LE MONITEUR

DES

INDES-ORIENTALES ET OCCIDENTALES.

On souscrit à ce Recueil à

Londres,
WILLIAMS AND NORGATE,
14 HENRIETTE-STREET, COVENT-GARDEN.

Paris,
BENJAMIN DUPRAT,
LIBRAIRE DE L'INSTITUT, DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE, ETC.

Leipsick,
LEOPOLD VOSS,
LIBRAIRE-ÉDITEUR.

Bruxelles,
PÉRICHON et le chevalier PH. VAN DER MAELEN.

LE MONITEUR

DES

INDES-ORIENTALES ET OCCIDENTALES,

RECUEIL DE MÉMOIRES ET DE NOTICES SCIENTIFIQUES ET INDUSTRIELS, DE NOUVELLES ET DE FAITS IMPORTANTS CONCERNANT LES POSSESSIONS NÉERLANDAISES D'ASIE ET D'AMÉRIQUE.

PUBLIÉ

SOUS LES AUSPICES

DE S. A. R. MONSEIGNEUR LE PRINCE HENRI DES PAYS-BAS,

AVEC LA COOPÉRATION

DE PLUSIEURS MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES DE BATAVIA,

PAR

PH. FR. DE SIEBOLD ET P. MELVILL DE CARNBEE.

> Het licht nopens den staat van onze Indische bezittingen begint op te dagen, en ik hoop dat hetzelve hoe langer hoe meer zal worden aangestoken, tot eer van onze Natie en tot bevordering der algemeene welvaart.
>
> Le jour commence à se répandre sur la situation de nos possessions d'outre-mer, et j'espère qu'elle s'y répandra de plus en plus, pour l'honneur de notre nation et pour le développement de la prospérité générale.
>
> *Bijdragen tot de Huishouding van Staat;* Tome X.
> Par le Comte G. K. DE HOGENDORP.

1846—1847.



LA HAYE,
BELINFANTE FRÈRES,
AU BUREAU DU MONITEUR, PAVELJOENSGRACHT, T. 159.

BATAVIA,
A L'IMPRIMERIE DE L'ÉTAT,

1847.

IMPRIMERIE . BELINFANTE FRERES.
LA HAYE.

TABLE DES MATIÈRES.

Partie Page

OROGRAPHIE; GÉOLOGIE; TOPOGRAPHIE PHYSICO-MÉDICALE.

BOTANIQUE; ZOOLOGIE.

ETHNOGRAPHIE.

ARCHÉOLOGIE.

ARTS ET MÉTIERS.

LITTÉRATURE MALAIE.

GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

COMMERCE ET NAVIGATION.

RELATIONS DE VOYAGES.

BIBLIOGRAPHIE. LITTÉRATURE COLONIALE.

REVUE COLONIALE.

Afin de faciliter autant que possible la recherche des nouvelles contenues dans la Seconde partie du *Moniteur des Indes*, nous avons rangé, dans cette *Table des Matières* plusieurs données statistiques et autres sous leurs propres sections, et nous mentionnons séparément ci-dessous encore les faits suivants:

CARTES ET PLANCHES.

Carte générale des possessions néerlandaises aux Indes-Orientales, par M. le Baron P. Melvill de Carnbee.
Idem des Indes-Occidentales par le même.
Carte hypsométrique de l'Archipel des Indes-Orientales, par le même.
Carte de l'île de Java, par le même.
Carte des îles de Bali et de Lombok, par le même.
Portrait de Son Excellence M. J. J. Rochussen, Gouverneur-général des Indes-Orientales.
Planche des principaux fruits de l'île de Java.
Vue des îles de Neïra et Goenong Api aux îles Moluques, par M. le Chevalier de Stuers.
Vue de l'île de Ternate et des volcans vaseux à Lahendang dans la résidence de Menado (île de Célèbes), par le même.

ERRATA.

Page	1	Ligne	22	*il y a:*	tourner	*lisez:*	doubler
»	2	»	33	»	Tonban	»	Toeban
»	3	»	14	»	Tonban	»	Toeban
»	10	»	35	»	125"	»	1",25
»	11	»	3	»	Bleecker	»	Bleeker
»	11	»	31	»	Kramang	»	Krawang
»	14	»	44	»	1748	»	1740
»	17	»	1	»	l'étendue du Koningsplein a été donnée erronément, d'après l'original. Au lieu de «pieds rhénan» il faut lire, » perches rhénanes »; ce qui donne pour l'étendue de ladite plaine, 1055 mètres de long sur 942 mètres de large.		
»	18	dans la Note	4	»	. *on the Ruins*, etc.	*lisez:*	. *On the Ruins* etc.
»	21	Ligne	12	»	W. B. Van Hoëvell	»	W. R. Van Hoëvell.
»	48	à gauche		»	Pontranak	»	Pontianak
»	57	dans la Note, ligne 3			septentrionale	»	méridionale
»	57	»	» 5	»	cette terre	»	la Nouvelle-Zélande
»	59	Ligne	50	»	1761	»	1777
»	60	»	13	»	1806	»	1808
»	65	»	41	»	ongle	»	angle
»	68	»	33	»	soumette	»	soumet
»	70	»	19	»	Sumba au Sandalbosch	»	Sumba ou Sandalbosch
»	70	dans la Note		»	2,000,000	»	200,000
»	75	»		»	botanie	»	botanique
»	80	Ligne	42	»	Mataram de Java	»	roi de Mataram à Java.
»	86	»	19	»	les capitaines Speleveld et Gennet, les lieutenants de vaisseau, Schuit, Van Hugenholtz, Bansen, Dibbetz, etc.	»	le capitaine Gennet, les lieutenants de marine X. A. Schuit, A. Lehman de Lehnsfeld, P. Bansen, J. W. Van Hugenholtz, P. Dibbetz, D. Speleveld, etc.
»	188	à l'article Riz		»	pour la quantité exportée aux Pays-Bas 527,431 picols; *lisez* 87,905 picols. Le chiffre + 422,107 devient — 17,419 et deux lignes plus bas *lisez:* L'exportation pour la métropole a diminué de plus de 17,000 picols.		



J. J. ROCHUSSEN

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DES INDES ORIENTALES.

INTRODUCTION.

Encouragée par la protection des hommes illustres qui ont gouverné les Indes-Orientales néerlandaises depuis la restauration, la culture des sciences a pris, dans ces régions, un rapide accroissement; et la Société des Arts et des Sciences de Batavia, qui, déjà pendant un demi-siècle, avait préparé le terrain pour y semer de précieux germes, en a recueilli les premiers fruits. Des hommes savants et pleins de zèle, appelés aux Indes afin d'y surveiller l'instruction publique, d'y assister le chef du gouvernement par leurs lumières en économie politique ou de s'y livrer à des recherches au nom de la science, ont deposé dans le sein de cette société des travaux dont ses membres-directeurs ont avec empressement facilité la publication. Par leur coopération active, les œuvres de la Société des Arts et des Sciences de Batavia ont successivement gagné d'importance, et sa bibliothèque, ses collections, et surtout sa libéralité ont formé le goût des sciences et des lettres dans cet archipel vaste et peu exploité.

Cependant le cadre assez borné de ses œuvres, ainsi que des difficultés matérielles, en ont toujours restreint la publicité. Ce fut par cette considération qu'en 1838 quelques membres de ce corps savant conçurent la pensée de fonder un ouvrage périodique d'une portée plus universelle et d'une exécution plus simple, qui pût fournir au public européen de l'Inde néerlandaise une lecture agréable, instructive et des observations utiles concernant ce pays. Faites et rédigées sur les lieux mêmes, elles intéressèrent tout le monde lettré. Cette heureuse idée fut accueillie avec enthousiasme comme une entreprise véritablement utile à la nation; et le succès en fut garanti par une souscription considérable et par la protection et les encouragements de la Société des Arts et des Sciences. Aujourd'hui cette publication, dans sa septième année, continue de paraître sous le titre de: ***Tijdschrift voor Néerlands Indië*** (Journal des Indes-Orientales). Elle forme déjà seize volumes qui offrent des matériaux indispensables pour la description physique et politique des Indes-Orientales néerlandaises.

Au commencement de l'année 1844, deux autres publications périodiques furent créées aux Indes: l'une sous le titre de: ***Indisch Magazijn*** (Magasin des Indes), s'étendant aux sciences physiques, ethnographiques et statistiques, et l'autre sous celui de: ***Natuur- en Geneeskundig Archief*** (Archives des sciences physiques et médicales), destinée à tout ce qui se rapporte aux parties essentielles de ces connaissances.

L'apparition simultanée à Batavia de quatre ouvrages périodiques presque entièrement consacrés aux sciences, est un fait remarquable et digne d'être conservé dans les annales des Indes pour signaler l'époque où commença l'âge d'or de la culture des sciences et des lettres dans ces pays parsemés des monuments de leur ancienne civilisation; et les noms des hommes qui se chargèrent de tels travaux sont à jamais écrits dans les fastes de l'histoire de la littérature coloniale.

Le *Javasche Courant* (Gazette de Java) avait été dans les premiers temps le seul organe de la presse

périodique de nos vastes possessions de l'Archipel indien. Cette feuille a particulièrement contribué à la vulgarisation de découvertes et d'expériences faites par ordre du gouvernement; sans cesse elle accueillit avec empressement et publia des documents précieux concernant l'administration, le commerce, l'agriculture, l'industrie, la statistique et l'économie politique.

L'*Almanak en Naamregister voor Nederlandsch Indië* (Almanach des Indes-Orientales) qui se publie à Batavia, contient annuellement, à côté de tableaux statistiques rédigés avec beaucoup de soin, quelques articles d'histoire et de géographie physique. Une série de livres et de brochures sortis, depuis la restauration, de la presse du gouvernement et de celle de la Société des Arts et des Sciences de Batavia, contiennent des données nombreuses et utiles pour l'histoire et la description physique et politique de nos possessions d'Asie.

Telles sont les sources littéraires qui furent ouvertes dans les derniers temps aux Indes-Orientales.

La presse périodique de Paramaribo, capitale de nos possessions aux Indes-Occidentales, est beaucoup moins fertile que celle de Batavia. Les deux journaux, le *Surinaamsche Courant* (La Gazette de Surinam) et le *Algemeene Nieuws- en Advertentie Blad* (Le Journal-Général de Nouvelles et d'Annonces), qui paraissent alternativement tous les deux jours, ne renferment que des annonces officielles et commerciales, et quelques articles politiques et littéraires tirés des feuilles étrangères. Le *Curaçaosche Courant* (Gazette de Curaçao) offre plus d'intérêt. Les feuilles de Paramaribo lui font souvent des emprunts; et c'est ainsi que le sol d'une île aride fournit encore des richesses intellectuelles à des pays doués de la plus grande fertilité par la nature, et qui présenteraient eux-mêmes à l'esprit humain d'inépuisables sujets de recherche et d'étude. Toutefois, depuis quelque temps, nous devons à des hommes versés dans les lettres et doués de diverses connaissances, des renseignements d'une valeur reconnue sur la statistique, l'industrie et le commerce de la colonie de Surinam.

En traçant ce tableau bibliographique, nous nous sommes abstenu à dessein d'entrer dans le détail des efforts que le gouvernement des Indes-Orientales fit lui-même en faveur des sciences. Nous n'avons parlé non plus ni des voyages qui furent exécutés sous ses auspices, ni des découvertes, ni des recherches qu'il a favorisées dans l'Archipel indien pendant environ trente années. Un homme savant qui s'est fait un devoir sacré de communiquer aux habitants de l'Inde les lumières de la science et celles de la religion, a déjà rempli cette tâche en partie. [1]

Le roi Guillaume Ier, pour conserver à la postérité les découvertes et les observations scientifiques faites aux Indes-Orientales par les membres d'une commission spéciale et permanente, ordonna la publication des travaux de ce corps savant. [2] Elle fut confiée au Directeur du Musée néerlandais d'histoire naturelle à Leyde, où sont déposées les collections, les manuscrits et les dessins faits par nos célèbres voyageurs-naturalistes, dont la plupart furent malheureusement victimes de leur zèle et de leur dévouement.

Précieux pour la cosmographie physique, surtout remarquables dans la partie ethnographique, ces matériaux divers peuvent être considérés comme un recueil des renseignements les plus exacts sur les pays que nos savants ont exploités.

Plusieurs autres publications, également encouragées par le gouvernement, continuent d'illustrer les ravaux de zoologie, de phytologie et de géo-hydrographie exécutés aux Indes.

Des officiers et des employés civils pleins de savoir et d'expérience, retournés des Indes au foyer natal, ont publié leurs mémoires et les souvenirs de leur séjour aux colonies. On y trouve des renseignements et des observations d'un grand intérêt. La guerre de Java, celle de Sumatra et d'autres expéditions militaires et maritimes ont facilité les recherches des hommes instruits et provoqué d'importantes découvertes en tous genres.

Divers ouvrages périodiques, paraissant en Hollande et consacrés aux sciences spéciales, contiennent d'utiles aperçus de nos possessions d'outremer; d'autres s'occupent de préférence des colonies et de la marine. Les journaux officiels et ceux du commerce renferment souvent des documents statistiques et politiques importants, sans compter les faits d'armes et les autres événements curieux dont ils font le récit. Les brochures mêmes qui sortent de la presse hollandaise sont au plus haut point dignes d'attention. Fondées en

[1] *Geschiedkundig overzigt van de beoefening van kunsten en wetenschappen in Néerland's Indië.* (Aperçu historique de la culture des arts et des sciences dans l'Inde néerlandaise), par le Baron W. R. Van Hoevell, inséré dans le *Tijdschrift voor Néerlands Indië*, Année II, Tom. II.

[2] *Verhandelingen over de natuurlijke Geschiedenis der Nederlandsche overzeesche bezittingen, etc.* (Traités sur l'histoire naturelle des possessions transmarines des Pays-Bas), par les membres de la commission des sciences physiques de l'Inde et d'autres auteurs; publiés sur l'ordre du roi par C. J. Temminck, rédigés par J. A. Susanna, imprimés par J. G. La Lau, Leyde 1839 à 1845.

général sur l'expérience et la vérité, elles conservent dans la discussion le sang-froid national, et procurent à l'esprit philosophique, qui s'élève au-dessus des critiques personnelles, beaucoup de renseignements touchant l'administration et le commerce des colonies. La plupart de ces matériaux littéraires, qui tous furent écrits dans la langue du pays comme à dessein, et pour que l'authenticité en fut constatée, demeurent enfouis dans nos bibliothèques, perdus pour la science, pour l'histoire et ignorés de l'étranger. Le *Moniteur des Indes* les citera tous; et, selon leur importance ou leur application plus ou moins générale, il en reproduira le texte ou se contentera d'en énumérer les matières.

En insérant les articles les plus essentiels et les plus intéressants de ces ouvrages, nous formerons un ensemble méthodique, propre à faire connaître nos colonies, leurs habitants, leurs productions et leurs besoins. La centralisation des observations faites et écrites aux Indes, par des hommes qui presque tous font partie de l'administration ou de l'armée, aidera non seulement nos savants sédentaires dans leurs travaux d'application; mais ce recueil de renseignements utiles pourra dorénavant servir de guide aux voyageurs, et diriger leurs pas dans les chemins tracés par l'expérience.

La publication en français des productions littéraires de nos colonies, ne peut qu'être agréable aux auteurs dont les écrits recevront par là une beaucoup plus grande publicité. Reproduits en tout ou en partie dans une langue essentiellement propre aux sciences et à la diplomatie, et aussi la plus universelle, ces écrits éveilleront les intelligences et serviront à diriger nos compatriotes transmarins vers de grandes découvertes. Par l'organe de ce recueil, tribune scientifique de nos colonies, seront détruits une foule de préjugés et d'erreurs qui subsistent encore aujourd'hui sur les Indes-Orientales et Occidentales, jusque dans la société éclairée de l'Europe moyenne; et comme les sources dans lesquelles nous aurons puisé seront toujours citées, ainsi que les noms des auteurs, lorsqu'ils se seront faits connaître, nous remplirons un devoir de conscience en nous acquittant d'un tribut à la vérité, si rarement payé par les compilateurs modernes. Nous tâcherons de conserver, par une traduction fidèle, la pureté de ces sources, presque toujours altérée par ceux qui vont y puiser pour leur usage. Toutefois nous aurons soin de corriger l'abondance du style, souvent produite par la forte impression que la nature intertropicale a faite sur l'imagination trop vive des auteurs, et d'effacer les personnalités, funeste écueil où se trahit la passion et où succombe la justice.

Le cadre de notre publication embrassera, non seulement les imprimés, mais aussi des productions littéraires manuscrites; et nous accueillerons surtout avec empressement les mémoires sortis de la plume des hommes lettrés qui habitent les colonies ou qui sont retournés dans la métropole, ainsi que les notices qui pourront contribuer au progrès des sciences et de l'érudition publique.

Non seulement aucune polémique ne peut-être admise dans le *Moniteur des Indes*, mais ce receuil s'interdit à lui-même toute critique sur les ouvrages qu'il reproduira. Cependant les admettre, c'est les approuver. D'ailleurs, et quoique la règle que nous venons de poser doive s'étendre aux discussions politiques, nous saurons nous souvenir, tout en l'observant, que nous sommes les défenseurs naturels des intérêts des colonies et de ceux de la nation, et nous saurons venger ces intérêts des fausses imputations de l'ignorance.

En nous résumant, nous dirons que notre intention est de faire luire sur nos colonies le flambeau de la vérité, par la publication de matériaux et de documents authentiques, et que c'est là le but de tous nos efforts.

L'abondance même des matériaux était un obstacle à l'organisation d'un tel ouvrage; à celle du moins par laquelle son utilité pouvait devenir générale et pratique. Il était donc difficile d'en former le plan. Le *Moniteur des Indes* doit offrir un tableau fidèle des possessions néerlandaises dans l'ancien et dans le nouveau monde; il doit emprunter aux sources originales les notions et les renseignements les plus nouveaux et les plus importants sur ces pays; faire des communications solides, mais sans prolixité, des tableaux simples et qui néanmoins ne manquent pas de couleur. Notre receuil doit devenir, à l'égard de ces colonies, l'entrepôt des matériaux scientifiques nécessaires à la connaissance de la nature, des pays et des peuples, le guide de l'industrie, du commerce et de la navigation; et comme les sources auxquelles il puisera sont toutes d'origine néerlandaise, il pourra servir en même tems de bulletin de la littérature ancienne et moderne des Pays-Bas, quant aux spécialités des sciences naturelles, de la géographie et de l'ethnographie de leurs possessions transmarines d'autrefois et d'aujourd'hui.

Ce champ est vaste et présente des points de vue divers. Nous avons essayé toutefois d'ouvrir à chaque

homme de science, dans le domaine des spécialités que nous venons de nommer, le chemin correspondant à ses intentions particulières. Nous avons entrepris de disposer les matériaux hétérogènes dans un ordre tel que tous les lecteurs pussent facilement trouver l'objet de leurs recherches.

Voici le système adopté dans cette publication:

Le Moniteur des Indes-Orientales et Occidentales se compose de ***deux parties.***

La **PREMIÈRE PARTIE** (SCIENCES, ARTS ET INDUSTRIE) renferme des mémoires, des observations et des notices de nature scientifique, artistique et industrielle, qui concernent exclusivement les colonies néerlandaises. Elle est à son tour divisée en ***six sections:***

SECTION Ire. — CHRONIQUE ou histoire des colonies. Elle comprend trois chapitres:

1. Mémoires historiques.
2. Notices biographiques.
3. Extraits des Archives coloniales.

SECTION II. — COSMOGRAPHIE. Cette section forme quatre chapitres:

1. Observations astronomiques et physiques, géo-hydrographiques, orographiques et hypsométriques.
2. Climatographie.
3. Physionomie des îles et des pays, de leur flore et de leur faune; distribution géographique des plantes et des animaux.
4. Topographie physique et médicale.

SECTION III. — ETHNOGRAPHIE ou description des peuples et des races indigènes; 1. leur physionomie et leur caractère; 2. leur nourriture et leur vêtement, ustensiles, armes et outils divers, mœurs, usages, coutumes, classes, castes, institutions sociales et politiques; 3. religion, culte, histoire, mythologie, antiquités; 4. industrie, arts-et-métiers; 5. langues, sciences et littérature, (malaie et javanaise), tableaux de l'état actuel de la civilisation des peuples indigènes des colonies néerlandaises.

SECTION IV. — STATISTIQUE COLONIALE ET ÉCONOMIE POLITIQUE DES POSSESSIONS NÉERLANDAISES. Les chapitres sont intitulés:

1. Gouvernement, législation, administration, finances, population, immigration, esclavage, forces de terre et de mer.
2. Culture et industrie, commerce et navigation.
3. Réglements, traités et autres documents politiques et commerciaux.

SECTION V. — RELATIONS DE VOYAGES, OBSERVATIONS SCIENTIFIQUES ET DÉCOUVERTES EN PHYSIQUE, EN GÉOLOGIE, EN PHYTOLOGIE, EN ZOOLOGIE, EN MÉDECINE, etc. etc.

SECTION VI. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE ou littérature coloniale.

La sixième section comprend six chapitres:

1. Ouvrages périodiques publiés aux Indes-Orientales depuis 1779 jusqu'à ce jour et traitant des sciences et de la littérature orientale.
2. Ouvrages périodiques paraissant actuellement en Hollande et traitant des colonies et de la marine.
3. Ouvrages périodiques dont la publication a eu son commencement ou sa fin entre 1814 et l'époque actuelle, et qui traitent des possessions transmarines des Pays-Bas.
4. Livres imprimés et publiés à Batavia depuis 1845.
5. Livres, brochures, cartes et gravures publiés depuis 1845 en Hollande et concernant les mêmes possessions.
6. Littérature coloniale (Partie rétrospective).
   De 1550 à 1700.
   De 1700 à 1814.
   De 1814 à 1845.

Le Bulletin bibliographique contiendra l'énumération des matières des ouvrages périodiques des Indes, et présentera le sommaire de ceux qui auront été publiés en Hollande, en tant que les articles se rapporteront aux colonies. Les titres des livres, anciens et nouveaux, traitant des possessions néerlandaises d'outremer,

seront cités intégralement; on donnera le précis de ceux que l'année aura vu paraître. Les articles les plus intéressants des publications nouvelles seront successivement reproduits dans la Première partie du *Moniteur des Indes.*

La **SECONDE PARTIE** (REVUE COLONIALE), est divisée en cinq sections.

SECTION I[re]. — REVUE DES JOURNAUX de Java, de Surinam et de Curaçao.

La Revue des Journaux commence par le premier trimestre de 1845. Elle s'occupera de préférence de la partie non-officielle de ces feuilles, à savoir:

1. Nouvelles et observations scientifiques.
2. Nouvelles et faits importants: colonisation, missions scientifiques et religieuses, expéditions militaires et maritimes, faits d'armes, piraterie, esclavage, naufrages, etc. etc.

La partie officielle de la Revue est bornée aux spécialités suivantes:

1. Extraits des ordonnances, réglements, instructions et autres documents relatifs à la navigation, au commerce des colonies, à la colonisation et à l'immigration.
2. Promotions, nominations et récompenses; décès, retraite ou retour dans la patrie de hauts-fonctionnaires, d'officiers supérieurs, de savants voyageurs ou de chefs de maisons de commerce établies dans les colonies néerlandaises.

SECTION II. — NOUVELLES ET FAITS DIVERS TIRÉS DE DIFFÉRENTES SOURCES.

SECTION III. — CORRESPONDANCE.

Extraits des lettres de nos correspondants transmarins.

SECTION IV. — ANNONCES.

Avis importants; annonces de livres, de cartes, d'instruments de mathématiques et de physique, de curiosités à vendre, d'objets d'ethnographie, de collections d'histoire naturelle, de plantes exotiques nouvellement introduites, d'animaux vivants rares et curieux.

SECTION V. — DERNIÈRES NOUVELLES DES COLONIES ET DU COMMERCE COLONIAL.

Nouvelles, prix-courants, cours des fonds publics aux Bourses de Batavia et de Paramaribo.

En outre, la Seconde partie contiendra chaque année l'état général du personnel du Ministère et des Gouvernements civils et militaires des colonies néerlandaises.

Les hommes d'expérience et de savoir, en jetant un coup d'œil sur ce plan, se convaincront de la nécessité de la création d'un ouvrage périodique qui, tout en les initiant à la littérature ancienne et moderne des colonies néerlandaises, leur fasse connaître succinctement l'ensemble des meilleurs écrits composés dans les Indes et dans la métropole au sujet de ces mêmes colonies. Ce programme est celui du *Moniteur des Indes.* Pour le réaliser, nous tâcherons non seulement de réunir dans notre recueil les éléments les plus précieux et les plus étendus de cosmographie et d'ethnographie, entendant par là tout ce qui est du domaine de ces sciences et tout ce qui peut servir à leur développement; mais nous nous efforcerons encore d'enfermer dans une seule et même collection les ouvrages qui se rapportent aux principes et aux progrès de la statistique coloniale et de la partie de l'économie politique qui touche les colonies. Nous satisferons de la sorte un besoin urgent de l'époque et nous procurerons au public européen une lecture utile et instructive. Porté vers cette difficile et dispendieuse entreprise par le sentiment sacré du devoir et par la piété scientifique la plus pure, nous avions formé depuis plusieurs années le projet de fonder un ouvrage périodique de ce genre. Du reste, l'exécution de ce projet est rendue plus facile pour nous que pour tout autre par notre position dans les Pays-Bas, par les liens qui nous unissent aux colonies, et surtout par l'adjonction de M. le baron Melvill de Carnbee, officier de la marine royale, auteur d'ouvrages importants en géo-hydrographie, et qui s'est longtemps occupé de recherches scientifiques dans les Indes-Orientales néerlandaises. Aussi bien comptons-nous sur l'active coopération de nos amis des Indes-Orientales, et principalement sur la collaboration de plusieurs membres de la Société des arts et des sciences de Batavia, qui se trouvent actuellement en Hollande, et qui déjà nous ont donné des preuves évidentes de la sympathie que leur inspire la fondation du *Moniteur des Indes.*

De plus, une circonstance très-favorable a contribué à l'exécution de ce projet: M. F. E. Fraissinet, déjà connu dans le monde savant par la publication de l'édition française de notre *Voyage au Japon*, s'est chargé de la rédaction littéraire de cette publication.

Nous le répétons: un sentiment sacré du devoir et une profonde piété scientifique nous engagent, malgré des travaux considérables et de nombreuses occupations, à poser la première pierre d'un monument dont les matériaux sont le fruit du travail auquel la nation hollandaise ne cesse de se livrer depuis un siècle; monument qui doit éterniser les noms d'écrivains qui pour une grande partie sont morts entre les tropiques, victimes de leur zèle, et dont les compilateurs obscurcissent de plus en plus les mérites. Il y va de l'honneur national de soutenir l'érection de cette oeuvre commémorative: **UN PRINCE ROYAL L'A PRISE SOUS SA PROTECTION**, et, comme la Hollande ne manque pas d'hommes capables et profondément versés dans les affaires des colonies, le monument dont nous jetons les bases peut dès aujourd'hui s'élever, même sans nous. Animé par ces espérances, nous livrons au public notre projet médité mûrement, et nous déposons les trois premières livraisons du *Moniteur des Indes* entre les mains de tous ceux qui s'intéressent aux progrès de la géographie et de l'ethnographie, du commerce et de la navigation.

LA HAYE,
1er *Mai* 1846.

DE SIEBOLD.

LE MONITEUR

DES

INDES-ORIENTALES ET OCCIDENTALES.

Première Partie.

SCIENCES, ARTS ET INDUSTRIE.

CHRONIQUE.

MÉMOIRES HISTORIQUES.

Coup d'oeil sur l'origine et les progrès de la puissance néerlandaise dans les Indes-Orientales, d'après l'introduction historique de l'ouvrage: *Nederlands Oost-Indië of Beschrijving der Nederlandsche Bezittingen in Oost-Indië*, par M. A. J. van der Aa. [1]

Dans l'antiquité, le commerce entre l'Occident et l'Inde était fait par les Égyptiens; il portait principalement sur les aromates. Pour favoriser les échanges, l'un des Ptolomées fit creuser le canal qui réunit le Nil à la mer Rouge. Alexandrie devint le principal entrepôt des épiceries que les Italiens faisaient passer en Europe. La conquête de l'Égypte par les Sarrasins n'interrompit pas ce négoce auquel s'ajouta même celui du gimgembre et de la canelle que les Alexandriens recevaient par la mer Rouge, le désert et le Nil, et qu'ils expédiaient à Venise. Las de payer aux Mahométans d'énormes impôts, les marchands Vénitiens cherchèrent une autre route, et les provenances de l'Inde coulèrent, par le golfe Persique et le Tigre, dans la Syrie et dans la Palestine. Malgré la difficulté et la cherté du transport, cet itinéraire conserva la préférence, non seulement parce que les Turcs imposaient moins les denrées indiennes, mais parce qu'ils laissaient le passage libre aux marchands d'Europe à qui les Sarrasins le fermaient.

Les Portugais, à leur tour, trouvèrent par eau les contrées de l'Indus et du Gange. Ils dépassèrent le promontoire Atlantique en 1410, occupèrent les Canaries qu'un Français, nommé Jean de Bétancourt, leur céda, découvrirent Madère, les îles du Cap-Vert, la côte de Guinée, le Congo, en usant de la bulle du pape Martin V, qui leur concédait toutes les terres nouvelles, jusqu'aux Indes exclusivement. Vers ce temps, Colomb prit possession de l'Amérique au nom de Ferdinand et d'Isabelle d'Espagne; et Vasco de Gama, qui venait de tourner le Cap-de-Bonne-Espérance, remonta jusqu'à l'Inde, et reconnut, en 1497, Calicut et la côte de Malabar. Dès ce moment, le commerce de l'Inde passa des mains des Vénitiens dans celles des Portugais, dont les flottes redoutables s'emparèrent en peu de temps d'une grande étendue de côtes et d'une multitude d'îles.

C'est vers ce temps que les Pays-Bas du Nord commencent à jouer un rôle. Sujets de Philippe II d'Espagne, qui les tourmentait dans leur conscience et leur industrie, les Hollandais se soulevèrent. Philippe venait de réunir la couronne du Portugal à la sienne; il ferma les ports de ses royaumes aux insurgés pour les priver des marchandises de l'Inde. Ces derniers se constituèrent en État indépendant sous le nom de République des Provinces-Unies, et résolurent de remonter directement à la source des richesses dont on leur fermait les voies.

Trop faibles encore pour braver la rencontre des galions espagnols, les Hollandais conçurent un projet d'une hardiesse étonnante pour cette époque où l'art de la navigation de long cours était encore nouveau. Ils voulurent frayer la route maritime de l'Inde à travers les glaces du Nord. La première expédition de trois vaisseaux (1594) fut placée sous les ordres de l'amiral Nay. Cette escadre reconnut la terre ferme

[1] L'auteur de cette introduction déclare en avoir extrait la plus grande partie d'un manuscrit mis à sa disposition par M. M. D. Teenstra.

jusqu'au golfe de Carinthie, et découvrit plusieurs îles.[1] L'année suivante, sept vaisseaux, avec un double équipage, des vivres et des munitions pour dix-huit mois, partirent dans la même direction et sous le même chef. Son voyage, comme le précédent, n'ayant pas eu le succès désiré, les États-Généraux n'étaient pas disposés à faire les frais d'une nouvelle entreprise. Mais les capitaines Héemskerk et Ryp et le pilote Bærends voulurent recommencer les recherches pour leur propre compte. Ils se fondaient, ainsi que les chefs des deux premières expéditions, sur les calculs de Pierre Plancius, ministre protestant, réfugié du Hainaut en Hollande, et l'un des plus grands astronomes-géographes de son temps. En 1598, Héemskerk et ses compagnons, sur deux vaisseaux, découvrirent le Spitzberg. Une tempête sépara les deux navires, et, dès le mois d'août, Bærends fut pris dans les glaces à proximité de la Nouvelle-Zemble, île inhabitée et couverte de neige en toute saison. Les Hollandais y passèrent dix mois. L'été venu, ils retrouvèrent Héemskerk et Ryp à la hauteur de Kilduin, après avoir perdu leur habile et brave pilote.

MM. Bennet et van Wyk Roelandsz, auteurs d'une histoire des découvertes maritimes des Hollandais, s'expriment dans les termes suivants à l'égard de la triple expédition des navigateurs qui cherchaient l'Inde par la mer Glaciale :

« Quoique ces voyages exécutés avec beaucoup de prudence et d'intrépidité n'aient pas atteint leur but » politique et commercial, ils ont néanmoins été très-utiles à la connaissance du globe. La Nouvelle-Zemble » fut reconnue sur un espace de 270 milles géographiques; on en fit le tour à 121 milles près, et c'est encore » sur cette reconnaissance que les auteurs des cartes modernes sont obligés de se baser. L'on découvrit le » Spitzberg et beaucoup de points importants jusqu'au-delà du 76° de latitude septentrionale. »[2]

La République attendait encore l'issue des voyages du Nord, quand plusieurs négociants d'Amsterdam au nombre desquels se trouvaient des réfugiés d'Anvers, expédièrent des vaisseaux aux Grandes-Indes par le chemin des Portugais. Ces négociants avaient payé la rançon des frères Houtman retenus prisonniers à Lisbonne pour y avoir pris des informations sur la navigation et le commerce des Indes. Leurs libérateurs, renseignés par eux, formèrent la Compagnie des Terres Lointaines (*Maatschappij van verre*), et quatre vaisseaux bien armés et bien équipés partirent, en 1595, pour l'Asie Méridionale.

Les difficultés de ce premier voyage étaient grandes. Presque tous les ports devant lesquels il fallait passer, se trouvaient au pouvoir des Portugais. Le danger d'une navigation inconnue s'augmentait de la présence d'un ennemi puissant, qui s'était fortifié sur tous les jalons de la route.

A Madagascar, les Hollandais furent obligés de punir les indigènes pour avoir détruit deux de leurs chaloupes. A Bantam, l'un des deux frères Houtman dont la prudence ne semble pas avoir été la qualité dominante, se laissa prendre et ne put être racheté qu'à prix d'argent. La population de Jacatra sur le rivage de Java s'enfuit dans l'intérieur des terres à l'aspect de ceux qui devaient un jour devenir ses maîtres. Celle de Tonban leur tendit un piège. Six barques, portant une multitude d'hommes et deux pièces de bétail, s'approchèrent du vaisseau *L'Amsterdam*. Au moment où les matelots s'occupaient à hisser le bétail à bord, les perfides Javanais s'élancèrent tous à la fois sur le tillac et massacrèrent ce qu'il s'y trouva d'hommes. Le reste de l'équipage se rallia, monta sur le pont, fit manœuvrer une pièce de canon et chassa les assaillants. Les chaloupes des autres vaisseaux poursuivirent les barques indiennes, dont le nombre s'était beaucoup augmenté; mais, après un long combat, les Javanais se retirèrent devant les armes européennes. Ils avaient perdu 150 hommes, et les Hollandais n'eurent que douze morts. A Madure, le petit nombre d'hommes de *L'Amsterdam* qui avaient survécu, virent encore une fois les barques du pays, chargées de monde, se diriger toutes ensemble sur leur vaisseau, malgré les avertissements qu'on avait donnés. Ce faible équipage, craignant une nouvelle attaque, fit feu de trois pièces à la fois. Le prince de Madura périt avec plusieurs de ses sujets. Toutefois leurs intentions semblent avoir été pacifiques, car ils étaient accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants.

[1] *Nieuw-Walcheren*, *Nieuw-Holland*, *Nieuw-West-Vriesland*, *Waaigat-Eiland* ou *Enkhuizer-Eiland*. Ce dernier nom est celui de l'île située entre le détroit dit de *Nassau*, de *Waaigat* ou de *Hinlopen*, et la Nouvelle-Zemble (*Nova Zembla*).

[2] Dans le Spitzberg (*Spitsbergen*), les Hollandais déterminèrent *Gebroken-land*, *Vogelhoek*, *Keerwyk*, *Indyk* et *Groote-Indyk*; au nord-ouest de cette grande île, celle d'Amsterdam (*Amsterdamsch Eiland*), les baies nommées *Wybe-Janszoons-Water* et *Schip-de-Eendragts-Baai* ou *Lome-Baai*; à l'ouest, le Port de la Conservation (*Behouden-Haven*), le Beau-Port (*Schoone Haven* ou *Belsona*) et le port de Horn (*Hoornsche Haven* ou *Baai-Horisont*); au sud, sous le 76° lat. sept., le Cap *Kykuit*; auprès du Spitzberg, les Sept-Iles (*de Zeven-Eilanden*), celles de la Demi-Lune (*Halvemaans-Eilanden*) et celles de *Ryk-Isis*.

Au retour, l'escadre faillit périr à peu de distance du port. Elle n'avait recueilli qu'un peu d'épiceries qui ne pouvaient pas à beaucoup près couvrir les frais de l'expédition; mais elle donna des nouvelles importantes sous le rapport géographique et commercial.

En 1598, la Compagnie des Terres Lointaines et plusieurs négociants expédièrent une flotille de six voiles, armée par les soins du gouvernement. L'un de ces vaisseaux, nommé *Le Mauritius*, d'après le Stadhouder d'alors, fut le patron de l'île Maurice dont le Portugal, la Hollande, la France et l'Angleterre ont été successivement les métropoles.

Les Hollandais trouvèrent partout la population prévenue contre eux par suite des calomnies des Portugais qui les faisaient passer pour pirates; mais les riches présens et les lettres de créance des États-Généraux, dont ils étaient porteurs, détruisirent ces préventions. Cependant, les Orientaux ne pouvant se figurer un gouvernement sans roi, les Hollandais, afin de se prêter à leurs idées, donnèrent au prince Maurice le titre de souverain, quoiqu'il ne fût en réalité que le premier magistrat de la République. C'est ainsi que l'on fit plus tard de la Compagnie des Indes, une personne qui reçut le nom de *Jean*, analogue au *John Bull* qui personnifie le peuple anglais. Ceux d'entre les Hollandais qui touchèrent à Tonban furent faits prisonniers; et, pour venger la mort du roi, les habitants tirèrent d'eux une rançon de 5,000 florins. A part cet accident, l'expédition fut heureuse; tous les vaisseaux revinrent richement chargés; ils avaient établi deux factoreries: l'une, à Ternate, de six; et l'autre, à Banda, de vingt personnes.

Dès lors, les escadres se succédèrent rapidement. L'un des voyages les plus remarquables en ce genre fut celui qu'entreprit l'amiral Mahu, le 24 septembre 1598. Il avait cinq vaisseaux. Le but de l'expédition était de pénétrer par le détroit de Magellan, dans l'Océan Pacifique, de découvrir des terres, de commercer avec les Indiens et de guerroyer contre le roi d'Espagne qui cherchait toujours à faire rentrer les Hollandais sous son obéissance.

La flotille, après avoir perdu son amiral et beaucoup d'autres marins morts de la fièvre chaude, se trouva, le 6 avril 1599, à la hauteur du détroit de Magellan. Elle mit plus de cinq mois à le traverser. Jamais encore ce dangereux passage n'avait vu tant et de si grands vaisseaux.

Le froid et la faim décimaient les équipages. Ils n'avaient à manger que des phoques, des moules et des limaces; on se disputait un pingouin salé. Dans cet affreux état, battus par la tempête, prêts à succomber sous les fatigues et les privations, les principaux officiers se raffermirent par ce serment solennel: « Nous »jurons que ni périls, ni souffrances, ni craintes, ne nous feront rien entreprendre contre l'honneur, »contre l'intérêt de la patrie et de notre voyage; nous jurons de ne rien négliger pour établir la puissance »néerlandaise dans les pays qui fournissent au roi d'Espagne tous ces trésors avec lesquels il nous fait »depuis longtemps une injuste guerre. »

Dans la mer du Sud, les cinq vaisseaux furent dispersés. Sébald de Wéert, l'un des commandants, manquait de vivres, malgré la mortalité qui régnait parmi ses matelots. Il avait déjà perdu son pilote et son charpentier; les chaloupes étaient hors de service, les mâts brisés, les voiles déchirées; et pourtant le commandant se crut obligé de faire route avec l'escadre. Mais il en fut empêché par les vents contraires; l'équipage éclatait en murmures et demandait le signal du retour. Le commandant parla du serment prêté, de ce qu'il y aurait de déshonorant, après avoir supporté tant de maux pendant tout l'hiver pour suivre l'amiral, à l'abandonner en plein été. Mais voyant que toutes ses raisons demeuraient impuissantes, il ajouta: « Je ne puis vous empêcher de retourner au pays avant d'avoir achevé le voyage; mais, pour »moi, j'aime mieux mourir honorablement ici, que de reparaître infâme devant mes concitoyens. »

Ce ne fut qu'après avoir épuisé toutes ses ressources et supporté le comble de la misère, que Sébald de Wéert repassa le détroit. De cent cinq hommes qu'il avait à son départ, il n'en ramena que trente-six.

Son navire fut le seul de l'escadre de Mahu qui regagna la Hollande. Le vaisseau amiral s'égara dans les îles Moluques, et fut pris par les Portugais. Le second devint, à Valparaiso, la capture des Espagnols, et les deux autres furent retenus au Japon d'où l'équipage ne sortit qu'au bout de plusieurs années.

Nous devons une découverte importante à cette malheureuse expédition. C'est le *Gerritsland*, aujourd'hui nommé le Nouveau Shetland du Sud.

Olivier van Noord, dont les quatre vaisseaux partirent dans la même année que ceux de Mahu, fut le premier Hollandais et le quatrième Européen qui fit le tour du monde. Il avait été devancé par le Portugais

Magellan et par les Anglais Drake et Cavendish. Dans le détroit de Magellan, il mit son vice-amiral à terre pour cause d'insubordination. Trois de ses vaisseaux restèrent en route. A la hauteur de Manille, Van Noord, avec cinquante-trois hommes, fut abordé par trois cent Espagnols. Ses gens, qui s'étaient longtemps défendus, perdaient enfin courage; l'amiral les menaça d'incendier les poudres: ce mot les fit rentrer dans le devoir, et les Espagnols, repoussés dans leur navire, furent coulés à fond.

A partir de ce moment, nous voyons les flotilles hollandaises se succéder avec une incroyable rapidité, construire des forts, prendre ceux des ennemis, et faire des traités d'alliance et de commerce avec les rois indiens. Héemskerk, que nous avons nommé parmi les intrépides chercheurs de la passe du Nord de l'Asie, prit en qualité d'amiral une caraque portugaise, sur laquelle se trouvaient sept cent hommes prêts à combattre. Il les traita si bien que le gouverneur portugais des Indes, Fernando d'Albuquerque, lui témoigna sa reconnaissance par une lettre accompagnée de présents.

Ce grand homme écrivit encore à Héemskerk, dans une autre circonstance: « Vous avez pris une riche » caraque; elle ne portait que des marchands sans défense, des femmes et des enfants. Si vous aviez rencontré » mon vaisseau, je vous aurais fait voir quelle est la différence entre des marchands et des soldats. Toutefois, » que la main qui dirigea cet événement soit bénie! car vous vous êtes noblement vengés de l'insulte que notre » nation vous avait faite en Chine. D'ailleurs, je suis bien aise de vous dire que le coupable est en prison et » qu'il sera puni de mort. Par reconnaissance pour vos bons procédés, je n'ai touché qu'aux marchandises » dans les vaisseaux de votre nation capturés à la Chine et dans l'Archipel des Moluques, et j'ai traité les » équipages comme vous aviez traité les nôtres. »

Vers 1600, les rois de l'Inde envoient des ambassadeurs au prince Maurice d'Orange. Siri Mohammed, représentant du roi d'Achin, trouve le Stadhouder au siège de Grave, et veut tirer de sa propre main un coup de canon sur la ville. « Le bruit de ces événemens, dit Grotius, est parvenu jusqu'aux extrémités de la terre; » il a calmé de vaines appréhensions, et fait comprendre à la plupart des Indiens qu'il vaut mieux être » l'ami d'une nation libre que le serviteur d'un peuple esclave. »

Spilbergen fut le dernier capitaine qui fit le voyage de l'Inde pour des particuliers. Il s'arrêta longtemps à Ceylan. Le roi de Candie, la reine et les princes lui dirent que, si les Hollandais voulaient bâtir un fort dans leur pays, ils s'empresseraient de leur apporter eux-mêmes des pierres et de la chaux. Mais l'île donnait d'autres pierres que Spilbergen préféra: c'étaient des grenats et des rubis.

Quoique favorisés par la fortune au-delà de leurs espérances, les Hollandais ne tardèrent pas à s'apercevoir que la cause même de leur prospérité rapide pouvait devenir celle d'un prompt déclin. Nous voulons parler de leurs Compagnies ou Sociétés de commerce dont le nombre augmentait toujours. « Ce zèle et cette ardeur » qui avaient fait bâtir et envoyer coup sur coup tant de vaisseaux, dit un historien, et qui avaient été si utiles » à la subite propagation du commerce, devenaient inutiles, parce que les particuliers et les Compagnies, » n'ayant point de rapports intimes, ne s'entendaient ni sur la qualité, ni sur la quantité des marchandises » à exporter, ni sur le prix qu'ils mettraient dans l'Inde aux épiceries et autres objets de retour. Il arrivait » que plusieurs vaisseaux portaient les mêmes marchandises; dès-lors, dans les Indes, il fallait en baisser » le prix pour débiter sans retard. D'un autre côté, les capitaines, pressés de faire leurs chargements, afin » de ne pas se trouver en concurrence avec ceux qui les suivaient, aimaient mieux payer un peu plus » cher, pour terminer promptement leurs affaires. Ainsi le commerce, sans être désavantageux, ne procurait » cependant pas les bénéfices qu'on avait droit d'en attendre. »

Les États-Généraux, pour remédier à cet inconvénient, convoquèrent à La Haye les directeurs des différentes Compagnies et les firent tous concourir à la formation d'un Établissement qui prit le nom de Compagnie priviligiée des Indes-Orientales de la République des Provinces-Unies.

Dans les États de Charles-Quint, et même dans ceux de Philippe II, les Pays-Bas du Nord n'avaient formé qu'une petite province. Mais à l'époque où nous sommes arrivés, les habitans de ce coin de terre ne se bornaient déjà plus à défendre leur liberté contre le plus puissant des monarques: ils osaient prendre l'offensive et lui disputer l'empire des mers.

(*La suite au prochain Numéro.*)

NOTICES BIOGRAPHIQUES.

Le Gouverneur-Général des Indes Orientales Néerlandaises J. J. Rochussen. [1]

I.

Le Gouverneur-Général actuel des possessions de la Hollande en Asie est d'une famille zélandaise, venue de Flessingue à Rotterdam vers le milieu du dix-huitième siècle, et qui se distingua dans les emplois de l'amirauté. Il naquit au village d'Etten, près de Bréda. Son père, qui s'était fait connaître avec honneur comme poète et comme astronome, acheta du prince d'Orange Guillaume V, seigneur de cette dernière ville, la place de secrétaire et de directeur des ventes publiques d'Etten, et la garda jusqu'à l'abolition des droits seigneuriaux.

En 1804, M. Rochussen père s'établit à Bois-le-Duc, ayant été nommé membre de l'administration départementale et du conseil de finances. Plus tard, le Brabant-Septentrional le chargea de représenter à La Haye les intérêts de la province, lors de l'introduction du système général de contributions. Le ministre des finances, M. Gogel distingua ses talents, et lui donna les places de premier chef de division de son département et de membre du conseil de judicature des recettes. Dans ce double emploi, le digne et zélé fonctionnaire gagna la confiance du ministre. MM. Gogel, Appélius, van Gennep, Hanegraaf et Copus van Cattenburgh étaient les amis de M. Rochussen. Jan Jacob, le deuxième fils du chef de division, assistait souvent à leurs entretiens qui roulaient sur la politique, les impôts et l'économie publique.

Lorsque le roi Louis Bonaparte fit d'Amsterdam le siége du gouvernement, il y transporta le ministère des finances. Sous l'Empire, l'ancien chef de division était receveur particulier dans cette ville. A la restauration, il fut nommé directeur des contributions pour la Hollande-Septentrionale et la province d'Utrecht. On comptait des places vacantes par centaines, et pas assez d'anciens employés, pas même assez de solliciteurs; situation tout accidentelle et difficile à concevoir aujourd'hui. Le directeur des contributions ne pensa pas que son fils fût en âge d'être fonctionnaire public, quoiqu'il l'assistât déjà dans son organisation; mais, sur la proposition de MM. Hanegraaf et van Cattenburgh, chargés du même travail, le prince souverain nomma le jeune Rochussen contrôleur des contributions dans l'arrondissement d'Amsterdam.

Pendant les cent jours, le nouveau contrôleur servit à ses propres frais dans le corps des chasseurs volontaires. Il fit la campagne de 1815, et reprit ses fonctions administratives après la bataille de Waterloo. En 1816, le ministre Appélius, qui l'estimait beaucoup, le plaça dans la ville de Bois-le-Duc. Deux ans après, il réorganisa les impositions à l'égard des genièvreries et des salines, très-nombreuses alors, de Rotterdam et de Delfshaven. Vers cette époque, son père mourut d'apoplexie en pleine église, regretté de tous ceux qui l'avaient connu.

De 1819 à 1825, M. Rochussen fut contrôleur dans la ville d'Amsterdam. Il demandait tous les ans un congé pour visiter les différentes provinces du royaume ou les pays environnants. Doué d'un esprit actif et investigateur, il employait ses heures de loisir à l'étude des hautes finances, de l'économie publique, et surtout à celle du commerce de son pays. En 1823, il écrivit une brochure sur le commerce d'Amsterdam, et la soumit au roi Guillaume Ier, juge compétent en pareille matière. Cet opuscule, plein d'indications utiles, ne fut pas imprimé; mais il obtint l'approbation du Roi, qui, deux ans après, nomma l'auteur à la place de secrétaire de la chambre de commerce et de fabriques d'Amsterdam.

Dans cette position favorable à ses études, M. Rochussen recommanda l'établissement d'un port franc, ou grand entrepôt, comme le seul moyen de concilier les tendances du commerce, de l'industrie manufacturière et de l'agriculture. Le Roi lui confia l'exécution de son idée, en le désignant comme directeur du futur

[1] Nous avons extrait cette notice biographique de celle publiée dans le *Nieuwe Rotterdamsche Courant* du 10 juin 1845.

entrepôt. M. Rochussen fit alors le voyage de Londres et de Liverpool pour étudier l'entreposition et plusieurs autres institutions commerciales. De retour en Hollande, il s'occupa sans relâche de réaliser son projet, et, dès l'année 1830, Amsterdam put s'enorgueillir de la possession d'un entrepôt qui rivalise avec les plus beaux établissements de ce genre. Quoique, dès l'abord, cet entrepôt fût vaste, son utilité reconnue fit bientôt juger à propos de l'agrandir. Par conséquent, M. Rochussen donna plus de développement au nouvel édifice dans l'intervalle de ses deux voyages à Berlin dont nous aurons à parler. Son œuvre favorite fut encore améliorée par la construction d'une seconde écluse, plus grande que la première, et par l'approfondissement du bassin. Dès-lors, tous les vaisseaux de commerce qui peuvent arriver chargés devant Amsterdam par le canal du nord de la Hollande, purent aussi pénétrer dans l'entrepôt, jusqu'au pied des magasins destinés à recevoir leurs cargaisons. M. Rochussen trouva le moyen d'opérer ces perfectionnements sans imposer de nouvelles charges à l'entreprise. Il proposa de rembourser et de remplacer, par un emprunt à quatre pour cent, l'emprunt à cinq pour cent contracté pour l'exécution de l'entrepôt. La conversion réussit, et l'économie qu'elle procura fut plus que suffisante pour bonifier l'intérêt des sommes employées aux travaux d'agrandissement.

A cette occasion, M. Rochussen entra dans une relation plus directe avec M. van Tets van Goudriaan, alors gouverneur de la Hollande-Septentrionale; et quand ce dernier prit le portefeuille des finances, il l'assista de ses conseils et de sa collaboration.

Dans l'année qui précéda l'achèvement de l'entrepôt d'Amsterdam, un incendie éclata dans la caserne voisine d'Orange-Nassau. Le directeur parvint à l'éteindre avec cent ouvriers. Cette action fut récompensée par la décoration du Lion-Néerlandais.

Après la révolution de 1830, les hommes d'État de la Hollande, et surtout le Roi et le ministre van Tets, le consultèrent plus d'une fois sur des affaires importantes. Lorsque la campagne de dix jours eut vengé l'injure faite à la nation hollandaise, il conseilla d'accepter les vingt-quatre articles, prédisant, mais en vain, la stérilité des sacrifices que le système de persévérance devait coûter à son pays.

En 1834, M. Rochussen fut invité, par la municipalité d'Amsterdam, à siéger parmi les commissaires de la navigation du Rhin. Le traité fait à Mayence, entre les Etats riverains, ordonnait l'application du réglement qui rendait cette navigation libre. M. Rochussen fit des efforts utiles en faveur du commerce et de la navigation de ses concitoyens. Cette occupation ne l'aveugla point cependant sur l'importance locomotrice de la vapeur. Membre d'une commission formée en 1834 pour la construction d'un chemin de fer d'Amsterdam à Cologne, il alla conférer à Bad-Ems avec le ministre des postes de Prusse, sur la partie de cette voie de transport qui regardait le territoire prussien. En 1836, il devint un des membres les plus laborieux de la commission d'État, qui se réunit à La Haye, sous la présidence de M. Falck, pour éclairer le Roi sur le système des chemins de fer et sur sa mise en œuvre dans les Pays-Bas.

II.

Ici commence une nouvelle phase de la vie publique du Gouverneur actuel des Indes. Contre l'attente générale, il va conclure trois traités internationaux, qui seront avantageux pour toutes les parties.

En mars 1837, M. Rochussen fut nommé plénipotentiaire de son gouvernement à Berlin, et, dès le mois de juin de la même année, il signait un traité de navigation avec la Prusse.

Une autre négociation lui fut confiée au mois d'août 1838. Il s'agissait de conclure un traité de commerce et de navigation avec l'Union des douanes allemandes, question sur laquelle, étant secrétaire de la Chambre de commerce et de fabriques, il avait écrit un mémoire intéressant. On n'a pas oublié dans le monde politique les difficultés que rencontra le négociateur hollandais. Les journaux de l'Union déclaraient qu'elle ne pouvait pas admettre les principaux produits des colonies néerlandaises, sans violer ses deux principes constitutifs: à savoir le principe fiscal et le principe protecteur, qui frappent d'un droit d'entrée élevé, l'un, les marchandises brutes, qu'elles soient ou non destinées au commerce, et l'autre, les objets manufacturés qui ne sont pas indispensables à la fabrication indigène. D'ailleurs, admettre à l'importation le sucre de canne de la Hollande, c'était sacrifier le sucre de betterave allemand.

L'habileté de M. Rochussen triompha néanmoins de tous ces obstacles. Pour se mettre en rapport direct

avec tous les États de l'Union douanière, il fit de nombreux voyages d'une capitale à l'autre, et, par le traité conclu dans le cours de 1839, le commerce néerlandais obtint à la fin, pour un grand nombre d'années, plusieurs avantages importants sur les marchés du Zollverein. Depuis ce moment, la fabrication du sucre de betterave ne fit plus que déchoir en Allemagne.

Au retour, il fut choisi pour présider la commission chargée d'exécuter le traité de Londres dans Anvers avec les commissaires belges; mais il pria le Roi de le dispenser de ce soin.

En novembre, il reçut l'ordre de négocier avec la France un traité de commerce qui devait abolir les mesures prohibitives prises de part et d'autre en 1823. Cette négociation fut aussi difficile que la précédente. A peine eut-elle commencé, que le ministère Soult céda la place au ministère Thiers dont le chef, peu de temps avant d'arriver au pouvoir, s'était déclaré contraire, dans le *Constitutionnel*, son organe, à toutes les demandes de M. Rochussen. Et cependant, en retour d'équitables concessions, il les accorda toutes, à savoir: l'égalité des deux pavillons pour l'entrée et la sortie par mer, la liberté d'importer en France, par le Rhin, des productions coloniales et la libre navigation du Rhin français.

Les négociations durèrent de novembre 1839 à juillet 1840. Pendant l'intervalle M. Rochussen se concilia l'estime et l'affection du roi Louis-Philippe, qui, lors de la signature du traité, le nomma officier de la Légion-d'Honneur.

Le 1er août 1840, parut la nomination de M. Rochussen au ministère des finances. Voici quels furent les principaux actes de son administration :

I. Publication de l'état des finances et couverture de l'arriéré.
II. Suppression du syndicat d'amortissement.
III. Conversion anticipée de la dette différée en dette active.
IV. Réorganisation de la cour générale des comptes.
V. Liquidation avec la Belgique.
VI. Capitalisation des cinq millions de rente annuelle dûs par la Belgique à la Hollande, laquelle capitalisation, tout en faisant disparaître les incertitudes d'un recouvrement à plusieurs échéances, rendait possibles les grandes opérations financières que M. Rochussen méditait, mais qu'il ne lui fut pas permis d'exécuter.
VII. Elaboration d'un nouveau tarif de droits d'entrée, de sortie et de transit.

Les plus importants de ces travaux furent rappelés dans le dernier discours que M. Rochussen prononça, comme ministre des finances, à la Deuxième Chambre des États-Généraux:

« Il y a trois ans, chargé du ministère des finances dans un moment difficile, je n'acceptai, dit-il, ces » importantes fonctions qu'en stipulant que le syndicat d'amortissement serait aboli, et l'état des finances » publié sans aucune réserve. Ces mesures ont été prises sans retard. Les comptes de chaque année de » service sont entre vos mains. Jamais la situation financière ne fut aussi bien connue qu'aujourd'hui: vos » dernières discussions en ont donné la preuve.

. . . . » Sous mon administration, qui commença l'ère de la responsabilité ministérielle, une nouvelle » instruction fut introduite pour la liquidation du contrôle de la cour générale des comptes.

» J'ai voulu régler par la loi la répartition des pensions; mais les opinions trop divergentes dans cette » Assemblée ont laissé la question pendante.

. . . . » J'ai réprimé les abus de l'esprit fiscal, élaboré tout un système nouveau de droits d'entrée, de » sortie et de transit, fait tous mes efforts, quoiqu'avec un succès incomplet, pour transporter l'impôt des » pauvres aux riches.

» Par la conversion anticipée de la dette différée en dette active, j'ai retranché huit millions sur le chiffre » nominal des obligations, et détruit un mal qui semblait devoir, pendant deux siècles encore, s'opposer à » la réforme de notre système financier.

» Nos différents si graves et si compliqués avec la Belgique ont été réglés contre l'attente générale. »

Pendant ces trois années, le budget, défendu par le ministre, fut toujours adopté par les Etats-Généraux. En 1841, il fit deux fois le voyage de Londres, pour s'entendre, sur l'annexion du Luxembourg à l'Union des douanes, avec le Roi de Prusse que le baptême du Prince de Galles avait appelé chez la Reine Victoria. Cette affaire terminée, le Roi des Pays-Bas put enfin ratifier le traité de navigation fait à Berlin sous le règne

de son père Guillaume Ier. M. Rochussen reçut la Grand'Croix de l'Aigle-Rouge de Prusse. Il portait, depuis 1839, celle de Léopold de Belgique, et depuis 1842, celle du Lion-Néerlandais.

Nous arrivons à l'événement qui motiva sa retraite.

Un nouveau déficit s'était déclaré. Le produit des revenus coloniaux était resté de neuf millions de florins (près de dix-neuf millions de francs) au-dessous de l'estimation du budget des recettes. Pour couvrir cet arriéré et pour rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses de l'État, M. Rochussen forma ce projet de conversion qui fit tant de bruit dans le monde financier d'Europe.

Partant de ce principe qui, sur deux emprunts grevés d'une charge annuelle, le plus avantageux est celui qui, par cette charge, peut être remboursé le plus promptement, M. Rochussen proposa d'amortir le cinq pour cent et demi néerlandais et d'émettre à la place des obligations à trois pour cent dont le remboursement serait facultatif, mais dont l'émission ferait économiser une somme qui, bien que lentement, éteindrait la dette. Cent millions de cinq pour cents portent annuellement cinq millions de rente. Le ministre substituait à ce capital cent quarante-et-un millions de trois pour cents qui n'auraient coûté tout au plus que quatre millions deux cent trente mille florins d'intérêt. Donc, en supposant que les cinq millions nécessaires pour le service des intérêts de la première dette, fussent également affectés à la seconde, il aurait été possible de rembourser tous les ans pour sept cent soixante dix mille florins d'obligations.

Ce simple calcul démontrait que le capital d'une dette ainsi convertie s'éteignait en lui-même, pourvu que l'on continuât d'affecter cinq millions à cet emploi. Dans le cas contraire, au lieu de recourir à l'impôt, l'on aurait réduit l'intérêt; mais cette nécessité éventuelle d'une réduction, l'auteur du projet voulait la détourner par des achats annuels.

Tel était le projet de conversion qui fut présenté par M. Rochussen à la Deuxième Chambre des États-Généraux, le 27 mai 1843. Sans augmenter les impôts, il rétablissait l'équilibre dans les finances. En économisant deux millions cinq cent mille florins d'intérêt, il éteignait la créance de la Société de commerce à qui les traités donnent le droit de se payer d'avance par une retenue annuelle de cinq millions de florins sur le rapport des productions coloniales qu'elle fait vendre.

Une forte opposition se déclara contre le projet, ou plutôt contre la solidité que son adoption aurait donnée au Gouvernement. Il fut rejeté. La majorité se composait des éléments les plus hétérogènes. Les uns ne voulaient dans aucun cas diminuer l'intérêt; les autres demandaient que l'on frappât directement les rentiers.

Découragé, blessé par d'injustes défiances, et d'ailleurs trop constitutionnel pour se séparer de son système, M. Rochussen prit la résolution de déposer son portefeuille.

A peine la Chambre en fût-elle informée, que plusieurs membres, tant adversaires que partisans du projet de conversion, pressèrent vivement le ministre de retirer sa démission. Mais il fut inébranlable, et, dans la séance du 17 juin 1843, il annonça sa retraite en ces termes avec une émotion qui gagna l'assemblée:

« En arrivant au pouvoir, j'ai juré d'être fidèle à la Loi Fondamentale. C'est dans l'acception la plus » étendue que j'ai compris et tenu ce serment. Il m'imposait l'obligation de me soumettre à la décision des » deux Chambres, et de la respecter, lors même qu'elle serait opposée à ma conviction personnelle. Aussi » n'adresserai-je pas de reproche à Vos Nobles Puissances, pour avoir refusé leur approbation au seul système » que je crois propre à rétablir durablement les finances. Après avoir vu rejeter un projet dont l'élaboration » m'avait occupé pendant plusieurs années, j'ai voulu rechercher, sans émotion, s'il serait possible de » le modifier. Je me serais estimé trop heureux d'atteindre ainsi l'objet de tous mes désirs, la réglementation » de notre situation financière, oeuvre à laquelle, au risque d'une vieillesse prématurée, j'avais consacré » mes jours et mes nuits. Mais, toutes choses bien considérées, le moyen que j'avais proposé ne m'a pas semblé » susceptible de modification. Il ne me restait donc qu'à remettre ma démission entre les mains du chef » de l'État. »

M. Rochussen prit ensuite la défense d'un projet de loi tendant à pourvoir aux besoins momentanés du trésor, car, avec sa prudence accoutumée, il avait assuré la marche des affaires avant de faire connaître sa résolution. Les renseignemens fournis par les deux ministres qui lui succédèrent ont prouvé la sincérité de ses déclarations et l'injustice des soupçons que ses principales motions avaient rencontrés.

La même ordonnance royale qui acceptait sa démission, le nommait ministre d'État, et Envoyé-extraordinaire-ministre-plénipotentiaire à la cour de Bruxelles. Il eut donc la satisfaction d'exécuter lui-même le traité,

fruit de es travaux, qui réglait tous les rapports entre les deux parties de l'ancien Royaume des Pays-Bas. L'ex-Ministre des finances prit à cœur, comme toujours, les intérêts commerciaux de son pays; il obtint plusieurs avantages, en particulier pour les productions coloniales, quand la Belgique établit les droits différentiels. Cette négociation dura de juillet 1843 à février 1845, époque où le Roi le chargea des éminentes fonctions qu'il vient d'aborder.

COSMOGRAPHIE.

OBSERVATIONS ASTRONOMIQUES.

Détermination de la longitude de l'uitkijk, station du Globe Régulateur a Batavia, faite en 1843, au moyen de l'observation d'éclipses du premier et du deuxième Satellite de Jupiter (*Lengte-bepalingvan den tijdbal te Batavia, geplaatst op den Uitkijk, door middel der waargenomene eclipsen van den eersten en tweeden satelliet van Jupiter, in* 1843), par M. F. A. A. Grégory, lieutenant de la marine royale.[1]

En 1839, lors de la fondation du globe régulateur[2] de Batavia, l'on voulut en fixer la longitude, pour ramener à l'unité les déterminations chronométriques dans cet archipel. Il résulta de différentes données, que la longitude de 106° 52′ à l'est de Greenwich, était, sinon la vraie, du moins celle qui s'approchait le plus de la vérité.

L'année suivante, on fixa la latitude de la station du globe à 6° 7′ 30″ sud, et depuis, des observations réitérées et nombreuses le placèrent sous la latitude de 6° 8′. Malgré l'économie à laquelle on s'est attaché dans cette fondation, son utilité n'est pas douteuse. De notre temps où l'usage des chronomètres se répand de plus en plus, où la marine commerciale, aussi bien que celle de l'État, accorde plus de confiance qu'autrefois à ces instruments perfectionnés, le globe est réellement indispensable, car, sans son secours, il est très-difficile et quelquefois impossible de régler les chronomètres à Batavia.

Auprès du globe se trouvent deux pendules astronomiques, dont l'une, de Honii, d'Amsterdam, n° 12, se distingue surtout par la justesse et la régularité de sa marche. Elle prouve que la Hollande possède des mécaniciens dont les ouvrages méritent les plus grands éloges.

Comprenant qu'il serait désirable de connaître le méridien de Batavia, j'ai tâché de le déterminer autant que me le permettaient les faibles ressources que j'avais à ma disposition, par le moyen du premier et du deuxième satellite de Jupiter, ou du moins de comparer les résultats obtenus avec la longitude admise. M. le baron P. Melvill de Carnbée, lieutenant de marine, a bien voulu coopérer à ce travail.

Pendant le cours de l'année 1843, chaque fois que le temps l'a permis, j'ai fait des observations dont j'expose ici les résultats. J'étais pourvu d'un bon chronomètre. Indépendamment des vérifications ordinaires destinées à régler sa marche, je l'observais exactement, le matin, quand l'éclipse d'un satellite

[1] *Tijdschrift voor Neêrlands Indië.* Année VII. Livr. III, pag. 397.

[2] Nous avons essayé de rendre par cette expression le mot hollandais *tijdbal* (en anglais *time ball*), terme technique nouvellement créé.

de Jupiter devait avoir lieu le soir, et le soir, lorsqu'elle était attendue pour la nuit. De plus, je faisais usage d'un télescope de trois pieds et demi, appartenant à la Société des Arts et des Sciences de Batavia.

Par entrées du premier satellite de Jupiter.

		Long. à l'est de Greenw.
Le 13 mai	à 14 h. 17 m. 22 s. 8	106° 52′ 51″
Le 29 mai	à 12 h. 33 m. 3 s.	106° 50′ 1″ 5
Le 14 juin	à 10 h. 49 m. 10 s.	106° 50′ 54″
Le 21 juin	à 12 h. 43 m. 5 s. 36	106° 50′ 34″
Le 7 juillet	à 10 h. 59 m. 47 s. 53	106° 49′ 23″
Le 14 juillet	à 12 h. 54 m. 4 s. 31	106° 49′ 0″ 7
Moyenne des entrées du premier satellite de Jupiter		106° 50′ 27″ 36

Par sorties du premier satellite de Jupiter.

		Long. à l'est de Greenw.
Le 7 sept.	à 12 h. 0 m. 34 s. 63	106° 51′ 45″ 35
Le 16 oct.	à 10 h. 36 m. 32 s. 72	106° 53′ 23″ 55
Le 23 oct.	à 12 h. 32 m. 18 s. 25	106° 53′ 8″ 25
Le 25 oct.	à 7 h. 1 m. 13 s. 46	106° 52′ 2″ 4
Moyenne des sorties du premier satellite de Jupiter		106° 52′ 34″ 88
Moyenne des entrées et des sorties du premier satellite de Jupiter		106° 51′ 31″ 12

Par entrées du deuxième satellite de Jupiter.

		Long. à l'est de Greenw.
Le 27 juin	à 10 h. 4 m. 59 s. 93	106° 50′ 2″
Le 12 août	à 14 h. 51 m. 25 s. 48	106° 50′ 59″ 7
Moyenne des entrées du deuxième satellite de Jupiter		106° 50′ 30″ 85

Par sorties du deuxième satellite de Jupiter.

		Long. à l'est de Greenw.
Le 17 sept.	à 6 h. 34 m. 25 s. 96	106° 51′ 51″ 9
Moyenne des entrées et des sorties du deuxième satellite de Jupiter		106° 51′ 11″ 37
La moyenne des entrées et des sorties du premier satellite étant		106° 51′ 31″ 12
La moyenne des entrées et des sorties du premier et du deuxième satellite est donc		106° 51′ 21″ 25

Ces observations ont été faites près de la deuxième maison qui se trouve au nord de l'église dite Willemskerk, et qui, d'après la carte de Batavia et de ses environs, dressée par M. le capitaine du génie Schönermark, est située à 2449 mètres à l'est du méridien ou du régulateur. Par conséquent, la longitude moyenne obtenue par les entrées et les sorties du premier et du deuxième satellite de Jupiter, placerait le globe sous le 106° 50′ 1 25″ à l'est de Greenwich, ce qui forme une différence de 1′ 58″ 75 avec la longitude adoptée jusqu'ici.

J'aurais désiré que le temps eût permis de calculer aussi la longitude de Batavia par le moyen d'occultations, préférable à celui des éclipses des satellites de Jupiter. Mais l'occasion ne s'en étant pas présentée, j'ai dû me borner aux observations qui font le sujet de cet article, et que je me propose de continuer.

TOPOGRAPHIE PHYSIQUE.

Notice sur la topographie physico-médicale de Batavia (*Bijdrage tot de medische Topographie van Batavia*), par M. Bleecker. [1]

I.

SOL ET CLIMAT.

Depuis sa fondation, Batavia passe pour l'une des villes les plus insalubres qui soient au monde. Mal située, mal organisée, et d'ailleurs placée dans les conditions communes à toutes les villes intertropicales dont le sol est bas, elle méritait en effet sa réputation; mais depuis quelques dixaines d'années, la constitution locale de son territoire a subi de grandes et de nombreuses modifications, qui, modifiant elles-mêmes l'état sanitaire et la mortalité, font qu'aujourd'hui Batavia n'est pas plus malsaine que tant d'autres ports de mer situés entre les tropiques.

Avant d'aborder l'étude topognostique de cette cité considérable, jetons un rapide coup d'œil sur la constitution géognostique de l'île dont elle est la capitale.

Java se compose d'une chaîne de volcans. Elle commence par le groupe du Junjing, du Jalo, du Goenong Karang (résidence de Bantam), et finit par celui du Talaga Woerong et de l'Idjen (résidence de Banjoewangie). Cette chaîne, en apparence interrompue par des détroits, se prolonge dans les îles plus orientales. Différente de Sumatra et de Bornéo, et toute originale dans les règnes animal et végétal, Java, dont la formation est plus récente que celle de ces deux îles, consiste principalement en basalte[2] ou en trachite, [3] qui paraît être sorti directement du fond de la mer par soulèvement volcanique, tandis que ses diverses sortes de roches sont hétérogènes et se composent, pour la plupart, de fragments ou de grains plus ou moins grands et cohérents de feldspath, d'amphibole, d'augite, et de fer magnétique. [4] En outre, Java possède, principalement sur la côte méridionale, beaucoup de roches calcaires qui reposent ou s'appuient sur les montagnes basaltiques et qui sont soulevées avec elles du sein de la mer. A cause de leur fréquence, de leur position, et de l'époque de leur origine, ces roches peuvent être regardées comme la seconde formation de l'île. [5]

Les volcans de Java, généralement situés à l'intérieur, ne se rapprochent que rarement du littoral. Autrefois, ils en étaient beaucoup plus voisins; mais la nature toujours active, modifiant successivement la forme primitive de l'île, a fini par l'entourer, particulièrement sur le rivage nord, d'un large bord de terrain de nouvelle formation.

Ce terrain s'élargit tous les ans par les alluvions marines, par les sédiments que les torrents déposent continuellement et par les fréquentes inondations dont les grandes pluies sont la cause. Il est insensiblement devenu, tout autour de l'île, comme une ceinture inégale qui s'étend quelquefois dans l'intérieur, et qui a sa plus grande largeur dans les résidences de Batavia et de Kramang.

[1] *Tijdschrift voor Neêrlands-Indie.* Année V. Livr. IX, pag. 280.

[2] Reinwardt, *Over de Vuurbergen van den Indischen Archipel* (Des volcans de l'Archipel indien), pag. 6. — Horsfield, *On the Mineralogy of Java*, dans le tom. VIII des Oeuvres de la Société de Batavia.

[3] D'après des auteurs modernes, comme Horner et Junghuhn.

[4] Reinwardt, *Over de natuurlijke vruchtbaarheid van den grond der Oost-Indische Eilanden* (De la fertitilité naturelle du sol dans l'Archipel indien), pag. 13.

[5] Nous devons cependant rappeler ici que, dans la résidence de Bantam, entre les rivulets de Tjikorsik et de Tjiliman, M. Horner a trouvé, sur une assez grande étendue, des roches amphiboliques ou du porphyre rouge, formation qu'en Europe l'on estime beaucoup plus ancienne que tous les trachites, les dolorites et les basaltes. L'existence de cailloux granitiques dans les fleuves qui divisent la côte méridionale de Bantam, * et celle de blocs de granit dans le district de Jassinga, † sont des faits encore plus singuliers.

* Horner, *Verslag van eene Mineralogische Reis, etc.* (Relation d'un Voyage minéralogique dans la résidence de Bantam, insérée dans les Oeuvres de la Société de Batavia, Tom. VII, pag. 42.

† Rigg, *Sketch of the Geology of Jassinga.* Ibid., p. 124.

Batavia est assise sur ce terrain d'alluvion. On comprendra combien, en cet endroit, le rivage augmente, lorsqu'on saura que l'ancienne ville, lors de sa fondation, touchait à la mer, tandis qu'aujourd'hui, par la marée basse, elle en est déjà éloignée de cinq cents perches environ.

En cette occasion, l'intérêt du commerce a triomphé de celui de la santé: la grandeur et la sécurité de la rade ont fait fermer les yeux sur les dangers du sol. Pendant les premières dixaines d'années qui suivirent la fondation de Batavia, les environs de cette ville consistaient presque tout entiers en marécages et en broussailles. C'est à quoi, dès lors, on attribuait sa fameuse insalubrité.

Toutefois, l'accroissement de la population et de la culture ont considérablement amélioré la campagne qui s'est transformée en rizières et en jardins. Mais, ce que le climat a gagné de ce côté, il l'a perdu du côté de la nouvelle terre alluvienne qui, pour la plus grande partie, est demeurée à l'état de nature. Ce sol ne pouvant acquérir aucune élévation, ses légères inégalités formérent des étangs; et le développement de la végétation, presque toute de petites plantes et d'arbustes, ne tarda pas à les changer en bourbiers et en marais dont la formation fut encore puissamment provoquée par l'action du climat, si favorable à la croissance des plantes, mais aussi, à la décomposition de l'organisme. Lorsqu'on considère la distance qu'en deux siècles l'infatigable nature a pu mettre entre l'ancienne Batavia et la mer, on se prend à supposer qu'un jour cette belle et large rade cessera d'offrir un sûr bassin à des centaines de vaisseaux, et que les alluvions en feront une terre qui se confondra peut-être avec les nombreux îlots dont elle est entourée. Nous croyons que ce moment viendra, quoiqu'il semble encore très-éloigné. [1] La rade, en effet, n'a déjà plus beaucoup de profondeur, ses inégalités ne sont que de quelques brasses, et çà et là, elle compte des hauts-fonds que les navires sont obligés d'éviter. De plus, elle est couverte, comme on l'a vu, d'une rangée d'îlots dont les conditions de développement sont incessamment créées par le travail de leurs architectes animaux [2].

La rade courbe que la côte de Java forme, et qui s'étend de la pointe de Krawang à la pointe de Tangerang ou Ontong Java, ne fait que favoriser l'alluvion. Un grand nombre de cours d'eau apportent leurs dépôts à la rade, séparement ou après leur jonction dans l'intérieur. [3]

A mesure qu'il se formera de cette manière de nouveaux terrains, il se présentera aussi de nouvelles conditions pour la formation de marais, et, par conséquent, de nouvelles causes de maladies. Mais en revanche, le sol s'augmentant, on cherchera graduellement à tirer parti de cette alluvion, à défricher les broussailles, [4] à dessécher les marais, ou à les convertir en rizières et en champs fertiles, pour diminuer les influences morbifiques, ainsi qu'on l'a déjà fait à plus grande distance du rivage.

Depuis les changements accomplis dans la situation topographique de l'ancienne ville, on ne peut plus répéter ce que Bontius a dit autrefois sur les vents de terre et de mer qui régnent à Batavia. Nous lisons dans l'*Historia naturalis et medica Indiæ Orientalis*, de cet auteur, que les vents de terre étaient les plus pernicieux pour la ville [5], à cause des eaux stagnantes et des mares dont elle était entourée; et que les vents de mer lui semblaient beaucoup plus sains, parce qu'ils éloignaient de Batavia, située sur le rivage même, les miasmes et les vapeurs marécageuses. [6] Aujourd'hui, le contraire est vrai. Les marais au sud de l'ancienne Batavia sont transformés pour la plupart en bons terrains; il n'en existe plus guère qu'autour des

[1] Passant sous silence beaucoup d'autres exemples, nous ne citerons ici que Palembang, sur la partie sud-est du vaste terrain alluvien de Sumatra. Les anciens historiens parlaient de Palembang comme d'un port de mer, et de nos jours il est à quinze milles d'Allemagne de l'embouchure du fleuve. — Voir Von Léonhard, *Lehrbuch der Geognosie und Geologie*, 1835, pag. 201.

[2] Ces îlots, c'est-à-dire les couches qui s'élèvent jusqu'au niveau de la mer, ont, pour la plupart, été formées par des polypes (formation de Madrépores). En voici les noms: Middelburg, Amsterdam, Schiedam, Rotterdam, Haarlem, Monnikendam, Hoorn, Kerkhof-Eiland, Onrust, Purmerend, Edam, Alkmaar, Enkhuizen, Leijden, Vader Smith. En outre, la rade compte plusieurs bancs, tels que Les Armes de Purmerend, Rygersdaal, Rynlandsch Bank, Neptunus Bank, Pas-Op, Neerstuk etc.

[3] De l'ouest à l'est, 1° le Tjiejantra et le Tjidanie, qui portent, après leur jonction, le nom de Tangerang; 2° le Passangrahan et le Grogol, qui se déchargent, partie dans l'Ankée, partie dans les canaux des anciens jardins européens; 3° le Tjiliwong, qui reçoit dans l'ancienne ville les eaux du Krokot; 4° l'Antjol; 5° le Tjakong; 6° le Bekassie, et 7° le Tjitarum, lequel, ayant reçu le tribut du Tjikarang, du Louwong et d'autres rivières, fait un delta de la pointe de Krawang.

[4] Après l'an 1660, les bois épars qui entouraient Batavia ont été coupés avec l'assistance de l'armée. Voir Valentyn, *Oost Indië* (L'Inde), Tom. IV, p. 243.

[5] « *Ventus e continenti oriendus, serio nobis cavendus est.* » Bontius. De conservanda valetudine, dial. prim.

[6] « *Causa in promptu est, quod illæ (auræ e mare spirantes) fœtidos illos ac paladosos vapores longe a nobis rejiciant ëremqua* »*verrunt et expurgant.* » Bont. loc. cit.

tombeaux chinois. Le vent de terre ne peut donc plus être aussi nuisible à l'atmosphère de l'ancienne ville. Mais, en retour, elle est bordée au nord de vastes marais; c'est pourquoi les vents du nord ou de mer sont les plus funestes à ses habitants. Heureusement, ces derniers vents ne s'élèvent que pendant cette partie de la jurnée où les émanations des marais, plus dilatées par la haute température, sont soulevées et perdues dans l'atmosphère.

Pour prévenir toute méprise, nous devons faire remarquer qu'en divisant Batavia en ancienne et nouvelle ville, nous comprenons dans cette dernière Molenvliet, Noordwyk, Ryswyk, Koningsplein, Weltevréde, Goenong-Saharie, etc., avec les villages voisins et environnants. Tout ce que nous avons dit plus haut doit s'appliquer à l'ancienne ville; et chaque fois que nous parlerons de la nouvelle, nous la désignerons expressément.

Quoiqu'il soit vrai, comme on peut en juger, que la situation de Batavia est très-malsaine, les anciens habitants ont encore aggravé cette insalubrité par leur propre faute, ne voulant pas comprendre que la construction d'une ville intertropicale devait être différente de celle d'une ville européenne. En fondant Batavia, l'on trouva bon de lui donner la forme d'une carré oblong qui fut entouré de murs et de bastions et pourvu d'une forte citadelle sur sa face septentrionale. Ce n'était pas en cela que consistait la faute; car, dans ces temps d'agitation, où les Provinces-Unies, en guerre avec l'Angleterre, avaient encore à se défendre contre des aborigènes, il fallait bien que Batavia devînt une forteresse. Dans les premières dixaines d'années qui suivirent sa fondation, la ville entière se trouvait à l'est du Tjiliwong. Mais l'accroissement de la population commanda des agrandissements, et bientôt la rive gauche du fleuve put s'enorgueillir d'un quartier non moins vaste et presque aussi magnifique que l'ancienne ville. Le Tjiliwong traversait donc Batavia dans toute sa longueur, avec un courant rapide, et divisait la ville en deux parties à peu près égales. Mais ce n'était pas assez pour les Hollandais. Il leur fallait une ville hollandaise, coupée en tous sens par une infinité de canaux. Ces émissaires furent effectivement pratiqués en grand nombre à l'est et à l'ouest du Tjiliwong. On embellit les quais, en y plantant de beaux arbres des Canaries et des tamarindes. Et pour faire participer à ces ornements les jardins qu'ils dessinèrent à l'ouest de la ville, les habitants y firent passer une quantité de fossés et de canaux, qui, par l'est, communiquaient immédiatement avec ceux de Batavia, par l'ouest, avec l'Ankée.

Il résulta de ce système de canaux que le Tjiliwong, dont le courant avait beaucoup de force à son entrée dans la ville, dut céder aux émissaires une partie de ses eaux; qu'ainsi ce fleuve, considérablement affaibli, ne pouvant plus porter jusqu'à la mer les corps insolubles entraînés par la puissance du courant au-dessus de Batavia, fut forcé de les déposer, partie dans les canaux, partie à son embouchure, de manière à rendre plus haut et plus large le banc qui s'y trouvait. Dès lors, le rapide et beau Tjiliwong ne fut plus qu'un petit cours d'eau, qui, loin de purifier la ville, l'infectait par les précipités dont il remplissait les canaux qui devenaient de moins en moins profonds et de plus en plus immondes [1].

Cet état de choses fut empiré par le violent tremblement de terre qui survint dans la nuit du 4 au 5 février 1699. Une partie de la montagne où le Tjiliwong prenait sa source, s'étant écroulée, le cours de ce fleuve changea sensiblement de direction. Ses eaux se frayèrent un passage à travers champs, et, lorsqu'elles rentrèrent dans leur lit, plus près de la ville, charrièrent une si grande quantité de pierres et de vase que les canaux de la ville en furent entièrement remplis, que l'eau cessa d'être potable, et que les poissons moururent. La vase qui ne fut point déposée dans les canaux, se précipita sur le banc qui se trouvait à l'entrée du fleuve, et dont elle augmenta considérablement le volume. [2]

Néanmoins on ne devint pas encore sage. On souilla même de plus en plus les canaux en y jetant toutes sortes d'immondices. On laissa l'eau fangeuse répandre ses exhalaisons pestilentielles, et les hommes mourir. Ce n'était que lorsque les canaux cessaient ou allaient cesser d'être navigables qu'on les recurait un peu; et lorsque le banc qui se trouvait devant le fleuve devenait trop gênant, on prolongeait un peu les jetées.

Au lieu donc de faire disparaître les causes de ces inconvénients, on se contentait de les pallier; car il est facile de comprendre que le curage des canaux [3] et le prolongement du port devaient être souvent répétés.

[1] On avait encore les *fleurs de neuf heures*, miasmes dégagés des matières fécales que les esclaves jetaient chaque jour dans les canaux. — Voir Valentyn, Tom. IV, p. 233.

[2] Voir pour les détails, A. Bogaert, *Historische Reizen* (Voyages historiques), liv. 1er, p. 70. Il en fut de même du Tangerang, dans lequel le Salakh verse une quantité de ruisseaux. Cette montagne avait donné, peu de temps auparavant, des signes effrayants d'agitation.

[3] Ce curage devait avoir lieu tous les deux mois pour que les canaux fussent navigables.

Sous de telles influences, il était inévitable que les maladies et la mort exerçassent de terribles ravages dans l'enceinte de Batavia. Les listes mortuaires font frémir à l'aspect du nombre des victimes qui s'élevait à des milliers. [1]

Du reste, la ville même n'était pas étroitement bâtie. Les rues, larges et spacieuses, se coupaient à angles droits; les maisons, quoique contiguës, étaient assez bien distribuées pour les besoins du climat. Dès qu'il y eut lieu, vu l'accroissement de la population européenne, on construisit le faubourg du sud, et quelques maisons de campagne s'élevèrent sur la route de Jacatra et de Molenvliet. Les Chinois s'établirent parmi les Européens; ils possédèrent nombre de magasins, d'ateliers et de fabriques. Depuis les épouvantables événements de 1740, [2] auxquels nous regrettons de devoir faire allusion, ce peuple occupa surtout le camp chinois dont il fit bientôt une espèce de ville, mais qui, par l'exiguité des maisons, par l'étroitesse et les sinuosités des rues, par l'impureté des fossés, et par la malpropreté caractéristique des habitants, devint bientôt la partie la plus malsaine de Batavia. [3] Les aborigènes, retirés dans leurs villages, demeuraient à proximité de la ville sans éprouver tous les inconvénients de son atmosphère.

Les principales maladies des habitants de Batavia étaient des fièvres pernicieuses et des dyssenteries intenses; et l'on peut, sans exagération, ranger parmi leurs suites les cinq sixièmes des décès.

Les Européens étaient ensevelis dans la ville, les Chinois, hors des murs, sur les deux côtés de la route de Jacatra. [4] Nouvelle et puissante cause de maladies qui coûtèrent la vie à beaucoup de monde.

Ainsi, la situation de Batavia, que la nature avait déjà rendue malsaine, le devint encore davantage par l'ignorance des hommes.

On comprit enfin la faute que l'on avait commise. [5] Le gouvernement, sentant les dangers du système des canaux, en fit combler plusieurs afin d'assurer au fleuve un courant plus rapide. Il fit exhausser et cultiver des marécages et des champs de riz abandonnés aux environs de Batavia. Convaincu que le voisinage des tombeaux, et surtout celui des tombeaux chinois situés dans un terrain marécageux, était funeste à la population, il ordonna que les enterrements eussent lieu plus loin de la ville. Pour s'affranchir de la nécessité de prolonger continuellement les jetées, il changea, dans ces derniers temps, la direction du Tjiliwong après sa sortie de la ville, le sépara du port et le força de se décharger dans la mer à deux cents perches plus à l'ouest, où maintenant il dépose ses précipités sans nuire au commerce.

C'était beaucoup; mais ce n'était pas assez. Il fallait encore un grand ouvrage pour que Batavia pût égaler en salubrité la plupart des autres ports de mer intertropicaux. Cet ouvrage fut exécuté par Daendels. En moins de vingt ans, l'on vit Batavia renaître plus belle sur un terrain plus élevé, à trois *palen* (trois milles anglais environ) plus à l'intérieur, et c'est là que, transformée en ville de terre spacieuse, élégante, elle fait l'ornement de l'Inde néerlandaise.

Daendels, dont le mérite, comme celui de beaucoup de grands hommes, ne fut reconnu qu'après sa mort, comprenait la nécessité d'en finir avec les conditions délétères où se trouvaient les habitants de Batavia. Il avait

[1] De 1759 à 1778 inclusivement, 74,254 personnes ont été ensevelies dans la ville et dans ses alentours, sans compter les villages situés plus à l'intérieur, où chacun enterrait les morts sur son propre terrain. D'après un recensement inexact, la population, à cette époque, se serait élevée à 12,000 âmes. Voir : *Listes mortuaires de la ville de Batavia de* 1759 *à* 1778, dans les Oeuvres de la Société de Batavia, Tom. II, p. 378 et 379.
La moyenne des décès annuels se montait donc à plus de 3,700, ce qui diffère peu de la mortalité actuelle d'Amsterdam. Mais il faut dire que les indications anciennes ne méritent pas de confiance, car elles se contredisent incessamment. Pour en obtenir la preuve, il suffit d'ouvrir l'*Histoire de Java*, par Raffles, Tom. II, Append. A, Tabl. 1 et 2. On y trouve, à la Table 2, pour l'année 1751, le chiffre de 58,605, tandis qu'il est établi, dans la Table 1re, que pendant cette même année, il était mort 2,781 Européens et aborigènes. Les décès de Chinois et d'autres étrangers non européens se seraient donc élevés à 55,824. Encore: suivant la Table 2, il serait mort, de 1730 à 1749, c'est-à-dire en vingt ans, 967, 764 personnes; mortalité moyenne annuelle, 48,388. Si cette supputation est numériquement juste, il faut probablement l'étendre à toute l'ancienne *province* de Batavia.

[2] Le massacre des Chinois. Voir van Hoëvell, *Batavia in* 1743, dans le *Tydschrift voor Neêrlands-Indië*, 3e année, tom. Ier, p. 477 à 556; et l'*Histoire chronologique de Batavia*, par un Chinois, traduction de Medhurst, *Même revue*, 3e année, Tom. II, p. 51 à 74. Puis, les autres ouvrages plus connus.

[3] Nieuhof, *Gedenkwaardige Zee- en Landreize* (Voyage mémorable par terre et par mer), 1682, nous apprend, à la page 215, que, vers cette époque, les Chinois occupaient presque tout le côté oriental de la ville. La plupart des Indiens habitaient alors sur le quai du Rhinocéros.

[4] Les esclaves avaient un cimetière à part, et les aborigènes étaient enterrés derrière leurs villages.

[5] A la fin du siècle dernier, D. van Hogendorp fit connaître les principaux moyens d'améliorer l'atmosphère de Batavia. Voir son : *Berigt van den tegenwoordigen toestand der Bataafsche Bezittingen in Oost-Indië* (Rapport sur la situation actuelle des possessions bataves de l'Inde), p. 128. Mais avant lui, l'on avait commencé la destruction d'un grand nombre de causes morbifiques. En 1753, le gouvernement se fit adresser sur ces causes un rapport, provoqué sans doute par les fièvres destructives qui décimaient alors la population de Batavia. Voir Raffles, *History of Java*, Tom. II, App. A, p. 7.

conçu deux vastes projets : le premier, de faire de Sourabaya le siége du gouvernement hollandais dans ces contrées; l'autre projet, qui devait remplacer le précédent trop fortement combattu, de placer Batavia plus au midi. Certain que désormais cette ville n'avait plus d'ennemis à craindre à l'intérieur, il en fit raser les murs et le fort, et commença la construction de la ville neuve par des casernes, de jolies habitations pour les officiers, et, pour le gouverneur général, un palais sur le terrain de Weltevréde.[1]

Cet exemple fut suivi de tous les côtés. Bientôt Molenvliet, Noordwyk, Ryswyk et Goenoeng Saharie comptèrent de nouvelles maisons de bon goût, espacées et spacieuses; et dès l'an 1816, presque tous les Européens avaient quitté l'ancienne ville; il n'y restait plus que les bureaux indispensables du gouvernement, de la municipalité, et des maisons de commerce.

De leur côté, les Chinois et les aborigènes dont l'existence tenait à celle des Européens, bâtirent des villages dans le voisinage immédiat de la ville neuve, ou donnèrent plus d'extension à ceux qui s'y trouvaient déjà, surtout depuis l'époque où les habitations des Européens commencèrent à s'élever en grand nombre autour du Koningsplein, à Parapattan, à Tanabang, à Kramat et sur la grande route de Buitenzorg.

Il s'ensuivit que, dans l'ancienne ville, beaucoup de maisons tombées en ruines furent démolies; que la suppression du fort et de l'enceinte, ainsi que la diminution du chiffre de la population, rendirent la ville plus large, plus ouverte et facilitèrent le passage de l'air. Cette partie de Batavia fut donc assainie elle-même, et le seul camp des Chinois conserve encore sa primitive insalubrité.

Le sol de la ville neuve est plus élevé,[2] plus ferme, plus sec; une quantité de champs fertiles l'environnent. Il comprend une étendue beaucoup plus considérable que celle de l'ancienne ville, reçoit les eaux du Tjiliwong, du Krokot et d'un rivulet nommé le Menting, qui se jette dans ce dernier fleuve à proximité du Koningsplein, et se compose de beaux quartiers dont l'excellente distribution permet à l'air de circuler en liberté. Les pays qui forment la nouvelle Batavia sont, à l'ouest, Pétojo et Laanhof; au sud, Menting et Mataraman; à l'est, Struiswyk et Tjampakkah Poetie, tandis que sa limite septentrionale est formée par les champs plus bas qui séparent la ville neuve de l'ancienne. Ces pays sont en général assez sains; plus ils sont éloignés du rivage, plus ils s'élèvent au-dessus du niveau de la mer. Ils abondent en fertiles rizières, alimentées et inondées par les eaux que les rivières d'alentour versent dans les fissures du sol.

Ce fut donc une heureuse idée de déplacer ainsi Batavia pour la soustraire à tant d'influences pernicieuses. Toutefois, la constitution du sol n'est pas également salubre dans toutes les parties de la ville neuve.

Le quartier de Molenvliet, qui se trouve le plus au nord, touche presque au faubourg méridional de l'ancienne Batavia. Le canal dont il porte le nom[3] est un émissaire du Tjiliwong, et traverse ce quartier pour s'étendre en ligne droite depuis Ryswyk dans la direction du nord, jusqu'à l'ancienne ville dont il va remplir les canaux. Le quartier dont nous parlons est encore situé assez bas; à l'ouest, il est entouré de villages en partie marécageux; à l'est, il est bordé d'une grande rizière, d'une couple de villages,[4] et des anciens tombeaux chinois. Les pays plus occidentaux, Saréaal, Tjilambar et Pising se distinguent par la même situation basse; ils se composent d'une terre alluvienne sans consistance, mais leurs émanations sont moins nuisibles que celles des villages avoisinants de Krokot et de Pélak Séranie qui, dans la saison des pluies et à l'époque du brisement des moussons, sont en grande partie inondés.

Les Européens ont déjà construit là de très-belles maisons, surtout à proximité de Ryswyk. Plus près de l'ancienne ville, leurs habitations se confondent trop avec les boutiques et les ateliers des Chinois qui l'habitent en grand nombre.

Noordwyk, quoique déjà dans des conditions topographiques plus favorables que Molenvliet, repose encore sur un sol trop bas et trop humide pour mériter la qualification de sain. Les maisons des Européens y sont situées au nord du canal de Molenvliet, lequel, en ce lieu, se dirige à l'est vers le Tjiliwong. D'aucuns rangent aussi, sous Noordwyk, le terrain borné au sud et à l'est par le Tjiliwong, au nord par les anciens tombeaux chinois.

[1] *Coup d'œil sur l'île de Java*, par le comte C. S. W. van Hogendorp, p. 221.

[2] D'après M. Junghuhn, la place de Waterloo à Weltevréde est élevée de 30 pieds au-dessus du niveau de la mer. Voir son travail d'altimétrie barométrique pour l'île de Java dans les *Annales de physique* allemandes de Poggendorff, 1841, Tom. LII, p. 348.

[3] Le canal Molenvliet fut creusé dans l'année 1648 à la demande du capitaine des Chinois Bingam, auquel la Compagnie donnait des secours d'argent. Voir J. Hooyman, *Verhandeling over den tegenwoordigen staat van den landbouw in de ommelanden van Batavia* (De l'état actuel de l'agriculture dans les environs de Batavia), a la page 132 du Tome Ier des Oeuvres de la Société de Batavia.

[4] Djawa et Pesayoran.

Ce terrain porte également un grand nombre d'habitations d'Européens moins considérables, ainsi qu'un village en pierre très-peuplé,[1] et sur l'arrière plan, une multitude confuse d'habitations en bambou d'aborigènes et de Chinois. C'est surtout en ce lieu que se révèlent les inconvénients de l'habitude qu'ont les indigènes d'entourer d'arbres leurs maisons. Le sol, non pavé, bourbeux et bas, reçoit les averses sans que les eaux puissent entièrement s'écouler vers le fleuve. Saturé d'eau, il ne peut en absorber davantage, et les épaisses plantations de cocotiers et d'autres arbres autour des villages, ne laissent aucun passage aux rayons du soleil qui pourrait promptement soulever les eaux superflues. De là cet état boueux du sol et des chemins dans les villages pendant la mousson d'ouest; de là ces mares et ces étangs infects qui ne sèchent que dans la mousson d'est; de là cette atmosphère malsaine que les exhalaisons des végétaux empirent encore, et que, d'ailleurs, la culture et les plantations trop pressées dérobent à l'influence des vents déjà si faibles dans cette région.

Aussi n'est-il pas rare que dans les villages règnent des maladies violentes, dont on n'aperçoit aucune trace dans les quartiers européens, et que des fièvres pernicieuses diminuent la population des premiers, tandis que dans les derniers les fièvres n'apparaissent pas ou n'apparaissent que sous un caractère benin. Les funestes conséquences de cette manière de se loger dans les régions basses seraient encore plus évidentes, si les indigènes par leur régime sobre et salutaire ne neutralisaient pas en grande partie les conditions désavantageuses sous lesquelles ils vivent dans les villages.

Une alimentation composée de riz, de viande et d'épices, la propreté du corps, des bains de rivière multipliés, et l'abstinence des liqueurs fortes les font mieux résister aux puissances qui les entourent. Les Chinois, au contraire, qui subissent ordinairement les mêmes influences, y succombent beaucoup plus souvent, ce qui ne peut étonner quand on se rappelle que leur genre de vie prédispose singulièrement l'organisme au développement des maladies.

Ce que nous disons ici des villages, s'applique particulièrement à ceux qui se trouvent autour de Molenvliet et de Noordwyk. Les villages plus méridionaux et voisins de Kwitang, de Parapattan, du Koningsplein et de Tanabang, sont, il est vrai, construits pour la plupart de la même façon, mais le sol en est plus haut et plus ferme; ils sont donc mieux exposés aux vents purs de terre, tandis qu'en grande partie ils se trouvent à l'abri des vents moins inoffensifs du côté de la mer.

Ryswyk, borné au nord par Molenvliet et Noordwyk, à l'ouest par le Krokot, au sud par le Koningsplein, et à l'est par Frédériks Citadel, possède les avantages d'un terrain qui n'est pas contraire à la santé, et qui n'est pas immédiatement entouré de villages. La population, toute européenne, habite de belles et spacieuses maisons, dont les dépendances de derrière s'étendent pour la plupart jusqu'à la vaste place dite Koningsplein. De ce côté donc, il n'existe aucun obstacle à la libre circulation de l'air, avantage d'autant plus grand, que c'est le côté du vent de terre. Là où le Tjiliwong s'est approché de Frédériks Citadel, il est saigné par le canal dont nous avons fait mention en parlant de Noordwyk et de Molenvliet, et sur la rive gauche duquel s'étendent la plupart des habitations de Ryswyk. Ce canal, assez profond, recoit la plus grande portion des eaux du Tjiliwong, parce que, sur le point où le fleuve prend la direction de Goenoeng Saharie, l'on peut, au moyen d'une écluse, ou plutôt d'une trappe,[2] lui faire céder ses eaux au canal. De la sorte, les quartiers que nous avons désignés sont constamment pourvus d'une eau pure et courante, même au milieu de la mousson d'est.

Néanmoins, Ryswyk a bien aussi son mauvais côté. A l'ouest se trouve le cimetière chrétien; et les vapeurs visibles qu'à la chute du jour et de grand matin on voit étendues sur ce lieu, comme un voile blanc, et dont l'odeur seule apprend au voyageur qu'il se trouve près du champ de morts, ces vapeurs passent, avec le vent de terre, la nuit et le matin de bonne heure, sur la partie occidentale de Ryswyk, en avertissant les habitants d'en éviter l'action le plus possible. A la vérité, la partie plus orientale de Ryswyk est hors de la portée du cimetière dont elle ne reçoit les exhalaisons que par le vent d'ouest qui les porte aussi plus ou moins au Koningsplein.

Les autres quartiers européens, tous salubres, se trouvent à peu près dans des conditions égales, ce qui nous dispense de les considérer en détail.

[1] Le village de Bahoroe, marché très-fréquenté.

[2] Le Sluisbrug.

Le Koningsplein est un grand carré plat, de 280 pieds rhinlandais environ (87,9 mètres) de long sur 250 (78,5 mètres) de large, couvert d'herbe et bordé de belles maisons. Ce quartier ne serait pas moins salubre et serait plus beau, s'il était moins grand de moitié. Au sud-ouest, se trouve Tanabang, réuni au Koningsplein par le Gang-Schot couvert d'habitations nombreuses; mais le village de Tanabang proprement dit est situé un peu plus au sud, sur une hauteur de la rive occidentale du Krokot. Ce village possède un marché très-fréquenté; la plupart des maisons sont en pierre. Sa situation est très-favorable à la santé. Weltevréde, qui s'étend à l'est du Koningsplein et du Tjiliwong, enferme dans son sein la place dite Waterlooplein; du reste, il est assez largement bâti pour laisser aux vents un libre passage. Ce n'est que du côté du sud que ce quartier est moins judicieusement distribué sous ce rapport, sans compter que sur cette face, masquée par Kwitang, il ne peut recevoir le vent de terre. A travers Weltevréde passe un canal d'écoulement du Tjiliwong, qui, tournant ensuite à l'est, et suivant la limite de Goenoeng Saharie, se jette de nouveau dans le Tjiliwong à quelques perches plus au nord, dans l'endroit même où ce fleuve aussi atteint Goenoeng Saharie. Ce dernier quartier européen, moins étendu que le précédent, n'offre rien de remarquable, si ce n'est qu'il est exposé aux vents d'est qui ont passé sur de vastes rizières. Il se rapproche, au nord, des tombeaux chinois, et finit au sud par le village de Hama, localité contigue à Weltevréde, très-peuplée, et dont la circonférence et la prospérité se sont tellement accrues, qu'on peut bien la considérer comme une petite ville à part. Les maisons, autrefois en bambou, se font actuellement en pierre, et la communication entre les différentes parties de ce village est facilitée par des voies nouvelles et régulières. La partie orientale seule présente encore un aspect javanais, et consiste en maisons de bambou cachées dans des bosquets touffus. Toutefois, le sol y est salubre, et, pendant les pluies surabondantes de la mousson d'ouest, il peut donner ses eaux superflues au grand ravin et au canal d'écoulement de l'est du Tjiliwong, lesquels traversent et longent le village. A l'est, il est borné par les rizières du pays de Tjampakkah Poetie. On ne trouve point là des maisons proprement dites, mais seulement des bourbiers isolés dont les exhalaisons sont trop faibles pour influer sur l'état sanitaire de la population.

Entre Weltevréde, le Tjiliwong et Kwitang, sont, en outre, situées quelques maisons d'aborigènes, éparses dans celles des Européens, et peu nombreuses. Il en est de même de Parapattan; mais ce quartier est encore un peu plus haut, et par conséquent, plus sain que ses environs; de plus, il est immédiatement baigné par le Tjiliwong. L'habitude qu'on a prise d'y enterrer des chevaux morts, est moins à son avantage.

Au sud de la ville neuve sont encore quelques villages. Péjambon est au midi du Koningsplein, Kwitang, au midi de Weltevréde. Kwitang est sans doute le plus beau de tous ceux dont la capitale est entourée, et forme un agréable et vaste labyrinthe de champs et de potagers fertiles, et de ces rois de la végétation des tropiques [1] qui donnent au moindre village un aspect intéressant. Ce lieu, fortement peuplé d'aborigènes et de Chinois, surtout le long de la rive gauche du canal d'écoulement de l'est du Tjiliwong et de la grande route de Méester Cornélis, a le bénéfice du vent de terre sans éprouver les inconvénients du vent de mer.

Dans ce rapide aperçu de la nouvelle Batavia, nous n'avons point parlé des nombreuses maisons d'Européens qui s'échelonnent sur la grande route de Buitenzorg, jusqu'au premier poste Bidara Tjina. Ces maisons forment une espèce de faubourg de plus d'un mille en longueur sur un sol de collines qui, près de Méester Cornélis, s'élève déjà de cent pieds environ au-dessus du niveau de la mer. L'évidente salubrité de cette région, le terrain toujours montant et la pureté de l'air qu'on y respire, ont fait choisir ce faubourg par beaucoup d'habitants, et dans l'espace de peu d'années s'y sont élevés ces palais qui, pour l'élégance, la grandeur et la distribution surpassent souvent les bâtiments à colonnes des quartiers intérieurs.

A proximité de la ville neuve, le faubourg dont nous parlons s'appelle Kramat, [2] et plus au sud il porte le nom de Méester Cornélis. Il est étroitement circonscrit, dans toute sa longueur, par deux eaux courantes: à l'ouest, par le Tjiliwong, plein de force en cet endroit où il traverse les pays de Mataraman et de Kampong Malayoe et baigne de nombreux villages, [3] entre Parapattan et Bidara Tjina; à l'est, par le grand ravin dont nous avons parlé à l'article du village de Lama, et qui arrose en cet endroit les pays moins peuplés de Struiswyk, d'Oetang Kayoe et de Pondokh Bamboe. (*La suite prochainement.*)

[1] *Principes* (Endlicher, *Gen. Plant.*) formant sa vingt-deuxième classe qui se compose du seul ordre des palmiers.

[2] Près de Kramat se trouve un cimetière chinois. Il serait à désirer qu'on ne s'en servît plus, car il est encore trop rapproché de la ville.

[3] Boenjarangan, Pangalingan, Tjiekienie, Koenang Tiga, Menting, Slemba, Mataraman, Tanarenda, Balie, Djawa, Mungrun, Méester, Poeloe, Malayoe et Bidara Tjina.

ETHNOGRAPHIE.

ARCHÉOLOGIE.

Ruines de Java. Analyse succincte des monuments en pierre que les Hindous ont laissés dans l'île de Java. (*Korte ontleding der steenen gedenkteekenen welke de Hindoes op Java hebben achtergelaten*), par M. François Junghuhn. [1]

M. Ritter, l'illustre et impartial géographe, écrivait en 1835: [2]

« Les Hollandais ont peu exploité leurs découvertes; pendant leur longue domination sur tant et de si riches » pays de culture, ils ne se sont presque jamais occupés d'étudier ni les langues orientales, ni la littérature » indigène, cependant très-considérable, ni les monuments qui sont tout-à-fait dignes d'observation. Partout, » même à Java, centre politique de leurs possessions, ce furent les Anglais qui les premiers examinèrent ces » monuments. »

A n'en juger que par les travaux déjà publiés lorsque ces lignes sortirent de la plume de M. Ritter, il aurait dit la vérité. L'ardeur scientifique des Hollandais ne se manifesta pas d'une manière générale dans l'Inde avant 1838, époque de l'apparition du *Tijdschrift voor Neêrlands-Indië* (Journal des Indes-Orientales néerlandaises), à Batavia; mais, depuis lors, nous voyons presque toutes les pages de ce journal signées des hommes les plus savants en archéologie, en ethnographie, en géographie, dans la langue et la littérature indigènes, et l'on peut dire que la naissance du *Tijdschrift voor Neêrlands-Indië* fut une ère nouvelle pour l'histoire des sciences dans cette partie du globe. En fondant une publication périodique, en encourageant ainsi les études par l'érection d'une tribune permanente, MM. le baron van Hoëvell et le docteur en théologie Buddingh se sont acquis un titre incontestable à la reconnaissance du monde savant. Sous leur impulsion, l'amour des sciences se réveilla; bientôt, deux autres journaux [3] s'élevèrent à côté du leur.

En archéologie, où de grands ouvrages nous sont promis, il a déjà paru bon nombre d'opuscules et d'articles que nous devons énumérer.

L'objet de cette analyse est de passer en revue les monuments de Java dans leur ordre de succession de l'ouest à l'est; de citer les descriptions que l'on en a faites en langue néerlandaise, et de décrire nous-même en peu de mots ceux qui ne l'ont pas encore été.

Après les ouvrages des Anglais [4] qui sont très-connus, nous citerons en passant celui de M. Roorda van Eysinga, [5] et la *Rudera Padjajarana prope Bogor* qui se trouve dans la *Rumphia* de M. Blüme.

Voici les véritables sources néerlandaises:

A. Ruines hindoues.

1826.—Reuvens. *Verhandeling over drie javaansche beelden* (Dissertation sur trois statues javanaises). Amsterdam.

1838.—Anonyme. *Djandi Moendoet*, *benevens eene afbeelding van Budha* (Djandi Moendoet, accompagné d'une statue de Bouddha). — Dans le *Tijdschrift voor Neêrlands-Indië*, A. Ire, N° 7, p. 71 et suiv.

[1] *Tijdschrift voor Neêrlands Indië*, Année VI, Livr. VI, p. 341.

[2] *Erdkunde* (Géographie), Tom. V, part. 2, p. 645.

[3] *De Kopiist* (le copiste), continué sous le titre: *Indisch Magazijn* (Magasin des Indes), par M. de Waal, et le *Natuur- en Geneeskundig Archief* (Archives des Sciences naturelles et médicales), publié par MM. Godefroy, Muller, Fromm et Bleeker.

[4] Raffles, *History of Java*. — J. Crawfurd, *Indian archipelago; on the Ruins of Prambanam in Java, in the Asiatic Researches.* Calcutta, Tom. XIII, p. 337.

[5] *Handboek der Land- en Volkenkunde van Nederlandsch Indië* (Manuel de Géographie et d'Ethnographie des Indes néerlandaises, Bréda, 1841 et 1842; ouvrage en 3 volumes, contenant pour les besoins de notre sujet: *Temples de Java* (Tom. III, Part. 2, p. 240 à 250); *Antiquités des environs de Buitenzorg* (Tom. III, Part. 2, p. 388 et 389.)

1839.—Le Docteur S. A. Buddingh. *Djandi Moendoet.* — *Ibid.*, A. Ire, No 2, pag. 398 à 406.

1840.—Winter. *Oorsprong der oudheden van Prambanan* (Origine des antiquités de Prambanan), A. II, No 6, p. 460 et suiv.

1841.—Brumund. *Reize in de Residentie Bantam* (Voyage dans la résidence de Bantam), A. III, No 12, p. 701 et suiv.

1841.—F. G. Valck. *Gedachten over de ruïnen van de hindoesche godsdienst op Java. Beschrijving der tempels van Prambanan en Boro Boedoor.* (Considérations sur les ruines de la religion hindoue à Java. Description des temples de Prambanan et de Boro Boedoor), A. III, No 1, p. 177.

1842.—P. A. Schill. *Iets over Lawang en omstreken. Ruïnen van Singo Sarie* (De Lawang et de ses environs. Ruines de Singo Sarie), A. IV, No 7, p. 42 à 51. A cette notice est jointe la copie d'un dessin représentant un gardien.

1842.—H. J. Domis. *Over Modjopahit en digt daarbij staande tempels* (De Modjopahit et des temples avoisinants. — Dans l'*Oosterling*, A. II, No 1, p. 90.

1842.—Le même. *Djandi Songo.* — Dans les *Oeuvres de la Société de Batavia.*

Le même. *De Residentie Passoeroean* (La résidence de Passoeroean).

B. MONUMENTS PLUS MODERNES, D'ORIGINE MAHOMÉTANE.

1840.—Anonyme. *Het heilige graf van Girie*, *bij Grissée* (Le Tombeau sacré de Girie, près de Grissée). — Dans le *Tijdschrift voor Neêrlands Indië*, A. II, No 1, p. 60 et suiv.

C. PIÈCES HISTORIQUES RELATIVES AUX MONUMENTS DE JAVA.

1838.—P. H. *Iets over het Rijk en de Vorsten van Padjajaran* (De l'Empire et des Princes de Padjajaran). — *Tijdschrift*, A. Ire, No 5, p. 339 et suiv.

1839.—Anonyme. *Overleveringen betrekkelijk de oude javaansche geschiedenis en den val van het Modjopahitsche Rijk* (Traditions sur l'histoire ancienne de Java, et sur la destruction de l'Empire de Modjopahit). — *Ibid.*, A. Ire, No 10, p. 264 et suiv.

1841.—P. A. Schill. *Beknopte schets van de godsdienst der Hindoes* (Rapide esquisse de la religion des Hindous). — *Ibid.*, A. Ire, No 3, p. 546.

1841.—Le Docteur W. R. van Hoëvell. *Nieuwe belangrijke bronnen over de oude geschiedenis van Java.* (Sources nouvelles et intéressantes pour l'histoire ancienne de Java). — *Ibid.*, A. Ire, No 3, p. 308 et suiv. Il est parlé dans ce dernier travail du voyage exécuté pendant les années 399 à 415 par le pélerin chinois Shi Fa Hian, converti à la doctrine de Bouddha. Ce voyage, que MM. Rémusat et Klaproth avaient traduit de l'idiôme de l'empire du milieu, fut publié par M. Landresse sous le titre : *Relation des royaumes bouddhiques.* Mais la découverte de l'original chinois est due à M. Klaproth qui, dès l'an 1834, en fit le sujet d'une lecture à la Société de Géographie de Berlin. Son mémoire fut imprimé le 15 novembre 1837. Il adopta l'ortographe *Hiuaath Sang*, et plaça le voyage du pélerin entre les années 630 et 660 après J. C.

ÉNUMÉRATION DES MONUMENTS.

I. Dans quelques parties du district occidental de Bantam qui touchent au détroit de la Sonde, l'on a trouvé des statues en pierre dispersées, sans compter celles qui sont déjà réunies dans le jardin du résident-adjoint de Tjéringien, sur le bord du détroit, près d'Anjer.[1] On remarque dans cette collection une statue de Durga (Culte de Siva).

II. Le jardin botanique de Buitenzorg †[2] (Bogor), à 830 pieds au-dessus du niveau de la mer, renferme une statue de Durga, plusieurs Siva, et une figure de taureau (*nandi*). Les premiers ont presque deux pieds et demi d'élévation. Nous n'avons pas pu découvrir si ces monuments sont originaires de Bantam ou de Bogor (Culte de Siva).

[1] Brumund, *Een Reisje door de residentie Bantam* (Excursion dans la résidence Bantam), *Tijdschrift*, A. III, p. 701.

[2] Pour éviter des répétitions fatigantes, nous marquerons du signe † les descriptions des ruines que nous avons vues, en avertissant nos lecteurs que nous ne pouvons répondre de celles qui ne portent point ce signe.

Au cœur même de la Java occidentale, au centre juste des régences de Préanger, c'est-à-dire dans la régence de Bandong, les vestiges d'un ancien culte hindou, cachés dans le plus profond du désert, ne furent découverts qu'en 1842 †. Là, nous-même nous avons trouvé sur la place du marché de Pamojannang, à 3,800 pieds au-dessus de la mer, une statuette de Durga d'un pied et demi d'élévation, et sur le bazar de Tjipansalu, à 3,000 pieds environ, deux images dont l'une représentait Mahadéva, l'autre un *nandi ;* le tout à proximité du Passangrahan Negarawangie, à l'est-nord-est du village principal de Bandong[1] (Culte de Siva).

Ces derniers monuments, trouvés et décrits sur les lieux mêmes de leur origine, peuvent seuls fournir la preuve directe du fait que la religion brahmanique a fleuri dans la Sonde ou partie occidentale de Java. Toute cette région n'offre pas un seul temple en ruines ; les statues y sont rares, et n'ont au plus que deux pieds et demi de haut ; celles de l'est de Java sont, au contraire, de grandeur naturelle, et quelquefois plus grandes que nature. C'est que le culte de Brahma ne fut jamais aussi répandu dans l'ouest que dans l'est ; peut-être encore les statues isolées que l'on a découvertes vers l'occident ne sont-elles qu'un débris des pieuses fondations de quelques petites colonies bouddhiques. Celles de Bandong se trouvent toutes dans les montagnes, à l'ombre des grandes forêts. Plus anciennes[2] que les statues de l'est, elles expriment l'adoration de Siva.

Il faut ranger dans une autre catégorie les pierres grossièrement sculptées et les prismes colonnaires trachytiques formés par la nature, que l'on remarque dans plusieurs contrées de l'ouest où la population, quoique mahométane, ne laisse pas de leur rendre certains honneurs.

On voit presque toujours sur ces pierres une coupe remplie d'encens de *benzoé*, de fleurs éparpillées, et souvent aussi, devant elles, des personnes dans l'attitude de la prière.

De ce nombre sont : 1° Un bloc trachytique à forme de colonne, proche du village de Soekaradja, non loin et à l'est de Soekaboemie †.

2° Quelques pierres rudement taillées à proximité des tombeaux qui couronnent une colline située au nord-est de Tjanjor.

3° Une multitude de pierres qui, suivant l'indication des Javanais, sont entassées auprès des tombeaux de leurs anciens chefs (*Artja*), entre Tapos et Bodjong Kéton, sur le versant nord-ouest du Gédeh.

4° Un cénotaphe qui se compose de plusieurs terrasses en amphithéâtre, sur la cîme méridionale Gajak du mont Salak †, à la hauteur de 6,760 pieds. Là, dit-on, furent déposés les restes de Prabu Tadji Matella, grand chef contemporain de l'empire de Padjajaran. La tradition des montagnards perpétue son nom historique ou fabuleux.

5° La *Rudera Padjajarana prope Bogor*, pierre à inscription découverte par M. Blüme, et que les indigènes nomment *Batoe Toelis*. Tout près de là, sous un vieux waringie (*Ficus benjamina*) sont encore d'autres blocs à peine travaillés qui présentent l'imparfaite imitation de la figure de l'homme. Ils n'ont pas à beaucoup près la pure symétrie et la beauté vraîment anatomique des statues hindoues que nous avons énumérées tout-à-l'heure sous des chiffres romains. Leur origine, différente sans aucun doute, est probablement plus moderne.

L'inscription se trouve sur l'une des faces d'un bloc trachytique, placé debout, de forme irrégulière, ayant sept pieds de haut sur quatre ou cinq de large et plus d'un demi-pied d'épaisseur. Elle n'a rien de commun ni avec l'écriture Dewanagirie de la langue sanscrite, ni avec les lettres de celle de Kawi qui n'est plus parlée que chez les prêtres de Bali, ni, enfin, avec les caractères du javanais actuel. Cette inscription nous semble donc appartenir à l'écriture originale et désormais perdue du peuple sondaïque, dont la langue, il est vrai, se parle encore à l'orient jusqu'à Chéribon, mais ne s'écrit plus qu'au moyen de l'alphabet des habitants de Java. M. le professeur Roorda van Eysinga en a donné un fac-simile.[3]

Devant le monument, un petit espace de terrain est pavé en cailloux de nature trachytique dont l'un

1 Ces objets sont décrits avec plus de détail dans le *Kopiist*, Batavia, 1843, p. 228, à l'article : *Hindoesche Oudheden in de Préanger regentschappen* (Antiquités hindoues dans les régences de Préanger).

2 Peut-être les statues de Bandong sont-elles l'ouvrage d'émigrés de l'est, chassés par les sectaires de Bouddha. Dans le cas contraire, elles seraient plus modernes et dateraient de l'an 1000 à l'an 1300 apr. J. C.

3 *Handboek*, Tom. III, Part. 2, p. 388.

porte l'empreinte bien reconnaissable de deux pieds humains. D'après la tradition, [1] Prabu Purwa Kalie ayant été changé en pierre, son épouse, à force de verser des larmes, amollit la pierre à tel point qu'elle reçut l'empreinte de ses pieds.

Le pavage est en trachyte d'une structure beaucoup plus fine et plus régulière que les couches de lave dont se compose la pierre qui porte l'inscription. Il est probable et le commencement de rebord existant à la surface semble indiquer que ces couches reposaient depuis long-temps dans le sein de la terre ou dans le lit du fleuve, lorsqu'elles furent employées au pavage de cet espace, et que les prêtres creusèrent les empreintes supposées de pieds humains, pour attirer, à la faveur d'un prétendu miracle, les pélerins et leurs présens dans le lieu sacré.

(La suite prochainement.)

LITTÉRATURE MALAIE.

Imitation métrique de quelques passages du poëme malai Bidasari, par M. le Baron W. B. van Hoëvell, [2] mise en vers français par Madame F. E. Fraissinet.

Il est presque impossible de traduire des poëmes malais en vers européens, parce que la nature de cette langue, la syntaxe et le mode d'expression, mais surtout les idées, leur combinaison et les formes qu'elles revêtent diffèrent tellement des nôtres, que si le tout était littéralement rendu par le traducteur, ses vers ne seraient ni lisibles ni intelligibles. Quelques petites pièces, tel et tel épisode d'un poëme, et même un petit nombre de *pantons* [3] font exception à la règle commune. Mais l'observation que nous venons de faire concerne la poésie malaie en général, et personne n'en contestera la justesse. Des traductions métriques fidèles, présentant les pensées du poète malai dans le même ordre de succession, conservant toutes les formes, toutes les expressions, les images et les comparaisons de l'original, produiraient sur le lecteur l'effet que produit la vue du Malais et du Javanais qui, sous l'habit européen, a gardé les usages, les manières et la contenance de sa nation; et quiconque a visité les cours de Djocjokarta et de Soerakarta, sait combien ce contraste est risible.

A notre avis, les poëmes malais ne sont donc susceptibles que d'une imitation poétique et libre qui

[1] H. P. I, N° 5, p. 351.

[2] *Tijdschrift voor Neërlands Indië*, Année VI, Livr. IV, p. 37.

[3] On sera bien aise de relire la traduction que M. Victor Hugo a faite de deux *pantons* malais fort connus:

Les papillons voltigent vers la mer,
Qui du corail baigne la longue chaine:
Depuis longtemps mon cœur sent de la peine,
Depuis longtemps j'ai le cœur bien amer.

Les papillons voltigent vers la mer,
Et vers Bandan un vautour tend ses ailes;
Depuis longtemps, belle parmi les belles,
Plus d'un jeune homme à mon regard fut cher.

Et vers Bandan un vautour tend ses ailes;
Ses plumes, là, tombent sur Patani:
Plus d'un jeune homme a mon cœur fut uni,
Mais tout le cède à mes amours nouvelles.

Nul ne refusera l'harmonie et le mouvement poétique à cette traduction presque littérale. — Voir E. Dulaurie, *Des langues et de la litterature de l'archipel d'Asie*, p. 37.

reproduise bien l'esprit, les principales idées et les expressions traduisibles de l'œuvre, mais qui, ne s'attachant point à la lettre, abrège, allonge, adoucisse et polisse, suivant les exigences du bon goût.

Comme essai d'une telle imitation, nous donnons ici quelques épisodes du poëme *Bidasari*. Le premier de ces épisodes se trouve dans l'original aux pages 11 et 12 de notre édition, Tome XIX des *Oeuvres de la Société de Batavia;* le second, aux pages 20 et 21, et le troisième, aux pages 42 et 43. Nous croyons qu'en les comparant à l'original, on n'y cherchera pas en vain l'esprit et le ton du malais, et que l'on y retrouvera les principales idées du poète oriental, en dépit de toutes les licences et de tous les écarts que l'écrivain hollandais s'est permis.

Dans le premier passage, l'auteur dépeint la jalousie d'une reine qui vient d'apprendre de son époux qu'il est disposé à contracter un second mariage, s'il trouve une jeune fille aussi belle, aussi gracieuse et aussi aimable qu'elle.

En vain la nuit étend ses voiles sur la terre;
La princesse languit, pleure, se désespère,
Et ne peut du sommeil retrouver la douceur.
Pour elle désormais il n'est plus de bonheur.
La jalousie a pris sa brûlante pensée;
Elle se voit déjà bannie et délaissée
Pour une autre beauté, dont le regard vainqueur
A charmé son époux et lui perce le cœur.
— Une autre dans ses bras, dit-elle, et sur sa bouche
Trouvera le bonheur qui déserte ma couche,
Et moi, je languirai, gémissant nuit et jour,
Victime d'un ingrat, victime de l'amour! —
Vainement, vainement le prince la rassure:
— Est-il d'autre beauté que toi dans la nature?
Ton œil sait tout promettre et fait tout désirer;
Quelle autre mieux que toi, dit-il, peut m'attirer?
— Je suis reine, après tout. Eh bien, séchons nos larmes!
La vengeance en mes mains a de puissantes armes.
Je saurai bien trouver, dit-elle avec fureur,
L'insolente beauté qui cause ma douleur. —
Elle appelle aussitôt la fidèle servante,
De ses affreux projets discrète confidente:
— Va chercher cet objet de haine et de mépris,
Et sache me venger, lui dit-elle, à tout prix.
Que cette fille, ici secrètement conduite,
Me soit bientôt livrée, et nous verrons ensuite
Si la mort, dans ses yeux en gravant mon pouvoir,
N'éteindra pas en moi ce profond désespoir.

Voici le portrait de la jeune fille que les confidentes de la reine ont trouvée, et qui, disent-elles, l'égale en beauté. Son nom est Bidasari; c'est le principal personnage du poëme.

De la fille d'un roi son port à la noblesse,
Et, dès qu'elle paraît, s'éloigne la tristesse.
Son sourire est plus doux que le miel, et sa voix
A celui qui l'entend pour la première fois
Ordonne de l'aimer pour toujours, sans partage.
Qui pourrait de ses yeux exprimer le langage?
Semblables au béthel, ses beaux cheveux bouclés
Couronnent son front pur, de fleurs entremêlés;
Ses dents noires ont l'air d'attendre dans sa bouche
Les baisers de l'amour. Tout en elle vous touche,

Sa parole, son geste aimable et caressant,
De sa douce gaîté le charme intéressant;
Enfin, Bidasari porte en elle, Madame,
Tout ce qui peut charmer et conquérir une ame.

La reine attire Bidasari dans son palais, l'y fait mourir lentement dans les tortures et rendre ensuite à ses parents dont la douleur s'exhale en cris de désespoir :

O comble de douleur, de peine et de misère!
Spectacle déchirant pour le cœur d'une mère!
Quoi! notre enfant chéri, notre enfant adoré,
Le voilà sous nos yeux meurtri, défiguré!
Hélas! à mes soupirs son œil reste insensible,
Son cœur à mes tourments demeure inaccessible
Et sa voix ne peut plus apaiser ma douleur....
D'un père qui t'adore, ah, connais le malheur!
O ma Bidasari! je te vois immolée
A la haine jalouse et trop dissimulée
D'une reine barbare, indigne de ma foi.
La parole donnée est pour tous une loi;
Elle a trahi pourtant la tendresse d'un père
Et, par un crime affreux, comblé notre misère.
O malheureuse enfant! quoi, tu n'as pu toucher
Ce monstre qui te sut de mes bras arracher?
Hélas! ton doux regard, ton geste, ta parole,
Pour toujours sont perdus! plus rien qui me console!
Pas un souffle de vie en ton sein n'est resté!
Où sont les temps heureux de ta folle gaîté,
Lorsque de mes vieux jours tu charmais la tristesse,
Et que sur mes genoux tu te jouais sans cesse?
C'en est fait! ils ont fui pour ne plus revenir,
Et j'en aurai bientôt perdu le souvenir.
Tu ne me réponds pas! Bidasari! ma fille!
Hé quoi! tu n'entends plus les pleurs de ta famille?
Tu n'a point de pitié pour mes vives douleurs?
Eh bien, à tes côtés, Bidasari, je meurs!

STATISTIQUE.

GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

ORGANISATION POLITIQUE, CIVILE, MILITAIRE ET ECCLÉSIASTIQUE DES POSSESSIONS NÉERLANDAISES DANS L'INDE.[1]

Gouvernement. — L'autorité suprême dans l'Inde néerlandaise est exercée, au nom du Roi, par un Gouverneur-général commandant les forces militaires et navales à l'est du Cap de Bonne-Espérance, avec l'assistance d'un Conseil présidé par lui, dont voici la composition : un vice-président, quatre membres, un secrétaire-général et deux secrétaires-adjoints.

[1] Extrait de l'Almanach de l'Inde néerlandaise de 1845.

Le secrétariat général est établi à Buitenzorg, palais du gouvernement à 39 *palen* de Batavia.

Justice. — La cour suprême est appelée la Haute-Cour. Elle surveille l'équitable et bonne distribution de la justice dans toute l'Inde néerlandaise. Un président, un vice-président, cinq conseillers, un procureur-général.

La Haute-Cour militaire étend sa juridiction dans toute l'Inde sur les militaires et les autres personnes appartenant aux forces coloniales de terre et de mer. Un président, un vice-président, sept membres, un avocat-fiscal, pour les forces militaires et navales.

A Batavia, à Samarang, à Soerabaya et à Padang, les fonctions d'auditeur-militaire sont exercées par les avocats-fiscaux attachés à la Cour de justice.

Conseils de justice dans l'île de Java. — Ces conseils jugent en premier ressort, chacun dans l'étendue de sa division, les matières civiles à l'exception des causes dont la connaissance en première instance est réservée à la Haute-Cour. Les justiciables des Conseils de campagne peuvent en appeler de leur décision aux Conseils de justice.

Au criminel, tous les Européens, hormis ceux compris dans l'exception ci-dessus énoncée, sont justiciables de ces derniers.

La population indigène des chefs-lieux Batavia, Samarang et Sourabaya était autrefois sous la juridiction des Conseils de justice; mais, depuis quelque temps, elle a été placée sous celle des Conseils de campagne et des Tribunaux ambulatoires, qui jugent dans les autres résidences de Java. Toutefois, en matière civile, le demandeur peut, sous certaines règles, porter immédiatement le différend devant le Conseil de justice.

La juridiction des Conseils de justice à Java se divise entre trois groupes de résidences, dont Batavia, Samarang et Soerabaya sont les chefs-lieux. Chacun d'eux a un président, quatre membres dont un juge ambulatoire, et un conseiller fiscal.

Tribunaux ambulatoires, Conseils de campagne et de résidence à Batavia. — Toutes les semaines il se tient dans chaque résidence un Conseil de campagne, composé du résident, du résident-adjoint, ou secrétaire qui remplit les fonctions de président, de quelques chefs indigènes en qualité d'assesseurs, d'un *jaksa*, ou fiscal indien, et d'un *pangoeloe*, ou prêtre; ce conseil est assisté par le secrétaire de la résidence ou par quelqu'autre fonctionnaire désigné à cet effet. Dans la résidence Batavia, le Conseil a de plus deux assesseurs européens.

Les Conseils de campagne connaissent de tous les délits commis par des aborigènes, des Chinois ou des personnes appartenant aux peuplades indiennes. Sont exceptés le meurtre, l'homicide, la sédition, le faux-monnayage, le brigandage, les incendies et les autres crimes qui peuvent être punis de mort, la concussion, l'abus de pouvoir, la résistance aux autorités et les voies de fait commises contre elles.

Ces différents délits, soustraits à la juridiction des Conseils de campagne, sont poursuivis devant des Tribunaux ambulatoires présidés par un membre du conseil de justice compétent qui remplit les fonctions de juge ambulatoire. Dans quelques résidences, ces sortes de causes sont portées devant un Grand Consei de campagne, et dans celles de Soerakarta et de Djojokarta devant un Conseil de résidence.

En outre, les Conseils de campagne jugent tous les différends civils entre aborigènes, et tous les différends civils, mais ne dépassant pas la somme de cinq cent florins, dans lesquels l'une des parties est un aborigène. Si l'affaire dépasse cette somme, les étrangers, comme défendeurs, doivent être attaqués devant les Conseils de justice.

Dans les résidences de Bagelen, de Banjoemas, de Madion et de Kédirie, et dans la division de Patjitan, les Conseils de campagne connaissent encore des délits qui, ailleurs, sont soumis à la décision des juges ambulatoires.

Finances et domaines. — L'administration des domaines, des biens, des fonds, des recettes et des dépenses de l'Inde néerlandaise est confiée, sous l'autorité suprême du chef du gouvernement colonial, au directeur général des finances.

Ce haut fonctionnaire, le directeur des recettes et domaines, le directeur des produits et magasins civils et le directeur des cultures, forment la Direction générale des finances. Chacun d'eux a des occupations spéciales. La surveillance de tous les biens, fonds, recettes et dépenses; l'administration du trésor colonial; la tenue des livres généraux; la rédaction des budgets de recettes et de dépenses, et celle du compte

définitif annuel, enfin, la direction de la monnaie, sont les principales attributions du directeur général.

L'administration des caisses générales est confiée dans les résidences Batavia, Samarang, et Soerabaya à des receveurs généraux; dans les autres, ordinairement aux secrétaires des résidences, et, à leur défaut, aux premières autorités locales.

Direction des recettes-et-domaines. — Cette Direction comprend les droits d'entrée et de sortie en général, le commerce et la navigation, les fermes, les contributions, les départements de ventes, le petit timbre, les droits de succession et de mutation, l'administration générale des mines d'étain, des nids d'oiseaux et du sel jusqu'à leur livraison dans les principaux dépôts, la vente des terres du gouvernement en général et le pilotage.

Dans les trois chefs-lieux de Java, la perception des droits d'entrée et de sortie est confiée à des employés spéciaux sous le nom de receveurs des droits d'entrée et de sortie. Dans les autres résidences, où ne sont admis que des navires indiens et des cabotiers, elle appartient à des commis-receveurs, ou, à leur défaut, à des employés de la localité.

La surveillance de l'exécution du réglement sur la perception des droits d'entrée et de sortie et la recherche sont à la charge des résidents (excepté à Batavia) et des contrôleurs, respectivement. Hormis la ville de Batavia, les contrôleurs, ainsi que les commis-receveurs de ces droits, sont immédiatement subordonnés aux résidents respectifs.

La perception des droits à Pamakassan est confiée à S. A. le Panumbahan de l'île de Madura.

Nulle vente publique, ni à Java ni dans les établissements du dehors, ne peut être faite que par des maîtres de vente institués par le gouvernement ou sous sa délégation. Il existe à cet effet des départements spéciaux dans les trois chefs-lieux de Java. A l'exception de ces chefs-lieux, le débit du petit timbre dans les différentes résidences appartient à des employés locaux.

Les droits de succession et de mutation regardent à Batavia et à Samarang des receveurs particuliers; à Soerabaya, ils sont perçus par des agents de la chambre des orphelins de cette ville; tandis que, dans les autres localités, la perception en est faite par les secrétaires des résidences en qualité de receveurs généraux.

Les mines d'étain de l'île de Banka sont exploitées pour le compte de l'État.

Direction des productions et magasins civils.— Elle comprend l'administration des productions de l'État; les approvisionnements tirés des magasins, ou obtenus par fourniture et adjudication; la réception et la vente de marchandises et de productions; la haute inspection sur le frêt et le chargement des vaisseaux; l'administration et le débit du sel livré dans les principaux dépôts; la surintendance des ouvrages hydrauliques, des bâtiments civils, des chantiers de bois et des moulins à scie; la haute inspection du magasin de construction à Soerabaya; les postes, l'imprimerie nationale et le commerce du Japon.

A Batavia et à Buitenzorg, la vente du sel est affermée; partout ailleurs, des particuliers, tant Européens qu'Indiens, en sont chargés.

Il n'y a d'employés spéciaux des postes que dans les trois chefs-lieux et à Buitenzorg; partout ailleurs cette administration est exercée par un autre employé.

Direction des cultures. — Cette Direction embrasse: 1° les revenus territoriaux divisés en rentes territoriales, viviers, jardins et droits de patentes; 2° la culture du café, celle des épices, du poivre, de la cochenille, la fabrication et la préparation du sucre, de l'indigo, de la soie, du thé, du tabac, de la canelle et des autres productions vendables en Europe; 3° les forêts; 4° la vente, la concession de terres et de champs, en tant qu'elles touchent les cultures; 5° l'élève des bestiaux et l'amélioration de la race chevaline.

Cour générale des comptes. — La Cour des comptes surveille le recouvrement, la comptabilité et l'emploi des deniers, des biens et des domaines de l'État dans l'Inde. Tous les corps et toutes les personnes sans exception à qui sont confiées l'administration et la gestion de ces deniers, biens et domaines, doivent en répondre à la Cour des comptes qui révise et approuve également tous les comptes et toutes les justifications de fermiers, d'adjudicataires et de fournisseurs. La compétence de cette cour s'étend d'ailleurs à l'administration des directeurs de chambres d'orphelins, des syndics de faillites et des autres fonctionnaires publics chargés des biens de faillis et des fortunes sans gérans, ainsi qu'à celle des différents fonds de pensions, d'écoles, d'églises, d'indigents, etc.

Chambres d'orphelins, syndicats et sequestre. — Toutes les masses et successions vacantes et non-gérées,

dont la Chambre d'orphelins n'a pas été exclue par l'existence d'un testament ou d'un acte codicillaire et par la nomination de curateurs, d'exécuteurs ou de tuteurs présents, sont acceptées et gérées par cette institution.

Il existe à Batavia deux chambres d'orphelins: l'une pour les chrétiens, l'autre pour ceux qui ne le sont pas. Cette dernière, appelée le collège des syndics, surveille encore un établissement de bienfaisance, l'hôpital chinois, qui reçoit des enfants indigens et aliénés tant Chinois qu'aborigènes. Les autres chambres d'orphelins administrent, sans distinction de religion, toutes les fortunes qu'elles sont en droit d'accepter. Celles de Samarang et de Soerabaya, chacune dans son ressort, sont chargées de l'administration et de la gestion des biens délaissés, à quelque nation qu'appartienne le propriétaire. A Batavia, les fortunes délaissées par des Européens sont mises en administration et en liquidation entre les mains des directeurs de la chambre d'orphelins, fesant fonctions de sequestre ou de curatrice *ad lites*.

Administrations locales. — Sous l'autorité du Gouverneur-général, l'administration de l'intérieur est exercée dans les différentes parties de Java et de Madura par des Résidents, et dans les possesions externes, suivant leur importance, par des Gouverneurs ou des Résidents. Il y a trois Gouverneurs, le premier pour les îles Moluques, le second pour Célèbes (Mangcassar), et le troisième pour la côte occidentale de Sumatra (Padang). Les Résidences, au nombre de quarante-deux, dont les trois gouvernements font partie, sont: Bantam, Batavia, Buitenzorg, Krawang, les régences de Préanger, Chéribon, Tagal, Pékalongan, Samarang, Kadoe, Bagelen, Banjoemas, Soerakarta, Djocjokarta, Madion, Patjitan, Kédirie, Japara, Rembang, Soerabaya, Passoeroewan, Bezoekie, les îles Moluques (Amboine), Banda, Ternate, Ménado, Célèbes (Mangcassar), Timor, Riouw, la côte occidentale de Sumatra, Padang, Priaman, Ayer-Bangies, les montagnes de Padang, Tappanolie, Benkoelen, les districts de Lampong, Palembang, Banka, la côte occidentale de Bornéo (Pontianak), la côte occidentale de Bornéo (Sambas), la côte méridionale et orientale de Bornéo (Banjermassing).

Liste des princes indigènes les plus considérables dans l'Inde néerlandaise. — Son Altesse le Soesoehoenan de Soerakarta, Pakoe Boewono Senopati Ingalogo Ngabdur Rachman Saydin Panotogomo VII, Commandeur de l'Ordre du Lion-Néerlandais, résidant à Soerakarta.

Son Altesse le Sultan de Djocjokarta, Hamankoe Boewono Senopati Ingalogo Ngabdur Rachman Saydin Panotogomo Kalifatolah V, Commandeur de l'Ordre du Lion-Néerlandais, résidant à Djocjokarta.

Le Pangerang Adipatti Ario Mangkoe Negoro, Colonel à Soerakarta,
Le Pangerang Pakoe Alam
Le Pangerang Notto Prodjo, colonel } à Djocjokarta, } princes indépendants.

Son Altesse le Sultan de Madura, Tjakra Adi Ningrat, Commandeur de l'Ordre du Lion-Néerlandais, résidant à Bankallang.

Son Altesse le Sultan de Sumanap, Pakoe Natra Ningrat, Commandeur de l'Ordre du Lion-Néerlandais, résidant à Sumanap.

Le Pangerang Adipatti Soerio Koesoemo, Régent de Pamakassan.

Son Altesse le Sultan de Linga, de Riouw et de ses dépendances, Mahmoed Sjah, résidant à Koeäla Dai, dans l'île de Linga.

Son Altesse le Vice-roi de Riouw.

Son Altesse le Sultan de Banjermassing, Adam Alwasjik Billah, résidant à Martapoera.

Son Altesse le Sultan de Pontianak, Alsaïd Sjarif Oshman Ibnoe Sultan Sjarif Rachman Alkoedri, résidant a Pontianak.

Son Altesse le Sultan de Sambas, Jang di Pertoean Sultan Toeah, Oemar Akam Oedin, résidant à Sambas.

Son Altesse le Sultan de Ternate, Tadjul Mulki Amiroedin Iskandar Khauleini Sjah, résidant à Ternate.

Son Altesse le Sultan de Tidore, Chalifatoen Noerul Mulki Daiman Filäsjik Wahoewa Sayid Achmadul Mansur Siradjoedin Sjah Kaitjili Djehan Yoesoef, résidant à Tidore.

Son Altesse le Roi de Bonie, Aroe Panjielie, résidant à Bonie.

Son Altesse le Radja de Goa, Sultan Abdul Rauf, résidant à Goa (Mangcassar).

Son Altesse le Sultan de Boeton, Kayam Oedin, résidant à Boeton.

Son Altesse le Sultan de Bima, Ismael, résidant à Bima.

Son Altesse le Sultan de Djambi (côte orientale de Sumatra) Ratoen Abdul Rachman Nasaroedin, résidant à Djambi.

Garde nationale. — A Batavia, six compagnies d'infanterie, un escadron de cavalerie, un corps de Papangais, de Maures et de Bengalais; à Samarang, quatre compagnies d'infanterie, une d'artillerie; à Soerakarta, une compagnie; à Djocjokarta, une compagnie; à Soerabaya, quatre compagnies d'infanterie, une d'artillerie; à Passoeroewan, deux compagnies d'infanterie; à Amboine, six d'infanterie, une d'artillerie; à Banda, trois d'infanterie; à Ternate, deux d'infanterie; à Ménado, à Mangcassar, à Timor, à Padang, sur la côte occidentale de Sumatra, une compagnie d'infanterie.

Cadre de l'armée des Indes Orientales. — Le Gouverneur-général, général-en-chef; son lieutenant général titulaire, commandant l'armée; un lieutenant, son adjudant; un lieutenant-général titulaire et deux généraux-majors, dont un titulaire, adjudants de S. M. le Roi des Pays-Bas; un lieutenant-colonel, deux capitaines, un lieutenant, adjudants du Gouverneur-général; un État-Major.

Commandement militaire de la côté occidentale de Sumatra: Un général-major titulaire; un lieutenant-adjudant.

Commandement local de la ville de Batavia: Un lieutenant, commandant de place; un sous-lieutenant, adjudant de place.

Génie et sapeurs: Un général-major, un lieutenant-colonel, trois majors, onze capitaines, dix-sept lieutenants, trois sous-lieutenants, quatre inspecteurs du génie de première, deux de seconde et six de troisième classe.

Administration militaire: Un intendant et trois sous-intendants de première, un intendant de deuxième classe; neuf sous-intendants de deuxième classe, payeurs de première classe; quinze intendants-adjoints et payeurs de deuxième classe; seize intendants-aspirants et payeurs-aspirants; trois directeurs et deux maîtres d'hôpitaux militaires; un administrateur et quatre maîtres de vestiaires militaires.

Service de santé: Un chef; un officier de santé inspecteur de première classe; trois de seconde classe, dont un titulaire; quatorze chirurgiens-majors; quarante-trois chirurgiens de seconde, soixante-douze de troisième classe; un premier pharmacien ayant le grade de major; un pharmacien de première, sept de deuxième et treize de troisième classe.

Infanterie: Quatre colonels, onze lieutenants-colonels, seize majors, cent cinq capitaines, cent soixante lieutenants, cent quatre-vingt-deux sous-lieutenants; deux capitaines, un lieutenant et trente sous-lieutenants indigènes.

Artillerie: Un colonel, deux lieutenants-colonels, trois majors, dix-neuf capitaines, vingt-deux lieutenants, trente-deux sous-lieutenants, deux maîtres de magasin de première classe ayant rang de lieutenant, et deux de deuxième classe ayant rang de sous-lieutenant.

Cavalerie: Un colonel, un lieutenant-colonel, huit capitaines, onze lieutenants, dix-huit sous-lieutenants.

Officiers indigènes attachés au Département de l'armée: Cinq lieutenants-colonels, quatre majors dont un ayant rang de lieutenant-colonel, et un major titulaire.

Gardes et détachements de Djayangsécars: A Soerakarta, un commandant de la garde de S. A. le Soesoehoenan; à Djocjokarta, un commandant de la garde de S. A. le Sultan; à Bantam et à Chéribon, un commandant du détachement de Djayangsécars.

Marine. [1] — Un Contre-amiral, Commandant des forces navales de S. M. dans les Indes-Orientales et Inspecteur de la Marine; plusieurs officiers préposés à l'administration centrale, au département des ports et des équipages, aux magasins et aux chantiers; une commission de perfectionnement des cartes marines de l'Inde; et, pour les schooners et les croiseurs du Gouvernement colonial, un lieutenant-capitaine de marine, trois commandants de première, deux de seconde classe, trois pilotes de première, deux de seconde, un de troisième classe, et un constable.

Caisse de secours pour les veuves et les orphelins laissés par des employés civils. — Tous les employés civils et les officiers de la marine coloniale, ainsi que des avocats, des avoués, des notaires et des interprètes-jurés contribuent à cette caisse. Les répartitions sont faites conformément aux statuts.

Caisse de secours pour les veuves et les orphelins de l'armée. — Cinq directeurs, officiers supérieurs; un sécretaire.

[1] Depuis le 9 décembre 1841, le service de l'Inde est fait par les vaisseaux de S. M.

Caisse de pensions augmentées des officiers de l'armée. — Cinq directeurs, un sécretaire.

Instruction publique. — Une Commission suprême d'instruction, à Batavia, est chargée de la surveillance générale et de la direction des écoles dans l'Inde néerlandaise.

Dans les localités où les circonstances l'exigent, sont établies des Sous-commissions qui surveillent et dirigent l'enseignement, ainsi que l'administration des écoles de leur ressort, sous les yeux de la Commission suprême, et cette dernière inspecte elle-même les écoles de la résidence Batavia; le tout en vertu d'ordonnances et de réglements spéciaux, rendus par le gouvernement ou sous sa sanction.

Nul ne peut enseigner publiquement, sans être muni d'un diplôme de professeur, et sans en avoir, de plus, obtenu l'autorisation.

La quotité des sommes à verser aux écoles du gouvernement par les parents et les tuteurs, ne peut être déterminée sans l'aveu de la Commission suprême d'instruction. Ces sommes sont déposées à la Caisse des écoles, destinée à couvrir les dépenses qui ne sont point supportées par la caisse de l'État. Les instituteurs en touchent une portion déterminée par les réglements.

Les parents et les tuteurs d'enfants placés aux écoles du gouvernement, sont tenus de verser tous les mois une petite somme pour l'achat des fournitures de bureau, des livres, etc. Cette disposition n'est pas applicable aux élèves reçus *gratis*.

La Commission suprême a pour vice-président le résident de Batavia; les Sous-commissions sont présidées par les résidents locaux.

Service médical civil. — L'inspection de ce service et de la vaccination dans toute l'Inde est confiée au chef du service de santé de l'armée. Il n'y a de commissions locales d'inspection et de service urbain que pour les trois chefs-lieux de Java: dans les autres résidences et établissements, le service médical civil et la surveillance de la vaccination sont confiés au premier officier de santé présent.

Cultes. — L'Église protestante dans l'Inde néerlandaise est placée sous une administration qui se compose d'un président, d'un vice-président et de six membres.

Communion protestante. A Batavia, quatre ministres, un missionnaire-docteur. A Toegoe (Batavia) et à Dépok (Buitenzorg), deux corps de chrétiens indigènes, desservis par un missionnaire de la Société néerlandaise, lequel missionnaire, aux frais du gouvernement, est chargé de l'enseignement religieux, du service public et de l'inspection des écoles. A Parapattan, une maison d'orphelins. A Samarang, deux ministres, une maison d'orphelins. A Soerakarta, un, à Djocjokarta, un, à Soerabaya, deux ministres; une maison d'orphelins. A Amboine, trois ministres, un missionnaire-docteur (division de Saparoea), un missionnaire-docteur et une maison d'orphelins (division de Haroeko). A Banda, un ministre. A Ternate, un missionnaire-docteur, faisant fonctions de ministre; plusieurs maisons d'orphelins. A Mangcassar, un ministre. A Timor, un missionnaire. Sur la côte occidentale de Sumatra (Padang), un ministre.

Communion luthérienne évangélique. A Batavia, un ministre.

Communion catholique romaine. Pour Batavia et Soerabaya, un vice-préfet apostolique, un vicaire faisant fonctions de curé. A Samarang, un curé. Sur la côte occidentale de Sumatra (Padang), un chapelain.

On compte dans l'Inde dix-sept missionnaires de la Société néerlandaise, six de la Société rhénane de Barmen, en Prusse, un de la Société de Halle.

INSTITUTIONS PUBLIQUES ET SOCIÉTÉS DE BATAVIA.

Agence de la caisse d'encouragement et de soutien du service militaire des Pays-Bas, à Amsterdam.

Caisse nationale d'encouragement du service maritime de l'État, et de secours pour les marins mutilés et pour les veuves et les orphelins laissés par ceux qui sont morts au service.

Agence de l'Institut des Sourds-Muets à Groningue.

Agence de l'Institut des Aveugles à Amsterdam.

Société des arts et des sciences de Batavia, fondée en 1778. Elle est présidée par le Gouverneur-général.

Commission suprême de bienfaisance pour l'Inde néerlandaise. Cette commission est une succursale de la Société du même nom dans la métropole. Sous le patronage du prince Frédéric des Pays-Bas et du Gouverneur-général, elle a pour but de secourir les pauvres et les indigents qui sont placés dans les hospices que M. le lieutenant-général comte van den Bosch, ancien ministre des colonies, a fondés. Elle est assistée par les

chefs des Départements de l'armée et de la marine, et par trente-cinq Sous-commissions de bienfaisance que président les résidents locaux.

Commissions de secours pour les chrétiens indigents de Batavia. Les commissions dont nous parlons sont établies dans les trois chefs-lieux de Java. Chacune d'elles administre une caisse, alimentée par une retenue d'un dixième pour cent sur le produit des ventes publiques, par des dons que les employés de l'état civil reçoivent à l'occasion des mariages, et par des amendes qui n'ont pas de destination précise. Ces caisses viennent en aide à des chrétiens indigents de Batavia, de Samarang et de Soerabaya, dont l'entretien ne peut être mis à la charge ni de l'État, ni des caisses d'indigents des églises.

Commission d'administration du cimetière chrétien à Batavia.

Société biblique de l'Inde néerlandaise.

Société coopératrice des missions de Java.

Banque de Java; succursales à Samarang et à Soerabaya.

Factorerie de la Société de commerce des Pays-Bas.

Société d'assurance de Java.

Société d'assurance maritime et contre l'incendie des Indes-Orientales.

Société d'assurance maritime et contre l'incendie de Batavia.

Société asiatique d'assurance maritime et contre l'incendie.

Société d'administration et de rentes viagères des Indes-Orientales.

Agence de la Société anglaise d'assurance de Calcutta.

Agence du Lloyds de Londres.

ECONOMIE POLITIQUE.

COMMERCE.

ESSAI HISTORIQUE, STATISTIQUE ET POLITIQUE SUR LE COMMERCE DU JAPON, PAR M. PH. FR. DE SIEBOLD.[1]

CHAPITRE Ier.

L'industrie nationale développée par les mesures de restriction prises contre le commerce extérieur; indépendance commerciale du pays à l'égard de l'Europe.

Deux siècles de paix ont élevé la civilisation japonaise au-dessus de toutes celles de l'ancien monde extra-européen.

La loi qui sépara les Japonais des autres nations, qui défendit à ceux-ci la sortie, à celles-là l'entrée de l'empire, et ne fit d'exception que pour un petit nombre de négociants hollandais et chinois, cette loi força les aborigènes à tirer de leur propre fonds la plupart des objets que leur avait fournis jusque-là l'industrie exotique. En s'exerçant dans les arts, en explorant le sol de sa patrie, ce peuple ingénieux sut bientôt inventer des procédés et trouver des matériaux qui lui permirent de remplacer les principales productions du dehors.

Le commerce extérieur, autrefois si florissant, vit presque toutes ses importations dépréciées; et les

[1] *Nippon*, *Archiv zur Beschreibung von Japan.* Abth. VI. *Landwirthschaft*, *Kunstfleiss und Handel* (Nippon, ou Description du Japon; Part. VI, Économie rurale, Industrie et Commerce), p. 1.

progrès industriels accomplis par les habitants ne firent qu'exhausser la barrière que la raison d'État avait élevée entre eux et les trafiquants étrangers.

Les matières premières du pays augmentaient en valeur, à mesure que l'on apprenait à se passer de marchandises importées; toutefois on continua de rechercher certaines productions devenues nécessaires aux aborigènes, et que leur refusaient le climat et le sol. L'industrie agricole et manufacturière fit de sensibles progrès. Le pays lui-même produisit en quantité croissante le coton, le sucre, les couleurs et les médicaments. De toutes parts, des mains laborieuses formèrent des étoffes, des instruments, des ustensiles et des objets de luxe qui rivalisèrent avec ceux que le Japon avait auparavant reçus des contrées les plus lointaines. Cet empire qui s'étend sous quinze degrés de latitude, comprend des climats si variés que presque toutes les provinces ont des productions différentes et d'une excellente qualité, ce qui favorise au plus haut point les échanges à l'intérieur, et leur donne une importance qu'ils n'ont dans aucun autre pays du monde.

Le grand négoce que les Japonais commençaient à faire entre eux, accéléra la circulation du numéraire dont les particuliers remplissaient auparavant leurs coffres, ou que les marchands étrangers emportaient à leur départ. Pour conserver un signe représentatif très-utile aux transactions entre aborigènes, on défendit expressément aux Hollandais l'exportation de l'or et de l'argent. En outre, le Sjôgun, par esprit de prévoyance, se déclara l'unique possesseur de ces précieuses matières, laissa lui-même reposer plusieurs mines, et fit ordonner à tous les princes vassaux de cesser les exploitations dans leurs provinces.

Tandis que le commerce du dehors déclinait sous le coup de la loi rendue contre l'exportation des métaux, la nécessité de payer les étrangers en marchandises, favorisait l'industrie au dedans. Richesses, population, activité, tout augmenta dans une rapide progression, et ce mouvement général développa le goût du luxe et des arts, dont le Sjôgun s'efforça politiquement de concentrer les manifestations dans sa vaste capitale.

Malgré les restrictions qu'il avait subies, le commerce d'outremer ne laissa pas d'exercer à cette époque une influence marquée sur l'industrie japonaise. En passionnant les habitants pour des satisfactions dont ils n'avaient pas encore eu l'idée, la spéculation provoqua parmi eux les inventions et les découvertes. Néanmoins, les nouvelles productions ne firent pas disparate avec les anciennes; et le type national triompha des modes étrangères. Lorsqu'ils imitaient les ouvrages d'industrie et d'art des Européens, c'était toujours en essayant de les perfectionner. La façon de vivre des Japonais, leurs mœurs, leurs usages et leur religion diffèrent trop profondément des nôtres, pour que des objets appropriés à nos besoins puissent jamais, par voie d'importation ou d'imitation, se répandre dans leur pays. Tant que la population du Japon ne se sera pas croisée avec d'autres races, le commerce extérieur n'aura pas, dans cet archipel, l'importance qu'il a prise dans les pays où les Européens, par de grands établissements, se fondent avec l'élément indigène, ou lui imposent, en le subjuguant, leurs besoins et leurs habitudes, afin d'amener un mouvement d'échanges lucratif entre la métropole et les provinces transmarines. Dans l'état présent des choses, il n'y a pas plus de chance pour un tel croisement, ou pour la soumission du Japon à quelque puissance européenne, qu'il n'y en a pour la fondation d'un commerce libre entre cet empire et l'occident. Il faudrait d'abord détacher le peuple de sa religion et de la constitution de l'État, que la conduite tenue par les Européens de 1543 à 1640 n'a fait que lui rendre plus chères. Depuis la triste expérience que la nation et le gouvernement ont retirée de leurs premières relations tout amicales avec l'Europe, ils ne voient plus dans le commerce européen que l'ennemi de la richesse nationale; et toute entreprise ayant pour but d'introduire un culte étranger, que ce soit ou non le christianisme, est, à leurs yeux, un attentat aux droits de la dynastie régnante, dont le fondateur a donné la paix à l'empire, et dont les membres l'ont maintenue, en poussant le système de l'exclusion des étrangers jusqu'à ses dernières conséquences. Telle est la foi politique des Japonais, peuple tout différent des Chinois, et qui, particulièrement sous le point de vue politique, ne peut leur être comparé.

D'ailleurs, le commerce que ces insulaires font les uns avec les autres, est devenu, par son extension nouvelle, un assez ferme soutien de la constitution, pour que le gouvernement pût, sans inconvénient, renoncer à celui des étrangers, et surtout à celui des Européens, si sa diplomatie et son respect pour d'anciennes coutumes ne lui défendaient pas de briser les liens qui l'attachent à la nation hollandaise. Nous le répétons : l'empire japonais est presque indépendant des autres pays, même sous le rapport commercial. Avec son territoire actuel, il est un monde en lui-même et peut abandonner les Européens sans compromettre sa prospérité. Le peu de relations qu'il a conservées avec la Chine suffisent pour le tenir au courant des affaires de l'ancien

univers et pour donner satisfaction au besoin de productions étrangères que le peuple a contracté. Du reste, les marchés du Japon ne sont jamais dégarnis des provenances de la Corée, des îles Lioukiou, de Jézo et des autres Kouriles, pays dépendants et tributaires de l'empire, auquel ils tiennent lieu de colonies.

Nous avons raconté la découverte de cet archipel considérable et les relations qu'il eut avec plusieurs nations européennes.[1] Nous avons décrit Firato, l'ancienne Factorerie néerlandaise, et Dézima, la nouvelle.[2] Aujourd'hui nous nous proposons, avant d'étudier plus en détail la situation commerciale du Japon, de donner un aperçu de ses relations mercantiles avec les Hollandais, depuis leur origine jusqu'à nos jours, de celles qu'il entretient avec la Chine, et des rapports tant commerciaux que politiques, formés entre l'empire japonais, ses dépendances et ses pays tributaires. Nous examinerons ensuite le commerce intérieur, les institutions qui s'y rapportent, les libertés dont il jouit, les lois qui le régissent, et nous traiterons, en terminant, des classes commerçantes elles-mêmes.

Si le Japon, malgré son isolement, est assez bien connu, c'est aux Hollandais que le monde en est redevable. Aussi, pour mieux étudier la principale branche de l'économie politique et de l'existence des habitants de ce pays remarquable à tous égards, suivrons-nous les traces de la grande nation commerçante dont la sagesse et la patience l'ont empêché de se fermer entièrement à l'Europe.

CHAPITRE II.

Commerce des Hollandais au Japon, depuis son origine jusquà nos jours.

Depuis plus de deux cents ans, le pavillon du commerce batave flotte sans rivaux sur le sol du Japon, malgré les révolutions et les guerres qui, dans l'intervalle, ont bouleversé les autres parties du monde. Mais combien ce privilège a coûté cher! Quelles peines, quelles contraintes, quelles humiliations ces fiers républicains, ces hardis navigateurs n'ont-ils pas dû supporter, pour se maintenir dans un pays dont l'expulsion des étrangers était le mot d'ordre, et dont le souverain, d'accord avec les grands et leurs créatures, ne rêvait que la proscription des idées libérales, et le triomphe de l'absolutisme!

Les Provinces-Unies avaient à peine jeté les yeux sur cet archipel et commencé l'établissement d'une factorerie à Firato, que l'année 1609 vit éclater l'affreuse guerre civile qui finit par la proscription des cultes chrétiens.

Le Sjôgun Minamoto Ijéjas,[3] protecteur des négociants bataves,[4] leur octroya, dans l'année 1609, un passeport qui fut renouvelé par son successeur Minamoto Fidétada.[5] La cour, qui méditait le renvoi des Portugais et des Espagnols, sembla d'abord disposée à garder les Hollandais, leurs ennemis déclarés, pour faire passer entre les mains de ces derniers un commerce en partie indispensable aux habitants. Mais elle ne tarda pas à prêter l'oreille aux calomnies de tout genre dont ce peuple était l'objet de la part de ses rivaux; et, changeant de dispositions, malgré les efforts et les sacrifices d'argent des Hollandais, elle restreignit, même à leur égard, la liberté de commerce qu'elle aurait voulu retirer à tous les étrangers. En 1621, défense fut faite aux Japonais de prendre service dans les armées coloniales de la Hollande et de l'Angleterre. Une loi contre les pirates, rendue à la même époque, avait en vue les Européens; et l'étroite surveillance exercée au Japon sur leurs vaisseaux, trahissait de graves soupçons.[6] A Taïwan (Formose), entrepôt d'un assez grand commerce entre les Japonais[7] et les Chinois, ces premiers eurent, en 1628, des discussions avec le gouverneur hollandais de l'île.[8] Enfin, beaucoup de marchands se plaignirent de spoliations commises par des Européens dans la mer de Chine et dans le golfe du Japon; et tous ces événements firent une si fâcheuse impression sur la cour de Jédo, que l'ambassadeur Hendrik Hagenaer qui s'y rendit, en 1635, pour demander

[1] *Nippon I, Entdeckung, Namen, Lage, u. s. w. des japanischen Reiches.* (Découverte, nom, situation de l'empire japonais.)

[2] *Nippon I, Firato und Dezima, Factorerien der Niederländer auf Japan.* (Firato et Dézima, Factoreries des Hollandais au Japon.)

[3] Les Européens l'appelent *Ongosjôsama*, titre générique équivalant a celui de souverain.

[4] *Begin ende voortgang van de V. N. G. O. I. Compagnie* (Origine et progrès de la Compagnie privilégiée des Indes des Provinces-Unies). quinzième voyage, p. 72 à 98.

[5] E. Kaempfer, *Beschrijving van Japan* (Description du Japon), p. 229 et 272.

[6] Valentyn, Tom. V, Part. 2, *Beschrijving van Japan* (Description du Japon), p. 30 et 34.

[7] *Lettres édifiantes et curieuses écrites des missions étrangères.* Lyon, 1810, 13 vol. in-8°. Tom. X, p. 271.

[8] Valentyn, Tom. V, Part. 2. *Zaken van Taijowan of Formosa* (Affaires de Tayowan ou Formose), p. 52.

la mise en liberté du gouverneur de Taïwan, Pieter Nuyts, retenu depuis trois ans prisonnier à Firato, ne parvint pas à se faire entendre. [1]

Cependant la persécution du christianisme devenait plus violente. Les chrétiens avaient pris une contenance alarmante dans les insurrections de la ville d'Arima située dans l'île de Simabara, et de l'île d'Amakusa (1637 et 1638). Dès-lors, le gouvernement adopta contre les étrangers demeurés dans le pays les mesures les plus sévères. Il est vrai qu'elles avaient surtout en vue les Portugais et les aborigènes convertis au christianisme; mais elles frappèrent aussi ces négociants hollandais que des auteurs européens ont accusés d'avoir, de leur propre mouvement, trempé dans la destruction des chrétiens d'Arima.

Qu'il nous soit permis de rétablir ici dans son véritable jour un acte légitime que la haine et l'esprit d'exagération dépeignirent sous d'odieuses couleurs. Le vaisseau hollandais *De Rijp*, qui se trouvait à Firato, fut requis par les autorités japonaises pour servir au siège du fort d'Arima dans la baie de Simabara. [2] Il y fut employé du 21 février au 12 mars 1638, sous les ordres de Nikolaes Koekebacker, directeur de la factorerie. En fidèle serviteur de la Compagnie hollandaise des Indes, Koekebacker pouvait spontanément aider un prince japonais, qui protégeait le commerce et les représentants de ses *seigneurs et maîtres*, à réduire des sujets révoltés. Mais il ne céda qu'à la contrainte; et ce directeur avait certainement usé de modération en renvoyant aux Indes tous les autres navires qui mouillaient devant Firato, pour ne rendre qu'avec une seule voile un service qu'il n'aurait pu refuser sans compromettre l'existence de la factorerie.

Cette assistance et plusieurs autres services, comme l'affaire des mortiers et des canons fabriqués à Jédo sous la direction d'un fondeur et d'un artificier, tous deux Hollandais, soutinrent encore, pour un moment, l'établissement de Firato. Mais, dans l'année suivante, à l'époque où les Portugais furent expulsés de l'empire, on traita les commerçants bataves avec une rigueur à laquelle ils ne s'étaient pas attendus. En ordonnant ces sévérités, l'empereur, à ce que nous croyons, n'eut d'autre but que de déraciner le christianisme. Il se défiait des Hollandais et même des Chinois, et fit rappeler aux uns comme aux autres, le jour même où les Portugais furent bannis, la défense qui leur avait été faite « d'amener au Japon des prêtres catholiques, des » hommes qui seraient leurs affidés, d'y apporter des ornements ou des écrits relatifs à leur culte, sous » peine expresse de perdre corps, biens et navires. » [**Op rigoreuse pene van Volck / vaertuigen en goederen te verliesen / bij aldien papen off derselven consorten / ornamenten / geschriften van die materie ondernaemen in Japan intebrengen.**] (*Missive générale d'Anthonie van Diemen à Messieurs les Dix-Sept.* Casteel Batavia, 18 Décembre 1639. Manuscr.) Vers la même époque, plusieurs Hollandais domiciliés depuis longtemps au Japon, leurs familles indigènes, et tous les enfants nés du mélange des deux peuples, ainsi que leurs mères, furent envoyés à Batavia. « Car, dit l'Exposé des motifs de cette résolution, » le Japon ne veut pas qu'un homme né de ces unions puisse un jour monter le trône. » [**Japander begeert gene vermenging / omme voor te comen / dat bij verloop van tijd uit derselven generatie iemant over haer regeerd.**] Le même sort frappa les femmes chinoises et leurs enfants. Il fut arrêté que tous les ans les vaisseaux hollandais quitteraient le pays à jour fixe, hormis un seul, auquel il serait permis de mettre à la voile cinq jours avant les autres.

Dans des circonstances aussi difficiles, les Hollandais durent se tenir sur leurs gardes. Ils s'efforcèrent d'éviter toute collision, et prirent soin de ne pas engager de matelots catholiques sur les vaisseaux destinés au Japon. D'autre part, à ce que les auteurs néerlandais assurent, le gouvernement soupçonnait les Chinois « d'avoir introduit dans l'empire japonais des traductions faites dans leur langue de l'Évangile et » des principes fondamentaux du catholicisme, ainsi que des prêtres de cette religion. » [**Dat papen / 't Evangelium ende de fondamenten des Roomschen geloove in Chinees getranslateerd / in Japan door hare gebragt zij.**] On put croire un moment que la proscription s'étendrait aux habitants de l'empire du milieu; mais, au contraire, plus les Portugais perdirent de terrain, plus les Chinois en gagnèrent. En 1639, il vint au Japon quatre-vingt-treize de leurs vaisseaux; la plupart avaient arboré le pavillon du Chinois Équan ou Tsching dschi lung, le père du fameux Koksenja, qui prit Formose. Équan, tout en exerçant la piraterie avec impunité, monopolisait presque tout le commerce d'exportation de la Chine. Il ruinait celui des Hollandais à Taïwan (Formose), et menaçait la fortune de l'établissement de Firato.

Une lettre d'Antonie van Diemen parle ainsi de ce pirate: « Avant que ce loup dévorant soit rassassié,

[1] *Begin ende Voortgangh*, &a (Origine et Progrès de la Compagnie des Indes), vingt-et-unième voyage, p. 86 à 90.

[2] Kaempfer, *Loc. cit.*, p. 252 et 253. — Valentyn. *Loc. cit.*, p. 79. — Onno Swier van Haeren, *Van Japan* (Du Japon), p. 23 à 56.

» nous ne devons rien attendre de bon de la Chine. Si le Chinois continue de trafiquer au Japon, il deviendra » plus dangereux pour nous que le Portugais ne l'a jamais été. » [Uyt China hebben weynigh te verwachten/ bevoren desen gretigen wolff syn becomste heeft.... continuerende op Japan te handelen sal ons den Chinees schadelycker worden als oyt ende oyt den Portugees is geweest.]

En 1639, François Caron, président de la Factorerie, homme versé dans les affaires du Japon, fit lui-même le voyage ordinaire à la cour de Jédo. Mais il ne put obtenir une audience du Sjògun, et les présents des Hollandais furent refusés, comme ils l'avaient été dans les années précédentes. On prétexta, pour colorer cette conduite, une indisposition de l'empereur. Caron, cependant, trouva bon accueil chez les conseillers-d'État qui lui demandèrent plusieurs fois si ses compatriotes pourraient suffisamment approvisionner l'empire, dans le cas où les Portugais en seraient bannis. Des secrétaires, cachés derrière un paravent, écrivaient ses réponses. Le président de la Factorerie reçut deux cent *maï*[1] de la part de l'empereur, et trente *maï* du conseiller-d'État Sannickedonno. L'artificier et le fondeur de canons eurent chacun vingt-cinq de ces pièces. C'est l'honneur et non la valeur monétaire qui fait le prix de ces sortes de présents. L'ambassadeur quitta la capitale fort satisfait, sans prévoir la disgrâce qui peu de temps après frappa sa personne et la Factorerie de Firato.

Cet établissement avait reçu, dans le courant de 1639, une cargaison de 3,464,000 florins (7,292,632 francs) et, dans l'année précédente, un envoi de 3,760,000 florins (7,936,842 francs) en marchandises; on comptait pour 1640 sur une cargaison de retour de huit millions de florins ou dix-neuf millions de francs environ en argent monnayé.

Valentyn, Montanus et les autres historiens de cette grande période ont omis, défiguré ou mal apprécié des faits importants. Nous les rétablirons d'après les documents originaux déposés aux Archives de la Compagnie des Indes-Orientales des Provinces-Unies.

Les années 1640 et 1641 sont les plus mémorables dans les annales du commerce hollandais au Japon. Le christianisme était condamné sans retour, et les Hollandais signalés comme chrétiens. Ils ne se cachaient pas de l'être; mais ils s'attachaient à distinguer leur religion, leurs maximes et leurs vues, de celles des Espagnols et des Portugais, soutenant qu'ils étaient des hommes libres, et qu'ils ne cherchaient que des alliances commerciales, tandis que leurs rivaux, aveugles instruments de l'ambition d'un roi, répandaient au Japon, comme sur toute la terre, le mécontentement et la sédition sous le manteau d'un christianisme dégénéré. [Edoch is in 't onse ende der Portugesen Rooms Christengeloove soo groote differentie/ als licht en duysternisse.... sy bederven ende infecteren de landen onder schyn van haer geloove te verbreyden/ trachten gestadig alles onder hare souverainiteyt te brengen.... 't welk 't oprecht Christengeloove en onser landen wetten geheelyck contrarieert. Wy trachten eerelyck naer den handel/ arbeyden niet den Japander het onse oft enig ander geloove in te planten.] *Lettre d'Antonio van Diemen à Sietsongo Fesodono, premier maire de Nagasaki. Casteel Batavia*, 26 *Juin* 1641. — *Missive générale du même à Messieurs les Dix-Sept.*

Hâtons-nous de le dire: par ce langage amer, les Hollandais ne faisaient que se défendre contre des adversaires déloyaux qui, semant la calomnie à pleines mains, les traitaient d'aventuriers et de pirates, ou les dénonçaient comme leurs frères en religion.

Établis à Firato depuis plus de trente années, les négociants bataves s'étaient concilié l'estime du prince provincial et des grands, la confiance des habitants et celle des marchands qui venaient les trouver du fond de l'Empire. Ces rapports qui durèrent aussi longtemps que la Factorerie même, formaient un singulier contraste avec les mesures inquisitoriales dans lesquelles tous les chrétiens étaient enveloppés. A la vérité, le gouvernement impérial avait senti plus d'une fois se réveiller sa défiance mal éteinte contre les Hollandais; de nouvelles entraves étaient donc à prévoir pour le commerce; mais nul ne s'attendait à la suppression de l'établissement de Firato.

Le 9 novembre 1640, un envoyé de l'empereur, accompagné des deux gouverneurs de Nagasaki et d'un nombreux cortège, vint faire à Firato des visites domiciliaires, en vertu d'un ordre dont le président François Caron prit connaissance. Cette pièce, déclarant que les facteurs des Provinces-Unies et ceux du Portugal étaient reconnus coréligionnaires, contenait plusieurs injonctions dont la principale était de démolir les nouveaux magasins et toutes les maisons qui portaient la date de leur construction d'après l'ère chrétienne. François Caron savait quelle réponse avait sauvé la vie aux Portugais frappés peu de temps auparavant d'une

[1] Monnaie de 18 francs environ, connue sous le nom hollandais de *Schuitje*.

proscription perpétuelle. Il répondit comme eux: « Tout ce qu'ordonne Sa Majesté Impériale, sera ponctuel- » lement exécuté. » Les démolitions furent immédiatement commencées, et bientôt, de ces habitations et de ces magasins que les Hollandais avaient élevés à grands frais, il ne resta qu'un amas de ruines.

En janvier 1641, la prospérité du commerce hollandais reçut une autre atteinte. Il fut ordonné que dorénavant la Compagnie des Indes serait obligée de vendre toutes ses marchandises dans l'année même de leur importation, sans pouvoir les remporter à Batavia ou dans ses autres Factoreries. Ce décret livrait la Compagnie à la merci des acheteurs indigènes. Vers la même époque, on défendit aux Hollandais, sous peine de mort, de tuer du bétail ou de porter des armes, sans compter beaucoup d'autres dispositions aussi vexatoires qu'humiliantes.

Maximilien Lemaire remplaça François Caron, qui fut rendre ses comptes à Batavia. Le gouvernement des Indes, vivement ému des souffrances de la Factorerie, songeait à renoncer au Japon. Par une lettre de Batavia du 26 juin 1641, Caron s'adresse au prince de Firato dans des termes qui montrent la noble résolution du Gouverneur-général van Diemen: « Nous désirons apprendre de vous pourquoi ce coup soudain nous » a frappés, sans que nous eussions commis la moindre faute; nous désirons savoir si Sa Majesté Impériale » veut nous perdre ou nous conserver; si, mécontente de notre séjour dans ses états, elle se propose de nous » ruiner et de nous humilier pour que nous partions de nous-mêmes. Dans ce cas, Son Excellence le » Gouverneur-général n'essaierait pas de lutter contre la colère du souverain, mais elle se hâterait d'ordonner le » départ, avant que l'affaire fût devenue encore plus délicate et les vexations plus intolérables. » [Wy begeeren van u te weten waeromme desen slagh soo schielycken ende eer wy ons opt ergens in vergrepen hebben / toegecomen is / oft de Mayt. de Hollanders in syn lant niet begeert / ons met schade en schande soo bange te maecken tracht / wy selve onse demissie sullen moeten soecken / off sy ons liever guyt is / als behout / sulcx soo wesende / woude sich den Heer Generaal daernaer reguleren / tegen des Mayts. ongenegenheyt niet trachten te streven / maer tot opbreecken liever tydelyk resolveren / eer de saeck nogh teerder en onlydelycker wert.]

Au commencement de 1641, Lemaire se rendit avec des présents à la cour de l'empereur pour exposer ses griefs au nom de la Compagnie. Il était porteur du passeport d'Ongosiosama (le Sjôgun Minamoto Ijéjas), qu'un yacht exprès avait apporté de Batavia. Ce titre lui valut une déclaration qui, si les Hollandais n'avaient pas négligé de l'invoquer dans la suite, aurait pour jamais assuré leur liberté commerciale.

L'ambassadeur ne fut pas reçu par le Sjôgun; mais les conseillers-d'État lui firent cette réponse: « Sa » Majesté nous charge de vous dire qu'il est de peu d'importance pour l'empire japonais que les étrangers » viennent ou ne viennent pas y faire leur négoce; mais qu'en considération du passeport qui leur fut octroyé par » l'ancien empereur, elle veut bien permettre aux Hollandais de continuer leurs opérations et leur laisser les » privilèges commerciaux et autres dont ils jouissent, à condition d'évacuer Firato pour s'établir avec leurs vais- » seaux dans le port de Nangasacqui. » [Hare Mayt. laet u door ons aenseggen / alhoewel 't ryk van Japan daer weynigh met beholpen is / off de vreemdelingen daerinne negotieren off niet / dat echter de Hollanders ten respecte van de passen hun luyden door den ouden Keyser verleent / daerinne mogen handelen ende blyven genieten int stuck haerer commercie als alle andere saecken de voorjarige vryheden / maer dat gehouden sullen syn / met hare schepen in Nangasacqui te havenen en van Firando op te breecken.] *Lettre d'Anthonio van Diemen aux Conseillers d'État de S. M. l'Empereur du Japon.* Casteel Batavia, 28 Juin 1642.

D'un côté, cette déclaration pouvait être regardée comme la prolongation de l'ancien passeport, et, de l'autre, le déplacement de la Factorerie n'était pas regrettable à tous les égards. Les agents de la Compagnie ne pouvaient plus espérer du séjour de Firato les commodités que leur promettait Nagasaki, ville déjà très-commerçante et recommandable par la beauté, la grandeur et la sûreté de son port, où leur présence devait attirer encore un grand nombre de marchands des quatre villes impériales, Mijako, Jédo, Ohosaka et Sakaï. Ces avantages étaient si bien appréciés, que le gouvernement des Indes venait d'exprimer le désir de voir transférer à Nagasaki l'entrepôt de son commerce.[1] L'ordre du départ arriva le 11 mai 1641. Il fut exécuté dix jours après, et l'îlot artificiel de Dézima, véritable prison faite pour les Portugais quelques années auparavant, s'ouvrit aux derniers Européens tolérés dans l'Empire.

Les indignes traitements que les Hollandais éprouvèrent dès leur arrivée à Dézima, sont racontés dans une

[1] Valentyn, *loc. cit.*, p. 106, 107 et 109.

adresse au Conseil-d'État de l'empereur, rédigée, en 1642, par le Gouverneur-général Van Diemen:

« Lorsque de Firando nous débarquâmes à Nangasacque, on nous assigna pour demeure l'île que les Portugais avaient habitée. Là, nos facteurs, gardés à vue, ne purent parler à personne, et, comme s'ils étaient » des criminels dangereux pour l'État, ils se virent, à leur déshonneur, traités plus mal que les Portugais. On » nous prit, à titre de loyer de cette île, cinq milles cinq cent tails (vingt mille francs), charge excessive pour » notre commerce.

» Il nous est défendu d'exercer notre religion dans l'île et sur nos vaisseaux, quoique cette gêne soit contraire à nos anciens privilèges. Nous sommes forcés de donner la mer pour tombeau, tant aux morts de notre » factorerie qu'à ceux de l'équipage, parce qu'on ne veut pas nous concéder quelques pieds de terre japonaise. » Lorsque nos vaisseaux mouillent à Nangasacque, ils sont minutieusement visités; les canons et les munitions » de guerre sont enlevés et transportés dans les magasins de l'empereur. On met les voiles sous scellés à bord; » on garde les gouvernails à terre, jusqu'au jour fixé pour le départ. Pendant la visite et le déchargement, les » visiteurs ont sans motif donné des coups de bâton à nos matelots et même aux principaux officiers, comme à » des chiens, ce qui fait prévoir de graves difficultés. Les marins sont comme en prison sur leurs navires; » pour aller de l'un à l'autre, ou pour descendre à terre, il leur faut une permission des visiteurs. Contrairement à la liberté qui nous avait été donnée, on a poussé les vexations jusqu'à nous défendre de sonner de » la trompette. Au milieu de toutes ces restrictions, contradictoires avec nos anciens privilèges dans l'empire » japonais, les produits du commerce ont été si désavantageux, que, depuis deux ans, nous perdons des » sommes considérables sur les marchandises que nous avons apportées pour le service du Japon. Il ne nous « est pas possible de continuer nos opérations sur ce pied. » [Als van Firando in Nangasacque aenlanden wierd ons tot residentie aengewesen 't Eylant daer de Portugesen hadden gewoont/ aldaer werden d'onse bewaeckt/ met niemant te spreecken g'admitteert/ ende slimmer dan de Portugesen getracteert/ in schyn off misdadigers/ ende voor den staet van Japan periculeus waren/ 't welk ons tot geen achtingh ende groote schande streckt/ synde voor huyre van dat Eylant afgenomen 5500 taylen/ dat onsen handel t'exsessyff beswaert.

Op gemelte Eylandt/ ende de schepen is ons den Godsdienst 't exerceren verboden/ dat beswaerlyk valt/ en contrarie d'oude vryheden zy. Onse dooden soo vant lant als de schepen syn gedwongen in zee te begraven/ alsoo de Nederlanders de Japanse aerde niet gegunt wert. Onse schepen die in Nangasague havenen/ worden scherpelyck gevisiteerd/ 't geschut/ bosczuyt ende voorder amunitien van Oorloge uyt de schepen gelicht ende in Keyzers Magasynen geberght/ mitsgaders de zeylen in de schepen verzegelt ende de roers vandezelve aen landt bewaert/ tot den bestemden dagh dat weder moeten vertrecken/ int viseren ende lossen der schepen/ werden ons varend' volck/ ende principale officieren/ onverdient van de visitateurs met stocken als honden geslagen/ daeruyt vele swarigheden te verwachten syn. Soo bennen deselve oock als gebannen op hare schepen ende vermogen niet dan met voorweten van de visitateurs tot den anderen noch aen lant varen/ onse trompetters wert verboden te blasen en meer andere vexatien tegen de gegunde vryheyt streydigh. Boven alle dese restrictie ende limitatien onse vorige vryheden int Japanse ryck contrarierende is de commercie so sober uitgevallen/ dat op onse Coopmans^n. nu twee achtereenvolgende jaren/ om Japen te dienen/ gebragt/ groote sommen silver verloren hebben/ sulcx ons in dien voegen niet mogelyk zy te continueren.]

Comme nous l'avons dit plus haut, le Gouverneur des Indes était prêt à rappeler les facteurs dont la position devenait insupportable. Van Diemen le déclare sans détour:

« Soit que nous quittions le Japon ou que nous y demeurions, nous aurions le désir de députer à Nangasacque, l'année prochaine, un homme de qualité, porteur de quelques curiosités, pour prendre respectueusement congé de Sa Majesté et de Leurs Altesses, ou pour leur rendre de justes actions de grâces, si elles » décidaient que nous conserverons au Japon nos anciens privilèges. Mais comme nous ne savons pas si cette » déclaration serait agréable à l'autorité suprême, et si notre commissaire serait traité suivant son rang, nous » prions Vos Altesses de vouloir nous répondre à cet égard, attendu que nous avons l'intention de nous conduire en toutes choses d'après leurs sages avis. » [C'zy dat uyt Japan vertrecken off continueren/ soo blyven genegen aenstaende jaer een persoon van qualiteyt/ nevens eenige rariteyten nae Nangasague te committeren/ omme van syne May^t. ende hare Hoogheden eerbiedelyck affscheyt te nemen/ ofte soo in onse voorige vryheden gelast werden Japan te blyven frequenteren/ de dancksեggingh nae behooren te doen/ edoch alsoo niet weten off dese legatie de hooge overigheyt mochte aangenaem wesen/ ende

onsen Commissaris met behoorlyck respect sal worden g'accepteert/ versoecken uwe Hoogheden/ ons daerop in antwoorde gelieven te dienen/ alsoo voornemen ons/ geheelyck te reguleren nae uwe Hoogheden advys ende wysen raedt.]

Cette adresse au Conseil-d'État du Sjôgun était accompagnée d'une lettre pour le Gouverneur de Nagasaki, dont les expressions sont encore plus fortes : « Si Sa Majesté se propose d'exclure *tous les chrétiens* de ses » États, que l'on nous en informe, et nous agirons en conséquence, car nous sommes prêts à partir et prêts à » rester. » [Indien Syne Mayts. voornemen mochte wesen/ geen Christenen in syn lant den handel toe te laten/ wij 't selve wetende/ ons daerna reguleren sullen/ bereit wesende te gaen ende te comen.]

Devant ces paroles de l'illustre Van Diemen, Gouverneur-général des Indes, qui déclare au Conseil-d'État de l'empereur que les Hollandais sont chrétiens, que deviennent tant de calomnies trop accréditées, que devient en particulier l'accusation portée contre eux, d'avoir renié le christianisme, affecté le mépris de cette religion, et d'avoir marché sur des images chrétiennes, pour sauver leur commerce au Japon?

L'adresse rectifie encore une autre erreur: tous les historiens, y compris Meylan, prétendent que la cargaison importée en 1641 rendit huit millions de florins (16,842,000 francs), et que l'on exporta dans cette année quatorze mille caisses d'argent monnayé. Comme l'ont vu nos lecteurs, on avait bien compté, dans le cours de 1640, sur un produit net de huit millions de florins, et de plus il est probable qu'en 1641 l'on exporta quatorze milles caisses de monnaie d'argent; mais l'importance de ce retour ne s'élevait qu'à 2,800,000 florins, tandis que la cargaison d'envoi valait plus de trois millions. Cette observation fera comprendre pourquoi, dans le passage que nous venons de citer, le gouvernement des Indes se plaint d'avoir fait une perte sensible sur 1640 et 1641.

On fit partir en temps utile la note destinée au Conseil-d'État et la lettre pour le gouverneur résidant à Nagasaki. Les deux gouverneurs de cette ville s'émurent, à ce qu'il paraît, du langage digne et ferme que tenait le représentant de la Compagnie. En effet, c'était d'eux, et non des conseillers-d'État ou du Sjôgun, que Van Diemen avait à se plaindre. L'intérêt du gouvernement japonais voulait sans doute que les étrangers fussent étroitement surveillés. Sachant que les Hollandais étaient chrétiens, il ne les voyait pas sans défiance; et la nouvelle dynastie crut ne pouvoir mieux s'assurer de ce côté, qu'en constituant les deux gouverneurs de Nagasaki personnellement responsables de toutes les actions de leurs hôtes. Cette position dangereuse rendit souvent les gouverneurs impitoyables, et fut cause qu'en s'appuyant des ordres de la cour, ils songeaient avant tout à leur propre sûreté. Mais ils étaient allés si loin, qu'il leur importait beaucoup que les réclamations graves et fondées de Van Diemen ne parvinssent pas au Conseil-d'État. Tous leurs efforts tendirent donc à satisfaire les Hollandais. Ils firent d'abord promettre à Jan van Elseragh, directeur de la Factorerie, *de ne pas envoyer encore l'adresse;* et bientôt l'affaire changea de face, au point qu'en 1643 les autorités de Batavia les remercièrent de leur *bon conseil.*

« C'est pourquoi, remerciant humblement Votre Altesse de ses bons offices et des renseignements qu'elle » nous a donnés, nous laissons à son bon jugement le choix d'envoyer ou de garder l'adresse; car nous avons la » confiance que, lorsque les Hollandais auront passé quelques années à Nagasaki, l'autorité suprême sera » satisfaite de leurs procédés et nous accordera ce que nous possédons en d'autres pays où vont aussi les » étrangers. Entretemps, il nous serait agréable que le commerce pût se relever et nous indemniser de nos » grandes dépenses. Cette attente nous oblige à servir fidèlement le Japon, suivant les ordres de l'em- » pereur. » Weshalve ook uwe Hoogheyt gedienstigh voor syne goede diensten en onderrichtingh dancken/ ende wyders 't opsenden off 't achterhouden aen uwen goeden Raed defereren/ met vertrouwen/ als eenige jaren in Nangasacqui hebben geremoreert/ de hooge Overigheyt in der Nederlanders doen vergenoegen sullen nemen/ ende ons laten toecomen/ dat in andere landen (waer mede Vreemdelingen syn) genieten/ ondertusschen aengenaem synde/ den Coophandel weer begint te respireren/ daer door wy onze groote oncosten mogen goet maecken/ 't welck ons verobligeert Japan in aller getrouwigheyt nae Keysers bevelen te dienen.] *Lettre d'Anthonio Van Diemen à Babbe Sabroyseyemon dono, Gouverneur de Nangasacquy.* Casteel Batavia, 23 Avril 1643.

Le porteur de cette lettre fut Jan van Elseragh, qui dans l'année précédente, avait concilié les deux parties, et qui, malgré la défense faite en 1639 aux présidents de la Factorerie de rester dans le pays plus d'un an, revint, sur la demande des gouverneurs, remplir ces fonctions à Dézima pendant trois nouvelles années, « parce qu'il connaissait bien les coutumes et l'humeur des Japonais. » Grâce à lui, l'adresse fut retirée.

La situation commerciale et personnelle des Hollandais s'était considérablement améliorée. Les retours avaient donné quatre-vingt-dix pour cent de bénéfice, et l'on espérait tirer encore plus de profit de la cargaison estimée à 1,600,000 florins (3,368,000 francs) qui fut importée en 1643. Cette époque est l'apogée de la Factorerie dont le commerce ne fit plus que décliner. La Compagnie des Indes perdit tous les jours de son influence et de sa considération dans l'empire japonais. Dix ans plus tard, au 17 décembre 1652, le Gouvernement de Batavia crut devoir proposer à Messieurs les Dix-sept, c'est ainsi que l'on nommait le Conseil des Indes d'Amsterdam, de supprimer la Factorerie de Dézima, pour sauver au moins l'honneur national. Mais le Japon donnait encore trop de profits pour que ces Messieurs l'abandonnassent définitivement. Ce furent eux, selon toute apparence, qui, désapprouvant l'adresse de Van Diemen, déterminèrent ce gouverneur à changer de langage par l'organe de Jan van Elseragh.

Nous nous sommes étendus sur l'affaire de cette adresse, parce qu'elle fait bien connaître la politique japonaise, à l'égard des étrangers. Leur liberté personnelle et commerciale dépend, comme on le voit, des gouverneurs impériaux qui, de nos jours encore, en surveillant les Européens, les empêchent systématiquement de se faire entendre du souverain, de son héritier présomptif ou de ses conseillers. Nos lecteurs n'auront pas oublié que, dans les présentations à la cour dont ces gouverneurs dirigent le cérémonial, les ambassadeurs hollandais n'adressent qu'un salut silencieux aux principaux personnages de l'État. D'un autre côté, l'histoire de la Factorerie hollandaise démontre qu'une conduite grave et conséquente a beaucoup de pouvoir sur l'esprit des fonctionnaires de Nagasaki, trop prudents pour se compromettre ou pour laisser troubler le repos de l'empire.

Soustraits au protectorat du prince débonnaire de Firato, les Hollandais avaient passé sous l'administration des gouverneurs impériaux de Nagasaki, dont, à Firato déjà, les actes avait excité leurs vives réclamations. Nous avons dit que, dès la première année qui suivit leur transfert à Dézima, ces fonctionnaires en vinrent à des procédés tellement injurieux, que, s'ils avaient étouffé les plaintes des agents de la Compagnie, ceux-ci n'auraient plus eu qu'à se retirer du pays. Mais le système de bascule adopté par les gouverneurs retint les Hollandais dans leur prison d'état qui, depuis plus de deux cents ans, les sépare des aborigènes.

Des règlements sévères sont affichés à l'entrée de Dézima; une garde placée à la porte empêche toute communication entre les habitants de cette île et ceux de Nagasaki; à moins d'impérieuse nécessité, les Hollandais ne peuvent sortir de la Factorerie sans un permis du gouverneur. S'ils obtiennent l'autorisation de faire quelque séjour en ville, ils n'ont le droit de recevoir la nuit dans leur logement que des courtisanes. A Dézima, ils sont gardés presque à vue; ce n'est que devant un agent de police qu'on leur permet de communiquer avec les Japonais dans la langue du pays. Ceux-ci n'entrent pas dans les maisons des Européens, et les agents du gouvernement tiennent sous clef les magasins de ces négociants qui ne disposent pas de leurs marchandises. [1]

Mais les Hollandais, soutenus par les espérances que leur donnent de temps en temps ces mêmes employés, se résignent à leurs maux. S'il leur arrive de perdre courage et de murmurer, leurs surveillants les consolent tout-à-coup en leur faisant faire un gain considérable. « Nous espérons une bonne année, écrivaient-ils en » 1643, et cette perspective doit nous ranimer; mais est impossible de supporter les gênes et les vexations sans » en retirer aucun avantage. » **[Wy hoopen dezen jare noch beteren sal/ als wanneer men ook wel wat verdragen can/ ende mach; maer bepaelt ende geveyeert te worden/ sonder voordeel te doen/ zyn incompatibele saecken.]**

Moins on laissait aux Hollandais d'indépendance et de liberté, plus on rendait avantageuse la position des employés et des officiers qui leur servaient de gardiens. Les chaînes du commerce étaient, pour ces surveillants peu scrupuleux, des sources de fortune; et quand des personnes de la Factorerie avaient recours aux contrebandiers, la découverte de fraudes souvent grossières servait de prétexte aux gouverneurs pour entraver encore plus les opérations des Hollandais. De 1772 à 1778, on fouillait jusqu'au président de la Factorerie, tant à l'entrée qu'à la sortie de Nagasaki. [2]

Nous n'avons pas besoin de dire que la Compagnie indo-néerlandaise fut toujours étrangère à ces actes illégaux, qui déshonoraient le nom hollandais. Les fraudes auxquelles Dézima dût une triste célébrité, furent

[1] Valentyn, *loc. cit.*, p. 83, 84, 125 et 126.

[2] Thunberg, *Voyage au Japon*, Tom. Ier, p. 502 et 503.

l'œuvre de l'avidité de quelques hommes. Le gouvernement colonial y donna lieu par une trop grande confiance: il accordait autrefois aux serviteurs de la Compagnie, et récemment encore aux employés de la Factorerie et aux capitaines de navires, sous le titre peu convenable d'*émoluments*, l'autorisation de faire un commerce privé dont les concessionnaires lui dissimulèrent toujours l'importance, afin de pouvoir s'y livrer sans contrôle. L'exclamation de Kaempfer[1]: « *Quid non mortalia pectora cogis, auri sacra fames!* » ne doit frapper que ces concessionnaires. Elle mérite d'être effacée de l'histoire, en tant qu'elle s'adresse injustement à la nation.

(*La suite prochainement.*)

ESCLAVAGE.

De l'Esclavage dans l'Inde néerlandaise, par M. W. L. Ritter.[2]

De toutes les institutions que le passé nous a transmises, aucune, plus que l'esclavage, ne semble être incompatible avec notre civilisation. Priver nos semblables de leur liberté, les humilier, les avilir, les accabler de mauvais traitements, enfin les faire descendre au rang des bêtes de somme, c'est agir en contradiction formelle avec la morale et les préceptes du christianisme. Aussi les esprits les plus élevés s'occupent-ils, depuis plus d'un siècle, d'abolir l'esclavage comme étant une institution déshonorante pour l'humanité.

L'esclavage n'est qu'un abus du droit du plus fort. Tout homme naît libre; sans doute, l'instinct de la sociabilité, propre également à notre espèce, l'oblige à mettre des bornes à cette liberté, dans l'intérêt de l'ordre et du bien public; sans doute aussi, quelques-uns, par un courage, une activité, une intelligence extraordinaires, s'attirent l'estime, le respect, et même la soumission de ceux auxquels ils deviennent utiles ou nécessaires. Mais ces restrictions à la liberté individuelle, cette inégalité des conditions, qui sont exigées par toute organisation sociale, ne doivent pas dégénérer en tyrannie d'une part, en esclavage de l'autre.

Il ne peut être question que de savoir s'il serait efficace et salutaire d'affranchir tout d'un coup et sans préparation ceux qui gémissent encore dans l'esclavage. Lorsque nous considérons l'esclave dans sa vile condition, nous trouvons le plus souvent un être avili lui-même et très-éloigné du degré de civilisation auquel se sont élevés les hommes libres. Quelle est la cause de cette situation? L'anéantissement même de sa liberté, de sa volonté, son ignorance. Il suffit ordinairement au maître que l'esclave, fort et robuste, puisse exécuter les travaux manuels dont il le charge. Le maître n'a besoin que des facultés physiques de l'homme dont il fait son instrument. Ce malheureux ne reçoit aucune éducation de nature à lui développer l'esprit, à rendre sa position meilleure, à lui faire apprécier la liberté, si elle lui échecit en partage. Arraché du sein de sa famille et de ses amis, éloigné du lieu de sa naissance, ou, s'il est né de parents esclaves, dépourvu de toute éducation, l'affranchissement ne peut servir qu'à le jeter dans les derniers excès. A ses propres dépens ou à ceux de ses anciens maîtres, il suivra sans résistance le mouvement de passions qu'il ne sut jamais gouverner ou modifier. C'est ce que l'expérience prouve tous les jours dans les possessions d'un peuple expéditif qui vient d'abolir l'esclavage et de déclarer les esclaves libres partout où s'étend sa domination, sans tenir aucun compte, à ce qu'il semble, de la situation morale de ces hommes dont la vengeance est une des passions les plus fortes. Supprimer la traite des noirs, ainsi que l'ont fait depuis longtemps la plupart des nations civilisées, c'est un bienfait qui mérite les plus grands éloges, car il attaque le mal dans sa racine et le prive de tout aliment. Mais il n'est pas aussi certain que, dans les circonstances actuelles, l'affranchissement absolu, instantané, sans préparation et sans tutelle, soit une mesure désirable et correspondante au but que l'on s'est proposé.

La Hollande, qui n'est jamais en arrière dans la pratique de la bienfaisance et de l'humanité, mais qui se

[1] E. Kaempfer, *loc. cit.*, p. 231.

[2] *Indische Herinneringen, Aanteekeningen en Tafereelen uit vroegeren en lateren tijd* (Souvenirs, Mémoires et Tableaux des Indes).

laisse toujours conduire par la froide raison, a procédé depuis longtemps et graduellement à la suppression de l'esclavage, par la proscription de la traite. Contre ce trafic odieux, le gouvernement a pris les mesures les plus sages et les plus énergiques; mais en même temps il a recherché quel avenir attendait les esclaves actuels, si leur condition était subitement changée en celle d'hommes libres. Considérant l'intérêt des esclaves aussi bien que celui des maîtres, il a pensé que l'abolition de cette première classe devait être l'œuvre du temps. La race actuelle, cessant d'être alimentée par la traite, finira nécessairement par s'éteindre. En attendant, les réglements et les ordres les plus libéraux ont été donnés pour améliorer son sort et le rendre supportable. Dans l'Inde néerlandaise, l'esclave ne subit ni traitements durs, ni affronts; il y est partout l'objet d'une grande bienveillance.

Les premiers Hollandais établis dans l'Inde recherchèrent naturellement les esclaves. La chaleur du climat rendait ces Européens incapables d'une quantité de travaux et de services que, dans nos pays, les maîtres font eux-mêmes, sans presque s'en apercevoir, et qu'ils rougiraient, pour ainsi dire, d'imposer à des domestiques. De plus, beaucoup de colons enrichis eurent, avec les moyens, le désir de mener une vie douce et luxueuse. Or, dans le principe, il était difficile de se faire bien servir par des personnes libres; car la plupart des peuples que la force des armes avaient soumis étaient encore loin d'avoir confiance dans leurs vainqueurs, ou de leur en inspirer. Des rapports journaliers ont à la longue établi cette harmonie qui fait que de nos jours les Européens peuvent trouver, parmi les aborigènes, des serviteurs en abondance, et sous d'équitables conditions.

Les colons primitifs s'approvisionnaient d'esclaves dans les lieux où il s'en trouve le plus abondamment, et la plupart de ceux qu'offrent encore tant Java que ses dépendances, sont originaires de Célèbes et de Bali. La population de ces îles se composait d'une multitude de petites tribus remuantes, toujours en guerre les unes avec les autres, qui vendaient leurs prisonniers ou ravissaient de paisibles habitants du pays, afin de les réduire en esclavage. Excitées par l'appât du gain, elles multiplièrent leurs entreprises. Les esclaves tombèrent à bon marché; l'enfant partageait le sort de ses parents et demeurait la propriété du maître. Mais, depuis l'abolition de la traite, le nombre des esclaves a notablement diminué : dans toute l'Inde néerlandaise, il s'élève aujourd'hui, tout au plus, à trente mille.

Quelque pénible que puisse être à ces personnes le manque de liberté, la plupart d'entr'elles, plus heureuses que la majorité des prolétaires, vivent dans l'insouciance et sont traitées avec douceur. Les hommes font les travaux de la maison, de l'écurie et du jardin; les femmes s'occupent à coudre, à tricoter, surtout dans la ville de Mangcassar; elles ont le soin des enfants, et remplissent d'autres devoirs faciles et bien différents de ceux qui sont imposés aux femmes des Javanais et des Malais libres. Pendant que les agrestes habitants de Java cultivent leur champ sous un soleil de feu, conduisent laborieusement la charrue dans un sol dur, ou le bêchent eux-mêmes; pendant que, pour nourrir frugalement leur famille, ils portent le fruit de leurs travaux au Bazar, à plusieurs lieues de leur habitation, ou traînent chaque jour, en qualité de porte-faix, des fardeaux qui leur meurtrissent les épaules, l'esclave mâle enlève la poussière dans la maison de son maître, brosse ses habits, le sert à son réveil, à table, fait sans se presser quelques commissions, monte sur le siége ou derrière la voiture, accompagne ou conduit le maître dans ses courses, fait la sieste en même temps que lui, le sert encore une fois à table, et passe ordinairement la soirée dans l'une de galeries de la maison, attendant des ordres qui consistent presque toujours à porter des rafraîchissements ou l'indispensable mèche à laquelle on allume les cigares. Pendant que les Javanaises et les Malaises, avec leurs nourrissons attachés sur leur dos, et les autres enfants autour d'elles, suivent leurs maris aux champs, pour couper du riz et cueillir des pistaches; que, nommément dans les îles de Sumatra et de Bali, elles dirigent la charrue et manient la bêche; pendant que, rentrées au coucher du soleil, elles font à la hâte bouillir le riz, principal aliment de la famille, et teignent des étoffes et tissent encore toute la soirée, l'esclave femelle éveille, habille sa maîtresse, met sa chambre en ordre, joue ou se promène avec les enfants, passe quelque temps à coudre, à broder, ou à d'autres occupations peu fatigantes. Sauf exception, voilà tout ce que, dans l'Inde néerlandaise, on exige de cette classe. En compensation de ces légers travaux, les esclaves, bien logés et bien nourris, reçoivent en abondance le riz, le poisson, le sel, le sambal et les autres aliments auxquels ils sont habitués dès leur jeunesse. On leur donne le bétel aimé des Indiens et tous les mois une petite somme d'argent, dont ils peuvent disposer comme

ils l'entendent. Leurs vêtements sont renouvelés chaque semestre. Le costume des hommes se compose d'un turban, d'un long habit (*baadjoe*) et d'une veste de coton (*bascat*), d'un pantalon, d'un mouchoir et d'une jupe (*sarong*); celui des femmes, d'un court *baadjoe* de coton blanc, d'un *sarong* et d'un mouchoir; elles ont encore une quantité de bagues et de pendants d'oreilles, ainsi qu'une ceinture d'argent à plaque d'or, qu'elles tiennent de la libéralité de leurs maîtresses ou qu'elles ont achetés de leurs économies. A la vérité, les dames ne se font plus gloire, comme autrefois, de couvrir leurs esclaves d'or et de diamants; mais on veut toujours que les serviteurs des deux sexes soient habillés avec élégance. Que l'on compare cette vie tranquille, les soins qui leur sont donnés, même dans leurs maladies, l'intérêt qu'ils inspirent à leurs maîtres, avec les soucis, les peines et les labeurs dont ordinairement l'aborigène libre est accablé pendant tout le cours de son existence, et l'on reconnaîtra que les esclaves dans les possessions néerlandaises d'Asie sont relativement heureux. Faut-il s'étonner après cela de l'attachement qu'ils portent à leurs maîtres? Ce sentiment demeure inexplicable pour beaucoup de philanthropes qui détestent à bon droit l'esclavage en principe; mais l'expérience en fournit tous les jours des exemples.

Voyez, dans la galerie extérieure de cette belle maison, cet enfant nu de deux ou trois ans, qui se livre gaîment à tous les jeux de son âge. C'est le fils d'un esclave, le favori de ses maîtres, le camarade de leurs enfants dont il partage presque tous les priviléges et les plaisirs. Il joue, commande, se fait servir, et nul n'y met obstacle. A quatre ou cinq ans, il commence à porter la mèche-aux-cigares, et court en gambadant sur l'ordre du chef. Lorsqu'il avance en âge, il s'exerce naturellement à l'imitation des travaux qui se font autour de lui. Pubère, il fait un choix parmi les filles de sa condition, et ses enfants à leur tour passent une insouciante jeunesse. A sa mort, on le pleure; et ce n'est pas l'avarice qui fait couler ces larmes; c'est le regret de perdre un membre de la famille qu'on a vu naître, auquel on a donné longtemps des soins affectueux, et dont on ne peut sans attendrissement se rappeler les services.

Et maintenant, que l'esclave sorte de ce cercle accoutumé; que la liberté lui soit donnée, mais avec elle toutes les préoccupations inquiètes que la société fait naître dans l'esprit de ceux qui doivent s'y faire place sans avoir appris à prendre soin d'eux-mêmes; à coup sûr, et quelle que soit la magie du mot de liberté, ce changement d'état le plongera dans la plus profonde misère. Étrangers dans le pays de leur naissance ou dans celui qu'ils ont habité pendant une grande partie de leur vie, les affranchis ne le sont pas moins dans les rangs sociaux où devant eux s'ouvre une carrière toute nouvelle. Sans relations, depuis qu'ils n'ont plus de maîtres, abandonnés de tout le monde, réduits au désespoir par cette nécessité de gagner leur subsistance, à laquelle l'éducation ne les a point préparés, ils tombent souvent dans des égarements funestes pour la société comme pour eux-mêmes; et plus d'une fois on a vu d'anciens esclaves terminer sur l'échafaud une vie qu'ils avaient espéré finir paisiblement sous le toit de leurs maîtres. Aussi beaucoup d'affranchis éprouvent-ils un vif désir de rentrer dans leur première condition. En 1818, un riche et notable habitant de Batavia, sur son lit de mort, fit mettre en liberté quarante esclaves. En moins d'un an, tous, sans distinction, s'étaient jetés aux genoux de ses fils, pour obtenir qu'ils fussent repris dans leur ancienne qualité. Nous croyons que ce fait réfute suffisamment le préjugé si répandu de ceux qui, sans connaître la véritable situation des esclaves dans ces pays, parlent toujours de cruautés et d'oppression qui, là du moins, n'existent pas.

Tous les esclaves cependant ne jouissent pas des mêmes avantages; et ceux qui tombent entre les mains des aborigènes et des Chinois sont réellement à plaindre. Chez ces derniers, les femmes, aussi bien que les hommes, sont employées aux travaux les plus durs et les plus pénibles. Si le regard du maître s'arrête sur une esclave encore jeune et capable de plaire, elle sera l'objet de ses passions, mais non celui de ses affections. La nuit elle partagera sa couche, mais le jour elle sera personne servile dans l'acception la plus défavorable du mot. D'ailleurs, la nourriture et le vêtement sont meilleurs chez les Chinois que chez les aborigènes qui, chose étrange! sont des deux nations la plus parcimonieuse et la plus tyrannique à l'égard d'une classe qui se compose de leurs compatriotes et de leurs coréligionnaires. Il serait à désirer qu'après toutes les tentatives pleines d'humanité, faites pour adoucir le sort des esclaves, on pût trouver encore le moyen de les empêcher de passer de la possession des Européens dans celle des Chinois et des aborigènes, et de leur épargner l'humiliante exposition qu'ils sont ordinairement obligés de subir sur une table, en cas de vente publique.

Quant aux mauvais traitements, l'esclave indo-néerlandais en est préservé par des lois et des réglements qui garantissent aussi bien ses droits que ceux de son maître. Les châtiments même que l'obstination et l'indo-

cilité propres à sa race lui font mériter, sont doux, modérés et proportionnés à ses fautes. Sir Stamford Raffles, dans son grand ouvrage sur Java, laisse percer une forte prévention contre la politique des directeurs de l'ancienne Compagnie hollandaise des Indes. Hé bien! cet écrivain anglais avoue que toutes les résolutions du temps qui touchent la traite et le sort des esclaves dans ces contrées, respirent la plus grande humanité. Plus récemment, le noble baron Van der Capellen, gouverneur-général des Indes, a couronné sa bienfaisante administration décennale en renouvelant, le 30 décembre 1825, veille du jour de sa retraite, l'ensemble de ces mêmes résolutions, modifiées d'après l'esprit de notre siècle, et en les complétant par de nouvelles mesures, dignes de la sympathie qu'il manifesta toujours à toutes les classes de la société. Que l'étranger, auquel on a dépeint le caractère néerlandais comme insensible et froid, vienne aux Indes; qu'il compare, et qu'il juge!

Nous ajoutons, à l'aperçu qui précède, quelques observations publiées, il y a près d'un demi-siècle, par M. Dirk Van Hogendorp[1], et qui font voir comment, à cette époque, la question de l'esclavage était envisagée par les philantropes néerlandais.

On pourrait fort bien se passer d'esclaves à Batavia et dans toute l'île de Java. S'il n'y en avait plus, les Européens trouveraient, parmi les aborigènes, un assez grand nombre de personnes libres, disposées à faire le service de leurs maisons. Toutefois, nous ne recommandons point d'affranchir immédiatement tous les esclaves, ce qui serait une mesure imprudente, injuste et désavantageuse pour le public, pour les propriétaires et pour les esclaves eux-mêmes. Ces derniers, qui ne savent ce que c'est que d'être libres, s'imagineraient que la liberté consiste à ne rien faire, ou à faire tout ce qu'on veut. Tombant dans l'inaction et dans la paresse, ils deviendraient bientôt trompeurs et voleurs, et finiraient par commettre des brigandages et des assassinats. Mais l'affranchissement instantané ne compromettrait pas seulement la prospérité publique: il serait funeste aux propriétaires. Beaucoup d'entre eux ont acheté, sous la protection de la loi, les esclaves qui font leur principale richesse.

Il serait donc beaucoup plus sage et plus équitable d'opérer l'affranchissement par degrés, de proscrire immédiatement la traite et de prohiber en même temps l'importation d'esclaves de Mangcassar, de Bali et de tous autres lieux. Nul ne souffrira par ces défenses éminemment justes, hormis quelques hommes vils qui font un horrible commerce de leurs semblables, et qui pourront s'occuper d'une autre manière. Lorsqu'il s'agira d'obtenir graduellement l'affranchissement définitif, il se présentera plusieurs moyens; mais, quel que soit celui qu'on adopte, nous croyons qu'il sera nécessaire de fixer un délai de vingt ans au plus, pour la destruction et l'abolition totales de l'esclavage dans nos possessions des Indes-Orientales. Pendant l'intervalle, on pourra mettre en liberté quelques esclaves, dans l'ordre de leur âge ou de leurs services, et préparer les jeunes, par l'éducation, à l'usage de la liberté. De plus, il faudra défendre aux propriétaires néerlandais, sous les peines les plus sévères, de vendre quelques-uns de leurs esclaves actuels hors du pays ou de les vendre à des étrangers, soit européens, soit aborigènes; mais ils doivent conserver le droit de se les céder les uns aux autres dans le pays, en cas de retour dans la métropole, de décès ou dans quelque autre occasion légitime; ne perdant point de vue, toutefois, que l'esclavage prendra fin dans un délai déterminé; c'est-à-dire qu'à l'époque fixée, en 1820, par exemple, tous les esclaves seront libres de fait.

Les propriétaires actuels n'éprouveront aucune perte; la cessation de la traite fera hausser le prix des esclaves restants, et chacun d'eux n'en aura pas moins de valeur pour son maître, quoiqu'au bout de vingt ans il doive être libre. Du reste, on n'a pas lieu de se plaindre de l'acquisition d'un esclave par lequel on a été servi pendant vingt années. Le système que nous proposons abolira donc un commerce exécrable et fera disparaître en peu de temps l'esclavage de Batavia et de tout Java, sans causer de préjudice à personne.

[1] Dans son ouvrage intitulé : *Berigt van den tegenwoordigen toestand der bataafsche bezittingen in Oost-Indië en den handel op dezelve, benevens eenige denkbeelden tot verandering en hervorming van het bestuur daarover.* (Rapport sur la situation actuelle des possessions bataves dans les Indes-Orientales et du commerce qui se fait avec elles, accompagné de quelques réflexions sur les changements et les réformes à faire dans le gouvernement de ces possessions), par Dirk Van Hogendorp, ancien chef du commerce de la pointe orientale de Java, au service de la Compagnie des Indes-Orientales. 1 vol. in-8°, Delft, 1799.

COSMOGRAPHIE.

OBSERVATIONS GÉO-HYDROGRAPHIQUES.

Carte générale des Possessions Néerlandaises aux Indes-Orientales, accompagnée de tableaux indiquant la latitude et la longitude des principaux points, et la superficie de l'Archipel indien, par M. le Baron P. Melvill de Carnbée, Lieutenant de la Marine Royale des Pays-Bas (*Ouvrage inédit*).

Cette Carte générale, dressée d'après les cartes et les matériaux imprimés et manuscrits les plus récents, est placée en tête du *Moniteur des Indes*, pour que ses abonnés puissent embrasser d'un coup-d'œil les vastes possessions de la Hollande aux Indes-Orientales, dont l'illustration scientifique est le principal objet de la publication de ce recueil.

Quoique réduite à une assez petite échelle, notre carte renferme plus de détails que toutes les autres du même genre publiées jusqu'aujourd'hui. La configuration et la situation des îles, le cours des fleuves et des rivières, la situation et la direction des montagnes ont été tracés d'après les meilleures données actuelles, et ces données, nous les avons vérifiées dans l'Inde même, conformément aux derniers relèvements et aux observations les plus certaines. Les noms indiens, mutilés autant par la transcription dans les différents idiômes européens, que par l'ignorance, ont été revus avec soin. En tant qu'ils appartiennent à des points situés dans les possessions des Pays-Bas, et sauf quelques omissions qui se sont glissées dans le nombre, nous les avons écrits avec l'orthographe néerlandaise, [1] non seulement parce que cette orthographe prédomine dans les cartes de l'Archipel indien, mais parce que c'est une des moins compliquées.

L'Archipel indien, tel qu'il est représenté dans cette carte, s'étend depuis la pointe occidentale de Sumatra jusqu'aux côtes de la Nouvelle-Guinée (du 95° au 138° à l'est de Greenwich), et depuis les Iles Cocos et la Nouvelle-Hollande jusqu'aux pointes méridionales des Iles Palawan et Magindano (du 12° 15′ sud au 8° 30′ nord). Il embrasse donc une étendue de quarante-trois degrés de longitude sur près de vingt-et-un de latitude. Quelques géographes rangent aussi les Iles Philippines dans l'Archipel indien. Nous n'avons donné ce nom qu'à la réunion d'îles comprises dans les limites précitées, et dont le plus grand nombre reconnaissent la souveraineté néerlandaise, et nous en avons exclu les Philippines qui appartiennent à la couronne d'Espagne. On fait ordinairement entrer l'Archipel indien tout entier dans l'Asie; il y a cependant des géographes qui le comprennent dans l'Océanie; d'autres encore le divisent entre ces deux parties du monde en ne donnant à l'Océanie que les îles orientales. Nous choisissons la première méthode qui, d'ailleurs, est la plus ancienne.

On trouvera joint à notre carte un petit tableau de l'élévation au-dessus du niveau de la mer de quelques montagnes de l'Archipel, ainsi qu'une note climatographique dont nous pouvons d'autant mieux garantir l'exactitude, que, pendant notre long séjour aux Indes, nous nous sommes spécialement voué aux études hypsométriques et orographiques.

La carte étant réduite à une échelle qui ne permet pas d'y marquer les latitudes et les longitudes, nous y joignons d'un tableau de la situation géographique des principaux points de l'Archipel, calculée et vérifiée par nous. Ces calculs, dont nous rendrons compte dans la notice qui va suivre, doivent être considérés, selon nous, comme les plus exacts qui aient encore été faits.

[1] *Oe* se prononce comme *ou* en français, et comme *u* en allemand.
Z se prononce comme *z* en français, et comme *s* en allemand.

L'amélioration des cartes hydrographiques et les importantes découvertes en géographie faites sous les auspices du gouvernement, depuis la réoccupation des colonies, ont contribué puissamment à étendre et à perfectionner les connaissances géographiques. Elles on opéré des changements considérables dans les notions que l'on avait sur la configuration des côtes et, par conséquent, sur l'étendue occupée par la surface des îles nombreuses qui constituent cet archipel. Nous croyons donc rendre un véritable service aux sciences géographiques et statistiques en publiant dans ce recueil une série de tableaux indiquant la superficie de l'Archipel indien, que nous avons calculée d'après les matériaux les plus authentiques.

TABLEAUX.

Le Tableau Ier, qui donne les latitudes et les longitudes de quelques points principaux de l'Archipel indien, a été rédigé d'après les meilleures et les plus récentes observations des géographes et des hydrographes néerlandais et étrangers.

Les longitudes, comptées du méridien de Greenwich, ont toutes été déduites, au moyen d'observations chronométriques, de la situation de Batavia (station du Globe régulateur) à laquelle nous avons assigné 106° 50′ à l'est de Greenwich. Cette dernière longitude est fondée sur des observations d'éclipses du premier et du deuxième satellite de Jupiter, faites en 1844 par nous et par M. le lieutenant de la marine royale F. A. A. Grégory, et qui sont reproduites à la page 9 de cette livraison. La moyenne d'observations ***semblables*** que nous avions faites l'année précédente avec M. le lieutenant de la marine royale J. A. C. Eschauzier, donne, à peu de secondes près, le même résultat. Dans la plupart des ouvrages antérieurs, la longitude de Batavia est placée à 2′ plus à l'est; mais celle-ci nous a semblé mériter plus de confiance.

Le célèbre hydrographe James Horsburgh, dans son *India Directory*,[1] place l'observatoire de Batavia sous le 6° 9′ lat. mér. et sous le 106° 51′ 3/4 long. or., en s'appuyant des observations astronomiques de Johan Maurits Mohr. Il ajoute que cette longitude est estimée très-exacte. Par le moyen des distances du soleil et des étoiles aux deux côtés de la lune, calculées pendant trois voyages différents, il trouva lui-même, pour la longitude, 106° 54′ 1/2 est; et le capitaine Ashmore la détermina, dans le mois d'octobre 1822, par un chronomètre à 106° 51′ 45″, et par un autre à 106° 52′ 15″ long. or.

Quant aux observations de Horsburgh, elles ne peuvent point être prises en considération, car il est connu que les distances lunaires ne sauraient servir à des déterminations bien exactes. Les indications du capitaine Ashmore ne sont pas non plus d'une grande utilité, ce navigateur ayant omis de nommer le lieu d'où cette longitude avait été déduite par l'emploi des chronomètres.

Nous n'avons pas appris par quelle sorte d'observations astronomiques le Hollandais Mohr, astronome, qui vivait à Batavia vers la fin du dix-huitième siècle, a déterminé la longitude en question; mais il est certain que ses indications ont été diversement présentées. En effet, l'illustre capitaine Cook, qui visita la ville de Batavia dans l'année 1770, écrit[2] que, « d'après les observations astronomiques faites sur les lieux par M. Mohr, qui a bâti un bel observatoire, aussi bien fourni d'instruments que la plupart de ceux d'Europe, cette ville est située sous le 106° 50′; » longitude inférieure de 1′ 3/4 à celle de Horsburgh, et précisément égale à la nôtre.

Pendant l'expédition de M. d'Entrecasteaux en 1794, M. de Rossel, par l'observation d'une occultation de l'étoile γ du Lion, fixa la longitude de Soerabaya au 110° 23′ 12″ à l'est de Paris, qui correspond au 112° 43′ 36″ à l'est de Greenwich. Il lui assigna encore, par des observations d'éclipses du premier et du deuxième satellite de Jupiter, 32° 31′ 47″ à l'est de Madras. Or, Madras étant situé, suivant les dernières observations astronomiques, sous le 80° 14′ à l'est de Greenwich, Soerabaya se trouverait à 112° 45′ 47″ long. or. du même méridien.[3]

[1] Voir cet ouvrage, quatrième édition, 1836, Tom. II, p. 118.

[2] Voir l'ouvrage intitulé: *Voyage autour du monde pour faire des découvertes dans l'hémisphère austral, par les capitaines Byron, Wallis, Carteret et Cook, rédigé par M. J. Hawkesworth; Traduction française*, Tom. IV, p. 239.

[3] Voir le *Voyage à la recherche de la Pérouse avec les fregates La Recherche et L'Espérance, sous les ordres d'Entrecasteaux, de* 1792 *à* 1794 (*Partie astronomique*) et le deuxième calcul de ces observations, par M. de Rossel, dont le résultat est inséré dans les *Annales maritimes et coloniales pour l'année* 1828, 2e Part., Tom. Ier, p. 660.

La longitude assignée à Madras se trouve dans l'article de M. Raper: *On the longitude of the principal maritime points of the globe* (*Nautical Magazine*, Année 1841, p. 761).

Long. or. de Greenwich.

En prenant donc la moyenne des observations faites par M. de Rossel, tant à l'aide de l'occultation de l'étoile γ du Lion qu'à l'aide des éclipses des satellites de Jupiter, on obtient pour la longitude de Soerabaya . . . . 112° 44′ 41″, 5

D'un autre côté, nous trouvons que la moyenne des observations chronométriques faites pendant seize voyages différents de vaisseaux de guerre néerlandais et étrangers, met entre Batavia (Globe régulateur) et Soerabaya (Fort Kaliemaas, à l'est de la rivière où fut érigé l'observatoire de M. de Rossel) une différence en longitude de . . . . 5° 54′ 41

Le rapprochement de ces deux chiffres donne pour la longitude de Batavia. . . . 106° 50′ 0″, 5

Ce qui s'accorde avec celle que nous avons adoptée.

La moyenne des longitudes assignées au Fort Victoria dans l'île d'Amboine pendant les expéditions scientifiques des navigateurs français L. de Freycinet, Duperrey, Dumont-d'Urville, et d'autres, est de . . . . 128° 10′

Tandis que les Anglais, comme Horsburgh, Heywood, etc., donnent à ce point une longitude plus orientale de 5′.

Nous trouvons, pour la moyenne des observations chronométriques faites par divers navigateurs hollandais sur la différence en longitude entre le Fort Victoria d'Amboine et le Globe régulateur de Batavia . . . . 21° 20′

Ce qui donne encore pour Batavia . . . . 106° 50′

Ainsi, quoique cette longitude ne soit peut-être pas encore déterminée d'une manière tout-à-fait exacte, nous nous croyons autorisé, par les raisons que nous venons de faire connaître, à la fixer provisoirement à 2′ au-dessous de celle indiquée par les auteurs anglais.

Toutes les longitudes exprimées dans le Tableau Ier découlent de la distance que nous avons admise entre les méridiens de Greenwich et de Batavia; si donc on voulait attribuer à ce dernier point une longitude différente, il faudrait changer les autres dans la même proportion.

Le Tableau II, pour lequel ont été consultées les meilleures cartes géographiques et hydrographiques, exprime la superficie de tout l'Archipel indien. C'est, à notre connaissance, le premier calcul de ce genre fait pour les Indes-Orientales. On remarquera que nos indications diffèrent considérablement de celles que l'on trouve répandues dans des ouvrages de géographie plus anciens, et qui sont en général très-erronées.

Le Tableau III donne la superficie des possessions néerlandaises de l'Archipel. La ligne de démarcation de ces possessions ayant été fort imparfaitement tracée dans quelques îles, par exemple dans celle de Bornéo, il est clair que la même incertitude a dû se reproduire dans l'indication de la superficie, et que, par conséquent, on n'y doit attacher qu'une valeur approximative.

Nous avons trouvé pour la superficie de l'Archipel entier . . 31428 } lieues géographiques carrées.
Et pour celle des possessions néerlandaises . . . . 25872 }

Il suit de là que les Pays-Bas possèdent à peu près les cinq-sixièmes de l'étendue occupée par cette réunion d'îles.

TABLEAU I.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE QUELQUES POINTS PRINCIPAUX DE L'ARCHIPEL INDIEN.

NOMS DES LIEUX.	LATITUDE.	LONGITUDE E. DE GREENWICH.
JAVA ET ÎLES ENVIRONNANTES.		
Batavia (Station du globe régulateur).	6° 8′ 0″S	106°50′ 0″
Bantam (Mât de pavillon). . . .	6 1 39	106 10 41
Anjer (Mât de pavillon)	6 3 10	105 56 43
L'île de Krakatou (Sommet du pic).	6 9 11	105 28 40
Le Cap Java (Java hoofd)	6 46 40	105 13 15
La pointe Pamanoekan.	6 12	107 47 30
Cheribon (Mât de pavillon) . . .	6 45	108 36
Tegal (Id.)	6 54	109 10 30
Pekalongan.	6 53 45	119 41
Samarang (Mât de pavillon) . . .	6 57 20	110 26 30
Crimon-Java (Id.)	5 54	110 29 30
L'île de Maudaliké.	6 22	110 51 30
Rembang (Mât de pavillon) . . .	6 40 30	111 16 40
Cap Panka	6 53 30	112 34 38
Soerabaya (Mât du fort Kalimaas) .	7 14 30	112 44 40
L'île de Bawean (Milieu)	5 49	112 44
La grande île de Solombo (Le pic) .	5 33	114 25 30
L'île de Madura (Pointe N. E.). . .	6 59	114 8
(Id.) (Soemanap)	7 2 30	113 55 10
L'île de Kangeang (Pointe N. O.). .	6 50 30	115 14 40
Passoeroean (Mât de pavillon). . .	7 39 30	112 54 40
Bezoekie (Id.) . . .	7 46	113 38 10
Le cap Sedano..	7 49	114 27 10
Banjoewangie (Mât de pavillon) . .	8 13	114 22 10
La pointe S. E. de Java	8 48 30	114 34 40
L'île de Baron (Pointe S. O.) . . .	8 32	113 18
La baie de Patjitan (Milieu) . . .	8 15	111 4
L'île de Kambangan (Mât de pavillon).	7 45 8	109 25 30
Le Cap Anjol	7 25	106 25 30
L'île de Klappa (Cocos) (Milieu) . .	7 0 20	105 32
L'île de Christma ou de Noël (Milieu).	10 31	105 33
CÔTES NORD ET OUEST DE SUMATRA AVEC LES ÎLES ADJACENTES.		
La pointe Diamant.	5 17 0 N	97 40 0
La pointe Pédir.	5 29	96 0
Le Cap Atsjin	5 34 30	95 16
La pointe Analaboe.	4 7	96 14
La pointe Tampat Toean	3 16 30	97 21
Les îles Cocos	3 2	95 24 30
L'île de Babi (Pointe N.)	2 50	95 32
L'île de Nias (Ancrâge de Glora) . .	1 22	97 31
Sinkel (Mât de pavillon)	2 15 15	97 43 40
Baros (Id.)	1 59 35	98 23 30
La baie de Tappanoelie (L'île de Pontjang ketjil)	1 43 50	98 45
Natal (Mât de pavillon).	0 32 30	99 5
Ayer-Bangies (L'île de Panjang) . .	0 11	99 17 20
Padang (Sommet du cap)	0 59 30 S	100 20
L'île de Pora du Nord (Pointe N.). .	0 56	98 38
L'île de Pora du Sud (Pointe S.). .	2 25	99 58
L'île de Poggy du Nord (Pointe N.) .	2 32	100 2
L'île de Poggy du Sud (Pointe S.) .	3 19 20	100 39 45
Benkoelen (Le fort Marlborough). .	3 47 30	102 18 0
L'île de Triest	4 3	101 5 15
L'île d'Engano (Pointe O.) . . .	5 21	102 7 15
La pointe basse au S. O. de Sumatra.	5 59	104 34 30
CÔTE EST DE SUMATRA, AVEC LES ÎLES SITUÉES ENTRE SUMATRA ET BORNÉO.		
Le Cap Hog.	5 55 15	105 45
La première pointe dans le détroit de Banka	3 0	106 3 45

NOMS DES LIEUX.	LATITUDE.	LONGITUDE E. DE GREENWICH.
L'île de Lucipara	3° 13′ 30″S	106°13′30″
La seconde pointe	2 41	105 49
La troisième pointe.	2 23	105 37
Muntok (Mât de pavillon). . . .	2 2 45	105 10 30
Pointe S. E. de Banka	3 2	106 52
Le Cap Bon ou Jaboeng.	0 56 30	104 23
L'île de Linga (Sommet du pic). . .	0 12 30	104 33 20
Riouw (Mât de pavillon du fort). .	0 54 40 N	104 26 30
Singapore (Le mât de l'île de Blakan Mati).	1 14	103 49 52
L'île d'Auwer (Milieu).	2 29 0	104 32
L'île de Saya (Sommet).	0 45 30 S	104 58
L'île de Gaspar (Sommet). . . .	2 25	107 4
L'île de Billiton (Pic près de la pointe N. O.).	3 13	108 7
L'île de Carimata (Pic).	1 36 40	108 50 50
L'île de Toekoekemoe (Sommet). .	2 31 30	108 54 40
L'île de Tompal où du Rendez-Vous (Pointe O.)	2 44	110 1 6
L'île de Ste Barbe (Sommet). . .	0 7 N	107 13
La grande île de Tambilan (Pic de la pointe N.)	1 1	107 34 15
L'île de St. Julien	0 54	106 45 30
L'île de Domar.	2 43 45	105 21
L'île de Siantan (Village de Terempa).	3 14	106 9 30
Le grande île de Natuna (Pointe E.) .	3 59 20	108 23
L'île de Salor (Sommet).	3 53	107 54 10
L'île de Natuna du Nord (Pointe N.).	4 50 30	108 2
Les Natuna du Sud (L'île Ouest) . .	2 42	109 23
CÔTES DE BORNÉO.		
Pointe Nord ou Tampaumangis. . .	7 3	116 50
Poele Moara (Pointe E.)	5 2	114 47
La ville de Bornéo	4 55	114 55
Le cap Datoe	2 6	109 37
Le cap Apie.	1 58	109 20
Sambas (Embouchure de la rivière).	1 12 30	108 58 30
Pontianak (Id.) .	0 2 40	109 10
Le cap Fatteye.	1 16 S	109 35
Le cap Sambar	2 52	109 58
La pointe Basse (Vlakke hoek) . .	3 30 30	111 45 30
Le cap Salatan.	4 10	114 42
Banjermassing (embouchure de la rivière)	3 32	114 38
L'île du Sud au S. de Laut . . .	4 8 30	116 0 30
L'île de Dwaalder	4 12 0	116 5 30
L'île de Button.	4 5 30	116 11
Les Trois Iles Égales	3 41	116 33 30
Le cap Shoal ou Aroe.	2 33	116 25
Le cap Ragged	2 11	116 33
Passier (Ancrage devant la rivière) .	1 44	116 26 30
Koetie (Id.)	0 50	117 10
Le cap Kannioengan.	1 3 N	118 50
Cap Nord-Ouest ou Oensang.. . .	5 20	119 22
L'île de Libarran . . . , . .	6 2	118 6 30
Kinilaboe (Sommet de la montagne).	6 5	116 40 30
CÔTES DE CÉLÈBES ET DES ÎLES ADJACENTES.		
Le cap Tree.	1 19	121 2
Le cap Rivers . . . . . , .	1 15 30	120 47 30
Le cap Temoel.	0 1	119 37
Le cap William.	2 37 S	118 49
Le cap Mandhar	3 35	119 0 30
Parre Parre (Fort).	4 2 30	119 36
Makassar (Fort Rotterdam) . . .	5 7 45	119 21 31

NOMS DES LIEUX.	LATITUDE.	LONGITUDE E. DE GREENWICH.
Bonthein (Fort.)	5° 32′ 0S″	119°56′ 0″
Saleyer (Id.)	6 6	120 23
Saleyer (L'île du milieu).	5 40	120 28
Baioa (Ancrage)	4 30	120 29
Palopo (Id.)	2 55	120 23
L'île de Kambyna (Pic)	5 21	121 57
L'île de Wangi Wangi (Sommet)	5 15 30	123 33
L'île de Boeton (Pointe Sud).	5 41	122 40 40
L'île de Boeton (Ville de Bolio)	5 28	122 33 30
L'île de Boeton (Pointe N. E.)	4 23	123 4
L'île de Wowonie (Pointe N.)	3 57 30	122 57 20
L'île de Tokaya (Sommet).	3 4	122 24 40
La ville de Taboenkoe.	2 37	121 55 20
Le cap Taliabo (Pointe E.)	0 55	123 30
L'île de Oena Oena (Pointe N.)	0 4	121 29
Parigie (Ancrâge)	0 50	120 6
Pagowat (Ancrâge)	0 27 N	121 45 30
Gorontalo (Embouchure de la rivière).	0 25	122 48 30
Kéma (Fort)	1 19 30	125 4
L'île de Limbe (Pointe N.)	1 31	125 17 30
Le mont Klobat (Sommet).	1 29	124 58
Menado (Fort Amsterdam)	1 29 30	124 50
Amoerang (Ancrâge)	1 11	124 36 30
Poele Tiega (L'île la plus sept.)	0 54	123 53
Bintanoeang (Embouchure de la rivière)	0 56	123 37
L'île de Boba	1 2	122 57 30
Sumalatte (Ancrâge).	1 1	122 34
Le cap Candy	1 11	121 29
ÎLES AU NORD DE CÉLÈBES.		
Banka (Pointe E.)	1 43	125 8
Bejaren (Sommet).	2 7 30	125 25
Tagolanda (Pointe S.).	2 20	125 30
Siao (Pic)	2 43	125 28
Sangir (Ancrâge à la côte O.)	3 28	125 44
Kabroeang	3 48	127 0
Salibabo (Pointe N.)	4 6 15	126 44 30
Tulour (Pointe N.)	4 28	126 54 30
Méangis (Ile d'Ariaga).	4 50	126 25 30
La Selle.	4 43	125 25 30
Sirangan (Sommet de l Ile de l'Ouest)	5 24	125 21 30
Magindano (Cap Augustin).	6 14 30	126 3 30
Magindano (Pointe Mindanao)	5 32	125 19 15
Magindano (Samboangan, maison du gouvernement)	6 54 30	122 8 30
Mangindano (Cap Balangonan)	7 48	122 3 45
Bassilan (Pointe E.).	6 30	122 30
Soeloe (Ville de Bowan)	5 59	121 12
Pangotaran (Pointe S. O.)	6 15	120 40
Cayagan Soeloe.	7 0	118 36
Balabac (Sommet).	7 59	116 56
Banguey (Sommet).	7 19	117 6
ÎLES A L'EST DE JAVA.		
Bali (Sommet du pic)	8 21 15 S	115 26 40
Lombok (Id.)	8 26	116 25
Sumbawa (Mont Tombora)	8 14 30	117 55 30
Sumbawa (Entrée de la baie de Bima).	8 26	118 38
Les îles Pater Noster (Iles N. O.).	7 15	117 0
Les îles du Postillon (l'Ile N. O.)	6 32 40	118 45
Goenong Apie (Sommet)	8 12	119 4
Floris (La ville de Réa)	8 16 30	120 24
Floris (Pointe N. E.)	8 1	122 50
Floris (Volcan de la baie d'Indeh)	8 54	121 36
Tanna Tjampea (Sommet)	7 5 30	120 46 30

NOMS DES LIEUX.	LATITUDE.	LONGITUDE E. DE GREENWICH.
Kalatoea (Sommet).	7° 24′ 40″S	121°52′ 0″
Adenara (Pic Woka)	8 17	123 14 30
Ombay (Pointe E.).	8 9 40	125 6
Timor (Fort Concordia à Koepang)	10 10 15	123 30
Timor (Fort Dheli).	8 32 50	125 33
Timor (Pointe E.)	8 21	127 10
Savoe (Pointe O.)	10 32 10	121 35
ÎLES MOLUKKOS OU MOLUQUES.		
Wetter (Pointe N.).	8 6	125 58
L'île-au-Volcan (Sommet).	6 38	126 38
Moa (Sommet)	8 19	128 8
Babber (Pointe O.).	7 55	129 47 30
Timor Laut (Pointe S.)	8 17	130 45
Nila (Sommet)	6 43 30	129 29 30
Grande Key (Pointe N. E.).	5 14	133 19
Wammer (Village de Dobo)	5 45 30	134 13
Adie ou Wessels (Pointe S. E.).	4 6	133 39
Nouvelle Guinée (Pointe S. O.).	4 10	132 40
Nouvelle Guinée (Colline Lamantsjiéri).	8 42 15	134 9 30
Nouvelle Guinée (Embouchure de la rivière la Wamoekoe).	4 28 40	135 59 30
Nouvelle Guinée (Cap Valsch).	8 22	137 40
Banda (Fort Belgica)	4 31	129 54 20
Goram (Pointe N. E.)	3 56	131 39
Céram (Pointe E.).	3 36 30	130 53
Céram (Fort Wahaay).	2 45 30	129 30
Céram (Pointe N. O.)	2 53	128 11
Céram (Pointe S. O.)	3 33	127 56
Amboina (Fort Victoria)	3 41 40	128 10
Saparoea (Fort)	3 36	128 39
Lucipara (Ile du Nord)	5 28 30	127 31
Amblauw (Pointe E.)	3 52	127 17 30
Boeroe (Pointe S.)	3 52 30	126 36 30
Boeroe (Pointe N. O.)	3 4	126 1
Boeroe (Fort Défense)	3 22 30	127 6
Kélang (Pointe O.).	3 12	127 39 30
Xulla Bessie (Pointe S.)	2 29	125 58
Xulla Mangola (Pointe S. O.).	1 56	125 24
Obie Major (Pointe N. E.)	1 27 30	127 56
Kékik (Pointe O.)	1 32	128 32
Popa (Pic de la pointe N. O.)	1 9	129 38
Grande Kanarie (Pointe N. O.)	1 48	129 34
Mysole (Pointe O.)	1 57	129 41
Sabuda (Pointe S. O.)	2 35	131 28 30
Boelang (Pointe S.).	2 2	131 35
Salawattie (Pointe O.).	0 59	130 35
Ruib (Sommet).	0 2 30	130 5
Waigioe (Pointe Forrest)	0 5	130 11 40
Waigioe (Colline de Rawak)	0 1 15	130 56
Waigioe (Pointe Pigot).	0 21	131 18
Cap de Bonne Espérance	0 19	132 24 30
Aioe (L'île Baba)	0 20 45 N	131 2 30
Asia (L'île la plus sept.)	1 4	131 21
Gilolo (Pointe N. E.).	1 27	128 46
Gilolo (Cap Moar ou Est)	0 9 30	128 51 30
Gilolo (Cap Liboba ou Sud).	0 51 S	128 22
Batchian (Pointe E.)	0 48 30	127 54
Tawalli (Pointe S.)	0 33	127 9 30
Makian (Sommet)	0 18 30 N	127 24
Tidore (Cratère).	0 39	127 25 30
Ternate (Fort Orange)	0 48	127 24
Gilolo (Pointe N.)	2 20	127 46
Meyo (Pointe N.)	1 20	126 24 30
Tidore (Pointe N.)	1 1	126 7

TABLEAU II.

SUPERFICIE DE L'ARCHIPEL INDIEN *).

	NOMS.	Lieues géograph. carrées.	Myriamètres carrés.	Lieues géograph. carrées.	Myriam. carrés.
Sumatra				8035,0	4403,3
Iles du long de la côte ouest de Sumatra.	Poele Babie	30,0	16,5		
Iles du long de la côte ouest de Sumatra.	Poele Nias	75,0	41,1		
Iles du long de la côte ouest de Sumatra.	Poelo Mintao ou Siberoe	30,0	16,5		
Iles du long de la côte ouest de Sumatra.	Iles Pora	75,0	41,1		
Iles du long de la côte ouest de Sumatra.	Iles Poggi	35,0	19,2		
Iles du long de la côte ouest de Sumatra.	Iles Engano et autres petites îles	25,0	13,7	270,0	148,1
Java				2313,0	1269,1
Madura				97,3	53,4
Iles près de la côte de Java.	Poelo Bawéan et Iles Kangeang	21,9	12,0		
Iles près de la côte de Java.	Iles dans le détroit de la Sonde, Iles Crimon-Java, etc.	12,4	6,8	34,3	18,8
Banka				223,0	112,4
Billiton				119,0	65,3
Iles près de Billiton, dans les détroits de Gaspar et de Banka				7,0	3,8
Archipel de Riouw et de Linga.	Bintang	21,0	11,5		
Archipel de Riouw et de Linga.	Linga	17,9	9,8		
Archipel de Riouw et de Linga.	Battam	8,0	4,4		
Archipel de Riouw et de Linga.	Sinkep	9,5	5,2		
Archipel de Riouw et de Linga.	Autres îles	36,0	19,8	92,4	50,7
Bornéo				12743,1	6992,1
Iles du long de la côte Ouest de Bornéo.	Poele Boeang Orang ou Grande Natuna	29,0	15,9		
Iles du long de la côte Ouest de Bornéo.	Iles près de la G. Natuna	1,0	1,6		
Iles du long de la côte Ouest de Bornéo.	Iles Natuna du Sud	4,0	2,2		
Iles du long de la côte Ouest de Bornéo.	Poele Djimadja	3,5	1,9		
Iles du long de la côte Ouest de Bornéo.	Poela Mata	2,0	1,1		
Iles du long de la côte Ouest de Bornéo.	Autres îles Anambas	4,7	2,5		
Iles du long de la côte Ouest de Bornéo.	Iles Tambelan, etc.	7,0	3,8		
Iles du long de la côte Ouest de Bornéo.	Iles Carimata, etc.	8,0	4,4		
Iles du long de la côte Ouest de Bornéo.	Autres petites îles près de la côte N. O. de Bornéo	6,0	3,3	65,2	35,2
Poelo Laut				45,0	24,7
Iles du long de la côte est de Bornéo.	Pamaroeang, etc.	30,0	16,5		
Iles du long de la côte est de Bornéo.	Balabalaga	6,0	3,3		
Iles du long de la côte est de Bornéo.	Maratoea, etc.	21,0	11,5		
Iles du long de la côte est de Bornéo.	Tarakkan, Ligetan, etc.	16,0	8,8	73,0	40,1
Iles Soeloe et Basilan	Ile Soeloe	18,0	9.9		
Iles Soeloe et Basilan	Autres îles Soeloe	3,3	1,8		
Iles Soeloe et Basilan	Iles Tapoel	5,2	2,9		
Iles Soeloe et Basilan	Iles Poegoetaran	5,0	2,7		
Iles Soeloe et Basilan	Iles Samar Laut.	2,5	1,4		
Iles Soeloe et Basilan	Ile Basilan	22,2	12,2		
Iles Soeloe et Basilan	Iles près de Basilan	1,5	0,8		
Iles Soeloe et Basilan	Iles Tawi Tawi	26.0	14,3	83,7	50,0
Iles près de la pointe nord de Bornéo.	Iles Cagayne, Caloeja, Cavilli, St. Michel et Cajagan-Soeloe	2,4	1,3		
Iles près de la pointe nord de Bornéo.	Iles Balabak, Banguey, etc.	26,3	14,4	28,7	15,8
Célèbes				3578,0	1963,3
Boeton				86,2	47,3
Pengasané				46,5	25,5

	NOMS.	Lieues géograph. carrées.	Myriamètres carrés.	Lieues géograph. carrées.	Myriam. carrés.
Autres îles au sud et à l'ouest de Célèbes.	Iles Toekan-bessie, Kambyna, Saleyer et Iles au Sud de Saleyer	45,0	24,7		
Autres îles au sud et à l'ouest de Célèbes.	Iles à l'Ouest de Célèbes	9,0	4,9	54,0	29,6
Iles du long de la côte est de Célèbes.	Iles Xulla et Bangaai	113,0	62,0		
Iles du long de la côte est de Célèbes.	Iles de la baie de Gorontalo	10,0	5,5	123,0	67,5
Iles au nord de Célèbes.	Sangir	13,0	7,1		
Iles au nord de Célèbes.	Iles Siauw, Togolanda, Bejaren, etc.	7,0	3,8		
Iles au nord de Célèbes.	Iles Talaut, Méaugis, etc.	18,0	9,9	38,0	20,9
Bali				105,3	57,8
Lombok				103,5	56,8
Sumbawa				278,0	152,5
Floris ou Endé				252,0	138,3
Iles à l'est de Floris.	Comodo et autres îles dans le détr. de Sapi.	16,0	8,8		
Iles à l'est de Floris.	Adenara	9,0	4,9		
Iles à l'est de Floris.	Solor	5,0	3,1		
Iles à l'est de Floris.	Lombatta	24,8	13,6		
Iles à l'est de Floris.	Poetare	13,1	7,2		
Iles à l'est de Floris.	Ombaai	45,8	25,1		
Iles à l'est de Floris.	Autres îles	1,5	0,8	115,8	63,5
Timor				613,0	336,4
Iles à l'ouest de Timor.	Samao	8,4	4,6		
Iles à l'ouest de Timor.	Rotti	30,8	16,9		
Iles à l'ouest de Timor.	Savoe	11,3	6,2		
Iles à l'ouest de Timor.	Autres îlots	5,5	3,0	56,0	30,7
Sumba où Sandalbosch				236,5	129.8
Iles du Sud-Ouest (Wetter, etc)				110,0	60,3
Iles Tenimber				150,0	82,3
Iles Aroe				65,0	35,6
Iles Kei				60,0	32,9
Iles du Sud-Est				14,0	7,7
Iles de Banda				1,1	0,6
Céram				309,0	169,5
Boeroe				164,0	90,0
Iles au Sud et à l'Ouest de Céram.	Amboine	13,3	7,3		
Iles au Sud et à l'Ouest de Céram.	Autres îles	5,0	2,7	18,3	10,1
Obie besaar (Grande Obie)				39,0	21,4
Iles près d'Obie besaar				7,0	3,8
Halmahéra où Gilolo				313,5	172,0
Iles près de Gilo.	Batchian	50,0	27,4		
Iles près de Gilo.	Ternate	0,7	0,4		
Iles près de Gilo.	Tawally, Mandoli, Latta Tidore, et autres îles	48,8	26,3	98,7	54,2
Waigioe				60,0	32.9
Battanta				13,0	5,7
Salawattie				33,0	18,1
Misole				37,0	20,3
Iles près de Wagioe, de Salawattie, de Mysole, etc.				30,0	16.5
Superficie totale de l'Archipel indien				31428,	17244,

*) Dans ce calcul n'est pas comprise la Nouvelle Guinée.

TABLEAU III.

SUPERFICIE DES POSSESSIONS NÉERLANDAISES DANS L'ARCHIPEL INDIEN.

NOMS.	Lieues géographiques carrées.	Myriamètres carrés.	Lieues géograph. carrées.	Myriam. carrés.
ÎLE DE JAVA ET ÎLES ENVIRONNANTES.				
Java	2313,0	1269,1		
Madura	97,3	53,4		
Autres îles près de Java. . .	34,3	18,8	2444,6	1341,3
ÎLE DE SUMATRA ET ÎLES ENVIRONNANTES.				
Gouvernement de la côte Ouest. — La Résidence de Padang et l'interieur. . . .	250,0	137,2		
Gouvernement de la côte Ouest. — La Résidence d'Ayer-Bangies et Tappanoelie.	525,0	288,1		
Gouvernement de la côte Ouest. — La Résidence de Benkoelen.	740,0	406,0		
Gouvernement de la côte Ouest. — Le royaume et les états de l'intérieur de l'île et du long de la côte Est, sous la dépendance du Gouvt. (Le pays des Battacs, les royaumes de Kamper, de Jambi, d'Indragiri, le district de Corintji, etc.*)	2979,0	1635,6		
Gouvernement de la côte Ouest. — Les îles du long de la côte Ouest.	270,0	148,1	4764,0	2614,0
Les districts de Lampong . .			535,0	293,5
La Résidence de Palembang .			1340,0	735,3
ÎLES DE BANKA.				
La Residence de Banka. — Banka	223,0	122,4		
La Residence de Banka. — Billiton. . . ,	119:0	65,3		
La Residence de Banka. — Autres îles. . .	7,0	3,8	349,0	191,5
ARCHIPEL DE RIOUW.				
La résidence de Riouw. — Bintang . . .	21,0	11,5		
La résidence de Riouw. — Linga	17,9	9,8		
La résidence de Riouw. — Autre îles près de Bintang et de Linga	53,5	29,4		
La résidence de Riouw. — Iles Natuna, Anambas et Tambilan.	47,1	25,8	139,5	76,5
ÎLE DE BORNÉO ET ÎLES ENVIRONNANTES.				
La résidence de Sambas. — Royaume de Sambas.	248,1	136,1		
La résidence de Sambas. — Petites îles . .	0.6	0,3		
La residence de Pontranak. — Les Royaumes et provinces de Pontianak, de Mampawa, de Landakh, de Koeboe, de Simpang, de Soekadana, de Matam, de Tayan, de Meliouw, de Sangouw, de Sekadouw, de Sintang, de Melawie, de Sepapoe, de Blitang, de Silat, de Salimbauw, de Piassa, de Jongkong, de Boenoet, de Malor, de Taman, de Ketan, de Poenan, etc. .	2459,1	1349,3		
La residence de Pontranak. — Les îles Penemboengon, Karimata, etc. . . .	11,5	6,3		

*) Sont compris dans ce nombre tous les petits états de Sumatra, excepté ceux qui composent les royaumes d'Atsjin et de Siac, dont on évalue la superficie à 92¼ et à 732 Lieues géogr. carrées.

NOMS.	Lieues géographiques carrées.	Myriamètres carrés.	Lieues géograph. carrées.	Myriam-carrés.
Résidence de Banjermassing — Les royaumes et provinces de Boelongan, de Goenong Teboer, de Tandjong, de Koetei, de Passir, de Tanah boemboe, de Tanah Laut, de Doesson, de Bekompei, de Banjermassing, de Poelo Peitak, de Kahajang, de Kapoeas, de Mendawie, de Sampit, de Pemboeang, de Kottawaringin, etc. .	6515,9	3575,3		
Résidence de Banjermassing — Les îles Laut, Nangka, Maratoea, etc. . . .	108,0	59,3	9343,2	5126,6
ÎLE DE CÉLÈBES ET MOLUQUES.				
Le Gouvernement de Makasser. — Partie de l'île de Célèbes. . .	1674,0	918,5		
Le Gouvernement de Makasser. — Ile de Sumbawa.	278,0	152,5		
Le Gouvernement de Makasser. — Iles Boeton, Saleyer, etc. .	186,7	102,4	2138,7	1173,5
Le Gouvernement des Moluques. Résidence d'Amboine. — Ile d'Amboine. .	13,3	7,3		
Le Gouvernement des Moluques. Résidence d'Amboine. — Partie de Céram. .	254,0	139,4		
Le Gouvernement des Moluques. Résidence d'Amboine. — Ile de Boeroe. .	164,0	90,0		
Le Gouvernement des Moluques. Résidence d'Amboine. — Autres îles . . .	5,0	2,7	436,3	239,4
Le Gouvernement des Moluques. Résidence de Menado. — Partie Nord de Célèbes . . .	1433,0	786,3		
Le Gouvernement des Moluques. Résidence de Menado. — Iles Siauw, Sangir et Talaut . . .	38,0	20,9		
Le Gouvernement des Moluques. Résidence de Menado. — Iles de la baie de Gorontalo. . .	10,0	5,5	1481,0	812,7
Le Gouvernement des Moluques. Résidence de Ternate. — Partie de Célèbes	471,0	258,4		
Le Gouvernement des Moluques. Résidence de Ternate. — Iles Xulla et Bangaai	113,0	62,0		
Le Gouvernement des Moluques. Résidence de Ternate. — Halmahéra . . .	313,5	172,0		
Le Gouvernement des Moluques. Résidence de Ternate. — Iles Obie, Batsian, Ternate, Tidore, etc.	144.7	79,4		
Le Gouvernement des Moluques. Résidence de Ternate. — Iles Waigioe, Battanta, Salawatti, Misole, etc. .	173,0	94,9	1215,2	666,8
Le Gouvernement des Moluques. Résidence de Banda. — Iles Banda . . .	1,1	0,6		
Le Gouvernement des Moluques. Résidence de Banda. — Partie Sud-Est de Céram. . . .	55,0	30,2		
Le Gouvernement des Moluques. Résidence de Banda. — Iles Sud-Est, Key, Aroe, Tenimber et Sud-Ouest. . . .	399,0	218,9	455,1	249,7
ÎLE DE TIMOR, etc.				
La Résidence de Timor. — Partie de Timor. . .	361,0	198,2		
La Résidence de Timor. — Iles Rottie, Savoe, Sumbah, Endé, Adenara, Solor, Lombatte, Poetare, Ombai, etc. .	660,3	362,3	1021,3	560,5
Iles Bali et Lombok . . .			208,8	114,6
Total des Possessions Néerlandaises dans l'Archipel indien *).			25872.	14196.

*) Dans ce total n'est pas comprise la partie occidentale de la Nouvelle-Guinée, reconnue néerlandaise.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES DES INDES-ORIENTALES.

Table des matières des oeuvres de la Société des Arts et des Sciences de Batavia (*Verhandelingen van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen*).

La Société de Batavia, constituée le 24 avril 1778, sous le Gouverneur-Général des Indes-Néerlandaises, Reynier de Klerk, tint sa première assemblée générale le 8 mars de l'année suivante, sous la présidence de M. Jacob Cornelis Mathias Rademacher. Elle eut pour directeur en chef le Gouverneur-Général, et pour membres, les notables de la Compagnie des Indes-Orientales et les principaux habitants de la Colonie. Cette Société est le premier corps savant créé hors d'Europe, qui se soit occupé de la propagation des sciences et des arts; et son exemple a servi de modèle aux Académies littéraires qui depuis se sont élevées sur le continent asiatique et dans les autres pays civilisés par les Européens.

Vingt volumes des œuvres de la Société de Batavia ont été publiés successivement jusqu'à ce jour. La plupart des articles contenus dans ce vaste recueil de mémoires sont d'un grand intérêt. Comme d'une part ils sont peu connus, et que, de l'autre, ils se trouvent dans plusieurs bibliothèques publiques et privées en Europe, nous croyons rendre un véritable service aux personnes qui cultivent les sciences orientales, et qui ne possèdent pas cet ouvrage, en publiant un tableau chronologique des articles imprimés depuis l'an 1779, époque où le premier volume sortit des presses de la Compagnie des Indes à Batavia, jusqu'au 29 janvier 1845, auquel jour le vingtième volume parut à l'occasion d'une assemblée générale de la Société. La table des matières d'une aussi grande quantité de travaux remarquables fixera l'attention du monde savant et servira de guide pour les consulter et les apprécier.

Tome I. 1779 [1].

Tome II. 1780 [1].

1 Réimprimé à Rotterdam, chez Reinier Arrenberg, 1781.

1 Réimprimé à Rotterdam, chez Reinier Arrenberg, 1784.

Beschrijvinge van eene blankeNegerin (Description d'une Négresse blanche des îles Papoua), par J. van Iperen. pag. 229.

Beschrijving van de groote Borneosche Orang-Outang (Description du grand Orang-Outang (*Simia Satyrus*, Lin.) de Bornéo), par le Baron F. van Wurmb. pag. 245.

Vervolg van eene Javaansche Historie Sadjara Radja Djawa (Suite de l'histoire javanaise Sadjara Radja Djawa), par J. van Iperen. pag. 263.

Proeven van Hoog, Gemeen en Berg Javaans (Essai sur le javanais des hautes classes, du peuple et des montagnards (sunda). pag. 289.

Kort verhaal van de Deensche Zending op de Kust Chormandel (Récit de la mission danoise à la côte de Coromandel), par J. Hooyman. pag. 298.

Verhandeling over de Doodstraffe en het Pijnigen (De la peine de mort et de la torture), par J. C. M. Radermacher. pag. 319.

Waarnemingen over de verbetering onzer Hollandsche Zee-Kaarten (Observations sur l'amélioration de nos cartes marines hollandaises) par J. C. M. Radermacher. pag. 327.

Redenvoering over de Inënting tot de Ingezetenen van Batavia (Discours sur la vaccine, adressé aux habitants de Batavia). par W. van Hogendorp. pag. 332.

Bericht aangaande de Gamber (Notice sur le Gambir), par A. Couperus. pag. 356.

Beschrijving van de Wouwouwen (Description de l'Hylobates leuciscus, Kuhl). par J. van Iperen et F. Schouman. pag. 383.

Bericht omtrent het Katoenspinnen en Weven (De la filature et du tissage du coton), par J. Hooyman. pag. 416.

Historische opheldering over I. Chronyk. 22. vs. 14 (Eclaircissements historiques sur le verset 14 du chap. XXII du premier livre des Chroniques), par W. van Hogendorp. pag. 438.

Bijdraagen tot de Natuurlijke Historie (Mélanges d'histoire naturelle), par F. v. W. pag. 455.

Grijze Otter, die omstreeks Batavia gevonden wordt (L'outre gris (*Lutra barang*, Fr. Cuv.) des environs de Batavia), pag. 457.

De Juno-Vogel van Mallakka (Argus giganteus), pag. 461.

De Kuikendief van het Eiland Java (Haliaëtos leucosternos, Gould.) pag. 465.

De doorn Rolpalm (Une espèce de Licuala), pag. 475.

De Heesterachtige Poelpalm (Nipa fruticosa), pag. 475.

Bekroond Antwoord der vijfde Algemeene Prijs-vraage: « Welke zijn de oorzaken der meesten, vooral epidemique ziektens van Batavia, en welke zijn de geschikste middelen, die tot voorkominge en tot geneezinge derzelve, voortaan moeten worden aangewend? » (Réponse couronnée par la Société à la cinquième question mise au concours général: « Quelles sont les causes de la plupart des maladies, surtout épidémiques, à Batavia, et quels sont les moyens les plus propres à les prévenir et a les guérir?) par J. A. Duurkoop, pag. 489.

Om het toeneemend Hout-gebrek der zuikermoolens in de Bovenlanden spoedig en duurzaam te verhelpen. Bekroond antwoord. (Du moyen de remédier promptement et durablement à la disette croissante de bois pour les moulins à sucre des montagnes; réponse couronnée), par D. Jacobi. pag. I.

Korte aantekening wegens eene algemeene Ziekte genaamd de Knokkelkoorts (eene roosachtige zinkingkoorts) (Courtes observations sur une maladie générale, nommée la Fièvre des jointures (fièvre cattharale érysipélateuse), par D. Bylon. pag. 17.

Verhandeling over de Fluxus Ventris of Buikloop (Du flux de ventre), par B. Wolf. pag. 31.

Bericht wegens de zwaare Aardbeving van den 22 Januarij A°. 1780 (Rapport sur le grand tremblement de terre du 22 janvier 1780), par J. C. M. Radermacher. pag. 51.

Dood-Lijsten van de Stad Batavia van A°. 1759 tot 1778 (Listes mortuaires de la ville de Batavia, de 1759 à 1778). p. 60.

Berigt wegens de hoogte der Barometer en Thermometer op Batavia, Caap de Goede Hoop en Nangazaki (De la hauteur du baromètre et du thermomètre à Batavia, au Cap de Bonne-Espérance et à Nangazaki). pag. 65.

Tome III. 1781 [1].

Beschrijving van het Eiland Sumatra (Description de l'île de Sumatra), par J. C. M. Radermacher. pag. 1.

Beschrijving der (eetbare) Vogelnestjes (Description des nids d'oiseaux mangeables), par J. Hooyman. pag. 145.

Bericht aangaande de Goudmijnen van Celebes (Rapport sur les mines d'or de Célèbes), par G. F. Durr. pag. 166.

Vervolg van eene Javaansche Historie (Suite d'une histoire javanaise), par J. van Iperen. pag. 185.

Bijdraagen tot de beschrijving van Japan (Matériaux pour servir à la description du Japon), par J. C. M. Radermacher. pag. 203.

Bereiding van de Sacki (Sake) (Préparation du Sake [2]), par J. Titsingh.

Bereiding van de Soya (Préparation du Soya [3]), par Le même.

Eenige Japansche woorden (Petit vocabulaire hollandais-japonais).

Bericht wegens eene doodelijke Water-Vrees (Rapport sur une hydrophobie mortelle), par J. van der Steege. pag. 271.

Aanmerking op de Vraage: « Welke zijn de spoedigste voortkomende wortelen om het behoeftig Gemeen bij misgewas van Graanen te spijzigen? » (Quelles sont les racines qui croissent le plus vite pour nourrir le peuple indigent lorsque les récoltes de grains ont manqué?). pag. 280.

Aantekening over de Spraak, Weetenschappen en Kunsten der Mallabaaren (Notice sur la langue, les sciences et les arts des Malabars), par J. M. Cellarius. pag. 399.

Bijdraagen tot de Natuurlijke Historie, als:

Kitip, een Dwerg; De Kahau, een langstaartige Aap; Het Dwerg-Bokje, de Havik, de Nacht Uil, de Kleine Witte Reiger, de groote IJs Vogel, de Nestjes Zwaluw, de groote Adder, de Teek, de Tuin-spin, de Krullende Moes-palm (Matériaux pour servir à l'histoire naturelle, par le Baron F. van Wurmb. pag. 339; Le nain Kitip, la Nasique masquée (*Semnopitecus nasicus*, Fr. Cuv.), p. 345; le Chevrotain de Java (*Moschus javanicus*). p. 355; l'Autour (*Haliaëtos leucosternos*) p. 367; le Hibou (*Strix flammea*, L.), p. 371; le petit Héron blanc (*Ardea nigripes*, Kuhl) p. 383; le grand martin-pêcheur (*Alcedo leucocephala*, Lin.), p. 383; la Salangane (*Cypselus fuciphagus*), p. 389; la grande Python (*Python Schneideri*, Merr.), p. 391; une espèce d'*Ixodes?* p. 400; l'Araignée de jardin (*Epeira chrysogaster*, Walk.)? p. 403; le palmier (*Cycas circinalis*), p. 411.

Bijvoegzels tot de Beschrijving van Java, Borneo en Sumatra (Supplément à la description de Java, de Bornéo et de Sumatra). p. 423.

Vervolg van den Land-Bouw (Suite du travail sur l'agriculture), par J. Hooyman. pag. 465.

Tome IV. 1786 [4].

Antwoord op de vraag: «Welke redenen zijn'er om te mogen vaststellen, dat de Inënting der Kinderziekte in de Oostersche Volkplantingen met even zoo goeden uitslag zoude

1 Réimprimé à Rotterdam, 1785, et à Batavia, 1824.

2 Espèce de bière qui se fait avec du riz.

3 Espèce de sauce.

4 Imprimé à Rotterdam chez Reinier Arrenberg et réimprimé à Batavia en 1825.

kunnen worden aangewend als in de Noordelijke gewesten van Europa (Quelles sont les raisons qui permettent de croire que l'inoculation de la petite vérole ne pourrait pas être faite dans les colonies orientales avec le même succès que dans les contrées septentrionales de l'Europe?) par L. Bicker et P. M. van Nielen. p. 1.

Korte beschrijving van het Eiland Celebes, en de Eilanden Floris, Sumbauwa, Lombok en Baly (Description succincte des îles de Célèbes, de Floris, de Sumbauwa, de Lombok, et de Bali), par J. C. M. Radermacher. pag. 199.

Woordenboekje: Nederduitsch, Makassaars, Bonys, Balies (Liste comparative de mots des langues de Macassar, de Boni, et de Bali, expliqués en hollandais). pag. 265.

Korte schets van het Hindostansche Rijk en het halfeiland bewesten de Ganges (Description succinte du Royaume d'Indostan et de la presqu'île endeçà du Gange), par J. C. M. Radermacher. p. 276.

Korte schets van het halfeiland beoosten de Ganges (Esquisse de la presqu'île d'Outre-Gange), par Le même. pag. 317.

Bedenkingen over China (Considérations sur la Chine), pag. 348.

Bedenkingen over Tartarijen en Japan en de ontdekkingen der Russen aan de Ooster-Kusten van Azie en Wester-Kusten van Amerika (Considérations sur la Tartarie et le Japon et sur les découvertes faites par les Russes le long des côtes orientales de l'Asie et des côtes occidentales de l'Amérique). pag. 373.

Over munten, maten en gewigten van Indie (Des monnaies, des poids et des mesures de l'Inde). pag. 283.

Bijdragen tot de Natuurlijke Historie (Matériaux pour servir à l'histoire naturelle). pag. 368. A savoir:

1. Pongo Wijfje; 2. Langstaartige Aap van Muskate; 3. Philander; 4. Padi-muis; 5. Geitenmelker; 6. de kleine Hoorn-uil; 7. de vogel Botok; 8. de vogel Matoe; 9. Planten, orde der Palmen; 10. Mineralen; 11. Japansche mineralen en steenen. (1. Le pongo-femelle (*Simia Satyrus*). p. 517; 2. Le singe à longue queue (*Semnopithecus entellus*, Dufresne) de Muscate, p. 520; 3. Le Philandre (*Phalangista cavifrons*, Tem.) p. 525; 4. La Souris de riz (?). p. 531; 5. L'engoulevent (*Caprimulgus affinis*, Horsfield). pag. 533. 6. Le petit hibou (*Strix noctula* Reinw.) p. 535; 7. (La cigogne Botok (*Ciconia capillata*. Tem.) p. 538; 8. L'oiseau Matou (*Megapodius rubripes*), p. 541; 9. Plantes de l'ordre systématique des palmiers, p. 543; 10. Minéraux, p. 545; 11. Minéraux et pierres du Japon, p. 566).

Tome V. 1790.

De Calappus-boomen als natuurlijke afleiders van den bliksem beschouwd en verdedigd (Les cocotiers (*Cocos nucifera*) considérés comme paratonnerres et défendus à cet égard), par G. P. Le Dulx.

Altingia excelsa (*Liquidambar Altinghiana* Bl.) malaice et javanice *Rasamala*, lignum papuanum Rumphii. pag. 49.

Descriptio arboris Ranghas (*Gluta Benghas*, L.), pag. 1—9.

Relatio plantarum Javanensium, iterfactione usque in Bandom recognitarum a Dno. Norona. pag. 1—28.

Berigt over op Jaccatra gezaaide en geoogste tarwe (Rapport sur des semailles et des moissons de froment faites à Jaccatra), par J. Hooyman. pag. 29—34.

Berigt aangaande het planten van Tarwe, zoo als daarvan te Cheribon en alhier proeven genomen zijn (Rapport sur la plantation du froment, d'après les expériences faites tant ici qu'à Chéribon), par A. Teisseire. pag. 35.

Berigt over eene watervrees, veroorzaakt door den in eene hevige woede toegebragten beet van eenen mensch (Rapport sur une hydrophobie causée par une morsure humaine faite dans une violente colère), par G. P. Le Dulx. pag. 1—13.

Beschrijvinge van de Paradijsvogel (Description de l'oiseau de Paradis). pag. 14—16.

Verhandeling over de suikermolens omstreeks de stad Batavia (Des moulins à sucre aux environs de Batavia), par A. Teisseire. pag. 1—215.

Tome VI. 1792.

Beschrijving van de Tjembing (doodenfeest) der Chinezen Description de la Tjembing ou fête des morts des Chinois), par J. J. Vogelaar. pag. 1—14.

Relaas van een reisje op den berg Marbaboe (Relation d'un voyage sur la montagne Marbaboe (Salatiga)). pag. 1—7.

Relaas van twee togten naar een brandenden berg bij Salatiga (Relation de deux excursions sur la montagne brûlante près de Salatiga). pag. 8—17.

Opmerking over de gelegenheid en gezondheid van Salatiga (Observations sur la situation et la salubrité de Salatiga), par F. van Boeckholtz. pag. 18—22.

Beschrijving van de Ommelanden van Batavia, derzelver bebouwing, fabrieken en handel, der levenswijs en oefeningen der opgezetenen (Description des environs de Batavia, de leur culture, de leur fabriques et de leur commerce, de la manière de vivre et des occupations des habitans), per A. Teisseire. pag. 1—107.

Redeneringen over nuttige muzikale onderwerpen (Dissertations sur des sujets musicaux utiles), par J. F. Cratiaen. pag. 1—286.

Tome VII. 1814.

Antwoord op de prijsvraag: «Omtrent het beste voedsel voor jonge kinderen, die niet van de moeders of gewone minnen gezoogd worden?(Réponse à la question mise au concours: «Quelle est la meilleure nourriture pour de jeunes enfans qui ne reçoivent pas le lait de leur mère ou d'une nourrice ordinaire), par C. Terne. pag. 1—25.

Berigt wegens de zeden en gewoonten der bewoners van den berg Brama en een verhaal hunner afkomst (Rapport sur les mœurs et les usages des habitants de la montagne de Brama, et récit de leur origine), par A. van Ryck. pag. 1—8.

Scheikundige ontleeding van een vulkaansch zand en een ijzererts (Analyse chimique d'un sable volcanique et d'un minerai de fer). par T. Horsfield. pag. 1—8.

Over de rivier van Solo, een brief (Lettre sur la rivière de Solo), par Le même. pag. 1—16.

Reis naar de oosterstreeken van Java, in gelijken brief (Lettre sur un voyage aux régions orientales de Java), par Le même. pag. 17—31.

Beschrijving van het Crinum Asiaticum (Bakoeng) (Description du Crinum Asiaticum (Bakoeng) par le même) pag. 1—6.

Beschrijving van den Gatipboom (Description de l'arbre Gatip (*Inocarpus edulis*, L.), par Le même. pag. 1—13.

Scheikundige ontleeding der vruchten van den Rarak-boom (Analyse chimique des fruits de l'arbre Rarak (*Sapindus Saponaria*), par Le même. pag. 1—14.

Berigt van eene met vaste lucht bezwangerde bronwel in het regentschap Parakan-Moentjan (Description d'un source chargée d'air fixe (gas acide carbonique) dans la régence de Parakan-Moentjan), par Le même. pag. 1—12.

Narrative of a journey to examine the remains of an ancient city and tempels at Brambana (Relation d'un voyage d'exploration aux ruines d'une ancienne ville et de temples à Brambana) extrait d'un journal tenu par le lieutenant-colonel Mackenzie. pag. 1—53.

Essay on the Oopas or poison tree of Java (Essai sur l'Oupas, ou arbre à poison de Java), par Le même. pag. 1—59.

Sketch of Borneo (Esquisse de Bornéo) par feu le docteur Leyden, pag. 1—64.

Tome VIII. 1816.[1]

Aanteekeningen nopens den Javaan in het oostelijk gedeelte van Java (Notes sur les habitants de l'est de Java), par F. van Boeckholtz (1775). pag. 1—15.

Scheikundige ontleeding van het warme water te Tjipannas (Analyse chimique des eaux chaudes de Tjipannas), par S. C. Kriel et J. Scott. pag. 1—8.

Account of the medicinal plants of Java (Rapport sur les plantes médicales de Java), par T. Horsfield. pag. 1—47.

Essay on the Geography, Mineralogy and Botany of the Western portion of the territory of the native princes of Java (Essai sur la géographie, la minéralogie et la botanique de la partie occidentale du territoire des princes indigenes de Java), par Le même. pag. 1—183.

Inscription from the Kawi or ancient Javanese language, taken from a stone found in the District of Surabaya on Java; translated into the modern idiom by Nata Kusuma, Panambahan of Sumanap (Inscription dans la langue Kawi, ou ancien javanais, copiée d'une pierre trouvée dans le district de Soerabaya, à Java; traduite dans l'idiôme moderne par Nata Kusuma, Panambahan de Sumanap), mise en anglais par Mr. Crawfurt. pag. 1 à 16.

Copies of two of the ancient inscriptions on copper plates (Copie de deux anciennes inscriptions sur cuivre). pag. 1—8.

Translaat van een Javaansch geslachts-register van de Vorsten van Java (Traduction d'une généalogie javanaise des princes de Java). pag. 1—8.

Narrative of the effects of the eruption from the Tomboro, mountain of Sumbawa (Récit des effets de l'éruption du mont Tomboro, dans île de Sumbawa). pag. 1—25.

Tome IX. 1823.

Over de hoogte en natuurlijke gesteldheid van eenige bergen in de Preänger-Regentschappen (De l'élévation et de la constitution physique de quelques montagnes des régences de Préanger), par C. G. C. Reinwardt, pag. 1.

Beschrijving van de hoofdplaats van Palembang (Description de la capitale de Palembang), par J. J. van Sevenhoven. pag. 41.

Beschrijving van eenige gewassen, waargenomen op eenen togt naar den Salak in den jare 1822 (Description de quelques végétaux observés pendant un voyage au Salak, exécuté dans l'année 1822), par C. L. Blume. pag. 129.

Bijdrage tot de kennis der Javaansche eiken (Des chênes de Java), par Le même. pag. 205.

Tome X.

Verhandeling over de Maleische geschiedenis van Isma Jatiem (Critique de l'histoire malaie d'Isma Jatiem), par P. P. Roorda van Eysinga, pag. 1—54.

Over de gesteldheid van het gebergte Gedé (De la constitution du mont Gédé), par C. L. Blume. pag. 55.

Over Salatiga, Merbaboe en de zeven Tempels (Salatiga, Merbaboe, et les sept temples), par H. J. Domis. pag. 105.

Beschrijving van een misvormd kind (Description d'un enfant difforme), par Waitz. pag. 131.

Verhandeling over de Cholera-morbus (Du Choléra-morbus), par J. R. Vos. pag. 151.

Over de Japansche vroedkunde (De l'obstétrique en Japon). par Mima-Zunzo. pag. 193.

[1] Réimprimé à Batavia, 1826.

Schets van Benkoelen (Esquisse de Benkoelen), par G. H. Nahuis. pag. 211.

Aanmerkingen op de Javaansche geschiedenis (Remarques sur l'histoire de Java), par D. A. Overbeek. pag. 249.

Tome XI. 1826.

Schets van het eiland Lingga en deszelfs bewoners (Esquisse de l'île de Lingga et de ses habitants), par C. van Angelbeek. p. 1.

Epitome linguae Japonicae auctore Ph. Fr. de Siebold. pag. 63.

Monographie der Oostindische Pepersoorten (Monographie des diverses espèces de poivrier de l'Inde), par C. L. Blume. p. 138.

Lofrede op Jan Pieterszoon Koen, Gouverneur Generaal over Nederlansch Indië van den jare 1618 tot 1629 (Éloge de Jan Pieterszoon Koen, Gouverneur-général des Indes de 1618 à 1629), par G. de Serière. pag. 247.

Iets over Boeddhoe en zijne leer (De Bouddha et de sa doctrine), pag. 293.

Tome XII. 1830.

Synopsis plantarum oeconomicarum universi regni Japonici, auctore Ph. Fr. de Siebold. pag. 1.

Kort verhaal van de Javasche oorlogen, welke met onderscheidene Prinsen gevoerd zijn sedert 1741 tot 1751 (Récit abrégé des guerres soutenues à Java contre différents princes de 1741 à 1751). pag. 76.

Korte schets der legerziekten, waargenomen tijdens de Celebesche expeditie en de onlusten op Java tot Junij 1827 (Esquisse des maladies observées dans l'armée pendant l'expédition de Célèbes et les troubles de Java, jusqu'au mois de Juin 1827), par Degenhard, pag. 257.

Journaal eener reis van Welerie naar het gebergte Praauw (Journal d'un voyage de Wélerie aux montagnes de Praauw), par D. J. Domis. pag. 359.

Tome XIII. 1832.

Kort verslag aangaande de Cholera-Morbus op Java (Rapport succinct sur le Choléra-Morbus à Java), par M. J. E. Müller. pag. 1.

Eenige waarnemingen omtrent de Cholera Asiatica (Quelques observations sur le Choléra-Asiatique), par H. Schillet. pag. 115.

Verhandeling over de afkomst der Japanners (De l'origine des Japonais), par Ph. Fr. de Siebold. pag. 185.

Iets over de Dayakkers (Beajous) van Banjermassing op Borneo (Des Dayacks, ou Béajous de Banjermassing dans l'île de Bornéo), par M. H. Halewyn. pag. 279.

Beschrijving der Kokos- of Keeling-eilanden (Description des îles Cocos ou Keeling), par A. van der Jagt. pag. 295.

Aanteekeningen over het gebergte Tinger (Note sur les montagnes de Tinger), par H. J. Domis. pag. 323.

Tome XIV. 1833.

Geschiedkundig overzigt van den handel der Europezen op Japan (Aperçu historique du commerce des Européens au Japon), par G. F. Meijlan. pag. 1.

Iets over de Acupunctuur in Japan, getrokken uit eenen brief van den Japanschen Keizerlijken Naaldensteker Isi Saka Sotets (De l'acupuncture au Japon, d'après une lettre de l'acupuncteur impérial japonais Isi Saka Sotets, communiquée) par Ph. Fr. de Siebold. pag. 381.

Tome XV. 1833.

Javaansche Spraakkunst (Grammaire javanaise), par A. D. Cornets de Groot, publiée par J. F. C. Gericke.

NOTE. A ceux de nos lecteurs qui ne connaissent pas l'histoire de la langue néerlandaise, nous devons un mot d'explication sur les nombreuses variations d'ortographe qu'ils pourront avoir remarquées dans cette Table. Les règles de l'ortographe néerlandaise n'ont été fixé qu'après la restauration; auparavant, l'usage admettait souvent plusieurs manières d'écrire le même mot. Quant aux noms propres orientaux dont l'ortographe est encore incertaine, notre devoir était de maintenir celle de chaque auteur.

LIVRES IMPRIMÉS ET PUBLIÉS A BATAVIA DEPUIS 1845 [1]).

Nieuwe indische verhalen en herinneringen uit vroegeren en lateren tijd (Récits indiens et souvenirs de différentes époques) par W. L. RITTER. *Batavia*, imprimerie de la Société des Arts et des Sciences de Batavia, 1845. 2 vol. in 8°. pages 267 et 299. (florins 10).

Gedenkboek der feestelijke vereeniging van Oud-Studenten der Vaderlandsche Hooge Scholen, gehouden te Batavia, den 2den Augustus 1844 (Mémorial du festial d'anciens étudians des universités des Pays-Bas, fait à Batavia le 2 Août 1844); publié au profit de la maison des orphelins de Parapattan. *Batavia*, imprimerie de la Société des Arts et des Sciences de Batavia. 1845 (fl. 5).

Algemeene afstandwijzer voor het eiland Java (Tableau général des distances pour l'île de Java); *Batavia*, imprimerie du Gouvernement (fl. 1.50).

Catalogus plantarum in horto botanico Bogoriensi cultarum alter, auctore JUSTO CAROLO HASSKARL, horti Bogor. Hortul. secundario; *Bataviae*, Types Officinae publicae, 1844, 1 vol. in 8°, p. 391.

Chinese and english dictionary containing all the words in the chinese imperial dictionary arranged according to the radicals. (Dictionnaire anglais et chinois, contenant tous les mots du dictionnaire imperial chinois, arrangé d'après les racines) par M. W. H. MEDHURST, Missionaire. *Batavia*, imprimé à Parapattan, 1842, 2 vol. in 8°. pages XXIV et 1543.

Sjaïr Bidasari, oorspronkelijk maleisch gedicht met eene vertaling en aanteekeningen (Sjaïr Bidasari; Poème malai original, texte, traduction et commentaires) publié par W. R. VAN HOËVELL. *Batavia*, imprimerie de la Société des Arts et des Sciences de Batavia, 1845, 1 vol. in 8°. pages XLII, 167 (texte), 421 (fl.10).

Wiwoho of Mintorogo, een javaansch gedicht, uitgegeven en van eene vertaling en aanteekeningen voorzien (Wiwoho ou Mintorogo, poème javanais, texte original, accompagné d'une traduction et de notes) par J. F. C. GERICKE. *Batavia*, imprimerie de la Société des Arts et des Sciences, 1845, 1 vol. 8°. pages I—XXXIII et 179.

Almanak en Naamregister voor Nederlandsch Indië (Almanach et état général du personel civil et militaire et des habitants Européens des Indes Néerlandaises). *Batavia*, imprimerie du Gouvernement, 1 vol. 8°. pag. 455 (fl. 5).

Naam-register der officieren van de Land- en Zeemagt in Nederlandsch Indië voor 1845 (Etat général de l'armée et de la marine aux Indes-Orientales-Néerlandaises pour 1845). *Batavia*, imprimerie du Gouvernement. (fl. 1.)

Verslag van den Handel, de Scheepvaart en de Inkomende en Uitgaande Regten op Java en Madura over den jare 1844 (Etat du Commerce et de la Navigation à Java et à Madura, et des droits d'entrée et de sortie perçus dans ces îles, pendant l'année 1844). *Batavia*, imprimerie du Gouvernement (fl. 8).

Handboek voor de kultuur en de fabricatie van thee (Manuel du cultivateur et du fabricant de thé) par J. J. L. L. JACOBSON. *Batavia*, imprimerie du Gouvernement, 1843, 3 vol. in 8°. pag. 109, 311 et 276, avec des tableaux et quelques planches. (fl. 10.)

Handboek voor het sorteren en afpakken van thee (Manuel de l'assortiseur et de l'emballeur de thé) par J. J. L. L. JACOBSON. *Batavia*, imprimerie du Gouvernement. 1845, 1 vol. in 8°. pag. XXVII et 418 (fl. 5).

Nagelaten leerredenen van wijlen W. C. H. TOE WATER, Theol. Doct., ex-predikant te Samarang (Sermons posthumes de W. C. H. TOE WATER, docteur en théologie et prédicateur à Samarang), accompagnés d'une notice biographique. par W. R. VAN HOËVELL, deuxième édition, *Batavia*, imprimerie de la Société des Arts et des Sciences de Batavia, 1845 (fl. 5).

1) Nous ajoutons à cette liste quelques livres importants, publiés à Batavia de 1842 à 1845

LE MONITEUR

DES

INDES-ORIENTALES ET OCCIDENTALES.

Deuxième Partie.

REVUE COLONIALE.

CHRONIQUE.

MÉMOIRES HISTORIQUES.

Coup d'oeil sur l'origine et les progrès de la puissance néerlandaise dans les Indes-Orientales, d'après l'introduction historique de l'ouvrage : *Nederlands Oost-Indië of Beschrijving der Nederlandsche Bezittingen in Oost-Indië*, par Mr. A. J. van der Aa.

DEUXIÈME ARTICLE.

La Compagnie hollandaise des Indes commença ses envois en 1602, et suivit la méthode employée par les premiers négociants, de faire partir sans délai flotte sur flotte, afin d'étourdir pour ainsi dire les Espagnols et les Portugais, ses concurrents, en leur montrant sans cesse de nouvelles forces. Cette institution sut déjouer tous les efforts des puissances maritimes qui cherchaient à l'étouffer au berceau. Avant l'échéance du privilège accordé pour vingt-et-un ans, par les Etats, elle se vit maîtresse d'un empire dont elle n'avait pu prévoir l'étendue. Elle demeura la première pussance européenne dans l'Inde jusqu'au milieu du dixhuitième siècle, époque où la Compagnie anglaise des Indes s'éleva. Pendant un siècle, elle paya tous les ans à ses actionnaires un dividende considérable, malgré les guerres dispendieuses, qu'elle avait à soutenir sur terre et sur mer, et fit de la Hollande le principal et presque l'unique entrepôt du plus grand commerce du monde.

Du premier coup, la compagnie priviligiée des Indes expédia, dans l'année 1602, quinze vaisseaux sous les ordres de l'amiral Van Warwyck et du contre amiral Sébald Van Weert, ce noble débris de l'expédition commandée par Mahu. De Weert prit les devants avec trois vaisseaux, et conclut un traité pour l'acquisition du poivre avec le roi d'Atsjin qui lui permit d'établir un comptoir dans son pays. La fin de ce brave navigateur fut malheureuse. Étant descendu dans l'île de Ceylan, il fut invité par le roi de Candie, à faire du côté de la mer le siège de la citadelle portugaise de Punto Gale, pendant que les Cingalais l'attaqueraient par terre. Il prit en chemin quatre vaisseaux ennemis et promit la vie sauve à tout l'équipage. Le roi somma le vice-amiral hollandais de mettre ses prisonniers à mort ou de les lui livrer. Dans le premier cas, Van Weert manquait ouvertement à sa promesse; dans l'autre, il la violait d'une façon détournée, sachant bien que le roi ne voulait pas laisser vivre ses captifs. Il refusa. Son allié, très-mécontent de cette résistance, fut encore plus irrité par le rapport de son ambassadeur d'Atsjin, revenu sur le vaisseau de Van Weert, et qui se plaignit d'avoir reçu pendant la traversée moins d'honneur que les officiers portugais. — Il est évident, dit-il à son souverain, que tous les Européens s'entendent pour s'emparer de votre pays. Prévenu de la sorte, le roi, pendant un repas, se prit de querelle avec Van Weert et le fit assassiner ainsi que tous les Hollandais qui se trouvaient dans l'île. Cette victime de la foi jurée fut dans sa mort ce qu'elle avait été pendant toute sa vie, et particulièrement dans le voyage de la mer du Sud, un des plus beaux modèles de la la droiture et de la probité nationales.

L'amiral Van Warwyck, plus heureux, laissa des facteurs à Bantam, y construisit un fort, et revint au bout de cinq ans dans la patrie où la plupart des vaisseaux de la flotte étaient arrivés avant lui.

Cependant, l'orgueil et les injustices des Portugais, corrompus par la richesse, leur aliénaient le cœur des populations de l'Inde. Une seconde flotte hollandaise de treize vaisseaux, partie un an après la première, fut amicalement reçue aux îles Moluques. L'amiral Etienne Van Der Hagen y jeta, par un traité, les fondements du commerce de sa nation dans l'Archipel indien. Il prit aux Portugais beaucoup de navires et les forteresses d'Amboine et de Tidor.

En 1605, Matelief, avec onze vaisseaux, alla contracter des alliances dans plusieurs royaumes indiens, battre les Portugais sur toutes les mers, et réformer l'organisation de la colonie d'Amboine que ses compatriotes venaient d'enlever à leurs rivaux. Les Hollandais assurèrent cette précieuse conquête par de sages lois et d'utiles institutions. Ils revinrent accompagnés d'une ambassade du roi de Siam.

Paul Van Caerden fut chargé l'année d'après de protéger, à la tête de huit vaisseaux, les comptoirs naissants de la Compagnie. Il assiégea vainement Mozambique; mais son expédition fut utile sous d'autres rapports à ce commerce armé qui devint si puissant que le roi d'Espagne dut songer à faire la paix avec la Hollande. Pendant les premières négociations, la Compagnie, pour soutenir ses droits dans l'Inde, équipa treize vaisseaux, commandés par l'amiral Verhoeven. Celui-ci, de même que ses devanciers, se signala par des traités avantageux, des prises et des découvertes. Il tomba dans un guet-à-pens que lui avaient tendu les Bandanais. Hoen, qui le remplaça dans le commandement, fonda la place de Willemstad, dans l'île de Ternate, dont il livra, par ce moyen, les productions aromatiques à la Compagnie. Cette expédition lui valut encore le commerce du Japon.

Vers ce tems fut conclue la trève de douze ans entre l'Espagne et les Provinces-Unies. Les Hollandais tenaient plusieurs places dans l'Archipel indien. Ils y avaient transporté des femmes de leur pays pour peupler les villes fortes et les factoreries. Aux Moluques, Paul Van Caerden était le gouverneur d'une série de citadelles. La République batave avait pour alliés le roi de Bantam à Java, celui de Mangkassar à Célèbes, ceux de Sumatra, de Bornéo, de la côte de Coromandel et de Bisnayor, l'empereur de Malabar et la reine de Patani. L'Empire japonais accordait à ses marchands de grands et d'inestimables privilèges.

Ce fut alors, en 1610, que les directeurs de la Compagnie, sur l'avis de Matelief, envoyèrent aux Indes un Gouverneur-général. Pierre Both, le premier qui fut revêtu de cette dignité, forma des alliances avec plusieurs souverains indigènes, et sut exclure les Portugais de l'île opulente de Ceylan. Laurent Réaal, l'un de ses successeurs (1616), homme d'état, général, négociateur, industriel et poëte distingué, défendit heureusement les îles Moluques contre les forces du roi d'Espagne avec lequel la guerre avait recommencé plus vivement que jamais.

Les voyages de Spilbergen, de Le Maire et de Schouten, dans l'Océan pacifique, remontent à la même époque. Ils furent intéressants pour la géographie [1]. « Ces hommes, dit Tuckey, ne rapportèrent pas « dans leur pays des trésors, mais la gloire immortelle d'avoir trouvé, par le grand Océan, un passage in- « finiment meilleur que celui que l'on connaissait avant eux. » Maltebrun déclare que la connaissance. de l'Amérique méridionale fut complétée par la découverte du détroit qui porte encore le nom de Le Maire Ce grand navigateur, et Schouten son compagnon, démontrèrent que les deux Océans, l'Atlantique et le Pacifique, ne sont pas seulement réunis par un détroit, mais par une mer située au midi.

Koen, qui gouverna l'Inde après Réaal (1618), fonda la superbe ville de Batavia, le trône de la Compagnie. Il vécut, tantôt en inimitié, tantôt sur le pied d'alliance avec les Anglais, ces nouveaux concurrents de la Hollande, et prit en dépit d'eux les îles de Banda. Sous son administration, l'octroi de la Compagnie fut renouvelé pour vingt-et-un ans. Batavia, qu'il avait rendue aussi forte que magnifique, et

[1] Prenant par le détroit de Magellan où Van Noord, en 1599, avait déjà découvert le cap *Nassau* et les baies dites *Oliviersbaai* et *Menistenbaai*, Spilbergen, en 1615, donna le nom de *Grootewal-eilanden*, *Patagoniers-eilanden* ou *Reuzen-eilanden*, et celui de *Kruikseilanden*, aux deux principaux groupes dont se composent les Iles-aux-Pingouins.

Dans la même année, Le Maire et Schouten, commandant les vaisseaux *Eendracht* et *Hoorn*, découvrirent, sous 54° 46′ lat. mér. le passage dans l'Océan Pacifique qu'ils cherchaient et qui reçut le nom de *Straat Le Maire* (Detroit Le Maire). Ils appelèrent la terre située à l'est de ce détroit, *Statenland* (Terre des États); celle qui se trouve à l'ouest, *Mauritius de Nassau*, et passèrent sous le 54°, devant deux îles, qui furent nommées *Barneveld's-eilanden;* puis ils virent un pays qu'ils prirent à tort pour une pointe de la Terre de Feu, et lui donnèrent le nom de *Kaap Hoorn* (Cap Horn). Le 10 avril, les navigateurs trouvèrent, à 14° 35′, *Honden-eiland* (L'Ile-aux-Chiens). De là, tournant à l'ouest, ils ajoutèrent à leurs découvertes les îles *Lage-Eiland* (L'Ile-basse), *Zonder Grond* (Sans-terre), *Waterland* (La Terre-d'eau) et *Vliegen-eiland* (L'Ile-aux-mouches); puis le 11 mai, sous 16° 10′ lat. mér., *Kokos-eiland* (L'Ile-aux-cocos); un peu plus tard *Verraders-eiland* (L'Ile des traîtres) et l'île de *Goede Hoop* ou de Bonne-Espérance; sous 14° 56′, les *Hoornsche-eilanden* (Iles de Horn); plus au nord, à 5° au sud de l'équateur, *Ontong Java;* enfin, à l'O.N.O. de cette dernière, un archipel qu'ils nommèrent *Marken.* En outre, Schouten et le Maire furent les premiers voyageurs qui reconnurent exactement la côte de la *Nouvelle-Guinée*, aux environs de laquelle ils découvrirent encore une multitude d'iles, comme les *Groene-eilanden*, les *Sint-Jans-Eilanden*, les *Kaans-Eilanden*, les *Nys-Eilanden* et les *Visschers-Eilanden.* Après cette exploration, ils firent le tour de la pointe *Struishoek*, à 2° 30′ lat. mér., déterminèrent la baie de *Goede Hoop* (Bonne-Espérance), gouvernèrent plus au nord, et reconnurent la côte de la *Nouvelle-Guinée*, le *Brandendet berg* (la Montagne-Brûlante), *Brandend-eiland* (l'Ile-Brûlante), et *Schouten-eiland* (l'Ile de Schouten).

qui fesait oublier la Goa des Portugais, fut deux fois assiégée par cent mille insulaires de Java qui durent se retirer avec perte.

Les Gouverneurs suivants furent en général des hommes d'une haute capacité, comme leurs prédécesseurs. Brouwer (1632), le pacificateur de Sumatra, fonda des factoreries dans l'Empire chinois et dans le royaume de Siam. Antony Van Diemen (1636) étendit beaucoup la domination de la Compagnie; il organisa la justice et l'intérieur, chassa les Portugais de la moitié de l'île de Ceylan et de toute celle de Malacca, mais il eut le chagrin de voir la factorerie du Japon enveloppée dans la disgrâce qui frappa sur ces bords tout le commerce européen. Elle subsista, mais diminuée, affaiblie, et soumise à des restrictions aussi ruineuses qu'humiliantes.

De tous les Hollandais qui gouvernèrent les Indes-Orientales, Van Diemen fut celui qui contribua le plus aux progrès des sciences géographiques. C'est sous son administration qu'eurent lieu les célèbres voyages d'Abel Tasman et de Marten de Vries[1].

Le Gouverneur-général Van Der Lyn, qui vint après Van Diemen, a laissé dans l'histoire un trait de grandeur d'âme peu commune. François Caron, son ami, d'aide-cuisinier devenu directeur-général du commerce et qui, précédemment, comme directeur de la factorerie du Japon, avait rendu des services importants à la Compagnie, se vit tout-à-coup rappelé par le Conseil des Indes d'Europe. Van Der Lijn, comprenant que sa présence dans la métropole pourrait être utile à son ami, donna sa démission dans ces termes: « Si « Messeigneurs rappèlent cet homme, l'un des plus capables de l'Inde, et dont le mérite est infiniment au-« dessus du mien, je pense qu'ils peuvent avec beaucoup plus de raison me rappeler moi-même, et que je « ferai bien de les prévenir. C'est pourquoi, déposant la dignité qu'il m'ont confiée, je retourne dans la patrie « avec mon ami disgracié. »

Maatsuiker, qui prit le gouvernement de la colonie en 1653, eut le bonheur de réduire entièrement les côtes de Malabar et de Mangkassar ainsi que la riche Ceylan. Quoique les habitants penchassent pour lui, cette île était encore en partie occupée par les forces du Portugal. Colombo, ville considérable et dont la conquête sur les indigènes leur avait coûté cher, fut assiégée de tous les côtés par les troupes de la Compagnie et par trente mille Cingalais. La garnison fit une défense admirable et le général hollandais fut tué dans une mine. A la fin Colombo se rendit, et cette prise importante fut suivie de celles de Tutocorin et de Manar.

L'empire néerlandais ne s'est établi dans les Indes, que par une longue série de guerres avec la naturels. Jaloux des bénéfices que les Européens retiraient de leur pays, les chefs indiens se déshonorèrent souvent par la violation des traités. Cette conduite apprit aux Hollandais à se défier de leurs alliés autant que de leurs ennemis. Dans un tems où la garnison de Batavia s'était portée au secours de l'empereur de Mataram (1676), cette ville reçut deux autres alliés de la Compagnie, les rois de Palaca et de Goa, qui venaient soumettre leurs différends au Gouverneur. Chacun d'eux, selon l'usage d'Orient, menait à sa suite plusieurs milliers d'hommes, dont la contenance inspira de vives alarmes aux habitants de Batavia. La capitale des Indes-Néerlandaises aurait probablement été pillée, sans la présence d'esprit de Maatsuiker qui sut entraîner les deux rois dans le camp de l'empereur de Mataram, et les mettre ainsi sous le feu de la garnison.

La joie des succès obtenus sous ce gouverneur fut troublée par la perte de Formose. Cette île, digne du

[1]) Abel Tasman avec deux vaisseaux (1642 et 1643) découvrit la Terre de Van Diemen (*Van Diemensland*) les îles *Maatsuiker*, les îles *Boreel*, l'île de *Tasman*, la baie de Frédéric-Henri (*Frederik-Hendriks-Baai*), les groupes connus sous les noms de *Maria*, de *Schouten*. de *Heémskerk*, de *Zéehaan* et de *Van der Lyn*, et l'île septentrionale de la *Nouvelle Zélande* (*Nieuw-Zeeland*), qu'il nomma *Staten-Eiland* (Ile-des-États), en l'honneur du sénat de la république batave. Il donna son propre nom au détroit qui sépare cette île de la terre de Van-Diemen. En cotoyant cette terre par l'ouest, il trouva les pointes *Klippige-hoek* (Pointe-aux-éceuils) et *Statenhoek* (Pointe-des États), la *Moordenaarsbaai* (Baie-des-assassins), les anses *Tasmansbogt* et *Zéehaansbogt*, les caps *Pieter Boreel* et *Maria Van Diemen*. *Driekoningen-Eiland* (L'Ile-des-trois-rois) fut ainsi nommée parce qu'on l'avait aperçue le 6 Janvier. *Pylstaarten-eiland*, vue le 19, appartient au groupe qne Tasman comprit sous la dénomination de *Vrienden-eilanden* (Iles-des-amis). Il fut aussi le premier qui rencontra le groupe étendu des *Prins-Willems-Eilanden* (Iles-du-Prince-Guillaume) et les *Heemskerks-droogten* (bancs de Heemskerk).

Nous avons peu de notions certaines sur un second voyage de Tasman dans lequel il paraît avoir exploré plus avant la partie septentrionale du Van Diemensland et découvert quelques autres points.

Quant à Marten de Vries et à Hendrik Schaap, dont les vaisseaux firent route ensemble, nous leur devons la connaissance des détroits de *Van Diemen* et de *De Vries*, de *Sachalin*, des *Kouriles*, des groupes nommés *Barnevelds-Eilanden* (Iles-de-Barneveld), *Prinsen-Eilanden* (Iles-des-princes) et *Zuider-Eilanden* (Iles-du-Sud); de l'*Ongelukkige Eiland* (du-Malheur), de la *Compagnies-Eiland* (Ile-de-la-Compagnie), *du Canal du pic de Jesso*, de l'anse de *Patientie*, des caps *Patientie*, *Van Der Lijn*, *Schouten* et *Euroen*.

nom d'*Ilha-Fermosa*, qu'elle tenait des Portugais, pouvait passer pour l'une des plus florissantes possessions de la Compagnie. Par le voisinage de la Chine, du Japon et des îles Philippines, elle semblait destinée à devenir le centre commercial de toutes les mers orientales. Dès l'an 1624, les Hollandais avaient élevé, sur ce beau rivage, le fort de Zélandia. Mais l'île entière n'était pas en leur pouvoir; il s'y était fixé deux cent mille Chinois, tandis que les Espagnols y gardaient la place de Kélang.

Les Hollandais avaient soutenu des guerres successives à Formose, contre les indigènes, les Espagnols et les Chinois, lorsqu'Iquang (Équan), amiral de l'empereur de Chine, mourut dans un combat avec les Manchoux. Fuyant les troubles intérieurs de l'empire du milieu, beaucoup de Chinois s'étaient réfugiés à Formose; ils y faisaient tort au commerce des Hollandais, quoiqu'ils leur semblassent dévoués. Coxinga (Koksenja), le fils d'Iquang, chassé de la Chine, exerça la piraterie avec les vaisseaux de son père, et parut, en 1661, à la hauteur de Formose. Mal entretenus par la Compagnie des Indes, mal défendus par les Chinois de l'île, les ouvrages extérieurs tombèrent bientôt entre les mains du pirate qui mit le siége devant Zélandia.

Pour engager le commandant Coyet à rendre le fort, dont la belle résistance coûtait beaucoup de monde aux Chinois, Coxinga lui députa le prédicateur Hambroek, que les assaillants avaient fait prisonnier. Hambroek promit sur l'honneur de revenir. Sa femme, son fils et l'une de ses filles, prisonniers comme lui-même, restèrent dans le camp de Coxinga. La mission du prédicateur consistait à demander la reddition de la citadelle dont l'ennemi s'engageait, dans ce cas seul, à laisser en vie les défenseurs et les habitants. Mais le digne prédicateur, au contraire, encouragea les Hollandais à tenir fermes, quoiqu'il ne se dissimulât pas que ce conseil patriotique était son arrêt de mort et celui des personnes chéries qu'il avait laissées au pouvoir des Chinois. En vain Coyet, en vain deux de ses filles qui se trouvaient dans Zélandia, le conjurèrent de rester: fidèle à sa parole, le nouveau Régulus s'arracha des bras de ses enfants pour se remettre enttre les mains de l'ennemi qui e fit périr dans les supplices.

La lutte entre les Hollandais et le cruel Coxinga fut terrible. Au bout d'un an, la brave garnison se rendit, moins aux Chinois qu'à la faim dont elle avait éprouvé toutes les horreurs. Formose aurait pu être facilement sauvée, si le gouverneur Maatsuiker avait pris à temps les mesures nécessaires. Mais il se laissa tromper par les envieux de Coyet qui, pour obliger ce dernier à se rendre et le faire tomber en disgrâce, persuadèrent au gouverneur que Zélandia ne courait pas un danger réel, et qu'il pouvait se dispenser de la secourir.

Ce grand échec fut bientôt racheté par des triomphes encore plus grands. Le nouveau gouverneur Van Goens (1678), qui se distinguait par ses talents militaires, passa de l'île de Ceylan à la côte de Coromandel. Négapatnam, magnifique possession des Portugais, se rendit à lui sans coup férir. Il conçut alors le gigantesque projet d'enlever toute la côte de Malabar, entreprise dont l'exécution porta la prospérité de la Compagnie au-delà de toutes les prévisions et de tous les exemples. La côte de Malabar était le dépôt des inestimables épices des îles Moluques. Il fallait cette fois lutter contre les indigènes et les Portugais réunis, car autant les Cingalais avaient été favorables aux Hollandais, autant les peuples du Malabar leur étaient hostiles. Mais rien ne résistait aux armes de la Compagnie. Elles emportèrent d'assaut la ville de Coulang, et prirent par capitulation, après deux siéges, celle de Cochin, le centre politique et la clé de ce vaste royaume. Van Goens eut aussi la gloire de réduire Ternate sous la domination du gouvernement hollandais, et de rétablir dans l'île de Java son allié l'empereur de Mataram, auquel il rendit sa couronne d'or entourée de diamants, qu'un sujet révolté lui avait enlevée.

Speelman, dont les Anglais ont été forcés de faire l'éloge, monta de grade en grade et de victoire en victoire au premier poste des Indes (1681). Il comprima la révolte de Mangkassar, et soumit le sultan de Bantam.

Les administrations suivantes sont remplies par des combats avec différents rois, par l'agrandissement et l'embellissement de Batavia, par la réduction d'un grand nombre de princes au rang de vassaux de la Compagnie, jusqu'au gouverneur Zwaardekroon (1718), qui pacifia l'île de Java dans laquelle il introduisit cette culture du café dont les produits alimentent aujourd'hui la moitié de l'Europe.

En 1721, la Compagnie hollandaise des Indes-Occidentales arma trois vaisseaux qui furent confiés à Jacques Roggeveen. Entrés dans la mer du Sud par les détroits de Magellan et de Le Maire, les navigateurs découvrirent, le jour de la résurrection, une île étendue qu'ils nommèrent *l'Ile de Pâques.*[1]

[1] *Paasch-Eiland.*

Ils firent ensuite un voyage de huit cent milles géographiques sans apercevoir autre chose que le ciel et la mer. L'un des vaisseaux s'égara quelques temps après dans un groupe d'îles; on dut l'abandonner sur un récif. Ce lieu fut appelé *l'Ile Pernicieuse*[1]; les autres parties du groupe reçurent les noms des *Deux Frères* et de *La Sœur.*[2]

Dès le lendemain, ils virent deux autres îles, l'une au point du jour, l'autre à la nuit tombante; elles furent nommées *l'Aurore* et *les Vêpres.*[3] L'escadre fit encore l'observation d'un archipel semé de rochers entre lesquels la mer décrivait en tous sens les sinuosités les plus irrégulières. Le calme sauva les Hollandais dans ces dangereux passages auxquels ils ont laissé le nom de *Labyrinthe.*[4] Ayant mis le cap à l'ouest, ils atteignirent une terre délicieuse où l'équipage descendit; c'est *l'Ile du Rafraîchissement.*[5] Après quelques jours de voyage dans le sens des possessions hollandaises, Bouwman, l'un des capitaines, aperçut trois nouvelles îles, et leur donna son nom. Deux autres terres dont la longueur fit penser qu'elles pouvaient appartenir à la Terre du Sud, prirent conditionnellement ceux de Tienhoven et de Groningen. La fin de l'expédition fut signalée par la découverte d'une infinité de plages dans l'Océan Pacifique. Roggeveen les désigna sous le nom des *Mille Iles.*[6]

Arrivés sains et saufs à Batavia, les marins de la Compagnie des Indes-Occidentales subirent le même sort qui, avant eux, avait frappé Le Maire et Schouten. Leurs vaisseaux furent confisqués au nom de la Compagnie des Indes-Orientales, et les cargaisons, publiquement vendues pour le compte de cet établissement. De plus on emprisonna l'amiral, ses officiers et ses matelots, sous le prétexte qu'en vertu de son privilége, la seule Compagnie des Indes-Orientales avait le droit de navigation dans les mers que cette escadre venait de visiter. Mais, à leur retour en Hollande, les nobles voyageurs, ainsi que leurs patrons, obtinrent des tribunaux la réparation de l'injure et de la perte qu'ils avaient éprouvées.

Pendant plusieurs années, la paix et l'abondance continuèrent de régner dans le prodigieux empire qu'une nation presque sans territoire en Europe s'était fondé par delà l'Océan. La capitale de toutes ces colonies fut insensiblement environnée par une multitude de Chinois, qui désertaient leur pays trop peuplé pour aller exercer leur industrie à Java sous la protection des autorités néerlandaises. Mais cette émigration toute pacifique eut d'effroyables conséquences. Les Chinois, non sans avoir été provoqués, tramèrent une conspiration dont la réussite aurait entraîné la mort de tous les Européens. Ce complot fut découvert, et, sur un ordre qui paraît être émané du gouverneur Valckenier lui-même (1740), on entreprit de détruire tous les Chinois jusqu'au dernier. Les mourants, qui se comptaient par dix mille, remplissaient l'air de leurs cris, et les bourreaux marchaient dans le sang jusqu'à la cheville. L'histoire moderne n'offre peut-être pas de second exemple d'un pareil massacre. Valckenier résigna ses fonctions l'année suivante, et partit pour la Hollande; mais, ayant relâché au Cap-de-Bonne-Espérance, il y fut arrêté par ordre des directeurs de la Compagnie des Indes et renvoyé à Batavia, pour rendre compte de sa conduite. Dans le cours de son procès qui dura plusieurs années, il mourut en prison.

Thédens, qui prit sa place (1741), eut encore affaire aux Chinois, que les rigueurs de Valckenier n'avaient fait qu'irriter. Ce peuple, toujours nombreux, assiégea toutes les forteresses néerlandaises, y compris Batavia. La position des colons devenait critique; leur principal allié, l'empereur de Mataram, prenait parti pour les révoltés; mais le prince de Madura fit tourner la chance. Il délivra Samarang; les Hollandais reprirent le dessus, et leur infidèle allié paya les frais de la guerre.

A cette époque se forma l'orage qui devait, en moins d'un demi-siècle, ruiner l'imposant édifice que deux cents ans de génie avaient élevé. La Compagnie avait atteint le faîte de sa puissance; un prince d'Orange était fier d'en être le président (1749). Mais elle n'avait plus seulement à lutter contre les aborigènes: la France, l'Espagne et l'Angleterre suscitaient à la République, au sujet du commerce des Indes, des querelles que toutefois sa diplomatie sut apaiser. Bientôt après, Java fut troublée par des guerres intestines qui coûtèrent aux Provinces-Unies des milliers d'hommes et des millions de florins. Tout était perdu, sans la prudence dn gouverneur Mossel, qui profita de la division entre les princes indigènes pour les soumettre tous, les uns après les autres (1757). Il sut encore étendre le commerce dans l'Inde dans la Perse et dans l'Arabie.

De Klerck (1761), dont le nom se rattache à la fondation de la Société des arts et des sciences de Batavia,

[1] *Het Verderfelijke Eiland.*
[2] *De Twee Gebroeders, de Zuster.*
[3] *Aurora* ou *Morgenstond, Vespera* ou *Arondstond.*
[4] *Doolhof.*
[5] *Het Eiland der Verkwikking.*
[6] *De Duizend Eilanden.*

consolida la puissance néerlandaise dans l'île de Bornéo, gagna la ville de Mangkassar, dans celle de Célèbes, et fit par contrecoup à Sumatra des pertes qui révélaient la prépondérance naissante des Anglais.

Cette nation, qui devait saisir à son tour l'empire des mers, les inonda de croiseurs qui capturaient les vaisseaux marchands de la Compagnie hollandaise, et qui s'opposaient au passage des troupes qu'elle voulait envoyer dans l'Inde. En 1780, les Anglais se montrèrent sur les côtes de Java. Leurs succès furent tels qu'au bout de trois années, la Hollande dût signer une paix désavantageuse; symptôme avant-coureur de la chûte de sa Compagnie. A la vérité, cet établissement remporta de grands avantages sur les aborigènes; mais ses finances étaient épuisées, et l'État dut venir à son secours par de grandes avances d'argent.

La révolution française éclata. Les conséquences qu'elle eut pour la Hollande, sont assez connues. Nous n'avons qu'à rappeler sommairement celles qui touchent ses possessions d'Asie.

Les Pays-Bas du Nord, désarmés sur mer, s'étaient alliés à la France, et l'Angleterre en profita pour leur enlever coup sur coup Ceylan, Malacca, Amboine et Banda. Le gouverneur Daendels, envoyé dans l'île de Java par le roi de Hollande Louis Bonaparte (1806), s'y maintint encore, et fit de nombreuses réformes. Après l'incorporation de la Hollande à l'Empire français, cet homme de mérite fut rappelé par Napoléon, qui le soupçonnait de vouloir se faire roi de Java. Janssens, qui lui succéda, se vit obligé de rendre la colonie aux Anglais par capitulation (1811).

Ainsi, le drapeau néerlandais, qui, depuis la guerre d'indépendance contre l'Espagne, avait flotté dans toutes les parties du monde, fut partout remplacé par des couleurs étrangères. Il est cependant un point de globe où ce drapeau célèbre ne s'est jamais abaissé: nous voulons parler de Dézima, la factorerie néerlandaisu au Japon. M. Doeff, chef de cet établissement, eut le courage, malgré les privations que lui faisait éprouver l'absence des vaisseaux hollandais, de repousser les offres séduisantes de l'Angleterre. Jusqu'à la restauration, il conserva la factorerie à ses princes légitimes.

Par les traités de 1814, et par différents échanges subséquents avec l'Angleterre, le royaume des Pays-Bas a recouvré dans l'Inde les anciennes possessions néerlandaises de Java, de Sumatra, de Bornéo, de Célèbes, des Moluques et de leurs dépendances. Sous la sage administration de M. le Baron Van Der Capellen et de ses successeurs, et malgré des guerres coûteuses, mais heureusement terminées contre les Javanais et les Sumatranais, ces possessions ont atteint un degré de prospérité qui peut consoler la métropole de tous ses revers.

ETHNOGRAPHIE.

ARTS ET MÉTIERS.

DES ARMES DANS LES INDES-ORIENTALES NÉERLANDAISES ET DE LEUR FABRICATION à BORNÉO, extrait du mémoire: *Iets over de wapens in de Nederlandsche Oost-Indische Bezittingen en derzelver vervaardiging op Bornéo*, PAR M. LE GÉNÉRAL-MAJOR C. A. GEISWEIT VAN DER NETTEN [1].

L'auteur de cette intéressante brochure s'est senti vivement frappé du haut degré de perfection auquel les naturels de l'Inde ont porté leurs ustensiles et leur instruments, sans le secours de nos arts mécaniques.

[1] *Militaire Spectator*, Tome XIV, No. d'Août 1845. L'auteur de ce mémoire a puisé les matériaux principaux dans le rapport de M. A. Hendriks, capt. d'infanterie, publié dans le Tome XVIII, pag. 1, des oeuvres de la Société des Arts et des Sciences de Batavia.

Nous pensons avec lui que l'on a trop négligé l'étude des armes indiennes. A ne les prendre que comme curiosités, ces crosses de fusil dont le bois est aussi remarquable par sa ciselure que par la beauté de ses fleurs; ces manches, ces poignées et ces fourreaux d'armes blanches, de métaux d'un grand prix, enrichis de pierres fines; ce filigrane d'argent et d'or, que les artistes européens ne peuvent imiter, valent bien les objets d'ébénisterie et de marqueterie qui font la renommée de l'Inde. D'ailleurs, les meubles et les ouvrages de luxe en osier, en écaille, en corne, en ivoire, en cuivre, seront encore fabriqués longtemps, comme ils le sont aujourd'hui, mais les armes primitives des Indiens ne tarderont pas à disparaître devant la civilisation qui s'empare de ces pays. Elles sont cependant du plus haut intérêt pour l'ethnographie, car c'est surtout dans le mode de guerre des peuples sauvages ou barbares que l'on peut étudier l'ensemble de leurs mœurs.

Toutefois, nous ajouterons, en continuant de résumer l'auteur, que ces armes méritent surtout d'être examinées sous le point de vue politique et commercial. Il suffit de les voir pour comprendre que dans leurs guerres aux Indes, les Hollandais ont eu affaire à de redoutables ennemis. Les habitants des différentes îles de l'Archipel Indien tirent le fer du sein de la terre, fondent leurs canons et fabriquent une poudre aussi bonne que la nôtre, quand elle est neuve.

Il est vrai que l'arme blanche a gardé le premier rang chez les peuples de l'Inde; mais sous le rapport de la damasquinure et de la matière première, leurs armes à feu mériteraient d'être aussi estimées que le sont leur lames. L'exécution déjà si remarquable des unes et des autres gagnerait beaucoup à l'adoption des procédés européens, et le commerce pourrait tirer un grand parti de cette fabrication favorisée, d'un côté, par les heureuses dispositions des ouvriers indigènes, et, de l'autre, par la qualité supérieure et le prix modique du bois, du fer et de l'acier.

Il y a plus: la connaissance des armes indiennes peut devenir fort utile au perfectionnement des nôtres dont la forme et le travail ne répondent pas toujours aux besoins de la tactique moderne, ainsi que l'a démontré M. le colonel Marcey [1]. L'analyse comparée à laquelle cet officier français a soumis les différentes armes d'Europe et d'Orient, donne des résultats que l'arquebuserie a déjà mis à profit.

L'auteur a tiré la plupart des renseignemens qui vont suivre, sur la fabrication des armes dans l'Asie Néerlandaise, d'un rapport rédigé par le capitaine d'infanterie Hendriks, commandant les forces néerlandaises sur la côte de Bornéo, et mort lieutenant-colonel après son retour en Europe.

Les armes de Bornéo, plus encore que celles de Sumatra, se distinguent par un damasquinage particulier, tout différent de celui des autres armes indiennes et turques. Ce sont de grosses raies couleur d'argent, qui se détachent avec beaucoup de netteté sur un fond gris sombre ou noir. Elles forment tantôt des cercles parallèles, ou des spirales, tantôt des courbes irrégulières, et montrent le mode de juxtaposition des différentes parties de fer et d'acier dont l'arme est composée.

Les fabriques d'armes de Bornéo se trouvent dans les pays soumis au sultan de Banjermassing. Deux cents ouvriers répandus dans plusieurs districts s'occupent à la confection de différentes sortes d'armes, de façons tant européennes qu'indiennes. Les armuriers les plus habiles sont au nombre de soixante-dix environ; ils habitent à Négara, district de dix mille habitants, sur les deux rives du fleuve de ce nom, au nord-est du poste hollandais de Marabaham, où ces artisans viennent, quelquefois comme dans d'autres pays du gouvernement, pour exécuter des sabres, des couperets et d'autres instruments dans les forges ordinaires. Lors du séjour de M. Hendriks, l'un d'eux, nommé Badjé Mohammed Saléh, s'était chargé de diriger leurs travaux que, tout en étant libres, ils exécutent en fabrique. Les armuriers de Négara se divisent par classes et par ateliers; ceux-ci confectionnent canons des armes à feu; ceux-là, les parties de la batterie; d'autres travaillent les parties de la garniture qui sont en fer, en cuivre ou en argent; d'autres encore découpent, ajustent et polissent les bois de fusils, les gardes, les poignées, et les fourreaux des armes blanches, dont les lames sont également forgées et finies par une division spéciale.

Tous les ouvriers disposent librement de leur ouvrage, à charge de travailler gratis pour le sultan lorsqu'il a besoin d'armes; mais il fournit les matières premières, dispense de la capitation les hommes qu'il

[1] *Mémoire sur les armes blanches*, par le Colonel Marcey, Strasbourg, 1841 (Édition épuisée). Cet ouvrage est le fruit de neuf années d'études spéciales et de séjour en Algérie; il mériterait d'être plus connu.

emploie, et leur accorde encore d'autres privilèges. On peut commander à Négara des carabines, des pistolets des fusils de munition et de chasse, à batterie ou à piston, des lames, des sabres, des couperets, des poignards, en un mot toutes sortes d'armes portatives, à des prix très modiques, ainsi que le font voir les indications du capitaine Hendriks. Le Sultan perçoit un droit de dix pour cent sur les armes exportées de ses états.

MATIÈRES PREMIÈRES.

Les matières employées dans la fabrication des armes à Négara, sont. le fer et l'acier de Dousson, le fer de Suède, le fer d'Angleterre, le *pamor*, le cuivre, l'argent, l'or, le bois, l'ivoire et la corne.

Fer. — Le fer de Dousson se trouve dans les ravines, les rivières, et même dans les plaines des provinces de ce nom où l'on voit les ménages presque toujours occupés à le chercher, à l'extraire, et à le dégager par la fonte. En général, le minerai réside à la profondeur d'un mètre sous terre, mais dans la saison sèche on le recueille aussi dans le lit de la rivière de Dousson. Ce métal, qui sert de monnaie aux indigènes, forme un objet de commerce important à Banjermassing, à Marabaham et à Négara. Le minerai qui contient beaucoup d'acide ferrugineux semble avoir des propriétés particulières, qui lui donnent beaucoup d'analogie avec le ***wootz*** ou fer-acier de l'Inde.

Les Banjarais distinguent deux sortes de minerai, celui de rivière, et celui de montagne. Ce dernier se reconnaît à son éclat brun et à sa solidité; il contient de l'acier naturel.

Les procédés de fusion et de purification du minerai dont les habitants de Dousson se servent, sont, de même que leurs instruments, très défectueux, comparativement à la hauteur où les sciences chimiques et naturelles sont parvenues en Europe. Ces peuples ne connaissent pas les hauts-fourneaux; ils n'ont aucune idée des causes qui sont nuisibles à la pureté et à la vertu de leurs fers, ou des réactifs qui peuvent être appliqués tant au minerai qu'à la fonte. Le grand marteau d'affinage leur est inconnu; et cependant ils produisent, à la façon catalane, un fer forgé d'une assez bonne qualité, preuve certaine de la richesse et de la pureté du minerai, qu'il serait facile de perfectionner par des moyens convenables.

Pour fondre cette matière, les Doussonnais font un petit fourneau d'argile de 1,25 mètres de hauteur, et de 1,5 de diamètre. Ce fourneau, dont les murs ont 0,62 mètres d'épaisseur, est pourvu d'un soupirail, d'un soufflet, et d'un orifice à grillage de fer pour l'écoulement de l'écume. On commence par faire rôtir le minerai sur un feu de bois; puis on le casse, on le met dans le fourneau, entre deux couches de braise. Un ouvrier commence alors à souffler, d'abord doucement, ensuite avec plus de force, afin de porter la chaleur au plus haut degré possible. Lorsqu'on juge le minerai suffisamment épuisé, le métal qui a coulé sur le sol et qui se trouve dans un état plus pâteux que liquide, est bien remué, bien écumé, et les parties impures que l'on y trouve encore sont réjetées dans un égout, au dessous du grillage.

Le métal obtenu reste dans le fourneau jusqu'à ce qu'il soit assez refroidi pourqu'on puisse le placer sous le marteau; ensuite il est réduit en petites barres du poids de 0,62 de kilogrammes, sur une enclume semblable à celle de nos forgerons.

Acier. — Le fer-acier (***bissie-wadja***) se prépare de la même manière que le fer-noir (***bissie-itam***) dont nous venons de décrire la fusion et qui revient beaucoup moins cher.

Pour les armes et les instruments destinés à leur propre usage, les ouvriers n'emploient que le fer et l'acier de Dousson, mais pour les armes de commande, les plus habiles d'entre eux donnent la préférence au fer et à l'acier d'Europe, qui leur semblent meilleurs, et qui s'allient plus facilement au *pamor*.

Pamor. — Le *pamor*, qui donne aux armes de Bornéo et de plusieurs autres îles un caractère qui les distingue de toutes les autres armes d'Orient, est un fer très-blanc et forgeable que les Chinois et les Bouginais importent à Banjermassing. On nous a dit que ce métal est une production du pays des Bougies situé dans l'île de Célèbes, mais on le trouve aussi dans celle de Timor.

Le *pamor* n'est travaillé qu'en union avec le fer de forge ordinaire dans le damasquinage, qui donne aux objets plus d'élégance et de solidité. On en fait aussi beaucoup usage à Java, surtout dans les principautés, pour damasquiner les lances, les sabres et les poignards indiens. La même coutume existe à Palembang, dans l'île de Sumatra, mais les figures de la damasquinure y diffèrent sensiblement de celles de Bornéo.

Il parait que ce métal, de même que le *wootz*, est très-difficile à travailler tant à la forge qu'en fusion,

et qu'on préfère pour cette raison d'autres fers. Il est probable qu'une fabrication plus parfaite augmenterait beaucoup l'alliabilité du *pamor* avec lui-même, et diminuerait par conséquent la quantité proportionnelle de fer qu'il est nécessaire d'y ajouter.

Le mode de combinaison du fer et du *pamor* est le même pour les armes blanches et pour les armes à feu, sauf les nuances déterminées par la nature de l'arme et par la qualité que l'on veut obtenir.

Il serait fort intéressant de soumettre ces différentes productions à l'analyse chimique, et d'en opérer la fusion et la purification par les moyens et d'après le système qui sont jugés les meilleurs en Europe. Ceux des Doussonnais étant, comme nous l'avons dit, très défectueux, il est hors de doute que l'examen de leurs produits, tant en fer qu'en *pamor*, ne donnât les résultats les plus favorables sous le double rapport de perfectionnement dont ils sont susceptibles, et de la modicité de leur prix. Les fabricants d'acier de St. Etienne sont déjà parvenus à former l'espèce de *wootz* la plus propre au cimentage et à la fonte; il est donc permis d'espérer que l'on obtiendra de la sorte un acier préférable même à l'acier d'Angleterre, pour les instruments qui doivent durer longtems, et que le prix de revient sera beaucoup moins élevé, comme on peut en juger par la comparaison des prix actuels du fer et du *pamor* de Dousson à Banjermassing, avec ceux des fers d'Europe.

Le *kattie* (0,6176 kilogr.) de fer de Dousson de première qualité se paie de 30 à 35 cents, et celui de deuxième qualité, 25 cents.

Le *kattie* de *pamor* de Dousson de première qualité se paie de 1 à 1 fl. 25 c.[1] et celui de deuxième qualité, de 50 à 75 cents.

Sous le rapport des prix, le fer de Dousson est à celui d'Angleterre, comme 25 est à 21, et l'acier de Dousson est à celui d'Angleterre, comme 25 est à 20.

Cuivre et argent. — Les habitants de Banjermassing tirent de l'étranger ces métaux nécessaires à la confection des parties secondaires et des ornements de leurs armes; à Bornéo, le cuivre, qui manque, est ordinairement remplacé par le fer; à Négara, l'on comptait quatre ou cinq ouvriers en cuivre.

Bois. — La matière des bois de fusils et d'autres armes à feu provient des forêts du pays. Elle a toutes les qualités désirables, la finesse du fil, la beauté de la fleur et la malléabilité. Sous tous ces rapports, elle n'est pas inférieure au noyer. Lorsqu'elle a reçu la forme voulue, on la recouvre d'un vernis de Palembang.

ATELIERS ET INSTRUMENTS.

Les ateliers sont des cabanes, ou loges ouvertes, avec un plancher de *nibong* ou de bambou, qui se trouve à deux mètres du sol. Le foyer, en briques rouges, a la hauteur nécessaire pour que les forgerons, assis sur le plancher, puissent y façonner leurs métaux. On y brûle du charbon de bois tiré des forêts environnantes. Les enclumes en fer de Dousson, sont armées de bigornes, et fixées dans un tronc d'arbre.

Voici la composition de l'attirail d'un armurier de Négara. Ces différentes pièces coûtent ensemble, sur les lieux, la somme de 30 florins.

Deux broches en fer servant à tourner en tube ou cylindre la lame qui doit former le canon.

Trois forets en acier de différentes grandeurs, avec des baguettes en fer pour achever le forage.

Une baguette à polir, ou polissoir.

Un établi pour tracer dans le canon des cannelures en spirale.

Six limes tant fortes que douces, servant à façonner et à polir les parties en fer et en acier.

Deux erminettes de forme ordinaire, l'une grande et l'autre petite, pour ébaucher la forme extérieure du bois.

Un couperet (*parang*) et un couteau pour le polissage du bois.

Un rabot pour le même usage.

Une grosse râpe bombée pour creuser dans le fût la gouttière du canon.

Quinze ciseaux plats et ronds pour ouvrir dans le bois la place de la batterie et les autres cavités que l'on ne peut faire au moyen du couteau.

Un crochet à ressort d'un modèle particulier pour monter et démonter la batterie.

[1] Le florin de Hollande est ici compté à 120 cents de l'Inde.

Un taraud et des instruments pour faire des pas de vis, et des écrous.

Un foret pour trouer le bois.

Un foret avec ses aiguilles pour trouer les parties de fer et d'acier.

FABRICATION DES ARMES A FEU.

Des canons. — Les armuriers Banjarais sont les plus habiles à forger les canons des armes à feu par des procédés que les ouvriers d'Europe n'emploient que dans certains cas, mais auxquels ceux de l'Inde sont toujours obligés de recourir à cause de l'imperfection de leurs instruments. Nous voulons parler du mode de fabrication en usage en Europe pour les *canons à ruban.*

Pour former ces canons, les Indiens prennent une lame de fer dont la longueur dépasse un peu celle que doit avoir le cylindre; ils la forgent d'un bout à l'autre en ayant soin de lui donner une largeur et une épaisseur régulières et d'aplatir en pointes de ciseaux les deux côtés longs, l'un de haut en bas, et l'autre de bas en haut. La lame est ensuite courbée en cylindre et formée à coups de marteau sur des broches de fer, de manière à ce que les côtés aplatis s'adaptent parfaitement. On fait de temps en temps rougir le canon, dont on diminue, autant qu'il le faut, l'épaisseur de la bouche à la queue de la culasse. L'union des bords doit être si complète, qu'étant couchés l'un sur l'autre, ils aient la même épaisseur et le même niveau que les autres parties du canon.

Dans la fabrication européenne, ce travail est jugé suffisant pour la confection des canons ordinaires, que l'on soumet toutefois à plusieurs épreuves, et malgré toutes les précautions prises, on est toujours obligé d'en condamner un grand nombre; mais, dans la forge grossière de Bornéo, le même procédé ne peut prévenir les accidents; c'est pourquoi les ouvriers entourent tous leurs canons d'un ruban spiral, qui permet de s'en servir sans danger. Ce ruban doit être si bien forgé sur lui-même et sur son noyau, que le tout ne fasse, pour ainsi dire, qu'une seule pièce, sans aspérités et sans jointures visibles. A cet effet, on rougit le canon de distance en distance, et on le martèle sur les broches.

Les canons et les rubans de la qualité la plus commune sont en fer de Dousson pur; mais les rubans des fusils de chasse et des pistolets de luxe se composent de plusieurs plaques, dont voici la composition : deux barres de fer de Dousson et deux barres de *pamor* sont séparément converties en plaques longues, étroites et minces; puis on les soude l'une à l'autre en faisant alterner les deux métaux. Le résultat de cette opération est une plaque unique; on la tourne en cordon, on l'aplatit, on la contourne encore, on la forge une seconde fois, et l'on continue ainsi jusqu'à ce que le *pamor* et le fer se dessinent en veines noires et blanches. La plaque en forme de ruban, est ensuite roulée autour du canon. C'est aussi de cette manière que l'on fait les canons de carabines, à cela près que le ruban se compose de quatre plaques de fer et d'autant de *pamor*, et que les canons de prix sont en *pamor* pur; il entre dans leur composition quatre plaques de première, et quatre plaques de seconde qualité. Les Banjarais donnent à ces derniers rubans une grande perfection; mais, comme ils sont très-difficiles à faire à cause du peu d'alliabilité du *pamor* avec lui-même, le prix en est élevé; les veines en sont claires et sombres, quoique moins tranchantes; on y remarque encore les grandes raies couleur d'argent et les taches qui distinguent les ouvrages d'arquebuserie de Bornéo.

D'après l'indication des indigènes la plaque destinée à la confection du canon, doit avoir 0,137 de mètre de largeur sur 0,001 d'épaisseur, et les broches qui servent à la forger, 0,65 de mètre de largeur sur 0,016 de diamètre.

Forage. — Après l'union du canon et du ruban, on leur donne, en les forgeant, la forme que l'on veut : ainsi le canon de fusil de munition reçoit à la queue de la culasse, la forme d'une pyramide tronquée à cinq faces; et le canon de carabine celle d'un prisme octogone. Cette opération précède le forage, après lequel on ne polit plus que l'extérieur.

Le forage se fait sans mécanique, et n'exige que trois forets. Dans la partie supérieure d'une pièce de bois verticale, de trois décimètres carrés, qui s'élève à trois décimètres au-dessus du sol, il existe une cavité cylindrique, égale en profondeur à la moitié de la longueur du canon. On l'introduit dans la cavité; puis on l'y fixe avec des coins, de manière à ce que l'autre moitié du canon sorte du pieu en ligne perpendiculaire.

Chacun des forets, consistant en une pyramide d'acier carrée et tronquée, d'un décimètre de long, est

forgé dans une barre de fer, dont l'autre extrémité s'aplatit pour entrer dans un manche de bois au moyen duquel on pousse et tourne le foret des deux mains. Les angles de la pyramide élargissent et polissent l'intérieur du canon. Les forets sont assez longs pour creuser l'un, la moitié, les deux autres, la totalité du canon. La pyramide d'acier du premier foret a le moins de diamètre; le troisième foret, dit de calibre, en a le plus et porte l'excavation à sa juste mesure. Quelquefois les armuriers ne possèdent que deux de ces instruments; dans ce cas, ils font rougir la pyramide du second foret après le deuxième forage, et la forgent à l'épaisseur d'un foret de calibre, pour achever l'opération.

Voici comment on procède : après avoir placé le canon dans le pieu de forage et l'avoir assujetti verticalement avec des coins en bois, l'ouvrier introduit dans le canon le premier foret, et donne à leurs axes la même direction. Il contient le pieu avec ses pieds, prend le manche à deux mains, chasse le foret dans le canon en le tournant et en s'appuyant, jusqu'à ce qu'il ait élargi la moitié du cylindre. Cela fait, il le retourne dans le pieu, l'y fixe, et le fore à moitié par l'autre bout. L'excavation est réitérée sur toute la longueur du canon, d'abord avec le second foret, ensuite avec le foret de calibre. Il faut de temps en temps retirer le foret du canon et le frotter d'huile de coco.

La pureté du forage des canons de Bornéo est digne d'admiration, surtout quand on considère que cette opération se fait à la main, avec trois forets seulement, tandis que, dans les fabriques d'Europe, l'on croit avoir besoin de vingt-deux forets qui sont mis en mouvement par des machines. Les ouvriers indiens savent encore faire, avec autant de grâce que de solidité, les canons de ces armes à feu, de chasse et de guerre, qui sont si communs à Java, à Sumatra, à Bornéo et dans d'autres îles, et dont l'intérieur, conforme au calibre du côté de la culasse, mais élargi en entonnoir vers la bouche, reçoit sous leurs mains habiles, la forme d'une tête de serpent ou de dragon. Ces tubes de fer, pour des mousquetons ou pour de grands pistolets d'arçon, joignent la justesse à la portée. En les chargeant avec une balle de calibre et quelques petites balles par-dessus, l'on augmente la chance de toucher un grand but à distance moyenne, comme avec les mousquetons ronds ou elliptiques.

Rayures. — Après le forage, on trace dans l'intérieur des canons de calibre, des cannelures tournantes Elles sont au nombre de huit dans les canons de Négara, sans doute, parce que ces derniers sont octogones à l'extérieur, et que cette concordance permet de canneler toute la pièce en huit temps, en retournant chaque fois le canon sur un nouveau côté, sans déplacer le rayeur.

Un établi de 2,8 de mètre de long, sur 0,3 de large et 1,0 mètre de haut, soutient à l'angle droit, dans le sens de la longueur, quatre bobines, dont chacune est, vers le milieu, creusée en cylindre sur un axe commun. Deux bobines servent à tenir le canon que l'on passe par les trous cylindriques en l'y assujettissant à l'aide de coins, de telle façon que son axe corresponde exactement à celui de ces trous; les deux autres embrassent le rayeur et en déterminent la révolution en spirale.

Le rayeur est une baguette en fer proportionnée à la longueur du canon. A l'une de ses extrémités, sur une longueur de 21 centimètres, elle se divise en deux branches d'inégale longueur, par une fente telle que la branche la plus mince s'adapte, sur sa face concave, à la face convexe de la branche la plus volumineuse. La première, lorsqu'on introduit la baguette dans le canon, sert de ressort pour presser continuellement contre l'intérieur du canon une lime placée dans la branche la plus grosse, et qui doit faire les incisions. L'autre extrémité de la baguette se termine carrément en pointe; elle entre dans un cylindre de bois dur, un peu plus long que celui de la carabine. Dans ce cylindre de bois, face à face, sont pratiquées deux incisions en spirale, sous le même ongle ou sous la même courbure que l'on a l'intention de donner aux cannelures du canon (ordinairement $^3/_4$ à 1). A la partie postérieure du cylindre de bois, se trouve une poignée avec laquelle l'ouvrier, assis, peut aisément avancer ou retirer le rayeur en le tournant d'un côté ou de l'autre. Du trou de la plus externe des deux bobines qui retiennent le rayeur, sortent deux chevilles de bois qui se font face, s'engrènent dans les incisions du cylindre de bois, et le font aller en avant ou en arrière comme une vis, suivant qu'il est tourné à droite ou à gauche, et dans le parcours des cannelures spirales. La lime placée à l'autre extrémité de la baguette, décrit la même rayure sur la paroi intérieure du canon, et la creuse de plus en plus par l'effet des tours qui lui sont donnés. Au commencement, la lime ne fait qu'une légère saillie à la surface de la baguette de fer; mais, lorsque l'incision devient plus profonde, on l'exhausse au moyen d'une petite câle de bois. Dans le cours de l'opération, on enduit de temps en temps cette lime d'huile de coco.

Aussitôt que les rayures ont la profondeur convenable, on polit le forage au moyen d'une autre baguette en fer, semblable à la première, et dont on enveloppe l'extrémité fendue d'un morceau de peau de requin pour écurer le canon; ensuite, on y passe un lavoir, au bout duquel est une pièce d'étoffe enduite de pierre de Namur et d'huile. Ce moyen est également employé pour élargir des canons restés trop étroits après le forage. La portion superflue de la longueur du canon est coupée des deux côtés. Alors on commence à le polir d'abord avec des limes fortes, puis avec des limes douces, et l'opération est achevée au moyen d'un recurage, de pierre de Namur et d'huile semblable au premier.

Culasses, visières, etc.— La culasse est ordinairement faite en deux parties séparées, à savoir : la culasse proprement dite à crochet et la culasse à œilleton, dans laquelle entre le crochet qui réunit le canon et le bois. Quelquefois, on fait des culasses d'une pièce, comme dans les fusils de munition. Lorsque cette partie de l'arme a été formée, façonnée par la lime et polie, on y pratique des pas de vis au moyen d'instruments tranchants en acier. Pendant cette opération, la plaque destinée à la fabrication des vis est contenue avec les pieds à défaut d'étau, tandis que l'écrou qui doit attacher la culasse au canon se forme au moyen du taraud, du foret et d'un archet.

Avant de visser la culasse dans le canon, on perce la lumière, toujours au moyen de trois poinçons et d'un archet. Le premier de ces poinçons est de forme à peu près conique, le dernier est cylindrique et donne à la lumière sa juste largeur. Ensuite, on lime la barbe qui, pendant le forage, s'est formée à l'intérieur et à l'extérieur de la lumière.

Il est à regretter que la grossièreté des instruments et les défauts des procédés de fabrication, ne permettent pas d'assujettir parfaitement la culasse;[1] car, sous les autres rapports, l'exécution des canons est admirable.

Près de l'embouchure des carabines, on place un bouton de mire, et, à deux décimètres de l'extrémité du canon, une visière. L'un et l'autre, reposant sur un pied, en forme de queue d'aronde, peuvent être déplacés à droite ou à gauche dans une rayure pratiquée à cet effet. La visière est un triple composé d'une partie fixe et de deux parties mobiles qui sont les plus élevées, et que l'on baisse ou monte sur des charnières. Dans les fusils ordinaires, le bouton de mire, avec ou sans queue d'aronde, est soudé au canon.

Les œilletons correspondant aux tenons, sont introduits dans des entailles carrées oblongues, et soudés ainsi que celui de la baïonnette, lorsqu'on veut faire un fusil de munition. Cette soudure est exécutée avec du cuivre ou de l'argent; mais quelques armuriers forgent les œilletons et des tenons dans le bloc même du canon.

Les armuriers de Négara ne fabriquent pas seulement des fusils à batterie; ils connaissent aussi le système des fusils à piston, quoiqu'ils en ignorent les derniers perfectionnements. Jusqu'à ce jour ils font, sur le canon même, le boulon dans lequel on visse l'enclume ou cheminée, au lieu de le faire sur la culasse. Ce renfort de l'enclume est soudé ou vissé dans le cylindre, à l'endroit de la lumière.

Batterie.— La platine et ses parties sont très-inférieures à celles des armes européennes, par suite de l'imperfection des matières premières, et de l'ignorance des proportions qu'il faut garder dans le durcissement et dans la dilatation des parties, dont les forces doivent se contrebalancer.

Le corps de la platine et son contour sont forgés d'une pièce, façonnés à la lime et polis. Lorsque la platine est faite pour une arme à batterie, on y forge ordinairement le bassinet; mais quand c'est pour un fusil à piston, la cavité du renfort du canon est ménagée dans la platine.

Les trous des différentes vis sont faits avec l'archet et les aiguilles de forage, après que la place en a été marquée au moyen d'un patron de bois et d'un poinçon d'acier; puis on y forme les pas de vis, à l'aide de vis d'acier.

Les différentes parties de la platine, les ressorts, les vis, la détente, la gâchette, la baguette et les garnitures sont d'abord forgés grossièrement, puis réduits à la forme et à la mesure juste, avec des instruments tranchants. Cela fait, l'on pratique les pas de vis nécessaires avec le taraud et autres instruments tranchants.

Il est d'usage de prendre pour les parties de la platine, du fer de Dousson, et pour celles qui doivent être en acier, le fer-acier (***bissie-wadja***). Dans la fabrication des fusils semblables à ceux que portent les soldats du

[1] C'est probablement par des raisons de ce genre que, dans une grande partie de l'Inde, de la Chine et du royaume des Birmans, les indigènes donnent la préférence aux fusils à mèches, dont la fabrication peu compliquée leur est beaucoup plus facile que celle des fusils à batterie ou à piston.

Sultan, l'arquebuserie de Négara se conforme, en général, au modèle anglais, mais avec cette différence que les pièces de garniture des armes à feu de toute espèce sont presque toujours en fer, le cuivre étant rare à Bornéo.

Le durcissement des parties constituantes de la batterie ne se fait point par cimentage comme en Europe, mais on les trempe à la volée, c'est-à-dire qu'après les avoir fait rougir, on les fait refroidir dans de l'eau, ce qui se renouvelle autant de fois qu'on le juge nécessaire. Quand on veut dilater les pièces durcies, on les frotte d'huile de coco; puis elles sont chauffées, sans être rougies, et refroidies ensuite, opération qui se répète plusieurs fois comme la précédente. C'est ainsi que l'on procède pour les ressorts, la noix, le couvert de noix, la vis de culasse, le pied de la plaque du bassinet et d'autres petites pièces.

Bois de fusil. — Après le canon, le bois de fusil est la partie que les armuriers Banjarais savent le mieux exécuter. Ils se servent de matières toujours excellentes, et dont l'espèce diffère selon la nature de l'arme qu'ils veulent produire. La première taille est faite à l'erminette; pour la seconde, ils emploient leur couperet et leur couteau de forme particulière; pour le polissage, un simple rabot. La partie délicate du travail est faite presque tout entière au couteau. Sur les endroits que cet instrument ne peut atteindre, ils font agir de petits ciseaux de différentes sortes, qu'ils fabriquent eux-mêmes. La gouttière pour la baguette est creusée en long dans le fût avec un foret dont on fait rougir l'extrémité. Vers la crosse, cette gouttière devient si étroite, que la baguette, pour laquelle ils ne font pas de ressort, s'y tient d'elle-même.

Epreuve du canon.—On met dans le canon une seule balle et triple charge de poudre. Si c'est un canon de fusil ou de carabine, on le place à deux cents cinquante pas de la cible; si c'est un canon de pistolet, à cinquante pas, sur deux poteaux entaillés à cette fin. Si la balle s'écarte habituellement à droite ou à gauche, on fait de nouveau rougir le canon pour en corriger la direction en le frappant d'un marteau de bois, ce que l'on réitère jusqu'à ce qu'il porte avec une entière justesse. Cette épreuve a lieu encore une fois quand le fusil est monté.

Damasquinure. — La dernière opération que subissent les armes blanches, aussi bien que les armes à feu, et qui fait la particularité des armes de Banjermassing, est le damasquinage. Le canon, l'extérieur de la batterie et les garnitures en fer sont enduits d'un mélange d'arsenic et de jus de limon qui donne au fer la couleur brun-noirâtre, et au *pamor* le blanc-d'argent, ce qui fait ressortir vivement les veines de la damasquine, et distinguer la composition des deux métaux par la direction que leurs fibres ont prise dans la forge.

Cette damasquinure varie suivant la quantité du *pamor*, et suivant la répétition, plus ou moins fréquente, du pliage, du courbement et de la torsion des plaques, composées de *pamor* et de fer, pour la fabrication des différentes espèces d'armes. C'est pourquoi la fabrication en est toute différente de celle des autres armes damasquinées d'Orient, dans lesquelles il nous semble que l'union des ingrédients est plus régulière et plus intime, et c'est pour la même raison que les armes blanches confectionnées dans l'Archipel Indien ne peuvent pas être estimées autant que les autres armes damasquinées des Orientaux.

FABRICATION DES ARMES BLANCHES.

Les armes blanches que les ouvriers de Négara et d'autres lieux de Bornéo fabriquent avec les mêmes matières que les armes à feu, sont imitées, tantôt de celles d'Europe, tantôt de celles des autres parties de l'Inde. Tels sont les sabres (*kléwang*), les couperets (*parang*), les poignards, les lances, les piques et les javelots dont l'organisation étonne souvent par sa bizarrerie. Pour la fabrication et le damasquinage ces instruments ne diffèrent presque pas des armes à feu, sauf les modifications qui dépendent de la proportion établie entre le fer et le *pamor*.

Des lames. — Pour forger une lame de sabre ordinaire, on prend deux plaques de fer de Dousson et deux plaques de *pamor* de qualité commune. Chacune d'elles est formée d'une barre d'environ 6 hectogrammes. On les forge l'une dans l'autre en faisant alterner les métaux; puis on leur donne, en les martelant, la longueur et l'épaisseur convenables. La plaque ainsi produite est contournée en forme de spirale ou de vis, ensuite elle est de nouveau forgée, et cette opération se répète jusqu'à ce que l'armurier trouve que le fer et le *pamor* sont unis et mêlés en fibres assez minces et en ondulations assez nombreuses. Il est évident par les figures qui se dessinent à la surface des lames, qu'elles n'ont pas toutes été fabriquées de la même manière

ou composées de quantités proportionnellement égales de fer et de *pamor*. C'est ainsi que dans les plus belles lames, il entre quatre plaques de *pamor* et quatre plaques de fer-acier ordinaire; ou bien quatre plaques de fer-acier de Dousson avec autant de plaques de *pamor*, soit de première qualité, soit de deux qualités différentes. Plus il y a de *pamor*, métal qui, nous l'avons dit, s'allie mieux avec le fer qu'avec lui-même, plus le travail présente de difficultés. La dernière composition est donc réservée aux armes de prix sur lesquelles l'opération est souvent répétée, comme on peut s'en assurer par l'inspection de la damasquinure. Le dessin qui résulte de l'union du *pamor* et du fer est plus saillant par la diversité des couleurs, que celui que produisent les différentes espèces de *pamor*, plus analogues entre elles; et les raies argentées de ce métal font clairement voir comment les plaques de métal ont été superposées l'une à l'autre, pliées et contournées dans la forge. On distingue les raies plus ou moins serpentantes qui sont parallèles; on en remarque d'autres dont les courbures confuses indiquent que les plaques ont été contournées et aplaties plusieurs fois; dans un petit nombre, où les fibres et les taches argentées plus grosses du *pamor* ressortent sur un fond de fils damasquinés fins et sombres, il est visible que la plaque est le produit de plusieurs plaques de composition différente, tandis que dans certaines armes, le dessin existant le long du tranchant et du côté de la pointe, consiste en zigzags formés avec beaucoup d'art.

Après l'union des plaques de métal, la lame reçoit dans la forge, la façon qui lui a été destinée et l'on y fait une broche pour la poignée intérieure. Mais la forme des lames n'a point de caractère générique; ce sont, suivant les commandes, des imitations de lames indiennes, arabes ou européennes, comme les sabres de dragon recourbés, à tranchant élargi vers la pointe, de modèle anglais, les sabres recourbés et plats avec des rayures au dos, dans le genre des anciens sabres d'infanterie espagnole, et les grands sabres à deux tranchants; puis des sabres indiens (*kléwang*) de plusieurs sortes, et quelquefois des modèles orientaux et surtout persans.

La lame, jusque-là travaillée à coups de marteau, passe ensuite sous la lime forte et sous la lime douce. On la polit avec une peau de requin, puis avec de la pierre de Namur et de l'huile, avant de la durcir et de la dilater.

Le durcissement et la dilatation des lames se font par la trempe à la volée, procédé que nous avons décrit en traitant des parties du fusil.

Damasquinage.— Nous avons aussi décrit cette opération plus haut. Les fabricants de sabres de Bornéo ne sont pas moins habiles que ceux des autres pays de l'Inde à donner à leurs lames ces reliefs (profondeurs et élévations) qui sont exigés par la forme et par les ornements qu'ils cherchent à produire. Il se servent à cet effet d'estampes. On les voit également exceller dans les figures en creux et en relief qui portent des inscriptions et des ornements d'argent ou d'or, exécutés de la même façon que les embellissements de toutes les armes orientales.

Epreuve de la lame.— La seule épreuve à laquelle on soumette la lame, est de l'appuyer par la pointe sur une pièce de bois dur, et de la courber un peu dans les deux sens, pour examiner si elle a l'élasticité nécessaire, ou s'il faut encore la durcir ou la dilater.

Les armes blanches de Bornéo n'ont pas à beaucoup près la réputation des armes à feu. Elles ne peuvent pas être comparées à celles d'Orient, de Turquie, de l'Indostan, de Perse et du Japon. Toutefois, il faut encore admirer les qualités qu'elles possèdent; et, si la préparation des métaux et la fabrication des armes elles-mêmes avaient lieu par le secours de nos arts, nul doute que les armes blanches n'acquissent le plus haut degré de perfection et la dernière limite du bon marché.

Poignées.—On confectionne les poignées en corne, en bois noir ou jaune, en ivoire, et quelquefois en cuivre ou en fer. Souvent ces parties du sabre, très artistement travaillées, représentent une tête de lion ou de dragon. Nous avons distingué dans le nombre quelques poignées d'une forme originale, dont le corps et le bouton très allongé formaient un angle obtus. Elles étaient découpées en feuilles d'acanthe et figuraient une tête de crocodile ou de serpent. La partie supérieure de la poignée emboîtant cette figure, consiste en deux segments de cercle de coupe elliptique, ils vont se rétrécissant jusqu'à la plaque de garde qui n'a pas beaucoup de dimension. En général, ces poignées se manient bien et laissent gouverner l'arme avec facilité.

Fourreaux. — Les fourreaux se composent, pour la plupart, de deux pièces creuses du même bois dont on fait les fourreaux des poignards (*kris*) et les lames de lances; on y fait entrer l'arme, puis on colle ensemble les côtés du fourreau qu'on entoure de cuir ou d'une mince garniture du métal de la poignée.

Prix des armes.

Le gouvernement néerlandais, qui s'efforce de favoriser l'industrie de l'Inde, vient d'envoyer à Java pour diriger les travaux d'arquebuserie, des officiers qui sont à la hauteur de l'état actuel de cet art; mesure qui promet les plus heureux résultats dans un pays où les meilleurs éléments abondent, et où les ouvriers ne demandent qu'à être instruits. En attendant que cette entreprise ait porté des fruits, nous allons marquer les prix actuels des armes de Bornéo pour l'information du commerce.

Une carabine de luxe à garniture d'argent, damassée en *pamor* pur, le canon ainsi que la platine incrustés de feuilles d'acanthe en or. . . . . 110 florins.

Une carabine ordinaire faite avec beaucoup de soin, même garniture et même damasquinure que la précédente. . . . . 35 »

Un sabre recourbé également damassé en *pamor* . . . . 8 »

Un fusil de munition complet, modèle hollandais, le ruban du canon fait en fer et en *pamor* . 30 »

Le même sans *pamor*. . . . . 20 »

Un fusil de chasse avec *pamor*. 25 »

Le même sans *pamor*. . . . . 18 »

Une paire de pistolets avec *pamor*. . . . . 28 »

La même sans *pamor* . . . . 20 »

Une carabine de chasse ordinaire avec *pamor*. . . . . 30 à 40 »

Dans la livraison d'une carabine de chasse sont comptés: une mesure à poudre, un moule à balles, un tourne-vis, un tire-balles, une baguette à charger, un marteau, et un lavoir terminé en bouton de plomb. Ce bouton, dont la forme correspond à celle du canon, sert au nettoyage des raies dans lesquelles il s'adapte en les parcourant.

STATISTIQUE.

POPULATION.

TABLEAUX GÉNÉRAUX DE LA POPULATION DES INDES-ORIENTALES ET DES POSSESSIONS NÉERLANDAISES DANS CET ARCHIPEL PAR LE BARON P. MELVILL DE CARNBEE, LIEUTENANT DE LA MARINE ROYALE DES PAYS-BAS.

Nous nous bornons à donner aujourd'hui en nombres ronds, la population de l'Archipel Indien et des possessions néerlandaises. Dans les numéros suivants du *Moniteur des Indes* nous publierons des États détaillés de la population de chaque île, accompagnés de notes critiques et d'une analyse raisonnée.

TABLEAU I.

POPULATION DE L'ARCHIPEL INDIEN *).

NOMS.		HABITANTS.	NOMS.	HABITANTS.
SUMATRA.		1,847,000	BANKA.	36,000
Iles du long de la côte ouest de Sumatra.	Poelo Nias.	200,000	BILLITON.	6,000
	Iles Poggi, Sibéroe, Engano, etc.	10,000	Iles près de Billiton, dans les détroits de Gaspar et de Banka.	1,000
JAVA.		8,000,000		
Madura et les îles Kangéang.		264,000	Bintang, et petites îles environnantes.	13,000
Autres îles près de la côte de Java.		17,000	Linga, et petites îles environnantes.	10,000

*) Dans ce calcul n'est pas comprise la Nouvelle-Guinée.

NOMS.	HABITANTS.	NOMS.	HABITANTS.
Bornéo.	650,000	Samao, Rotti, Savoe, etc.	75,000
Iles du long de la côte ouest de Bornéo. — Iles Natuna, Anambas et Tambilan.	7,000	Iles Wetter, Tenimber, etc.	40,000
Iles du long de la côte ouest de Bornéo. — Iles dans le détroit de Carimata, etc.	500	Iles Aroe.	80,000
Iles du long de la côte sud-est de Bornéo (Laut, etc.)	500	Iles Goram et au sud-est de Céram.	80,000
Soeloe.	100,000	Iles Banda.	5,000
Autres îles Soeloe, Tawi-Tawi, etc.	40,000	Amboine.	30,000
Ile Basilan.	20,000	Saparoea.	11,000
Iles entre Bornéo et Palawan.	10,000	Haroeko, Noesa-Laut, Manipa, Amblauw, Bonoa et Boero.	18,000
Célèbes.	1,379,000	Céram.	226,000
Boeton, Pengasané, Kambyna, Toekan-bessie, etc.	300,000	Iles Xulla, Obie et Batsian.	10,000
Saleyer et îles environnantes.	30,000	Iles des Papous (au nord de Céram, près de la Nouvelle-Guinée).	10,000
Bali.	700,000	Halmahéra où Gilolo.	23,000
Lombok.	250,000	Ternate, Tidor, Makian, etc.	15,000
Sumbawa.	200,000	Iles Sangir.	30,000
Floris ou Endé.	278,000	Iles Talaut.	5,000
Solor, Adenara, Lombatte, Poetare, Ombai, etc.	157,000		
Sumba au Sandalbosch.	425,000		
Timor.	639,000	Population totale de l'Archipel indien.	16,248,000

TABLEAU II.

POPULATION DES POSSESSIONS NÉERLANDAISES DANS L'ARCHIPEL INDIEN.

NOMS.		HABITANTS.	
ÎLE DE JAVA ET ÎLES ENVIRONNANTES.			
	Java	8,000,000	
	Madura, îles Kangéang et autres îles près de Java.	281,000	8,281,000
ÎLE DE SUMATRA ET ÎLES ENVIRONNANTES.			
Le Gouvernement de la côte Ouest.	Les Résidences de Padang, Ayer-Bangies et Tappanoelie.	631,000	
Le Gouvernement de la côte Ouest.	Le pays des Battacs et les états du long de la côte est, entre les Royaumes d'Atijin et de Siac.	275,000	
Le Gouvernement de la côte Ouest.	Iles du long de la côte ouest.	210,000	
Le Gouvernement de la côte Ouest.	La Résidence de Benkoelen.	94,000	
	Les districts de Lampong.	150,000	
	La Résidence de Palembang.	222,000	
	Les états d'Indragiri, de Jambi, de Corintji, etc.	100,000	1,682,000
ÎLES DE BANKA.			
La Résidence de Banka.	Les îles Banka et Billiton.	42,000	
La Résidence de Banka.	Iles dans les détroits de Banka et de Gaspar.	1,000	43,000
ARCHIPEL DE RIOUW.			
La Résidence de Riouw.	Bintang, Linga et îles envir.	23,000	
La Résidence de Riouw.	Iles Natuna, Anambas et Tambilan.	7,000	30,000
ÎLE DE BORNÉO ET ÎLES ENVIRONNANTES.			
	La Résidence de Sambas.	47,000	
	La Résidence de Pontianak, avec les états et royaumes du long de la côte ouest.	225,000	
	La Résidence de Banjermassing avec les états et royaumes du long des côtes Sud et Est.	247,000	
	Iles Carimata, Laut, etc.	1,000	520,000

NOMS.		HABITANTS.	
ÎLE DE CÉLÈBES ET MOLUQUES.			
Le Gouvernement de Makasser.	Provinces sous le pouvoir immédiat de la Hollande.	185,000	
Le Gouvernement de Makasser.	Royaumes et états plus ou moins dépendants du pouvoir néerlandais.	1,060,000	
Le Gouvernement de Makasser.	Ile de Sumbawa.	200,000	
Le Gouvernement de Makasser.	Iles Boeton, Saleyer, etc.	330,000	1,775,000
Le Gouvernement des Moluques. Résidence d'Amboine.	Iles d'Amboine, de Saparoea, de Haroeko, de Boeroe, etc.	59,000	
Le Gouvernement des Moluques. Résidence d'Amboine.	Ile de Céram.	226,000	285,000
Le Gouvernement des Moluques. Résidence de Menado.	Partie Nord de Célèbes.	100,000	
Le Gouvernement des Moluques. Résidence de Menado.	Iles Siauw, Sangir et Talaut.	35,000	135,000
Le Gouvernement des Moluques. Résidence de Ternate.	Partie de Célèbes.	34,000	
Le Gouvernement des Moluques. Résidence de Ternate.	Iles Ternate, Tidor, Makian, Batsian, Obie, Xulla et Bangaai.	25,000	
Le Gouvernement des Moluques. Résidence de Ternate.	Halmahéra au Gilolo.	23,000	
Le Gouvernement des Moluques. Résidence de Ternate.	Iles des Papous.	10,000	92,000
Le Gouvernement des Moluques. Résidence de Banda.	Iles de Banda	5,000	
Le Gouvernement des Moluques. Résidence de Banda.	Iles Goram et au sud-est de Céram.	80,000	
Le Gouvernement des Moluques. Résidence de Banda.	Iles Key, Aroe, Tenimber, Wetter, etc.	120,000	205,000
ÎLE DE TIMOR, etc.			
Résidence de Timor.	Partie de Timor.	299,000	
Résidence de Timor.	Iles Sumba, Samao, Rotti, Savoe, etc.	500,000	
Résidence de Timor.	Partie de Floris ou Endé.	82,000	
Résidence de Timor.	Partie des îles Solor, Adenara, Lomblen, Poetare, Ombai, etc.	128,000	1,009,000
	Iles Bali et Lombok.		950,000
	Total de la population des possessions néerlandaises dans l'Archipel indien *).		15,007,000

*) Dans ce total n'est pas comprise la population de la partie ouest de la Nouvelle-Guinée, reconnue néerlandaise; elle est évaluée à 2,000,000 et on la range sous le Gouvernement des Moluques.

RELATIONS DE VOYAGES.

NOTICE SUR QUELQUES POINTS DE LA NOUVELLE-GUINÉE (*Bijdragen tot de kennis van Nieuw-Guinea*), PAR Mr. SALOMON MÜLLER, DOCTEUR-ÈS-LETTRES, CHEVALIER DE L'ORDRE DU LION-NÉERLANDAIS, MEMBRE DE LA COMMISSION DES SCIENCES PHYSIQUES DES INDES ORIENTALES ET DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES [1].

INTRODUCTION.

Le voyage que nous fîmes en 1828 avec le *Triton*, corvette de S. M., le long de la côte Sud-est de la Nouvelle-Guinée, est assurément une de nos excursions les plus intéressantes dans les mers de l'Inde. Il y a peu d'îles de quelque étendue, situées entre les tropiques ou dans les régions tempérées, dont les côtes aient aussi rarement été visitées et scientifiquement explorées par les Européens, que le fut le littoral de cette grande terre des Papous; fait d'autant plus surprenant que le pays dont nous parlons, est une des contrées le plus anciennement découvertes dans l'Océan austral, et qu'il se trouve à très-petite distance des îles Moluques, dont les précieux aromates y ont, de tous temps, attiré les navigateurs et les négociants étrangers. Baignée à l'Ouest par l'Océan Indien, et dans ses autres parties par l'Océan austral, la Nouvelle-Guinée se présente comme le chaînon que lie les Moluques ainsi que l'île Célèbes et les Philippines à la Nouvelle-Hollande d'un côté, et aux archipels Polynésiens de l'autre.

D'après quelques auteurs, les Portugais Ant. de Abreu et Franç. Serrano sont les premiers Européens qui aient aperçu la Nouvelle-Guinée (1511); mais la reconnaissance de cette île faite par J. de Menèzes en 1526 est établie avec plus de certitude. Envoyé par Lopo Vaz de Sampayo, vice-roi de Goa, pour pacifier les îles Moluques et prendre le gouvernement de Ternate, Menèzes fut poussé par les vents et les courants vers les terres des Papous, où il trouva un assez bon port dans une contrée appelée Versija. Le mauvais temps l'y retint pendant plusieurs mois, à ce qu'on dit, jusqu'au brisement de la mousson de l'année suivante; mais on ne peut pas indiquer le lieu précis de sa relâche. Les historiens espagnols lui contestent pour cette raison l'honneur de la découverte, et l'attribuent à leur compatriote Alvarez De Saavédra, parent de Fernandez Cortez. Retournant de Tidor à la côte ouest de l'Amérique, en 1528, Saavédra jeta l'ancre dans une anse spacieuse, près d'un groupe qu'il nomma les Iles d'Or: il a donc probablement atteri sur le rivage septentrional, de la Nouvelle-Guinée. L'existence de cette île fut encore reconnue dans la même année par Antonio Urdanetta qui paraît l'avoir aussi trouvée par le Nord. En 1543, Bern. della Torre, pendant sa traversée des îles-Philippines en Amérique, cotoya la partie nord-est du pays des Papous sur plusieurs milles d'étendue, et, suivant d'anciennes relations, ce voyageur aurait fait une descente à la hauteur de l'île d'Arimoa; mais les renseignements que nous possédons à cet égard sont très vagues. Nous en dirons autant des actions d'un certain Ortez de Retz ou de Rotz dont il est dit qu'en l'année 1545, il visita ce pays en compagnie de Bern. della Torre, et qu'il lui donna le nom de Nouvelle-Guinée, à cause de la ressemblance qu'il avait remarquée entre ses habitants et les nègres. Mr. le docteur G. Hassel écrit [2] que la collection de cartes du Grand-duc de Weimar renferme une ancienne carte marine espagnole de 1558, dans laquelle cette île est

[1] Cette notice est inserrée dans la section : *Land- en Volkenkunde* (Partie géographique et ethnographique) des traités sur l'histoire naturelle des possessions d'outre-mer des Pays-Bas (*Verhandelingen over de Natuurlijke Geschiedenis der Nederlandsche Bszittingen*), par les membres de la commission des sciences physiques des Indes-Orientales et d'autres auteurs; publiés sur l'ordre du roi par C. J. Temminck, rédigés par J. A. Susanna, imprimés par J. G. La Lau à Leyde, 1839 à 1845. — Monsieur Salomon Müller, l'auteur de la partie géographique et ethnographique de cet ouvrage, a bien voulu se charger de revoir cette notice et de l'augmenter de données nouvelles.

[2] *Handbuch der neuesten Erdbeschreibung*, T. XXIII. p. 313.

indiquée, mais ne porte aucun nom particulier. Il paraît d'un autre côté qu'Alvaro de Mendoça et Alvaro de Mendana, qui parcoururent l'Océan Pacifique en 1567, connaissaient dès lors le nom qu'elle porte aujourd'hui; car on lit dans leur relation qu'ils ont supposé que les îles gagnées par eux, trois mois après leur départ du Pérou, et nommées Iles de Salomon par l'équipage, à cause de la quantité d'or qui semblait s'y trouver, ne formaient qu'un groupe avec la Nouvelle-Guinée.

Les voyages de découverte faits à cette terre de promission, depuis le commencement du dix-septième siècle, sont plus précis et d'une plus grande valeur historique. Le navire hollandais *De Duifhen*, expédié de Bantam en 1605, pour reconnaître les terres australes, découvrit l'année suivante, la pointe sud-ouest de la Nouvelle-Guinée, et les navigateurs donnèrent à cette pointe le nom de Valsche Kaap (Faux Cap), parce qu'ils se dirent trompés dans l'espoir qu'ils avaient conçu de trouver, après l'avoir doublée, une route ouverte sur l'Orient. Si Vaz de Torrès, lorsqu'il traversa, la même année, le détroit qui sépare la Nouvelle-Guinée de la Nouvelle-Hollande, et qui porte aujourd'hui le nom de ce navigateur espagnol, a vu la côte sud de la première de ces îles, c'est ce que l'insuffisance des relations de son voyage qui se sont conservées, ne permet guère de décider. Néanmoins, une phrase de sa lettre au roi d'Espagne[1] datée de Manille du 12 juillet de l'an 1607, donne à croire que Torrès a suivi le rivage à quelque distance, à l'occident de la terre qui s'avance dans la Mer du Sud et se termine par le Cap Rodney. Mais le pays qu'il prit pour le commencement sud-est de la Nouvelle-Guinée, paraît, suivant des voyageurs plus modernes, être une partie de ce que nous appelons aujourd'hui La Louisiade.

Pendant leur voyage aventureux autour du cap Horn et à travers l'Océan Pacifique, Willem Cornélis Schouten et Jacob Le Maire, ces braves et intrépides navigateurs, atteignirent à l'improviste, en juillet 1616, la côte Est de la Nouvelle-Guinée. Après l'avoir suivie plusieurs jours durant dans la direction du Nord-ouest, ils finirent par jeter l'ancre à proximité de trois îles basses, couvertes d'une épaisse végétation de cocotiers et autres arbres, qui semblaient être fort peuplées, et que les habitants nommaient Moa, Insou et Arimoa. Comme les voyageurs, en essayant d'y descendre, n'agirent pas avec assez de prudence, leur chaloupe, aussitôt qu'elle approcha du rivage, fut assaillie par une grêle de flèches, et seize marins furent blessés. Le 20 de ce mois, ils reprirent la mer, et mirent le cap sur le Nord-ouest; quelques jours après ils découvrirent une belle et grande île à laquelle Schouten eut l'honneur de donner son nom. Elle forme, avec les îles de Jobie, de Bultig et celle dite Long Island, une digue au nord de la grande baie de Geelvink qui se trouve elle-même dans la partie nord-est de la Nouvelle-Guinée. Des relations plus modernes nous ont appris que l'île de Schouten est appelée Mysory par les habitants.

Les directeurs des possessions bataves dans l'Inde, pleins de zèle et de grands projets pour étendre de plus en plus dans ces contrées la puissance et les entreprises commerciales de la Compagnie, envoyèrent bientôt d'autres navires afin d'explorer les pays situés au sud et à l'est des îles Moluques, d'en étudier les habitants et les productions. Deux yachts partirent dans ce but en 1623; ils paraissent avoir mouillé quelque part sur le rivage méridional de la Nouvelle-Guinée, car l'un des capitaines, nommé Carstens, fut attaqué par trahison et mis à mort avec huit hommes de son équipage. Les yachts prirent alors le chemin de la Nouvelle-Hollande; ils entrèrent au nord de cette terre dans la grande baie de Carpentaria, et découvrirent, à l'est de la baie, la contrée qui porte le nom d'Arnhem, celui de l'un des vaisseaux.

En 1636, le Gouverneur-Général Van Diemen fit partir, également pour la Nouvelle-Guinée, deux navires, le *Klein-Amsterdam* et le *Wezel*, sous le commandement de G. Th. Pool. Celui-ci quitta Banda le 17 avril, et mouilla près de la côte-ouest de la terre des Papous, par 4° 30′ de latitude méridionale. Il descendit à terre avec son scribe et quelques matelots, mais à peine débarqués, les Hollandais virent tomber sur eux une troupe nombreuse de sauvages. Pool et trois de ses compagnons furent tués. Six ans plus tard, Van Diemen envoya le brave Abel Tasman, avec deux vaisseaux, le *Heemskerk* et le *Zeehaan*[2], à la découverte des terres du Sud; voyage dont les résultats si précieux pour la navigation et la géographie, immortalisèrent tout à la fois le nom de Tasman et de celui qui l'a expédié. Pour nous borner à la partie de cette mémo-

[1] Voyez Burney, *Voyages and Discoveries in the South-Sea*, V. I, app.

[2] C'est le mot *Zeehaan* (coq de mer) que les géographes français ont cruellement mutilé en le changeant en *Zeachan* et *Zeachen*, nom par lequel ils signalent un navigateur hollandais qui aurait découvert la côte nord de la Nouvelle-Hollande. Voir les ouvrages géographiques de Desbrosses, Malte-Brun et autres.

rable expédition qui touche notre sujet, nous dirons seulement que Tasman, après avoir fait le tour de la Nouvelle-Hollande, longea la côte est de la Nouvelle-Guinée, s'arrêta quelques jours devant les îles d'Inson et de Moa, et mit ensuite le cap sur les îles Moluques, en dépassant celle de Schouten et la partie septentrionale de la Grande Terre des Papous. Il appela la pointe nord de la Nouvelle-Guinée, kaap de Goede Hoop (cap de Bonne-Espérance), quoiqu'auparavant déjà Schouten eût désigné de la même manière la pointe nord-ouest de l'île qui porte son nom, et cela parce qu'en la dépassant, il se croyait à la limite de la mer des Moluques, et par conséquent en mesure de gouverner directement sur cet archipel.

Il paraît s'être écoulé depuis lors un grand nombre d'années sans qu'aucun navire se soit dirigé vers ces pays d'hommes noirs et incivilisés. La première expédition subséquente dont l'histoire fait mention, se composait de deux bâtiments envoyés, en 1663, de Banda, sous le capitaine Vink, à la Nouvelle-Guinée. D'après son rapport, recueilli par Valentyn, le capitaine Vink visita quelques hameaux du district d'Onin, dans le nord de l'île. La grande anse dont il parle est probablement le Mac Cluer 's Inlet des cartes modernes. Il décrit le rivage des deux côtés de cette anse comme une terre élevée, mais bordée çà et là de plages basses; tout au fond de l'anse, le sol est marécageux et plat à perte de vue. Plusieurs îlots sont épars sur les bords de ce vaste enfoncement dans lequel on remarque un rapide courant et une haute marée; la différence entre le flux et le reflux y est quelquefois d'une brasse et demie. Du reste, les renseignements donnés par Vink sur les habitants et les productions du pays ne sont pas plus remarquables que les relations des autres voyages dont nous avons déjà parlé. — L'expédition suivante, sous la direction d'un fonctionnaire hollandais, nommé Keyts, qui fit voile, en 1678, de Banda pour la côte de la Nouvelle-Guinée, avec deux yachts et une chaloupe, offre aussi très-peu d'observations faites avec assez de connaissance et de jugement. Le voyage de Keyts embrasse à peu près le même littoral de l'ouest de la terre des Papous, où Vink et ses devanciers abordèrent. Valentyn, dans sa description de Banda, rapporte les circonstances les plus intéressantes de ce voyage. Voici ce que nous croyons devoir en extraire: Une partie de la côte occidentale de la Nouvelle-Guinée, entre le 3° et le 4° de latitude méridionale, est assez haute et montagneuse; elle offre une multitude de baies et d'anses; elle est bordée d'un grand nombre d'îles plus ou moins considérables. Dans une vaste baie, à laquelle Keyts donna le nom du défunt Gouverneur-Général Speelman, les Hollandais remarquèrent sur la plage, près d'un écueil, une quantité de têtes humaines placées sur des poteaux, ainsi qu'une statue d'homme. Ils virent encore plusieurs caractères inconnus, qui semblaient être tracés avec de la craie rouge. Les habitants de Céram faisaient un grand commerce dans ce pays; ils y importaient du riz et des grains de verre, qu'ils échangeaient contre des esclaves, et des écorces de massoy (*Laurus species*). Les aborigènes se montrèrent rusés et défiants; un jour qu'une chaloupe était venue prendre de l'eau dans la petite île voisine de Nametotte, ils surprirent l'équipage sans armes, et assassinèrent plusieurs hommes.

Dampier, venu de Timor, sillonna les eaux de la Nouvelle-Guinée en 1700. Il visita d'abord la côte nord-ouest; puis il doubla le nord de la grande île; croisa pendant quelque temps à la hauteur de plusieurs îles situées à l'est; reconnut, comme on l'avait supposé, qu'elles n'adhéraient pas à la Nouvelle-Guinée; se rapprocha de la côte est de ce dernier pays, et gouverna de nouveau sur le nord, en suivant le littoral à partir d'un promontoire qu'il nomma King William 's Cape, en l'honneur de son roi. Il donna le nom de Nouvelle-Bretagne à l'île assez grande qui se trouve en face de cette pointe.

En 1705, le vaisseau hollandais *Geelvink* côtoya la côte Est de la Nouvelle-Guinée, découvrit, dans la partie nord, la grande baie connue sous le nom de ce bâtiment, et reconnut ensuite, plus au midi, quelques côtes du pays auquel, un demi-siècle plus tard, le chevalier de Bougainville, lors de son voyage autour du monde, donna celui de Louisiade.

Peu de renseignements ont été publiés sur le voyage que Roggeveen fit à la mer de l'Inde par l'Océan Pacifique, en 1722. Autant qu'il est possible d'en juger, ce navigateur aurait visité les îles de Moa et d'Arimoa; puis il aurait longé le nord de la Nouvelle-Guinée, se rapprochant et s'éloignant alternativement du rivage. En général, les terres qu'il observa sur cette route avaient de l'élévation et l'apparence de la fertilité. « Nous en avons suivi les côtes dans un espace de quatre cents lieues, et nous n'y avons point vu de lieux qui annonçassent la stérilité, » dit Roggeveen dans son Journal. « La mer limitrophe est semée d'un nombre infini d'îles; nous les appelâmes les Mille-Iles. Les habitants sont noirs, velus, courts, ramassés; ils sont fort sauvages et très-imprudents. Hommes, femmes, enfants, tous sont nus; ils n'ont qu'une ceinture large de

deux doigts, où sont entrelacées des dents de cochon; leurs jambes et leurs bras sont chargés du même ornement. »

Carteret et de Bougainville, dans leurs courses à l'est et au nord de la Nouvelle-Guinée, semblent s'être bornés à reconnaître, de loin, quelques points de la côte, le premier en 1767, et l'autre, l'année suivante. —Sonnerat, qui fit partie d'une expédition de reconnaissance à l'île de Jobie, près du promontoire méridional de la grande baie de Geelvink, y recueillit la plupart des matériaux dont il s'est servi pour les descriptions et les dessins d'oiseaux et de plantes, contenus dans son *Voyage à la Nouvelle-Guinée* qui parut en 1776.

Au dix-huitième siècle, ce fut Forrest qui contribua le plus à faire connaître la côte nord de l'île dont nous parlons. Ce capitaine, commissionné par la Compagnie anglaise des Indes, en 1774, avait pour mission principale de propager le commerce, et surtout celui de la canelle, de la muscade et des autres productions recherchées qui pourraient se trouver dans les îles Moluques ou dans les régions situées au nord-est de cet archipel et hors de la domination batave. Forrest visita d'abord différents points de l'île de Waigiou (*Wadjoe*). Au commencement de 1775, il se rendit à la Nouvelle-Guinée, entra dans l'anse de Dorey, et prit des notes circonstanciées pour la géographie, l'ethnographie, le commerce et la navigation. Après lui, plusieurs voyageurs français ont mouillé dans la même anse, et publié des relations intéressantes accompagnées de cartes et de belles gravures, sur l'aspect du pays et sa constitution physique, sur les végétaux, les animaux et les habitants. Dans ce genre se distinguent le *Voyage de la Coquille* et celui de l'*Astrolabe*, exécutés, l'un en 1822, par M. Duperrey, l'autre en 1828, par M. Dumont d'Urville. En 1792 et l'année suivante, le contre-amiral Dentrecastaux, dans sa glorieuse expédition pour la recherche de M. De La Pérouse, avait aussi reconnu particulièrement le golfe Huon dans la partie sud-est, et ensuite le rivage du nord de la Nouvelle-Guinée, ainsi que plusieurs îles environnantes. Enfin, en 1818, le capitaine de Freycinet avait abordé dans les îles de Rawak et de Waigiou, et quelques autres points de cette région avaient encore été déterminés plus exactement par cet illustre navigateur français.

Grâce à tant d'efforts, les deux lignes de côte de la Nouvelle-Guinée, que nous avons désignées, sont beaucoup mieux connues, quant à leur configuration et position astronomique de divers points importants, que ne le sont les faces occidentale et méridionale. La dernière surtout n'a pu être visitée que très-rarement par des Européens. Il est fort dangereux de s'en approcher, le littoral étant semé de récifs de corail et de bancs de sable qui, de la partie de l'île la plus voisine de la Nouvelle-Hollande, se prolongent à étroits intervalles jusqu'à ce continent austral. On a tenté le passage sur différents points du détroit de Torrès, mais partout les difficultés ont été nombreuses, et malgré toutes les tentatives et la prudence possible, beaucoup de vaisseaux y ont péri. D'après l'indication du capitaine Flinders, la meilleure route longe de très-près le cap York, et les îles hautes qui sont situées au-dessous de ce promontoire septentrional de la Nouvelle-Hollande. Par ce chemin, l'excellent navigateur dont nous parlons a traversé les lieux les plus dangereux du détroit en quatre ou cinq jours. Entre les navires qui ont entrepris de le passer plus au nord, le long du rivage bas de la Nouvelle-Guinée, les vaisseaux anglais *Hormuzeer* et *Chesterfield* méritent une mention spéciale. Ils opérèrent simultanément le passage de ce canal de mer, en 1793, mais cette entreprise ne dura pas moins de soixante jours, pendant lesquels l'équipage endura beaucoup de privations, et courut de grands dangers. MM. Bampton et Alt, les deux capitaines, ont augmenté considérablement la connaissance de la côte sud de la Nouvelle-Guinée; ils sont peut-être les seuls qui aient reconnu de près, en plusieurs endroits, cette partie du pays. Le capitaine Finders donne un extrait de leurs journaux dans l'introduction de son *Voyage to the Terra Australis*, et M. Dalrymple a publié, en deux cartes, les découvertes qu'ils avaient faites pendant leur route fatiguante et périlleuse. — Le capitaine Edwards paraît n'avoir vu que le point méridional de la Nouvelle-Guinée; le naufrage de la frégate *Pandora*, qu'il commandait, l'empêcha de poursuivre ses explorations.

Quant à la côte ouest, ce furent principalement, dans les deux derniers siècles, des navigateurs hollandais et anglais qui, de temps en temps, la visitèrent et la déterminèrent avec le plus de précision. Outre les voyages dans cette région que nous avons déjà rappelés, il nous reste, en retournant en arrière, à citer la descente faite par Cook, en 1775, sous le 6° 15′ lat. mér. Aussitôt que les naturels eurent aperçu des étrangers sur le rivage, ils sortirent de leurs forêts en grand nombre, et montrèrent des dispositions tellement

hostiles contre les Anglais, que le capitaine Cook, après quelques instants de séjour, jugea prudent de reprendre la mer.

Un officier de marine au service de la Compagnie anglaise à Bombay, nommé Mac Cluer, paraît avoir examiné et relevé avec beaucoup de soin une partie de la côte nord et ouest de la Nouvelle-Guinée; mais, par sa mort prématurée, la plupart de ses observations géo-hydrographiques furent perdues pour la science. Après avoir rempli sa noble mission à l'île de Pelew ou Palaos, afin d'annoncer au roi Abba-Thoullé le décès de son fils Si-Bou qui, en 1783, a suivi le capitaine Wilson en Angleterre, Mac Cluer avait passé, dans le parage désigné de la Grande Terre des Papous avec les navires le *Panther* et l'*Endeavour*, plusieurs mois de l'année 1791. Nous ne connaissons cependant d'autre fruit de ses travaux que la carte publiée par M. Dalrymple, en 1792, et le peu de mots relatifs à ce sujet, qu'on trouve dans le petit ouvrage de M. J. P. Hockin.[1] Nous ne sachons pas que, dans les trente premières années qui se sont écoulées depuis le voyage de Mac Cluer, aucun navire ait mouillé sur les côtes sud-ouest de la Nouvelle-Guinée dans le but positif d'y faire des recherches scientifiques.

Mais, en 1826, le brick de S. M. le roi des Pays-Bas, *Dourga*, commandé par le lieutenant de marine Kolff, y fut envoyé pour explorer une partie de la côte, sous le double rapport de l'aspect physique, et de l'état des habitants et de leur commerce. M. Kolff se dirigea d'Amboine vers la pointe sud-ouest de la Nouvelle-Guinée, découvrit, à vingt-quatre milles géographiques environ au nord du cap Valsch, une large échancrure qui lui parut être l'embouchure d'un grand fleuve auquel il donna le nom de son vaisseau[2]; puis il fait voile sur le nord-ouest jusqu'à proximité d'une île nommée Lokahia, située près du rivage, à 134° 50′ environ, à l'est de Greenwich. Il partit de là pour les îles Tenimber, après avoir soutenu, de la part des indigènes, une agression qui coûta la vie à l'un des hommes de l'équipage.

Au commencement de 1828, le Gouvernement de l'Inde néerlandaise envoya de nouveau deux vaisseaux de guerre, la corvette *Triton* et la goëlette coloniale *Iris*, à la côte sud-ouest de la Nouvelle-Guinée. J'eus avec quatre de mes collègues[3], le bonheur de participer à cette intéressante expédition. Les observations faites pendant ce voyage feront le sujet de la relation suivante. Mais avant de la tracer, nous devons achever l'aperçu des voyages à la Nouvelle-Guinée, dans lequel celui du *Triton* et de l'*Iris* ne forme qu'une unité.

Envoyé dans ces parages, pour reconnaître plus exactement la côte et pour choisir un point convenable d'établissement, nous étions, à la fin de mai, devant la vaste ouverture dite l'entrée de la rivière Dourga. Nous la remontâmes pendant quelques jours dans la direction de l'est; mais, ne sachant si nous atteindrions notre but en avançant encore, et craignant de manquer d'eau potable, nous jugeâmes prudent de reprendre la mer afin d'examiner la côte plus au nord. Après être entrés plusieurs fois en relation avec les naturels et nous être rendu compte, aussi bien que le temps et l'occasion le permettaient, de la surface du sol, du climat, de l'agriculture et autres objets relatifs au pays dont nous suivions le rivage, nous parvînmes à découvrir, sous le 3° 45′ sud et le 134° 15′ à l'est de Greenwich, une baie profonde et très-large, entourée d'un littoral haut et pittoresque. En ce lieu fut construit un petit fort, qui reçut le nom de fort Du Bus, en l'honneur du Commissaire-Général d'alors de l'Inde néerlandaise, M. le vicomte Du Bus de Gisignies. Le commandant du *Triton* aurait désiré se conformer à ses instructions et pousser la reconnaissance des côtes plus au nord, quand ce n'eût été que jusqu'à la grande anse de Mac-Cluer; mais la déplorable situation de l'équipage était un obstacle invincible à l'exécution de cet utile et louable projet. Pendant les trois mois qu'ils passèrent dans ces parages, les deux vaisseaux eurent plus de vingt morts, et la corvette fut obligée, au commencement de septembre, de retourner à Amboine avec plus de soixante malades. Peu de tems après qu'elle y fut arrivée,

[1] *A Supplement to the Account of the Pelew-Islands*, etc., 1803.

[2] Dans la carte d'Abel Tasman, indiquant la route qu'il suivit à travers les mers de l'Inde et l'Océan Pacifique, et publiée par Valentyn (*Oud- en Nieuw-Oost-Indien*, Tom. III, Part. 2), nous trouvons, sur la côte ouest de la Nouvelle-Guinée, et presque à la même hauteur, un fleuve nommé *Keerweer*. La carte de la Nouvelle-Hollande qui fait partie du Mémoire de MM. Bennet et Van Wijk sur les découvertes maritimes des Hollandais (*Verhandeling over de Nederlandsche Ontdekkingen*), couronné par la Société provinciale d'Utrecht en 1827, admet également, dans cette région de la Nouvelle-Guinée, une large embouchure que les auteurs désignent sous le nom de *Doodslagers-rivier* (Fleuve des Assommeurs.) Il est évident que ces entrées de fleuves et la rivière Dourga de M. Kolff sont identiques.

[3] C'étaient MM. Macklot, Zippélius, Van Raalten et Van Oort. Le premier cultivait principalement la géologie et la météorologie, le second la botanie, et les deux autres étaient dessinateurs. MM. Zippélius et Van Raalten moururent en 1829 à Timor; M. Macklot fut tué, quelques années plus tard, dans un combat contre des Chinois révoltés, dans le district de Krawang à l'île de Java, et M. Van Oort trouva la mort à Sumatra, dans l'année 1834.

elle perdit encore son commandant, M. Steenboom. Ce voyage n'est donc pas l'un des plus heureux parmi ceux qui furent faits en pays lointains dans l'intérêt de la géographie et de l'ethnographie. [1]

Dès lors, les navires coloniaux, en station dans la mer des Moluques, se rendirent, une ou plusieurs fois l'an à la côte ouest de la Nouvelle-Guinée, tant pour y porter au poste nouvellement établi des vivres, et surtout du riz, végétal dont la culture était inconnue dans cette grande île, que pour continuer autant que possible les explorations commencées, et par conséquent, combler les lacunes que les circonstances défavorables nous avaient contraints de laisser dans notre travail. Sous ce dernier rapport, M. A. de Boer, lieutenant en second, dans la marine coloniale, s'est particulièrement distingué. Pendant une croisière qu'il exécuta dans ces parages en 1832, avec la goëlette de guerre *Sirène*, il reconnut, entre 4° 15′ et 5° 15′ de lat. mér., divers points maritimes de la côte de la Nouvelle-Guinée, des Matabella et de quelques-uns des îlots dont ce groupe est entouré. M. le comte Van Den Bosch, ancien ministre des colonies, a bien voulu nous communiquer le plan de ces observations qui nous a beaucoup servi dans la rédaction de la carte jointe à cette relation de notre voyage.

En 1835, les goëlettes de guerre ***Postillon*** et ***Sirène***, commandées, la première par M. le lieutenant Langenberg Kool, et la seconde par M. le lieutenant Banse, firent une découverte importante au sud-ouest de la Nouvelle-Guinée. C'était le jour anniversaire de la naissance de l'aimable et bien-aimée princesse Marianne, fille unique du roi régnant, Guillaume Ier des Pays-Bas; et cette heureuse coïncidence détermina les commandants à donner à leur découverte un nom qui n'est pas moins honoré dans les pays étrangers qu'en Hollande.

M. Baud, alors Gouverneur-Général par-intérim de l'Inde néerlandaise, actuellement ministre des colonies, avait chargé M. Langenberg Kool, le chef de cette expédition, d'examiner si ladite rivière Dourga était réellement un fleuve, ou si c'était un détroit ou un bras de mer, et si dans ce dernier cas, il ne pourrait pas offrir, un passage sûr et commode entre les mers de l'Inde et l'Océan Pacifique. Les deux goëlettes firent voile en avril 1835, vers ce qu'on avait nommé l'embouchure du Dourga; ils y arrivèrent le 26 du même mois, traversèrent le fleuve supposé dans la direction du sud-est et du sud, et, le 9 mai, se retrouvèrent en pleine mer à vingt milles géographiques, environ, à l'est du Cap Valsch. Par conséquent, il est prouvé que la terre dont ce cap forme la pointe ouest, est une île. Cette île reçut le nom de S. A. R. le prince Frédéric Henri des Pays-Bas, qui, bravant, dès sa jeunesse, les dangers de la vie maritime, cherche à s'instruire en visitant les contrées lointaines des deux hémisphères du globe.

Aussi les corvettes françaises, ***l'Astrolabe*** et ***la Zélée***, lors de leur voyage au pôle sud, ont visité la côte ouest de la Nouvelle-Guinée en divers endroits. Le célèbre commandant de cette expédition mémorable, avait reconnu en 1839, d'abord le Cap Valsch et ensuite, plus au nord, la côte haute et très-découpée, entre la baie Triton et celle de Mac-Cluer (M'Cluer 's inlet). L'atlas hydrographique du dernier voyage dans l'Océanie de M. Dumont d'Urville, renferme des relèvements exacts de cette partie du monde.

[1] Comme nous aurons peut-être à parler plus tard de quelques-unes des personnes attachées à l'expédition, il ne sera pas inutile de donner ici leurs noms, avec l'indication de leurs grades ou de leurs fonctions à cette époque:

À BORD DU **TRITON.**

État-major.

Steenboom, commandant de la corvette et de l'expédition.
Tuning, lieutenant en premier.
Ter Bruggen Hugenholtz, Modera, Van Hoogenhouck Tulleken, Dittlof Tjassens, Boers, ... Lieutenants en second.
Ovink, chirurgien-major,
Van Dura, second chirurgien,
Sluyking, commissaire des vivres,
A. Stort, Arentz, Van der Moore, Straatman, Kleyne, L. Stort, ... Aspirants de marine.

Personnes étrangères à l'équipage.

Macklot, Müller, Zipélius, Van Raalten, Van Oort, ... Membres de la commission pour la recherche scientifique.
Schrijber, sous-lieutenant de l'armée de l'Inde, nommé commandant du fort futur.
Pierson, second chirurgien, destiné pour le futur établissement.
Van Delden, commissaire-organisataire dudit établissement.

À BORD DE **L'IRIS.**

État-major.

Bastiaanse, Van Loon, ... Lieutenants en second de la marine coloniale: le premier, commandant de la goëlette.

Nous croyons avoir énumeré, dans cette rapide revue, les principaux voyages qui ont contribué successivement à la reconnaissance des côtes de cette grande île de la Papouasie. Il est temps de mentionner avec plus de détails les observations qui sont dues au voyage, exécuté à cette terre, en 1828, par la corvette *Triton*. Pour que nos lecteurs puissent en saisir l'ensemble, nous diviserons nos remarques en trois sections. Dans la première il sera traité de l'aspect du pays et de ses productions naturelles; dans la seconde, des habitants, et dans la troisième, de la prise de possession des parties sud, ouest et nord, depuis le 141° de longitude Est à la côte méridionale jusqu'au Cap de Bonne-Espérance, au nord de la Nouvelle-Guinée, par le Gouvernement néerlandais.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES DES INDES-ORIENTALES.

Tables des matières du Journal des Indes-Orientales Néerlandaises (*Tijdschrift voor Néerland's Indië*), publié à Batavia depuis 1838 jusqu'à 1846.

Ce journal nous offre une source précieuse où nous pourrons puiser des données du plus haut intérêt sur les langues, la littérature, l'histoire, la géographie, l'ethnographie, la physique, l'agriculture et l'industrie des peuples des Indes-Orientales. Fondé dès 1838, par quelques hommes distingués et savants à Batavia, ce recueil périodique a augmenté de valeur en même temps que d'étendue; et déjà il comprend 17 vol. in 8°. Nous nous proposons d'en extraire de temps en temps ce qui nous paraîtra offrir le plus d'intérêt pour le monde scientifique auquel s'adresse le *Moniteur*. Mais le trésor de matières que contient ce recueil est si vaste qu'après en avoir fait un choix, il ne serait guère possible de le reproduire en totalité dans les premiers temps, lors même que ce choix serait calculé de manière à ne satisfaire que les exigences les plus impérieuses des sciences que nous venons d'énumérer. Il faudra donc nous contenter pour le moment de fournir à nos lecteurs une table des matières, qui, arrangée par ordre chronologique, et subdivisée en des rubriques déterminées, leur signale méthodiquement les trésors que renferme le *Journal des Indes-Orientales néerlandaises*, pour qu'ils puissent y satisfaire à leur gré leur curiosité, en attendant que nous leur en communiquions la quintessense.

PREMIÈRE ANNÉE 1838.

Tome 1 [1].

Chronique. Mémoires historiques.

Iets over het Koningrijk Jaccatra (Du royaume de Jaccatra), par B. B. C., pag. 38.

Oorsprong der Padaries (De l'origine des Padaries, secte mahométane à Sumatra), par V. D. H., pag. 113.

Oorsprong van den naam Banjoewangie (De l'origine du nom de Banjoewangie) [à Java], par B. B. C., pag. 204.

Iets over het Rijk en de Vorsten van Padjajaran (Du royaume et des princes de Padjajaran [Java]), par H. P., pag 339.

Chron. Notices biographiques.

Laurens Reaal, in zijne verdiensten als dichter beschouwd (Laurent Reaal, Gouverneur-général de 1616 – 18, considéré comme poète), par W. R. van Hoëvell, pag. 103.

Nog iets over Laurens Reaal (Autres notices biographiques sur Laurent Reaal), par P. Mz., pag. 203.

Cosmographie.

Timor in 1831 (L'île de Timor en 1831), par M. Francis, pag. 353 et 374.

Ethnographie.

Iets over de Daijakkers (Des Dayacks), pag. 40.

Uittreksel uit een' brief van Sambas (over de Daijakkers) (Des Dayacks, extrait d'une lettre de Sambas), pag. 47.

Bijgeloof op Timor-Koepang (Usage superstitieux à Timor-Koepang), par B. G., pag. 216.

Iets over het inlandsch bestuur in de binnenlanden van Palembang (De la régence des indigènes dans l'intérieur de Palembang), par J. C. Reynst, pag. 258.

Godsdienstige Monumenten op Java (Notice sur quelques monuments religieux à Java), par B. G., pag. 215.

Relations de voyages, etc.

Java, ten dienste van hen die over dit eiland wenschen te reizen. (Guide du voyageur dans l'île de Java), par J. I. van Sevenhoven, pag. 217.

Eenige Reizen in de binnenlanden van Borneo, door eenen ambtenaar van het Gouvernement in het jaar 1824 (Voyages faits dans l'intérieur de Bornéo, par un employé du Gouvernement en 1824), pag. 401.

Mélanges.

Bijdrage tot de natuurl. geschiedenis der Mieren (Matériaux pour servir à l'histoire naturelle des fourmis), par le docteur S. A. Buddingh, pag. 36.

Taferelen van Javaansche zeden, vier oorspronkelijke verhalen (Tableaux de mœurs javanaises; quatre narrations originales), par M. le comte C. S. W. van Hogendorp, pag. 91.

Tom. II.

Chronique.

De oorzaken van den oorlog op Java van 1825 tot 1830 (Causes de la guerre de Java), par J. I. van Sevenhoven, pag. 102.

[1] Nous avons adopté dans la Table des matières l'ordre des Sections de la première partie du *Moniteur* en admettant encore une section pour les *Mélanges*.

DEUXIÈME ANNÉE.

TOME I.

Chronique.

CHRONIQUE

DES PRINCIPAUX FAITS DE L'HISTOIRE DES INDES-ORIENTALES NÉERLANDAISES, DEPUIS LA FIN DU 16e SIÈCLE JUSQU'A 1830 [1].

1498. Les Portugais, conduits par Vasco de Gama, doublent pour la première fois le *Cap de Bonne-Espérance*, et font leur premier établissement aux Indes (1505). Les Portugais font la découverte de Ceylan (1510). Ils visitent pour la première fois l'île de *Java*, sous Antonio de Abreu (1515), et c'est sous sa conduite qu'ils font la découverte de l'Archipel des Moluques où ils s'établissent.

1594 à 1597. Expéditions infructueuses des Hollandais pour trouver par la mer Glaciale un passage aux Indes, sous Barentsz, Linschoten, Heemskerk, De Veer et Rijp. Hivernage à la Nouvelle-Zemble.

1595. Fondation de la Société dite *Van Verre*, (*pays lointains*).

1595 à 1597. Première expédition des Hollandais aux Indes, conduits par C. Houtman. Ils visitent Bantam, Jacatra et d'autres lieux de l'île de Java.

1598 à 1600. Deuxième expédition aux Indes, sous le commandement de J. Cz. Van Neck et de W. Van Waerwijck. Van Waerwijck est le premier Hollandais qui visite l'archipel des Moluques (1599).

1598 à 1602. Expéditions consécutives et importantes aux Indes, dirigées par les frères Houtman, P. Both, P. Van Caarden, S. Van der Hagen, J. Van Neck, J. Heemskerk, W. Hermansz, J. Van Spilbergen et d'autres. Combats continuels et acharnés avec les Portugais. Les Hollandais se rendent à Atsjin, ville de Sumatra, où s'embarque une ambassade pour le prince Maurice. Premier voyage des Hollandais autour du monde sous Olivier Van Noord, en 1598. J. Van Spilbergen visite pour la première fois l'île de Ceylan en 1602; il est reçu d'une manière brillante et amicale par le roi de Candi. Les Hollandais se rendent aussi à Siam, à Macao, aux Philippines, etc.

1602. Fondation de la Compagnie des Indes-Orientales (20 Mars).

1602 à. Extension considérable du commerce des Indes. Victoires remportées sur les Portugais dans l'archipel des Moluques, par Van der Hagen, qui, en 1607, jette les fondements du fort Victoria, à l'île d'Amboine. C. Matelief, soutenu par le Roi de Djohor, attaque les Portugais, assiége Malacca et remporte une victoire complète sur la flotte portugaise. Des forteresses sont élevées dans plusieurs îles; entre autres celle de Willemstad, dans l'île de Ternate. Les Hollandais visitent aussi les côtes du continent indien et concluent des traités avantageux avec différents princes indigènes, ainsi qu'avec le Japon, vers 1609.

1610. P. Both, premier Gouverneur-général des Indes-Orientales. Il fonde une factorerie à Jacatra. Hostilités avec les Espagnols à Ternate et à Tidor. Traités avantageux avec Bouton, Solor, Timor et surtout avec Ceylan, en 1612.

1614. G. Reijnst succède à Both comme Gouverneur-général. Ce dernier lors de son retour périt dans un naufrage, à l'île Maurice. Des relations commerciales sont établies avec Aden, port de la Mer Rouge. Troubles et combats livrés dans les îles Banda.

1615. Mort du Gouverneur-général G. Reijnst; il a pour successeur L. Reaal. Voyage de découverte important de Schouten et de Le Maire, en 1615. La pointe septentrionale de la Nouvelle-Hollande avait déjà été trouvée, en 1606, par le yacht la *Duifhen*. De 1609 à 1619 on visita et examina la côte occidentale de cette grande île en plusieurs endroits; on nomme les terres découvertes Eendragtsland, Edelsland, etc.

[1] En reproduisant cette chronique abrégée, de notre composition, qui a été insérée dans l'Almanach de l'Inde neérlandaise pour l'année 1843, nous avons pour but d'enregistrer, dans le cadre le plus restreint, les principaux événements touchant cette colonie qui ont lieu sous l'administration hollandaise. Après avoir donné cet aperçu général, nous publierons dans le *Moniteur des Indes* des récits étendus et des mémoires détaillés sur les différentes époques de cette histoire mémorable.

P. M. d. C.

1618. L. Reaal abdique ses hautes fonctions ; il est remplacé par J. P. Koen.

1616 à 1618. Démêlés avec les Anglais à Bantam et à Jacatra. Expéditions importantes de P. Van den Broek en Arabie, à l'Indoustan et à Suratte.

1619. Traité conclu entre les Compagnies anglaise et hollandaise.

1619. Siége mémorable du fort de Jacatra, fait par les indigènes des royaumes de Jacatra et de Bantam, à l'instigation et avec le secours des Anglais. Conduite héroique du commandant P. Van den Broek. Le fort est délivré par Koen qui survient avec une flotte considérable. On lui donne le nom de Batavia et on en fait la capitale de la Compagnie des Indes-Orientales.

1620. Conseil de défense composé de Hollandais et d'Anglais.

1622. Siège infructueux de Macao par Bontekoe. Les Chinois cèdent l'île de Formose. On y bâtit le fort Zélandia. Les îles Banda soumises aux Hollandais par Koen en 1621.

1623. Départ de Koen pour la Hollande; il nomme P. Carpentier son successeur dans le gouvernement-général. Le privilége de la Compagnie des Indes est renouvelé. Exécution de plusieurs Anglais à Amboine, pour cause de conspiration.

1627 à 1628. Découverte du golfe de Carpentaria, de la terre de Nuyts, de celle d'Arnhem, etc., à la Nouvelle Hollande. Mort du Gouverneur-général Carpentier; J. P. Koen, revenu aux Indes, prend de nouveau le gouvernement. La place forte de Batavia est assiégée par une puissante armée du Mataram à Java. Défense courageuse des Hollandais, qui font lever le siége.

1629. Mort de J. P. Koen; J. Spex, Gouverneur-général. État florissant et prospère de Batavia. Traité avantageux conclu avec Ternate.

1632. Départ du Gouverneur-général Spex pour la métropole. H. Brouwer lui succède dans le gouvernement de l'Inde. Troubles dans l'archipel des Moluques.

1636 à 1638. Après l'abdication et le départ du Gouverneur-général Brouwer (1635), son successeur A. Van Diemen dirige en personne deux expéditions aux îles Moluques, y dompte la révolte et conclut des traités avantageux avec les insulaires. Persécutions affreuses et massacre des Chrétiens au Japon. Le christianisme est exterminé dans cet empire. Le commerce de toutes les nations européennes au Japon est défendu, à l'exception de celui des Hollandais qui est beaucoup restreint et transféré de Firando à Désima.

1637 à 1644. Guerres continuelles contre les Portugais dans l'île de Ceylan. Une victoire complète est remportée sur mer près de Goa (1637). Prise des villes de Baticalo, de Trinconomale, de Punto de Gale et de Négombo. MM. Westerholdt, Coster, J. T. Payart et F. Caron se distinguent surtout dans cette campagne.

1640 à 1641. La place de Malacca est prise aux Portugais après un siége très-vif. MM. Antoniszoon, J. Koper, P. Van den Broek et W. Caartekoe se couvrent de gloire dans cette expédition.

1637 à 1643. K. Hartsink raffermit les relations avec le Tonkin et la Cochinchine. Ambassades de J. Van Galen et de Hagenaar à Cambodje; les Hollandais sont massacrés dans ce royaume. G. Van Wusthof est envoyé en ambassade à Laos (1641).

1642 et 1643. Expédition mémorable du navigateur A. Tasman; il découvre la Terre de Van Diemen (Van Diemensland) au sud de la Nouvelle-Hollande, la Nouvelle-Zélande, etc. Voyage de découverte de M. G. De Vries, le long des côtes du Japon, de Jesso, des îles Kuriles, etc.

1645. Van Diemen bâtit deux églises à Batavia ; il y meurt en 1645. Son successeur K. Van der Lyn fait la paix avec le Mataram de Java. Troubles dans l'île de Ceylan; le directeur des affaires de la Compagnie à Negombo, A. Van der Stel, est assassiné dans la ville. La paix est rétablie à Ceylan par les bons procédés de J. Maatzuiker (1649). Troubles aux Moluques, sous le gouverneur de ces îles Demmer; ce fonctionnaire est remplacé par Vlaming en 1648.

1650. Départ du Gouverneur-général K. Van der Lyn; K. Reiniersz lui succède dans le gouvernement.

1651. Expédition d'une flotte considérable aux îles de Ternate et d'Amboine, sous le commandement de Vlaming. La culture du giroflier est limitée à l'île d'Amboine.

1652. Prise de possession du Cap de Bonne-Espérance par A. Van Riebeek.

1653. Mort de K. Reiniersz. J. Maatzuiker est nommé Gouverneur-général.

1653 à 1662. Guerres contre les Portugais à Ceylan. G. Hulft, envoyé dans cette île en 1655, est tué au siége de Colombo. Il est remplacé par R. Van Goens. Victoires importantes sur les côtes de Coromandel et de Malabar. Prise de Cochin en 1663; paix conclue avec les Portugais.

1653 à 1663. Hostilités à Formose. Descente de Coxinga dans cette île (1661). Conduite courageuse du gouverneur Coyet. Mort héroïque d'A. Hambroek, le Régulus hollandais. Reddition du fort Zélandia, en 1662. Expédition de Poleman contre les Chinois et Coxinga dans l'année suivante.

1653 à 1669. Nouveaux troubles aux Moluques et à Mangkasser. Vlaming y est envoyé plusieurs fois pour régler les affaires. Expédition sous Van Dam contre Mangkasser en 1660; lors de la reprise des hostilités, en 1666, K. Speelman y remporte des victoires décisives; il soumet ce pays en 1669. Voyages intéressants de W. Schouten aux côtes de Coromandel, etc.

1664 à 1670. Les Hollandais étendent leur pouvoir à Sumatra. La plus grande partie de la côte occidentale de cette île est soumise par De Bitter, Poleman, Verspreet et d'autres. Padang est choisi pour comptoir principal de cette côte. Tentatives infructueuses des Français pour s'emparer de l'île de Ceylan.

1674 à 1677. Hostilités entre le Soesoehoenang de Java et un Prince de Mangkasser; guerre de succession. Les Hollandais soutiennent le prince légitime, remportent de grands avantages sous Poleman et Speelman, et le rétablissent dans ses états. Le royaume de Jacatra et une partie du territoire de Samarang sont cédés à la Compagnie des Indes.

1678. Mort du Gouverneur-général J. Maatzuiker; il est remplacé par R. Van Goens. La partie nord-est de Java continue d'être le théâtre de troubles, suscités par Taroera Djaja. Kediri est prise par Hurdt et Poleman.

1679. Coeper remporte de grands avantages près de Solo.

1680 à 1681. Taroera Djaja est fait prisonnier par Jonker. Une victoire complète est remportée sur le Panambahan de Giri, et toute l'île de Java est soumise à l'Empereur. Des troubles s'élèvent dans le royaume de Bantam.

1681. Départ du Gouverneur-général R. Van Goens pour la Hollande. K. Speelman lui succède.

1681 à 1683. La guerre dans le pays de Bantam continue, mais elle finit en 1683. Expulsion des Anglais de ces contrées. Ternate, Amboine et Boero deviennent le théâtre de querelles et d'émeutes, causées par le sultan de Ternate; elles sont apaisées en 1683.

1684. Mort du Gouverneur-général K. Speelman, qui a pour successeur J. Camphuis. Une guerre, suscitée par Soerapatie, éclate à Java. L'ambassadeur Tak à Soerakarta est perfidement assassiné, en 1686. Les Anglais s'établissent à Benkoelen, sur la côte occidentale de Sumatra. Ambassades en Perse sous Van Heuvel et Van Leenen (1684 à 1692).

1687. Van Rheede choisit Negapatnam sur la côte de Coromandel pour chef-lieu de la Compagnie. Pondichéry est prise aux Français en 1693. Ambassade des Abyssiniens à Batavia.

1691. Le Gouverneur-général Camphuis renonce à ses fonctions; il est remplace par W. Van Outhoorn. Voyages du célèbre Kaempfer à Java et au Japon. Les troubles continuent à Java où, en 1704, Ponger est reconnu comme empereur par le gouvernement, à la place de Depati Anam.

1704. Le Gouverneur-général W. Van Outhoorn résigne ses fonctions, et J. Van Hoorn lui succède dans le gouvernement.

1705. Une expédition militaire a lieu sous H. De Wilde contre l'Empereur Depati Anam qui a été déclaré déchu du trône. Il est forcé de fuir et nos troupes occupent Soerakarta. La guerre continue sous Knol, De Bevere et De Wilde. Prise de Bangil. Mort du rebelle Soerapati. Prise de la passe près de Kakapper en 1607. Batailles de Sigerie, etc. En 1708, Depati Anam se rend, et cette guerre est terminée.

1679 à 1706. La colonie du Cap de Bonne-Espérance prospère sous la direction des gouverneurs S. et W. A. Van der Stel.

1709. A. Van Riebeek succède dans le gouvernement au Gouverneur-général J. Van Hoorn. Plusieurs institutions utiles sont fondées à Java; entr'autres une grande route à la côte méridionale de l'île.

1713. Après la mort du Gouverneur-général A. Van Riebeek, C. Van Zwol est appelé à le remplacer. Quelques troubles s'élèvent sur la côte de Malabar, mais ils sont bientôt apaisés. Le célèbre historien F. Valentyn séjourne aux Indes de 1685 à 1695 et de 1705 à 1714.

1718. La guerre éclate à Java contre quelques princes de la partie orientale de l'île auxquels se joig-

nent ceux de Bali et de Madura; l'une des causes de ces troubles est dans la succession au trône du Soesoehoenang Pongar, qui meurt en 1719.

1718. Après la mort de C. Van Zwol, H. Zwaardekroon est nommé Gouverneur-général. C'est en 1719 qu'on introduit, pour la première fois, avec un bon succès, la culture du café à Java.

1721. P. Elberveld trame une conspiration à Batavia; mais elle est découverte à temps; ce malfaiteur, ainsi que les conjurés ses complices, subissent une punition exemplaire. J. Roggeveen fait un voyage remarquable autour du monde.

1723. La guerre de Java est terminée, après que le gouvernement s'est rendu maître des principaux chefs de rebelles.

1722. Une Compagnie des Indes-Orientales est fondée à Ostende. Cette société remporte, dans le commencement, de grands avantages, mais, contrariée par la Compagnie néerlandaise des Indes-Orientales, ainsi que par les Anglais, elle trouve tant d'obstacles à son développement qu'elle est dissoute peu de temps après, en 1731, à l'époque de la paix de Vienne.

1721. Terribles tempêtes au Cap de Bonne-Espérance et dans l'Océan. Elles sont cause de la perte de quatorze navires de la Compagnie.

1725. Le Gouverneur-général H. Zwaardekroon dépose son titre, et M. De Haan le remplace dans ses fonctions.

1729. Après la mort du Gouverneur-général M. De Haan, D. Durven lui succède. Il opprime la population chinoise, est rappelé en Hollande, en 1732, et remplacé par D. Van Cloon. Le Gouverneur de l'île de Ceylan P. Vuyst est démis de ses fonctions à cause des cruautés qu'il a fait endurer aux sujets européens. Il est jugé à Batavia et condamné à mort.

1735. Mort du Gouverneur-général D. Van Cloon, qui est remplacé par A. Patras.

1737. Après la mort du Gouverneur-général A. Patras, A. Valckenier est nommé son successeur. Quelques troubles avec des princes de la côte occidentale de Sumatra sont apaisés par la sage politique du chef de comptoir De Klerk.

1737. Une violente tempête fait échouer et périr huit navires de la Compagnie qui revenaient des Indes richement chargés.

1740. Massacre de Chinois à Batavia, à la suite d'une conspiration.

1741. Le Gouverneur-général A. Valckenier abdique ses fonctions; il est remplacé par J. Thedens. Les mouvements des Chinois de Java continuent à Batavia et ailleurs; ils sont soutenus par les Javanais et leur Soesoehoenang, se rendent maîtres de la forteresse proche de Soerakarta et assiègent la ville de Samarang. On met fin à leurs premiers succès par le déploiement de 12000 hommes; on regagne bientôt les places perdues et l'on force le Soesoehoenang à faire la paix.

1742. L'ex-Gouverneur-général A. Valckenier part pour la métropole; mais arrivé au Cap de Bonne-Espérance, il est arrêté sur les ordres des directeurs de la Compagnie en Hollande, qui, desapprouvant hautement sa conduite cruelle envers les Chinois, le renvoyent à Batavia pour y être traduit en justice.

1742. Le Baron W. Van Imhoff, nommé en Hollande Gouverneur-général des Indes, visite la colonie
1743. du Cap de Bonne-Espérance et arrive à Batavia, où il remplace J. Thedens. Ce Gouverneur s'efforce d'apaiser les émentes des Chinois. Il conclut avec le Soesoehoenang un traité avantageux par lequel la Compagnie fait une acquisition considérable de territoire et gagne à peu près toute la côte Nord-est de Java jusqu'à Banjoewangi.

1745. Le sultan de Madura appuie les Chinois révoltés. Vaincu par le gouverneur de la côte nord--est E. Sterrenberg et par M. Benaut, il tombe au pouvoir des Hollandais, qui donnent un nouveau chef à l'île de Madura.

1746. Van Imhoff visite toutes les possessions hollandaises de Java; il introduit partout des améliorations. Commencement des troubles dans l'empire de Java, suscités par Mankoeboemi, frère de l'empereur; il en est de même dans le royaume de Bantam au sujet de la succession au trône.

1749. Le prince Guillaume IV, stadhouder, est élu chef suprême de la Compagnie des Indes-Orientales.

1751. Mort du Gouverneur-général W. Van Imhoff; il est remplacé dans cet emploi par J. Mossel. La

guerre continue à Bantam et contre les Chinois de Java. Revers dans les affaires du Bengale et de la côte de Coromandel. Combats contre les pirates sur la côte de Malabar. Entreprise courageuse du Baron de Kniphausen contre Bassora en 1754. Grande mortalité et loi somptuaire dans la ville de Batavia.

1755. Fin de la guerre de Java. L'empire y est divisé en deux parties : le Soerakarta et le Djocjokarta. Extension considérable du pouvoir des Anglais dans l'Indoustan.

1757. Conquête du Bengale par les Anglais. Une expédition des Hollandais en ce pays sous Roussel a le plus mauvais succès ; ils essuient plusieurs défaites.

1761. Mort du Gouverneur-général J. Mossel; P. A. Van der Parra lui succède. Les Français, sous la conduite de d'Estaing se rendent maîtres des possessions anglaises à la cote ouest de Sumatra et les cèdent à la Compagnie hollandaise.

1761 à 1766. La guerre éclate à Ceylan contre le roi de Candi qui est soutenu par les Anglais. Avantages et échecs alternatifs, essuyés sous le Gouverneur de l'île Van Eck qui assiège et prend la ville de Candi en 1765. Son successeur J. W. Falck tâche de mettre fin à ces troubles et parvient à faire la paix en 1766. MM. Tedder, Drosdowsky, Bischof et surtout Feber se sont distingués dans cette guerre.

1775. Mort du Gouverneur-général P. A. Van der Parra, qui est remplacé par J. Van Riemsdijk. Ce dernier reste deux ans à la tête des affaires et a pour successeur R. De Klerk.

1777. Le pouvoir de la Compagnie s'étend beaucoup à Bornéo et surtout à Pontianak. Quelques troubles à Célèbes, occasionnés par un aventurier, nommé Sankilang, se terminent par la prise de Mangkasser par le major Seidlers en 1778.

1778. Fondation de la Société des Arts et des Sciences de Batavia.

1780. Mort du Gouverneur-général R. De Klerk qui est remplacé par W. A. Alting. Déclin progressif du commerce hollandais avec l'île de Ceylan, les côtes de Coromandel et de Malabar, avec le Bengale et le Japon. Situation défavorable de la Compagnie.

1780. Guerre avec l'Angleterre. Entreprise manquée des Anglais contre le Cap de Bonne-Espérance; cette possession est sauvée par une escadre française envoyée au secours des Hollandais sous les ordres de M. de Suffren.

1781. Les Anglais s'emparent des possessions hollandaises sur les côtes de Coromandel et de Malabar.

1782. Ils se rendent aussi maîtres de nos factoreries sur la côte ouest de Sumatra, et de Trinconomale dans l'île de Ceylan ; cette dernière ville, cependant, est bientôt reprise par la bravoure du Gouverneur Falck aidé des Français sous de Suffren.

1783. Paix avec l'Angleterre. Nos possessions sur les côtes de Sumatra et de Coromandel nous sont rendues, à l'exception de Negapatnam.

1784. Guerre avec le sultan de Riouw. Siège infructueux de la ville de Riouw, pendant lequel le commissaire du Gouvernement Lemker saute en l'air avec une frégate. La flotte se rend à Malacca qui se trouve assiégée par les armées de Salangore, de Johore et de Riouw.

1784. Une flotte hollandaise commandée par J. C. Van Braam est expediée de Batavia et fait lever le siège de Malacca. Ensuite, on se rend maître de Salangore, grâce surtout à la bravoure de D. Van Hogendorp, et ces avantages sont complétés par la prise d'assaut de Riouw. Le royaume de Banjermassing est cédé à la Compagnie des Indes. Nonobstant ces avantages, la Société se trouve dans des grands embarras et sa position devient de plus en plus critique.

1787. La ville de Riouw est prise par des pirates de Soeloe. Diffèrends avec le royaume de Palembang et troubles à Java en 1790.

1791. Sont nommés Commissaires-généraux des Indes-néerlandaises : S. C. Nederburgh, S. H. Frijkenius, W. A. Alting et J. Siberg, ce dernier en 1793.

1792. Les Commissaires-généraux Nederburgh et Frijkenius visitent d'abord la colonie du Cap de Bonne-Espérance, où ils introduisent beaucoup de changements favorables dans le système de gouvernement. La culture prend des développements considérables à Java.

1794. Ambassade à Péking en Chine sous J. Titsingh et A. E. Van Braam Houckgeest.

1795. Révolution en Hollande.

Les Anglais s'emparent de nos possessions à Ceylan, de celles sur les côtes de Malabar et de Coromandel, au Bengale, à Malacca, aux îles Moluques et au Cap de Bonne-Espérance.

1796. Le Gouverneur- et Commissaire-général W. A. Alting donne sa démission; il est remplacé par P. G. Van Overstraten.

1799. Le Commissaire-général Nederburgh retourne en Europe.

1800. Une escadre anglaise bloque Batavia et détruit l'établissement d'Onrust.

1801. Mort du Gouverneur-général P. G. Van Overstraten; il est remplacé par J. Siberg.

1802. Paix avec l'Angleterre. La Hollande recouvre ses colonies, excepté l'île de Ceylan. MM. De Mist et J. W. Janssens se rendent au Cap de Bonne-Espérance, le premier comme Commissaire-général, le second avec le titre de Gouverneur; ils font des voyages intéressants dans cette colonie. Renouvellement de la guerre avec l'Angleterre.

1805. A. H. Wiese succède au Gouverneur-général J. Siberg.

1806. Une flotte anglaise paraît devant le Cap de Bonne-Espérance et cette colonie est forcée de se rendre par capitulation.

1807. Une flotte anglaise sous le commandement de Pellew arrive à Soerabaya et y détruit les fortifications.

1808. Le maréchal H. W. Daendels vient aux Indes en qualité de Gouverneur-général. Il introduit des changements importants dans la colonisation. Le territoire de la côte Nord-est de Java est divisé en résidences. On construit une grande route par toute l'île de Java. Le roi de Bantam est déclaré déchu de son trône et banni; ses états sont joints à nos possessions. La ville de Batavia est peu à peu désertée par ses habitants à cause de son insalubrité; ils choisissent pour demeure les environs qui sont beaucoup plus salubres. Quelques troubles dans le Djocjocarta sont bientôt apaisés.

1810. Les îles Moluques sont encore une fois prises par les Anglais. La Hollande est incorporée à l'Empire français.

1811. Le Gouverneur-général J. W. Janssens arrive aux Indes et remplace Daendels. Apparition devant Batavia d'une flotte anglaise et de Lord Minto, Gouverneur-général du Bengale. Après plusieurs combats et une résistance courageuse Batavia et les forteresses environnantes sont cédées aux Anglais. Le Gouverneur-général se retire à Samarang, mais, après d'autres combats, il se voit à la fin forcé de capituler (le 18 septembre). Sir Stamford Raffles est nommé Lieutenant-Gouverneur-général.

1812. Par des traités entre les princes de Djocjokarta et de Soerakarta, la Hollande obtient encore une acquisition de territoire à Java.

1814. La Hollande est affranchie du joug de Napoléon. Par le traité de Londres avec l'Angleterre, elle rentre dans la possession de ses colonies des Indes-Orientales, à l'exception du Cap de Bonne-Espérance.

1815. Éruption terrible du volcan Tomboro dans l'île de Sumbawa.

1816. MM. C. T. Elout, le Baron G. A. G. P. Van der Capellen et A. A. Buijskes arrivent aux Indes en qualité de Commissaires-généraux; le second portant en outre le titre de Gouverneur-général.

1816. Quelques troubles survenus dans la province de Krawang à Java sont bientôt apaisés. Prise de possession des mains des Anglais de nos établissements dans l'île de Bornéo, par le Commissaire J. Van Boekholtz et de ceux de l'île de Célèbes par le Commissaire P. T. Chassé.

1817. La guerre éclate aux Moluques. Le résident J. Van den Bergh est assassiné dans l'île de Saparoea. Une expédition y est faite sous les ordres du Commissaire-général contre-amiral A. A. Buijskes. Nos troupes remportent des victoires sur les indigènes d'Amboine, de Saparoea et de Haroeko, surtout grâce à la direction du major Meyer; ces îles sont soumises au pouvoir des Hollandais. Voyage d'inspection dans l'île de Java des Commissaires-généraux Elout et Van der Capellen. Éruption violente du volcan Idjeng à l'extrémité orientale de Java.

1817 à 1818. Prise de possession de nos colonies du Bengale et de la côte de Coromandel par le Commissaire J. A. Van Braam; ainsi que de celles de Malacca et de Riouw par les Commissaires C. J. Wolterbeek et J. S. Timmerman Thijssen.

1818. Troubles dans la province de Chéribon. Une expédition y est faite sous le capitaine Elout. Éruption du volcan Goentoer à Java.

1818. Des troubles à l'île de Bornéo appèlent le Commissaire J. Van Boekholtz dans cette île; plus tard le major Nahuijs est chargé d'une mission pour Bornéo, ainsi que M. Roesler en 1819.

1818. M. Muntinghe est envoyé comme Commissaire du Gouvernement à Palembang. La guerre éclate dans ce royaume en 1819 sous l'ex-sultan Badar Oedin, principalement à cause des vexations des Anglais. Le sultan règnant Najoe Eddin ainsi que le Commissaire et les troupes hollandaises se voient obligés de quitter Palembang et de se retirer à Java.

1819. Inauguration solennelle du Gouvernement colonial par les Commissaires-généraux (le 16 janvier); le Commissaire-général Van der Capellen prend la direction des affaires en sa qualité de Gouverneur-général. Les Commissaires-généraux Elout et Buijskes partent pour la métropole.
Prise de possession des factoreries hollandaises à la côte occidentale de Sumatra par le Commissaire J. Du Puy.
Différends avec le gouvernement Portugais dans l'île de Timor. MM. Taets Van Amerongen et M. H. Halewijn y sont envoyés comme Commissaires.
Fondation d'un jardin botanique à Buitenzorg sous la direction du professeur Reinwardt.
Troubles à Célèbes suscités par un certain Aboe Bakar. Victoires remportées dans cette île sous le colonel De la Fontaine.

1820. Une révolte des Bouginais à Riouw est bientôt apaisée par les soins du major Krieger; il en est de même de quelques troubles dans l'île de Banka, domptés par les colonels Keer et Riesz, le capitaine C. Van der Wijck et d'autres officiers.
MM. H. J. Van de Graaff et G. F. Meijlan reçoivent une mission aux îles Moluques comme Commissaires.
Éruption du volcan Goenong Api dans l'île de Banda.
Mort de l'empereur de Soerakarta Pacoboano IV. Inauguration solennelle de son fils ainé et successeur au trône, Pacoboano V; le gouvernement hollandais est representé en cette occasion par les Commissaires P. Merkus, Nahuijs et P. H. Lawick van Pabst.

1821. Le choléra règne à Java et fait de grands ravages.
Seconde expédition à Palembang sous le commandement en chef du Général-major De Kock. La flotte est sous les ordres du capitaine de vaisseau Lewe van Aduard et les troupes de terre sous les lieutenants-colonels La Fontaine et Bischoff. Une victoire complète et décisive est remportée et la ville de Palembang prise le 23 juin.

1822. Troubles parmi les Padries dans l'intérieur de Sumatra. Une expédition a lieu de ce côté, sous le lieutenant-colonel Raaff.
Révolte des Chinois sur la côte ouest de Bornéo. M. J. H. Tobias s'y rend comme Commissaire. Nos troupes y remportent des victoires sous le lieutenant-colonel De Stuers.

1823. Une mission politique et scientifique au Japon est confiée à M.M. le colonel J. W. De Sturler et Ph. Fr. De Siebold.

1824. Traité avec l'Angleterre. Échange de Benkoelen contre Malacca, etc.
Fondation de la Société de Commerce des Pays-Bas.
Voyage du Gouverneur-général dans l'archipel des Moluques et à l'île de Célèbes.
Suppression du *Hongie* ou des mesures restrictives de la culture des épices aux Moluques.
Éruption du Goenong Api à Banda.
Révolte à Bonie. Combats à Tanette et à Soepa sous le lieutenant-colonel De Stuers. Le Général-major Van Geen arrive dans cette île à la tête d'un détachement considérable. Combats et victoires près de Boele Comba, à Panassa, à Badjoa, etc. Les majors Bast, Le Bron de Vexela, Van Coehoorn, Sollewijn, le capitaine de corvette Heije et d'autres officiers se distinguent dans cette guerre.

1825. Révolte à Djocjocarta sous Dipo Negoro. Commencement de la grande guerre de Java. Le Général-major De Kock est chargé du commandement en chef de l'armée. Cette armée est renforcée peu de temps après par l'arrivée de troupes de Célèbes sous le Général-major Van Geen.

1826. Le Gouverneur-général Baron G. A. G. P. Van der Capellen se rend à la métropole et transmet la direction des affaires au lieutenant-Gouverneur-général H. M. De Kock (1er janvier).
Arrivée aux Indes du Commissaire-général Vicomte L. Du Bus de Gisignies.

1826 à 1830. Continuation de la guerre de Java. Combats à Pleret, à Gorrok etc. (1826). Arrivée d'un renfort de troupes de la Hollande (1827). Combats continuels contre les indigènes sous Dipo Negoro, Sentot, Mangko Boemi, etc. (1827, 1828 et 1829), suivis à la fin de la prise de Dipo Negoro (le 28 mars 1830). Fin de la guerre. Voici les noms de quelques-uns des officiers qui se sont particulièrement distingués dans cette guerre : le lieutenant-général De Kock, les généraux-majors Van Geen et Bischoff, les lieutenants-colonels Cochius, De Cleerens, De la Tour, Diell, Ledel, les majors Le Bron de Vexela, Van der Wijck, Elout, Périé, Sollewijn, Du Perron, Roest, De Leeuw, Buschkens, De Stuers, Spengler, les capitaines Bauer, Michiels, Rinia van Nauta, Ten Hove, Roeps, Koelman, Van Greisheim, etc.

1825 et 1826. Voyage intéressant du lieutenant de vaisseau D. H. Kolff dans l'archipel des Moluques et à la côte sud-ouest de la Nouvelle-Guinée.

1826. Voyage remarquable de la corvette de S. M. Triton et de la goelette Iris à la Nouvelle-Guinée, sous les ordres du capitaine de frégate Steenboom. Découvertes importantes faites pendant cette expédition. Prise de possession de la partie ouest de cette île, et fondation de la colonie de Merkus-oord.

1827 et 1828. Guerre avec le sultan de Matam à Bornéo. Expédition sous le capitaine de vaisseau H. M. Dibbetz. Combats acharnés sur les rivières la Karbouw et la Katapan (le 2 et le 3 septembre). Prise de Matam et soumission de cet empire.

Le capitaine de vaisseau Dibbetz, les capitaines Speleveld et Gennet, les lieutenants de vaisseau Schuit, Van Hugenholtz, Bansen, Dibbetz, etc. se distinguent glorieusement pendant cette expédition.

Extension considérable de la culture à Java, surtout dans les plantations de café, d'indigo, de tabac, de coton, de thé, etc. Introduction de la culture de la cochenille.

Arrivée du Gouverneur-général J. Van den Bosch et départ du Commissaire-général Vicomte L. Du Bus de Gisignies.

LISTE DES GOUVERNEURS-GÉNÉRAUX ET DES COMMISSAIRES-GÉNÉRAUX DE L'INDE NÉERLANDAISE.

GOUVERNEURS-GÉNÉRAUX.

1	Pieter Both, ...	de 1610 à 1614.
2	Gerard Reijnst, ...	de 1614 à 1615.
3	Laurens Reaal, ...	de 1615 à 1618.
4	Jan Pieterszoon Koen, ...	de 1618 à 1623.
5	Pieter De Carpentier, ...	de 1623 à 1627.
6	Jan Pieterszoon Koen, ...	de 1627 à 1629.
7	Jacques Specx, ...	de 1629 à 1632.
8	Hendrik Brouwer, ...	de 1632 à 1635.
9	Anthoni Van Diemen, ...	de 1635 à 1645.
10	Kornelis Van der Lijn, ...	de 1645 à 1650.
11	Karel Reiniersz, ...	de 1650 à 1653.
12	Joan Maatzuiker, ...	de 1653 à 1678.
13	Rijklof Van Goens, ...	de 1678 à 1681.
14	Kornelis Speelman, ...	de 1681 à 1684.
15	Joannes Camphuis, ...	de 1684 à 1691.
16	Willem Van Outhoorn, . . .	de 1691 à 1704.
17	Johan Van Hoorn, ...	de 1704 à 1709.
18	Abraham Van Riebeek, . . .	de 1709 à 1713.
19	Christoffel Van Zwol, ...	de 1713 à 1718.
20	Henrik Zwaardekroon, ...	de 1718 à 1725.
21	Matheus De Haan, ...	de 1725 à 1729.
22	Diederik Durven, ...	de 1729 à 1732.
23	Dirk Van Cloon, ...	de 1732 à 1735.
24	Abraham Patras, ...	de 1735 à 1737.
25	Adriaan Valckenier, ...	de 1737 à 1741.
26	Johannes Thedens, ...	de 1741 à 1743.
27	Baron Gustaaf Willem Van Imhoff.	de 1743 à 1751.
28	Jacob Mossel, ...	de 1751 à 1761.
29	Petrus Albertus Van der Parra. .	de 1761 à 1775.
30	Jeremias Van Riemsdijk, . . .	de 1775 à 1777.
31	Reijnier De Klerk, ...	de 1777 à 1780.
32	Me. Willem Arnold Alting; . .	de 1780 à 1796.
33	Me. Pieter Gerardus Van Overstraten.	de 1796 à 1801.
34	Johannes Siberg, ...	de 1801 à 1805.
35	Albertus Henricus Wiese, . . .	de 1805 à 1808.
36	Herman Willem Daendels, . . .	de 1808 à 1811.
37	Jan Willem Janssens, ...	de 1811 à 1811.
38	Thomas Stamford Raffles, (*occupation anglaise*).	de 1811 à 1816.
39	Baron Godert Alexander Gerard Philip Van der Capellen, ...	de 1816 à 1826.
40	Hendrik Merkus De Kock, (*Lieutenant-Gouverneur-général*) . .	de 1826 à 1830.
41	Johannes Van den Bosch, . . .	de 1830 à 1833.
42	Jean Chrétien Baud, (*par-intérim*)	de 1833 à 1836.
43	Dominique Jacques De Eerens, .	de 1836 à 1840.
44	Comte Carel Sirardus Willem Van Hogendorp, (*par-intérim*) . .	de 1840 à 1841.
45	Me. Pieter Merkus, (*par-intérim*) .	de 1841 à 1843.
	Me. Pieter Merkus, ...	de 1843 à 1844.
46	Joan Cornelis Reijnst, (*par-intérim*)	de 1844 à 1845.
47	Jan Jacob Rochussen, . . nommé	en 1845.

COMMISSAIRES-GÉNÉRAUX.

Me Sebastiaan Cornelis Nederburgh	1791.
Simon Hendrik Frijkenius	1791.
Me Willem Arnold Alting	1791.
Johannes Siberg	1793.
Me Pieter Gerardus Van Overstraten	1796.
Me Cornelis Theodorus Elout	1816.
Baron Godert Alexander Gerard Philip Van der Capellen	1816.
Arnold Adriaan Buijskes	1816.
Vicomte Leonard Du Bus de Gisignies	1826.
Johannes Van den Bosch	1833.

COSMOGRAPHIE.

Essai d'une description des îles de BALI et de LOMBOK, par M. le baron P. Melvill de Carnbee, lieutenant de la Marine Royale des Pays-Bas, (accompagné d'une carte).

SOURCES.

Ouvrages imprimés.

Verslag nopens het eiland Bali; de vorsten, hunne geaardheid en betrekkingen, den handel, de culture, de bevolking, enz. (Rapport sur l'île de Bali, sur les princes, leur caractère et leurs relations, sur le commerce, l'agriculture, la population, etc.) par V. D. B. (Van Den Broek), Commissaire du Gouvernement de l'Inde néerlandaise pendant les années 1817 et 1818; inséré dans le Journal *De Oosterling*, publié par J. Olivier J.^r; Tome I.^r p. 158.

Eenige mededeelingen nopens het eiland Bali (Communications sur l'île de Bali) par Abdullah Bin Mohamad El Mazzie (de 1820 à 1827), accompagnées d'une traduction hollandaise et de notes, par W. R. Van Hoëvell; inséré dans le *Tijdschrift voor Neêrland's Indië*, Année VII, Tome II, p. 139.

Short account of the island of Bali, particularly of Bali Boleleng (Description succincte de l'île de Bali et particulièrement de Bali Bléling (1834); inséré dans l'ouvrage: *Notices of the Indian Archipelago and adjacent countries*, (Notices sur l'Archipel indien et sur les contrées adjacentes) par J. H. Moor; Singapore 1837, Tome I.^r, p. 85.

Beschrijving van het eiland Lombok (Description de l'île de Lombok); inséré dans le *Tijdschrift voor Neêrland's Indië*, Année II, Tome II, p. 659. Batavia, 1839.

Een uitstapje naar het eiland Bali (Excursion à l'île de Bali) par H. Zollinger, 1845; inséré dans le *Tijdschrift voor Neêrland's Indië*, Année VII, Tome IV, p. 1.re

Manuscrits.

Verslag van eene zending naar de eilanden Bali en Lombok in 1838 (Rapport d'une mission aux îles de Bali et de Lombok) par M. Wetters, Major d'artillerie.

Verslag van eene zending naar de eilanden Bali en Lombok in 1839, etc. (Rapport d'une mission aux îles de Bali et de Lombok exécutée en 1839, sur l'ordre de la factorerie de la Société de Commerce des Pays-Bas à Batavia), par son agent M. C. A. Granpré Molière.

Verslagen over den staat der eilanden Bali en Lombok (Rapports sur la situation des îles de Bali et de Lombok) par M. H. J. Huskus Koopman, commissaire du Gouvernement des Indes-Orientales néerlandaises. 1841 et 1842 [1].

Nos propres notes sur ces îles, prises pendant une croisière faite en 1836 sur la corvette de S. M. l'*Ajax*.

[1] Les manuscrits précédents et quelques autres pièces inédites intéressantes ont été mises à notre disposition par S. E. M. le Ministre des Colonies, qui a bien voulu nous permettre d'en faire usage pour la description qui va suivre.

CHAPITRE PREMIER.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE, CONSTITUTION GÉOGNOSTIQUE, ASPECT DU PAYS.

Bali est située entre le 8° 3′ 30″ et le 8° 53′ 30″ latit. sud et entre le 114° 26′ et le 115° 40′ long. est de Greenwich. Sa plus grande largeur est donc de douze lieues géographiques et demie [1] sur dix-huit et demie de longueur. La forme de cette île est en quelque sorte triangulaire, car la côte septentrionale suit à peu près les directions est et ouest, et la partie méridionale va en s'amincissant.

Lombok est située entre le 8° 12′ et le 9° 1′ latit. sud et entre le 115° 44′ et le 116° 40′ long. est de Greenwich. Sa forme est plus quadrangulaire, hormis une langue de terre qui se prolonge assez loin dans la partie sud-ouest.

Les deux îles se trouvent immédiatement à l'orient de Java, dans la grande chaîne d'îles qui, de Sumatra, s'étend à l'est jusqu'à Timor. Sur la face septentrionale, elle sont baignées par la grande mer intérieure que l'on appelle ordinairement la mer de Java; au sud, par l'Océan indien. A l'ouest, Bali, est séparée de Java par le détroit de Bali qui, dans la partie la plus étroite, c'est à dire à l'entrée nord, n'a que 1 mille $^1/_4$ ou $1^1/_4$ en largeur. Le détroit de Lombok, qui forme la limite des deux îles que nous décrivons, est beaucoup plus spacieux : il a bien quatre ou cinq lieues géographiques de largeur moyenne, mais la partie méridionale est considérablement rétrécie par l'île des Bandits (Bandieten eiland) qui en barre l'entrée. Enfin, le détroit d'Allas, qui forme à l'est de Lombok la ligne de démarcation entre cette île et Sumbawa, a deux ou trois lieues de largeur moyenne et renferme beaucoup d'îlots, surtout le long de la côte nord-ouest de Sumbawa.

Voici, d'après notre calcul, l'étendue de ces îles : Bali, 105,3 lieues géographiques carrées ou 57,8 myriamètres carrés; Lombok, 103,5 lieues géographiques carrées ou 56,8 myriamètres carrés [2]. Les deux îles sont donc à peu près de la même grandeur; chacune d'elles est un peu plus grande que l'île de Madura et représente plus de la vingt-deuxième partie de Java, notre possession capitale.

Tout considéré, Bali et Lombok sont très-montueuses. Chacune d'elles possède une fort haute montagne dont la cîme s'élève majestueusement au-dessus des nuages et qui, par son circuit et sa hauteur, domine toutes les autres et les réduit en apparence au rang de collines. On voit ces montagnes en mer à très-grande distance, surtout pendant la mousson d'ouest ou mousson pluvieuse, lorsque l'atmosphère, débarrassée de brouillards et de vapeurs par les pluies continuelles, atteint un degré particulier de transparence. Nous-mêmes, nous avons plus d'une fois reconnu distinctement, à seize et même à vingt lieues de distance, plusieurs des montagnes les plus élevées de l'Archipel indien.

Nous avons essayé de déterminer trigonométriquement la hauteur de ces montagnes qui, dans les cartes, reçoivent ordinairement la dénomination de pics de Bali et de Lombok, mais dont les noms propres sont Agoeng et Rindjanie. Les résultats obtenus ne peuvent pas s'écarter beaucoup de la vérité. Ils sont, pour l'Agoeng, 3452 mètres (10996 pieds rhénans, 10627 pieds de Paris ou 11326 pieds d'Angleterre) et pour le Rindjanie, 3773 mètres (12018 pieds rhénans, 11615 pieds de Paris ou 12379 pieds d'Angleterre) [3]. Il suit de là que ces sommets doivent être comptés parmi les plus élevés de l'Archipel; car ils ne sont surpassés en hauteur que par trois montagnes de Java, le Semiroe, l'Ardjoeno et le Slamat. Indépendamment des gigantesques élévations que nous venons de nommer, ces îles renferment encore plusieurs dos de montagnes d'une moindre hauteur. Il s'en trouve le plus dans les parties moyenne, septentrionale et orientale de Bali. Lombok possède deux chaînes de montagnes qui la traversent d'occident en orient. Nous avons trouvé par la trigonométrie, pour la hauteur de quelques sommets indiqués dans la carte, environ 3150, 2850, 2300 et 2200 mètres; celle du Goenoeng Batoer est évaluée approximativement à 1880 mètres (6200 pieds de Paris).

La formation des deux îles est presque entièrement volcanique; M. Zollinger dit que l'analogie de formation existant entre les montagnes de la Bali orientale et celles de la division Banjoewangi de

[1] On entend par lieue géographique la quinzième partie d'un degré de l'équateur.

[2] Voir le *Moniteur des Indes-Orientales et Occidentales*, p. 47.

[3] Nous ne sachons pas que jamais naturaliste ait accompli l'ascension de ces montagnes, ni par conséquent qu'elles aient été mesurées au moyen de baromètres. Horsburgh, dans son *India Directory*, Troisième édition, Tome II, p. 522, dit avoir déterminé trigonométriquement la hauteur du pic de Lombok à 8688 pieds d'Angleterre (2648 mètres). Cette indication est de plus de mille mètres au-dessous de la réalité.

Java, est extrêmement remarquable, tant à l'égard du système volcanique, que sous le rapport de la formation calcaire de la pointe sud. De même que la côte méridionale de la résidence Passoeroeang, que l'île de Baroen et que la pointe sud-est de Java, de même la presqu'île méridionale de Bali, vulgairement connue sous le nom de Tafelhoek, est d'une formation calcaire très-moderne. L'une et l'autre pointe forment des plateaux qui s'élèvent à peine de quelques centaines de pieds au-dessus de la mer, et, vues de loin, elles présentent une surface tout-à-fait plane [1]. Le voyageur qui les traverse, rencontre cependant une multitude de vallées parallèles que l'éloignement dérobe aux yeux et dont les versants sont très-escarpés, quelquefois presque perpendiculaires. Les deux pointes manquent d'eau douce, excepté dans la saison des pluies, ce qui les rendrait impropres à tout nouveau développement de culture, quand même le sol infertile et rocailleux n'y mettrait pas obstacle. La formation des roches est identique dans les presqu'îles de Bali et de Banjoewangi; les couches calcaires de ces pointes sont beaucoup moins riches en pétrifications que celles de la côte méridionale de Malang (Passoeroeang). Enfin, la réunion stratifiée avec la terre principale est aussi de la même constitution : à Java, par l'isthme de Djatie-Papa; à Bali, par celui de Toeban

Suivant Mr. Zollinger, les volcans de Bali rayonnent autour d'un cratère d'élévation parfaitement semblable à celui des montagnes de Tenger à Java, si ce n'est qu'ici le système volcanique est encore beaucoup plus étendu et plus développé. Ce système de montagnes occupe le milieu de l'île, et son grand axe se dirige de l'est à l'ouest. Sur le penchant septentrional est situé le royaume de Blèling; sur celui qui regarde le midi se trouvent les royaumes de Tabanan et de Mengoei; le versant oriental est occupé par le Karang-Assam et le Klonkong. Au milieu l'on voit le royaume de Bangli; car le système est si grand que les vallées et les versants de l'intérieur, qui, dans les montagnes de Tenger, sont inhabités et forment un petit désert de sable, sont ici l'asyle d'une tribu tout entière et suffisent à son entretien. Sur le centre des montagnes se dresse un cratère d'éruption du Goenoeng Batoer, comme une île au sein d'une petite mer, de même que le Bromo, le Batok et le Wido daren au-dessus du système de Tenger. Le Batoer a 6000 pieds au moins de haut; il continue toujours de fumer sur le versant méridional où paraît se trouver le cratère. L'anneau extérieur du système ne peut pas avoir beaucoup plus de 5000 pieds d'élévation. A l'extrémité orientale de ce système s'élève un volcan éteint, qui semble avoir éclaté; maintenant il a trois sommets.

Non loin de là, vers l'orient, monte au ciel le puissant Agoeng, que nous avons déjà nommé, de même que les grandes élévations coniques de Semiroe et d'Idjeng dressent leurs têtes imposantes à côté des montagnes de Tenger et du Goenoeng Kendang, dans l'île de Java. Le bord septentrional de l'Agoeng est caractérisé par une solfatare que l'observateur qui se trouve sur mer peut facilement reconnaître à sa couleur jaune et aux vapeurs qui s'en échappent de temps en temps. Cette montagne avait longtemps reposé, lorsqu'en 1843 son action volcanique recommença. Elle la manifesta d'abord par des tremblements de terre et puis par une éruption de sable, de pierres et de cendre. Le sommet est couvert tout à l'entour de pierres noirâtres, et sur la face nord courent des raies de la même couleur qui, à grande distance, ressemblent assez à des lits de torrents. Elles se prolongent jusqu'à la mer, ce qui pourrait faire croire à la réalité d'une éruption de lave qui, se refroidissant, aurait laissé derrière elle ce torrent volcanique. Les montagnes extrêmes, sur le rivage nord-est, sont celles de Goenoeng Saraja, restes d'un grand volcan d'autrefois qui doit s'être écroulé comme le Ringiet de Java. Elles forment un cratère brisé en plusieurs endroits et profondément fendu, même sur le côté extérieur qui s'est maintenu. Les faces extérieures sont toutes fort escarpées, presque verticales et néanmoins couvertes de végétation. Les vallées et les crevasses divisent naturellement la montagne en sommets isolés que des noms particuliers distinguent. Les fonds de vaux, les pentes plus douces du pied et quelques versants moins considérables de ces hauteurs sont cultivés; la plupart produisent du riz de montagne, du maïs et du coton. Entre l'Agoeng et le Saraja se prolonge une riante vallée où passe la route de Tjoelik à Karang-Assam et dans laquelle un dos, qui probablement n'a pas plus de 800 pieds d'élévation au-dessus de la mer, forme la jonction desdites montagnes.

[1] L'île des Bandits (Bandieten eiland) paraît appartenir à la même formation calcaire; vue de la mer, elle a tant d'analogie avec la pointe méridionale de Java, qu'il serait facile de les confondre à grande distance.

C'est au sud du Bangli et du Karang-Assam, dans les royaumes de Mengoei et de Tabanan, que se trouvent la plupart des plaines, qui sont assez étendues; et dans l'ouest et le nord de Bali, dans les provinces de Djembrana et surtout dans le Bléling, s'élèvent par contre coup des cîmes assez hautes, mises en rapport, par des chaînes plus basses, avec le système volcanique dont nous avons fait mention et qui, sur quelques points, se continue jusque dans le voisinage immédiat de la mer. Près de la côte occidentale, en face du chef-lieu Banjoewangi, se trouve un volcan qui fit autrefois de terribles ravages et dont l'action volcanique ne paraît pas avoir encore entièrement cessé. Dans l'année 1804, une violente éruption de cet ignovome couvrit les terres environnantes de cendres et de pierres. Elle fut suivie de maladies malignes qui emportèrent une grande partie de la population [1].

Les tremblements de terre, conséquences naturelles de l'action volcanique, ne peuvent donc pas être extraordinaires à Bali. En effet, la population a conservé le triste souvenir des destructions causées par quelques-uns de ces phénomènes. Il conviendra de citer le tremblement de terre survenu le 22 novembre 1815, sept mois seulement après la fameuse éruption du Goenong Tomboro, dans l'île de Sumbawa, laquelle éruption se fit sentir et se fit entendre dans une grande partie de l'Archipel indien et couvrit l'île de Bali d'une couche de cendre de plus d'un pied d'épaisseur. La commotion souterraine du 22 novembre fut sentie jusque dans Soerabaya à Java [2]. Sur la côte nord de Bali, à Bléling, elle dura sans interruption pendant une heure, accompagnée du bruit fort et continuel que produisait une montagne voisine, qui finit par éclater avec une terrible violence et dont une partie fut précipitée dans la mer. Les habitants comparent ce bruit au grondement du canon d'un vaisseau qui se trouve au large. Des bâtiments furent renversés, de lourds objets déplacés; et la population était consternée, lorsque tout-à-coup l'une des montagnes qui dominaient Bléling se renversa et s'écroula. A l'instant même, d'énormes quartiers de roc, dont quelques-uns étaient grands de 50 à 100 pieds, roulèrent ou furent lancés en différentes directions. Une quantité de pierres plus petites, emportant avec elles de la terre et de l'eau, ne furent arrêtées que lorsque la mer les eut englouties.

La chûte de la montagne paraît avoir été occasionnée en partie par l'ébranlement du sol, en partie par la force d'un lac élevé de l'intérieur, dont les eaux, se frayant de tous côtés un passage, entraînèrent dans l'océan les roches et les couches de terre adjacentes. Tout l'espace de terrain compris entre la montagne et la mer, sur une étendue de cinq ou six milles, fut instantanément inondé. La destruction était complète; champs, terres labourées, maisons, bétail, hommes furent, d'un seul coup, ensevelis et broyés sous la masse qui les frappait. La mer, remuée par les blocs de rochers qui tombaient dans son sein et par le tremblement de terre, franchit ses limites naturelles et couvrit la contrée voisine. Ainsi, les habitations construites sur le rivage, et que l'écroulement de la montagne avait épargnées, furent soudainement emportées par la puissance irrésistible des flots qui défoncèrent en un moment les légères maisons des Chinois, bâties sur pilotis, et qui transportèrent à plus d'une portée de canon les cabanes de bambou, plus légères encore, des Bouginais, avec tout ce qu'elles contenaient. Le total des personnes écrasées ou noyées par la chûte de la montagne, et de toutes les victimes de cette fatale catastrophe, est évalué à plus de douze cents. Le lendemain matin, toute la contrée offrait l'aspect d'une inconcevable désolation. Sur le chemin que les masses roulantes avaient suivi, l'on ne pouvait plus rien reconnaître, hormis une large raie de terre rouge qui, mélangée avec l'eau des montagnes, était si argileuse et si ferme que l'on ne s'y faisait passage qu'avec beaucoup de difficulté. Les voyageurs qui se sont rendus sur les lieux douze ans plus tard, déclarent avoir vu les rochers lancés dans la mer pendant la catastrophe, ainsi que les restes de la terre rouge que les torrents entraînèrent alors. Le sol sur lequel les rochers avaient passé demeurait inculte, et les broussailles dont il est parsemé servaient de repaire aux tigres.

Lombok, de formation volcanique ainsi que Bali, semble d'ailleurs, par son système volcanique, avoir quelque rapport avec cette dernière île. Dans la partie nord-est de Lombok aussi se trouve une puissante masse de montagnes dont les penchants s'étendent à l'est, à l'ouest et au nord jusqu'au rivage, et qui est dominée par l'imposant Goenoeng Rindjanie, de même que les montagnes de Bali le sont par le Goenoeng Agoeng. Entre cette chaîne septentrionale et celle qui, parallèlement avec elle, traverse la partie méridionale de l'île, l'œil découvre une vallée étendue, abondamment pourvue d'eau, toute couverte de rizières et coupée en

[1] *Voyage aux Indes-Orientales exécuté pendant les années* 1802 *à* 1806 *par Ch. F. Tombes;* Paris 1810, 2 volumes.
[2] *Java Government Gazette* du 16 décembre 1815.

deux par une série d'élévations moyennes. Il est probable que Lombok possède encore des volcans actifs; mais le Goenoeng Rindjanie, haut de 12,000 pieds, paraît être éteint. En 1836, nous trouvant sur la face orientale, dans le détroit d'Allas, nous avons vu distinctement la bouche du cratère; on pouvait encore découvrir les vestiges de torrents de lave autrefois sortis de ses entrailles. Aujourd'hui, la montagne est couverte, jusqu'à son sommet, de la végétation la plus vive; ses douces inclinaisons offrent aux yeux du spectateur un délicieux panorama de tableaux naturels pleins de richesse, et forment le contraste le plus avantageux avec les côtes rocheuses et plus arides de Sumbawa qui leur font face. Le rivage montagneux de Lombok s'élève graduellement en amphithéâtre; il présente un coup-d'œil d'une réelle et sublime beauté. Quand le soleil dore ce gracieux littoral, on s'étonne de la diversité infinie des couleurs et de la constante variété des vues. Des groupes de bosquets d'un vert sombre et des bois de palmiers sont interrompus par le vert plus vif des rizières; partout en ces lieux la nature développe une exubérance végétale qui ne se retrouve que dans les autres îles de l'Archipel indien, et dont il est impossible de se faire une idée en Europe.

Nous ne savons rien sur la constitution ultérieure des volcans de Lombok; il paraît que jusqu'ici les naturalistes n'ont pas visité l'intérieur des terres. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que cette île en particulier a beaucoup souffert, en 1815, de la violente éruption du Goenoeng Tomboro de Sumbawa, distant de plus de 20 lieues.[1] Avant cette époque, Lombok était une contrée très-belle, fertile et bien cultivée; non seulement elle approvisionnait largement de riz une grande partie de Bali, surtout le Karang-Assam, le Klonkong et le Giangar, mais les vaisseaux de commerce anglais, de même que ceux de Mangkassar et des Bouginais, lui empruntaient encore tous les ans des cargaisons entières de cette graine. De plus, les Anglais tiraient de Lombok de grands chargements de coton (*kapas*); ce végétal, que l'île produisait en abondance, y était d'une qualité beaucoup meilleure et plus fine que dans aucune autre contrée de l'Archipel. Tant d'éclat, tant de prospérité succombèrent tout-à-coup sous l'éruption que nous avons décrite, et qui fit périr près des deux tiers de la population. Une partie fut ensevelie vivante sous les cendres; et le reste des habitants moururent d'inanition et de dénuement, tandis que les régions les plus fertiles étaient couvertes de deux pieds au moins de cendre et de soufre. D'après M. Van den Broek, il ne survécut à cette destruction que vingt ou vingt-cinq mille hommes, et le désastre ne fut réparé qu'au bout d'un grand nombre d'années. En 1818, lors du départ de ce fonctionnaire, une multitude de Bouginais et de Mangkassars revenaient s'établir à Lombok; les champs étaient déblayés, et l'on relevait les villages détruits. L'on peut dire que l'île a retrouvé de nos jours son ancienne fertilité et sa prospérité première, qui, sans doute, seraient plus grandes encore, si les querelles et les guerres incessantes des princes n'avaient pas mis tant d'obstacles à leurs progrès.

Bali et Lombok sont abondamment pourvues d'eau; un grand nombre de rivières, assez considérables comparativement à l'étendue de ces îles, descendent des montagnes au rivage et donnent aux champs l'eau nécessaire à la croissance du riz.

Les principales rivières de Bali se trouvent dans les divisions Badong, Giangar, Tabanan et Djembrana et dans le royaume de Karang-Assam. M. Van den Broek rencontra cinq rivières, pendant son voyage de Badong à Giangar. Il y en avait deux si profondes que les chevaux durent se mettre à la nage, ce qui n'était pas sans danger, car les bords sont très-escarpés et se composent de rochers glissants dont il faut faire l'escalade. A la haute marée, la rivière de Loloan, dans le Djembrana, est assez profonde pour que les navires indiens de 20 à 25 *koyang* (40 ou 45 tonneaux), puissent la remonter jusqu'au village de Loloan, qui se trouve à-peu-près à trois heures de chemin du rivage. Dans le Bléling, les cours d'eau sont moins considérables; le sol à l'intérieur est rocailleux, couvert de broussailles et tout-à-fait infertile.

Pendant la saison pluvieuse, les rivières quelquefois se gonflent prodigieusement et se transforment en torrents larges et rapides, ce qui souvent occasionne des inondations épouvantables sous lesquelles disparaît tout le pays environnant. Il arrive, au contraire, dans le temps de la sécheresse, que les rivières manquent

[1] Beaucoup d'écrivains placent à tort l'époque de l'éruption du Tomboro à l'année 1814 au lieu de 1815. Elle eut lieu dans cette dernière année entre le 5 et le 17 avril. On trouve des descriptions partielles de ce grand bouleversement de la nature dans plusieurs ouvrages, comme dans la *History of Java* de Sir T. Raffles, dans l'*Edimburgh philosophical Journal* de Stewart, Tom. VIII, dans un article de M. Léopold von Buch, inséré dans les *Annalen der Physik* de Poggendorff, Année 1827, et surtout dans le huitième volume des *Oeuvres de la Société des Arts et des Sciences de Batavia.* Nous nous réservons de publier plus tard une description complète de cette intéressante éruption, la plus importante peut-être dont il soit fait mention dans l'histoire; et nous espérons donner suite à ce projet aussitôt que nous aurons commencé l'aperçu général et l'histoire des volcans de l'Archipel indien.

d'eau, et parfois même que plusieurs d'entr'elles se tarissent entièrement. Alors les irrigations deviennent impossibles, et la disette règne. Dans quelques endroits de l'île de Bali, le manque d'eau peut être si grand, que les voyageurs se voient obligés d'en emporter avec eux.

Bali possède plusieurs lacs intérieurs ou réservoirs naturels qui sont situés dans les régions élevées de la montagne, à plusieurs milliers de pieds au-dessus de la surface de la mer. Ces lacs renferment de l'eau fraîche; on dit qu'ils ont des marées dont la hausse et la baisse correspondent au flux et au reflux de l'Océan. Leur profondeur est grande, mais très-inégale; en quelques endroits l'on peut trouver le fond à 40 ou 50 brasses, tandis que, sur d'autres points, à ce qu'on assure, la capacité du réservoir est de plusieurs centaines de brasses. Quelques-uns de ces lacs sont de forme allongée, d'autres sont ronds; les plus vastes ont une lieue de diamètre, sur trois de circonférence; ils contiennent toujours assez d'eau pour arroser la contrée adjacente, opération qui s'exécute à peu de frais et sans beaucoup de peine au moyen de canaux inclinés vers la vallée. Partout où se trouvent des lacs, ils font la richesse de la population, car les nombreux habitants, dont l'entretien dépend tout-à-fait de l'arrosement de leurs rizières, ne peuvent se passer de ces réservoirs qui sont indispensables à leur existence. Voici les noms de ces lacs qui portent en langue malaie la dénomination de *Danoe*. Ce sont le Danoe Batoer et le Danoe Baratan, près des montagnes de Bangli, le petit Danoe Boejan et le Danoe Tanbilingan, dans la partie occidentale de Bléling.

Les principales rivières de Lombok sont : sur la côte ouest, le Meninting, le Djankok, l'Antjar, le Barnjok-le Babak et le Bakong; sur la côte est, le Poetie, le Melanting, le Sagara, le Laboean et Pejoet.

M. Zollinger assure que la végétation de l'île de Bali est la même que celle de la Java orientale, sous le rapport de la composition et de la physionomie, similitude qui, d'ailleurs, n'exclut pas quelques espèces nouvelles, comme effectivement ce voyageur en a trouvées.[1] Le pays est, en quelques parties, trop cultivé pour qu'on puisse bien juger de la végétation primitive; toutefois la couleur des forêts dénote que, dans les montagnes, elle se compose principalement de casuarines.

Le riz est le principal article d'agriculture, aussi bien à Bali qu'à Lombok. Les *sawa* ou rizières sont plus belles et mieux entretenues dans ces deux îles qu'à Java; la production est, par conséquent, extraordinairement volumineuse. L'on plante un peu de café dans les montagnes; mais la récolte, peu considérable, est de moins belle qualité que celle des régences de Préanger à Java. Le coton est abondamment cultivé dans les deux îles qui donnent aussi du maïs, des ignames, du tabac de qualité inférieure, etc. Les cocotiers sont très-nombreux à Bali et à Lombok; on en trouve çà et là des forêts entières. Mais nous croyons que l'on exagère en disant qu'à Bali ces arbres existent en aussi grande quantité que dans l'île de Java, qui est vingt-deux fois plus étendue.

Les fruits sont les mêmes et tout aussi bons qu'à Java; l'on trouve une infinité de mangoustans, de jambos, de mangues, de bananes, de ramboutans (*nephelium lappaceum* L.), d'oranges et d'autres fruits des tropiques.

Le règne animal de ces îles ne paraît pas différer beaucoup de celui de notre principale possession; toutes deux abondent en bétail et en buffles d'une excellente qualité, qui servent même à l'exportation. Quoique la race chevaline soit petite et de peu d'apparence, ces animaux sont excellents et très-durs à la fatigue, ils ressemblent beaucoup aux chevaux renommés de Bima, dans l'île de Sumbawa. L'abondance est la même pour les porcs, les chèvres, et dans les montagnes, surtout dans la partie septentrionale et occidentale de Bléling et de Djembrana, pour les tigres. On dit que Bali donne aussi naissance aux singes gris de Java, mais non pas aux singes noirs (*loentoeng*). Ces îles produisent des oiseaux en profusion, et particulièrement des quantités surprenantes de poules et de canards.

1 Nous exposerons à l'occasion les intéressantes découvertes en botanique faites, tant à Java qu'à Bali, par ce naturaliste estimable et zélé.

(*La suite dans un prochain Numéro*)

ÉCONOMIE POLITIQUE.

INDUSTRIE.

SURINAM. — CENTRALISATION DE LA FABRICATION DU SUCRE. — SOCIÉTÉ POUR L'ENCOURAGEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE.

D'après l'*Almanach de Surinam de* 1846, publié annuellement par le département de la Société : *Tot Nut van 't Algemeen* [1] à Paramaribo, le nombre des concessions primitives, faites par l'administration, est de 963, et leur situation actuelle comme suit :

DESCRIPTION, OBJET DE CULTURE.	Nombre des terres.	Nombre des esclaves, attachés aux terres.	SUPERFICIE APPROXIMATIVE. Acres de Surinam.	SUPERFICIE APPROXIMATIVE. Hectares.	*Observations.*
Terres non cultivées :					L'acre de Surinam est de 660 pieds rhénans sur 66.
En friche ; plantations abandonnées, ateliers, hôpitaux, etc.	394	1176			
Redoutes, postes et piquets militaires. .	17				Plusieurs ne sont pas occupés. Près de l'un, on a fondé la ville projetée de *Colombie*.
Destinations différentes.	9	47			
Plantations :					
de sucre.	111	14621	160834	69052	Environ 50 d'entr'elles ont des machines à vapeur pour les moulins à cannes, et deux des appareils à vapeur complets.
id. sans esclaves ou limites fixées . . .	4				
de sucre et de café.	4	771	2880	1237	
de café.	102	8564	73458	31538	
idem, sans esclaves.	15		6590	2829	
de café et de cacao.	9	583	8410	3611	
idem, sans esclaves.	3		2000	859	
de café et de bananes.	8	814	5756	2471	
de café et de coton.	3	249	1120	481	
de café et de riz.	1	15	100	43	
de coton.	48	4847	27237	11694	
idem, sans esclaves.	23		10905	4682	
de coton, de café et de bananes. . . .	1	132	500	215	
de bananes.	15	86	8945	3840	
idem, sans esclaves.	30		19307	8289	Elles appartiennent pour la plupart à d'autres habitations. — Étendue douteuse.
de bananes, de café et de cacao. . . .	1	156	1500	644	
de riz.	3	29	1366	587	
idem, sans esclaves.	1		250	107	
d'indigo.	1	50	500	215	
de bois.	49	2251	112204	48189	
idem, sans esclaves. , ...	40		53416	22934	
idem, idem, limites inconnues. . . .	8				
où l'on élève de la volaille. . , . . .	19	151	11445	4914	
idem, sans esclaves.	18		9200	3949	
de bois de chauffage.	2	3	1000	429	
de bois de chauffage et de volaille. . .	3	6	1500	644	
de bois de chauffage et de bananes. . .	1		500	215	

Ainsi 34551 esclaves sont attachés aux plantations ; le reste jusqu'au total général (en nombre rond 46000) est employé différemment à Paramaribo, et en divers endroits de la colonie.

Ces chiffres, qui, selon l'Almanach même, ne sont peut-être pas exempts de petites inexactitudes, nous conduisent cependant aux observations suivantes :

[1] Parmi les publications périodiques des Indes-Occidentales, citées dans notre Introduction, nous avons omis cet Almanach, ainsi que la *Feuille hebdomadaire de Surinam* (*Surinaamsch Weekblad*), le meilleur des journaux de la colonie. RED.

1°. Ils indiquent l'importance primitive de cette possession néerlandaise que la nature a douée d'un sol si riche et si favorable au commerce et à l'industrie, et engagent tous ceux auxquels la patrie est chère à suivre consciencieusement la marche des évènemens et à chercher les moyens, qui pourront lui rendre son ancienne prospérité.

2°. Il y a une disproportion évidente entre l'étendue du terrain et le total des nègres, surtout si l'on considère que la moitié de ces derniers est seule capable de labourer les champs et de se livrer à un travail pénible quelconque. Depuis l'abolition de la traite des esclaves, les colonies de l'Amérique, à quelques exceptions près, se ressentent du même mal, soit qu'elles aient déjà émancipé leurs esclaves, qu'elles maintiennent l'ancien régime à leur égard, ou qu'elles se trouvent dans un état de transition. — Plusieurs évènemens ont pesé sur Surinam; mais certes, la cause la plus directe de son dépérissement est la diminution de la population noire. Cette diminution est évaluée à 2% annuellement, par manumission, infirmités et excédent des décès sur les naisances. Les deux dernières causes sont attribuées en partie au système de travail et de nutrition des esclaves et à une vie sans moeurs sociales. — Nous n'aborderons point ici les questions alliées d'émancipation et de colonisation, qui pourtant se rapportent à notre sujet. Il ne peut exister de différence d'opinion quant au principe qui sert de base à l'émancipation; c'est le simple accomplissement d'un attribut de la civilisation; mais il n'est pas aussi facile de décider sur la possibilité d'exécuter en temps et lieu donnés une mesure aussi importante, comme sur la maturité de la société coloniale à supporter les secousses inséparables d'une pareille réforme. — D'autre part, la colonisation d'Européens exige un examen éclairé et approfondi, dont le résultat offrira probablement un juste-milieu entre l'opinion des zélateurs absolus, qui voient un moyen de salut positif dans cette entreprise, et l'opinion de ceux qui la qualifient de chimère pour ce qui regarde son application dans la Guyane et plus encore quant à ses résultats.

L'essai tenté à Surinam ne prouve rien contre le système: dès son origine, comme dans son premier développement, cette entreprise a eu à lutter contre tant de revers, et elle est encore si complètement sous l'influence de ces revers, qu'il serait injuste et prématuré de vouloir en tirer des conséquences générales. Mais quiconque a pu voir la partie déjà subsistante de la ville projetée de Colombie, lorsque les pluies, après huit mois de sécheresse, avaient rendu à la terre sa fertilité, sera, comme nous, arrivé à conclure: que, en rapport avec l'avenir politique de la colonie entière, il y a beaucoup de bons résultats à attendre, quand la nouvelle colonie aura surmonté la crise actuelle, — tant qu'elle aura à sa tête des hommes auxquels ne manquent ni les talents, ni l'énergie, ni la patience, et pour lesquels elle sera une honorable sphère d'activité, — et que le gouvernement voudra, pendant les premières années, continuer à la soutenir au moyen de secours pécuniaires largement accordés, — enfin dès qu'on aura réussi à y introduire une culture lucrative.

3°. Les données fournies plus haut font voir, que, à Surinam comme dans les autres colonies des Indes-Occidentales, le sucre est le principal objet de culture, qui occupe encore les $3/7$ des esclaves; et, quant à l'exportation, on peut le regarder comme excluant peu-à-peu les autres, ainsi que le fait voir notre table (Comp. le n°. 4 du *Moniteur*, nouvelles et faits importants p. 20). Il faut sans doute en chercher la cause dans cette incroyable progression dans la consommation du sucre pendant les trente dernières années, qui a fait de la question des sucres une des questions politiques les plus importantes. — La prodigieuse élévation des prix sur les marchés d'Angleterre y contribue aussi, du moins pour beaucoup de colonies; tandis que pour d'autres, c'est la qualité même du terrain, qui, pour le sucre, offre le plus de garanties pour une série de récoltes successives; — il ne faut pas oublier non plus l'absence de ravages produits par des insectes ou des maladies, sur le café, le coton et le cacao. Mais après tout la principale cause reste toujours celle que nous avons indiquée sous le n°. 2. Le sucre est en effet le seul produit qui, après la récolte, est entièrement apte aux procédés manufacturiers, et qui par conséquent offre toujours des avantages assurés. Comme pour d'autres produits, dans quelques colonies les travailleurs manquent pour sarcler, récolter, purifier et pour la manipulation en général, et ailleurs la cherté de la main d'œuvre annulle en quelque sorte les profits; la vapeur et les machines, centralisant le travail, peuvent seules dans la fabrication du sucre suppléer à ce manque.

La question des sucres, considérée comme question vitale pour Surinam, tel est le sujet que nous nous sommes proposé dans cet article d'examiner du point de vue purement industriel, et sans aucun rapport avec les réformes politiques ou sociales qu'il serait possible, désirable ou nécessaire d'y introduire. Nous considé-

rons donc Surinam comme une colonie, qui, par sa composition sociale, est limitée quant au chiffre existant et décroissant des travailleurs. Si alors il se trouve des raisons en faveur de la centralisation dans la fabrication, elles ne peuvent qu'augmenter d'importance par tout ce qui dès à présent ou plus tard apportera des améliorations dans l'état général de la colonie. Il serait inutile, après tout ce qui a été dit dans les journaux, les revues ou des ouvrages spéciaux (surtout les *Matériaux pour servir à la connaissance de la colonie de Surinam*[1]; 1842, par M. Lans), de développer ici au long ce que l'on entend par cette centralisation: séparation de l'agriculture et de la fabrication, amélioration de toutes deux par l'application des derniers résultats des sciences; de sorte que les planteurs, s'appliquant exclusivement et par tous les moyens à obtenir plus de cannes et des cannes plus riches, et les livrant ensuite au fabricant central qui les travaillera par les meilleurs systèmes et les plus avantageux, le produit définitif aura augmenté en qualité comme en quantité.

De la nature même des choses, et comme règle générale, on peut déjà, ce semble, conclure qu'il y aura profit quant à la main d'oeuvre, quant au temps. En effet, par suite de la centralisation du travail, il ne sera pas nécessaire que les appareils propres à la manipulation augmentent en proportion des matières primitives. Les admirables progrès que fait l'industrie de notre temps, dans le monde civilisé, tendent à remplacer de plus en plus la main d'oeuvre par la vapeur et les machines. Les états où ceci a lieu sur la plus grande échelle, et qui, par un excès dans leur population, se trouvent dans une situation toute contraire à celle des colonies des Indes-occidentales[2], se sont vus par là surchargés d'un nombre immense d'individus sans ouvrage, qu'il a fallu occuper ou détourner ailleurs, afin de faire cesser la fermentation sociale dont ce fait était un des éléments. Quelle influence plus sensible, quelles tendances meilleures ne produiront pas ces mêmes ressources dans des contrées où le gain provenant du travail d'un seul homme est regardé comme un avantage? De plus la culture d'un produit s'étendra par la centralisation, parcequ'alors chacun possèdera le moyen de faire travailler même la plus petite récolte.

L'opinion générale aux Indes-Occidentales est favorable à ce système. Des hommes que leur position sociale autant que leur modération éclairée et leurs lumières, rendent également respectables, considèrent l'introduction d'établissements centraux à la vapeur pour la fabrication du sucre, comme nécessaire pour l'avenir des Indes-Occidentales. Dans quelques possessions anglaises et espagnoles, on est prêt à les introduire ou même on a fait quelque commencement. Dans les Antilles françaises, à la Guadeloupe en particulier, ils sont déjà en pleine activité; et si, jusqu'à ce moment, les résultats n'ont pas été aussi favorables que dans l'île de Bourbon, il ne faut pas en chercher la cause dans quelque défaut de principe, mais dans le mode d'application, et dans des évènements et des circonstances qui n'avaient pu entrer dans les calculs[3].

Les journaux nous ont révélé dans les derniers temps, que des hommes d'une capacité et d'une impartialité reconnues se sont déclarés en faveur de la centralisation à Surinam; une commission d'administrateurs de plantations dans la colonie, a déclaré cette centralisation désirable, avantageuse et praticable. Nous n'hésitons pas à la déclarer même nécessaire.

La valeur des plantations diminue par le manque d'esclaves, et plusieurs finissent par être abandonnées. Les terrains destinés à d'autres produits peu-à-peu sont changés en plantations de sucre. Le travail des compagnies d'esclaves y est plus pénible qu'ailleurs, et la diminution monte annuellement jusqu'à 4 et 5 %. M. Lans, dans une comminucation dont le *Journal universel de commerce* (Algemeen Handelsblad) nous a donné récemment des extraits, a démontré le désavantage de la répartition irrégulière des compagnies d'esclaves dans les plantations de sucre; — il en résulte qu'une plantation considérable peut facilement produire annuellement jusqu'à 1500 kilogrammes par tête, tandis qu'une autre, plus petite, parviendra difficilement avec sa population moindre, et toujours au détriment de

[1] *Bijdrage tot de kennis der kolonie Suriname.*

[2] A l'exception de quelques-unes, comme la Barbade et Antigoa, où le chiffre de la population, par la concurrence pour la possibilité de la subsistance, force au travail.

[3] MM. Van Raders et Wolfson ont traité ce sujet au long dans le compte-rendu déjà cité (à la page 19 de la 2e partie du *Moniteur*) de leur mission. A les en croire, les fruits de l'entreprise à la Guadeloupe sont encore problématiques. Il est à espérer que le but louable qui donna lieu à cette mission sera atteint et que le zèle et l'activité avec lesquels ces MM. ont rempli leur tâche, en si peu de temps, seront appréciés et récompensés dignement. RED.

l'état sanitaire, à produire 500 kilogr. par tête. Si donc la vieille routine continue, il est permis, d'après ce que nous venons de dire, de prévoir le moment où la production actuelle, pour la culture et la fabrication combinées, ne pourra plus se soutenir.

Le gouvernement néerlandais ne s'est pas seulement montré disposé en faveur du projet, il a même pris l'initiative pour le réaliser. Une première fabrique, avec l'appareil connu de Derosne et Cail, uniquement à la vapeur et avec des chaudières à vide, s'est élevée par son ordre dans la plantation dite *Catharina Sophia*, sur la rivière de Saramacca. On a prétendu que par cette démarche le gouvernement empiétait sur la sphère d'industrie des particuliers. Cependant pour quiconque examine la tendance de cette entreprise, telle qu'elle est, c'est-à-dire, une réforme importante dans l'industrie de toute une colonie, il sera bien clair qu'elle ne pouvait guère être réalisée que par quelque corporation. Différentes circonstances et des revers ont retardé la marche régulière de *Catharina Sophia ;* mais la marche d'une tentative ne prouve pas contre l'idée fondamentale.

L'on n'est pas encore d'accord sur l'estimation des avantages que produira la centralisation, telle que nous l'avons définie. L'augmentation du produit définitif d'une étendue donnée de terrain, y compris la hausse du prix résultant d'une amélioration dans la qualité, est estimée de 80 à 150 %.

Il existe d'autre part dans le monde industriel des colonies une opposition marquée contre l'application du système. Cette opposition varie selon son origine et les ressorts qui la font agir ; de bonne foi souvent, mais quelquefois partiale, soit parce qu'elle croit ses intérêts compromis, soit par connaissance insuffisante des moyens nécessaires à l'exécution. Il en est de même dans les difficultés qu'elle propose. Il y en a sans doute. Et si, même au coeur de la société civilisée de l'Europe, toute entreprise de quelque étendue a des difficultés à surmonter dans son principe, et entraîne inévitablement avec elle un désavantage réel pour quelques-uns, à quoi ne faut-il pas s'attendre dans les colonies, où les ressources sont plus bornées, le climat gênant, où il faut non seulement créer les choses, mais aussi former les hommes ? On fait mieux de ne pas colorer ces difficultés. Vouloir persuader à force d'exagérer et de rendre l'attente plus grande, c'est, règle générale, s'exposer à de plus grandes déceptions et au mécontentement, quand la réalité a mis au jour les résultats inévitablement inférieurs des premières années. Il faut aussi reconnaître, qu'il y a justice à balancer les difficultés et les avantages de l'application, tant que le principe paraît utile et praticable; mais pour quiconque le regarde comme nécessaire, la même loi qui impose cette nécessité, lui commandera aussi de tout faire pour surmonter les difficultés ou au moins pour les supporter.

Nous tenterons de développer notre opinion sur ces difficultés, ce qui nous conduira à examiner les particularités et à peser le pour et le contre à cet égard.

On pense que, dans la Guyane néerlandaise, comme dans la Guyane anglaise, il reste encore beaucoup à faire pour l'agriculture, la source primitive, avant que de pouvoir s'occuper de l'industrie. En vérité, une des premières conditions requises, c'est de chercher, par tous les moyens convenables, à augmenter et à améliorer autant que possible les matières premières, d'ajouter de nouveaux moyens de nutrition à ceux déjà en usage, d'étendre le nombre des objets de culture. Mais ces améliorations ne pourraient-elles marcher de pair avec celles à introduire dans l'état des fabriques ? Non, répond-on, et encore une fois, dans l'état actuel des choses, parcequ'on manque de travailleurs. Mais n'est-ce pas la centralisation justement qui suppléera à ce défaut, en éliminant ce qu'offre de défectueux et de désavantageux la méthode actuelle, qui empêche de donner les soins convenables à l'agriculture ou à l'industrie, et encore moins à toutes deux conjointement ?

C'est parmi les planteurs proprement dits qu'on rencontre le plus grand nombre d'opposants. Une prédilection pour les anciennes routines semble s'attacher à l'agriculture; du moins dans les colonies tout ce qui est nouveau ne rencontre guère une voie large et applanie. Les planteurs n'introduiront pour eux-mêmes que rarement de grands appareils à la vapeur, en partie parce que ces appareils seraient trop coûteux pour une seule plantation. De plus, nombre d'entr'eux manquent de connaissances scientifiques assez avancées de l'application de la vapeur d'une manière quelque peu compliquée; et l'on est facilement porté à se défier de ce qu'on ne connaît pas à fond. D'ailleurs, il y a une transition bien grande de l'ancienne manière selon laquelle l'esclave avec ses connaissances empiriques extrayait le sucre du jus de la canne, à l'emploi d'une machinerie entièrement à la hauteur actuelle de la science, et dans laquelle on applique la vapeur à

haute pression pour une spécialité, comme force motrice, et comme puissance calorifique. Il faudra joindre un zèle infatigable au sang-froid, le savoir à la patience, surtout dans les commencements, afin de surveiller tout soi-même et d'instruire ceux auxquels ce genre de travail est encore inconnu.

Le planteur ne peut être que de peu d'utilité au fabricant central pour la mise en train de son entreprise; car, ne pouvant se passer d'un seul homme dans un travail qui lui rapporte encore des profits assurés, il le cèdera difficilement pour ce qui, surtout pour lui, n'est qu'une épreuve. Les résultats et les faits, bien plus que toute autre démonstration acquerront au fabricant la confiance du planteur et lui assureront sa coopération. Tant que l'expérience ne lui aura pas démontré la possibilité et les avantages du nouveau système, il ne se décidera pas à sacrifier une partie de son indépendance par la fermeture de son ancienne usine; au risque, quelques années plus tard, de ne pouvoir la rétablir avec des nègres devenus étrangers à ces travaux ou employés ailleurs, si par hasard l'usine centrale venait à interrompre ses travaux. Cette garantie de la conviction opère plus dans son esprit, et avec raison, que celle que lui offrirait le contrat le plus favorable, tout appuyé qu'il soit par la bonne foi et par des capitaux.

Il devient donc de toute nécessité pour la réussite de la centralisation, que la tentative faite dans les premiers établissements donne des résultats satisfaisants. Dans ce but on ne peut pas assez se mettre au fait de ce que l'expérience a appris ailleurs, des difficultés rencontrées, des moyens de surmonter celles-ci, des modifications reconnues nécessaires et de leurs résultats. Le mode de fabrication, le choix de l'appareil à adopter est certes le sujet qui doit être pesé et examiné le plus minutieusement. C'est là un point de la dernière importance, eu égard aux avantages positifs et pour une considération ultérieure, mais qui est indépendant de la question principale. A Cuba, à la Guadeloupe et ailleurs, on a pu se convaincre comment on confondait, à dessein ou par erreur, le système lui-même et son application, attribuant au premier ce qui ne devait être reproché qu'aux individus et aux choses.

Plusieurs condamnent une fois pour toutes les appareils à vapeur pour les colonies, comme trop coûteux, comme offrant trop d'embarras et comme étant trop compliqués.

Nous le reconnaissons, les frais d'acquisition sont considérables, surtout comparés à ce que coûtent les chaudières ordinaires à feu nu; mais les désavantages et les frais postérieurs de ces dernières sont assez connus. Les embarras dépendent surtout de la manière d'établir et d'agir ensuite; et quant à la complication, elle peut être attribuée à certains systèmes d'appareils, comme un désavantage incontestable pour cette destination.

Beaucoup de gens croient encore que dans l'industrie dont nous nous occupons, on a atteint le plus haut point quand on a appliqué une machine à vapeur au moulin à cannes: — sans doute que c'est déjà contribuer en bien à l'opération fondamentale, je veux dire l'extraction de la quantité la plus utile du vesou; mais cette opération peut se faire au moyen de moulins à vent ou d'animaux, et si non aussi bien, du moins à bien meilleur marché au moyen de roues hydrauliques. Mais en introduisant les appareils à vapeur, on se propose d'appliquer cette force à toutes les autres opérations, comme l'évaporation des 72 °/₀ d'eau que la canne renferme, la défécation par la chaux, le transport et l'élevation des jus et des sirops au moyen des monte-jus ou des pompes, etc. Une seule puissance, facile à conduire et à règler, exécute donc toutes les opérations propres à la préparation du sucre, dans un ordre régulier et les fait dépendre l'une de l'autre. Une fois les ouvriers accoutumés aux appareils, il ne s'agit plus pour eux que d'ouvrir et de fermer des robinets et des soupapes et d'observer les indicateurs. Désormais des individus des deux sexes et d'âge différent peuvent exécuter ces travaux avec beaucoup moins d'efforts, de fatigues, et sans être exposés à une si grande chaleur. Comme force motrice la vapeur a, relativement parlant, peu à faire, mais beaucoup par contre comme calorifique; et l'on sait assez combien elle répond à ce but à cause de la quantité de chaleur latente absorbée par les liquides qui passent à l'état de vapeur. Pour l'industrie en grand, ce n'est donc pas toujours l'appareil le plus ingénieux qui est le meilleur; mais bien celui qui, peu importe sous quelle forme, permet de tirer le plus grand profit de cette chaleur, afin d'extraire, d'une manière simple, prompte et non-interrompue, avec le moins de frais en combustible, en personnel ou en réparations, d'une masse de cannes donnée la plus grande quantité possible de sucre et de la meilleure qualité. Quant à la partie mécanique, l'écrasement des cannes, comme pour la partie chimique, la défécation par la chaux et la filtration à travers

le noir animal, les divers systèmes reviennent comme tels à peu près au même. Ils diffèrent dans les moyens d'évaporation jusqu'à 25° Ar. Beaumé et dans la concentration ultérieure.

En Europe, pour les raffineries et les sucreries de betteraves, on ne s'est pas encore prononcé d'une manière positive et généralement adoptée en faveur de quelqu'une des nouvelles inventions et des modifications postérieurement introduites. Pendant quelques années on devra donc encore moins s'y attendre dans les colonies. Dans les Indes-Occidentales on trouve encore tous les procédés, depuis ceux connus et admis depuis des siècles, jusqu'à ceux où toutes les opérations se font à la vapeur, dans des tuyaux et des chaudières à vide[1], avec toutes les modifications qui relient ces procédés les uns aux autres. On fait néanmoins beaucoup pour traiter la question d'une manière scientifique et pour parvenir à une décision; pour conduire l'agriculture et l'industrie à leur perfection, indépendamment du système suivi. Les Antilles françaises ont redoublé d'efforts dans les derniers temps, tant pour soutenir la concurrence avec le sucre de betteraves que pour réparer les désastres de la catastrophe du 8 février 1843.

Examinons de plus près une colonie anglaise et une colonie française.

Dans la Guyane anglaise, l'extraction du vesou se fait depuis longtemps, dans la plupart des plantations, au moyen de machines à vapeur; il y a 8 ans qu'on a commencé à introduire les chaudières à vide; et l'on en compte six aujourd'hui[2]. On ne s'en repent nullement, le sucre a gagné sous tous les rapports; des gens de couleur et des nègres sont occupés au maniement. Dans le vide, l'évaporation et la cuisson s'opèrent à une température basse (58 à 64° R.); tandis que, et c'est un fait reconnu, facile à vérifier dans les ouvrages de l'art, la température élevée, inévitable dans le travail à feu nu et à air libre contrarie la concentration et ensuite la cristallisation du sucre. En effet, la solution se sépare en deux parties dont l'une se cristallise plus tard, et l'autre, la mélasse, jamais, sans parler des chances de caramélisation; et le sucre mis ensuite en barils, éprouve pendant le transport par mer une perte de 10 à 15%. Les grands avantages de l'amélioration dans les procédés de la fabrication sont donc: que dès l'origine il ne reste aucun sirop, qui ne puisse être travaillé; que pareillement, les sirops qui s'écoulent dans la purgerie, cuits une seconde fois pour du sucre de 2e et 3e jet, rendent la masse extraite du vesou primitif plus considérable, et qu'il ne reste en définitive que fort peu de mélasse; que le sucre, plus blanc par la filtration à travers des lits de noir animal, devient plus ferme de grain par suite d'une meilleure préparation, et que les pertes pendant le trajet sur mer, sont nulles ou insignifiantes. Les frêts, proportionnés au volume, diminuent relativement; les chargements peuvent être plus considérables. La navigation gagne en activité; et comme en outre, des établissements semblables nécessitent l'envoi d'un grand nombre d'articles, le commerce même en reçoit de l'extension. Toutefois ce que nous avons le plus à coeur de faire remarquer ici, c'est que des créoles et des nègres manient même la chaudière, avec ses appareils d'épreuve, ses indicateurs et ses robinets. Cependant c'est assurément la partie la plus difficile des appareils de ce genre, celle qui exige le plus de soin, car elle est même en dehors des objets journaliers de la machinerie.

Dans la province de Demerary, il se trouve actuellement deux grandes sucreries, la *Bonne attente* (Goede Verwachting) et le *Rome-Houston* qui, dans leurs usines font exclusivement usage de la vapeur. L'appareil de la première provient des ateliers de MM. Pontifex et Wood, et depuis l'année 1845 qu'il est en activité, n'a donné que des résultats satisfaisants aux parties intéressées, sauf quelques défauts dans la construction de certaines parties. Comme dans la plupart des nouveaux systèmes, l'évaporation jusqu'à 25° a lieu dans des bassines en tôle par l'introduction de la vapeur dans des tuyaux serpentins qui recouvrent le fond. La vapeur produite dans la chaudière par l'évaporation du sirop est conduite dans des travées verticales de semblables tuyaux, puis condensée par de l'eau qui tombe sur les surfaces extérieures; c'est une imitation d'invention française. Une modification dans cet arrangement introduite par MM. Derosne et Cail à Paris, constitue la particularité de leur brevet. Dans leur système, le jus remplace l'eau pour la condensation, et s'évapore à son tour en empruntant le calorique dégagé par la condensation. Ils ont nommé leur appareil: *appareil dans le vide à double effet*, et affirment qu'il permet d'économiser la moitié du combustible nécessaire pour l'évaporation. L'évaporation à 25° tant qu'elle

[1] Chaudières closes, de forme sphéroïdale, dans laquelle les jus et les sirops s'évaporent hors de la pression atmosphérique.

[2] Les *vacuum-pans* de Howard, de Taylor, de Pontifex et Wood, de Boulton et Watt, la chaudière de Derosne et Cail, etc., reviennent à peu près au même. C'est l'Ecosse qui fournit ces articles au meilleur compte.

ne se fait pas sur les tuyaux condenseurs-évaporateurs[1], a lieu aussi dans les chaudières closes. Les opinions sur l'utilité réelle du condenseur et de cette modification, dans la pratique entre les tropiques, sont divergentes; dans le cas où la décision serait défavorable, il faudrait mettre en ligne de compte le plus de frais et d'embarras qu'entraîne ce système.

La *Bonne-attente* livrait jadis 4 barils par journée de travail, aujourd'hui 6; déjà, dès le commencement, la meilleure fabrication a élevé le produit des cannes de 70 % (35 % en quantité et 25 % en valeur); et l'on peut maintenant charger 1000 kilogr. dans un baril, qui jadis n'en contenait que 850. L'acre, qui jusqu'ici ne rapportait en moyenne que $1^5/_8$ barils de sucre, en produira désormais $2^1/_4$; et chaque gallon de mélasse qui peut être réduit en sucre, acquiert ainsi une quadruple valeur.

Ces chiffres modérés peuvent déjà à eux seuls recommander la centralisation, sous de justes conditions; car plus l'usine et la quantité de cannes sont considérables, plus aussi les dépenses et la peine disparaissent devant des avantages durables.

Quelque divisé d'opinion que l'on soit à la Guadeloupe sur la pratique de la question des sucres, le principe de la centralisation y a pris racine et le problème en faveur des appareils à la vapeur y a été résolu dans un sens industriel, non pas encore quant aux résultats pécuniaires. Un concours de causes fortuites, d'erreurs résultant au commencement d'un défaut de connaissances dans le montage ou dans la conduite des appareils, de l'exagération de la part de quelques fournisseurs en Europe, de la concurrence dans l'île même, toutes ces causes ont fait que, pendant les deux premières années, la masse livrée par les usines est restée au-dessous de toute proportion avec les sommes dépensées pour l'établissement et pour les frais courants. Maintenant que l'expérience a donné ses leçons, l'extension qu'a reçue l'affaire, démontre assez combien on compte désormais sur un bon résultat.

Depuis 1844, il existe à la Guadeloupe une Société, sous le nom de *Compagnie des Antilles*, qui se propose quant à l'industrie du sucre le même but que celle fondée actuellement en Néerlande. Elle a établi 4 grandes usines avec des appareils de M. M. Derosne et Cail. Il paraît que lors de l'établissement de ces usines, une partie du personnel envoyé d'Europe n'était pas entièrement propre à ce travail, et que, lorsque les usines ont été mises en activité, les données fournies sur leur système[2], étaient évaluées d'un sixième trop haut pour les colonies, relativement au pouvoir des appareils, au personnel, au combustible et au noir animal. — Un propriétaire d'une capacité reconnue possède un plus petit appareil des mêmes fabricants, dont il a lieu d'être content. Une autre association, à la tête de laquelle se trouve M. Daubrée, possède deux usines avec une machinerie d'un système mixte. — La même dénomination convient à l'appareil employé dans trois autres fabriques centrales, fourni par M Mazeline et dans lequel l'évaporation à 24° a lieu à feu nu. Dans l'île adjacente de Marie-Galande, une usine centrale a adopté le cône de Lembecq de plus en plus recherché, entre autres à cause de la modicité du prix : c'est une amélioration de l'ancienne colonne cylindrique de Champonnois. Toutes deux fonctionnent par la vapeur, mais à air libre, et doivent par conséquent consumer beaucoup de combustible; ce qui est un point de la dernière importance dans cette branche d'industrie. Enfin un Néerlandais, M. Michiels, est occupé à réaliser son système à la Guadeloupe; il est déjà parvenu à éveiller la plus favorable attente. Ce système revient à séparer la matière saccharine par la macération; le calorique est fourni par du gaz d'anthracite.

Les usines à la vapeur ont, terme moyen, retiré du poids des cannes 60 % de vesou à $8^1/_2$ à 10° Ar. Beaumé[3], 9 % de sucre; ce dernier chiffre peut être porté à 10 %. Un hectare rapporte 5000 kilogr. de sucre pour les premières plantes et 3500 pour les rejetons. La qualité a été améliorée jusqu'à valoir 5 et même 8 fr. par 50 kilogr. au-dessus du prix de la bonne 4e (type du sucre brut).

C'est aussi dans l'élévation des prix que le fabricant central doit surtout chercher ses profits nets, mais plus encore le planteur. Qu'on se figure une centralisation bien établie, travaillant sous des circonstances favorables; — une plantation qui jusqu'à présent a rapporté 400 barils de sucre par an, d'après les calculs les plus élevés, en rapporterait 1000, qu'il faudrait répartir. Le fabricant central

[1] Habituellement nommés *jeux d'orgue*.

[2] Voyez l'ouvrage : *De la fabrication du sucre aux colonies*, etc., par MM. Ch. Derosne et Cail, 2e Partie, 2e Section, Mars 1844.

[3] La canne des Antilles est plus légère, mais plus riche que celle de la Guyane.

aura à peu près besoin de la moitié pour couvrir ses frais (abstraction faite de la plus grande valeur); et le planteur obtient en définitive, maintenant qu'il peut appliquer tout son personnel et ses soins à la culture, 100 barils de plus que lorsqu'il était fabricant lui-même. Cependant il perd par contre le rhum et la mélasse, contre lesquels les plantations de Surinam échangent avec les Américains l'habillement et une partie de la nourriture de leurs esclaves.

De crainte de nous étendre trop au long, nous nous abstenons de toute considération technique et comparative ultérieure. Nous nous sommes efforcé de montrer que la centralisation, à cause des moyens nécessaires à sa réalisation, ne doit pas être rangée parmi les chimères et les fruits défendus pour une colonie. Nous croyons plutôt qu'en général une industrie qui a réussi quelque part, comme cela a eu lieu pour les appareils à la vapeur en Europe, à Java et ailleurs, doit réussir également partout, sauf toujours les modifications nécessitées par les circonstances locales, et, dans le cas qui nous occupe, sauf l'état d'infériorité des colonies quant aux ressources de toute industrie, comparativement avec l'Europe.

— Parmi les difficultés qu'on craint de rencontrer en introduisant la centralisation, on cite aussi le manque d'ateliers nécessaires aux changements et aux réparations inévitables. Tout comme il semble concevable de ne pas établir ces ateliers avant les fabriques qui en auront besoin, autant peut on admettre qu'il n'y aura pas 6 usines centrales établies à Surinam, sans que le gouvernement ou l'association qui les aura fondées ait ajouté un établissement convenable à celui déjà subsistant de M. W. Jackson sur la rivière de Surinam; — ou bien que cela ait lieu par le fournisseur des appareils qui se sera engagé par contrat à les établir et à les mettre en activité à ses frais, ou enfin que quelque ingénieur Néerlandais ait conçu l'idée de suivre l'avantageux exemple donné par M. Jackson.

On a fait la même objection quant au personnel, et c'est ici assurément un des points les plus importants de l'application. Il est vrai que dans le principe, Surinam, de même que les autres colonies, n'offre pas un nombre suffisant de personnes capables à cet égard. Cependant l'Europe en était absolument au même point il y a 40 ans, relativement aux chemins de fer, aux bateaux à vapeur, etc. Il n'y a donc qu'à répéter ce qui s'est fait : envoyer des hommes spéciaux et choisis avec soin, et de préférence plusieurs à la fois, afin de n'éprouver aucune interruption en cas de mort ou de maladie. Ils transporteront leurs connaissances de l'autre côté de l'Océan, et instruiront d'autres à leur tour. Quoique les difficultés soient plus grandes là que dans la mère-patrie, les exemples que nous avons rapportés démontrent la possibilité d'arriver au but. — Et même à Surinam, ne sont-ce pas des nègres pui font marcher environ 50 machines à vapeur simples pour des moulins à cannes? Il sera peut-être utile d'emprunter des ouvriers aux colonies où les grandes usines sont d'une date plus ancienne, ou d'y envoyer les ouvriers venus d'Europe, afin qu'ils mettent la dernière main à la connaissance de la sphère d'activité spéciale à laquelle ils sont destinés, et qui offre dans les particularités plus d'une différence avec celle d'où ils sont sortis. — Ils pourraient faire leur profit de l'expérience en partie locale, acquise par une série d'essais et se mettre tout préparés au travail. Un ingénieur, un cuiseur de sucre peut être parfaitement capable à Amsterdam, à Paris ou à Londres, et cependant, transporté subitement et pour la première fois sur les bords de la Saramacca ou de l'Essequibo, à Cuba ou à la Martinique, au milieu d'une société étrangère, sous un autre climat où de nouvelles difficultés, de nouvelles privations l'attendent, où il doit travailler avec des nègres dont le caractère, les moeurs et la langue lui sont inconnus, il se trouvera souvent que le même individu, indépendamment de son plus ou moins de capacité, satisfera moins qu'on ne s'y attendait. On le verra peut-être perdre courage et commettre des erreurs qui causeront du mécontentement, des retards et des pertes, et qui, dans ces contrées ne pourront pas toujours être promptement réparées. Si nous ne nous trompons pas, il doit être possible avec prudence et persévérance d'attacher et de former les gens de couleur à un travail qui a lieu sous le toit, et qui exige plus d'attention que d'effort.

Un article, inséré dans un des derniers numéros de juillet du *Journal d'Arnhem* (Arnhemsche Courant), renfermait trois remarques sur la Société de Surinam, deux desquelles regardaient l'administration et l'économie domestique; la troisième tombait sur le manque de bras pour l'exécution de ce que cette Société se propose. Probablement il s'agit ici d'un personnel suffisamment éclairé; car il serait étrange d'alléguer la rareté de travailleurs purement mécaniques qu'il faudra engager de quelque manière, contre une entreprise qui entre autres a justement pour tendance de remédier aux conséquences de ce mal.

On regarde avec raison comme la plus grande difficulté, d'autant plus qu'elle est durable, celle du transport des cannes des plantations aux usines centrales. Il y a là un grand travail joint à beaucoup de frais. Si pourtant la centralisation avec le transport qui en est inséparable a été introduite et poursuivie dans l'île volcanique de la Guadeloupe qui ne possède aucune rivière, où par contre, les cannes, le sucre, la houille, etc. doivent être transportés au moyen de chars attelés de bœufs par des chemins quelquefois raboteux; — combien plus celui qui regarde le projet comme bon ou nécessaire pour Surinam, ne sera-t-il pas disposé à passer sur cette difficulté, à la vue de ses nombreuses rivières et de ses canaux? Le transport par eau est généralement reconnu comme le plus commode et le moins cher. La nature a fourni ici les chemins sans frais, et dans les marées une force qui favorise les déplacements réguliers.

Ceux qui ont formé le projet de centralisation, ont assurément fait choix du meilleur moyen de transport; ils se serviront de petits bateaux à vapeur propres à remorquer dans chaque subdivision des trains de 7 à 8 grands pontons. Des machines de la force de 10 à 12 chevaux suffiraient pour naviguer seulement avec la marée, de sorte qu'on aurait plutôt à diriger qu'à traîner; mais alors on devra souvent profiter des deux marées d'une journée, et dans ce cas, il faudra tenir des surveillants, des ouvriers et des animaux de trait à l'ouvrage aussi dans la nuit. Veut-on se passer du travail de nuit, réduisant, comme dans la plupart des usines centrales des autres colonies, à 15 le nombre des heures de travail, et être ainsi dans le cas d'avoir à traîner contre la marée, les locomotives devront bien avoir une force de 30 chevaux. Et comme cette dépense appartient à celle d'établissement, le dernier parti est probablement préférable. La totalité des frais de ces bateaux remorqeurs avec leur petit équipage et l'inventaire nécessaire, avec un établissement pour le nettoyage et les réparations, ensuite l'achât de nouveaux pontons ou les changements à faire dans ceux déjà existants, les modifications dans les écluses, dans les tranchées de navigation et d'écoulement, les frais des grues pour hisser, seront cependant assez consdérables.

Encore un mot sur la Société de Surinam dont la fondation a été si vivement applaudie dans la mère-patrie. Il est permis de croire qu'elle excitera le même intérêt, et surtout qu'elle trouvera de la coopération dans la colonie à laquelle elle désire se rendre utile. Selon le prospectus, elle commencera par deux établissements dont les frais sont évalués à 700,000 fl., et pour lesquels elle a fait un choix d'emplacements favorables sous tous les rapports, dans une partie populeuse de la colonie, également à portée de la capitale et des plantations de sucre, où l'eau et le bois abondent, ce qui est d'une haute importance pour les usines à la vapeur.

Quand elle aura réussi à se fixer avec une certitude presque mathématique sur le choix des appareils, puisse-t-elle réussir également en établissant à Paramaribo une factorerie, composée d'hommes en petit nombre, mais zélés et expérimentés, qui connaissent la colonie, et qui possèdent ou qui sauront s'y concilier l'estime, la confiance et la coopération. L'issue de l'entreprise dépend en grande partie de ces deux points, et avec elle, celle de tout le projet.

La Société se propose aussi l'amélioration et l'encouragement de la culture; et l'on sait qu'il reste encore beaucoup à faire à cet égard; ici encore les instruments doivent venir remplacer la main d'œuvre. Le sol de la Guyane est un des plus riches du monde; tout y croît rapidement et avec profusion; — mais cette richesse même à ses mauvais côtés, du moment qu'on s'y repose indéfiniment; et une conséquence toute naturelle de cette extrême confiance, c'est que l'application du planteur diminue et que ses soins deviennent moins incessants.

Beaucoup d'habitants considèrent l'engrais comme superflu, et le labourage comme impossible à cause de la fermeté de l'argile, de l'étendue et de la profondeur des racines et de la direction réciproquement perpendiculaire des sillons et des tranchées. — Dès l'abord, la nature n'a réellement pas besoin qu'on vienne à son secours; cependant que se passe-t-il quelques années plus tard, lorsque le sol est relativement épuisé? Au lieu de le retourner pour lui rendre sa vigueur, au lieu de le laisser en repos ou de planter d'autres produits (système d'assolement), on l'abandonne et on recommence le défrichement d'une autre partie de la concession; de sorte que le terrain cultivé, au détriment de l'ordre et de la surveillance, se trouve transporté toujours plus loin des habitations, et que les nègres, pour aller au travail ou revenir à leur demeure, sont exposés à faire plus d'une fois par jour quelques kilomètres de chemin par une chaleur étouffante ou au milieu d'une averse de pluie, aux dépens de leur santé. Nous n'entrerons pas dans de plus amples détails à cet égard. Nous

ne nous sentons ni les forces, ni la volonté de combattre l'opinion de colons, dont quelques-uns ont vieilli dans leur état de planteur, qui regardent l'emploi d'instruments aratoires comme impossible. Nous préférons rapporter quelques faits qui serviront à prouver que l'opinion contraire a été adoptée avec fruit.

Dans la Guyane anglaise, dont le sol offre la même composition géologique que tout le pays entre l'Orénoque et la rivière des Amazones, quantité d'essais ont fait préférer pour engrais la chaux et des coquilles que le sol lui-même fournit. Après beaucoup de tentatives, même avec une charrue à vapeur traînée par une petite locomotive, l'application d'une forte charrue anglaise tirée par 6 ou 8 boeufs a réussi. Le Dr Shier, lecteur pour la chimie appliquée à l'agriculture dans un institut en Angleterre, et chargé d'une mission pour la même branche dans la Guyane anglaise, est actuellement occupé à écarter la difficulté qu'offrent les tranchées au moyen de voies d'eau souterraines (*sub-soil draining*), afin de prouver ensuite sa thèse, qu'en gagnant ainsi du terrain, on peut, avec la charrue et l'engrais, retirer 2½ barils de sucre d'une portion de terre qui, jusqu'à présent, n'en avait donné que 1½.

Les Antilles sont plus avancées. Proportionnellement avec la population et la cultivation, le terrain n'y est pas toujours disponible pour une alternation continuelle. Les récoltes prouvent cependant ce qu'on fait dans ces îles si petites pour l'agriculture et l'industrie. La Barbade ne nourrit pas seulement une population de 130,000 âmes, qui est hors de toute proportion avec son étendue, mais elle exporte relativement les meilleurs produits et la plus grande quantité: et cependant son sol est aride et pierreux, son climat sec; la légère couche de terre végétale qui recouvre les montagnes calcaires est pour la plus grande partie artificielle, et doit être pour ainsi dire renouvelée au moyen d'engrais (ici le guano). — Les souches des cannes à sucre ne rapportent que pendant un ou deux ans; quelques-uns des planteurs se servent alors d'une espèce particulière de charrue pour les arracher. Comme dans les autres colonies des Indes-Occidentales, on recueille avec soin et l'on applique les engrais animaux et minéraux, et comme stimulants, différentes combinaisons d'acide sulfurique ou d'acide nitrique avec d'autres liquides ou avec le guano.—Il n'est pas jusqu'aux talus de Grenade qui ne soient labourés.

C'est dans les Antilles françaises surtout qu'on s'occupe de la culture systématiquement et scientifiquement; on pourrait presque s'y croire au milieu de cultures Européennes. Et cependant la force productive de la nature y est grande aussi, et il n'y a guère qu'un demi-siècle qu'on y voyait encore de grandes et majestueuses forêts. Chaque année on approprie la couche de terre au moyen de légères charrues; une partie est planté de nouveau, et divers aliments sont mis en culture. De trois en trois ans tout le terrain de la plantation de sucre se trouve retourné de cette manière; et bien souvent il faut auparavant en extraire les pierres et les remplacer par de la terre. Outre le fumier, on y fait beaucoup usage de morue pourrie. Les soins du bétail sont inséparables de l'emploi utile de charrue et d'engrais; et comme à Surinam aussi, les bêtes à corne indigènes sont estimées trop légères et celles d'Europe et de Puerto-Rico trop fortes, on pourrait là comme dans ces îles, obtenir peut-être de meilleurs résultats en croisant les races.

Indépendamment d'une récolte plus lucrative, le résultat de ces améliorations est, que le même terrain qui exigeait jadis 25 hommes pour être retourné à la bêche et au hoyau, n'en demande plus que 4 ou 5 et moins de temps au moyen d'instruments de labourage. De plus les mauvaises herbes qu'on est exposé autrement à voir repousser, disparaissent ainsi en grande partie.

Quand les intentions salutaires et les mesures du gouvernement, ainsi que les efforts d'une Société sont secondés par une coopération zélée et complète de la part des colons, — quand on sacrifie au bien-être général toute opinion partiale ou vieillie, — quand on pourrait décider par l'encouragement de l'exemple, des milliers de gens de couleur et d'hommes libres, à embrasser des occupations aussi utiles que productives, — quand aussi on aura su amener à un travail régulier plus de 7000 nègres marrons et 1000 Indiens, la centralisation dans la fabrication du sucre pourra devenir le foyer où, toujours en rapport avec les autres moyens, la navigation et le commerce viendront puiser une nouvelle activité, le bien-être matériel de nouvelles ressources, tant pour la colonie elle-même, que pour la mère-patrie. Si les difficultés sont grandes, la tâche l'est d'autant plus. — C'est uniquement le désir de voir ces espérances se réaliser, qui a dicté cet article, auquel la position de l'auteur qui n'est ni colon, ni intéressé dans les affaires de la colonie, peut seule donner quelque valeur.

(*Communiqué.*)

COSMOGRAPHIE.

TOPOGRAPHIE PHYSIQUE.

NOTICE SUR LA TOPOGRAPHIE PHYSICO-MÉDICALE DE BATAVIA (*Bijdrage tot de medische topographie van Batavia*) PAR M. BLEEKER.[1]

(*Suite de la page* 17.)

Après avoir, en traits généraux, décrit la constitution topographique de Batavia, nous jetterons encore sur ce terrain un coup-d'œil géognostique, et nous passerons ensuite à d'autres considérations.

On a vu qu'à mesure que l'on s'éloigne de la mer, le sol, graduellement, devient plus ferme et moins marécageux, et que ce changement se trouve dans un étroit rapport avec l'état sanitaire de la localité. Mais quelle est la nature du sol? Elle se laisse deviner *à priori* par quiconque se souvient seulement de la constitution géologique de Java. Celui-là comprend en effet que le caractère des montagnes de cette île possède précisément les conditions qui doivent avoir pour résultat une fertilité de terrain toute particulière. Décomposée par l'influence des atmosphérilies, déchirée et entraînée le long des versants, dans les fonds et dans les vallées, l'ancienne superficie des montagnes en recouvre aujourd'hui le pied, jusqu'au point où se trouvait autrefois le rivage. Le sol alluvien a donc lui-même une origine volcanique; le temps en a dissous et modifié les éléments; le temps aussi, l'a plus ou moins chargé de débris de substances animales et végétales, et de cet ensemble il a fait une terre qui, devenant toujours plus riche en humus, est devenue toujours plus fertile. A mesure que la végétation eut le loisir de se développer et que des irrigations suffisantes en favorisèrent les évolutions, les plantes, soutenues, d'ailleurs, par le climat, se présentèrent sous des formes magnifiques, luxuriantes et variées à l'infini. Chaque germination qui s'éteignait dotait le sol d'un humus nouveau qui en augmentait la force productive.

Le territoire de Batavia, d'une formation encore si récente, ne peut donc être mis sur la même ligne que les vallées de Java, dans lesquelles, depuis plusieurs siècles, ces décompositions et ces combinaisons se sont opérées sans relâche. Toutefois, l'abondance d'eau, les fréquentes inondations de la saison pluvieuse et la main créatrice de l'homme ont, en peu de temps, accru la fertilité de la vallée de Batavia, et lui promettent un avenir encore plus beau. Dès ce jour, la terre végétale autour du fort Prins-Frederik, a quinze pieds environ de profondeur; et tout fait présumer que cette couche est encore plus épaisse dans les villages plus anciens, où les plantations ont dû s'étendre incessamment. Outre le humus, la terre en ce lieu contient beaucoup d'argile, beaucoup d'oxide de fer, un peu de carbonate de chaux, etc.

Cette terre porte sur une couche composée d'argile et de sable dont la profondeur est de 9 mètres 18 centimètres: viennent ensuite quelques couches analogues qui, jusqu'à 20 mètres 73 centimètres, ne diffèrent pas essentiellement les unes des autres, puisque la différence qui se montre dans leur aspect extérieur, n'est causée que par le dégré de la combinaison de l'argile et de l'oxide de fer, et par le mélange plus ou moins grand de cette même argile avec un sable tour à tour gros et fin, clair et foncé. Néanmoins, on trouve, à la dernière profondeur que nous avons indiquée, une couche haute à peu près de deux mètres et consistant uniquement en sable noirâtre abondamment mélangé de petits galets trachytiques de deux millimètres à deux centimètres de diamètre, lesquels ont évidemment été réduits à de si minces dimensions et même à l'état de sable par une attrition et une contrition incessantes. Au-dessous de cette couche, on rencontre des traces de débris végétaux, contenus dans une argile grise, et puis, à 27 mètres 34 centimètres, les premiers indices de marne. A quelques mètres plus bas (33 à 35 mètres), se montrent de petites masses de carbonate de chaux, répandues dans une marne grise qui renferme beaucoup

[1] *Tijdschrift voor Neêrlands-Indië*, Année V, Tom. II, pag. 280.

d'argile; ces matières calcaires proviennent évidemment de conchites décomposés, car elles trahissent encore en certains endroits la texture des coquillages bivalves. Les couches inférieures, en tant que nous en avons pu examiner la nature, c'est-à-dire jusqu'à la profondeur de 83 mètres au moins, [1] sont de composition diverse et flottent entre celles que nous venons de définir; étant formées tantôt d'argile et de sable, tantôt de marne, de galets et de conchyles. Depuis 44 mètres 90 centimètres jusqu'à 46 mètres 60 centimètres de profondeur, on trouve des galets plus grands dont le diamètre varie de 3 à 6 centimètres. La plus épaisse et la plus remarquable d'entre les couches perforées est celle qui s'étend de 61 mètres 85 centimètres à 81 mètres 68 centimètres de profondeur. Sa face supérieure consiste d'argile grise; elle est suivie d'une marne brun-grisâtre; au-dessous de cette dernière matière se trouve de la marne durcie, enfermant, entre autres conchyles, de belles lamelles de *Placunaplacenta;* puis vient une argile noirâtre, mélangée de débris végétaux et de différents coquillages univalves et bivalves, partie encore reconnaissables, partie dispersés dans l'argile sous la forme de petites masses de carbonate de chaux. Parmi ces conchyles, nous citerons plusieurs espèces de Mitres, de Cérites, de Strombes, de Vénus, de Pectens, de Cardites et d'Arches, dont quelques-unes sont encore couvertes de multivalves (*Balanus radiatus*). Tous ces coquillages se trouvent aujourd'hui même sur le littoral de Batavia. Ils existent en grand nombre près de l'embouchure de l'Antjol, et les cérites se présentent par milliers dans les marais qui entourent ce fleuve. A 82 mètres 26 centimètres du niveau du sol se trouve une couche de sable fin gris-jaunâtre auquel adhère légèrement un peu d'argile. Elle est couverte d'une couche impénétrable d'argile dure et noire, qui s'étend jusqu'à 83 mètres 72 centimètres de profondeur et repose à son tour sur une argile gris-foncé, dure et contenant du sable. De ce sable sort de l'eau pure, douce et d'une agréable saveur: analysée dans le laboratoire chimique de Weltevreden, elle a donné un peu de carbonate de soude et de chlorure de soude, ainsi que des indices d'oxide de fer et de silice; mais on n'y a trouvé ni chaux ni alumine.

On n'a pas percé plus avant que la couche d'argile sur laquelle repose le sable de la source. Le but de la fouille était atteint. Mais dans l'intérêt de la géologie, il aurait été désirable que l'on n'eut obtenu le résultat désiré qu'à plusieurs centaines de pieds plus bas : la science y aurait gagné. Nous présumons, quant à nous, que les couches dont nous avons donné la définition sont encore suivies de beaucoup d'autres également alluviennes, et que la limite inférieure du terrain d'alluvion est beaucoup plus loin de la dernière couche connue que celle-ci ne l'est du niveau du sol. Ce qui nous porte à cette présomption, c'est l'étendue considérable du terrain incliné qui se trouve en cet endroit entre la mer et les montagnes, et dont la formation a dû prendre plusieurs siècles.

Le tableau suivant qui résume les espèces de terre dans l'ordre où nous les avons énumérées permettra de saisir plus facilement l'ordre des couches fouillées:

Couches.	Profondeur en mètres.		Composition des couches.
	de	à	
1	0,	5,30	Terre végétale.
2	5,30	9,18	Argile. Sable.
3	9,18	13,67	Argile. Sable.
4	13,67	16,59	Argile. Sable.
5	16,59	17,60	Argile. Sable.
6	17,60	22,70	Argile; sable; petits galets volcaniques; sable noir.
7	22,70	27,34	Argile et débris végétaux; sable.
8	27,34	35,44	Marne; argile; marne enfermant des masses éparses de carbonate de chaux.
9	35,44	39,15	Argile; sable.
10	39,15	47,44	Argile; sable; galets trachitiques et sable.
11	47,44	61,85	Argile; argile enfermant des quantités éparses de carbonate de chaux; sable et petits galets contenus dans la marne.
12	61,85	81,68	Argile; marne; marne durcie enfermant des coquillages de mollusques testacés. Argile renfermant des conchyles pétrifiées et des restes de substances végétales.
13	81,68	83,72	Argile grise, brune et noire impénétrable; sable.

[1] Nous avons été mis en état de faire cet examen par la communication d'échantillons des espèces de terre qui ont été rassemblées lors du creusement d'un puits artésien dans le fort Prins-Frederik.

C'est aux géologues de profession qu'il appartient de considérer plus profondément cette constitution du sol. Nous avons seulement voulu constater quelques faits auxquels nous ajouterons que lesdites couches ont dû nécessairement être formées par des alluvions survenues à diverses époques; que leurs éléments rentrent en grande partie dans ceux qui constituent les montagnes, et que la présence de débris d'animaux et de végétaux prouve qu'un jour le monde organique a vécu dans ces profondeurs, ou du moins que les alluvions y ont caché des squelettes de corps organisés.

Dans le commencement de cette Notice, nous avons en passant signalé la formation continue de marais à proximité de la côte, et nos lecteurs ont vu que ce phénomène est l'inévitable conséquence de la manière dont se forma le nouveau littoral. Après le coup-d'œil que nous venons de jeter sur la constitution géologique du sol, on comprend donc que, dans un terrain aussi fertile, la végétation s'accroît avec rapidité; que, par conséquent, les marais se trouvent bientôt couverts des plantes qui leur sont propres; que ces dernières, en mourant, ne tardent pas à se décomposer; qu'une partie en monte dans l'atmosphère à l'état de gaz; qu'une autre partie se métamorphose en organismes nouveaux, et que le reste va former un supplément d'humus sur le sol marécageux dont il augmente la force productive, et dans lequel, à la mort des générations suivantes, il détermine un développement d'émanations plus abondantes encore.

Nous arrivons tout naturellement aux miasmes, émanations des marécages que l'on dit agir sur l'organisme humain d'une manière particulière et pernicieuse. Il est certain que leur influence développe les fièvres dites de marais; mais on ne connaît pas encore la véritable cause de cette insalubrité de l'atmosphère des pays marécageux.

Quoique, depuis longtemps, on ait avancé des hypothèses, fait des expériences et construit des théories, la question est toujours à l'état de problème et réclame une solution.

On a pensé que les funestes effets des émanations de marécages devaient être attribués aux atômes de soufre et de sel dont elles seraient chargées,[1] à des myriades d'insectes invisibles,[2] aux flocons organiques, découverts par Moscati, qui portent le nom de barégines, ou celui de pyrrhines, d'après Eisenmann;[3] à un arôme fétide;[4] à un septon consistant en azote oxigène;[5] à une matière animale très-divisée et volatile qui serait soulevée avec les gaz développés par la décomposition;[6] à une substance organique également volatile, et dont le développement s'opérerait en même temps que celle du gaz hydrogène-sulfuré.[7] De plus on a recouru pour la solution du problème, aux différents gaz trouvés au-dessus des marais; et tantôt c'était le gaz oxide-carbonique combiné avec le gaz hydrogène,[8] tantôt le gaz acide-carbonique uni à des vapeurs d'eau,[9] ou bien encore le gaz hydrogène carboné et deutocarboné qui jouait le principal rôle dans ces théories.[10] On y mêlait jusqu'au gaz hydrogène sulfuré.[11] D'autres étaient d'avis que l'apparition des maladies de marais pouvait être suffisamment expliquée par la chaleur humide,[12]

[1] Sylvius. *Tractat. de affectu epidem.* 1699. Leyde, 1672. — Lancisius (en partie). *De noxiis paludum effluviis, etc.*, Livre Ier, Partie Ire, Chap. XII.

[2] Varro. De re rustica, Livre Ier, Chap. XII. — Columella, Palladius, Mouflet, A. Hauptmann, Athan. Kircher et quelques auteurs nouveaux.

[3] Établis par Moscati, Rigaud, Boussingault et d'autres. Ils sont noircis par l'acide-sulfurique et contiennent de l'azote.

[4] J. B. Baumes; voir J. B. Montfalcon, *Histoire médicale des marais.* Paris 1826, pag. 54.

[5] Cl. Balmes, *Observations et réflexions sur les causes, les symptômes et le traitement de la contagion.* Lyon, 1822.

[6] Devergie. — Schönlein.

[7] Bischof, G. *Ueber die Natur der Miasmen* (De la nature des miasmes) Schmidt's *Jahrbuch* (Annales de Schmidt), 1842. Tom. XXXIV, pag. 160, Dans l'*Organ für die ges. Heilkunde*, Tom. Ier, p. 479 à 493.

[8] Eisenmann, qui cependant assigne une autre cause à l'existence des miasmes.

[9] Pool, dans sa polémique très-connue avec Van Geuns.

[10] L. Buzorini. *Luft electricität, Erdmagnetismus und Krankheitsconstitution* (De l'électricité de l'air, du magnétisme terrestre et de la constitution des maladies), 1841, pag. 64.

[11] Daniell a surtout signalé ce gaz. D'après lui par l'action des sulfates sur les matières organiques se dégagerait beaucoup de gaz hydrogène-sulfuré. Voir Froriep, *Neue Notizen* (Nouvelles Notices), n° 363, pag. 167. — Savi considère également ce gaz comme contribuant beaucoup à l'insalubrité des marais. — Voir le *Nuovo Giornale dei Litterati*, n°s 106 et 107.

[12] D. Ramel. — Gianini. — Lafont Gouzi.

par une proportion négative, [1] ou même particulière [2] de l'électricité dans l'atmosphère marécageuse. [3]

Parmi tant d'opinions, nous ne savons pas laquelle il faut admettre; mais nous savons bien, comme dit Eisenmann, que les miasmes marécageux ne cèdent point devant des réactifs chimiques. Nous savons encore que l'atmosphère des marais contient ordinairement les gaz qui résultent de la décomposition d'organismes animaux et végétaux; que les gaz acide-carbonique, oxide-carbonique et l'hydrogène carboné tiennent le premier rang entre ces émanations, que la putréfaction n'est pas une simple décomposition de la matière organique, mais, pour nous servir d'une expression de Henle, [4] « eine Umwandlung organischer Substanz durch Pilze. » Nous savons enfin que l'air des cimetières est ordinairement chargé de plusieurs gaz nuisibles à la respiration, tels que l'acide-carbonique, l'hydrogène, l'hydrogène carboné, l'ammoniaque, l'hydrogène sulfuré et l'hydrogène phosphoré, qui tous échappent des cadavres en décomposition, et que le sulfure d'ammoniac, le gaz hydrogène-sulfuré et le gaz ammoniaque infestent fréquemment l'atmosphère des égoûts et des cloaques impurs.

Toutefois, une telle connaissance n'est pas suffisante pour expliquer l'origine des maladies, et c'est précisément cette insuffisance qui fit admettre l'hypothèse d'un miasme particulier.

Il est en effet connu que les gaz les plus lourds, comme l'acide carbonique, lorsqu'ils se condensent immédiatement à la surface du sol [5], exercent sur la vie une action délétère, mais qu'ils ne causent nullement les maladies que l'on croit être produites par les marais. Ainsi, quand l'acide-carbonique est répandu dans le courant atmosphérique, on comprend que l'aspiration d'un air imprégné de ce gaz [6] est loin de favoriser la décarbonisation du sang déjà si fortement carbonisé par le climat; mais cela ne dit pas pourquoi certaines personnes, après avoir respiré l'air des marais pendant quelques minutes, sont atteintes de fièvres pernicieuses. D'ailleurs, cette présence du gaz acide-carbonique est de peu d'importance, et l'on a prouvé par la méthode expérimentale que la quantité d'oxygène répandue dans l'air des marais ne diffère pas sensiblement de celle que contient l'atmosphère ordinaire. [7] Quant aux gaz plus légers, comme l'hydrogène phosporé et l'hydrogène-sulfuré, ils sont trop promptement raréfiés et soulevés dans l'air; lors même que ceux-ci pourraient être la cause des maladies de marais, leur action deviendrait inoffensive à quelque distance du moins de ces eaux croupissantes; et nous aurions toujours à nous demander pourquoi les marins, par exemple, souffrent tant des émanations marécageuses dans la rade de Batavia, sans même être descendus à terre.

Nous pensons donc que l'on s'est fait jusqu'ici des idées trop exclusives de la nature de l'air marécageux; qu'en résumant les données et en combinant leur action, nous approcherons davantage de la vérité; et qu'alors il ne sera plus nécessaire d'admettre un miasme causant, par voie directe ou indirecte, l'intoxication de la masse du sang.

Prenons pour exemple les environs de Batavia; nous ne voyons pas la nécessité d'admettre qu'il règne un miasme particulier dans ce pays. Une température qui, dans le milieu de la journée, varie entre 80° et 90° Fahrenheit (22° et 26° Réaumur), et qui la nuit, ne descend pas au-dessous de 70° Fahrenheit (17° Réaumur), une humidité d'atmosphère qui réagit beaucoup plus fortement sur l'hygromètre que celle du climat si brumeux de la Hollande; une électricité atmosphérique très-négative; un air abondamment chargé d'organismes microscopiques et de particules organiques, et qui s'imprègne incessamment des gaz marécageux que

[1] Thouvenel.

[2] Eisenmann. *Die Krankheitsfamilie Typosis* (La famille des maladies typhiques); dans cette monographie, il attribue l'existence des miasmes à la condition particulière dont nous venons de parler. Voir aussi ses *Vegetative krankheiten* (Maladies végétatives), pag. 182.

[3] Plus tard, on a encore supposé que le miasme consistait dans les exhalaisons d'une flore marécageuse particulière, composée de rhizophores, d'algues, etc. (Characées de Savi). — Voir C. M. Boudin, *Traité des fièvres intermittentes, rémittentes et continues des pays chauds et des contrées marécageuses.* Paris, 1842.

[4] *Pathologische Untersuchungen* (Recherches pathologiques), p. 21.

[5] Java en offre plusieurs exemples. — Voir Junghuhn dans le *Tijdschrift voor Neêrlands Indië*, IV, Tom. II, 1842, pag. 109 à 112.

[6] Il est inutile de rappeler ici que l'atmosphère contient toujours une très-petite quantité d'acide-carbonique.

[7] Configliachi trouva 21 centièmes d'oxygène dans l'air au-dessus de la surface des rizières arrosées d'Italie. — Gmelin, *Handbuch der theoretischen Chemie* (Manuel du chimiste théoricien), Tom. I, pag. 293. — Voir aussi Kämtz, *Lehrbuch der Meteorologie* (Rudiments de Météorologie), Tom. Ier, 1831, pag. 28.

nous avons nommés; tout cela, la prédisposition du corps, que la nature des choses développe en peu de temps, étant donnée, peut, ce nous semble, exercer une action assez délétère pour modifier d'une manière pernicieuse la composition et la vitalité du sang, et pour manifester ensuite, sur le système des ganglions abdominaux, cette funeste influence qui cause la série de maladies connues sous les noms de fièvres intermittentes, bilio-nerveuses, putrides; maladies intimement connexes entre elles, et qui même ont avec beaucoup d'autres, dans lesquelles la crase véneuse est fortement prononcée,[1] une affinité plus étroite qu'on ne le suppose généralement.

Ce que nous disons des environs de Batavia doit s'appliquer également à la plupart des régions marécageuses du globe. Néanmoins la constitution du sol peut considérablement modifier les émanations, les rendre plus ou moins nuisibles, être plus ou moins favorable à leur évolution quantitative; de même, leurs proportions qualitatives et quantitatives peuvent être déterminées par la température de l'air, sans compter que le degré d'élévation du terrain et la distance qui le sépare de la mer peuvent influer sur la nature des vapeurs.

Il ne faut donc pas s'étonner que, dans les régions intertropicales, l'air marécageux produise en général des formes de maladies plus élevées que dans les pays froids où la vie organique est enchaînée pendant une grande partie de l'année; où même la surface des eaux se cristallise, et où l'atmosphère acquiert une électricité fortement positive. Ces heureux intervalles n'arrivent jamais sous la zône torride; et la diminution journalière de température qu'y produit la rotation du globe autour de son axe, n'a pas le pouvoir d'opprimer la vie marécageuse; elle en condense seulement les exhalaisons, et donne à leur action une intensité plus grande encore.

Nous devons en même temps faire remarquer la différence existant entre la malignité des émanations de marais et de champs selon qu'ils contiennent de l'eau douce ou de l'eau salée. Dans la campagne de Batavia, l'eau de mer est mélangée d'eau de pluie et de rivière. Les sels contenus dans ce liquide mixte, et surtout les sulfates favorisent, dit-on, le développement des gaz et le rendent qualitativement plus nuisible, en agissant sur les matières organiques. Quoiqu'il en soit de l'action de ces sels, il est certain que les exhalaisons des marais d'eau salée sont plus nuisibles que celles des marais plus rapprochés de la ville neuve, et dont l'eau est en partie insipide et fade, en partie légèrement saumâtre.[2] Les premières se répandent dans un état plus dense sur l'ancienne ville et sur la rade, et l'expérience a démontré que les fièvres, dans l'ancienne ville et sur les vaisseaux mouillant tout près de la côte, portent un caractère beaucoup plus grave et dénonçent une disposition plus forte aux symptômes typhiques, que celles qui se déclarent dans la ville neuve et aux environs. Nons voyons tous les jours des preuves de ce fait dans le grand hôpital de Weltrevreden.

Il y a continuellement entre les mains des médecins un grand nombre de malades atteints de fièvres endémiques. La plupart appartiennent à la garnison casernée à Weltevreden; mais il est remarquable que peu de ces malades succombent. Leurs fièvres n'ont en général que les symptômes de la fièvre intermittente tierce ou quotidienne; elles vont rarement jusqu'à la fiévre nerveuse, à la bilio-nerveuse ou au typhus complet. Ce même hôpital offre de tristes et nombreux exemples de marins qui continuent d'être victimes de l'insalubrité de la rade et de l'ancienne ville; et tout en étant convaincus de la coopération d'autres causes importantes, nous pensons qu'une grande partie du mal est imputable aux marais d'eau salée.

De ce que nous avons dit de Batavia considérée sous le rapport géognostique, on pourra conclure ce qu'il faut penser de l'émanation de gaz de la terre non-marécageuse. La couche de terre végétale, à elle seule, lorsque la chaleur la dessèche après la pluie, peut dégager quelques vapeurs et quelques gaz. Mais ceux-ci n'ont sur l'atmosphère d'autre effet malsain que d'en augmenter l'humidité. Par contre-coup, la terre végétale absorbe beaucoup d'air atmosphérique; cette absorption ne peut que favoriser la circulation de l'air,

[1] La fièvre jaune, le choléra asiatique, la peste, quelques dyssenteries. — Voir à ce sujet M. Geigel, *Untersuchungen über Entstehung des Krankheitsgenius* (Recherches sur l'origine de l'esprit morbifique), Würtzburg, 1840, pag. 322 à 480. Nous n'admettons pas toutefois les théories de l'auteur.

[2] Sans compter un très-grand nombre d'autres plantes de marais, des milliers de nélumbos couvrent en ces lieux la surface de l'eau fangeuse et la transforment en apparence en une terre jonchée de feuilles d'un vert éclatant, élégantes, grandes, en forme de coeur et de bouclier. Pendant la fleuraison, du mois d'avril à celui d'octobre, il y naît des fleurs magnifiques, principalement celles du tarattie (*Nelumbium speciosum*) qui sont gigantesques. Elles semblent changer les marais en jardins et répandent un parfum assez doux, très-différent de l'odeur ordinaire de ces eaux.

et, dans tous les cas, elle ne saurait nuire à la santé. Les couches d'argile et de sable placées au-dessous de l'humus ne peuvent pas davantage influencer dangereusement la constitution de l'atmosphère; et nous sommes donc obligés de combattre l'opinion plusieurs fois exprimée de ceux qui pensaient que l'atmosphère de Batavia était souillée d'exhalaisons volcaniques, et que là résidait la principale cause de son insalubrité. Le sol ne dégage pas de fluides de ce genre, quoiqu'il s'en forme peut-être au-dessous, à d'incommensurables profondeurs; car nous ne pouvons pas tenir compte ici des vapeurs d'ignivômes [1] qui sont trop éloignées de la côte, et qui même n'altèrent pas la santé des montagnards.

Toutefois, nous éprouvons le besoin de signaler à l'attention particulière de nos lecteurs l'influence que les tremblements de terre exercent sur la santé. Les peuples pensent assez généralement que ces opérations souterraines augmentent le nombre des maladies; opinion qui paraît être fondée sur l'expérience [2] et confirmée par la superstition. Les Javanais et les Malais, souvent témoins de ces crises de la vie terrestre, les attribuent au courroux d'Arang Koewasa, le Puissant, qui demande, pour s'apaiser, des sacrifices humains. Aussi les aborigènes assurent-ils que la mortalité devient plus grande après les commotions du sol. Nous avons eu l'occasion, pendant les mois de mai et de juin 1842, d'observer deux tremblements de terre, ainsi que les phénomènes dont ils furent précédés et suivis. Les résultats obtenus par nous plaident pour la réalité de l'influence que l'on accorde à de telles secousses. Avant que celles-ci se fussent manifestées, la fréquence des fièvres intermittentes était une chose très-ordinaire; mais aussitôt après que la terre eût tremblé pour la première fois, l'on vit se développer une disposition plus catarrhale; [3] les fièvres intermittentes disparurent en grande partie, et firent place aux catarrhes, aux rhumes et aux diarrhées, qui grossirent de moitié le nombre des malades soignés à l'hôpital. Cet esprit morbifique prit un caractère encore plus élevé, lorsqu'un mois plus tard un second tremblement de terre eut lieu. Les catarrhes bronchiques et laryngés reçurent un nouvel accroissement; ils se produisirent sous la forme d'une *Influenza* qui fut observée dans la ville de Batavia pendant trois semaines, et qui disparut ensuite. Le chiffre des malades du grand hôpital s'accrut encore. De nombreux entero-catarrhes, se présentant comme diarrhées, se développèrent avec une tendance à passer à l'état de dyssenteries.

Ainsi, la disposition catarrhale prédominait, même sous une forme fortement caractérisée, dans une saison où, communément, l'esprit gastro-bilieux est déjà plus ou moins stationnaire. D'ailleurs, il y avait une corrélation évidente entre ce phénomène et le temps qu'il faisait. Les deux tremblements de terre avaient été précédés de plusieurs jours d'averses; et la saison pluvieuse qui, dans les années ordinaires, fait place à la sécheresse dès le mois de mai, dura cette fois jusqu'à la seconde quinzaine de juin. Les orages nombreux et violents étaient accompagnés de pluies battantes, de rafales et de grandes variations de température. L'esprit morbifique peut donc très-bien être expliqué; mais il est plus difficile de dire exactement quelle cause a pu produire un pareil désordre dans l'atmosphère. D'après MM. F. Hoffmann et Von Buch, la situation du baromètre, pendant les tremblements de terre, n'éprouve pas de modifications notables. Il est certain qu'elles sont toujours très-petites à Batavia. [4] L'influence de ces secousses sur l'aiguille aimantée ne se remarque pas en tout temps. M. A. De Humboldt constata cette influence le premier pendant le tremblement de terre du 4 novembre 1792; mais les observations faites depuis n'ont pas toutes confirmé la sienne. [5]

Nous penchons à croire que cet effet du travail souterrain est particulièrement imputable aux changements qu'il fait subir à la proportion d'électricité de la terre et de l'atmosphère, et que, dans les pays d'éruptions volcaniques, celles-ci réagissent également sur la disposition de l'air. Il paraît, d'ailleurs, que cette disposition elle-même ne contribue pas d'une manière appréciable aux effrayants phénomènes dont nous parlons; du moins, un tableau comparatif dans lequel on les a réunis fait voir qu'ils ne dépendent pas d'une

[1] On dit que les volcans de Java sont principalement caractérisés par des vapeurs acide-sulfuriques et du gaz hydrogène-sulfuré. Le cratère du Gedéh dégage incessamment des vapeurs de soufre.

[2] Nous avons lu du moins que beaucoup de tremblements de terre dans ces contrées o nt été suivis d'une mortalité extraordinaire.

[3] Après des tremblements de terre antérieures à ceux-ci, les cas de typhus se sont souvent multipliés d'une manière effrayante. Mais en ces occasions les commotions souterraines étaient plus fortes et causaient de plus grandes révolutions dans le sol, par l'effet d'inondations, d'alluvions anormales et d'autres phénomènes.

[4] Dans les temps ordinaires, cette situation ne varie qu'entre 758 et 762 m. m.

[5] Kämtz. *Lehrbuch der Meteorologie* (Rudiments de Météorologie), Tom. III, p. 518.

saison plutôt que d'une autre[1]. Molina déclare avoir observé de nombreux tremblements au Chili, par toutes sortes de temps.

Quant au rapport existant entre les vents de terre et de mer et la santé locale, quoique nous en ayons déjà dit quelques mots au commencement de cette Notice, il nous faut cependant y revenir avec plus de détail.

On sait comment se fait la révolution quotidienne des vents. Produits, d'un côté, par la capacité que la terre et la mer possèdent à des dégrés différents de dégager du calorique sous l'action du soleil, et, de l'autre, par leur conductibilité non moins inégale à l'égard du calorique, ces vents sont la conséquence du mouvemen que chaque jour notre globe exécute autour de son axe. A cet effort que l'air terrestre et l'air marin font incessamment pour trouver l'équilibre, on a donné le nom de respiration du globe, et réellement il offre beaucoup d'analogie avec la respiration des animaux et des plantes. Il apporte ou détourne des matières nuisibles, suivant la nature des lieux où les vents ont passé.

A Batavia, les vents de mer ne sont ordinairement sensibles qu'à partir de dix heures du matin; toutefois, l'heure dépend plus ou moins de l'état nuageux ou serein du ciel. Nous avons montré que les vents de mer sont les plus malsains dans ce pays; l'on en connaît maintenant la raison. Pourtant ils sont moins chauds, moins accablants que ceux de l'intérieur, parcequ'ils n'ont traversé qu'un petit espace de terrain échauffé par le soleil. De plus, le mode de formation de ces vents exige absolument qu'ils se manifestent dans un ordre déterminé. L'équilibre n'est pas détruit et rétabli tout d'un coup. De quelque côté que le vent souffle, au commencement il est doux et presque imperceptible; puis il atteint par degrés une certaine force, et diminue lentement après, jusqu'à ce que l'égalité soit rétablie entre les couches d'air qui dominent la mer, et celles qui sont au-dessus de la terre. En général, le vent de mer est à son apogée entre deux et trois heures du soir, et tombe entièrement vers les six heures. Puis vient le calme, la période d'équilibre; mais elle dure peu, car, dès après le coucher du soleil, la terre, beaucoup plus promptement que la mer, transmet à l'athmosphère son excédent de calorique, et bientôt arrive l'air frais des montagnes; en d'autres termes, le vent de terre s'établit et suit le même cours que le vent opposé, pour faire à son tour place au calme entre huit et neuf heures du matin.

Les exceptions à cette règle ont lieu pour la plupart durant la mousson pluvieuse, où de fréquents orages et des averses multipliées agissent puissamment sur la température. Les moussons elles-mêmes modifient un peu la direction des vents, surtout de ceux qui viennent de la mer. On comprend par la situation des lieux que ces derniers sont des vents du nord, et les autres, des vents du sud. Mais Batavia, toute voisine de la côte, est dans le domaine des moussons; et c'est pourquoi les vents de mer sont de nord-ouest pendant la saison des pluies, et de nord-est pendant la sècheresse. Cette influence est moins sensible sur les vents de terre.

Les moussons sont les deux temps de l'année à Java, comme l'hiver et l'été dans les pays situés en-dehors des tropiques. Les époques de reversement sont pour la zône torride ce que sont pour les autres le printemps et l'automne. La mousson pluvieuse commence ordinairement vers la fin d'octobre ou dans les premiers jours de septembre, et la mousson sèche au mois de mai. Elles sont aussi nommées moussons d'ouest et d'est, d'après les vents qui règnent dans ces deux parties de l'année. Les Indiens de l'Orénoque les appèlent poétiquement le temps des nuages et le temps du soleil.[2] Toutes ces dénominations expriment le caractère des moussons. Celle des pluies est la plus favorable à la santé, celle de la sècheresse l'est moins; l'époque du reversement est malsaine.

Nous traiterons séparément de chacune de ces périodes. Les pluies journalières de la mousson d'ouest, dont le développement arrive à son comble dans les mois de janvier et de février, sont quelquefois d'une violence qui faisait dire à Bontius: « Ceux qui n'y sont point habitués pourraient craindre un nouveau déluge de Deucalion. »[3] Tout en purifiant sans cesse l'air, ces pluies inondent complètement les terres basses et les marais. Dès lors, les rivières, alimentées de toutes parts, prennent un courant plus rapide

[1] Kämtz, Tom. III, p. 537. Cependant la plupart des tremblements de terre se font sentir dans la mousson pluvieuse.

[2] De Humboldt, *Voyages*, Tom. VI, p. 135.

[3] « *Ut insolitis merito secundum Deucalionis diluvium metuatur.* » (Bontius, *loc. cit.*)

et portent à la mer ce qu'il peut exister de matières impures; ou, si les tributs qu'elles reçoivent dépassent la capacité de leur canal, elles débordent et couvrent d'eau les contrées d'alentour. On serait tenté de croire que les pluies et les inondations qu'elles déterminent, ont de fâcheux résultats pour la santé, parcequ'elles semblent réunir les conditions de la dissolution des matières organiques et du dégagement de gaz infects qui s'ensuit; mais il n'en est rien, tant que la mousson pluvieuse est dans sa pleine force. Les marais une fois inondés reçoivent tous les jours un nouvel aliment, grâce a des pluies nouvelles, et ne perdent ces eaux qu'à la longue dans la saison du reversement. Le développement des émanations marécageuses est donc combattu plutôt que favorisé par les pluies; l'expérience a prouvé que précisement à l'époque ou il tombe le plus d'eau, les fièvres typhoïdes sont le plus rares, et que lorsqu'il s'en manifeste, c'est avec un caractère bénin. L'athmosphère, il est vrai, se tend chaque jour; mais ses dispositions électriques sont aussi presque journellement neutralisées par des éclairs plus ou moins forts, et cette électricité modère la température en faisant tomber des pluies rafraîchissantes et souffler des vents refroidissants et toniques. Toutes ces causes font que l'air est beaucoup plus pur que dans les autres temps de l'année; et quoique la mousson pluvieuse soit signalée par un grand nombre de maladies, elles se réduisent en grande partie à des indispositions catarrhales, surtout à des catarrhes dans les voies respiratoires et digestives, qui se présentent sous la forme de rhumes, de diarrhées légères et d'autres affections gastriques, sans compter les rhumatismes, suite naturelle de l'interruption des fonctions cutanées par une humidité considérable et par la subite variation de l'athmosphère.

Il n'en est pas de même à l'époque du reversement. Les pluies, alors, ne tombent plus tous les jours et ne tombent plus avec tant d'abondance. Il vient déjà des journées où le soleil, au milieu d'un ciel sans nuages, exerce tout son pouvoir sur le sol. Les débordements des rivières cessent ou sont extrêmement rares. Les eaux qu'elles ont déposées dans les pays environnants, dans les rivières et les marais, deviennent stagnantes; le sol, de plus en plus échauffé, les vaporise; combinées avec les gaz dont l'immobilité des eaux fangeuses favorise au plus haut degré la formation, elles s'élèvent dans l'athmosphère et vont au gré du vent attaquer la vie humaine, en produisant sur l'organisme des effets qui seront d'autant plus pernicieux qu'il sera plus sensible à leur action et qu'elles mêmes seront plus denses.

Comme le printemps et l'automne sont dangereux à cause des fièvres dans beaucoup de régions extra-tropicales, de même le sont à Batavia les époques du reversement des moussons. Elles s'y font surtout reconnaître à la ténacité des fièvres intermittentes qui, se modifiant d'après le plus ou moins d'impressionabilité du corps et d'après le plus ou moins d'intensité des puissances nuisibles combinées, offrent les innombrables nuances qui séparent la simple fièvre tierce du typhus souvent mortel.

Les circonstances insalubres que nous venons d'exposer disparaissent en grande partie après l'établissement complet de la mousson sèche. Beaucoup de champs et de marais qui ne sont pas suffisamment arrosés par les pluies devenues fort-rares, et que dessèche la brûlante chaleur du jour, cessent alors d'exhaler des vapeurs nuisibles. Quoique plus chaude dans la journée qu'elle ne l'était pendant la saison pluvieuse, la température garde plus de régularité; il n'arrive pas souvent que les averses la fassent baisser tout à coup. Les vents de mer et de terre sont désormais entièrement périodiques; ces derniers surtout rafraîchissent, pendant la soirée et la nuit, l'athmosphère échauffée. Ils font quelquefois descendre le thermomètre jusqu'à 70° Fahr. (17° Réaum.) et ramènent l'élasticité dans le corps que la chaleur du jour a détendu.

Néanmoins, cette époque a bien aussi son côté désavantageux; pour la santé, jamais elle ne vaut la mousson pluvieuse, et cela par plusieurs raisons. D'une part, différents marécages qui, dans la période du reversement, conservaient encore assez d'eau pour mériter le nom de petits lacs, se vaporisent alors jusqu'à produire tous les effets dangereux dont ils sont susceptibles. D'un autre côté, beaucoup de canaux communiquant avec les rivières se trouvent à sec après le commencement de la mousson d'été, présentent leur lit à l'athmosphère et ne laissent pas de dégager par son contact de nouvelles vapeurs funestes à l'homme. En outre, la chaleur entretient une transpiration continuelle de la peau qui ne peut qu'affaiblir le corps, et qui, dans les nuits fraîches (surtout, si les maisons demeurent ouvertes et si l'on

néglige de se tenir bien couvert durant le sommeil), le prédispose aux affections catarrhales, rhumatismales, inflammatoires, et même, quand l'air environnant porte beaucoup d'émanations de marais, aux maladies appelées miasmatiques. Il est vrai que dans la saison des pluies, les nuits sont tout aussi fraîches; mais le corps réagit moins, sous cette température, parce que les journées elles-mêmes ne sont pas aussi chaudes, et qu'à moins d'orages nocturnes, il n'y a pas autant de différence entre l'élévation thermométrique du jour et celle de la nuit. L'intervalle des deux saisons amène donc pendant le reversement une modification de l'esprit morbifique. On voit cette prédisposition aux fièvres bilieuses, qui caractérisent la période de transition de la mousson d'ouest, devenir prédominante pendant la sècheresse, et la tendance aux fièvres catarrhales, particulière à l'époque du reversement de la mousson d'est, former le signe principal de la mousson des pluies.

Le cadre d'une esquisse ne nous permet pas d'exposer les causes générales de maladies qui sont propres à tout pays intertropical dont la situation est basse. D'ailleurs, nous croyons ces causes assez connues.

La suite prochainement.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

COMMERCE.

ESSAI HISTORIQUE, STATISTIQUE ET POLITIQUE SUR LE COMMERCE DU JAPON, PAR M. PH. FR. DE SIEBOLD.[1]

DEUXIÈME ARTICLE.[2]

Malgré ces restrictions, le commerce qui se faisait entre la Factorerie et le Japon, rapporta assez longtemps des bénéfices considérables à la Compagnie néerlandaise des Indes. A la vérité, l'exportation de l'or et de l'argent éprouva successivement l'effet de différentes mesures restrictives; mais ce dommage fut compensé par de riches cargaisons de cuivre du Japon, métal très-estimé dans toute l'Inde. Il paraît que déjà dans le temps où il était permis d'exporter l'argent librement et en quantité suffisante, cette branche du commerce présentait moins de bénéfice que le cuivre,[3] et, de nos jours encore, les articles d'importation échangés contre du cuivre en barres donnent plus de lucre que l'on ne pourrait en tirer en se les faisant payer en espèces métalliques, même après les avoir vendus à des prix élevés.

Parmi les événements relatés dans les journaux de la Factorerie de Dézima de cette époque, il en est deux qui, d'ailleurs remarquables en eux-mêmes, ne laissèrent pas d'influer sur les relations que les Hollandais entretenaient avec l'Empire. Nous voulons parler de l'affaire du vaisseau le ***Breskens*** et de l'ambassade portugaise de 1647. La Compagnie avait chargé Marten Gerritz de Vries, marin distingué, d'exécuter au nord du Japon un voyage de découvertes avec deux navires, le ***Breskens*** et le ***Castricum***.[4] Le premier fut jeté

[1] *Nippon, Archiv zur Beschreibung von Japan.* Abth. VI. *Landwirthschaft, Kunstfleiss und Handel* (Nippon, ou description du Japon; Part. VI, Économie rurale, Industrie et Commerce) p. 17.

[2] Voir la page 38 du *Moniteur des Indes.*

[3] « *'t Sal een voortreffelycke saecke zyn 't uitvoeren van Coper weder toegestaen word* » — *d'obtenue des uytvoer van Coper sal de Compe jaarlyck* 150 *duizend gulden proffiteren.* » (Si l'exportation du cuivre est permise de nouveau, ce sera pour nous une excellente affaire..... Cette concession rapportera tous les ans 150,000 florins (près de 316,000 francs) à la Compagnie). — *Instructie voor den Oppercoopman* (Instruction du chef du commerce) Jan Van Elseracq. In 't Casteel Batavia, 23 avril 1643. MS.

[4] *Instructie voor den Schipper Commandeur Marten Gerritsen de Vries.* (Instruction du capitaine commandant Marten Gerritsen de Vries.) Casteel Batavia, 2 février 1643. MS.

par les vents sur la côte nord-est de l'île de Nippon, non loin de Nambu. On le prit pour un vaisseau portugais; le capitaine Hendrik Cornelisz Schaep, fait prisonnier par trahison avec une partie de son équipage, fut conduit à Jédo pour y être interrogé (1643).[1] Quatre ans plus tard, une ambassade portugaise, se rendant près de l'empereur du Japon, et présidée par Gonsalvo di Sikera de Sosa, se montra sur deux galions dans la baie de Nagasaki. Les conséquences de ces deux événements furent, dans le principe, défavorables à la nation hollandaise.[2] Elle fut accusée de s'entendre avec les Portugais dont les ambassadeurs avaient trouvé dans la ville de Batavia des pilotes et des matelots qui semblaient leur avoir été donnés comme guides. C'est probablement pour cette raison que l'ambassade néerlandaise qui, dans l'année 1649, se rendit à la cour de Jédo, sous la direction de Pieter Blokhovius et d'Andreas Frisius, pour entamer des négociations au sujet de l'affaire du *Breskens*, ne put obtenir d'audience (1650).[3]

La cour et le gouverneur de Nagasaki continuèrent cependant de rechercher les chrétiens dans tontes les de parties l'empire, et de prendre des mesures arbitraires et vexatoires contre les Hollandais de Dézima. La mort du Sjôgun Minamoto Ijemits, survenue en 1651, amena le renouvellement des ordonnances antérieurement rendues à l'égard des Portugais de la religion chrétienne. Dès lors, il était impossible de méconnaître que c'était la raison d'état surtout qui avait déterminé les autorités japonaises à continuer leurs rapports avec les citoyens des Provinces-Unies.

Mais ce qui porta le coup le plus sensible à notre commerce avec le Japon, ce fut la perte de Taïwan (Formose) vers le milieu du dix-septième siècle. Auparavant déjà, le Chinois Tsching dschi lung (Yquan) avait, de Fukiën, fait beaucoup de tort à notre commerce dans ces contrées; son fils Tsching tsching kung, plus connu sous le nom de Koksenja, lui fit éprouver de nouvelles atteintes, et finit par en déterminer la chute. Le bruit se répandit au Japon que cet opiniâtre antagoniste de la dynastie des Manchoux en Chine, qui commandait une flotte redoutable près des îles Pescadores, en voulait à Taïwan. Le bruit reçut une triste confirmation de l'arrivée de vaisseaux hollandais échappés de la rade de Zeelandia, qui vinrent chercher un asile dans le port de Nagasaki, et qui firent de notre Factorerie le rendez-vous des familles émigrées. Koksenja débarqua toutes ses troupes à Taïwan, et mit le siege devant Zeelandia. Des fautes impardonnables et des menées infâmes firent tomber cette possession, le 1er février 1662, et par capitulation, entre les mains du conquérant chinois.[4]

Taïwan avait été l'entrepôt des marchandises chinoises que les Hollandais destinaient pour le Japon. Si l'on considère que, depuis l'époque où les Portugais furent expulsés de l'empire, ces marchandises cessèrent d'y pénétrer par la voie de Macao, d'où s'étaient écoulées auparavant dans l'Archipel japonais des cargaisons immenses, car encore en 1637, la valeur du chargement des galions portugais s'élevait à 6,100,000 florins (12,850,000 francs);[5] si l'on songe en outre que les communications avec les colonies européennes de Ning po, port le plus important de la Chine septentrionale, étaient interrompues, et que la navigation dans ces parages avait été défendue aux Japonais sous peine de mort, il ne s'élèvera pas le moindre doute sur la haute importance que la possession de Taïwan devait avoir pour les Hollandais en de telles circonstances. Cette île qui, par sa situation, semblait destinée à servir d'intermédiaire entre l'Inde, la Chine et le Japon, recevait de la Chine les objets de commerce les plus précieux et produisait elle-même des matières importantes. Autant la perte de Formose fut nuisible à la Compagnie néerlandaise, autant la conquête en fut avantageuse aux Chinois dans leurs rapports avec le Japon. Depuis la chute de la dynastie des Ming en 1643, il leur était permis de commercer avec l'étranger, et trois ans plus tard le gouvernement japonais leur accordait également le droit de vendre et d'acheter dans l'empire avec plusieurs conditions favorables.

[1] Montanus, loc. cit., pag. 290. — Valentyn, pag. 101. — N. Witsen. *Noord- en Oost Tartarye*. (La Tartarie septentrionale et occidentale.) Tome II, p. 55.

[2] Valentyn, loc. cit., pag. 126.

[3] Montanus, loc. cit., pag. 29, 35 et 36. — Valentyn, loc. cit., pag. 89, 90, 101 à 104.

[4] Valentyn, Tom. IV, Partie 2; Tom. V, Partie 2, pag. 87 et 88. — *'t Verwaarloosde Formosa* (Formose négligée), par C. E. S. Amsterdam. 1675, 2 Vol. in 4°. — Arnold, *Wahrhaftige Beschreibung dreyer mächtiger Königreiche, Japan, Siam und Corea* (Description véridique des trois puissants royaumes de Japon, de Siam et de Corée), pag. 685 à 706. Nippon I. *Reise nach Japan im Jahre* 1823 (Voyage au Japon en 1823) pag. 85 et 86.

[5] *Begin ende Voortgang van de V. N. O. Compagnie* (Commencement et progrès de la Compagnie privilégiée des Indes-orientales des Provinces-Unies), vingtième voyage, p. 85 et 86.

L'affaire de Taïwan avait produit une grande sensation dans l'empire japonais. La mère du conquérant était une Japonaise; son père avait eu des relations avec l'empire, et tout récemment, en 1658, Koksenja lui-même venait d'envoyer des ambassadeurs à la cour du Sjôgun.[1]

Bientôt les plaintes qu'excitait le commerce du Japon devinrent plus vives encore qu'elles n'avaient jamais été. D'abord, aveuglés par l'importance des bénéfices des premières années sur tous les actes de tyrannie et d'insolence dont ils avaient été les victimes, nos commerçants avaient conçu de trop hautes espérances, et cette exaltation doit être considérée comme la cause du mécontentement qui la suivit. Mais ils se hâtaient un peu trop de se plaindre; car, à cet instant même, ils entraient à peine en dans leur *âge d'argent*.

C'est à cette époque, à l'année 1671, qu'il faut placer ce que le gouverneur-général Van Imhoff appelle l'âge d'or du commerce hollandais au Japon.[2] L'exportation de l'argent fut défendue, et, l'année suivante, on introduisit le commerce de taxation (*taxatiehandel*). Par cette institution, en vertu de laquelle le gouverneur de Nagazaki fixait le prix des marchandises que les Hollandais avaient apportées, et laissait à ceux-ci l'alternative de les céder ou de les reprendre, le commerce d'importation devint beaucoup plus difficile. On crut voir dans la nouvelle mesure un acte de vengeance personnelle du gouverneur; néanmoins il est très-probable qu'elle fut provoquée par la surenchère des marchandises. Désormais, la liberté commerciale n'existait plus, et les échanges étaient entourés de rigoureuses entraves dont on ne pouvait s'affranchir que par des fraudes coupables. Des contrebandiers hollandais furent expulsés du pays; des contrebandiers japonais, mis à mort.

Après des requêtes réitérées, le commerce de taxation fut enfin aboli; mais on le remplaça par une nouvelle forme encore moins avantageuse pour les Hollandais. Il leur fut permis de vendre leurs marchandises au plus offrant et d'en importer de toute nature; mais on n'en restreignit pas moins l'importation en limitant le capital qu'il était permis de mettre annuellement en circulation, à la somme de 50,000 kobang d'or, faisant 300,000 tails, ou, d'après le titre que le kobang avait alors, un million de florins (2,107,000 francs environ).

Dans le décret impérial, il était exprimé que les marchandises qui dépasseraient le maximum établi ne pourraient pas être vendues et devraient demeurer jusqu'à l'année suivante dans les magasins de Dézima. Par conséquent, la restitution de la liberté commerciale, sous de telles conditions était, comme nous l'avons dit, plus défavorable aux Hollandais que le commerce de taxation introduit en 1672. Le gouvernement japonais qui, nous le prouverons plus tard, agissait systématiquement en opprimant le commerce d'entrée et de sortie, avait atteint son but, et prononcait son *non plus ultra*.

Chose remarquable! tout en s'attachant à frapper le commerce de la Compagnie, on n'oubliait point de satisfaire les intérêts privés et des Japonais et des Hollandais. Les employés de notre Factorerie surent se faire donner des émoluments de 40,000 tails ou 169,000 francs, sous le titre de commerce privé (commerce de *Kambang*); les fonctionnaires japonais, de leur côté, levèrent sur cette somme un impôt de trente-cinq pour cent auquel ils donnaient le nom modeste de *Fleurs d'or* (*Hana kin*).[3]

De tout temps, il avait été permis aux facteurs que la Compagnie des Indes entretenait à Dézima, de se livrer à de petites spéculations sur les marchandises d'entrée et de sortie que le trésor impérial ne fournissait pas à la Compagnie ou que celle-ci n'introduisait pas au Japon. Avant que les importations et les exportations de la Compagnie fussent diminuées, ce négoce particulier faisait peu de tort à la Compagnie; mais, à l'époque où nous sommes parvenus, il avait pris les proportions d'une usure qui se faisait aux dépens de l'établissement privilégié. Le capital à mettre annuellement en circulation était désormais fixé; les quarante mille tails ne pouvaient provenir d'aucune autre source, et la composition de cette dernière somme avait lieu par un procédé

[1] Valentyn. Tome V. Part. 2, pag. 87, 88 et 97. — *Wa nen kei*, ou Annales du Japon, pag. 63. — Encyclopédie japonaise, Tom. XIII 28; Tom. LXIII, pag. 21.

[2] *Consideratiën van den gouverneur-generaal Van Imhoff over den Japanschen Handel* (Considérations du gouverneur-général Van Imhoff sur le commerce du Japon). M. S. — *Beschrijving van 's Companie handel in Japan, zoo met opzigt van den vorigen als tegenwoordigen tijd* (Histoire et description du commerce de la Compagnie au Japon), rédigées par M. Jacob Van Der Waeyen, conseiller ordinaire de l'Inde-néerlandaise. M. S.

[3] *Verhandelingen van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen* (Oeuvres de la Société des Arts et des Sciences de Batavia). Tom. XIV. — *Geschiedkundig overzigt van den handel der Europeanen op Japan* (Aperçu historique du commerce des Européens au Japon), par G. F. Meylan, pag. 148.

simple, mais éminemment arbitraire. La valeur du kobang que l'on avait compté jusqu'alors à la Compagnie au taux de six tails ou soixante maas (*monmé*), fut élevée, à cette occasion, par le gouvernement japonais, jusqu'à soixante-huit *monmé*. D'après ce nouveau calcul, 50,000 kobangs formaient 340,000 tails; et comme la quotité des objets d'exportation de la Compagnie était supputée suivant le cours de l'or, elle éprouvait une perte considérable par la tolérance accordée à la spéculation parasite. Toutefois, grâce à la protection des gouverneurs de Nagasaki, grâce également aux recommandations des directeurs du commerce néerlandais à Dézima, le négoce privé ne survécut pas seulement à la Compagnie des Indes, mais se maintint lors de la réorganisation du commerce avec le Japon en 1818; et malheureusement existe encore de nos jours, quoique sous une autre forme.

Jusqu'à l'époque où nous nous sommes arrêtés, l'or et le cuivre étaient les meilleurs articles d'exportation. Il y eut plusieurs années où le Japon donna encore en échange trente deux milles picols[1] de ce dernier métal, et tous les ans quatre ou cinq vaisseaux étaient admis au commerce.

L'autorité cependant, ne pouvait pas, à la longue, voir avec indifférence l'épuisement des métaux nobles. Dès l'année 1661, la rareté de la monnaie d'argent se fit sentir et l'exportation de cette matière précieuse fut en conséquence défendue aux européens. L'or aussi disparaissait, et c'était avec beaucoup de peine que l'on pouvait arracher aux mines la quantité considérable que demandaient le commerce et les besoins généraux du pays. Le gouvernement mit alors des bornes à la sortie de ces métaux; l'exportation de l'or fut modorée, celle du cuivre fut réduite en 1721 à dix mille, en 1743 à cinq ou six mille picols, et vers cette époque on ne voulut plus admettre qu'un seul vaisseau marchand.

La brusque décadence de notre commerce au Japon fut interprétée de diverses manières; on crut devoir l'attribuer à plusieurs causes, et pendant que l'on en cherchait de mystérieuses et d'éloignées, on méconnut la plus immédiate qui ressortait néanmoins avec tant d'évidence de la nature des choses.

Le Japon sentait que ses relations avec les peuples étrangers avaient profondément épuisé les ressources d'une prospérité durable, et le gouvernement, qui craignait avec raison qu'elles ne se fermassent pour toujours, ne pouvait pas, sans une extrême imprudence, s'abstenir des mesures que nous lui avons vu prendre. Les métaux nobles, ces moyens d'échange qui ne périssent pas, n'avaient été remplacés que par des marchandises éphémères, par des objets de consommation quotidienne de luxe ou de pur agrément.

Il était impossible de prévoir quelles seraient les conséquences d'une crise pécuniaire plus grave encore, le jour où les habitants décus tendraient des mains vides d'argent pour satisfaire des besoins que leur avaient fait connaître et contracter des étrangers auxquels ils avaient payé cet enseignement avec le même argent dont ils déploraient alors la perte.

Dans ce moment décisif, Araï, prince de Tsikugo, précepteur et conseiller du Sjôgun Tsimajosi et de son successeurs Jjenobu,[2] exposa dans une adresse les sources de la richesse au Japon. Il montra d'où elles naissaient, comment elles répandaient dans tout l'empire leurs eaux bienfaisantes et fit voir qu'elles étaient près de se tarir.[3] D'après cet exposé, l'exportation de métaux nobles montait dans

1 *Pikol* ou *Pikel*, poids de $120^7/_8$ livres de l'ancienne Hollande.

2 Le premier régna de 1681 à 1707; l'autre de 1709 à 1712.

3 *Fookoua si riak, ou traité sur l'origine des richesses au Japon, écrit en* 1708 *par Arraï Tsikou go no Kami Sama; traduit de l'original chinois et accompagné de notes, par M.* Klaproth. Paris 1828, 1 vol. in 8o. (Extrait du *Nouveau Journal Asiatique*). Voici comment le passage en question est rendu dans cette traduction :

« La quantité d'or exportée de Nagasaki depuis la scizième année du nengo *Ky tcho* (1611) jusqu'à la quatrième de *Sio foo* (1647) « et de ce temps jusqu'en 1706, est de: 6,192,900 *Kobang* (156,556,000 francs). Celle du cuivre en barre, de: 1,228,997,500 livres « (1,545,745,000 francs). Celle de l'argent exporté dans la même période est de 112,268,700 *Tails* (473,025,000 francs).

« Depuis cette époque on a fait deux millions de nouveaux *Kobang* avec d'anciens qu'on a fondus. Sans doute un tiers de cette quantité « a été enlevé au Japon pour l'étranger; de 1,200,000 tails d'argent fabriqués, seulement un tiers est resté dans l'empire. Ces sommes, « paraissent cependant bien minimes en proportion de celles dont nous avons parlé plus haut.

« Pour ce qui regarde les richesses des pays étrangers (c'est à dire, de la Chine), on trouve dans les auteurs anciens que, sous la dynastie « des *Han*, il y avait beaucoup d'or, d'argent et de cuivre en Chine, mais que la quantité de ces métaux diminua peu à peu. Sous le « régne des *Soung*, on introduisit l'usage du papier-monnaie; et sous les *Yuan* ou Mongols, on ne se servit presque que d'assignats. Sous « la dynastie des *Míng*, il circulait des assignats et des pièces de cuivre. La cause de l'introduction du papier-monnaie c'est que, depuis « les *Han*, l'or, l'argent et le cuivre étaient devenus très rares.

« Les auteurs anciens comparaient avec justesse les minéraux aux os, et les autres produits du pays au sang, à la chair, à la peau et

le courant de quatre-vingt-quinze années à 1,032,592,000 florins (2,175,327,000 francs) ou à 10,869,000 florins (22,898,000 francs) par an. Les propositions d'Araï, qu'il étayait de preuves, furent accueillies; elles devinrent la base de la politique suivie dès ce jour par le gouvernement envers les étrangers avec une admirable persévérance, malgré leurs plaintes et leurs objections. A la fin du dernier siècle, en 1790, un conseiller d'état de Jédo se servit encore d'une comparaison trouvée par Araï pour répondre aux Hollandais qui demandaient que les bornes fixées pour la quantité de cuivre à exporter fussent élargies: » Le commerce, » disait-il, « est le fondement de l'amitié qui nous lie à la nation hollandaise, et le commerce est entretenu par le cuivre. Mais la quantité du cuivre diminue d'année en année, et si les mines étaient épuisées un jour, c'en serait fait de l'amité des Hollandais. »[1]

D'ailleurs, le manque de métaux nobles ne fut pas la seule considération qui détermina les mesures restrictives. Il y en avait une autre et c'était la perte visible et considérable que le traité relatif au prix d'achat du cuivre imposait au gouvernement. Cependant il ne voulait pas laisser partir les Hollandais qui s'étaient une fois montrés ses amis et qui s'étaient rendus indispensables à certains égards. On les mit donc en une position telle, que les rapports qu'ils entretinrent comme négociants avec le trésor japonais, furent aussi peu désavantageux que possible à cette institution.

Nous avons suivi la marche du commerce Néerlandais au Japon jusqu'à l'année 1743. Il était alors si profondément déchu que la suppression de la factorerie de Dézima fut mise en question à Batavia. Mais la Compagnie des Indes comprit que la perte dont les Japonais se plaignaient était réelle et que ce n'était pas l'espoir du gain qui leur faisait désirer la prolongation de leurs rapports commerciaux avec la Hollande.

Peu de temps après, ils accordent de nouveau de grandes faveurs à ce pays dans l'exportation du cuivre; celle de l'or continue d'être prohibée. De 1745 à 1755, le commerce recommence à donner aux Hollandais un bénéfice dont la moyenne annuelle est de 65,765 florins (près de 138,000 francs). Mais à peine les Japonais se sont-ils montrés mieux disposés envers les facteurs européens, que ceux-ci les blessent par des prétentions excessives. C'est en vain que les Hollandais adressent à la cour et aux gouverneurs de Nagasaki de nouvelles requêtes. Ils ont autrefois menacé le gouvernement de supprimer la factorerie; maintenant on leur déclare qu'ils sont libres de rester ou de partir.[2]

Ce mot orgueilleux, l'historien Meylan le dit avec raison[3], contenait l'humiliation la plus grave que les Hollandais eussent encore éprouvée. Peut-être l'intérêt personnel et quelque haine privée auront-ils aigri le langage du gouverneur de Nagasaki; du moins il est fort douteux qu'une telle réponse soit partie de la cour de Jédo. Quoi qu'il en soit, dès ce moment, le mécontentement et les récriminations réciproques, le plus souvent produites par la mesquine jalousie du lucre, sont à l'orde du jour; la taxe du cuivre monte et descend au gré du caprice des gouverneurs impériaux, et les fraudes qui se combinent avec la spéculation privée resserrent de plus en plus les entraves du commerce néerlandais.

Il y eut un temps où, même les directeurs de la factorerie et les commandants de navires étaient obligés de subir la visite du corps, à l'entrée et à la sortie de la Factorerie (1755). Désormais le commerce du Japon donnait plus de perte que de bénéfice à la Compagnie, tandis que ses employés s'enrichissaient, de même que les gouverneurs et leurs créatures.

Des ordres, encore en vigueur de nos jours, furent rendus alors par le gouvernement des Indes pour défendre la contrebande. Ils sont l'écho de la réprobation qui frappa le honteux égoïsme de cette époque.

«aux cheveux, qui composent le corps humain. Les choses avec lesquelles on paie les impôts consistent en riz, en grain, en chanvre, «en toile et en différents ustensiles. Ceux-ci se renouvellent comme le sang, la chair, la peau et les cheveux; au lieu que les minéraux «ne se reproduisent pas, comme un os une fois ôté du corps ne repousse pas.»

[1] « *De oorzaak van de vriendschap met de Nederlanders is de handel; en de handel wordt gaande gehouden door het koper. Maar «het koper vermindert van jaar tot jaar, en zoo de mijnen eens uitgeput waren, zou de vriendschap met de Nederlanders ten einde «zijn.»* G. F. Meylan, loc. cit. p. 307.

[2] Jacob Van der Waeijen, loc. cit.

[3] G. F. Meylan, p. 194.

Dans l'intervalle, une paix durable avait assuré la dynastie d'un insurpateur. Les progrès de l'industrie mirent au jour mainte production qu'auparavant il avait fallu demander à l'étranger. La soie fut cultivée avec succès jusque dans le nord du Japon, et les provinces du sud-est et du midi, plus chaudes, produisirent un sucre usuel, quoiqu'inférieur à celui de l'Inde. Les affaires avec la Chine étaient aussi devenues beaucoup plus avantageuses que celles qu'on faisait avec les Hollandais; rien n'empêchait de tirer au besoin du céleste empire les articles d'importation offerts par cette nation européenne; et tant de circonstances défavorables accablaient le commerce néerlandais qui, à cette époque, penchait décidément vers sa chute!

(*La suite prochainement.*)

TABLEAUX COMPARATIFS

DES PRINCIPAUX ARTICLES DU COMMERCE DE JAVA ET MADURA, 1825 A 1844.[1]

I. IMPORTATION.

	1825	1830	1835	1840	1844
Étoffes de coton (fabrication hollandaise).	*f* 213,061	*f*2,373,309	*f*1,549,744	*f*8,832,137	*f*4,769,788
Idem de fabrication étrangère (de pays à l'ouest du Cap de Bonne-Espérance).	1,483,917	1,510,785	2,584,964	4,268,553	4,101,472
Étoffes de laine (fabrication hollandaise).	208,415	519,955	127,478	190,247	103,119
Idem de fabrication étrangère (de pays à l'ouest du Cap de Bonne-Espérance).	113,546	43,909	185,587	296,876	336,020
Produits de la partie Occidentale des Indes et du Bengale.	1,279,082	917,860	1,017,218	729,692	558,662
Produits du Japon.	868,482	1,076,501	1,221,368	866,036	403,053
Produits de l'Archipel Oriental.	3,078,302	3,002,582	3,884,748	4,993,413	7,337,925

II. EXPORTATION.

	1825	1830	1835	1840	1844
Produits de Java et de l'Archipel Oriental.	*f*14,219,919	*f*10,603,610	*f*30,571,259	*f*70,975,192	*f*65,475,826
Numéraire	1,861,627	1,748,197	336,437	257,761	1,068,295
Produits de la Chine, de la Cochin-Chine, de Siam et de Manille.	118,588	134,965	182,595	114,973	225,002
Produits de la partie Occidentale des Indes et du Bengale.	212,180	224,306	159,282	142,237	86,379

Années.	Café.		Sucre.		Poivre.		Indigo.		Gingembre.	
	Picols.	Valeur.	Picols.	Valeur.	Picols.	Valeur.	Livres.	Valeur.	Picols.	Valeur.
1825	277,622	*f* 8,606,282	16,389	*f* 239,201	8,142	*f*203,550	5,818	*f* 30,903	2,377	*f*59.558
1830	288,742	4,577,605	108,640	1,558,612	6,061	98,230	36,438	48,241	412	5,730
1835	466,871	14,093;902	439,457	5,795,055	12,593	169,133	533,753	1,044,027	1,337	21,400
1840	1,332,375	37,368,361	1,024,493	13,782,902	12,938	263,141	2,123,911	6,371,733	1,240	29,749
1844	1,240,025	27,280,552	1,013,450	14,151,118	12,442	199,078	1,648,431	4,945,293	1,467	33,738

[1] Nous avons l'intention de donner dans le *Moniteur des Indes* des tableaux détaillés du commerce des Indes, année par année, a commencer par 1825. En attendant nous communiquons à nos lecteurs les résultats généraux pour les principaux articles de cinq à cinq ans.

Années.	Tabac.			Macis.		Noix de Muscade.		Clous de Girofle.		Cannelle, Cassia.	
			Valeur.	Picols.	Valeur.	Picols.	Valeur.	Picols.	Valeur.	Picols.	Valeur.
1825	2,107	kodies	f 786,399	935	f 177,000	3,471	f 631,722	1,930	f 364,246	67	f 2,078
1830	4,267	picols	180,724	177	17,678	1,304	130,146	803	68,577		207
1835	1,221	kodies	331,166	1,606	462,063	3,886	895,301	4,616	321,687		
1840	3,218	kodies	1,206,094	871	278,675	3,598	1,043,463	112	6,636	594	74,239
1844	5,525	kodies	2,099,517	2,283	342,439	8,158	1,223,670	2,915	262,416	1,375	171,937

Années.	Thé.		Années.	Cochenille.		Années.	Riz.		Sel.		Rotin.	
	Picols.	Valeur.		Livres.	Valeur.		Picols.	Valeur.	Picols.	Valeur.	Picols.	Valeur.
1838	2½	f 770			f	1825			3,403	f	3,527	f 18,063
1839	1,372	137,151				1830			2,325	74,340		20,678
1840	1,010	93,425	1840	7,817	22,050	1835			1,211	72,660	49,016	238,292
1841	1,408	176,021	1841	20,978	62,793	1840	680,909	f 3,064,092	2,797	171,893	28,633	171,796
1844		326,610	1844	52,901	159,612	1844	683,088	4,781,616		302,670	73,152	585,220

Années.	Nids d'oiseaux.		Tissus.	Or.		Étain.		Peaux de vaches et de buffles.	
	Picols.	Valeur.	Valeur.	Thail.	Valeur.	Picols.	Valeur.	Pièces.	Valeur.
1825		f 522,878	f 296,641		f 8,000	9,118	f 519,556	44,635	f 59,591
1830	261	448,419	309,163		40,862	21,462	843,974	20,249	30,870
1835	183	389,991	579,686	4,075	264,900	40,837	1,508,695	139,995	279,358
1840	272	1,089,860	1,131,327	2,788	223,040	62,335	2,867,398	110,494	226,131
1844	407	1,830,571	836,956	1,206	120,650	68,739	3,436,935	156,134	314,202

RELATIONS DE VOYAGES.

Notice sur quelques points de la Nouvelle-Guinée (*Bijdragen tot de kennis van Nieuw-Guinea*), par M. Salomon Müller, docteur-ès-lettres, chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais, membre de la commission des sciences physiques des Indes-Orientales et de plusieurs sociétés savantes [1].

PREMIÈRE SECTION.

Vue générale de la Nouvelle-Guinée. — Configuration de la côte ouest. — Profondeur et fond de la mer limitrophe. — Règnes minéral, végétal et animal du pays. — Effet des moussons sur les vents, sur les courants et sur les marées.

La carte jointe à cette description est fondée sur les meilleures notions actuelles de géographie et d'hydrographie. Ces notions ont été puisés dans les reconnaissances récemment faites par les navigateurs

[1] Voir la page 77 du *Moniteur des Indes*.

hollandais et français, que nous avons cités dans la revue historique des voyages à la Nouvelle-Guinée, qui forme le premier article de ce travail. Ceci semble nous dispenser de tout commentaire sur le gisement du rivage de cette partie de l'île. Néanmoins, la ligne du littoral sud-ouest renferme encore plusieurs points douteux et présente des lacunes fort-importantes pour les sciences physiques. Nous en ferons ressortir quelques-unes dans la suite de cette Notice.

Sur toute l'étendue comprise dans notre carte, la constitution physique du pays varie beaucoup. Dans le nord, depuis le 132° 30′ de longitude E. du méridien de Greenwich, jusqu'au 135° environ, la côte est haute et très-accidentée; elle a, pour ainsi dire, une ceinture de petites îles et de rochers, sortant çà et là de la mer. On n'y voit que de distance en distance de petites plages; il s'en trouve le plus au sein des anses de différentes grandeurs dont le nombre est considérable. Ailleurs, et surtout aux environs des caps, la montagne jaillit presque perpendiculairement du fond de la mer. On ne peut rien imaginer de plus pittoresque que ces hautes falaises plus ou moins accores, ces pitons rocheux d'une forme bizarre, cette multitude de canaux et de baies assez profondes et offrant çà et là de petites criques aux bords sablonneux sur lesquels les naturels ont assis quelques cabanes. Nulle part la nature ne se montre plus riche, plus variée, et n'étale une végétation plus vigoureuse, que dans cette partie montagneuse de la Papouasie. Mais sous la dernière longitude que nous avons indiquée, l'aspect du pays change tout-à-fait en se dirigeant vers le sud. La montagne s'écarte progressivement du rivage et devant elle les terres deviennent basses et boisées jusqu'au détroit de Torrès. Entre les deux degrès de latitude les plus méridionaux, l'on ne découvre pas la moindre élévation; mais en cotoyant ces plaines uniformes et peu élevées au-dessus du niveau de la mer dans une direction nord-ouest, et par un temps serein, une haute chaîne de montagnes est visible très-avant dans les terres, à 5° 30′ au sud de l'Equateur. En se rapprochant plus du nord, sous 4° 30′, cette chaîne commence à se dessiner davantage et présente un coup d'oeil majestueux. Plusieurs de ses sommités semblent même dépasser la limite des neiges perpétuelles; c'est là du moins la seule explication que nous avons pu donner aux couches d'un blanc éclatant dont les cimes et les crêtes supérieures étaient couvertes[1]. Toutefois, dans la journée, on distinguait mal la montagne à travers les brumes épaisses dont elle est voilée; mais de grand matin, peu de moments avant ou après le lever du soleil, cette masse gigantesque se déployait sur une étendue considérable. Sa principale direction est à ce qu'il semble de l'est à l'ouest, en sorte que vers le 135° dégré de longitude E., elle arrive assez près des collines qui bordent le rivage au nord. Il y a néanmoins une notable différence dans la forme de ces diverses séries d'élévations. La grande chaîne qui plonge dans l'intérieur des terres présente en général des contours assez doux. Parmi les cîmes élevées à haut faite, quelques-unes, fort larges et plates, ressemblent à des plateaux d'une certaine étendue, et fixent particulièrement l'attention du voyageur. S'il faut en juger par leur situation aérienne, ces sommets doivent être environnés d'une température assez froide. Les hauteurs des côtes plus septentrionales, au contraire, ont presque partout une forme très-rude et s'élèvent assez souvent en aiguilles, séparées par d'étroits vallons et boisées du pied au sommet. On aperçoit çà et là d'énormes rochers prêts à se détacher des pentes plus ou moins escarpées, ou des masses d'une forme de ruines remarquable; mais nonobstant cette construction pierreuse, le sol est très-fécond et l'aspect général du paysage au plus haut point grandiose. Tout considéré, la montagne, dans cette partie de la Grande Terre des Papous, n'a qu'une médiocre élévation. Celle qui longe le rivage ne paraît dépasser en aucun endroit la hauteur de mille mètres; et là où nous l'avons vue, elle n'en avait en général que deux ou trois cents. Toutefois le mont Lamantsjiéri, l'un des sommets les plus importants dans cette contrée, a été mesuré trigonométriquement, et trouvé de 750 mètres. Cette montagne fait partie de l'arrière-plan de l'anse d'Oeroe Langoeroe ou baie de Triton sous le 3° 42′ sud[2].

[1] Il est assez connu que plusieurs voyageurs ont parlé de montagnes couvertes de neige dans la Nouvelle-Guinée. Quoiqu'on ne puisse pas, en conclure avec certitude que ce pays renferme en effet des élévations assez considérables pour être chargées de neige et de glace en toute saison, néanmoins la concordance des opinions de diffèentes personnes qui ont vu ces montagnes, donne à leur supposition un haut degré de probabilité. Quels résultats ne promet pas une mission scientifique dans ces contrées si vastes et si remarquables qui ne sont encore représentées dans nos cartes que par un champ vide!

[2] Dans les *Verhandelingen over de natuurlijke geschiedenis der Nederlandsche overzeesche Bezittingen* etc., Partie géographique et

M. Dumont d'Urville, en traitant de cette côte dans la relation de son dernier voyage, parle encore d'une autre grande montagne, remarquable par sa forme conique et située non loin du cap Boero. C'est, d'après lui, un excellent point de reconnaissance pour l'entrée du canal peu éloigné à l'occident de ce promontoire montagneux, passage que M. Dumoulin croit devoir communiquer avec la vaste baie de Geelvink, sur la côte opposée de la Nouvelle-Guinée. Quoi qu'il en soit, ce golfe ou canal supposé attend encore un examen précis. On en pourrait dire autant à l'égard de diverses anses, bras de mer ou passages au nord de la baie de Triton aussi, loin que s'étend notre carte.

En général, les îles échelonnées le long du pays que nous avons cotoyé, sont de la même nature que la terre ferme qui les avoisine: quand le rivage est bas, les îles le sont également. Elles se trouvent pour la plupart, près d'une côte élevée. Dans la règle, toutes, aussi bien pour l'apparence extérieure que pour la composition géognostique, sont analogues au littoral dont elles se trouvent séparées par des canaux plus ou moins larges. D'ordinaire, le rivage de ces îles est escarpé. Là où les falaises essuient presque incessamment l'effort des grandes vagues, les rochers, fortement minés à fleur d'eau, sont percés en tous sens d'une multitude de trous, de crevasses et de cavités. Ce n'est que dans les baies et dans les canaux étroits, que çà et là on découvre de petites plages de sables, séjour des Papous ou Papouas à demi nomades. Le grand ouvrage hollandais traitant des possessions d'outre-mer du oyaume des Pays-Bas, offre plusieurs tableaux pittoresques de ces contrées de la Papouasie.

Dans les canaux dont nous parlions tout-à-l'heure, et sous les autres parties élevées de la côte, la mer, en tant que nous la connaissons, est navigable et très-profonde. Pendant que nous croisions dans ces parages, elle n'indiquait presque jamais de fond entre cinquante et quatre-vingt-dix brasses, même lorsque nous n'étions qu'à une petite encablure du rivage. Plus au sud, il en est autrement; la côte y devient toute plate et basse, et la mer y est si peu profonde, qu'un bâtiment de moyen tirant d'eau, en prenant beaucoup de précautions et en jetant continuellement la sonde, doit encore se tenir à deux lieues géographiques [2] ou tout au moins à une lieue de terre. En peu d'endroits seulement, le fond de la mer prend une pente plus forte. Le long de cette partie plus méridionale de la côte, on trouve rarement des îlots, mais ça et là des bancs de sable qui tantôt sont cachés sous le niveau de l'onde, et tantôt le dominent. Des barres plus ou moins longues, formées d'un sable dur, s'étendent devant les embouchures des fleuves, et trahissent leur élévation, tantôt par de hautes lames, tantôt par de forts brisants. Tout-à-fait au midi, sous le 6° 40′, où la terre est très-basse et marécageuse, le rivage est bordé d'un large banc de vase, qui non seulement limite sur les deux côtés l'entrée du détroit de la Princesse Marianne, mais qui de là se prolonge vers le sud autour du cap Valsch. Ce banc est d'argile douce, bleuâtre et verdâtre. — En somme, le fond que l'on trouve à quelque distance du rivage, le long de la côte basse, est ordinairement vaseux; et s'il arrive que la sonde y touche un sol dur, ce sol est presque toujours de sable fin, quelquefois mélangé de débris de coquillages.

Parmi les fleuves nombreux qui s'y jettent dans la mer, quelques-uns ont des embouchures considérables. Il est à présumer que plusieurs d'entre eux ou de leurs tributaires prennent leur source très-loin dans l'intérieur du pays; car, dans la partie méridionale de la Nouvelle-Guinée, la ligne de partage des eaux se trouve à une grande distance du littoral ouest. L'Oetanata, le seul fleuve que nous ayons exploré dans ces parages, a près de quatre-cinquièmes de mille en largeur vers l'embouchure; sa profondenr varie entre quatre, cinq, six et sept brasses. Non loin de la spacieuse entrée de ce fleuve, il se divise en trois bras, le Toega, le Wakia et le Baai. A proximité du rivage, ses bords sont secs et sablonneux; mais un peu plus dans l'intérieur, les trois rivières que nous venons de nommer serpentent à travers un pays en grande partie marécageux et dont le sol, formé d'argile, est mélangé de terre végétale.

La découverte du détroit de la Princesse-Marianne peut être regardée comme un événement d'un grand intérêt pour la connaissance de ces régions. Nous croyons donc rendre service à la géographie et à la navi-

ethnographique, la Pl. III représente le Lamantsjiéri et le nouvel établissement au pied de cette montagne. L'atlas du *Voyage au Pôle sud et dans l'Océanie* de M. Dumont d'Urville, contient également une vue de la baie de Triton, Pl. CXXV. La position de cette baie a été fixée, par les officiers français par 3° 46′ 31″ de latitude Sud et par 131° 43′ 10″ de longitude Est du méridien de Paris.

[2] La lieue géographique égale en longueur la quinzième partie d'un dégré de l'Equateur.

gation, en donnant de ce détroit une description détaillée; et nous le pouvons d'autant mieux que Son Excellence le ministre des colonies a bien voulu mettre à notre disposition le rapport fait dans le temps au gouvernement des Indes par le lieutenant de la marine Van Langenberg Kool.

La corvette le *Triton* et la goëlette l'*Iris* sont les premiers navires connus qui soient entrés par le nord dans le détroit de la Princesse-Marianne. Ils y pénétrèrent jusqu'à la hauteur de onze lieues géographiques environ. Faute d'eau douce, les deux vaisseaux virèrent de bord et s'en retournèrent par le même chemin. L'opinion de M. Kolff ayant prévalu, cette large route, qui traverse avec de longues sinuosités un pays bas et boisé, fut prise alors pour un très-grand fleuve, quoiqu'il eût également été permis de supposer que c'était un passage entre deux mers; en d'autres mots, qu'une partie de la côte sud de la Nouvelle-Guinée formait une île. Ce problème et la possibilité que l'autre issue de ce passage inconnu se trouvât à l'est du détroit de Torrès, route si périlleuse par les milles récifs qui l'encombrent, devait occuper tous ceux qui s'intéressent aux progrès de la géographie et du commerce. Le gouvernement des Indes, auquel les sciences physiques ont déjà tant d'obligations, et qui saisit avec empressement chaque occasion de développer la connaissance de nos possessions transatlantiques, s'est efforcé de faire résoudre la question; et, quoique le résultat n'ait qu'imparfaitement rempli son attente, il n'en a pas moins acquis, par cette tentative, des droits à la reconnaissance du monde savant.

A l'entrée septentrionale, le détroit de la Princesse Marianne a une largeur de près de deux lieues géographiques; mais, plus avant dans les terres, il se rétrécit graduellement; vers le milieu, sa largeur n'est plus que d'un mille; un peu plus au sud, seulement de deux-tiers de mille; mais, en avançant encore vers l'embouchure méridionale, on trouve que le détroit s'élargit de nouveau jusqu'à près de deux milles. Sa profondeur, au temps des eaux basses, varie entre quatre et dix brasses; quelquefois elle va même au-delà; ce n'est qu'à la sortie du midi que M. Kool a trouvé deux brasses, et, dans le sein du détroit, cette profondeur augmente ordinairement lorsqu'on s'éloigne des bords pour s'approcher du milieu. Sur toute l'étendue du passage, les bords sont bas et, pour la plus grande partie, marécageux; néanmoins on remarque des endroits où la terre, d'une constitution sèche, dépasse de quelques mètres le niveau de l'eau. De toutes parts on aperçoit la même végétation: vers les bords peu de gros arbres et beaucoup dans l'intérieur. Quelquefois, ces bois sont ceints d'un ruban d'argile boueuse, et, dans toute la longueur du détroit, on n'observe qu'un sol mou ou vaseux, excepté à proximité de l'issue méridionale où la sonde accuse un fond dur. Cette issue est peut-être identique avec l'embouchure du fleuve de Barthelémy dont il est fait mention dans certaines cartes. On peut presque en tous lieux approcher tout près des bords, sans courir de dangers, parce qu'en général la profondeur diminue assez régulièrement. Ce n'est qu'en peu d'endroits que l'on remarque des accidents de terrain considérables. Une foule de criques ou de petites rivières versent leurs eaux dans le canal, sur les deux côtés; quelques-unes ont de l'eau potable, quoiqu'un peu saumâtre, pendant le reflux; mais, à la marée haute, leurs embouchures sont salées. Celles que M. Kool examina particulièrement, ont assez de profondeur pour qu'une chaloupe chargée puisse les remonter et les descendre par la marée basse. Les goëlettes le *Postillon* et la *Sireen* remplirent leur futaille dans la plus septentrionale des deux criques qui s'embouchent à peu de distance l'une de l'autre au sud-ouest et non loin du seul îlot existant dans le détroit. L'on peut, à cet effet, jeter l'ancre sous la côte. Cet avantage de trouver de l'eau potable est très-important pour la navigation; il aurait tiré le *Triton* d'un grand embarras, et contribué puissamment à l'accomplissement de sa mission. C'est principalement sous ce rapport et pour la réparation des avaries, que la découverte du détroit dont nous parlons peut intéresser les marins; toutefois il ne sera jamais d'une grande utilité générale, à cause de sa position géographique, de la force des marées que l'on y observe, du peu de largeur de la route et du caractère inhospitalier des habitants de la contrée.

Comme nous l'avons déjà dit, la terre basse et boisée s'étend de la pointe sud-ouest de la Nouvelle-Guinée jusqu'au 135° environ à l'est du méridien de Greenwich, où la côte devient montagneuse. Le sol de cette immense terre d'alluvion consiste principalement en argile gris-bleuâtre, mélangée en quelques endroits de quartz, en d'autres de matières calcaires, d'après les observations de notre savant ami M. Macklot. Là où le pays n'est point inondé par le flux, cette argile est ferme et couverte d'une mince uche de terre végétale; mais, dans les lieux que la mer baigne journellement, elle est molle et bourbeuse.

Dans les parties qui restent sèches, on aperçoit ordinairement une plage de sable riche en grains de quartz. — Les montagnes qui bordent la côte plus au nord se distinguent, ainsi que nous l'avons dit sommairement plus haut, par la rudesse de leurs contours; c'est là que se succèdent les rochers âpres et à pics, les versants escarpés, les crevasses et les cavernes plus ou moins grandes, les murs fendus verticalement, et où, sur chaque bloc, croissent des palmiers; car chaque fois que la disposition des lieux favorise l'entassement de matières légères, ces montagnes portent une couche de terre végétale. La charpente des élévations est, généralement, composée de calcaire jurassique plus ou moins compacte. Près des bords de la mer, la masse calcaire, souvent d'un gris-brunâtre ou d'une autre couleur assez terne, est madréporique, et renferme, en outre, des coquilles fossiles; M. Macklot y a trouvé de plus un vertèbre fossile qui semble avoir appartenu au corps d'un grand saurien. Dans les parties supérieures des montagnes, les rochers consistent en dolomie jurassique très-caractéristique; cette dernière roche présente, en beaucoup d'endroits, des pentes très-raides ou des murailles d'une éclatante blancheur. — Il doit exister, plus à l'extérieur, des montagnes contenant de vastes couches d'argile; car, dans cette région, les lits des rivières et le fond de la mer, à proximité de leurs embouchures, sont ordinairement en terre argileuse. M. le professeur de Leonhard de Heidelberg, ayant examiné des morceaux durcis de cette matière, tirés du Timbona, fleuve qui traverse la vallée que forment le mont Lamantsjiéri et le mont Oriori au fond de la baie de Triton, leur a trouvé beaucoup d'analogie avec certaines couches du terrain lacustral (dit *Tegelformation*), que l'on voit près de Vienne en Autriche. Les petites plages que l'on rencontre çà et là dans les canaux tortueux et dans l'enceinte de baies de la côte élevée, sont formées soit de sable quartzeux, soit de sable calcaire, ou bien de débris madréporiques d'une couleur blanchâtre et rougeâtre.

Cette esquisse géologique de la côte sud-ouest de la Nouvelle-Guinée doit réunir tout ce que nous avons appris sur le règne minéral dans le cours de notre voyage. Nous ajouterons donc que nous avons vu chez les naturels du fleuve Oetanata, de grands galets de grès d'un gris-clair, et qui ressemblaient beaucoup au grammite (*Grauwacke*); ces fragments, suivant eux, venaient de l'intérieur. Ils s'en servent pour aiguiser leurs instruments tranchants et pour lester leurs canots. Nous obtînmes aussi, par voie d'échange, plusieurs massues dont l'extrémité antérieure était garnie d'une pierre de phtanite très-dure, d'un grain extrêmement fin et de couleur bleu-grisâtre; elle était ciselée avec art. Une partie de ces pierres avaient la forme de hache ordinaire, comme celles que l'on trouve dans un grand nombre d'îles de l'Océanie; d'autres étaient anguleuses et tournées en étoile. — Dans le détroit de la Princesse-Marianne, on a trouvé, disséminées sur les deux bords, des scories volcaniques d'une nature poreuse et légère. Ces objets avaient probablement été apportés d'un autre pays par le courant. Nous n'avons vu du sable qu'en peu d'endroits; mais, dans ceux où les bords du passage, s'élevant au-dessus de la hauteur ordinaire du flux, sont d'une constitution moins marécageuse, nous avons pu recueillir des morceaux de fer limoneux, ainsi qu'un peu de mine de fer en grains.

Au sujet de la végétation de la côte ouest de la Nouvelle-Guinée, nous dirons d'abord, en termes généraux, que le pays où nous l'avons observée était partout couvert d'une végétation vigoureuse. Les plaines en particulier présentent un tapis de verdure non interrompu; nulle part le sol n'y paraît être infertile et nu. L'oeil n'aperçoit de lacunes de ce genre que dans le voisinage de la côte élevée et montagneuse, sur les versants de laquelle, à côté d'escarpements rocheux, vivent des groupes d'arbres de haute futaie, et où les blocs rudes percent à chaque instant les bois touffus et enlacés par des lianes monstrueuses et d'autres plantes rampantes. Afin de donner une idée sommaire de la végétation qui règne dans ces contrées, nous ferons usage des observations faites à cet égard par feu notre compagnon de voyage M. Zippélius, ainsi que des éclaircissements que M. le professeur Blume a puisés tant dans l'Herbier de l'Etat, que dans les notes botaniques laissés par ce malheureux voyageur, et que M. Blume a bien voulu nous communiquer. Suivant M. Zippélius, les forêts qui s'étendent sur les deux bords du détroit de la Princesse-Marianne, se composent principalement de *Rhizophoræ*, de *Bruguieræ*, d'*Avicenniæ*, de *Petalomæ*, de *Sonneratiæ*, d'*Heritieræ*, d'*Aegicereæ*, de *Memecyleæ* et d'autres végétaux semblables. Dans les endroits où le terrain est moins bas et moins marécageux, se montrent les figuiers, les *mimoses* et des représentants des genres *Fagraea*, *Clerodendrum*, *Carissa*, *Aralia*, *Melanthesa* et d'autres euphorbiacées; enfin les espaces plus ouverts que l'on trouve quelquefois sur les

bords, et dont une partie sont revêtus d'herbe haute du genre *Saccharum*, portent quelques groupes isolés d'une espèce de palmier, dont la couronne atteint une grande élévation, et qui, par son aspect, a beaucoup d'analogie avec le palmier décrit par Rumphius sous le nom de *Bissula*.[1] Là se voient aussi quelques arbres bas, aux troncs courbés, du genre *Paritium*. Avec l'écorce flexible de cette malvacée, les Papous de la Nouvelle-Guinée, comme les insulaires de la race jaune du Grand Océan Pacifique et de l'Archipel Indien, fabriquent des cordes minces et beaucoup d'autres objets d'utilité et de parure. — Dans le voisinage du fleuve Oetanata, le long du rivage sablonneux de la mer, on aperçoit des forêts entières de casuarines; et derrière ces groupes d'arbres, qui se caractérisent par leur forme élancée et tout originale et par leur couleur vert-terne, l'on découvre, sur un terrain, partie sec et partie marécageux, bon nombre de figuiers, et d'autres arbres à feuillage épais, appartenant aux genres *Aegiceras*, *Xylocarpus*, *Salacia*, *Olax*, *Canthium*, *Scyphiphora* et à d'autres, tandis que les regards sont attirés par une multitude de parasites, parmi lesquelles se trouvent diverses espèces du singulier genre *Hydnophytum*. — Les montagnes de la partie la plus septentrionale du rivage de la Nouvelle-Guinée que nous avons explorée, et notamment l'île d'Aidoema et les hauteurs qui ceignent l'anse d'Oeroe Langoeroe, produisent différentes espèces de plantes qui se trouvent également dans les grandes îles sondaïques. Ces espèces se rapportent entr'autres aux genres *Ruellia*, *Strobilanthes*, *Melanthesa*, *Omalanthus*, *Rottlera*, *Adisca*, *Eritrochilus*, *Croton*, *Ficus*, *Artocarpus Melastoma*, etc. Sur le petit plateau au pied du côté sud-ouest du mont Lamantjiéri, où fut créé le nouvel établissement, se dressent des troncs gigantesques à cent cinquante pieds et plus de hauteur; des espèces appartenant aux genres *Anisoptera*, *Unona*, *Sideroxylon* et *Cerbera*, occupent le premier rang. Mais les nombreux palmiers qui s'élevaient isolément entre les rochers situés sur les versants rapides de la montagne, n'avaient pas un aspect moins orgueilleux et moins imposant: c'étaient deux espèces d'*Areca* , un magnifique *Sagus*[3], un autre palmier ressemblant à ce dernier[4], mais d'une forme plus svelte et de quatre-vingt pieds de haut; puis une *Caryota* et quelques espèces très-analogues aux genres *Areca* et *Caryota*,[5] dont la feuille a, par sa forme, beaucoup de rapport avec la feuille de ces dernières, et dont la sève cause une démangeaison brûlante; enfin, la plus élégante de toutes, l'*Aurasiaca excelsa*,[6] espèce caractérisée par des fleurs triandriques, et produisant des fruits semblables à l'orange. Entre ces formes, qui sont les plus belles de tout le règne végétal des régions intertropicales, croissaient des padanies, des muscadiers, des *Steruculiæ*, des *Artocarpi*, des *Eleocarpi*, et beaucoup d'espèces de *Ficus* et de *Canarium* dans les cimes desquels s'embraçaient des *Calami* ou rotins, des *Alyxiæ*, des *Hippocrateæ*, des *Freycinetiæ*, des Bignoniacées,[7] des Loranthées, des Orchidées et d'autres plantes grimpantes et parasites. Les fougères étaient moins communes qu'à Java; les champignons et les mousses y étaient rairs. Sur le côté ouest de l'embouchure de la rivière Timbona, au fond de la baie de Triton, comme dans beaucoup d'autres endroits de cette grande terre qui sont exposés journellement à des inondations d'eau de mer, végétaient des *Paletuviera*, aussi remarquables par leurs racines libres et tortueuses que fameux par l'air malsain qui les environne. Les côtes rocailleuses, au contraire, étaient tapissées de *Bikkia tetandra* et d'autres petits arbustes, rangés, pour la plupart, dans les genres *Myrtus*, *Podocarpus*, *Jasminum*, *Antidesma*, *Leea*, *Psychotria* , *Procris* , *Urtica* , *Begonia* , *Callicarpa*, *Justicia*, *Baeobotrys* , *Capparis* et *Glochidium*.

1 Voir son *Herbarium Amboinense*, Tom. I[er], p. 85.

2 *Areca macrocalyx* et *punicea*, publiées sous ces noms par M. Blume, dans la *Rumphia*, Pl. 101, 121 et 160.

3 *Sagus filaris*, l. c. Pl. 128.

4 *Kentia procera*, l. c. Pl. 106.

5 *Ptychosperma Rumphii*. *angustifolia*, et *appendiculata*, l. c Pl. 83, 84 et 156.

6 *Rumphia*, P. 122.

Nous avons découvert, de cette famille, une espèce très-belle avec d'admirables fleurs rouges; elle est représentée (Pl. 190 de la *Rumphia*), sous le nom de *Dendrophila trifoliata*.

(*La suite prochainement*).

CHRONIQUE.

APERÇU HISTORIQUE SUR LA SOCIÉTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES DE BATAVIA

L'origine de cette Société date de l'époque où le mouvement général des esprits donnait naissance partout à des institutions qui ont été d'un intérêt puissant pour le développement des connaissances humaines. Les colonies non plus ne pouvaient rester étrangères à ce mouvement qui tendait à élargir le cercle des sciences et bien plus encore à les utiliser pour les besoins d'îles peuplées et le rapprochement moral des différentes contrées. Aussi ce fut une idée bien heureuse de la part des directeurs de la *Société d'utilité publique* de Harlem [1], que de décider en 1777, qu'on solliciterait le Gouverneur-général alors en fonction, M. De Klerk, ainsi que M. Radermacher, de devenir membres de ce corps, et de les engager à créer, dans la capitale même des Indes-hollandaises, une succursale de la *Société d'utilité publique*. C'est à cette idée que la *Société des Arts et des Sciences de Batavia* doit son existence. En effet, par un concours de circonstances défavorables, le but de la Société de Harlem n'ayant pu être atteint, M. Radermacher conçut le projet d'ériger une Société distincte et indépendante de celle de la métropole, et le 24 avril 1778, cette nouvelle Société fut solennellement instituée à Batavia, sous la protection du gouvernement. Elle comptait primitivement 192 membres, ayant à leur tête le Gouverneur-général, comme directeur en chef, et les membres de la régence, comme directeurs. On ajouta à cette direction une commission composée de huit membres avec un président et un secrétaire, chargée de l'administration journalière et rendant annuellement compte de ses travaux dans une séance générale. A en juger d'après les programmes imprimés de la Société et les questions qu'elle mettait alors au concours, il paraît qu'elle se proposait d'encourager les progrès et l'extension de l'agriculture, du commerce, de l'histoire naturelle, de l'archéologie et de l'ethnographie; et d'autre part elle encourageait les recherches sur le climat des tropiques et sur les causes de l'insalubrité de la ville de Batavia, sans négliger les questions d'une nature et d'une tendance religieuse et morale.

Bientôt le généreux fondateur de cette institution, M. Radermacher, procura à la Société un local convenable et l'enrichit d'une importante collection de livres, de fossiles, de minéraux de divers sujets du règne animal, ainsi que d'une collection d'instruments de musique en usage chez les peuples de l'Inde. On dut ensuite à l'amour désintéressé de M. Bartto pour les sciences la création d'un jardin botanique.

Le premier volume des travaux ou *Mémoires* de la Société parut en 1779, le second et le troisième, les années suivantes; le 4e ne fut publié qu'en 1786. L'impression des 5e et 6e volumes eut lieu en 1790 et 1792, et celle du 7e en 1794. Les rapports annuels nous expliquent les causes de ce retard; les questions mises au concours demeuraient sans réponse et les membres de la Société étaient les seuls qui se hasardassent sur le terrain des arts et des sciences. MM. Radermacher, Van Hogendorp, Van Iperen, Couperus, Van Der Steege, le baron Van Wurmb, Titsing, Van Boekholtz, Teissiere Hooijman et quelques autres se distinguèrent d'une manière honorable par leurs travaux sur l'agriculture, le commerce, l'économie politique, l'histoire naturelle et sur les possessions des Hollandais aux Indes-Orientales.

Dès lors (1794) et jusqu'en 1800 la Société se ressentit des événements politiques qui avaient ébranlé la Hollande et ses colonies sur ses bases. Aussi elle donna à peine quelques signes d'existence. Cependant, à la dernière époque elle se releva et commença à introduire quelques changements dans son administration; sa sphère d'activité fut simplifiée et limitée; on nomma des correspondants étrangers et l'on abolit les séances générales annuelles. Cependant elle ne reprit une véritable vie qu'à l'arrivée de M. Horsfield, docteur en médecine. On s'empressa de choisir ce savant botaniste de l'Amérique Septentrionale comme membre de la Société renaissante. Par ses recherches et ses expériences en fait de botanique, de géologie

[1] *Haarlemsch Genootschap: Tot Nut van het Algemeen.*

et de minéralogie, mais surtout par ses découvertes des plantes médicinales de Java, de leur action et de leur pouvoir, il imprima bientôt une tendance médico-chirurgicale aux travaux de la Société. Aidé du gouvernement, il se rendit à Chéribon, accompagné d'un dessinateur, et parcourut la partie nord-est de Java, ainsi que l'île de Banka, qui venait d'être soumise à l'influence européenne. Il travaillait sans relâche pendant cette même époque à sa célèbre *Flora Javana.*

Tel était l'état de la Société, lorsque la colonie passa sous la domination anglaise en 1811. A cette époque commence une période fertile pour la culture des sciences et des lettres. Le lieutenant-gouverneur anglais, Sir Th. Stamford Raffles, savant distingué, et plein de zèle pour la science, fut nommé protecteur de la Société. Il lui accorda aussitôt l'usage gratis de l'imprimerie de l'état, lui fit parvenir des présents considérables de livres tirés de la bibliothèque du gouvernement et indiqua un nouveau local pour les séances générales, les collections et la bibliothèque. Sous son protectorat on abolit bien vite les restrictions malencontreuses de l'année 1802. La Société fut réorganisée sur un plan plus vaste, à l'instar de la Société asiatique de Calcutta. On résolut d'ouvrir des correspondances avec les Sociétés et les savants étrangers, d'instituer des réunions générales tous les mois, de choisir un vice-président et deux secrétaires, dont l'un fonctionnerait comme trésorier. Il fut aussi décidé qu'on nommerait un comité chargé d'examiner et de juger les collections, mémoires, données et autres pièces adressées à la Société, ainsi qu'une commission de quatre membres pour la bibliothèque, les cabinets d'instruments de physique, d'histoire naturelle que renfermait le musée, et pour la publication des travaux. Peu après le protecteur Sir Raffles fut choisi président et le titre de protecteur réservé au Gouverneur-général de l'Inde anglaise, Lord Gilbert Minto.

Faut-il s'étonner que dans de pareilles circonstances la Société sut redevenir florissante et ait pu étendre la sphère de ses travaux, et acquérir de la réputation, même hors du pays? A côté d'Horsfield, dans le domaine de l'archéologie, il faut placer le lieutenant-colonel Mackenzie, que ses connaissances des moeurs et des coutumes indigènes et sa dissertation sur les *antiquités de Brambanan* ont rendu célèbre; et dans le domaine de l'ethnographie, de la langue et de la littérature de l'Inde, le Dr. Leyden, connu par son esquissse sur Bornéo et ses nombreux ouvrages de linguistique.

L'étude du Javanais devint l'un des points auxquels la Société attacha le plus d'importance; elle rassembla des Mss, des fac-similé et par les études infatigables de M. Marsden, des dictionnaires sur les divers dialectes des principales langues Indiennes. Déjà alors elle avait en vue de découvrir des relations qui, selon ses conjectures, auraient existé antérieurement entre les îles orientales et occidentales, entre Java et les îles orientales d'une part et le continent indien de l'autre. L'étude du Malais fut poussée avec ardeur; nous n'en voulons pour preuve que la nouvelle édition des Saintes Écritures en caractères malais. M. Muntinghe s'occupait de son côté à recueillir les lois et les institutions du pays avant l'introduction du mahométanisme, et M. Crawfurd poursuivait ses travaux sur le Kawi et l'histoire de l'Archipel indien. Mais la mort prématurée de Lord Minto et le départ de Sir Stramford Raffles portèrent un coup sensible à la Société. L'adresse présentée à Sir Raffles, après la séance du 16 mars 1816, témoigne combien la Société fut sensible à cette perte. Reconnaissante des importants services que lui avait rendus un président aussi capable et aussi éclairé, et des donations, livres, antiquités bhramines, manuscrits, dont elle lui était redevable, la Société sollicita l'autorisation de faire venir son buste de Londres et de le placer dans la salle des séances. La mort subite de Lord Minto avait empêché qu'un pareil projet ne fût réalisé à son égard.

Toutefois, il faut reconnaître qu'après le rétablissement de l'autorité néerlandaise, en 1816, cette double perte fut largement réparée par l'empressement avec lequel le Gouverneur le baron Van Der Capellen, homme éclairé et grand ami des sciences, voulut accepter le protectorat de la Société. D'abord, par suite de l'organisation administrative et d'autres soins pressants, la Société avait été réduite a un repos en quelque sorte forcé; mais depuis 1821 les arts et les sciences fleurirent avec un nouvel éclat dans son sein. Des savants, tels que Reinwardt, Blume, etc., trouvèrent un vaste champ ouvert à leurs travaux. C'étaient certes des heures solennelles que celles des réunions annuelles, honorées de la présence de l'homme éminent qui présidait aux destinées des possessions asiatiques de la Hollande et qui à juste titre fut salué du nom de protecteur des sciences et des arts, lorsque par un arrêt du 22 juin 1822, il institua

une commission chargée d'explorer les antiquités de Java, pour les réunir autant que possible, au musée [1] et lorsque, par les arrêts du 12 et du 21 août 1823, il destina une forte somme des fonds publics pour faire prendre un nouvel essor à la Société. La revision de ses règlemens, l'extension que prit sa correspondance avec d'autres Sociétés savantes, et la mise au concours des questions les plus importantes, témoignent à l'envi de l'activité renaissante qui animait la direction alors à la tête de la Société.

De pareilles circonstances étaient bien favorables pour réaliser un projet nouveau sans-doute depuis bien des années, celui de célébrer l'anniversaire de la Société: et le 24 avril 1824 fut marqué comme son 46e anniversaire. Presque tous les membres qui se trouvaient alors à Batavia, assistèrent à la séance. M. Maurisse, alors président, prononça un discours solennel dans lequel il s'étendit en louanges dictées par la reconnaissance, sur le fondateur de la Société, M. Jacob Cornelis Matheus Radermacher. La Société comptait alors 8 membres honoraires, 24 correspondants et 82 membres actifs. Chaque jour elle recevait de la part de Sociétés étrangères et de savants européens les plus distingués des présents considérables et des témoignages non équivoques de l'intérêt et de l'approbation qu'on accordait dans la mère patrie et ailleurs, aux travaux et à la tendance de la Société. Tous les rapports et comptes-rendus, qui nous restent de cette époque, concourent à donner une haute idée de l'état de la Société, et plus encore les critiques que nous trouvons dans diverses publications périodiques, sur ses travaux scientifiques. Bientôt, par arrêt du Gouverneur-général Van Der Capellen, il fut permis, au profit de la Société, de tirer annuellement des jardins de Buitenzorg, résidence du Gouverneur, des semences, des plantes, des arbrisseaux, qu'elle pût expédier en Europe, pour satisfaire aux demandes nombreuses qui lui venaient de toutes parts. Une autre résolution, prise dans le sein même de l'assemblée ne fut pas moins salutaire; ce fut d'établir un fonds pour étendre le Cabinet et la Bibliothèque. Le fonds fut créé au moyen de contributions volontaires; et en même temps, un don considérable de la part du Général De Kock permit de donner une attention plus suivie aux expériences en physique et en chimie.

C'était trop de prospérité à la fois; il fallait s'attendre à quelque revers. Le 13 janvier 1826, le Gouverneur-général, dont l'administration venait d'expirer, prenait congé de la Société, à cause de son retour en Hollande. La Société ne crut pouvoir mieux lui témoigner la reconnaissance qu'elle ressentait pour ses bienfaits, pour la protection généreuse et éclairée qu'il venait d'accorder aux arts et aux sciences, qu'en lui offrant le titre de *Protecteur honoraire*, distinction qui n'avait encore été accordée à personne. Il parut l'accepter avec plaisir, et encore aujourd'hui la Société de Batavia se félicite de le compter parmi ses membres honoraires.

Quelque bienveillance que le lieutenant Gouverneur-général H. M. De Kock mit à accepter le protectorat de la Société, la guerre, qui venait alors d'éclater à Java, exerça la plus funeste influence sur l'activité et les travaux des membres: ce à quoi il faut attribuer que le 12e volume des *Mémoires* ne parut qu'en 1830, sous le protectorat du Gouverneur-général Van Den Bosch, dont les mérites et la réputation littéraire inspiraient une pleine confiance à la Société.

L'attention de la Société se tourna dès cette époque sur l'empire du Japon. Les travaux de MM. Van Sevenhoven, Domis, Vosmaer, Gericke, Degenhard, Van Angelbeek, Van Oordt, Muller, Mac Gillavry, etc. fournissaient de précieux matériaux pour la connaissance des langues et de l'histoire naturelle de l'archipel indien; et les travaux de MM. De Siebold et Burger répandaient de nouvelles lumières sur le vaste empire du Japon. Ensuite elle donna ses soins au *Musée d'histoire naturelle*, sous la présidence de MM. Van Sevenhoven et P. Merkus. C'est à cette époque que se rapportent les intéressantes recherches de MM. Horner, Korthals, Rigg, etc. sur la géologie, la minéralogie et la botanique.

Cependant la Société s'est en général peu occupée de travaux philologiques, pendant les dernières années. Sauf quelques essais sur le haut et bas Javanais, — sur les mots japonais qui se rencontrent dans le hollandais, — sur la langue, les sciences et les arts des Malabares, — sur quelques mots des îles de la Sonde, et la langue des habitants de Bali, de Mangkassar, de Boni, et sur quelques inscriptions en

[1] On déplore encore aujourd'hui que cette commission n'accomplit pas tout entière la mission qui lui avait été confiée.

Kawi, enfin sauf les travaux du Dr. Leyden sur le Malais et les autres langues et dialectes de l'Inde, la Société semble affaiblir dans l'intérêt qu'elle portait jadis à la langue et à la littérature de l'Inde. Hâtons-nous de le dire cependant que le XVe volume de ses *Mémoires*, y fait une exception bien honorable, puisqu'on y trouve la *grammaire javanaise* de M. Cornets de Groot, publiée par M. Gericke. Nous trouvons aussi dans le XVIIIe volume un dictionnaire de la langue de Favorlang, par Gilbert Happart, avec des éclaircissements philologiques du Dr. W. R. Van Hoëvell, ainsi qu'une liste de mots de la langue de Formose, par un jeune savant enlevé trop tôt à la science, le Dr. C. J. Van Der Vlis.

La Société a produit beaucoup plus de travaux sur l'histoire des îles de notre Archipel et de leurs habitants. Nous signalerons une description du royaume de Jacatra, une histoire de Java, une description de l'île de Timor, de l'île de Bornéo, de Sumatra, de Célèbes et des îles avoisinantes, du Japon, des îles de la Sonde, de Palembang, de l'île de Linga, des contrées intérieures de Padang et la presqu'île sud-ouest de Célèbes. Mais, si la Société peut énumérer avec un juste orgueil ses travaux historiques, elle a, comme nous l'avons déjà fait pressentir plus haut, moins à se louer des réponses qu'elle a obtenues, sur les différentes questions qu'elle a mises au concours. Nous ne trouvons que trois de ces réponses qui aient été couronnées. La première en 1784, sur cette question: quelles sont les causes de la plupart des maladies épidémiques à Batavia, et quels sont les moyens d'y porter remède ou de s'en préserver? La seconde, couronnée en 1814, sur la question: quelle est la meilleure nourriture à donner aux enfants? et la troisième, couronnée en 1824, sur l'inocculation. Aussi la direction n'a-t-elle plus mis de questions au concours, pendant les dernières années.

Lors de la nomination de M. J. Van Der Vinne à la vice-présidence, la Société reprit ses travaux avec ardeur, et imposa silence à ceux qui lui reprochaient de ne répondre que peu ou point même à sa destination. Tous les membres se sentirent animés d'un zèle nouveau, d'un désir ardent de répandre les lumières, quand ils reconnurent les mêmes sentiments dans leur vice-président, et qu'ils eurent reçu de lui la première impulsion. La salle des réunions prit tout-à-coup un autre aspect; la bibliothèque fut considérablement augmentée; les rapports avec les autres Sociétés furent renoués et rendus plus fréquents; l'on remit même au concours de grandes questions scientifiques, entr'autres celle sur la langue Sonde (*Sunda-taal*). A côté de ces études abstraites, réservées pour le monde savant, on s'efforça, conformément à la devise de la Société «pour l'utilité générale,» d'être réellement utile à tous. Il se fit des lectures publiques, qui réunirent un auditoire nombreux dont le beau-sexe ne formait ni la moindre partie, ni celle qui montrait le moins d'intérêt. Depuis cette époque, on croit reconnaître une direction bien marquée dans la sphère d'activité de la Société: celle de la littérature et de l'archéologie.

A l'instar des Sociétés asiatiques de Calcutta, de Londres et de Paris, celle de Batavia fait maintenant des langues et des dialectes de notre archipel le principal objet de ses recherches. Le président actuel, le Dr. Van Hoëvell, s'est empressé d'offrir à la Société, le poëme malais *Sjaïr Bidasari* avec une introduction, une traduction et des remarques critiques et explicatives. Et, lorsque la direction invita tous ceux qui s'occupaient de langue ou de littérature de l'Inde, à s'appliquer à la critique des textes javanais, M. le Dr. Gericke a envoyé aussitôt un manuscrit javanais, intitulé *Wiwoho* ou *Mintorogo;* ainsi que M. Winter son travail sur le poëme intitulé *Romo.* M. le Dr. Van Den Ham a promis ses *Études comparées sur le kawi, le javanais et le sanscrit.*[1] Le Dr. Toe Water, qui vient malheureusement d'être enlevé aux sciences, avait promis ses précieux manuscrits et ses travaux sur les langues des Bouginais et des habitants de Mangkassar. Et que n'a-t-on pas le droit d'attendre des recherches de MM. Winter et Wilkens, auxquels, sur la demande de la Société, le gouvernement a confié la composition d'un *dictionnaire explicatif et raisonné javanais et hollandais*,[2] ou encore des recherches de MM. Becker et Hardeland pour la connaissances des langues et des dialectes de Bornéo?

En même temps, la Société travaillait à augmenter son cabinet d'antiquités, puissamment soutenu dans sa tâche par le gouvernement, qui, par un arrêté exprès, adressé aux résidents, leur enjoignait d'envoyer au Musée toutes les antiquités qui se trouveraient dans leurs résidences respectives, et dont le transport était pos-

1 *Proeve van vergelijking van het Kawi en tegenwoordig Javaansch met het Sanskrit.*

2 *Verklarend, omschrijvend Javaasch en Nederduitsch woordenboek.*

sible. Vraiment, c'est une source féconde que cette multitude de monuments antiques, dont la forme, le sens mythologique, les sculptures intactes pour la plupart, jetteront bientôt un grand jour sur la période hindoue si obscure de l'histoire de Java.

Le cabinet de la Société vient encore de s'enrichir de plus de trois cents statues en bronze ou en pierre, de monnaies d'or, d'argent et de cuivre, et d'ustensiles domestiques, ou qui avaient servi au culte. Ces objets ont été recueillis dans les résidences de Soerakarta, Djocjokarta, Pekalongan, Baglen, Samarang, Kadoe, Madioen et Kedirie, et décrits pour la plupart par M. le Dr. Van Der Vlis, auquel la Société doit encore une collection d'*inscriptions javanaises*. Quelques-unes ce ces inscriptions sont déjà lithographiées. D'autre part, M. Schaefer est, dans ce moment, occupé, au moyen de son daguerréotype, à reproduire les antiquités qui se trouvent dans le cabinet de la Société.

A côté de ces résultats satisfaisants, il a fallu se défaire de la partie zoologique du Musée d'histoire naturelle. Mammifères, oiseaux, poissons, amphibies, insectes, tout a subi la désastreuse influence du climat délétère des tropiques. Pour compenser cette perte, la Société a résolu de porter, dans cette branche, tous ses soins à augmenter les collections de conchyles, de crustacés, de minéraux, etc.; puis à encourager de tout son pouvoir l'éthnographie de l'île de Bali et des Dayack. Il est impossible de parler des travaux de la Société, sans y ajouter le témoignage de la reconnaissance que l'on doit à des hommes tels que le Dr. Junghuhn, savant et infatigable naturaliste, occupé maintenant pour la Société à rassembler une collection minéralogique et géognostique des différentes sortes de roches, et à une *description physico-géograhique de l'île de Java;* ou le Dr. Bleeker de qui la Société vient de recevoir une collection de trachytes, de laves, de pierres-ponces, de cristallisations, etc., etc.; enfin M. Maier, à qui l'on est redevable d'une intéressante collection de trachytes, de bazaltes, de zéolithes, d'obsidianes, de sulfates d'alun et d'une foule de pétrifications. Le temps approche, on l'espère, où l'on pourra ajouter le nom du général Van Der Wijck, membre de la direction, à ceux des DDrs. Junghuhn et Bleeker pour d'intéressantes recherches météorologiques; car cette branche n'a point échappé à l'attention de la Société.

Nous en sommes maintenant arrivés au point où la Société de Batavia se trouve actuellement. Quand on jette les regards en arrière sur les 68 années d'existence que compte cette Société, il est permis de déclarer avec une pleine conviction et avec une bien légitimes satisfaction, qu'à aucune époque, elle n'a atteint un degré aussi élevé de prospérité, ni répandu tant de lumières autour d'elle. A aucune époque, elle n'a été plus favorablement connue à l'étranger. L'acquisition d'une imprimerie spéciale a pu sans doute y contribuer; cependant on peut se permettre d'en chercher surtout la cause dans le zèle qui anime la direction et tous les membres pour le progrès des lumières, et plus particulièrement à un concours heureux de savants qui, venus de loin ou de près, se sont immédiatement rattachés à la Société et lui ont cédé les fruits de leurs travaux, de leurs recherches et leur zèle. Aux noms que nous venons de prononcer, il est équitable de joindre ceux de MM. Mijer, Buddingh et bien d'autres. Sans être injuste, il faut reconnaître aussi que cette réunion d'hommes savants ou amis des sciences et des arts, doit beaucoup à l'appui constant et puissant du gouvernement; il a compris que sa protection seule ne suffisait pas, et plus d'une fois il a concouru libéralement à l'accomplissement de la grande œuvre de cette Société. Assurée désormais dans sa marche, la Société a pu étendre de nouveau le cercle de ses travaux et porter ses regards sur toutes les branches des sciences. Si parfois on remarque dans son histoire des intervalles un peu faibles, n'oublions pas, pour rester impartial, que c'était justement dans des circonstances qui ne permettaient pas au gouvernemeut de déployer en sa faveur cette puissante protection, ces encouragements continus qui sont nécessaires à la vie et aux progrès des sciences. Aussi est-il à espérer que ce soutien ne fasse pas défaut à une institution qui peut rendre encore tant de services et répandre tant de lumières sur des contrées qui, par la vapeur et les autres grandes découvertes recentes, se sont rapprochées, pour ainsi dire, des autres parties du monde. Le Gouverneur actue de cette colonie a montré beaucoup d'empressement à accepter le titre de protecteur de la Société. Assurément les arts et les sciences lui tiennent particulièrement à cœur; et l'on aime à croire que sa bienveillante protection consolidera et développera de plus en plus les bases d'une Société, aux travaux de laquelle le monde entier s'intéresse depuis longtemps, et qui doivent certes, devenir un titre glorieux pour nos posses-

sions si fécondes, si immenses et dont la haute antiquité des traditions éveille un si puissant intérêt.

Aussi un des membres dirigeants de cette réunion savante, M. Buddingh adresse les paroles suivantes à l'assemblée solennelle devant laquelle il venait de prononcer un discours, qui nous a servi de fond pour ce résumé de l'histoire de l'Académie de Batavia : [1]

« Directeurs ou membres, il n'y en a aucun dont la Société n'ait le droit d'attendre beaucoup. L'honneur de la science, nos antécédents, l'espérance que fondent sur nous, et d'autres Sociétés amies, et le pays que nous habitons, le peuple au milieu duquel nous vivons, tout nous fait un devoir d'augmenter la prospérité de cette institution, de continuer à édifier sur les fondements déjà posés.

» La Société n'attend pas moins de vous, Messieurs, qui, sans être membres encore, ressentez quelque amour pour tout ce qui porte le nom de science, de vous, de votre coopération, de votre appui. On peut acquérir des lauriers et des couronnes dans le champ des lettres et des sciences, sans posséder de diplômes de quelque Société savante. Notre tâche, d'autres qui nous ont précédés, nous l'ont rendue plus facile; mais il en est une autre qui repose encore tout entière sur nous. Tous, selon les talents que nous avons reçus, l'expérience que nous avons acquise, selon notre position et nos moyens, nous devons contribuer à l'ornement de ce glorieux temple de la science. Notre institution sait déjà ce que c'est que de lutter contre l'adversité et les disgrâces; elle a perdu par une mort prématurée, des membres qui lui servaient d'appui, et qui maintenaient sa gloire; elle a eu le sort de toute chose humaine; et pourtant la voici à son 68e anniversaire, pleine de sève, intacte, animée d'une ardeur toute juvénile, élevée au-dessus des tempêtes qui avaient menacé son existence, plus ferme et plus haute que jamais. Il ne nous est pas permis de vivre à la gloire de nos prédécesseurs, ni de nous endormir à l'ombre de leurs connaissances; — la Société compte sur *notre* travail, sur *notre* coopération. Les yeux de l'Europe sont fixés sur cette Société; elle a des droits sur notre temps et sur nos forces. Que personne de nous ne reste en arrière, ou ne laisse faire à d'autres ce qu'il peut faire lui-même. Ainsi notre Société deviendra ce qu'elle a droit d'être, une des plus belles étoiles du ciel littéraire, une des plus belles perles de la couronne scientifique de la Néerlande. »

COSMOGRAPHIE.

OBSERVATIONS GÉO-HYDROGRAPHIQUES.

Carte générale des possessions Néerlandaises aux Indes Occidentales, accompagnée de tableaux indiquant la latitude et la longitude des principaux points, la superficie et la population, par M. le Baron P. Melvill de Carnbee, Lieutenant de la Marine Royale des Pays-Bas. (*ouvrage inédit*).

Dans les numéros précédents du *Moniteur des Indes*, nous avons donné un aperçu général, carte, situation géographique, superficie et population, de l'Archipel Indien-Oriental; maintenant, nous offrons à nos lecteurs un travail semblable sur les possessions des Hollandais aux Indes-Occidentales.

Il est réellement étonnant que jusqu'à présent, il n'ait paru aucune carte qui représente, tant soit

[1] Dans la séance générale du 14 janvier 1846, en présence de S. Exc. le Gouverneur-général, M. Rochussen.

peu clairement et d'une façon proportionnée à la hauteur de la science, l'ensemble de nos possessions en Amérique.

Les cartes de détail, imprimées, de presque toutes les portions de cette colonie ne peuvent non plus, en général, prétendre à l'exactitude qu'on en désirerait. La plupart, hélas! ont tellement accumulé les erreurs, que celui qui voudrait en faire la base de ses travaux, s'exposerait à tomber dans les plus grossières absurdités sur ces contrées.

Outre le peu de ressources qu'offrent les travaux exécutés jusqu'à présent, il est encore d'autres causes qui rendent presqu'impossible toute tentative de donner sur le papier une représentation exacte de la situation géographique de la Guyane Néerlandaise ou de Surinam. En effet l'intérieur de cette colonie, n'a été que fort peu exploré ou plutôt ne l'a presque pas été. Les plantations, la partie cultivée de Surinam, celle habitée par les Européens, ne s'étend guère dans l'intérieur des terres que sur un espace de 50 milles, à partir du bord de la mer, et la seule connaissance que nous ayons des parties supérieures des courants d'eau et des terres, se borne à quelques observations faites dans les expéditions contre les nègres marrons, et, généralement, aux recits des Indiens.

C'est aux obstacles que présente aux voyageurs la navigation des rivières qu'il faut attribuer le peu de connaissance que nous possédons de l'intérieur de Surinam; et à en croire M. J. J. Hartsinck, dont nous nous plaisons à citer l'excellent ouvrage sur la Guyane, ces obstacles paraissent presque insurmontables. Voici ses propres paroles, à propos de la rivière de Surinam: « A 40 milles à peu près de l'embou-«chure, le terrain s'élève insensiblement jusqu'à ce qu'on arrive aux montagnes qui resserrent le lit de «la rivière. Le cours de l'eau est coupé par des rochers et par des chutes dont le nombre s'élève jus-«qu'à vingt-huit, depuis la crique de Sara jusqu'au village de Samsam. Ces obstacles rendent toute «navigation impossible; et nous dérobent la connaissance de la source de la rivière. Des montagnes «inaccessibles, des bois épais et impénétrables qui s'étendent au loin dans l'intérieur, servent de retraite «aux nègres marrons, qui s'y étaient déjà établis du temps des Anglais et y avaient bati leurs «villages.» [1]

La rivière de Corantyn, qui forme la limite occidentale de Surinam et sépare les Guyanes Néerlandaise et Anglaise, a été explorée avec beaucoup de zèle, il y a quelques années, jusqu'à la grande chute, par M. Robert H. Schomburgk. Son voyage de recherche, entrepris dans les années 1835—1839 [2] a beaucoup contribué à faire mieux connaître la Guyane Anglaise. Les données qu'il nous a publiées sur la partie supérieure du cours du Corantyn, lui ont été fournies par les Indiens.

«Le Corantyn, dit-il, en parlant de cette rivière, forme la limite entre les Guyanes Néerlandaise et «Anglaise et prend sa source dans la même chaîne de montagnes (les montagnes de Acarai) que l'Esse-«qubo, problablement vers le 1° degré de latitude septentrionale et environ 25 milles à l'est de l'Esse-«québo. Cette rivière dont le cours est embarrassé de pierres et de masses de rochers pareilles à celles «qui coupent les rivières d'Essequébo et de Berbice, se déploie et forme au 4° 20′ lat. sept. une formidable «série de cataractes dont la hauteur et la pittoresque beauté l'emportent sur toutes celles de la Guyane «Anglaise. La rivière coule ensuite vers le nord et le nord-est jusqu'au 5° lat. sept. où elle contourne, «en quelque sorte, vers l'ouest pendant un espace d'environ cinquante milles, recevant par le sud la «rivière de Cabalaba. Jusqu'à cet endroit le Corantyn est navigable pour des bateaux qui ne tirent que «sept pieds d'eau, sur un espace de 150 milles, mesuré le long des détours de son lit, jusqu'à la mer. «De là, le Corantyn se dirige vers le nord: son lit est si tortueux que dans un endroit, entre l'embouchure «de la rivièrede Parourou et celle de la rivière Maipouri, il décrit à peu près un cercle, dont le centour «peut-être évalué à 20 milles; tandisque la distance en ligne droite par les savanes n'est que de $1^{3}/_{4}$ «mille. A la hauteur d'Oréala, à 45 milles en droite ligne de son embouchure, la rivière attient la «plaine basse» etc.

Le cours du Marowyne (nommé improprement par les Français le Maroni), qui forme la limite entre

[1] Description de la Guyane ou de la côte sauvage dans l'Amérique du sud par M. Jan Jacob Hartsinck (*Beschrijving van Guiana of de Wilde kust in Zuid-Amerika*) 2 vol. Amst. 1770.

[2] *Description of British Guiana by Robert H.* Schomburgk, *Esq. London* 1840.

les Guyanes Néerlandaise et Française, est assez bien connu, depuis son embouchure jusqu'au 3° 15′ lat. sept. environ, au confluent de l'Araoua. De ce point, la direction vers sa source semble être sud et sud-ouest; et l'on suppose qu'elle sort des montagnes de Tumucumaque, environ au 2e dégré de latitude septentrionale.

Quoique par la nature même des choses il ne soit guère possible, nous l'avons dit déjà, de donner une carte complète de la colonie de Surinam, le premier essai que nous tentons ici, réunira, nous l'espérons, tout ce qu'il y a de connu à cet égard, et aura dans tous les cas pour résultat utile de montrer clairement combien il serait à désirer que cette belle contrée fût mieux étudiée, mieux explorée.

Sous le point de vue politique, l'existence de cartes exactes, offre beaucoup plus d'utilité. On détermine par là d'une manière précise les limites des colonies; ce qui, dans le moment actuel, même pour les possessions Néerlandaises aux Indes-Orientales, doit être regardé comme d'une importance majeure. Nous citerons à ce sujet les paroles de M. Schomburgk du même ouvrage auquel nous avons emprunté un passage sur le Corantyn: « Cette carte montrera de quelle importance il est pour la colonie que ses limites soient plus clairement déterminées, et qu'elle se trouve ainsi à l'abri des injustes prétentions des états voisins, qui, dans le cas où l'on se relâcherait de ses droits, nous dépouilleraient d'une étendue considérable de terrain précieux. » [1].

Pour le tracé de notre carte, nous avons fait usage des meilleures cartes et matériaux imprimés et manuscrits; et quoique réduite à une assez petite échelle, la nôtre renferme plus de détails relatifs que toutes les autres publiées jusqu'ici.

Pour les côtes de Surinam, nous nous sommes servi de préférence de la carte publiée dernièrement sous les titre de: Carte des côtes de la Guyane Néerlandaise, avec des plans détaillés des rivières de Surinam, Coppename, Corantyn et Nickerie par J. Vos, enseigne de vaisseau [2]. Cette pièce renferme tous les relèvements et toutes les déterminations exécutés par des navigateurs hollandais et mérite, par son importance, d'être particulièrement recommandée.

Pour l'intérieur de Surinam, du moins pour ce qui regarde la partie cultivée, nous avons consulté plusieurs cartes manuscrites détaillées, ainsi que les anciennes cartes imprimées dans les ouvrages et les atlas de Hartsinck, Van Keulen et autres. Le cours du Corantyn et le territoire de la Guyane anglaise a été emprunté à la carte intéressante de Robert H. Schomburgk; [3] la direction du Marowyne et le territoire français dans la Guyane, de diverses cartes composées par des ingénieurs français. [4]

Pour Curaçao et Aruba, on a surtout fait usage des cartes si exactes de ces îles par le baron R. F. Van Raders, [5] actuellement Gouverneur de la colonie de Surinam, ainsi que de quelques plans particuliers et d'observations faites par des officiers de marine hollandais.

Nous n'avons pas rencontré de cartes nouvelles des îles de Bon-Aire, St-Eustache, Saba et St-Martin: nous

[1] *This map will show how important it is to the colony that its boundaries should be more clearly defined than at present and freed from the encroaching claims of the adjacent states, which, if admitted, would deprive British Guiana of the greater part of her most valuable territory.*

[2] *Kaart van de kust van Nederlandsch Guijana, met bijzondere plans van de rivieren Suriname, Coppename, Corantijn en Nickerie, te zamengesteld volgens de laatste waarnemingen en berigten door* J. Vos, *luitenant ter zee; op last van Zijne Exc. den Vice-admiraal J. C. Rijk, Minister van Marine, enz. enz., uitgegeven te Amsterdam, bij de Wed. Gerard Hulst van Keulen*, 1845.

[3] *Sketch map of British Guiana by Rogert H. Schomburgk Esq. London* 1840, et
Mouth of the river Corentyn, Surveyed by Robert H. Schomburgk. London 1937.

[4] *Carte réduite des côtes de la Guyane, comprises entre les bouches de la rivière des Amazones et celles du Maroni, d'après les plans levés par les ingénieurs français et portugais; publiée par ordre du Roi, au Dépôt général de la marine. Paris* 1817.
Carte de la Guyane Française, par A. M. Perrot, chez Robiquet, éditeur à Paris.
Carte de la Guyane, publiée par la Société d'étude pour la colonisation de la Guyane Française. Paris Chez Firmin Didot frères. 1843, etc.

[5] *Kaart van het eiland Curaçao benevens een plan van de stad en haven, alles volgens de laatste oorspronkelijke waarnemingen en opmetingen te zamengesteld. Amsterdam bij de Wed. Gerard Hulst van Keulen* 1835; *verbeterd in* 1838.
Kaart van het eiland Aruba, gevolgd naar de opmeting in den jare 1820 *gedaan, onder directie van den kapitein ter zee W. A. Van Spengler en in den jare* 1825 *met verscheidene nieuwe bepalingen verrijkt door den kapitein R. F. Van Raders.* Cette carte est insérée dans le Tom. I des Oeuvres de l'Institut royal néerlandais, 1re classe.

avons donc suivi les anciennes cartes de Van Hulst van Keulen, quelques plans particuliers de ports, quelques observations faites par des officiers de marine hollandais, français et espagnols, et diverses autres données et descriptions. [1]

Enfin, pour le reste de notre carte, pour la situation relative des Antilles, des côtes de la Colombie et pour la situation géographique des États de Venezuela, de la Nouvelle-Grenade et de l'empire du Brésil, nous avons principalement consulté et utilisé les cartes des Indes-occidentales publiées par ordre de l'Amirauté à Londres, et celles de divers géographes modernes, comme A. De Mayne, Purdy, Lapie, Brué, C. Piquet, etc.

Le 1er tableau, qui donne les latitudes et les longitudes de quelques points principaux de l'Inde Occidentale néerlandaise, a été rédigé d'après les meilleures et les plus récentes observations des géographes et des hydrographes néerlandais.

Les longitudes, comptées du méridien de Greenwich, ont été déduites au moyen d'observations faites avec des chronomètres, de la situation assignée à trois points principaux, savoir : pour la Guyane, l'église de Paramaribo à 55° 13′ 15″, pour le groupe de Curaçao, le centre du fort d'Amsterdam à 68° 59′, et pour le groupe de St. Eustache, le mât de pavillon du fort de l'île de St. Eustache à 63° 4′ 50″.

D'après les discussions sur les longitudes des principaux points maritimes du globe, par H. Raper, lieutenant de la Marine royale d'Angleterre et secrétaire de la Société Royale d'astronomie [2], les îles néerlandaises dans l'Inde Occidentale devraient être placées de 3′ à 5′ plus à l'est; mais si l'on voulait donner à l'un de ces points une position différente de la nôtre, il faudrait changer les autres dans la même proportion.

Le 2d tableau, indique la superficie de l'Amérique néerlandaise. Cette possession offre deux divisions géographiques bien distinctes, savoir: la PARTIE CONTINENTALE et la PARTIE INSULAIRE.

La PARTIE CONTINENTALE, nommée *Guyane néerlandaise* ou Surinam, est comprise entre les $1\frac{1}{2}°$ et 6° de latitude nord, et les $53\frac{1}{2}°$ et $57\frac{1}{2}°$ de longtitude ouest de Greenwich; elle est bornée, au Nord, par l'Océan-Atlantique; à l'Est, par le cours du Marowyne, qui la sépare de la Guyane Française; à l'Ouest, par le cours du Corantyn, qui la sépare de la Guyane Anglaise, et au Sud, par les contrées de l'intérieur et la chaîne des montagnes où se trouvent les sources des rivières de Marowyne et de Surinam, et nommée ordinairement la *Sierra Tumucumaque*. Cette limite méridionale, n'étant pas encore explorée, il n'est pas possible de déterminer l'étendue du territoire de la colonie d'une manière précise. D'après sa direction probable, marquée sur notre carte, la superficie de la Guyane néerlandaise serait de 2812,5 lieues géographiques [3] quarrées, ce qui diffère considérablement des données fournies par tous les ouvrages plus anciens, et qui sont, en général, très-peu exacts. La PARTIE INSULAIRE, de l'Amérique Néerlandaise se compose de deux groupes de petites îles, comprises dans le grand Archipel Colombien ou

[1] *Nieuwe kaart van het eiland St. Marthijn, te Amsterdam bij Gerard Hulst van Keulen.*

Carta esterica de los canales que forma al isla San Martin, con las de San Bartelomé y Anguila, levantada geometricamente en 1794 *por Don Cosme de Churruca ; publicada en la Dir. Hidrografica.* Madrid. an 1811.

Plan van het voor de Philipsburg baai van St. Martin gelegene klip: het oorlogschip ; door den luitenant ter zee A. H. Bisschop Grevelink. Amsterdam bij de Wed. Gerard Hulst van Keulen 1837.

Plan de la rade du Marigot, île St.-Martin, levé en 1829 *par M. Chrétien de Poly, enseigne de vaisseau, publié au dépôt général de la Marine de Paris en* 1831.

Zeevaartkundige Beschrijving van de Nederlandsche West Indische Bezittingen door den luitenant ter zee J. Modera, dans l'ouvrage périodique intitulé : *Verhandelingen en Berigten betrekkelijk het Zeewezen enz. door G. A. Tindal en Jacob Swart.* Tom. V. Amsterdam 1844.

Beschrijving van het Eiland St. Eustatius, door A. H. Bisschop Grevelink, dans l'ouvrage périodique intitulé: *Bydragen tot de kennis der Nederlansche en Vreemde Koloniën, bijzonder betrekkelijk de vrijlating der slaven.* Utrecht 1846. enz.

[2]) *On the longitudes of the principal Maritime Points of the Globe, by Lieut. Raper, R. N. sec. R. A. S.*, inséré dans le *Nautical Magazine*, années 1839 etc.

La longitude de Paramaribo (53° 13′ 15″) que nous avons adoptée, correspond exactement à celle assignée par Raper au fort de Cayenne (52° 20′), par des différences, trouvées au moyen de chronomètres; et celle-ci paraît assez bien déterminée. Raper dit: la longitude du mât de pavillon du fort de Cayenne est trouvée par Roussin, déduite de la Cath. de

Maranháo (44° 18′ 34″) (au bout de 31 jours).	52° 20′ 8″
Roussin ; déduite de Brest (4° 29′ 45″) (au bout de 33 jours).	52 18 50
Lartigue déduite de la Cath. de Maranháo (44° 18′ 34″).	52 19 58

La moyenne des résultats de Roussin et de Lartigue, par rapport à Maranháo. donnant 52° 20′ 3″.

[3] On entend par lieue géographique la quinzième partie d'un degré de l'équateur.

TABLEAU PREMIER.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE QUELQUES POINTS PRINCIPAUX DES INDES-OCCIDENTALES NÉERLANDAISES.

NOMS DES LIEUX.	LATITUDE NORD.	LONGITUDE OUEST DE GREENWICH.
Guyane néerlandaise.		
Rivière de Marowyne (Pointe Occ. de l'embouchure)	5°44′ 0″	53°57′10″
Crique de Wia Wia (embouchure)	5 53 0	54 8 0
Poste d'Orange	5 57 0	54 34 30
Crique de Mot (embouchure)	5 57 0	54 46 30
Crique de Mettappica (Idem)	5 55 30	54 54 30
Crique de Warappe (Idem)	5 55 30	54 58 30
Rivière de Surinam (Pointe Or. de l'embouchure; nommée Braamspunt)	5 52 30	55 14 30
PARAMARIBO (l'église)	**5 44 20**	**55 13 15**
Le fort d'Amsterdam	5 48 0	55 9 0
La Pointe de Beerenromp	5 58 30	55 48 0
Rivière de Saramacca (Pointe N. de l'embouchure)	5 59 0	55 57 0
Rivière de Coppename (Pointe Or. de l'embouchure)	5 54 0	55 57 0
Le fort d'Andresa sur la Coppename	5 28 30	56 6 30
Plantation de Maryhoop	5 58 0	56 25 0
Poste de Coronie	5 58 0	56 27 0
Plantation de Burnsick	5 58 0	56 31 0
Crique de Potosie (embouchure)	6 2 0	56 32 0
Pointe de Gordon	6 3 0	56 56 30
Rivière de Corantyn (le fort de Nickerie sur la pointe Or. de l'embouchure)	5 59 0	57 2 30
Idem (Plantation de Maryhoop)	6 4 0	57 11 30
Idem (Plantation de Skeldon)	5 52 30	57 10 0
GROUPE DE CURAÇAO.		
Ile de Curaçao.		
FORT D'AMSTERDAM (le milieu)	**12 6 12**	**68 59 0**
Baie de Piscaderos (le fort)	12 6 52	69 0 44
Baie de St. Michel (le fort)	12 7 57	69 2 58
Cap de Ste. Marie	12 9 47	69 6 44
Baie de St. Jean (l'entrée)	12 12 47	69 10 10
Baie de Ste. Marthe (Idem)	12 13 47	69 11 49
Baie de Ste. Croix (Idem)	12 15 47	69 13 14
Mont Antoine	12 16 32	69 8 44
Mont de table St. Jérome (St. Hieronimo)	12 17 0	69 10 34
Mont St. Christophe	12 17 57	69 12 19
Cap Nord	12 20 57	69 14 54
Baie de Caracas (le fort Beekenburg)	12 5 2	68 53 49
Baie Espagnole (l'entrée)	12 4 52	68 53 24
Poste de signal du centre	12 6 57	68 54 34
Mont de Table (le milieu)	12° 5′ 12″	68°52′ 19″
Baie de la Nasse (Fuik-baai) (l'entrée)	12 4 7	68 51 49
Baie de St. Georges (St. Joris) (Idem)	12 8 57	68 51 19
Poste de signal de l'est	12 5 32	68 50 19
Cap Est ou Cap de Canon	12 4 42	68 46 24
Ile Aruba.		
Fort de Zoutman	12 28 30	70 11 0
Pointe Ouest ou Pointe de Sable	12 30 10	70 12 45
Cap Nord	12 35 20	70 12 0
Baie du Commandeur	12 24 0	70 5 45
Mont Jamanota	12 26 30	70 5 15
Pointe Sud-sud-est	12 21 30	70 1 15
Petite île de Curaçao.		
Le centre	12 2 0	68 43 0
Ile Bon-Aire		
Pointe Sud (le phare)	12 2 0	68 21 30
Pointe Nord	12 19 30	68 30 0
Baie du Commandeur (le fort)	12 9 45	68 23 0
Pointe Nord-est	12 14 0	68 18 30
GROUPE DE ST. EUSTACHE.		
Ile de St. Eustache.		
LE FORT (le mât de pavillon)	**17 29 32**	**63 450**
Ile de Saba.		
Le milieu	17 39 20	63 19 0
Ile de St. Martin.		
Baie de Philipsburg (le fort Nassau)	18 1 0	63 7 20
Idem (le ci-devant fort d'Amsterdam)	18 0 32	63 7 19
Idem (le pic Princessen-Quartier)	18 1 7	63 6 23
Idem (le Cap Blanco)	18 0 11	63 6 31
Idem (le rocher Oorlogschip)	17 59 15	63 7 19
Ilot d'Alcantraz	18 1 30	63 5 2
Ilot de Pajarito	18 0 24	63 4 29
Ilot de Mambreldy	18 1 14	63 3 49
Ilot d'Orléans	18 5 14	63 4 21
Ilot de Pinel	18 6 10	63 4 49
Ilot de Tintamarre (la pointe sud)	18 6 34	63 3 21
Pointe Nord-est	18 6 56	63 4 51
Pointe Nord (Cap del pecueño Caico)	18 7 14	63 5 26
Banc Espagnol (Bajo Español)	18 7 44	63 4 11
Fort Louis du Marigot	18 4 30	63 9 6
Pointe Ouest	18 3 39	63 13 5

des Antilles et que nous nommons le *Groupe Méridional* ou de *Curaçao* et le *Groupe Septentrional* ou de *St. Eustache* [1]. Le premier est situé vis-à-vis de Zulia et de Venezuela, dependances de la République de Venezuela et comprend les îles de Curaçao, de Bon-Aire (Buen-Ayros) et d'Aruba (Oruba); le second est environné des Antilles Anglaises, Françaises, Suédoises et Danoises, et comprend les îles de St. Eustache, de Saba et de la partie méridionale de St. Martin, dont l'autre moitié appartient à la France. Voici le résumé de nos calculs pour l'étendue des différentes parties qui composent 'Amérique néerlandaise.

La population de la colonie de Surinam se compose de blancs, de gens de couleur, d'Indiens, d'anciens nègres marrons (nègres des bois ou *boschnegers*) et d'esclaves.

Les blancs appartiennent à différentes nations européennes et professent des religions différentes; lse

[1] Cette dénomination est aussi adoptée par M. Adrien Balbi, dans son excellent *Abrégé de géographie*.

TABLEAU SECOND.

SUPERFICIE DES POSSESSIONS NÉERLANDAISE DANS L'AMÉRIQUE.

NOMS.	Lieues géogr. carrées.	Myriamètres carrés.	Lieues géograph. carrées.	Myriamètr. carrés.	NOMS.	Lieues géogr. carrées.	Myriamètres carrés.	Lieues géogr. carrées.	Myriamè tr. carrés.
PARTIE CONTINENTALE.					*Transport.*			2812,50	1543,21
Guyane néerlandaise			2812,50	1543,21	*Groupe de St. Eustache.*				
PARTIE INSULAIRE.									
Groupe de Curaçao.					St. Eustache.	0,52	0,29		
Curaçao.	7,62	4,18			Saba.	0,30	0,16		
Petit Curaçao.	0,09	0,05			St.Martin,[1] (Partie Néerland.)	0,70	0,38		
Bon-Aire	4,50	2,47				1,52	0,83	17,36	9,52
Aruba.	3,63	1,99							
	15,84	8,69			TOTAL.			2829,86	1552,73

TABLEAU TROISIÈME.

POPULATION DES POSSESSIONS NÉERLANDAISES EN AMÉRIQUE.

	POPULATION LIBRE.			ESCLAVES.			Indiens.	Anciens Nègres marrons.	TOTAL.		NOMBRE D'HABITANTS PAR	
	hommes.	femmes.	Total.	hommes.	femmes.	Total.					lieue carrée.	myriamètre carré.
PARTIE CONTINENTALE												
Guyane Néerlandaise (en 1844). .	4496	5216	10536	21229	22056	43285	1000	7000		61821	22	40[2]
En outre: Nègres libres au service du gouvernement environ 600.												
Lépreux dans l'établissement de Batavia, environ 224[3].												
Qui, ajoutés à la population libre, donne un total de 10536.												
PARTIE INSULAIRE.												
Curaçao (en 1846)	4190	5526	9716	2681	2943	5624			15340		2012	3666
Bon-Aire (en 1846).	579	665	12 44	313	352	665			1909		424	773
Aruba (en 1846).	1004	1067	2071	247	303	550			2621		723	1318
Total du groupe de Curaçao.									19870		1254	2286
St. Eustache (en 1845). . . .	270	428	698			1084			1782		3427	6246
Saba (en 1846). environ . . .			600			600			1200		4000	7290
St. Martin (partie néerlandaise) (en 1846)	441	501	942	715	931	1646			2588		3697	6739
Total du groupe de St. Eustache.									5570	25440	3664	6679
									TOTAL GÉNÉRAL	87261		

enfants nés dans la colonie de pères blancs et de mères blanches, sont nommées *créoles blancs* (*inboorlingen*); la plupart des blancs de rang sont européens de naissance; la plus petite moitié des blancs sont juifs, et un quart environ des blancs sont Hollandais de naissance.

Les gens de couleur forment une race intermédiaire entre les blancs et les nègres, mais, par un mélange continu avec les blancs, la couleur de leur peau se rapproche insensiblement de celle des blancs, et les enfants obtiennent enfin le nom de *créoles blancs;* les gens de couleur sont pour la plupart nés libres; cependant il se trouve parmi eux des affranchis (*vrijlieden*) et des esclaves.

Les Indiens, qui sont les indigènes originaires, ou plutôt les indigènes d'une époque plus ancienne de la

[1] Pour l'île entière de St. Martin, nous avons trouvé 1,64 lieues géographiques carrées ou 0,90 myriamètres carrés.

[2] Ce chiffre peu-important est obtenu en supposant la population également divisée sur tout le territoire de la Guyane néerlandaise. En réalité, pas même $^1/_{100}$ de cette province est habitée, comme on peut voir par le tableau des plantations de Surinam (*Moniteur*, 1re Part., pag. 93). L'ensemble de ces plantations ne monte pas au delà de 223568 hectares ou de 22,36 myr. m. c. En calculant avec ce dernier chiffre et la population des plantations (libre et esclave) qui est environ de 38000, on obtient pour la population moyenne environ 1700 habitants par lieue carrée ou 933 habitants par myr. m. carré.

[3] Ce chiffre est de 1841.

colonie, forment une portion tout-à-fait distincte et séparée de la population coloniale. Ils sont divisés en tribus, dont les principales sont celles des *Arrawakkes* et des *Caraïbes* dans le haut de la rivière de Surinam, et les *Warraus* établis sur les bords du Corantyn. On évalue leur nombre total à environ 1000. Ils subsistent de chasse et de pêche, sont paresseux, et, quoiqu'ils aient en général des résidences fixes, ils errent souvent sur les rivières dans leurs bateaux (*korjalen*), et visitent de temps en temps la ville de Paramaribo. Ils sont très-peu civilisés, et cependant d'un caractère doux, tranquille et officieux. Quant aux peuplades ou tribus retirées aux extrémités du territoire non exploré de la colonie, comme elles n'entretiennent pas de relations avec les Européens, il est difficile de se faire une idée quelque peu juste de leur importance.

Les *anciens nègres marrons* ou *boschnegers* sont, ou des Africains d'origine, ou des créoles nés dans la colonie de Surinam de père et mère nègres. Les nègres *bosch*, reconnus indépendants par le gouvernement, forment maintenant les trois peuplades distinctes suivantes. Les *Auka* (*Aukaners*), établis sur les bords du Marowyne; ils ont un grand chef et plusieurs autres inférieurs choisis par eux et reconnus par le gouvernement de Suriman qui a un employé (*posthouder*) dans leurs établissements. On évalue leur nombre à environ 2500. Les *Saramacca* et *Sara* (*Saramaccaners* et *Sarakrekers*) dans le haut de la rivière de Surinam et sur la crique Sara : leur nombre monte à environ 3000. Les *Rekoe* et *Moesinge* ou *Matuarie*, au nombre d'environ 800, vivent sur les bords du Saramacca. Il y a, en outre, une quatrième tribu, celle des *Bonis* (*Bonni negers*), appelés ainsi du nom de leur chef; on évalue la population à 6 ou 700 h. Ils occupent les bords du Marowyne, mais ils ne sont point reconnus par le gouvernement. Autrefois ces nègres *bosch* étaient considérés comme très-dangereux; c'est ce qui décida le gouvernement à établir le *cordon*, c'est-à-dire une ligne de postes palissadés et rapprochés les uns des autres depuis la Savane des Juifs jusqu'au Marowyne. Depuis, ce cordon a été abandonné; on a conclu des traités avec les nègres, et on leur fait des présents de quatre en quatre ans. En général, ces nègres *bosch* sont dans un état presque sauvage. Quoique défiants envers les Européens, ils sont tranquilles et hospitaliers et respectent le traité fait avec le gouvernement. Ils fréquentent souvent Paramaribo; mais tous les efforts tentés pour les civiliser, surtout par les frères Moraves, sont jusqu'à présent, restés sans effets. Dans les derniers temps cependant, ces frères, qui ont une mission chez les *Saramacca*, ont réussi à convertir quelques membres de cette tribu.

Le nombre des esclaves a beaucoup diminué dans les dernières années comme on peut le voir par le tableau suivant:

POPULATION DE SURINAM DE 1835 A 1844.

Années.	Population libre.			Population esclave.			Total de la population[1]	Esclaves.					
	hommes.	femmes.	Total.	hommes.	femmes.	Total.		Naissances.	Décès.	Excédant des décès sur les naissances.	Affranchis et ayant déserté.	Diminution par an.	diminution sur 100.
1835	4097	4365	8462	26021	25608	51629	60091						
1836	4082	4447	8529	25567	25228	50795	59324					834	1,6
1837	4156	4609	8765	24353	25240	50593	59358					202	0,4
1838	4262	4682	8944	25880	24895	50775	59719					†182	†0,4
1839	4330	4800	9130	24650	24839	49489	58619					286	2,6
1840	4411	4935	9346	23884	24292	48176	57522	968	1836	868	445	1313	2,7
1841	4459	5055	9514	23248	23760	47008	56522	1229	2154	925	243	1168	2,5
1842	4467	5130	9597	22716	23339	46055	55652	1256	2016	760	193	953	2,5
1843	4508	5118	9626	22272	22898	45170	54796	1342	2037	695	190	885	1,9
1844	4496	5216	9712	21229	22056	43285	52997	1152	2363	1211	674	1885	4,3

Dans l'espace de cinq ans (1839—1844) la population esclave a donc diminué de 6204; en moyenne 1241 ou 2,7 pCt. par an, et pour un espace de neuf ans (1835—1844) de 8344; c'est-à-dire de 927 ou 2,2 pCt. par an. La population libre au contraire s'est accrue dans les neuf dernières années de 1250; tandis que la population totale a diminué dans le même espace de temps de 7094; c'est-à-dire de 788 ou 1,4 pCt. par an.

1 On n'a pas compris ici les nègres libres au service du Gouvernement, les lépreux à l'établissement de Batavia, les Indiens et les nègres des bois.

Classification des habitants de la Guyane néerlandaise d'après les religions qu'ils professent. [1]

	CHRÉTIENS.				JUIFS.	PAYENS.	TOTAL-GÉNÉRAL.
	Protestants.	Catholiques.	Hernhutters.	Total.			
Blancs	1065	209	15	5347	1324	49792	56463
De couleur	2276	231	140				
Noirs	232	160	519				

La population dans la ville de Paramaribo formait, en 1833, un total de 14583, savoir : blancs 2043, autres habitants libres 4951, esclaves 7589. En 1836, la population était de 17966. [2]

La population de Curaçao a augmenté quant au total des habitants. Nous avons les données suivantes : 1846—15340; 1845—15020; 1843—14991; 1842—14936; 1815—12840.

Dans la dernière année indiquée, il y avait : blancs 2781; gens de couleur libres 4036; eslaves 6026. [3]

En 31 ans, le total de la population de Curaçao aurait donc augmenté de 2500 ou en moyenne de 81 par an; tandis que la population esclave aurait diminué pour le même espace de temps de 402 ou en moyenne de 13 par an.

Pour la population de l'île de Bon-Aire, nous avons les données suivantes : 1846—1909; 1844—1877; 1843—1870; 1842—1973; 1828—1476. Le dernier total se composait de : blancs 90, gens de couleur libres 839; esclaves 747. [4]

D'après ces évaluations, le total de la population aurait augmenté en 18 ans de 433, en moyenne 24 par an; tandis que la population esclave aurait diminué de 82 pour le même espace de temps.

Voici quelques données antérieures pour l'île d'Aruba : 1846—2621; 1844—2510; 1843—2403; 1842—2515; 1830—2420. Le dernier chiffre se composait de : blancs 369, gens de couleur libres 1696, esclaves 355. [5] Le total de la population a donc augmenté, en 16 années, de 201, ou de 24 en moyenne par an; mais, ce qui paraît extraordinaire, la population esclave aurait augmenté dans le même espace de temps de 195.

Nous ajoutons un tableau où les habitants du groupe de Curaçao sont classés d'après les religions qu'ils professent.

1846.	CURAÇAO.	BON-AIRE.	ARUBA.	TOTAL.
Protestants	1909	68	358	2362
Catholiques	12664	1841	2235	16740
Israëlites	767	0	1	768
TOTAL.	15340	1909	2621	19870

La population de l'île de St.-Eustache se composait, en 1819, de : blancs 507; gens de couleur libres 336; esclaves 1748; total 2591. [6] Il s'ensuit que le total de la population a diminué pendant les 26 dernières années de 809 ou de 31 par an, et la population esclave de 664, ou de 26 par an.

Pour les îles de Saba et de St.-Martin, nous ne possédons pas d'autres données que celles contenues dans le Tableau III.

1 Voir l'ouvrage de M. M. D. Teenstra: *De Negerslaven in de kolonie Suriname* (La population esclave à Surinam) 1842. Cette donnée paraît être de 1841.

2 Voir l'ouvrage de M. W. H. Lans: *Bijdrage tot de kennis der kolonie Suriname* (Matériaux pour servir à la connaissance de la colonie de Surinam), 1842.

3 Voir l'ouvrage de M. J. Van Den Bosch: *Nederlandsche Bezittingen in Azie, Amerika en Afrika* (Des Possessions néerlandaises en Asie, en Amérique et en Afrique), 1818.

4 Voir l'ouvrage intitulé: *Bijdragen tot de kennis der Nederlandsche en Vreemde koloniën*. Année 1844, pag. 59.

5 Le même ouvrage.

6 D'après le Gouverneur de l'île, M. A. De Veer; voir les *Bijdragen tot de kennis der Nederlandsche en Vreemde koloniën*, 1846, pag. 1.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

COMMERCE DE SURINAM EN 1845.

Nous avons donné dans le *Moniteur des Indes* (2e Partie, page 20) quelques détails sur le commerce de Paramaribo, de l'île de Curaçao, etc. pour l'année 1845. Nous sommes à même maintenant de communiquer à nos lecteurs des tableaux détaillés touchant le commerce de Surinam de cette année, dressés d'après des documents officiels.

IMPORTATIONS.

	DE LA MÉTROPOLE	DE L'AMÉRIQUE DU NORD.	DES COLONIES VOISINES.	TOTAL DES IMPORTATIONS.
	Valeurs.	Valeurs.	Valeurs.	Valeurs.
Poteries, verreries et porcelaines . .	*f* 21,515.40	*f* 985.00	*f* 10,108.00	*f* 32,608 40
Briques.	18,789.50	»	75.00	18,864.00
Machineries et outils	57,439.45	3,967.50	3,098.90	64,505.85
Bétail. . . . . , .	»	»	6,200.00	6,200.00
Cercles en bois	19,438.50	6.00	30.00	19,474.50
Meubles.	18,480.00	3,247.66	323.90	22,051.56
Habillements.	111,698.70	218.00	2,031 50	113,948.20
Quincailleries.	7,462.00	»	445.00	7,907.00
Cuirs.	1,593.00	100.00	»	1,693.00
Bougies, etc. . . . . . . , . .	19,248.40	33,777.53	310,50	53,336.43
Matériaux.	67,739.85	28,236.74	508.00	96,484.59
Cordages.	2,953.80	9,178.00	»	12,131.80
Teintures.	51,364.00	207.00	»	51,571.00
Manufactures.	237,477.70	1,242.75	24,614.30	263,334.75
Parfumeries et modes.	4,809.48	»	75.00	4,884.48
Fournitures de bureau.	11,341.50	290,40	146 00	11,777.90
Provisions.	135,755.51	335,514.10	26,833.60	498,103.21
Chaux.	20,938.00	600.00	»	21,538.00
Cement	8,897.00	»	25.00	8,922.00
Confitures etc.	4,896.00	430.60	45.00	5,371.60
Médicaments.	16,681.60	1 947.00	42.00	18,670.60
Boissons distillées.	90.852.28	300,00	810.00	91,962.28
Bière.	7,760.00	287,50	16,410.00	24,457.50
Vins	58,996.50	1,399.00	12.00	60,407.50
Savon.	824.60	17,885.77	6,482.50	25,192.87
Sel.	699.90	38.00	3,300.00	4,037 90
Sucre.	3,920.20	76.00	400.00	4,369 20
Tabac et tabac en poudre	7,428.95	10,870.40	»	28,299.35
Cigares.	2,061.90	4,569.00	1,457.50	8,088.40
Autres articles	24,100.90	1,801.00	1,349 50	27,251.40
Total. .	*f* 1,035,652.12	*f* 457,174.95	*f* 105.157.20	*f* 1,597,984.27

Cette importation a eu lieu :

De la *Métropole*, par 73 navires, jaugeant ensemble 9,214 lasts. Plusieurs de ces navires font souvent deux voyages par an. De *l'Amérique du Nord*, par 27 navires, jaugeant ensemble 2,835 1/2 lasts ; ces navires font quelques fois trois voyages par an. Des *colonies voisines*, par 37 navires, jaugeant 762 lasts ; ces navires font quatre voyages et même plus par an. Ainsi 137 navires jaugeant ensemble 12,811 1/2 lasts, sont entrés dans le port de Surinam, important pour une valeur de *f* 1,597,984.27.

EXPORTATIONS.

	AUX PAYS-BAS.		AUX ÉTATS-UNIS.		AUX COLONIES VOISINES.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Poteries, verreries et porcelaines.	»	*f* »	»	*f* »	»	*f* 2,066 00	»	*f* 2,066.00
Machineries et outils. . . .	»	»	»	»	»	1,322 00	»	1,322.00
Meubles . . .	»	»	»	»	»	2,511.00	»	2,511.00
Bois en planches.	»	5,451.00	»	725.00	»	8,408,00	»	14,584.00
Idem de Coppename en poutres.	»	8,340.25	»	»	»	16,264.30^5	»	24,604.55^5
Quincailleries . .	»	»	»	»	»	1,170 00	»	1,170.00
Cuirs.	159 pièces.	402.00	»	»	»	»	159 cuirs.	402.00
Bougies, etc. . .	»	»	»	»	»	1,000.00	»	1,000.00
Parfumeries. . .	»	»	»	»	»	650.00	»	650.00
Provisions. .	»	»	»	»	»	21,993.50	»	21,993.50
Confitures. . .	»	»	»	»	»	520.00	»	520.00
A reporter.		14,193.25		725.00		55,904.80^5		70,823.05^5

	AUX PAYS-BAS.		AUX ÉTATS-UNIS.		AUX COLONIES VOISINES.		TOTAL DES EXPORTATIONS.	
	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.	Quantité.	Valeur.
Report.		ƒ14,193.25		ƒ725.00		ƒ55,904.80^5		ƒ70,823.05
Médicaments.	»	»			»	180.00	»	180.00
Boisons distillées.	»	»	»	»	»	24,514.00	»	24,514.00
Rhum	20,365 gallons	12,198.60	»	»	»	»	20,365 gallons	12,198.60
Vins.	»	»	»	»	»	150 00	»	150.00
Sel.	»	»	»	»	»	150·00	»	150.00
Sucre.	28,866,613 livres	2,423,209.56^5	»	»	1933liv.	145'00	28,868,546 livres	2,243,354.56^5
Mélasses.	»	»	1,027,153 gallons	256,788.25	»	»	1,027,153 gallons	256,788.25
Cigares.	»	»	»	»	»	558.50	»	558.50
Café. (grains entiers).	1,530,323 idem	382,904.50	»	»	»	»	1,530,323 livres	382,904.50
Idem (en morceaux)	177,868 idem	26,529.00	»	»	»	»	177,868 idem	26,529.00
Cacao	965 idem	125.45	103,330 livres	15,499.50	»	»	104,295 idem	15,624 95
Arrowroot.	3054 idem	763.50	»	»	»	»	3,054 idem	763 50
Indigo.	167^5 idem	670.00	»	»	»	»	167^5 idem	670 00
Coton. (cardé)	795,058 idem	187,185.00	»	»	»	»	795,058 idem	187,185·00
Idem. (non cardé).	33,455 idem	3,914.16	»	»	»	»	33,455 idem	3,914 60
Habillements.	»	»	»	»	»	4,782.00	»	4,782·00
Manufactures.	»	»	»	»	»	11,271.00	»	11,271.00
Bois de *kwassie*.	78,932 idem]	2,367.96	»	»	»	»	78,932 idem	2,367.96
Matériaux.	»	»	»	»	»	80.00	»	80.00
Plomb. (vieux)	»	1,161.20	»	»	»	»	»	1,061.20
Cuivre. (vieux)	»	5,502.00	»	702.00	»	»	»	6,204.00
Étain. (vieux).	»	134.50	»	»	»	»	»	134.50
Cordages.	»	»	»	»	»	30.00	»	30.00
Teintures.	»	»	»	»	»	731.00	»	731.00
Bétail.	»	»	»	»	»	200,00	»	200.00
Autres articles.	»	»	»	»	»	4,077.50	»	4,077,50
Total.		ƒ3,060,759·12^5		ƒ273,714,75		ƒ102,773.80^5		3,437,247.68

L'exportation a eu lieu:

Pour la *Métropole*, par 72 navires hollandais, jaugeant ensemble 8,894 lasts. Pour *l'Amérique du Nord*, par 26 navires, jaugeant ensemble 3,182 lasts, et pour les *colonies voisines*, par 33 navires, jaugeant ensemble 696 lasts.

Ainsi sont sortis du port de Surinam 131 navires, jaugeant 12,772 lasts, exportant pour une valeur de ƒ3,437,247.68.

Parmi les importations et exportations désignées ne sont point comprises les expéditions pour le compte du gouvernement.

Déduction faite du montant des importations de celui des exportations, il reste en faveur de l'exportation ƒ1,839,263.41.

Les principaux produits de Surinam, dont les valeurs sont indiquées dans le rélevé des exportations, sont:

Bois en planches.	ƒ 14,584.00		ƒ 613.192.65^5
Idem en poutres.	ƒ 24,604.55^5	Idem (en morceaux).	ƒ 26,529.00
Coton (cardé).	ƒ 187,185.00	Mélasses	ƒ 256,788.25
Idem (non cardé)	ƒ 3,914.60	Rhum	ƒ 12,198.60
Café (grains entièrs).	ƒ 382,904.50	Sucre	ƒ 2,243,354.56^5
	ƒ 613,192.65^5		ƒ 3,152,063.07

Le montant de ces produits du sol s'élève, même lors d'une récolte défavorable, presqu'au double de celui des importations. On aimerait à voir, dans cette circonstance, un progrès réel pour la colonie de Surinam. Il n'en est pas ainsi, dit la *Gazette d'État*. Cette feuille n'y voit que le résultat de l'*absentisme;* les propriétaires ne s'établissant pas dans la colonie, et jouissant ailleurs des revenus de leurs terres, cet argent ne contribue pas au bien-être du pays.

ETHNOGRAPHIE.

ARCHÉOLOGIE.

Ruines de Java. Analyse succincte des monuments en pierre que les Hindous ont laissés dans l'île de Java. (*Korte ontleding der steenen gedenkteekenen welke de Hindoes op Java hebben achtergelaten*), par M. François Junghuhn.[1]

(*Suite de la page* 21) Rectification pour le 1er article: *Faites précéder le commencement de la première ligne de la page* 20 *par le* N°. III.

Hormis les pierres du voisinage de Batoe Toelies, celles des environs d'Artja et le tombeau qui se trouve sur le Salak, il n'existe plus de ruines de l'empire de Padjajaran; néanmoins, à ce que les Javanais assu-

[1] *Tijdschrift voor Neêrlands Indië* Année VI, Tome II, pag. 341.

rent, on pourrait compter dans cette classe un long mur de terre qui se voit encore près de Bandar Petéh, à trois milles au sud-est de Buitenzorg.

D'après Crawfurd, il y aurait à Banjoewangi (Java orientale) des figures semblables à celles que nous avons rangées sous les numéros 1 à 5, et qui se trouvent dans les terres de Préanger ou de la Sonde (*Sunda landen*). Les figures dont parle cet auteur doivent être plus anciennes, à son avis, que les monuments hindous de l'île. Quoi qu'il en soit, elles ont, à coup sûr, été faites dans un temps où le peuple sondaïque professait encore son polythéisme primitif. Les Sondanais ont conservé ce polythéisme jusqu'au jour où l'islamisme le remplaça chez la partie de la race où il pénétra; car, malgré la récente découverte de figures de Siva et de Doerga dans le Bandong, il est certain que la doctrine hindoue n'a pas été universellement reçue dans la partie occidentale de Java.

IV. Vingt-et-un temples † et un escalier fait avec art dans les montagnes de Diëng.

Nous en avons déjà fait mention dans notre Notice pour servir à l'histoire des volcans.[1] Deux de ces temples, bâtis sur le sommet du Praauw à 7873 pieds[2] au-dessus de la mer, sont les plus élevés en situation de l'île de Java. Les autres ne se trouvent pas à moins de six mille pieds. Ils sont petits; les plus hauts n'ont pas plus de trente pieds d'élévation réelle, et sont construits d'une espèce de lave grise tirant sur le bleu-clair, que l'on ne trouve plus que dans les montagnes. Les mieux conservés sont les quatre Djandi Redjoeno, sur le plateau du Diëng, et le Djandi Werkoedoro ou Bimo, sur la limite la plus méridionale de ce plateau. Nous les avons dessinés. Le plateau porte des millions de pierres carrées, entassées confusément.

Tous ces temples appartiennent, non au culte de Bouddha, mais à celui de Brahma. Ce sont les plus occidentaux de cette île; tout l'ouest de Java, depuis le Diëng jusqu'au détroit de la Sonde n'offre aucun indice de ruines de temples, et les statues éparses que nous avons trouvées à proximité du plateau de Bandong, c'est-à-dire du centre du pays et tout entourées de montagnes, sont encore une énigme pour nous.

Quand on veut déterminer l'âge d'une ruine d'après le degré d'altération des pierres dont elle se compose, il faut tenir compte exact du climat dans lequel le monument se trouve et de son élévation audessus du niveau de la mer.

Les temples du Diëng, sous un climat très-humide, sont souvent voilés de brouillards pendant plusieurs jours consécutifs. Nous croyons donc que s'ils avaient mille ans de date, ils devraient depuis longtemps être entièrement détruits, et que leur origine ne peut remonter à plus de cinq ou six siècles. Peut-être ont-ils tous été bâtis à la même époque, lorsque les colonies bouddhistes d'origine indienne, qui, d'après M. Klaproth, n'étaient pas encore à Java l'année du voyage exécuté par le Chinois Shi Fa Hian, en 650, prirent le dessus, construisirent Boro-Boedoer et forcèrent les adhérents de Brahma, probablement entre l'an 1000 et l'an 1300 après J. C., à se réfugier dans les montagnes moins accessibles.

En effet, les temples de Brahma ou de Siva situés au nord-est du temple bouddhique de Boro-Boedoer, sont placés un peu plus haut que ce dernier : le Selogrio, à 2225 pieds; le Djandi Perot et le Preng-apus, à 3000, et les temples bâtis sur le Diëng lui-même, entre 6000 et 7800 pieds d'élévation, en des lieux où les brahmans ont trouvé peut-être encore un asile, longtemps après qu'ils eurent été chassés des régions inférieures.[3]

Nous renvoyons nos lecteurs à l'ouvrage de M. Van Hoëvell, qui, donnant à ce temple, comme à tous ceux du culte brahmanique, une plus haute antiquité, pense qu'il fut construit un ou deux siècles après notre ère.

V. Djandi Perot †, sur le versant nord-est du Soembing. Cet édifice religieux, voisin du village de ce nom, est l'un des plus petits de la résidence de Kadoe, car il a tout au plus dix-huit pieds de hauteur; toutefois il compte beaucoup de niches et de statues. Il offre cette particularité qu'un figuier gigantesque, de l'espèce nommée *ippeh* par les Javanais, s'en est totalement emparé, si bien que l'arbre et le temple sont presque confondus. Le tronc du figuier, de cinq pieds de diamètre, s'élève perpendiculairement au milieu du comble de l'édifice, et va s'étendre en cime immense à cent pieds environ de hauteur. Les racines, dont plusieurs sont aussi grosses que le corps humain, forment le réseau le plus étrange et contiennent énergiquement les pierres carrées du temple; les têtes mêmes des statues se perdent dans les branches qui se sont pliées sous toutes les formes, et qui les enserrent comme un fourreau. Ce tissu végétal, digne d'une exacte reproduction, est le

[1] « *Bijdragen tot de Geschiedenis der Vulkanen.* » dans l'*Indisch Magazijn* (Magasin des Indes). Batavia 1841. N° 1, pag. 78 et suivantes.

[2] En parlant de pieds, l'auteur désigne des pieds de Paris, chacune de 0,3248 mètre.

[3] Le village d'Artiredjo, qui se trouve au-dessous des temples, a été mesuré au moyen de baromètres. Il se trouve à 2658 pieds d'élévation.

pendant de la casuarine du mont Lawoe, près de Tjetto. La différence, c'est que la casuarine est entourée par un temple, tandis que, sur le Soembing, le temple est entouré par le figuier.

Si, comme nous le supposons, cet édifice est postérieur au Boro-Boedoer; s'il fut construit entre le onzième et le quatorzième siècle de notre ère, nous admettrons qu'il l'ait été vers 1200, par des brahmans expulsés de Brambanan; et si, d'un autre côté, le temple de Tjetto date de l'an 1434, ainsi que le porte l'inscription que Crawfurd a découverte, nous aurons obtenu le moyen de calculer approximativement l'âge et la naissance de ces arbres. Quoique le figuier du Perot soit beaucoup plus gigantesque que la casuarine de Tjetto, nous pouvons toutefois leur attribuer le même âge, cette dernière ayant dû avoir atteint déjà sa grosseur actuelle lorsque le temple l'enveloppa. Nous n'avons pu découvrir aucune entrée dans le Perot.

VI. Djandi Preng-apus †, à petite distance du temple précédent, un peu plus bas, sur le penchant nord-est du Sindoro. Ce monument, en grandes pierres de taille, sur des fondements en saillie, a la forme simple d'un carré. L'absence totale de niches et d'ornements en relief partout excepté sur les murs extérieurs, en est le signe distinctif. Au-dessus de l'entrée qui regarde l'occident, on aperçoit la même figure de Siva, singulièrement ornée, qui domine le Djandi Werkoedoro du Diëng. Nous en avons pris une vue. L'aire intérieure du temple renferme une figure de taureau bossu (*nandi*).[1]

VII. Djandi Selogrio, sur le promontoire est-sud-est du Soembing, à 2225 pieds au-dessus de la mer. — Culte de Brahma. — Dans la niche de droite, près du portail, se trouve une Siva sous le caractère de Mahadéva; celle de gauche est occupée par une statue de Doerga, des deux côtés de l'escalier, plusieurs figures jonchent le pavé, et dans le nombre sont des Singho, lions à piédestaux plats et larges, que l'on voit rarement auprès des autres temples. Celui dont nous parlons est profondément caché dans un creux du promontoire, et de toutes parts environné de versants escarpés d'une considérable hauteur. On en trouve la description dans l'ouvrage de M. Buddingh.[2] Nous en donnons le dessin.[3]

VIII. Djandi Songo ou Gadong Jonggo, neuf petits temples, sur des terrasses échelonnées contre le versant du Soemo Wono, le sommet sud-est et le plus élevé du mont Oengarang, à 3000 pieds (?) au-dessus de l'océan. — Voir la description de M. H. F. Domis (*Oeuvres de la Société de Batavia*).

IX. Temple dont le nom nous est inconnu, avec une pierre à inscription près de Salatiga. M. Domis a donné le dessin de cette pierre dans la collection que nous venons de citer.

X. Djandi Boro-Boedoer. † Le plus grand édifice sacré de Java, décrit par MM. Valck, Raffles et Crawfurd (voir ci-dessus, loc. cit.), mais dessiné par ce dernier seulement. C'est une colline inculte que l'on a coupée en terrasses fermées par des murs qui s'élèvent les uns au-dessus des autres.

Le Boro-Boedoer se trouve à proximité de la rive droite du Progo, au sud de Magelang et à l'est de Minoréh. Son élévation au-dessus de la mer est de 800 pieds.[4] L'espace compris entre le mur extérieur de chaque terrasse et le mur intérieur de celle qui se trouve immédiatement au-dessus, forme une étroite ruelle. Ces passages ont été peu à peu dégagés de la cendre du Mérapi qui les avait couverts. En consignant des observations de ce genre, il faut citer avec reconnaissance le nom de M. C. L. Hartman, ancien résident de Kadoe.

On sait que Raffles place la construction du temple entre 600 et 700, et Crawfurd en l'année 1338. Ce qui nous paraît certain, c'est qu'elle n'eut lieu qu'après le voyage du pélerin chinois Shi Fa Hian; peut-être vers l'an mil. En effet, comme nous l'avons dit, ce pélerin ne trouva pas encore de bouddhistes à Java, lorsqu'il la visita, suivant M. Klaproth, en 650, et, suivant une communication de M. Van Hoëvell, en 415.

XI. Djandi Moendoet, éloigné du précédent d'un mille et demi, sur la rive gauche de l'Ello, qui, non loin de là, se jette dans le Progo dont le cours se dirige vers l'ouest. — 750 pieds au-dessus de la mer. — Culte de Bouddha. — Ce temple possède une statue de Bouddha de quatorze pieds de hauteur, la plus grande qui se trouve dans toute l'île de Java. De même qu'une grande partie des terrains du Boro-Boedoer, le Djandi Moendoet était enseveli sous la cendre que le Mérapi avait lancée dans une éruption d'une date

[1] Ces détails sur les temples Nos V et VI sont extraits d'une relation de voyage que nous avons publiée dans les Actes de la Société de Géographie de Berlin, Année III. Berlin, 1842.

[2] *Tijdschrift voor Neêrlands-Indië*, Année I, tome II, pag. 407.

[3] Dans un Numéro suivant, nous donnerons dans le *Moniteur des Indes*, une planche avec des dessins exécutés d'après ceux du Dr. Junghuhn, ainsi que plusieurs autres vues des anciens temples de Java.

[4] Les observations barométriques, faites par nous sur les lieux mêmes, se sont perdues. Mais Djandi Moendoet est à 756, et Minoréh, à 964 pieds au-dessus de la mer.

encore indéterminée. Il ne fut déblayé et rendu accessible qu'en 1834 par les soins de M. le résident Hartman. — Voir la description du Moendoet dans les auteurs déjà cités et nos *Voyages dans l'île de Java.*[1] — Il fut élevé sans aucun doute à la même époque que le précédent.

XII. Djandi Kalassan, † à peu de distance et au sud-est du village de ce nom, à huit milles à l'est de Djocjokarta, près de la route qui, de cette région, conduit à Solo. C'est une pyramide duodécagone à sommet brisé. L'unique porte par laquelle on y pénètre regarde l'orient. Les images et les ornements doivent apprendre si le temple était un sanctuaire bouddhique ou brahmanique, car les deux sectes se sont fait la guerre tout aussi bien à Java que dans l'Indoustan; mais, pour nous, nous en avons perdu la mémoire. Comme dans tous les temples pyramidaux qui sont formés de pierres cubes, la voûte, dans le Kalassan, s'élève en flèche; et les pierres taillées carrément font en dedans des saillies régulières et tranchées; on dirait d'un escalier renversé. Ce temple et tous ceux dont nous aurons à parler encore sont situés dans la grande plaine de Djocjokarta qui, formée par le développement du pied du volcan Mérapi, s'abaisse insensiblement vers le sud. On voit que le Kalassan appartient aux régions chaudes; car, près de Djocjokarta, la hauteur de cette plaine est de trois cents pieds; dans sa région la plus élevée, à proximité de Klatten, elle est de six cent cinquante, et c'est presqu'à mi-chemin de ces deux localités que se trouvent les ruines connues sous le nom générique de *ruines de Brambanan.* L'extrême fraîcheur que l'on sent à l'intérieur de ces temples, qui n'ont ordinairement qu'une seule porte, et qu'une étroite entrée, est un phénomène digne d'intérêt. Par un temps sec et chaud, la fraîcheur dépasse même la température moyenne du lieu: elle a le degré de chaleur que l'on remarque toujours à cinq pieds au-dessous du sol. A Kalassan, la chaleur est de 80° Fahrenheit (21°,3 Réaumur), mais nous avons trouvé que, dans la règle, la température au-dedans du temple variait entre 79,0 et 78,5 (20°,9 et 20,7° Réaumur); même au milieu de la journée, quand le thermomètre, en plein air et à l'ombre, montait jusqu'à 88° (25° Réaumur).

Il est facile de comprendre que l'épaisseur des murs entretient une température fixe et modérée; on s'explique également, par la porosité des pierres de lave trachytique et par l'évaporation de l'humidité qu'elles contiennent presque toujours et que la rosée de la pluie leur communiquent, on peut également s'expliquer, disons-nous, que la température de l'intérieur est d'un degré à un degré et demi au-dessous de celle du lieu où se trouvent les murs. Plus l'air extérieur est sec et plus le vent souffle avec force, plus aussi l'évaporation et la fraîcheur qui s'ensuit doivent être intenses dans l'intérieur des temples, qui, considérés sous l'aspect physique, ne sont autre chose que de grands psychromètres. Pendant le jour, presque tous ces monuments sont l'asile des chauves-souris; elles s'y cramponnent aux angles saillants de la voûte, et toutes les déjections qui sont propres à la préparation du salpètre, infectent partout les planchers depuis Diëng jusque sous le climat brûlant de Djocjokarta. A Djandi Kalassan, ces excréments couvrent, de plusieurs pieds de plus encore, la partie basse de l'édifice; ils y forment une masse pâteuse et molle qu'une couche de plantes vertes dérobe entièrement à la vue. Lorsque les chauves-souris, troublées dans leur repos, s'agitent en tournoyant, leurs coups d'ailes et leurs cris éveillent d'étranges échos, et semblent exprimer une ironie de la nature, là où mille ans auparavant, se faisait entendre le pieux murmure des pèlerins.

On peut consulter sur le Kalassan les ouvrages de Raffles et de Valck.

XIII. Djandi Sari, † entouré de broussailles, à proximité du temple précédent, mais du côté opposé, c'est-à-dire au nord de la route. Dans ce bâtiment, beaucoup plus vaste, mais plus simple et carré, les murs ont cinq ou six pieds d'épaisseur. On y voit plusieurs petites ouvertures de fenêtres également carrées qui sont ornées de bas-reliefs au-dehors. En dedans, elles se divisent en trois compartiments qui, par le haut, se ferment et font pointe, et dont les lambris ont plusieurs niches. L'unique entrée est à l'orient. Comme on le remarque dans le Boro-Boedoer la construction en amphithéâtre, de même le Djandi Sari se distingue, par un ordre d'architecture carré-oblong, de tous les autres temples qui, malgré les différences notables des corniches et des ornements divers, peuvent être compris sous la dénomination générique de pyramidaux, et qui portent sur une partie basse triangulaire et communément carrée, mais souvent octogone ou duodécagone avec les autres angles; temples dont l'enceinte intérieure est toute simple, à porte étroite et nue et sans fenêtres.— (Voir les auteurs précités.)

XIV. Djandi Dsino, † près du village de ce nom, au pied du Goenoeng Hidjoe, au sud-ouest du mont Brambanan; temple ombragé par des figuiers dont les racines géantes s'attachent à ses pierres, l'enveloppent

[1] *Topographische und naturwissenschaftliche Reisen durch Java.* Magdeburg 1845. pag. 157.

comme d'un tissu, et ont tellement déchiré les jointures que l'on peut à peine reconnaître quelques traits de la phsyionomie primitive.

XV. Djandi Loro Djoengran. † Ce sanctuaire et les deux suivants portent par excellence le nom de temples deBrambanan.

Raffles, Crawfurd et Valck ont suffisamment décrit le premier. M. Winter, qui connaît la langue et les mœurs des Javanais jusque dans leurs moindres particularités, raconte sur son origine une tradition fabuleuse [1] Le Loro Djoengran est un temple brahmanique. D'après M. Valck et d'après M. Van Hoëvell qui suit la même version, il fut construit dès le premier siècle de notre ère ; ce dernier auteur établit que Shi Fa Hian, en 413, [2] trouva déjà des brahmanes, mais pas de bouddhistes à Java. Cet édifice aurait été ruiné plus tard quand les bouddhistes l'emportèrent dans la guerre de religion. Mais il paraîtra toujours singulier que les vainqueurs aient épargné presque entièrement une figure de Doerga de grandeur naturelle, la plus belle de toute l'île de Java, que l'on voit encore aujourd'hui dans le plus septentrional des quatre compartiments supérieurs, tandis qu'ils auraient pu si facilement la détruire.

Raffles suppose que ce temple fut élevé au sixième ou septième siècle ; Crawfurd, au contraire, en place la fondation entre 1266 et 1296.

XVI. Djandi Lombok †. Le temple précédent n'était qu'une masse de pierres pyramidales, haute de 50 à 70 pieds ; un entassement de ruines offrant des pierres carrées, quelquefois de quatre pieds d'épaisseur et plus souvent d'un pied et demi à deux pieds de diamètre. Le Djandi Lombok, encore plus dégradé, n'est guère qu'un seul amas de ruines. Mais le temple suivant est mieux conservé.

XVII. Djandi Seboe †, temple bouddhique, le plus grand, le plus remarquable de toute l'île, la dernière ou la plus septentrionale des cinq ruines de pyramides que l'on aperçoit déjà du village de Brambanan. Le temple pyramidal au centre du sanctuaire est entouré d'un quadruple cordon de 176 chapelles ; toutefois, comme les autres, il n'a qu'une seule porte, qui regarde le soleil levant. Les chapelles environnantes, bâties dans un style simple, se terminent en pyramide par le haut. Elles ont toutes été faites sur le même modèle. Le cordon intérieur en comprend 28 ; le second, 36 ; le troisième, 52, et le plus grand, 60. Quatre avenues principales, orientées sur les points cardinaux et décorées au dehors de gardiens de 10 pieds de haut qui ont été taillés dans un seul bloc de lave trahytique, vont aboutir au temple intérieur et central. — Voir le dessin que nous en avons donné.

Il est intéressant de comparer ces gardiens aux ornements semblables du temple sivaïque de Singhosarie qui ont été publiés par M. Schill.

MM. Valck et Van Hoëvell pensent que le Seboe n'a pas l'âge du Loro Djoengran, et qu'il est l'ouvrage d'une secte de bouddhistes qui, vainqueurs des brahmans, auraient détruit ce dernier temple voisin du premier. Mais il est également possible que les deux religions aient vécu l'une auprès de l'autre sur le pied de paix comme cela s'est vu durant plusieurs siècles dans l'Indoustan, avant l'explosion des guerres pendant lesquelles les bouddhistes surtout eurent à essuyer les sanglantes persécutions qui furent probablement la principale cause de leur émigration aux îles de la Sonde.

Si ce temple bouddhique est, en effet, postérieur à celui dans lequel on rendit un culte à Siva, la construction, alors, en sera le plus convenablement placée dans cette période où la persécution des bouddhistes avait recommencé, c'est-à-dire entre le septième et le onzième siècle [3]. Le dessin qu'en a donné Raffles fait voir qu'en 1836 il n'était déjà presque plus reconnaissable. Les racines des figuiers séparent de plus en plus les pierres qu'ils recouvrent de leur ombrage pittoresque ; les tissus de plusieurs espèces et les cucurbitacées étendent leurs branches autour des blocs taillés par la main de l'homme, et s'efforcent de cacher sous la verdure cette masse d'un gris sombre.

[1] *Tijdschrift voor Neêrlands-Indië*. Année II, Tome I, pag. 459 et suivantes.

[2] Hiu an Thsang, en 650, d'après la version deKlaproth.

[3] Les plus cruelles persécutions que les bouddhistes aient éprouvées de la part des brahmans dans l'Indoustan, datent surtout, comme on sait, de l'an 450 après J.-C. Elles durèrent jusqu'à l'an mil, et elles sévirent aussi vers la même époque (900 à 1000 après J.-C.) dans l'île de Ceylan où la doctrine de Boudha s'était introduite pour la première fois en 322. — Von Bohlen, (l'Inde antique).

Les rares monuments de l'ouest de Java n'ont rapport qu'au culte sivaique. A l'appui de cette assertion vient un usage qui s'est conservé parmi les Bédouins de Bantam. Ce peuple se fait des dieux en farine de riz tout à fait ressemblants a la grande figure de Doerga que l'on voit à Calcutta, où les Indiens adoraient autrefois des figures de ces divinités en farine de riz qu'ils jetaient ensuite dans le Gange.

XVIII. Ruines situées sur une élévation du Brambanan. Au midi du village de ce nom s'élève une montagne en grés de peu de hauteur dont le dos nivelé se couronne d'une abondante végétation : le *Jattie* (*Tectonia grandis*) et le *pohon plosso* (*Butea frondosa*) dominent dans ces forêts. L'une d'elles recèle les ruines de l'ancien palais [1] du roi hindou Radja Baka. Des millions de pierres sont épars dans les environs. Il n'y a de bien conservés qu'une grande terrasse plane et quelques arceaux du portique, encore debout en 1836.

Avant de continuer notre énumération par les ruines hindoues plus orientales dont nous avons connaissance, il nous reste à parler des monuments *plus modernes* construits au centre de Java dans le temps où florissait l'empire des princes indigènes qui déjà avaient embrassé l'islamisme.

Nous allons donc passer ces dernières en revue :

1°. Le Soengie-Ragie, parc du sultan de Chéribon à deux milles de sa capitale †, est un labyrinthe de jardins, de galeries, de voûtes souterraines, d'étangs entre-lesquels, çà et là, se trouvent des maisons en bois, des cascades, des grottes et des rochers en miniature d'une forme peu naturelle. Les pots à fleurs et les vases de porcelaine qui sont placés à tous les angles de ces rochers artificiels trahissent la main de l'architecte chinois. Tout le parc est entouré d'un mur qui le sépare des rizières au milieu desquelles il serait difficile de soupçonner l'existence de ces constructions si variées, ou de les trouver sans l'assistance d'un guide [2].

2°. Des constructions analogues, mais plus petites, des rochers et des bassins, appartenant au sultan de Chéribon, se trouvent près du village de Derma dans la régence de Koeningan [3].

3°. Voici les châteaux et les parcs appartenant au sultan de Djocjokarta :

a. Le château d'Eau, à l'intérieur du palais, qui consiste en un mur de quinze pieds entouré d'un fossé, avec des bastions aux angles et aux portes. Tout ce qui se trouve en dedans de ce mur est appelé *kraton.* Les appartements modernisés du sultan n'en forment que la partie la plus petite ; la plus grande est occupée par plusieurs villages cachés entre des arbres fruitiers ordinaires. La population de ces villages dépend tout entière de la cour.

Quant au château d'Eau lui-même qui se trouve au centre du *kraton*, c'est un édifice oblong à deux étages, situé dans une île artificielle qui se compose de plusieurs terrasses superposées les unes aux autres. Les restes de l'ancienne splendeur de cette résidence paraissent encore dans les dorures des poutres et des croisées et dans les riches ornements des différents vestibules.

Pour arriver à l'île entièrement couverte par le château et les terrasses, il faut, après avoir descendu vingt quatre marches, traverser une large galerie pratiquée sous le canal et qui reçoit toute sa lumière des fenêtres de quatre tours qui s'élèvent au-dessus de l'eau. Des mangoustans plantés sur les degrés inférieurs, donnent un ombrage délicieux. Plusieurs espèces de *cissus* enlacent les toits dans leurs branches. Les *carica papaya* garnissent les angles ; et, dans l'intérieur des salles, des chauves-souris se sont suspendues aux lambris dorés. Sur les murailles s'étendent les urticées frutescentes, les fougères et des graminées ; la *Vistia strabiotes* et la *Spomaä repens* Roth. couvrent la surface polie de l'eau qui devient toujours plus fangeuse.

Au château d'Eau correspondent une suite de temples ronds avec des toits en flèche ; ils sont disposés en cercle et l'on ne peut non plus en approcher qu'en passant sous l'eau ; mais par delà les bassins du midi commence un dédale de terrasses et de petits bâtiments dont les nombreux vestibules, souvent doubles, sont richement ornés et gardés par des sphynx et d'autres figures ; les têtes des pignons supportent des sphynx à couronne impériale. Au centre de la petite cour où se tenait sans doute le harem du sultan lorsqu'il habitait le château d'Eau, sont des bains d'une grande fraîcheur. Les baignoires ont été faites en maçonnerie au moyen de l'excavation du sol, et cet endroit est de toutes parts entouré de bâtiments. Là s'élève une tour de cinquante pieds de haut. De belles plantes y sont placées dans de grands vases ; les uvaries, les michélies et d'autres arbres odoriférants projettent une ombre agréable sur la terrasse en labyrinthe.

b. Le parc du sultan qui couvre une grande étendue de terrain à trois milles à l'est de Djocjokarta. C'est une suite de ruines semblables aux précédentes : on les connaît sous les noms de Bawaridjo,

[1] *Kraton*, dans le langage des habitants du lieu.
[2] Voir la description de ces jardins à l'article *Java* de M. Van Sevenhoven (*Tijdschrift voor Néerlands Indie*) Année 1re Tome I, p. 321 et suiv.
[3] Van Sevenhoven, *Ibid.* 355.

de Bonogado, de Bonowaridjo et de Rodjowinangon. Ces derniers bâtiments étaient les plus magnifiques; ils sont aujourd'hui dégradés comme les autres et n'abritent plus que des hirondelles et des chauves-souris. Les constructions de ce parc étaient petites, ombragées par des arbres, principalement fruitiers, environnées de terrasses et défendues par un double ou triple mur fort épais. Dans toutes on admire le goût qui a présidé au dessin des terrasses et à la décoration des entrées; l'ornement le plus remarquable de ce genre est une figure humaine qui grince des dents et tire la langue. C'est évidemment une imitation des figures de Siva des anciennes ruines hindoues; on la retrouve sur presque tous les bâtiments impériaux.

Une puissante végétation s'empare incessamment de ces résidences abandonnées dont les blanches murailles brillent encore au milieu de la verdure.

c. Les ruines d'un petit château de plaisance au midi du rocher en forme de tour Goenoeng Gambing qui domine la plaine à trois milles à l'ouest de Djocjokarta.

d. Les ruines d'un petit château de plaisance situé sur une colline au sud-est de Goenoeng Gambing. Ce bâtiment, qui n'a que deux étages est carré, défendu par plusieurs enceintes maçonnées et haut de trente pieds environ. Pour arriver à l'étage supérieur, on monte un escalier qui règne autour du bâtiment. Il se divise en deux parties qui tournent en sens contraire, forment des angles droits et se rejoignent sur une plate-forme devant l'entrée. La rampe est ornée de figures de crocodiles et de méandres d'une bonne exécution. Du haut de cette plate-forme, les sultans jetaient autrefois un regard d'orgueil sur leur empire; ils contemplaient les belles vallées cultivées de Djocjokarta que bornent dans le lointain les élévations côniques du Gambing, du Merbaboe et le Mérapi brûlant; ils ne soupçonnaient pas que cinquante ans plus tard, ils ne pourraient plus sortir de leur *kraton* sans l'aveu d'un résident européen.

e. Les restes d'un bâtiment voisin de Karang Tritis sur la côte méridionale. En outre, il existe, dans les rizières, des murs ruinés de *kraton*, comme chaque prince en possédait un jadis.

f. Le lac artificiel de Pleret, avec un aqueduc et une digue, construit en 1639 à un mille et demi au nord de Djocjokarta. Le château de plaisance qui se trouvait auprès a totalement disparu.

4°. Les tombeaux des sultans de Djocjokarta sont en deux endroits.

a. Près de Basar Gedéh, à trois milles au sud-est de Djocjokarta, sur des terrassements élevés, la plupart entourés de murs en brique et de bâtiments en bois qui peuvent se fermer. Les sarcophages forment des carrés oblongs; l'ordonnance en est simple; ils n'ont d'autre ornement que la diposition symétrique des angles et des pointes. Le lottis et les rideaux de toile qui les recouvrent leur donnent l'apparence de lits à ciel de nos anciens Francs.

b. Près d'Imogiri, à douze milles du sud de Djocjokarta, sur le dos d'une colline saillante, qui fait partie des montagnes de la côte méridionale de Basar Gedéh, il n'a été déposé qu'un petit nombre d'empereurs (branche moderne de Djocjokarta); mais la colline d'Imogiri contient les restes de tous les autocrates de Djocjokarta et de Soerakarta; c'est-à-dire de l'ancien empire de Mataram. Deux cent quarante marches en briques mènent au sommet de la colline, entièrement coupée de terrasses en amphithéatre et communiquant avec la terrasse voisine par une porte ornée de sculptures. Des girofliers, arbres assez rares à Java, prêtent leur ombre aux tertres funéraires des diverses terrasses qui sont consacrées aux différentes branches de la famille. Ceux des sultans régnants se trouvent sur la terrasse intérieure et supérieure; ils sont décorés de sarcophages solitaires, et comme ceux de Basar Gedéh, recouverts de rideaux et entourés de cabanes en planches. Devant la terrasse extérieure et inférieure il existait autrefois un aqueduc et des bassins dans lesquels les dévots Javanais allaient faire leurs ablutions avant de pénétrer à genoux et presque en rampant jusqu'aux sépulcres de leurs princes.

Les monuments funéraires d'Imagiri, ainsi que ceux de Basar Gedéh, sont faits en grés très fort, argileux, de nature fine et molle que l'on pourrait presque couper au couteau, mais qui s'endurcit comme l'argile ordinaire, lorsqu'il est exposé à l'air. Cette matière se trouve abondamment dans les montagnes du midi; les Javanais l'appellent *batoe koembang*.

De cette colline aussi, l'on découvre la plus grande partie de l'empire de Djocjokarta jusqu'aux montagnes qui forment la frontière des principautés (*vorstenlanden*)[1].

1 Nous avons extrait ces renseignements sur Djocjokarta de nos voyages dans l'île de Java (*Reisen durch Java*). Tom. 1er, p. 76 à 86 et suivantes.

XIX. Soekoeh †. Ruines d'un temple situé sur le versant occidental du Lawoe, au-dessus de Karang-pandang, à la hauteur de 3525 pieds. Elles occupent une petite saillie du versant et présentent le seul témoignage qui existe de l'adoration du Lingam, qui paraît avoir eu rarement lieu dans l'île de Java. Les figures en bas-relief qui décorent les murs, ainsi qu'une grande plate-forme de pierre dont se compose le plancher de la porte inférieure, et qu'il faut traverser pour atteindre aux terrasses du temple, offrent les preuves de l'origine de cet édifice, et indiquent qu'il fut construit par les adorateurs de Siva, nommés Lingadanes pour les honneurs divins qu'ils rendaient au Phallus ou Lingam. On y voit au milieu d'un tableau d'une exécution sanglante, des parties génitales à découvert, le phallus en érection, et sur le plateau les parties génitales de l'homme et de la femme cherchant à s'unir.—Voir la description de ces ruines dans Raffles qui certainement se trompe lorsqu'il les croit plus anciennes que tous les autres monuments de Java. En effet, Crawfurd ne trouva-t-il pas une inscription portant le millésime de 1361 (*Salivana*) d'après laquelle la construction du Soekoeh tombe en 1439 après J. C., en cela d'accord avec la tradition populaire de Java qui attribue cette fondation à Kapoe prince de Modjopahit, qui ne voulut point embrasser la nouvelle religion du Coran qui commençait alors à fleurir. De plus, la bonne conservation des pierres qui sont à peine altérées et le caractère rude et grossier des figures, très-éloignées des belles proportions anatomiques que l'on observe dans les véritables statues hindoues, font assez voir que ces monuments ont une date plus récente et qu'ils ne remontent qu'au commencement de la décadence de la religion hindoue à Java.

XX. Tjetto †, sur le versant nord-ouest du Lawoe, à la hauteur de 4220 pieds. Les terrasses de ce nom sont probablement de la même époque que celles de Soekoeh, bâties sur la même montagne. C'est d'elles que Crawfurd parle sous le nom de Katto. Cet auteur en place la construction à l'an 1434 après J. C., une année après l'explosion de la guerre de religion entre les brahmans et les mahométans à Modjopahit. Il se fonde sur une inscription en caractères anciens, grossiers, presque indéchiffrables de la langue javanaise, qui porte le millésime de 1361 (*Salivana*). En mai 1838, étant partis de Batong pour exécuter l'ascension du Lawoe, le hasard nous fit trouver ces ruines dont nous ne soupçonnions pas l'existence. Elles sont cachées entre des bois de casuarines (*Casuarina montana* Jungh.), et depuis l'occupation anglaise nul Européen ne les a probablement visitées. Les figures que l'on y trouve sont, comme celles de Soekoeh, trop disproportionnées, les têtes trop grandes et trop grossières; d'ailleurs les physionomies et les pendants d'oreilles sont dans le goût javanais moderne et ces figures n'ont aucune ressemblance avec les belles formes hindoues de celles de Brambanan et d'autres lieux. Tjetto, Djetto ou Bonten Djetto (non Jeddo) consiste en huit terrasses nivelées à pavé taillé, qui s'élèvent en gradins, entourées de murs circulaires et communiquant entre elles par des escaliers de dix, de quinze et même de vingt-cinq marches, dont la largeur est à peine de trois pieds. Toutes les pierres sont cubes et de lave trachytique légèrement poreuse. Des figures gisent dispersées sur toutes les terrasses, les rampes même des escaliers sont ornées avec art et portent des sculptures du même genre.

La troisième terrasse d'en bas est la plus grande: elle a près de 100 pieds de long et de large. Les aborigènes dont j'étais accompagné l'appelaient Aloen-aloen. La huitième terrasse, la plus haute et la dernière, est aussi la plus petite et n'a que trente pieds dans tous les sens. Sur la quatrième est une grande casuarine dont le tronc est entouré d'une espèce de temple. Des pierres cubes rangées à l'entour, de manière à la toucher, sont ornées de corniches et de reliefs et forment un petit temple pyramidal que l'arbre dépasse encore de quatre-vingt-dix pieds environ. Il faut donc qu'à plus de quatre siècles de nous, en 1434, lorsque le temple fut construit, la casuarine ait déjà eu beaucoup d'épaisseur, ce qui indique à la fois son antiquité, et la lente croissance de cette espèce d'arbres. La septième terrasse porte un grand bloc de rocher; on en a poli une face, sur laquelle sont sculptés une quantité de bas-reliefs et de figures qui s'enchaînent. Nous n'y avons point trouvé les inscriptions dont parle Crawfurd. La troisième et la cinquième terrasse ont des autels, (*sankar*); celui de la cinquième est le plus grand, quoiqu'il soit plus délabré que l'autel de la troisième qui, monté sur un fondement de sept pieds de haut, semble avoir été assez bien entretenu. Nous avons donné le dessin de ce dernier. Six pieds d'herbe touffue couvrent cette terrasse et les autres, et dérobent entièrement les figures à l'œil du passant. Les lichens et les lycopodes verdissent l'autel; et les grandes casuarines aux branches desquelles pendant les usnées comme des aiguilles, forment une voûte continue au-dessus des ruines.

Ici donc des peuples vécurent et sacrifièrent à leurs dieux. Les derniers vestiges de leurs cultes sont

aujourd'hui disparus; leurs temples sont tombés et la voix du passé n'arrive point jusqu'à nous. Entre les ruines presqu'inexplicables de ces pieux édifices et le monde habité s'étendent plusieurs lieues de désert. Comme dans les forêts de pins du nord, le vent y siffle dans les aiguilles à peine agitées des casuarines; les rudes esprits des Javanais eux-mêmes sont disposés à la méditation par ce murmure mystérieux [1].

XXI. Figure de Doerga destinée à l'ornement d'une baignoire en briques cubes, près du village de Simpattan, dans la résidence de Madioen (régence de Magettan). L'eau jaillit des seins de cette figure comme de deux fontaines. On trouve souvent dans la même résidence des figures isolées, jamais de temples. (Communication du résident de Madioen).

XXII. Djandi Penataran, au pied sud-ouest du Kloet, dans le district de Blitar, à 45 milles du chef-lieu de la résidence de Kediri; temple pyramidal, semblable à ceux des brahmanes, construit en pierres cubes, sculpté richement et haut de dix-huit pieds. (Communication verbale du résident de Kediri). Culte de Siva?

XXIII. Djandi Boedang * dans le district de Bapar, résidence de Kediri; sculpté comme le précédent et bâti, non en pierres trachytiques taillées en cube, mais en petites briques. Crawfurd pense que ces temples en briques (nous les marquerons d'un astérique (*) pour les distinguer de tous les autres qui sont en pierres de taille) ont une origine moderne, et qu'ils ne datent que de 1434.

XXIV. Figure de la grotte de Selo Mongling (à deux milles de Kediri), qui se divise en plusieurs salles.

XXV. Inscription en caractères inconnus tracés sur une pierre à Penampigan (mont Willis, résidence de Kediri). Penampigan est le nom d'un cénotaphe en pierre sculptée, ayant douze pieds de long sur cinq de haut et six de large. L'inscription appartient peut-être au Kawi. Beaucoup d'autres figures en pierre sont répandues à travers cette résidence; on y trouve aussi quelquefois, dans les points les plus profonds des forêts, qui sont assez étendues, des vestiges de murs et de fondements de palais en briques.

Nous sommes redevables de ces renseignements sur Kediri à M. Baud, le résident d'alors, aujourd'hui directeur des cultures. [2]

On attribue la construction des temples de Kediri à ce même prince Kapoh ou Kapoe de la maison de Modjopahit qui refusa d'embrasser l'islamisme, et que l'on dit avoir aussi fondé Tjetto et Soekoeh dans les années 1434 à 1439 après J.-C.

XXVI. Les ruines du palais des princes de Madjopahit * qui fut construit en 1374, avant l'introduction de l'islamisme et détruit en 1478, sont:

a. Un étang de 1200 pieds de long sur 545 de large et dix de profondeur.

b. Un vestibule.

c. Une fontaine.

d. Un petit temple. — Le tout construit en une espèce de briques, qui, depuis la chute de la dynastie de Modjopahit, en 1478, ont disparu sous une végétation sauvage. Elles se trouvent au midi du village actuel de Japan. Pour se faire une idée de la puissance et de la richesse de ces anciens princes hindous, il suffit d'examiner les fondements de murailles dont nous avons parlé tout-à-l'heure, et qui, dans les résidences de Kediri et de Madioen, en des lieux à peine élevés de deux cents pieds au-dessus de la mer, s'étendent sur plusieurs milles de long à travers la forêt.

XXVII. Plusieurs figures appartenant à d'anciens bains sur une hauteur voisine de Ketanen, à quinze milles du village de Japan (versant nord-ouest de l'Ardjoeno?). [3]

XXVIII. Plusieurs figures dans des niches appartenant aux anciens bains de Jollo toendo, situées dans le fond des bois, au nord de Dipenang-goengang, montagne qui va se confondre avec l'Ardjoeno vers le sud-ouest (Domis). On dit que ces figures viennent du temps où florissait l'empire de Jengolo.

XXIX. Quatre temples à Jedong, non loin de Jollo toendo, contre le pied septentrional du Dipenang-goengang. Il y en a trois qui sont en pierres trachytiques de forme cube; l'autre est en briques. Sur le fronton de l'un de ces temples, on lit une inscription en langue Kawi. Dans le voisinage est une caverne dont

[1] En 1838, il n'y avait aucune trace de route conduisant à cet endroit. Accompagnés de dix aborigènes armés de couperets, il nous fallut une demi-journée pour nous frayer un passage dans le désert, depuis Batong jusqu'à l'extrémité de la forêt.

[2] Depuis revenu en congé en Hollande.

[3] Voir l'article de M. Domis dans l'*Oosterling*, Tome II, Partie 1re.

M. Domis dit ce qui suit : « Le contrôleur Loth y pénétra; mais, n'ayant point de lumière, il fut obligé de retourner sur ses pas. Il n'y a rien trouvé de remarquable. » [1]

XXX. Un ancien bâtiment nommé Pa Setran, oblong, ouvert par le haut, ayant une petite porte, est à proximité des temples précités. On trouve aussi l'image de Siva sur une hauteur entourée de briques. [2]

XXXI. Ruines de Singhosari, au sud du *passangrahan* Lawang, c'est-à-dire dans la vallée qui, de la hauteur existant entre le mont Ardjoeno et le mont Tengger, descend vers le midi, à 28 milles de Passoeroean, à droite de la grande route qui, de là, conduit à Malang (entre le Kawi et Semiroe). — Culte de Siva. — D'après Raffles, ces ruines proviennent de constructions du sixième ou du septième siècle, et nous pensons qu'elles sont de quelques centaines d'années plus anciennes. M. Domis les a décrites dans son travail intitulé : *Passaroean*, et M. Schill, en partie, dans sa notice sur Lawang et ses environs (*Iets over Lawang en Omstreken*). Ce dernier a répresenté l'un des gardiens qui sont placés devant le temple; outre la ruine principale dont une lithographie a été publiée par M. Domis, il indique :

a. Les débris d'un temple près de Polama, à un mille et demi au sud de Lawang.

b. Les débris d'un autre temple sur la colline de Wedon à un mille et demi de Lawang.

On estime la hauteur où se trouvent ces ruines de 1000 à 1500 pieds.— Selon M. Schill, les bas-reliefs de Singhosarie sont sculptés en une pierre calcaire ou gypseuse. Peut-être est-ce le même grés argileux de nature ferme et molle, dont sont faits les monuments funéraires des empereurs de Djocjokarta, près de Basar Gedéh (*batoe koembang*).

XXXII. Djandi Artipoeri,* près du village de Doekoe Penanggal, sur le versant sud-est du Semiroe, à 14 milles de Lamodjang, c'est-à-dire du côté est des montagnes sur le côté ouest desquelles, dans le Magelang, sont situées les ruines de Singhosari. Celles d'Artipoeri sont en briques et se trouvent dans une contrée d'où, jusqu'à la côte sud, s'étendent des forêts impénétrables. Elles sont à plusieurs centaines de pieds d'élévation au-dessus de la mer. Nous ne savons pas à quel culte ces ruines ont appartenu. (Communications du résident-adjoint de Probolingo.)

XXXIII. Djandi Jambon,†* édifice en briques, à 17 milles à l'ouest de Bezoeki. C'est probablement le plus oriental de tous les temples de Java. Il n'est pas éloigné de la grande route qui va de Passoeroean à Bezoeki, à peu d'élévation au-dessus de la mer. Le Jambon est construit en pyramide; il a de fort belles corniches; les briques adhèrent si bien ensemble sans chaux et sans ciment, qu'il est plus facile de les briser que de les désunir. Il paraît qu'après en avoir poli la surface, on a su, par l'application d'une résine naturellement liquide, en faire un tout indivisible.

Nous connaissons un monument dans l'est de Java, dont la date est plus récente que celle des ruines hindoues : c'est le saint sépulcre de Giri, à six milles à l'ouest de Grissé, près du village de Leran. [3]

Puisse, à l'Essai d'une simple énumération régulière de tous les monuments tant anciens que nouveaux de l'île de Java, que nous publions aujourd'hui, succéder une description complète et systématique, accompagnée de planches exactes, des magnifiques monuments de cette belle île! Puisse un antiquaire se proposer la noble tâche de décrire toutes les ruines de Java suivant sa propre expérimentation, d'une manière concise, mais caractéristique, d'en reproduire par la gravure les plus intéressantes, d'esquisser des fac-simile de toutes les inscriptions, et d'éclaircir son ouvrage par des observations historiques et des recherches sur l'origine des monuments! Et puisse le gouvernement favoriser ou prescrire une semblable entreprise et remplir ainsi la vaste lacune qui continue d'exister dans cette branche de la connaissance de Java, afin que les ethnographes n'en soient plus réduits à consulter des ouvrages défectueux, et que les savants étrangers n'aient plus à porter un jugement semblable à celui du géographe Ritter que nous avons cité au commencement de cette analyse!

---

[1] Domis, Tome II, pag. 95 et 96.

[2] Même ouvrage.

[3] Voir sur l'origine de ce monument l'article anonyme dans le *Tijdschrift voor Neêrlands-Indië*, Année II, Tome 1r pag. 60 et suivantes.

CHRONIQUE.

MÉMOIRES HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES.

LES GOUVERNEURS-GÉNÉRAUX DES INDES NÉERLANDAISES.[1]

Non me cuiquam mancipavi
Nullius nomen prae me fero.
SENEQUE.

SOURCES.

François Valentijn, *l'Inde-Orientale ancienne et moderne*[2], 1723, t. IV, p. 261 et seqq. (en holl.). — J. P. J. Du Bois, *Vie des Gouverneurs-généraux*, 1763 (en fr.). — Fr. Von Saalfelt, *Histoire des colonies hollandaises aux Indes-Orientales*[3], 1812 (en all.). — N. G. Van Kampen, *Histoire des Hollandais hors de l'Europe*[4], 1831 et suiv. (en holl.). — *Récit historique de la Compagnie des I. O.*[5], 1768 (en holl.). — G. De Serière, *Vie de Jan Pietersz. Koen*[6], insérée dans les *Mémoires de la Société des Arts et des Sciences de Batavia*, t. VIII (en holl.). — W. R. Van Hoëvell, *Laurens Reaal, Gouverneur-général des Indes néerlandaises, considéré comme poète*[7] (inséré dans le *Journal des Indes-Orientales*, t. I, p. 103 et seqq.) (en holl.). — *Biographie des personnages les plus remarquables, hommes et femmes, surtout Hollandais, tirée de sources authentiques*[8], 1777, t. VII, VIII, IX et X (en holl.). — MS. de Johannes Camphuijs, négociant et premier clerc à la secrétairie générale de Batavia, renfermant *la Conquête du royaume de Jaccatra*[9], 1667 (en holl.). — *Biographie de Johannes Camphuijs*, par Onno Zwier Van Haren. (en holl.) — *Vie de Reinier de Klerk, Gouverneur-général des Indes Orientales*, par Arij Huijsers, 1792 (en holl.). — *Copie de quelques notes autographes du Gouverneur-général Rijkloff Van Goens* (insérée à la suite du *Discours sur le projet de loi de l'emprunt au profit des possessions d'outre-mer*[10], par D. F. Van Alphen, 1826) (en holl.) — G. K. Van Hogendorp, *Dissertations sur le commerce des Indes-Orientales*[11] (en holl.). — M. P. Mijer, *Mᵉ. Pieter Gerardus Van Overstraten, Commissaire- et Gouverneur-général des Indes néerlandaises*, 1840 (dans le *Journal des Indes-Orientales*, 3ᵉ année, t. I, p. 204) (en holl.) — H. W. Daendels, *État des possessions hollandaises aux Indes-Orientales pendant les années* 1808—1811[12] (en holl.). — *La Rédaction du Journal des Indes-Orientales, à la mémoire de S. Exc. le lieutenant-général D. J. De Eerens, Gouverneur-général des Indes néerlandaises*, 3ᵉ année, t. I, p. 74: et un grand nombre de Mss. relatifs à notre sujet, qui n'ont jamais été publiés et dont nous parlerons plus bas séparément.

INTRODUCTION.

En sept ans d'existence, la Compagnie des Indes-Orientales, octroyée par le pouvoir suprême en Hollande, l'an 1602, avait déjà noué tant et de si avantageuses relations commerciales avec des peuples

[1] *Tijdschrift voor Neêrland's-Indië*, Année V. Tome II. page 39.
[2] *Oud- en Nieuw- Oost-Indiën.*
[3] *Geschichte des Holl. Kolonialwesens in Oost-Indiën.*
[4] *Geschiedenis der Nederlanders buiten Europa.*
[5] *Historisch Verhaal van de Oost-Indische Compagnie.*
[6] *Het leven van Jan Pietersz. Koen.*
[7] *Laurens Reaal, Gouverneur Generaal van Neêrland's Indië in zijne verdiensten als dichter beschouwd.*
[8] *Levensbeschrijving van eenige voorname meest Nederlandsche Mannen en Vrouwen, uit echte stukken opgemaakt.*
[9] *Handschrift van den koopman en eersten klerk ter generale Secretarie te Batavia, Johannes Camphuijs, handelende over de Vereeniging van het Koningrijk Jaccatra.*
[10] *Copie van eigenhandige aanteekeningen van den Gouverneur Generaal R. Van Goens, geplaatst achter de Redevoering van het Ontwerp van Wet der geldleening ten behoeve van de Overz. Bezittingen.*
[11] *Verhandelingen over den Oost-Indischen Handel.*
[12] *Staat der Nederlandsche Oost-Indische Bezittingen in de jaren* 1808—1811.
[13] *De Redactie van het Tijdschrift van Neêrland's Indië, aan de nagedachtenis van Z. Exc. den luit.-generaal D. J. De Eerens.*

et des gouvernements divers de l'Asie, qu'elle dut songer à établir dans cette partie du monde une administration locale plus concentrée, que celle qu'elle avait établie provisoirement.

Les États-Généraux, par l'article 35 du premier octroi accordé à la Compagnie, avaient, il est vrai, autorisé les directeurs [1] à choisir «en leur nom» des **Gouverneurs** aux Indes; mais, pendant les sept premières années, les directeurs s'étaient contentés de placer sur chaque flotte qu'ils envoyaient aux Indes-Orientales, une espèce de Gouverneur maritime (**Zeevoogd**) dont le pouvoir, combiné avec celui de son conseil (*scheepsraad*) et s'étendant sur toute la flotte, était indépendant et sans aucun rapport avec celui que d'autres gouverneurs, qui se trouvaient déjà aux Indes, exerçaient sur leurs propres flottes. Chaque gouverneur agissait au nom des Etats et de la Compagnie, sous sa propre responsabilité et comme il l'entendait.

Mais bientôt le commerce de la Compagnie aux Indes s'accrut en quelques années au point qu'elle avait à son service quarante vaisseaux, équipés pour la guerre aussi bien que pour le transport des marchandises et montés par plus de cinq mille matelots. Elle avait noué d'avantageuses relations commerciales avec les insulaires de Java, de Sumatra, Ceylan, Johor, Queda, avec ceux des Moluques, avec le Bengale, la Chine et le Japon. En conséquence elle avait élevé dans différents endroits des comptoirs, » où elle entretenait des employés ou possédait des biens, des actions et des crédits» (**waar zij personen in dienst had/ of goederen/ acten en credieten bezat**). Enfin l'Espagne venait de s'engager par la Trève (1609) à ne point troubler le commerce des Hollandais aux Indes. Il devenait donc bien urgent qu'on établît une autorité suprême sur les lieux, qui fût chargée de consolider l'influence naissante de la Compagnie aux Indes-Orientales, et même d'en hâter l'extension, s'il était possible.

Le projet en fut conçu, dit-on, par Cornelis Matelief (le jeune), l'un de nos plus habiles marins, qui s'était distingué au service de la Compagnie, et ensuite soumis par les Dix-sept directeurs aux États-Généraux qui y devaient donner leur sanction. Les États déclarèrent, le 27 nov. 1609 : «qu'ils jugeaient «utile *d'établir, d'envoyer et d'entretenir un Gouverneur-général* aux Indes, pour le bien-être des «Provinces-Unies, afin d'assurer une bonne administration dans les pays, les forteresses et autres en- «droits qu'occupait la Compagnie des Indes-Orientales, avec ceux qui y habitaient, soldats ou autres «qui étaient soumis à leur autorité ou qu'on y avait placés de leur part pour la sécurité de ces mêmes «pays, forteresses et autres endroits. [2]

Voilà en quelques mots l'origine de la haute dignité, dont aujourd'hui encore, plus de deux siècles après la première institution, est revêtu le fonctionnaire qui est à la tête des possessions hollandaises en Asie. Dans tous les temps, cette dignité, soit à cause de l'autorité étendue qui y est attachée, soit à cause des avantages qu'elle offre, a toujours été regardée, chez nous, comme l'une des charges les plus brillantes et les plus élevées auxquelles on puisse aspirer. Il suffit de parcourir les noms de ceux qui ont successivement été appelés à l'occuper, pour reconnaître que ce poste éminent n'avait jamais été confié, à fort peu d'exceptions près, qu'à des hommes qui, par leurs talents et leur mérite, avaient su gagner l'estime de la nation.

Il résulte de *l'Instruction générale pour le Gouverneur-général et le Conseil adjoint, de la part de la Compagnie*, datée du 26 avril 1650: «Que, pendant les (premiers) octrois de la Compagnie, il «avait à plus d'une reprise, été question dans l'assemblée des directeurs de changer la forme existante «de gouvernement, et cela pour plusieurs raisons» (il s'agissait de l'institution primitive du Gouverneur-général avec le Conseil qui lui avait été adjoint); «on avait délibéré si l'on supprimerait la charge de «Gouverneur-général, et si on confierait l'administration à un certain nombre de Conseillers qui prési- «deraient à tour de rôle pendant un mois; cependant la majorité de l'assemblée avait constamment dé- «cidé qu'on s'en tiendrait à la première forme de gouvernement, comme la plus sûre, la plus con-

[1] *Bewindhebberen.*

[2] «*Dat zij het voor den welstand der Vereenigde Nederlanden, en tot verzekering en goede regering van de landen, forteressen en plaatsen, die* zij en de hunnen *in de Oost-Indiën hielden en bezaten, met de ingezetenen, zoo soldaten als anderen, onder hun gebied aldaar zijnde, almede tot verzekering van de landen, forteressen en plaatsen* hunnentwege *aldaar gehouden wordende, nuttig oordeelden aldaar te* stellen, te committeeren en te houden een' Gouverneur Generaal».

«venable pour la Compagnie, et celle qui semblait de beaucoup préférable au-dessus de toutes les autres»[1]. En effet, tant que la Compagnie des Indes-Orientales a continué à subsister, cette dignité est restée telle qu'elle était instituée; et même après sa dissolution: même pendant et après la révolution, alors que l'inquiétude des esprits se manifestait par un changement continuel de titres et de noms, cette dignité, qui comptait des siècles d'existence, n'a eu à subir aucun changement essentiel, tant elle se trouvait conforme au but de son institution!

Nous venons de voir que l'honneur de la première institution des Gouverneurs-généraux aux Indes-Orientales revenait tout entier aux États-Généraux. Ajoutons ici que les États nommèrent en même temps le premier Gouverneur-général, et que, depuis lors, le choix fait par les directeurs de la Compagnie fut toujous soumis à la confirmation des États.

On aurait tort de regarder cette intervention des Etats comme une pure formalité; c'était au contraire une conséquence nécessaire du pouvoir que les États-Généraux, comme pouvoir suprême, et malgré la concession faite à la Compagnie, s'étaient réservé sur tous les endroits où la Compagnie s'établirait aux Indes, et sur toutes les personnes qu'elle prendrait à son service.

Cette Société, dont le commerce était le seul but, ne pouvait faire valoir des droits de souveraineté qu'*au nom et avec l'autorisation du pouvoir souverain*, alors les États-Généraux. Aussi avait-il été formellement déclaré dans la première concession, que tous les actes et contrats que la Compagnie passerait avec les princes et souverains des Indes, seraient passés «au nom des États-Généraux des Provinces-«Unies» (**op den naam van de Staten-Generaal der vereenigde Nederlanden**). Bien plus, il y était dit encore, que les gouverneurs et autres employés civils et militaires, nommé par la Compagnie, «prête-«raient serment de fidélité aux États-Généraux» (**den eed van getrouwigheid zouden doen aan de Staten-Generaal**), pour tout ce qui ne regarderait pas «le négoce et le trafic» (**neeringen en trafiqen**). Car, à cet égard, le serment devait être prêté à la Compagnie elle-même. Le serment prêté aux Etats-Généraux regardait surtout la «conservation des places» (**conservatie van de plaatsen**) que la Compagnie possédait ou avait acquises en toute propriété dans les Indes-Orientales, ainsi que «le maintien du bon ordre, de la police et de la justice» dans les mêmes endroits (**onderhoudinge van goede ordre/ Policie en Justitie**); dans ce sens, qu'à l'expiration de la concession accordée à la Compagnie, et dans le cas où elle ne serait pas prolongée, — comme, par exemple, si les États-Généraux ne croyaient pas cette prolongation nécessaire au bien-être des Provinces-Unies (**bijaldien de Staten Generaal zulks niet oirbaar oordeelden voor den gemeenen welstand der vereenigde Nederlanden/**) — les employés de la Compagnie seraient, il est vrai, déliés de leur serment à son égard, mais obligés de garder celui qu'ils avaient prêté aux États-Généraux «pour la conservation des places»: justement parce que la Compagnie n'avait pu acquérir ces places avec la juridiction de leur ressort, qu'au nom de leurs Hautes-Puissances.

Rien de plus naturel de la part des Etats-Généraux, qu'ils attachassent tant d'importance à la nomination des Gouverneurs-généraux, qu'ils soumissent à leur *veto* le choix fait par les directeurs de la Compagnie, et que par la religion du serment, ils retinssent le Gouverneur sous leur autorité immédiate. Quoique la chose ne soit formellement exprimée nulle part, il résulte cependant de la nature même du pouvoir que le Gouverneur exerça aux Indes-Orientales, que tant que dura la Compagnie des Indes-Orientales, ce fonctionnaire fut réellement le représentant du pouvoir suprême en Hollande, dans toutes les circonstances où le nom et l'autorité des États-Généraux étaient de rigueur. Le rôle important que les *Stadhouders* occupaient dans le gouvernement de la Hollande, fit qu'on ajouta le nom de Son Excellence Sérénissime (**Zijne Princelijke Excellentie**) à celui des Etats-Généraux, chaque fois qu'on agissait en leur nom dans les Indes-Orientales. Il ne faut pas oublier, toutefois, que, depuis la nomination du Gouverneur-général Hendrik Brouwer (1632) jusqu'à celle de Jacob Mossel (1752),

[1] «*Dat gedurende de (eerste) octrooijen van de Compagnie, nu en dan, ter vergadering van* XVIIen *is in deliberatie gelegd, of men de vorme van regering, om verscheidene redenen daartoe dienende, ook zoude behooren te veranderen en dezelve* zonder een Generaal Opperhoofd *zou laten bekleeden bij zeker getal Raden, dewelke, bij beurten, maandelijx, presideeren zouden; doch was bij de meeste advisen altijd verstaan dat de voornoemde vorm van regering, als voor de generale Compagnie het* zekerste *en* respectueuste *zijnde, vóór alle andere verre gepref ereerd behoorde te worden.*»

aucune nomination de Gouverneur-général ne fut signée par le Stadhouder. Cependant, quelque temps après l'installation du Prince Guillaume IV, Stadhouder, comme *Directeur en chef et Gouverneur-général des Indes néerlandaises* (1749), l'ancienne coutume fut remise en vigueur jusqu'à la dissolution de la Compagnie.

Le Gouverneur-général relevait immédiatement de l'*assemblée des Dix-sept*. Il était tenu d'obéir à ses ordres et ne pouvait être appelé que par elle seule à rendre compte des actes de son administration; elle seule aussi pouvait le révoquer. En entrant en fonctions, il promettait sous serment : «que, sur la réception de «la missive signée par les directeurs de la Compagnie ou par la majorité d'entre eux, qui lui annoncerait la «révocation de ses pouvoirs, il s'embarquerait aussitôt sur le premier vaisseau retournant en Hollande, «après avoir mis provisoirement bon ordre aux affaires de son administration, de concert avec les mem- «bres présents du conseil des Indes, selon ses instructions.[1]» Après la dissolution de la Compagnie, le pouvoir des directeurs passa d'abord entre les mains du *Comité du commerce et des possessions des Indes-Orientales* (1796), puis entre celles du *Conseil des possessions asiatiques* (1800). Les rapports du gouvernement des Indes avec ces deux colléges restèrent les mêmes qu'avec la Compagnie.

Il ne paraît pas que la direction de la Compagnie ait jamais limité la durée des fonctions du Gouverneur-général. Pieter Both exerça *quatre* ans les fonctions de Gouverneur-général; Van Diemen, *dix*; Joan Maatsuijker, *vingt-cinq*; Van Outhoorn, *treize*; Van De Parra et Alting, chacun *seize* ans. On avait coutume de les laisser en fonctions aussi longtemps qu'ils le désiraient; de là vient que la plupart des Gouverneurs-généraux nommés par la Compagnie moururent presque tous aux Indes dans l'exercice de leur charge. Quelques-uns sollicitèrent leur rappel à cause de leur âge avancé, et d'autres, en fort petit nombre, furent rappelés et remplacés, faute des talents nécessaires.

Fidélité, capacité et zèle, telles sont les qualités que le Roi exige aujourd'hui des hommes appelés à la tête des affaires aux Indes; la Compagnie en exigeait encore quelques autres dont il est bon de dire un mot ici.

«Du Gouverneur-général» (ainsi s'exprime l'Instruction que nous avons citée plus haut), «doit découler «le maintien du bon ordre en ce qui regarde la justice, la police, le commerce, et tout ce qui en «dépend. Or, ce bon ordre ne peut être observé, qu'autant que le Gouverneur lui-même donne l'exem- «ple en exécutant les ordres de ses supérieurs. Il pourrait difficilement exiger d'un autre ce qu'il ne «ferait pas lui-même; l'expérience l'a prouvé plus d'une fois. Chacun sait que la prospérité de la Com- «pagnie des Indes-Orientales consiste en ce qu'elle seule, et à l'exclusion de tout autre, jouit des «fruits du commerce, octroyé à elle seule, sans que ses employés qui, pour leurs travaux, reçoivent «des traitements suffisants, puissent entraver ce commerce, directement ou indirectement, et chercher «leur avantage, en négligeant celui de leurs supérieurs. Il faut donc qu'un Gouverneur-général, ne fût- «ce que pour les conseillers présents qui lui sont adjoints, ainsi que pour tous les autres employés ab- «sents supérieurs ou inférieurs de la Compagnie, qui dépendent de lui, non-seulement s'abstienne de «toute *opération commerciale particulière*, mais évite même *jusqu'au soupçon* à cet égard. Car il «est manifeste qu'un Gouverneur-général qui ferait des affaires pour son propre compte, choisirait de pré- «férence pour subordonnés, ceux qu'il supposerait disposés à le servir dans ses entreprises, et refuse- «rait de l'avancement aux employés zélés et fidèles ou même les disgrâcierait; de sorte qu'on ne trou- «verait bientôt plus aux Indes que des fonctionnaires avides et intéressés.»

«Tout commerce particulier est comme une mauvaise herbe (l'Instruction porte littéralement *un puits*, «put), à laquelle il ne faut pas laisser le temps d'étendre plus loin ses racines, mais qu'il faut extirper «à tout prix, car ce mal une fois profondément enraciné ne pourrait être écarté sans pertes considéra- «bles pour le commerce même de la Compagnie; c'est pourquoi l'assemblée des directeurs, comme

[1] «*dat hij, bij missive van Gecommitteerde Bewindhebberen ter vergadering van* XVIIen *of te meerendeel van dien onderteekend*, gerevoceerd *zijnde, zich dadelijk op ontvangst van die missive, met de eerste naar het vaderland keerende schepen* naar huijs *zou begeven, stellende alvorens provisionelijk, met advies van de presente Raden van India, goede ordre op het Generaal Gouvernement, volgens de Instructie daarvan zijnde*».

« représentants de la Compagnie des Indes-Orientales, devra se faire un devoir, de ne nommer aux fonc- « tions de Gouverneur-général personne qui ne soit entièrement pur du soupçon de s'occuper de com- « merce particulier. »[1]

Aussi le Gouverneur, en entrant en fonctions, devait-il jurer, « de n'entreprendre ou de ne faire entre- « prendre aucun commerce particulier, et de ne pas permettre que les vaisseaux prissent d'autre charge « que pour la Compagnie, tant qu'il serait en fonctions. » (dat hij / gedurende zijne dienst / geen particuliere handel zou drijven of doen drijven / noch eenige goederen anders dan van de Compagnie / zou zenden.)

En second lieu, le Gouverneur-général devait veiller au « maintien de l'ordre dans ce qui regarde « la justice et la police. La justice est le fondement de tout gouvernement temporel; sans elle aucun « ne peut subsister. Elle protège les bons et punit les coupables; dans ce but le Gouverneur veillera à « n'introduire dans l'administration que des personnes capables, qui sachent remplir honorablement leurs « fonctions. »

« Comme chef du Gouvernement, le Gouverneur-général doit avec ses conseillers surveiller ce qui « regarde la police; celle-ci tend la main à la justice; et pour les faire marcher de front, il faut de « la part du Gouverneur un grand fonds de jugement, s'il ne veut que tout aille de travers. »

« Comme la justice et la police doivent avant tout être secondées par la religion chrétienne réformée, » il entrait dans les attributions du Gouverneur de favoriser cette dernière, « selon ce qui se pratiquait « dans les Provinces-Unies, et de ne permettre l'exercice d'aucune autre religion et surtout du ca- « tholicisme (pausdom). »

Enfin le Gouverneur-général devait « travailler de toutes ses forces au but que se proposait la Com- « pagnie, *dans son immense commerce intérieur aux Indes.* » Le commerce pouvait être étendu : « 1°. par des conquêtes, 2°. par des contrats passés avec la Compagnie qui lui assuraient le monopole, 3°. par « des traités conclus avec quelques rois ou princes de l'Orient, qui assuraient à nos marchands les mêmes « droits qu'aux marchands des autres nations et pour autant de temps que la Compagnie voudrait en « jouir. »[2]

1 *« Van den Gouverneur-generaal moet deriveren alle onderhouding van goede ordre en maxiemen in het stuk van Justicie, Policie, Negotie en hetgeen daar meer aan dependeerd, en deze kunnen nimmer meer onderhouden worden, als de Gouverneur Generaal zelfs geen goede voorganger is in de observantie van zijns meesters bevelen, want die zelfs geen ordre volgt, kan een ander wel niet tot order houden, gelijk verscheiden exempelen in de wereld getuigen. Nu is kennelijk, dat het geheel welvaren van de Oost-Indische Compagnie dezer landen daarin bestaat, dat dezelve privativelijk met exclusie van alle anderen, genieten mag de vruchten van den handel, haar alleen geoctroijeerd, zonder dat hare ministers, dewelcke voor hare diensten tractementen en gagien trekken, directelijk of indirectelijk, den voornoemden handel onderkruipen, en, in plaats van haar meesters, haar eigen profeiten mogen zoeken. Waaruit dan volgt, dat een Gouverneur Generaal, zoowel om zijne bijhebbende Raden, als alle afwezende hooge en lage ministers van de Compagnie over geheel Indië van hem zeer dependeerende, aan den Generalen artikel-brief en den eed daarop gedaan verbonden te houden, niet alleen van alle particuliere handeling, maar ook zelfs van suspicie vrij en onbezwaard behoort te weezen; dat de Gouverneur Generaal tot particuliere handeling genegen zijnde, altijd, zoo veel in zijn vermogen is, verkiezen zal zoodanige subalterne ministers, dewelcke hem in zijn voornemen believen en ten dienste zullen wezen, en consequentelijk, dat ijverige en getrouwe personen gepostponeerd en gedisgracieerd, en alzoo met ter tijd niets als baadzoekende dienaren in Indië gevonden zouden worden.*

De particuliere handelinge is als een put in 's Compagnie's ligchaam, dewelke geen tijd gegeven mag worden, om verder in te kruipen, maar met scherpe remediën geweerd en geextirpeerd moet worden, alzoo dat kwaad, eens door den tijd regt ingeworteld zijnde, zeer langzaam en dan nog niet zonder groote verachtering van 's Compagnies handel, gedempt zoude kunnen worden; waarom bij de vergadering van XVIIen, *als representeerende de Regering van de Nederlandsche geoctrooijeerde Oost Indische Compagnie, als het fondament van haar geheel welvaren, vastgesteld moet worden, om tot het Generaal Gouvernement van India niemand te roepen of te promoveren, die met particuliere handel besmet of daarvan niet geheel suijver mogt zijn».*

2 (*De Gouverneur-generaal moest*) *« affectie hebben tot onderhouding van de goede ordre in het stuck van de Justicie en Policie. De Justicie is het fondament van alle wereldsche Regering zonder dewelcke geen plaats kan bestaan, en moet dienen om de goeden te beschermen en de boosen te straffen; en de Gouverneur Generaal moet derhalve, behalve den goeden wil tot de Justicie en Policie, ook het oordeel hebben, om tot de administratie van dien te helpen stellen zoodanige capabele personen, die haer ambt met luijster bekleeden kunnen.*

Doch de Gouverneur Generaal, als het opperhoofd van de gansche Regering buiten de Justicie, moet met zijne aanwezende Raden ook goede zorg dragen voor de Policie, dewelke de Justicie de hand moet bieden, en om beide, Justicie en Policie, met malkander wel te doen gaan, is in den persoon van den Gouverneur Generaal mede een goed oordeel van nooden, daar hetzelve gebrekende, het een of ander altijd manck zal gaan.

En daar de Justicie en Policie vooral mede gesecondeerd moet worden met de Christelijke Gereformeerde Religie (*zoo moet de-*

Quant aux autres qualités que la Compagnie exigeait de ses Gouverneurs-généraux, nous ne nous y arrêterons pas; elles résultent naturellement de la nature et de l'importance de leurs fonctions.

Nous passons maintenant au pouvoir et aux attributs du Gouverneur-général: nous n'indiquerons cependant ici que les points principaux, sans nous arrêter à ces détails minutieux, particuliers à une autorité, qui (du moins selon l'institution primitive), ressemblait à l'administration d'un corps de commerce grand et actif, dans sa composition tout entière, aussi bien que dans ses rapports avec ses employés, au dedans comme au dehors.

Afin de n'avoir pas d'inexactitudes à nous reprocher, nous nous servirons dans cette recherche des différentes *Ordonnances* et *Instructions pour le Gouverneur-général et les conseillers des Indes* (**Ordonnancien en Instructien voor den Gouverneur-generaal en de Raden van Indiën**), en tant du moins qu'elles regardent le sujet dont nous nous occupons. Il faudra y joindre les dépêches par lesquelles les directeurs de la Compagnie complétèrent ou modifièrent ces instructions. Pour tout le temps que dura la Compagnie, il existe trois instructions; la première, du 22 août 1617, confirmée par les États-Généraux, le 3 novembre suivant; la seconde, du 17 mars 1632; et la troisième, du 26 avril 1650. Cette dernière a depuis été regardée comme « le fondement du gouvernement des Indes » (**als het fondament der Regering in Indië**), jusqu'à la dissolution de la Compagnie, ou plutôt jusqu'à l'arrivée du maréchal Daendels.

Selon ces instructions, le Gouverneur-général exerce un pouvoir souverain sur tous les comptoirs, forts et autres lieux, sur les vaisseaux, officiers et employés qui sont du domaine de la Compagnie, ou attachés à son service. On lui avait adjoint six conseillers ordinaires (conseillers des Indes) en permanence et deux conseillers extraordinaires avec voix consultative, qui tous ensemble formaient un collége dont le Gouverneur avait la présidence et dans lequel se discutaient toutes les affaires qui regardaient la Compagnie. Le Conseil des Indes devait compter *sept voix délibérantes* pour que ses délibérations pussent être estimées valables (**met zeven concluderende stemmen besogneren**). Le Gouverneur n'avait jamais double voix dans les délibérations, et dans le cas où l'un des conseillers, par maladie ou par quelque autre empêchement, ne pouvait assister aux séances, l'un des conseillers extraordinaires prenait aussitôt sa place. Dans le but « de faire tourner toutes ses actions « au profit de la Compagnie » (**alle zijne actien ten dienste en profijt van de Generale Compagnie te beter te verantwoorden**), il y avait certains jours d'assemblée fixes pour ouïr tous ceux qui avaient à faire quelque demande ou quelque proposition au conseil. Cependant le Gouverneur avait le pouvoir de convoquer le conseil extraordinairement, outre les jours ordinaires de séances, selon qu'il le jugeait nécessaire, sans qu'aucun des conseillers pût se dispenser d'y assister, autrement que pour cause de maladie, sous peine, chaque fois qu'il ne se rendait pas au conseil, de payer une amende au profit des pauvres. Et pour maintenir le collége « dans sa haute position » (**bij zijn luister**) le Gouverneur devait être averti aussitôt de l'arrivée de tous les navires, hollandais ou indiens, et recevoir les dépêches qu'ils apportaient. Ces dépêches, cependant, il ne pouvait les ouvrir qu'en présence de ses conseillers réunis « afin que le Gouverneur prît connaissance du contenu en même temps que les conseillers » (**opdat zoo wel de Raden van Indië als de Gouverneur Generaal gezamenlijk de eerste kennis zoude hebben van derzelver inhoud**). Comme président du conseil, le Gouverneur devait surtout veiller à ce que chacun des conseillers remplît diligemment ses fonctions, sous tous les rapports; et en particulier à ce que le Directeur-général prît soin de tenir constamment au courant, jour par jour, les *Livres généraux* (**Generale Boeken**) de l'Inde, le *Journal* comme le *Grand-livre:* « car une fois en retard à cet égard, on craignait que le goût de combler les lacunes ne se perdît; c'est « pourquoi la moindre négligence ne devait pas être soufferte dans une affaire d'une aussi haute importance » (**want daarin eens verachterd zijnde / zou de lust om het gebrekkige te herstellen / verslaauwen / waarom geene slofsigheid in zoodanige gewigtige zaak moest geduld worden**).

Le Gouverneur-général devait « faire en sorte que le commerce de la Compagnie n'eût à souffrir aucune stagnation, et que les dépêches des navires et les cargaisons fussent expédiées à leurs comptoirs respectifs au

zelve ook door den Gouverneur-generaal voorgestaan worden) op de fondamenten in de Vaderlandsche Regering gelegd, zonder buiten dezelve eenige publique exercitie van andere, en inzonderhaid van het Pausdom, te gedoogen.»

(Eindelijk moest de Gouverneur-generaal) «met al zijn vermogen en industrie arbeijden, om het oogmerck van de Compagnie te voldoen in 't groote werck van den Binnenlandschen Handel over geheel India; 1°. uit eigen conquesten, 2°. uit kracht van met de Compagnie gemaakte exclusive Contracten, 3°. uit kracht van met sommige Oostersche Koningen en Princen gemaakte accoorden. zoo als: vrije admissie, om als kooplieden nevens alle andere natien in haar land te mogen negocieren, zoo lang het haer belieft.»

temps et par les moussons convenables, jamais autrement, sauf le cas de nécessité urgente; et, pour que les affaires ne souffrissent aucun retard, le Gouverneur devait se charger lui-même et chacun de ses conseillers d'expédier les dépêches aux fonctionnaires employés dans les diverses résidences. »[1]

Toutes les résolutions et condamnations du conseil de justice au château de Batavia (**Raad van Justitie des Kasteels Batavia**) devaient recevoir leur pleine exécution, sans que le Gouverneur-général pût intervenir ou apporter quelque empêchement; « car l'intervention ou l'opposition de la part du Gouverneur aurait « quelque chose de trop du *Souverain* et tendrait à détruire l'ordre et à faire mépriser la justice » (**als zijnde zoodanige proceduren en manieren van doen al te souverain buijten ordre en tot vilipendie van de Justitie**). Ce qui n'empêchait pas toutefois que le Gouverneur-général et ses conseillers, mais *collégialement*, (*collegialiter*) ne pussent grâcier les condamnés à la peine de mort, mais *jamais d'autres;* et encore dans ce cas le Gouverneur-général ne pouvait agir de sa propre autorité et contre l'avis de ses conseillers; il devait s'en tenir à ce qui avait été décidé dans le conseil à la pluralité des voix.

Parmi les droits du Gouverneur-général était celui de nommer, de concert avec son conseil, tous les employés de la Compagnie des Indes. Les conseillers des Indes, le président et les membres du conseil de justice, comme aussi les ministres du culte étaient seuls nommés par l'assemblée des Dix-sept directeurs d'Europe. Dans les cas pressants, le Gouverneur pouvait provisoirement confier à d'autres l'exercice de ces charges. Il pouvait renvoyer en Hollande les employés inutiles, même pendant le temps de leur engagement, qui durait d'ordinaire de 5 à 12 ans, et rappeler à Batavia des conseillers placés ailleurs à la tête de quelque administration extérieure, pour qu'ils rendissent compte de leur conduite. Et même, comme cela eut lieu lorsque Valckenier était Gouverneur-général, il semblerait que ce haut fonctionnaire pouvait être poursuivi criminellement, aux Indes mêmes; et que la Compagnie reconnaissait la validité d'une pareille poursuite.

Avant la prise de Jaccatra en 1619, les Gouverneurs-généraux n'avaient pas de résidence fixe aux Indes. Both, Reijnst et Reaal se rendaient avec leurs flottes partout où ils croyaient leur présence nécessaire; tantôt s'arrêtant à Bantam, tantôt à Ternate ou à Amboina. L'instruction de 1617 permettait au Gouverneur-général de changer le lieu de sa résidence et de le transporter partout où la nécessité l'exigerait et où sa présence et celle de ses conseillers serait le plus utile pour la Compagnie. Mais Jaccatra une fois prise, Koen y fixa « le rendez-vous général de la Compagnie » (**het Generaal rendez-vous van de Compagnie**).

Quoique les directeurs eussent préféré voir le siége du gouvernement fixé ailleurs qu'à Jaccatra comme nous le verrons plus tard, ils donnèrent cependant leur approbation entière au choix fait par Koen et lui firent même savoir: « qu'il ne fallait plus songer désormais à changer le siége de la Résidence, mais veiller à ce que « le *château* et la *ville* fussent mis à l'abri de toute attaque et de toute invasion de la part des ennemis du « dehors, publics ou cachés, pour le plus grand bien de la Compagnie, ainsi que des bourgeois et des habitants « de la ville; qu'avant tout il fallait mettre bon ordre à la régence de la ville. La régence, en général et en « particulier, devait être regardée comme ressortant à l'administration du Gouverneur-général et du conseil « des Indes, tant pour ce qui regarde les employés et fonctionnaires payés par la Compagnie, que les « bourgeois et autres individus qui y avaient fixé leur résidence. »[2]

Aussi le fondateur de Batavia et tous ses successeurs s'empressèrent-ils de travailler de tout leur pouvoir à l'agrandissement, à la sûreté et à l'embellissement de cette ville, qui mérita bientôt le surnom de *Reine*

[1] (*De Gouverneur-generaal moest verder*) « *het groote rad en den omslag van den handel der Compagnie wel waarnemen, op dat het niet kome stiltestaan, en almede vigileren, dat de depeches van schepen en kargasoenen naar de respective comptoiren en residentien op den behoorlijken tijd en moussons werden verzonden en buiten deze geen andere, dan wanneer het noodig was, geschieden; en opdat daarin niets verzuimd zoude worden, moest de Gouverneur Generaal het schrijven van de brieven aan de ministers in de gemelde respective quartieren gedeeltelijk, naar gelegenheid van zaken, op zich nemen, gedeeltelijk onder de Raden van Indië verdeelen.* »

[2] « *Dat nu voortaan nooit aan verandering van het Generaal Rendez-vous moest gedacht, maar gestadig gelet en in achting genomen worden, om beide, het* Kasteel *en de* Stad, *voor invasien en attentaten van openbare vijanden en geveinsde vrienden wel te verzekeren en te defendeeren, tot luijster en welstand van de generale Compagnie mitsgaders de goede Burgerije en Ingezetenen van dien; en dat, tot dat einde, eerst en vooral goede zorg gedragen moest worden voor de Regering van gemelde Stad, welke Regering aangezien moet worden als in het Generaal en particulier van de goede directie en beleijt van den Gouverneur Generaal en de Raden van India dependerende, zoo ten aanzien van de gagie treckende ministers en dienaars van de Generale Compagnie, als ten reguarde van de Burgerije en Ingezetenen, haar woonplaats aldaar verkozen hebbende.* »

de l'Orient (**Koningin van het Oosten**), distinction dont elle se montra digne dans les temps de sa grandeur.

Pendant plus d'un siècle et demi, Batavia fut le siége du Gouvernement et la résidence du Gouverneur-général. Tous les hauts colléges et les principaux fonctionnaires s'y trouvaient réunis; c'était l'entrepôt général de tous les produits de l'Orient destinés pour la Hollande; c'était le point de départ et d'arrivée de tous nos navires, le lieu où les princes indigènes venaient offrir leurs hommages au «grand Seigneur» (**Grooten Heer**) et obtenaient des entrevues, le lieu enfin d'où la domination hollandaise aux Indes relevait sa principale force et sa direction. Ce ne fut que vers le milieu du siècle passé, que le Gouverneur transporta sa résidence à Weltevreden et momentanément à Buitenzorg, situé dans le voisinage. Buitenzorg est devenu de nos jours la résidence habituelle des Gouverneurs.

Tant que la Compagnie subsista, il serait difficile de déterminer par des chiffres le montant du revenu des Gouverneurs-généraux. Le traitement fixe qu'ils tiraient de la caisse de la Compagnie n'était pas proportionné à leurs hautes fonctions; mais ils jouissaient de tant de priviléges, et les sources d'où découlait leur revenu étaient si nombreuses, que la plupart d'entre eux ont laissé une fortune considérable. Les Gouverneurs n'eurent pas d'abord de costume particulier; la plupart se contentaient de l'ancien costume hollandais des classes élevées, costume sévère, mais plein de goût et que chacun connaît trop bien, pour que nous nous arrêtions à le décrire. Cependant la frivole ambition de se distinguer par le luxe fit de tels progrès, même parmi les fonctionnaires de la Compagnie, qu'il fallut bientôt fixer, jusqu'au moindre détail, tous les signes distinctifs dans le costume qui devait être propres au Gouverneur-général seul, chaque fois qu'il paraîtrait en public. On le trouve détaillé dans le réglement somptuaire (**Reglement van praal en pracht**) de Mossel, du 30 décembre 1754. Van Imhoff, Mossel et Van Overstraten, qui étaient en même temps généraux d'infanterie, eurent personnellement le droit de conserver l'uniforme de général.

Lorsque le Gouverneur-général venait à mourir dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil des Indes, après avoir solennellement invoqué l'assistance du Très-haut dans une circonstance si importante (ce qui au reste avait lieu au commencement et à la fin de chaque séance), le Conseil devait procéder à la nomination d'un nouveau Gouverneur et lui faire prêter le serment de fidélité, conformément aux Instructions. Cette nomination n'était que provisoire et jusqu'à ce qu'on eût reçu les ordres des Directeurs de la Compagnie. Elle était accompagnée de quelques formalités. Tous les conseillers devaient renouveler leur serment entre les mains du premier conseiller; ils écrivaient le nom du candidat sur des billets qu'ils cachetaient sans avoir communiqué préalablement entre eux ou avec d'autres personnes: la majorité des suffrages décidait.[1] Le Gouverneur ainsi nommé provisoirement jouissait du même pouvoir que son prédécesseur, jusqu'à ce que les directeurs en eussent autrement ordonné. Les mêmes formalités s'observaient si le gouverneur provisoire venait à mourir aussi.[2]

Dans ces cas, le choix des conseillers tombait d'ordinaire sur le directeur-général, qui siégeait dans le conseil immédiatement après le Gouverneur; et même par un ordre spécial des directeurs, du 8 octobre 1714, il était recommandé aux conseillers de ne répudier le directeur-général qu'autant que sa personne et sa conduite laissassent quelque chose à désirer (**bij de keuze van een Generaal/de regering zou reflexie op den Directeur-Generaal nemen/wanneer op zijn persoon en gedrag niets te zeggen valt.**) — Il est bon de remarquer en passant, que pendant les deux siècles que la Compagnie subsista, personne ne fut élevé au poste de Gouverneur, sans avoir été antérieurement au service de la Compagnie; et que le choix tomba toujours sur le directeur-général ou quelque autre membre du Conseil des Indes, qui ne s'était élevé à ce rang qu'en passant successivement par tous les postes de l'administration.

Nous avons tâché de décrire, en traits généraux, la position que la Compagnie des Indes-Orientales avait faite au Gouverneur-général par ses *instructions*. Il n'est pas nécessaire de faire observer

[1] (*De Raden van Indie moesten*) «*bij pluraliteit van stemmen, en door besloten brieven of biljetten, staande voets (zonder daarvan met den anderen of iemand anders eenige communicatie te houden) bij provisie en tot nadere orde van Bewindhebberen, eenen nieuwen Gouverneur Generaal verkiezen en hem dadelijk den eed, bij den artikelbrief geprefigeerd, afnemen.*»

[2] (*Aan den Gouverneur Generaal werd gegeven*) «*gelijke magt als de vorige gehad heeft, tot tijd en wijle dat bij Bewindhebberen uit het Vaderland anders zou worden geordonneerd; al hetwelk bij aflijvigheid van den tweeden, derden en verder als voren nieuw verkozen Gouverneur Generaal mede plaats zou hebben.*»

que cette position ne fut jamais la même, et que les changements survenus par le cours des événements dans la Compagnie elle-même, durent avoir une grande influence sur la définition et l'extension du pouvoir des Gouverneurs-généraux.

Dans le premier siècle de notre établissement aux Indes-Orientales, alors que le commerce était la principale affaire ou plutôt l'unique but de la Compagnie, alors que l'intérêt mercantile était le principe vital de cette Société, il était utile et possible de maintenir avec une inexorable sévérité les rigoureux décrets dirigés contre tout autre commerce que celui de la Compagnie, d'appliquer impitoyablement les peines portées par ces décrets, en un mot de se conformer à l'esprit comme à la lettre des instructions. Aussi voyons-nous les ministres de la Compagnie des Indes-Orientales rivaliser de zèle pour atteindre ce but, au conseil comme sur le champ de bataille, sur terre comme sur mer. Ils ne connaissaient pas de devoir plus pressant, pas de gloire plus brillante que de faire connaître et respecter le drapeau de la Compagnie dans toutes les mers des Indes, et « d'accroître la prospérité de la « honorable Compagnie hollandaise des Indes-Orientales » (en het welvaren van de loffelijke Nederlandsche geoctroijeerde Oost-Indische Compagnie te bevorderen.)

Mais au commencement du dix-huitième siècle, la position de la Compagnie se trouva entièrement changée; d'une part, par suite de l'extension que prenait aux Indes la puissance des autres nations européennes, et surtout des Anglais; — d'autre part, parce que la Compagnie avait acquis des territoires et qu'à Java et ailleurs des princes indiens lui rendaient hommage comme à leur Souverain. Désormais de grands intérêts politiques étaient venus se joindre à l'intérêt mercantile; désormais aussi l'esprit de spéculation de la Compagnie ne pouvait plus être exclusivement celui d'un Souverain qui compte sous sa domination des pays et des peuples entiers. Il est vrai que la distinction entre le principe mercantile de la Compagnie et le gouvernement politique de ses riches possessions, ne fut jamais ouvertement reconnue par elle; cependant on peut remarquer, dans les institutions jadis en vigueur dans nos colonies, des traces de cette distinction, quoique la ligne de démarcation ne soit pas aussi facile à tirerqu'aujoud'hui. Les directeurs eux-mêmes s'habituèrent peu-à-peu à regarder le gouverneur des Indes, comme le représentant du Souverain, et lui accordèrent comme tel le principal pouvoir judiciaire (het oppergezag over de Justitie); tandis que, selon l'instruction de 1650, toute intervention de la part du Gouverneur dans les affaires de la justice était sévèrement défendue.

Ce n'est pas ici le lieu de montrer comment la dignité de Gouverneur-général acquit un carractère de grandeur qu'elle n'avait jamais eu auparavant. Les changements que subit la Compagnie, ceux aussi que subirent ses rapports avec le gouvernement de la mère-patrie (surtout après la guerre de 1780) y contribuèrent puissamment. De sorte que, même alors que la Compagnie des Indes-Orientales eût continué à subsister, il devenait urgent de modifier les instructions du Gouverneur, conformément aux développements successifs et inaperçus que ses fonctions avaient pris.

Lors de la constitution de 1798, la République accepta la propriété de tout ce que la Compagnie possédait de territoire aux Indes, avec toutes ses dettes, dont la plupart, au reste, avaient été garanties par l'État. L'administration des Colonies fut alors confiée en Europe à un collége dépendant du gouvernement; et dès lors aussi le Gouverneur-général fut regardé comme l'unique représentant immédiat du souverain pouvoir en Hollande, et ne put être nommé ou déposé que par lui.

La commission nommée en 1802 par le gouvernement, pour examiner sur quel pied les relations commerciales seraient continuées dans les Colonies des Indes-Orientales, et quelle administration il faudrait y établir, déclara ouvertement que toutes les instructions existantes devaient subir une révision, même pour ce qui regardait le Gouverneur-général. Son rapport du 31 août 1803 renfermait à ce sujet quelques propositions que nous allons examiner.

« L'établissement d'un fonctionnaire à la tête de nos possessions des Indes-Orientales,» ainsi s'exprimait la commission, « sous le titre de Gouverneur-général, mesure dont l'utilité a été prouvée par un *usage continuel* « *et général*, paraît un acte des plus salutaires et des plus nécessaires. Cette haute charge ajoute encore à « la dignité du gouvernement, surtout aux yeux des peuples indiens qui ne connaissent d'autre forme de gou- « vernement que le despotisme et qui ne montreraient pas le même respect pour un pouvoir divisé, limité à

« leurs yeux dont probablement ils se feraient à peine une idée. Aussi la commission-générale, envoyée aux « Indes en 1791, quoique revêtue d'un pouvoir suprême, préféra-t-elle laisser au Gouverneur-général, pendant « son séjour, tout le pouvoir exécutif auquel les peuples orientaux étaient habitués depuis deux siècles. La « nature de cette charge et la série d'occupations multipliées qui s'y rattachent, sont telles, qu'elle ne peut « guère être remplie que par une seule personne, qu'une longue expérience a mise au courant de toutes les « particularités qui y sont relatives. Elle exige d'ailleurs, surtout dans les circonstances difficiles, des talents « qu'on ne pourrait guère espérer de rencontrer dans les autres membres du conseil suprême : et la manière « de voir pouvant différer même chez des personnes également capables et également animées de bonnes « intentions, cette diversité, pour des possessions aussi éloignées, pourrait avoir de funestes suites pour le « bien-être de l'État, du moment que le pouvoir souverain serait exercé tantôt par l'un, tantôt par l'autre. « Nous regardons donc tout changement à cet égard comme impraticable, ou au moins comme des plus dés- « avantageux et des plus dangereux ; et nous ne pouvons que le déconseiller de toute notre force. » [1] Le maintien de la dignité de Gouverneur-général plaide en faveur de la justesse de ces observations ; et l'attachement de notre nation à ses anciennes institutions nous en garantit la durée.

Le pouvoir suprême conféré au Gouverneur-général devait comprendre aussi, dans l'idée de la commission, le commandement des forces de terre et de mer. On sait que la Compagnie des Indes-Orientales avait pourvu de ses propres fonds à la défense de ses possessions, jusqu'en 1780. Depuis lors le gouvernement hollandais envoya plus d'une fois des navires de guerre aux Indes ; mais l'idée que plusieurs des capitaines s'étaient faite du gouvernement des Indes, amena plus d'une fois des difficultés presqu'inextricables ; car il n'était pas jusqu'à des capitaines de frégates de guerre qui ne refusassent de recevoir des ordres du Gouverneur-général. Tantôt ils considéraient ce dignitaire comme agent d'un corps commercial ; tantôt on refusait au Gouverneur le droit de donner des ordres aux soldats de l'État, sous prétexte qu'il n'avait aucun rang dans l'armée au service de l'État. Aussi, quoique le gouvernement des Indes se montrât conciliant à l'excès dans des cas semblables, devenait-il de toute nécessité pour la sûreté et la conservation de la colonie, comme pour le maintien du respect dû au gouvernement, d'apporter un prompt remède à cet état de choses. Voilà pourquoi la commission voulait qu'on remît entre les mains du Gouverneur le commandement en chef des forces de terre et de mer à l'est du Cap de Bonne-Espérance, et que tous les officiers de terre et de mer relevassent de lui. Elle demandait de plus que lors de sa nomination, on lui conférât le grade de lieutenant-général, grade qui, comme nous l'avons vu, avait été purement personnel à quelques Gouverneurs-généraux du temps de la Compagnie ; elle demandait pour lui un costume particulier, afin qu'aux yeux des indigènes, il y eût quelque distinction extérieure entre les officiers supérieurs de l'armée et lui. Il est vrai qu'à l'égard du dernier point, le gouvernement y avait pourvu, par un arrêté du 26 juillet 1802, prescrivant que le costume du Gouverneur-général devait se composer d'un habit bleu-foncé relevé d'une bordure d'or, sans épaulettes, du reste assez semblable à celui des anciens lieutenants-généraux, — ensuite d'une veste et d'une culotte de drap rouge avec un tricorne surmonté d'une plume blanche retombante.

[1] (*De commissie verklaarde dat de plaatsing van een ambtenaar aan het hoofd van het bestuur onzer Oost-Indische Bezittingen onder den titel van Gouverneur Generaal*), « *waarvan de nuttigheid door een algemeen standvastig gebruik boven alle bedenking schijnt gesteld te zijn, haar inderdaad allerheilzaamst en noodzakelijkst voorkwam. Zij geeft klem en waardigheid aan de regering, vooral in het oog der Indische volken, die geene andere, dan de éénhoofdige regering kennende, hetzelfde ontzag niet zouden hebben voor eene Oppermagt, die zich als beperkt of verdeeld aan hunne oogen zoude opdoen, ja zich daarvan naauwelijks een begrip kunnen vormen; om welke reden zelfs de Generale Commissie, in het jaar* 1791, *naar Indiën gezonden, ofschoon met de opperste magt, in die gewesten, in den volsten zin bekleed, verkozen heeft, gedurende haar verblijf aldaar, aan den Gouverneur Generaal alle die betooning van uitvoerend gezag en al dat aanzien te laten, waaraan de Oostersche volken gedurende bijna twee eeuwen gewoon waren. De aard dezer bediening en de schakel der menigvuldige bezigheden daaraan verknocht, zijn zoodanig, dat dezelve, bij mogelijkheid, niet wel anders, dan door één en denzelfden persoon, die door eene onafgebroken behandeling, met alle bijzonderheden daartoe betrekkelijk, naauwkeurig bekend is en bekend blijft, kan worden waargenomen. Ook vordert dezelve, vooral in moeijelijke tijden, begaafdheden, welke men niet wel onderstellen kan altijd in de overige leden der hooge regering te zullen aantreffen; en daar de wijze van zien, zelfs bij lieden van gelijke bekwaamheden en met dezelfde goede oogmerken bezield, dikwijls zeer verschillende kan zijn, zoo zoude ook dit in Bezittingen, op eenen zoo verren afstand gelegen, van zeer nadeelige gevolgen kunnen zijn voor de belangen van den Staat, wanneer de opperste magt van repraesentatie en uitvoering bij afwisseling, dan door dezen, dan door genen, zoude moeten worden uitgeoefend; en wij moeten zulks derhalve, zoo niet als geheel inpracticabel, ten minste als hoogstschadelijk en van gevaarlijke gevolgen, ten eenemaal afraden.*»

Le Gouverneur-général devait être nommé, toujours selon le rapport de la commission, par le gouvernement de la République batave parmi trois personnes choisies par le conseil des colonies asiatiques ; avoir au moins cinq ans de service et jouir d'un traitement annuel de huit-mille florins: à sa mort, la pension de sa veuve devait être fixée à cinq-mille florins.

On lui adjoindrait trois conseillers ordinaires et deux extraordinaires, qui composeraient avec lui le gouvernement des Indes bataves; et ce gouvernement aurait la direction de toute affaire civile ou judiciaire. La commission estimait cependant que dans toute affaire importante où la pluralité des voix du conseil serait d'un autre avis que le Gouverneur-général, celui-ci, dans le cas où il ne pourrait pas se concilier la majorité, pourrait décider comme il l'entendrait, et prendrait alors sur lui seul toute la responsabilité de sa décision. Car, selon elle, ce serait mettre le bien-être public en péril que de forcer un homme placé à la tête des affaires et par cela même chargé d'une bien plus grande responsabilité que les autres membres, à exécuter, contre son opinion, une mesure, que dans sa conscience il regarderait comme contraire aux vrais intérêts de l'État. [1]

En outre, le Gouverneur-général ne pouvait pas être poursuivi pour crime aux Indes, pendant la durée de ses fonctions ; parce que c'eût été lui faire perdre la considération nécessaire aux yeux de ceux qui le regarderaient « comme le représentant du peuple batave. » Dans un cas semblable, il ne pourrait être appelé à comparaître que devant le tribunal national en Hollande. Il aurait ensuite le pouvoir de transporter le siége du gouvernement, momentanément hors de Batavia, dans quelque autre partie de l'île de Java ; et même, dans certains cas déterminés, il pourrait s'y transporter sans son conseil.

La nature et la tendance de cet article ne nous permettent guère de nous étendre davantage sur le rapport de la commission. On sait d'ailleurs, que, par suite de la guerre qui s'éleva après la courte paix d'Amiens, ses propositions ne furent pas mises à exécution; et que par conséquent le gouvernement des Indes resta sur le même pied qu'auparavant. Cependant les instructions données au Gouverneur-général Daendels, le réglement de 1815 (qui lui-même a servi de base aux réglements de 1818, 1827 et 1830) ont été, à ne pas s'y tromper, pour quiconque se donne la peine de les comparer impartialement, presqu'entièrement tirés de l'organisation projetée par la commission de 1802.

Le maréchal Daendels, qui succéda en 1808 au Gouverneur-général Wiese, se plaignait amèrement de l'état d'abaissement où était descendue la dignité qu'il était appelé à occuper. Ses deux prédécesseurs, malgré leur probité bien reconnue et la loyauté de leur caractère, étaient déjà fatigués du service et accablés par les circonstances où ils se trouvaient, lorsqu'ils entrèrent en fonctions; et de plus il leur manquait cette fermeté de caractère si nécessaire ou plutôt si indispensable à celui qui se charge du pouvoir suprême aux Indes. Le Gouverneur-général n'était plus dans son conseil que le premier entre des égaux, *primus inter pares* ; sa dignité, une *automatie* qui s'opposait à tout développement.

Daendels, le premier qui ait été appelé à représenter le pouvoir royal, le premier qui ait été immédiatement nommé Gouverneur, sans avoir préalablement occupé quelque poste aux Indes, le premier qui, surchargé d'honneurs militaires, se soit montré à Java sous l'éclatant costume de maréchal, — Daendels, énergique et ferme de caractère, était l'homme qui devait relever la dignité de Gouverneur-général de cet abaissement. A peine entré en fonctions, il rappela aux conseillers que ses instructions lui conféraient exclusivement le droit de faire des propositions au conseil; que toute autre proposition devait être préalablement soumise à son *veto*; qu'il était en son pouvoir de prendre une décision, au besoin contre l'opinion de la majorité; qu'à lui seul appartenait le commandement en chef des forces de terre et de mer. Le conseil des Indes, découragé, et sans force contre un pouvoir dont la supériorité se faisait sentir chaque jour davantage, prit une attitude passive, et les possessions aux Indes se trouvèrent bientôt soumises à un despotisme absolu, qui voulait suivre sa propre route, sans aucune entrave, faisant abstraction des personnes et des principes. Jamais aucun Gouverneur n'avait osé s'arroger un pouvoir pareil à celui que Daendels venait d'acquérir avec tant d'audace. Valckenier montra un peu de ce caractère, moins le génie, cependant. Arrêter un membre de la

[1] *« en zulks omdat het publiek welzijn ten hoogste zoude kunnen worden geëxponeerd wanneer de man, door het Staatsbewind zelve aan het hoofd der zaken geplaatst, al reeds als zoodanig, met eene veel uitgestrekter verantwoording belast, dan de bijzondere leden der Regering, door overstemming, zoude kunnen worden genoodzaakt tot de uitvoering van maatregelen, welke hij, in conscientie, zoude vermeenen tegen de wezenlijke belangen van den Staat te strijden. »*

régence et le faire garder par la force armée dans sa propre maison, parceque sa conviction n'était pas celle du Gouverneur; déposer le président et les membres de la Haute-Cour de justice, parce qu'ils préféraient une conscience tranquille à la faveur du maître; casser des sentences qui ne s'accordaient pas avec *ses* notions de droit et de politique; conférer des ordres militaires que le roi seul pouvait conférer; accorder le titre de *Professeurs* à des prédicateurs de Batavia; voilà de ces actes qui appartiennent exclusivement au gouvernement de 1808 à 1811. La conduite de Daendels, s'il faut en croire la tradition, inspira quelque inquiétude à Napoléon, qui, craignant qu'il ne se rendît indépendant de l'autorité impériale, alors reconnue à Java, le rappela en Europe et le remplaça par un homme de son propre choix.

Le général de division Janssens porta le titre de *Gouverneur-général de Sa Majesté dans les possessions situées à l'orient de l'Ile de France*, et de commandant en chef des forces de terre et de mer; toutes les autres colonies hollandaises et françaises à l'ouest de l'Ile de France appartenaient déjà aux Anglais. Comme les instructions du général Janssens sont restées secrètes, il est difficile de déterminer jusqu'où s'étendait son pouvoir. Cependant, comme représentant de l'Empereur, il est permis de supposer qu'il jouissait d'un pouvoir à peu près illimité.

Pendant l'administration anglaise, le titre de Gouverneur-général se perdit; Java et toutes les autres possessions qui y ressortissaient, furent considérées comme des *dépendances* de la colossale puissance des Anglais aux Indes, et régies par un *Lieutenant-gouverneur* avec un vice-président et deux conseillers, qui tous ressortissaient à la juridiction du Gouverneur-général du Bengale.

L'autorité hollandaise ayant été rétablie aux Indes, le titre de *Gouverneur-général* reparut; et le Baron Van Der Capellen, qui fut revêtu de cette charge, fut nommé par le Roi Guillaume Ier pour le représenter aux Indes-Orientales. En 1826, la régence de la colonie passa des mains du lieutenant-général De Kock, qui avait rempli *provisoirement* les fonctions de Gouverneur-général lors du départ du Baron Van Der Capellen, entre celles du Vicomte Du Bus de Giesignis, qui arriva d'Europe, avec le titre de *Commissaire-général* et muni d'instructions particulières. En 1830, le général Van Den Bosch succéda au Vicomte Du Bus de Gisignies avec le titre de Gouverneur-général; et, lorsqu'en 1833, ce dignitaire fût revêtu de la charge de *Commissaire-général*, son successeur M. Baud, porta le titre de *Gouverneur-général ad-intérim* (1833—36).

Comme les attributs et les devoirs du Gouverneur-général se trouvent amplement détaillés dans les réglements successivement publiés que nous avons mentionnés plus haut, nous prenons la liberté d'y renvoyer ceux des lecteurs qui désireraient des développements à cet égard.

Avec l'introduction du réglement administratif du 26 septembre 1836, sous le Gouverneur-général, lieutenant-général De Eerens, commence une nouvelle période dans l'histoire de la charge des Gouverneurs-généraux. Le Gouverneur-général a *seul* la direction suprême des affaires; on lui a adjoint un *Conseil délibératif* (*Adviserende Raad*) composé d'un vice-président et de quatre membres.

(*La suite prochainement.*)

MÉMOIRES HISTORIQUES.

NOTICES HISTORIQUES SUR LES PIRATERIES COMMISES DANS L'ARCHIPEL INDIEN-ORIENTAL, ET SUR LES MESURES, PRISES POUR LES RÉPRIMER PAR LE GOUVERNEMENT NÉERLANDAIS, DANS LES TRENTE DERNIÈRES ANNÉES, — PAR *Jhr.* J. P. CORNETS DE GROOT, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL AU MINISTÈRE DES COLONIES.

INTRODUCTION.

On a admis qu'il y aurait absurdité à désirer que le gouvernement extirpât d'un seul coup et comme par enchantement un mal aussi général et aussi profondément enraciné que la piraterie; mais, en exprimant

le vœu qu'il fallait proportionner les remèdes à l'étendue de ce mal, on a prétendu, à ce qu'il paraît, que le Gouvernement néerlandais devrait faire plus qu'il ne faisait jusqu'ici.[1]

Depuis quelque temps, on s'est plus particulièrement occupé de ce sujet. Les journaux néerlandais et les feuilles anglaises en ont rempli leurs colonnes; les premiers, pour faire connaître les mesures prises par le Gouvernement; les dernières, pour lui reprocher de ne pas satisfaire aux obligations qui pèsent sur lui, sauf quelques rares occasions où elles le louent de son activité. L'affaire attira de plus en plus l'attention, à mesure que l'intérêt dans nos possessions d'outre-mer s'éveillait et croissait sous l'influence de circonstances particulières. Les notices historiques que nous offrons au public, qui renferment une période de trente ans, prouveront d'une manière évidente, et jusque dans les moindres particularités, la sollicitude avec laquelle le Gouvernement a toujours combattu cette odieuse barbarie.

Les nombreuses tribus qui s'en rendent coupables, paraissent ordinairement s'occuper de la pêche. Sur l'eau, la plus grande partie de l'année, elles ne se retirent qu'à certaines époques dans des lieux déterminés, et constamment pour s'y préparer à de nouvelles entreprises. Ces tribus de pirates sont dispersées le long de la côte méridionale et orientale de l'île de Sumatra, dans les îles de Linga, sur les côtes de Bornéo, de Célèbes, de quelques-unes des Moluques et des Philippines; et même il existe dans le détroit de la Sonde, entre la baie de Batavia et le détroit de Banka, et le long de la côte de Java, une multitude de petites îles qui servent de retraite aux pirates, nommés en langue malaie ***badjak***. Leurs bateaux ou praux (***praauwen***) sont connus sous les désignations de ***Penjajap***, ***Kakap***, ***Balloor*** et ***Binta***. L'équipage se compose ordinairement de quarante à soixante hommes, armés de petits canons ou ***lilla***, de piques et de sabres (***kléwang***). Ces bateaux sont le plus souvent réunis au nombre de six ou de huit; quelquefois on en compte jusqu'à vingt ou trente; et, dans de très-rares occasions, le nombre s'en est élevé jusqu'à une centaine. En combinant l'action des voiles et des rames, ils poursuivent leur proie ou échappent eux-mêmes au danger qui les ménace. D'ordinaire ils opposent une vigoureuse résistance; mais quand leur infériorité est trop marquée, ils fuient vers des retraites qui leur sont bien connues, dans de petites îles ou dans des criques où il est impossible de les suivre. Dans le but d'enlever des hommes, on les a vus, plus d'une fois, faire des descentes sur les côtes et y surprendre le paisible laboureur.

L'***Abrégé de géographie de l'Inde néerlandaise***, publié par la ***Société de l'Utilité publique***, en 1843, donne une description très-exacte de ces pirateries. « De petites îles, » nous traduisons littéralement, » que les écueils cachés dont elles sont entourées rendent à peu près inabordables, servent de retraite aux » pirates. Du milieu de ces écueils, ils s'élancent à l'improviste avec leurs praux remplis de monde, non seu- » lement sur les navires des indigènes, mais même sur ceux des Européens, profitant des calmes, des vents » contraires, ou de la faiblesse de l'équipage pour satisfaire leur audacieuse rapacité.

» S'ils craignent de ne pouvoir se défaire à prix d'argent de l'équipage prisonnier, ou d'être atteints dans » leur fuite, ils massacrent alors sans pitié tous leurs prisonniers, jusqu'aux femmes et aux enfants. Il n'est » pas rare de leur voir exercer la même cruauté à l'égard d'un équipage qui s'est vaillamment défendu » contre leurs attaques. Quelquefois ils permettent à l'un des prisonniers ou au principal d'entr'eux de se » racheter; et, dans ce cas, ils se hasardent jusque dans le voisinage des lieux où ils trouveront la rançon; et » c'est encore un des prisonniers qu'ils chargent de l'aller chercher. La multitude de leurs retraites rend » l'extirpation des pirates à peu près impossible. »

Cette calamité de l'Archipel indien date depuis bien longtemps; et il est d'autant plus difficile d'y remédier avec efficacité, que la piraterie exercée jadis par les grands et par les princes eux-mêmes, est aujourd'hui encore, secrètement permise, encouragée par eux; en tout cas, soit mauvaise volonté, soit impuissance, ils n'y mettent qu'une opposition bien faible. C'est ainsi que nous lisons dans une histoire de l'empire malais (avant l'arrivée des Portugais dans ces contrées), « que, vers la fin du XVe siècle, sous le » règne du Sultan Mantsoer Sjah, les côtes de Malacca furent inquiétées par des écumeurs de mer de Célèbes, » et que Kraing Samerloek, fils du prince de Baloeloen, était à la tête de ces pirates. »[2]

1 Voir: les *Bijdragen tot de kennis der Nederlandsche en Vreemde koloniën bijzonder betrekkelijk de vrijlating der slaven* (Notices sur les colonies néerlandaises et étrangères, surtout relativement à l'affranchissement des esclaves). Utrecht 1846, p. 113.

2 Voir: le *Tijdschrift voor Neêrland's Indië* (Journal des Indes-Orientales), 6e année, Tom. III.

Il est même quelques-uns de ces pirates qui viennent de contrées, où les habitants ne sont pas, proprement dit, soumis à l'autorité d'un chef ou prince particulier. C'est ainsi que les habitants de Papoe-Onie et d'Amalas (Nouvelle-Guinée), à l'est de Céram-laut, ont coutume d'équiper annuellement cent ou cent-vingt de leurs praux, et se rendent à des distances quelquefois très-considérables de leur demeure. Ces Papoes ne se servent d'autres armes que d'arcs et de flèches et de lances. On assure *qu'ils dévorent leurs prisonniers.* [1]

Les pirates de Magindano ou Illanoen, une des îles Philippines, communément appelés Magindanais et Lanoenois, inquiètent sans cesse l'île de Bintang et les îles avoisinantes dans les parages de Linga, ainsi que les îles situées entre Bornéo et la presqu'île de Malacca, savoir : Poeloe Auwer, Siantan, Boengoeran, Poeloe Tingi, Poeloe Laut et Tammelan. Au milieu du mois d'avril, ils quittent d'ordinaire leurs retraites et se dirigent le long des côtes orientales et occidentales de Bornéo, du côté du détroit de Banka et Billiton, où ils arrivent environ vers le commencement de mai. Leur flotte se partage en petites divisions, qui vont exercer leurs brigandages sur la côte orientale de Sumatra jusqu'à Rétéh, dans les eaux de Linga et de Bintang et dans les groupes d'îlots qui s'étendent jusqu'au cap de Romania. Vers le mois de juin, les pirates se rassemblent d'ordinaire à Poeloe Tingi, où ils s'emparent de beaucoup de bâtiments de Pahang, Trenganoe, Kembodja et Kelambang, dans la presqu'île de Malacca. En septembre et en octobre, ils quittent ces parages pour regagner leurs repaires. Pendant leur retour, ils trouvent encore le temps de piller les côtes des îles de Siantan, de Poeloe Laut et de Tammelan.

Les praux de la plus grande espèce sont défendus d'un double bastingage et montés par 50 à 80 hommes. Ils ont deux rangs de rames, chacun de trente, et sont armés sur le devant de deux fortes pièces de 6 ou de 8, outre six ou huit *lilla* ou pierriers. [2]

Parmi les pirates les plus redoutés et les plus connus, il faut compter aussi, outre ceux de Magindano, les pirates, généralement connus sous le nom de Tobellorais (*Tobellorezen*), dispersés dans l'archipel des Moluques et dans la baie de Tolo, sur la côte orientale de Célèbes; puis ceux de Bornéo et de Linga.

Déjà du temps de l'ancienne Compagnie des Indes-Orientales, on avait souvent pris des mesures pour réprimer la piraterie dans les mers de l'Inde. Dès l'année 1705, on avait déjà fixé le nombre des hommes de l'équipage et des passagers pour tous les bâtiments indigènes. Un bâtiment de 30 tonneaux pouvait avoir 14 matelots, et un navire de 60 tonneaux 40; le premier pouvait transporter 11 passagers, et le second 15, s'il venait de Mangkasser; 15 et 30 respectivement, s'il venait de Mandhar; 11 et 15, de Sumbawa, Bima, Boeton et de la côte de Malacca; 25 et 45, de Bali, et seulement 9 et 13, de Bornéo; et les autres bâtiments en proportion. Il résulte d'un arrêté du 29 juillet 1708, que quelques pirates avaient été remis au Sultan de Bantam pour être punis; — d'un autre arrêté du 8 février 1726, que la Compagnie avait entre les mains des pirates originaires des parages de Timor, et que le constable Claas Van Cleef, avec une chaloupe montée par six matelots de Solor, avait été attaqué par six bâtiments corsaires de Mangkasser et forcé de fuir. L'arrêté du 19 avril 1751 fait encore mention de trois *bâtiments croiseurs* de la Compagnie; il y en avait donc déjà alors. Ces bâtiments, soutenus par d'autres, armés aux frais des princes de Chéribon, donnèrent la charge à *dix-sept* corsaires sur la côte de Java. L'un des plus grands corsaires fut cerné de façon à ce que toute chance de fuite fût impossible. Les pirates y mirent le feu et s'élancèrent à la mer. Ils se défendirent si vaillamment avec leurs crids et leurs sabres, que la plupart préférèrent se faire massacrer. Il n'y en eut que seize qui se rendirent prisonniers.

Pour prouver que les îles du détroit de la Sonde et les côtes voisines étaient infestées de pirates, il suffira de rappeler que la gourabe le *Lion de mer* (*de Zeeleeuw*), montée par 24 hommes, et croisant, en novembre 1769, dans la baie de Lampong, rencontra un praux corsaire de Mandhar, monté par 48 pirates, qui l'aborda aussitôt et massacra tout l'équipage. [3]

[1] Voir : D. H. Kolff's *Reize door den weinig bekenden zuidelijk Molukschen archipel en langs de geheel onbekende zuidwest kust van Nieuw-Guinea in de jaren* 1825 *en* 1826 (Voyage à la partie méridionale de l'archipel des Moluques, et le long de la côte sud-ouest entièrement inconnue de la Nouvelle-Guinée, pendant les années 1825 et 1826), Amsterdam 1827, p. 322.

[2] Pour les particularités de Magindano et ses pirateries, voir : P. P. Roorda van Eysinga, *Handboek der taal-, land- en volkenkunde van Nederl. Indië*, Amsterdam 1841, pag. 283.

[3] *Beknopte beschrijving der Oost Indische Etablissementen* (Description succincte des Établissements des Indes-Orientales), par Arij Huijsers 1792, pag. 133.

L'arrêté du 25 février 1755, renouvela les mesures prises, par celui de 1705, par rapport au nombre de matelots et de passagers qui pouvaient se trouver à bord des bâtiments indigènes: en outre on invita les princes indiens, qui étaient en relation avec la Compagnie des Indes-Orientales à munir leurs bâtiments de passe-ports convenables, indiquant la grandeur du bâtiment, l'armement et la force de l'équipage. Les passagers eux-mêmes devaient être soumis au contrôle, de sorte que mention fût faite de leur départ et de leur arrivée. Les armes à bord devaient être visitées, comparativement avec le contenu du passe-port. Enfin on décida que, pour protéger plus efficacement les bâtiments contre les pirates, au lieu de croiseurs sous la forme de *galères vénitiennes* qui avaient été recommandées, on ferait usage désormais de bâtiments en état de marcher à la voile ou à la rame, connus sous le nom de *mille pieds* (*duizend beenen*), montés par six Européens et pour le reste par des indigènes.

Il résulte ensuite de l'arrêté du 4 novembre 1760, qu'une croisière avait été établie vis-à-vis de la rivière de Jambi (Sumatra), pour empêcher les pirates de s'y fixer; de l'arrêté du 26 mars et de celui du 20 août 1760, que le sultan de Bantam fut sévèrement repris des relations qu'il entretenait avec les pirates: on l'avertit de veiller à réprimer ces brigandages et de défendre à ses sujets d'acheter aux pirates leurs prisonniers. L'arrêté du 18 juin 1773 porte qu'on signifia aux sultans de Johor et de Pahang; « *dat vermits gebleken was dat zij het zijn, die de zeeroovers ondersteunen, en in den buit deelen, zij, door vernietiging van alle vaartuigen en het stellen uit hunne dienst van al die dieven en moordenaars welke zij dus ver gebezigd hadden, ten eerste alle zeerooverijen die langs de kust van Java en elders door dat gespuis zijn ondernomen, zullen moeten doen ophouden, nadien men anders vast besloten had met eene genoegzame magt de rijken van Johor en Pahang in te dringen en door vuur en zwaard alles te vernielen wat men oordeelen zal tot de bereiking van het oogmerk in deze te zullen strekken* (puisqu'il est évident que ce sont eux qui soutiennent les pirates et prennent part au butin, ils auront d'abord à mettre un terme à toutes les pirateries entreprises par ces brigands le long des côtes de Java ou ailleurs, soit en détruisant eux-mêmes tous les corsaires, soit en renvoyant de leur service tous ces voleurs infâmes qu'ils ont employés jusqu'à présent: que s'il en était autrement on avait pris la ferme résolution de pénétrer avec des forces suffisantes dans les états de Johor et de Pahang et de détruire par le fer et par le feu tout ce qu'on jugerait nécessaire pour atteindre le but proposé.») Cependant, il paraît par un arrêté subséquent du 10 mai 1774, que le sultan de Johor sut se disculper complétement des accusations portées contre lui (*zich op de aller aannemelijkste wijze had gepurgeerd*).

Il fut ordonné par la publication du 16 mai 1806, que non-seulement on n'accorderait aucun passe-port aux capitaines, armateurs ou propriétaires de *Penjajaps*, de *Kakaps* ou *Balloors*, pas plus qu'aux bâtiments d'une construction pareille, mais même, toutes les fois qu'ils se montreraient dans quelque rade, port, baie où la Compagnie s'était établie, qu'on les arrêterait comme des bâtiments appartenant à des pirates, bien qu'ils fussent pourvus de passe-ports de quelque prince ou chef indigène. Dans les traités politiques ou commerciaux conclus avec les souverains indigènes, l'une des conditions était de contribuer de tout leur pouvoir aux mesures prises contre la piraterie; et même du temps de la Compagnie, on institua une marine coloniale, qui fit éprouver plus d'une fois aux pirates des pertes considérables. Un bâtiment de commerce fut un jour attaqué par quarante praux de pirates dans le détroit de Banka. Deux habitants de Soemanap, dans l'île de Madura, nommés Phefferkorn et Wensing, se trouvaient à bord de ce bâtiment, et ne voyant aucune chance de résister aux pirates ou de leur échapper, *ils les laissèrent monter en grand nombre à bord et firent alors sauter le bâtiment* [1]; telle était donc la crainte qu'inspiraient alors les pirates, qu'on préférait la mort, plutôt que de tomber entre leurs mains. M. Van Bronkhorst, alors résident de Soemanap, fit élever un monument pour perpétuer le souvenir d'une aussi rare intrépidité.

La croisière (pantjallang) de guerre *de Vrede*, commandée par le lieutenant C. Beckman, fut attaquée, en mai 1807, dans la rade d'Indramayoe, par sept bâtiments corsaires, montés chacun par environ cent hommes. Après quelque résistance, la plus grande partie de l'équipage abandonna le navire pour gagner avec la chaloupe le rivage voisin. Beckman et son second J. Stokbroo sautèrent dans la mer,

[1] Voir: *de Oosterling*, t. II. p. 115 et l'ouvrage cité plus haut *Handleiding tot de aardrijkskunde van Nederlandsch Indië*. (Abrégé de géographie de l'Inde néerlandaise) p. 77.

au moment où les pirates montaient à bord. Le premier se noya, mais Stokbroo tomba entre les mains des pirates qui lui rasèrent la tête, le dépouillèrent de ses vêtements et l'emmenèrent avec eux aux Lampongs, où il eut à supporter toute espèce de mauvais traitements, et fut même ménacé de la mort. Il fut offert en cadeau au prince des Lampongs, maltraité comme le dernier des esclaves et assujetti aux plus grossiers travaux. Après sept mois de souffrances, il fut envoyé à Linga, vendu au prince de cette île pour trente piastres d'Espagne, et transporté à Riouw, où il ne se trouvait pas alors de garnison néerlandaise. Il obtint dans cet endroit un peu plus de liberté et se mit en rapport avec quelques Chinois, entr'autres avec Tan Lianseeng, d'origine émoeique, quoique né à Riouw ou dans les environs et pour cette raison, comme tous les Chinois qui ne sont pas nés en Chine même, surnommé *Baba:* de là l'appellation ordinaire de Baba Lianseeng. Celui-ci, commerçant et propriétaire d'un brick avec lequel il faisait chaque année un voyage à Java pour son commerce, se prit de pitié pour Stokbroo; et comme il était sur son départ pour Java, il pria le prince de Linga de lui permettre de l'emmener. Sa demande ne fut point accueillie. L'ayant alors racheté pour cinquante piastres, il l'emmena avec lui à Samarang. M. Nikolaas Engelhard, alors gouverneur de la côte nord-est de Java, charmé de la générosité de Tan Lianseeng, offrit de lui rendre les cinquante piastres; mais le Chinois trouva que la conscience d'avoir fait une bonne action valait mieux que toute autre récompense. M. Stokbroo se maria, et quelques années plus tard, après la restauration du Gouvernement néerlandais (1816), devint résident-adjoint dans la résidence de Japara. Il montra pendant toute sa vie la plus vive reconnaissance à son libérateur Tan Lianseeng, l'appelant toujours *son père*. Chaque année, quand Tan Lianseeng venait pour son commerce à Java, M. Stokbroo ne manquait jamais de l'inviter chez lui, et le Chinois, son ami et son bienfaiteur, se rendait volontiers à cette invitation. Il l'allait chercher lui-même dans sa propre voiture, le faisait asseoir à sa droite, le fêtait de toutes manières, lui procurait tout ce qui pouvait le satisfaire et le gardait ainsi huit, dix jours ou davantage. Cette visite qui se répétait chaque année, n'était qu'une fête continuelle dont Tan Lianseeng seul avait tout l'honneur, dont il était le héros et à laquelle tous les nombreux amis de Stokbroo, établis dans le voisinage, aimaient à prendre part. Il est bon que des évènements comme ceux-ci, où le crime, la générosité et la reconnaissance viennent tour-à-tour jouer un rôle si entier, si saillant, ne tombent pas dans l'oubli.[1] Stokbroo, pensionné plus tard, et établi à Samarang, est décédé dans cette ville le 14 juillet 1844; Tan Lianseeng vivait encore en octobre 1845.

N'oublions pas de mentionner ici que l'ancienne Compagnie des Indes-Orientales s'établit sur beaucoup de points de l'Archipel, dans le but de réprimer la piraterie, et que de nos jours encore ce louable exemple a été suivi. Citons à ce sujet les propres paroles d'un auteur étranger: «Le gouvernement néerlan-«dais ne possédant plus comme autrefois des plantations d'épices à Ternate et ailleurs, des raisons politiques «peuvent seules l'engager à y maintenir sa domination; et c'est essentiellement pour protéger dans ces «parages le commerce contre la piraterie. Le traitement des employés, des militaires, les secours pécuniaires «fournis au sultan et le maintien des édifices du gouvernement absorbent des sommes supérieures au «revenu de tout ce groupe d'îles. Aussi trouvons-nous quelque chose de noble et de grand dans la «persévérance avec laquelle le gouvernement, malgré des dépenses considérables, maintient son autorité «dans ce pays, pour réprimer la barbarie des habitants de Magindano et jeter l'effroi parmi ces hardis «pirates. Car s'ils ne rencontraient aucune barrière dans les eaux des Moluques, non-seulement Célèbes «mais Amboina et Banda même resteraient exposées à leurs dévastations. Sans les énergiques efforts «du gouvernement de l'Inde, ils deviendraient un objet d'épouvante dans les îles Moluques et plus «loin, le long de la côte occidentale de Bornéo, à Java, à Madura, à Sumatra, à Banka, à Riouw, etc., «bien plus encore qu'ils ne le sont actuellement et qu'ils ne peuvent l'être.»[2]

Pendant les trois années que dura l'administration du Gouverneur-général Daendels, 1808—1811, on

[1] Quelques particularités regardant l'esclavage de M. Stokbroo, sont relatées dans l'ouvrage *Land- en Zeetogten in Nederland's Indië*, par M. J. Olivier, Jz. 1828. t. II.

[2] *Berigt omtrent Indie gedurende een tienjarig verblijf aldaar.* (Détails sur l'Inde, recueillis pendant un séjour de dix ans dans ces contrées) par E. H. Röttger, missionnaire, traduit de l'allemand. Deventer 1846, p. 122.

travailla sans relâche à s'opposer aux pirates et à protéger le commerce maritime, en continuant de suivre les mesures prises par la Compagnie des Indes-Orientales et en tant que le permettaient les circonstances dans lesquelles on se trouvait. En 1810 on avait équipé une flotille de quarante praux armés dans le but spécial de protéger les côtes de Java. Au commencement de cette année, un brick anglais, *the Ply*, capitaine Kemmel, reçut à la hauteur de Soemanap la visite de quelques naturels qui avaient su monter à bord sous prétexte de commerce, et qui, après avoir massacré le commandant et le pilote, se rendirent maîtres du bâtiment. Dans son arrêté du 22 août 1810, le Gouverneur-général Daendels décréta la formule du serment que devait prêter le nouveau sultan de Bantam. Le prince promettait qu'il ne souffrirait aucun pirate, et que s'il lui en tombait quelques-uns entre les mains, il leur infligerait une punition exemplaire ou invoquerait contre eux le secours du gouvernement.

Le Gouverneur-général Janssens, par son arrêté du 6 juin 1811, adjugea une portion des prises et du butin fait sur les pirates. — Quant aux pirateries et à ceux qui s'en rendaient coupables, ou simplement complices, comme aussi à l'égard de toute spoliation, de tout pillage ou vol commis sur le navire ou la cargaison, en pleine mer, les hautes cours de justice, ainsi que les cours inférieures, devaient prononcer leur jugement après les enquêtes nécessaires, en se conformant au droit des gens, au droit politique généralement admis en Europe et en particulier dans l'empire français, sans toutefois se départir des lois et usances établies dans la colonie.

Pendant l'administration anglaise à Java, la côte de cette île fut plus que jamais infestée par les pirates. En mars 1812 ils furent vivement attaqués par le schooner de guerre anglais le *Wellington*, capitaine Cromey, soutenu par deux chaloupes canonnières et par six bâtiments indigènes armés. Le plus grand des praux corsaires n'hésita pas à accoster le *Wellington*, qui n'échappa qu'avec peine à l'abordage et eut cinq blessés parmi les gens de l'équipage. Le mois de mai suivant, les pirates soutinrent un combat contre les chaloupes armées du navire de guerre anglais le *Modeste*. Nombre de pirates fréquentaient les eaux des îles de Kangéan et y faisaient même des descentes. Le *Coromandel*, ayant échoué sur la côte de Bornéo, fut pris et brûlé par des pirates. La *Mathilda* aperçut ailleurs dix-sept grands praux corsaires; et la *Helen* en vint aux mains dans le détroit de Banka avec un bâtiment dont l'équipage se composait d'environ 80 pirates: ceux-ci tentèrent l'abordage; mais un feu de mitraille bien soutenu les écarta. Le *Nautilus* venant de Mangkasser, en mai 1813, apporta la nouvelle, qu'un jeune anglais, Thomas Brooks, se trouvait à Koetei (Bornéo). Deux ans auparavant il avait survécu au pillage de son navire et le sultan l'avait pris auprès de lui. Trois Européens, deux Chinois et cinq Bengalais qui faisaient partie de l'équipage, avaient été massacrés et le reste, tous vendus comme esclaves. L'année suivante, avril 1814, le capitaine Hall, commandant du croiseur l'*Antilope*, annonça qu'il avait vu 80 bâtiments corsaires de Linga dans le détroit de Banka, et qu'il leur avait donné la chasse avec le secours de quelques canonnières armées. Il résulte de ce que nous venons de dire, que le gouvernement anglais se contenta d'ordinaire de combattre les pirates en pleine mer. Du moins nous n'avons pas trouvé de traces de quelque autre mesure prise pendant la période qui s'écoula de 1811 à 1816.

Les pages suivantes seront consacrées à montrer, d'une part, les événements qui eurent lieu après 1816; les cruautés des pirates, dont l'audace sembla s'être accrue pendant les derniers temps; le dommage qui en résulta pour le commerce et la navigation; et, d'autre part, les mesures de toute espèce que le gouvernement néerlandais, après sa restauration, a prises pour remédier au mal, partout où il se manisfestait dans l'Archipel. Les faits et les circonstances qui y sont rapportées, sont en si grand nombre, qu'il peut nous être facilement échappé quelque particularité, — ou que le nom de quelque officier, employé civil ou particulier qui méritait une place honorable dans ces Notices, y a été oublié. C'est ainsi que, faute des renseignements nécessaires, nous n'avons pas parlé de la captivité temporaire chez les pirates du lieutenant de marine Böhmer Spangenberg et de M. J. A. Batiest, plus tard commandant du navire de commerce la *Rosalie*. L'auteur de ces Notices sera tout disposé à combler de pareilles lacunes, et à publier une suite à son travail pourvu qu'on lui fasse parvenir des matériaux suffisants.

(*La suite prochainement.*)

Notice historique du royaume de Banjermassin (Bornéo), par M. le Baron T. Van Capellen, lieutenant d'artillerie, aide-de-camp de S. Exc. le gouverneur-général des Indes néerlandaises.

L'histoire ancienne des divers états de l'île de Bornéo se perd, comme celle de la plupart des peuples orientaux, dans l'obscurité des récits fabuleux. Selon les traditions écrites et orales les plus authentiques, cette île fut jadis partagée en trois grands états; le Banjermassin, le Succadana et le Boernaï : c'est d'après le dernier que les Européens ont donné à l'île entière le nom de Bornéo; probablement parce que l'état de Boernaï fut le premier visité par les Portugais, sous la conduite de George Menesez, l'année 1521 : car pour les indigènes, ils appellent leur île, Kalimantan.

L'état de Banjermassin, qui occupait autrefois toute la partie méridionale et orientale de Bornéo, fut fondé par un certain Ampoedjatmaka, fils d'un marchand de la côte de Coromandel, nommé Mangkoe Boemi. Avec ses proches et les gens de sa suite, il quitta sa patrie, vint s'établir à Bornéo, et donna à la contrée le nom de Nagara Dipa. On trouve à Amontay, sur la rivière de Nagara, quelques vestiges d'un endroit nommé Tjandi, qu'on croit avoir été la résidence des premiers princes; et encore aujourd'hui, pour les cérémonies de mariage des princes de Banjermassin, on arrose les jeunes mariés, avec de l'eau puisée à la petite source proche de Tjandi. Les bambous employés à élever le trône de mariage, proviennent aussi du même endroit [1]. — On reconnaît encore à Magasari, sur la Nagara, d'autres traces de l'établissement des chefs, qui les premiers apportèrent quelque civilisation à Banjermassin : ce sont quelques édifices construits en pierre. Quant à l'époque de l'arrivée d'Ampoedjatmaka à Bornéo, il est presque impossible de la déterminer d'une manière bien précise : d'après les données les plus vraisemblables que nous ayons pu recueillir, on peut indiquer la fin du XIIIe siècle de notre ère.

A la troisième génération de la race d'Ampoedjatmaka, il ne restait pour unique héritière, qu'une fille nommé *Poetri* (princesse) Djoendjoeng Boewih; et, afin de lui procurer un époux, on s'adressa aux princes alors puissants de Madjapahit, dans l'île de Java. Le roi de Madjapahit ayant favorablement accueilli cette demande, un prince de sa famille fut envoyé à Banjer et prit, après son mariage avec la *Poetri* Djoendjoeng Boewih, le nom de *Radin* Soeriamatta. (Le titre de Radin correspond à Son Altesse Sérénissime).

Par suite de ce mariage, les rois de Madjapahit regardèrent les princes de Banjermassin comme tributaires de leur empire; et de leur côté ils leur prêtèrent assistance dans diverses conquêtes et particulièrement dans celle de la partie méridionale et orientale de Bornéo. Après la destruction de l'empire de Madjapahit, en 1478, les princes de Banjermassin demeurèrent entièrement indépendants des princes Javanais de Mataram [dont la domination avait succédé à celle des rois de Madjapahit]. Cependant, il existe encore beaucoup de coutumes, de noms, de titres et même de mots originaires de Java qui attestent l'influence qu'ont dû exercer ces anciens princes javanais sur l'état de Banjermassin.

Le *Radin* Soeriamatta eut de sa femme deux fils, le *Radin* Gangawangsa et le *Radin* Soeriawangsa, dont le premier lui succéda. Ce prince n'ayant aucun héritier mâle, sa fille la *Poetri* Kaloengsoe, épousa son cousin germain, le *Radin* Tjaranglalena, qui monta sur le trône, après la mort de son oncle le *Radin* Gangawangsa.

Le règne de ce prince fut de courte durée. A sa mort, il laissa un fils à peine âgé de sept ans, le *Radin* Sakarsoengsang. Les traditions de cette époque rapportent un fait qui, à plus d'un égard, rappelle l'épisode d'Oedipe de la mythologie Grecque. Le *Radin* Sakarsoengsang, aigri par les mauvais traitements de sa mère, qui lui avait même fait une blessure à la tête, s'était enfui à Java. Etant retourné à Bornéo quelques années plus tard, il épousa sa mère sans la reconnaître; mais l'inceste ayant été découvert la *Poetri* Kaloengsoe se tua de désespoir [2].

[1] Voir le Journal des Indes Orientales (*Tijdschrift van Neêrland's Indië*) 1re année, tome II, p. 195.

[2] Les princes de Banjermassin croient eux-mêmes à l'authenticité de cette légende, et déplorent encore la tâche dont la mémoire de leurs ancêtres est souillée. C'est aussi probablement une des principales raisons qui rendent ces princes si réservés sur leur histoire.

Le *Radin* Sakarsoengsang demeura seul à la tête du gouvernement. Ce prince belliqueux étendit son empire par des conquêtes importantes; il fonda même l'empire de Kottawaringin sur la côte méridionale de Bornéo, et prit alors le nom de Sariboeroengan. Il eut d'un second mariage deux fils dont l'aîné lui succéda sous le nom de

Radin Soekarama. Aussi belliqueux que son père, ce prince fit passer sous sa domination la plus grande partie de la côté orientale de Bornéo. Quoiqu'il eût quatre fils et une fille, qui tous, selon la coutume régnante à Java, obtinrent différents *glars* ou titres, il laissa le trône à son petit-fils le *Radin* Soemadra. Ce jeune prince n'avait guère que sept ans à la mort de son grand-père; on lui donna pour tuteur, son oncle, le *Pangeran* (prince, chef) *Mangkoe Boemi* [1]. Mais cet ambitieux parent, désirant monter lui-même sur le trône, força le jeune enfant à chercher son salut dans la fuite, et s'empara alors des rênes de l'état. Mais il ne jouit pas longtemps de cette autorité mal acquise, et fut assassiné par un esclave nommé Saban, sur l'ordre de son frère le *Pangeran* Timongong, qui lui succéda.

Le *Radin* Soemadra étant devenu homme, fut rappelé et replacé sur le trône par les Orang toeah (les principaux) de Banjer, qui étaient mécontents de la tyrannie capricieuse et cruelle du *Pangeran* Timongong. — Ce dernier declara la guerre à son neveu, qui, ne se croyant pas assez fort pour lui résister, recourut par des ambassadeurs à l'assistance du sultan de Demak, dans l'île de Java. Le sultan demanda, comme condition de l'appui qu'il voulait lui prêter, que le jeune prince embrassât la religion mahométane. Le *Radin* Soemadra, y ayant consenti, obtint des troupes et des prêtres du sultan de Demak. Avec ce secours il vainquit son oncle et devint paisible possesseur des contrées suivantes: Kintap, Satoewi, Tanah Laut, Poeloe Laut, Passir, Koetei, Berou, Sikan, Dayak, Sabangoe, Mandawei, Sampit, Pemboeang, Kotta-waringin, Doesson et Lawi. Il embrassa la religion mahométane et prit le titre de sultan Sarian Sâh. Il fixa la résidence de sa cour à Kayoe Tangan, actuellement Martapoera. Le règne de ce prince doit être placé au commencement du XVI$_e$ siècle.

On sait bien peu de chose des trois princes, ses successeurs immédiats;

Le sultan Hidayat-illah, [2]

Le sultan Moestain-illah,

Le sultan Inayat-Illah.

Le sultan Said. C'est sous le règne de ce prince que les Hollandais, sous la conduite d'un certain Jacob Van Der Meulen, nouèrent leurs premières relations commerciales avec l'état de Banjermassin, et passèrent avec le sultan un contrat pour le commerce du poivre, en 1664 [3]. Mais, à l'instigation des Portugais, le sultan ne s'en tint pas aux termes du contrat; de sorte que ces premières relations commerciales furent de peu d'importance. Après la mort du sultan Said-illah, son fils, encore mineur, le *Radin* Bagoes, lui succéda, sous la tutelle d'un oncle, le *Pangeran* Adipatti Mangkoe Boemi. Mais le jeune prince étant mort peu de temps après, le *Pangeran* lui succéda, sous le nom de sultan Tahlil.

Ce prince se distingua surtout par sa haine contre les Européens. Le traité entre les sultans et la Compagnie des Indes-Orientales, qui avait surtout pour but d'assurer à celle-ci le monopole du poivre, fut toujours de moins en moins scrupuleusement observé. On ferma d'abord les yeux sur les cargaisons que venaient chercher à Banjermassin les vaisseaux Anglais et Chinois; mais enfin les vaisseaux de la Compagnie qui s'y trouvaient à l'ancre, ayant été attaqués et pillés au moment qu'ils s'y attendaient le moins, et le sultan lui-même prenant tout-à-coup une attitude décidément hostile, la Compagnie des Indes-Orientales décida qu'on romprait tout rapport ultérieur avec les princes de Banjermassin (1669). Les Anglais, à qui l'on attribuait cette violation des traités par le sultan, cherchèrent alors à s'établir à Bornéo et élevèrent même, en 1698, une petite factorerie sur la côte. Mais il ne purent s'y maintenir longtemps: en 1707, leur factorerie

[1] Le *Mangkoe Boemi* ou administrateur de l'empire est le premier fonctionnaire de l'état.

[2] *Illah* est un titre honorifique que reçoivent les sultans après leur mort.

[3] L'île de Bornéo avait été visitée antérieurement par les Hollandais. Le célèbre capitaine Van Noord aborda en 1600 sur la côte septentrionale; et, en 1604, le capitaine Van Waerwyck avait visité la côte occidentale. Tous deux avaient noué des relations commerciales avec les princes de l'île.

fut pillée par les indigènes, sur l'ordre du sultan, et tous les Européens qui s'y trouvaient, furent traîtreusement massacrés.

Le sultan Tahlil ne survécut pas longtemps à ce massacre. Il eut pour successeur son fils le sultan Tahmid. Mieux disposé que son père envers les Européens, le nouveau sultan chercha à renouer des relations avec les Hollandais. En 1712, il envoya à Batavia une ambassade pour prier le Gouverneur-général de rétablir le traité sur l'ancien pied. L'ambassade fut bien accueillie, mais l'administration des colonies ne se rendit pas à cette prière. Ce ne fut que plus tard, en 1714, et sur les demandes réitérées du sultan, que les relations avec le Banjermassin recommencèrent. Cette même année, les deux parties s'obligèrent par un contrat dont la teneur assurait à la Compagnie des Indes-Orientales le monopole des épiceries. Le sultan observa religieusement le traité et sut, par sa justice et l'accueil bienveillant qu'il faisait aux Européens, gagner leur estime et leur considération. Sous l'administration du Gouverneur-général, le baron Van Imhoff, notre influence s'accrut considérablement sur la côte méridionale de Bornéo. En vertu d'un nouveau contrat, l'an 1747, la Compagnie obtint l'autorisation de construire un fort à Tabenio [1] ainsi qu'une factorerie dans l'île de Tatas, formée par la réunion de la rivière de Martapoera avec le Berito ou la grande rivière de Banjermassin. Le monopole du poivre fut, à l'exclusion des autres nations européennes, assuré à la Compagnie des Indes-Orientales. De son côté la Compagnie s'engagea à assister le sultan contre ses ennemis. Le règne de ce prince paraît avoir été une période de prospérité pour les habitants du Banjermassin. Il eut pour successeur, le sultan Tamsid. Les gouverneurs auxquels les sultans de Banjermassin avaient confié l'administration de la côte orientale, avaient su se rendre de plus en plus indépendants, surtout sous les derniers sultans. Les querelles intestines, la difficulté des communications et l'influence des commerçants Boeginais y avaient puissamment contribué. Profitant de la jeunesse et de l'inexpérience du nouveau sultan, ils se révoltèrent ouvertement contre lui. Le sultan se sentant trop faible pour les faire rentrer dans leur devoir, s'adressa à la Compagnie des Indes-Orientales afin d'en obtenir des secours. L'agent (*opperkoopman*) J. A. Paravicini fut envoyé à Banjermassin et conclut avec le sultan, le 20 octobre 1756, un nouveau traité par lequel on lui promettait des secours par terre et par mer contre les provinces révoltées [2]. L'expédition terminée, le sultan comprit qu'il ne pourrait maintenir son autorité sur ces provinces, sans s'exposer à des guerres continuelles et à des dépenses considérables. En conséquence il abandonna la souveraineté de ces provinces, spécialement de Passir, Koetei, Berou et Kotta-waringin à la Compagnie des Indes-Orientales. Depuis lors, cette souveraineté a été complétement reconnue par les princes de ces états, et les droits du gouvernement des Indes néerlandaises positivement déterminés par des traités postérieurs. — Les princes de Banjermassin ont toujours conservé une grande influence sur ces provinces de Bornéo, influence qui est encore sensible aujourd'hui.

La paix ainsi rétablie dans l'empire de Banjermassin, le sultan s'appliqua à donner de l'extension au commerce. La culture du poivre fit de tels progrès, qu'il fut possible de livrer aux Hollandais pendant quelques années 600,000 livres de poivre, au prix marqué dans le contrat [3].

Le sultan Tamsid laissa deux fils, le *Pangeran* Tahmid et le *Pangeran* Natta. Le premier et l'aîné, lui succéda.

Le sultan Tahmid. Ce faible prince se rendit odieux à ses sujets par ses extorsions et sa tyrannie. L'an 1785, les Boeginais, au nombre de 3000 firent une incursion dans l'état de Banjermassin. Ils débarquèrent à Tabenio, y pénétrèrent et se livrèrent au pillage jusqu'à peu de distance de Martapoera. La Compagnie envoya au sultan des troupes, qui, sous la conduite du capitaine Hofman, forcèrent les Boeginais à la retraite. Sans avoir égard au service que la Compagnie venait de lui rendre, le sultan prêta l'oreille aux insinuations de ses ennemis, et le commerce et la prospérité de l'état de Banjermassin tombèrent rapidement en décadence.

[1] Ce fort était situé un peu plus au sud que celui qui existe aujourd'hui. Les changements que le cours du Tabenio a subis ont rendu cette transposition nécessaire. Le fort actuel a été construit en 1800.

[2] Le sultan promit d'étendre la culture du poivre jusqu'à 15000 pikols, et de livrer le pikol au taux de 6 réaux d'Espagne. Le prix de l'or fut également fixé à 12 réaux le *Tail* (39 grammes); et la monnaie hollandaise eut cours dans tout l'empire.

[3] Les dépenses de la factorerie sur la côte méridionale se montèrent à 13000 florins pour l'année 1779. Il y avait à Tatas une garnison de 30 hommes.

Avec le secours des princes et des nobles de cet état, que la conduite tyrannique du sultan avait irrités, le *Pangeran* Natta, frère du sultan, se révolta contre lui; et le pays fut bientôt en proie à la guerre civile. Pour mettre fin à ces tristes scènes de carnage et de massacre, la Compagnie, persuadée, d'ailleurs, que les choses ne prendraient jamais une meilleure tournure tant que le sultan Tahmid resterait sur le trône, se décida à soutenir le parti du *Pangeran* Natta. Le sultan fut vaincu et le *Pangeran* prit, en montant sur le trône, le nom de

Panumbahan (prince) Batoe. Par reconnaissance pour les services que la Compagnie lui avait rendus, ce prince lui abandonna par un contrat, le 13 août 1787, la suzeraineté de son royaume entier, et le reçut ensuite d'elle à titre de fief héréditaire; à l'exception toutefois de Dagat, Becompaai et d'une partie de la Doesson. La Compagnie se reserva l'administration des péages et des mines de diamant, dont elle partagea les revenus avec le sultan. Le gouvernement de ce sultan n'offre, du reste, rien qui mérite d'être remarqué. On prétend que sa trop grande sévérité l'empêcha de gagner l'affection de ses sujets. Il mourut en 1808, laissant pour successeur son fils.

Le sultan Sleman ou Soleiman. Pendant l'administration du Gouverneur-général Daendels, qui s'attacha au principe de la centralisation dans l'île de Java, l'établissement de Tatas fut supprimé, le 29 mai 1809. Mais les droits réels du gouvernement ne furent point anéantis par cet acte; car l'aliénation ou l'abandon d'une possession quelconque ne peut avoir lieu que sur l'autorisation expresse du gouvernement de la mère-patrie. Les Anglais, lorsqu'ils occupèrent nos colonies, regardèrent la suppression faite par le Gouverneur-général Daendels comme illégale et sans conséquence. Tant qu'ils furent dans l'Archipel, ils conservèrent la souveraineté sur cette partie de Bornéo comme un accessoire légitime de leur occupation: et même ils étendirent leur autorité par de nouveaux traités, en 1812, soit avec les princes de la côte orientale, soit avec le sultan de Banjermassin. — Enfin, quand la Hollande recouvra ses colonies, en 1816, Bornéo se retrouva par là dans les mêmes rapports à notre égard qu'auparavant; et M. J. Van Boekholtz fut chargé par les Commissaires-généraux de reprendre possession de la partie qui nous avait appartenu. Le sultan Sleman rencontra bientôt une opposition assez vive de la part de ceux qui étaient restés attachés à la branche aînée de la famille royale. Les choses en vinrent même au point qu'il fallut l'intervention du gouvernement hollandais pour rétablir la paix. Peu de temps après, le gouvernement dut intervenir une seconde fois, mais ce fut pour protéger la population contre l'oppression du sultan lui-même, qui s'inquiétait assez peu du bien-être de ses sujets, et disposait à son gré de leurs biens et de leurs personnes. La culture du poivre et le commerce en général baissaient rapidement; le personnel que cette culture réclamait était employé par le sultan à des parties de chasse dont il se montrait grand amateur. En 1817, et plus tard encore, en 1819, on envoya des commissaires extraordinaires sur la côte méridionale chargés de mieux régler la marche des affaires. On construisit de nouveaux forts, entr'autres celui de Van Tuyl, sur la pointe la plus méridionale de l'île de Tatas; mais aussitôt après le départ des commissaires, le sultan reprit sa manière de vivre habituelle. En 1823, il devint nécessaire de passer un nouveau contrat. M. J. H. Tobias en fut chargé. On prit pour base le traité fait en 1787. Le pouvoir du sultan fut considérablement limité; toute peine qui entraînait quelque mutilation, fut abolie; les péages dans l'intérieur, établis sur un pied régulier; et l'on introduisit de meilleures conditions pour la culture du poivre. Le sultan céda au gouvernement tout le Tanah Laut. Cependant aucune amélioration sensible ne se fit remarquer jusqu'à la mort du sultan Sleman; il mourut le 3 juin 1825, laissant le trône à son fils,

Le sultan Adam. Ce prince, qui régne encore aujourd'hui, atteignait sa 53e année, quand il fut appelé à succéder à son père. Comme lui, il a eu beaucoup à lutter contre la haine que lui portait la branche aînée. Il se distingue, du reste, par la douceur de son caractère et par sa bienveillance envers le gouvernement néerlandais, dont l'intervention lui a été fort utile pour rétablir l'ordre et la tranquillité. En septembre 1825, il y eut un nouveau traité conclu entre le sultan et le commandant alors en activité, M. Halewijn, de la part du gouvernement indien. Quoique ce traité reposât entièrement sur les traités antérieurs, on y ajouta quelques articles qui tendaient à soustraire les classes inférieures à l'oppression des nobles. Toute la Doesson fut cédée au gouvernement. Le pouvoir du

Mangkoe Boemi, ou administrateur de l'empire, payé par le gouvernement, fut clairement déterminé, et un nouveau fort fut construit à Marabahan, à l'endroit où la Negara se jette dans le Barito.

Quoique les limites de l'empire, proprement dit, de Banjermassin aient été considérablement rétrécies, il est permis de considérer cet état comme la partie la plus peuplée et la plus fertile des côtes méridionale et orientale. Les relations entre le gouvernement néerlandais et le sultan sont maintenant établies sur un pied durable; et les affaires de l'empire, réglées d'une manière satisfaisante, surtout depuis que les frontières du Banjermassin et des contrées qui sont immédiatement soumises aux Hollandais, ont été exactement déterminées par le commissaire-inspecteur A. L. Weddik, le 18 mars 1845.

Le prince destiné à succéder au sultan actuel, nommé le sultan *Moeda* (enfant), est le *Pangeran* Abdul Rachman; dont le fils, le *Pangeran* Daya, est regardé comme l'héritier présomptif de la couronne.

Nous terminons cet aperçu succinct par quelques particularités sur le Banjermassin dans l'état où il se trouve actuellement. [1] La délimitation entreprise par le commissaire-inspecteur A. L. Weddik, a été approuvée par un arrêté du gouvernement le 28 février 1846. [2] L'empire occupe une superficie de 280 lieues géographiques carrées (154 myriamètres quarrés). La population, presqu'entièrement mahométane, peut être évaluée à 120,000 âmes.

Le gouvernement du sultan est autocratique, limité toutefois par les restrictions que portent les traités conclus avec le gouvernement néerlandais. L'intermédiaire entre le sultan et le gouvernement néerlandais, est le *Pangeran Mangkoe Boemi*, ou administrateur de l'empire, dont les appointements se montent à 1000 florins par mois. Cette charge revient de droit au frère de l'héritier de la couronne. Le sultan confie la direction des affaires à différents princes et grands du pays. Les fonctionnaires supérieurs sont les *Pembekels*, et, au-dessous d'eux, un certain nombre de *Mantris*. La décision des affaires ordinaires est remise aux *Panghoeloes* et aux *Hadjis* (prêtres); celles d'une importance majeure sont réservées au sultan. Dans quelques districts, l'intervention de l'administrateur général n'est pas admise; dans d'autres, au contraire, toutes les affaires sont d'abord remises à sa décision. Ce même fonctionnaire doit ntervenir surtout dans toutes les affaires où se trouve appelé le gouvernement néerlandais, comme aussi dans toutes celles qui regardent les habitants de la ville de Banjer, dont une moitié ressort à la juridiction du gouvernement néerlandais et l'autre à celle du sultan. Le tribunal se compose du résident, de l'administrateur général et de quelques fonctionnaires appartenant aux deux gouvernements. Toutes les peines qui entraînent quelque mutilation ont été abolies, ainsi que les *Talians* (défense de tout rapport entre les indigènes et Hollandais, sous peine de mort). [3]

L'administration néerlandaise de Banjermassin est chargée de la levée de tous les droits d'importation ou d'exportation à Banjer. Les revenus des péages de l'intérieur sont partagés entre le sultan et notre gouvernement. Tous les diamants au-dessus de 5 karats, tirés des mines de Banjermassin, sont regardés comme propriété du sultan, et ne peuvent être vendus qu'à lui seul. Le gouvernement néerlandais reçoit un dixième de la valeur.

Le territoire appartient, toujours sous la souveraineté des Hollandais, au sultan, qui le répartit en apanages aux princes de la famille royale. Les propriétaires fonciers paient au prince un certain impôt, qui se change en une capitation pour le reste de la population; ils jouissent de tous les revenus de leur domaine, et leur commerce n'est soumis à aucune restriction. La population que nourrit un domaine, a la faculté de se retirer ailleurs, quand elle se croit opprimée par le propriétaire. Il faut toutefois en excepter la population du Benoewa Lima, sur la rivière de Negara, cette terre étant regardée comme un apanage immédiat du sultan.

Le prince a établi sa résidence à Martapoera, à huit lieues de distance de Banjermassin. Le résident y a aussi une habitation. Le *kraton* (palais) du sultan, est dans une grande décadence; mais, malgré les représentations du fonctionnaire hollandais, il ne veut y faire aucun changement. Ce ne sont certes pas les ressources qui lui man-

[1] On trouve quelquefois écrit Banjermassing: mais sur les lieux-mêmes l'orthographie que nous avons adoptée est la seule reçue; ce mot provenant de *Banjer*, eau et de *massin*, sel: probablement parce que, par l'effet des marées, l'eau de la mer communique à l'eau un goût saumâtre jusque bien avant dans l'intérieur des terres.

[2] Voir le *Moniteur des Indes*, 2e Partie, p. 10.

[3] Le *Talian* (de *tali*, corde) est proprement dit la fermeture de quelque district au moyen d'une corde, dans un but quelconque: d'où il résulte que les habitants du district fermé ne peuvent communiquer avec le dehors.

quent; car il possède des sommes considérables en diamants; mais il prétend que, selon le *hhadat* ou droit coutumier,[1] il ne lui est pas permis de s'en défaire, et que c'est une sorte de bien qui passe de père en fils, un *poesaka* ou héritage.

Les princes sont tenus, envers la cour de Martapoera, à quelques services qu'on pourrait presque appeler féodaux. Ils doivent accompagner le sultan dans un praux particulier, toutes les fois qu'il se rend à Banjermassin. Ils doivent être présents à la réception de quelque personnage d'importance, et dans toutes les occasions solennelles, à la première convocation, ils doivent se réunir auprès du sultan. Pendant un mois entier, chaque année, ils doivent se trouver au *kraton*.

Quand le sultan entreprend quelque voyage, les *Pangerans* doivent veiller sur le *kraton*. Ils doivent venir présenter leurs respects au successeur immédiat et au *Pangeran Mangkoe Boemi*, à la fin de chaque *Ramadlan* (mois de jeûne chez les Mahométans), et au résident, à chaque anniversaire. Ils doivent exécuter les ordres du prince héréditaire et du *Mangkoe Boemi* s'ils ne veulent pas s'exposer à payer les amendes déterminées par le *hhadat* du pays. Quand les *Pangerans* sont de service auprès du sultan, ils ont droit à 20 florins par an et à 100 *gantangs* de riz (environ 5 picols de Java de 125 livres).

Les endroits les plus remarquables du Banjermassin, outre Martapoera, sont, dans la partie septentrionale, et sur la rivière de Nagara : Magazarie, Nagara, où l'on fabrique des armes de choix[2] et où l'on construit d'excellents praux, Alibioe, Amontay, au milieu d'immenses rizières, Kaloewa, renommé pour ses arbres de *kapok* (espèce de cotonniers). — Dans la partie sud-est, sur la *soengie* ou rivière de Riam, on rencontre les *kampongs*[3] Jatie, Artamboel, Mataraman, Martalaga, Soengie Raya, Aminiapon, Moerey, dans le voisinage duquel se trouve d'abondantes mines de charbon de terre.[4] Au sud de Martapoera, on remarque surtout le *kampong* de Goenong, où l'héritier du trône possède des mines de diamant.

ETHNOGRAPHIE.

HISTOIRE ANCIENNE.

Essai d'une description des îles de Bali et de Lombok, par M. le Baron P. Melvill de Carnbee, lieutenant de la Marine Royale des Pays-Bas.

(*Suite de la page* 92).

CHAPITRE SECOND.

Histoire ancienne. Origine.

Avant de décrire l'état actuel de la population de l'île de Bali, ses mœurs, ses coutumes et usages, sa religion, etc., nous consacrerons ce chapitre à quelques recherches touchant l'origine et l'histoire de cette même population, et nous examinerons comment la religion hindoue, dominante encore aujourd'hui dans la plus grande partie de Bali, y a été introduite.

[1] Par opposition au *hhoekoem* ou loi écrite de Mahomet.

[2] Voir le *Moniteur des Indes*, 1re Partie, p. 60.

[3] C'est le nom qu'on donne à tout endroit, village, hameau, quartier e ville, etc., fermé par une enceinte.

[4] On sait que, d'après les dernières nouvelles des Indes, on s'occupe sérieusement de l'exploitation de ces mines de charbon.

Nous n'avons cru pouvoir mieux faire pour arriver à quelque résultat, que d'offrir à nos lecteurs une traduction française de la première partie d'un manuscrit malais, écrit par un certain Abdullah bin Mohamed el Mazzie, et dont, au reste, nous avons déjà fait mention, en citant les sources qui ont servi à la composition de cet *Essai*. Nous en devons la traduction hollandaise au savant président de la *Société des Arts et des Sciences de Batavia*, M. le Baron W. R. Van Hoëvell. Cet Abdullah bin Mohamed el Mazzie, c'est-à-dire, Abdullah, fils de Mohamed l'Égyptien, naquit à Palembang. Il se nommait *l'Égyptien*, à en croire les informations que M. Van Hoëvell a prises sur son compte, non parce qu'il avait lui-même vu le jour en Égypte, mais parce que ses ancêtres étaient originaires de ce pays et étaient venus s'établir, il y a un siècle environ, dans les Indes néerlandaises. Abdullah doit avoir suivi, comme écrivain ou secrétaire de 1820 à 1827, le *Pangeran* Said Hassan, qui fut, à plusieurs reprises, envoyé à Bali, comme commissaire par le Gouvernement néerlandais. Il doit être rangé parmi ces indigènes en petit nombre, qui montrent un goût prononcé pour les recherches scientifiques. Pendant son séjour à Bali, il prit soigneusement note de tout ce qui lui paraissait le plus remarquable, surtout quant aux mœurs et aux coutumes, au caractère et aux institutions économiques des habitants. Mais malheureusement ces notes semblent s'être égarées; le manuscrit que nous allons traduire partiellement, paraît en être un extrait.

Voici comment M. Van Hoëvell s'exprime au sujet de ce manuscrit: « On y reconnaît le même esprit qui caractérise les écrits historiques des indigènes. La vérité et les fictions y sont entremêlées et confondues d'une manière étrange. Les plus monstrueuses traditions y sont présentées de bonne foi comme des faits historiques, et entrelacées avec le récit d'événements qui ont réellement eu lieu. Il faut, certes, une grande mesure de prudence, pour tirer quelques résultats historiques de cette singulière combinaison. Quoi qu'il en soit, le manuscrit n'en reste pas moins important; car non-seulement il vient confirmer les détails et les données que nous tenons d'ailleurs, mais de plus il jette par-ci par-là quelque lumière sur des choses à peine connues ou même entièrement ignorées.

« Il nous reste peu de chose à dire de l'idiome et du style. C'est du malais ordinaire, que ne distingue aucune propriété particulière. Les mots arabes qu'on y rencontre servent plutôt à exprimer clairement les pensées, qu'à orner le style, ou même à le surcharger d'ornements, comme cela a souvent lieu dans les auteurs malais. L'orthographe est plus uniforme et plus régulière que dans la plupart des manuscrits.

« Notre traduction est fidèle, sans être exactement littérale; ce qui, d'ailleurs, n'était pas de rigueur ici, car le texte offre fort peu de difficultés. Quoiconque s'entend un peu au malais, aurait pu la faire comme nous, et remarquera bien vite, sans autre indication, les passages où nous avons cru devoir éviter d'ennuyeuses et fréquentes répétitions, et où nous avons dû préférer une tournure plus agréable pour l'euphonie hollandaise. On devinera bien vite aussi pourquoi nous avons eu, dans quelques passages, recours au latin. »[1]

Ce manuscrit, outre la lumière qu'il répand sur l'histoire ancienne de Bali, est surtout important en ce que le contenu ne s'accorde pas avec ce que les ouvrages de Raffles et de Crawfurd nous rapportent à ce sujet. M. Van Hoëvell a ajouté à sa traduction hollandaise, quelques savantes observations qui font connaître en quoi le manuscrit diffère des ouvrages antérieurs et quel degré de confiance il mérite. Nous nous contenterons de reproduire, telles qu'elles sont et sans rien y changer, ces observations, qui portent en elles-mêmes ce cachet de science et d'examen approfondi, qui caractérise tous ses ouvrages : nous regarderions comme une profanation d'y commettre la moindre altération.

Nous ajoutons à la fin du chapitre un tableau destine à offrir un aperçu rapide du contenu du manuscrit.

Récit transmis par celui qui l'a composé :

Quand il vint à Bali des hommes de la famille des Hindous, du pays de Kosta, il y avait deux rois qui n'appartenaient pas à l'espèce humaine, mais aux *Reksasas* ou géants; ils demeuraient sur la montagne de Sepang, proche au village de Djembrana. Les Hindous craignaient fort

[1] Le texte malais que nous ne reproduisons pas dans ce journal, se trouve imprimé dans le *Tijdschrift voor Neêrland's Indië*.

ces deux Reksasas. L'un d'eux, nommé Praboe Miried, régnait sur la partie occidentale du pays de Bali; sa tête était celle d'un kakatou, et son corps comme celui d'un homme; en grandeur il occupait douze brasses, et la largeur de sa poitrine était de trois brasses. L'autre était nommé Praboe Bidahoeloe; son visage était celui d'un Reksasa, et son corps, celui d'un homme. Ils habitaient un *kampong* (village), nommé Bidahoeloe: le *kampong* de Praboe a subsisté jusqu'à aujourd'hui, et il y a encore des êtres humains : le nom du pays de Bidahoeloe est devenu célèbre. (1)

Il vint ensuite un habitant du pays de Java, nommé Kaboeajoe, grand et long, fort et vaillant, mais bête. Sa taille était de cinquante brasses; et l'on disait que son père appartenait à la race des esprits, et en partie à celle des hommes. Il demeurait dans l'île de Bali, dans le pays de Mengawei (Mengoei), près du pays de Badong. Les Hindous vinrent auprès de ce Kaboeajoe se plaindre qu'il y eût deux rois des Reksasas dans le pays de Bali. (2) Kaboeajoe appela des Siloemans de Blambangan (à Java) : il en vint plusieurs dans l'île de Bali, qui attaquèrent les deux rois des Reksasas, mais ne purent les soumettre. Alors un Hindou, nommé Remdjana, dit à Kaboeajoe : « Eh bien, nous ferons combattre ces deux Reksasas l'un contre l'autre; et quand ils seront tous deux devenus ennemis, il sera facile de les détruire. » Là-dessus Kaboeajoe répondit: « Tâche donc de trouver un moyen de les rendre ennemis l'un de l'autre. »

Remdjana et tous les Hindous se rendirent alors sur la montagne de Sepang, parurent devant Praboe Miried, et dirent en s'inclinant devant lui: « Seigneur! vos serviteurs ont reçu de Kaboeajoe l'ordre de paraître devant vous; et lui et nous désirons qu'il n'y ait pas deux grands rois dans le pays de Bali, mais que l'un de vous deux, quel qu'il soit, devienne roi, et que Kaboeajoe soit, sous vos ordres, grand-*mantri* (premier ministre). » Remdjana adressa encore bien des paroles semblables à Praboe Miried; et celui-ci accueillit ces paroles avec plaisir. Lui et Kaboeajoe et tous les Indiens et les Siloemans envahirent le pays de Praboe Bidahoeloe : il s'ensuivit un furieux combat, dont le récit serait bien long. Remdjana et tous les Hindous furent fort étonnés en voyant le combat de Praboe Miried, de Kaboeajoe et des Siloemans, qui attaquaient Bidahoeloe. Il y avait auprès de Kaboeajoe plus de dix mille Siloemans; ils prenaient toutes les formes qu'il leur plaisait. Praboe Bidahoeloe fut fait prisonnier par les Siloemans et amené devant Kaboeajoe, celui-ci le conduisit devant Praboe Miried : mais Praboe Miried, voyant la puissance de Kaboeajoe, craignit qu'il ne voulût plus devenir seulement *mantri*, mais roi. « Que ferons-nous de Bidahoeloe », lui dit-il. Kaboeajoe et Remdjana convinrent alors qu'on ferait couler à fond Bidahoeloe avec une pierre dans le détroit de Blambangan. Ainsi mourut Bidahoeloe. Il y avait six mois qu'il était mort, quand Praboe Miried mourut aussi, tué par Kaboeajoe, selon le conseil de Remdjana : il fut noyé dans le détroit de Bali. Kaboeajoe devint alors un puissant roi dans l'île de Bali, et Remdjana fut prince sous lui et gouverna l'île de Bali; il avait beaucoup de *mantris* (nobles) hindous sous ses ordres. (3) On raconte que Remdjana et ses descendants ont régné dans l'île jusqu'aujourd'hui. Les habitants de Bali nomment sa famille *Wasia*, c'est-à-dire: la famille des princes qui règnent dans l'île de Bali.

Kaboeajoe bâtit un palais dans le pays de Mengawei, avec un fort en pierre, dont la porte était plus haute que lui-même, et qui excitait l'admiration de tous ceux qui la voyaient. Ce fort existe encore en ce moment. Le même Kaboeajoe ne pouvait se marier, parce qu'il n'y avait pas de femme assez grande pour lui; c'est pourquoi il restait célibataire dans son palais. Remdjana gouvernait tout le pays de Bali. Quelques Hindous furent établis *pembekel* par lui, c'est-à-dire chefs de village; les descendants sont nommés *Soeddaras* par ceux de Bali. Jusqu'à aujourd'hui il n'est pas permis à ces *Soeddaras* de devenir roi ni de s'allier avec la famille des *Wasias*; et la race des *Wasias* ne doit pas s'allier avec celle des *Satrias*, ni celle des *Satrias* avec celle des *Brahmanes ;* mais le contraire, c'est-à-dire : en ligne descendante, est permis. C'est ainsi que les habitants de Bali sont jusqu'à ce jour partagés en quatre classes: d'abord les *Brahmanes*, en second lieu les *Satrias*, en troisième lieu les *Wasias*, et en quatrième lieu les *Souddaras*.

S'il plaît à Dieu, cette affaire et ce livre seront continués. Kaboeajoe resta sept ans célibataire dans son palais, dans le pays de Mengawei. Alors Ida Sampien Dalam Dewa Agong vint de l'île de Java à l'île de Bali : il était de la famille des Dewa Membang: et beaucoup de Siloemans suivirent ce prince: il fut reçu avec pompe par Kaboeajoe et conduit dans la ville de Mengawei (4). Ida Dalam Dewa Agong fut étonné quand il vit la taille, a force et le courage de Kaboeajoe, qui lui inspira une grande terreur.

Mais les Siloemans vinrent à lui et s'inclinant : « Seigneur, lui dirent-ils, ce Kaboeajoe est, en vérité, grand et long, puissant et courageux, mais en même temps fort bête : c'est nous Siloemans qui, sur le conseil et la réflexion de Remdjana, de la famille des Hindous, avons mis à mort les deux rois des Reksasas. » Alors la crainte d'Ida Dalam Dewa Agong diminua à l'égard de Kaboeajoe : il habita une même demeure avec lui, et lui demanda, certain jour : « Pourquoi n'as-tu pas de femme? » Kaboeajoe répondit : « Je cherche une femme aussi grande et aussi longue que moi, mais je n'en trouve point. » Alors Ida Sampien Dalam Dewa Agong reprit : « Il y a dans le pays de Blambangan, dans l'île de Java, une très-grande et très-longue femme qui te convient parfaitement. De plus, elle est belle de forme, et son nom est Lara Wati Poespa di Ningrat. Elle est malade de désir, de ce qu'elle ne peut trouver un époux qui soit aussi grand qu'elle. Sa forme est celle d'une fleur, et son parfum est plus odoriférant que toutes les plantes odoriférantes, et embaume toutes les villes de l'île de Java. » Pendant que Kaboeajoe écoutait ces paroles d'Ida Dalam Dewa Agong, son désir s'enflamma, — et semen ejaculavit uti *bandjir* in *passeban*.

Ida Dalam se dit alors en lui-même : « Je veux chercher un moyen de le faire mourir. » Puis il lui dit : « Va à Blambangan et porte cette mienne lettre au *ratoe* (prince) de Blambangan ; alors tu pourras épouser cette femme. » Dewa Agong fit une lettre dans la langue de Membang, et la remit à Kaboeajoe, et il écrivit dans cette lettre : « Quand Kaboeajoe viendra pour chercher une femme, trouve un moyen de le faire mourir; car peut-être deviendra-t-il notre ennemi ; et alors il serait difficile de lui résister, car il est extraordinairement grand, long, puissant et vaillant. » Le *ratoe* de Blambangan comprit ce que voulait Dewa Agong, et demanda à Kaboeajoe : « Veux-tu épouser une femme belle de forme? » « Assurément, » répondit-il ; et son désir s'enflamma, — et semen ejaculavit et formavit *bandjir* in *alon alon* regis Blambangan. Le *ratoe* de Blambangan lui dit alors : « Le prix de noces que je demande de toi, c'est que tu creuses un puits sur la montagne de Blambangan. » Kaboeajoe s'engagea à creuser ce puits. Après qu'il eut creusé environ vingt brasses, il ne trouva pas encore d'eau. Certain jour qu'il était occupé à creuser ce puits, le *ratoe* de Blambangan ordonna à tous les Siloemans et Hindous, qui étaient à Blambangan, de jeter quelques centaines de picols de chaux dans ce puits, ce qui fit que Kaboeajoe mourut dans ce puits, qu'on trouve encore aujourd'hui sur la montagne de Blambangan.

Le *ratoe* de Blambangan écrivit alors à Dewa Agong une lettre sur du papier d'écorce d'arbre; car, dans ce temps, on n'avait pas encore apporté du pays de Kling (côte de Coromandel) la feuille de *lontar*. Il disait dans cette lettre que Kaboeajoe était déjà mort, et qu'il avait péri dans un puits sur la montagne de Blambangan. Ida Dalam Dewa Agong demeura dans le pays de Mengawei, dans le palais de Kaboeajoe.

Peu de temps après, il vint certain jour une femme hindoue qui vendait des fleurs : son mari s'appelait Aja Kendoe; c'était un homme qui nettoyait les crids avec du jus de citron. Lorsque Dewa Agong vit la femme de cet Hindou, avec ses bracelets et son collier et ses boucles d'oreilles et ses anneaux d'or au nez, garnis d'émeraudes, il la désira. Ce ne fut que vers le soir que la femme d'Aja Kendoe retourna dans sa maison ; et elle dit à son époux que Dewa Agong la désirait : celui-ci se prit à rire, content d'apprendre de sa femme, que Dewa Agong la désirait. Le jour suivant de grand matin, Aja Kendoe conduisit sa femme à Dewa Agong, s'inclina, et dit : « Seigneur, voici ma femme, peut-être veux-tu l'avoir? » Dewa Agong demanda : « Me donnes-tu ta femme avec un cœur pur ou avec répugnance? » — « Je te la donne, Seigneur, avec un cœur pur, » reprit-il, « mais quand tu l'auras eue et que tu te seras satisfait, je te prie de me la rendre. » Dewa Agong accepta, et la garda environ un an; et comme elle était enceinte de quatre mois, il la renvoya à son époux. Il dit à Aja Kendoe : « Ta femme est enceinte de quatre mois : si elle met au monde un fils, nomme le Aria Bathin Djeroek. » Dewa Agong partit ensuite de Mengawei pour le pays de Gilagila, à l'est du pays de Badong. La femme d'Aja Kendoe enfanta un fils et le nomma Aria Bathin Djeroek.

Peu de temps après que Dewa Agong eut quitté la ville de Mengawei, il trouva sur le bord d'un lac sur la montagne de Batoer, deux frères hindous qui faisaient paître des buffles sur le bord de ce lac. L'aîné était nommé Wirama Kendoe, et le cadet Wirama Sengara. Dewa Agong donna à Wirama Kendoe un fouet pour frapper ses buffles, et à Wirama Sengara une sarbacane. Alors il leur dit à tous deux : « Allez à l'ouest du pays de Badong, et vous obtiendrez plus de considération et de richesses qu'à faire paître des buffles. Ils

quittèrent leurs buffles, et se rendirent, au travers du pays de Badong, dans le pays de Gilagila. Ils trouvèrent le roi de Gilagila, tourmenté par les corbeaux, qui avaient détruit tous les vivres de son pays. Le roi de Gilagila était fils de Remdjana, de la famille des *Wasias*. Wirama Kendoe frappa les corbeaux de son fouet, et ils prirent tous la fuite; Wirama Sengara les tira avec sa carbacane, et ceux qui échappèrent ne revinrent jamais dans cet endroit. Les deux frères obtinrent du roi de Gilagila une récompense et de la considération.

Il y avait dans le pays de Badong une *dessa* (village) nommée Gloegoer; le prince de Gloegoer était de la race des Hindous et de la famille des *Wasias :* il avait deux filles que voulurent obtenir Wirama Kendoe et Wirama Sengara; mais il ne voulut pas les leur donner, parce que ces deux frères étaient de la classe des Soeddaras. Wirama Kendoe et Wirama Sengara lui firent la guerre avec l'armée du roi de Gilagila. La ville de Gloegoer fut prise, et les deux filles du roi furent faites prisonnières et accordées à Wirama Kendoe et Wirama Sengara pour en jouir; sed non potuerunt illas subigere, propter obstaculum ibi praesens et aperturam clausam. Erant autem illae foeminae vultu adeo formoso, ut mente insanirent illi fratres Wirama. Dewa Agong in urbem Gilagila tunc abiït; et ipsum adierunt duo fratres, referentes omnia quae facta erant, et se non potuisse subigere illas foeminas, propter obstaculum ibi praesens et aperturam clausam. Inquit Dewa Agong: « Vos, ambo fratres, estis è gente Soeddara, i: e: è gente plebis, ideò non potestis uxorem ducere è gente Wasia, i: e: è gente regum. Ducite hùc illas foeminas, ego vobis viam aperiam. » Duxerunt dein illas foeminas ad Dewa Agong, qui illas unum per annum retinuit: tempore, quo Dewa Agong eas dimisit, gravidita uxoris Wirama Kendoe erat quatuor mensium; uxoris Wirama Sengara autem, unius mensis, qui tunc illas subegerunt. Dewa Agong dit à Wirama Kendoe: « Si ta femme met au monde un fils, nomme-le Aria Pamejoetan; » et il dit à Wirama Sengara: « Si ta femme enfante un fils, nomme-le Aria Pamoran, c'est-à-dire: *mélange*. Au bout de neuf mois, les deux princesses enfantèrent et donnèrent à leurs enfants les noms que Dewa Agong avait indiqués.

Dewa Agong se rendit ensuite du pays de Gilagila dans le pays de Klongkong. Il y trouva quelqu'un qui vendait une esclave, Poea-Poea d'origine, amenée d'une île orientale, (la Nouvelle-Guinée ou environs). Dewa Agong l'acheta et en eut un fils qu'il nomma Satria Poengakan. Satria et Aria étaient ainsi de la même famille, fils princiers de Dewa Agong: cependant les habitants de Bali ont plus de considération pour les descendants de Satria Poengakan que pour ceux d'Aria Bathin Djeroek et d'Aria Pamejoetan (quia Satria puer erat e semine non mixto cum semine alterius); mais comme la mère de Satria était une esclave, et ainsi une femme de basse condition, il ne put pas devenir roi, car sa mère était une femme achetée.

Il y avait déjà quelque temps que Dewa Agong demeurait dans le pays de Klongkong, quand une soeur à lui vint visiter son frère dans l'île de Bali. Elle était nommée Dewa Agong Istri, et très-belle de forme: son rang dans l'île de Java était celui de *Dewa Ratoe Semoedra;* ce qui signifie en Kawi: « l'éclat de la lune »*:* elle portait des boucles d'oreilles de feuille de *lontar*, en forme de jet coupé d'un bambou: elle avait à chaque bras sept bracelets: sa robe était de trois brasses de long; les extrémités en étaient portées de chaque côté par deux vierges. Elle ne portait ni *badjoe* (vêtement de dessus), ni *slindang* (voile, écharpe): tout son corps était oint de *bedakh* (sorte de parfum) odoriférant, et les ongles de ses pieds et de ses mains étaient peintes avec de la *lausonia inernis.* Elle était belle et agréable à voir. Dewa Agong prit cette sienne soeur pour femme et en eut des enfants. Les descendants qu'il eut de cette sienne soeur sont fort considérés par les habitants de Bali, car ils sont issus d'une seule famille, et sont nommés *Tjoekoerda.* Jusqu'à ce jour il y en a eu beaucoup de rejetons de la famille des Tjoekoerda qui sont devenus rois dans le pays de Klongkong et qui ont gouverné ce pays. Ils n'ont pas d'ennemis, parce que leurs ancêtres de la famille de Dewa Membang sont venus de l'île de Java dans l'île de Bali (5).

Les rois qui règnent actuellement dans le pays de Karang-Assem, descendent d'un fils de Dewa Agong, savoir d'Aria Bathin Djeroek, et les rois du pays de Badong, d'un fils de Dewa Agong, savoir d'Aria Pamejoetan: et les descendants de Dewa Agong, de la souche d'Aria Kamoearan (Pamoran, n'ont pas été rois jusqu'à présent; nombre d'entr'eux se trouvent dans l'île de Bali, dans les environs de la *dessa* de Badong. Leur tâche est à la guerre d'agir avec la sarbacane, et leur famille n'est pas tenue de prendre part au travail des villages (service seigneurial ?). Les Balinais racontent que les descendants d'Aria Kamoearan peuvent percer une vache de part en part avec leur sarbacane. — Les descendants du fils de

Dewa Agong, nommé Aria Poengakan, ne sont pas devenus rois, parce que leur aïeule avait été achetée, qu'elle était de basse condition, et de la race des Poea-poea; mais les descendants de celle-ci, qui ne se sont pas mélangés, sont fort estimés par ceux de Bali pour ce qui regarde leur origine, mais non pas quant à leurs qualités (c. à. d. la couleur, le visage, etc.). Et tous ceux qui sont issus de Satria Poengakan, portent, jusqu'à ce jour, leurs cheveux frisés en anneaux. — Quant aux descendants du roi de Gilagila et de Klongkong, qui sont Hindous Kandi d'origine, de la famille des *Wasias* et de la famille des rois qui ont régné dans l'île de Bali, avant que Dewa Agong vînt dans l'île de Bali, en ce moment, cette famille des rois *Wasias* est établie sur une partie du pays de Bali, et chaque membre de la famille des *Wasias*, qui devient roi, est nommé *Djelantok*. Grand nombre des *Wasias* ont été mis à mort par les *Satrias*, c'est-à-dire par les descendants d'Aria, fils de Dewa Agong.

S'il plaît à Dieu, je continuerai maintenant d'écrire ce récit.

Lorsque Ida Dalam Dewa Agong fut mort, un pandit hindou vint de l'île de Java dans l'île de Bali, on le nommait Brahmana Sakhti, ou aussi Sang Adji Saka. Il avait une table généalogique de son origine de Hanoeman, fils du roi Rama: il était né à Medina Metra Bendraban, avait fait un pélérinage dans le pays de Poena Sitara, s'était baigné dans le Djemna et dans le Gange et avait bu de leurs eaux. Ce Brahmane Sang Adji Saka devint le réformateur de l'île de Bali, enseigna la religion de Boudha et apprit à adorer les Dewas et les Djins et les idoles, à brûler les morts, et à croire que les habitants de Bali mourraient et revivraient sept fois. A cet égard les Balinais ont la même croyance que les Siamois qui brûlent aussi les morts selon le Bouddhisme des Hindous. La caste des Brahmanes n'est pourtant pas venue à Siam, mais bien la caste des *Soeddaras*, savoir celle du commun des Hindous (6). Il y a encore à présent dans l'île de Bali un grand nombre de docteurs et de savants de la famille du brahmane Sakhti Sang Adji Saka. Quand ils lisent des prières de bénédiction, ou des prières pour détourner quelque malheur, ou des prières pour les morts, ils invoquent dans ces prières les eaux du Gange. La famille de ces Brahmanes est très-considérée dans l'île de Bali; ils sont assis sur des siéges, les rois au-dessous d'eux; et leur famille ne peut s'allier avec les filles des rois, mais bien vice versâ; toutefois ils ne peuvent pas devenir rois eux-mêmes. Quand quelqu'un des Brahmanes épouse une femme de la famille des *Satrias*, les enfants provenus de ce mariage sont d'un rang inférieur: on les nomme *Brahmanes Pomah:* et quand un Brahmane Pomah épouse une femme de la famille des *Wasias* et en a des enfants, cette distinction est encore plus grande: on les nomme *Brahmanes Angana;* quand un Brahmane Angana épouse une femme de la famille du *Soeddaras* et en a des enfants, la dégradation augmente bien davantage: on les nomme alors *Brahmanes Angana Angana;* et quand un Brahmane Angana Angana épouse encore une femme de la famille du *Soeddaras*, ils sont entièrement de basse condition: nommés *Tjendala* et ne peuvent absolument plus s'allier avec la famille du côté de leur père. Les habitants de Bali ont jusqu'à présent soigneusement entretenu l'égalité de famille de l'homme et de la femme; et ils éprouvent beaucoup de chagrin, quand leur attachement se porte sur quelqu'un qui n'est pas de la même famille (7).

NOTES.

(1) Selon Sir T. S. Raffles,[1] on suppose généralement que Bali a été peuplée d'habitants de différentes parties de Célèbes: mais l'auteur ne cite pas les fondements sur lesquels repose cette supposition. Dans notre manuscrit, l'auteur, d'accord en cela avec la plupart des traditions javanaises et malaies, a recours à des êtres surnaturels ou géants, les *Reksasas*. Il faut un commencement à l'histoire; et là où les documents écrits manquent à l'historien, les indigènes laissent champ libre à leur imagination; d'autant plus, comme le remarque quelque part Crawfurd avec raison, qu'ils ne cultivent pas l'histoire par amour pour la science, mais pour leur amusement. Ce que nous trouvons ici raconté n'est cependant pas une invention de l'auteur même, mais bien une croyance populaire généralement répandue parmi les Javanais aussi bien que parmi les Balinais. M. Van Den Broek, qui fut chargé par le gouvernement néerlandais, en 1817 et 1818, d'une mission à Bali, raconte

[1] *History of Java;* t. II app. 233.

à ce sujet[1] : «Les premiers habitants sont encore actuellement représentés en pierre par les habitants de Bali dans leurs *wayangs* ou théâtres, comme dans les palais des princes et dans la cour intérieure de leur temples, avec des têtes de tigre et de très-grosses dents saillantes ; ils portent le nom de *Reksasas*.» Parmi les figures du *wayang* que la Société de Batavia vient d'acheter, on peut reconnaître un couple de *Reksasas*, tels que M. Van Den Broek les décrit.

Si nous dépouillons de ses ornements invraisemblables et monstrueux le mythe que rapporte le manuscrit, nous trouverons en définitive, que Bali était originairement, ou plutôt au moment ou commence le manuscrit, partagée en deux états. Mais l'auteur ne décide pas néanmoins si les sujets de ces deux royaumes étaient originaires de Célèbes, ou s'il faut plutôt les considérer comme des aborigènes. Le siége de ces deux états était sur la montagne de Sepang, qui, selon le manuscrit, est située près du village de Djembrana et par conséquent vers la côte sud-ouest de l'île. L'un des princes régnait sur la partie occidentale de l'île, et l'autre sur la partie orientale; mais rien ne nous apprend où était la ligne de séparation des deux états. Si c'était la montagne de Sepang, près de Djembrana, le territoire de Praboe Miried était bien inférieur en étendue à celui de Praboe Bidahoeloe.

(2) Si je comprends bien l'intention de l'auteur, la première influence de l'Inde à Bali s'y est fait sentir immédiatement, sans intermédiaire entre le Continent et l'île. Abduhlah commence en effet par raconter: «qu'il vint dans cette île des hommes de la famille des Hindous du pays de Kosta» (la côte de Coromandel). Ensuite le premier Javanais Kaboeajoe qui arriva à Bali, y trouva des Hindous, et, après un effet inutile tenté avec les Javanais de Blambangan pour s'emparer des deux royaumes existants, il y parvint enfin, moitié par violence, moitié par trahison, et toujours *avec le secours des Hindous qu'il rencontra dans l'île.*

Ce récit est complétement en contradiction avec celui de Raffles ; car, selon lui, la religion et les institutions indiennes auraient été transportées de Madjapahit à Bali[2]. Il ne s'accorde pas mieux avec celui de Crawfurd ; car lui aussi mentionne une tradition, selon laquelle les Siva-Brahmanes actuels seraient venus de Java à Bali[3], ce qui est confirmé par Raffles, quoique avec un petit changement de noms[4]. A la rigueur il n'est guère permis de dire que cette colonisation soit proprement venue de Java, puisque ces Brahmanes venaient de la côte de Coromandel et ne firent que toucher à Java, ou n'y apparurent que peu de temps avant la destruction de Madjapahit: mais il y a malgré cela une grande différence entre ce récit et celui de notre Abdullah. Ce dernier reporte, en effet, la première arrivée des Indiens à une époque beaucoup plus reculée ; il montre comment leur influence se développa insensiblement sur les Balinais, et raconte ensuite différents événements qui témoignent d'une communication établie entre Java et Bali, et parle enfin de l'arrivée de Dewa Agong, d'accord sur ce dernier point avec Raffles, et regarde, ainsi que les deux auteurs anglais, cet événement comme la cause principale de l'organisation politique et religieuse qu'on retrouve encore aujourd'hui dans cette île.

Il me semble qu'à beaucoup d'égards le récit de notre auteur offre plus de vraisemblance que celui de Raffles et de Crawfurd. Et d'abord, il est difficile de supposer que quelques fugitifs de Madjapahit ou une bande de colons ait pu acquérir tout d'un coup sur un peuple entier comme celui de Bali, assez d'influence pour opérer une révolution complète dans son organisation politique et religieuse: tandis qu'à Java il a fallu des années, des siècles, et une communication non interrompue avec l'Inde, pour réformer les Javanais. Plus tard il fallut des rapports aussi constants pour amener cette population à l'islamisme. Il est donc vraisemblable que la réforme hindoue dans l'île de Bali a dû être lente, préparée longtemps à l'avance, et qu'enfin un événement tel que celui que rapportent Raffles, Crawfurd et Abdullah, est venu y mettre la dernière main.

Mais il se peut, dira-t-on, que cette réforme ait été préparée à Java et soit provenue de cette île; de sorte qu'il ne s'ensuivrait nullement qu'il y eût eu des rapports directs entre l'Inde et Bali, si toutefois il ne se trouvait pas dans cette île des éléments purement indiens qui n'ont jamais subsisté à Java. Avant tout il faut avoir égard ici à la division de la population entière en quatre castes. On n'a découvert jusqu'à présent à Java aucune trace de cette division[5]. On trouve, il est vrai, dans le Kawi les mêmes expressions

[1] Voir *Verslag nopens het eiland Bali*, enz. (Rapport sur l'île de Bali, etc.) dans *l'Oosterling*. p. 186.

[2] Raffles, II, app. 233.

[3] Crawfurd, *Archip.* II. 224.

[4] Raffles, II, app. 238.

[5] W. von Humboldt, *Ueber die Kawi-sprache auf der Insel Java*, I. 80.

par lesquelles les Balinais désignent leurs castes; mais c'est avec une signification qui correspond bien aux termes des Balinais, sans cependant être applicable à une caste entière. *Brahmana* en Kawi signifie bien un *docteur spirituel*. *Satrijo* pareillement désigne une *famille princière*, non pas toutefois comme formant une caste séparée et indépendante, mais comme indiquant une origine royale, un sang royal, selon l'idée communément reçue chez toutes les nations. Le mot *wasia* ne se retrouve pas dans le Kawi, selon M. Winter, mais bien *wari*, qui signifie *ermite*, et n'a vraisemblablement aucun rapport avec le *wasia* de ceux de Bali. *Soedhro*, qui correspond évidemment avec *soeddara* signifie *bas*, *commun*, *chétif*. Ainsi il suffit de l'idée attachée en Kawi à ces mots, qui du reste, à quelque changement près, correspondent exactement aux dénominations indiennes des castes, pour prouver bien clairement que la division des castes n'a jamais existé à Java: tandis que cette division subsiste encore aujourd'hui à Bali. W. Von Humboldt remarque, il est vrai, que les castes de Bali ne sont pas exactement les mêmes, quant au fond des choses, que celle du continent indien; mais même en admettant cette différence, l'existence des castes à Bali n'en demeure pas moins un phénomène remarquable. Ou, faudrait-il par hasard admettre, que les Javanais, *devenus Hindous*, ont pu communiquer à un autre peuple une institution si *complètement hindoue* et qui n'existait pas chez eux? On arrive bien plus facilement à une solution admissible, en se rattachant à la tradition rapportée par notre manuscrit, savoir: que dans les siècles antérieurs, des colons indiens sont venus s'établir immédiatement à Bali aussi bien qu'à Java. Von Humboldt remarque avec raison que quelques colons n'étaient pas en état d'introduire au milieu d'une nombreuse population une division qui existait depuis un temps immémorial en Inde. Et comme il était impossible de ramener les événements et les circonstances, qui avaient tiré du caractère même de la nation cette division politique et religieuse à la fois, la division des castes aurait forcément dû être imposée par la violence; et ceci suppose une conquête, une soumission du pays, dans le vrai sens du mot. Les Hindous renoncèrent à peu près complètement à introduire leur organisation à Java; parce que l'état du peuple, tel qu'ils le trouvèrent à leur arrivée, ne leur en offrit point l'occasion. Tandis que les institutions politiques qu'ils trouvèrent à Bali, leur permirent d'introduire leurs castes, sauf quelques modifications: ou plutôt ce ne sont pas ces castes qu'ils ont introduites, mais bien les noms des castes qu'ils ont appliqués aux différentes divisions qu'offrait la population de Bali à leur arrivée. Il serait difficile d'admettre, que ce soit là l'ouvrage des Javanais ou des Hindous de Java. Eux, qui ne connaissaient guère cette division en castes que par leurs écrits peut-être, ils devaient manquer naturellement de la pénétration et du jugement nécessaires, pour laisser l'organisation politique des Balinais, telle qu'ils l'auraient trouvée, et cependant pour la modifier d'une manière inaperçue, de façon à ce que la division indienne en castes pût y être appliquée ou plutôt eût l'air d'en découler comme une conséquence forcée.

Une autre particularité encore purement indienne à Bali, c'est que les veuves se brûlent avec le corps de leur époux. S'il faut en croire Crawfurd [1], cette cérémonie aurait été également en usage à Java; et, à propos de la coutume dans l'Inde de brûler des esclaves à la mort de leur maître, il ajoute qu'une institution toute pareille existait chez les Javanais, avant leur conversion à l'islamisme. Dans ces deux passages il se contente d'expressions générales, sans citer un seul exemple, sans même indiquer les sources sur lesquelles repose cette assertion. Raffles, au contraire, ne fait aucune mention de cette coutume; et Von Humboldt avec sa perspicacité ordinaire, a démontré clairement que cette cérémonie n'a jamais été comme dans l'Inde un usage populaire généralement reçu, une coutume formément établie; et, quoiqu'il la regarde comme une coutume populaire originaire à Bali, où elle subsiste encore aujourd'hui, il croit néanmoins que l'influence indienne l'a considérablement modifiée, et l'a mise en grande partie sur le pied où elle se trouvait dans l'Inde même.

Ces deux institutions, la division en castes, et la coutume des veuves de se brûler avec le corps de leurs époux, semblent donc plaider en faveur de la tradition rapportée par Abdullah; savoir, qu'il y a eu pendant longtemps des communications directes entre l'Inde et Bali, avant qu'une colonie javanaise se fût établie dans cette île.

(3) En dépouillant ce mythe de ses ornements, nous trouvons que, selon Abdullah, les Hindous qui s'établirent dans les premiers temps à Bali, ne surent point y obtenir une influence prépondérante sur la population et que ce ne fut, comme à Java, qu'uniquement par leur supériorité morale et sans faire usage des armes, qu'ils parvinrent à l'autorité suprême, et réussirent à réformer le peuple, en introduisant leurs moeurs, leur religion et leur organisation politique. Quelque temps après qu'ils se furent établis dans l'île,

[1] *Ind. Archip.* II. 233, 242

(le récit ne détermine pas l'époque) ils se servirent du secours physique des Javanais pour renverser les deux principautés existantes et pour fonder un nouveau gouvernement, dont le chef était un Javanais, mais entièrement soumis à leur influence: en effet, c'est au principal d'entre eux, à Remdjana, qu'on attribue beaucoup de nouvelles institutions et un tout nouveau système de gouvernement. — Quand Abdullah nomme *Wasias* «la famille des princes, qui règnent dans l'île de Java», il tombe dans une grande erreur: car, quoique beaucoup de princes, entr'autres ceux de Karang-Assem, appartiennent à cette caste, ce sont cependant les *Satrias* qui forment à Bali la caste princière proprement dite.

(4) Quoique, comme nous l'avons vu, Kaboeajoe fût Javanais, le manuscrit ne lui attribue pas une influence prépondérante sur les habitants de Bali; ceux qui exerçaient une véritable influence, c'étaient les Hindous, qui à une époque antérieure étaient venus directement de l'Inde se fixer à Bali et qui avaient introduit les institutions indiennes. Kaboeajoe n'était roi que de nom. Les Javanais n'y exercèrent proprement d'influence qu'à l'arrivée d'Ida Sampien Dalam Dewa Agong. Raffles est en ceci entièrement d'accord avec notre auteur. «Le premier homme», dit-il, «qu'on puisse regarder comme le fondateur de la religion et du gouvernement encore existants, c'est Dewa Agong Katoet, fils du *Ratoe* Browyaja de Madjapahit. Voici comment les habitants de Bali expliquent la cause de son départ de Java. Le père de Browyaja avait été averti par son *chef*, nommé Bramana, qu'il était écrit dans un livre sacré, qu'au bout de quarante jours, le titre de Radja Madjapahit serait aboli; et le Radja y ajoutait une telle croyance qu'il se brûla lui-même au bout de l'époque indiquée. Son fils, n'osant pas s'opposer à l'arrêt de ce livre, se retira à Bali avec une suite nombreuse et établit sa résidence à Klongkong, s'attribuant le titre et l'autorité de souverain; et le titre est encore héréditaire chez les Radjas de Klongkong». [1]

Abdullah ne raconte pas les causes de la venue de Dewa Agong à Bali, ni s'il était originaire de Madjapahit. Mais le nom seul suffit pour prouver qu'il s'agit ici de la même personne. Raffles le nomme Dewa Agong Katoet; et ce mot *Katoet* ressemble plus à un titre qu'à un nom; car *Katoet* est une forme passive de *toet* «celui qui est suivi»; laquelle forme peut être employée comme substantif: de sorte que ce mot semblerait indiquer l'événement même «l'*être suivi de* Dewa Agong(de ce que D. A.) eut une suite nombreuse» [2]. Dans Abdullah les trois premiers noms sont probablement aussi des titres; du moins il n'y a guère de doute par rapport à *Sampien* et à *Dalam* qui correspondent au Javanais *Sampian Dahlam*, d'autant plus qu'il écrit souvent simplement Dewa Agong. Ensuite Abdullah raconte que Dewa Agong s'établit, d'abord à Mengawei, puis à Klongkong; Raffles le place d'abord dans ce dernier endroit.

(5) Raffles et tous les autres historiens avec lui s'accordent à reconnaître aux principaux descendants de Dewa Agong encore actuellement régnants à Klongkong, une sorte de prépondérance morale sur les autres princes de Bali. Le prince actuel de Karang-Assem, dans l'île de Lombok, a cependant cherché à se soustraire à cette suprématie d'une manière assez singulière. Le prince de Klongkong s'intitule: «roi ou empereur de Bali et de Lombok.» Le prince de Karang-Assem s'est avisé de changer le nom de Lombok en celui de Salemparan: que désormais le prince de Klongkong porte le titre de roi de Bali et de Lombok, peu lui importe; il ne s'agit plus de son île, qui s'appelle Salemparan; et il est lui-même roi de Salemparan. Il est plus difficile de déterminer quel degré d'authenticité il est permis d'accorder au récit de l'origine des princes de Klongkong, comme provenant du mariage de Dewa Agong avec sa soeur. Peut-être a-t-il été inventé pour prouver la pureté du sang royal de ces princes. Il est assez remarquable, comme le racontaient naguère quelques ambassadeurs de Bali et de Lombok, et comme Sjérif Hamid me l'a confirmé, que le prince de Klongkong est encore obligé d'épouser sa soeur, afin que le sang royal se perpétue dans toute sa pureté. Ce mariage incestueux est absolument défendu à tous les autres princes; aussi, lorsque Dewa Pahang, roi de Karang-Assem, eut contracté un mariage semblable, il tomba tellement dans le mépris, que toute sa suite et tous ses partisans l'abandonnèrent, et qu'il dut résigner la couronne.

Je ne trouve ni dans Raffles, ni dans Crawfurd, ni ailleurs, que le prince de Klongkong porte le titre de *Tjoekoerda*. Cependant les mêmes ambassadeurs, Sjérif Hamid et d'autres témoins oculaires m'ont assuré le fait. Le mot *tjoekoer* signifie proprement *le pied;* comparez le petit dictionnaire de Raffles. La postfixe *da* est, toujours selon Sjérif Hamid, le pronom possessif de la seconde personne, correspondant au mot malais *moe*, de sorte que *Tjoekoerda* signifie proprement *votre pied* (kakimoe). Cette dénomination provien-

[1] Raffles II. 233.

[2] V. Humboldt I, 112.

drait de ce que le prince, eu égard à sa puissance spirituelle et temporelle, est trop noble et trop grand, pour qu'il soit permis à un autre de prononcer son nom : c'est pourquoi on ne parle que d'une partie de son corps et de la plus basse encore. A cause de la signification toute spéciale de ce mot *tjoekoerda*, ce titre ne doit être proprement donné au prince que quand on lui adresse directement la parole et jamais quand on parle de lui; car dans ce cas son nom est, comme celui de son aïeul, Dewa Agong.

Dans son rapport, à tous égards si intéressant sur l'île de Bali, M. Van Den Broek, raconte que tous les autres princes accordent à celui de Klongkong une vénération vraiment idolâtre et sans bornes; et qu'ils le nomment *père* dans leurs discours comme dans leur correspondance. Il y a là une contradiction avec notre manuscrit et avec ce que d'autres témoins rapportent. Peut-être M. Van Den Broek n'aura-t-il pas saisi la vraie signification du mot *tjoekoerda* et aura-t-il voulu le rendre par *père*. Par contre, ce que le même auteur ajoute de la vénération superstitieuse accordée au prince de Klongkong qui mettrait son pays à l'abri de toute invasion et de toute guerre, tant qu'il ne prendrait pas parti pour l'une ou pour l'autre, se trouve entièrement d'accord avec l'observation d'Abdullah : « qu'il n'a point d'ennemis, parce que ses ancêtres sont de la famille de Dewa Membang dans l'île de Java et sont venus dans l'île de Bali. »

(6) On s'étonnera peut-être de rencontrer ici une comparaison entre les Siamois et les habitants de Bali. La raison en est toute simple dans notre auteur : car il accompagna en 1822 le même *Pangeran* Said Hassan, auquel le gouvernement avait confié une mission à Siam. Il recueillit beaucoup de données dans ce voyage et composa une histoire des rois de Siam, dont je possède une copie. Cet ouvrage offre un intérêt réel à celui qui veut connaître l'état actuel de la littérature malaie ; en voici le commencement :

« L'an 1238 de l'Hégyre, alors que le prophète Mohamed fils de l'Arabe Abdullah, s'enfuit à Médine, et dans le mois de Zulhhadjah, le Pangeran Said Hassan, fils d'Omar, reçut une décoration du Gouverneur-général baron Godard Alexandre Gérard Philippe Van Der Capellen. Ce prince, qui règne sur toute l'Inde, et qui a sa résidence dans la ville de Batavia, la capitale de tous les pays sous le vent, lui ordonna de faire voile pour Siam. Moi, pauvre serviteur, Abdullah, fils de Mohamad l'Égyptien, je vins dans ce temps de Bezoeki à Soerabaya » etc.

Abdullah est le seul qui rapporte la tradition, selon laquelle le célèbre Adji-Soki, ou comme les Malais le nomment, Adji-Saka, aurait aussi été à Bali. Je lui en laisse toute la responsabilité Probablement ce personnage, ici comme à Java, n'est-il qu'une pure fiction, ou plutôt la personnification d'un événement. Il est certain que les habitants de Bali possèdent l'ère javanaise ou *Salivana*; ils la nomment *saka warsa tjandra* et la font pareillement remonter à Adji-Saka.

(7) Ce qu'Abdullah nous rapporte dans différents endroits de son récit, à l'égard des quatre castes de Bali, offre trop d'intérêt pour que nous ne nous y arrêtions pas quelques instants. Nous réunirons d'abord différentes données pour les comparer ensuite avec celles que fournissent d'autres sources.

a. Les habitants de Bali sont partagés en quatre *bangsa* (familles), savoir : les *Brahmanes*, les *Satrias*, les *Wasias* et les *Soeddaras*.

b. Les *Wasias* sont de la famille de Remdjana.

c. Les *Souddaras* sont les descendants des Hindous, qui furent d'abord établis comme *pembekel* (chefs de village) par Remdjana.

d. Les *Soeddaras* ne peuvent pas devenir rois, ni s'allier avec les *Wasias*; il en est de même des *Wasias* avec les *Satrias*, et des *Satrias* avec les *Brahmanes*; mais le contraire est permis, c'est-à-dire qu'un homme d'une famille supérieure peut épouser une femme appartenant à une famille d'un rang inférieur.

e. Les *Wasias* sont encore rois d'une partie de Bali; quand un *Wasia* devient roi, il reçoit le nom de *Djelantok*.

f. Il y a eu des guerres entre les *Wasias* et les *Satrias*;

g. Les *Brahmanes* sont les descendants d'Adji Saka.

h. Les *Brahmanes* invoquent l'eau du Gange et de la rivière de Djemana, quand ils prient : ils sont forts considérés à Bali : ils sont assis sur des siéges, les rois au-dessous d'eux : ils ne peuvent pas eux-mêmes devenir rois.

i. Les *Brahmanes* peuvent s'allier avec la famille des rois; mais le contraire n'a pas lieu.

k. Quand un *Brahmane* a des enfants d'une femme des *Satrias*, ces enfants sont nommés *Brahmanes Pomah;* quand un *Brahmane Pomah* s'unit avec une femme des *Wasias*, les enfants issus de ce mariage sont appelés *Brahmanes Angana;* quand un *Brahmane Angana* a des enfants d'une femme des *Soeddaras*, on les nomme *Brahmanes Angana Angana;* enfin, quand un *Angana Angana* épouse encore une femme des *Soeddaras*, les enfants sont appelés *Tjendala*.

l. Les habitants de Bali ont strictement maintenu jusqu'à ce jour cette distinction entre les familles.

Arrêtons-nous maintenant quelques instants sur chacune de ces particularités, surtout afin de les comparer avec les données que nous avons rencontrées ailleurs.

a. Abdullah nomme les castes *bangsa*. Il semble donc n'avoir pas su que les habitants de Bali les nomment proprement *tjator djalma*. *Tjator* signifie *quatre* et *djalma* une réunion d'hommes [1]. *Bangsa* est un mot sanscrit, qui, à proprement parler, désigne les différents jets du bambou, indiqués par des anneaux, et par conséquent *famille:* cependant cette expression n'est pas usitée en sanscrit pour désigner les quatre castes. On se sert pour cela du mot *warna*, que les Javanais et les Malais ont adopté, mais dans une autre signification. Néanmoins *bangsa* est la meilleure expression dont Abdullah pût faire usage pour indiquer en malais, qu'il veut parler de quatre familles séparées et entièrement distinctes l'une de l'autre, car *bangsa* signifie, en malais comme en sanscrit, *famille*, *race*, *souche*: c'est ainsi qu'ils disent *bangsa orang poetih*, *bangsa orang itam*, (famille ou race d'hommes blancs, famille ou race d'hommes noirs) etc.

b. c. g. Le récit de Crawfurd sur l'origine des quatre castes est entièrement différent de celui d'Abdullah. Les Brahmanes rapportèrent à l'auteur anglais le mythe indien sur l'origine de ces castes de la bouche, de la poitrine, du ventre et des pieds de Brahma [2]. Cependant il y a quelque chose de fort rémarquable dans la manière dont Abdullah rapporte cette même origine; et en premier lieu les *Wasias* seraient, selon lui, les descendants de Remdjana, l'un des premiers Hindous qui aitent excercé quelque influence prépondérante à Bali. Il est très-vraisemblable que les chefs des premiers colons étaient principalement des commerçants et des navigateurs, et qu'ainsi Remdjana appartenait à la caste des commercants. De sorte que l'assertion, que les *Wasias* descendent de ces premiers colons, alors même qu'elle ne serait pas historiquement démontrée, offre dans tous les cas beaucoup de vraisemblance. — Les *Soeddaras* descendraient de ces Hindous que Remdjana établit comme chefs de village (*pembekel*). Je ne vois rien d'absurde à admettre que des Hindous de la dernière caste aient été élevés au titre de chefs dans un pays où leur influence commençait à se faire généralement sentir. Il est naturel cependant, que les descendants de ces *pembekels* ne sont pas les seuls *Soeddaras* à Bali, mais qu'une grande partie de la population primitive doit être classée dans cette même caste. — Les *Satrias*, toujours selon Abdullah, sont les descendants de Dewa Agong. Nous laissons à cet auteur la responsabilité de tout le récit des différents enfants que Dewa Agong eut de plusieurs femmes, avec ce que ce récit renferme d'obscène; mais, quand il affirme que la caste des rois, les *Satrias*, la famille princière de Bali, est descendue du prince javanais qui s'est établi à Bali et s'y est emparé de l'autorité souveraine, son dire se trouve appuyé d'une foule de preuves et confirmé par presque tous les autres écrivains. — Enfin Abdullah fait descendre les *Brahmanes* d'Adji Saka: il confirme ainsi ce que Crawfurd avance [3], que les *Brahmanes* sont regardés comme des Hindous de pure race. Raffles les fait principalement descendre de Watoe Rahoe, mais s'accorde néanmoins avec Abdullah en ce qu'il les représente comme Hindous d'origine.

d. i. k. Raffles et Crawfurd racontent aussi qu'il ne pouvait y avoir de mariage légitime qu'entre les personnes appartenant à la même caste, de sorte que les quatre grandes castes demeurèrent toujours distinctes l'une de l'autre. Ils assurent aussi que ceux des castes supérieures pouvaient prendre des concubines dans les castes inférieures, mais non pas en sens inverse, et que les enfants provenus de ces mariages ont formé comme en Inde une foule de nouvelles castes. Abdullah seul rapporte quelques particularités sur ces nouvelles castes. Raffles mentionne seulement en passant, que les enfants provenus du mariage d'un Brahmane avec une femme d'une caste inférieure sont appelés *Boejanga*. Il semble ne pas connaître les noms de *Brahmane Pomah*, *Brahmane Angana* et *Brahmane Angana Angana*. Il m'a été impossible de découvrir ce que signifiait proprement *Pomah*. Le mot *Angana*

[1] V. Humboldt, I. 37, 38, 80, 81, 83.
[2] Crawfurd, III, 254.
[3] Crawfurd III, 255.

a peut-être quelque rapport avec un autre mot Kawi *hanggono*, qui signifie *sud*, la repétition *Angana Angana* servira, ici comme en malais, à ajouter plus de force à la signification primitive. Raffles et Crawfurd connaissent aussi *Tjendala*, qui désigne selon eux la classe proscrite. Crawfurd dit que cette caste est regardée comme impure, qu'elle est exclue de toute communication avec les autres et forcée d'habiter en dehors des villages. Les potiers, ajoute-t-il, les teinturiers, les marchands de cuir, etc. appartiennent principalement à cette caste.

e. f. Crawfurd rapporte que les princes et les chefs appartiennent d'ordinaire à la caste des *Satrias*, sans qu'il en soit cependant absolument toujours ainsi; car les princes de la famille de Karang-Assem, les plus considérables de l'île, et qui, dans les derniers temps se sont emparés de l'île voisine de Lombok, appartienneut à la caste des *Wasias*.

i. L'assertion d'Abdullah que les *Brahmanes* invoquent l'eau des rivières, le Gange et le Djemana (Djamnâ ou Jumnah), dans leurs prières, est tout aussi authentique que l'autre assertion, savoir: que les *Brahmanes* sont en grande considération, et qu'ils sont assis sur des siéges, les rois au-dessous d'eux, quoiqu'ils ne puissent eux-mêmes pas venir au trône. Les auteurs anglais s'accordent sur ce point avec Abdullah et M. Van Den Broek raconte [1] que les princes mettent une confiance sans bornes en leurs prêtres (brahmanes). «Tout ce que ceux-ci leur disent est regardé comme un oracle; ils leur portent une vénération illimitée, etc.»

Nous concluons par le tableau suivant:

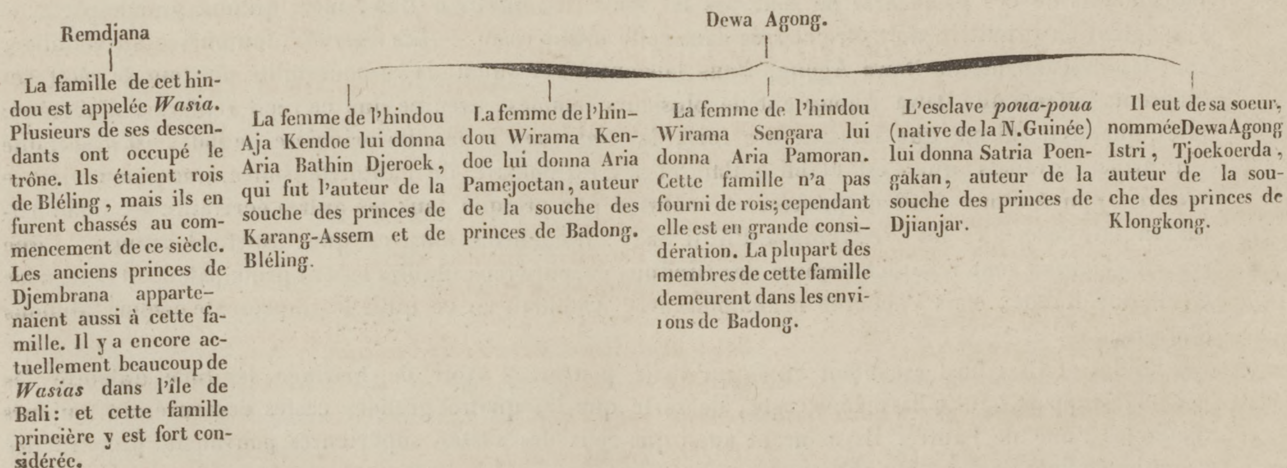
Origine des Princes de Bali, suivant les traditions.

Bali fut d'abord gouvernée par deux rois de la famille des géants (Reksasas); ils furent nommés:

Praboe Miried et Praboe Bidahoeloe.

Alors arriva de Java un certain Kaboeajoe. Il s'établit dans le pays de Mengawei. Avec le secours de l'hindou Remdjana, il arma les deux géants l'un contre l'autre; ce qui causa leur ruine à tous deux. Kaboeajoe devint alors roi de Bali, mais, en réalité, toute l'autorité se trouva entre les mains de Remdjana.

Environ sept ans après l'arrivée de Kaboeajoe à Bali, Ida Sampien Dalam Dewa Agong y vint aussi de Java. Ce dernier sut engager Kaboeajoe à passer à Java, et le fit mettre à mort par l'entremise du prince de Blambangan. Les princes de Bali descendent de ce Dewa Agong de la manière suivante:



[1] Voir. l'*Oosterling*, p. 194.

(*La suite prochainement.*)

ÉCONOMIE POLITIQUE.

COMMERCE ET NAVIGATION DE JAVA ET MADURA EN 1845.

(Communiqué par M. J. J. BELINFANTE).

I. IMPORTATIONS.

La valeur des importations, non comprises celles faites pour le compte du Gouvernement,[1] a été :

En marchandises, de	*f* 26,518,476
En numéraire (or et argent).	573,325
Total. . . .	*f* 27,091,801

Cette importation consistait en des produits de différents pays, savoir :

D'Europe et d'Amérique.	*f* 17,114,336
De l'Ouest des Indes et du Bengale	659,365
De la Chine, Manille et Siam	2,372,892
De l'Empire du Japon	621,474
De l'Archipel Oriental.	5,750,409
Total des marchandises. . . .	*f* 26,518,476

L'importation a eu lieu des contrées suivantes :

	Marchandises.	Numéraire.	Total.
	Florins.	Florins.	Florins.
Des Pays-Bas.	9,578,061	247,641	9,825,702
De l'Angleterre. . . .	5,851,388	»	5,851,388
De la France.	520,055	»	520,055
De la Suède.	143,873	699	144,572
Du Danemarc. . . .	32,662	»	32,662
De Hambourg	352,498	»	352,498
De l'Amérique	236,173	9,677	245,850
Du Cap de Bonne-Espérance	9,941	»	9,941
Du Golfe Persique . . .	81,822	»	81,822
A reporter. . .	*f* 16,806,473	*f* 258,017	*f* 17,064,490

	Marchandises.	Numéraire	Total.
	Florins.	Florins.	Florins.
Report. . .	16,806,473	258,017	17,064,490
Du Bengale, et des côtes de Coromandel et Malabar.	342,930	561	343,491
De la Cochinchine.	445	8,670	9,115
De l'île de France . . .	16,117	16,360	32,477
De la Chine et de Macao .	1,274,492	»	1,274,492
De Siam.	120,934	»	120,934
De Manille.	120,938	29,768	150,706
Du Japon	621,474	»	621,474
De la Nouvelle-Hollande .	24,860	»	24,860
De l'Archipel Oriental . .	7,189,813	259,949	7,449,762
TOTAL. . .	*f* 26,518,476	*f* 573,325	*f* 27,091,801

Les produits d'*Europe* et d'*Amérique* ont principalement consisté en.

Toileries néerlandaises	*f* 5,320,061
Id. étrangères.	- 5,614,040
Draps et autres étoffes de laine (fabr. néerl.) . .	- 92,306
Id. Id. de fabr. étrangère. .	- 296,515
Cuirs, sellerie et voitures	- 192,329
Avitaillement, etc., pour les navires	- 166,979
Fournitures de bureau.	- 249,956
Provisions de bouche	- 668,942
Vins, etc.	- 1,511,008
Habillements, Modes, etc.	- 652,694
Cuivre ouvré, etc.	- 307,582
Fer ouvré, machines etc.	- 654,507
Acier ouvré et autres.	- 90,724
Sacs à café en toile	- 145,967
Fayence, verreries et cristalleries	- 299,416

Les produits de l'*Ouest des Indes* ont consisté entre autres, en :

Toileries	*f* 166,692
Sacs à café (Goeni).	- 139,589
Provisions de bouche.	- 85,745
Salpètre.	- 39,541

Les produits, importés de la *Chine* de *Manille* de *Siam* et de la *Cochinchine* consistaient entre autres, en :

Fayence.	*f* 247,419
Provisions de bouche, confitures.	- 217,823
Médicaments, drogueries, etc.	- 165,527
Merceries, ouvrages laqués, etc.	- 210,843
Papiers.	- 171,722
Cigares (de Manille)	- 121,033
Thé	- 262,016
Soie (écrue).	- 371,750
Etoffes de soie	- 269,606

[1] A l'exception des importations du Japon.

Principaux produits de l'empire du *Japon :*

Cuivre (en barres)	*f* 478,573	Ouvrages laqués, etc.	*f* 29,661
Camphre	- 56,950		

De l'*Archipel Oriental :*

		Épiceries: Noix de muscade.	*f* 34,515	Huile de coco et de katjang	*f* 221,352	Rotins.	*f* 510,159
Café	*f* 763,441	Macis.	- 5,142	Provisions de bouche	- 295,003	Chevaux	- 368,296
Riz	- 453,985	Clous de girofle.	- 38	Or (en poudre).	- 302,265	Nids d'oiseaux.	- 135,450
Benzoin	- 159,592	Noix sauvages.	- 15,919	Coton (écru).	- 140,612	Cire	- 564,295
Poivre	- 131,021	Gambir	- 499,991	Nattes, etc.	- 105,810	Tripang	- 172,871

L'importation a eu lieu sous les pavillons suivants :

Néerlandais	*f* 18,169,526	Danois	*f* 99,302	Russe.	*f* 90,386	Chinois.	*f* 284,940
Anglais	- 6,169,361	Suédois	- 258,106	Portugais.	- 207,333	Siamois	- 124,328
Français	- 425,696	Hambourgeois	- 403,738	Américain.	- 256,556	Div. pav. asiatiques.	- 492,993
Autrichien	- 7,084	Brémois	- 93,337	Cochinchinois	- 9,115		

L'importation sous certificat *d'origine néerlandaise* forme une somme totale de *f* 7,233,965. (Pour les détails voir la 2e Partie du *Moniteur des Indes*, pag. 82).

Il a été importé pour le compte du gouvernement, tant en numéraire qu'en marchandises, pour une valeur de *f* 9,808,349. Dans cette somme n'est pas comprise l'importation du Japon qui est portée sous la rubrique *Importations particulières.*

Il a donc été importé pour compte de particuliers pour.	*f* 27,091,801
Et pour compte du gouvernement.	9,808,349
TOTAL DE L'IMPORTATION.	*f* 36,900,150

Dans ce total n'est pas compris ce qui a été importé et entreposé ; aussi n'entre-t-il pas encore en ligne de compte pour ce qui regarde les importations.

ÉTAT COMPARATIF DES IMPORTATIONS DE 1845, AVEC CELLES DE 1844, ET LES MOYENNES D'UNE PÉRIODE QUINQUENNALE (1838—42).

Les principaux articles dont l'importation s'est accrue en 1845, sont les suivants :

d'*Europe* et d'*Amérique :*

Toileries et fil de coton.	*f* 2,062,841
Fer ouvré et autres	- 193,506
Meubles.	- 144,728
Quincaillerie	- 121,556
Fournitures de bureau.	- 111,145
Modes, parfumeries etc.	- 108,645
Vins etc.	- 108,121
Cuirs, sellerie et voitures	- 98,928
Habillements.	- 91,682

Verreries et cristalleries	*f* 80,270
De la *Chine.*	
Soie (écrue).	*f* 265,300
Papiers.	- 45,841
Du *Japon.*	
Cuivre (en barres)	*f* 394,142
de l'*Archipel Oriental.*	
Riz	*f* 160,636
Chevaux.	- 90,861
Provisions de bouche.	- 50,814

Voici les articles dont l'importation a éprouvé un décroissement en 1845 :

d'*Europe* et d'*Amérique.*

Sacs à café	*f* 81,247
Provisions de bouche	- 57,630
Draps et étoffes de laine.	- 50,318
Cuivre ouvré et autres	- 50,677
de l'*Ouest des Indes* et du *Bengale.*	
Froment.	*f* 23,754
Étain	- 16,921
Soie (écrue) et étoffes.	- 31,839
de *Chine*, *Manille* et *Siam.*	
Cigares (de Manille).	*f* 176,136
Fer, acier et cuivre ouvrés et autres.	- 43,532
Soieries.	- 63,790

de l'*Archipel Oriental.*

Rotins.	*f* 1,016,075	Or (en poudre)	*f* 88,233
Café	- 305,982	Coton (écru)	- 81,396
Gambir	- 210,257	Camphre.	- 81,050
Poivre.	- 135,767	Benzoin.	- 58,861
Cire	- 113,087		

On remarque un décroissement dans l'importation de marchandises de l'*Archipel Oriental ;* elle s'est élevée

en 1844 à	*f* 8,955,422
» 1845 »	- 7,189,813
DÉCROISSEMENT EN 1845	*f* 1,765,609

On arrive à ce résultat défavorable par la comparaison suivante :

Ont été importés en 1845.

De	EN PLUS QU'EN 1844.	EN MOINS QU'EN 1844.	De	EN PLUS QU'EN 1844.	EN MOINS QU'EN 1844.
La côte occidentale de Sumatra. .	f »	f 620,291	*Report.* . .	f 378,933	f 2,434,108
Palembang et Banka.	»	- 161,598	Linga.	»	- 2,875
Bornéo.	»	- 1,065,703	Billiton.	»	- 1,915
Célèbes	»	- 139,947	Bima.	- 12,733	»
Moluques.	»	- 6,998	Madura	- 180,604	»
Riouw.	»	- 232,786	Sumbawa	- 153,918	»
Timor-Koepang	- 16,282	»	Trenganoe	»	- 5,741
Singapore	»	- 206,785	Timor-Delhi.	»	- 44,196
Bali	- 362,651	»	Les îles-Cocos.	»	- 2,962
A reporter . . .	f 378,933	f 2,434,108	TOTAL . . .	f 726,188	f 2,491,797

En déduisant la première somme de la seconde, on trouve que l'importation de l'Archipel Oriental a été moindre en 1845 qu'en 1844 de f 1,765,609.

Un résultat favorable se manifeste surtout dans les produits de la Chine, de Manille et Siam: savoir une augmentation de f 147,625. Par contre le décroissement se montre dans les produits :

D'Europe et d'Amérique pour.	f 196,872
Du Bengale et de l'Ouest des Indes.	- 119,394
Du Japon.	- 212
De l'Archipel Oriental.	- 1,596,756
ENSEMBLE. .	f 1,913,234

Il a été importé avec des certificats d'origine ou de confection néerlandaise

en 1845 pour.	f 7,233,965
» 1844 »	- 6,784,348
Plus en 1845	f 449,617

Cet accroissement consistait surtout en verreries, toileries et cotons, meubles, voitures, cuirs, sellerie, fournitures de bureau et avitaillement pour les navires.

En comparant les totaux de l'importation pour compte de particuliers de 1845 et 1844, on obtient les résultats suivants :

Cette importation s'est élevée :

	Marchandises.	*Numéraire.*	*Total.*
En 1845 à	f 26,518,476	f 573,325	f 27,091,801
En 1844 »	- 24,641,487	- 700,856	- 25,342,343
En plus, pour les marchandises en 1845	f 1,876,989		——
En moins, pour le numéraire »	——	f 127,531	——
Ainsi le total de 1845 surpasse celui de 1844 de	——	——	f 1,749,458

Il en résulte que l'importation totale en l'année 1845 a surpassé de beaucoup celle de 1844.

Pour ce qui concerne les marchandises, cet accroissement est encore plus évident lorsqu'on compare les résultats aux moyennes d'une période quinquennale (1838—42). Mais pour le numéraire on trouve un décroissement bien sensible. Les chiffres suivants le prouvent:

	Marchandises.	*Numéraire.*
En 1845	f 26,518,476	f 573,325
Moyennes	- 23,774,212	- 1,296,491
En 1845	+ f 2,744,264	— f 723,166

Quant à l'importation des marchandises, elle surpasse en 1845 encore celle de l'année 1840, une des plus favorables, alors qu'elle s'élevait à f 26,434,624; mais en 1840, l'importation du numéraire aussi se montait à une valeur tres élevée, savoir f 2,439,269, ou quatre fois plus qu'en 1845.

Parmi les importations pour compte de particuliers, on remarque celles

	Des Pays-Bas.	*De l'Angleterre.*	*De l'Archipel Oriental.*
En 1845	*f* 9,825,702	*f* 5,851,388	*f* 7,449,762
Moyennes	11,295,182	3,862,206	6,458,133
En 1845	— *f* 1,469,480	+ *f* 1,989,182	+ *f* 991,629

On voit par cette comparaison que l'importation des Pays-Bas a assez considérablement diminué; tandis que celle de l'Angleterre a augmenté dans une proportion bien plus forte; l'importation de l'Archipel Oriental présente aussi une augmentation assez notable.

Enfin, ces chiffres démontrent à l'évidence combien les assertions de plusieurs journaux anglais sont erronées lorsqu'ils suggèrent que le commerce anglais avec nos possessions orientales va en déclinant. Tout au contraire, il se trouve proportionnellement dans une condition bien plus favorable que le commerce d'importation national. En 1845, le commerce anglais a dépassé de *f* 938,537 la moitié du commerce néerlandais, proportion qui certes ne se trouve pas balancée par notre commerce aux Indes britanniques.

II. EXPORTATION.

L'exportation pour compte de particuliers, en 1845, s'est élevée:

En marchandises, à	*f* 64,455,081
En numéraire (or et argent).	1,440,087
TOTAL. .	*f* 65,895,168

Les articles d'exportation consistaient en produits

De l'Archipel Oriental, parmi lesquels ceux de Java. . . .	*f* 60,919,261
De l'Ouest des Indes et du Bengale	122,744
De Siam, Cochinchine, Chine et Macao.	297,972
De l'Empire du Japon.	612,599
D'Europe et d'Amérique.	2,502,505
TOTAL. .	*f* 64,455,081

L'exportation s'est effectuée pour les contrées suivantes:

	MARCHANDISES.	NUMÉRAIRE.	TOTAL.
	Flor.	Flor.	Flor.
Les Pays-Bas. . .	*f* 48,024,994	*f* 88,926	*f* 48,113,920
L'Angleterre. . .	1,372,598	127	1,372,725
La France. . . .	1,402,822	382	1,403,204
Le Danemarc. . .	97,334	»	97,334
La Suède. . . .	205,783	500	206,283
Le Hambourg. . .	731,157	1,150	732,307
Brème.	153,579	500	154,079
Le Cap de Bonne-Espérance.	61,477	»	61,477
L'Amérique. . .	547,522	»	547,522
Le Golfe Persique .	85,385	»	85,385
A reporter.	52,682,651	91,585	52,774,236

	MARCHANDISES.	NUMÉRAIRE.	TOTAL.
	Flor.	Flor.	Flor.
Report.	*f* 52,682,651	*f* 91,585	*f* 52,774,236
Le Bengale, les côtes de Coromandel et de Malabar. . . .	121,827	1,138	122,965
L'île de France. .	4,260	»	4,260
La Chine et Macao. .	1,776,968	146,330	1,923,298
La Cochinchine . .	46,634	»	46,634
Siam.	55,937	1,260	57,197
Le Japon. . . .	175,721	8,925	184,646
La Nouvelle-Hollande.	114,450	»	114,450
Manille.	16,244	»	16,244
L'Archipel Oriental.	9,460,389	1,190,849	10,651,238
TOTAL.	*f* 64,455,081	*f* 1,440,087	65,895,168

Les produits de l'*Archipel Oriental* ont consisté principalement en:

Café, 1,006,190 pic.	*f* 20,123,798	Clous de girofle, 2,234 pic.	*f* 201,045
Sucre (en poudre) 1,448,960 pic.	- 20,285,574	Noix de muscade 3,403 pic.	- 510,383
Id. brun 6,464 pic.	- 64,635	Gannelle 1,121 pic.	- 140,150
Riz 447,017 pic.	- 2,682,101	Thé 444,333 livr.	- 323,161
Id. non pelé.	- 64,408	Benzoin 698 pic.	- 41,883
Indigo 1,653,869 livr.	- 4,961,608	Arac 4,377 leggers	- 153,222
Tabac 5,811 codie.	- 2,324,480	Gambir 1,049 pic.	- 23,069
Poivre (rond) 11,527 pic.	- 184,433	Cochenille 82,536 livr.	- 316,109
Macis 830 pic.	- 132,834	Coton (écru) 4,676 pic.	- 51,429

Peaux de vache et de buffle 105,751 pièces.	*f* 220,649	Bois de Sapan 5,404 pic.	*f* 32,421
Nids d'oiseaux 269 pic.	- 1,075,360	Étain 73,537 pic.	- 4,044,518
Huile de coco et de katjang 3,502 pic.	- 94,552	Résine 4,192 pic.	- 101,637
Rotins 51,260 pic.	- 358,817	Cuivre ouvré.	- 379,763
Provisions de bouche.	- 172,291	Toileries et fil de coton.	- 762,194
Médicaments et drogueries.	- 72,814	Nattes.	- 75,407
Or (en poudre, etc.) 262 tail.	- 26,200	Tripang 3,750 pic.	- 225,017
Bois de Sandal 1,432 pic.	- 25,778	Sel.	- 308,954

Les produits de *l'Ouest des Indes* et du *Bengale :*

Toileries.	*f* 81,607	Sacs à café (Goenie)	*f* 21,782

Ceux de la *Chine*, *Manille*, et *Siam :*

Fayence.	*f* 24,300	Thé.	*f* 28,997
Médicaments, quincailleries, etc.	- 30,849	Soie (écrue) 67 pic.	- 80,136
Papier.	- 4,851	Soieries.	- 20,071
Cigares (de Manille)	- 18,175		

Du *Japon :*

Camphre 485 balie.	*f* 43,650	Nattes, etc.	*f* 32.114
Cuivre (en barres) 6,493 pic.	- 519,448		

D'*Europe* et d'*Amérique :*

Fayence et porcelaine.	*f* 42,602	Acier ouvré et autres.	*f* 29,875
Draps et étoffes de laine.	- 70,353	Fer ouvré et autres	- 71,061
Toileries et tissus de coton.	- 1,817,447	Vins, etc.	- 167,025
Provisions de bouche.	- 58,228		

L'exportation a eu lieu sous les *pavillons* suivants :

Néerlandais.	*f* 59,141,124	Danois.	*f* 270,988	Russe.	*f* 210,548	Cochinchinois.	*f* 51,739
Anglais.	- 1,948,164	Suédois.	- 458,563	Portugais.	- 189,907	Chinois.	- 123,136
Français	- 1,412,214	Hambourgeois	- 645,598	Autrichien.	- 7,686	Siamois.	- 146,247
Prussien.	- 7,272	Brémois	- 158,789	Américain	- 842,222	Div. pav. asiatiques.	- 280,971

Les exportations de Java pour compte du gouvernement se sont élevées à *f* 2,187,891
Celles pour compte de particuliers. - 65,895,168

TOTAL de la valeur des EXPORTATIONS. *f* 68,083,059 [1]

Voici les chiffres généraux des marchandises entreposées en 1845 :

A Batavia.	*f* 2,856,716
A Samarang	- 42,929
A Soerabaya	- 185,281
ENSEMBLE.	*f* 3,084,926

[1] La gazette d'état du 31 octobre dernier donne le relevé du commerce de Java en 1845, et diffère, quant au chiffre de l'exportation pour compte de particuliers, des tableaux ci-dessus. Ladite gazette donne : pour l'exportation pour compte de particuliers *f* 24,372,976
et pour compte du gouvernement. 41,522,192
Total de l'exportation. *f* 65.895,168
Ainsi la différence n'existe pas quant au total, mais bien dans la distribution des chiffres.

Le *Moniteur des Indes* a puisé les données du rapport officiel annuel, publié à Batavia, lequel jusqu'à présent, a toujours servi de base aux travaux statistiques dans les journaux de commerce et dans d'autres publications. La différence de *f* 41,512,192 dans le chiffre du commerce d'exportation pour compte de particuliers, provient de ce que, cette fois-ci, la gazette d'état n'a pas compris dans ce chiffre, la valeur des produits coloniaux, exportés de Java et vendus en Europe pour compte du gouvernement, par la Société de Commerce. Au reste, la feuille susdite se borne à donner seulement les principaux articles sans entrer en des détails. En comparant ces données avec celles consignées dans le rapport officiel de Batavia on obtient les résultats suivants :

EXPORTATION DE JAVA EN 1845.

MARCHANDISES.	POUR COMPTE DE PARTICULIERS.	POUR COMPTE DU GOUVERNEMENT.	TOTAL.	MARCHANDISES.	POUR COMPTE DE PARTICULIERS.	POUR COMPTE DU GOUVERNEMENT.	TOTAL.
Café.	*f* 3,318,798	*f* 16,805,000	*f* 20,123,798	*Report.*	*f* 13,177,953	*f* 37,199,608	*f* 50,377,561
Sucre	4,118,668	16,166,906	20,285.574	Poivre	179 ,633	4,800	184,433
Riz..	2,682,101	»	2,682,101	Cochenille	259,372	584,890	844,262
Indigo	733,906	4,227,702	4,961.608	Étain.	73,802	242,307	316,109
Tabac	2,324,480	«	2,324,480	Divers articles	975,078	3,069,440	4.044,518
A reporter.	*f* 13,177,953	*f* 37,199,608	*f* 50,377,561	Numéraire	9,717,138	11,147	10,128,285
				TOTAL.	*f* 24,382,976	*f* 41,512,192	*f* 65,895.168

La valeur des marchandises tirées des entrepôts et comprises dans le relevé des importations, s'est élevée à

Pour l'entrepôt de Batavia	f 989,846
Pour l'entrepôt de Samarang	- 51,807
Pour l'entrepôt de Soerabaya	- 238,143
ENSEMBLE	f 1,279,796

ÉTAT COMPARATIF DE L'EXPORTATION DE L'ANNÉE 1845 AVEC CELLE DE 1844, ET LA PÉRIODE QUINQUENNALE DE 1838—42.

L'exportation pour compte de particuliers en 1845 fournit un résultat défavorable en ce qu'elle a diminué de f 4,190,473 en comparaison avec le chiffre total de 1844.

Voici cette comparaison :

	MARCHANDISES.	NUMÉRAIRE.	TOTAL.
	Florins.	Florins.	Florins.
En 1844	69,017,346	1,068,295	70,085,641
En 1845	64,455,081	1,440,087	65,895,168
En moins en 1845, pour les marchandises	4,562,265		
En plus, pour le numéraire		371,792	
En sorte que l'année 1845 offre une diminution totale de .			4,190,473

L'exportation pour l'Archipel Oriental a diminué de f 828,645 ; elle montait en 1844 à f 10,289,034 ; en 1845 seulement à f 9,460,389.

État comparatif de la valeur des exportations pour compte de particuliers à l'Archipel Oriental en 1845 et 1844.

	EN PLUS EN 1845.	EN MOINS EN 1845.		EN PLUS EN 1845.	EN MOINS EN 1845.
	Florins.	Florins.		Florins.	Florins.
			Report. . .	448,367	1,153,658
Côte occidentale de Sumatra . . .	212,882	»	Bima	2,185	»
Palembang et Banka	»	207,898	Billiton	»	291
Bornéo	70,713	»	Madura	»	116,089
Célèbes	30,022	»	Linga	»	11,563
Moluques	»	196,972	Sumbawa	39,313	»
Riouw	»	658,444	Trenganoe	»	2,143
Timor-Koepang	74,943	»	Iles-Sandal	»	9,445
Singapore	»	90,324	Iles-Cocos	»	25,341
Bali	59,807	»			
A reporter. . .	f 448,367	f 1,153,658	ENSEMBLE . . .	f 489,865	f 1,318,510

En déduisant la valeur de l'augmentation de celle du décroissement on trouve une diminution pour l'exportation à l'Archipel Oriental de f 828,645.

Les produits qui offrent une augmentation sont :

Du Bengale	f 34,774	
De la Chine, Manille et Siam	- 71,758	
De l'Europe et de l'Amérique	- 149,880	
		f 256,412

Tandis qu'il y a eu une diminution pour les produits :

De l'Archipel Oriental	f 943,925	
L'empire du Japon	- 141,132	
		1,085,057
Décroissement total . . .		f 828,645

Les *droits perçus* se sont élevés :

En 1844	f 7,975,089.67½
1845	- 7,681,345.89
En moins en 1845 . . .	f 293,743.78½

TABLEAU INDIQUANT SUR QUELS ARTICLES LES DROITS DE SORTIE ONT ÉTÉ PERÇUS EN 1845.

ARTICLES.	VALEUR ou MESURE.	POUR LES PORTS DES PAYS-BAS.								POUR LES PORTS ÉTRANGERS				TOTAL DES ARTICLES EXPORTÉS.	MONTANT DES DROITS DE SORTIE.
		AUX PAYS-BAS.				AUX INDES-ORIENTALES.									
		AVEC BÂTIMENTS NÉERLANDAIS.		AVEC BÂTIMENTS ÉTRANGERS.		AVEC BÂTIMENTS NÉERLANDAIS.		AVEC BÂTIMENTS ÉTRANGERS.		AVEC BÂTIMETNS NÉERLANDAIS.		AVEC BÂTIMENTS ÉTRANGERS.			
		Quantité.	Tarif.	Quantité.	Tarif.	Quantité.	Tarif.	Quantité.	Tarif.	Quantité.	Tarif.	Quantité.	Tarif.		
Café. . . , . . .	Picol.	922,750$^{78}/_{100}$	f 2	994$^{50}/_{100}$	f 4	1,330$^{56}/_{100}$	f 4	»	f 4	1,235$^{22}/_{100}$	f 4	79,878$^{94}/_{100}$	f 4	1,006,190	2,103,380
Poivre (noir), . . .	Idem.	2,135 $^{5}/_{100}$	f 1	50	f 2	1,976$^{93}/_{100}$	f 2	»	f 2	663	f 2	6,701$^{96}/_{100}$	f 2	11,527$^{14}/_{100}$	20,919
Sucre (en poudre), . .	Ad valorem.	1,267,069$^{59}/_{100}$	Libre	6,909$^{60}/_{100}$	6 pct.	13,740$^{58}/_{100}$	6 pct.	»	6 pct.	27,154$^{15}/_{100}$	6 pct.	134,096$^{5}/_{100}$	6pct.	1,448,968$^{97}/_{100}$	152,796
Arac.	Legger.	703	»	160 $/_{2}$	6 pct.	1,486 $/_{2}$	Libre	»	6 pct.	140$^{1}/_{4}$	Libre	1,887$^{1}/_{2}$	6pct.	4,377$^{3}/_{4}$	4,301
Riz	Picol.	69,101$^{22}/_{100}$	10 ct.	18.804	10ct.	324,097$^{56}/_{100}$	10 ct.	»	10 ct.	11,144	10ct.	23,870$^{27}/_{100}$	10ct.	447,017$^{5}/_{100}$	44,702
Chevaux	Pièces.	»	f 20	»	f 40	33	f 20	»	f 40	»	f 20	12	f 40	45	1,140
Indigo.	Livres.	1,554,037$^{1}/_{4}$	5 ct.	»	10 ct.	10	10 ct.	»	10 ct.	450	10ct.	99,372	10ct.	1,653,869$^{1}/_{4}$	87,686
Camphre japonais . .	Balie.	375	f 3.50	»	f 7	»	f 7	»	f 7	»	f 7	110	f 7	485	2,083
Épices . Macis . .	Picol.	730$^{28}/_{100}$	f 10	»	f 20	3	f 20	»	f 20	22$^{63}/_{100}$	f 20	74$^{30}/_{100}$	f 20	830$^{21}/_{100}$	9,301
Épices . Clous de girofle. .	Idem.	2,151$^{10}/_{100}$	f 9.50	»	f 19	1$^{90}/_{100}$	f 19	»	f 19	78$^{3}/_{100}$	f 19	2$^{81}/_{100}$	f 19	2,233$^{84}/_{100}$	22,007
Épices . Noix de muscade. .	Idem.	3,108$^{84}/_{100}$	f 9.50	»	f 19	»	f 19	»	f 19	48$^{56}/_{100}$	f 19	245$^{5}/_{100}$	f 19	3,402$^{55}/_{100}$	35,114
Huile (de coco et de katjang). , ...	Idem.	»	f 1.50	»	f 3	3,502$^{28}/_{100}$	f 1.50	»	f 3	»	f 1,50	»	f 3	3,502$^{28}/_{100}$	5,253
Étain	Idem.	49,707$^{65}/_{100}$	2	»	f 4	20$^{25}/_{100}$	f 4	»	f 4	4,696$^{25}/_{100}$	f 4	10,071	f 4	64,503$^{15}/_{100}$	158,597
Nids d'oiseaux.	Ad valorem.	»	6 pct.	»	12pct	20$^{84}/_{100}$	6 pct.	»	12pct	229$^{13}/_{100}$	6 pct.	18$^{87}/_{100}$	12pct	268$^{84}/_{100}$	69,043
Numéraire et autres. .	Idem.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	369,463
														TOTAL.	2,995,785

TABLEAU INDIQUANT DE QUELS ARTICLES LES DROITS D'ENTRÉE ONT ÉTÉ PERÇUS EN 1845.

MARCHANDISES.		TARIF.	MONTANT DES DROITS.	TOTAL DES DROITS.
Draps et étoffes de laine	de fabrication néerlandaise.	12½ pct.	*f* 11,538	
	de fabrication européenne étrangère à l'ouest du Cap de Bonne-Espérance.	25 pct.	- 74,131	*f* 85,669
Toileries et étoffes de coton	de fabrication néerlandaise.	12½ pct.	*f* 665,008	
	de fabrication européenne étrangère à l'ouest du Cap de Bonne-Espérance.	25 pct.	- 1,403,510	- 2,068,518
Etoffes de laine, indiennes		25		- 1,430
Idem et toiles de Chine		12½ et 25		- 56,031
Meubles		12 et 24		- 31,924
Provisions de bouche provenant d'Europe et d'Amérique.		12 et 24		- 118,055
Gambir. . . .	de possessions néerlandais.	12 par picol.	- 764,095	
	de possessions étrangères.	18 par picol.	- 2,531	- 766,626
Divers articles japonais pour compte de particuliers		6 et 12 pct.		5,037
Vins et autres boissons.		Tarif.		
Cuivre, fer, acier et dito ouvrés		6, 12 et 24.		-1,025,693
Divers articles.		6, 12 et 24.		
TOTAL DES DROITS. .				*f* 4,156,983

COMPARAISON DES PRINCIPAUX ARTICLES DE COMMERCE EXPORTÉS EN 1845 AVEC LES MOYENNES DE 1838—42.

CAFÉ.

	QUANTITÉS. Picols	VALEURS. Florins.	QUANTITÉ EXPORTÉE AUX PAYS-BAS. Picols.
En 1845.	1,006,190	20,123,798	923.745
Moyennes	890,952	26,001,619	806,935
En 1845	+ 115,238	— 5,877,821	+ 116,810

Il en résulte que l'exportation du café a été très considérable en 1845, ayant surpassé de plus de 115,000 picols la quantité moyenne. Cependant la valeur a éprouvé une diminution bien sensible, savoir de *f* 5,900,000, causée par la diminution des prix de l'article.

Le montant de l'exportation pour la métropole, a surpassé celui du montant *moyen* de 117,000 picols environ. (Exportation en 1825, 277,622 picols; en 1835, 466,871; en 1840, 1,332,375.)

RIZ.

	QUANTITÉS. Picols.	VALEURS. Florins.	QUANTITÉ EXPORTÉE AUX PAYS-BAS. Picols.
En 1845.	447,017	2,682,101	527,431
Moyennes	858,822	3,647,724	105,324
En 1845	— 411,805	— 965,623	+ 422,107

On voit qu'en 1845 il y a eu une diminution de 411,805 picols ou presque la moitié de l'exportation moyenne; il s'en est suivi un décroissement dans la valeur de *f* 965,623. L'exportation pour la métropole toutefois a augmenté de plus de 420,000 picols. (Exportation en 1840: 680,909 picols.)

INDIGO.

	QUANTITÉS. Livres.	VALEURS. Florins.	QUANTITÉ EXPORTÉE AUX PAYS-BAS. Livres.
En 1845.	1,653,869	4,961,608	1,554,037
Moyennes.	1,578,817	4,787,215	1,564,728
En 1845	+ 75,052	+ 174,393	— 10,691

En général l'exportation de l'indigo a augmenté; elle s'est élevée en 1845 à plus de 75,000 livres au dessus de la moyenne; aussi la valeur offre-t-elle une augmentation de *f* 174,000. — L'exportation pour les Pays-Bas a été à-peu-près égale à la *moyenne*. (Exportation en 1825, 5,818 livres; en 1835, 533,753; en 1840, 2,123,911).

SUCRE.

	QUANTITÉS.	VALEURS.	QUANTITÉ EXPORTÉE AUX PAYS-BAS.
	Picols.	Florins.	Picols.
En 1845.	1,455,423	20,358,209	1,273,979.
Moyennes	903,219	11,329,249	758,607.
En 1845.	+ 552,204	+ 9,020,960	+ 515,372.

La culture de cet article s'est considérablement développée; bientôt, la valeur de l'exportation sera doublée par rapport à la quantité moyenne d'une période quinquennale. Il faut aussi attribuer ce résultat favorable aux nouveaux systèmes de fabrication et aux modifications dans les tarifs étrangers pour le sucre. L'augmentation s'est élevée en 1845, pour ce qui concerne la quantité, à plus de 550,000 picols, et, pour ce qui regarde la valeur, à plus de 9,000,000 florins au-dessus des *moyennes*. — Pour les Pays-Bas elle a surpassé l'exportation moyenne de 515,000 picols. (Exportation en 1825, 16,389 picols; en 1835, 439,457 ; en 1840, 1,024,493).

ÉTAIN.

	QUANTITÉS.	VALEURS	QUANTITÉ EXPORTÉE AUX PAYS-BAS.
	Picols.	Florins.	Picols.
En 1845.	73,537	4,044,518	58,741
Moyennes	53,801	2,538,557	40,612
	+ 19,736	+ 1,505,961	+ 18,129

Cet article aussi, dénote un accroisement considérable: l'exportation a augmenté de 20,000 picols environ, la valeur de $1^1/_2$ million et l'exportation aux Pays-Bas, de plus de 18,000 picols. (Exportation en 1825, 9,118 picols; en 1835, 40,837; en 1840, 62,335).

THÉ.

	VALEUR.
	flor.
En 1845.	352,158
Moyenne.	116,484
En 1845. +	235,674

Faute de données l'on ne pouvait point calculer la moyenne pour les quantités; en 1845, l'exportation de cet article, non compris le thé chinois, s'est élevée à 444,333 livres, dont 443,763 ont été exportées pour les Pays-Bas.

La valeur offre une augmentation de 236,000 fl. environ au-dessus de la valeur moyenne de la période quinquennale. (Exportation en 1838, $2^1/_2$ picols; en 1840, 1,010).

III. NAVIGATION DE 1845.

A. ARRIVAGES.

	NAVIRES.	LASTS.
Sous pavillon néerlandais de tous les ports situés hors de l'Archipel Oriental (parmi lesquels il y en a 221 venant des Pays-Bas)	261	75,593
De l'Archipel Oriental, y compris les bâtiments indigens, assimilés aux bâtiments néerlandais	1,096	39,120
Ensemble sous pavillon néerlandais	1,357	114,713
anglais	51	$7,787^1/_2$
français	10	1,758
suédois	11	1,978
danois	5	$643^1/_2$
autrichien	1	169
hambourgeois	9	1,147
brémois	3	447
russe	2	284
américain	8	$1,862^1/_2$
portugais	4	$469^1/_2$
chinois	2	86
cochinchinois	1	300
siamois	8	260
Divers pavillons asiatiques	68	1,133
TOTAL	1,540	133,129

De ces navires sont arrivés:

	NAVIRES.	LASTS.
Des Pays-Bas	222	69,539
De l'Angleterre	31	5,314
De la France	9	$1,647^1/_2$
Du Danemarc	1	142
De la Suède	6	816
Du Hambourg	6	757
De l'Amérique	7	1,740
Du cap de la Bonne-Espérance	9	1,264
De l'île de France	4	$455^1/_2$
Du Bengale	12	$2,307^1/_2$
Du golfe Persique	3	337
De la Nouvelle-Hollande	6	$869^1/_2$
De Manille	8	1,030
De la Chine et de Macao	23	3,953
De Siam	8	240
Du Japon	1	335
De l'Archipel Oriental	1,184	42,382
TOTAL	1,540	133,129

En comparant l'état de la navigation de l'année 1845 avec celui de l'année 1844, on obtient les résultats suivants :

	NAVIRES.	LASTS.
Le nombre des navires arrivés en 1844 s'élève à	1,706	149,608
Les arrivages en 1845 étaient de	1,540	133,129
En sorte qu'il y a eu en 1845 un décroissement de	166	16,479

	MOINS		PLUS (QU'EN 1844).	
	NAVIRES.	LASTS.	NAVIRES.	LASTS.
Navires des Pays-Bas et les pavillons assimilés au pavillon national	18	8,492½	»	»
De l'Angleterre	3	1,565	»	»
De la France	8	1,086	»	»
De Suède	»	»	»	398
Du Danemarc	6	818	»	»
De la Belgique	4	1,204	»	»
Du Hambourg	3	437	»	»
De Brême	1	»	»	1
De la Russie	4	856	»	»
A reporter	47	14,458½	»	399
Report	47	14,458½	»	399
De l'Amérique	9	1,715	»	»
Du Portugal	»	»	1	22½
De l'Autriche	»	»	1	169
De l'Italie	2	369	»	»
De la Chine	10	522	»	»
De Siam	»	»	5	180
Divers pavillons asiatiques	105	185	»	»
ENSEMBLE	173	17,249½	7	770½

B. Appareillages.

	NAVIRES	LASTS.
Les appareillages de Java et de Madura en 1845 sous pavillon néerlandais, pour des ports étrangers (dont 221 pour les Pays-Bas) s'élèvent à	242	73,333
Sous pavillon néerlandais (y compris des bâtiments des Indes néerlandaises et ceux qui y sont assimilés) pour des ports indigens (y compris ceux des princes alliés de l'Archipel)	977	40,746
Ensemble.	1,219	114,079
Sous pavillon Anglais	55	7,740½
Français	12	1,993½
Suédois	9	1,565
Danois	4	617½
Autrichien	1	169
Hambourgeois	10	1,137½
Brêmois	3	447
Russe	4	704½
Américain	13	2,688½
Anglais	4	530
Chinois	2	86
Cochinchinois	1	300
Siamois	6	200
divers pavillons asiatiques	154	2,060½
ENSEMBLE	1,497	134,518½

Les appareillages se sont effectués pour les pays suivants :

	NAVIRES	LASTS.
Hollande	230	71,593
Angleterre	15	3,011½
France	10	1,667½
Suède	3	380
Hambourg	10	1,293
Brême	2	302
Bengale	5	1,071
Golfe Persique	3	425
Cap de Bonne-Espérance	1	115
Amérique	5	862½
Chine et Macao	26	4,235
Siam	3	90
Manille	1	199½
Nouvelle-Hollande	10	699
Japon	1	335
Cochinchine	1	300
l'Archipel Oriental	1,171	47,939½
Ensemble.	1,497	134,518½

	MOINS		PLUS (QU'EN 1844).	
	NAVIRES	LASTS.	NAVIRES	LASTS.
Navires des Pays-Bas et sous pavillons assimilés au pavillon national	119	2,726	»	»
De l'Angleterre	7	2,597	»	»
De la France	6	716	»	»
De Suède	3	214	»	»
Du Danemarc	4	439½	»	»
De la Belgique	4	1,117	»	»
Du Hambourg	3	348½	»	»
De Brême	1	113	»	»
De la Russie	2	466½	»	»
A reporter	149	8,737½	»	»
Report.	149	8,737½	»	»
De l'Amérique	2	23	»	»
Du Portugal	»	»	1	83
De l'Autriche	»	»	1	169
De l'Italie	2	369	»	»
De la Chine	»	54	»	»
De Siam	11	300	»	»
Divers pavillons asiatiques	»	»	1	1,200½
TOTAL	164	9,483½	3	1,452½

On obtient pour résultat que la navigation en 1845 comparée à celle de 1844, est diminuée de 166 navires et de 8,031 lasts.

	NAVIRES	LASTS.
Par contre, en 1844, ont appareillé	1,658	142,549½
Tandis qu'en 1845, ce nombre ne montait qu'à	1,497	134,518½
Soit en plus en 1845.	+ 1,61	— 8,031

CHRONIQUE.

MÉMOIRES HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES.

LES GOUVERNEURS-GÉNÉRAUX DES INDES NÉERLANDAISES.

Non me cuiquam mancipavi
Nullius nomen prae me fero.
SENEQUE.

(*Suite de la page* 158).

I. PIETER BOTH (1609—1614.)

Certes, l'ancienne Compagnie des Indes-Orientales ne pouvait faire un meilleur choix en nommant premier Gouverneur-général un homme qui s'était distingué à la tête des flottes et qui avait visité les pays où il allait commander; elle fit par là preuve de prudence et de perspicacité. Il ne s'agissait guère, du moins d'abord, que de se procurer des chargements (*retours*) avantageux et de découvrir de nouvelles sources pour le commerce de la Compagnie; aussi fallait-il avant tout, une connaissance exacte des grands marchés des Indes, déjà alors si florissants par le commerce, et des routes qui y conduisaient.

Le choix des Directeurs tomba sur Pieter Both d'Amersfoort, et fut confirmé par les États-Généraux. Issu d'une ancienne et noble famille, qui avait longtemps été dans la régence de l'état d'Utrecht, il possédait l'estime et la considération de ses concitoyens, étant du petit nombre de braves, qui avaient su se frayer avec une rare intrépidité une route jusqu'aux Indes; et cela à une époque ou la sanguinaire tyrannie des Espagnols et des Portugais s'efforçait, mais en vain, d'en défendre l'accès.

Déjà en 1599, Both, à la tête d'une flotte de quatre vaisseaux équipés par la Compagnie *Brabançonne* d'alors, s'était rendu aux Indes et était rentré dans sa patrie, en 1601, avec une riche cargaison qu'il avait achetée à Bantam. Quoique l'histoire ne mentionne pas qu'il fût dès lors et jusqu'à sa nomination, en quelque rapport avec la Compagnie des Indes-Orientales érigée en mars 1602, il faut cependant qu'il ait été avantageusement connu des Directeurs; autrement comment s'expliquer que leur choix fût tombé sur lui, pour un poste aussi important et de préférence à des marins de la trempe des Waerwyck, des Van Der Hagen, Spilbergen, Matelief le jeune, qui avaient su se distinguer dans diverses circonstances au service de la Compagnie.

On avait heureusement saisi le moment en conférant à Both les fonctions de Gouverneur-général.

Ce choix servit à rabattre l'insolence des Espagnols et des Portugais. Leur influence, qu'ils avaient imposée par la force des armes, commençait à diminuer sensiblement auprès de quelques princes indiens; et leur supériorité ne se maintenait plus que par la force des armes. Nos navigateurs au contraire étaient reçus presque partout. Dès l'année 1603, nous possédions à Bantam une loge bâtie en pierre, qui servait à emmagasiner le poivre: le prince de Bantam s'était engagé à en fournir aux Hollandais une certaine quantité à un prix déterminé. Le roi de Djohor, à peu de distance de Malacca, avait, en mai 1606, passé un contrat avec Matelief, par lequel il s'engageait à ne faire le commerce qu'avec la Compagnie. On avait même noué avec Sumatra et sur la côte de Coromandel, des relations commerciales, qui ne demandaient qu'à être continuées pour devenir avantageuses. Nulle part la Compagnie n'avait si bien réussi qu'aux Moluques, qui récoltaient les épiceries les plus estimées. Non seulement les Hollandais avaient construit des forts à Gilolo ou Djilolo, à Ternate et à Batsian, non seulement les habitants de Banda venaient de signer une paix, en 1609, et avaient accordé aux Hollandais le monopole des noix de muscade; mais même Amboina avait été conquise sur les Portugais après une lutte sanglante, et si bien soumise au pouvoir de la Compagnie, qu'il est permis de regarder cette île comme sa première possession dans les Indes-Orientales. Et si à tout cela on ajoute que la trève venait d'être signée avec l'Espagne, on s'expliquera facilement combien était heureuse l'époque choisie pour la nomination d'un gouverneur aux Grandes-Indes.

Les États-Généraux remirent à Both, avant son départ, une instruction datée du 27 novembre 1609. Cette instruction est surtout remarquable pour ce qui regarde les Moluques; ces îles restèrent l'objet constant de la sollicitude de la Compagnie, tant pendant les premières années de son établissement aux Indes-Orientales, que pendant tout le XVIIe siècle, et devinrent à plus d'une reprise le sanglant théâtre de ses efforts et de ses travaux.

« Or, pour vous faire connaître plus spécialement nos bonnes intentions » (ce sont les expressions de l'instruction du Gouverneur-général Both, art. 22) « et nos vues pour le bien-être de ces provinces et pour la « continuation et le développement du commerce des Indes, sachez que, d'après notre opinion, il faudra, « avant tout, faire tous vos efforts pour que le commerce avec les Moluques, Amboina et Banda y comprises, « demeure exclusivement entre les mains de la Compagnie, et qu'aucune autre nation que nous-mêmes et « ceux que nous voudrons bien, n'y ait la moindre part. »[1] On adjoignit alors au Gouverneur-général pour conseillers des Indes, Jan Lodewyksz. Van Rosengijn, et Steven Doensz. Van Groenendijck, avec l'autorisation de choisir, à leur arrivée aux Indes, deux autres conseillers qui prêteraient en leurs mains le serment de fidélité aux États-Généraux.

Ces préparatifs terminés, Both sortit du Texel, au commencement de janvier 1610, à la tête d'une flotte de sept vaisseaux; il montait l'*Amsteldam*. La traversée ne fut ni prompte ni heureuse: car il n'arriva en vue de Bantam qu'au commencement de l'année suivante, 1611. Il débarqua aussitôt une partie de ses gens pour renforcer la petite garnison de la loge, qui était devenue trop faible, et mit aussi à terre les femmes, au nombre de trente-six, qui s'étaient embarquées en Hollande.

Sachant, par suite du séjour qu'il avait fait antérieurement à Bantam, en 1599, qu'il y avait à Jaccatra un port excellent pour le commerce, et fort fréquenté par beaucoup de nations indiennes, il s'y rendit aussitôt, et, à son arrivée, il entama des négociations avec le prince de cet endroit. Bientôt il y eut un traité de conclu, le 28 janvier 1611, par lequel le prince permettait aux Hollandais de commercer librement dans ses états, et leur concédait une pièce de terrain située à l'est de la rivière de Tangerang, avec l'autorisation d'y construire une loge ou factorerie. Ce fut là l'origine de la ville, depuis si célèbre sous le nom de Batavia. De plus le même prince promit de fermer aux Portugais et aux Espagnols l'entrée de ses états.

Avant de se rendre aux Moluques, où l'appelaient les plus chers intérêts de la Compagnie, il arrêta ses regards sur le Japon et l'île de Ceylan qui offraient un vaste champ aux opérations commerciales de ses compatriotes.

Dans ce but, Both expédia à Patani, petit état sur la côte orientale de la presqu'île de Malacca, la frégate le *Brak*, qui avait fait partie de la flotte. La frégate devait s'y procurer des marchandises qu'on savait d'un débit assuré au Japon, et les y transporter. Il paraît même que Both avait fait venir à Patani, l'agent Jacques Specx qui se trouvait alors au Japon pour le service de la Compagnie; car non seulement ce dernier se trouvait à Patani, lors de l'arrivée de la frégate, mais il se préparait même à faire voile pour Firando, accompagné d'un certain Pierre Segerszoon et de quelques assistants, destinés au service de la Compagnie au Japon. Specx et Pierre Segerszoon, étant arrivés à Firando, rendirent une visite à l'empereur du Japon, qui les accueillit favorablement. Ils surent obtenir de l'empereur Agosschio Sama, une autorisation, datée du 30 août 1611, qui assurait aux Hollandais le privilége de commercer librement dans le Japon. De retour à Firando, Specx y bâtit une loge, et jeta les fondements de l'immense commerce que les Hollandais entretinrent depuis avec cet empire.

Both fit partir ensuite Marcellus De Boshouwer avec le *Zwarte Leeuw* pour la côte de Coromandel, où la Compagnie se procurait des tissus de coton, et pour Ceylan. L'empereur de cette île fertile et heureuse reçut amicalement notre envoyé, et signa, le 11 mai 1612, un traité plus avantageux qu'aucun de ceux que la Compagnie avait conclus avec les princes indiens. Ce prince promettait son assistance pour l'expulsion

[1] «*Doch om U in 't particulier, zoo vele van onze inzigten ende goede meeningen medetedeelen, tot versterking van uw oordeel, ter bevordering van der landen en ons algemeen welvaren in het opbouwen en continueeren van de Oost-Indische traffique, als mogelijk is, so weet, dat wij oordeelen, dat vóór alle zaken, als 't mogelijk, zorg gedragen moet worden, dat de handel van de Molukkos en de Mollruksche Eilanden, Amboina en Banda daaronder begrepen, 't eenemale konne blijven en vastgemaakt worden aan de vereenigde Compagnie, sulxs geene andere natie van de wereld daarvan ijtwes in handen valle, als* ons, *of dengene die ons goeddunkt*».

des Portugais, et s'engageait à fournir exclusivement aux Hollandais toute la cannelle qu'on pourrait récolter. Il leur permettait, en outre, de construire un fort dans sa capitale de Candi, et des magasins en pierre. De son côté, la Compagnie s'engageait à lui remettre, à un prix raisonnable, tous les bijoux et autres objets de luxe que ses vaisseaux apporteraient à Ceylan. Pendant trois ans encore, les peuples indiens jouiraient d'un commerce libre dans l'île de Ceylan; mais, passé ce temps, les Hollandais partageraient avec l'empereur les produits des impôts sur le commerce, et les conquêtes à faire sur les Portugais.

Sur ces entrefaites, Both était parti pour les Moluques où la mauvaise foi des Espagnols et des Portugais, et la conduite perfide des Indiens, et surtout des habitants de Banda, avait été pour les affaires de la Compagnie une source de désastres.

Bien que la nouvelle de la trève signée avec l'Espagne fût parvenue aux Indes vers la fin de l'année 1609, et que la trève eût été publiée par l'ordre du roi à Goa et à Malacca, les Espagnols refusaient opiniâtrement de s'y conformer pour tout ce qui regardait les Indes-Orientales, et commettaient toute espèce de violences contre les navires, les équipages et les garnisons de la Compagnie. Ils s'étaient même emparés de Paul Van Caarden, gouverneur des Moluques, pendant un voyage qu'il faisait de Ternate à Matsjan, et le tenaient prisonnier avec trente hommes de son équipage dans leur forteresse de Gamma Lamma. C'était ce même Van Caarden qui avait fait avec Both le voyage aux Indes en 1599, et qui se trouvait depuis 1606 au service de la Compagnie. Le vice-roi des îles Philippines, Don Juan da Silva, avait même enlevé aux Hollandais deux forts qu'ils possédaient dans les îles de Djilolo et de Ternate; il avait insisté auprès du prince de Ternate pour qu'il leur fermât absolument l'entrée de ses états. Both ne négligea rien pour regagner le prince; il lui représenta la mauvaise foi des Espagnols qui, en dépit des traités et de la trève récemment conclue, ne cessaient de commettre contre eux des actes inouis de violence; il lui assura qu'il pouvait en toute sécurité renouer des relations commerciales avec la Compagnie; il exigea, autant que possible, réparation des torts que les Portugais et les Espagnols avaient eus envers elle. Cependant le roi de Ternate, quoique persuadé de la bonté de notre cause, déclara qu'il ne pourrait satisfaire aux demandes de la Compagnie, tant que les Espagnols et les Hollandais ne seraient pas d'accord entre eux. Both, voyant qu'il lui serait impossible de ramener le prince à de meilleurs sentiments, en resta là, et se contenta d'adresser ses plaintes contre la conduite des Espagnols, aux États-Généraux et aux directeurs de la Compagnie.

Both ne réussit pas mieux à Banda. Contrairement au traité de 1609, les insulaires fournissaient des noix de muscade aux Anglais, qui surent si bien les exciter contre nous, qu'ils commencèrent ouvertement des hostilités. Le Gouverneur-général s'y rendit en personne avec six navires, mais trop faibles d'équipage. A son arrivée à Banda, il reconnut que ses forces n'étaient pas suffisantes pour attaquer les indigènes et dut se tenir sur la défensive; cependant, il trouva moyen de construire, dans l'île de Neïra, une des îles de Banda, un fort, qui reçut le nom de ***Belgica***, et qui subsiste encore aujourd'hui.

Il conclut aussi avec quelques princes des Moluques, d'autres traités dont le plus important fut sans contredit celui qui fut signé entre le roi de Bouton et le commandeur Appollonius Schot, le 5 janvier 1613. La Compagnie s'engageait à défendre le roi contre tous ses ennemis, et le roi, de son côté, promettait d'avertir les habitants de Banda de sa nouvelle alliance avec la Compagnie, et de les engager à suivre son exemple à cet égard. Il accorda aux Hollandais le monopole dans ses états et l'autorisation d'épouser des filles libres de Bouton et de les convertir à la religion chrétienne. Ce même Schot ouvrit aux Hollandais l'accès du royaume de Solor, situé au sud de Bouton et de Timor, où les princes se montrèrent disposés à nouer des relations commerciales.

Après la signature du traité avec le roi de Bouton, Both retourna à Bantam. Peu après son arrivée, il fut rejoint par Gerard Reijnst que les directeurs lui avaient donné pour successeur déjà en 1613, et qui entra en fonctions comme Gouverneur-général, le 20 décembre 1614. Both se mit en route, le 2 janvier 1615, avec le ***Delft*** et trois autres navires richement chargés, pour rentrer dans sa patrie. Mais, à la hauteur de l'île Maurice, comme il se disposait à y faire des vivres, il fut surpris par une violente tempête, qui brisa trois de ses bâtiments sur des écueils. Le ***Delft***, que Both montait, fut du nombre, et l'ex-gouverneur trouva la mort dans les flots avec la plus grande partie de son équipage. Le quatrième navire qui n'échappa qu'avec peine au même danger, se chargea d'apporter en Hollande cette triste nouvelle aux amis de Both qui

attendaient impatiemment son retour. On ne put pas même accorder une sépulture honorable aux restes d'un homme qu'on peut regarder comme le fondateur de la grande puissance à laquelle les Hollandais parvinrent plus tard dans les Indes-Orientales. Aucun monument funèbre, aucune inscription ne vint témoigner à la postérité des services que Both avait rendus à la patrie.

(*La suite prochainement*).

MÉMOIRES HISTORIQUES.

Notices historiques sur les pirateries commises dans l'Archipel indien-Oriental, et sur les mesures prises pour les réprimer par le gouvernement néerlandais, dans les trente dernières années, — par *Jhr.* J. P. Cornets de Groot, secrétaire-général au ministère des colonies.

(*Suite de la page* 163).

PREMIÈRE PARTIE. 1816—1829.

La Hollande ayant recouvré ses possessions aux Indes-Orientales, en 1816, il fut expressément ordonné par l'art. 36 du réglement gouvernemental introduit en 1818, que le Gouverneur-général aurait à veiller à la sûreté des personnes et des biens des colons, contre les pirateries de quelques princes et peuplades indigènes (« *dat de Gouverneur-generaal zou zorgen voor het beveiligen van der Ingezetenen persoon en goederen tegen de zeerooverijen van sommige inlandsche vorsten en volken.*»)

L'un des premiers actes du gouvernement néerlandais, après sa restauration, fut d'améliorer la marine coloniale et de la mettre en état de protéger efficacement le commerce. On assigna aux bâtiments de cette marine des stations fixes, où ils devaient rester en croisière.

Au moyen des renseignements que lui fournissaient les experts en cette matière, le gouvernement se trouva bientôt en état de porter un jugement mieux fondé sur la nature et l'étendue de la piraterie et sur les moyens qui pourraient conduire à mettre un terme à ce fléau funeste des colonies.

Il existe sur ce sujet un rapport rédigé par le conseiller des Indes M[r]. H. W. Muntinghe, alors commissaire à Palembang et à Banka. Les connaissances variées et étendues et l'expérience de l'auteur, d'ailleurs avantageusement connu, ajoutent encore à l'importance de ce rapport; aussi ne pouvons-nous mieux faire que d'en insérer ici la plus grande partie. Il est daté de Muntok, capitale de lile de Banka, 25 mai 1818, et adressé au Gouverneur-général M. le Baron Van Der Capellen. L'auteur y décrit, de façon à ne laisser que bien peu de choses à ajouter, l'état des affaires de son temps, quant aux pirateries qu'exerçaient les habitants de Linga, de Riouw, de la côte orientale de Sumatra, de Biliton, de Carimata et de la côte occidentale de Bornéo.

« Depuis qu'il a plu à Votre Excellence, dit le rapport, de me faire remarquer à plus d'une reprise, jusqu'à quel point les méfaits des pirates avaient attiré votre attention, je me suis soigneusement appliqué, aussitôt après mon arrivée dans cet endroit, à recueillir des renseignements plus détaillés sur la force de la population, la puissance, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, le vrai siége des pirates, leurs repaires et leurs moyens de subsistance, outre la piraterie.

« Voici les données les plus exactes et les plus complètes que j'ai pu recueillir à cet égard : elles m'ont été fournies par un indigène, nommé Radja-Akil.[1] Je tiens de lui que, par rapport à Linga et à Riouw, les peuplades de ce territoire, qui s'adonnent à la piraterie, n'habitent pas proprement dit les îles

[1] Nous nous réservons de faire mieux connaître ce Radja-Akil un peu plus tard.

de ce nom, mais qu'elles sont indistinctement établies dans cette multitude de petites îles qui composent l'archipel situé autour de Linga et de Riouw, et entre ces deux îles; que cependant l'autorité suprême sur ces populations est entre les mains du sultan de Linga. La direction immédiate de tous les pirates linganais appartiendrait, sauf la suzeraineté du sultan de cette île, en premier lieu: aux soi-disant Orang Kaija Linga, deux frères, l'un nommé Datoe Moeda, et l'autre Datoe Panghoeloe, et établis tous deux dans la petite Poelo Mapar ou Mapauw, vers la pointe sud-ouest de Linga, et en second lieu: à un autre chef subalterne, nommé Ongko Tomongong, qui réside dans la petite île Poeloe Boeaya, aussi appelée Poeloe Lima.

« Les soi-disant Orang Kaija Linga auraient sous leur direction trois lieux de rassemblement ou de séjour pour les pirates: Sakanah, Barok et Banahoong, formant ensemble une force disponible de 400 hommes et de 18 navires. Par-contre, Ongko Tomongong compterait sous son autorité sept lieux de rassemblement, savoir: Galang, Timian, Poeloe Boeaya, Slat (détroit de) Singa Poera, Soeghi, Pakako et Bollang, offrant ensemble une force disponible de 1200 hommes environ et de 48 navires.

« Ces pirates linganais ne cultivent pas le sol des îlots ou rochers qu'ils habitent; l'on n'y voit pas de rizières ou de trembles; ils vivent de poissons, et surtout de sagou qu'ils préfèrent au riz, et qu'ils trouvent en abondance dans la grande île de Linga, en l'achetant ou en l'échangeant contre d'autres objets. Quand ils partent pour quelque expédition, la coutume est que leurs chefs immédiats, les Orang Kaija Linga et Ongko Tomongong leur avancent des vivres, des armes et tout ce qui peut servir au grément de leurs navires: mais, au retour des pirates, ils recouvrent leurs avances avec un gain de 100 pour cent; ou du moins ils les évaluent à 100 pour cent au-dessus de leur valeur. En outre, les pirates doivent céder au sultan de Linga toute l'artillerie européenne dont ils ont pu s'emparer, et peut-être aussi d'autres objets de valeur: ils doivent également lui céder au plus bas prix tous les effets dont ils ne peuvent faire usage eux-mêmes. Le sultan revend ensuite ces effets, avec un gain considérable, aux jonques chinoises et aux autres navires qui viennent faire le commerce à Linga. Dans le cas où les pirates ont été empêchés par quelque circonstance de faire leur tournée annuelle, ou aussi après leur retour de ces tournées, ils s'occupent uniquement de la pêche du *tripang* et de l'*agar agar*, qui abondent dans ces parages et qu'ils vont chercher jusque sur les côtes de Biliton et de Banka. Ils sont contraints de céder à bas prix toute leur pêche au sultan de Linga; et le peu qu'ils en retirent leur sert à se procurer du sagou. Ces pirates linganais ont coutume d'entreprendre chaque année une expédition dont la route est bien connue et semble calculée de façon à ce qu'ils aient toujours l'avantage des vents et des courants: ils se mettent en route vers la fin de la mousson d'ouest, ou même pendant les mois de décembre ou de janvier. Ils se dirigent d'abord par le détroit de la Sonde vers la côte méridionale de Java, et s'y arrêtent jusqu'à l'arrivée de la mousson d'est: alors, traversant quelques'un des détroits à l'est de Java, ils longent la côte orientale et septentrionale de cette île, qu'ils continuent à infester jusqu'au commencement du mois de mai. Arrivés à la hauteur de leur première route, ils reprennent le chemin de leurs retraites, et pillent encore en passant les côtes de Banka et de Palembang. S'ils réussissent à faire quelque prise importante, ils se retirent aussitôt; mais si, au contraire, comme cela a souvent lieu, leur tournée a été infructueuse, ils continuent à infester ces côtes jusqu'à la fin de la mousson d'est, époque à laquelle ils regagnent infailliblement leurs repaires, avec ou sans butin.

« A l'égard de Rété, située sur la côte de Sumatra, entre l'embouchure des rivières de Djambi et d'Indragiri, voici les renseignements que m'a fournis Radja-Akil. Les pirates de Rété sont d'une race entièrement distincte, qu'aucune alliance, aucune relation n'unit avec les deux contrées entre lesquelles Rété est située. Toujours selon Radja-Akil, ces pirates descendraient des fameux pirates appelés Lanounais ou Illanounais, qui habitent Mindanao. La première cause de leur émigration est due à la guerre que la Compagnie des Indes-Orientales entreprit, il y a quelques années, contre le sultan de Linga. Machmoed, sultan d'alors, avait appelé à son secours les Illanounais de Mindanao; et ce fut des forces qu'ils lui envoyèrent que prit naissance Rété. Radja-Akil prétend que cette race de Rété est aussi redoutable et aussi dangereuse que celle des Lanounais mêmes; ils ne connaissent d'autre moyen de subsistance que la piraterie. Le reste de la population dans les lieux qu'ils occupent, se compose, de quelques indigènes et de quelques prisonniers qu'ils traitent comme esclaves. Les forces réunies de Rété peuvent se monter à mille hommes en état de

porter les armes. Leurs navires au nombre de 10 ou 12, chacun de 8 à 10 *koyangs* (16 à 20 tonneaux) ont un équipage de 50 à 80 hommes, et portent chacun une pièce de canon de gros calibre et deux autres pièces d'un calibre inférieur. Les Lanounais de Rété font aussi chaque année une expédition, presque toujours dans les mêmes parages. D'après les détails que je me suis procurés, ils ont coutume de mettre en mer, aussitôt que les violentes bourrasques de la mousson d'ouest ont cessé, et que le temps commence à s'apaiser. Ils se dirigent d'abord vers les Lampongs et s'y arrêtent quelque temps. Je me permettrai de rappeler à l'attention de Votre Excellence, mais par un mot seulement (car je me souviens d'avoir vu un rapport du résident de Bantam, M. De Bruin, sur ce sujet), que des relations de famille peuvent expliquer le séjour des pirates auprès du Raden Intang.[1] Des Lampongs, ils se rendent ensuite sur la côte méridionale de Java, et s'appliquent surtout à enlever les habitants établis le long de cette côte et à recueillir des nids d'oiseaux de la meilleure espèce sur quelques rochers bien connus d'eux. Aussitôt que les vents d'est commencent à souffler, ils font le tour de Java et viennent croiser à l'entrée du détroit de Banka pour capturer les bâtiments javanais; ou, de temps à autre, ils tentent une descente à Banka, dont le résultat est toujours d'éclaircir la population déjà si clair-semée de cette île. Le chef de ces pirates de Rété porte, dit-on, le titre de *Radja Moeda*, le même que porte encore le fils du sultan d'Illanoun à Mindanao.

« Dans le territoire de Siak, le nombre ordinaire des corsaires ne monte pas à moins de quarante, sous les ordres immédiats de Tongko Long Poeti et de Tongko Mahamath, tous deux cependant subordonnés à Said Ali, qui commande actuellement dans ces parages. Toutefois, quand ce Said Ali se met en personne à la tête de l'expédition, le nombre des bâtiments peut s'élever jusqu'à quatre-vingt. Chaque bâtiment est de 4 ou 6 *koyangs*, et porte de 20 à 30 hommes d'équipage, deux pièces d'artillerie de 6 à 8 et quatre *lillas*.

« C'est d'ordinaire dans les environs de Salangoor que les pirates de Siak vont exercer leurs brigandages. Ils s'y rendent vers le mois de juin, dans la saison de la mousson d'est, et y séjournent jusqu'à ce qu'ils aient fait quelque prise; dans le cas contraire, leur retour n'a lieu qu'à la fin de la mousson d'est; et ainsi il ne paraît pas que les pirates de Siak viennent inquiéter les mers de Java.

« L'île de Bliton ou Biliton nourrirait, s'il faut en croire Radja-Akil, des pirates de deux races distinctes, l'une, jadis établie dans le district de Marawang (île de Banka), connue sous le nom d'*Orang Sekat*, et l'autre descendue d'une famille appelée *Soekoe Djoeroe*, jadis soumise au sultan de Djohor. Ces deux bandes de pirates vivent habituellement sur l'eau, dans de petits praux recouverts de nattes, et dont chacun sert d'habitation à toute une famille. Ils ne mettent jamais pied à terre pour s'occuper d'agriculture ou de quelqu'autre industrie utile et licite; aussi forment-ils une classe entièrement distincte des vrais habitants de l'île de Biliton. Ils possèdent des praux de deux sortes; car ceux qu'ils montent dans leurs expéditions, sont touts différents de ceux dans lesquels ils font leur demeure habituelle. Les lieux où les petits praux rassemblés séjournent d'ordinaire, sont au nombre de trois, savoir : Tjeroetoe, Blantoe et Siajok, tous dans l'île de Biliton. Le nombre de bâtiments des pirates de la famille de Soekoe Djoeroe ne s'élève guère à plus de cinquante petits praux, servant de demeure, et de quatre praux corsaires, répartis dans les trois endroits que je viens d'indiquer. La famille des Orang Sekat possède à Tjeroetoe 80 petits praux à demeure et 6 praux de course; à Blantoe 120 praux à demeure et 10 praux de course; enfin, à Siajok, 30 petits praux et 2 praux de course. Les praux corsaires de Biliton sont rarement plus grands que 2 à 3 *koyangs* chacun, et ne portent guère qu'une couple de pierriers et quelques piques.

« La petite île de Carimata dans le voisinage de Biliton, contient, dit-on, environ quarante familles soumises au prince de Riouw; elles ne possèdent en commun que deux bâtiments destinés aux courses et armés chacun de deux pièces. Cette population vit principalement de la pêche du *tripang*, dont elle fait chaque année une provision de deux cents picols environ. Les pirates de Biliton et de Carimata ne visitent point d'autres endroits, au dire de Radja-Akil, que la côte septentrionale de Java. Au commencement d'avril, aussitôt que la mousson d'est se fait sentir, ils entreprennent leur course le long de la côte de Java, course qu'ils renouvellent jusqu'à trois fois pendant la durée de la même mousson.

« Enfin le sultan de Matam, sur la côte de Bornéo, équipe et entretient trois grands praux corsaires, de 5 ou 6 *koyangs* chacun, qui, après une tournée vers la côte ouest de Célèbes, pendant la mousson d'ouest,

[1] Dans la période de 1830—1835, nous donnerons quelques détails sur ce prince indigène, grand protecteur des pirates.

ont coutume d'entreprendre, après leur retour, trois expéditions sur la côte de Java, à partir du commencement de juin, comme les pirates de Biliton et de Carimata.

« Je n'ai pas besoin de rappeler à Votre Excellence, que dans cette énumération où j'ai fait entrer tous les renseignements obtenus jusqu'à présent, il n'est pas fait mention des forces du sultan de Sambas, de Succadana, de Bornéo, des Lanounais proprement dits de Mindanao, ni même de celles des pirates de Soeloe et du pays des Boegis.

« Quoique la réduction des repaires que je viens de décrire ne suffise pas pour extirper la piraterie de l'Archipel des Indes-Orientales, il n'en est pas moins vrai qu'elle serait diminuée de moitié si l'on s'en rendait maître; et cela justement dans les lieux où les pirates causent le plus de dommage à nos possessions, c'est-à-dire le long des côtes de Java, de Banka et de Palembang. Et s'il m'est permis de faire ici usage de la liberté que Votre Excellence m'a accordée, et d'exprimer mon opinion au sujet de cette expédition, je crois qu'il serait inutile de l'entreprendre, à moins de mettre sur pied une force suffisante pour soumettre et maintenir sous le joug toutes les îles et retraites que j'ai décrites, à l'exception du seul état de Siak. Je crois ensuite qu'il s'agirait, pour parvenir à quelque bon résultat, bien moins de détruire et d'extirper, que de désarmer et de soumettre ces populations; cependant, quant aux pirates de Rété, il est difficile de déterminer leur sort d'avance.

« Je me garderai bien de donner quelque avis quant aux moyens d'exécution, du moins pour ce qui regarde la soumission entière des points principaux, Linga et Riouw; car je suppose que cette soumission n'aura guère lieu que par l'emploi de la force militaire. Quant à la réduction des forces navales des pirates, je me permettrai de mettre sous les yeux de Votre Excellence le plan conçu par le même Radja-Akil, auquel je dois tous mes renseignements. Il voudrait qu'on équipât à Java 30 à 35 petits bâtiments de 5 à 10 *koyangs*, construits d'après un modèle taillé en bois, que j'aurai l'honneur de présenter à Votre Excellence, à la première occasion. Quoiqu'un peu plus forts, ces bâtiments doivent avoir la même forme, la même marche rapide des praux de pirates, et pouvoir avancer aussi bien à la voile qu'à la rame. Une flotille ainsi composée, appuyée de 5 ou 6 chaloupes canonnières bons voiliers, et de deux à trois corvettes ou frégates, suffirait, selon toute vraisemblance, pour que le gouvernement pût atteindre son but à l'égard de la piraterie. »

Le rapport détaillé de M. Muntinghe jeta beaucoup de jour sur la nature et l'étendue du mal. L'on peut voir aussi dans cette pièce avec quel soin le Gouverneur-général Baron Van Der Capellen veillait sur le commerce et la navigation et sur la sûreté et la tranquillité des côtes, désireux qu'il était, par l'accomplissement d'un devoir sacré, de répondre à la confiance de son auguste souverain. Le conseil des Indes s'occupa aussitôt, d'après ses ordres de la rédaction d'un nouveau traité avec le sultan de Linga, par lequel ce dernier devait s'engager solennellement à réprimer de tout son pouvoir la piraterie dans ses états; et la même année encore (1818), le traité fut juré par le sultan. Dès 1817, une alliance dans le même sens avait été contractée avec le sultan de Banjermassin (Bornéo); et il fut convenu, dans le traité conclu en 1819 avec le sultan de Pontianak, que le gouvernement néerlandais entretiendrait sur la côte de Bornéo une flotte de petits bâtiments pour protéger et assurer le commerce, et que les sultans contribueraient de tout leur pouvoir à faire réussir ces mesures. Les traités conclus la même année avec les sultans de Mampawa et de Sambas, portent expressément que les bâtiments de ces états devront être munis de passeports néerlandais, s'ils veulent être admis ailleurs. La même clause fut toujours stipulée dans les contrats passés avec les chefs indigènes de Menado (Célèbes) et la piraterie y fut placée sous une judicature spéciale.

Ces mesures et d'autres semblables étaient devenues de la dernière nécessité. En mai 1819, par exemple, le schooner le *Lucifer* fut attaqué près des Boompjes-eilanden (îles des petits arbres), à une vingtaine de lieues de Batavia, par trois bâtiments de pirates : quatre autres bâtiments se tenaient à une petite distance pour soutenir les assaillants en cas de besoin. Les pirates joignirent le *Lucifer*, criant à l'équipage, que *ni eux, ni leur Radja de Kottaringin* (Bornéo) *ne craignaient les vaisseaux de la Compagnie.* Le schooner n'échappa qu'avec peine et à la faveur d'un bon vent.— A la même époque (mai 1819), le brick de commerce la *Susanna Barbara*, commandé par le propriétaire même, Badendijk, fut attaqué par cinq praux de pirates (*penjajaps*) à

la hauteur d'Indramayoe, très-proche de la côte de Java, sur la route de Batavia à Tegal. Ces pirates étaient probablement des Malais des environs de Linga. Ils crièrent au commandant de se rendre; mais celui-ci, sans s'inquiéter des décharges répétées de leurs *lillas* ou pierriers, de leurs effroyables hurlements ou du bruit de leurs *gongs* (tambours), continua à diriger la marche de son navire avec le plus grand sang-froid. Il fut même assez heureux pour atteindre avec une pièce de quatre, l'une des *penjajaps;* et la confusion qui s'ensuivit les força de suspendre leur attaque. Ils suivirent cependant le brick en silence pendant toute la nuit: et le lendemain, s'approchant un peu plus, ils demandèrent si ce brick était celui du soir précédent. Sur la réponse affirmative du commandant, ils le sommèrent de nouveau de se rendre. Voyant qu'il n'y paraissait pas disposé, ils ouvrirent une seconde fois leur feu, mais sans autre dommage que quelques avaries dans la voilure et dans les cordages. Cependant les décharges des pirates auraient fini par devenir funestes au brick, si une bonne brise qui s'éleva et un feu mieux ménagé de sa part ne l'eussent dégagé peu à peu de ses assaillants. Les pirates ne cessèrent leur poursuite que quand ils virent le brick en sûreté dans la rade de Tegal. Le même mois, les pirates en vinrent aux mains près de Samarang avec les bâtiments chargés de croiser le long de la côte septentrionale de Java. Dans cette rencontre, la marine coloniale eut à déplorer la perte du capitaine de vaisseau Stout, mortellement atteint par les dragues d'une pièce de canon qui avait sauté. — Les pirates n'inquiétaient guère moins à cette époque la côte méridionale de Java. Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter la *Notice sur l'île de Noesa Kambangan.*[1] Quatorze ans plus tard, en 1833, il fallut encore mettre à la disposition de l'administration de Patjitan, sur la côte susdite, un bâtiment armé, destiné à éloigner les pirates qui en voulaient aux rochers où le gouvernement fait recueillir les nids d'oiseaux. — Les choses n'allaient guère mieux dans les autres parties de l'Archipel.— En 1819, par exemple, un bâtiment de la marine coloniale tomba, à la hauteur de Banka, entre les mains des pirates, qui, par leur nombre, rendaient alors la navigation peu sûre. La *Chronique des Indes néerlandaises*, *année* 1820,[2] fait mention que pendant le mois d'août de cette année, les pirates *avaient su se rendre maîtres de quelques districts d'étain dans la partie sud-est de cette île, et qu'ils avaient même élevé sur plusieurs points des forts en terre* (bentings), sous le commandement du *Radin* Kling de Palembang, dont la principale fortification se trouvait dans une île voisine, Poeloe Lepar. Le gouvernement envoya aussitôt une expédition, sous le commandement du lieutenant-colonel Keer, pour punir cette insolence. Le général-major *Jhr.* Van Der Wijck, qui servait alors comme capitaine du génie, déploya beaucoup d'habileté et de courage dans cette circonstance. L'expédition comptait aussi dans ses rangs ce Radja-Akil que déjà nous avons nommé plus d'une fois; il s'était rendu très-fameux jadis comme pirate; mais, dans cette expédition où il avait le rang de major, il rendit avec sa suite de grands services par sa prudence et par son sang-froid.

En septembre 1820, un brick, venant de Soemanap (Madura), fut capturé par les pirates à la hauteur des îles de Linga et Saija, mais bientôt repris par la corvette royale, la *Vénus*, sous les ordres du capitaine-lieutenant Van Schuler.

La composition de la flotille qui fut envoyée contre Palembang en 1821, nous permet d'évaluer les forces maritimes alors en activité dans la colonie. Voici la liste des bâtiments qui composaient cette flotille: deux frégates de la marine royale, le *Dageraad* et le *Van der Werf;* une corvette, le *Zeepaard;* deux bricks la *Sirène* et la *Jacoba Elisabeth;* une goëlette, le *Nassau*. La marine coloniale avait fourni trois corvettes, l'*Ajax*, la *Vénus* et le *Zwaluw;* trois goëlettes la *Johanna*, la *Calypso* et l'*Emma;* six canonnières à rames et cinq croisières. Mais ces forces étaient loin d'être suffisantes pour étouffer la piraterie. Nous n'avons guère fait que citer, pour les années 1819 et 1820, quelques exemples de l'audace entreprenante des pirates. Ces mêmes années ainsi que les trois précédentes, 1816, 1817 et 1818 ont dû offrir des faits en plus grand nombre, mais qui, n'ayant pas été mis par écrit, ne nous sont point parvenus. — Maintes fois les pirates firent des descentes sur la côte septentrionale de Java, près d'Oedjong Goenong, entre Pékalongan et Samarang, enlevèrent des hommes et brûlèrent les relais de la poste du gouvernement, et rendirent ainsi, pendant plusieurs jours la grande route, peu sûre: ce fut probablement l'une des raisons pour lesquelles cette route fut tracée plus à l'intérieur. Leurs descentes se repétèrent aussi près

[1] *Schets van het eiland Noesa Kambangan* inséré dans le *Tijdschrift voor Neêrland's Indië*, Année I, Tome II.
[2] *Kronijk van Nederlandsch Indië over het jaar* 1820, insérée dans le *Tijdschrift voor Neêrland's Indië*, Année III, Tome II.

de Taya, non loin de Joana (résidence de Japara), et même à peu de distance d'Oedjong Panka. Ils n'épargnèrent pas davantage la côte septentrionale de Madura, ni Panaroekan, dans le voisinage de Bezoeki. Ils firent ou tentèrent aussi plusieurs descentes dans les environs de Banjoewangi. Aussi le fort de Banjoewangi a-t-il toujours été dans un meilleur état de défense et pourvu d'une plus forte garnison que les autres forts des petites résidences de Java. En 1839, ils firent encore une descente, le matin, près du relais de Batoe-dodol, sur la grande route, qui longe le détroit de Bali, et ne se rembarquèrent qu'après avoir pillé les relais et renouvelé leur provision d'eau douce. Il y avait à peine une demi-heure qu'ils étaient partis, que feu le prédicateur Ruempol arriva au relais avec une voiture traînée par des chevaux de poste. Quelques instants plus tôt, il serait immanquablement tombé entre les mains des pirates, qui lui auraient ôté la vie ou l'auraient emmené avec eux.

L'insuffisance de la marine coloniale, instituée comme elle l'était, pour réprimer la piraterie, une fois bien reconnue, on crut qu'il serait plus utile, comme s'exprime l'important arrêté du gouvernement des Indes [1], «d'augmenter le long des côtes de Java le nombre des bâtiments armés indigènes, et d'établir une distinction entre ces bâtiments et les navires de guerre de la marine coloniale» (« *om het aantal inlandsche gewapende vaartuigen langs de kusten van Java te vermeerderen, en eene afscheiding daar te stellen tusschen deze en de regelmatige oorlogsvaartuigen der koloniale marine* »).

Non-seulement on reconnut que le nombre de bâtiments en service ne suffisait pas pour protéger à la fois tous les points menacés de la côte, mais la forme même des bâtiments fut désapprouvée, comme ne répondant pas au but. En effet, les uns tiraient trop d'eau pour suivre les praux de pirates dans le voisinage des côtes ou sur les bas-fonds, ou bien leur forme ne permettait pas de les faire avancer à la rame à l'exemple des pirates; les autres, par contre, étaient trop petits pour qu'on pût espérer de combattre avec avantage contre un ennemi entreprenant et courageux.

Pour trancher la difficulté, on aurait pu augmenter le nombre des canonnières à rames et des péniches; mais cette mesure fut jugée peu convenable, attendu que ces bâtiments, construits pour la plupart en 1819, quoiqu'ils fussent plus propres à la poursuite des pirates que les modèles employés jusqu'alors, ne pouvaient, vu leur construction étroite, servir de demeure à des Européens. Il aurait fallu les faire monter uniquement par des indigènes; et dans ce cas, il était à craindre qu'on n'en pût guère tirer de service, les équipages enrôlés pour le compte de la marine coloniale, justement à cause de la manière dont le recrutement se faisait, offrant bien peu de garantie: et, d'un autre côté, pour le moment il était impossible d'introduire quelques changements à cet égard. D'ailleurs, toute extension ultérieure de la marine coloniale aurait entraîné des dépenses trop considérables; c'est ce qu'on voulait éviter autant que possible. Et qui plus est, même en faisant abstraction de ces difficultés, il était fort douteux qu'une augmentation de forces régulières dans la marine coloniale permît d'atteindre le but qu'on avait en vue. Toutes les nouvelles fournies par les navigateurs et les habitants des côtes sur la présence des pirates, devant d'abord être communiquées aux autorités civiles, parvenaient trop tard aux commandants de division et de navires de la marine coloniale, pour que ceux-ci pussent en tirer avantage; il était désormais facile de prévoir que les bâtiments en croisière chercheraient inutilement les pirates dans les parages où leur présence avait été signalée. C'est pourquoi l'on crut préférable de destiner au service des côtes de Java, indépendamment des forces maritimes régulières, un certain nombre de bâtiments indigènes d'une marche rapide; de les faire monter par des indigènes de confiance dans les différentes résidences, sous la stricte surveillance des chefs indigènes; enfin, de les placer sous l'autorité immédiate des résidents. Enumérons rapidement les considérations qui plaidaient en faveur de cette institution. C'était d'abord:

a. Que les bâtiments répartis désormais sur tous les points de la côte, pourraient aussitôt utiliser les nouvelles qui parviendraient aux résidents sur la présence des pirates;

b. Que l'équipage de ces bâtiments étant composé d'indigènes et de chefs choisis par les résidents et les régents mêmes, offrirait beaucoup plus de garantie de fidélité et de loyaux services que tout autre équipage recruté de la manière ordinaire;

[1] Cet arrêté, daté du 11 octobre 1821, n°. 2, se trouve dans le *Staatsblad van Nederlandsch Indie* de cette même année.

c. Que l'entretien des bâtiments indigènes, gréés à leur manière et moins coûteux par cela même, que les canonnières de la marine régulière, entraînerait moins de dépenses pour le trésor public; d'autant plus que les résidents pourraient y exercer un contrôle plus strict que la direction de la marine ne le pourrait sur des bâtiments dispersés de tous les côtés et placés sous son administration;

d. Que des bâtiments indigènes, construits dans ce but d'après de bons modèles, et convenablement soutenus par des navires de guerre réguliers, seraient plus propres à poursuivre et à atteindre les pirates, selon les localités, que tout autre bâtiment de forme européenne.

Il fut en conséquence résolu, que trente-quatre bâtiments indigènes armés prendraient station le long des côtes de Java. Après une série d'expériences, tentées avec des praux qu'on avait fait venir de Malacca et d'ailleurs pour ce but, il fut décidé qu'on adopterait pour modèle de construction les praux appelés *maijang trengano*. Placées sous la surveillance et les ordres immédiats des résidents, ces croisières devaient porter une pièce de 3 ou de 4, quatre *lillas* ou plus, et six fusils et six piques: de plus chaque homme devait avoir au côté le *klewang*, sabre indigène, et un *assagaai* ou sagaye. L'équipage devait se composer d'un commandant indigène, jouissant d'une paie de 20 florins par mois, d'un *joeroemoedi* (second) à 12 florins et de vingt-deux matelots indigènes à 8 florins chacun par mois, outre la provision nécessaire de riz, de sel et d'huile. Tous ces hommes devaient être choisis par le résident de concert avec les régents, parmi les habitants de la côte, connus pour être les meilleurs marins, et autant que possible parmi les Malais, les Bouginais et les Sumbawanais. Mais avant tout, il fallait dans ce choix ne prendre, autant que possible, que des hommes bien connus et établis dans l'endroit, afin que leurs relations fussent en quelque sorte un gage de leur fidélité.

On assura à ceux qui montaient les croisières une part équitable du butin qu'ils feraient sur les pirates, outre les récompenses particulières que le gouvernement se réserva d'accorder à ceux qui auraient rendu quelque service éclatant.

Les praux de croisière devaient être, autant que possible, partagés en huit petites escadres, croisant à peu de distance l'une de l'autre et échelonnées dans les diverses stations suivantes:

Les cinq praux des résidences de Bantam et de Batavia depuis le détroit de la Sonde, le Cap St. Nicolas et la côte des Lampongs, jusqu'au Cap de Sedari;

Les trois praux de la résidence de Krawang, depuis le cap de Sedari jusqu'à Tanjong Tana;

Les trois praux de Chéribon et de Tegal, depuis Tanjong Tana jusqu'à la hauteur d'Oeloedjami;

Les quatre praux de Pékalongan et de Samarang, plus une de Japara, depuis Oeloedjami jusqu'à l'extrêmité occidentale du promontoire de Japara;

Les deux autres praux de Japara, plus une de Rembang, le long de la côte orientale du promontoire de Japara jusqu'au cap de Bonang;

Les deux autres praux de Rembang, avec les trois de Grissé, depuis le cap de Bonang jusqu'au cap d'Ouwer-Ouwer et ensuite à l'est jusqu'au cap d'Oedjong Panka;

Les huit praux de Madura, Passoerocan et Bezoeki, dans le bras de mer qui s'étend entre la côte méridionale de Madura et la côte de Java, jusqu'au cap de Sandana, y compris les îles adjacentes de Kangéang;

Les deux croisières de Banjoewangi, depuis le cap de Sandana à l'est et au sud jusqu'au cap de Goenong Ikan.

Afin de soutenir les praux de croisière, quelques bâtiments de guerre furent chargés d'occuper les quatre stations suivantes, tant que les pirates se montreraient sur les côtes de Java:

Première station: depuis le détroit de la Sonde et la côte des Lampongs, jusqu'au cap d'Indramayoe.

Seconde » : depuis le cap d'Indramayoe, jusqu'au promontoire de Japara.

Troisième » : depuis le promontoire de Japara jusqu'à Oedjong Panka.

Quatrième » : dans la mer comprise entre la côte méridionale de Madura et celle de Java, jusqu'au cap de Sandana avec les îles adjacentes et le détroit de Bali.

Les résidents avaient ordre de se tenir mutuellement au courant des mouvements des praux de croi-

sière, des flotilles de bois du gouvernement et des propriétés publiques ou particulières qui devaient être envoyées, des nouvelles sur la présence des pirates et de tout ce qui semblerait utile pour que la tournée des praux ne fût pas infructueuse et pour conserver entr'elles les relations nécessaires.

Pour s'assurer ensuite que les croisières s'abstiendraient de troubler les commerçants paisibles, et les assisteraient au besoin de tout leur pouvoir, il fut ordonné qu'elles auraient chacune leur numéro fixe, de la grandeur de deux pieds au moins, peint au vernis noir sur la voile et sur quelque partie bien en vue du bâtiment.

Enfin, il fut arrêté que, en tant que les circonstances locales le permettraient, l'organisation établie à Java serait appliquée dans tous les établissements hors de Java où les petits bâtiments sont nécessaires à la sûreté des côtes, ou que du moins les institutions déjà existantes seraient portées à un plus haut degré de perfection.

L'arrêté du 13 octobre 1821 décida que la marine coloniale proprement dite se composerait de:

5 corvettes de 20 à 24 pièces;
8 bricks ou grands schooners de 16 à 18 pièces;
14 schooners de 12 à 14 pièces et
2 navires de garde ou de dépôt.

On assigna à cette marine diverses stations et croisières pour s'opposer à la piraterie et protéger le commerce le long des côtes de Java ainsi que dans les Moluques et dans les eaux de Célèbes, Sumatra, Banka et Bornéo. Le corps des officiers destinés au commandement de cette force maritime fut composé de:

1 Capitaine de marine de 1ere classe, chef du corps,
2 Capitaines de marine 2e classe,
6 Capitaines-lieutenants,
24 Lieutenants de 1ere classe,
34 Lieutenants de 2e classe et
16 Aspirants de marine.

Le gouvernement ne se borna cependant pas à ces mesures. Pendant ce même mois d'octobre 1821, l'île de Biliton reconnut notre pouvoir, et la population qui y était établie, s'engagea à ne plus commettre de pirateries [1]. Voici ce que le Gouverneur-général, Baron Van Der Capellen, écrivait à ce sujet au département des colonies dans la mère-patrie: « L'abandon de Palembang en 1819, et l'échec qu'essuya l'expédition dirigée contre cet état, avaient élevé si haut l'insolence des pirates de Biliton, qui, comme les autres habitants de cette île, se regardent comme dépendants de Palembang, qu'il devenait absolument nécessaire, pour protéger le commerce au petit cours, de jour en jour plus inquiété, de prendre des mesures plus propres à remédier à un mal qui allait toujours croissant.

« L'expérience a suffisamment prouvé que les pirates de ces parages ne peuvent être combattus avec quelque chance de succès, tant que les bâtiments qu'on envoie contre eux, ne sont pas construits sur le même modèle, ou à peu près, que les leurs. J'ai donné les ordres nécessaires à ce sujet, mais il s'écoulera encore quelque temps avant que nous ayons de ces petits bâtiments en nombre suffisant.

« Tout bien considéré, je trouvai qu'il serait plus à propos de prendre une autre route, et je résolus de tenter un nouvel effet pour persuader par les voies de la douceur aux habitants de Biliton, d'abandonner la piraterie et de chercher de préférence des moyens de subsistance dans le commerce et dans la pêche; qu'à cette condition, le gouvernement oublierait toutes les pirateries commises jusqu'ici. Je voulus ensuite que, s'adressant aux habitants de l'intérieur, on leur remontrât que, s'ils se décidaient à reconnaître l'autorité du gouvernement, celui-ci favoriserait leurs intérêts et que par là ils pourraient se procurer tout ce dont ils auraient besoin, d'une manière bien plus régulière et bien plus commode que par leurs relations actuelles avec les pirates.

« Après qu'on eut reconquis Palembang, l'exécution de ce projet fut entièrement confiée au Pangerang

[1] Pour un récit de cette affaire voir dans la *Chronique de l'Inde Néerlandaise*, *année* 1821, (Kronijk van Nederlandsch Indie over het jaar 1821) insérée dans le *Tijdschrift voor Neêrland's Indië*, Année IVe, tome Ier.

Sarief Mohamed, qui s'était offert volontairement. Je ne lui adjoignis aucun bâtiment ou équipage européen, et je mis sous ses ordres et à sa disposition un certain nombre de praux indigènes armés, avec lesquels il quitta aussitôt Palembang pour se rendre à Biliton.

« J'ai actuellement le plaisir de vous communiquer l'heureuse issue de cette tentative. D'après les nouvelles officielles reçues de Banka, le Pangeran Mohamed a pris possession de Biliton le 25 octobre, et y a planté le drapeau néerlandais. Les chefs se sont soumis de bonne volonté et ont prêté publiquement serment de fidélité au gouvernement, promettant que tous leurs sujets sur terre et sur mer s'empresseraient d'obéir aux ordres du gouvernement. Il est à noter que le nombre de leurs praux s'élevait à plus de deux cents. »

Cette mesure fut suivie d'autres non moins efficaces. L'année 1822 fut surtout remarquable par une importante expédition dirigée contre les pirates de Tontoli et de quelques autres endroits de la côte nord-ouest de Célèbes. Cette expédition se composait de la frégate royale le *Melampus* sous les ordres du capitaine A. W. De Man, et de cinq navires de la marine coloniale commandés par le lieutenant de 1e classe, J. Rambaldo, avec mille hommes de troupes auxiliaires indigènes, répartis dans vingt-quatre praux padoeakans. Les soldats de marine du *Melampus* étaient sous les ordres du lieutenant A. Van Der Velden, et cinquante flanqueurs de Mangkasser sous les ordres des lieutenants Kooij et Banff. Un grand nombre de repaires et de villages des pirates furent mis en cendres, cinquante de leurs praux détruits, vingt-trois pièces de canons conquises et quarante pirates mis à mort. Parmi ceux qui prirent la part la plus active à cette victoire, on remarque surtout les lieutenants de la marine royale H. A. Van Karnebeek et Alewijn et l'aspirant Hudig [1].

A l'année 1823 se rapporte un événement vraiment déplorable. Un brick particulier, le *Generaal de Kock*, fut enlevé le 27 octobre, entre Indramayoe et Chéribon, sur la côte septentrionale de Java, par sept corsaires. Le propriétaire du navire, R. Thomson, qui se trouvait à bord, fut vraisemblablement massacré, car on n'entendit plus jamais parler de lui. Le commandant du navire, H. Blair, et quelques hommes de l'équipage, ayant été abordés malgré leur résistance, sautèrent à la mer, et gagnèrent la côte à la nage et sauvèrent ainsi leur vie.

La répression de la piraterie, le but constant du Gouvernement, fut le sujet d'une clause expresse dans les contrats que le commissaire de la côte occidentale de Bornéo, Me. J. H. Tobias, passa dans le mois de juin 1823, au nom du gouvernement des Indes, avec le sultan de Matam et le panumbahan de Simpang. « Je suis persuadé, » écrivait encore M. Tobias dans son rapport général « qu'un établissement militaire à Sucadana ou même à Karimata, servirait à réprimer la piraterie ; mais je doute que des profits de quelque importance puissent en couvrir les frais. La population y est encore si clair-semée, si pauvre, de sa nature si paresseuse, qu'il y a peu de chose à attendre de la génération actuelle, de sorte que le seul but qu'on pût se proposer, en fondant ici un établissement militaire, serait, dans les commencements du moins, de mettre un terme aux pirateries ; et encore faudrait-il en outre faire usage des navires de la marine coloniale et des praux de croisière. Ce n'est pas sans raison qu'on soupçonne le sultan de Matam de n'être pas étranger à la prise du brick le *Generaal de Kock*, et c'est même sur cette circonstance et d'autres encore, que le commandant se fonda, quand en mars 1823, se trouvant à Pontianak, ce dernier refusa nettement tout dédommagement, sous prétexte que l'autre n'avait pas tenu ses promesses. Je n'ose pas décider, si ce fut par suite de cette mesure que le prince de Matam envoya plus tard des pirates. Je croirais plutôt que le chef des praux corsaires Radjah Mohamad de Johor, n'a pas satisfait à l'usage qui consiste à payer à son arrivée la contribution ordinaire dite d'hommage, et que si le sultan retient le Radjah, ce n'est pas parce qu'il songe à remplir à sa promesse de changer de conduite, mais uniquement pour tirer de son prisonnier une forte rançon. »

[1] Pour les détails de cette expédition voir le *Manuel d'ethnographie, de géologie, d'histoire, de philologie, de géographie et de politique pour les Indes néerlandaises* (Handboek der land- en volkenkunde, geschied-, taal-, aardrijks- en staatkunde van Nederlandsch Indie) par P. P. Roorda van Eysinga, p. 191 et suivantes ; — dans les *Observations statistiques sur la résidence de Menado* (Statistieke aanteekeningen van de residentie Menado) § 20, insérées dans le *Tijdschrift voor Neêrland's Indië*, Année III, tome I ; — dans le premier volume, 5 année de cette même *Revue* ; — et surtout dans la *Chronique des Indes néerlandaises*, dans le premier volume, 4 année de la *Revue* déjà citée.

Il résulte encore de ce rapport, que le Radjah-Akil se trouvait à la même époque sur la côte occidentale de Bornéo, avec sa flotille au service du gouvernement, prêt à appuyer les mesures prises par les autorités néerlandaises, et à repousser les pirates. Déjà alors, il était question de l'établir à Karimata ou à Sucadana, pour y combattre rigoureusement la piraterie; cependant cette mesure ne fut prise qu'en 1828.

Le gouverneur des îles Moluques (plus tard Gouverneur-général des Indes-Orientales), M^e^. P. Merkus, animé d'un zèle extraordinaire, avait pris à tâche, dès son entrée en fonctions, et conformément aux instructions du gouvernement, de consolider la tranquillité et la paix dans cette partie de l'archipel des Moluques, qui n'est pas immédiatement soumise à notre domination. La piraterie semblait y avoir pris racine. Cependant M. Merkus échoua d'abord dans ses efforts, surtout à cause de la grande influence du Radjah Djilolo, pirate le plus redouté, qui venait exercer ses violences dans les environs des îles de Ternate, à Amboina et jusque sous le feu du fort Victoria.

Ce fameux pirate descendrait d'un prince Tidorien du même nom, qui, environ trente ans auparavant, alors que le sultan Djamaloedien et son fils Radja Moeda avaient été envoyés à Ceylan, s'était soustrait au pouvoir de la Compagnie, et avait contre toute justice pris possession des districts Alfoerais ressortissant à la juridiction de Ternate. Plus tard il avait été obligé de se réfugier dans l'île de Céram. Il s'y était établi; et plus d'une fois il vint de là piller les comptoirs de la Compagnie. Par suite des nouvelles qui lui étaient parvenues sur de pareilles entreprises de la part du même Radja Djilolo, le gouverneur Merkus avait résolu, vers la fin de l'année 1823, d'envoyer aux informations la corvette coloniale *Anna Paulowna*, sous les ordres du lieutenant de 1re classe Momma. La corvette fut bientot de retour à Amboina, annonçant que Radja Djilolo avait construit un fort à Hatiling, sur la côte nord de Céram et qu'il s'y trouvait une quantité de navires indigènes. Radja Djilolo avait refusé une entrevue au commandant; il avait même fini par ouvrir le feu du fort sur la corvette. Après quelques efforts infructueux pour se rendre maître des praux dans la rivière de Hatiling, le commandant de la corvette avait résolu de retourner à Amboina pour recevoir des renforts. Le gouverneur Merkus crut nécessaire d'adjoindre à l'*Anna Paulowna* la corvette royale la *Komeet*, sous les ordres du capitaine-lieutenant Pietersen. Ces deux navires, avec un détachement de 60 hommes d'infanterie, sous les ordres du capitaine J. A. Van Ganzen, partirent en conséquence d'Amboina le 26 septembre 1823 et arrivèrent devant la nègrerie de Sawaay, à six lieues de Hatiling, où l'on trouva que les partisans du soi-disant Radja Djilolo avaient tout réduit en cendres. Le jour suivant, les deux navires remirent à la voile et vinrent jeter l'ancre, le 5 octobre, dans la baie de Hatiling. On envoya aussitôt une chaloupe à terre avec une lettre du gouverneur, dans laquelle le Radja était invité à se rendre à bord avec son premier secrétaire, et un individu nommé Kapitein Laut, afin de partir avec une des corvettes pour Amboina et d'y prendre avec le gouvernement néerlandais les arrangements que le Radja avait jusqu'alors négligés. On laissa une heure au Radja pour préparer sa réponse. Mais au bout de ce temps, aucune réponse n'ayant encore été faite, la chaloupe fut expédiée une seconde fois à terre et revint avec un billet qui ne renfermait autre chose, sinon que le Radja Djilolo n'était pas à Hatiling, et qu'on demandait un délai pour lui faire parvenir la lettre du gouverneur. Cette réponse fut regardée comme un pretexte, d'autant plus que lors de l'envoi de la première chaloupe, il n'avait pas été question de l'absence du Radja. Les deux corvettes ouvrirent immédiatement leur feu. Le fort y répondit vivement. Le même jour encore, le capitaine Van Ganzen tenta de prendre d'assaut le *benting*, mais sans y parvenir, parce qu'un fossé profond en défendait l'accès. Le matin du jour suivant, les corvettes recommencèrent le feu et firent bientôt taire celui des rebelles Bientôt les Alfoerais, qui s'étaient rendus par terre de Sawaay à Hatiling, reçurent l'ordre de tenter l'assaut de la nègrerie du côté gauche, tandis que le capitaine Van Ganzen avec son détachement, auquel on avait adjoint les mariniers et quelques matelots, en feraient autant du côté droit. Soutenus par un feu non-interrompu, les assaillants restèrent bientôt maîtres du fort. L'expédition eut six hommes de blessés dans l'assaut, les Alfoerais, un plus grand nombre. Outre les pièces d'artillerie dont on s'empara, il y eut quatre-vingts praux de brûlés ou pris; ces derniers furent remis au Radja de Sawaay qui s'était rendu à Hatiling à bord de l'une des corvettes. La perte des deux équipages et du détachement

d'infanterie se monta en tout à neuf hommes de tués et à une vingtaine de blessés. Le *benting* de Hatiling fut rasé, et pour protéger la population de Sawaay, on y construisit un fort, où on laissa un officier avec une garnison de 35 hommes. Cette garnison fut jugée nécessaire pour conserver la possession de la côte septentrionale de Céram et pour résister vigoureusement aux pirates. Cependant, malgré les courageux efforts de nos soldats et marins, le principal but de l'expédition n'avait pas été atteint: le Radja Djilolo, qui avait fui dans l'intérieur des terres, n'avait point encore été pris. Il fallait donc songer à d'autres moyens pour le forcer à la soumission. La voie des négociations parut la meilleure dans les circonstances actuelles. En conséquence, le gouverneur Merkus fut autorisé, en février 1825, à se mettre directement en rapport avec le Radja, et à lui offrir l'occasion de s'établir dans l'île de Céram et d'y prendre possession d'une portion de territoire, sous la souveraineté du gouvernement néerlandais. De plus, dans le cas où il consentirait à cet arrangement, on lui promettait que son frère, alors en exil à Japara, et au sort duquel le Radja Djilolo avait paru vivement s'intéresser, serait ramené à Amboina, où l'on prendrait des mesures ultérieures pour sa mise en pleine liberté. Le gouverneur Merkus ouvrit aussitôt les négociations avec le Radja et le trouva disposé à se prêter aux vues du gouvernement, pourvu qu'il demeurât indépendant du sultan de Tidor, dont il avait à se plaindre et dont il avait secoué le jong quatorze ans auparavant. Le Radja consentit à s'établir avec sa suite sur la côte septentrionale de la grande Céram, sous la protection du gouvernement. Il demanda comme une faveur spéciale que l'autorité sur lui et les siens fût confiée à ce frère dont nous venons de parler. Ceci ayant été accordé le prince Asgar fut placé à la tête des fugitifs qui avaient suivi le Radja Djilolo et reçut le titre de sultan. Comme il parut plus tard que l'emplacement du poste de Sawaay n'avait pas été heureusement choisi, on l'abandonna et un nouvel établissement fut élevé à Hatiling. Peu de temps après la soumission du Radja, le gouverneur Merkus vint en personne visiter cette île de Céram, ordinairement nommée la grande Céram, si peu connue et habitée par des sauvages Alfoerais. Il put à cette occasion se convaincre de l'heureuse influence qu'avaient exercée sur ce pirate jadis si redouté, la modération et la douceur que le gouvernement avait montrées dans cette circonstance [1].

A peu près à cette époque, les pirateries dans l'archipel des Indes-Orientales, firent le sujet d'un article inséré dans le traité conclu le 17 mars 1824, entre les Pays-Bas et la Grande Bretagne. Cet article (le 5ième) porte:

« Leurs Majestés britannique et néerlandaise s'engagent de la même manière à concourir efficacement dans la répression de la piraterie dans ces mers. Elles n'accorderont point de refuge ou de protection à des bâtiments exerçant la piraterie, et elles ne permettront, en aucun cas, que les navires ou marchandises capturés par de tels bâtiments soient introduits, déposés ou vendus en aucune de leurs possessions. »

Tout ce que nous avons dit plus haut montre clairement que depuis longtemps déjà le gouvernement néerlandais agissait conformément à ce que cet article exigeait de sa part. Rien n'avait été négligé pour affaiblir ce fléau de la piraterie, et autant que possible, pour y mettre un terme. Mais la tâche n'était pas aisée; il s'agissait d'enlever à des populations un moyen d'existence, favorisé de temps immémorial par les princes et les grands du pays même.

(*La suite prochainement.*)

1 Voir: la *Chronique des Indes Néerlandaises* (Kronijk van Nederlandsch Indie) insérée dans le *Journal des Indes néerlandaises* (Tijdschrift voor Neêrland's Indie), Année VII, tome II.

COSMOGRAPHIE.

OBSERVATIONS EN PHYSIQUE ET EN BOTANIQUE.

Coup d'oeil sur la constitution physique et la végétation d'une partie de l'île de Sumatra, par M. P. W. Korthals[1].

A la pointe sud-est de la principale étendue de terre qui soit à la surface de notre globe, se trouve le commencement d'un groupe d'îles qui d'après Steffens, constitue la chaîne de jonction du troisième des grands espaces continentaux. Plusieurs savants regardent ce groupe comme les débris d'un vaste continent; quelques autres y voient un ensemble de terrains appartenant à diverses périodes. Si l'on prend en considération les notions actuellement acquises sur la constitution géologique de l'Archipel, ce dernier avis paraîtra le plus probable; car les îles centrales, avec les formations qui s'y rattachent, constituent un groupe plutonien plus ancien, relativement aux îles extérieures et aux différentes espèces de roches soulevées ou façonnées lors de leur naissance, qui sont d'une formation volcanique plus moderne.

Java, dans toute son étendue, n'offre qu'une formation de cette dernière classe; l'examen géologique de l'île fait voir que les principales parties intégrantes sont de véritable trachytes, ou des mélaphyres plus modernes, ressemblant à des dolérites et qui ont du subir diverses transformations. Sur un petit nombre de points seulement, la roche fondamentale est en feldspath-porphyre, au travers duquel perce la trachyte : telle est entre autres la vallée de Bandong. Les formes qui rappellent nos ruines gothiques, sont en calcaire secondaire apparemment très jeune ou en grès, pierre plus plate, et dont l'origine s'explique par la direction horizontale de ses couches.

Sumatra, ce premier chaînon de l'isthme qui réunit la Nouvelle-Hollande à l'Asie, est d'une tout autre nature que l'île précédente et constitue non seulement une jonction de terres, mais encore, pour ainsi dire, une jonction de formations. La terre qui s'appelle aujourd'hui Sumatra changea plusieurs fois de nom dans le passé suivant les peuples qui la visitèrent. Les Arabes lui donnaient celui de *Kata Mihadsah* ou de *Ramni;* Marco Polo, celui de *Java minor*. En 1531, on l'appelait *Sumoltra;* plus tard, Sumatra. Roberston, qui suit la version de Marsden, la désigne erronément sous le nom d'*Ile de Jabady*. Les aborigénes de la côte occidentale et de Menang-Karbau, avec lesquels nous avons conversé, n'en donnent aucun à leur pays, qu'autrefois ils regardaient comme formant un monde par lui-même. Par contrecoup, les habitants plus entreprenants de la côte orientale, presque tous colons, appellent l'île *Indalas* ou *Poeloe-Pertja*; ce dernier nom trahit encore une origine étrangère. S'il exista jadis un empire de Sumatra dont le nom serait devenu celui de tout le pays, c'est ce qu'il nous semble difficile de décider. Quant à l'étymologie du mot lui-même, Sumatra peut bien être une corruption du sanscrit *Sri-matra*, qui signifie *heureux*. Du moins il est certain que Sumatra fut autrefois visitée par des Hindous, probablement à l'époque où des dissensions, causées par la lutte entre les principes aristocratique et démocratique, sur le continent d'Asie, engagèrent des Bouddhistes à se réfugier dans cette île et dans d'autres parties de l'Archipel.

Parmi les îles de l'Archipel des Indes, Sumatra, sous le rapport de l'étendue, occupe le second rang. Si l'on prend la superficie pour base, elle couvre, selon Crawford, une espace de 6046½ lieues géographiques[2]. La direction longitudinale de cette étendue de terrain, qui vers le sud augmente en largeur, est tracée de nord-ouest en sud-est. Une série de montagnes, situées sur la côte occidentale, part de la pointe nord et se

[1] Revue néerlandaise de botanique (*Nederlandsch kruidkundig Archief*) publiée par MM. W. H. De Vriese, F. Dozy et J. H. Molkenboer tome I, p. 58.

[2] Nous avons trouvé pour la superficie de l'île de Sumatra 8035 lieues géogr. quarr., ou 4403,3 myram. quarrés. Voir: le *Moniteur des Indes*, pag. 47. P. M. d. C.

prolonge dans le sens du sud-est jusqu'au rivage méridional de Sumatra. La crête de cette chaîne, en tant que nous l'avons reconnue le long de la côte ouest, a généralement la même hauteur; ce n'est que de distance en distance que des sommets coniques plus élevés en interrompent le niveau.

Au contraire, la côte occidentale, surtout prise du côté du midi, présente l'aspect d'une plaine qui s'étend à perte de vue. Cette différence extérieure nous fait nécessairement penser que la partie alluvienne dont nous parlons peut s'être formée aux dépens de montagnes plus occidentales; d'où il suivrait que lesdites montagnes doivent avoir une circonférence considérable. En examinant la superficie de Sumatra de plus près, l'on trouve que ces élévations occupent plus de la moitié de la superficie de l'île. Après un examen approfondi, nous découvrons que la chaîne située sur la côte et que de loin nous avions prise pour une crête continue, consiste en une succession de montagnes se dirigeant du nord-ouest au sud-est et réunies entre elles par des jougs latéraux. C'est la chaîne principale et peut-être primitive. Toutefois sa régularité subit une double modification, d'abord par les cônes prédominents dont nous avons déjà parlé, puis par la suite de promontoires qui s'étendent jusqu'au bord de la mer. Dans ce dernier cas, la chaîne-mère reçoit quelque élévation et quelque élargissement à l'endroit de la jonction. Lorsque les promontoires ne sont que des embranchements saillants du système principal, et qu'ils en diffèrent peu sous le rapport de la formation, alors leur élévation conserve avec leur origine, un assez juste rapport; mais quand on observe une formation qui varie considérablement, les montagnes avancées sont beaucoup plus basses et décèlent une origine plus moderne. Souvent la chaîne est brisée par des sommets coniques trois fois supérieurs en élévation; dans ce cas, nous voyons, par la différence de forme et de hauteur, que la nature des montagnes n'est pas seulement changée; mais encore nous voyons aussi par l'inclinaison plus douce du penchant et par la succession des pieds dans la plaine, toute la diversité qui caractérise les deux formations. Ces plaines, situées sur la côte ouest, plus ou moins étendues, suivant le développement des promontoires, ont pour la plupart la forme d'un arc; elles ne s'élèvent que peu au-dessus du niveau de la mer; en descendant au rivage leur pente devient toujours plus douce et finit par se perdre en de nombreux vallons coupés par des jougs. Les aborigènes donnent à la plaine le nom de *tanah lawi* (terre maritime) ou d'*ilir* (terre du rivage) pour la distinguer des plateaux de l'autre côté de la montagne qu'ils appellent *daréh*. Ce dernier mot signifie littéralement *terre ;* dans l'acception qui nous occupe, il tire sa source d'une légende populaire, d'après laquelle les terres basses situées à l'ouest de la montagne auraient jadis fait partie du lit de la mer qui se serait étendu par conséquent jusqu'au pied de ces hauteurs.

Le plateau de *tanah daréh*, qui renferme les plus hautes régions de l'île, est un véritable pays de montagnes. Les monts les plus élevés occupent une grande portion de sa superficie; nous parlons de ceux que déjà nous avons aperçus au delà de la grande chaîne et dont plusieurs se sont formés comme aux dépens des masses de terre désormais remplacées par des lacs profonds. Les pieds considérablement élargis constituent dans cette contrée montueuse les vallées que bornent à leur tour des formations plus modernes à pente douce, ou des élevations à pic. Dans les terres hautes de Padang, et, d'après des rapports qui nous sont parvenus, dans plusieurs endroits de Corinthi, la région qui par la hauteur de ses volcans témoigne d'une force naturelle irrésistible, est limitée à son tour, par une série de montagnes dont l'élevation est égale à celle de la grande chaîne. Par delà cette seconde série dont quelques points dans les terres hautes de Padang et de Benkoelen, portent le nom de *tanjong-alam*, le paysage change d'aspect. Le nom que les aborigènes lui donnent signifie *extrémité de la terre* et dépeint cette différence avec assez d'originalité. Tout ce que nous avons sous les yeux est plus bas; les montagnes s'effaçent devant une plaine ondoyante qui, par un temps humide et clair, offre l'image d'une mer agitée par la tempête. Il est difficile de déterminer exactement la largeur qu'atteignent ces séries de montagnes inférieures; car elle varie notablement suivant la partie de l'île où on l'observe, et nous manquons à cet égard d'indications suffisantes.

A ce dernier système se rattache ensuite le sol alluvien qui se transforme insensiblement du côté de l'est en un rivage marécageux. Tous les jours encore, cette région, formée par la fusion de deltas de différentes grandeurs, s'éloigne aux dépens des montagnes situées à l'intérieur du pays. De la sorte, elle réunit les régions précédemment connues sous le nom d'îles, tandis qu'elle en écarte les localités

ritimes. Il est permis de regarder cette loi comme certaine, quand on se rappelle les observations faites sur la forme générale des lieux. Autour des sommités des hautes cimes s'assemblent les nuages; il s'y condensent, puis descendant toujours, atteignent la chaîne principale où ils forment une muraille contre les nouveaux nuages qu'apportent les courants d'air. C'est ainsi que l'atmosphère se charge tellement de vapeurs, qu'à la fin s'en trouvant saturée elle les répand sous la forme d'averses dont les eaux s'écoulant par les ravins ou creux des vallées, enlèvent toujours quelques matières aux versants d'alentour. La plupart de ces ravins descendent vers l'orient de l'île, et leur réunion produit de grandes rivières, chemins naturels grâce auxquels la côte orientale n'est pas tout-à-fait inhabitable. L'écoulement vers la côte ouest des eaux de l'intérieur est un phénomène plus rare: la chaîne de montagnes y met obstacle, et là seulement où des soulèvements volcaniques en interrompent la continuité, ces eaux coulent sur les versants orientaux, et se fraient un passage en pénétrant au sein des vallées transversales. Ensuite, après avoir reçu les filets des versants occidentaux des montagnes et de la chaîne, elles passent en serpentant à travers les contrées plus unies où elles deviennent quelque peu navigables. Les autres rivières, qui ne se forment que du côté de l'ouest, n'ont pas autant d'importance. Par un temps ordinaire on les entend s'écouler par-dessus les rochers avec un léger murmure, et plus tard on les voit s'épancher en ruisseaux dans la plaine. Mais quand la saison pluvieuse renforce la masse des eaux au moyen d'abondantes vapeurs émanées de l'Océan, ces mêmes ruisseaux, dont auparavant la voix se faisait à peine entendre, rugissent dans le lointain; ils précipitent avec un bruit de tonnerre, des fragments de rochers du haut de la montagne et l'eau qui naguère avait un courant si peu sensible, déborde et va tout inonder aux environs.

Après ces observations sur la superficie, la nature et les forces physiques encore toujours actives du pays, nous essaierons de tracer un tableau général de sa flore. Elle doit être de deux genres: ici nous voyons la campagne à l'état sauvage; ailleurs la main de l'homme en a modifié les productions originaires; mais chacune de ces deux végétations possède un caractère particulier. Dans les lieux où la nature et la civilisation se sont trouvées en présence, règne la régularité; dans ceux où le paysage a gardé sa physionomie primitive, où l'inépuisable nature a continué librement de se détruire et de se ressusciter elle-même, on reconnaît de la grandeur. La végétation de la côte occidentale de Sumatra n'est point monotone: rochers perpendiculaires exposés au choc des vagues; rivage doucement incliné qui se dérobe sous le miroir des eaux et demeure inaccessible aux grands navires; bancs de coraux et marécages s'étendant entre la terre et la mer; assurément tout cela ne manque pas de variété.

Quelquefois le rivage consiste en marais d'eau salée dont le reflux le plus bas découvre à peine le fond. Alors le sol fangeux d'où s'échappent le gaz hydrogène sulfuré et le carbone, et qui tout au plus possède assez de solidité pour soutenir le battement continuel des flots, disparaît sous un tapis de rhizophores. Les troncs, avec leurs multiples embranchements, bras d'hydre enracinés dans le sol et de nouveau réunis entre eux, font de cette forêt un grand ensemble. Au-dessus de ce dédale de branches noires entre-croisées, se développe une épaisse et sombre verdure. Les couronnes, à la vérite, s'élèvent presque toutes à la même hauteur; mais elles ne se joignent pas toujours régulièrement. Tantôt elles sont dominées par les grandes têtes pyramidales des ***Bruguiera***, tantôt les *Aegicera* richement ornés de fleurs blanches et couvertes de fruits de formes semi-lunaires, les interrompent de leurs dessins capricieux. A chacun de ces végétaux la nature donne une croissance particulière. La semence germe sur la plante elle-même, et le lien qui les rassemble ne se flétrit que lorsque le jeune rejeton a pris racine, ou quand il pend à terre fixé par un grand nombre de petites fibres, si bien que la vague le protége au lieu de l'emporter. En effet, ces vagues, étant poussées sur la côte par la force des vents, y déposent des parties de sable qui, retenues par les racines fibreuses, s'augmentent et s'entassent, ou forment une couche nouvelle sur le sol mou des marais C'est ainsi qu'elles reculent la limite du rivage, en dépit des efforts jaloux de la mer; et les régions auparavant habitées par les rhizophores sociables, mais uniformes deviennent le théâtre où la végétation tropicale se manifeste en toute sa diversité de formes et de couleurs.

Les dispositions ne sont pas moins admirables dans la végétation du terrain vierge, qui succède à la précédente. Le sable poudreux et fin ne pourrait opposer aux vents qu'une faible résistance, si les plantes rampantes ou feuillues dont il se couvre ne venaient pas le consolider. Différentes espèces

d'*Elymus* aux larges racines; des *Carnavalia* rampantes à belles fleurs, quelques liserons à larges feuilles; des *Chamissoa* nains et remarquables seulement par leur forme et leur dispersion générale couvrent le sol gris d'une robe verte entremêlée de fleurs jaunes et rouges, vêtement naturel et gracieux dans lequel percent les *Crotalaria* garnis de leurs fleurs comme d'un plumage d'or et le feuillage nouveau des arbres de la saison.

En d'autres lieux où les talus du rivage, prolongés au loin, reçoivent plus directement l'atteinte des vagues et sont moins favorables à la paisible formation des marais d'eau salée, nous avons aperçu, tout aussi sociables que les rhizophores, ces casuarines qui servent si bien à caractériser le pays que nous décrivons. Mornes, sans feuillage, dignes symboles de la rigueur de l'hiver, ils balancent en l'air une tête pyramidale; leur vue loin d'attirer le navigateur, lui fait deviner une côte dangereuse par le peu de profondeur de la mer et quelquefois indique la présence de plaines d'alluvion. Au-dessus de ces arbres, dont la rapide croissance n'exige pas beaucoup d'aliment, la scène est embellie par l'aspect de *Calophyllum*, qui réunissent au plus haut degré les traits distinctifs des guttifères et par celui de l'*Hibiscus tiliaceus*, dont la grande feuille cordiforme et la fleur considérable, ayant quelquefois six pouces de contour, représentent dignement les malvacées. Mais de même que les espèces d'arbres croissant avec une admirable rapidité, constituent ici des formes végétales secondaires, de même ailleurs nous les voyons entrer pour une part essentielle dans la végétation des sables du rivage et déterminer le caractère de cette flore maritime. Quand il en est ainsi, quand de plus elles se marient aux *Terminalia* (*Catappan*) dont le feuillage abondant se renouvelle toujours et aux *Cerbera* chargés de magnifiques fleurs blanches liliaformes, les espèces élégantes que nous avons nommées donnent au paysage la véritable physionomie de la zône torride; physionomie que déterminent le grandiose de leurs formes, les plantes qui rêvent à leur ombre, et leur diversité. Différentes familles sont ici représentées: les myrsinées par l'*Ardisia abovata;* les légumineuses, par l'*Abrus* grimpant aux feuilles fines, ou par l'épineux *Guilandina;* par le *Cassia herpetica*, raide et bien fleuri et par l'humble, mais beau *Desmodium*. Des *Tetracera* serpentants, au rude feuillage, donnent une idée de a famille des dilléniacées; le *Barleria Prionitis* nous rappelles les acanthacées; le *Glochidion* les euphorbiacées; le *Schmidelia* les sapindacées; enfin les rubiacées ont pour représentants des *Scleromitrion*, des *Oldenlandia* et des *Spermacoce* auxquels nous devons ajouter les végétaux déjà nommés d'un sol désormais impropre à l'alimentation des rhizophores. Toutes ces espèces forment un parterre émaillé de fleurs richement colorées et de plusieurs nuances de vert, ou bien elles sont répandues sur le rivage en groupes d'une égale diversité de composition.

Les parties du littoral que couvre cette végétation et qui parfois s'élèvent en forme de dunes, marquent un terrain marécageux d'alluvion que souvent de petites criques inondent pendant le flux. Ce terrain bas est caractérisé par une flore spéciale qui consiste en trois formes essentielles: l'*Acrostichum* au feuillage raide et d'un vert sombre et le roseau dont les panicules pyramidales d'un blanc grisâtre se balancent au vent, sont les principaux végétaux dont les innombrables racines fibreuses forment une tourbe qui se superpose au sol consistant. A ceux-là s'ajoutent le *Pancratium* et le *Crinum* portant de grandes fleurs blanches de la nature du lys. Leurs oignons sphériques, revêtus d'épaisses écailles, se reproduisent dans la terre molle par jets latéraux.

Quand les criques sont des embouchures de ruisseaux dont le courant apporte continuellement de l'eau douce, ou des issues de ravins plus considérables, alors apparaissent à leurs rives les magnifiques *Barringtonia* dont les belles fleurs attirent nos yeux par le nombre infini des étamines rouges. Si dans ces petites nappes marécageuses nous ne trouvons pas la végétation si puissamment développée des lieux qu'inonde la mer, nous y trouvons en revanche une plus grande variété de formes pour la plupart herbacées. Telles sont les aroïdées, certaines petites utriculaires à belles fleurs, les onagrées (*Jussiaea*), les scrofularinées (*Herpestes*, *Limnophila*), les acanthacées (*Hygrophila*), les alismacées (*Sagittaria*), et plusieurs autres, sans compter les intéressantes espèces de *Chara*. Plus à l'intérieur, les pas ne s'impriment plus dans le sol, mais on avance péniblement au milieu des rhizomes couchés; là ce sont les palmiers qui jouent le premier rôle. On sait que les espèces à feuilles en éventail se trouvent principalement sur les rivages arides, sablonneux ou coralloïdes; mais ici nous voyons des palmiers dont les feuilles

sont pinnées. Ils se présentent sous deux formes, suivant que la tige s'élance verticalement au ciel, ou qu'elle rampe en serpentant jusqu'à ce qu'elle trouve un appui dans une de ses soeurs. Ces dernières, appartenant aux rottangs, aux *Plectocomia* et aux *Dæmonorops*, sont le véritable fléau du voyageur qui parcourt la forêt, et souvent leurs tiges grimpantes, épineuses, mêlées et liées ensemble, l'empêchent de continuer sa route. D'un autre côté, les extrémités des feuilles qui tombent à terre et qui sont pourvues d'épines à croc, s'opposent à la course rapide du chasseur; plus d'une fois nous entendîmes les aborigènes occupés à la chasse proférer l'exclamation de surprise: *astaga*, quand ils se sentaient arrêtés ainsi dans leur élan. Il nous reste à citer les espèces à tiges droites, dont en général les feuillages s'élevent verticalement, dont par conséquent la couronne à la forme d'un cône renversé, et dont les épis fleuris sont placés isolément ou réunis en grappes serrées. Ce sont des *Caryota* à feuilles rhombiformes, des *Areca renda* soutenus par une tige cannelée plus grosse, des *Nibons* ayant autour du tronc des épines très-pointues. Tous ces végétaux étaient réunis, non seulement en groupes, mais en sociétés.

Dans les endroits marécageux dont nous parlons, les sémences de végétaux montagnards, que les eaux ont entraînées avec la terre, deviennent de grands arbres tout aussi bien que dans leur région naturelle. Nous y avons trouvé des espèces de *Nepenthes* d'une grandeur encore inconnue. La tige est faible, mais avec ses vrilles volubles elle saisit tout ce qui peut lui servir de support; et c'est ainsi que cette plante va cacher ses fleurs paniculées dans les couronnes des plus hauts arbres, tandis que ses godets pourprés, que les naturels prennent pour des fleurs et qui ressemblent à de beaux groupes d'aristoloche, parent la tige modeste. Quoique ces plantes singulières, mais intéressantes pour la physiologie et l'organographie, aient surtout leur station dans les régions plus élevées, toutefois leurs formes développées en vrilles, fixèrent notre attention, même étant considérées comme végétation maritime. Quelquefois et principalement le long de la partie occidentale de Sumatra, l'océan baigne une côte escarpée. Là, de même que dans la partie plus haute formée par une suite des crises terribles de la nature, on voit déjà régner une flore plus originale. Le myrthe, en ce lieu, s'unit au figuier; mais, comme si ce n'était pas assez de la riche variété de leurs espèces, les représentants de plusieurs autres familles viennent s'y marier aussi. Que l'on ne s'imagine pas, en effet, que les formes de figuiers et de myrthes existant en Europe puissent donner une idée du développement signalé par nous comme l'aspect caractéristique d'une zône végétale! Dans nos pays, le myrthe ne présente qu'un petit nombre d'espèces à forme d'arbrisseau; dans l'Inde, son feuillage épais, d'un vert éclatant, garnit un tronc de cinquante pieds et plus de hauteur. Les figuiers s'y distinguent par une diversité plus grande encore de croissance, de forme foliaire, et de fruit. Ce sont des arbres ornés de couronnes très-étendues; quand la feuille en est grande (et souvent alors elle est velue sur la face inférieure) elle fait penser aux malvacées; mais lorsque cette feuille a de l'éclat et semble vernie, on peut la comparer à celle des guttifères. D'autres figuiers ont un feuillage plus rude et plus nerveux; quelques-uns se rapprochent des arbustes, et, par la fréquente irrégularité de leurs formes, constituent une transition vers les figuiers grimpants qui, s'appuyant sur leurs congénères, s'attachent à leurs troncs au moyen de petites racines. Les fruits ne sont pas moins disparates; il est même assez commun de voir les plus grands arbres produire des fruits à peine égaux en grosseur à la cerise, et des espèces sarmenteuses beaucoup plus petites en donner d'un volume considérable.

Indépendamment de ces formes principales, la forêt contient de gigantesques térébinthacées, des artocarpées, des dilléniacées admirablement fleuries, des hypéricinées, des sapindacées, des araliacées, des guttiférées, auxquels parfois s'allient quelques chênes. A l'ombre de cette voûte verdoyante, un groupe nombreux s'abrite et vit luxurieusement. Un petit nombre de rottangs à feuilles pinnées et de *Gomutus* dont les fruits recèlent des sucs âcres, plus particulièrement indigènes de ces terres basses, y représentent la famille des palmiers dont les autres font transition dans la grande montagne. Après la région des myrthes et des figuiers, il en vient une ou les chênes occupent une place notable par la quantité des espèces et tiennent le premier rang par le nombre des individus. Leur empire commence à la hauteur de cinq cents pieds et s'étend au moins jusqu'à celle de six mille. Quoique tous semblables, sous le rapport de l'intégrité du bord

des feuilles, ils ne manquent pas, toutefois, de marques qui constituent des différences. Leurs fruits offrent des inégalités de formes qu'il est intéressant pour les botanistes d'étudier; et leur bois, de bons et durables matériaux de construction qui les rendent utiles aux habitants. Mais, en dépit de ces qualités recommandables, ils n'ont droit qu'à la seconde place quand on les compare aux formes dont ils sont accompagnés. Le chêne a pour rival, au nord d'Ayer-Bangis, le *Dryobalanops* qui produit le précieux camphre; au sud de cette localité, ce dernier arbre est remplacé par les *Dipterocarpus* résineux, ses représentants. Ceux-ci font l'ornement des forêts de l'Inde: ils atteignent en hauteur comme en circonférence, un développement qui touche à l'incroyable. Leurs troncs élancés et blancs supportent de vastes couronnes aux grandes feuilles élégantes penninerves; il est difficile de dire ce qui frappe le plus le spectateur, de la forme originale des fruits ailés, de celle des fleurs qui jonchent au loin le sol environnant, de leur belle couleur, ou de leur délicieux parfum de vanille. Ce n'est pas à cause de l'attrait qu'elles eurent toujours pour nous que nous avons choisi ces formes; mais quiconque pénètre sans préjugés dans ces ateliers d'une infatigable nature, éprouve de grandes difficultés à faire un choix au milieu de toutes les formes également belles dont la grandeur le protége en partie contre les rayons du soleil. Dans ce nombre entrent pour une portion considérable de beaux *Nauclea*, d'odoriférentes magnoliacées, des sapindacées riches en fleurs, des guttifères au feuillage éclatant, des méliacées à la couronne épaisse, des légumineuses à feuilles pinnatiséquées et des bombacées à fruits énormes. A leur ombre, de petits végétaux semblent se disputer le terrain laissé libre par les troncs qui quelquefois jettent de larges racines latérales. Il n'est presque pas de formes végétales propres aux pays tropicaux qui ne se reproduisent là d'une manière agréable. Si nous voulions énumérer toutes celles qui se sont offertes à notre attention pendant nos promenades réitérées, il nous serait facile de nommer plusieurs centaines de végétaux. Qu'il nous suffise donc de rappeler ici les petites rubiacées arborescentes multiformes, les myrsinées portant des fruits rouges ou pourprés, le groupe nombreux des euphorbiacées, les trompeuses urticées qui souvent brillent plus par la feuille que par la fleur, les mélastomes splendidement fleuris, les anonacées fréquemment couvertes de fruits savoureux et de fleurs superbes. Au milieu de ces plantes, les tiges des lianes n'exigent qu'une petite place, avant d'aller s'appuyer sur les individus plus grands. Afin de pouvoir suffire à ce mode de croissance, elles sont pourvues, souvent, de différents organes qui le plus ordinairement consistent en crocs et en vrilles. D'autres, par contre-coup, s'élèvent en spirale autour de leurs tuteurs, ou montent en s'accrochant dans les écorces fendues. A ces lianes dont les extrémités relient les couronnes des arbres et dont les tiges conduisent dans leurs grands vaisseaux une quantité de liquide si considérable, appartiennent les apocynées contenant une liqueur laiteuse qui se condense en caoutchouc; les ampélidées aux fruits beaux en apparence, mais qui, dans l'usage, causent une démangeaison fort désagréable; les mélastomes attrayants par leurs fleurs en forme de rose et par la beauté de leur poil; les *Bauhinia* chargés de feuilles étranges et si diverses dans ce pays; les plus magnifiques espèces d'*Uvaria* et plusieurs autres. Indépendamment de ces plantes quelquefois enlacées autour des arbres comme de larges rubans naturels, ils possèdent tous une vive parure de parasites qui fait que beaucoup d'entre les troncs et les branches dont l'écorce est de la nature du liége, sont de véritables jardins suspendus. Le *Parmelia* jaune ou le *Lecidia* gris peut donner quelque idée de ces siéges de plantes constamment agitées par les vents.

On pourrait observer plus avantageusement à Sumatra les lichens qui vivent sur les arbres; mais la végétation tropicale n'a pas cette uniformité que le grand nombre d'individus produit ailleurs. Ce sont ici de petits *Jungermannia*, d'espèces multiples et de belle forme, ainsi que les *Hymenophyllum*, fougères à feuilles membraneuses, qui représentent la couche d'humus. Entre celles-ci poussent les fougères plus grandes, au feuillage pendant ou se dressant en ligne perpendiculaire, et multifide, qui fait contraste avec la feuille plus simple du *Pothos* et du poivrier. Toutefois, nos regards sont encore plus fortement attirés par les splendides orchidées, si diverses de forme, si riches en couleur et dont la fleur imite souvent, avec une singulière fidélité, d'autres objets de la nature. Les orchidées sont particulièrement indigènes de ces humides forêts qu'elles marquent du véritable sceau des contrées tropicales; elles présentent une infinité de sujets à l'examen du botaniste.

Portons nos investigations jusque dans les sommets des arbres; nous y trouverons, en compagnie des végétaux déjà nommés, les *Loranthus* qui vivent entièrement aux dépens des sucs de leurs appuis. Vus d'en bas, nous les prenions pour les fleurs des arbres eux-mêmes. Mais quand nous cherchions à nous assurer de la justesse de cette hypothèse en faisant abattre les loranthes, nous découvrions souvent que ces parasites ornaient la plante-mère des plus belles fleurs, comme pour la dédommager de la sève dont ils la frustraient. Il faudrait citer aussi les asclépiadées charneuses (*Hoya*) poussant aux aisselles de la couronne des arbres, dans la tourbe aérienne qui s'y forme; et nous pourrions énumérer, entre autres fougères, le *Platycerium* en forme de corne d'élan, que l'on y voit souvent suspendu; mais cette famille, malgré sa richesse, n'est pas encore très-nombreuse dans cette partie de Sumatra, comparativement à ce qu'elle est ailleurs. Nous devons en chercher les siéges ainsi que ceux des végétaux plus herbacés dans les régions plus hautes, plus ouvertes, et toujours enveloppées d'épaisses vapeurs, le long du versant des ravins ou des petits ruisseaux qui s'y jettent. C'est là que nous trouvons l'occasion d'épier la croissance végétale dans ses développements successifs. Les rochers nus et poreux, ou les conglomérations plus divisées se couvrent d'abord de petites *Marchantia* dont les innombrables et minces fibres cherchent des points d'attache dans les moindres pores et créent le premier humus. Aux *Marchantia* viennent se joindre des fougères (*Hymenophyllum*, *Trichomanes*) qui ne demandent pas beaucoup de matière alimentaire, et ces fougères elles-mêmes sont suivies d'autres végétaux herbacés. Déjà ces groupes d'une végétation naissante contiennent le germe de leur future grandeur. A coté d'eux des aroïdées (*Aglaomèna*) de forme bizarre, des *Sonnerila* petits, mais d'une admirable floraison rose, des *Peperomia* (poivriers) au feuillage de velours tapissent les murailles de rochers qui gisaient complétement inertes il y a peu d'années. Parmi les formes de végétation plus développés et de couches molles plus profondes, se placent les superbes cyrtandrées, aux fleurs à clochettes jaunes ou oranges, aux feuilles grandes et parfois analogues à celle de la mauve; le *Phyllagathis*, fleur à la feuille pourprée et plusieurs autres encore.

Suivent les fougères où la nature a voulu compenser l'absence de fleurs par une composition de feuillage qui défie maintefois notre terminologie déjà si volumineuse. Pour signaler les formes différentes, il faut faire une étude spéciale de cette famille sous le rapport de leur nomenclature. Nous nous bornerons à constater qu'elles diffèrent entre elles autant par le port que par la figure de la feuille. Dans l'une, les feuilles naissent des racines, dans l'autre, elles commencent à montrer des rhizomes déjà plus élevés au-dessus de terre et à faire transition vers les fougères arborescentes. Celles-ci donnent la préférence aux ilôts découverts qui se trouvent quelquefois dans les rivières; elles s'y développent sans obstacle et portent librement au-dessus des végétaux voisins leurs têtes à feuilles composées.

Sur les terrains de moindre élévation ce sont de courts *Gymnosphaera;* plus haut les *Chnoophora* dont la page inférieure du feuillage est grise; puis au-dessus de ces dernières nous avons trouvé d'admirables formes de *Cyathea* ou de *Cibotium*. Dès lors la grande forêt change de face. Elle devient une région qui présente un mélange de formes, dont aucune ne peut être appelée dominante. Nous lui donnerions volontiers la dénomination de *zone des terntrœmiacées*, à cause de la quantité de *Cleyera*, de *Gordonia* et de *Schima* qui l'habitent. Il s'y mêle un certain nombre de *Podocarpus*, représentant les conifères, des espèces particulières de lauriers, des chênes à haute futaie, des méliacées à large couronne, quelques figuiers à feuilles lisses, des *Eupatoria* arborescents, et des formes analogues aux érices qui toutefois n'appartiennent pas à cette végétation et qui, de même que nos bruyères, chassent toutes les autres plantes devant elles. Sur ces végétaux la zône torride a gravé son caractère luxuriant. Des buissons denses à feuillage vert-sombre, coriace, dont l'éclat ressemble au vernis, signalent les vérétables érices (*Thibaudia*, *Bongsoa*); des feuilles vert-jaune annoncent l'*Eurya* (ternstrœmiacée); des formes foliacées vertes et plus grandes et des baies pourpres dénoncent la *Myrica*. Près des végétaux caractéristiques de ces terrains de lave stérilisés par la sécheresse excessive et par la vitrification, se placent les *Gnaphalium* sociables, arborescentes, de couleur grise et les *Gleichenia*, plantes fragiles qui, sous le pied du passant, craquent et se brisent. Entre les *Gnaphalium* et les *Gleichenia*,

à une hautenr de 9000 pieds, nous avons découvert une nouvelle forme de *Nepenthes* qui par un froid de 45° Fahrenheit (6°Réaumur), nous rappelait des espèces dont le développement se fait à 90° Fahrenheit (26°Réaumur). A quelque distance de cette forme tropicale, réminiscence du séjour que nous venions de quitter, quelques autres végétaux au bord d'un petit ruisseau d'où tire son origine le grand Indragiri, nous firent penser à l'Europe dont nous étions depuis longtemps éloignés. De plus, les renoncules et les violettes, cueillies par nous entre des *Poa*, nous remirent en mémoire la végétation de notre chère patrie aux premiers jours de la belle saison, alors que sa robe de prairies vertes est si gracieusement émaillée par ces oeuillets bleuissants.

Après avoir essayé de faire, à grands traits, l'esquisse de la parure naturelle de ces lieux visités par nous, il nous reste encore à dire quels changements leur flore a subis. Les modifications survenues dans le règne végétal à Sumatra sont de deux sortes: les unes opérées par le travail même de la nature; les autres, par la main des hommes. D'après ce que nous avons pu voir, il paraît que la naissance de la végétation de buissons tenant de la bruyère, est en rapport avec les changements de la première espèce. Ceux amenés par la culture ne sont pas moins considérables: sur toutes les parties tant soit peu plates du pays et sur toutes les pentes coupées de ruisseaux, nous apercevions des terrasses en gradins régulièrement tranchées, où les habitants industrieux cultivaient les végétaux destinés à leur alimentation quotidienne. Entre ces terrasses, leurs simples demeures s'élèvent côte à côte avec les bananiers à large feuillage et sous l'ombre de différents arbres fruitiers, de sveltes palmiers-areng ou des palmiers-cocotier à grandes couronnes. En d'autres régions où les plaines sont moins étendues les habitations avec les arbres qui les ombragent se détachent comme de verts massifs sur les versants d'alentour. Mais quand le pays est impropre à la culture du riz ou que les aborigènes ignorent l'art de former des terrasses, alors ils s'élancent, munis de la hache qu'ils ont forgée en une matinée, et quelques minutes leur suffisent pour abattre des arbres que la nature avait mis un grand nombre d'années à produire. Aux terrains déboisés de la sorte, ils imposent le maïs, leur nourriture ordinaire, et cette graminée rend quelquefois soixante et plus pour un. Non contents d'exiger de la terre ces moyens indispensables d'existence, les habitants de Sumatra lui demandent encore d'autres productions qui sont plutôt de luxe.

Nous passerons sous silence les assaisonnements, pour ne mentionner que les végétaux dont la culture est provoquée par le commerce. L'histoire de Sumatra présente à cet égard différentes périodes. Lors de l'arrivée des premiers Européens, le poivre était la principale production agricole des habitants du littoral. On voit ensuite la culture du coton prendre une certaine importance. Mais aujourd'hui cette dernière est presque entièrement abandonnée, et le sol graveleux et peu fertile, surtout dans le nord, est utilisé pour celle du poivrier. Les contrées où la terre est meilleure, préfèrent à cette branche d'industrie qui donne un bénéfice modique, mais certain, la culture du caféier, laquelle, bien qu'assujettie à plus de chances, donne néanmoins, en général, au planteur un lucre plus considérable. Ainsi, les forêts primitives ont été remplacées, ici, par le vert-clair des poivriers grimpants, par le beau *dadap*, à floraison rouge, par le feuillage pinné du moringa, par l'areng élancé. Là, des caféiers, plantations régulières, ont envahi l'ancien domaine des arbres sauvages et géants; ailleurs les stériles sablières sont egayées par la présence du *gambir* que des mains habiles ont réduit à la taille d'un arbuste.

C'est peu, pour l'habitant des pays tropicaux, d'étendre ainsi les frontières de son royaume agricole; il lui faut toute sa vigilance pour les conserver. De petites plantes, d'abord inaperçues, se produisent dans les terrains défrichés. Par degrés, il apparaît des formes plus volumineuses; et si le cultivateur laisse faire la nature, elle entrera bientôt dans une nouvelle période de développement.

Voici déjà que le sol est pris par de sveltes herbacées (*Imperata*) à larges panicules; plus loin se montrent les myrtes gris ou les mélastomes à la feuille rigueuse, ornés de fleurs rosiformes; toujours plus loin, nous trouvons des groupes sociétaires d'*Eurya* vert-jaune. Parfois, dans les hautes régions, les euphorbiacées à feuilles grises, les verbénacées aux grands thyrses de fleurs; les malvacées (*Paritia*) dont la fleur est jaune; les urticées au blanc feuillage; les sterculiacées surmontées de grandes couronnes et d'autres végétaux occupent les siéges reconquis dont le fond disparaît sous un tapis de scitaminées. Plus haut encore, ce sont mainte fois des bananiers sauvages entremêlés de splendides fougères arborescentes et vivant en société, qui récupèrent de vastes régions, jadis consacrées à l'agriculture.

RELATIONS DE VOYAGES.

Notice sur quelques points de la Nouvelle-Guinée (*Bijdragen tot de kennis van Nieuw-Guinea*), par M. Salomon Müller, docteur-ès-lettres, chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais, membre de la commission des sciences physiques des Indes Orientales et de plusieurs sociétés savantes.

(*Suite de la page* 122.)

Passons au règne animal du pays que nous décrivons. Le voyageur est frappé du peu de mammifères qu'offre la Nouvelle-Guinée. Nous n'y avons observé que six espèces d'animaux de cette classe, tous appartenant à l'ordre des marsupiaux. Trois d'entre eux étaient encore nouveaux pour la science, savoir : un petit phascogale [1] et deux kanguros qui se distinguent d'une manière caractéristique de tous leurs cogénères décrits jusqu'aujourd'hui, par la particularité fort remarquable, qu'ils vivent sur des arbres. Tant pour cette raison, qu'en considération de plusieurs autres traits distinctifs, ils doivent former un nouveau groupe, que nous avons fait connaître sous le nom de dendrolague [2]. Les autres espèces que nous avons obtenues, sont le pelandok [3], déjà mentionné par Valentén; un jeune pétauriste sciurin (*Petaurus sciureus*), animal répandu depuis l'île de Norfolk, dans l'Océan austral, jusqu'à Gilolo, dans les Moluques, et enfin quelques individus du phalanger tacheté (*Phalangista maculata*), qui habite également Amboina, Céram et d'autres îles des Moluques ainsi que la Nouvelle-Irlande. Il n'y a que ce dernier que nous ayons observé en plusieurs endroits à la Nouvelle-Guinée, à savoir dans la contrée basse qui traverse l'Oetanata, et dans les forêts du Lamantsjiéri. Tous les autres sont originaires des environs de cette dernière montagne.— A la vérité, nous trouvâmes souvent des traces de sangliers sur divers points de la côte, et particulièrement le long du détroit de la Princesse-Marianne; mais nous n'eûmes jamais l'occasion de voir un seul individu de ces animaux. Les porcs domestiques, que nous vîmes chez les naturels de l'Oetanata, faisaient partie de la race siamoise et tiraient probablement leur origine des Moluques ou des îles Aroe, d'où ils ont dû être importés par des marchands indigènes. Au reste, MM. Quoy et Gaimard, dans leur dernière expédition à la côte Est de la Nouvelle-Guinée, ont fait, près du hâvre de Dorey, la découverte d'un nouveau péramèle[4], qui, joint aux mammifères que nous venons d'énumérer, forme aujourd'hui avec certitude toutes les espèces connues de cette classe de la grande terre des Papous. Il sera superflu de faire remarquer que nous excluons de cette énumération le dugong des Indes et les autres espèces de la famille des cétacés qui, de temps en temps, se montrent auprès des côtes de cette île.

La Nouvelle-Guinée est moins pauvre en oiseaux, et même il paraît qu'elle peut rivaliser avec les îles de l'Inde les plus favorisées sous ce rapport. La quantité d'animaux de cette classe que nous recueillîmes pendant un séjour à la côte de trois mois seulement, dont près de la moitié fut passée en mer, surpassa de beaucoup notre attente. Sur la fin du voyage, notre collection se composait de cent dix-neuf espèces, appartenant à soixante genres; diversité de groupes égale au tiers de celle que nous avons récoltée pendant un séjour de deux ans et demi dans la partie occidentale de Sumatra. Quoique nous ayons, à la Nouvelle-Guinée, trouvé des représentants de tous les ordres d'oiseaux connus, c'étaient cependant les insectivores dans l'ordre des passereaux, les perroquets dans celui des grimpeurs et les pigeons dans celui des gallinacés qui présentaient le plus grand nombre d'espèces. Après ceux-ci, les oiseaux que nous vîmes le plus souvent, ce furent, parmi les

[1] *Phascogale melas*, Müll. Voir *Verhandelingen*, Zoologie, Mamm. Pl. 25.

[2] *Verhandelingen*, Zoologie, Mamm. Pl. 19, Dendrolagus ursinus, Müll., et Pl. 20, Dendrolagus inustus, Müll.

[3] *Dorcopsis Brunii*, Müll. et Schlegel, *Verhandelingen*, Zoologie, Mamm. Pl. 21. (Dans la Planche, il porte le nom d'Hypsiprymnus Brunii.)

[4] *Perameles doreyanus*. Quoy et Gaim. *Voyage de l'Astrolabe*, Zoologie, Pl. 16.

oiseaux terrestres, quelques genres des ordres des conirostres, des ténuirostres, des syndactiles, des amphiboles et des chélidons; de la section des aquatiques, nous observâmes quelques palmipèdes, et surtout plusieurs échassiers. — Il mérite d'être remarqué que nous n'avons pas du tout observé de pics, chose d'autant plus remarquable que les grandes îles de la Sonde sont assez riches en espèces de ce genre.

Au nombre des espèces recueillies par nous, il en est que nous rencontrions partout où nous descendions à terre, et d'autres que nous ne voyions que dans telle ou telle contrée. Parmi les premières nous ne citerons ici que le Psittacus galeritus qui se montre de toutes parts en grandes troupes, et dont les rémiges et les rectrices fournissent aux habitants sauvages de quelques points du littoral plusieurs sortes d'ornements pour la coiffure et le bas du corps et pour leurs bonnets de combat. Ces troupes d'oiseaux blanc de neige passent au-dessus des bois en poussant de grands cris; et lorsque l'une d'elles s'abat entre les feuilles épaisses d'un arbre, il semble, à distance, être couvert de fleurs blanches innombrables. Dans les forêts humides de la terre basse, à proximité du détroit de la Princesse-Marianne, et dans quelques parties couvertes de bois touffus de l'île d'Aidoema, nous rencontrâmes le *Podargus papuensis*. Quelquefois, nous le fîmes lever de terre à plusieurs reprises sans nous y être attendus, parce que sa couleur bariolée et sombre, tout originale, le fait facilement confondre avec la terre jonchée de feuilles sèches, et avec les rochers tapissés de différentes espèces de mousses. Nous reconnûmes une dispersion non moins étendue à l'égard du *Tropidorhynchus corniculatus*, *Falco novae-hollandiae, pondicerianus* et *blagrus*, etc. On sait, d'ailleurs, que les deux derniers hantent tous les rivages de l'Archipel indien. De même l'*Alcedo collaris*, le *Cuculus lucidus* et l'*Ocypterus leucorhynchus* habitent la Nouvelle-Guinée et Java. Mais les oiseaux les plus répandus sont les aquatiques dont quelques-uns sont cosmopolites dans l'acception la plus rigoureuse du mot. Parmi les espèces de cette nature que nous avons rencontrées aussi bien sur le rivage de la terre des Papous que dans les îles Sounda, nous nommerons les suivants: *Haematopus ostralegus*, *Numenius plaeopus*, *Ardea scapularis*, *Totanus hypoleucus* et *Himantopus leucocephalus*.

Ce fut dans la baie d'Oeroe Langoeroe que la corvette *Triton* demeura le plus longtemps à l'ancre, et que nous pûmes par conséquent rassembler le plus grand nombre d'oiseaux. Nous en mentionnerons d'abord quelques-uns que nous n'avons trouvés que dans cette contrée, et puis un petit nombre d'espèces habitant les terres plus méridionales. Les suivants, du district de Lobo, méritent le premier rang, soit pour la forme, soit pour la beauté des couleurs: le *Buceros ruficollis*, la *Barita varia* et *chalybea*, la *Gracula Dumontii*, la *Kitta buccoides*, la *Pitta Macklotii*, l'*Eupetes ajax* et *cœrulescens*, la *Muscicapa telescophthalmus* et *chrysomela* le *Lamprotornis cantor*, la *Nectarinia amasia* et *eximia*, le *Pomatorhinus Isidorei*, le *Cuculus leucolophus*, [1] le *Centropus menbiki*, le *Ceblepyris melas* et *cinnamomea*, [2] le *Psittacus goliath*, *Geoffroyi*, *dorsalis*, *sinensis*, *Desmarestii*, *grandis* et *scintillans*, l'*Epimachus filamentosus*, le *Dacelo dea*, *Gaudichaudi* et *syma* (*Syma torotoro*, Less.), *la Ceyx pusilla* et *solitaris*, la *Columba superba*, *perlata*, *nana*, *puella*, *viridis* et *pulchella*, [3] le *Lophyrus coronatus*, la *Paradisea regia* et *papuensis*.

Quant à ce dernier oiseau de paradis émeraude, quoique nous ne l'ayons observé que sur des côtes montagneuses, il paraît être assez commun dans les forêts de la contrée basse de l'Oetanata, car nous y avons vu souvent des indigènes qui portaient sur la tête de grands plumets composés des longues plumes dorées qui font la parure des vieux mâles de cette espèce. Nous avons encore trouvé chez ces naturels beaucoup de ceintures, de bracelets et d'autres ornements faits du plumage noir du casoar à casque; plusieurs fois aussi des traces de ce grand oiseau se trouvèrent sur notre chemin dans la forêt marécageuse qui avoisine le détroit de la Princesse-Marianne; et nous le remarquâmes souvent lui-même au pied du mont Lamantsjiéri et sur d'autres petits plateaux boisés du nord de l'île. Mais toujours lorsque nous étions encore très-éloignés, il

[1] Ce coucou, qui n'a pas encore été décrit, est un peu plus grand que l'espèce d'Europe. Le vieux mâle est noir à reflets verdâtres sur les parties supérieures du corps, et d'un noir mat en-dessous. Sur le milieu du sommet de la tête, de la base du bec à l'occiput, passe une raie large d'un blanc pur; les plumes anales et les pennes de la queue à leur extrêmité sont également blanches.

[2] De ces deux nouveaux échenilleurs je n'ai pu me procurer qu'une seule femelle de chaque espèce, l'une et l'autre dans la forêt vierge près du bord de la mer. Elles ont à peu près la même grandeur, que le merle; l'une porte un plumage tout noir à reflets bleuâtres; l'autre est entièrement d'un rouge-jaunâtre, à l'exception des barbes intérieures des rémiges, qui sont d'un noir mat.

[3] La plupart de ces belles espèces de pigeons ont déjà figuré dans les *Planches coloriées* de M. Temminck.

prenait la fuite, averti par son ouie qui semble être d'une grande finesse, par sa circonspection et par son naturel très-farouche. Il partait avec tant de précipitation et de force, que, n'en jugeant que sur le bruit qu'il faisait, nous prîmes, dans le commencement, ses longs pas et ses bonds prodigieux pour ceux d'un grand mammifère. Parmi les oiseaux que nous avons aperçus seulement auprès de l'embouchure de l'Oetanata, nous mentionnerons : le *Psittacus placentis* et *pygmœus*, le *Megapodius rufipes*, la *Glareola grallaria*, la *Tringa pusilla*, l'*Oedicnemus magnirostris;* et, dans la sér e de ceux qui ne s'offrirent à nos regards que dans le détroit de la Princesse-Marianne, la *Columba Mülleri* et *humeralis* méritent surtout d'être nommées. Un grand canard qui nous était entièrement inconnu fut rejeté, parce qu'ayant été tué par une balle, il était trop endommagé, et que d'ailleurs l'on comptait en prendre bientôt un autre. Mais, à notre vif regret, cette attente fut déçue; nous ne vîmes plus un seul individu de la même espèce. Souvent nous rencontrâmes, dans la forêt qui s'étend sur les bords du détroit et dans celle du fleuve de l'Oetanata, de grands amas de terre et de feuilles sèches que nos chasseurs amboinais disaient être des nids de *Maléo* (*Megapodius*). Quelques-uns de ces monceaux, considérés comme nids de gallinacés, excitèrent notre étonnement à cause de leur grandeur. Nous en mesurâmes un: il avait par le pied plus de huit mètres de circonférence, et deux et demi d'élévation. Sa forme était celle d'un cône tronqué. Toutefois, ni dans celle-ci, ni dans les autres que nous examinâmes, on ne pouvait découvrir la moindre trace d'ouverture.

Pour la troisième classe des animaux vertébrés, celle des reptiles, notre récolte, sur la côte occidentale de la Nouvelle-Guinée, se compose de vingt-six espèces, dont quinze appartiennent à la division des sauriens, cinq à celle des ophidiens, une aux chéloniens et les cinq dernières à l'ordre des batraciens. A peu d'exceptions près, toutes sont encore inconnues ou ont été décrites dernièrement sur les individus trouvés par nous. Les espèces de l'ordre des sauriens se rapportent aux genres: *Gonyodactylus*, *Hemidactylus*, *Monitor*, *Calotes*, *Centroplites*,[1] *Scincus* et *Acontias;* celles de l'ordre des ophidiens aux genres: *Boa*, *Tropidonotus*, *Dipsas*, *Dendrophis* et *Elaps;* la tortue est une *Chelonia*, et les animaux de l'ordre des batraciens, que nous avons obtenus, font partie des genres: *Hyla*, *Rana*, *Bombinator* et *Ceratophrys*. De quelques-uns de ces groupes de reptiles, nous n'avons pu nous procurer qu'un petit nombre d'individus; d'autres, au contraire, jusqu'à trente exemplaires et plus. Tous proviennent des alentours de la baie de Triton, à l'exception d'une seule espèce, la *Dendrophis picta*, dont nous devînmes possesseurs près de l'Oetanata. Ce dernier serpent d'arbre est un des reptiles terrestres les plus répandus de l'Inde. Par des individus existant au Musée de Leyde, il paraît que la *Dendrophis picta* se trouve, dans la Nouvelle-Irlande, à Manille, à Bornéo, à Célèbes, à Java et même au Bengale. Après elle, sous le rapport de la dispersion géographique, on peut citer la *Boa carinata* et la *Hyla cyanea*, qui, toutes les deux, se sont également présentées à nous dans l'île d'Amboine; la dernière habite aussi la Nouvelle-Hollande. Cette grande rainette, d'un joli vert-d'herbe, est, en outre, digne d'observation à cause de sa voix forte et, en quelque sorte, rauque. Parmi les nouvelles espèces de reptiles que nous nous y sommes procurées, nous devons citer encore un *Varan* et une *Ceratophrys*. Cette dernière est particulièrement caractérisée par quatre ou cinq tubercules pointus au-dessus de chaque œil; le premier se distingue par la forme élancée de son corps, et plus encore par ses membres sveltes et sa longue queue; en outre il est d'une belle couleur verte, et c'est pourquoi nous l'avons appelé *Monitor prasinus*.[2] Quelques *scinces* de notre collection ne sont pas non plus sans intérêt; pour une partie, ils ont une analogie frappante avec d'autres espèces de ce genre que nous avons rassemblées plus tard à Timor et dans les îles environnantes; ce n'est que par la couleur qu'ils présentent quelque différence entre eux. Mais de tous les reptiles observés à la côte de la Nouvelle-Guinée, la tortue de mer est sans doute celui dont le domaine est le plus vaste et le plus étendu. Les Papous du district de Lobo nous apportaient fréquemment des individus vivants de cette tortue de mer qu'ils nous offraient d'échanger contre des objets de quincaillerie, de toile et d'autres. L'animal dont nous parlons doit être assez nombreux dans les anses et les détroits tranquilles de la côte; mais comme l'écaille de cette espèce est mince, et par conséquent peu estimée, elle court beaucoup moins le danger d'être poursuivie que la tortue caret, dont les écailles sont si recherchées

[1] Sous ce nom générique, nous avons envoyé de Java au Musée de Leyde, en 1830, et signalé à la même année dans un journal d'histoire naturelle hollandais, le singulier saurien qui a été récemment décrit sous le nouveau nom de *Tribolonotus* dans les *Suites à Buffon* (*Erpétologie*, Tom V).

[2] Il a figuré depuis dans les *Verhandelingen*, Zoologie, Rept. Pl. 5.

dans le commerce. Nous vîmes aussi quelquefois nager dans la vaste baie d'Oeroe Langoeroe de grands crocodiles qui, selon toute apparence, étaient de l'espèce à deux arètes (*Crocodilus biporcatus*). M. Kolff dit, dans son Voyage,[1] qu'il a vu des crocodiles en grande quantité sur le banc de boue qui garnit la terre basse et boisée à l'est et au nord du cap Valsch. Nos lecteurs trouveront des indications plus détaillées sur la dispersion géographique de ce grand saurien carnassier dans la Partie zoologique des *Verhandelingen.*

Les poissons que nous avons observés en divers endroits de la côte ouest de la Nouvelle-Guinée, appartenaient principalement aux genres : *Squalus*, *Pristis*, *Raja*, *Scomber*, *Sparus*, *Mugil*, *Polynemus*, *Clupea*, *Triciurus*, *Triachanthus*, *Belone* et à quelques autres. Mais l'espèce que l'on pêche le plus fréquemment, est un trichiure qui ressemble beaucoup au trichiurus lepturus, mais qui n'appartient pas au même genre, selon M. Valenciennes. Les pêcheurs de Sumatra, de Java et d'autres îles de la Sonde sèchent les trichiures en quantités immenses, et, dans cet état, ces poissons servent à nourrir des milliers d'hommes. Les eaux du fleuve d'Oetanata et celles de la baie de Triton, surtout avant l'embouchure de la Timbona, étaient extrêmement poissonneuses et fournissaient de temps en temps des mets très-recherchés à la table de nos deux navires. Nous trouvâmes parmi ces poissons un certain nombre d'espèces nouvelles dont quelques-unes se distinguaient par la couleur et le dessin ou par quelque autre particularité saillante. Dans le détroit de la Princesse-Marianne, les bords boueux que la mer, en se retirant, avait laissés à sec, étaient comme semés de periophthalmes. Des individus dont la longueur variait de deux pouces à près d'un pied, rampaient, sautaient ou se montraient, le devant du corps un peu soulevé, dans une attitude grave et, dressant les yeux au-dessus de la tête comme des oreilles ou de petites cornes, et regardant de tous les côtés avec beaucoup de sérieux et de circonspection. Rien de plus singulier, on pourrait dire de plus comique, que les mouvements et le regard fixe de ces poissons se jouant dans la vase. Quand on les observe d'un peu loin, ils ont l'habitude de se glisser lentement sur la vase; mais aussitôt qu'ils s'aperçoivent du moindre danger, ils s'arrêtent, portant la tête haute en l'air. En approche-t-on plus encore, ils se réfugient dans l'eau en sautillant.

Après ces notions à l'égard des classes supérieures du règne animal, jetons encore un rapide coup-d'œil sur les animaux sans vertèbres. Nous devons à M. De Haan, conservateur de cette branche de l'histoire naturelle au Musée de Leyde, quelques indications relatives aux animaux desdites classes que nous avons récoltés et envoyés en Hollande. Ces indications formeront le fond des renseignements qui vont suivre; nous y joindrons seulement quelques observations sur les habitudes de certaines espèces.

De la classe des mollusques, nous avons acquis, sans compter une multitude d'espèces également trouvées par nous dans l'Archipel indien, l'*Onychoteuthis Banksii*, la *Phyllidia trilineata* et *pustulosa*, deux espèces de *Doris* non encore décrites; puis la *Voluta cymbium*, la *Perna isognomum*, et plusieurs espèces, nouvelles pour la science, appartenant aux genres: *Cerithium*, *Tellina*, *Neritina*, *Cyclostoma* et *Helix*.— Parmi les crustacés que nous nous sommes procurés, les plus remarquables sont le *Cancer petræus* et *perlatus*, la *Camposcia retusa*, et quelques nouvelles espèces du genre *Xantho*. Mais c'est dans la classe des insectes, et principalement dans la section des coléoptères, que nos découvertes furent les plus nombreuses. Nous ne mentionnerons que les suivantes: la *Buprestis aurofoveata*, ainsi qu'une nouvelle espèce de ce genre, caractérisée par des élytres qui s'effacent en pointe, et par deux taches, en forme de trèfle, sur le thorax; un *Pæderus* aux antennes multicolores; un *Anthribus*, ayant, d'un bout à l'autre du thorax, un ruban blanc qui suit les bords intérieurs des élytres, et qui décrit un arc sur la partie postérieure; deux magnifiques espèces de *Geonemus* qui se distinguent de G. Geoffroy par trois rubans transversaux, larges et noirs, sur un fond vert; ensuite un *Hammaticherus* long de deux pouces; le *Cerambyx* (*Jchtyosoma*) *admirabilis;* divers *Tmesistern;* la *Lamia longicollis*, et trois autres espèces du groupe *Batocera* de M. Dejean, dans l'une desquelles un large ruban blanc de lait passe sur le milieu des élytres; la seconde a trois petites taches rondes aux mêmes organes, sur la moitié postérieure, et la troisième possède des élytres brun-jaunâtre uniformes. Il nous reste à nommer, en terminant, un *Gnoma* bleu avec des points blancs sur les élytres ou ailes supérieures.— L'ordre des Orthoptères nous donna, entre autres, un jeune *Phasma* (*Eurycanthus*) *horridum*, et la femelle adulte du *Phasma* (*Ectatosoma*) *tiaratum*, laquelle a six pouces de long.

[1] *Reize door den Zuidelijken Molukschen Archipel* (Voyage dans l'Archipel méridional des Moluques), p. 348.

Nous prîmes aussi différentes espèces de sauterelles; deux de ces animaux étaient à peu près de la grandeur d'une *locusta viridissima;* ils avaient les élytres de couleur foncée. Dans un autre (*Ancanthodis*) les élytres étaient tachetés de noir et les cuisses plates et fortes. Une autre espèce appartenait au groupe des gymnocères, et encore une autre à celui des hypiromales, tous les deux créés par Serville. Outre trois nouvelles espèces d'*Acheta* (*Brachytrupes*) et de *Grillus* (*Acridium*), nous devînmes aussi possesseur d'un *Tetrix* (*Choriphyllum*) dans lequel le thorax foliforme s'allonge sur le haut et forme à la partie inférieure un demi-fourreau qui masque le derrière du corps. Entre autres formes moins saillantes de l'ordre des hémiptères, nous recueillîmes deux *Fulgora*, l'un (*Issus*) ayant une protubérance aplatie au-dessus des ailes supérieures, et l'autre (*Flata*) des élytres verts sur le milieu desquels on voit des taches de blanc de lait à oeils rouges. Parmi les neuroptères, fixe particulièrement l'attention une grande *Aeschna*, dont les ailes supérieures et inférieures portent une tache brun-clair au milieu.

Nos lepidoptères surtout ne sont pas dépourvus d'intérêt; plusieurs sont identiques aux espèces dont les voyageurs français ont recueilli des exemplaires sur la côte nord-est de la Nouvelle-Guinée, aux environs de l'anse de Dorey. Telles sont par exemple, la *Papilio ambrax*, la *Papilio euchenor*, l'*Idea d'Urvillei* et la *Cocytia d'Urvillei.* De la série d'espèces, qui jusqu'à ce jour n'ont été trouvées que sur les côtes sud-ouest, une ornithoptère non encore décrite, et qui reçut le nom de *Tithonus*, mérite une mention toute spéciale. Ce papillon surpasse en magnificence toutes les espèces analogues [1].

A l'égard des hyménoptères, nous nous bornerons à faire observer ici que les fourmis abondent à la Nou-Guinée comme tous les pays situés entre les tropiques. Parmi les nombreuses formes de ces animaux sociables, que nous observâmes là comme ailleurs, en des endroits secs aussi bien que marécageux, sur les rochers, sous les racines, et jusque dans les plus hautes branches des arbres, une grande espèce verte se distinguait toujours par la violence de sa piqure, et par la douleur qu'elle causait. Nous trouvâmes le plus souvent ce petit animal près de l'Oetanata. Il vivait sur les arbustes et les buissons, ce qui le rendait fort incommode pour nous, chasseurs. Quand on s'approchait de trop près de ces insectes, à l'instant même il s'en jetait une quantité dans nos cheveux, dans nos vêtements, et leurs attaques sensibles nous donnaient à nos dépens, la mesure de leur colère ou plutôt de leur fureur. La partie de la peau sur laquelle ils s'étaient fixés, se gonflait en tumeur d'eau; l'inflammation qui se prolongeait pendant plusieurs heures, était accompagnée de très-fortes demangeaisons; et, quand le nombre de ces enflures était un peu considérable, elles produisaient un frisson fébrile. Une autre fourmi, petite et noirâtre, nous frappa par la grandeur de ses nids suspendus aux branches des mangliers et des autres arbres, particulièrement sur les bords du détroit de la *Princesse Marianne;* et souvent ces masses d'un brun foncé, composées de terre et de matières végétales broyées, s'élevaient à peine au-dessus de la marque laissée sur les troncs par la plus haute crue des eaux.

Mais de tous les ordres d'insectes, celui des diptères est indubitablement le plus riche en individus dans les pays chauds. Qui ne connaît les tourments que des légions de mousquites font endurer au voyageur sur les eaux de l'Orénoque, du fleuve des Amazones et d'autres grandes et petites rivières de l'Amérique du Sud. Eh bien! Les espèces des cousins ne sont peut-être pas moins nombreuses dans les régions tropicales de l'hémisphère oriental, et particulièrement dans les parties basses du sud-ouest de la Nouvelle-Guinée. Les fôrets épaises et marécageuses, qui bordent le détroit de la *Princesse Marianne*, sont habitéses par une si énorme quantité de mousquites, que, malgré toute notre ardeur pour la chasse, il nous fut souvent impossible de respirer longtemps le même air avec elles. Quant à s'arrêter, ne fût-ce qu'un moment, c'était impossible, car aussitôt ces insectes sanguinaires se seraient réunis par milliers avec un bourdonnement effroyable, menaçant de leurs dards toutes les parties découvertes du corps. Quelquefois les essaims avaient tant d'épaisseur que même en agitant sans cesse des mouchoirs et des branches garnies de feuillage, on ne pouvait parvenir à se défendre contre ces petites harpies et à

[1] Sur les ailes supérieures, au milieu d'un champ noir, passent deux raies en forme d'arc d'un vert-jaunâtre; les ailes inférieures sont tachetées d'or sur un fond central vert d'herbe et bordé de noir de velours.

se garantir de leurs piqûres. L'humidité et l'obscurité de ces forêts, parfaitement en rapport avec leur nature, permet aux mousquites de rester toute la journée en mouvement. Mais en rase campagne, sur les bords aérés du détroit et dans le détroit lui-même on ne les aperçoit que lorsque le soleil est au-dessous de l'horizon. C'est le soir qu'elles montrent le plus de vivacité. Quand, après la chute du jour le vent soufflait de terre, il tombait de temps en temps sur notre vaisseau des nuées, pour ainsi dire, de ces insectes, qui, pénétrant dans tous les recoins du bâtiment, tourmentaient les gens de l'équipage et les empêchaient de dormir. La distinction et l'exacte connaissance des différentes espèces de mousquites présente encore un aussi vaste champ de recherches et d'examen que celle des fourmis, des abeilles et de tant d'autres familles d'insectes intéressants sous le rapport économique.

En terminant cette revue du règne animal nous ne devons point passer sous silence un *jule*, qui se distingue de toutes les espèces connues, par six rangées d'épines pointues et parallèles qui règnent sur toute la longueur du corps. Il porte le nom de *Julus spinosus*. En ce qui touche enfin les échinodermes, les acalephes et les polypes, nous pouvons nous borner à citer, de la première classe, un nouveau *Phascolosoma* un *Clypéastre* non encore décrit. l'*Asteria nodosa*, *seposita* et *discoidea*, et deux nouvelles *Comatules*. De la deuxième classe nous avons spécialement remarqué différentes *acaléphes simples*, appartenant aux genres *Medusa* et *Aequorea;* tandis que notre collection de coraux renferme, outre plusieures beaux exemplaires d'espèces déjà connues, une nouvelle madrépore (*Montipora*, Blainv.) qui constitue de grands calices foliiformes.

(*La suite prochainement.*)

ÉCONOMIE POLITIQUE.

COMMERCE.

COMMERCE ET NAVIGATION DE JAVA ET MADURA EN 1845.

(*Suite de la page* 190.).

TABLEAU DÉTAILLÉ DES TISSUS DE LAINE ET DE COTON DE FABRICATION NÉERL. IMPORTÉS À JAVA ET MADURA EN 1845.

TISSUS DE LAINE.	
Etoffes pour pantalons	*f* 7,427
Couvertures	6,371
Everlast	150
Flanelle	1,050
Draps.	61,133
Idem (demi)	13,614
Tapis.	292
Tripe	130
Couvertures de table	30
Toile à pavillons	2,071
Autres.	38
TOTAL. .	*f* 92,306

TISSUS DE COTON.	
Adrianople (rouge égal) . . .	*f* 253,250
Idem (imprimé)	33,750
Bookfold. . . . . , . . .	45,150
Couvertures de banquette. . .	576
Chitses.	176
Cotonnettes	1,000
Foulards	14,519
Fil de coton	118,054
Kaïn pandjangs.	21,485
Coton (imprimé)	70,662
Idem (non blanchi). . . .	1,055,047
Toile	2,645
Mèches de lampe.	669
Madapollams	3,625,623
Mignonettes	500
Nikanias	8,600
Sarongs.	40,657
Slendangs.	16,247
Lingerie	5,451
Taffechelasses.	6,000
TOTAL. .	*f* 5,320,061

ÉTAT DE LA VALEUR MOYENNE DES PRINCIPAUX ARTICLES DU COMMERCE DE JAVA ET MADURA EN 1845.

ARTICLES D'IMPORTATION.		
Benzoïn	*f* 55	par picol.
Macis.	140	»
Gambir	8	»
Or, en poudre	90	par tail.
Résine	8	par pikol.
Bois de sandal.	16	»
Camphre.	85	par balie.
Canelle (cassia). . . .	14	par picol.
Coton (écru).	10	»
Café.	14	»
Cuivre (japonais) . . .	70	»
Clous de girofle. . . .	80	»
Noix de muscade . . .	140	»
Huile (de coco)	23	»
Nacre de perle	30	»
Poivre	15	»
Rotins.	6	»
Riz.	5	»
Écaille de tortue. . . .	1300	»
Suif	14	»
Tripang . . . . s .	50	»
Nids d'oiseau.	1000	»
Cire	130	»
Soie (écrue)	1000	»

ARTICLES D'EXPORTATION.		
Arac	*f* 35	par legger.
Benzoïn	60	par picol.
Macis.	160	par picol.
Gambir.	22	par picol.
Or (en poudre)	100	par tail.
Bois de sandal.	18	par picol.
Bois de sapan.	6	par picol.
Indigo	3	par livre.
Camphre.	90	par balie.
Canelle.	125	par picol.
Cassia.	16	»
Coton (écru).	11	»
Café	20	»
Cuivre (japonais). . . .	80	»
Curcuma.	6	»
Clous de girofle	90	»
Noids de muscade . . .	150	»
Huile (de coco).	27	»
Poivre (rond)	16	»
Idem (à queue.). . . .	22	»
Rotins	7	»
Riz	6	»
Écaille de tortue. . .	1400	»
Sucre (1e et 2e sorte) . .	14	»
Idem brun	10	»
Tabac.	400	par codie.
Suif	16	par picol.
Étain	55	»
Tripang	60	»
Nids d'oiseau	4000	»
Cire.	140	»
Soie (écrue)	1200	»

TABLEAU DES NAVIRES DE COMMERCE DE L'ARCHIPEL-ORIENTAL, AU 1 JANVIER 1846.

NOMS DES PORTS.	NAVIRES À VAPEUR.		FRÉGATES.		BARQUES (2½ MATS).		BRICKS.		GOËLETTES, etc.		TOTAL.	
	Nombre.	Lasts.	Nombre.	Lasts.	Nombre.	Lasts.	Nombre.	Lasts.	Nombre.	Lasts.	Nombre.	Lasts.
Ile de Java.												
Batavia.	1	254	4	708	28	3690	6	554½	7	289	46	5495½
Chéribon.	»	»	»	»	1	120	2	120½	1	38	4	278½
Pékalongan.	»	»	2	232	2	214	3	212	4	133	11	791
Samarang	»	»	1	250	15	1639½	4	278½	12	464½	32	2632½
Japara.	«	»	»	»	»	»	»	»	2	61	2	61
Joana.	»	»	»	»	1	53	»	»	6	206	7	259
Rembang.	»	»	»	»	14	1243½	1	35	5	185½	20	1464
Soerabaya	»	»	5	1252½	12	1558½	4	354	14	552	35	3717
Grissé.	»	»	12	2210½	7	684½	2	133	5	258	26	3286
Ile de Madura . . .	»	»	1	112½	»	»	1	60	»	»	2	172½
Ile de Sumatra.												
Padang	»	»	»	»	»	»	1	57½	4	98½	5	156
Benkoelen	»	»	»	»	»	»	»	»	5	47	5	47
Palembang	»	»	5	730½	8	907½	3	186½	13	454½	29	2279
Ile de Bornéo.												
Pontianak.	»	»	3	462½	4	453	»	»	2	104	9	1019½
Banjermassin.	»	»	»	»	7	665½	2	187	2	97	11	949½
Ile de Célèbes.												
Mangkasser.	»	»	»	»	3	566	»	»	1	80	4	646
Menado. . : . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	1	40	1	40
Ile de Ternate. . . .	»	»	»	»	»	»	1	60	1	30	2	90
Ile de Banda. . . .	»	»	»	»	1	6	1	29	»	»	2	95
TOTAL. . .	1	254	33	5985½	103	11861	31	2267½	58	3138	253	23479

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LITTÉRATURE COLONIALE.

Un mot sur l'état actuel de la littérature et des recherches scientifiques dans les Indes-Orientales néerlandaises.

C'est pour nous un plaisir de pouvoir annoncer que par notre correspondance avec Batavia nous recevons des nouvelles favorables de l'état toujours plus prospère des sciences, de l'intérêt qu'on leur porte généralement et des encouragements qu'elles reçoivent.

Les autres nations ont pu nous reprocher que la culture des diverses branches des arts et des sciences était négligée aux Indes, que les Hollandais montraient une inconcevable indolence à observer, à étudier la riche nature de leurs belles possessions d'outre-mer; et certes il fut un temps où ce reproche était jusqu'à un certain point mérité. Mais il n'est personne aujourd'hui qui osât nier que l'amour de la science et le sentiment de l'art se soit développé pendant les dernières années et ait pris un élan remarquable.

Plus d'une fois nous avons eu l'occasion dans le *Moniteur des Indes*, d'indiquer en passant les causes qui se sont opposées à la culture des sciences et à leurs progrès aux Indes, et ont amené à certaines époques une espèce de point d'arrêt; la principale de ces causes, nous l'avons déjà montré, c'est ce fatal concours de circonstances politiques, de guerres, etc., dans lesquelles la colonie s'est trouvée si fréquemment enveloppée. Notre but n'est pas ici de revenir sur ces causes et de nous appesantir sur leurs conséquences; nous réservons ces développements pour une autre occasion, où nous espérons offrir à nos lecteurs *un aperçu historique plus approfondi de la culture des arts et des sciences aux Indes-Orientales.* Nous désirons simplement, dans ces quelques lignes, nous borner à une courte statistique des travaux auxquels on se livre actuellement dans ces contrées, par rapport aux sciences.

Nous le répétons, si l'on remarque aujourd'hui de si grands changements aux Indes, un enthousiasme si prononcé, c'est à un seul événement, ce nous semble, qu'il faut surtout l'attribuer, savoir: à la fondation du *Journal des Indes-Orientales* (*Tijdschrift voor Neêrland's Indië*) à Batavia. Depuis le jour où ce journal parut (1838), il est permis de dire qu'une ère nouvelle a commencé pour les sciences aux Indes. M. le Baron W. R. Van Hoëvell, qui en fut le fondateur avec le Dr. Buddingh, s'est attaché avec un zèle infatigable, dès le premier moment de son arrivée à Java, à protéger et à encourager de toutes manières la culture des sciences. Il n'a reculé devant aucune des difficultés, des résistances même, qui se sont présentées dès l'abord. Par sa courageuse persistance et par un redoublement de zèle, il est parvenu à surmonter une grande partie des difficultés, à vaincre la plupart des obstacles dont on ne peut guère se faire une juste idée, à moins d'avoir appris soi-même à les connaître sur les lieux; le chemin rendu plus facile, le progrès, le développement a été possible. Par la fondation de son journal, M. le baron Van Hoëvell a su réveiller dans le public des Indes l'ardeur pour les études scientifiques, en fournissant à chacun un moyen commode de faire connaître au public les choses qu'il jugeait dignes de l'être; et, dans un champ vierge comme l'Inde, il ne fallait pas aller chercher bien loin. Certes, l'extension que ce journal a pris, depuis huit ans qu'il subsiste, et quant au volume et quant à l'importance des matières, prouve suffisamment que les excellentes intentions de la rédaction, lors de sa fondation, ont été pleinement réalisées. Les cinq premières années forment chacune deux volumes in 8°. Pour la sixième année il a fallu ajouter deux autres volumes; et maintenant que la huitième année est achevée, M. Van Hoëvell nous écrit que les l'envois d'articles importants se multiplient tellement, qu'il se voit forcé de donner à cette publication une nouvelle extension. Désormais on doit regarder le *Journal des Indes-Orientales* comme une source indispensable et des plus importantes pour la connaissance de l'Archipel oriental. Chaque numéro offre à ses lecteurs d'intéressantes dissertations, sorties de la plume de savants qui ont acquis un nom dans telle ou telle branche des connaissances humaines; aussi n'hésitons-nous pas à répéter avec le savant Dr. Junghuhn, que MM. Van Hoëvell et Buddingh, par la fondation de cette publication périodique, se sont acquis un titre incontestable à la reconnaissance du monde savant [1].

Sous leur impulsion l'amour des sciences se réveilla; à leur exemple bon nombre de personnes voulurent aussi consacrer leurs talents à l'étude de cette riche nature de l'Inde, à des recherches sur ce sol peu cultivé et à en communiquer les résultats. Dès lors le désir de publier ses travaux devint général.

En 1844 parut à Batavia sous la direction de M. E. De Waal, une nouvelle publication mensuelle, le *Magasin des Indes* (*Indisch Magazijn*), dont les pages nous ont mainte fois fourni d'importantes observations. Bientôt on sentit le besoin d'un journal spécial pour les diverses branches des sciences. Les *Archives des sciences physiques et médicales* (*Natuur- en Geneeskundig Archief*) offrent déjà, dans leurs trois volumes annuels, l'un des plus importants recueils de nouvelles et de dissertations, sur l'état physique ou atmosphérique, le climat, les maladies régnantes, etc. de l'Archipel indien. Il n'est personne qui n'applaudisse au but philanthropique du nouveau journal fondé par M. le baron Van Hoëvell sous le titre de: *Tijdschrift ter bevordering van christelijken zin in Nêrland's Indië* (Journal consacré à la propagation de l'esprit chrétien dans les Indes néerlandaises), dont le premier numéro vient de sortir de la presse. On nous annonce

[1] Voir le *Moniteur des Indes*. 1re Partie. pag. 18.

qu'un nouvel ouvrage périodique de la jurisprudence est sur le point de paraître à Batavia : on nomme comme fondateurs MM. les Drs. en droit Mijer et Keuchenius.

Outre les revues que nous venons de nommer, nous citerons parmi les principaux ouvrages qui ont paru dans les derniers temps à Batavia : le *Catalogue du Jardin botanique à Buitenzorg* (*Catalogus plantarum in horto botanico Bogoriensi cultarum alter*) par M. J. C. Hasskarl; — un *Dictionnaire complet anglais et chinois* (*chinese and english dictionary containing all the words in the Chinese imperial dictionary*, etc.), par M. W. H. M. Medhurst ; — *le Manuel du cultivateur*, *du fabricant*, *de l'assortisseur et de l'emballeur de thé* (*Handboek voor de kultuur en fabricatie*, *het sorteren en afpakken van thee*), par M. J. J. L. L. Jacobson ; — *Sjair Bidasari*, poëme malais avec une traduction et des commentaires par M. Van Hoëvell ; — *Wiwoho*, poëme javanais avec une traduction et des notes par M. J. F. C. Guéricke, etc.

Cette fécondité de la presse, inconnue jusqu'à ce jour aux Indes, n'a point empêché que les travaux de la *Société des Arts et des Sciences de Batavia* ne fussent entrepris et poursuivis avec plus de zèle que jamais. Les tomes XVIII, XIX et XX de ses *Mémoires* qui ont paru les dernières années, sont peut-être les plus importants depuis la fondation de cette Société. Le tome XXI que nous attendons tous les jours, contiendra le *Romo*, célèbre poëme javanais, avec une traduction et des notes de M. F. C. Winter, ainsi qu'un catalogue raisonné du Cabinet d'antiquités de Batavia, par MM. Van Hoëvell et Friederich. Cette prospérité croissante de la Société doit être aussi, pour une bonne part, attribuée aux constants efforts et au zèle de M. Van Hoëvell, qui occupe depuis une couple d'années le siége de président, ainsi qu'à ceux de M. P. Bleeker, qui vient d'être nommé secrétaire de la Société. Ce jeune savant s'est fait connaître depuis son arrivée à Java, qui ne date que de quelques années, de la manière la plus avantageuse. Plein d'ardeur pour la science, il a tourné toutes ses facultés vers l'étude des différentes branches de l'histoire naturelle. Les dissertations qu'il a déjà publiées, ont donné de la célébrité à son nom. C'est à lui surtout qu'on doit la fondation des *Archives des sciences physiques et médicales*. Nommé bibliothécaire de la Société, il a mis un zèle louable à mettre en ordre, à classer et à compléter la bibliothèque, qui se trouvait alors, il faut l'avouer, dans le dernier état d'abandon; il ne s'est permis aucun repos, que cette institution ne fût parvenue à la hauteur où l'appelait depuis longtemps l'importance de ses dépôts. Ajoutons que la nomination de M. Bleeker au poste de secrétaire de la Société a placé ce savant dans une situation qui lui permettra d'employer bien plus favorablement encore ses talents à l'avancement des sciences.

Pendant les dernières années, la Société de Batavia s'est particulièrement appliquée à entrer en communications avec des savants étrangers et avec des institutions scientifiques ; et ce sera toujours pour nous personnellement un souvenir agréable que d'avoir contribué en quelque façon à ce que ce but fût atteint. Pendant notre voyage de Batavia en Europe, par Singapore, Malacca, Poelo Pinang, le Bengale, l'Indostan et l'Égypte, en 1845, nous nous sommes efforcé, autant qu'il était en notre pouvoir, d'établir des relations scientifiques entre les savants des Indes anglaises et ceux de Batavia; et ces efforts n'ont pas été entièrement sans résultats. Le président de la Société de Batavia nous écrit que, par notre intermédiaire, il a ouvert une correspondance des plus intéressantes avec M. Logan, jeune savant anglais à Singapore, qui lui a promis une dissertation étendue sur l'état géologique de Poelo Pinang et de Singapore. Il est à remarquer que M. Logan a fait en peu de temps des progrès si considérables dans la langue hollandaise, que déjà il traduit et fait insérer en anglais dans les *Asiatic Researches* de Calcutta, quelques-uns des articles les plus intéressants des revues des Indes néerlandaises. A Singapore nous nous sommes trouvé en relation avec un Anglais, M. Elliot, capitaine du génie, que son gouvernement avait envoyé pour faire, pendant quelques années consécutives, des observations magnétiques régulières et sur une grande échelle dans cette partie du monde. A Calcutta enfin, nous avons réussi à attirer l'attention de l'*Asiatic Society* sur l'immense avantage pour les deux plus grandes institutions scientifiques de l'Asie, qui résulterait d'une fraternisation entretenue au moyen d'une correspondance régulière. La proposition fut reçue avec enthousiasme ; et comme preuve de ses intentions sincères l'*Asiatic Society* fit à la Société de Batavia cadeau de l'importante collection des ouvrages publiés par elle depuis sa fondation.

Il résulte bien évidemment de ce que nous venons de dire, qu'une nouvelle vie a commencé aux Indes pour les sciences : et nous sommes heureux de pouvoir ajouter que le gouvernement, aux Indes comme dans la mère-patrie, a fait tout ce qui dépendait de lui pour favoriser et encourager ces rapides progrès. Des sommes considérables ont été consacrées à ce but et sont encore attuellement destinées à des entreprises scientifiques. Parmi les résultats de cette générosité bien entendue, il faut compter les importants ouvrages publiés les années dernières en Hollande, ou dont la publication se continue encore, sur l'histoire naturelle des possessions néerlandaises d'outremer. Les fruits seraient sans aucune doute plus nombreux, si, par une destinée fatale, la plupart des membres de la Commission des sciences naturelles n'étaient pas tombés victimes du climat des tropiques, avant même qu'ils aient pu nous communiquer les résultats de leurs recherches et de leurs observations. Leurs précieux travaux sont descendus avec eux dans la tombe.

Deux des membres actuels de cette commission MM. les Drs. Junghuhn et Schwaner sont maintenant occupés à des recherches scientifiques. Le premier parcourt, depuis huit ans, l'île de Java en tout sens ; et ses ouvrages, profonds et en même temps d'une lecture attrayante, n'ont pas peu contribué à augmenter la connaissance que nous avions déjà de cette île si belle et si riche. Nous attendons avec impatience la publication d'un voyage que le même savant entreprit en 1840 dans les Battaks, province presqu'inconnue de l'île de Sumatra. Le Dr. Schwaner se trouve depuis une couple d'années dans la partie sud-est de Bornéo, principalement dans le but d'étudier les mines de charbon de terre qui s'y trouvent. — Le zélé botaniste et naturaliste Zöllinger, dont le nom est revenu plus d'une fois dans les colonnes de notre Journal, a été chargé, par le gouvernement d'une mission pour Lombok ; nul doute qu'il n'utilise ce séjour pour nous communiquer de précieuses données sur l'état de cette île et de ses habitants, avec cette perspicacité et cette originalité qui lui sont propres. Le même

savant a fait parvenir tout récemment à M. Van Hoëvell des *Études sur les Lampongs* (*Bijdrage tot de kennis der Lampongs*) de l'île de Sumatra, avec un dictionnaire du dialecte de cette province (*Lampongs Woordenboek*). — M. R. Friederich parcourt actuellement l'île de Bali, chargé d'une mission scientifique par la Société de Batavia, sur laquelle nous donnerons quelques détails.

Lorsque le bruit commença à se confirmer, que le Gouvernement allait envoyer une expédition contre le souverain de Bléling, dans l'île de Bali, l'attention des directeurs de la Société de Batavia s'arrêta plus spécialement sur cette île de Bali, si importante pour la philologie de l'Archipel indien. Ils comprirent qu'on pourrait retirer des fruits d'une haute portée pour la science, si l'on profitait de l'occasion qui allait s'offrir, de faire des recherches archéologiques, historiques, ethnologiques et linguistiques sur Bali. En conséquence, M. Van Hoëvell, président de la Société s'adressa aussiôt à Son Exc. le Ministre d'état, Gouverneur-général des Indes néerlandaises, et demanda, au nom du corps qu'il dirigeait, que la science eût aussi son représentant dans cette expédition. En même temps il fixa l'attention du Gouvernement pour le choix de ce représentant, sur M. R. Friederich, bibliothécaire-adjoint de la Société. Sa mission a pour but:

1. de recueillir tous les écrits en Kawi ou en langue Balinaise, sur les mythes, la religion, les lois, l'histoire, les arts etc. ainsi que toutes les inscriptions sur pierre, sur cuivre, etc.

2. de faire transporter autant que possible au cabinet de Batavia toutes les statues d'idoles qu'il pourrait trouver ou tout au moins, dans le cas où le transport serait accompagné de trop grandes difficultés, d'indiquer ce que ces statues ont de particulier, leurs rapports avec les statues javanaises connues ou les différences qui les distinguent entr'elles; de recueillir, de la bouche du peuple et surtout des brahmanes, toutes les légendes et les traditions relatives à ces statues.

3. d'étudier le rituel actuellement en usage dans leur culte, les fêtes, etc.; de rechercher les écrits composés sur cette matière, en signalant tout ce qui appartient aux brahmanes seuls, et ce qui regarde le peuple entier.

4. de faire connaître le style et l'architecture des temples et autres édifices principaux, religieux ou non, au moyen de plans et de dessins; afin de rendre la comparaison possible avec ce qui se trouve à Java et en d'autres parties des Indes.

5. de rechercher si le Kawi est encore en usage, de quel âge sont les écrits existants, et surtout si le Kawi a été apporté à Bali de Java ou immédiatement du continent de l'Inde.

6. d'engager, si faire se peut, un brahmane pour le compte de la Société et de l'amener à Batavia.

Dans le cas où cette mission soit remplie comme elle doit l'être, il en résultera une grande lumière pour cet hindouïsme si peu connu, tel qu'il existait à Java avait l'introduction de l'islamisme; c'est ainsi que cette langue, qui doit évidemment servir de fondement à toutes les études philologiques sur les dialectes de la Polynésie, sera tirée de l'obscurité et rendue à la science dont, depuis longtemps déjà, elle aurait dû enrichir le domaine.

La Société demandait en outre que le gouvernement l'aidât à supporter les frais de l'entreprise. La demande fut accueillie; et M. Friederich put partir immédiatement sur un des navires de guerre de l'expédition de Bali. Après quelques combats où nos soldats déployèrent une grande bravoure, le roi de Bléling fut forcé de se soumettre, et les hostilités cessèrent entre les Balinais et les Hollandais. M. Friederich mit alors pied à terre, le 1 juillet dernier, et commença aussitôt les recherches scientifiques qui l'occupent encore actuellement.

M. Friederich a déjà fait parvenir à Batavia quelques nouvelles détachées, fruit de ses recherches, qui ont été insérées dans le *Journal des Indes-Orientales* et reproduites ensuite dans le supplément au n°. 290 du *Nouveau journal de Rotterdam* (*Nieuwe Rotterdamsche Conrant*), 5 décembre. Plutôt que d'offrir ici ces premiers résultats, nous attendrons l'issue de la mission afin de donner un résumé des travaux de M. Friederich dans tout leur ensemble.

Le capitaine d'état-major M Beijerinck, qui vient tout récemment d'arriver des Indes en congé, a été, pendant trois ans, chargé par le gouvernement de travaux géodésiques et topographiques, dans la partie de Sumatra située aux environs de Padang qui est soumise au pouvoir immédiat de la Néerlande. Déjà avant notre départ de Java, nous avons pu admirer quelques-unes des cartes qui sont le produit de ce travail si éminemment utile. Nous désirons bien sincèrement que ces pièces ne demeurent pas inutilement déposées dans les archives du bureau du génie de Batavia, mais que le gouvernement, dans des vues d'utilité générale, se décide à les faire graver et à les publier, comme il en arrive des cartes marines composées au bureau hydrographique.

Dans un de nos numéros suivants nous espérons donner un aperçu des progrès qu'a faits la connaissance hydrographique de l'Archipel oriental, pendant les derniers temps, et mettre dans un plein jour les importants travaux de plusieurs officiers de la marine royale dans ces contrées. Nous aurons l'occasion d'énumérer les cartes qui, par suite de ces travaux, ont été publiées d'après les ordres de leurs Exc. les Ministres des Colonies et de la Marine, sous la direction de M. J. Swart, membre de la commission pour l'amélioration des cartes marines à Amsterdam. Cela suffira, nous osons le croire, pour prouver que, pour ce qui regarde les progrès à constater dans cette branche, la Hollande ne le cède à aucune autre nation.

Il nous serait facile d'ajouter bien des faits encore pour prouver le développement que poursuivent les sciences aux Indes; nous pourrions citer bien des noms de personnes qui se sont particulièrement distinguées dans telle ou telle branche; mais cela nous mènerait trop loin pour le moment: nous nous réservons de revenir sur ces noms, sur ces faits et de leur donner toute la publicité qu'ils méritent.

Cependant, quelque motif que nous ayons de croire que cet esprit de progrès se développera toujours davantage, quelque rassurantes que paraissent les conditions de durée de ce développement, nous ne devons pas nous dissimuler qu'il pourrait se manifester quelque refroidissement, si les personnes qui ont provoqué ce mouvement et le dirigent encore aujourd'hui, se trouvaient, par leur départ de l'Inde ou par quelque autre cause, hors d'état d'exercer leur bienfaisante influence. Involontairement nous nous demandons, ce que deviendraient le *Journal des Indes-Orientales*,

les *Archives des sciences physiques et médicales*, etc. si, par suite de quelque événement inattendu, MM. Van Hoëvell, Bleeker, etc. devaient en abandonner la direction. S'il nous est permis d'émettre notre avis sur cette éventualité, nous dirons que l'existence des journaux les plus utiles serait garantie jusqu'à un certain point, si la *Société des Arts et des Sciences de Batavia* se décidait à les prendre sous sa protection. Ces entreprises devraient entrer dans le cercle d'actions de ce corps savant, et c'est lui qui devrait présider à la publication de ces recueils scientifiques. C'est, au reste, ce qui a lieu pour les journaux des *Asiatic Societies* à Calcutta et à Londres et de la *Société Asiatique* à Paris. Une fois que l'affaire serait indépendante des individus et que l'honneur de la Société, comme corps, y serait intéressée, nous ne verrions plus de raison de craindre que ces publications ne cessassent de paraître. Dans la conviction où nous sommes de tout ce qu'il y a d'important dans cette affaire, nous saisissons cette occasion pour inviter la direction de la Société de Batavia à fixer son attention sur ce sujet; elle saura bien juger de ce qu'il y a de mieux à faire dans cette circonstance, elle qui depuis trois quarts de siècle a toujours été la première sur le chemin de la science dans cette partie du monde, qui a toujours servi de guide dans les travaux artistiques ou scientifiques; elle saura bien, sans que nous le lui répétions, quel devoir repose sur elle; elle saura bien que ses encouragements et ses travaux sont comme un engagement qu'elle a pris de persévérer dans la même voie.

Et maintenant, cette connaissance que nous avons acquise de l'Archipel et de ses productions par les zélés travaux de tant de savants, ne pourrait-on pas en tirer une utilité *directe* pour la patrie et pour la nation? Nous croyons pouvoir répondre affirmativement, et à cet égard nous sommes d'accord avec l'auteur d'un article sur l'*exploitation des mines dans les colonies* (*Mijn-ontginning in de Kolonien*) inséré dans le *Journal de commerce d'Amsterdam* (*Handelsblad*) du 17 décembre passé. L'auteur de cet article, après s'être occupé des colonies de l'Ouest, reconnaît que le gouvernement a, depuis plus de 25 ans, fait exécuter dans nos possessions des Indes-Orientales des recherches non-interrompues, qui ont révélé les trésors que cette terre renferme dans son sein. Il loue le gouvernement, et à juste titre, de ce qu'il va tenter un nouvel effort pour faire exploiter à ses frais les mines d'or qui se trouvent sur la côte de Guinée en Afrique, et de ce qu'à cet effet on a engagé des hommes spéciaux de l'école allemande. L'auteur pose ensuite la question de savoir si l'exploitation des mines d'or ou d'autres métaux à Bornéo, à Célèbes, etc. ne pourrait pas tout aussi bien devenir l'objet d'entreprises particulières? «Pourquoi, continue-t-il, ne fonde-t-on pas en Hollande des associations, pourquoi ne sollicite-t-on pas des concessions auprès du Gouvernement pour extraire, purifier et introduire dans le commerce, l'or, le platine, le cuivre et les autres métaux dont il se trouve des mines à Bornéo, à Célèbes et à Sumatra? L'Angleterre ne nous offre-t-elle par l'exemple de Compagnies qui font exploiter des mines d'or en Amérique, même dans des lieux où son pouvoir n'est pas reconnu? De pareilles entreprises, tentées par nos compatriotes et dans nos propres colonies, ne pourraient-elles pas compter sur l'appui du Gouvernement? Outre le profit qui en reviendrait aux entrepreneurs, elles serviraient de plus à ranimer notre commerce et contribueraient puissamment, quoique d'une manière indirecte, à augmenter nos relations avec les insulaires et à favoriser la civilisation parmi eux. Il y aurait donc à tous égards de grands avantages à exploiter ainsi les mines de nos possessions des Indes-Orientales.» — Tout en reconnaissant que de pareils projets présenteraient de grandes difficultés dans l'exécution, et que toutes les îles ne sont pas également propres à l'exploitation des mines, il paraît cependant qu'on ne rencontrerait point d'obstacles insurmontables, par exemple pour les mines de houille dans la partie sud-est de Bornéo et des mines d'or dans le Gorontalo (Célèbes). Un plan d'exploitation bien combiné et sagement conduit pourrait, nous le croyons, amener d'excellents résultats. Nous espérons trouver bientôt l'occasion de nous étendre davantage sur ce sujet.

En terminant cet article, nous ne pouvons dissimuler la satisfaction que nous éprouvons à voir que la création du *Moniteur des Indes* a rencontré une approbation générale à Batavia et que l'on y a applaudi au plan de cette publication. Les motifs qui nous ont décidés à fonder ce journal, nous le répétons, sont uniquement l'amour de la science et la conviction de ce qu'une pareille publication a d'utile. Nous nous réjouissons de voir, que cette intention a été comprise par l'une des revues les plus estimées qui paraissent dans notre pays [1]. Qu'on nous permette de citer quelques paroles des rédacteurs en annonçant notre ouvrage: «L'apparition de cette publication périodique sur les colonies néerlandaises, doit être regardée comme un événement d'une haute importance dans l'histoire littéraire de ces contrées. Il n'est personne qui n'approuve le choix qu'on a fait de la langue française. Que de fois ne nous a-t-il pas fallu entendre des étrangers et même nos compatriotes se plaindre de ce que les Hollandais craignaient la publicité à l'égard de leurs colonies! L'apparition du *Moniteur des Indes* vient contredire cette accusation d'aimer le mystère et la réduire à néant, » etc. Il y aurait de la témérité à prétendre que nous remplissions notre tâche aussi bien qu'il plaît à la revue de le dire; et en vérité, quiconque connaît un peu les difficultés inséparablement attachées à une pareille entreprise, saura, nous l'espérons, montrer quelque indulgence à l'égard de ce que le *Moniteur* laisse encore à désirer. C'est l'expérience qu'on acquiert à mesure qu'on avance, c'est surtout la coopération d'autrui qui pourra nous aider à combler les lacunes, à surmonter les difficultés que présente dans son origine tout travail de ce genre. Ce concours, nous le regardons comme la récompense la plus flatteuse du chaleureux intérêt que nous portons à tout ce qui regarde la patrie et ses possessions d'outre-mer et nous nous estimerons heureux si par cet organe des efforts généreux, comme ceux que nous avons déjà eu à mentionner, obtiennent toute la publicité qu'ils méritent: nous serons heureux d'avoir à constater ainsi que l'élan scientifique dans nos colonies se maintient dans toute son énergie.

BARON MELVILL DE CARNBEE.

[1] *Journal pour les sciences nautiques et la navigation* (*Verhandelingen en berigten betrekkelijk het zeewezen en de zeevaartkunde*) par MM. G. A. Tindal et Jacob Swart, Amsterdam, t. VI. p. 817.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES DES INDES-ORIENTALES.

TABLE DES MATIÈRES DU JOURNAL DES INDES-ORIENTALES NÉERLANDAISES (*Tijdschrift voor Neêrland's Indië*), publié à Batavia depuis 1838 jusqu'à 1846.

(*Suite de la page* 78).

DEUXIÈME ANNÉE.

TOME II.

Chronique.

Cosmographie.

Ethnographie.

Culture.

Relations de voyages ; observations scientifiques, etc.

Mélanges.

TROISIÈME ANNÉE.

TOME I.

Chronique.

Mémoires biographiques.

Cosmographie.

Archéologie.

Ethnographie.

Wreede strafoefeningen vroeger op Java in gebruik (Punitions cruelles anciennement en usage à Java), pag. 168.
Kunsten en handwerken der Chinezen (Arts et métiers des Chinois), pag. 285 et 428.
Spelen en Volksvermaken der Javanen: 1. Het Tijgergevecht (Jeux et fêtes populaires des Javanais: 1. Combat de tigres), pag. 298.
Batoe-Eilanden, ten Westen van Sumatra gelegen (Les Iles de Batoe, à l'Ouest de Sumatra), pag. 313.
Oud Volksgebruik in het Rijk van Jambi (Ancienne coutume dans l'empire de Jambi à Sumatra), pag. 372.
Iets over de Geneeswijze en Ziekte der Dayakers ter Zuid-Oostkust van Bornéo (De la maladie des Dajaks sur la côte sud-est de Bornéo et de la manière de la guérir), pag. 419.
De Diamant, eene Bornéosche overlevering uit de XVIIIe eeuw (Le diamant, tradition de Bornéo du dix-huitième siècle), pag. 595.
Over een woordenboek der Formosaansche taal (D'un dictionnaire de la langue de Formose), pag. 633.

Statistique.

Eene wandeling in de Thee-Inrigting nabij Batavia (Inspection de l'établissement de la préparation du thé près de Batavia), pag. 25.
Statistieke aanteekeningen over de Residentie Menado (Notices statistiques sur la résidence de Menado), pag. 109.
Proeve over de teelt van den Kruidnagel-boom op Java (Essai sur la culture du giroflier à Java), pag. 413.

Relations de voyages.

Verslag omtrent den togt der Fransche Oorlogschepen l'*Astrolabe* en *La Zèlée* naar den Zuidpool, enz. — Voorgedragen in de Vergadering van het Bataviasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen (Rapport sur l'expédition des navires de guerre français l'*Astrolabe* et *la Zèlée*, aux régions du pôle-antarctique, etc. — Lu dans la séance de la Société des Arts et des Sciences de Batavia), par M. le commandant Dumont d'Urville, le 19 juin 1839, pag. 1.

Mélanges.

Beschrijving van het ontstaan der Zon- en Maaneclipsen (De la cause des éclipses du soleil et de la lune), pag. 67.
Heilige Graven (Tombeaux sacrés (des Javanais)), pag. 172.
Gissing naar den ouderdom van het boek Job (Idées sur l'ancienneté du livre de Job), pag. 405.

Tome II.

Chronique.

Chronologische Geschiedenis van Batavia, geschreven door een Chinees. Uit het Chineesch vertaald (Histoire chronologique de Batavia, écrite par un Chinois. Traduit du Chinois), par W. H. Medhurst, pag. 1.
Losse aanteekeningen ter opheldering van de Chronologische Geschiedenis van Batavia, door een Chinees geschreven (Remarques détachées pour servir d'éclaircissement à l'histoire chronologique de Batavia, écrite par un Chinois), par MM. P. Mijer et W. R. Van Hoëvell, pag. 114.
Nalezingen op eene verhandeling, getiteld: Geschiedkundig overzigt van de beoefening van Kunsten en Wetenschappen in Nederlandsch-Indië, voorkomende in dit Tijdschrift, IIe Jaargang, IIe deel, bladz. 1 (Observations sur une dissertation, intitulée: Aperçu historique sur la culture des arts et des sciences dans des Indes néerlandaises, insérée dans ce Journal, Année II, Tome II, pag. 1), par M. J. T. Bodel Nijenhuijs, pag. 154.
Kronijk van Nederlands-Indië, loopende van af het jaar 1816 (Chronique des Indes néerlandaises, depuis 1816).
Het jaar 1816 (L'année 1816), pag. 265.
Het jaar 1817 en 1818 (Les années 1817 et 1818), pag. 345.
Het jaar 1819 (L'année 1819), pag. 477.
Het jaar 1820 (L'année 1820), pag. 589.
Nieuwe belangrijke bronnen voor de Oude Geschiedenis van Java (Nouvelles sources importantes pour l'étude de l'histoire ancienne de Java), par M. le Dr. W. R. Van Hoëvell, pag. 307.
Brief van Mr. Van Alphen aan de Redactie, houdende eene historische opheldering aangaande het stuk: Batavia in 1740. (Zie Tijdschrift voor N. I., IIIe Jaarg., deel I., bladz. 447) (Lettre de M. Van Alphen à la Rédaction, contenant un éclaircissement historique relatif à la pièce intitulée: Batavia en 1740. Insérée dans ce journal (Année III, Tom. I, pag. 447)), pag. 332.

Botanique.

Waarnemingen uit 's Lands Plantentuin, te Buitenzorg, bevattende: (Observations faites au Jardin Botanique, à Buitenzorg, par J. K. H., contenant:)
I. Over de vorming der vruchten van Katjang Tana. (Sur la formation des fruits du Katjang Tana), pag. 146.
II. Over Katjang Manilla (Sur le Katjang Manilla), pag. 149.
III. Over het voorkomen van Indigo in eenige soorten van Angrek (Sur la présence de l'Indigo dans quelques espèces d'Angrek), pag. 150.
IV. Over een nieuw geneesmiddel, Penghawar Djambi (Sur un nouveau médicament, le Penghawar Djambi), pag. 153.
Brief van H. aan de Redactie, in antwoord op vorenstaande waarnemingen § IV (Lettre de H. à la Rédaction, en réponse aux observations ci-dessus § IV), pag. 263.

Hypsométrie.

Opgave der hoogte van onderscheidene punten op en aan den grooten weg van Batavia naar Bandong en Soekaboemie, naar barometersmetingen (Tableau de l'élévation au-dessus du niveau de la mer de différents points sur le grand chemin de Batavia à Bandong et à Soekaboemi mesurée barométriquement), par M. J. K. Hasskarl, pag. 340.

Ethnographie.

Gebruiken bij Javaansche Grooten (Usages des chefs javanais), par M. le Dr. S. A. Buddingh, pag. 239.
Spelen en volksvermaken der Javanen, II. Javaansch Tornooispel (Jeux et fêtes populaires des javanais, II. Tournoi javanais), par M. le Dr. S. A. Buddingh, pag. 246.
Iets over de tijdrekening der Mahomedanen (De l'ère des Mahométans), par M. J. Olivier Jz., pag. 322.
Gebruiken bij Javaansche Grooten (Usages des chefs javanais), par M. P. A. Schill, pag. 466.
Beknopte schets van de godsdienst der Hindoes, met betrekking tot die leer, welke vroeger op Java is beleden (Esquisse de la religion des Hindous, en rapport avec celle qui a été autrefois professée à Java), par M. P. M. Schill, pag. 544.

Statistique.

Een woord over de verbetering der suikerfabricatie op Java (Vues sur l'amélioration de la fabrication du sucre à Java), par la Rédaction, pag. 472.
Aantooning der eindwerkzaamheden voor de Thee in 1840, op de Thee-inrigting te Meester Cornelis (Travaux dans l'établissement de préparation du thé, à Meester Cornelis en 1840), par M. Jacobson, page 708.

CHRONIQUE.

MÉMOIRES HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES.

LES GOUVERNEURS-GÉNÉRAUX DES INDES NÉERLANDAISES.

Non me cuiquam mancipavi
Nullius nomen prae me fero.
SENEQUE.

(*Suite de la page* 194).

II. GERARD REYNST (1614—1615.)

Gérard Reijnst naquit à Amsterdam; probablement peu de temps avant, ou immédiatement après l'arrivée du duc d'Albe dans les Pays-Bas. Son nom figure parmi les noms vénérables des premiers directeurs de la ci-devant Compagnie des Indes-Orientales : à l'époque même de l'érection de cette célèbre Compagnie, en 1602, il avait été nommé directeur de la chambre établie dans sa ville natale; et il en remplissait encore les honorables fonctions, quand, onze ans plus tard, le 20 février 1613, il fut élu Gouverneur-général.

Ses talents et ses services étaient en grande estime auprès des *Dix-sept* (directeurs); c'est ce que prouvent et cette administration de onze ans non-interrompue comme directeur, et bien plus encore les conditions avantageuses qui lui furent offertes, pour le décider à accepter la haute dignité de Gouverneur-général.

Reijnst devait conserver cette dignité cinq ans, non-compris le temps nécessaire pour le voyage aux Indes et le retour, et jouir d'un traitement de sept cents florins par mois, plus une somme annuelle de mille florins pour sa table. Par un privilége particulier, il reçut l'assurance que, ses années de service écoulées, il pourrait, après son retour en Hollande, reprendre ses fonctions de directeur, encore qu'elles fussent alors occupées par un autre, ou que le personnel de la chambre d'Amsterdam fût complet. Les États-Généraux lui firent hommage d'une chaîne d'or de la valeur de mille florins et d'une médaille d'honneur, et promirent que ses services aux Indes-Orientales seraient généreusement récompensés.

L'instruction conçue par les députés de l'assemblée des XVII, le 1er mars 1613, « pour le digne et brave (Ernfeste en Manhafte) Gérard Reijnst, Gouverneur-général, fut ratifiée et approuvée dans tous les points (in allen pointen geratificeerd en geapprobeert) » par les États-Généraux, sous la présidence de Jean Van Oldenbarnevelt, le 11 mai 1613; et l'acte de sa nomination fut confirmé par la signature du prince Maurice.

D'après cette instruction, Reijnst devait surtout s'attacher à « répartir avec discernement les terres conquises ou encore à conquérir, afin qu'elles pussent être cultivées, et les fruits de cette culture, utilisés, relativement surtout aux terres de Banda; quant à l'île de Neïra, un grand nombre de familles pourraient facilement s'y nourrir, après la conquête : et, en leur prenant les noix de muscade et le macis à un prix raisonnable, on trouverait avant tout la meilleure occasion de réaliser des profits considérables. » (Om alle geconquesteerde landen ende nog te conquesteren landen met discretie uittedeelen/ opdat deselve mogen gebouwd en de vruchten gebeneficeerd worden; principalijk lettende op de landen van Banda/ want op 't eiland Neira een groot getal huijsgesinnen hen zouden kunnen generen/ alzoo hetzelve geheellijk is geconquesteerd/ en als zullende dit voorrerst wel de beste gelegenheid geven om den kost rijkelijk te verdienen/ als men hen de noten en foelie tot een redelijke prijs afneemt). Cette partie de l'instruction du Gouverneur-général Reijnst prouve qu'on n'était pas alors bien exactement instruit en Europe de l'état des choses aux îles de Banda; on a pu voir aussi dans l'esquisse que nous avons donnée de la vie de Both, que les habitants de ces îles, séduits par les manœuvres des Anglais, avaient perfidement rompu avec la Compagnie en 1609, et fuyaient de plus en plus tout rapport avec nous. C'est ce qui rendait la tâche du Gouverneur-général la plus épineuse, et bien plus difficile peut-être qu'il ne pouvait le supposer au moment où il se décida à s'en charger.

Le 2 juin 1613, Reijnst quitta le Texel avec une flotte considérable, où l'on remarquait l'*Amsterdam*, le *Nassau*, le *Walcheren* et le *Vlissingen* (ces deux derniers navires avaient été équipés par la chambre de Zélande). Il n'arriva à sa destination qu'un an et demi après son départ. Il montait l'*Amsterdam*, et le négociant Pierre Van Den Broek, qui, au dire de Valentijn, l'accompagnait aux Indes-Orientales en qualité de conseiller, se trouvait à bord du *Nassau*. Pendant la traversée, Reijnst jeta successivement l'ancre à l'île de Brava, à Annabon et à Angoewoenie pour y renouveler sa provision d'eau douce et y prendre des vivres. Il s'arrêta même un mois entier à Angoewoenie. Ce fut dans cet endroit qu'il résolut avec son conseil d'envoyer une partie de la flotte avec le *Nassau*, sous les ordres de l'intrépide Van Den Broek, auquel il accorda le titre de « capitaine-major », dans la Mer-Rouge, où aucun vaisseau hollandais n'avait encore pénétré. Van Den Broek se sépara de la flotte principale, le 2 août 1614, et arriva, le 9 du même mois, dans une baie proche du cap Dor Fui, qu'il appela *baie de Nassau*; poursuivant sa route, il atteignit l'Arabie-Heureuse le 26, visita successivement le port d'Aden, les villes de Chihiri (Sequire) et de Kutsini ou Kissen à l'entrée du détroit de Bab-el-Mandel, obtint du roi la liberté de commercer avec ses sujets et d'élever pour ce but une factorerie, et jeta ainsi le fondement de relations commerciales, qui dans la suite ne furent point sans avantages pour nous. Van Den Broek, en quittant l'Arabie, se rendit en droite ligne à Java, et jeta l'ancre devant Bantam, le 30 décembre 1614; il fut accueilli par Jean Pieterszoon Koen, alors premier fonctionnaire de la loge hollandaise établie dans cette ville.

Cependant le Gouverneur-général Reijnst était arrivé sans accident avec sa flotte à Java; et depuis dix jours déjà il était entré en fonctions. Il paraît qu'il se rendit aussitôt à Jaccatra; du moins nous n'avons trouvé nulle part, qu'il fût à Bantam, lors de l'arrivée de Van Den Broek devant cette ville.

A Jaccatra, le Gouverneur-général renouvela les relations amicales déjà précédemment nouées avec le roi de ce pays, et conclut avec lui un traité, par lequel le roi se réserva le droit de lever un impôt sur les produits recueillis dans ses états, mais, par-contre, confirma de nouveau aux Hollandais la plus grande liberté de commerce, et promit, en même temps, pour prévenir toute incendie, de faire démolir toutes les maisons de bois qui s'élevaient autour de la loge hollandaise à Jaccatra, et de ne souffrir dans cet endroit que des édifices construits en pierre.

Reijnst retourna ensuite à Bantam, et surveilla activement les préparatifs d'une expédition qu'il allait entreprendre dans les Moluques, pour soumettre par la force des armes les Bandanais révoltés. Onze vaisseaux bien montés et bien armés, que le Gouverneur-général devait commander en personne, furent équipés dans ce but. La flotte fit voile pour Japara au commencement de l'année 1615, et fut rejointe dans cet endroit par Van den Broek avec le *Nassau*, qui reçut l'ordre de se rendre à Bouton. Il y devait prendre les mesures qu'il jugerait nécessaires pour mettre fin aux troubles causés par le principal fonctionnaire de la Compagnie dans cette île, lui donner un successeur plus capable, et prendre ensuite la route des Moluques pour y rejoindre la flotte du Gouverneur-général, qui se rendait directement dans ces parages.

Reijnst arriva à Amboine au commencement d'avril 1615, et ne s'y arrêta que peu de jours, pour en expulser les Anglais qui s'y étaient fixés sans l'assentiment de la Compagnie, et ne négligeaient rien pour s'approprier le commerce des clous de girofle : or, selon les traités existants, les indigènes s'étaient engagés à ne livrer leurs produits qu'aux Hollandais, à l'exclusion des autres nations.

Le jour même où le Gouverneur-général mit à la voile pour Banda, le Goenong Api fit éruption, et couvrit toute la contrée avoisinante de matières volcaniques. L'éruption fut accompagnée d'un bruit assourdissant, et répandit au loin la terreur et l'angoisse. Par un singulier concours de circonstances, la même chose arriva deux-cent-neuf ans plus tard, et le même mois, au Gouverneur-général Baron Van Der Capellen, qui se rendait d'Amboine à Banda sur l'*Eurydice*: il ne put entrer dans le port de Neïra, le même volcan ayant couvert subitement le voisinage de cendres et de tourbillons de fumée. Cependant l'éruption ne fut pas alors aussi désastreuse que maintenant. Le fort de Nassau fut tellement recouvert des pierres et des cendres vomies par le volcan, que l'artillerie fut comme ensevelie et pour longtemps hors d'usage. Cet accident aurait pu avoir les suites les plus funestes pour la garnison hollandaise, exposée comme elle était aux attaques furieuses des Bandanais; mais heureusement

l'arrivée de Reijnst avec des forces navales imposantes vint les tirer à propos de la détresse et de l'accablement dans lequel ils se trouvaient.

Ce fut le 7 avril 1615, que le Gouverneur-général vint jeter l'ancre avec sa flotte devant le fort de Nassau à Neïra. Van Den Broek avait rejoint la flotte le jour précédent; et aussitôt des mesures furent prises pour réaliser le projet de réduire à l'obéissance les perfides et audacieux Bandanais.

Dès le 14 mai 1615, le Gouverneur-général envoya le *Nassau*, l'*Ede*, le *Neptune* et le *Morgenster*, avec deux frégates, une barque et dix chaloupes armées, contre Poeloe Aij, petite île située un peu plus à l'ouest, avec ordre de l'attaquer et de s'en rendre maître. Van Den Broek, connaissant le courage personnel de Reijnst et son imperturbable sang-froid, avait fait tous ses efforts pour le décider à commander en personne cette première attaque, ajoutant que ceux qui le lui déconseillaient, n'étaient pas ses amis. Cependant le Gouverneur-général, jugeant qu'il ne devait payer de sa personne que dans un cas urgent, s'en remettant d'ailleurs entièrement à l'habilité de ses officiers, rejeta la proposition de Van Den Broek et confia le commandement de l'expédition à Adrien Van Der Dussen. Neuf-cents soldats européens et japonais furent placés sous ses ordres. Aussitôt après l'arrivée des bâtiments devant Poeloe Aij, les troupes furent débarquées et se disposèrent à attaquer sans retard les fortifications de l'ennemi. Les troupes auxiliaires japonaises donnèrent les premières. Le fort ne fut conquis par nos soldats et évacué par les indigènes, qu'après une longue et sanglante résistance de leur part. Les Bandanais s'enfuirent en hâte vers les montagnes voisines, qui étaient couvertes d'une épaisse forêt.

Au lieu de redoubler de vigilance pour rester maîtres d'un fort dont la possession leur avait déjà coûté si cher, nos soldats s'abandonnèrent à une folle sécurité; mais ils eurent cruellement lieu de s'en repentir. En effet les indigènes, avertis de cette négligence par deux déserteurs qui avaient perfidement passé de leur côté, revinrent sans bruit en côtoyant la terre, et rentrèrent inaperçus dans la partie de leurs fortifications où les Hollandais n'avaient placé aucune sentinelle, et qui n'était séparée que par un mur de la partie en face de la mer. Ils mirent le feu aux magasins alors remplis de riz et de clous de girofle, et tombèrent ensuite à l'improviste sur leurs vainqueurs. La confusion se mit parmi nos soldats; ils prirent la fuite de toutes parts et ne purent trouver d'abri contre la fureur des indigènes, qu'en regagnant les vaisseaux en rade devant Poeloe Aij. On compta de notre côté dans cette dernière affaire plus de 25 morts et 170 blessés.

La nouvelle de cette défaite accabla le Gouverneur-général Reijnst. Il s'aperçut alors de son erreur et éprouva un vif regret de n'avoir pas suivi l'avis si raisonnable de Van Den Broek. Il était clair que cette malheureuse issue était la suite d'un manque de discipline et de capacité, et que si Reijnst avait commandé l'expédition en personne, on aurait pu remédier au mal, tandis que dans la confusion actuelle, il fallut d'abord envoyer du monde à Neïra, où Reijnst s'était arrêté pour prendre de nouveaux ordres. Reijnst jugea plus prudent de ne pas tenter une seconde attaque contre Poeloe Aij; et, comme la mousson d'ouest allait commencer, il retourna aussitôt à Java, où il arriva sain et sauf en octobre 1615.

On ne sait pas au juste, si Reijnst s'est arrêté plus tard à Jaccatra ou à Bantam; ce qui est certain, c'est que, à peine de son retour à Java, il fut attaqué d'une violente maladie qui le conduisit au tombeau, après une administration d'une année dans les Indes-Orientales, le 20 décembre 1615.

(*La suite prochainement.*)

MÉMOIRES HISTORIQUES.

NOTICES HISTORIQUES SUR LES PIRATERIES COMMISES DANS L'ARCHIPEL INDIEN-ORIENTAL, ET SUR LES MESURES PRISES POUR LES RÉPRIMER PAR LE GOUVERNEMENT NÉERLANDAIS, DANS LES TRENTE DERNIÈRES ANNÉES, — PAR *Jhr.* J. P. CORNETS DE GROOT, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL AU MINISTÈRE DES COLONIES.

PREMIÈRE PARTIE. 1816—1829.

(*Suite de la page* 204.)

Cependant les négociations avec les princes de Célèbes avaient abouti en 1824, à un renouvellement du contrat-général, connu dans cet endroit sous le nom de *Contrat Bongais* (*Bongaisch kontract*). L'article 14 de ce contrat porte que les bâtiments de ces princes, pour être admis dans les possessions néerlandaises, devront être munis de passeports néerlandais et seront soumis, pour tout ce qui regarde la navigation et le commerce, aux réglements arrêtés par le gouvernement.

Certes pareille clause était justifiée par les événements. Il suffit pour le prouver de s'en référer au rapport des commissaires, le colonel J. D. Van Schelle gouverneur, et M^{e}. J. H. Tobias.

«Nous avons cherché ailleurs,» disent les rapporteurs «à montrer les pertes incalculables que la présence des pirates dans l'Archipel, a causées au commerce de l'établissement de Mangkasser. D'ailleurs les rapports des Gouverneurs, depuis la restauration du gouvernement néerlandais en 1816, ont suffisamment fait connaître les méfaits de ces brigands. On voit souvent leurs praux au nombre de soixante-dix, de quatre-vingts et plus, attaquer dans le détroit de Saleyer et ailleurs des convois de plus de vingt paduakans bien montées, faire des descentes à Saleyer, piller et ravager des provinces entières à Boeton: et l'on commence à craindre avec raison que Sumbawa, pressée chaque année davantage, ne finisse par avoir à souffrir de leurs dévastations.»

«Les pirates établis à Taboenko et à Tobello généralement connus sous le nom de *Tobellos*, sont originairement des fugitifs venus de Ternate, de Tidor, de Batsjan et de Céram, qui ont quitté leur pays environ en 1780 et 1790, après la fuite du prince Nikoe de Tidor et par suite des troubles qui en furent la conséquence. Comme d'ordinaire, cette troupe s'est augmentée de quelques autres vagabonds et d'un certain nombre d'habitants de Taboenko et Tobello. Ces deux endroits sont situés au sud-ouest dans la baie de Tolo, dans le territoire du roi de Loehoe, qui toutefois ne peut pas faire reconnaître son autorité parmi eux.

«Tous les moyens mis en oeuvre pour ranimer le commerce, resteront infructueux, tant que les pirates pourront impunément vexer le commerçant. Il faudra, nous le croyons, avoir recours dans cette circonstance aux moyens violents.»

L'an 1824, il fut encore conclu un traité avec les sultans de Ternate et de Tidor, îles situées vis-à-vis de Menado, par lequel ces princes s'engageaient à assister au besoin le gouvernement d'hommes et de bâtiments contre les pirates.

Voici du reste, d'après le *Journal de Batavia* (*Bataviasche Courant*), le compte-rendu de tout ce qui s'est fait de la part du gouvernement en 1824.

«Les mesures pour la sûreté de nos côtes contre les pirateries, ont en général donné d'excellents résultats. Le commerce au petit cours et les habitants des côtes n'ont pas éprouvé de pertes, ou du moins pas de pertes importantes.

«Pendant le mois de juin, soixante-dix corsaires papoes ou céramois se montrèrent dans le voisinage de Banjoewangi; mais une petite escadre de la marine coloniale et l'arrivée de la corvette royale *la Comète* les fit disparaître, avant qu'ils eussent eu le temps de commettre quelque brigandage.

«Vers le même temps les îles de Kangéang, à l'est de Madura, furent inquiétées aussi par la flotte qui avait été vue à Banjoewangi; mais les bâtiments de la marine coloniale lui donnèrent si vivement la chasse, qu'elle quitta aussitôt ces parages, où elle n'a plus reparu.

«La chaloupe canonnière N°. 15 rencontra une partie de cette flotte; mais la nuit qui survint l'empêcha d'obtenir aucun avantage sur ces praux.

«Le schooner la *Circé* eut le bonheur de reprendre sur quelques pirates, au nord de Madura, un bâtiment chargé de sel et de le rendre à son propriétaire.

«Des pirates se montrèrent dans la baie de Panaroekan; la canonnière N°. 18 en vint aux mains avec un de leurs praux, qui, malgré de fortes avaries, échappa, à la faveur d'un calme plat.

«On découvrit aussi à cette époque des pirates près de Chéribon. Les schooners le *Castor* et l'*Emma*, envoyés aussitôt contre eux, les firent bientôt disparaître.

«Les bruits qui s'étaient répandus, qu'on aurait vu des praux de pirates construits sur le modèle des praux de croisière du gouvernement, ne se sont pas confirmés.

«Un état de choses si longtemps désiré et si favorable au commerce indigène, doit être attribué, nous le croyons, à l'activité qu'ont montrée à l'envi, dans l'exercice de leurs fonctions, les commandants des divers bâtiments en station et de la marine coloniale, — et en grande partie aussi aux communications plus régulières, à l'unité plus grande que le département de la marine sous le contre-amiral Baron J. J. Melvill de Carnbée, a établies entre les bâtiments de guerre de la marine coloniale et les praux de croisière des diverses résidences. On a pu ainsi, surtout au moyen des petits bâtiments qui tiraient peu d'eau, surveiller et protéger une bien plus grande étendue qu'on ne pouvait le faire jadis.

«Les commandants indigènes de ces praux ont fait preuve en plusieurs circonstances, qu'ils ne sont nullement inférieurs en courage à l'ennemi qu'ils avaient à combattre. Les pirates ont eu le dessous dans chaque rencontre.

«Il est à remarquer que les praux-croisière, d'ailleurs si utiles à tant d'égards aux résidences des côtes, ont particulièrement bien répondu au but pour lequel ils ont été construits. Cependant on ne peut nier qu'ils restent inférieurs en vitesse aux praux des pirates: ces derniers, plus légers de construction et de gréement, et montés par un équipage plus nombreux, peuvent en temps de calme ou avec le vent, mettre plus de monde à la rame et échapper ainsi à toute poursuite.»

Il est assez remarquable que ce rapport entre dans peu de détails et passe, par exemple, entièrement sous silence l'appui que les pirates trouvaient auprès des princes de Bornéo. L'important rapport du conseiller des Indes M. Muntinghe du 31 août 1821, offre à ce sujet des particularités qu'il ne sera pas inutile de reproduire ici: «Les princes de la côte de Bornéo partagent toutes les inclinations, tous les intérêts commerciaux des populations de leurs villes et de leur rivages; et partout où ces populations paraissent, comme à Sambas, incliner à la piraterie, les princes montrent le même penchant. Du moins à l'égard de Sambas, il suffit pour prouver cette dernière assertion de parcourir les derniers rapports du résident de l'endroit, et de rappeler qu'on y a équipé, sous les yeux et avec le consentement du sultan, un bâtiment destiné à la piraterie. Quant à ce qui regarde Pontianak, c'est un fait avéré, que le vieux sultan Said Abdul Rachman, aussi bien que le sultan Kassiem, après avoir abandonné le métier de pirate, sont devenus les principaux commerçants de l'endroit.»

Outre les mesures que M. Muntinghe avait conseillé de prendre en 1818, il proposait encore comme moyens de répression de la piraterie:

a. d'étendre l'influence du gouvernement, en concluant des alliances surtout avec quelques petits états encore indépendants, au nord de Sambas et au sud de Pontianak, qui servaient encore parfois d'asile aux pirates. Parmi les états au nord de Sambas on compte Serawak, Kelakka, Moka, Seribas et Palo; et parmi ceux au sud de Pontaniak, l'ancienne Succadana, Matam et les îles de Mankap, Panumbangan, Seroetoe et Carimata.

b. de nommer, afin de contenir tous ces petits états, un gouverneur stable sur la côte de Bornéo, auquel on subordonnerait les résidents de Pontianak, de Sambas et de Mampawa.

c. de confier à ce gouverneur le soin de choisir, pour la récolte des nids d'oiseaux le long des côtes

et dans les îles, et pour la pêche du *karet* de l'*agar agar* et du *tripang*, de choisir, disons-nous, de préférence les peuples de Biliton, Linga, Riouw, Seroetoe et Carimata et de substituer ainsi à la piraterie, une honnête industrie.

Le Commissaire de Bornéo, M^e^. J. H. Tobias, dont l'instruction, en date d'octobre 1821, enjoignait d'examiner comment il faudrait s'y prendre pour retirer de la piraterie les populations de Sambas et d'autres parties de Bornéo, et les engager à s'appliquer à un commerce licite ou à l'agriculture, répondit dans son rapport du 8 mai 1822:

« L'extension du commerce grâce aux nouvelles déterminations, contribuera beaucoup plus que la force des armes à détourner ce fléau d'une manière durable. Il est incontestable que c'est la décadence du commerce, le manque de commerçants, par suite de ce qu'on leur a ôté ou qu'on ne leur a pas donné l'occasion de se livrer au négoce, que la piraterie a pris naissance et s'est développée d'une manière effrayante depuis quelques années. Les Lanounais proprement dits, ou habitants de Magindano, Soeloe et de la côte septentrionale de Bornéo, sont problablement les seuls sur lesquels les nouveaux arrangements commerciaux n'exerceront pas de sitôt une influence salutaire; et les seuls par conséquent pour la répression desquels il faudra peut-être recourir à la force des armes. Du reste M. Muntinghe, dans son rapport daté du 25 mai 1818, a consigné si exactement tout ce qui regarde les pirates, que je me dispenserai de revenir sur ce sujet. Je me bornerai aux particularités suivantes.

« Il se trouve à Matam et à Succadana sept à huit bâtiments de pirates, et probablement un nombre tout aussi peu considérable à Carimata. Les pirates (*Raïjats*) de ces endroits ne le sont que par pauvreté: Il suffirait de leur fournir un moyen plus convenable de subsistance pour en faire d'utiles sujets.

« On ne comprend proprement sous le nom de Lanounais, que les pirates de Magindano, de Soeloe et de quelques endroits voisins de l'île de Bornéo, comme Tuwara, Tumbassa et Mangkabo. On n'équipe pas moins de 100 bâtiments à Magindano et à Soeloe, 50 à Tuwara, 20 à Tumbassa et 20 à Mangkabo, il en part environ 5 ou 6 de Sumroka à Bornéo proprement dit, près de Tanjong Datoe. Quant aux autres pirateries de moindre importance, qui se commettent le long de la côte, il faut les attribuer à des pirates de toute espèce qui n'en font cependant pas une profession habituelle, mais qui y sont poussés de temps en temps par le plus impérieux besoin et la pauvreté.

« En réglant les affaires de Bornéo, je me flatte qu'on pourra facilement dompter cette dernière espèce de pirates; mais il faudra prendre des mesures beaucoup plus vigoureuses contre les Lanounais. Leur cruauté et leur avidité sont incroyables. Le capitaine du bâtiment anglais *the Seaflower* a fait à ses dépens la terrible expérience de leur perfidie. L'un des chefs, nommé Datoe Sabandhar, après avoir séjourné huit jours à bord, mangé pendant tout ce temps à la table du capitaine et couché dans sa cabine, tenta avec ceux de sa suite de mettre le navire au pillage. Ce perfide dessein échoua cependant et coûta la vie au pirate et à douze des siens; les autres sautèrent à la mer. L'équipage du navire eut quatre hommes de tués et beaucoup de blessés. Le capitaine fut atteint de douze blessures et perdit pour toujours l'usage de son bras droit. C'est lui-même qui m'a communiqué toutes les particularités de cette affaire, ajoutant que son gouvernement ne manquerait pas de tirer vengeance d'une telle perfidie. Le *Seaflower* était cependant un petit navire de 16 pièces, équipé en guerre et monté par 60 hommes environ, Européens pour la plupart; et le capitaine est un officier de la marine royale en congé. Ce fait peut donner une idée de l'audace et de la puissance de ces insulaires. »

« Les détails que je viens de rapporter, m'ont été communiqués par le sultan de Sambas, qui m'a confirmé de plus tous ceux dont M. Muntinghe a fait usage dans son rapport. Ce prince, jadis l'un des principaux pirates, est parfaitement au fait de tout ce qui les concerne; et quoique parent de quelques-uns de leurs petits princes, entr'autres ceux de Linga et de Riouw, il n'est en aucune manière complice de leurs brigandages. Selon lui, le seul moyen d'extirper le mal jusqu'à la racine, serait de punir sévèrement tous les petits princes qui exercent encore la piraterie ou qui la favorisent en secret. Il offre lui-même ses services pour des expéditions de ce genre; cependant cette offre ne devrait-être acceptée qu'avec la plus grande prudence. Par une trop grande condescendance de sa part, il est souvent obligé de fermer les yeux sur des méfaits qu'il ne devrait point tolérer de ses sujets. L'année dernière

encore, certaines circonstances, et plus encore sa bonhomie ordinaire, l'ont en quelque sorte rendu complice d'un certain prince de Riouw, nommé Radja Toea, pirate déterminé qui réside actuellement à Serassa. Ils avaient jadis fait plus d'une expédition ensemble.»

Le second volume, 1[re] année, du *Journal des Indes-Orientales* renferme à l'article *Bornéo* la description d'un voyage fait dans le Banjermassin en 1824. L'auteur, qui est, si nous ne nous trompons, M. H. M. Halewijn, s'exprime comme suit: «La rivière de Molucco est située à l'est de la grande rivière de Banjermassin; l'embouchure en est large et particulièrement belle. Après l'avoir remontée pendant un quart de lieue, nous arrivâmes à un endroit où avait jadis existé un petit fort, qui fut détruit en 1819 par les dayaks ou pirates. Un sous-officier européen perdit la vie dans cette occasion.»

L'auteur rapporte ensuite que la partie de la population dayaks et celle de Banjer, qui habite le rivage *a su par de secrètes communications avec les pirates se pourvoir d'armes et d'artillerie.* Citons encore ce qu'il dit ensuite des provinces de Kottaringin, Leway, Sintang, Pagatan, Passir, Kottei et Berou sur la côte orientale: «Quoique tous ces petits pays puissent paraître avoir par eux-mêmes peu d'importance, il n'en est pas moins nécessaire que le gouvernement néerlandais, s'il veut réprimer la piraterie, entretienne une police sans cesse active sur tous ces petits états indépendants les uns des autres.

«Il est prouvé que les côtes de Bornéo offrent d'ordinaire un refuge assuré aux pirates qui infestent si souvent les côtes de Java. Les petits princes de ces états ont souvent avec ces pirates des rapports secrets, qu'ils changeraient bientôt en communications ouvertes, n'était la crainte que leur inspire le gouvernement néerlandais. Pendant que je me trouvais à Kottaringin, les chefs de l'endroit me racontèrent, que, quatre mois auparavant, quelques pirates, sous la conduite d'un certain Panglima Koewat, étaient venus demander un asile au prince: il leur fut accordé, sinon par crainte du moins par impuissance de leur résister; à condition toutefois qu'ils s'établiraient dans la baie de Kornay. Ils avaient avec eux 30 bâtiments, 100 femmes et 50 enfants.

«Avec leurs légers et rapides praux à rames, les pirates ne semblent guère craindre les bâtiments de guerre. Ils avaient l'air de beaucoup plus redouter que le gouvernement, de concert avec les petits princes de la côte de Bornéo, n'envoyât le long des côtes des expéditions composées de petits bâtiments, afin de les chasser de leurs repaires; car alors, forcés de reprendre la mer, ils tomberaient infailliblement au pouvoir des croisières.

«Les pirates qui s'entendent avec les princes des côtes de Bornéo, leur cèdent une partie du butin qu'ils ont enlevé ou leur vendent les malheureux qu'ils ont faits prisonniers. Leurs praux sont armés d'ordinaire d'une pièce de gros calibre et montés par un équipage exercé, habitué à une vie nomade et rude.

«Les Bouginais ont une manière particulière de combattre les pirates. Ils montent de petites embarcations, qui, outre les rameurs, portent un homme armé d'une carabine; ils s'efforcent de s'approcher aussi près que possible des bâtiments des pirates, de façon cependant à rester hors de portée de la petite pièce que ces bâtiments portent à l'avant. Et comme ce sont d'excellents tireurs, ils font éprouver par cette manoeuvre des pertes sensibles aux pirates; aussi ces derniers déclarent ils ouvertement qu'ils redoutent d'avoir affaire aux Bouginais. Quelquefois même ils abordent sur le champ les pirates; les deux partis en viennent alors aux mains avec un tel acharnement qu'ils changent souvent de bâtiment pendant le combat.»

Cette description et ces développements sont parfaitement d'accord avec ce que rapporte la *Chronique des Indes néerlandaises*, *année* 1819 [1], savoir: que les nouveaux réglements, qui furent mis à exécution sur la côte de Bornéo en 1819, ne furent agréables ni aux princes, ni aux indigènes; que la population des côtes *dont la piraterie est le principal moyen de subsistance*, *se trouva tout-à-coup contrariée et limitée dans ses expéditions,— et que les princes pour lesquels la piraterie était une source précieuse de*

[1] *Kronijk van Nederlandsch Indie over het jaar* 1819, insérée dans le 2[e] volume, 3[e] année, du *Journal des Indes-Orientales* (*Tijdschrift voor Neêrland's-Indië*).

revenus, ne se prêtèrent qu'avec beaucoup de tiédeur, à l'introduction d'un état de choses si contraire à leurs intérêts.

Reprenons notre aperçu historique un moment interrompu.

Vers la fin de 1824 et au commencement de 1825, divers transports militaires qui devaient faire partie de l'expédition de Célèbes, partirent de Java pour Mangkasser. Parmi les navires qui servaient au transport, se trouvait le *Fathal Barie*, qui portait un détachement militaire de 225 hommes, sous les ordres du major Geij. L'embarquement avait eu lieu à Samarang; et l'on avait quitté Soerabaya depuis quelques jours, quand on découvrit deux bâtiments qui avançaient dans la même direction. «Aussitôt qu'on les vit diminuer de voiles,» raconte M. le capitaine J.C. Van Rijneveld [1], «comme pour attendre le transport, le major Geij pensa que ce pouvait être des corsaires, qui, loin de soupçonner la présence d'une force militaire aussi considérable, croyaient trouver une proie facile. C'était pour notre intrépide major une espèce d'*intermezzo* dont il se proposait de tirer tout le parti possible, surtout pour préparer le moral de ses subordonnés à de plus grands exploits. Il fit prendre les armes aux soldats, charger les caronnades et cacher son monde; puis il donna l'ordre d'avancer à l'improviste sur les pirates. Les deux corsaires se tenaient près l'un de l'autre et paraissaient se préparer à aborder le *Fathal Barie*. Aussitôt qu'on fut arrivé à une portée de fusil, à un signe du major Geij, les quatre caronnades firent une décharge, et les troupes se montrant subitement ouvrirent une vive fusillade. — Après un aussi sérieux avertissement on cria aux deux commandants de venir eux-mêmes apporter leurs passeports à bord du *Fathal Barie*. Il y eut quelques instants d'hésitation, pendant lesquels on put voir les pirates jeter à la mer plusieurs pièces de canons aussi secrètement que possible; les deux chefs obéirent à la sommation. Les faux passeports dont ils étaient porteurs, et les canons qu'on découvrit encore sur les bâtiments, quoiqu'ils s'efforçassent de les dérober aux regards en les recouvrant de voiles, prouvèrent bien qu'on ne s'était pas trompé en les attaquant comme pirates. Les soldats reçurent l'ordre de se tenir prêts à recommencer le feu; et les canonniers se placèrent, mèche allumée, à côté de leurs pièces. Alors le major Geij ordonna à un brave sous-officier, blanchi au service, de descendre avec un fort détachement dans une chaloupe, pour transporter une partie de l'équipage des deux corsaires à bord du *Fathal Barie*; en même temps il cria aux pirates qu'on les coulerait s'ils faisaient la moindre résistance. Au moment où l'embarcation s'éloigna du *Fathal Barie*, le chef des pirates prononça à haute voix du pont du navire quelques paroles incompréhensibles, mais qu'on reconnut plus tard pour un ordre de commencer le massacre (*amok*). Quelques-uns des pirates qui se trouvaient sur le pont de leurs bâtiments se laissèrent transporter sans résistance à bord du *Fathal Barie*. On les désarma de leurs crids qu'ils tenaient cachés, et on les mit aux fers, pendant que l'embarcation retournait prendre un second chargement de pirates. Leur chef, voyant probablement ses projets déjoués par ces rigoureuses mesures, répéta alors son terrible cri d'*amok*; et tirant en même temps un crids qu'il avait su dérober à tous les regards, il se précipita sur le major Geij, qui surveillait, le dos tourné, l'exécution de ses ordres, et l'aurait infailliblement percé, si le capitaine du navire anglais n'avait été sur ses gardes, et ne l'avait terrassé d'un coup de pince à canon qu'il tenait à la main. L'autre chef qui se tenait vers la proue sous la garde de deux soldats, les frappa successivement de son crids et s'élança à la mer; mais, atteint de plusieurs balles, il disparut sous l'eau. Le cri de mort avait été entendu sur les deux bâtiments corsaires, au moment ou une portion de l'équipage de l'embarcation se trouvait à bord des pirates. Ceux-ci, qui jusqu'alors s'étaient tenus cachés sous le pont, se montrèrent tout-à-coup armés de pistolets, de kléwangs et de crids. Malgré la supériorité des pirates et la furie de leur attaque, l'équipage de l'embarcation se soutint quelque temps, jusqu'à ce que le nombre toujours croissant de leurs adversaires et la chute de quelques-uns des leurs les eut forcés à la retraite. L'embarcation se retira à quelques brasses de distance et ouvrit une fusillade bien nourrie, qui fut dirigée avec tant de sang-froid, que l'on put se rapprocher des pirates. Tout-à-coup le feu se déclara dans la voilure de l'un des corsaires, occasionné sans doute par quelque bourre enflammée. Le feu se propagea si rapidement que le bâtiment fut bientôt tout en flammes et coula après une explosion. L'équipage

[1] Dans l'ouvrage intitulé: *Celebes of veldtogt der Nederlanders op het eiland Celebes in de jaren* 1824 *et* 1825 (Célèbes ou campagne des Néerlandais dans l'île de Célèbes, pendant les années 1824 et 1825). Breda 1840.

de l'embarcation, prévoyant ce qui venait d'arriver, s'était un peu éloigné, mais sans discontinuer son feu sur les pirates du second bâtiment et sur ceux du premier, qui s'étaient jetés à la mer pour gagner l'autre à la nage. Pendant ce temps les autres embarcations du *Fathal Barie* avaient été mises à la mer; mais les pirates, profitant de la confusion momentanée, causée par l'explosion de l'autre bâtiment, parvinrent, à force de rames, à se soustraire au danger, quoique le vent leur fût contraire. Cependant, entassés comme ils l'étaient, le feu des caronnades du *Fathal Barie* et la fusillade des chaloupes leur blessèrent beaucoup de monde, avant qu'ils fussent hors de portée.»

Le gouvernement néerlandais des Indes ne perdit point de vue, comme on l'a avancé plus d'une fois, l'article du traité de Londres, du 17 mars 1824, que nous avons rapporté plus haut. On fit aussitôt des efforts pour obtenir quelque coopération de la part du gouvernement anglais des Indes; car bien que le besoin ne s'en fût point encore fait sentir, ce concours était désirable sous tous les rapports, aussi afin d'éviter des difficultés qui pourraient résulter contraire au but général du traité qui est d'assurer la bonne intelligence entre les deux états dans leurs possessions d'outre-mer. Cette affaire fut donc l'un des objets de l'instruction remise à M. Christiaan Van Angelbeek, fonctionnaire expérimenté, qui avait été envoyé à Riouw et à Singapoere au commencement de 1825. Nous ne pouvons mieux faire que de citer ici son rapport du 12 avril de la même année, au Gouverneur-général Baron Van Der Capellen.

«J'ai cru, dit-il, l'occasion convenable pour entretenir M. Crawfurd, résident anglais à Singapoere, au sujet de la piraterie, et m'informer auprès de lui, si les autorités supérieures du Bengale avaient l'intention de prendre des mesures pour la réprimer; lui exposant combien le gouvernement avait, bien plus qu'autrefois, intérêt à ce que la navigation et le commerce ne fussent pas inquiétés dans l'Archipel, je représentai au résident quelle funeste influence ce fléau exerce sur la prospérité et la civilisation des insulaires de cet Archipel; combien les entraves que la piraterie apporte au commerce et à la navigation, ralentissent le développement de leur industrie et étouffent en eux tout désir de travail: de là la nécessité de mettre un terme à la piraterie. Je lui représentai enfin, comme mon opinion personnelle, que le moyen le plus sûr d'arriver au but proposé serait, pour les gouvernements anglais et néerlandais, de prendre des mesures à peu près uniformes pour combattre les pirates, et d'agir dans cette circonstance *en réunissant leurs forces*. Le résident me répondit que cette affaire l'occupait sérieusement dejà depuis longtemps, et qu'il avait même eu l'intention de présenter au Gouverneur-général des Indes anglaises, un projet sur les moyens à mettre en usage pour l'expulsion des pirates. J'espère maintenant, ajouta-t-il, être bientôt en état de réaliser ce projet. Il entra tout-à-fait dans mes vues sur la manière dont il faudrait s'y prendre pour réussir; et, faisant l'observation qu'on devait faire usage de bateaux à vapeur, au nombre de cinq ou six, il se promettait les meilleurs résultats de leur emploi, mais il regardait la complète expulsion des pirates, au moyen des croiseurs ordinaires, comme fort difficile, pour ne pas dire impossible. Il veut que ces bateaux croisent pendant toute l'année entre Java et Poeloe Pinang. Ils devraient parcourir sans cesse les détroits de Malacca, Riouw, Banka et enfin les côtes de Java et de Bornéo et les purger des pirates: ceux-ci, fatigués de voir leurs entreprises échouer partout, seraient enfin forcés de chercher un autre moyen de subsistance; et le terrible fléau prendrait fin. Le résident de Singapoere semble avoir fait de ce sujet l'objet de sérieuses réflexions. Il désirerait bien aussi voir les deux gouvernements réunir leurs efforts contre la piraterie. Le nouveau contrat passé le 4 août 1824 avec les princes de Djohor (concernant la cession de Singapoere) contient un article qui défend la piraterie à leurs sujets; il me semble que c'est là une preuve de la sincérité des déclarations que M. Crawfurd me faisait naguères.»

«J'ai constamment, dit encore M. Angelbeek dans son rapport général du 14 août 1825, mis sous les yeux du vice-roi à Riouw, Radja Jafar, que, pour parvenir à un certain degré de prospérité et de bien-être, il était nécessaire d'adopter un système de gouvernement plus énergique et en même temps plus généreux; et je lui ai donné l'assurance que le gouvernement était prêt à l'assister dans cette affaire. J'ai toujours mis en première ligne que le principal moyen à employer serait *de réprimer et même d'étouffer la piraterie*.»

« Les deux principaux chefs des pirates dans l'empire malais sont : le Panghoeloe Hamba Radja à Mapar, auquel obéissent tous les soi-disant *rayats* ou *orang laut* des îles situées dans les eaux de Linga ; — et le Radja Lang, dans l'île de Boelang, duquel relèvent tous les *rayats* de Gallang, de Boelang et de quelques autres îles situées à l'entrée ou près du détroit de Malacca.

« Ces *rayats* ou *orang laut* ne paraissent pas appartenir à la race malaie ; on fait, du moins, une garnde différence entre un *orang malayoe* et un *rayat*. La langue est, à peu d'exceptions près, la même ; c'est dans le caractère de ces deux peuples que se trouve la principale différence. On a voulu expliquer ce fait en disant que cela provenait de ce que les orang malayoe avaient atteint un plus haut degré de civilisation ; et ce n'est pas moi qui contredirai cette explication. Ces rayats obéissent dans leurs expéditions aux ordres d'un chef qui prend le titre de *Panglima*, et qui est d'ordinaire Malais d'origine. Les deux chefs suprêmes, à Mapar et à Boelang, ont su attacher les Panglimas à leurs intérêts, en leur prêtant des bâtiments, des munitions de guerre ou des vivres ; aussi retirent-ils leur partie du butin fait dans l'expédition.

« On conclura sans peine de ce qui précède que, pour mettre fin aux pirateries, il faut persuader aux Panghoeloe Hamba Radja et au Radja Lang d'encourager leurs sujets à changer leur vie de brigandages contre des professions plus paisibles, la pêche de l'*agar*, du *tripang*, de la tortue, l'agriculture et les arts qui s'y rattachent. Ce serait manquer son but que de s'en remettre pour cela au sultan de Linga ou au vice-roi de Riouw ; car les rayats reconnaissent bien ces princes comme tels, mais ils n'obéissent qu'au Panghoeloe Hamba Radja et au Radja Lang, dont l'autorité temporaire n'est pas héréditaire, mais élective.

« La répression de la piraterie restera longtemps dans ces parages une tâche fort difficile. Je ne crois même pas que, pour le moment, il faille songer à l'extirper entièrement. Les peuples y sont attachés comme à une industrie qu'ils ont héritée de leurs ancêtres ; de sorte qu'il est impossible de les convaincre de ce qu'il y a de misérable et de criminel à s'y adonner. Les orang laut ont, depuis bien du temps, trouvé leur existence et leur avantage à écumer la mer ; ils habitent même de préférence sur l'eau, semblables en cela aux Toridjènes de Célèbes et aux A-hias de la Chine.

« J'ai à plusieurs reprises représenté au Panghoeloe Hamba Radja, à Riouw comme à Mapar, que le gouvernement désirait sérieusement, qu'il fît, de son côté, en qualité de chef des orang laut tout ce qu'il pourrait, pour qu'ils abandonnassent cette odieuse industrie. Je lui ai rappelé la punition qui l'attendait, lui et ses subordonnés, s'il ne remplissait pas les promesses solennellement jurées ; et dans le cas contraire, la protection et le secours sur lesquels il pouvait compter. Je lui ai dit que la patience, la longanimité du gouvernement était à bout, et que, puisqu'il paraît que de son côté il ne veut prêter l'oreille à aucun avertissement, on allait prendre des mesures rigoureuses pour ramener à leur devoir les sujets de son allié. Le Panghoeloe Hamba Radja m'a assuré, en présence de Tongkoe Said Mohamad Zein, vice-roi de Riouw, dont je ne puis assez louer le zèle pour la bonne cause, et d'Ibrahim, le Selawatang de Linga, qu'il se propose très-certainement de détourner les orang laut de la piraterie, et de les engager à choisir des professions utiles au bien-être de tous.

« Je crois qu'on fera bien de se reposer en apparence sur l'assurance donnée par le Panghoeloe, et d'accepter la proposition qui m'a été faite par le vice-roi Radja Jafar, savoir : de rouvrir aux orang laut la pêche dans les eaux de Biliton, qui semble leur être fermée depuis que le gouvernement s'est établi dans cette île ; sans qu'il faille, pour cela, cesser d'avoir les yeux ouverts sur les pirateries que les orang laut pourraient commettre sous main. C'est là le seul moyen d'étouffer le mal ; car il n'y a aucun bon résultat à attendre d'une expédition contre les pirates malais. Les praux dont ils se servent, dans leurs expéditions comme pour la pêche de l'*agar agar* et du *tripang*, sont aussi vite reconstruits que brûlés ; et ils n'ont rien à perdre à leurs misérables huttes. C'est un mal qui a sa source dans les mœurs mêmes du peuple, et qui, par conséquent, ne pourra être extirpé que par la douceur et la persuasion, mais jamais par la violence. Voilà pour ce qui regarde les orang laut soumis à l'autorité du Panghoeloe Hamba Radja. — On n'a pas encore fait connaître au Radja Lang la volonté bien arrêtée du gouvernement, parce que, jusqu'ici, on a regardé à tort les îles de Gallang et de Boelang, comme ne ressortissant pas à la résidence de Riouw. Il sera nécessaire que le résident de Riouw en agisse avec le Radja Lang, comme je viens de faire avec le Panghoeloe Hamba Radja,

si l'on veut que les orang laut qui sont soumis au premier, et qui ne sont pas, à beaucoup près, les moins nombreux, adoptent un genre de vie plus honorable.

« La proposition du vice-roi Radja Jafar, à l'égard de la pêche dans les eaux de Biliton, dont je parlais à l'instant, exige quelque explication, surtout quant à la manière dont la pêche devra se faire. Dans le voisinage de Biliton et de Banka, etc., la mer fournit abondamment l'*agar agar* et le *tripang*. Le Panghoeloe Hamba Radja avait coutume d'y envoyer annuellement, pour son compte, et pour celui de quelques autres armateurs, une flotille composée de 40 à 60 bâtiments. Les armateurs, ainsi que les orangs laut, y trouvaient du profit et un moyen sûr de subsistance; car l'*agar agar* et le *tripang* pêché dans cet endroit, servait de cargaison de retour aux wankangs chinoises qui visitaient Kwala Dai. Mais lorsque le gouvernement néerlandais prit possession de l'île de Biliton, la flotte de Linga, qui, il faut le dire, ne se bornait pas toujours à la pêche, mais, quand l'occasion s'en présentait, commettait aussi quelques pirateries, la flotte de Linga, dis-je, n'osa plus entreprendre ses expéditions annuelles. Les orang laut ont perdu par là un de leurs principaux moyens de subsistance; de sorte qu'en le leur rendant sous certaines conditions, on est à peu près certain de voir diminuer le nombre des pirates de Linga. Je me suis engagé à proposer à Votre Excellence le rétablissement de cette pêche; et nous sommes provisoirement convaincus, le vice-roi, le Panghoeloe Hamba Radja et moi :

1. « Que tout bâtiment équipé pour cette pêche, sera muni d'un passeport revêtu d'un sceau tout particulier, et dont on ne pourra faire usage dans aucun autre cas. J'ai l'honneur de vous faire parvenir un modèle de ce sceau parmi les appendices annexés à ce rapport.

2. « Qu'aucun des bâtiments destinés à la pêche ne portera d'autres armes que celles qui sont nécessaires pour pêcher le *tripang*.

3. « On n'exceptera des conditions précédentes que dix bâtiments destinés à protéger toute la flotte. Ces dix bâtiments devront être sous les ordres d'une personne de confiance; et, en tant que possible, le Panghoeloe lui-même ou quelqu'un de ses proches devra se trouver sur l'un d'eux. L'armement de ces bâtiments sera clairement décrit dans les passeports dont ils seront porteurs; et le nom du commandant y sera mentionné.

4. « Un peu avant le départ de la flotte, le Panghoeloe Hamba Radja fera connaître aux résidents de Banka et Biliton, par intermédiaire des agents du sultan de Linga, le nom de celui auquel il compte remettre le commandement des dix bâtiments armés, ainsi que le nombre probable de bâtiments dont la flotte sera composée.

5. « Tout bâtiment appartenant à la flotte venant à rencontrer un croiseur néerlandais, sera tenu de s'approcher au premier signal, et de montrer son passeport. Dans le cas où le passeport serait faux, ou que les conditions du § 2 ne seraient pas remplies, le bâtiment sera livré au croiseur et les coupables sévèrement punis. Le Panghoeloe Hamba Radja, ou celui qui accompagne la flotte de sa part, restera dans tous les cas responsable.

« Si Votre Excellence consent à ce que les orang laut de Linga soient admis, à ces conditions, dans les eaux de Banka et de Biliton, je prends la liberté de demander respectueusement que connaissance en soit donnée aussi vite que possible au vice-roi de Riouw; afin qu'il puisse faire passer les ordres nécessaires au Panghoeloe Hamba Radja, et que la flotte puisse partir au commencement de l'année prochaine, vers la fin de la mousson d'ouest.

« Outre que cette pêche nourrira bon nombre d'orang laut et occupera nombre de leurs bâtiments, cette concession offrira encore l'avantage de les réunir sur un seul point; ce qui facilitera de beaucoup la surveillance. Je n'ai pas besoin de m'étendre plus longtemps sur ce que cette mesure offrira d'avantages; en conséquence je me permettrai de terminer ici mon rapport sur les pirates de Linga. »

Le traité provisoire, conclu par M. Van Angelbeek avec le Panghoeloe Hamba Radja, fut, avec quelques modifications, ratifié par le Gouvernement des Indes (arrêté du 4 octobre 1825, n°. 11). Le résident de Riouw fut en outre chargé de faire de sérieuses représentations au Radja Lang et de passer avec lui un traité dans le même sens que celui qui avait été conclu avec le Panghoeloe Hamba Radja. De plus la publication du 25 décembre 1825 contient différentes mesures pour arrêter l'enlèvement d'hommes et la vente de ces malheureux comme esclaves.

La mort de M. Van Angelbeek, peu après son retour à Batavia, la retraite du Gouverneur-général Baron Van Der Capellen, et la guerre de Java, qui éclata en 1825, étaient des événements inattendus qui empêchèrent peut-être des démarches ultérieures auprès du gouvernement anglais, qui de son côté garda un silence complet à cet égard.

En 1825, les pirates privèrent le gouvernement de deux fonctionnaires distingués. M. Van Grave, résident de Sambas, se rendait, le 10 avril, de sa résidence à Pontianak à bord de l'un des praux de la flotille du Radja Akil. Ce bâtiment fut attaqué par huit bâtiments de pirates et coulé à fond. M. Van Grave et son compagnon de voyage, y perdirent la vie, mortellement atteints par des coups de feu [1]. Par contre, le schooner la *Johanna* de la marine coloniale, sous les ordres du lieutenant de marine W. J. Schuler, parvint à anéantir un prau de pirates près d'Indramayoe, sur la côte de Java en septembre de la même année.

En mai 1826, deux autres bâtiments semblables furent mis en fuite à la hauteur de Bantjer sur la même côte, par la canonnière à rames n°. 1, commandée par l'aspirant de marine De Roock.

A la même époque ou à peu près, le schooner néerlandais l'*Anna* quitta la rade de Singapoere, ayant à bord, comme passagers, trois hadjis ou prêtres indiens. A la hauteur de Linga, ils attaquèrent le commandant et l'équipage pendant la nuit et prouvèrent ainsi qu'ils n'avaient d'autre but que de commettre des actes de piraterie. On soupçonnait avec raison que c'étaient des pirates de profession.

Quatre hommes qui montaient un petit bâteau pêcheur furent enlevés en vue de Panaroekan, près de Bezoeki, par des écumeurs de mer et emmenés prisonniers. On aperçut à la hauteur des îles de Gili Radja et de Gili Doewa, à l'est de Madura, un grand nombre de praux de pirates, dont l'un pouvait avoir environ soixante pieds de long. Le schooner l'*Iris* de la marine royale fut envoyé contre eux et en vint aux mains avec sept de leurs praux.

A la hauteur du cap Sandana, un praux de Sumbawa fut attaqué par un corsaire, qui portait huit lillas ou pierriers et une pièce d'un fort calibre. Peu de temps auparavant, un brick avait été emporté et un autre bâtiment marchand pris à la hauteur de Japara, sur la côte nord de Java. A la hauteur de Tegal, cinq pirates s'emparèrent d'un praux mayang, après un combat de cinq heures au moins. Un autre bâtiment indigène, chargé de gambir de Riouw, fut attaqué par six pirates à la hauteur de Pékalongan et coulé à fond. Le brick la *Sara* soutint, le 11 mai 1826, à la hauteur de Mandalike, un combat qui dura depuis le matin jusqu'à l'après-midi, contre deux bâtiments de pirates, portant chacun deux pièces de canon et quatre lillas. Le commandant, ayant épuisé sa munition de projectiles, eut recours à la monnaie de cuivre (probablement les lingots alors en circulation). Pendant le combat, les pirates envoyèrent à plusieurs reprises leurs blessés à un praux mayang, qu'ils avaient avec eux, et en retirèrent des renforts. Un des croiseurs de Pékalongan fut attaqué à la hauteur de Batang à l'ouest de Samarang, par deux penjajaps de pirates; et malgré un combat longtemps prolongé, il ne put s'en emparer. La même chose arriva à peu de distance de Japara; le praux de la résidence fut attaqué par un pirate, qui essaya jusqu'à trois fois de l'aborder. Peu de temps auparavant, deux praux mayang étaient tombés entre ses mains et l'équipage avait été emmené prisonnier.

Nous donnons ici, pour l'année 1826, les forces de la marine coloniale: 2 corvettes, 8 grands bricks ou schooners, 5 petits bricks ou schooners et 18 chaloupes canonnières; et nous empruntons d'un rapport du 4 mars 1826, n°. 100, dressé par le contre-amiral Melvill de Carnbee, le passage suivant destiné à compléter l'aperçu que nous venons de donner.

«Il est suffisamment démontré, « dit l'auteur du rapport, » que la marine coloniale a réellement répondu *au but de son institution primitive*, c'est-à-dire que pour protéger le commerce au petit cours ou côtier si important, cette marine, *par ses croisières dans les eaux de cet Archipel*, *en a écarté autant que possible les nombreux et redoutables pirates*. Il suffit de porter un regard attentif sur la carte des Indes néerlandaises, pour reconnaître que nous sommes comme entourés, au milieu de cet archipel, d'une multitude

[1] Voir la *Chronique des Indes néerlandaises* (*Kronijk van Nederl. Indie*), *années* 1824 *et* 1825, p. 566, de la 7e année, tome IIe, *du Journal des Indes-Orientales*.

de petites îles, qui sont autant de nids de pirates. Les pirates eux-mêmes deviennent de jour en jour plus audacieux ; ils se présentent mieux armés et en plus grand nombre qu'autrefois ; de sorte que ce ne sont pas de petites expéditions dirigées contre tel ou tel repaire d'écumeurs de mer, qui donneront les résultats désirés, ou pourront balancer les frais qu'elles entraîneront nécessairement. De plus, les bâtiments de guerre de notre marine coloniale actuelle ne sont pas propres pour de pareilles expéditions. Pour suivre les pirates sur leurs rivières, dans leurs criques, au milieu de leurs repaires cachés, entourés de rochers et d'écueils, il faudrait avoir une flotille de bâtiments indigènes qui tirassent peu d'eau ; comme au reste je l'ai déjà fait voir dans divers rapports adressés au gouvernement.

« Il faudra donc se borner dans les croisières à couvrir nos côtes, et à protéger le commerce au petit cours ; jusqu'à ce que les gouvernements européens établis aux Indes aient convaincu les princes indigènes de ce qu'il y a de honteux dans la piraterie, et qu'ils aient indiqué à leurs sujets, dans l'agriculture et dans le débouché de leurs produits, un moyen d'existence plus honorable.

« Je le répète, les bâtiments de guerre de la marine coloniale, surtout pendant les deux dernières années, ont par leurs croisières non-interrompues depuis la mi-mars jusqu'à la fin de novembre, empêché les pirates de faire des descentes sur nos côtes et d'en enlever les habitants comme esclaves dans leurs repaires ; ils ont protégé avec succès le commerce qui se fait le long des côtes. Le rapport des travaux exécutés en 1824 et 1825 peut servir de preuve de ce que j'avance ici. On y trouve en effet la mention qu'une flotte de soixante-dix praux papoes ou céramois, qui, pendant le mois de juin 1824, s'était montrée dans le voisinage de Banjoewangi, fut repoussée, comme un peu plus tard encore, à quelque distance des îles de Kangéang, où cette même flotte commençait à inquiéter les habitants. Le rapport signale encore la reprise d'un bâtiment chargé de sel par le schooner la *Circé* de la marine royale, qui le rendit à son légitime propriétaire. La même année, les pirates furent aussi complètement expulsés de la baie de Panaroekan et du voisinage de Chéribon, après avoir essuyé plusieurs pertes de la part des bâtiments de la marine coloniale, échelonnés dans ces diverses stations.

« Deux praux penjajaps, montés par un nombreux équipage, furent successivement attaqués en septembre et octobre 1825, non loin du cap d'Indramayoe et de celui de Sedarie, par le schooner de la marine royale la *Johanna*, commandé par le lieutenant de 1ère classe W. J. Schuler. Après un violent combat, et malgré une résistance acharnée de leur part, les deux praux furent pris et coulés à fond et l'équipage passé au fil de l'épée ; l'artillerie et les armes des penjajaps qu'on put sauver, devinrent le butin des vainqueurs. Cette victoire ne fut pas sans perte de notre côté. Le lieutenant de 2de classe, A. D. Timmerman, qui s'était particulièrement distingué, mourut à la suite de graves blessures qu'il avait reçues pendant le combat.

« Le 18 octobre de la même année, le schooner de la marine royale le *Castor* parvint à dégager un brick de commerce néerlandais, la *Sara Theodora*, commandé par W. Borgen, au nord des Karang-Sidoelangs. Attaqué par une multitude de bâtiments de pirates il était au moment de succomber ; le schooner lui épargna les malheurs qui auraient suivi la reddition. Il n'est pas sans intérêt de rappeler encore les engagements qui eurent lieu à la hauteur de Goenong Oedjong, à peu de distance du rivage entre les chaloupes du schooner déjà cité et un praux penjajap de pirates ; car c'est à ces engagements que deux bâtiments côtiers (pantjallangs) durent leur salut. Notre perte fut dans cette occasion d'un mort et trois blessés.

« Plusieurs des croiseurs de la marine coloniale donnèrent la chasse à des bâtiments de pirates qui se montrèrent en divers endroits. Et si des calmes survenus ou des vents contraires permirent aux pirates d'échapper à force de rames, sans éprouver aucune perte directe, le but proposé, qui était de les expulser de notre voisinage, n'en a pas moins été atteint.

« Quelques petits bâtiments de commerce, il est vrai, comme par exemple le brick l'*Anna*, appartenant à un particulier, furent enlevés par ces écumeurs de mer en 1825. Cependant ces accidents sont survenus précisément à des époques où les croiseurs de la marine coloniale avaient dû quitter momentanément leurs stations, soit pour convoyer des trains de bois, soit pour transporter des fonctionnaires, etc. Cette circonstance même est une nouvelle preuve de la nécessité où l'on est d'entretenir

des croisières non-interrompues, et de ce que nous aurions à attendre, si de bons bâtiments de guerre ne protégeaient pas incessamment nos côtes! »

Pendant le courant de l'année 1827, on put s'assurer que le sultan de Matam, sur la côte occidentale de Bornéo, sur qui l'on avait déjà quelques soupçons, continuait à protéger et à soutenir les pirates, malgré le traité conclu avec lui en 1823. Vers la fin de la même année, il fit une descente armée dans l'île de Carimata, pour s'emparer des restes d'un navire échoué sur la côte. Il fit massacrer Batin Galang, qui y commandait, et emporta en triomphe à Matam le drapeau néerlandais. Le capitaine de marine H. M. Dibbetz, commandant la frégate de Sa Majesté la *Bellona*, fut chargé de venger cette insulte. Le sultan fut détrôné, et le Radja Akil, dont nous avons fait mention plusieurs fois dans ce récit, établi comme sultan de Succadana sur les états réunis de Matam et de Simpang. Ainsi fut détruit un repaire de pirates, qui depuis bien des années avait fait éprouver au commerce des pertes considérables. On conclut avec le Radja Akil un traité, qui fut confirmé en 1831 par le gouvernement de Java.

En octobre 1828, le schooner de la marine coloniale, le *Windhond*, commandé par le lieutenant D. J. De Man, rencontra six bâtiments de pirates, près de Pakkies, sur la côte de Java, et les attaqua aussitôt. Cinq d'entre eux parvinrent à s'échapper; le sixième fut pris et ramené au port. En mai 1829, le prau de croisière de Japara en vint aux mains avec trois corsaires dont l'un fut abordé et pris: il portait 4 pièces de canon. Mais d'autre part un praux toop, venant de Soemanap et monté par 15 hommes, fut enlevé la même année par des pirates à la hauteur de Biliton. Un autre praux de commerce devint aussi leur proie entre Muntok et Jeboes; *une grande galère à deux rangs de rames*, *bien armée et montée par* 150 *hommes*, donna la chasse à un praux toop venant de Singapoere, qui parvint cependant à échapper en se réfugiant à Banka. Quatre bâtiments de pirates croisèrent près de Gossong Assam; et quinze autres grands bâtiments semblables auraient, dit-on, remonté la rivière Banjoe Assin de Palembang; d'où ils seraient ensuite allés dévaster les côtes de Banka. Le 22 octobre, une paduakan, venant de Mangkasser, en vint aux mains, dans le détroit de Banka, avec deux bâtiments de pirates; la moitié de l'équipage était déjà hors de combat, quand elle fut dégagée par le schooner de Sa Majesté le *Zéphyr*.

Par arrête du 26 juin 1829, n°. 19 [1], le gouvernement des Indes détermina quelle serait la part de prise revenant aux navires de la marine coloniale, qui se seraient emparés de quelque corsaire. La juridiction pour les cas de piraterie fut fixée par un réglement décrété à la même époque.

Il résulte évidemment de tout ce que nous venons de dire, que le gouvernement néerlandais des Indes s'est appliqué très-sérieusement et systématiquement à combattre un fléau qui répandait l'épouvante dans tout l'Archipel, et qu'il a tâché sincèrement de s'entendre avec le gouvernement anglais. Il faut avouer cependant, qu'après l'expiration de l'administratian du Gouverneur-général Baron Van Der Capellen, les mesures déjà en vigueur depuis quelque temps, n'aient été maintenues comme il aurait été à désirer. Les nombreuses économies qui furent introduites dans l'administration, pendant le gouvernement du Commissaire-général Vicomte Du Bus de Gisignies (1826—1829), eurent une fâcheuse influence sur la répression de la piraterie. C'est ainsi, pour citer un exemple, que les praux de croisière, construits à grands frais, dépérirent sur plusieurs points, ou furent baptisés du nom de praux de résidence (*Residentie-Praauw*), et employés d'ordinaire comme bâtiments de transport.

Vers la fin de l'année 1829, les forces de la marine coloniale étaient réduites à deux navires de garde, cinq bricks, neuf schooners et neuf chaloupes canonnières. « Ce nombre », disait le colonel De Man, alors commandant et directeur des forces maritimes de la colonie, dans son rapport détaillé du 5 juin 1829, n°. 1521, ce nombre ainsi réduit, en conséquence de l'arrêté du Commissaire-général Du Bus (27 décembre 1827, n°. 20), a paru *insuffisant pour les croisières et pour la défense de cet Archipel contre les attaques et les déprédations commises en tant d'endroits par les pirates; insuffisant pour le service de convois que l'on demande sans cesse pour la sûreté du commerce au petit cours;* insuffisant enfin pour beaucoup des services qui se présentent journellement. *Malgré*

[1] Voir le *Staatsblad* (*Bulletin des Lois*) n_o. 54.

les réductions qu'elle a eu à subir, la marine coloniale a rendu beaucoup de services et même des services constants, aussi bien sur les côtes de Java que dans les établissements éloignés. *Si dans quelques endroits elle n'a pu prévenir les attaques et les violences des pirates, il faut attribuer cette impuissance uniquement aux réductions qu'elle a subies, par suite des mesures financières de Votre Excellence.* »

Toutes les fois que l'occasion s'en présenta, on introduisit, cependant, dans les traités conclus avec les princes indigènes, des clauses qui tendaient à réprimer la piraterie, comme par exemple dans le traité signé en 1828 avec quelques chefs de la côte de la Nouvelle-Guinée. Et il est évident que les résultats obtenus pendant ces quatorze années de 1816 à 1829, ont été très-favorables sous un aspect général. En résumé les voici ces résultats:

a. On obtint des renseignements très-exacts sur les tribus qui se rendaient coupables de pirateries, surtout par les importants rapports de MM. Muntinghe, Tobias, Halewijn et Van Angelbeek.

b. La marine coloniale, soutenue par une flottille de bâtiments de croisière armés, fit beaucoup pour protéger le commerce et les habitants des côtes, et en poursuivant les pirates en pleine mer.

c. On entreprit d'importantes expéditions maritimes en 1822, pour détruire les repaires de pirates établis sur la côte nord-ouest de Célèbes; en 1823 ceux établis dans l'île de Céram et dans les Moluques; et en 1828 pour mettre un terme aux pirateries du sultan de Matam, sur la côte occidentale de Bornéo.

d. Par l'occupation de l'île de Biliton en 1821, on mit fin aux brigandages que commettaient les pirates de ces quartiers.

e. L'alliance conclue en 1824 avec l'Angleterre eut pour résultat, de la part du gouvernement néerlandais, l'envoi d'un fonctionnaire à Singapoere, chargé de s'entendre avec le résident anglais sur les moyens à employer pour réprimer la piraterie par la force des armes et d'entrer immédiatement en rapport avec les princes de Linga. Il ne paraît pas que, de son côté, le gouvernement anglais ait pris des mesures quelconques.

f. Pour s'opposer à la piraterie, le gouvernement néerlandais conclut des alliances avec les princes de Linga et de Riouw, avec ceux des côtes méridionale et occidentale de Bornéo, savoir, de Banjermassin, Pontianak Sambas, Mampawa, Simpang, Matam et Succadana; avec les princes de Célèbes compris dans le célèbre traité Bongais; avec les chefs de Menado, avec les princes de Ternate et de Tidor dans les Moluques; et enfin avec les chefs de la côte de la Nouvelle-Guinée. (*La suite prochainement.*)

ÉCONOMIE POLITIQUE.

ESCLAVAGE.

APERÇU HISTORIQUE DE LA SITUATION DES ESCLAVES AUX INDES-ORIENTALES NÉERLANDAISES, ET DES MESURES QUE LE GOUVERNEMENT A PRISES POUR AMÉLIORER LEUR SORT.[1]

En face de la sympathie pour la situation des esclaves des Indes-Occidentales, qui dernièrement, à l'occasion de l'adresse sur les affaires de Surinam, envoyée à la deuxième chambre des États-Généraux, s'est mani-

1 Article tiré de l'ouvrage: *Bijdragen tot de kennis der nederlandsche en vreemde Koloniën, bijzonder betrekkelijk de vrijlating der slaven* (Notices sur les colonies néerlandaises et étrangères, surtout relativement à l'émancipation des esclaves), Utrecht 1846, p. 285; article signé des initiales G. J. C. S.

festée plus généralement que jamais, nous avons lieu de croire que beaucoup de nos lecteurs recevront avec plaisir un aperçu de ce qui s'est passé antérieurement à l'égard de l'esclavage dans nos possessions des Indes-Orientales, de ce qu'on a fait depuis pour assurer et pour améliorer le sort des esclaves, et des mesures prises après l'abolition légale de la traite, dans le but d'empêcher la continuation de ce commerce.

Tel est le sujet du travail qu'on va lire.

Dès les temps les plus anciens, l'esclavage se rencontre dans les mœurs et les usages de la population de l'Archipel indien. Moins cette population était civilisée et plus ses habitudes étaient nomades, plus aussi, toute proportion gardée, le nombre des esclaves était considérable et leur condition, malheureuse; au contraire, l'esclavage était d'autant plus rare que la civilisation et l'industrie agricole étaient plus répandues parmi les habitants.

Dès le principe, l'esclavage, dans ces contrées, était de deux espèces très-différentes.

La première espèce d'esclaves se composait de personnes que l'on pourrait appeler esclaves ***privés*** ou ***domestiques***. Ils étaient attachés au sol qu'ils habitaient et cultivaient, ou bien ils faisaient partie de la maison du propriétaire de ce terrain comme domestiques. Jamais on ne vendait ces esclaves qui ne pouvaient, pour ainsi dire, être cédés que dans certains cas et dans des circonstances données.

La seconde catégorie comprenait les esclaves ***étrangers***. Ceux-là seuls étaient considérés comme marchandise; ils descendaient d'hommes libres faits prisonniers à la guerre, condamnés à la peine de l'esclavage, ou enlevés par des pirates.

Les esclaves de la première espèce, dont on trouve des vestiges évidents et nombreux chez les populations de Célèbes et de Bali, n'entrent pas dans le cadre de notre sujet; nous n'avons donc à nous occuper que de la seconde, la seule dont on ait fait un véritable objet de commerce.

La différence de situation de nos possessions des Indes-Orientales et des Indes-Occidentales, à l'époque où notre domination y fut établie, a dû causer, tout d'abord, une grande inégalité dans la situation des esclaves de ces diverses colonies.

Aux Indes-Orientales, il y avait partout population organisée et gouvernement indigène, quoique le degré de culture intellectuelle, la régularité, le développement de l'administration fussent loin d'y être généralement les mêmes. Les habitants avaient des droits sur la terre qu'ils cultivaient pour leur propre compte, et, dans la règle, les princes et les chefs touchaient une part des récoltes sous forme soit de loyer, soit d'impôt. Par conséquent, les esclaves de la seconde catégorie que nous avons admise furent de tout temps inutiles pour l'agriculture dans les grandes Indes; et de fait, on n'en connaissait presque pas.

De là vient que, dès les premiers temps, la plupart des esclaves, dans ces pays, furent employés à des services domestiques et chargés de travaux manufacturiers. Lorsque les Européens s'établirent à Java, l'esclavage n'existait pas dans cette île, la plus importante, la plus peuplée et la plus civilisée de l'Archipel indien, quoique au dire de Crawfurd [1], la langue du pays prouve irrécusablement qu'à une époque antérieure il y existait des esclaves.

Il est donc à présumer que les premiers Européens, éprouvant le besoin d'avoir des domestiques et des ouvriers qu'ils ne pouvaient trouver, ou ne trouvaient que difficilement parmi les aborigènes, ont fait renaître l'esclavage à Java. Néanmoins, on peut dire qu'aujourd'hui cet usage n'existe pas chez les Javanais; car on ne l'observe que dans la population de l'île européenne, chinoise et maure.

Il en fut toujours autrement dans les colonies des Indes-Occidentales. Là, le pays, et précisément la partie du pays la plus propre à la culture, c'est-à-dire, les terres grasses du bord des rivières et des criques, n'avaient pas, ou presque pas d'habitants. Il fallait des bras pour les défricher et les cultiver. Comme il ne se présentait pas de travailleurs volontaires, on dut employer la contrainte, ce qui ne pouvait se faire que par la traite des noirs de la côte d'Afrique.

L'esclavage et la traite des esclaves étaient donc la base de l'existence de nos colonies du Nouveau-Monde. Ici se présente une question que nous nous contenterons de poser, car la solution n'en appartient point à notre cadre. On se demande si la classe esclave pourra continuer d'exister, en présence de la prohibition actuelle de la traite et, dans le cas où cette classe serait éteinte ou supprimée, par quels autres moyens on pourrait

[1] *History of the Indian Archipelago*, Tom. I, pag. 42.

donner à la terre les bras dont elle a besoin ; en d'autres termes, comment on pourrait conserver les colonies d'Amérique.

Exprimons en quelques mots la différence entre l'esclavage aux Indes-Orientales et celui aux Indes-Occidentales. Le premier fut toujours et n'a pas cessé d'être un besoin d'aisance et une habitude ; l'autre est, par la nature des choses, une nécessité réelle, une condition d'existence pour les colonies. Dans nos possessions d'Asie, l'esclave est un objet d'agrément et de luxe ; dans celles d'Amérique, c'est un instrument indispensable d'abord à l'entretien, puis à la fortune de son maître.

A cette différence entre la position des esclaves dans ces deux parties du monde, différence résultant de celle que l'on remarque dans la nature primitive des colonies, nous devons ajouter une circonstance qui, de tout temps, dut influer considérablement sur la situation des esclaves, et qui certainement est en faveur de ceux des Grandes Indes.

En Orient l'esclave, soit élevé, soit né dans l'esclavage, était originaire de l'Archipel indien. Hors-mis donc un petit nombre d'individus amenés de la Nouvelle-Guinée et des îles papouasiques, les esclaves appartenaient à la même race que la population, au sein de laquelle plus tard les Européens, peu nombreux en comparaison des indigènes, ne formaient qu'une exception qui ne désignait pas plus l'esclave que l'habitant libre du pays. Extérieurement, par ses habitudes et ses mœurs, quelquefois par sa langue et même par sa religion, l'esclave était semblable au peuple qui l'environnait, souvent aussi, semblable à son maître. Une fois qu'il avait reçu sa liberté, qu'il l'avait achetée ou qu'il travaillait pour son propre compte, à charge pour lui d'abandonner à son maître une partie du produit de son travail, comme cela se faisait souvent aux Moluques et dans l'île de Célèbes, il se trouvait parmi ses égaux dès qu'il se mêlait à la population du pays; et bientôt sa délivrance effaçait pour ainsi dire, et faisait oublier l'ignominie attachée à sa première condition. Mais dans le temps même où il était encore obligé de servir comme esclave, sa condition devait lui sembler plus supportable que celle de la plupart des hommes libres vivant à ses côtés et dont la soumission, à l'égard de leurs chefs, n'était guère moins obséquieuse et moins humble que ne l'était sa servilité à l'égard de son maître, tandis que leurs droits n'avaient pas beaucoup plus d'étendue que les siens, ou du moins n'étaient guère plus respectes par les autorités et les grands du pays.

Le contraire avait lieu dans les Indes-Occidentales où le noir africain contrastait, presque sans aucune transition, avec le blanc européen comme on le voit encore aujourd'hui. La supériorité morale de celui-ci, non moins que la différence de couleur et de caractère, a toujours mis la même distance entre l'esclave et le maître, et le même obstacle à tout rapprochement et à toute assimilation; obstacle que l'affranchissement ne peut lever et dont les meilleurs traitements ou même la conversion de l'esclave au christianisme ne sauraient effacer le souvenir. A moins donc de lui refuser tout sentiment naturel, il faut reconnaître que cette dégradation doit attrister l'esclave américain, et, sous le point de vue moral, le placer infiniment plus bas que celui de l'Archipel des Indes-Orientales.

C'est aussi par l'originalité des rapports existant entre les esclaves et les aborigènes dans nos diverses possessions des Indes-Orientales, et par les autres circonstances dont nous venons de faire l'exposé, que l'on peut expliquer l'esprit de mansuétude dans lequel, à partir des premiers temps, la législation relative à la traite, et la discipline parmi les esclaves de l'Inde, ont été conçues et même mises en pratique. Les plus anciennes archives de la Compagnie des Indes-Orientales mentionnent déjà des dispositions très douces envers les esclaves ; et quelques-unes se rapportent si particulièrement aux relations de l'esclave au maître auxquelles nous venons de faire allusion, qu'elles n'auraient pu, d'aucune manière, être appliquées aux esclaves des Indes-Occidentales. Il résulte évidemment de ces dispositions que dès lors, à l'époque où les lois autorisaient encore la traite, le droit de propriété du maître sur l'esclave, c'est-à-dire de l'homme sur son semblable, n'était pas regardé comme participant de la nature illimitée que l'on reconnaît abstractivement au droit de propriété sur les objets matériels, sur *les choses*. C'est cependant encore dans ce dernier sens que nous entendions interpréter, il y a peu de temps, la possession d'esclaves dans les Indes-Occidentales; et pourtant la civilisation humaine a marché deux siècles, et depuis trente ans, la traite a été mise au nombre des trafics illégaux!

Nous signalerons en premier lieu la publication du 4 mai 1622, par laquelle défense fut faite aux *chrétiens* de vendre des esclaves ou d'en rendre quelqu'un possesseur, de quelque manière que ce fût, *hors de la chrétienté*, chrétiens et non-chrétiens conservant d'ailleurs le droit d'acheter et de vendre des esclaves chacun parmi les siens, avec injonction aux sujets chrétiens de la Compagnie *de traiter les esclaves comme leurs propres enfants pour les convertir au christianisme.* « Tandis qu'il est ordonné, dit encore cette publication, aux Maures, aux païens, et autres non-croyants, de laisser leurs esclaves conserver la foi qu'ils professent, à moins qu'ils ne manifestent quelques dispositions à embrasser le christianisme, auquel cas les maîtres devront souffrir qu'ils soient instruits dans cette religion, et puis céder les esclaves au taux que les autorités locales fixeront dans leur équité, pour être ensuite, lesdits esclaves, remis à des chrétiens ou réservés à la Compagnie; le tout sous les peines, corrections, et punitions de droit. »

Il suit de cette seule citation qu'à l'époque de l'établissement de notre domination aux Indes l'enseignement du christianisme n'était pas considéré comme portant préjudice aux rapports entre le propriétaire chrétien et l'esclave. Il est également remarquable que la restriction du droit de propriété, quand il s'agissait d'un adoucissement à l'esclavage jugé nécessaire par le gouvernement, et l'expropriation appliquée aux propriétaires d'esclaves en faveur de la religion chrétienne, étaient déjà prononcées à cette époque par le législateur, quoique le principe de l'expropriation pour cause d'utilité publique ne fût pas encore inscrit dans la loi fondamentale de l'État [1].

On trouve également, sous la date du 11 novembre 1664, une résolution qui rejette une demande en exemption de la défense faite aux chrétiens de vendre des esclaves aux Maures. Ainsi ladite défense était encore en vigueur quarante deux ans après le jour de sa promulgation. Mais plus tard elle paraît être tombée en désuétude, et, par une résolution du 11 décembre 1777, elle fut abrogée, et « licence donnée à tous et à chacun de vendre ses esclaves *non chrétiens* à des chrétiens, des mahométans, ou des païens. » De là nous pouvons conclure que primitivement les esclaves d'Européens ou de chrétiens étaient regardés comme faisant partie de la famille de leur maître, et conséquemment comme ayant droit à l'instruction chrétienne et à des traitements chrétiens, dont ils ne devaient plus être destitués ou privés en passant au pouvoir d'un maître non-croyant; mais que ces dispositions humaines ne purent être maintenues lorsque le nombre des esclaves eut reçu un accroissement extraordinaire, et que dans ce nombre la fraction des chrétiens fut devenue extrêmement faible en proportion de celle des individus appartenant à d'autres réligions. Dès lors on toléra, plus tard même la loi permit, comme nous l'avons vu, que les chrétiens vendissent leurs esclaves à des mahométans ou à des païens; mais cette concession se borna, même à cette époque, aux esclaves qui n'avaient point été reçus dans l'une des communions chrétiennes. En aucun cas, un esclave chrétien ne pouvait être ou devenir la propriété d'une personne professant une autre religion [2].

Un grand nombre de résolutions, prises par le gouvernement des Indes, prouvent que la Compagnie a constamment voulu que le christianisme fût propagé parmi les esclaves.

C'est ainsi que, par résolution du 7 novembre 1754, défense fut faite aux chrétiens, sous peine de 500 rixdales d'amende ou de confiscation de l'esclave, de le laisser circoncire. En d'autres termes, il était défendu aux chrétiens, propriétaires d'esclaves, de les laisser passer à la religion mahométane, tandis qu'ils pouvaient leur faire embrasser le christianisme. Et par résolution du 10 avril 1770, il fut arrêté: « que les serfs, qui auraient fait profession de foi chrétienne, ne pourraient être vendus ou convertis en argent de quelque façon que ce pût être; mais qu'ils devraient ou être affranchis par acte testamentaire, ou cédés à des parents, ou, dans le cas où le propriétaire quitterait les Indes, être vendus, au taux fixé par les taxateurs-jurés, à des personnes qui, par charité, consentiraient à les acquérir pour leur donner la liberté, ou être admis à se racheter. » Par conséquent, la loi s'opposait

[1] Comme nouvelles preuves de la restriction du droit de propriété sur les esclaves, nous pouvons encore citer la défense exprimée dans l'acte de 1767, renouvelé le 2 septembre 1784, de transporter des esclaves de Java au Cap de Bonne-Espérance, ainsi que la Résolution du 3 décembre 1770, portant défense à ceux qui se rendent à Ceylan d'y emmener des personnes de cette classe.

[2] On verra plus tard que la vente d'esclaves chrétiens, même entre chrétiens, est absolument défendue.

à toute vente d'esclaves chrétiens, quoique la possession de tels esclaves continuât d'être légale.

Ces mesures législatives nous font voir qu'en ce temps-là, quantité d'esclaves dans les Indes-Orientales, étaient chrétiens. Valentijn (Tom. II, pag. 343), parle aussi d'individus de cette catégorie et cite les décisions du gouvernement qui rappellent itérativement la défense de les vendre à des non-chrétiens [1]. Mais depuis nombre d'années on ne connaît plus d'esclaves chrétiens dans les Indes-Orientales néerlandaises, et l'on ne voit pas que des individus de cette condition aient embrassé la religion chrétienne. D'où nous concluons qu'il est admis depuis longtemps que la conversion au christianisme, dans les Indes-Orientales, entraîne par soi l'émancipation et que, par conséquent, les esclaves antérieurement devenus chrétiens, sont comptés parmi les hommes libres, et que ceux qui, dans les derniers temps, ont reçu le baptême, sont délivrés depuis ce moment du lien de l'esclavage.

D'ailleurs la Compagnie des Indes-Orientales ne s'est pas seulement efforcée, de tout temps, d'adoucir l'esclavage autant que possible, par ces mesures et par d'autres, dans les pays soumis à sa domination; elle a constamment pris le plus grand soin de modérer la traite, et de contenir ce trafic dans les limites de ce qu'on pouvait appeler la justice ou la légalité. Mais les résultats ne répondirent pas toujours à ses intentions. A la vérité, rien n'était plus difficile que de faire exécuter, dans les possessions de la Compagnie, des réglements de surveillance et de restriction à l'égard de la traite et de l'importation des esclaves. Beaucoup avaient intérêt à se soustraire à l'action des lois, et la Compagnie n'avait pas une puissance matérielle assez grande pour maintenir la police dans l'immense territoire auquel s'étendait son octroi.

Le gouvernement ne manqua jamais de manifester le désir qu'il fût veillé partout à ce que des hommes ne fussent point vendus comme esclaves, hormis ceux qui seraient originaires de pays situés en dehors de l'empire de la Compagnie et qui, avant d'être amenés sur son territoire, se seraient déjà trouvés dans cette condition.

De là vient qu'il fut établi déjà, par résolution du 23 août 1669: «que dorénavant les cessions de serfs ne pourraient plus avoir lieu que par-devant secrétaire, notaire et témoins; que, de plus, les serfs seraient présentés à ces officiers publics pour s'entendre demander s'ils reconnaissent en effet être les serfs du comparant.» Et le législateur ajoute: «Les serfs de ce genre devront être connus du secrétaire, du notaire ou des témoins; ou, dans le cas contraire, le comparant devra se faire accompagner de deux témoins connus et dignes de foi, qui constateront l'identité de l'individu qui fera l'objet de la cession. Et dans le cas où l'esclave nierait être celui dont on lui donne le nom, il ne pourra point être passé d'acte, mais connaissance du fait sera donnée à l'officier de justice.» Cette résolution fut renouvelée par une publication du 7 avril 1784, qui contenait en même temps des dispositions ayant pour but d'empêcher que des hommes libres, faits prisonniers dans les guerres de Mataram et de Bantam, ne fussent réduits en esclavage.

Pour empêcher l'importation et la traite de serfs orientaux, une publication, en date du 21 octobre 1688, perscrivit le recensement: «tant dans la ville de Batavia que dans la banlieue et dans la campagne, de tous serfs habitant ou domiciliés, soit chez les chrétiens, soit dans les nations professant d'autres croyances, et cela numériquement, avec indication du sexe, des noms et du genre de travaux auxquels ils étaient employés.» Il fut dit, en outre: «que les esclaves orientaux importés devraient être immédiatement désignés au maître de licence et au sabandhar; que, dans le cas contraire, s'il était découvert, lesdits esclaves seraient confisqués au profit de la Compagnie, et que, *pour faire cesser l'importation de ces esclaves*, la navigation entre Batavia et les autres localités ressortissant à la juridiction de la Compagnie, était supprimée.»

La résolution du 16 décembre 1729 nous donne une nouvelle preuve des soins que prenait le gouvernement pour empêcher que des hommes libres ne fussent vendus comme serfs au moyen de fausses cessions. Par cette résolution, défense est faite aux notaires de passer des actes de transport d'esclaves de Boni sans examen préalable fait par le maître de licence, et, généralement parlant, de faire aucun transfert sur des cessions ayant eu lieu hors du pays, lorsqu'elles n'auront point été signées du maître de licence pour attester qu'il a eu connaissance de la vente.

Veut-on s'assurer du caractère éminemment criminel que le gouvernement, malgré la légalité de la traite, attribuait à l'enlèvement des hommes, on n'a qu'à jeter les yeux sur la résolution du 21 octobre 1710.

[1] La défense du 10 avril 1770 fut renouvelée par résolution du 18 septembre 1807.

Elle porte : « La peine de mort établie contre l'enlèvement n'est pas seulement applicable à ceux qui dérobent ou volent, par terre ou par mer, soit des hommes libres, soit des serfs pris dans les possessions de la Compagnie, lors même que le crime n'a point été consommé; mais cette peine s'applique encore à ceux qui de quelque manière que ce soit, se sont rendus complices du fait, sans préjudice du pouvoir discrétionnaire du juge, qui peut prononcer une commutation de peine, en considération de circonstances atténuantes. »

La défense d'importer des esclaves orientaux est renouvelée par résolution du 22 janvier 1715, avec instante recommandation au sabandhar et aux officiers de justice d'exécuter fidèlement la publication du 21 octobre 1688. Il résulte cependant de différentes dispositions consignées dans les procès-verbaux du gouvernement, qu'en face du peu de moyens de police dont il disposait, l'observation de la défense précitée était difficile à maintenir et que les transgressions n'étaient que trop fréquentes.

C'est à ces causes qu'on doit attribuer probablement la résolution prise le 17 juillet 1722, par laquelle : « l'importation en général d'esclaves orientaux est autorisée contre une amende de dix rixdales par tête, le produit de ces amendes devant être porté en compte à la caisse et à l'administration des droits d'entrée, sans que les demandes soient consignées dans les résolutions du gouvernement, le tout sous la dépendance des ordres et modérations du Gouverneur-général. »

Il est évident que le gouvernement était honteux de s'écarter de ces principes, à l'égard de la protection qu'il devait aux peuples soumis à sa puissance et relativement à la répression de la traite illicite.

Aussi les résolutions antérieures, et particulièrement celle de 1688, avec laquelle la résolution actuelle était en flagrante contradiction, ne furent-elles point révoquées. On les laissa subsister; l'importation des esclaves fut tolérée en fraude, pour ainsi dire contre le paiement de cette *amende* de dix rixdales qui devait être perçue et portée en compte comme droit d'entrée (*licent van den boom*); mais il fallait que le gouvernement fût censé ignorer cette tolérance et cette perception; et, c'est pourquoi les demandes en admission ne pouvaient pas être consignées dans les procès-verbaux, mais devaient être laissées à la discrétion du Gouverneur-général sans que le collége du gouvernement pût en connaître.

Toutefois on ne peut supposer que par cette dernière mesure, l'importation d'esclaves orientaux ait été permise une fois pour toutes. De nombreuses résolutions postérieures sont là qui prouvent évidemment le contraire, entre autres celle du 9 décembre 1732, par laquelle : « En vertu des motifs énoncés, l'importation des esclaves d'Orient est encore permise pour *cette année*, » et celle du 21 décembre 1740, portant : « Défense sévère d'importer ou de vendre des esclaves provenant de Célèbes et âgés de plus de quatorze ans. »

On lit, par contre-coup, dans la résolution de 1782 que : « pour réprimer l'excessive importation d'esclaves, il est arrêté que nul esclave oriental, âgé de plus de vingt-cinq ans, ne peut être introduit dans la colonie. » Ce qui donnerait à croire qu'à part cette exception, l'importation était permise de nouveau. Quoi qu'il en soit, nous devons penser que cette défense d'amener des esclaves d'Orient était jugée en vigueur le 19 décembre 1809; car, par acte de cette date, elle est déclarée abrogée.

Mais l'intention dans laquelle l'importation de tels esclaves était autorisée à cette époque, en 1809, tendait plutôt à ruiner qu'à développer l'institution de l'esclavage.

En effet, les esclaves qui seraient introduits dans le pays de cette façon, étaient destinés au service militaire. Dès après l'époque de leur enrôlement, ils ne pouvaient donc plus être regardés comme esclaves; ils se trouvaient immédiatement sur le même pied que les autres soldats indigènes et perdaient leur qualité primitive, incompatible avec la nouvelle.

Dans toutes les publications et résolutions qu'en dernier lieu nous avons citées, il est continuellement parlé d'esclaves *orientaux*. Par cette dénomination, le législateur semble avoir entendu plus exclusivement des esclaves originaires des gouvernements de Mangkasser et des Moluques, cette partie de nos possessions étant appelée à Batavia le grand Orient (*de groote Oost*).

En opposition à ces esclaves orientaux se trouvaient donc, sans compter les esclaves originaires de Bali, de Bornéo, de Sumatra, et des lieux circonvoisins, ceux qui provenaient des localités situées à l'ouest des pos-

sessions de la Compagnie aux Indes-Orientales; et, sous cette dernière catégorie, nous ne devons comprendre que les importations de l'île Maurice, de Madagascar, et de toute la côte d'Afrique, lesquelles n'ont pu se composer que de nègres.

Nous n'avons pas pu découvrir le chiffre de ces esclaves successivement amenés aux Indes. La Compagnie en employait un grand nombre dans ses chantiers, ses ateliers, et dans l'établissement dit *ambachts-kwartier* (quartier des métiers); il est donc probable qu'elle possédait une grande quantité de noirs. On doit aussi présumer qu'elle importait des esclaves africains *pour en faire commerce ;* quoique les pièces dont nous avons eu connaissance, n'aient pas jeté la moindre lumière sur ce point. Tout ce que nous avons trouvé, c'est un rescrit de l'an 1646, au résident de Maurice, par lequel « l'on invite ce fonctionnaire à surseoir *jusqu'à nouvel ordre* à ses achats d'esclaves, et à ne plus faire en ce genre d'autres acquisitions que celles que lui seront nécessaires pour la coupe des bois et pour d'autres travaux dans sa résidence; » et ces derniers mots font supposer qu'auparavant il achetait aussi des esclaves afin de les employer ailleurs au service de la Compagnie. Quant au *nouvel ordre* réservé dans ce rescrit, nous ne sachons pas qu'il ait jamais été donné.

Mais à la date de 1732, nous trouvons un rescrit *à celui du cap de Bonne-Espérance* qui l'invite à prendre des esclaves à Madagascar, d'où nous croyons pouvoir conclure qu'à cette époque, et peut-être plus tard, on importait des noirs aux Indes-Orientales. Nous fondons encore notre opinion sur une raison particulière, et la voici : jusqu'à ces derniers temps les agents de police, non seulement à Batavia mais en d'autres lieux, comme par exemple dans l'île d'Amboina [1], étaient connus sous le nom de *cafres*, ce qui permet de penser que précédemment cette fonction était remplie par des cafres ou nègres, c'est-à-dire, par des esclaves ou des affranchis d'Afrique ; cependant depuis trente années et plus peut-être, il ne s'est pas trouvé un seul cafre ou nègre parmi les employés de la police et qui plus est, toutes les Indes-Orientales néerlandaises, aujourd'hui ne renferment probablement pas un seul esclave africain, et, s'il s'y trouve encore quelques individus dont on pût dire avec certitude qu'ils sont descendants de la race noire d'Afrique, à coup sûr le nombre en est très-petit [2].

Disons-le en passant, ceci confirme la thèse que l'homme dans l'état d'esclavage, à la longue ne reproduit par son espèce. En effet, la race nègre transportée aux Indes-Orientales s'y est bientôt éteinte, et les rejetons qu'elle peut avoir laissés se sont tellement fondus parmi les populations de l'Archipel indien, qu'en peu de temps ils ont entièrement perdu le caractère de la nature africaine.

Nous avons dit plus haut que le gouvernement lui-même possédait un grand nombre d'esclaves qu'il employait comme ouvriers dans les chantiers et dans l'*ambachts-kwartier*. Il est encore parlé d'esclaves de l'*ambachts-kwartier*, d'esclaves du gouvernement, de serfs du gouvernement et de serfs de l'état dans les résolutions du 2 février 1802, du 21 août 1807 et du 12 decembre 1809 ; mais le 21 décembre de cette dernière année il fut resolu qu'il ne serait plus acheté d'esclaves à la côte de Célèbes pour le compte de l'état, mais que celui-ci prendrait au taux de soixante-quinze rixdales, les esclaves importés de Batavia, de Samarang et de Soerabaya qui seraient jugés propres au service militaire ; les autres pouvant être vendus à tout prix. »

En combinant cette décision avec « l'invitation adressée aux habitants délivrer des esclaves au gouvernement *pour compléter l'armée*, » (résolution du 16 février 1808) et avec la suppression de l'*ambachts-*

[1] Valentyn, tome II, p. 343.

[2] L'ouvrage de Valentijn, tome II, p. 346, contient encore une autre preuve de ce fait qu'anciennement on importait des esclaves africains aux Indes néerlandaises. « Il est remarquable, et beaucoup s'étonnent, dit cet historien, que plusieurs d'entre les esclaves, comme ceux d'Angola, de *Bengale*, et d'autres pays soient aussi noirs que l'ébène. » Par *Bengale*, il faut sans doute entendre ici *Benguéla* la possession portugaise de ce nom sur la côte occidentale d'Afrique, non loin d'Angola, puisqu'il ne pouvait pas y avoir d'esclaves originaires du Bengale, situé sur les bords du Gange, et que d'ailleurs les habitants de ce dernier pays ne sont par noirs comme ceux d'Angola [3].

[3] Quant à cette assertion nous ne sommes pas d'accord avec l'auteur. Quoique les habitants du Bengale, quant aux traits de la physionomie, différent essentiellement des nègres d'Afrique, la différence entre ces deux races d'hommes n'existe pas tant dans la couleur de leur peau, comme nous nous en sommes convaincus dans nos voyages. Et, il est évident que Valentijn a voulu désigner le Bengale d'Asie et non le Benguéla d'Afrique par le passage qu'on trouve à la page suivante (ou 347) de son ouvrage, où il dit que les habitants de Ternate, d'Amboina et d'autres lieux de l'Archipel, situés sous l'équateur ou sous toute latitude ne présentant pas au-delà de 3 à 4 degrés, sont beaucoup moins noirs que les habitants du Bengale *situé entre les 20e et 30e degrés de latitude septentrionale.* P. M. d. C.

kwartier (1808) nous nous sentons autorisés à croire qu'à partir de la fin de l'année 1809, le gouvernement n'a plus voulu posséder d'esclaves et que dès lors il savait d'expérience que dans l'Inde l'esclavage pouvait être avantageusement et économiquement remplacé par le travail libre.

Aussi n'est il plus question d'esclaves de la Compagnie ou du gouvernement à la prise de nos possessions aux Indes par les Anglais en 1811: les inventaires des établissements livrés aux autorités britanniques n'en parlent pas.

Nous sommes donc arrivés à la période pendant laquelle ces possessions appartinrent à la Grande Bretagne. Parmi les premiers actes du nouveau gouvernement, nous trouvons des mesures tendant à faire exécuter les lois anglaises qui défendent toute espèce de traite.

Au 18 novembre 1812, le Lieutenant-gouverneur, son conseil entendu, fit publier «qu'à partir du 1 janvier 1813, toute exportation d'esclaves de Java et de ses dépendances était sévèrement défendue,» et par une proclamation du 5 février 1813, qui rappelait la publication antérieure du 18 novembre 1812, l'acte du parlement britannique du 14 mai 1811, portant l'abolition de la traite, fut publié et rendu exécutoire dans le gouvernement de Java et dans ses dépendances.

Encore au mois de décembre 1815, quand on savait déjà, dans l'île de Java, que la possession devait être rendue à la Hollande, une société, sous le nom de *Java benevolent Institution*, fut établie à Batavia pour coopérer avec les partisans de l'abolition de la traite sur toute la terre. Parmi les premiers souscripteurs on trouve différents habitans néerlandais de la colonie.

La première résolution prise à la fondation de la société, est ainsi conçue: «Cette institution a pour but principal de favoriser, par tous les moyens légaux, l'abolition de la traite dans l'Archipel indien, et de coopérer à cet effet à l'observation des lois existant sur ce sujet dans la colonie; mais elle nie expressément avoir aucune intention de s'immiscer dans le droit de propriété sur les esclaves, tel que ce droit existe, ou peut exister conformément aux lois coloniales.»

Peu de temps après que cette association fut constituée, le gouvernement néerlandais fut rétabli, d'abord à Java, puis successivement dans nos autres possessions des Indes; mais sa restauration ne mit pas fin à l'existence ou aux travaux de la Société. Loin de là, depuis le départ des autorités britanniques, auxquelles appartenaient primitivement la plupart de ses membres, elle s'était recrutée dans les rangs des fonctionnaires et des particuliers néerlandais. Depuis ce moment, elle porta le nom de *Javaansch menschlievend genootschap* (Société philantropique de Java). Dans l'année 1818, il sortit de son sein un Mémoire aux commissaires-généraux néerlandais qui proposait de réprimer la traite, d'adoucir le sort des esclaves, et de travailler à la totale abolition de l'esclavage dans nos Indes-Orientales.

En conséquence, les Directeurs de la Société furent invités à s'entendre sur ce sujet avec le président du Conseil suprême de justice actuel[1]; et, après complet examen de la question, et considération des dernières ordonnances rendues en faveur des esclaves, à rédiger un projet de loi générale sur la matière de l'esclavage. Il ne fut fait réponse à cette invitation qu'en février 1825, par la présentation d'un projet de loi qui fut arrêté par résolution du Gouverneur-général du 24 décembre 1825 et dont nous aurons à parler plus tard.

Le réglement gouvernemental promulgué par les commissaires-généraux, d'après les prescriptions du gouvernement de la métropole, en décembre 1818, portait les clauses suivantes:

Art. 113. La traite et l'importation d'esclaves aux Indes-néerlandaises sont défendues. Les lois déterminent le châtiment des trangresseurs du réglement, et le gouvernement prépare les mesures les plus convenables pour l'entretien des personnes importées de cette manière.

Art. 114. Les dispositions les plus sages et les plus justes sont prises au sujet du traitement des esclaves actuels, de leur sort, de celui de leurs enfants, et de tout ce qui concerne l'esclavage. Les lois existant aujourd'hui sur le traitement des personnes de cette classe sont confirmées par le présent réglement.

La première mesure importante prise en considération de ces prescriptions du réglement gouvernemental, fut la publication du 3 juillet 1819, par laquelle le Gouverneur-général en son conseil, «con-

[1] M^r. P. Merkus, dernièrement mort Gouverneur-général des Indes, et qui a emporté de si profonds regrets.

sidérant que les dispositions existant au sujet des esclaves étaient partie tombées en désuétude, partie insuffisantes et de peu d'efficacité dans les circonstances actuelles, et que principalement se faisait sentir le besoin d'un registre général exact de tous les serfs,» ordonnait que sans délai «dans toutes Indes néerlandaises, il fût ouvert un registre exact de tous les serfs alors existants, sans distinction d'âge ou de sexe. »

Cette publication disait entre autres stipulations (art. 8), qu'en général les transports rédigés d'après les prescriptions existant sur la matière seraient les seuls titres de propriété valables pour obtenir l'inscription au registre, et (art. 10) «que tous serfs qui, dans le délai déterminé, n'auraient pas été déclarés à l'enregistrement, seraient considérés comme émancipés et délivrés du lien de l'esclavage.»

Quelque défectueuse que fût au commencement l'exécution de cette ordonnance, surtout dans les établissements situés en dehors de Java, c'est elle cependant qui servit de base à toutes les mesures postérieures dont l'effet a bientôt réduit la traite aux Indes-Orientales et l'a finalement rendue à peu près impossible dans les limites du territoire néerlandais; c'est encore à la publication de 1819 qu'il faut attribuer une diminution graduelle dans le nombre des esclaves légalement reconnus; diminution qui, par elle seule, et pourvu que les prescriptions relatives au registre des esclaves soient fidèlement exécutés, doit avoir pour résultat, dans un délai plus ou moins long, l'extinction de cette classe; comme le prouve avec une certitude mathématique, la comparaison entre le nombre d'esclaves existant à différentes époques que nous produirons plus loin.

A la vérité, la fondation d'un registre où les esclaves seraient inscrits n'était pas une pensée toute nouvelle; car la publication du 21 octobre 1688 avait ordonné déjà quelque chose de semblable pour Batavia et ses environs, sans compter que l'extinction de ***l'impôt sur les esclaves*** avait aussi rendu nécessaire une telle inscription; mais l'ouverture d'un registre général pour toute la circonscription des Indes néerlandaises, et surtout la prescription de l'art 10, quoique faiblement exécutée dans l'origine, par la crainte que l'on avait de blesser des droits acquis en négligeant involontairement certaines formalités, ces démarches très-énergiques eurent des conséquences qui ne devaient se faire sentir que plus tard dans toute leur force.

Si nous sommes bien informés, le secrétaire du gouvernement des Indes d'alors, aujourd'hui ministre des colonies, fixa le premier l'attention du Gouverneur-général sur cette importante mesure dont il favorisa l'adoption de tout son pouvoir. Puisse à jamais l'homme d'État trouver une flatteuse récompense dans cet hommage rendu à sa perspicacité, et le philantrope, se réjouir de l'heureux succès de l'entreprise qu'il avait conseillée!

Négligeant diverses résolutions qui furent prises, de temps en temps, sur l'exécution de l'acte de 1809, nous passons à la publication du 24 décembre 1825, par laquelle un réglement général fut arrêté pour l'esclavage et la police des esclaves dans toutes les Indes néerlandaises, et furent revoqués et mis hors de vigueur toutes lois, publications, actes et autres ordonnances quelconques qui pourraient être en contradiction avec la teneur de cette nouvelle loi.

Nous avons dit plus haut que la Société philantropique de Java s'était vu inviter dans le temps à présenter un projet de loi générale sur les esclaves et à s'entendre à cet effet avec le président du Conseil suprême de Justice.

En 1824, le Gouverneur des îles Moluques [1] se trouvant à Java, ce fonctionnaire qui, dans son gouvernement s'était depuis longtemps et sérieusement occupé de tout ce qui se rapportait à la matière, surtout pour cette partie de nos possessions des Indes-Orientales, et dont le zèle humanitaire et le dévouement à l'intérêt des populations indiennes étaient universellement connus, fut adjoint à la commission par le Gouverneur-général; et c'est bien grâce à cette adjonction que la tâche que la commission avait laissée entière plusieurs années durant, fut dès lors achevée en quatre mois et qu'il en sortit un ample rapport au Gouverneur-général, suivi d'un projet de publication dans lequel toutes les ordonnances antérieures, en tant qu'elles étaient en vigueur ou susceptibles d'application, étaient reprises et combinées avec les nouvelles dispositions qu'il semblait nécessaire d'y joindre pour atteindre les objets suivants, à savoir:

D'empêcher et de punir toutes fraudes au moyen desquelles des personnes libres pourraient être réduites ou retenus en esclavage.

D'éteindre entièrement l'esclavage dans les Indes néerlandaises en déclarant aujourd'hui que tous les enfants qui naîtraient de serfs, après une certaine époque à déterminer, seraient considérés comme étant nés libres.

D'assurer aux esclaves un traitement équitable et doux de la part de leurs maîtres; aux maîtres, le respect et l'obéissance qui leur sont dus par leurs esclaves.

La Cour, «donnant les plus grands éloges au principe humain et libéral qui s'y faisait jour, considérait le projet qui lui avait été soumis, comme un document tout-à-fait digne de l'attention du gouvernement et dont l'adoption serait certainement un sujet de félicitations pour tout le monde civilisé.» Toutefois elle faisait remarquer avec raison: «qu'il y avait une différence entre: comme membre commissaire d'une Société philantropique, concevoir et adopter un principe en faveur des esclaves, et, comme Cour Suprême des Indes néerlandaises, chargée obligatoirement de l'exacte répartition de la justice, éprouver ce principe à la touche de la législation et du droit, et mettre le droit en harmonie avec l'équité et la philantropie, sans que les dernières prissent la place du premier.»

Sous ce point de vue la Cour combattait principalement cette partie du projet où il était dit: «Tous les enfants nés de femmes esclaves après le 31 décembre 18.., à minuit, seront libres, et, à partir de cette époque, finira tout enregistrement d'enfants nouveau-nés.» Voici dans quels termes elle donnait son avis sur ce point: «l'État considère-t-il l'abolition de l'esclavage comme étant d'utilité publique? Eh bien! dans ce cas que l'Etat indique des moyens pour le faire anéantir, mais les droits sacrés des habitants doivent être maintenus et demeurer inviolés.»

Si nous comprenons bien ces mots, il est évident que la Cour ne croyait pas que la déclaration de liberté de tous les enfants d'esclaves, à une certaine époque déterminée d'avance, en vue de l'abolition finale de l'esclavage, fût en elle-même attentatoire aux droits des habitants; pourvu seulement qu'il fût *indiqué des moyens* pour défrayer cette abolition; et, dans le sens de notre interprétation, les *droits sacrés* dont parle la Cour ne sont pas ces droits généraux de propriété que, dans l'ordre abstrait, le maître pourrait faire valoir sur l'esclave, comme sur toute autre chose lui appartenant; mais uniquement les droits de bonification ou d'indemnité pour le dommage qu'il pourrait éprouver en conséquence de la déclaration de liberté, applicable à ces enfants d'esclaves éventuellement à naître; ce qui d'ailleurs est exprimé comme suit dans un autre passage des mêmes considérations: «Il faut qu'une indemnité soit stipulée; alors la mesure s'accordera tout aussi bien avec le droit qu'avec la philantropie.» — Le scrupule de la Cour suprême se réduisait donc en une simple question d'argent.

Au 24 décembre 1825, le projet, ainsi que les considérations et l'avis de la Cour suprême, furent l'objet des délibérations du gouvernement des Indes. Dans cette assemblée, les avis étaient encore partagés sur la compétence du gouvernement pour déclarer libres d'avance tous les enfants de serfs qui naîtraient à partir d'une certaine époque, et sur la question de savoir si cette déclaration était ou n'était pas attentatoire au droit de propriété. Conséquemment à la division des voix, cette question fut retenue en délibéré, pour être, par l'intermédiaire du ministère des colonies, soumise à la décision du Roi. En même temps on demanda l'approbation de Sa Majesté pour les dispositions à l'égard des esclaves et de l'esclavage, arrêtées par résolution de ce jour, comme elles étaient conçues dans la publication précitée du 24 décembre 1825. Mais il ne paraît pas que la décision et l'approbation royale aient été données jusqu'à présent.

Il est à regretter que le Gouverneur-général d'alors, qui paraît avoir voulu couronner son administration décennale par une oeuvre aussi remarquable et aussi pleine d'intérêt que la réglementation de l'esclavage, n'ait pas fait un pas de plus, et que, par un scrupule que nous ne craignons pas de taxer d'exagération, il se soit abstenu de decréter l'affranchissement de tous les enfants qui naîtraient d'esclaves à partir d'une époqne déterminée, sauf indemnité pour la perte que cette déclaration aurait fait éprouver aux propriétaires. Il n'eût fait en cela que suivre les principes sur la possession d'esclaves, proclamée depuis deux siècles par la Compagnie des Indes-Orientales, et agir d'après la maxime politique de notre

pays, suivant laquelle l'état a le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique, contre une indemnité suffisante en argent.

Par la nature des choses, cette indemnité ne pouvait s'élever à des sommes considérables. On pouvait différer l'époque de l'émancipation; les droits à l'indemnité ne seraient nés qu'au bout de plusieurs années; et, sur les millions du budget des Indes, qu'auraient signifié quelques centaines ou quelques milliers de florins consacrés à la réalisation d'une oeuvre aussi belle, d'un événement aussi honorable pour toute la nation, que l'entière disparition éventuelle de l'esclavage aux Indes, où ce fléau, la honte des chrétiens, n'a que trop longtemps et trop inutilement existé?

Avouons le cependant: le Gouverneur-général pouvait d'autant plus se dispenser de décréter immédiatement l'émancipation pour l'avenir, qu'un peu de temps écoulé ne portait pas le moindre préjudice à la mesure elle-même; car ce retard pouvait être racheté par la fixation de l'époque où l'émancipation sortirait son effet, et l'on avait lieu de présumer que, sur une question de tant d'importance, expressément présentée à la décision de l'autorité suprême en Europe, cette décision ne se ferait pas longtemps attendre.

Les inconvénients de la suspension signalée ont d'autant plus de gravité qu'il s'est déjà passé vingt ans depuis que la question a été soumise au gouvernement néerlandais. Vingt années de plus perdues, sans nécessité pour une aussi sainte cause!

Néanmoins, et quoique l'émancipation éventuelle des enfants d'esclaves noirs n'ait pas été décretée, la publication du 24 décembre 1825 est de la plus haute importance. Elle contribue sans cesse à la suppression de la traite, à la détermination et à la consolidation des rapports entre le maître et l'esclave et des droits que le premier possède sur le second. Pour être brefs, nous devons renvoyer nos lecteurs à cette pièce et nous contenter d'en extraire et d'en commenter les principaux traits.

L'art. 1er., quoique les dispositions qu'il renferme soient implicitement contenues dans l'art. 10 de la publication de 3 juillet 1813, est toutefois important en ce qu'il déclare qu'à partir du jour de la publication, seront reconnus pour esclaves ceux-là seuls qui auront été enrégistrés en vertu de la publication de juillet 1819. Cet article annulle, comme titres de propriété, tous les actes antérieurs de transport d'esclaves, et, pour tous les esclaves déjà nés, clôt définitivement, à la date du 24 décembre 1825, les registres qui pourront ne pas l'être; ne les laissant ouverts que pour les enfants qui viendraient à naître de femmes esclaves après ce terme.

Les articles 3, 4 et 7 disposent que toute personne convaincue d'avoir voulu faire enregistrer comme esclave une personne libre, ou de lui avoir fait ou laisser croire qu'elle était esclave, sera punie des peines du fouet et du bannissement.

Les articles 9, 10 et 11 ont pour but d'empêcher que des enfants suscités ou présumés suscités à des femmes esclaves par des Européens ou des descendants d'Européens, ne soient enregistrés au nombre des esclaves.

L'article 15 défend d'isoler ou de vendre séparément des esclaves mâles vivant dans l'état de mariage ou de concubinage avec des esclaves femelles dont il ont des enfants.

L'article 33 reconnaît aux esclaves le droit d'être *nourris et vêtus convenablement* et de plus celui de recevoir tous les mois un demi-florin de salaire.

L'article 37 porte la défense d'infliger à des esclaves une punition corporelle pour des fautes par eux commises, et cela sous peine d'être puni comme coupable de les avoir maltraités. Dans cette défense n'est point comprise une *correction domestique* modérée.

L'article 38 déclare coupable d'avoir maltraité des esclaves:

Quiconque les aura privés de leur nourriture ordinaire;

Quiconque aura exigé d'eux et leur aura imposé des travaux excessifs et des services dépassant leurs forces;

Quiconque n'aura pas donné des soins à des esclaves malades, et, par sa conduite, aura tendu à aggraver le sort de l'esclave et à le lui rendre insupportable, contrairement à l'obligation incombant au maître de traiter son esclave avec douceur et de lui prodiguer des soins.

Dans l'article 40, il est établi contre les sévices exercées sur des esclaves, une amende de dix à cinq cents florins qui ne se confondra pas avec les peines à subir, lorsque lesdits sévices devront, d'après l'art. 43, être rangés parmi les délits.

Par l'article 43 sont nommés délits le meurtre, l'homicide, les blessures portées par les maîtres à leurs esclaves; et il est ordonné que ces causes seront jugées par les tribunaux compétents, *comme si le crime avait été commis sur une personne libre.*

En vertu de l'article 46, toutes plaintes de maîtres contre leurs esclaves, qui ne concerneront pas un délit, devront être faites aux résidents qui les examineront et rendront la sentence.

La peine du rotang, ne dépassant par le nombre de trente coups, ou quinze jours d'emprisonnement au plus, sont établis par l'article 47, contre les esclaves:

Qui refuseront de faire leur service;

Qui se conduiront irrespectueusement envers leurs maîtres et leur insulteront par des paroles ou par des gestes;

Qui, par des absences ou par des courses continuelles, se soustrairont à leur travail;

Qui seront atteints et convaincus d'avoir faussement accusé leurs maîtres, de les avoir maltraités;

Qui se rendront coupables de petits vols d'aliments et d'objets de peu de valeur;

Ou qui vendront leurs habits ou les mettront en gage;

Et généralement contre tous ceux qui, soit avec préméditation, soit par négligence, commettront des fautes pour lesquelles ils mériteront une certaine correction.

Enfin il résulte de l'article 54, que tous les délits commis par des esclaves sont de la compétence des tribunaux qui jugent les aborigènes libres.

Nous avons cité ces articles de préférence, parce que l'on peut en déduire l'esprit de toute la loi; ce qui fait voir qu'en prenant à coeur le sort des esclaves, le législateur n'a perdu de vue ni leurs obligations, ni les droits et les obligations réciproques de leurs maîtres, et que le maintien de l'autorité du propriétaire, si nécessaire tant que l'esclavage est légalement reconnu, n'a nullement été sacrifié à la protection de l'esclave.

Les dispositions prises par le gouvernement des Indes néerlandaises à l'égard de l'esclavage, depuis 1825 jusqu'à ce jour, n'ont été que le développement et l'application des principes énoncés dans la publication du 24 décembre 1825. Il faut remarquer, dans le nombre, une résolution datée du 23 octobre 1833, qui proclame de nouveau le principe fondamental de l'enregistrement, ordonné par la publication du 3 juillet 1819, et qui déclare en termes exprès: «Que l'omission de l'enregistrement des enfants d'esclaves entraîne irrévocablement leur émancipation.» (*La suite prochainement.*)

ETHNOGRAPHIE.

Essai d'une description des îles de Bali et de Lombok, par M. le Baron P. Melvill de Carnbee, Lieutenant de la Marine Royale des Pays-Bas.

(*Suite de la page* 180.)

CHAPITRE TROISIÈME.

Physionomie, caractère, mœurs, usages, coutumes, religion, industrie, arts-et-métiers, etc.

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, qu'il n'est guère possible de déterminer avec quelque précision d'où les premiers habitants de Bali tirent leur origine. La supposition de Raffles, qu'ils seraient venus de Célèbes, repose sur des fondements trop incertains pour qu'on puisse s'y arrêter. Nous savons seulemen

au moyen des traditions et des anciens écrits des Balinais, que la population primitive était très-arriérée, et que la civilisation ne commença à faire des progrès que lors de l'introduction de l'hindouisme. D'après ce que nous avons dit, il ne paraît pas que la religion hindoue ait été transportée de Java à Bali, comme l'ont avancé quelques historiens; mais, au contraire, que, quand la religion de Bouddha et de Siwa dut faire place à celle de Mahomet, et que les Javanais, après la chute de l'empire de Madjopahit, émigrèrent en grand nombre à Bali, l'hindouisme avait déjà fait des progrès considérables dans cette île.

En effet, antérieurement à cette époque et pendant une série d'années, de siècles peut-être, il a dû exister d'importantes communications entre Bali et le continent indien (le pays de *Kosta*, la côte de Coromandel). Aussi, quand le prince javanais Ida Sampien Dalam Dewa Agong vint s'établir à Bali avec un grand nombre de ses partisans, les Hindous, et même parmi eux, beaucoup de brahmanes avaient déjà prêché la religion de Bouddha et de Siwa; et leur doctrine s'étendait de plus en plus.

Cependant, il n'y a pas de doute que les communications déjà existantes entre Java et Bali, avant la chute de l'empire de Madjopahit et surtout l'émigration qui en fut la suite, contribuèrent puissamment à favoriser l'extension de la civilisation et de la religion hindoue, et à lui donner ce caractère particulier qui la distingue de la religion professée dans l'Inde même, et l'assimile à quelques égards à l'hindouisme tel qu'il a été modifié à Java. « La civilisation hindoue, » remarque M. Van Hoëvell, « s'était développée pendant des siècles d'une manière toute particulière: elle se plia au caractère du peuple, et lui emprunta ce qu'il avait de particulier. Les Javanais ont adopté l'alphabet *Devanagari*, introduit à Java par les Hindous, mais, en lui faisant subir des modifications, qui ont produit les signes graphiques dont ils se servent actuellement: leur langue a emprunté au sanscrit une foule d'éléments qu'il n'est pas encore possible de déterminer: il s'est même formé une langue poétique, le *Kawi*, qu'il serait impossible de déchiffrer sans le sanscrit: les Javanais se sont approprié, en les refondant, les chefs-d'œuvre de la littérature sanscrite, en particulier les grandes épopées le Mahabaratha et le Ramayana, fleurs précieuses, qui, transportées du continent dans cette île, s'y sont épanouies, mais avec de nouvelles couleurs et des charmes qui leur sont propres. [1] »

Lorsque le prince javanais Dewa Agong fut parvenu à se faire reconnaître roi de Bali, et que beaucoup de Javanais furent venus s'y établir, la religion hindoue ainsi modifiée s'y introduisit, et, pour nous servir encore des expressions de M. Van Hoëvell, « les Balinais adoptèrent alors les signes graphiques des Javanais, et n'y apportèrent que de légères modifications: leur langue fit beaucoup d'emprunts au javanais; c'est ainsi que cette littérature, cette poésie avec la langue propre des Javanais put être conservée, et que, conformément à sa vocation, elle continua le développement et la culture de la population de Bali; tandis que Java perdait dans la sécheresse de l'islamisme tout amour de l'art, tout sentiment du beau. Depuis le quinzième siècle, l'esprit de l'hindouisme est à peu près éteint parmi les Javanais; tandis qu'à Bali l'hindouisme s'est développé à l'abri de toute influence étrangère; et, ce qui mérite d'être remarqué, il a su se maintenir pur de tout mélange avec l'islamisme qui se répandait de plus en plus dans l'Archipel. » [2] — Nous nous efforcerons, dans ce chapitre, de faire ressortir ce que l'état actuel, moral et social des Balinais offre de remarquable à tant d'égards, sans toutefois prétendre donner ici un tableau complet, ce que le manque des données nécessaires nous rendrait impossible.

Les Balinais appartiennent à une belle race d'hommes; ils sont, en général, plus grands et mieux bâtis que les Javanais. Leur physionomie est régulière, et leur peau d'un jaune cuivré. Ils ont le regard plein d'animation; et leur extérieur dénote un peuple vif et intelligent. Mais il en est beaucoup, surtout parmi les grands ou *gusti*, chez qui l'usage de l'opium et d'autres excès amènent un énervement, un épuisement précoce. Le sexe feminin à Bali l'emporte évidemment en beauté sur celui de Java ; et la coutume qu'ont les femmes de porter la partie supérieure du corps découverte permet souvent à l'étranger d'admirer le riche développement de leurs formes.

[1] *La Néerlande et Bali, une voix des Indes à la nation hollandaise* (Nederland en Bali, eene stem uit Indie tot het Nederlandsche volk), par W. R. Van Hoëvell, 1846. Dans cette importante brochure, qui doit le jour aux plus nobles intentions, l'auteur s'efforce d'attirer l'attention de ses compatriotes sur la nécessité d'envoyer des missionnaires à Bali pour y prêcher l'Évangile. Puissent les efforts de M. Van Hoëvell ne pas demeurer infructueux et trouver de la sympathie dans notre patrie! Nous le souhaitons sincèrement.

[2] Ibid.

Les Balinais sont bons de leur nature; ils sont laborieux, ingénieux et susceptibles de culture; mais la politique perverse de leurs princes a corrompu et abâtardi cet heureux naturel. Ils sont entièrement soumis, attachés et obéissants à ceux qu'ils regardent comme leurs maîtres. A certains égards ils s'estiment eux-mêmes fort haut; c'est ainsi qu'ils se laisseront conduire à la mort sans résistance, sans manifester la moindre crainte, et certes ils la préfèreront aux insultes et aux coups. Dans leur idée ce dernier traitement est au plus haut point déshonorant et ne convient nullement à des hommes, mais seulement aux animaux. Dans d'autres cas ils ont une opinion fort modeste d'eux-mêmes; cependant cette humilité ne se fait sentir que dans leurs rapports avec les princes du pays. Un Balinais supportera avec résignation les plus durs traitements, les actes les plus arbitraires, pourvu toutefois que ce soit de la part de son prince, et il s'en consolera en se disant: « Je ne suis qu'une chétive créature dont l'existence est absolument indifférente; le prince peut disposer de tous mes biens, de ma personne, de ma femme et de mes enfants. Peu importe que je succombe sous ce poids des obligations qu'il m'a imposées; car il a encore des milliers de sujets de mon espèce; que peut lui faire la perte de l'un d'entr'eux? Je ne vis que pour lui; et tout le bien dont je jouis, provient de mon prince; je suis son esclave, sa propriété »[1].

Les femmes de Bali sont de leur nature douces, patientes, dociles et soumises; c'est une suite de la supériorité illimitée et tyrannique que l'autre sexe s'attribue à leur égard. Quand elles deviennent orphelines dans leur jeunesse, elles tombent aussitôt en partage au Radja, qui les loue ou les vend, selon son bon plaisir. Quand elles sortent de l'âge puéril, au lieu d'être demandées en mariage, comme en Europe, ou d'être vendues et achetées comme en Turquie, elles sont enlevées par des jeunes gens ou des hommes, qui les surprennent quand elles sont seules, les maltraitent et les entraînent inhumainement dans les bois. La paix une fois conclue au moyen de quelque légère compensation entre le ravisseur et les parents irrités, elles deviennent l'esclave de leur brutal amant. Sur elles reposent alors les plus pénibles travaux du ménage et des champs: il faut qu'elles gagnent suffisamment pour entretenir les enfants et pour subvenir aux dépenses qu'entraînent les excès immodérés de leur époux. Leur destinée est rude, comme le témoigne d'ordinaire leur apparence forte et en quelque sorte masculine. — Il serait possible de rapporter plusieurs preuves de la bonté du caractère primitif des Balinais. M. Granpré Molière, qui, en 1839 avait été chargé d'une mission par la factorerie de la Société de commerce, reconnaît, que tant que dura son voyage pour la plus grande partie dans les états de Badong, Klonkong et Karang-Assem, il n'éprouva pas la moindre difficulté. Lui et les 30 à 60 hommes qui l'accompagnaient avec 4 à 6 chevaux, n'eurent aucun motif de se plaindre de la manière dont ils furent traités; partout ils furent accueillis avec la plus généreuse hospitalité. Peu de jours après la prise et la destruction de Singa-Radja, pendant la dernière expédition dirigée contre Bali, quelques Européens se hasardèrent sans escorte à visiter l'intérieur de l'île à plusieurs lieues de distance; et dans ce moment même un savant est occupé à faire un voyage entièrement seul au travers de l'île.

Les nombreux défauts qu'on remarque chez les Balinais, la barbarie et la cruauté qu'on leur a plus d'une fois reprochées, et avec raison, ne doivent pas être regardés comme l'effet d'une nature originairement pervertie, mais comme résultant des vices de leur état social, de l'oppression qu'exercent les prêtres et de la domination illimitée et tyrannique de leurs princes.

La population de Lombok diffère de celle de Bali en tant que la multitude d'étrangers qui des divers points de l'Archipel sont venus s'y établir, ont apporté avec eux leurs moeurs et leurs coutumes. On n'y remarque par conséquent pas ce caractère primitif et particulier, cette fierté nationale que nous avons signalée chez les Balinais. D'ailleurs il ne faut pas s'étonner que la civilisation soit tombée si bas à Lombok: pendant les quarante dernières années surtout une longue suite de guerres a attiré sur cette malheureuse population une série non-interrompue de désastres. Tout sentiment religieux, l'activité, la bonne foi, la probité semblent en général inconnues parmi eux. Le libertinage, l'amour du jeu, l'usage immodéré de l'opium, l'adultère semblent former les principaux traits du caractère national. Nous trouverons dans la suite une occasion plus convenable de nous étendre davantage sur la situation morale de cette île.

[1] Van Den Broek.

Le costume des Balinais est très-simple. Ils portent autour du corps une petite pièce de coton, ou pagne (*sarong*) qui leur descend jusqu'à mi-cuisse. La partie supérieure du corps reste toujours découverte. L'habillement de cérémonie se compose d'une pièce d'étoffe à carreaux ou rayée, bordée en haut et en bas d'un ruban ou passement. Ce vêtement porte le nom de *sabok;* et il n'est aucun Balinais qui voulût paraître devant le roi, sans en être revêtu. Le sabok des princes se distingue en ce qu'il est de soie rayée ou unie, de fin coton ou de mousseline, entretissé d'or ou d'argent et bordé de galons véritables ou faux. Les Balinais vont habituellement la tête découverte; en voyage seulement ils portent un petit chapeau de forme conique, appelé *tjappil*, très-adroitement tissu de bambous et orné de dessins. Les personnes de rang inférieur portent la tête rase; tandis que les membres de la caste princière portent les cheveux longs et enroulés de façon à former un toupet sur le crâne: le milieu du toupet est orné d'une fleur *kombang sapatoe* (*Hibiscus rosa Sinensis*), qui est du meilleur effet. Une autre tribu porte les cheveux courts et frisés, non pas naturellement, mais comme une marque de son origine (probablement la caste des *Satrias*). Les principaux habitants de Bali et les plus puissants même ne portent ni souliers, ni sandales: ils ont au contraire un goût marqué pour les anneaux d'or, qu'on fabrique dans l'île avec beaucoup d'art. Tous les hommes portent un crid avec une manche de bois et dans un fourreau de la même matière. Les crids des grands sont plus précieux; le fourreau et la garde en sont incrustés d'or. La garde même est souvent travaillée avec beaucoup d'art et enrichie de pierres précieuses.

Le principal vêtement des femmes est une longue pièce d'étoffe, qui a la forme d'un *sarong*, ou une seule pièce de coton, *kain panjang*, passée autour du corps de façon à ce que les extrémités se croisent l'une sur l'autre par devant. Elles portent aussi la partie supérieure du corps découverte; quelquefois elles jettent avec beaucoup de grâce sur leurs épaules un long shawl étroit, *slendang*, qui recouvre l'un des seins ou tous deux à la fois. Pour les femmes d'un rang élevé ces habillements sont faits de fines étoffes de soie ou de coton entretissées de fil d'or. Les habillements d'hommes sont de couleurs plus éclatantes que ceux des femmes. Il existe chez les Balinais une préférence marquée pour la couleur orange. La plupart des mouchoirs de tête et des slendangs des femmes portent quelque ornement de cette couleur. Les femmes ont habituellement de beaux cheveux d'un noir de jais; elles les portent longs, élégamment noués sur la tête, entourés d'un mouchoir ou ornés de fleurs. La plupart des femmes ont les oreilles percées, et elles y passent une pièce de feuille de *lonthar* enroulée: cette pièce d'abord fort mince est successivement échangée contre d'autres de plus en plus épaisses; de sorte que l'ouverture pratiquée à l'oreille s'agrandit toujours davantage, jusqu'à ce que le rouleau qui leur sert de pendant d'oreilles, a acquis une épaisseur de 5 à 7 décimètres. Aux yeux des Balinais c'est un ornement d'une grande beauté; pour nous cette coutume a quelque chose de repoussant, surtout quand l'ouverture n'est pas remplie, comme cela a lieu chez les femmes des classes inférieures. Les Balinaises ont enfin la coutume de s'enduire le corps d'un fard jaune et odoriférant, composé de riz, de farine d'huile et de suc de fleurs.

Les villages de Bali sont construits d'une manière très-irrégulière. D'ordinaire ils sont partagés en grands carrés et entourés de murs qui ont huit à dix pieds de haut. Les huttes, les écuries, les magasins de riz et les *pondoppos* de différentes familles sont dispersés dans cette enceinte. Les murs aussi bien que les maisons sont construits en argile; et il est facile de comprendre combien ces constructions ont peu de durée: la pluie dissout cette terre glaise et les grandes sécheresses la crevasse ou la fait sauter. Les maisons ou huttes sont recouvertes de roseaux (*allang allang*), d'*atap* ou de feuilles de lonthar*:* et comme elles n'ont aucune fenêtre, elles sont obscures; aussi n'en fait-on guère d'autre usage que d'y passer la nuit. En face des huttes se trouve d'ordinaire un pondoppo ouvert, avec un grand *bali bali* (espèce de banc fait de bambous), où les Balinais exécutent leurs travaux journaliers ou s'abandonnent à un *dolce far niente*, dont ils savent jouir au moins aussi bien que les Italiens [1]. En général ces villages sont fort peuplés et occupent une grande étendue de terrain. Il en est qui comptent de 500 jusqu'à 3000 habitants. Les villages et les diverses habitations qui les composent, sont entourés d'arbres fruitiers et autres; de sorte que le *kampong*, pris dans son ensemble, à demi-caché sous l'ombre de ses bouquets de bois,

[1] Zollinger.

offre quelquefois un coup d'oeil charmant. Les palais des princes sont entièrement différents des habitations si simples du reste de la population. Les murs en sont principalement construits de briques. La muraille extérieure forme un carré très-étendu et peut avoir de 12 à 15 pieds de haut sur un pied et demi ou deux pieds d'épaisseur. Un certain nombre de portes facilitent l'entrée du palais. La porte intérieure est divisée par des murs en une foule d'autres carrés plus petits qui communiquent entr'eux par des portes si étroites, qu'elles donnent à peine passage à une seule personne à la fois. Le mortier employé pour ces murs est tout particulier; il a la propriété de durcir avec le temps, de sorte que ces édifices peuvent résister plus longtemps à l'intempérie des saisons. Dans beaucoup d'endroits, et surtout au-dessus des portes, les murs sont ornés de bas-reliefs qui y ont été pratiqués avec le ciseau. En examinant ces palais, M. Zollinger, qui visita Bali en 1845, fit une remarque quelque peu philosophique qui n'est peut-être pas dénuée de fondement. « Supposons un instant, dit-il, qu'un pareil kraton (palais) soit abandonné, de façon à tomber en ruines et à n'offrir au bout de quelques siècles que des monceaux de pierres et une multitude de briques éparses tout autour sur le sol, ces ruines n'offriront-elles pas un aspect tout semblable à celui des ruines actuelles de Madjopahit, de Matjang poeti, etc.? Et en retournant le raisonnement, ne pourrait-on pas en conclure que Madjopahit et Matjang poeti présentèrent jadis le même aspect qu'aujourd'hui les kratons des princes de Bali? Et si notre conclusion est juste, que faut-il penser de la splendeur tant vantée de ces anciennes capitales et de la puissance des princes qui y faisaient leur résidence? [1] »

Ailleurs encore le même estimable naturaliste émet une opinion que nous partageons entièrement. « L'état actuel des Balinais est d'autant plus remarquable qu'il nous fait connaître ce que fut Java dans les temps anciens: Bali est encore ce que Java fut jadis; c'est un *livre ouvert* pour nous, tandis que l'histoire ancienne de Java est un livre fermé qui ne s'ouvre que pour quelques rares initiés. »

Pour en revenir à ces demeures royales, ajoutons que leur magnificence ne consiste qu'en ces murs ornés extérieurement; du reste ils offrent peu de choses remarquables. Au coin des murs s'élèvent des pondoppos ou coupoles maçonnées en pierre où l'on parvient par quelques marches. Le prince a coutume de s'y rendre vers le soir avec sa famille, entouré de ses courtisans pour se montrer au peuple et jouir de l'air frais du dehors. En temps de guerre ces mêmes coupoles servent probablement aussi de lieux de retraite et de défense. Tout-à-fait à l'intérieur du palais se trouve un petit carré bien fermé de tous côtés par de bons murs, pourvus de portes massives de barres de fer et de serrures; c'est là que le roi renferme ses trésors et ce qu'il a de plus précieux. Le palais ne contient proprement pas d'appartements; mais dans les différentes cours de l'édifice se trouvent des *bali bali* élevés sous des pondoppos ouverts, où la famille royale habite jour et nuit. Pendant la nuit on les revêt de fenêtres carrées de bambous tressés; et ainsi en quelques minutes on fait de véritables chambres de ces appartements ouverts. Les femmes ont leurs cours intérieures séparées des autres et leurs *bali bali*, chacune selon son rang: le prince passe la nuit tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre de ces chambres improvisées [2].

La plus grande partie de la population de Bali professe la religion hindoue, surtout la population qui habite l'intérieur des terres et qui par conséquent n'a pas été en contact avec les peuples de l'Archipel. Mais dans les principales villes de commerce, la religion des Balinais n'a pas été sans se ressentir de l'influence de l'islamisme; ils ont même adopté plusieurs des usages et des vices qui sont propres aux mahométans des Indes. Cependant le nombre des étrangers est peu considérable par rapport à la masse de la population: on n'en trouve guère, comme nous l'avons dit, que dans les principales villes, et ce sont pour la plupart des Bouginais, des Malais et des Chinois.

A Lombok au contraire l'islamisme est proprement la religion dominante. Au commencement de notre siècle, l'île fut conquise par le roi de Karang-Assem (Bali); bon nombre de Balinais vinrent s'y établir avec leur prince et y transportèrent, il est vrai, l'hindouisme, mais jamais cette religion n'a pu y faire de grands progrès, son influence s'est bornée à la population balinaise de Lombok. La raison de cet

[1] *Tijdschrift voor Neerland's Indië* (Journal des Indes-Orientales) VII[e] année, t. IV, p. 53.
[2] Van Den Broek.

échec qu'a subi l'hindouisme doit être attribuée à ce que, dans les derniers temps, les deux tiers au moins de la population de Lombok sont des étrangers, et surtout à ce que le commerce qui y est beaucoup plus animé qu'à Bali, a mis les habitants en rapport avec les Malais, les Bouginais, les Mangkassares, qui tous sont soumis à la loi du Coran. Ainsi que nous l'avons indiqué dans le premier chapitre, pendant la terrible éruption du Tomboro dans l'île voisine de Sumbawa, en 1815, la plus grande partie de la population de Lombok perdit la vie. Depuis cette époque la population de l'île s'est singulièrement accrue; mais, comme auparavant, les habitants sont originaires de Célèbes et des autres îles de l'Archipel, de sorte que l'on peut encore admettre, que les deux tiers de la population se composent de Bouginais, de Mangcassares, de Malais et de Badjenais, tandis que les anciens habitants, les Sassaks, quoique probablement appartenant aux mêmes races, se sont retirés dans l'intérieur de l'île, où ils se livrent exclusivement à l'agriculture.

Ceux qui professent actuellement l'hindouisme à Bali, sont partisans de Siwa ou de Bouddha. Mais, tandis qu'ailleurs les diverses sectes de l'hindouisme vivent en désaccord entr'elles, en se proscrivant l'une l'autre en fomentant des guerres civiles, comme jadis à Java, elles vivent en bonne harmonie à Bali. Les Balinais ont des dieux d'un rang supérieur et d'un rang inférieur. Parmi les premiers ils adorent *Brahma* ou le Dieu du feu, *Vishnou* ou le Dieu de l'eau, *Siwa* le Dieu de l'air et plusieurs autres, comme *Doerga*, *Ganesa*, *Ram*, etc. Ils donnent à leurs divinités inférieures, qui sont en grand nombre, le nom de *Dewas;* celui qu'ils adorent avant tous, c'est *Batara Goeroe*, c'est-à-dire, le Dieu enseignant. Quoique ce dieu soit l'objet de la plus haute vénération, il n'est cependant que le médiateur entre les hommes et une divinité d'un ordre plus relevé à laquelle ils donnent le nom de *Sang yang toenggal*, c'est-à-dire, le suprême, l'unique Dieu [1].

Les brahmanes ou prêtres sont très-considérés à Bali et exercent une grande influence sur les princes, comme sur le reste de la population. Parmi les quatre castes qui se trouvent à Bali, celle des prêtres est la caste privilégiée, et précède même en rang celle dont les princes sont issus et qui n'est que la seconde. Le roi de Klonkong fait exception à cet égard; par droit héréditaire il est le chef de tous les prêtres de l'île: aussi les autres princes lui rendent-ils des honneurs qui tiennent de l'idolâtrie. Ces honneurs lui donnent une espèce de suprématie temporelle sur les autres souverains de Bali. Comme chef temporel il porte le titre de *Tjoekoerda* et sa souveraineté s'étend sur les deux îles, de sorte qu'on pourrait l'intituler, empereur de Bali et de Lombok; n'était-ce que les autres souverains, tout en reconnaissant sa suprématie, tout en le consultant dans les affaires importantes, ne lui obéissent en réalité qu'autant que cela s'accorde avec leurs intérêts. Le prince de Badong paraît même s'inquiéter assez peu de cette suzeraineté. Comme chef spirituel le souverain de Klonkong porte le titre de *Dewa Agong Betare*, ce qui revient à Souverain-pontife, Protecteur de la foi ou Prophète. Les prêtres sont nombreux et forment dans leur caste une multitude de subdivisions.

Les princes sont sans exception très-religieux et très-exacts à remplir les devoirs qui leur sont imposés par les prêtres. Toutes les paroles ou les prédictions que ceux-ci leur adressent, sont regardées comme des arrêts de la divinité. Il poussent si loin la vénération envers les prêtres que quand le grand-prêtre vient à passer, le prince est obligé de se lever et de rester dans une attitude respectueuse, jusqu'à ce que le prêtre se soit éloigné. Dans aucun cas les princes n'entreprennent rien, sans que le prêtre ait indiqué un jour favorable pour l'exécution de l'entreprise. Ils n'oseraient pas prendre une femme, commencer une guerre, bâtir un palais, sans avoir consulté ce chef spirituel. Il est d'usage que le grand-prêtre et quelqu'autre d'un rang immédiatement inférieur, fasse sa résidence dans le palais des princes [2].

Les temples à Bali sont nombreux, mais ils ne se distinguent en aucune façon par leur magnificence. Ce sont d'ordinaire des espaces carrés de 50 à 100 pieds, entourés d'un mur de terre et partagés en deux carrés formant une cour extérieure et une intérieure. Dans la première s'élèvent habituellement deux grands arbres *waringin* dont le feuillage épais procure un ombrage délicieux. La seconde cour renferme plusieurs petites huttes de 6 à 8 pieds carrés, où se trouvent les images de leurs divinités et qui sont recouvertes de paille ou de la *gumoetie* du palmier-areng. Les deux cours elles-mêmes sont

[1] Van Hoëvell. [2] Van Den Broek.

remplies d'images ou de statues de leurs dieux, en pierre ou en terre; ce qui leur donne quelque peu l'apparence des cimetières de nos villages. Les temples sont assidument fréquentés, et chaque jour on y fait de nombreuses offrandes principalement composées de fleurs et de fruits. On retrouve le long des chemins, des rivières, mais surtout auprès des sources, des images toutes semblables à celles qui garnissent les temples. M. Zollinger croit que les Balinais regardent chaque source, chaque courant d'eau, comme le séjour d'une divinité ou comme un lieu de réunion pour les dieux; du moins il a souvent vu les indigènes faire leurs prières et leurs offrandes dans ces mêmes lieux. Les fleurs sacrées semblent être partout la *Tagetes erecta* et la *Gomphrena globosa*. Le même auteur a remarqué dans un îlot formé par une rivière, une petite hutte isolée qui servait de demeure à un ermite, lequel, à en croire les Balinais, n'aurait, depuis quelques années, touché à aucun aliment. Cet ermite rappelle à certains égards les faquirs de l'Hindostan. Les indigènes ont une vénération toute particulière pour la vâche; il leur est défendu d'en manger la viande, d'en utiliser la peau; et ils évitent avec soin tout ce qui pourrait causer le moindre préjudice à cet animal. Deux fois par an ils célèbrent leurs grandes fêtes religieuses appellées *galongans*, qui durent trois, quatre et jusqu'à six ou sept jours. Ces fêtes se composent de prières publiques et d'offrandes à leurs dieux. Cependant elles sont principalement consacrées à des amusements publics, tels que les *wayangs* (représentations fantasmagoriques), les *ronggings* (danseuses ou bayadères), les combats de coqs et les jeux de hasard. Ils profitent de cette circonstance pour s'abandonner à leurs penchants favoris; de sorte que ces fêtes deviennent de honteuses bacchanales [1].

La coutume qu'ont les veuves de se brûler avec le corps de leur époux n'est pas chose extraordinaire à Bali; seulement cette coutume est actuellement restreinte aux familles princières. Il nous semble intéressant de donner quelques détails sur la manière dont ce sacrifice s'accomplit.

Quand l'âge ou les maladies menacent les jours d'un prince, plusieurs de ses femmes et de ses concubines s'offrent volontairement pour *le suivre dans un autre monde*, selon leur expression, après sa mort. Le prince fait alors choix d'une ou de deux douzaines d'entr'elles, parmi celles qui lui semblent les plus dignes de cette faveur; et depuis ce moment elles se préparent à ce sacrifice dans la solitude et la retraite. Ces sacrifices n'ont pas seulement lieu lors de la mort du prince régnant, mais aussi lors de la mort de la reine et des autres membres de la famille royale. Quoique les femmes s'offrent volontairement pour être sacrifiées, on comprend facilement que ce n'est pas toujours de leur plein gré; mais elles savent trop bien qu'en agissant autrement, elles s'exposeraient au mépris général de leurs compatriotes et seraient repoussées de partout. On prétend même que quand elles se refusent à ce sacrifice, les prêtres mettent divers moyens en usage pour les y contraindre; on parle de certaines boissons étourdissantes qui les mettent dans un état d'excitation, jusqu'à ce qu'elles aient donné leur consentement.

Après la mort du prince, son cadavre est placé dans une caisse de bois, dont le fond est percé d'une multitude de petits trous pour servir à l'écoulement de l'eau de fleurs avec laquelle on lave journellement le corps. Pendant une semaine il reste ainsi exposé sur un échaffaudage (*bali bali*) dans chacune des cours du palais, d'abord dans la cour la plus reculée, puis dans la cour voisine jusqu'à la cour extérieure; de sorte que le corps peut rester ainsi des semaines, des mois entiers, selon que le palais renferme plus ou moins de cours. Pendant ce temps les prêtres font chaque jour leurs prières auprès du cadavre et accomplissent les cérémonies d'usage; de leur côté une multitude de femmes veillent auprès du corps pour en écarter les mouches; chaque soir la dépouille mortelle du prince est arrosée d'une eau odoriférante.

Le jour marqué pour la dernière cérémonie, on élève près de l'une des portes du palais une pyramide de bambous, construite avec beaucoup d'art et qui atteint quelquefois une hauteur de cent pieds. Cette construction est revêtue au dehors de coton finement tissu et rayé de couleurs claires, d'azur, de jaune, de pourpre, etc. La partie supérieure de cette pyramide est entourée d'une balustrade de deux pieds de haut, ouverte du reste de tous côtés et terminée en pointe, de façon à offrir la forme d'une petite coupole carrée. Cette partie de la pyramide est ornée de fleurs et de soieries de

[1] Van Den Broek.

diverses couleurs. Du palais à cette coupole s'étend une autre construction en forme d'arc qui repose sur elle-même, composée avec beaucoup d'art au moyen de longs bambous.

C'est le long de cet arc que le corps du prince est transporté au haut de la pyramide et placé dans la coupole, après que les cérémonies d'usage ont été accomplies et qu'il a été conduit autour du palais pendant une couple d'heures accompagné d'une foule de personnes et au milieu de chants sacrés: il est alors remis aux soins des femmes qui doivent en écarter les mouches au moyen de grands éventails. La pyramide entière dont la base peut être de 15 à 20 pieds en carré est alors soulevée par des milliers d'hommes au moyen de barres qui s'étendent au loin de chaque côté et transportée en grande cérémonie. Les troupes du prince qui sont armées de fusils exécutent une triple salve et ouvrent le cortége par une espèce de marche dansante appelée *tandak*. A leur suite paraissent les femmes destinées à se sacrifier en victimes, entièrement vêtues de blanc, les cheveux relevés avec beaucoup de goût sur la tête et ornés de fleurs. Après le corps viennent le successeur du défunt et les autres princes en habits de fête, puis les grands de l'état selon leur rang et enfin une foule innombrable de peuple.

Le cortége s'avance au milieu de chants non-interrompus, jusqu'à un certain endroit à quelque distance du palais et exclusivement réservé à ces sortes de cérémonies. Là se trouve un autre arc pareil à celui que nous avons décrit, contre lequel on place la pyramide et par où l'on descend le corps avec les mêmes cérémonies. Le corps est ensuite placé sous une espèce de voûte dans un berceau, au-dessous duquel l'on a creusé une ouverture remplie de branches sèches, d'huile et d'autres matières combustibles.

Le grand-prêtre fait alors quelques prières et arrose le corps avec trois-cents vases d'eau de fleurs en ayant soin de les briser après les avoir vidés: le dernier vase au lieu d'eau renferme de l'huile. Ces préparatifs terminés, le grand-prêtre met le feu au bûcher placé au-dessous du corps. Pendant ce temps les femmes destinées au sacrifice se sont rassemblées dans la petite coupole au haut de la pyramide; et, après avoir fait quelques prières, elles joignent les mains pour faire le *slamat* ou signe ordinaire de vénération au nouveau prince; alors, sans montrer la moindre hésitation, sans manifester la plus légère crainte, l'une après l'autre elles s'élancent intrépides dans un trou creusé rempli de branches sèches, d'huile, etc. où elles trouvent une prompte mort dans les flammes. Ainsi se termine une cérémonie, remarque M. Van Den Broek à qui nous avons emprunté la plupart de ces détails, dont le seul récit suffit pour faire frémir toute âme sensible; et pourtant les Balinais y assistent avec un incompréhensible sang-froid.

M. Van Den Broek fut, en 1818, témoin oculaire de l'une de ces sanglantes cérémonies; la tante du prince régnant venait justement de mourir. Quelques mois plus tôt, suivant le récit du prince, un sacrifice pareil avait eu lieu, mais avec beaucoup plus de pompe, par suite de la mort du vieux roi. *Trente-cinq* de ses femmes l'avaient ainsi suivi à la mort! [1] Il est certes plus que temps que le christianisme et la civilisation européenne viennent faire sentir leur bienfaisante influence dans ces contrées; et dans ce sens aussi c'est un bonheur que le pouvoir des Hollandais se soit étendu dans l'île de Bali. Désormais il est permis d'espérer qu'un million de nos semblables pourra bientôt jouir des mêmes bienfaits que les autres insulaires de l'Archipel, soumis au pouvoir immédiat de la Néerlande.

A Bali comme à Lombok, la forme de gouvernement est entièrement despotique et arbitraire. Dans toute affaire, c'est le roi qui décide, quoiqu'il se fasse assister, mais par pure formalité, par un conseil composé de prêtres et des principaux chefs. Les petits princes, chacun dans son ressort, règnent tout aussi despotiquement que le roi lui-même: ce sont d'ordinaire les frères, oncles, ou autres proches parents du prince régnant. Dans la résidence même, quelques-uns de ces princes ont sous leur domination une partie de la population qu'ils gouvernent indépendamment du roi, sauf pour les condamnations à mort qui ne peuvent émaner que du souverain seul.

Les *gusti* d'un ordre inférieur qui sont aussi alliés au roi, mais à des degrés plus éloignés, ont sous leur gouvernement un certain nombre de villages, où ils sont chargés de la police et de la levée des impôts pour le prince. Ils prélèvent sur ces revenus des pour cents déterminés. — La procédure est fort défectueuse. Dans les affaires civiles, ce sont les chefs de district qui décident, assistés des chefs des villages qui leur sont subordonnés. Cependant quand l'une des deux parties croit avoir à se plaindre de l'arrêt rendu, elle peut en

[1] M. Crawfurd dans son ouvrage sur l'Archipel des Indes cite deux sacrifices pareils qui eurent lieu peu avant son séjour à Bali, et où s'immolèrent une fois 20 femmes et *soixante-et-quatorze* en l'autre occasion !!

appeler au roi, qui revise l'affaire et prononce la décision. Dans les affaires criminelles, la décision est remise à un conseil présidé par le roi en personne : ce conseil ne s'assemble toutefois que pour juger de crimes entraînant la peine de mort. Il n'existe à Bali que deux espèces de punitions, la peine capitale et la mise aux fers. Le fouet et les autres peines corporelles n'y sont pas en usage; car il n'est pas un Balinais, qui, si le choix lui en était laissé, ne préférât, sans hésiter un instant, la mort au fouet. Tout vol commis sur les trésors et les biens de l'un des membres de la famille royale est aussitôt puni de mort. Un vol commis à l'égard de toute autre personne, qui ne s'élève pas au-delà de 10 dutes, est puni par la restitution et par une amende du double : pour tout vol au-dessus de cette somme, la peine capitale attend le coupable. L'adultère commis avec l'une des femmes du prince est puni par la mort des deux coupables, comme aussi la désertion à l'égard de ceux qui se sont attachés au service particulier du prince.

Les peines sont déterminées pour tous les crimes; cependant les Balinais n'ont pas de lois écrites. Toute la distinction qu'ils font entre les crimes se réduit aux points suivants :

1°. Les crimes contre le souverain, qui sont tous sans exception punis de mort, et parmi lesquels sont compris l'adultère, le vol, l'insubordination, la désertion, etc.

2° Le meurtre et les tentatives d'incendie qui entraînent aussi la peine de mort, mais qui, selon les circonstances, peuvent être pardonnés.

3°. Les vols de toute espèce, vol de bestiaux, vol avec effraction, etc., ceux qui, selon la valeur, sont punis de mort ou de quelque autre peine plus légère.[1]

Les exemples que nous allons rapporter donneront une idée de la manière de procéder dans ces îles :

En 1837 ou 38, alors que les rois de Mataram et de Karang-Assem étaient en guerre l'un contre l'autre dans l'île de Lombok, un prau marchand, tout-à-fait étranger à leur querelle, tomba entre les mains du dernier de ces princes. Il se trouva que le capitaine était porteur d'une lettre écrite par le fils du roi de Mataram à son père de l'île de Sumbawa, où le jeune prince s'était réfugié pendant la guerre. Le roi de Karang-Assem ordonna que non-seulement le capitaine, mais encore sept hommes de son équipage, tous Bouginais, seraient mis à mort par le crid; et l'arrêt fut aussitôt exécuté.[2] M. Zollinger a éte témoin oculaire d'un autre fait à Koeta dans l'état de Badong, en 1845, qu'il raconte à peu près en ces termes. On était occupé à transporter des dutes chinoises de cuivre dans l'un des navires en rade. L'un des sacs se détacha, et il en tomba quatre paquets d'une valeur de 4 florins. Un jeune *koeli* (porteur) les ramassa et les mit dans sa poche. Il fut surpris sur le fait et conduit devant le *déwa* (chef de district). Le fait fut bientôt constaté, et immédiatement suivi de la sentence, qui portait que le coupable serait mis à mort au moyen du crid. Le condamné, quoique que la mort fût si proche, ne perdit rien de sa tranquillité; il racontait lui-même à ceux qui l'entouraient ce qui venait de se passer, et mâchait son siri avec la plus grande indifférence. M. L. intervint, représentant au déwa que la punition était trop sévère, d'autant plus que ce n'était pas la partie lésée qui s'était portée accusatrice, et demanda que la peine prononcée fût adoucie. On en vint enfin à un arrangement portant que M. L. prendrait le condamné comme matelot à bord de l'un des navires; sinon la sentence serait exécutée. Le voleur fut conduit en notre présence sur l'un des navires. Cette manière de disposer de la liberté et de la vie d'un homme fit sur nous une profonde et pénible impression. Les Balinais, au contraire, n'y voyaient rien d'extraordinaire; ils nous assuraient qu'on pouvait punir de mort un vol de deux florins. Faut-il s'étonner, après cela, si les Balinais, sous un gouvernement aussi tyrannique, s'inquiètent si peu de ce qui pourrait augmenter leur bien-être et leur richesse et leur rendre la vie plus agréable? N'étant jamais un seul instant assuré de leurs possessions, ils ne se donnent pas la moindre peine pour en accroître la valeur; ils ne travaillent que justement autant qu'il faut pour suffire à leur entretien journalier, sans s'inquiéter le moins du monde de l'avenir. Ils passent la plus grande partie de leur temps dans les résidences à ne rien faire ou à de folles dépenses; et cette vie paresseuse est pour eux un acheminement à la plupart des vices qu'on remarque en eux. Par suite du pouvoir illimité que les hommes ont sur leurs femmes, c'est sur elles que retombent tout le soin du ménage et les principaux travaux pour la culture des champs; elles doivent s'efforcer de gagner assez pour fournir à leurs maris les moyens de satisfaire leurs coûteux penchants. L'usage immoral et abrutissant de l'opium est très-enraciné chez les Balinais; leurs facultés en sont émoussées ou abâtardies; et l'indolence qui leur est naturelle en reçoit un nouvel aliment :

[1] Van Den Broek. — [2] Wetters.

de sorte que les bonnes inclinations qu'ils auraient dû développer s'évanouissent avec la fumée de leur opium. — La population de l'intérieur est sans doute meilleure que celle du littoral; et cependant le temps que leur laisse les travaux se passe à fumer l'opium ou à jouer. Ils aiment les boissons fortes, et surtout une espèce d'arac assaisonné de grains d'anis, que les Chinois distillent à Java. Dans l'île même, ils fabriquent avec du riz et le suc du palmier-areng une espèce de liqueur qui a des propriétes énivrantes, mais dont l'action est funeste à la santé. Cependant ils sont modérés dans l'usage de ces boissons, et l'ivresse leur est à peu près inconnue.

L'un des amusements les plus répandues à Bali, ce sont les combats de coqs. Il n'est aucun Balinais qui n'ait son coq de combat, nourri et dressé avec les plus grands soins. Dans tous les villages, on trouve des centaines, des milliers de ces animaux étalés le long des chemins dans des cages séparées. Les princes en possèdent quelquefois jusqu'à trois cents. Chaque jour, après midi, les places publiques et les cours du palais servent de lieu de réunion pour ces combats de coqs, qui donnent souvent lieu à des paris considérables. Les Balinais sont encore amateurs d'un autre genre de combats encore plus insipides : ils placent des sauterelles dans de petites cages cylindriques dont on applique les extrêmités l'une contre l'autre; et ces petits animaux s'acharnent l'un sur l'autre, jusqu'à ce que l'un d'eux ait perdu une patte ou une antenne. Les princes ont seuls le droit de donner des wayangs, et d'avoir des ronggings ou danseuses; et pendant les jours de fête, c'est pour eux une source importante de profits, le peuple n'y étant admis qu'en payant. Ces amusements ne paraissent guère différer de ceux qui sont en usage à Java. La musique dans ces fêtes est encore à peu près la même et semble être très-national a Bali. L'*anklong*, les *gongs* et le *gamalang*, etc., sont encore ici les instruments favoris. Après tout, cette musique orientale n'est point si désagréable. Les mélodies ont quelque chose de sauvage, de plaintif et d'entraînant; et parfois un guerrier allégro vient en rompre la monotonie.

A propos de ces ronggings ou danseuses, nous empruntons les détails suivants à M. Zollinger, qui assista à une fête donnée par le prince de Badong dans son palais de campagne. « Il faisait déjà nuit lorsque nous revînmes; ce fut alors seulement que la fête commença. Les *gamalangs* rétentissaient de toute leur force. La société alla s'asseoir en plein air au clair de la lune. Des lumières furent allumées; mais l'éclairage n'avait rien de princier; il se composait simplement de coquilles où l'on avait placé de l'huile et une petite mèche... Bientôt parut une danseuse, la première de la cour; c'était une esclave, comme, au reste, toutes les femmes de cette condition à Bali, mais une esclave de haut rang, car elle en avait une suite considérable d'autres après elle, qui portaient les nattes, les boîtes de siri et tout ce qui devait servir à remédier à sa toilette. L'artiste semblait trop fière pour faire la moindre attention à nous. Le demi-obscur nous empêchait de bien distinguer ses traits, et de rendre à sa beauté les hommages qui probablement lui étaient dus. On ne pouvait rien voir de ses cheveux entièrement cachés sous des fleurs de *malatti;* on aurait pu croire qu'elle avait la tête couverte d'une longue perruque. Cet ornement restait très - fixe au moyen d'un large cercle d'or qui lui passait sur le front. Le costume était riche et fait avec beaucoup de goût, et pour l'honneur de la danseuse balinaise, comme aussi pour tranquilliser nos lectrices, ajoutons qu'il était tout-à-fait décent et convenable. Il était entièrement de soie : la danseuse portait avec élégance un triple *slendang* ou shawl de soie blanc, rouge et bleu. Ce qui recommande les danseuses de Bali, c'est que, pendant qu'elles dansent, elles ne chantent, ou plutôt elles ne crient pas comme c'est leur coutume à Java. La danseuse que nous avions devant nous, méritait réellement le nom d'artiste; la souplesse et la grâce de ses mouvements, en dansant, dépassait tout ce que nous avions vu dans l'Inde de ce genre. Même en allant s'asseoir, même alors qu'elle était assise, elle continuait pour ainsi dire à danser; et sa mimique demeurait toujours également gracieuse, soit qu'elle avançât, soit qu'assise sur la vaste natte, elle poursuivît la représentation. Sans tourner les yeux de notre côté, ou sans attendre la plus légère rétribution, la balinaise Taglioni disparut dans la partie intérieure du kraton. Cette première danseuse fut suivie d'une autre, mais qui, par-contre, se montra moins fière, plus aimable et plus joyeuse. Elle ne regarda aucunement comme au-dessous de sa dignité de demander une rétribution pour sa danse. Cette demande se fait à Bali en donnant avec la paume de la main un coup sur la poitrine de celui à qui la jeune fille s'adresse. Il commençait à se faire tard lorsque la fête fut terminée; nous dormîmes tous sous notre abat-vent beaucoup mieux que nous n'aurions pu nous y attendre d'après les singulières dispositions de notre couche...... »

A part les amusements que nous venons de citer et les jeux de hasard, les Balinais ne semblent connaître ni les tournois, ni la chasse, et autres exercices du corps, qui depuis des siècles sont si fort en vogue à Java.

Ces insulaires ont du reste peu de besoins; leur manière de vivre est très-simple, et le luxe en fait de meubles ou d'aliments leur est étranger. — Il est néanmoins fort remarquable que, malgré leur ressources très-limitées, l'agriculture ait été poussée chez eux à un haut point de perfection, du moins relativement à l'état où elle se trouve dans d'autres îles de l'Archipel. L'île entière est couverte de rizières bien entretenues; et il est fort rare d'y rencontrer des terrains incultes. Les nombreux ruisseaux qui descendent des montagnes fournissent un moyen facile d'arrosement pour les rizières ou *sawa*. La culture du riz dure toute l'année et ne semble pas dépendre de certaines saisons. On peut compter annuellement sur deux récoltes; et le terrain est si fertile, que certains champs seuls ont besoin tous les trois ans de quelques mois de relâche pour ne pas s'épuiser. Dans certaines parties de l'île on cultive un coton indigène, le *kapas*; toutefois il ne sert comme le maïs, l'indigo, le tabac et le café, qu'à l'usage des indigènes. Les Balinais ne possèdent que peu de manufactures qui méritent d'être citées; quoiqu'ils ne soient sous ce rapport en rien inférieurs aux Javanais. Chaque ménage à son métier à tisser, mis en activité par les femmes. Elles y tissent de petits habillements, des sarongs, des slendangs et des mouchoirs de tête. Elles font pour cet effet usage de coton indigène soit pur, soit mêlé à de la soie ou à du fil d'or importé par les Chinois. Ces étoffes ainsi préparées sont souvent fort belles et les couleurs en sont choisies avec goût; au point d'égaler en fraîcheur et en éclat les produits de nos fabriques d'Europe. Les couleurs sont préparées dans l'île même; les indigènes les tirent de l'indigo, du kurkuma et du *kombang sapatoe*. Les Balinais portent cependant beaucoup de vêtements importés du dehors, principalement de fabrique anglaise. Ils savent cuire pour les usages domestiques des pots de terre, et pour leurs temples des images de leurs dieux, mais de forme grossière. Leurs forges sont parvenues à un assez haut point de perfection, surtout pour ce qui regarde la fabrication des crids et des piques. Ils savent donner à l'acier un si forte trempe que leurs tranchants sont estimés bien au-dessus de ceux que l'on fabrique à Java. Les Balinais cisellent eux-mêmes avec beaucoup d'adresse les manches et les fourreaux de leurs crids: les armes à feu qu'ils fabriquent, leur coûtent beaucoup de temps et sont d'une qualité inférieure; ils ignorent l'art d'en faire les platines etc. qui leur viennent d'ailleurs. Les orfèvres savent imiter divers objets avec art; les boites à siri de leurs princes, souvent d'or massif, sont quelquefois très-remarquables par les ciselures dont ils les ornent. Les instruments dont ils font usage pour ces divers travaux sont extrêmement simples; de sorte que leur habileté, malgré le peu de ressources dont ils peuvent disposer, est souvent un objet d'admiration pour les Européens. On fait aussi à Bali des passements avec du faux fil d'or, de différente largeur, mais tout unis et sans fleurs. On y fabrique aussi divers articles de consommation, tels que le sucre noir du palmier-areng, le sel dans des salines le long des côtes, etc.

L'instruction élémentaire, lire et écrire, n'est pas générale; cependant il existe à Bali de bonnes écoles pour les enfants des princes, des chefs et de la noblesse. Parmi les brahmanes il en est beaucoup qui cultivent les sciences; et si l'on songe au peu d'influence que les Européens exercent dans l'île, on est forcé de reconnaître qu'ils ont atteint un degré de culture très-remarquable. Ils ne se servent pas de papier, mais de la feuille du *lonthar* (*Borassus flabelliformis*) qu'ils coupent en longues bandes et où ils écrivent au moyen d'un stilet pointu. On enfile ces bandes l'une avec l'autre de façon à former de volumes. Ils possèdent une foule de livres de la sorte et l'on trouve même chez quelques princes des bibliothèques entières. Ces livres ne renferment d'ordinaire que des imitations poétiques et mythologiques des principaux produits javanisés de la littérature sanscrite. L'on y rencontre cependant aussi des lois et des institutions indigènes, et des écrits sur des matières religieuses. On peut prévoir dès à présent que les recherches qu'on fait actuellement dans ces contrées et dont nous avons déjà eu l'occasion de parler [1], répandront beaucoup de lumière sur la littérature, l'histoire et l'état réel de la civilisation à Bali et à Lombok. Aussi attendrons-nous l'issue de ces recherches pour en donner un rapport détaillé: car pour le moment, ce que nous pourrions encore en dire, s'accorderait en toutà ce qu'on trouve dansles ouvrages connus de Raffles et de Crawfurd.

(*La suite prochainement.*)

[1] Voir le *Moniteur des Indes*, 1re partie. page 222.

CHRONIQUE.

MÉMOIRES HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES.

LES GOUVERNEURS-GÉNÉRAUX DES INDES NÉERLANDAISES.

Non me cuiquam mancipavi
Nullius nomen prae me fero.
SENEQUE.

(*Suite de la page* 229).

III. LAURENS REAAL (1616—1618.)

L'auteur de l'Histoire des troubles des Pays-Bas, sous Philippe II, décrivant avec enthousiasme le bonheur et la prospérité de nos compatriotes dans cette partie du monde, après l'érection de la Compagnie des Indes-Orientales, l'attribue, après Dieu, à cette apparition tout extraordinaire d'hommes éminents que produisit alors notre nation.

«Il s'éleva tout d'un coup, dit-il, une génération de grands hommes, sortis des classes inférieures du peuple, sans nom comme sans ancêtres, *rupto robore nati*, pour parler avec le poète. Quelle multitude à la fois de généraux et d'amiraux, d'intrépides marins, de grands hommes-d'État et de législateurs, sans naissance, et qui ont commencé leur carrière par remplir les postes les moins considérables! — Ce fut, il est permis de le dire, par la coopération de héros en tous genres, par le génie et la perspicacité des uns, par le courage des autres, qu'il se forma un nouvel état aux extrêmités du monde.»[1] Après ce panégyrique, entièrement fondé sur des faits historiques, que reste-t-il de cette calomnieuse et méchante accusation portée par l'auteur de l'*Archipel Indien*, par Crawfurd, d'ailleurs si profond et si attrayant, que: «nous n'avons eu aux Indes que peu d'hommes célèbres et réellement remarquables?» Certes, pour adresser sans pudeur un reproche aussi offensant pour notre nation, il faut que l'orgueilleux Breton n'ait pas consulté l'histoire de notre premier établissement aux Indes. Évidemment il n'a eu en vue, en avançant cette assertion si contraire à la vérité, que la période d'abaissement qui s'écoula de 1780 à 1814; il a fallu que, pour quelques années de malheur et de désastres, il oubliât des siècles de gloire et de grandeur.

Permis à celui qui veut s'en tenir aux notions dégénérées et abâtardies de notre époque, de regarder nos ancêtres comme de simples marins, des commerçants sans gloire; — mais quiconque suit impartialement l'histoire de leurs travaux dans ces contrées éloignées, sera forcé de reconnaître en eux des hommes «*de tête et d'exécution*», comme il ne s'en trouve que bien rarement. Quelque grande que soit la part qu'ou fasse à tout autre peuple dans l'histoire du monde, il faudra néanmoins convenir avec Van Alphen: «qu'aucune période de l'histoire d'un peuple quelconque n'a offert tant d'exemples d'hommes remarquables, que celle de l'établissement de notre pouvoir dans les Indes.[2]» Nous en trouverons une nouvelle preuve dans la vie de Reaal, troisième Gouverneur-général de l'Inde néerlandaise, et l'intime ami du chantre de l'amour, du poète Hooft, si aimé, si connu dans les annales de la poésie néerlandaise.

D'après une source authentique, Reaal naquit à Amsterdam, l'an 1583. Il était le plus jeune des fils d'un citoyen riche et considéré de cette ville. Les heureuses dispositions qu'il manifesta dès sa plus tendre jeunesse, décidèrent ses parents à lui donner une éducation scientifique. Il fit choix de la jurisprudence à laquelle se rattachait alors l'étude de l'ancienne littérature classique. Né poète, l'étude des belles-lettres fut pour lui comme un aliment nécessaire; et, après avoir glorieusement achevé le cours des études académiques, il se trouva bientôt en rapport avec les personnages les plus remarquables de cette époque, Arminius, son beau-frère et son maître, Oldenbarneveld, Anna Visscher, la Sapho néerlandaise, Huijgens, Vondel, Hooft,

[1] L. J. J. Van Der Vijnckt, *Nederlandsche beroerten* (Histoire des troubles des Pays-Bas), Tom. III, pag. 446.

[2] *Redevoering over het ontwerp van wet der geldleening* (Discours sur le projet de loi relatif à l'emprunt), pag. 21.

pléiade illustre dont les travaux exciteront toujours l'admiration de la postérité, et devant laquelle pâlirent alors toutes les autres gloires de l'Europe. Mais il n'était pas dans la destinée de notre Reaal de passer sa vie dans un cercle aussi resserré d'amis et de savants. La Providence l'avait prédestiné pour une carrière plus étendue, plus grandiose, dans laquelle nous allons le suivre.

L'heureuse issue des premières tentatives de la Compagnie des Indes-Orientales avait particulièrement fixé l'attention des Hollandais sur le commerce des Indes; et la trève de 1609 une fois signée, tous les regards se tournèrent vers cette partie du monde; on quitta en foule la Hollande pour les Indes-Orientales. Plein d'enthousiasme pour les louables desseins qui entraînaient ses compatriotes vers les Indes-Orientales, Reaal, dont l'ambition s'était éveillée, résolut de contribuer personnellement à étendre la gloire de sa nation dans ces contrées, persuadé qu'un brillant avenir l'y attendait, et qu'il pourrait s'y rendre plus utile que dans la partie du royaume que continuaient à troubler les discordes civiles et les querelles religieuses. Il entra en conséquence dans la marine, se familiarisa avec toutes les particularités de ce service, et s'appliqua de cœur et d'âme à l'étude des mers et des contrées éloignées où sa destinée allait le conduire. Le succès ayant couronné ses efforts, il offrit ses services aux directeurs de la Compagnie des Indes-Orientales, qui les acceptèrent avec reconnaissance; et bientôt après, en mai 1611, les directeurs lui confièrent le commandement de quatre vaisseaux de la Compagnie, prêts à faire voile pour les Indes. Reaal devait se rendre aux Moluques, où, presqu'immédiatement après son arrivée, il fut, à ce qu'il paraît, chargé de fonctions honorables. Quatre ans plus tard, en 1615, il fut nommé gouverneur des Moluques; c'était le poste le plus considérable après celui de Gouverneur-général. Cependant il n'en remplit les fonctions que bien peu de temps; car, la nouvelle de la mort du Gouverneur-général Reijnst s'étant répandue, il fut, selon l'ordre des directeurs, choisi pour lui succéder par tous les membres du Conseil des Indes qui se trouvaient alors à Ternate, le 19 juillet 1616.

Reaal était digne à tous égards d'occuper un poste aussi éminent. Privilégié de la nature, il était animé de ces sentiments relevés et délicats, propres aux vrais poètes; une éducation scientifique et le commerce du monde avaient fait de lui un homme utile et sociable; enfin, une longue expérience au service de la Compagnie des Indes-Orientales l'avait si intimement familiarisé avec les vrais intérêts de ce corps commerçant qu'aucun autre choix n'aurait pu être plus heureux que celui de Laurens Reaal pour le poste de Gouverneur-général. Il accepta avec confiance et courage cette dignité, qui lui était conférée d'une manière si flatteuse et si honorable; et il eut le bonheur de voir son administration favorisée des bénédictions du Très-Haut; car non-seulement la paix ne fut pas troublée dans les possessions de la Compagnie, pendant toute la durée de son gouvernement; mais de plus, les Espagnols ayant voulu tenter une attaque à main armée contre les Moluques, échouèrent alors complétement.

Depuis longtemps, déjà, les Espagnols avaient remarqué que la puissance des Provinces-Unies croissait avec leur commerce dans les Indes-Orientales; et ils avaient compris que le coup le plus sensible à porter à leurs adversaires, serait de tarir la principale source de cette prospérité. C'est dans ce but qu'ils avaient, dès l'année 1613, commencé à équiper aux îles Philippines une flotte qui devait porter 5,000 hommes à bord, destinée à expulser d'un seul coup les Hollandais des Moluques, de Java et de Malacca.

Le principal moteur de cette entreprise fut Don Juan de Sylva; mais, par l'indolence de ceux à qui l'exécution de cet hostile projet avait été confiée, la flotte ne se trouva prête qu'en 1615. Grâce à ces retards, les Hollandais, avertis du danger qui les menaçait, avaient eu le temps de faire venir d'Europe de puissants renforts. En effet, la trève de douze ans n'ayant point été acceptée par les Espagnols des îles Philippines, le gouvernement de la mère-patrie, avait les mains libres; et profitant de l'indolence des Espagnols, les Hollandais avaient fait peu à peu et en silence des préparatifs tels, qu'ils purent attendre en toute sécurité l'attaque de leurs ennemis. Un bon nombre de vaisseaux bien armés et bien montés étaient arrivés d'Europe, abondamment pourvus de vivres et de munitions et tous destinés pour les Moluques, jusqu'alors le principal siége du pouvoir de la Compagnie, où se trouvaient ses plus riches magasins, et pour lesquelles on avait, par conséquent, le plus à craindre. Reaal sut habilement profiter de l'inactivité des Espagnols; utilisant les renforts qui lui arrivaient sans cesse, il leur enleva tous leurs forts, les uns après les autres, et occupa plusieurs points importants, négligés jusu'alors.

Outre les secours envoyés aux Moluques, on équipa en Hollande une autre flotte, destinée à attaquer les Espagnols dans leurs possessions sur la côte orientale de l'Amérique. Sept navires mirent dans ce but à la voile, le 8 août 1614, sous les ordres du brave amiral Joris Van Spilbergen, le même qui, en 1608, avait ouvert aux Hollandais des relations commerciales avec les habitans de Ceylan. Après avoir traversé le détroit de Magellan, Spilbergen commit maintes fois des violences envers les habitants des côtes du Chili et du Pérou, répandant au loin par ses descentes l'épouvante et l'effroi. Il rencontra plus d'une fois une vive résistance; et Don Rodrigue de Mendoza vint l'attaquer avec une flotte composée de 8 gros galions portant de trois à quatre mille hommes d'équipage. Mais Spilbergen vainquit cette flotte sans autre perte que 40 morts et 60 blessés, tandis que trois des vaisseaux ennemis, parmi lesquels se trouvait celui du commandant espagnol, furent coulés à fond. Après une victoire aussi décisive, Spilbergen fit route vers les Philippines, où il apprit que Don Juan de Sylva, après l'avoir vainement attendu quelque temps, s'était dirigé vers les Moluques pour en faire la conquête, avec quatre galions d'une grandeur extraordinaire, montés par deux mille hommes d'infanterie espagnole qu'on destinait à faire une descente, et par une multitude de Chinois, de Japonais et d'Indiens de toute nation. A ces nouvelles, Spilbergen tourna aussitôt vers les Moluques, et arriva, le 29 mars 1616, en vue du fort de Malayo, dans l'île de Ternate, sans avoir rencontré l'Espagnol redouté. Il y avait alors 16 mois qu'il avait quitté la Hollande. Laurens Reaal et toute la garnison hollandaise firent un accueil cordial à Spilbergen; on lui accorda, pendant toute la durée de son séjour, séance au Conseil de l'Inde, qui, nous l'avons dit plus haut, siégeait alors aux Moluques.

Mais si, même avant l'arrivée de Spilbergen, les Espagnols avaient tenté une attaque contre les Moluques, ils y auraient trouvé plus de résistance qu'ils ne s'y seraient attendus; car Reaal avait fait fortifier tous les points menacés, et l'amiral Jean Dirksz Lam se tenait à Banda avec 12 navires de guerre, prêt à se joindre, si besoin était, à une foule d'autres navires en station aux Moluques. Pour ne pas perdre de temps, celui-ci s'était emparé, le 10 avril, de Poeloe Ay; et dans cette occasion, ses troupes, sous les ordres de ce même Van Der Dussen, qui l'année d'auparavant avait pris et reperdu la même place, montrèrent une si grande bravoure, que les indigènes, malgré toute leur audace, furent contraints de rentrer sous le joug. Spilbergen, après s'être entendu avec Reaal pour mettre les îles dans un redoutable état de défense, partit avec sept navires pour se rendre par Jaccatra à Bantam, afin d'obtenir quelques renseignements sur la flotte espagnole et d'y mettre nos comptoirs en sûreté. A son arrivée, il apprit que le commandant de la flotte ennemie s'était rendu à Malacca, avec le projet d'anéantir les comptoirs hollandais à Bantam et à Jaccatra, et d'attaquer ensuite les possessions des Moluques. Tout ce projet s'évanouit en fumée, par suite de la mort de Don Juan de Sylva; car parmi les chefs soumis à ses ordres, il ne s'en trouva pas un pour poursuivre ce qu'il avait commencé: et bientôt la nouvelle arriva à Bantam, que la flotte espagnole dispersée avait repris la route de Manille, sans avoir rien tenté. Cette circonstance tira les Hollandais de l'inquiétude où ils étaient; il était clair qu'après la malheureuse issue des efforts de Don Juan, on ne pouvait guère s'attendre à ce que les Espagnols revinssent de sitôt nous troubler.

Spilbergen se trouvait encore dans la rade de Jaccatra, quand arriva le ***Eendragt*** (l'Union), navire de Hoorn, commandé par Guillaume Cornelisz Schouten et Jacob Le Maire. Ces deux hardis aventuriers avec leurs deux navires, l'un, plus grand, l'***Eendragt*** et l'autre, un yacht, le ***Hoorn***, montés par 65 hommes d'équipage et armés par quelques riches bourgeois de Hoorn, avaient quitté le Texel, le 14 juin 1615, dans le but de découvrir un passage aux Indes du côté sud-ouest, par le détroit de Magellan. Mais, arrivés près de l'Ile-Royale de Van Noordt, le feu s'était déclaré à bord du yacht, qui devint ainsi la proie des flammes, et il leur avait fallu continuer leur remarquable voyage avec le seul navire qui leur fût resté. Longeant la Terre de Feu, ils avaient découvert, entre de hautes montagnes boisées, le passage au sud de l'île. Ce passage entre la Terre de Feu et une île qu'ils appelèrent *Terre des États* (***Staten-eiland***), reçut son nom du commerçant Le Maire, comme le cap qui termine l'Amérique au sud, celui de la ville de Hoorn. Évitant ainsi le long et dangereux détroit de Magellan, ils entrèrent dans la Mer du Sud et se dirigèrent vers les Moluques. Laissant la Nouvelle-Guinée au sud, ils jetèrent l'ancre, le 1er septembre 1616, dans la rade de Ternate où le Gouverneur-général Reaal, ainsi que l'amiral Steven Van Der Hagen, les accueillit comme des compatriotes. Le 26, ils quittèrent Ternate et arrivèrent, le 28 octobre, à Jaccatra.

Jean Pietersz Koen, alors chef de la loge de Bantam, avait débarqué le jour précédent à Jaccatra. Averti de leur arrivée, il les fit venir aussitôt et leur annonça que leur navire allait être saisi (1er novembre 1616), attendu qu'ils avaient violé l'octroi de la Compagnie des Indes-Orientales et étaient venus aux Indes sans en faire partie. Schouten protestait que l'octroi ne parlait que des navires qui auraient fait route par le cap de Bonne-Espérance ou par le détroit de Magellan, tandis qu'ils avaient, eux, découvert un nouveau passage, une nouvelle route vers les Indes dont l'octroi ne faisait nulle mention; ses réclamations furent inutiles : la saisie fut exécutée aussitôt, la cargaison inscrite et emportée. L'équipage passa au service de la Compagnie, et Le Maire et Schouten, impitoyablement dépouillés de leur propriété, durent reprendre la route de leur patrie sur le navire de Spilbergen. Le Maire mourut en route, et Schouten, que le poète Onno Zwier van Haren nommait *le plus habile pilote de son siècle*, Schouten n'obtint dans sa patrie aucun dédommagement de l'injustice commise à son égard. Pour toute justification, la Compagnie des Indes-Orientales prétendit, en 1617, que la découverte de Le Maire et de Schouten n'était qu'une *invention* de leur part! — Il faut remarquer que, dans cette circonstance, Koen se chargea de punir une action que Reaal, son supérieur, non-seulement avait laissée impunie, mais qu'il avait presque confirmée par des marques d'approbation. Quelque jugement qu'on porte d'ailleurs sur cette affaire, il est certain que, si Koen avait voulu épargner les deux utiles voyageurs, il aurait pu le faire impunément, en réglant sa conduite sur celle de Reaal, et se serait épargné le reproche d'avoir commis arbitrairement une grave injustice envers deux braves compatriotes hors d'état de lui résister.

L'administration de Laurens Reaal aux Indes dans le ressort de la Compagnie des Indes-Orientales, n'offre plus rien de bien remarquable. La tranquillité ne fut plus troublée, et la puissance de la Compagnie alla toujours croissant. Elle entretint, de 1616 à 1618, 38 grands navires et 37 bricks, tous bien montés et largement pourvus de munitions de toute espèce. Pour garder ses forts, soit aux Moluques, soit à Java ou ailleurs, elle avait à son service 3000 soldats avec une forte artillerie de quelques cents pièces de canons. Reaal sut faire un emploi judicieux de toutes ces ressources; et s'il ne cueillit aucun laurier sur-le-champ ensanglanté de l'honneur, il sut faire servir cette disposition plus pacifique qui l'animait, à l'affermissement de l'édifice élevé par ses prédécesseurs aux Moluques.

Both et Reijnst erraient avec leur flotte partout où le besoin les appelait; mais Reaal, pendant toute la durée de son gouvernement, fixa sa résidence à Ternate. Fut-ce en suite des ordres qu'il avait reçus, ou de son propre choix, ou bien voulait-il maintenir les îles Moluques dans l'obéissance et les protéger contre l'attaque dont elles furent menacées pendant son administration? c'est ce qu'il nous serait difficile de décider. Dans tous les cas, il est sûr que sa présence constante au même endroit contribua à affermir le pouvoir de la Compagnie dans ces parages, et prépara le développement que, par un concours d'heureuses circonstances, cette puissance prit tout-à-coup sous le gouvernement de son successeur.

Après une administration prospère de trois ans, le Gouverneur-général Laurens Reaal demanda sa démission; et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que les directeurs de la Compagnie se décidèrent à la lui accorder (31 octobre 1617). Il n'en reçut la nouvelle que vers le milieu de l'année suivante. Jean Pietersz Koen lui fut donné pour successeur. — Koen, qui se trouvait alors aux Moluques, rencontra près de l'île de Batsian le Gouverneur Reaal, qui lui remit le pouvoir en mains. La situation des Hollandais à Jaccatra et à Bantam commençait à devenir inquiétante, et Reaal, pensant que, dans de pareilles circonstances, ses conseils pouvaient être utiles à son successeur, se décida à attendre l'aspect que prendrait les événements et à demeurer encore quelque temps aux Indes. Il accompagna Koen dans son voyage d'Amboine à Jaccatra, et eut une grande part aux mesures qui précédèrent et favorisèrent la prise de cette ville. Il ne quitta les Indes que le 5 août 1619, et rentra dans sa patrie le 20 janvier de l'année suivante, à bord de l'*Eenhoorn*. On sut apprécier les éminents services qu'il avait rendus aux Indes, et les récompenser généreusement. Le repos dont il jouit après son retour fut de courte durée. La patrie réclamait le secours de ses talents, et il ne savait pas le lui refuser. En 1626, il fut nommé commandant, avec le titre de vice-amiral, d'une flotte de dix navires, que les États-Généraux envoyaient au secours du roi d'Angleterre. Reaal fut en si grande estime auprès de ce prince, qu'il lui conféra des titres de noblesse. Il rendit aussi d'importants services à sa patrie, en qualité d'ambassadeur auprès du roi de Danemarck : et les différentes hautes fonctions municipales dont il

fut revêtu dans la dernière période de sa vie, telles que celles de conseiller de la régence, d'échevin, de commissaire de la banque et de la chambre des orphelins, témoignent de la confiance que ses concitoyens mettaient en lui et de l'estime qu'ils faisaient de ses capacités.

Laurens Reaal mourut le 21 octobre 1637; et les habitants d'Amsterdam, fiers à juste titre d'un concitoyen qui avait excellé à la fois comme homme, comme poète et comme homme-d'État, voulurent immortaliser son nom en baptisant de celui d'*île de Reaal* (Reaalen-eiland) un quartier d'Amsterdam situé sur l'Y.

(*La suite prochainement.*)

MÉMOIRES HISTORIQUES.

NOTICES HISTORIQUES SUR LES PIRATERIES COMMISES DANS L'ARCHIPEL INDIEN-ORIENTAL, ET SUR LES MESURES PRISES POUR LES RÉPRIMER PAR LE GOUVERNEMENT NÉERLANDAIS, DANS LES TRENTE DERNIÈRES ANNÉES, — PAR *Jhr.* J. P. CORNETS DE GROOT, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL AU MINISTÈRE DES COLONIES.

SECONDE PARTIE. 1830—1835.

(*Suite de la page* 241.)

Le Gouverneur-général Van Den Bosch trouva les affaires de Java plus calmes. Le prince rebelle Dipo Negoro s'était soumis. On entreprit les différentes cultures sur une plus grande échelle. Le commerce et la navigation dans l'Archipel indien n'échappaient pas aux soins et à la protection du nouveau Gouverneur-général. Pour combattre les maux que causait la piraterie il réunit ce qui restait des praux-croisières des résidences et y ajouta un nombre de schooners qui tiraient peu d'eau et confia le commandement de cette flottille à M. D. H. Kolff, officier intelligent de la marine coloniale. A des époques fixes, ces bâtiments de concert avec ceux des marines royale et coloniale, devaient entreprendre des expéditions contre les pirates: chaque année on irait les relancer jusque dans leurs repaires, en faire une justice exemplaire, brûler leurs bâtiments, enlever leurs armes et répandre ainsi parmi eux la crainte et l'épouvante. C'était une nouvelle vie qui se manifestait; les pirates devaient être attaqués plus vigoureusement que jamais. — Nous trouvons noté qu'en mai 1830 il fut résolu de construire, pour en former une flottille, vingt bâtiments, dont seize étaient prêts en août 1831; et il fut décidé que l'on en construirait encore quatorze.

En septembre 1830, deux villages furent ravagés sur la côte de Banka, et 65 personnes, enlevées par les pirates. — Les côtes de Lampong, dans la partie méridionale de l'île de Sumatra, étaient également infestées des brigands, mais on parvint à se saisir d'un bon nombre, qui furent exilés à Banda. En conséquence du traité conclu avec le sultan de Linga, le vice-roi de Riouw chargea son fils d'une expédition dans les parages de Poeloe Boeaya, en juillet 1830; et le succès répondit à l'attente qu'on avait conçue. Deux des principaux chefs furent faits prisonniers condamnés aux travaux forcés pour le reste de leur vie. Le sultan de Linga, par un nouveau traité sur lequel nous reviendrons plus tard, s'engagea à seconder encore plus énergiquement les mesures du Gouvernement.

Sur la demande du Gouverneur-général (9 décembre 1830), MM. Prætorius, résident de Palembang, et Du Buy, résident de Banka, fournirent dans leurs rapports du 17 et du 29 janvier 1831, d'excellentes indica-

tions sur les pirates de Djambi, de Rété et de quelques autres endroits situés sur la côte orientale de Sumatra, indications dont on fit plus tard usage.

En mars 1831, le gouvernement de l'Inde ratifia le traité conclu avec le Radja Akil, en sa qualité de sultan de Succadana (côte occidentale de Bornéo) : ce traité dont nous avons déjà fait mention, renfermait plusieurs articles relatifs à la piraterie. Le même mois encore, une expédition, sous les ordres de M. Hardy de Vicques, partit de Mangkasser; et le gouvernement sut rendre justice au courage que ce fonctionnaire déploya dans cette occasion. En septembre de la même année, nos troupes eurent à soutenir un combat acharné contre les pirates atsjinais, dans le voisinage de l'île d'Ongé, sur la côte de Sumatra. Le lieutenant Everts y perdit la vie, et l'agent (*posthouder*) Bonnet fut grièvement blessé. Le gouvernement de l'Inde obtint pour ce dernier la décoration de l'ordre militaire de Guillaume. Les pirateries des Atsjinais diminuèrent sensiblement, quand la nouvelle des succès que nos troupes avaient obtenus dans la partie septentrionale de Sumatra, se fut répandue parmi eux.

L'audace des pirates dans le détroit de Malacca continuait de nuire aux intérêts du commerce des Anglais dans ces contrées, et quoique les autorités de Singapore se fussent obstinées contre toutes mesures, même après les démarches du Gouvernement néerlandais, en 1825, dont nous avons déjà donné les détails ci-dessus, le Gouverneur-général de l'Inde anglaise jugea à propos d'inviter le Gouvernement des Indes néerlandaises, par une lettre du 4 mars 1831, à *réunir leurs efforts* pour mettre un terme à cette calamité. Il est fort remarquable que le gouvernement de l'Inde anglaise ne fit, en cette occasion, aucune mention des propositions venues de nôtre côté, sur la manière d'exécuter le traité de 1824 au sujet de la piraterie. Le gouvernement de Java paraît avoir compris, dès lors, à quoi s'en tenir, et le Gouverneur-général Van Den Bosch se contenta donc de cette réponse simple (en date du 29 décembre 1831) : « *Je n'aurai pas besoin de vous assurer Mylord, que je ne suis pas moins disposé que Votre Excellence de coöpérer à des mesures pour la sûreté des côtes, du commerce et de la navigation, et que je ferai usage de tous les moyens pour parvenir à ce but.* » Au reste, ce n'était pas le traité de 1824 qui avait décidé le gouvernement anglais à cette démarche, mais le simple hasard : le contre-amiral Sir C. E. Owen avait rencontré une flottille de pirates dans le détroit de Malacca, et avait remarqué, sur la côte nord-est de Bintang, six praux de pirates, dont l'équipage avait fait une descente dans cet endroit.

Le Gouvernement néerlandais, conformément à la réponse faite au gouverneur anglais, s'empressa de faire des nouvelles démonstrations auprès du sultan de Linga, et conclut avec lui un traité, par lequel le sultan s'engageait à *punir de mort* ceux qui, dans ses États, se rendraient coupables de piraterie. Par ordre du gouvernement le capitaine Kolff dressa un rapport sur les meilleures mesures à prendre, en général. L'auteur proposait : 1°, de défendre absolument l'usage des praux *penjapas* et *kakaps;* 2°, de forcer les soi-disant Orang Laut sur les côtes de Biliton et de Linga de s'établir à terre et de céder leurs *kakaps*, sauf à les indemniser de cette perte; 3°, de destiner l'île du Prince (*Prinsen eiland*) dans le détroit de la Sonde, à des entreprises d'agriculture par les pirates; 4°, de ne souffrir d'autres bâtiments indiens que les jonques, les *paduakans*, les *toops*, les *pantjallangs* et les *sampangs;* et 5°, de déterminer la quantité d'armes que les bâtiments indiens, destinés au commerce, pourraient avoir à bord. En outre, le Gouverneur-général chargea les fonctionnaires supérieurs de recueillir des éclaircissements plus complets sur les pirates. Le rapport du résident de Bantam, M. Smulders, en date du 15 octobre 1831, renferme plusieurs particularités, qui méritent d'être conservées. — Nous avons aussi sous les yeux un rapport, en date du 15 octobre 1830, rédigé par le Pangeran Said Hassan Alhabashy, qui avait été, quelques années auparavant, chargé d'une mission à Bali et à Sumbawa. Ce rapport est originairement écrit en malais : nous allons en donner la traduction.

« Je me trouvais, le 17 juin 1824, en conséquence de la mission dont j'étais chargé pour Bali et Sumbawa, auprès du résident de Banjoewangi, justement au moment où quelques personnes, qui venaient de Bali-Lombok arrivèrent pour affaires de commerce à Banjoewangi. Ces personnes racontèrent, qu'il se trouvait à Bali quatre-vingt-dix praux de pirates ilanounais, dont l'équipage se composait d'individus de différentes nations. Peu de temps après on reçut la nouvelle que ces praux se trouvaient dans le voisinage de la côte orientale de Java, et y interceptaient les bâtiments de commerce. La frégate de guerre la *Komeet* fut aussitôt dirigée contre les pirates. J'ignore ce que devint la frégate après son départ, car je partis alors pour Bali Badong. Je suis d'avis que Bali, île

indépendante au milieu des possessions néerlandaises dans l'Inde, sert de lieu de rassemblement à une foule de mauvais sujets, et qu'il conviendrait de veiller attentivement sur leurs démarches; ensuite, qu'il faudrait purger de ces individus, une île aussi voisine de Java, attendu qu'autrement les mers voisines de Java n'offriraient plus aucune sûreté. De 1824 jusqu'en 1827, les pirates en question séjournèrent dans le voisinage de Bali, pillant les bâtiments marchands, ou les inquiétant dans leurs voyages. Ils montraient ordinairement la plus grande timidité; mais, parfois, comme des animaux que la faim chasse de leurs repaires, ils pillaient sans distinction tout ce qui tombait à leur portée; ils attaquaient même des bâtiments jusque sur la côte orientale de Java, entre Bezoeki et Soemanap. — Une fois, cependant, le lieutenant Brodie, qui commandait le schooner de la marine royale l'*Iris*, parvint à rencontrer ces pirates: cet officier a adressé lui-même un rapport, en 1827, au gouvernement, sur ce qui se passa dans cette circonstance. Les pirates abandonnèrent ensuite leurs anciennes retraites, en 1828, vers la fin de la mousson d'été. Quelques-uns d'entr'eux se rendirent dans l'île de Kangéan (résidence de Soemanap), y enlevèrent trois cents habitants et les conduisirent à Poeloe Laut, sur la côte orientale de Bornéo, où ils s'établirent et partagèrent entr'eux le butin qu'ils avaient fait.

Sur la côte orientale de Bornéo, dans le voisinage de Poeloe Laut il se trouve un endroit nommé Bankaälen, dont le chef, Hadji Java, originaire de Bornéo, favorise depuis longtemps la piraterie. Bankaälen a été jusqu'à présent un lieu de rassemblement pour tous les pirates, qui viennent, se réunir autour de Hadji Java. L'une des personnes de ma suite que j'avais envoyée dans le temps à la recherche d'un de mes praux *toops*, qui avait disparu avec son *juragan*, revint de Pegatan, il n'y a pas longtemps, m'annoncer que le praux en question se trouvait à Bankaälen au pouvoir de Hadji Java. Le chef de Pagatan, nommé Mohamad Jaha Arbatooh, auquel le résident de Banjermassin avait écrit à ce sujet, me fit ramener le praux de Bankaälen à Soerabaya, sous la protection d'une escorte. Pendant son séjour à Bankaälen, mon envoyé vit même arriver des praux de pirates qui portaient quelques-uns des prisonniers faits à Kangéan. Il remarqua aussi que les pirates cédaient une partie de leur butin à Hadji Java: les praux de pirates repartirent bientôt après.

Les pirates en question sont originaires de Magindano; on les nomme ilanounais. Il s'en trouve beaucoup parmi eux qui sont d'origine alfoerienne et connus sous la dénomination de Joebiloeais; ils viennent de Gilolo, et, c'est de concert avec les Ilanounais qu'ils se livrent à la piraterie. Il s'en trouve aussi qui viennent de Célèbes et des îles situées dans le voisinage de Saleyer. On évalue à quatre-vingt-dix le nombre de leurs praux.

Outre ces pirates, il se trouve encore à Bankaälen une autre race d'hommes, nommés *Rayats*, qui s'adonnent aussi à la piraterie; et ce sont justement ceux qui infestent les côtes de Java. Il est de toute nécessité qu'on cherche à découvrir leurs retraites. Les mesures de répression les plus utiles à prendre seraient de porter la destruction dans les lieux où les pirates sont secrètement protégés. On agit dans le temps de la même manière à l'égard de l'asile que les pirates avaient trouvé à l'embouchure de la rivière de Matam, dans l'île de Bornéo. La frégate la *Bellona* y fut envoyée sous les ordres du capitaine de marine Dibbetz; les pirates furent battus et chassés, et le gouvernement établit à Succadana le major Radja Akil, auquel ce territoire fut cédé.

Celui ci doit attacher le plus grand prix à cette concession, avoir constamment présent à l'esprit le but pour lequel le gouvernement l'a placé dans cet endroit, et enfin ne rien omettre de ce que son devoir exige de lui. Il est tenu de faire tous ses efforts pour découvrir les retraites des pirates, et, dans ce but, de faire explorer par un de ses parents la côte de Bornéo au sud de Succadana jusqu'à Poeloe Laut.

Dans tous les lieux où les pirates séjournent, ils trouvent des gens qui sont d'accord avec eux, qui les assistent en leur fournissant des vivres ou de quelque autre manière et qui retirent leur part du butin: devenant ainsi les complices des pirateries, ils méritent d'éprouver au même degré les effets de la colère du gouvernement. Antérieurement à l'expédition dirigée contre les pirates de Bornéo, les bâtiments de commerce, sans cesse inquiétés, rencontraient, à l'exception d'un petit nombre, plus heureux que les autres, beaucoup d'obstacles dans leurs voyages; mais depuis cette expédition la piraterie a diminué. C'est donc une preuve de plus que, si l'on parvenait à détruire les repaires des pirates, les commerçants ne rencontreraient plus de difficultés, et alors seulement il serait permis de dire que la mer est sûre.

Il n'y a pas longtemps que je recueillis de la bouche de quelques marchands venant de Djambi, que deux endroits situés, l'un à l'embouchure du Djambi, et l'autre à l'embouchure de la rivière Rété, à l'ouest de la rivière de Palembang, servaient de retraite à des pirates. Ce sont des Ilanounais, à ce qu'on dit. C'est surtout dans le détroit de Banka qu'ils commettent leurs pirateries; il est même arrivé qu'ils ont fait des descentes dans l'île de Banka, pillé et ravagé les villages, au grand détriment des commerçants. Le voisinage de Banka leur permet de renouveler fréquemment leurs ravages; il est donc absolument

nécessaire de prendre des mesures rigoureuses pour disperser ces pirates et les expulser de leurs repaires, et rétablir ainsi la tranquillité parmi les habitants de Banka.

Il y a déjà bien des années que l'île de Biliton sert de retraite à des pirates venus de différents quartiers, et qui, pour pouvoir se livrer à la piraterie, reçoivent de leurs complices à Biliton des praux et des effets volés ailleurs. La population habite en partie dans l'île, en partie dans des praux autour de l'île. Cette dernière, connue sous le nom de Sekats, vit de sago et de ce que la mer lui fournit. On trouve d'ordinaire 50 à 60 de ces praux réunis et chacun porte quatre à cinq personnes avec femmes et enfants, qui y passent toute leur vie et se transportent d'un lieu à l'autre pour trouver leur subsistance. Leurs praux portent le nom de *praux-gobang* et leur principale ressource est la piraterie. D'après cet exposé, on sent qu'il y aurait du danger à abandonner entièrement Biliton. Il vaudrait mieux y placer quelque personne de confiance, qui veillât à ce qu'aucun pirate ne vînt y chercher un asile. Qu'on n'oublie pas que Banka est voisine de Biliton, et qu'ainsi, faute de surveillance, les relations avec la première de ces îles pourraient être interrompues.

En 1809, on proposa au gouvernement de construire des praux d'une espèce particulière, nommés *korra korra*, dans le but de les employer contre les pirates: cependant cette proposition n'a eu aucune suite. On a proposé ensuite d'autres mesures, tendant à purger des pirates les mers voisines de Java, d'après lesquelles le gouvernement se déclara disposé à faire construire une autre sorte de praux-croiseurs, nommées *kolek tranggance*, et ces praux, convenablement gréés, équipés et armés, devaient être répartis de façon à ce que chaque résidence eût ses bâtiments croiseurs.

Ces praux-croiseurs parviennent quelquefois à rencontrer des pirates: mais d'ordinaire ceux-ci les reconnaissent bien vite grâce à leur vue perçante, et ils déploient aussitôt toutes leurs voiles pour échapper aux croiseurs. Si par hasard ils se voient suivis de trop près, ils rament contre le vent, ce qui leur est facile, car leurs bâtiments sont légèrement construits, fins voiliers et ne portent aucune cargaison; or, justement par des causes contraires, il est impossible aux praux-croiseurs d'atteindre les pirates. Si toutes les dépenses qu'a entraînées la construction des praux de croisière, avaient été consacrées à des expéditions pour détruire les repaires des pirates, il n'existerait peut-être plus un bâtiment corsaire, ou du moins la crainte que de pareilles expéditions aurait répandue au loin, les aurait empêchés de se remettre en mer: car il n'est personne parmi eux, qui, au récit de ces terribles punitions, n'éprouve le plus grand effroi. Les pirates apprendraient par là à redouter la puissance du gouvernement néerlandais dans l'Inde, puissance qui s'étend de l'est à l'ouest; et dominés par cette frayeur, ils renonceraient de leur plein gré à la piraterie.

Une autre bande de pirates est originaire de Djohor dans la presqu'île de Malacca. La population y est partagée en deux castes, dont l'une, nommée *Saky*, habite constamment la terre ferme, tandis que l'autre, les *Rayats*, sont toujours en mer dans des praux qui portent les noms de *gobang*, *kakap* et *penjapap*. Alors que Djohor était gouvernée par un prince malais, ces deux castes étaient sous ses ordres; mais, faute des données nécessaires, il est fort difficile de déterminer combien cet état de choses a duré. Le peu qu'on en sait provient de récits transmis oralement.

Ces rayats forment diverses subdivisions, dont chacune, connue dans le dialecte du pays sous la dénomination de *soekoe*, est soumise à un chef qui porte le titre de *Ratin*. Tous ces chefs dépendent d'un chef supérieur, le *Pengrah*, qui relève immédiatement du souverain. Comme les Rayats ne s'adonnent à aucune profession, telle que la culture du riz, etc. qui les appelle à terre, il s'ensuit qu'ils vont de côté et d'autre avec leurs praux, chercher leur subsistance. Leur nourriture se compose de sago, de poisson ou de ce que la mer leur fournit. Pour tout vêtement, ils portent un morceau d'étoffe grossière, qui recouvre les parties honteuses. Le reste du corps est entièrement nu; car ils paraissent endurcis contre le froid aussi bien que peu sensibles à la chaleur. Ils savent reconnaître à certains signes, si les pluies seront abondantes ou non. Si le temps tournera au beau ou à l'orage. Dans leurs courses, ils ne se servent pas de boussole; pour se diriger ils observent de nuit les étoiles; et de jour, le soleil. Ils savent si leur bâtiment se trouve dans le voisinage de quelque écueil ou de quelque banc de sable. Ils reconnaissent la profondeur de la mer, de jour à la couleur de l'eau, de nuit, à l'éclat qui se réfléchit à sa surface. C'est à leur constant séjour sur les eaux qu'ils doivent cette expérience. On reconnaît facilement les Rayats à des signes nombreux qui trahissent leur nature, ce qui du reste est repoussant: hommes et femmes, ils répandent autour deux une odeur insupportable; leur aspect seul inspire le dégoût. — S'il faut en croire les rapports de certaines personnes au fait de leurs lois, les Rayats punissent les grands crimes en empâlant le coupable. A cet effet, ils enfoncent en terre un pieu qui ressort de six pieds; ce pieu porte à l'extrémité une pièce de fer

de trois pieds de long, revêtue d'une pointe très-aiguë. Le coupable est fixé à cette pointe qui lui pénètre jusque dans le crâne; et on le laisse dans cet état, jusqu'à ce que mort s'ensuive. Dans d'autres cas, ils se contentent de lier pieds et mains au coupable, et de l'attacher ensuite à un pieu fixé dans l'eau à une profondeur de six pieds : selon la gravité du crime, le coupable reste un demi-jour et quelquefois jusqu'à trois jours et trois nuits dans cet état, avant de recouvrer sa liberté. — Dès que, contrairement aux usages reçus, on applique d'autres peines aux Rayats, ils prennent la fuite; des *soekoes* entières abandonnent le territoire de leurs princes, et vont chercher un refuge à Bornéo, à Sumatra ou dans d'autres îles, où ils espèrent trouver des moyens de subsistance. Avec le temps, tous ces fugitifs deviennent pirates. — Ils recherchent de préférence ceux qui se montrent prêts à les assister; c'est ainsi qu'ils obtiennent de quelques petits princes de Sumatra et de Bornéo, du riz, des munitions et des armes, à condition que le butin qu'ils auront fait sera divisé en trois parts dont deux pour les pirates, et la troisième pour ceux qui leur ont fourni des vivres. Dans leur langue ces vivres sont appelés *pelaboer :* et parmi leurs fournisseurs, il existe une coutume, connue sous le nom de *ayoeman* chez les pirates, ce qui revient à dire: *donner un et recevoir deux;* d'ou l'on peut conclure que ces gens font double profit par ce moyen. En conséquence de l'accord qu'ils ont fait avec les pirates, ils ont droit à retirer leur part de tout le butin, consistant soit en or, en argent, en pierres précieuses de grande valeur, soit en pièces de canon de cuivre pesant plus d'un picol, soit enfin en belles femmes. Avant que les pirates se mettent en course, leurs chefs se donnent le titre de *Panglima;* et ceux qui assistent les pirates fournissent alors à chaque *Panglima* du riz, de l'opium et des munitions, selon le nombre d'individus qu'il compte sous ses ordres.

Les pirates ne font de courses que pendant la mousson d'est; au mois de mars, aussitôt que la mousson d'est commence à se faire sentir, et que la mer est calme, les pirates quittent leurs retraites, et se rendent dans les lieux où ils espèrent rencontrer quelque bâtiment marchand. Aussitôt qu'ils ont un praux en vue, ils se mettent à sa poursuite, l'entourent avec leurs petits praux et l'abordent. Si le praux marchand parvient à éviter les pirates, il peut continuer sa route sans inquiétude; dans le cas contraire, le praux est livré au pillage et l'équipage massacré ou fait prisonnier. Telle est la conduite des pirates pendant toute la mousson d'est; ceux qui parviennent à s'emparer d'un bâtiment le conduisent aussitôt dans leurs repaires; tandis que les autres, à qui pareille chance ne s'est pas encore offerte, attendent la fin de la mousson, avant de songer au retour. Dès le mois de novembre ou de décembre, on ne rencontre plus en mer aucun bâtiment de pirates; ils sont déjà rentrés dans leurs retraites, et s'occupent à partager le butin de la saison. Alors aussi ils dédommagent largement leurs avides complices des avances que ceux-ci leur ont faites, soit en munitions, soit en vivres, etc. Cette époque est pour eux tous un temps de réjouissances. Le jour se passe à assister à des combats de coq, la nuit à fumer leur opium ; de sorte qu'au bout de deux ou trois jours, ce butin si péniblement amassé se trouve dissipé, et qu'il faut songer à de nouvelles pirateries.

Si l'on n'avait rien à craindre des pirates, il est nombre d'endroits dans les possessions néerlandaises qui parviendraient à un haut point de prospérité: les habitants n'auraient rien à redouter ni sur terre, ni sur mer. C'est pourquoi je me suis d'abord attaché à faire connaître la conduite des pirates, afin que cette conduite fût prise en considération. J'ai cru ensuite qu'il était de mon devoir de communiquer au gouvernement tout ce que je savais des retraites des pirates, espérant que ces détails pourraient devenir utiles un jour.

Lorsqu'on entreprendra quelque expédition, le Radja Akil, bien au fait de tout ce qui les concerne, devra en faire partie, avec ses sujets. Dans une expédition de ce genre, il faudra faire usage de bricks de guerre et de schooners, et non pas de grands navires, qui tirent beaucoup d'eau; car, la mer étant peu profonde le long de côtes de Sumatra et de Bornéo, ces navires seraient forcés de jeter l'ancre à une trop grande distance du rivage. L'expédition devra être accompagnée de praux, construits de manière à pouvoir naviguer dans des endroits où il n'y aurait que 5 à 6 pieds d'eau, et à pouvoir contenir des soldats. Ces praux, aussi légers que possible, étroits et peu élevés, afin de filer rapidement sur l'eau, pourvus de rames des deux côtés et de lillas de cuivre, pourraient rendre les plus grands services pendan l'expédition, et permettraient de poursuivre les bâtiments des pirates jusque près du rivage.

Voilà à quoi se bornent mes connaissances à cet égard; quant aux opérations militaires, il faudrait ce me semble en laisser la direction au commandant en chef de l'expédition. Tous les préparatifs terminés il faudra choisir de préférence l'époque à laquelle ils sont rentrés avec leur butin dans leurs repaires. On sait déjà qu'ils se rassemblent quelque part pour faire les réparations nécessaires à leurs bâtiments. Par crainte des avaries que les vers peuvent causer à leurs praux, ils ont coutume, chaque trois mois, de les

tirer à sec pour les nettoyer et chauffer les carènes. Si l'on parvenait à surprendre les pirates dans un pareil moment, on pourait être sûr de réussir à les disperser et à s'emparer de leurs praux restés à sec sur le rivage.

A l'arrivée de l'expédition dans quelqu'un de ces repaires, le commandant fera bloquer l'endroit du côté de la mer, au moyen des bricks et des schooners, afin de fermer, de ce côté, la retraite aux pirates: cependant, comme ces bâtiments ne peuvent s'approcher du rivage qu'à une certaine distance, il faudra, au moyen des praux qui tirent moins d'eau, fermer toutes les issues par où les pirates pourraient s'échapper. Les pirates ne chercheront point à s'ouvrir un passage au travers de la flottille, mais poussés par la frayeur, ils chercheront à s'enfuir avec leurs bâtiments en longeant la côte aussi près que possible, soit à la voile, soit à la rame: mais, en plaçant des praux près du rivage, on leur fermera cette dernière issue; forcés d'abandonner alors leurs bâtiments, ils fuiront à terre, et leurs praux seront livrés aux flammes.

Les retraites des pirates une fois détruites, le bruit se répandra généralement que le gouvernement néerlandais a voulu mettre un terme aux pirateries; et il ne restera plus à combattre que ceux qui s'entendaient avec les pirates pour leur fournir toute espèce de secours. — Dans ce but on dépêchera à tous les petits chefs ou soi-disant princes de ces derniers, des agents, pour traiter à l'amiable avec eux, et leur faire confirmer ces traités par des serments selon la coutume du pays. On fera savoir ensuite à tous les petits chefs à Bornéo, comme à Sumatra, que si dans la suite, il se commettait sur leur territoire des pirateries qu'ils ne pourraient pas empêcher, ils devront aussitôt en donner avis au gouvernement, à défaut de quoi, ils seront eux-mêmes traités comme pirates. Il est nécessaire aussi que le gouvernement fasse répandre partout des publications dans la langue du pays, détaillant tous les actes par lesquels on s'exposerait à la colère du gouvernement. »

Jusqu'ici les considérations du Pangerang *Said Hassan Alhabashy*, considérations d'autant plus intéressantes que ce prince malais connaît mieux que nous les moeurs et les habitudes des diverses races dans l'Archipel indien. Voyons ensuite ce que le capitaine Kolff dit dans son rapport du 1er novembre 1831, après avoir eu sous les yeux toutes les pièces qui renfermaient des détails sur la piraterie.

« Parmi les peuplades qu'on peut regarder comme s'adonnant à la piraterie dans l'Archipel indien (le gouvernement n'étant pour le moment en guerre ouverte avec aucun prince indigène), il faut ranger les habitants de quelques îles écartées et de rivages d'un abord difficile, appelés *Rayats*, ainsi que de petits princes fugitifs ou exilés, qui sont venus s'établir parmi eux avec une nombreuse famille et des esclaves, mais en petit nombre. Ces princes errent partout sans se fixer nulle part.

Ce sont essentiellement des nobles, venus de la baie de Magindano et de l'état de Berou (Bornéo); — des habitants d'un groupe d'îles au nord de la rivière de Passsir (Bornéo); des pirates chassés de Cayéli (île de Boeroe) — des nobles, fugitifs de la côte nord-est d'Almahéra (Gilolo) et de la côte sud-ouest de Célébes; — ou des nobles sans occupation de Pontianak; — les habitants des îles situées autour et près de Linga; — le radja Bagoes sur la rivière de Siak; — la turbulente population du littoral de Matam et de Kottawaringin; — celle du littoral de Biliton, côte orientale et méridionale; — et la population qui occupe le côte nord-est de la baie de Boni (Célèbes).

Les fugitifs de Magindano et ceux de la rivière de Berou montent les bâtiments les plus considérables; les pièces dont ils font usage sont du plus gros calibre: leurs bâtiments portent le nom *lanongs*. Quelquefois ces pirates passent cinq à six ans sans retourner chez eux: ils font pendant ce temps leur séjour ordinaire dans les îles à l'embouchure de la rivière de Jambi. Ils semblent même actuellement s'y être établis: du moins ils y ont élevé quelques légères batteries; et leur puissance est telle aujourd'hui, que le prince de Jambi se trouve hors d'état de les expulser de ses états, et s'est vu à cet effet forcé de recourir à l'assistance du gouvernement.

Les *Rayats* qui habitent le groupe d'îles au nord de détroit de Mangkasser, sont fort peu civilisés: ils sont soutenus par les habitants des îles de Soeloe et de Magindano. Ils croisent avec des *penjajaps* et d'autres petits bâtiments dans les environs de Poeloe Laut, à peu de distance du rivage; leur croisière terminée, ils regagnent leurs retraites.

Les pirates et fugitifs de Cayéli, après les punitions infligées, il y a une couple d'années, aux habitants de cet endroit, ont été se réunir aux pirates établis dans les îles à l'embouchure de la rivière de Jambi; ainsi que quelques grands fugitifs de Tobello, côte nord-est de Gilolo.

Parmi les fugitifs de Célèbes, je range un certain Daing Magissi (autrement dit *Passota*), qui s'est établi dans l'île de Boneraté, l'une des îles qui sont situées au nord de Sumbawa; au bout d'un certain temps, il est parvenu à réunir des forces considérables.

Par grands inactifs de Pontianak et des environs, j'ai voulu désigner les enfants et les parents du prince, qui, vu la grandeur de la famille, doivent songer eux-mêmes à leur subsistance, et qui dans ce but, sous prétexte de se livrer au commerce, se rendent avec des *penjajaps* bien armés, dans le voisinage de Biliton. Ils y louent leurs bâtiments à des pirates, ou, prenant à bord quelques-uns des habitants du littoral, ils se livrent pour leur propre compte à la piraterie, suivant en cela l'exemple de quelques grands de Linga, de Riouw et d'autres endroits, vis-à-vis de Linga, sur la côte orientale de Sumatra.

Le Radja Bagoes, établi sur la rivière de Siak, est connu comme l'un des plus dangereux pirates: ses courses se bornent au détroit de Malacca dans les possessions anglaises. Depuis quelque temps ce Radja Bagoes, par suite de quelque querelle avec le sultan de Siak, a été forcé de quitter les états de ce dernier avec toute sa suite. On dit qu'il est allé s'établir au nord-ouest de l'embouchure de la rivière de Siak, dans l'une des criques vis-à-vis de Malacca.

Dans plusieurs endroits voisins de Kottawaringin et de Matam, et surtout dans certaines criques et certains villages écartés, les habitants s'adonnent à la piraterie, et tirent leurs munitions et ce dont ils ont besoin, de Kottawaringin et de Kayang près de Matam, quoiqu'en apparence on feigne de ne pas les tolérer.

La population qui occupe le littoral de Biliton, presque toujours en mer, habite des cases bâties sur le rivage, mais plus souvent leurs propres praux. Quoiqu'en petit nombre, ces pirates se rendent redoutables sur les côtes de Java; ils peuvent compter sur le secours et l'assistance des principaux lieux voisins.

Les principaux bâtiments dont les pirates font usage dans leurs courses sont les *penjajaps*, les praux *kakap* et les praux *lanong*.

On appelle *penjajap* un espèce de praux légers de construction, étroits et très-longs, dont la grandeur varie, portant d'ordinaire deux mâts avec des voiles quadrangulaires de kadjang. Ces bâtiments sont entièrement ouverts, sauf à l'arrière un réduit couvert d'un petit payong (toit) servant de demeure au chef, et de magasin pour ses armes: il porte à l'avant deux pièces d'un plus ou moins grand calibre, dont la bouche perce au travers d'un bastingage en bois, et dont la direction est toujours parallèle avec la quille du praux. Les *penjajaps* de la grande espèce portent en outre des lillas reposant sur le bastingage; les petits penjajaps ne portent qu'un ou deux lillas reposant sur une poutre. Vingt à trentre rameurs, accroupis sur des bancs recouverts de nattes, impriment au praux avec leurs courtes rames un mouvement rapide, en avant comme en arrière. Plus les praux sont petits, plus la marche en est rapide; c'est pourquoi, dans les expéditions pour lesquelles les pirates ont réuni plusieurs de ces bâtiments, ils laissent les plus gros en mer ou derrière quelque île, les réservant pour couvrir une attaque plus importante, tandis qu'ils vont à la piraterie avec les plus petits.

Le praux *kakap* est un petit bâtiment léger, entièrement ouvert, pourvu d'une rame de queue et dans lequel on fait usage de rames ou d'avirons. Il ne porte qu'un mât avec une seule voile quadrangulaire. Comme les *penjajaps*, ces bâtiments sont faits de bois très-léger, dont les planches sont maintenues au moyen de chevilles également de bois et liées avec des rotins; ils tirent peu d'eau et accompagnent les grands *penjajaps*, pour ainsi dire comme les chaloupes, un grand vaisseau. Jamais un indigène ne se met en mer avec un praux *kakap* seul; et l'on peut-être sûr, que partout où l'on rencontre un praux *kakap*, les *penjajaps* ne peuvent être éloignés. Les plus grands ont au plus 20 à 25 pieds de long, et sont montés par les gens de l'équipage du *penjajap* dont il dépend: pour cet effet, on chosit d'ordinaire 8 ou 10 hommes des plus intrépides. En temps calme les pirates longent avec ces *kakaps* les côtes, ou remontent les petites rivières, se confiant en la rapidité de leur marche, et sachant bien, que s'ils étaient découverts à l'improviste, ils pourraient toujours débarquer et s'enfuir avec leur petite embarcation dans les bois.

Les *lanongs* sont les praux de pirates de la plus plus grande espèce connue jusqu'ici; et cependant ce sont les moins redoutables et les moins nombreux. On les construit à Magindano, sur la rivière de Berou et dans quelques endroits voisins. Les *lanongs* portent d'ordinaire une couple de pièces sur l'avant et quelques lillas de côté. L'équipage, comme celui des bâtiments que nous venons de décrire, est armé de quelques fusils, de bon nombre de piques ou sligis (bambous dont la pointe a été noircie au feu), de kléwangs, de crids, etc. Quelques-uns de ces bâtiments ont jusqu'à 60 à 70 pieds de long, avec deux ou trois rangs de rames ou avirons, comme les *kora koras* des Moluques; le gréement, du reste, est à peu près le même que celui de *penjajaps* ordinaires. Les *lanongs* tirent beaucoup d'eau et marchent péniblement, à la voile comme à la rame; aussi, depuis des années, est-il rare d'en rencontrer au sud de Bornéo, et même, à ce que j'apprends, ils sont désormais à peu près inconnus

des marins. Ils ne servent d'ordinaire qu'à protéger les rivières dans le voisinage des résidences des princes indigènes qui habitent la partie septentrionale de l'Archipel.

Les pirates sont en mouvement depuis le 1er mai jusqu'à la fin de novembre; le reste de l'année, pendant la mousson d'ouest, ils font leurs préparatifs pour la saison suivante, soit dans leurs retraites ordinaires, soit dans les endroits où leur équipement a eu lieu la dernière fois.

Cependant bon nombre d'entre eux reprennent le chemin de leurs retraites au milieu de la mousson d'est, en juillet, août et septembre, surtout quand ils ont réussi dès l'abord à faire quelque butin; mais alors ils entreprennent une nouvelle course pendant les mois d'octobre et de novembre.

La manière d'exercer la piraterie n'est pas toujours la même, elle varie selon le caractère personnel des pirates et les lieux d'où ils sortent. D'ordinaire ces malheureux montrent peu de courage; ils sont mal pourvus de poudre et de plomb. La méfiance et la jalousie règnent souvent parmi eux. Ils redoutent extrêmement les bâtiments armés en guerre du gouvernement; et ce n'est que dans des cas de nécessité urgente, et quand il n'y a plus pour eux d'autre issue, qu'ils se décident à attaquer un bâtiment armé. A peine un tiers de l'équipage de la plupart de leurs praux prend-il part au combat, et parmi ces combattants il faut ranger les trois ou quatre chefs ou champions (*voorvechters*) nommés *panglima*. Le reste ne se compose que de stupides mercenaires, d'esclaves ou de prisonniers.

Vers la fin de la mousson d'ouest, les grands ou les habitants des îles éloignées, et en général des lieux où l'on protége secrètement la piraterie, se rendent avec des *penjajaps* et d'autres bâtiments particuliers dans les endroits qu'habitent les pirates d'un rang inférieur, vendent ou louent à ceux-ci leurs bâtiments: et ces praux, pourvus ainsi de passe-ports et de tout le nécessaire, sont quelquefois plus dangereux que les corsaires véritables; car, sous prétexte de se livrer à la pêche de l'*agar agar* et du *tripang*, ils s'approchent des îles, et quand l'occasion s'en présente, interceptent pendant les calmes et pillent les petits bâtiments marchands ou pêcheurs, qui se trouvent à leur portée.

Les pirates, établis dans les criques de Saba, Rété et sur la rivière d'Indragiri, dispersent une petite partie de leurs forces autour des îles de Brahalla, d'Allang Tiga et de quelques autres, répandues dans le voisinage. Ils attendent les bâtiments marchands venant du nord ou du sud, profitent d'un calme pour les attaquer, les pillent et transportent ensuite leur butin et les prisonniers qui ont été épargnés, au marché de Jambi et dans d'autres marchés sur la côte de Sumatra. Les Arabes, que ce commerce occupe de préférence, achètent tout ce butin qu'on porte vendre ailleurs, sans craindre le moins du monde d'être inquiété.

Une autre partie de ces pirates croisent dans le détroit de Banka: ils ne se contentent pas du pillage des bâtiments marchands sans défense; maintes fois on les a vus, avec l'assistance de bandits qui abondent dans les lieux où notre gouvernement n'entretient pas de garnison, tenter des descentes, enlever les habitants, faire un grand butin et regagner ensuite impunément leurs repaires.

Les îles situées dans le voisinage de Linga fournissent un grand nombre de pirates, qui, sous la dénomination de Linganais, se rendent sur la fin de la mousson d'ouest, vers les côtes de Java, avec une dizaine de *penjajaps* et de *kakaps*. Ils demeurent réunis jusque près des Mille-Iles (au nord de Batavia); c'est leur rendez-vous pendant la mousson d'est; mais alors ils laissent dans cet endroit quelques-uns de leurs plus gros bâtiments, occupés à la pêche du *tripang*, se dispersent et étendent leurs pirateries jusqu'au détroit de la Sonde, le long des côtes de Java, jusqu'à Chéribon et plus loin même, si la saison ou le vent le leur permet.

Les pirates de la côte de Biliton, comme aussi aussi ceux de Bornéo, sans toutefois combiner leurs courses, se rendent, vers le milieu d'avril, sur la côte de Java, et choisissent, à l'imitation des Linganais, un lieu de rassemblement dans les Mille-Iles, ou dans les îles de Karimon-Java et de Rakit, d'où ils étendent leurs ravages à l'est de Chéribon jusqu'à Sidayo.

En juillet et août, à l'époque où les vents d'est sont le plus violents, grand nombre de pirates retournent dans les lieux d'où ils sont partis; et ce sont surtout ceux de Pandawangan, ceux qui séjournent à Pengoedjang, dans le voisinage de Kottawaringin et de Poeloe Laut. Quand leur butin ne les satisfait pas, ils s'arrêtent entre les îles Karimon et Rakit, en attendant les calmes, et profitent de ce temps de relâche pour réparer les avaries de leurs bâtiments.

On peut être sûr, tant que dure la mousson d'est, et surtout pendant les mois de juillet, d'août et de septembre, de rencontrer entre ces îles plusieurs bâtiments de pirates.

Avant que la mousson d'ouest se fasse sentir, tous ces pirates ont regagné leurs retraites; et il est rare que l'un d'eux se hasarde en mer ou le long des côtes de Java, pendant cette saison; les violentes tempêtes et les vents du nord qui règnent alors, leur rendraient la navigation trop dangereuse et le retour à peu près impossible.

Les pirates de Poeloe Laut s'équipent dans différents endroits; la plupart d'entre eux viennent des îles

Rayat, le long de la côte nord-est de Bornéo et de la rivière de Borou. D'autres se préparent pour leurs courses dans quelques petites principautés sur la côte sud-est de Bornéo.

D'ordinaire leurs courses ne s'étendent pas au-delà d'Oedjong Panka et de la côte septentrionale de Madura, où des criques écartées leur servent de retraite pendant les mois d'août et de septembre. On les rencontre rarement à l'ouest d'Oedjong Panka; c'est surtout dans le détroit de Bali, au sud des îles Soemanap et le long de la côte nord-est de Java, qu'ils s'emparent des petits praux marchands ou pêcheurs.

Il m'a paru toutefois que les habitants des côtes ou des villages écartés à l'orient de Java et de Madura, commettent plus de ravages que les vrais pirates venus des rivages opposites. Plus d'une fois l'on a mis sur le compte de ces derniers des violences dont les autres sont seuls coupables : c'est ainsi que tout récemment le pillage du praux de correspondauce du fort Orange fut d'abord attribué aux pirates; mais bientôt il fut prouvé que les vrais coupables étaient des bandits de Madura. [1]

Les mêmes pirates de Poeloe Laut infestent aussi le détroit de Mangkasser et les côtes sud et sud-ouest de Célèbes.

Les pirates, qui habitent au nord du détroit de Mangkasser, visitent surtout la côte septentrionale de Célèbes, et se tiennent dans les nombreuses criques à l'ouest de Menado. Ils pillent au passage les bâtiments marchands, font quelquefois des descentes dans les villages écartés, dépendants de la résidence de Menado et en enlèvent les habitants. Cette même côte de Célèbes est aussi inquiétée par des pirates provenant des îles de Soeloe et de Magindano, qui, sous prétexte de commerce, viennent avec de grands navires jusque dans les îles vers la pointe nord-est de Célèbes, y équipent, pendant leur séjour, des *kakaps* et autres petits bâtiments semblables, et piratent ensuite, durant les mois de mai, juin et octobre, sur les limites de la résidence de Menado.

Ils font ainsi chaque année un nombre considérable de prisonniers qu'ils vendent comme esclaves dans les îles de Soeloe ou sur la côte de Bornéo.

Parmi les pirates qui infestent la côte nord-est de Madura, et surtout les îles de Soemanap et le détroit de Bali, il se trouve, dit-on, une partie des habitants de Bonératé, la plus considérable des îles situées au sud de Saleyer.

Au mois de mars, ces pirates se dirigent vers Sumbawa, se procurent des vivres sur la côte orientale de Lombok par l'entremise des Bouginais établis dans cette île, et vont ensuite croiser près des îles situées au sud de Saleyer, et même le long de la côte orientale de Java.

C'est pendant le virement des deux moussons que ces pirates commettent le plus de ravages.

Quand ils s'approchent de la côte de Java, ils se tiennent d'ordinaire entre les rochers de Laut Tjottek jusqu'à Salagaran. Ces rochers leur offrent une retraite sûre; car, en cas de danger, ils trouvent de nombreuses issues pour échapper à l'ennemi qui les presse; et la présence des bancs de sable les mettent à l'abri de toute attaque du côté de la mer. Ils ne retournent chez eux que vers la fin de novembre; et, pendant le trajet, ils touchent une seconde fois à Lombok et Sumbawa pour y payer leurs dettes avec le butin qui leur est échu. De retour à Bonerate, ils tirent leurs bâtiments sur le rivage «entre leurs maisons» situées sur le bord de la mer. Ils ne travaillent aux réparations que peu de temps avant de reprendre la mer. La mousson d'ouest est pour eux un temps de fête qu'ils passent à jouer, à fumer leur opium, etc.

Ces pirates trouvent partout sur la côte septentrionale de Mangary (Floris), des abris et des endroits où ils peuvent se procurer tout ce dont ils ont besoin : on nomme, surtout parmi ces endroits, la rivière de Riao, au milieu de l'île de Mangary, Salat Moelo à l'ouest, et Larantoeka à l'est.

Depuis qu'on se sera borné à l'emploi de petits bâtiments croiseurs, presque égaux en grandeur aux praux des pirates, et ne tirant pas plus d'eau, il est permis de s'attendre à voir la cessation totale ou à peu près, de la piraterie.

[1] Il paraît qne M. Kolff s'est trompé sur ce fait; car voici comment l'affaire se passa :

En 1831, un matin à 5 heures, la chaloupe ou embarcation qui vient chaque mois de Soerabaya porter de l'eau, des vivres et la solde au fort Orange (aujourd'hui fort Erfprins ou du Prince héréditaire), fut prise par des pirates à la hauteur de Grissé. On suppose qu'il y avait, dans la chaloupe, un sergent européen, un aspirant de marine nommé Cornelis, une vieille femme avec un enfant européen (ou du moins né d'un père européen) et quelques rameurs javanais.

Le sergent fut massacré, et l'aspirant, grièvement blessé; mais ce dernier eut la présence d'esprit, après avoir sauté dans la mer, de se soutenir inaperçu au gouvernail. Les pirates, ayant pillé l'embarcation, l'abandonnèrent; et l'aspirant, recueilli par des pêcheurs de la côte de Java, échappa ainsi presque miraculeusement à une mort à peu près certaine. Tous les autres furent faits prisonniers.

Plus tard, le résident de Riouw apprit qu'il se trouvait à Galang, parmi les pirates, une femme avec un enfant blanc. Il y envoya aussitôt des espions déguisés en petits marchands, pour recouvrer les prisonniers, ou, en cas de nécessité, pour les racheter. — Les pirates, s'étant doutés de la chose, et remarquant que le résident connaissait toute l'affaire, craignirent d'être convaincus de brigandage, s'ils gardaient plus longtemps leurs prisonniers. Ils transportèrent la femme et l'enfant à Pahang sur la côte orientale de la presqu'île de Malacca, et les y vendirent.

Par l'intervention d'un marchand arabe, connu dans ces quartiers, et par la coopération de M. Bonham, résident de Singapoere, on parvint à recouvrer la femme et l'enfant après six mois d'intervalle; et on les renvoya à Soerabaya. On recompensa dignement l'Arabe et ses aides. Dans l'arrêté du gouvernement de l'Inde, en date du 19 mai 1832, n° 20, il est fait mention de cette affaire. »

L'expérience a forcé d'en revenir à cette mesure si efficace, qu'on avait eu le tort de mettre de côté : car les navires de notre marine coloniale ne pouvaient que fort rarement pénétrer dans les lieux où leur présence était le plus nécessaire.

Et maintenant si l'on veut que les expéditions contre les pirates aient quelque efficacité ; si l'on veut empêcher que ces brigands, chassés des lieux où ils s'arrêtent momentanément et sous le prétexte de faire quelque commerce, ne se rassemblent ailleurs et ne trouvent d'autres retraites par la protection des indigènes, voici les mesures qui me semblent les plus propres pour atteindre ce but:

1°. Il faudra faire parvenir aux princes des principaux états, situés dans les limites de nos possessions, des lettres ou publications, avec les formalités ordinaires, accompagnées de présents, par lesquelles on leur défendra de souffrir aucun pirate dans leur voisinage, bien moins encore l'introduction d'effets enlevés et la vente de Javanais prisonniers, sous peine d'être punis, selon la gravité des circonstances.

2°. Une des mesures les plus nécessaires et les plus conformes aux désirs des commerçants indigènes, ce sera de proscrire à l'avenir l'usage de *penjajaps* ou de *lanongs*, d'en défendre ultérieurement la construction. On avertira que tout bâtiment de cette espèce, monté par plus de dix hommes et portant quelque pièce de canon avec un bastingage ou *appélan*, dont la grandeur enfin dépasserait trois koyangs, sera saisi aussitôt et confisqué dans quelque lieu qu'il se trouve, au profit du pays ou de celui qui s'en saisit, le tout sans préjudice des poursuites judicaires qui pourront être dirigées contre le propriétaire et l'équipage du bâtiment, selon les circonstances.

On pourra adoucir ce que cette défense offrira peut-être de dur et d'arbitraire dans certains cas, en offrant au propriétaire de céder les bâtiments de cette espèce au gouvernement contre une indemnité équitable.

3°, Désormais aucun bâtiment marchand, de moins de 10 koyangs, ne pourra porter d'artillerie; et les bâtiments gréés à la manière indigène au-dessous de 50 koyangs, ne pourront jamais porter plus de deux *lillas* ou petits canons de 2 ou 3, au plus six bouches à feu, vingt piques ou lances, un crid ou un *kléwang* pour chacun des hommes de l'équipage, avec une cinquantaine de coups à balle pour chaque bouche à feu, sous peine d'être regardés comme des *penjajaps* et confisqués selon les cas.

Quand les autorités locales jugeront convenable de faire une exception aux réglements prescrits dans les établissements éloignés, le fait sera mentionné dans le passeport, avec les circonstances qui y ont donné lieu.

4°, Aussitôt que ces mesures auront été publiées et mises à exécution, il faudra envoyer contre les pirates les excellents bâtiments croiseurs en usage aujourd'hui, soutenus d'un ou de plusieurs navires de guerre. Les principaux repaires sur lesquels l'attention du gouvernement doit se porter d'abord, sont : Saba et la rivière de Jambi, les petites îles près de Linga, la côte nord-est de Bornéo près de Berou et la côte sud-est près de Poeloe Laut.

5°, Dès que le bruit se répand que les pirates sont arrivés dans les îles de Karimon ou les Mille-Iles, il faudra réunir tous les bâtiments croiseurs des résidences situées le long de la côte nord-est de Java, les mettre sous les ordres d'une personne capable, choisie par les autorités locales, et les diriger ensuite contre les îles en question. Je crois que cette attaque, surtout contre les pirates des îles Karimon, sera rarement infructueuse.

Qu'il me soit permis d'ajouter en finissant, et d'après l'expérience que m'ont procurée de longues années de séjour au milieu des pirates, et d'après les sources authentiques où j'ai puisé les renseignements ci-exposés, que ces mesures proposées contre la piraterie me paraissent les seules dont on ait à attendre des résultats prompts et efficaces. »

(*La suite prochainement.*)

ÉCONOMIE POLITIQUE.

ESCLAVAGE.

Aperçu historique de la situation des esclaves aux Indes-Orientales néerlandaises, et des mesures que le gouvernement a prises pour améliorer leur sort.

(*Suite de la page* 252.)

Ce que nous avons dit précédemment suffit, ce nous semble, pour prouver qu'anciennement, sous l'administration de la Compagnie des Indes-Orientales et des gouvernements qui lui ont succédé, les esclaves ont joui d'une protection particulière et ont toujours été traités avec douceur relativement à leur position.

Ces mesures protectrices et libérales ont généralement rencontré un actif concours de la part des propriétaires d'esclaves dans les Indes-Orientales, — nous leur devons ici cet honorable témoignage — et elles ont ainsi immédiatement et par la suite produit de bons résultats. Des exemples de l'abus du pouvoir et des droits que les règlements accordent au maître sur son esclave, sont extrêmement rares, et, à quelques légères exceptions près, l'intervention du juge dans de pareils cas fut toujours inutile. On peut même dire qu'à Java où l'on rencontre encore plus d'esclaves que dans nos autres possessions aux Indes-Orientales ensemble, tout cruel traitement envers les esclaves est inconnu, et qu'en général leur sort est justement à l'opposite de l'état déplorable que le mot *esclavage* rappelle à la pensée de tout Européen.

Nous invoquons aussi à ce sujet le témoignage de Crawfurd[1] et de Raffles,[2] avec d'autant plus de confiance que ces deux écrivains ont, du reste, présenté et apprécié sous un jour peu favorable les actes des Hollandais et de leur administration dans les Indes-Orientales.

L'esclave à Java est celui qui travaille le moins, vit avec le plus d'insouciance, est le mieux nourri et le plus convenablement vêtu, comparativement à l'homme de la dernière classe parmi les indigènes libres.

Dans l'écurie, l'esclave est le *cocher* qui exerce les droits du maître sur les palfreniers *libres*, et si l'on apprend qu'un coup de fouet a été donné dans la propriété d'un maître européen, il y a dix à parier contre un que ce coup de fouet aura été un avertissement ou un châtiment administré par l'*esclave-cocher* à son subordonné le palfrenier *libre!*

A l'office, c'est l'*esclave-cuisinier* qui fait la loi aux *aides-d'office* et aux *marmitons* libres, et qui ordinairement comprend fort bien la manière de faire respecter son droit et de maintenir son autorité.

Quant à la femme esclave qui est la *nourrice* des enfants de sa maîtresse, ou remplit l'emploi de *femme de chambre* qui, dans tous les pays, ainsi que dans les Indes, est une charge toute de confiance, on comprend facilement, d'après ce que nous venons de dire du *cocher* et du *cuisinier*, qu'elle saura se faire valoir auprès de chacun et aussi auprès des indigènes *libres* des deux sexes.

Cependant, quels que soient les avantages dont jouit l'esclave sur l'indigène de la dernière classe, il y a quelque chose de si doux dans la *liberté*, et une telle ignominie, un tel sentiment indéfinissable, aux yeux de l'esclave même ainsi privilégié, sont attachés à sa condition, que le vœu le plus ardent qu'il puisse former, la plus précieuse qu'il ambitionne, c'est d'obtenir un jour son affranchissement. S'il est encore dans la force de l'âge, il acceptera volontiers les travaux les plus pénibles, il se contentera des plus mauvais traitements, de la nourriture et des vêtements les plus ordinaires, pourvu qu'il puisse être compté parmi les hommes libres, être un jour son *propre maître;* car il sait bien que, soit comme *esclave*, soit comme *indigène libre*, il devra oujours être au service d'un autre ou lui obéir comme à son seigneur et maître.

Et s'il est vieux et déjà usé par le travail, il ne peut plus alors éprouver aucune jouissance de sa liberté puisque, pour vivre *libre*, il faut qu'il travaille, et que, depuis longtemps dans son oisiveté, il s'est accoutumé à

[1] *Indian Archipelago*, Tom. III, pag. 42.

[2] *History of Java*, Tom. 1er, pag. 76.

se nourrir du pain de la pitié; cependant la pensée de la liberté est encore sa préoccupation la plus constante, et la plus grande preuve de bienveillance et de bonté qu'il demande en suppliant à son maître, ce n'est pas d'obtenir son *affranchissement* pendant sa vie, mais de pouvoir, après sa mort, être enterré comme *homme libre*.

Aussi, parmi la population européenne, on est de plus en plus convaincu que la vente des esclaves procure un capital qui ne porte pas bonheur, à tel point que les esclaves dont la conduite a satisfait le maître, et qui l'ont servi de longues années, pour peu que la position de fortune de celui-ci le lui permette, ne seront pas vendus à d'autres, mais seront ou émancipés ou cédés par testament à ses héritiers, sous l'obligation expresse de ne pas les vendre un jour, ce qui, après un certain laps de temps, équivaut à l'émancipation.

Cette conviction, jointe à celle qui devient de jour en jour plus profonde, que, par le moyen des gages convenables, et qu'à l'aide de bons traitements, on s'assurera des travailleurs volontaires, meilleurs et à plus bas prix que les esclaves, concourt efficacement aussi à diminuer le nombre des esclaves, et engage à les attacher exclusivement au *service domestique*.

On trouve très-rarement aujourd'hui des maisons où, comme autrefois, on n'emploie que des esclaves pour le service domestique. Dans la plupart des familles européennes, on entretient encore des esclaves concurremment avec des serviteurs de race libre, et les *esclaves* y sont ceux auxquels on confie les charges les plus importantes, en qui l'on met le plus de confiance, tels que *cochers*, *cuisiniers*, *valets de chambre*, *femmes de chambre*, *nourrices*, *bonnes d'enfant*, etc.

La plupart des habitants européens n'ont même déjà plus d'*esclaves* et se font uniquement servir par des indigènes *libres*.

La diminution qui s'est opérée dans le nombre des esclaves est aussi des plus remarquables, et le partisan de l'abolition de l'esclavage a lieu de s'en réjouir. De ce fait on peut conclure que, dans cette proposition, sans toutefois pouvoir assigner une époque *certaine*, l'esclavage deviendra nul avec le temps; et que même, s'il devait durer encore longtemps, il cesserait effectivement de lui-même d'exister.

Pour arriver à ce résultat, il est nécessaire qu'après un certain laps de temps fixé, il ne naisse plus d'enfants esclaves, et, pour faire cesser l'état d'esclavage dans les Indes-Orientales, il faudra retourner à la mesure proposée, en 1825, et qui a éte ajournée; à moins que l'on ne se décide à adopter une mesure beaucoup plus vaste et plus coûteuse, celle d'émanciper à la fois, *contre indemnité*, tous les esclaves encore existants; mesure qui ne paraît pas être suffisamment justifiée par la nécessité, si, dans les circonstances où se trouve aujourd'hui l'esclavage dans les Indes-Orientales, on met en parallèle l'intérêt et les besoins de la Société avec les difficultés et les frais qui sont attachés à l'exécution de cette mesure.

Nous faisons suivre ici le relevé du nombre d'esclaves d'après le recensement fait dans les années antérieures et en 1843.

Raffles [1] estime le nombre des esclaves à Java et Madura à environ 30,000.

Les registres de 1814 indiquent,

pour Batavia et sa juridiction . . .	18,972
» Samarang.	4,488
» Soerabaya.	3,682
Total. . . .	27,142

Le comte de Hogendorp [2] dit qu'en 1825 on comptait encore à Batavia 12,419 esclaves (hommes, femmes et enfants), et il estime ce chiffre à un tiers de toute la population des esclaves à Java réunie à celle des autres établissements dans les Indes néerlandaises.

Ce chiffre, que nous devons regarder comme très exact pour Batavia, puisqu'il a été établi sous les yeux mêmes de M. De Hogendorp, résident de Batavia, si nous venons à le comparer avec celui trouvé en 1814, il nous fait voir que dans l'espace de dix ans, seulement à Batavia, la population des esclaves a diminué de 6553 individus (un tiers).

Nous ne possédons pas les états authentiques du recensement des esclaves dans les Indes néerlandaises;

[1] *History of Java*, t 1, p. 76. [2] *Coup d'œil sur l'île de Java*. p. 49.

mais cependant il nous est facile d'en établir le chiffre d'après le produit de l'*impôt par tête* (*hoofdgeld der slaven*).

Cet impôt est de 1 piastre d'Espagne ou fl. 2,50 par tête d'esclave, homme ou femme, *au dessus de huit ans*.

Il a produit en 1820 dans toute l'étendue des Indes néerlandaises la somme de fl. 51,710, — et en 1843, seulement celle de fl. 24,768.

Dans cette dernière somme Java figure pour.	fl. 14,168
et les établissements en dehors de Java pour	10,600
	fl. 24,768

Ces deux sommes, produit de l'impôt, donnent, en compte rond, pour 1820,	20,680 esclaves	*au-dessus*
et pour 1843	9,907 »	*de huit ans*
Différence en moins pour 1843.	10,773 »	»

Ainsi, en treize années, dans toute l'étendue des Indes néerlandaises le nombre des esclaves âgés de plus de huit ans aurait diminué à peu près *de la moitié*, et en 29 ans (depuis 1814), seulement à Java, — les enfants en dessous de huit ans calculés à un tiers du chiffre total, — de 27,142 il serait réduit à 7,556, tandis que, si l'on calcule que les enfants âgés de huit ans et en dessous de huit ans forment un tiers de toute la population des esclaves, le chiffre total des esclaves dans les Indes néerlandaises, en 1843, n'indique plus que 12,300 individus, environ le même chiffre qu'en 1825 représentait le nombre des esclaves dans la seule résidence de Batavia. Résultat assurément bien important, consolant pour l'avenir et d'autant plus remarquable qu'il a été obtenu, non par des concessions faites à l'opinion devenue *aujourd'hui* plus dominante de l'émancipation des esclaves, mais par l'allègement progressif des chaînes si oppressives de l'esclavage, noble tentative, inspirée par un véritable sentiment d'humanité, commencée de son propre mouvement par le gouvernement et secondée par le concours volontaire empressé des propriétaires d'esclaves dans les Indes-Orientales.

Après ce que nous avons dit des *esclaves* et de la *situation de l'esclavage* dans les Indes-Orientales, il nous reste plus maintenant qu'à examiner ce qui a été fait dans ces derniers temps pour s'opposer à la *traite* depuis qu'elle a été défendue par les lois, et pour réprimer la *piraterie* dans l'Archipel indien, qui en effet est aussi une autre manière de faire la traite, puisque les corsaires malais capturent, aussi bien que les *marchandises*, les *hommes* qui pour eux sont autant d'objets de commerce.

Avant la publication du réglement du 24 décembre 1825 dont nous avons parlé précédemment, aucune autre peine n'avait été instituée contre l'infraction à la défense de se livrer au *commerce des esclaves*, si ce n'est celles prononcées par la loi anglaise du 14 mai 1811, rendue obligatoire pour Java par arrêté du gouvernement britannique en date du 5 février 1813.

Ces lois prononcent pour toute infraction à cette défense la peine de la déportation pour quatorze ans au plus ou de détention dans une maison d'arrêt pour une durée de trois à cinq ans.

Ces dispositions pénales qui réellement ne pouvaient être d'aucune application dans les Indes néerlandaises, furent changées et améliorées par les articles 18, 19, 20, 21 et 23 de la publication du 24 décembre 1825. Il y était dit: « les bâtiments servant à la traite qui auront été trouvés et saisis dans quelque port, rivière ou passe des Indes néerlandaises, seront confisqués; les commandants de ces bâtiments et tous les hommes de l'équipage qui auront pris part à la traite, seront punis d'un emprisonnement d'un à cinq ans et d'un bannissement de dix à vingt ans, et seront passibles des mêmes peines les armateurs de ces bâtiments, s'ils ont eu connaissance que ces bâtiments étaient employés ou équipés pour la traite. »

Cette publication ne contient sur cette matière aucune autre disposition, par cette raison que le meilleur moyen de s'opposer au *commerce des esclaves* était de faire exécuter avec la plus grande exactitude possible les prescriptions relatives à l'enregistrement des esclaves, plutôt que de recourir aux dispositions pénales contre la traite. En effet, l'impossibilité où l'on était de se défaire d'un esclave dans toute l'étendue des Indes néerlandaises, devait bien être le moyen le plus puissant pour rendre

inutiles l'achat d'esclaves hors de l'empire des Indes néerlandaises, et la capture des hommes dans le but de les vendre comme esclaves.

Avant de terminer cet aperçu, il nous faut dire un mot d'un mode particulier de servitude, adopté dans plusieurs contrées de l'Archipel indien et qui peut être considéré comme une sorte *d'esclavage*. Nous voulons désigner ici les hommes libres ou *Pandelingen* qui, suivant les coutumes de leur pays, et d'une manière légale, se *mettent en gage* pour un certain nombre d'années et même pour le reste de leur vie, afin d'acquitter une dette ou de satisfaire à toute autre espèce d'engagement, dont ils ne peuvent se libérer, soit en argent, soit en marchandises.

Le réglement gouvernemental de 1818 avait déjà décidé en principe, à l'art. 112, que « la mise en gage d'hommes libres comme garantie d'une somme due ou d'un engagement contracté, était supprimée dans toute l'étendue des Indes néerlandaises. »

La publication de 1822 qui contient les premières dispositions prises pour mettre à exécution cette défense générale, fixe pour l'île de Java où ces sortes de contrat avaient dejà été défendus par résolutions des 8 novembre 1715 et 20 août 1805, une amende de 500 florins, et dans l'impuissance où l'on serait de la payer, travail à la chaîne ou emprisonnement de trois mois, pour quiconque accepterait dorénavant un homme *libre* en gage, et déclare de semblables contrats nuls et non avenus, avec défense aux tribunaux de faire justice à ce sujet.

Dans les établissements hors de Java, où ces contrats pouvaient avoir lieu et où l'usage était censé leur donner une valeur légale, le gouvernemeut ordonna d'établir des registres sur lesquels on inscrirait ces engagements; et le paiement des dettes pour lesquelles les hommes libres (*Pandelingen*) se seraient mis en gage, fut arrêté de la manière suivante: 100 florins seraient libérés par un service de 4 ans et demi; 125 florins, par un service de 5 ans, et ensuite chaque 25 florins en sus, par une demi-année de service. Il était en outre ordonné que l'homme libre engagé serait vêtu et nourri et recevrait au moins un demi-florin par mois.

Tous les engagements de cette nature qui n'avaient point été enregistrés dans les établissements hors de Java, furent annulés; et comme les sommes pour lesquelles ces contrats avaient lieu, étaient presque toujours fort minimes, il est permis de croire que cette sorte d'esclavage, à l'expiration des contrats enregistrés, aura cessé d'exister.

Aussi ne trouvons-nous plus d'autre mention de ces contrats que dans une publication du 25 juin 1838 qui règle les intérêts de ces sortes d'esclaves à Sumatra, où de pareilles mesures n'avaient pu être introduites plus tôt, parce que cette île venait à peine d'être replacée sous notre pouvoir et l'action directe du gouvernement. [1]

STATISTIQUE.

POPULATION; COMMERCE.

Essai d'une description des îles de Bali et de Lombok, par M. le Baron P. Melvill de Carnbee, Lieutenant de la Marine Royale des Pays-Bas.

(*Suite de la page* 262.)

CHAPITRE QUATRIÈME.

Population; Commerce.

Il n'est pas possible de déterminer avec la précision requise le chiffre de la population des îles de

[1] L'auteur de cet aperçu a donné quelques détails fort intéressants, sur le commerce des esclaves *par les pirates*, dans les Indes. Nous avons jugé inutile de les reproduire ici, puisqu'on les trouvera dans les *Notices historiques sur les pirateries commises dans l'Archipel indien oriental, et sur les mesures prises pour les réprimer par le gouvernement néerlandais, dans les trente dernières années*. insérées dans ce Moniteur.

Bali et de Lombok. D'une part les évaluations des princes à cet égard sont très-défectueuses et jamais il ne se fait de dénombrement régulier; d'autre part, il leur répugne de fournir aux étrangers des renseignements quelque peu exacts. Les Balinais ne donnent que le nombre d'hommes en état de porter les armes et rarement le total de la population. M. Zollinger remarque fort à propos, à ce sujet, qu'il entre dans la politique de ces princes de faire paraître le nombre de leurs troupes plus grand qu'il n'est en réalité: aussi, si l'on veut se rapprocher de la vérité, faut-il commencer par réduire ce nombre. Le passage suivant du même auteur peut donner une idée de ce qu'on entend à Bali par hommes en état de porter les armes. «On vint à parler à Karang-Assem de la dernière guerre avec Bangli, et à cette occasion 20,000 hommes ont dû se mettre en marche de Karang-Assem. Nous demandâmes d'où provenait une si grande multitude d'hommes, quels étaient tous ces soldats, et autres choses semblables. On nous montra pour toute réponse des garçons de onze à douze ans là présents, qui avaient aussi fait la campagne, ajoutait-on. Ils ne pouvaient pas encore, il est vrai, prendre part au combat; mais ils pouvaient marcher et crier avec les autres; car ils avaient un *cœur ardent* et manifestaient le désir d'être de la partie. Ainsi, quand on met à Bali 20,000 hommes sur pied, il ne s'agit pas de 20,000 combattants, mais de 20,000 hommes qui marchent et crient et dont la moitié à peine est en état de combattre.»

M. Zollinger en conclut que le rapport des hommes en état de porter les armes à la population entière n'est pas de 1 à 5, mais seulement de 1 à 4, et que ce chiffre est peut-être encore trop élevé.

Nous allons rapporter et analyser les données qui nous ont paru les meilleures, sur la population de ces îles. Il faut avant tout rappeler que l'île de Bali est actuellement divisée en neuf principautés ou royaumes, savoir: Klonkong, Karang-Assem, Bléling, Tabanan, Pajangan, Bangli ou Taman Bali, Mengoei ou Mangawei, Gianjar ou Dianjar et Badong. La principauté de Djembrana, qui formerait la dixième subdivision, est actuellement soumise à Bléling. Il n'y a pas longtemps encore que Lombok était partagée en deux grands royaumes, Karang-Assem et Mataram et quelques autres principautés moins considérables, comme Pegasang-an, Pejoet-an etc. Mais en 1839, le roi de Mataram, nommé Gusti Ngoerah Ketoet Karang-Assem, parvint à réunir l'île entière sous son autorité, après avoir triomphé de tous ses adversaires. Il s'intitule roi de Salamparan, autre nom de l'île de Lombok.

M. Crawfurd qui visita Bali en 1814 évalue à 500,000 habitants la population de cette île[1].

M. Van Den Broek visita Bali en 1818. Alors l'île était partagée en sept principautés dont il évaluait la population comme suit[2]:

	âmes.	*hommes en état de porter les armes.*
Klonkong 75 à 80,000 âmes et 14 à 15,000 hommes en état de porter les armes.	77,500	14,500
Karang-Assem, environ.	150,000	30,000
Bléling (Djembrana y compris), au moins.	130,000	20,000
Tabanan au moins 180,000 âmes et 35 à 40,000 hommes en état de porter les armes	180,000	37,500
Mengoei, environ.	160,000	30,000
Gianjar, environ	160,000	30,000
Badong, environ	130,000	22,500
Total . .	987,500	184,500

En nous attachant au rapport donné plus haut de 1 combattant pour 4 individus, il faudrait réduire l'évaluation de M. Van Den Broek à 738,000 habitants.

Abdullah Bin Mohamed el Mazrie nous donne l'évaluation suivante qui remonte aussi environ à l'année 1818[3].

[1] Voir: Crawfurd's *Indian Archipelago*, le tome III, traduction hollandaise, pag. 166.

[2] Voir le journal *de Oosterling*, t. I, p. 158 et seq.

[3] Voir le *Tijdschrift voor Neêrland's-Indië* VIIe année, t. II, p. 178. A pag. 87 de la première partie du *Moniteur des Indes*, nous avons placé entre les années 1820 et 1827 l'époque du séjour d'Abdullah à Bali, suivant en cela l'opinion de M. le Baron Van Hoëvell. Cette époque est en effet celle de son subséquent séjour à Bali; cependant nous avons cru devoir rapporter les données d'Abdullah à l'année 1818, parce qu'il nomme encore comme roi de Bléling, Gusti Moerah Kedéh Karang Assem, qui, suivant M. Van Den Broek, a été assassiné en 1818.

	Soldats armés de fusils.
Klonkong, environ	16,000
Karang-Assem, environ	25,000
Bléling (avec Djembrana); le nombre n'est par donné, en s'en tenant à l'évaluation de M. Van Den Broek	20,000
Tabanan, environ	80,000
Bangli, environ	10,000
Mengoei, environ	40,000
Gianjar, environ	30,000
Badong, environ	20,000
Total	241,000

Ailleurs, Abdullah ajoute que, selon certains rapports, la population totale s'élèverait à 2,000,000 habitants. Il n'est pas nécessaire de faire remarquer que ce dernier chiffre est fort exagéré, tout comme l'assertion que ces soldats seraient tous armés de fusils. En comptant quatre habitants pour un homme en état de porter les armes, le chiffre donné par Abdullah produirait 964,000 habitants.

Un auteur Anglais[1] nous fournit les données suivantes, que nous croyons devoir rapporter à l'époque de 1830.

	habitants.
Bléling avec Djembrana 60 à 80,000 âmes; donc environ	70,000
Karang-Assem à peu près autant que Bléling; donc	70,000
Klonkong, dont la population est inférieure à celle de Bléling et de Karang-Assem, peut être porté pour	50,000
Tabanan, environ	200,000
Bangli de 20 à 30,000 âmes	25,000
Mengoei, environ	150,000
Gianjar, environ	10,000
Badong, environ	100,000
Total	675,000

M. Huskus Koopman, qui visita Bali en 1841 et 1842 en qualité de commissaire du gouvernement néerlandais, évalue la population comme suit.

	âmes.
Klonkong, environ	50,000
Karang-Assem, environ	85,000
Bléling (avec Djembrana), environ	75,000
Tabanan, environ	150,000
Pajangan, environ	15,000
Bangli, environ	30,000
Mengoei, environ	115,000
Gianjar, environ	95,000
Badong, environ	85,000
Total	700,000

La moyenne entre les quatre évaluations citées nous donnerait 769,250: cependant la dernière nous paraît la plus rapprochée de la vérité; nous faisons donc monter la population de Bali à 700,000 âmes.

Voici, quant à Lombok, ce que nous avons pu recueillir.

M. Van Den Broek assure qu'après la terrible éruption du Tomboro, en 1815, la population, réduite au tiers de ce qu'elle était auparavant, ne s'élevait plus que de 20 à 25,000 âmes. Si cette donnée, qui date de 1818, était exacte, la population de Lombok aurait pris depuis lors un accroissement tout-à-fait extraordinaire.

1 Voir le *Short Account of the island of Bali particularly of Bali Boleleng*, inséré dans l'ouvrage intitulé *Notices of the Indian Archipelago and adjacent countries*, de J. H. Moor, t. 1, p. 85.

On trouve, dans une *Description succincte de l'île de Lombok*[1], les données suivantes, quisemblent devoir se rapporter à l'année 1839 : 8000 Balinais, et 170,000 Sassaks ou habitants de Lombok; en tout 178,000 habitants.

M. Huskus Koopman donne pour l'année 1841 un total de 200,000 âmes et dans un rapport postérieur plus détaillé sur l'île de Lombok, en 1842, il porte la population de 2 à 300,000, soit en moyenne 250,000 âmes. Il ajoute que ce nombre a dû être du double plus considérable avant la catastrophe de 1815. Ce dernier chiffre nous paraît de tous le moins inexact: et ainsi, en attribuant à Lombok une population de 250,000 âmes, on obtiendra pour les deux îles environ 950,000 habitants [2].

En mettant ces résultats en rapport avec la superficie [3], on trouve pour Bali 6640 habitants par lieue géographique quarrée ou 12111 habitants par myriamètre quarré; et pour Lombok, 2415 habitants par lieue géographique quarrée ou 4400 habitants par myriamètre quarré.

Bali est relativement très peuplée; car, en comparaison de Java, elle renferme plus du double d'habitants par lieue quarrée, et fort peu moins que les résidences les plus peuplées de Java, telles que Japara, Kadoe, Pékalongan et Baglen. Les limites des différentes principautés de Bali n'étant pas assez exactement connues, nous nous abstiendrons de calculs comparatifs sur la population des diverses parties de l'île, car nous ne pourrions nous rendre garants de la précision des résultats. Nous ajouterons seulement que ces petites principautés doivent, à ce qu'il nous semble, être rangées comme suit, quant à la population relative: Gianjar, Badong, Tabanan, Mengoei, Klonkong, Karang-Assem, Bangli, Pajangan, Bléling.

La position des îles de Bali et de Lombok est particulièrement favorable pour le commerce, plus peut-être qu'aucune autre île de l'Archipel indien. Elles se trouvent sur la route des navires qui se rendent de Java et des îles occidentales à Célèbes, aux Moluques et aux autres îles orientales, comme sur celle des bâtiments qui, venant d'Europe ou des possessions anglaises dans la Nouvelle Hollande, se rendent en Chine. Les détroits que forment ces îles sont, avec celui de la Sonde, les passages les plus sûrs pour pénétrer dans les mers intérieures de l'Archipel et dans celle de la Chine; et même pendant certaines saisons de l'année on les préfère au dernier. Outre que Bali et Lombok fournissent pour le commerce avec les îles orientales et avec la Chine une foule d'articles très-recherchés, en particulier du riz pour ce dernier pays, ces îles offrent aux navigateurs plusieurs ports où ils peuvent renouveler leurs vivres. Il est beaucoup de navires qui sont forcés d'y faire provision d'eau douce et de vivres; et le commerce avec la Chine prenant de jour en jour plus d'extension, on comprend que l'importance de ces îles ira toujours en croissant dans le même rapport.

C'est un fait généralement reconnu que le nombre de navires qui visitent Lombok, commence à devenir considérable; il suffira, pour s'en convaincre, du passage suivant que nous empruntons au récit d'un navigateur anglais [4]: « Pendant l'année qui précéda mon voyage à Ampannam, à bord du brick de S. M., le *Britomart*, (octobre 1841), 25 navires anglais avaient pris une cargaison de riz à Ampannam, dont le tiers était destiné pour nos colonies australes, et le reste pour Maurice, Singapore et la Chine. Beaucoup de bâtiments indigènes et de praux viennent à Ampannam prendre des cargaisons de riz pour Singapore, Bornéo, Célèbes et les îles à l'orient de Lombok jusqu'à la Nouvelle-Guinée. Lombok et Bali sont avec Java les greniers de tout l'Archipel; ce sont en effet les seules îles qui exportent un article aussi nécessaire que le riz. L'exportation de Lombok en riz monte annuellement à 14,000 tonneaux; celle de Bali, à la moitié à peu près. Java, de son côté, exporte annuellement, en prenant la moyenne des dix dernières années, environ 24,000 tonneaux. La grande extension que vient de prendre la culture du café et du sucre dans cette île aura probablement pour résultat une diminution dans la production du riz [5]. Ampannam, située sur le détroit que choisissent

[1] Voir le *Tijdschrift voor Neêrland's-Indië*, II[e] Année, t. II, p. 659.

[2] Ces résultats sont aussi ceux que nous avons donnés dans nos tableaux généraux de la population des Indes-Orientales; voir le *Moniteur des Indes* 1[re] partie, p. 70.

[3] Voir le *Moniteur des Indes* 1[re] partie pp. 47, 48 et 83.

[4] Voir l'article intitulé: *the Indian Archipelago*, inséré dans le *Nautical Magazine* de l'année 1843, p. 816.

[5] L'exportation du riz à Java, d'après des données authentiques, s'est montée pendant les dix dernières années, en 1836 à 983,637

de préférence les navires en destination pour les mers de l'Archipel, est très-fréquentée non-seulement pour y faire de nouvelles provisions, mais aussi pour y prendre des informations sur le prix du fret dans les ports de l'Inde et de la Chine. La plupart de ces navires viennent des colonies australes. Beaucoup de navires baleiniers américains touchent à Lombok pour y renouveler leurs vivres ; on y en a vu jusqu'à dix-sept à la fois. »

A Bali le commerce est principalement entre les mains des Chinois et des Bouginais; depuis quelques années il s'est établi un négociant européen à Koeta dans l'état de Badong. La *Société de commerce* hollandaise avait établi une factorerie à Koeta en 1839; mais cet établissement a été abandonné depuis. Par fois quelques navires francais sont venus, une ou deux fois l'an, faire cargaison de riz à Badong et à Bléling. Les praux d'Ampannam viennent de temps à autre y échanger du riz, du tabac et de l'huile, contre de l'opium, des *pitis* et des toileries: ce sont après tout les praux de Mangkasser, de Mandhar (Célèbes), Singapore, Java et autres îles de l'Archipel, qui donnent le plus d'activité au commerce de Bali. Les pêcheurs de la Mer du Sud ne touchent que fort rarement à Bali, mais au contraire très-souvent à Lombok, surtout dans les ports situés sur la côte orientale de cette île, dans le détroit d'Allas[1]. Voici comment s'exprime un navigateur anglais au sujet du commerce de Bléling[2]. « Ce sont les praux étrangers qui font le principal commerce dans le port de Bléling; car les Balinais eux-mêmes ne possèdent que fort peu de praux et se hasardent rarement à quelque distance de leurs côtes. On y voit annuellement environ 10 praux de Céram, près d'Amboine; ils arrivent en octobre et repartent en janvier. Leur cargaison se compose de noix de muscade, d'écail et d'une écorce médicinale, nommée Masooï dont les indigènes font beaucoup de cas, ainsi que de quelques autres articles propres aux îles orientales. Des marchands chinois équipent des praux au nombre de dix environ qui font annuellement jusqu'à six fois le trajet de Java à Bléling et *vice-versâ*. Ils apportent à Bali des toiles grossières, des toiles imprimées et des foulards de coton peints (*Batik*), et prennent en retour du boeuf séché, des peaux et du suif, ainsi qu'une partie des noix de muscade et de l'écorce de Masooï apportées par les praux de Céram. La valeur de leur cargaison s'élève d'ordinaire de 20 à 30,000 roupies: celle qu'ils importent de Java leur donne un profit de dix pour cent; mais la cargaison de retour, beaucoup plus. Bali est aussi fréquenté par des praux bouginais, dont une douzaine de Sumbawa, une vingtaine de Célèbes et tout autant de Singapore: les derniers portent la cargaison la plus précieuse; ils importent, à Bléling seulement, environ vingt caisses d'opium. Une foule de praux touchent aussi à Padang et à Badong, qui toutes deux font un commerce plus considérable que Bléling. Deux ou trois navires à vergues touchent régulièrement à Bali pour y faire provision de viande séchée et d'huile de coco. Beaucoup de navires visitent aussi l'île occasionnellement, de même que quelques Arabes qui s'y rendent chaque année avec de l'opium. Il se trouvait deux bricks à Bléling, lorsque nous y arrivâmes, dont l'un était destiné pour Mangkasser, et l'autre appartenait à un Chinois, percepteur des droits à Padang » etc.

A Lombok le commerce est principalement entre les mains de M. King et des Chinois et Bouginais ses subordonnés. M. King est un Anglais d'origine, qui s'est établi en 1834 à Ampannam où il a su acquérir une influence prédominante sur la population et principalement sur les princes. Sa présence a donné beaucoup d'activité et d'extension au commerce. Il a su y attirer les navires de Sidney et de Maurice, qui viennent y prendre du riz contre des piastres; ils exportent ensuite ces piastres en Chine, et les y échangent contre des dutes chinoises (*pitis*), la monnaie courante dans ces îles[3].

Le principal article d'exportation, c'est le riz. D'après la citation ci-dessus, Lombok en exporte environ

picols; en 1837 à 1,003,550 picols; en 1838 à 949,456 picols; en 1839 à 1,103,378 picols; en 1840 à 680.909 picols; en 1841 à 676.213 picols; en 1842 à 884,157 picols; en 1843 à 1,108.775 picols; en 1844 à 683,088 picols; en 1845 à 447.017 picols; — en moyenne 852,018 picols par an, correspondant à 51,801 tonneaux anglais. L'exportation annuelle de Java a donc été évaluée beaucoup trop bas par l'auteur que nous citons d'autre part, l'assertion que la production du riz aurait diminué les dernières années, ne se trouve pas confirmée. Au contraire, l'exportation de 1843 a été la plus considérable pendant ces 10 années: la diminution pour les deux années suivantes doit être uniquement attribuée à ce que la récolte a été beaucoup moins productive.

[1] Molière.

[2] *Short account of the island of Bali*, etc. Ce que nous en extrayons ici se rapporte à l'année 1830.

[3] Huskus Koopman.

14,000 tonneaux et Bali à peu près la moitié, soit 7000 tonneaux; ce qui nous donne pour les deux îles un total de 21,000 tonneaux environ, correspondant à plus de 345,000 picols[1].

M. Huskus Koopman évalue cependant l'exportation annuelle de riz que fait Lombok, à 10,000 koyangs environ; et le major Wetters, aussi à 10 ou 12,000 koyangs, ce qui revient à peu près à 330,000 picols[2]. Ce dernier pour Bali, fait monter l'exportation du port de Badong (par où se font les exportations des principautés de Badong, Mengoei, Tabanan et Gianjar) à 6 ou 7000 koyangs; et celle de Bléling, c'est-à-dire l'exportation de Bléling, Klonkong et Bangli (l'état de Karang-Assem ne produit pas assez de riz pour pouvoir en exporter), à 4 ou 5000 koyangs. D'après cette évaluation, Bali exporterait autant que Lombok; et les deux îles réunies fourniraient aux étrangers 22,000 koyangs ou 666,000 picols, c'est-à-dire le double de l'évaluation faite par l'auteur anglais et les $^3/_4$ environ de ce que Java exporte, année moyenne. Singapore et Java n'absorbent guère que la sixième partie de l'exportation; le reste est chargé sur des navires anglais destinés directement pour la Chine ou sur les praux indigènes pour Célèbes et les îles orientales de l'Archipel. Le prix ordinaire du riz est de 50 à 60 roupies (40 florins) le koyang; il s'élève quelquefois jusqu'à 90 roupies (65 florins). Les petites dutes chinoises de cuivre (*pitis*) et toutes les espèces de piastres, mais surtout les piastres espagnoles, composent la monnaie courante dans ces îles. La piti est une petite monnaie percée au milieu d'un trou quarré: 200 de ces pitis, enfilées à une petite corde, font un *atak*, équivalant à une roupie de cuivre. Cinq de ces ataks dont les cordes sont liées l'une à l'autre par les bouts, font un *boenko*. Cinquante ataks empaquetés dans un sac font un *poekoe*, équivalent à 50 roupies de cuivre. La piastre équivaut ordinairement à 600 ou 700 pitis. La piti et la piastre sont donc les seules monnaies réellement existantes; l'atak, le boenkoe et le poekoe sont des monnaies fictives[3].

Les autres objets d'exportation sont les peaux, le coton brut, le suif, les cornes de buffle, le tabac, l'huile de coco, le bois de sapan, le boeuf séché (*dinding*) etc. L'importation se compose d'étoffes de coton, des toiles peintes, soit de l'Europe (surtout des manufactures anglaises), soit de l'Inde, comme des foulards de Surate, des *slendangs*, *sarongs* etc., des draps de qualité médiocre et inférieure (surtout rouges et verts), de l'opium, de l'or, du fil d'or, du fer, de l'acier, du plomb, de l'étain; des pierres précieuses (diamants et rubis); des liqueurs fortes, du genièvre, de l'eau-de-vie, de l'anisette; de la soie écrue, des porcelaines de Chine, des verreries, du fil d'or chinois ou faux, et différentes quincailleries.

L'auteur anglais qui visita Bali, en 1830,[4] donne les prix suivants des principaux objets qui servent au commerce ou à la consommation. L'huile de coco, 4 à 6 roupies le picol; le sel $1^1/_2$ roupie; les vaches grosses, 4 roupies par tête; le bœuf frais, 5 centimes la livre; le bœuf séché, 9 roupies le picol; la viande de cheval idem, 15 à 20 roupies le picol; le porc idem, 7 roupies le picol; les peaux, $^1/_2$ roupie la pièce; le suif, 12 à 14 roupies le picol; les noix de coco, une roupie les 100; les œufs de canard salés, 10 roupies le millier; l'écorce de masooï, 20 roupies le picol; la fleur de kasoemba, 20 roupies le picol, etc.

Afin de donner quelque aperçu du commerce entre ces deux îles et Java, nous ajoutons le tableau suivant pour les six dernières années, extrait des comptes-rendus du commerce de Java, imprimés chaque année à Batavia.[5] Quant au commerce qui se fait entre Bali et Lombok, d'une part, et Singapore, de l'autre, nous n'avons pu recueillir que quelques détails relatifs à l'année 1835[6] que nous joindrons au tableau en question. Nous avons déjà fait remarquer que le principal commerce de ces îles se fait avec la Chine, directement, et avec les îles orientales de l'Archipel.

[1] On calcule le tonneau anglais à 20 *hundred weights* et un hundred weight à 112 livres *avoir du poids*. Ainsi le tonneau reviendrait à 2240 livres anglais, ou 2056 livres d'Amsterdam, ou 16.4 picol.

[2] A Bali et à Lombok on évalue le Koyang à 30 picols, tandis qu'à Batavia il ne vaut que 27 picols. Un picol pèse 100 kattis ou 125 livres d'Amsterdam, ou 62,76 kilogrammes.

[3] Zollinger.

[4] *Short account of the island of Bali*, etc.

[5] Il est bon de faire remarquer que, quoique les rapports annuels du commerce de Java ne fassent mention que de l'île de Bali, on y comprend en réalité sous ce nom les îles de Bali et de Lombok.

[6] Extraits de l'ouvrage intitulé: *Political and statistical account of the British settlements in the straits of Malacca*, by T. J. Newbold Esq. London 1839.

COMMERCE ET NAVIGATION ENTRE JAVA ET LES ILES DE BALI ET LOMBOK.

I. IMPORTATIONS DANS LES PORTS DE JAVA DES ILES DE BALI ET LOMBOK.

	1840	1841	1842	1843	1844	1845
Produits de l'Europe et de l'Amérique.						
Acier ouvré et autre	fl 882					
Avitaillement de navires			fl. 371			fl. 2766
Cuivre ouvré et autre	1240	fl. 661	176	fl. 1642	fl. 2592	460
Faïence						1454
Fer ouvré et machineries	898	342	1641	514		944
Fournitures de bureau				80		75
Habillements		100	900			46
Plomb	66½ pic. 1072			66		
Tissus et étoffes de coton	7383	3422	15	164	46	1107
Vins, etc.	300					25450
Articles divers	310	40		638		55
Provisions de bouche			40			10172
TOTAL	12085	fl. 4565	fl. 3143	fl. 3104	fl. 2638	fl. 42529
Produits de l'Ouest des Indes et du Bengale.						
Salpêtre	2 pic. 36					
Soieries						550
Toileries	850			372		
TOTAL	fl. 886			fl. 372		fl. 550
Produits de la Chine, Manille et Siam.						
Cigarres (Manille.)	240	1500		20	205	56
Faïence	974	10		69	16	40
Fer et acier ouvrés et autres	86	4125		90	50	200
Médicaments			25	60		40
Nattes					300	
Papiers	2293		20			
Payongs	155				185	20
Provisions de bouche	280				167	
Quincaillerie				105		
Soie écrue			120			
Teinture	104			750	50	
Thé	54	2800	160		650	
Toileries	760					80
Articles divers	513		293	579	647	1233
TOTAL	fl. 5459	fl. 8435	fl. 618	fl. 1673	fl. 2270	fl. 1669
Produits de l'Archipel des Indes.						
Bois ouvré et autre	185	356	1698	92	30	600
Bois de sandal		320 pic. 8000		9 pic. 162	2 pic. 32	900
Café	982 pic. 27482	990 pic. 21791	204 pic. 3674	320 pic. 4477	95 pic. 1427	17 ½ pic. 247
Cannelle (cassia)				2 pic. 26	41 pic. 577	
Chevaux	28 têtes 9717	320 têtes 13330	201 têtes 10390	66 têtes 2710	6770	43975
Cire	8 pic. 808		177 pic. 20423	245 pic. 35316	116 pic. 16205	495 pic. 64389
Clous de girofle			4 pic. 420			
Cordage et fils de voile	470	32		30		400
Coton (brut)	1212 pic. 12120	1739 pic. 17390	435 pic. 4350	693 pic. 6934	1082 pic. 10827	231 pic. 2313
Cuivre ouvré et autre	409	535	2123	423	529	25
Écail	½ pic. 935		27/100 pic. 378	1 1/10 pic. 1450	2 pic. 26	10/100 pic. 130
Écorces et teintures	2889	9180	2287	2732	4069	5179
Faïence	200	349	180	117		
Gambir	40 pic. 400	195 pic. 1951	260 pic. 2606	19½ pic. 195	37 pic. 371	72 pic. 577
Huiles de coco et de katjang	5377 pic. 123664	7148 pic. 143013	7398 pic. 177559	4826 pic. 125476	8770 pic. 210487	8984 pic 206613
Macis				2 pic. 280		
Médicaments, etc.	216	3516	4507	3228	1133	2547
Nattes	808	742	536	183	206	4
Nids d'oiseaux	45/100 pic. 450	6/100 pic. 80	7/100 pic. 70	19/100 pic. 190	26/100 pic. 260	9/100 pic. 90
Noix de muscade			4 pic. 748	139 pic. 18091		
Noix sauvages	1		6 pic. 600	7 pic. 292	56	165
Ouvrages d'or et d'argent					440	
Peaux	12877 pièc. 27738	10708 pièc. 22551	6034 pièc. 13829	8324 pièc. 18407	11767 pièç. 23510	12342 pièç. 25799
Poivre	1 pic. 16	1 pic. 32		1 pic. 15		
Provisions de bouche	106213	126955	113460	81459	79086	107385
Quincaillerie				62		10
Résine					2¾ pic. 19	291
Riz	36412 pic. 127442	32716 pic. 114506	28857 pic. 101000	37014 pic. 148056	43617 pic. 218087	66919 pic. 334582
Rotins	50 pic. 250			109 pic. 763		583 pic. 3500
Soieries			1358			
Suif	526 pic. 7368	522 pic. 7573	344 pic. 4988	324 pic. 4708	267 pic. 3868	850 pic. 11894
Tabac	616 pic. 10866	1026 pic. 23492	7436 pic. 142643	2015 pic. 38778	570 pic. 13086	1915 pic. 31992
Toileries et fil de coton	973	519	5765	2123	1749	2355
Tripang	15½ pic. 542		50 pic. 1750	80 pic. 1778	1½ pic. 53	
Articles divers	46997	6299	16758	27713	25521	95273
TOTAL	fl. 509159	fl. 531436	fl. 634100	fl. 526266	fl. 608424	fl. 941235
TOTAL DES MARCHANDISES	527589	544436	637861	531415	623332	985983
NUMÉRAIRE	5473	6800	2676	2372	15257	12502
TOTAL-GÉN. DE L'IMPORTATION	fl. 533062	fl. 551236	fl. 6405 7	fl. 533787	fl. 638589	fl. 998485

II. EXPORTATION DES PORTS DE JAVA AUX ILES DE BALI ET LOMBOK.

	1840	1841	1842	1843	1844	1845
Produits de l'Archipel des Indes.						
Anisette	488 cais. fl. 4880	302 cais. fl. 3060	197 cais. fl. 1970	233 cais. fl. 2380	352 cais. fl. 4322	fl. 8517
Arac	32½ leg. 2275	35½ legger 2130	34½ legger 2070	7¼ legger 363	17 legger 680	18 legger 630
Benzoin	12½ pic. 752	5 picol 275	6½ picol 358	6¾ picol 382	17½ picol 1056	18½ picol 1122
Bois ouvré	3774	2735	5491	7106	9865	8892
Bois de Sapan						60 picol 360
Café		487 picol 14617	10 picol 245			
Chevaux	4 pièces 350					
Clous de Girofle				16/100 picol 15	2 picol 182	
Cuivre ouvré	1283	821	2574	7469	5570	14702
Écaille	½ picol 846					
Étain				½ picol 33		
Faïence	471	653	1381	1256	443	804
Fer ouvré	325	71		283	92	781
Gambir				10 picol 220		¼ picol 6
Huiles	80	123	110	370	17 picol 459	1385
Indigo			10 livres 30			
Macis		1¾ picol 403			2 picol 300	
Médicaments	168	49	486	922	736	2016
Nattes	728	962	407	185	412	759
Nids d'oiseaux				⅓ picol 1230		
Noix de muscade	¼ picol 73	4½ picols 1123			2 picol 300	
Noix sauvages	2 picol 126	1½ picol 59	200	8 picol 350		1 picol 27
Poivre	6 picol 108	2½ picols 45	1½ picol 27	16 picol 288	5 picol 80	5½ picol 88
Provisions de bouche	2699	3213	6436	5280	5639	4589
Or en poudre et en barres		2½ thail 200				
Fil d'or						21
Riz	891 picol 4010	54 picol 243			3604¼ pic. 25230	12 picol 72
Rotin	23 picol 138	583 picol 3498	525 picol 3151	530 picol 3708	372½ pic. 2980	580½ picol 4064
Soie écrue		5/100 picol 70				
Sucre en poudre	73¼ picol 988	232 picol 2784	744 picol 8181	48 picol 626	86 pic. 1205	468 picol 6547
Sucre brun		582 picol 5240				
Tabac	2 kodi 735	1½ kodi 574	8/40 kodi 75		5/40 kodi 47	3 kodi 1200
Teintures		901	1424	986	397	772
Tissus et fil de coton	43762	18722	28232	21067	21015	53993
Quincailleries		3361	223	282	262	311
Divers	6238	2343	7908	6524	7131	13352
TOTAL	fl. 75740	fl. 68175	fl. 70979	fl. 61331	fl. 88413	fl. 124990
Produits de l'Ouest des Indes et du Bengale.						
Sacs (Goenie)	25000 pièces 7000	10000 pièc. 2000				
Tissus	210	275	96	831	138	404
Divers	467	11				352
TOTAL	fl. 7677	fl. 2286	fl. 96	fl. 831	fl. 138	fl. 756
Produits de la Chine et de Siam.						
Cuirs	30					
Faïence	1313	1122	748	943	697	579
Feu d'artifice	105	1794	82	181		551
Médicaments	50			127	155	173
Papier	21	250	121	118		
Payongs	55	12		269	110	75
Poëles d'acier		34	468	1491	380	1028
Provisions de bouche	325	1073	1439	824	2829	3619
Fil d'or et d'argent	20	384	90	1737	2555	4526
Quincailleries	965	2243	94	574	258	390
Soie écrue	1/10 picol 200	¾ picol 980	18200	1495	2¼ picol 2604	4020
Soieries	760	162	331	1494	818	5867
Tabac	2 picol 104	2 picol 99	2 picol 125	1½ picol 110	¼ picol 10	
Teintures	814	1560	679	4021	949	303
Thé	452	223	893	988	856	2400
Tissus de coton	162					
Articles divers	4938	5984	7612	16300	11391	20473
TOTAL	fl. 10314	fl. 15920	fl. 30882	fl. 30672	fl. 23612	fl. 44004
Produits de l'Europe et de l'Amérique.						
Acier et acier ouvré	1327	151	423	609	1458	1469
Armes de luxe		565	148			80
Avitaillement de navires		30			450	615
Cuirs et selles		30			105	
Draps et étoffes de laine	3020	2419	5942	740	69	1516

	1840	1841	1842	1843	1844	1845
Fer et fer ouvré. . . .	fl. 11359	fl. 9323	fl. 13941	fl. 9197	fl. 1806	fl. 8132
Galons.	400					
Faïence; porcelaine. . . .	60	3	176	400	1549	2234
Meubles.	410		.	38	449	
Modes, parfumeries etc. .		10			10	387
Ouvrages d'or et d'argent. .						250
Plomb.	3¼ picol 64	57	280	475	1345	269
Quincailleries.		10			13	908
Livres. Instrumens de musique		56		100		
Tissus de coton	69448	49173	41536	29487	53634	50476
Vins etc.	444	666	920	1930	1056	1880
Vivres. . . . , . . .	105	50	219	89	202	416
Verreries.	199		1945	1882	279	29
Articles divers	785	1714	1211	670	4128	1733
TOTAL. .	fl. 87621	fl. 64257	fl. 66741	fl. 45617	fl. 68174	fl. 70394
TOTAL DES MARCHANDISES. .	181352	150638	168698	138451	180337	240144
NUMÉRAIRE. .	440	2787	2760	3530		33952
TOTAL-GÉNÉRAL DE L'EXPORTATION. .	fl. 181792	fl. 153425	fl. 171458	fl. 141981	fl. 180337	fl. 274096

III. NAVIRES ARRIVÉS DANS LES PORTS DE JAVA DES ILES DE BALI ET LOMBOK.

ANNÉES.	NAVIRES EUROPÉENS.		NAVIRES INDIGÈNES.		TOTAL DES NAVIRES.	
	Nombre.	Lasts.	Nombre.	Lasts.	Nombre.	Lasts.
1840	55	2386½	419	2370½	474	4757
1841	54	2258	424	2378¾	478	4634¾
1842	24	880½	158	1456½	182	2337
1843	15	715½	82	529	97	1244½
1844	14	651	104	699½	118	1350½
1845	38	2643	140	1118½	178	3761½

IV. NAVIRES PARTIS DES PORTS DE JAVA EN DESTINATION POUR LES ILES DE BALI ET LOMBOK.

ANNÉES.	NAVIRES EUROPÉENS.		NAVIRES INDIGÈNES.		TOTAL DES NAVIRES.	
	Nombre.	Lasts.	Nombre.	Lasts.	Nombre.	Lasts.
1840	51	2487½	450	2524	134	5011½
1841	56	2683¾	404	1547¼	82	4231
1842	47	1748	70	717½	90	2465½
1843	8	176	82	830	117	1006
1844	21	2491	61	378½	460	2869½
1845	27	2174½	107	875¾	501	3050¼

COMMERCE ENTRE SINGAPORE ET LES ILES DE BALI ET LOMBOK, PENDANT L'ANNÉE 1835—36. [1]

I. IMPORTATION A SINGAPORE.

Bois de sandal. .	13	picols.	80	piastres.	fl. 200
Café.	82	»	636	»	1,590
Cire	12	»	267	»	667½
Ecaille	5¼	»	4,021	»	10,052½
Huile	7½	»	58	»	145
Nids d'oiseaux . .	1½	»	2,755	»	6,887½
Peaux	70	pièces.	216	»	540
Poivre	7	picols.	42	piastres	105
Riz	26450	»	37,274	»	93,185
Tabac	765	»	8,288	»	20,720
Tripang. . . .	36	»	526	»	1,315
Diverses. . . .			1,270	»	3,175
Espèces			4,270	»	10,675
TOTAL. . .			59,703	piastres	fl. 149,257½

II. EXPORTATION DE SINGAPORE.

Étoffes de coton de fabric. europ. .	105½	corges.	4,583	piastres.	fl. 11,457½
» » indien. .	740¾	»	10,119	»	25,297½
» » chin. .	27	»	874	»	2,185
Faience			995	»	2,487½
Fer et acier . . .			20	»	50
Fer ouvré			1,416	»	3,540
Fils de coton . . .			111	»	277½
Fusils	200	pièces.	620	»	1,550
Gambir.	1,159	picols.	1,572	»	3,930
Laines	51	»	1,574	»	3,935
Ivoire	3	picols.	300	piastres	fl. 750
Opium.[2]	37¾	»	24,264	»	60,660
Or (fil d')			584	»	1,460
Or (poudre d'). . .			250	»	625
Porcelaines de Chine.			1,536	»	3,840
Poudre à canon . .	10	»	114	»	285
Salpêtre	23	»	149	»	372½
Soie écrue. . . .	3	»	1,665	»	4,162½
Divers articles. . .			788	»	1,970
Espèces (piastres). .			200	»	500
TOVAL . .			51,734	piastres	fl. 129,335

1 Depuis le 1er mai 1835, jusqu'au 1er mai 1836.

2 On a compté 2½ fl. pour 1 piastre.

L'île de Bali était déjà très-peuplée, il y a deux siècles et demi, et déjà à cette époque elle était renommée pour les étoffes de coton fabriquées par ses habitants ; cette assertion se trouve confirmée par la relation du premier voyage aux Indes entrepris par les Hollandais qui, avec trois de leurs navires, le *Hollandia*, le *Mauritius* et le *Leeuw*, touchèrent, en 1597, à plusieurs points de Bali. Nous en empruntons le passage suivant : « Les habitants de cette île prodigieusement peuplée ont les cheveux crêpus. Ils ont plusieurs femmes, ce à quoi, sans doute, il faut attribuer la force de la population (?), qui, quoiqu'ils vendent et exportent beaucoup d'hommes comme esclaves, peut cependant s'évaluer à environ 600,000 âmes. Les habitants s'adonnent surtout à l'agriculture, et ils fabriquent beaucoup de tissus. Le coton que l'île produit en quantité ne peut pas même répondre aux besoins de cette industrie, de sorte qu'ils en reçoivent encore de Sambaya (Sumbawa) et des îles environnantes. Il y a abondance de bétail : boeufs, buffles, chèvres, et cochons; les chevaux y sont en grand nombre, mais de petite race. On y cultive beaucoup de riz, article dont le souverain a défendu l'exportation. Chaque année, après la récolte, le surplus de la consommation est mis en magasins dans l'intérieur de l'île, afin de pourvoir à la subsistance de la population, en cas de mauvaises récoltes, et de ne pas se trouver sans ressource, si, en temps de guerre, les rizières étaient détruites par l'ennemi. Il y a abondance de fruits tels qu'oranges, citrons, noix de coco, etc., et une abondance de volaille. Les Balinais eux-mêmes font peu de commerce sur mer; dans leurs petits praux, ils ne se hasardent pas loin de leurs rivages et se bornent à visiter les côtes voisines de Java pour y vendre leurs étoffes et tissus de coton. Vu l'abondance et le bas prix des vivres, cette île est fréquemment visitée par les navires en destination des îles Moluques, Banda, Amboina, Mangkasser, Timor et Solor. Les bâtiments Chinois y viennent de temps à autre pour échanger des sabres et des porcelaines contre des étoffes de coton, etc. [1] »

En général Lombok offre de meilleurs ports et de meilleures rades que Bali, surtout pour des bâtiments européens; car, quoique pendant certaines saisons de l'année les navires puissent visiter Badong, Bléling et Oedjong, dans l'île de Bali, ces ports sont bien inférieurs aux baies d'Ampannam et de Pejoet, dans l'île de Lombok. Jetons un coup-d'œil sur les différents ports de ces deux îles.

La côte septentrionale de Bali offre les ports de Bléling, Tebonkos et Sangsit, qui tous trois ne sont abordables que pendant la mousson d'est. L'ancrage à Bléling est à quelques encablures de distance, au nord-est du village, par 20 à 30 brasses de profondeur. A Tebonkos, l'ancrage est à un demi-mille de distance du rivage, au N. 20° E. du village, par 16 à 24 brasses. Il se trouve en cet endroit, à peu de distance de la côte, un banc de corail visible en certains endroits au-dessus de l'eau. L'espace étroit qui s'étend entre le banc et la côte offrirait, en cas de besoin, un mouillage par 8 brasses ; cependant les navires devront s'y affourcher, les deux ancres dans les directions O. S. O. et E. N. E.

Le principal port sur la côte orientale de Bali, est Oedjong, dans l'état de Karang-Assem, abordable dans la mousson d'ouest. Le mouillage se trouve au S. E. du village par 10 à 20 brasses de fond. Padang, située aussi dans le Karang-Assem, offre un port très-sûr au fond d'une petite baie, mais seulement pour les praux; la profondeur, qui n'est guère que de 2 brasses, ne permettrait pas aux grands navires d'y entrer.

Kasoemba, dans le royaume de Klonkong, offre un bon ancrage pendant la mousson d'ouest. Panti-Timor sert de rade au royaume de Badong pendant la mousson d'ouest. Le mouillage se trouve un peu en dehors, au nord de la petite île de Serangan. La baie de Toeban, située entre cette île et la côte de Bali, n'est guère abordable, à cause des récifs et des bancs de corail dont elle est parsemée, que pour les praux des Mangkassares et des Bouginais : ces praux y trouvent un asile très-sûr à une petite distance du village de Toeban. Sur la côte occidentale de Bali, on remarque Panti-Barat, qui sert de port au royaume de Badong pendant la mousson d'est. Le mouillage se trouve en face du village de Koeta, par 8 à 9 brasses, à un mille de distance environ du rivage. Les rades de Panambangan et de Prantjak offrent, dit-on, des ancrages en dehors des récifs, par 12 à 20 brasses, à quelque distance de la côte.

Le principal port de Lombok est Ampannam, situé sur la côte occidentale, qui sert d'entrepôt pour le commerce de toute l'île. Les navires y mouillent à un demi-mille à l'ouest du village, par 7 à 12 brasses de

[1] Voir le *Eerste Schipvaerdt der Hollandsche Natie naar Oost-Indien*, dans l'ouvrage *Begin ende Voortgangh van de Vereenighde Nederlantsche Geoctroyeerde Oost-Indische Compagnie*. 1646.

fond mou. En 1836, nous y jetâmes l'ancre avec la corvette royale l'*Ajax*, par $9\frac{1}{2}$ brasses, et nous relevâmes le mât de pavillon à l'E. 17° N. Mais pendant la mousson d'ouest, cet endroit n'offre aucun abri contre les vents, et par conséquent aucune sécurité. En général, l'escarpement de la côte occasionne pendant toute l'année une forte houle, qui rend le chargement et le déchargement très-pénible, et parfois même dangereux. C'est une chance qui n'est pas très-ordinaire, que de pouvoir embarquer en un jour 5 à 600 balles de riz. Le moment le plus opportun pour aborder la terre, est le matin de très-bonne heure. Le port de Laboean Tring, à quelques milles au sud d'Ampannam, offre un bien meilleur mouillage, mais comme le commerce s'est fixé à Ampannam, il est fort peu fréquenté. Cependant nous conseillons aux navires qui commercent à Ampannam, d'être prêts, aussitôt qu'ils sont menacés d'une violente bourrasque, à laisser couler leurs ancres, et de chercher un abri dans le port de Tring. L'eau douce à Ampannam est bonne; le bois à brûler y est rare; les provisions, à très-bas prix, surtout les cochons de lait, la volaille, les canards, les pommes de terre douces (*yams*), les fruits, etc. — Tring offre aux navires un mouillage très-sûr en toute saison de l'année, par 10 brasses : le port est assez vaste pour que cinquante bâtiments puissent s'y affourcher. On peut y trouver un bon ancrage, par 10 brasses de fond, en relevant la pointe basse vers l'est de l'entrée au N. 17° O., la pointe ouest au N. 37° O., et un îlot à l'E. $68\frac{1}{2}$° N. Il est difficile de s'y procurer de l'eau douce et d'autres provisions, sauf des bananes, des noix de coco et du bois à brûler.[1] Padang Réak, situé entre Anpannam et Tring, sur la pointe nord de l'embouchure de la rivière de Babak, était jadis un village florissant; mais des guerres intestines l'ont fait tomber en décadence pendant les dernières années. Une bonne route conduit de cet endroit à Karang-Assem et à Mataram.

Les principaux villages sur la côte septentrionale de Lombok sont : Bombac, Dalam, Menonga Boejoek, Toeban, Sesait, Bayan et Laboean Tjarik : mais ces endroits, ainsi que les rades, sont en général peu connus; on assure que, pendant la mousson d'est, ils sont abordables, mais ils sont dangereux pendant la mousson d'ouest. Sur la côte méridionale se trouve une petite baie, Telok Longas ou Blongas, qui, à ce qu'on assure, offre un mouillage sûr pendant la mousson d'ouest, mais qui est inabordable pendant l'autre saison.

La côte orientale offre le village de Sogéan sur la rivière de Melanting, derrière les petites îles des Jumelles. Sagara, près du village de Lombok, située à quelques milles au S. O. des îles dites Rocailleuses, offre un mouillage tout près du rivage, impraticable toutefois pour les grands bâtiments. On trouve dans cet endroit d'excellente eau douce; c'est le point de départ d'un chemin qui traverse toute l'île jusqu'à la côte occidentale. Laboean Hadji ou Bally, située un peu plus au sud, offre un mouillage sûr pendant la mousson d'ouest. Nous avons visité cet endroit en août 1836, avec la corvette de S. M. l'*Ajax*, qui mouilla à $1\frac{1}{2}$ mille du rivage, par $17\frac{3}{4}$ brasses; et nous relevâmes de cette station le village à l'O. 5° S., l'îlot sud de la côte de Sumbawa à l'E. S. E., et la pointe S. E. de Lombok au Sud. L'eau de la rivière est bonne, quand on ne la puise qu'à deux tiers de flot ou à la haute mer. Un peu plus au sud, on trouve Pejoet au fond d'un golfe qui offre pendant toute l'année un mouillage sûr aux navires. Ce port et celui de Tring sont les meilleurs de l'île. On peut s'y procurer de l'eau et des provisions; c'est ce qui fait que l'endroit est très-fréquenté par les pêcheurs de la mer du Sud. Nous emprunterons sur ce port un passage au voyage du capitaine de la marine française, le baron de Bougainville, qui le visita avec deux navires, en mai 1825[2]. On y trouvera quelques détails sur la côte orientale encore peu connue de Lombok.

« Nous nous mîmes aussitôt en campagne, M. Du Camper et moi[3], dans l'intention de visiter le village de Pejoet, et de nous assurer des ressources qu'il présentait. Un grand nombre de pirogues étaient occupées à la pêche à peu de distance du rivage que nous prolongions, et nous reconnûmes, après avoir doublé la pointe derrière laquelle nous supposions le village, que la *rivière de Pejoet* n'était autre chose qu'une coupée dans la côte, d'une encablure et demie de largeur, et de 4 à 5 brasses de profondeur vers son milieu : remontant au N. O., elle communique, par un canal fort étroit dans lequel il y a au plus 5 pieds d'eau à mer haute, à un vaste étang salé de forme ovale. La pointe est défendue à l'est par un banc de corail qui s'étend à une

[1] On trouvera quelques renseignements utiles aux marins, sur ce port, dans le *Nautical Magazine*, année 1843, pag. 829.

[2] Voir le *Journal de la navigation autour du globe de la frégate la* Thétis *et de la corvette l'*Espérance, *pendant les années* 1824, 1825 et 1826, par M. le baron de Bougainville. Paris 1837, in-4°, Tom. 1er, pag. 408 et *seq*.

[3] Les navires français étaient à l'ancre à deux milles et demi dans le nord du village de Pejoet, par le travers de la rivière *Batoe-Belayer*. M. De Nourquer du Camper, nommé ci-dessus, était le commandant de la corvette l'*Espérance*.

encablure au large, et près duquel on trouve 7 à 8 brasses fond de gravier et sable noir. Après l'avoir dépassé, nous vînmes mettre la planche à terre à l'extrémité sud de la pointe qui forme une petite presqu'île d'environ deux cents toises de largeur: c'est là que s'élève le hameau de *Tanjong Louar*, en face du village de Pejoet, situé sur la rive occidentale de l'etang.

La curiosité avait rassemblé sur la plage la plus grande partie de la population mâle du hameau, et nous y fûmes reçus par le capitaine du peuple et un banian de Malacca, qui nous accompagna partout, et dont l'intelligence et la bonne volonté nous furent utiles. Il connaissait les principales places de commerce des mers de l'Inde et de la Chine, et paraissait exercer ici une assez grande influence. Nous sûmes de lui que les habitants de ces lieux, originaires de Célèbes, y sont établis depuis longues années, et paient tribut au souverain de Lombok. Adonnés au commerce, ils trafiquent avec les îles environnantes, et principalement avec Célèbes et Java, qu'ils visitent dans ces grands praux d'une forme singulière, que nous avions remarqués sur la rivière de Soerabaya, et dont plusieurs étaient échoués dans l'étang, alors presque à sec. Nous le traversâmes en pirogue après avoir parcouru Tanjong-Louar. Les femmes qui s'étaient retirées à notre approche, nous observaient, de la petite fenêtre de leurs cases, avec un tel air d'étonnement, qu'on aurait pu croire qu'elles n'avaient jamais vu d'Européens.

Débarqués devant Pejoet, je me fis conduire chez le chef, personnage important duquel relève celui de Tanjong-Louar, et qui avait jugé de sa dignité de m'attendre au logis. Il nous donna audience en présence de la foule accroupie sur les talons, et formant le cercle autour de nous. Le salon de réception qu'il avait fallu escalader à l'aide d'une échelle de bambou, n'était séparé de l'appartement des femmes que par une simple claire-voie, et tandis que M. Duparc s'évertuait, à l'aide de son dictionnaire, à faire comprendre au vieux Rajah ce que nous désirions de lui, ces dames venaient successivement lorgner les étrangers et se montrer au travers du treillis. Je ne sais si cette manœuvre déplut à notre hôte, mais il ne tarda guère à se retirer, apres avoir accepté un petit présent et donné des ordres pour qu'il nous fût fourni des bœufs, au prix de cinq à dix piastres, suivant la force.

En quittant cette triste demeure, qu'un demi-jour éclairait à peine, nous nous retrouvâmes avec bonheur au milieu des bosquets de bananiers et de cocotiers répandus avec profusion autour des cases. Le bazar se tenait sous une voûte de feuillage formée par un massif de magnifiques porchers: là, se trouvaient exposés en vente bien plus abondamment qu'au marché de Bally, des volailles, des cabris et des fruits d'espèces variées. On y voyait aussi des balles de coton récolté dans l'île, des sacs de graine de ricin, dont l'huile, employée à divers usages, offre un médicament précieux; des œufs de canard salés, mets detestable à mon goût, fort estimé, au contraire, des gourmands de Java. Des marchands dont les chevaux étaient encore chargés, arrivaient à l'instant de l'intérieur, et tout annonçait en ce lieu une activité que j'étais loin de m'attendre à trouver dans une aussi petite bourgade.

Notre présence, à la vérité, avait attiré le plus grand nombre des habitants, que nous eûmes ainsi l'occasion d'observer. Leur aspect ne s'accordait guère avec ce que l'on raconte de la vigueur et de la beauté des formes des naturels de Mangkasser et de Boni dont ils se disent les descendants, et il fallait que la race eût bien dégénéré! Petits et mal tournés, ceux que nous avions sous les yeux avaient le regard farouche et une physionomie de mauvais augure. Leurs femmes, autant que nous pûmes en juger par celles qui se laissèrent entrevoir, étaient laides à faire peur, et cependant les Boughies (Bouginais) passent pour les plus jolies femmes de l'Archipel de l'Est. Quant au vêtement, il ne diffère en rien pour la forme de celui des Malais, et se composait d'étoffes de coton rayées rouge et bleu. Les enfants portaient des anneaux d'argent aux bras et aux jambes, et des plaques de même métal suspendues au col, tombant sur la poitrine et sur le dos. Ces Indiens, au demeurant, étaient une preuve de plus qu'il ne faut pas juger des gens sur la mine; car nous eûmes fort à nous louer de leur réception et de la bonne foi qu'ils apportèrent dans leurs transactions avec nous: aussi discrets dans leurs demandes que reconnaissants de ce qu'on leur offrait, ils différaient entièrement en cela de leurs voisins de Bally, qui ne font pas honneur à la race indigène de Lombok.

Nos achats terminés, nous prîmes congé de la compagnie après avoir vu embarquer les bœufs, qui ne donnèrent pas peu de besogne en raison de la frayeur que nous leur inspirions. On nous montra deux babiroussas venus de Sumbawa, où ces animaux sont, dit-on, assez nombreux.

Vainement cependant cherchai-je à me les approprier: les Malais refusèrent de les vendre. Le *babiroussa* est un sanglier de petite taille; ce qui en fait une espèce à part, c'est la disposition de ses canines supérieures qui percent la peau du groin et se recourbent ensuite vers l'arrière, de même que les inférieures ou défenses. La peau du babiroussa, épaisse, rugueuse et plissée dans certaines parties du corps, a quelque rapport avec celle de l'éléphant, dont elle rappelle la couleur.

En quittant Tanjong-Louar, nous nous dirigeâmes vers le hameau de *Palaba*, situé à l'autre pointe de la baie formée par la côte S. E. de l'île. Il est placé sur le bord d'un ruisseau trop peu profond pour qu'un canot y puisse entrer, et habité aussi par une colonie de Bouginais, établis en ce lieu depuis plus de deux cents ans (?), et tributaires, comme leurs voisins, du souverain de Lombok. Escortés de tous ceux qui nous avaient reçus au débarcadère, nous rendîmes visite à leur chef, vieillard infirme, dont la case offrait la particularité de deux petits canons en cuivre, montés sur affûts marins et braqués à la porte de l'appartement des femmes. Ils les avait placés là, non pour effrayer les audacieux, ainsi qu'on eût pu le croire, mais afin, nous dit-il, qu'on ne les lui volât pas. Dans son enclos, il s'en trouvait deux autres en fer, du calibre de six, dont les affûts étaient hors d'état de servir.

Au sud de Palaba, dans cette partie de la côte qui se prolonge jusqu'à la sortie du détroit, on ne voyait plus d'habitations, et nous revînmes directement à bord, où les canots en exploration furent de retour avant la nuit.

Le peu de temps que M. Fabré avait pu donner à celle de la baie au sud de Pejoet, ne lui avait pas permis d'en faire une exacte reconnaissance; mais il s'était assuré qu'au milieu des bancs et îlots dont elle est semée, il se trouve de *bons mouillages*, par 7 et 8 brasses, fond de sable vasard, où l'on serait à l'abri de tous les vents, à l'exception de celui du N. N. E. qui suit la direction de la côte.

M. Jeanneret avait déterminé les contours du banc de corail qui s'étend dansune longueur d'un mille, au nord et au sud de la pointe des récifs, et se projette au large à six encablures environ, dans sa plus grande largeur. A ses accores et dans tout le prolongement de la côte à une encablure de terre, depuis cette pointe jusqu'à celle de Tanjong-Louar, la sonde avait rapporté de 3 à 5 brasses, sable noir et vasard, et n'avait marqué que 6 à 7 pieds d'eau devant l'embouchure de Batoe-Belayer.

En résultat, le mouillage entre cette rivière et la pointe de l'entrée de Pejoet est infiniment préférable à celui de Bally, tant pour la bonté de l'ancrage, que pour la facilité de se procurer de l'eau et des vivres. Le premier se fait commodément en tout temps, et, ainsi que nous l'avons reconnu, il est certaines époques de la lunaison où les chaloupes mêmes peuvent franchir la barre. Il serait toutefois impossible de préciser ces époques; car ici les marées sont tellement irrégulières et sujettes à des variations si brusques et si inopinées, que nous avons vu plusieurs fois la mer s'élever tout à coup, et briser avec force sur la plage, sans cause apparente; puis, peu de temps après, la houle tomber tout à fait, les eaux se retirer, et le débarquement sur la côte devenir d'une extrême facilité. Je ne puis donc rien dire de positif sur les marées du détroit, y étant, d'ailleurs, resté trop peu de temps pour que nos observations en ce genre aient acquis un degré de certitude suffisant. Seulement, il m'a paru que les courants allant au S. O. ont plus de force et de durée, surtout à la côte de Sumbawa, que celui de flot qui porte au N. E.; il est aussi présumable, d'après ce que nous observâmes lors de la nouvelle lune, que l'heure de l'établissement de la rade de Pejoet est la même que celle de Bally (une heure suivant Horsburgh), et qu'il a lieu beaucoup plus tard à terre, où la mer marna de 6 pieds ce jour-là.

La position de Tanjong-Louar, dont la rade est sûre et où l'on pourrait facilement créer un port et un bassin, offrirait des avantages à la puissance européenne qui obtiendrait du souverain de Lombok la propriété du terrain et l'autorisation d'y former un établissement. L'importance de ce poste avancé, dans un détroit aussi fréquenté, à la porte de contrées si riches, ne saurait se contester; mais ce qui probablement ne manquerait pas d'être contesté, c'est sa possession! et tel qui s'y serait établi à grands frais, ne le garderait sans doute pas longtemps.» etc.

A cette dernière phrase de l'écrivain français nous ajouterons que les princes de Bali et de Lombok, depuis bien des années, se regardent comme dépendants de l'autorité néerlandaise, qui est respectée partout dans l'Archipel: cette dépendance est au reste une conséquence naturelle de la position géographique de ces îles dans le voisinage de Java, la principale de nos possessions. Pendant les derniers temps, les rapports qui nous unissaient à ces princes, sont devenus plus intimes par suite des traités conclus dans

les années 1841—1843, par lesquels ils déclarent que leurs États sont la propriété du gouvernement néerlandais aux Indes, et reconnaissent ouvertement la souveraineté néerlandaise.

Nous terminerons ce chapitre par quelques renseignements sur les usages du pays dans les affaires de commerce, et sur les mesures de prudence que doit observer un commerçant européen, afin d'éviter autant que possible des pertes et dommages, dans ses rapports avec les indigènes. En général les ventes et les achats ne sont pas faciles à Bali et à Lombok; mais il en est de même dans tous les endroits de l'Archipel indien où il n'y a pas de commerçant européen établi, et où l'on doit, par conséquent, se trouver immédiatement en rapport avec les indigènes à demi-civilisés. Leur langue, leurs usages, etc., souvent si complètement différents des nôtres, donnent naturellement lieu à toute espèce de difficultés. Aussi le commerce offre-t-il à Ampannam, et à Bali Badong, plus de facilités que dans tout autre port de ces îles. Depuis quelques années il s'est établi un commerçant européen dans chacun de ces endroits; et les capitaines des bâtiments de commerce peuvent faire leurs affaires soit avec ces messieurs, soit par leur intermédiaire avec les insulaires. Quoique les princes des deux îles se soient engagés par des traités à permettre aux commerçants néerlandais de s'établir dans leurs États, et à les protéger contre toute agression malveillante; quoique, d'autre part, le gouvernement néerlandais soit décidé à maintenir ses droits, même par la force des armes, dans le cas où les traités ne seraient pas observés, il n'en reste pas moins vrai que la protection et la sécurité qu'on peut attendre des princes comme des indigènes pour les personnes et pour les biens, ont nécessairement leurs limites, et que ces limites ne seront pas les mêmes que dans les pays où les lois et l'autorité des Européens sont établies. Il s'en faut beaucoup que les indigènes des deux îles montrent la même politesse, la même docilité, les mêmes égards que dans les parties de l'Archipel immédiatement soumises à l'autorité néerlandaise. Confiants en la supériorité du nombre, rendus audacieux par l'impunité dont ils jouissent d'ordinaire, ils traitent souvent le paisible commerçant européen avec grossièreté, et s'efforcent de l'opprimer. Les marchands Chinois, Bouginais et Mahométans, établis dans ces deux îles, mettront tout en œuvre pour s'opposer à l'établissement de l'Européen, par crainte de perdre une bonne partie des profits qu'ils font dans ces contrées. C'est assez dire des difficultés que tout Européen rencontrera en venant se fixer à Bali ou à Lombok; et certes on ne peut pas assez admirer l'énergie et le courage de ceux qui, bravant toutes ces difficultés, sont parvenus à s'y maintenir. Cependant, depuis que les princes ont pu se convaincre de la puissance du gouvernement néerlandais et de sa volonté bien arrêtée de briser tous les obstacles qui entraveraient le commerce européen, en peut s'attendre à ce que les commerçants seront de plus en plus respectés, dans leur personne comme dans leur propriété, et qu'une protection plus efficace les entourera désormais.

Dans les lieux où il ne se trouve pas d'Européens, le commerce se fait par l'intermédiaire d'individus appelés *banda:* ce sont d'ordinaire des Chinois, qui ont obtenu l'autorisation de se livrer au commerce : ils sont chargés de percevoir les droits, et sans doute qu'ils devront abandonner au prince une bonne partie de leurs profits. On ne peut rien acheter avec de l'argent, et dans tout marché il est convenu que le paiement s'effectuera en produits. Le commerçant qui touche à ces îles pour y prendre du riz, devra toujours donner d'avance une partie du paiement, soit en monnaie, soit en marchandises; et ses affaires marcheront d'autant plus rapidement, que ses avances auront été plus considérables. Mais en même temps il faut une grande prudence; les marchés doivent être faits en termes très-précis et, pour plus de sûreté, toujours par écrit. Quoique le koyang soit évalué à 30 picols, chacun de 125 livres d'Amsterdam, on prélève cependant sur chaque picol environ $2^1/_2$ cattis (3 livres); c'est pourquoi il est bon de stipuler dans l'accord, qu'il s'agit de picols *pleins*. On ne trouvera jamais de provision de riz dans des magasins etc.; on ne peut se le procurer que par petites quantités à la fois dans les *passars* ou marchés. Chaque matin les femmes viennent y offrir leur riz à vendre. Les *bandas* achètent leur provision et en remplissent des sacs qu'on pèse ensuite: il est bon que l'acheteur soit présent à toutes ces opérations. On pèse d'ordinaire deux sacs à la fois, et à chaque pesée on porte en compte 2 *cattis* à titre de tare. Il y a de l'avantage à se servir des sacs dans lesquels les femmes apportent leur riz, surtout parce qu'ils sont grands et que deux équivalent à la charge d'un cheval et contiennent

environ 3 picols. Il est bon aussi de s'entendre d'avance sur le transport du riz depuis le *passar* jusqu'aux canots du navire. Avant tout il faut surveiller attentivement les rameurs de ces canots, si l'on ne veut pas s'exposer à des désagréments, à les voir, par exemple, s'éloigner du canot pour entrer en rapport avec les indigènes, à les voir abuser de la boisson, etc. Dans le cas où le capitaine du navire n'aurait pas lui-même de sacs pour transvaser le riz, il peut compter que les frais d'achat des sacs, joints à ceux du transport jusqu'aux canots monteront à 1500 pitis par koyang. D'ordinaire on pourra stipuler dans le contrat que le paiement sera effectué pour une bonne partie, les deux tiers, par exemple, en marchandises et le reste en numéraire. Encore une formalité qu'on peut regarder comme nécessaire, c'est d'offrir de petits présents au prince; ce sera tantôt quelque pièce d'étoffe imprimée, une ou deux livres de soie écrue, deux ou trois pots de confitures, quelques bouteilles de vin, etc. Il n'y a pas de mal à accorder aux *gustis* ou parents du roi quelques-unes de ces bagatelles qu'ils ont coutume de demander au commerçant; car le plus sûr moyen de hâter la conclusion de ses affaires, c'est de rester sur un bon pied d'amitié avec les indigènes. Les droits perçus se montent à 4 pour cent sur toute espèce de marchés: le paiement s'en fait entre les mains du *Shabandar* ou commissaire du port, qui exige deux pour cents de l'acheteur. Ces droits sont les mêmes pour les importations. L'opium paie un droit de 4 ou 5 roupies par balle, moitié sur le compte du vendeur, moitié sur celui de l'acheteur: c'est du moins l'estimation que nous donne un commerçant anglais, qui visita Bléling en 1830[1].

Il est naturel, cependant, que ce que nous disons ici en général du commerce, ne peut pas être regardé comme une règle applicable à tous les ports des îles de Bali et de Lombok; les princes de leur côté y apportent souvent des changements, selon leurs caprices. Notre but dans ces observations a été uniquement de mettre le commerçant quelque peu au fait des coutumes suivies dans ces îles, et de lui faciliter ses opérations. Il paraît que, dans certains endroits, on paie en outre un droit d'ancrage; nous lisons quelque part qu'un navire dut payer huit piastres à Pejoet pour ce droit. Il n'y a pas longtemps que le commerce était en général fort dangereux dans ces îles; les exemples ne manquent pas pour appuyer ce que nous disons ici. En voici un que rapporte M. Van Den Broek, et dont la victime fut le capitaine d'un brick anglais, qui se trouvait en 1809 à Padong, dans l'île de Bali. « Le percepteur des droits, Chinois d'origine, acheta de ce capitaine toute sa cargaison, consistant en 40 caisses d'opium et une certaine quantité de pièces de toile. Quand tout eut été transporté à terre, le capitaine fut invité à se rendre vers le soir chez le Chinois, pour recevoir le paiement. Il s'y rendit accompagné de quatre matelots; deux autres restèrent dans la chaloupe. Arrivé jusqu'à la demeure du Chinois, au moment où il se disposait à entrer, il reçut sur la tête un violent coup de trique, qui l'étendit mort sur le seuil. Les matelots prirent la fuite, et se rendirent avec la chaloupe à bord du brick, qui mit à la voile aussitôt. Le Chinois se trouva par ce crime maître d'une puissante fortune; et l'on racontait que le roi de Karang-Assem, qui avait retiré pour sa part trente-mille piastres de la cargaison, avait approuvé l'assassinat. » Ce fait fut raconté à M. Van Den Broek, surtout à Badong, et confirmé par plusieurs personnes; et malgré ces deux circonstances, il n'ose pas se rendre responsable de l'authenticité de l'événement, d'autant plus qu'on n'en avait rien appris à Java, et que l'équipage du brick ne paraît pas s'être empressé de publier la cruauté commise envers leur capitaine. Cependant le même fait a été rapporté, mais avec quelques variantes dans les particularités, par un autre écrivain, qui d'ailleurs cite d'autres exemples de mauvais traitements envers les navigateurs européens. C'est ainsi qu'au dire d'un capitaine qui avait fait 15 voyages à Bali, les indigènes l'avaient menacé de le poignarder avec leurs crids, s'il se permettait quelque observation sur leurs fourberies en pesant les marchandises ou autrement. Aussi n'osait-il plus se rendre à terre qu'accompagné d'une vingtaine de matelots armés. Quoique de pareils traitements soient moins à redouter désormais, nous recommandons néanmoins aux capitaines de navires toute la prudence et toute la circonspection possible; et nous terminons ce chapitre en émettant le désir que la civilisation fasse de tels progrès dans ces contrées, que de pareilles précautions puissent enfin paraître superflues.

(*La suite prochainement.*)

[1] *Short account of the island of Bali*, etc.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

Quelques considérations et souvenirs historiques à l'occasion de la prise de possession de Laboean par l'Angleterre.

« Pendant un long espace de temps, la politique constante du pays et la coutume des prédécesseurs du roi, avaient été d'entretenir la plus intime liaison avec la nation hollandaise, liaison qui avait toujours été considérée comme éminemment propice pour la sûreté des deux États, comme formant le meilleur soutien pour les libertés de l'Europe et comme étant non seulement encore maintenant en harmonie avec les intérêts réciproques des deux pays, mais indispensable pour leur prospérité commune. » Lord Aberdeen, 1832.

Depuis la publication du dernier numéro du *Moniteur des Indes* il s'est passé un fait dans l'Archipel indien qui a donné lieu à de graves discussions. Aux yeux de ceux qui depuis dix-huit mois suivent attentivement le cours des événements, ce fait ne pouvait exciter aucune surprise; cependant, dès qu'il a été connu, il a sous divers rapports, péniblement affecté les esprits.

Nous voulons dire la prise de possession par l'Angleterre de l'île de Laboean, considérée en rapport avec un établissement du pouvoir britannique dans la partie septentrionale de Bornéo.

Nous serions infidèles à notre mission, si, au sujet d'un événement de cette importance, nous ne faisions pas connaître le résultat de nos sérieuses réflexions.

La nature du sujet, la haute portée des intérêts qui s'y rattachent, les circonstances qui l'ont précédé, et surtout la manifestation des opinions que cet événement a suscitée, nous imposent l'obligation de parler plus que jamais avec mesure, mais en même temps avec une parfaite conviction, pour ne pas compromettre, d'un côté, par un zèle exagéré les intérêts du pays, et d'un autre côté, pour faire comprendre pourquoi l'on hésite ici à considérer le fait isolément, et pourquoi le sentiment national dans les Pays-Bas déplore la prise de possession de Laboean.

Notre examen a été très consciencieusement fait, dans le seul but de découvrir la vérité; nous avons eu pour guide l'amour de notre pays, le soin de ses intérêts et de ses droits; nous avons apprécié ses traditions et sa position actuelle; mais en même temps nous avons été animés d'un sentiment d'impartialité pour l'Angleterre, de respect pour ses droits et ses intérêts, et de répugnance pour tout ce qui aurait eu le caractère d'animosités ou l'apparence de raisons spécieuses.

Cet examen a eu lieu entièrement suivant l'esprit du traité de 1824, c'est-à-dire dans un esprit de conciliation, d'avantages réciproques, et en même temps de préservation de tout nouveau différend, et de respect pour les droits mutuels de possession et pour l'influence exercée séparément par chacun des états sur les populations indigènes dans les Indes.

Voici le résultat de nos recherches : d'après la lettre rigoureuse, les deux gouvernements ont le droit de former de nouveaux établissements dans l'Archipel indien, hormis les îles pour lesquelles il est formulé des exceptions et les autres possessions des Néerlandais. Les circonstances antérieures; les droits acquis de la Néerlande; le but évident du traité; la rédaction du principal article dont il s'agit; les doutes auxquels il prête dans les deux pays, rendent la faculté d'user de ce droit très restreinte, si l'on ne veut point outrepasser l'esprit du traité, et faire renaître un état de choses qu'on a voulu faire cesser. Cette restriction doit être beaucoup plus grande pour l'Angleterre, pour peu qu'elle soit juste, qu'elle sache modérer sa puissance, reconnaître les grands avantages qu'elle possède en vertu du traité et qu'elle veuille bien apprécier les faits. Le cas présent appelait d'autant plus de réserve, qu'il s'agissait d'une île près de Bornéo, dont la plus grande partie appartient aux Pays-Bas; que la partie indépendante de l'île a été respectée par la Néerlande, et que Bornéo est le pays central de toutes nos possessions. Mais toute question de droit à part, certes les motifs

que quelques journaux anglais allèguent pour légitimer cette prise de possession, ne sauraient être adoptés, pour peu qu'on ne se laisse pas éblouir par de simples assertions accompagnées parfois d'accusations contre la Néerlande qui, on peut bien le dire, sont dénuées de fondement et devaient produire ici une pénible sensation. Partant de ces motifs spécieux, la prise de possession de cette île n'est pas légitimée, et si on la met en rapport avec les exclamations et les vues très étendues de conquête de plusieurs organes anglais, elle deviendrait certes contraire au traité; car c'est surtout la tendance du fait, le ton peu généreux de quelques organes et le désir qui semble y percer de diminuer l'influence naturelle de la Néerlande, de déprécier son caractère, qui a blessé les esprits d'une nation amie.

Prenons en quelque sorte les choses à leur origine.

La Compagnie des Indes-Orientales, formée par le génie entreprenant de quelques négociants hollandais, osa disputer aux Espagnols et aux Portugais le commerce de l'Asie; c'était une héroïque et glorieuse tentative: une petite nation entreprit de conquérir sur la puissance la plus formidable du monde à cette époque, le commerce des Indes qui jusqu'ici lui avait été interdit; et cette petite nation s'empara non seulement du commerce, mais encore des possessions de ses redoutables ennemis. Ces derniers mirent tout en usage pour exciter les populations indigènes à résister à ces courageux enfants du Nord. Vains efforts! les Hollandais surent, quand il le fallut, s'ouvrir par la force de leurs armes une route vers les Indes, et ils s'établirent d'abord dans les Moluques, ensuite à Java, cette base de leur puissance, de leur influence et de leur commerce dans les mers orientales, prises dans leur acception la plus étendue. «C'est ainsi que s'éleva la puissance néerlandaise sur les ruines de l'empire des Portugais — dit le comte de Hogendorp; — elle s'étendit aussi bien sur toutes les côtes que sur toutes les îles, avec cette seule différence que le siége de son gouvernement et de son commerce fut établi dans l'Archipel indien, à l'île de Java, dans la nouvelle ville nommée Batavia.»

Malheureusement, pour fonder cet établissement on eut à lutter contre de grandes difficultés suscitées par la concurrence d'une nation commerçante, la nation anglaise, qui prit parti contre les Néerlandais. Cependant le vaillant Koen, le fondateur de Batavia, ne donna pas moins une preuve de généreuse libéralité, que nous ne saurions passer sous silence. Lorsqu'il dut s'éloigner pour quelque tems de Java, il donna à Van Den Broecke qui le remplaçait pendant son absence, l'ordre, en cas de nécessité, de ne livrer qu'aux Anglais les places fortifiées, montrant par là, que malgré de la jalousie et la rivalité commerciales qui s'étaient déjà manifestées, il voulait assurer la civilisation et l'extension du commerce dans ces contrées. C'est par la belle conduite de Van Den Broecke et du petit nombre d'hommes qui était avec lui, — et un pareil fait est digne d'être noté parmi les actes les plus glorieux de l'histoire des peuples, — qu'en 1619 fut conservé, ainsi qu'on l'a dit, le territoire où fut établi le siége de la puissance néerlandaise dans les Indes.

Après cet établissement s'élevèrent successivement un grand nombre de différends d'une nature délicate. Le développement du commerce néerlandais et l'accroissement de notre puissance, surtout au milieu du XVIIe siècle, excitèrent au plus haut degré l'envie des Anglais. Des écrivains anglais avouent franchement que cette rivalité fut la cause principale des luttes sanglantes qui dans le cours de ce siècle eurent lieu entre ces deux nations et furent signalées des deux côtés par des actes d'un courage héroïque, surpassant ceux des temps anciens, mais dont l'humanité doit avoir horreur, quand elle apprend que tant de noble sang a été répandu pour un simple sentiment de jalousie ou pour les motifs les plus futiles. C'est aussi à ce malheureux sentiment de rivalité qu'il faut attribuer le fameux *acte-de-navigation*, dirigé principalement contre le commerce néerlandais.

La république des Provinces-Unies, malgré les coups qui lui furent portés, n'occupa cependant pas moins, à plus d'un titre, une place importante parmi les États de l'Europe; elle fut bien certainement la seconde puissance maritime. Sous la protection de son pavillon, et en dépit de la jalousie des autres nations, malgré la coalition de plusieurs puissances qui essayèrent un moment d'anéantir ce pays, le pouvoir, l'influence et le commerce de la Néerlande dans les Indes continuèrent à s'étendre dans les îles et sur le continent asiatique, et les efforts des autres États européens pour apporter obstacle à leur développement, furent longtemps infructueux.

Les avantages produits par un immense commerce donnèrent lieu à l'établissement de compagnies semblables à notre Compagnie des Indes-Orientales. La compagnie française, quoique puissamment protégée par Louis XIV, ne se maintint pas longtemps; et la compagnie anglaise ne prit d'abord son premier essor que vers le milieu du XVIIIe siècle, lorsqu'elle se fut étendue dans le Bengale. Mais depuis cette époque ses progrès ont été aussi rapides que surprenants.

Tandis que le gouvernement britannique dans les Indes, vers la fin du siècle dernier, atteignait une puissance qui est telle aujourd'hui qu'elle donne à méditer aux Anglais eux-mêmes et leur fait redouter de nouvelles conquêtes, la Compagnie néerlandaise s'acheminait vers sa ruine; on voyait possession sur possession tomber entre les mains des Anglais, et de là de nouveaux sujets de discussion et de querelle entre les agents commerciaux ou politiques des deux nations, ce qui a empêché, nous le croyons, que jusqu'ici la civilisation n'ait pas encore, autant qu'on le désire, étendu ses bienfaits sur plusieurs des vastes contrées indiennes.

Les causes de la décadence de la Compagnie néerlandaise proviennent en partie des fautes de son administration, et en partie surtout des changements survenus dans la situation politique du pays en Europe. Vers la fin du XVIIe siècle, la république des Provinces-Unies donna à l'Angleterre la liberté et plaça sur le trône de ce pays un prince de l'avénement au pouvoir royal duquel date l'époque du grand développement de la politique, de la marine et du commerce de l'Angleterre, époque où cette nation acquit dans le monde un rang si élevé qu'elle ne semble avoir à craindre que les excès de la grandeur. Cette même république des Provinces-Unies, peu de temps après cette époque, après avoir aidé à établir la grandeur de la Russie et servi d'appui à l'Europe, dans toutes les guerres qui s'étaient succédé, vit à la fin décroître sa puissance, et, déchirée par l'esprit de parti, elle fut bientôt hors d'état de mettre dans la balance le même poids qu'auparavant. L'Angleterre, au contraire, avait en proportion augmenté sa puissance, d'autres États s'étaient formés et la politique de l'Europe était changée.

Une nation qui peut invoquer de si beaux souvenirs historiques, qui a de pareilles traditions qui la rattachent à l'Angleterre, a le droit de trouver dans ce pays plus de sympathie, et certes une telle nation ne mérite pas ce dédain exprimé il y a quelques temps par des organes de la presse anglaise, au sujet de l'importance politique, de l'influence et du caractère de la Néerlande.

A cet oubli des faits historiques et à cette injuste appréciation il nous est agréable de pouvoir opposer le témoignage d'un contemporain, d'un Anglais, M. J. Macgregor. [1]

«The Dutch may not, in the eyes of many, be the nation most to be admired in Europe; but they will stand high, if we judge them according to their merits, and value them on the standard of what they have done.

«By their hatred to tyranny and oppression, they have afforded the first durable example of free and religious liberty to the rest of Europe. To a country almost floating on the waters, and subjected to sudden inundations, they have given a firm foundation, and raised formidable barriers to the inroads of the floods and of the ocean. They have, without *stone* or *timber* in their country, built spacious cities and superb edifices; the foundations and superstructure of which they have carried from afar. Without possessing, at home, any one material used in the construction of a ship, they have built navies that have swept the flags of their former tyrants from off the ocean, and they have disputed the seas with the most formidable fleets. Without arable land, their cities became granaries for supplying Europe; and with a territory not so extensive as Wales, and the people at all times subjected to heavy taxation, their army, their fleet, and their commerce, have enabled them to rank high among the nations of Europe.»

Depuis Guillaume III jusqu'à la fin du dernier siècle, les relations les plus intimes continuèrent à exister entre ces deux pays. Cependant le commerce se portait déjà de plus en plus du côté de l'Angleterre, au point que lord Chesterfield écrivait vers le milieu du dernier siècle: «Nous faisons un plus grand trafic qu'eux.» — Vers la fin de ce même siècle eurent lieu ces importants événements qui ébranlèrent le monde entier et en changèrent la forme politique; ils eurent aussi pour conséquence de séparer pour

[1] Dans l'introduction au rapport sur le commerce hollandais. Fevr. 1843.

un temps les intérêts de l'Angleterre et de la Néerlande. Si cette dernière put encore montrer parfois qu'elle n'avait pas dégénéré de son ancienne gloire, elle n'éprouva pas moins, de la part des Anglais, avec le cours des événements, les plus grandes pertes dans ses colonies; dans sa navigation et son commerce, par le système continental du temps de l'empire français.

De 1783 à 1812 la Néerlande perdit la ville de Negapatnam avec toutes les dépendances sur la côte de Coromandel; ses possessions sur les côtes de Malabar, le Bengale, Malacca, les Moluques; Ceylan, cette île dont les journaux anglais énuméraient dernièrement encore toutes les richesses et l'importance, et dont M. Schimmelpenninck, à son grand regret, n'a pu nous maintenir la possession; le Cap de Bonne-Espérance, ce point important, chef-d'œuvre de colonisation, où les sympathies des populations étaient si vives pour les Néerlandais. Enfin, en 1811, Java, le siége principal de nos possessions asiatiques, entièrement séparé de la métropole, privé de tout secours et sans flotte, passa, non sans avoir fait une courageuse résistance, dans les mains des Anglais.

L'homme qui excitait à faire cette entreprise, qui la dirigea et qui pour sa récompense se vit investi du pouvoir dans la plus importante de nos colonies, Sir Stamford Raffles, a de justes droits à nos éloges pour l'infatigable énergie de son caractère, pour son ardente sollicitude à propager les connaissances, à répandre la lumière des sciences; mais nous devons en même temps rappeler qu'aveuglé par un sentiment de jalousie nationale, il ait constamment cherché à rabaisser tout ce que les Néerlandais avaient fait de grand. On lui a reproché de n'avoir pas cessé un seul instant, après que les changements survenus dans la politique l'eurent rappelé de Java, le théâtre de ses travaux, d'argumenter sur la restitution de cette île et de nos autres possessions à leurs anciens maîtres, d'en contester la validité, d'entraver le gouvernement qui y était établi et d'appliquer sans cesse son esprit à étendre le pouvoir de l'Angleterre aux dépens des intérêts de la Néerlande. De là paraît être venu cet esprit d'envahissement, qu'on ne saurait méconnaître aujourd'hui en plusieurs journaux et qui ne cadre ni avec les traités, ni avec les grands sacrifices que la Néerlande avait déjà consentis. Toutefois nous voulons bien l'avouer, cette conduite de Sir Raffles peut être excusable jusqu'à un certain point. Il est tout naturel que le chef d'une colonie qui, au moment de mettre à exécution des projets préparés de longue main, se voit tout-à-coup appelé vers d'autres lieux, se soumette avec peine à la dure loi de la nécessité; que cet esprit éminemment actif, arrivé dans les Indes au moment de la guerre et placé plus tard comme régent dans une île voisine de celle qui avait toutes ses sympathies, ait quelque peine à se restreindre dans un cercle d'action plus étroit; et que, s'irritant des déceptions qu'il éprouve, il porte ses regards au dehors et les arrête avec joie sur l'un ou l'autre point dont il peut s'emparer à notre préjudice. Mais qu'on y pense bien, il n'y avait plus de guerre alors; les traités de paix conclus en Europe nous avaient rendu nos colonies, à l'exception de celles dont nous avions dû consentir le sacrifice. Ainsi les convoitises et les envahissements de Raffles n'étaient pas d'accord avec le bon droit et plus d'une fois, en effet, il fut contredit à ce sujet par ses supérieurs.

Or, pourquoi donc éveiller maintenant cet esprit auquel il faut attribuer bien des difficultés surgies depuis? *I will check the Dutch* était le commencement et la fin de la politique de Raffles, et vous la trouvez exprimée à chaque page de ses mémoires.[1] C'est le contraste de l'œuvre de 1824. Mais n'anticipons pas sur les faits.

Reprenons le court récit des événements.

La Néerlande ne recouvrit pas, mais reconquit à la fin de 1813 son indépendance. Sa révolution rendit à l'Europe entière un service que malheureusement on perd trop souvent de vue.

Nous ne voulons pas ici nous livrer à des conjectures; mais nous avons pour nous des témoignages trop dignes de foi de la part des alliés, qui viennent à l'appui de notre assertion. Le prince royal de

1 Il écrivait en 1820 «Java, and the Moluccos, with Macasser, or Celebes, is all that strictly ought to be left to the Dutch. Banca is of no further value to them.» — «I shall effectually check the plans of the Dutch» (pag 15 du 1er vol. de ses mémoires), et cette expression peu bienveillante se retrouve maintefois. Pag. 53 il semble préférer les Maures aux Hollandais, tout en ayant soin cependant d'y ajouter: «perhaps *my prejudices* against the Dutch may carry me too far.» L'esprit de libéralité qui anima alors les négociateurs à Londres, les intérêts bien entendus des deux peuples, auraient dû l'animer de plus de justice.

Suède, chef d'un des corps d'armée, l'a déclaré: « La nation hollandaise a fait plus que toute autre nation; car elle a secoué le joug, sans attendre l'armée des alliés, etc.» [1]. — Le général Bulow déclara en novembre 1813: « que la résurrection de la Hollande était aussi avantageuse aux alliés qu'une campagne pleine de succès. » [2].

Ceux qui aujourd'hui en Angleterre tiennent un langage si dédaigneux pour la Néerlande, et qui lui assignent un rang si inférieur, devraient bien étudier l'ouvrage du secrétaire de la légation britannique à la Haye, M. Chad; ils y trouveront le récit d'événements qui leur apprendront en quelle circonstance et comment la Néerlande a reconquis son indépendance. Qu'ils interrogent aussi les annales de l'histoire en général: elles font foi de ce qu'a fait cette nation pour la liberté et l'indépendance des peuples, pour la civilisation du monde. Qu'ils se rappellent, pour reparler de l'époque de 1813, ce qu'il a coûté à l'Angleterre de sang et d'argent pour délivrer de l'oppression étrangère le Portugal, l'Espagne et l'Allemagne, tandis que la résurrection de la nationalité de la Néerlande, dans ce moment de crise, n'a rien coûté à l'Angleterre, et lui a rendu les plus grands services. Qu'ils pensent aux événements de cette époque et des années qui l'ont suivie.

Si l'on considère les inappréciables services rendus à l'Europe par la Néerlande en 1813, et plus tard en 1815; si l'on vient à penser que nous avons reconquis notre existence politique, au milieu des plus grands dangers dont nous menaçaient encore les troupes impériales, et alors même que la possibilité d'agir existait à peine; si l'on examine en même temps l'accroissement de territoire reconnu à tant d'États, lors du réglement définitif des intérêts de l'Europe, on ne peut faire autrement que de considérer comme une justice qui nous a été faite, que la plupart de nos colonies nous aient été rendues; mais le Cap de Bonne-Espérance, Ceylan et d'autres lieux dans l'Orient, pour ne pas parler de quelques points dans l'Amérique, que nous n'avons pas recouvrés, ne sont-ils pas comme autant de sacrifices consentis lors de la paix générale?

Nous pourrions pousser plus loin l'appréciation de ces sacrifices qu'on regardait comme une conséquence de notre réunion avec la Belgique, et celle de sacrifices pécuniaires et autres non moins importants; mais il n'entre pas dans notre plan d'approfondir cette question, et nous renvoyons aux ouvrages sur le droit public européen de cette époque.

Il était nécessaire que nous rappelassions ces faits, puisqu'aujourd'hui, dans la discussion des publicistes anglais, on représente plus que jamais comme un acte de trop grande générosité nationale, qu'on nous ait rendu la plupart de nos îles dans les Indes-Orientales, et qu'on accuse la Néerlande d'ingratitude. [3] Qu'on consulte à ce sujet ce qui est dit dans l'*Appel à la Hollande*, page 41, et qu'on se rappelle que plusieurs de ces colonies n'ont positivement jamais été considérées en Angleterre comme des conquêtes faites par elle, et que S. M. britannique a déclaré aux commissaires néerlandais que, « comme défenseur des intérêts du peuple des Provinces-Unies, elle se croyait obligée de prendre sous sa garde et de préserver des armes ennemies une partie si considérable des possessions de la république. »[4]

Suivant le principe qui a présidé au mouvement européen contre l'ambition démesurée de Napoléon, principe de réparation et de rétablissement; après que la Néerlande eut, de sa propre inspiration, pris part à ce mouvement; et comme il est certain que, de tous les pays européens subjugués, la Hollande avait subi les pertes les plus cruelles;[5] et, d'après le sens que l'Angleterre elle-même avait attaché à la prise de possession de nos colonies, dont elle voulut quitter de suite Java, « la restitution des colonies néerlandaises fut certainement une question d'honneur national et de probité politique. »

Les possessions furent alors rendues à leurs anciens et véritables conquérants, ou pour mieux dire, à leurs propres fondateurs.

Le siége principal de l'empire britannique dans les Indes-Orientales devint alors définitivement le Bengale

[1] Voyez Chad, *Revolution in Holland in* 1813.

[2] Voyez: *Du royaume des Pays-Bas*, par M. le Baron de Keverberg, pag. 24 et 26.

[3] Le *Times* du 15 février dernier dit entre autres: « As regards Holland, there never was a cry more ungratefully unjust; we have sacrified everything to their asking; Napoleon never took better terms of Prussia than we gave to the States. »

[4] Voyez, *Du royaume des Pays-Bas*, par M. le Baron de Keverberg.

[5] Pr. Kock, *Des Révolutions en Europe*, « De tous les pays subjugés par la domination de Napoléon, la Hollande fut sans contredit la plus malheureuse. Son commerce, la seule ressource de ses nombreux habitants, fut détruit par le système continental. »

et la presqu'île de l'Inde ; celui de l'empire néerlandais fut Java, les côtes environnantes et les Moluques. « Mais quelques anciennes possessions (dit le comte de Hogendorp) étaient restées dans notre voisinage au pouvoir des Anglais, et quelques autres possessions nous étaient restées dans le voisinage des Anglais. » C'est alors que fut conclu, le 13 août 1814, le traité qui stipula quelques échanges de territoire, afin d'écarter les difficultés qu'on aurait eu à craindre par la suite, échanges qui, plus tard, ne furent pas encore trouvés suffisants, pour prévenir le retour de conflits et de discussions. «Nous cédâmes à l'Angleterre Cochin, sur le côte de Malabar, en échange de l'île de Banka, sur la côte de Sumatra. Cet échange était basé sur un principe fort simple, savoir que *chaque royaume devait avoir ses possessions autant que possible voisines les unes des autres*,» dit le même auteur qui est très versé dans les affaires des Indes et chez qui se rencontre une profonde connaissance des traités et des circonstances particulières qui s'y rattachent.

Après 1814, ainsi que précédemment, on voit plus d'un exemple que des agents subalternes, s'arrogeant par un zèle malentendu le droit d'exercer le pouvoir supérieur, parvinrent à déjouer et à rendre inutiles les dispositions les plus amicales des gouvernements. Ceci eut lieu surtout dans les colonies éloignées qui ne se trouvaient pas sous la surveillance directe et constante de l'autorité suprême toujours plus bienveillante, et à une époque transitoire entre une guerre acharnée et une paix inattendue. Ce fut principalement le cas, lors de la restitution à la Néerlande du territoire colonial qui lui revenait, et les négociateurs anglais du dernier traité, celui de 1824, ont avoué eux-mêmes dans leur note: « Que les différends qui ont donné lieu aux présentes négociations.... sont dues en grande partie aux *jalousies et aux soupçons résultant de la conduite des employés subalternes*. »

Les faits qui ont si longtemps retardé la mise à exécution de la convention de 1814, ont aussi été désapprouvés par le gouvernement anglais lui-même. Parmi ces faits, il faut placer en premier lieu les tentatives de Sir Raffles, devenu gouverneur de Benkoelen, qui ne rêvait rien d'autre que l'entière usurpation de Sumatra et des îles environnantes.

Les difficultés résultant de l'exécution de la convention de 1814, de part et d'autre, surtout à cause des territoires enclavés, et de plus suscitées par un système de commerce indéterminé, suffisaient pour engager à essayer les nouvelles négociations qui, commencées en 1820, eurent pour résultat le traité du 17 mars 1824. Ce traité devait régler définitivement les droits et les intérêts des parties respectives dans les Indes-Orientales, mettre fin à des différends qui dataient de deux siècles, et par conséquent être considéré comme une chose très-désirable pour consolider la bonne intelligence entre deux nations qui, dans tant de circonstances importantes, s'étaient tour à tour prêté un si puissant appui, et qui sont si étroitement jointes par leurs intérêts de commerce et de navigation.

C'est cette pensée qui a produit l'œuvre de Canning et de Wyll, de Fagel et de Falck.

« Aujourd'hui qu'on a mis fin aux différends qui, plusieurs fois pendant deux siècles, ont donné lieu de part et d'autre à des difficultés plus ou moins sérieuses (c'est ainsi que s'exprimaient les négociateurs anglais dans leur note du 17 mars 1824), il n'y aura plus désormais d'autre rivalité dans les Indes-Orientales entre la Grande-Bretagne et la Néerlande, que pour CONSOLIDER UNIQUEMENT DE PLUS EN PLUS *les principes d'une* POLITIQUE LIBÉRALE *que, dans ce jour, ces deux nations ont reconnue solennellement à la face du monde entier*. »

Quiconque lit ce traité avec impartialité, doit avouer qu'il n'est certainement pas aussi avantageux que la Néerlande aurait eu droit de l'espérer, surtout après les sacrifices qu'elle avait déjà faits et en présence de la puissance toujours croissante de l'Angleterre sur le continent asiatique. Mais on croyait avoir beaucoup gagné, quand on avait pour toujours établi une utile démarcation dans le pouvoir politique, quand on avait pris de sages et utiles mesures contre toute espèce de trouble et de violation du droit. On avait surtout en vue, à cette époque, d'obtenir qu'on renonçât à toute conquête qui pourrait avoir pour résultat d'exclure l'autre nation du commerce, sans qu'il s'en suivit pourtant que le gouvernement renonçât à la faculté de faire la guerre ou de conclure des traités dans le cas particulier où ses intérêts ou son honneur l'exigerait. En réglant les points en litige, en désirant prévenir de nouveaux différends, et en assurant dans cet esprit le droit légal, les négociateurs néerlandais ont donc pu aussi déclarer avec franchise, ainsi que la note anglaise l'avait rappelé avec une véritable satisfaction : « Que le gouvernement néerlandais renonçait solennellement à tout projet de suprématie politique, ou de commerce exclusif dans l'Archipel indien. »

Quant à ce qui regarde ce traité dont on a tant parlé depuis quelque temps, tous les écrivains impartiaux qui s'en sont occupés, reconnaissent que, relativement à la question de territoire, il part du principe de séparation distincte des territoires et tend à prévenir tout enclavement.

« C'est de ce même principe (que chacune des puissances doit, autant que possible, avoir ses possessions agglomérées) — dit M. Van Hogendorp — qu'on est parti en rédigeant ce nouveau traité, dont nous nous occupons aujourd'hui. Ce traité est, en effet, une démarcation de limites entre deux puissances. Des limites qui ne sont pas irrévocablement fixées donnent toujours lieu à des plaintes et à des difficultés, et, dans ces dernières années, nous avons entendu dire bien des choses à ce sujet dans les Indes-Orientales. Nous pouvions d'autant plus facilement fixer de part et d'autre notre territoire et celui des Anglais, que nous avions réciproquement le désir d'établir la liberté du commerce *sur l'un et l'autre territoire*. Ces vieux sentiments de jalousie qui ne rêvaient qu'exclusion et monopole n'existaient plus, et les principes de la liberté de commerce étaient reconnus de part et d'autre et répandus dans toute l'Asie. »

« La démarcation du territoire, ou ce que nous appelons la délimitation des frontières, — dit le même auteur — a eu lieu d'après un principe très-simple. Le siége principal des possessions respectives fut affranchi des obstacles qui pouvaient le gêner. »

Examinons d'abord quels échanges ont eu lieu pour arriver à ce but.

La Néerlande cède à la Grande-Bretagne tous ses établissements sur le continent asiatique, et renonce à tous les droits et priviléges dont elle jouissait ou qu'elle pouvait réclamer à l'égard de ces établissements. En conséquence, la ville et la forteresse de Malacca avec toutes ses dépendances furent abandonnées à l'Angleterre, sous promesse de n'élever aucun établissement dans une partie quelconque de cette presqu'île, ou de ne conclure aucun traité avec les princes indigènes ou les Etats établis dans cette presqu'île. (Art. 8 et 10.)

L'Angleterre, de son côté, cède la factorerie du fort Marlborough et toutes ses possessions dans l'île de Sumatra, et promet de n'ériger dans cette île aucun établissement britannique et de ne conclure aucun traité avec les princes, les chefs indigènes ou les États établis dans cette île. (Art. 10.)

En outre, la Néerlande renonce à toute réclamation contre l'occupation de l'île de Singapoere par des sujets britanniques; et l'Angleterre renonce également à toute réclamation contre l'occupation de l'île de Biliton et de ses dépendances, et s'engage en même temps à n'élever aucun établissement dans les îles Carimon ou dans les îles Battam, Bintang, Linga ou quelques-unes des îles situées au sud du détroit de Singapoere, et de ne conclure aucun traité avec les chefs de ces îles. (Art. 11 et 12.)

On ne voit jusqu'ici dans ce contrat aucune obscurité, et quiconque a des notions assez justes des affaires et des intérêts réciproques dans les Indes, regarde ces dispositions comme avantageuses, quoique, relativement à la cession de territoire, ce traité soit plus avantageux à l'Angleterre qu'à la Néerlande. Nous avouons que comparativement à la puissance si colossale de l'empire britannique dans les Indes, l'intérêt politique et commercial de nos possessions sur le continent asiatique était, en effet, bien diminué. Ce n'était pas aussi de ce côté, où naturellement les Anglais avaient la suprématie, mais vers l'Archipel indien qu'il fallait chercher des débouchés pour les fabricats néerlandais : et cet Archipel fut libéralement ouvert à l'Angleterre. L'abandon de Malacca fut en outre un coup sensible pour la Néerlande ; elle y rattachait des souvenirs d'une ancienne grandeur qui doivent toujours lui être chers. Mais l'impartialité veut que l'on reconnaisse qu'après l'établissement du pouvoir britannique à Poelo-Pinang, et surtout après la prise de possession de Singapoere par les Anglais, la possession de Malacca pouvait ne plus paraître ni utile ni désirable. Ce fut surtout la cession de Singapoere qui rendit ce traité avantageux pour l'Angleterre.

Si l'on veut être convaincu de l'importance de cet établissement, qu'on lise ce qu'en dit son fondateur : « It gives to us the command of China and Japan, with Siam and Cambodia, Cochin-China, etc., to say no-« thing of the islands themselves. » Ailleurs il le désigne comme la Malte de ces parages.

L'essor qu'en peu d'années le commerce y a pris, prouve clairement que Raffles ne s'était pas trompé, mais quand on lit ses mémoires, on peut encore moins nier qu'il ait occupé Singapoere de son propre mouvement, et comme il le dit, dans le but *to check the Dutch*. Toutefois on a agi avec prudence en renonçant à ses droits sur ce point, puisque les Anglais cédèrent leurs prétentions sur Biliton, et que le pouvoir de la Néerlande fut reconnu à Sumatra.

Par suite de cette dernière concession, la navigation néerlandaise entre l'Europe et l'Asie par le détroit de la Sonde qui sépare Java de Sumatra, est entièrement libre, tandis que la navigation anglaise entre l'Inde britannique et la Chine a lieu par le détroit de Malacca.

Toutes ces dispositions témoignent clairement de la grande circonspection qui a présidé à la rédaction du traité de 1824 pour écarter, une fois pour toutes, les différends qui n'avaient que trop longtemps duré, et pour que chacune de ces puissances reste séparément dans le cercle de son action politique, l'une sur le continent asiatique, l'autre dans les îles indiennes. Une grande liberté de commerce y est reconnue de part et d'autre sur un pied d'égale réciprocité; il y est de même stipulé que les deux parties dans les traités qu'elles concluront avec des princes indigènes indépendants, n'excluront pas le commerce de l'une au profit du commerce de l'autre avec ces princes et leurs États; et si les navires ou sujets de l'une des deux parties étaient frappés de plus de droits que ceux de l'autre partie, cette surcharge serait toutefois limitée de manière à ce que, dans tous les cas, les droits fussent modérés.

En présence de tant de bienveillantes dispositions réciproques et si clairement définies, où sont donc les difficultés, les obscurités du contrat?

Elles sont principalement dans les articles 3, 4 et 6.

L'article 3 est ainsi conçu : « Les hautes parties contractantes promettent qu'à l'avenir aucun traité à conclure par l'une d'elles avec des États dans les mers orientales ne contiendra d'article, tendant, soit directement, soit par l'imposition de droits différents, à exclure le commerce de l'autre des ports de ces États, et que dans le cas où quelqu'article aurait été admis à cet effet dans une des conventions aujourd'hui existantes de part et d'autre, un tel article cessera d'être valable par la conclusion du présent traité.

« Il est entendu que, par chacune des parties contractantes, communication a été faite à l'autre de tous traités ou engagements existants entre chacune respectivement et tout état indigène dans les mers orientales : que pareille communication sera faite de tous les traités à conclure dorénavant par elles. »

L'article 4 dit : « Leurs Majestés le Roi des Pays-Bas et le Roi de la Grande-Bretagne s'engagent à donner des ordres positifs tant à leurs autorités civiles et militaires, qu'à leurs vaisseaux de guerre, de respecter la liberté de commerce établie par les articles 1er, 2 et 3, et de ne gêner en aucun cas la libre communication ni des indigènes de l'Archipel oriental avec les ports des deux gouvernements respectifs, ni des sujets des deux gouvernements avec les ports appartenant à des puissances indigènes. »

Il est dit enfin à l'article 6 : « Il est convenu que des ordres seront donnés par les deux gouvernements à leurs officiers et agents aux Indes de ne pas former de nouvel établissement dans aucune des îles des mers orientales, sans autorité préalable de leurs gouvernements respectifs en Europe. »

La tendance générale de ces articles ne présente certainement aucun doute, et provient des expressions mêmes qui se trouvent dans les notes à l'appui du traité.

Elle n'est pas autre chose que, 1°, la stipulation de la liberté de commerce assurée entre les possessions réciproques des deux parties, sous la réserve des conditions arrêtées à ce sujet; et, 2°, le moyen d'empêcher le retour de tout nouveau différend par l'appropriation et la prise de possession de divers points par des employés subalternes

Nous ne ferons qu'indiquer les obscurités dans les premiers articles, pour nous occuper plus spécialement de l'article 6.

Dans l'article 3, la promesse a été réciproquement faite de ne conclure aucun traité avec les États situés dans les mers orientales, par lequel une des parties contractantes serait exclue de commercer avec ce même État. En même temps on s'engage réciproquement à communiquer à l'autre partie tout contrat ou traité conclu avec un des gouvernements indigènes dans les mers orientales.

Mais n'y a-t-il pas quelque chose d'indéfini dans les mots : *des États situés dans les mers orientales?* Un auteur qui précédemment s'est occupé de ce traité, a déjà fait cette remarque.[1]

Par *des États* que peut-on entendre si ce n'est des États indépendants du pouvoir ou de l'influence britannique ou néerlandaise?

D'un autre côté, quelle étendue de signification faut-il reconnaître à ces mots : *les mers orientales?*

[1] M. le professeur Lauts. *Onderzoek naar geest en strekking van het traktaat van* 17 *maart* 1824. Amsterdam, 1837.

Quoiqu'il en soit, le rapport intime du groupe des îles Malaies paraît bien naturel.

Ce que dit à ce sujet M. Raffles (à la page 28), est très-remarquable: « The island of Sumatra, as well as the island of Java, Java-Ugi, or Bugisland (Célèbes), Sulu, and the Moluccos, which ***with Borneo*** compose what may properly termed the ***Malayan groupe.*** »

Il reconnaît précisément entre ces îles le même rapport qu'on y avait généralement vu jusqu'à présent.

Dans l'article 4, on trouve encore ces mots d'une signification vague: ***Archipel oriental***, lorsqu'il s'agit de garantir la sûreté du commerce des indigènes de l'Archipel avec les ports des deux gouvernements respectifs et avec les ports appartenant aux gouvernements indigènes.

Enfin dans l'article 6, les deux gouvernements prennent l'engagement de donner ordre à leurs officiers et agents aux Indes « de ne former de nouvel établissement dans aucune des îles des mers orientales, sans autorisation préalable de leurs gouvernements respectifs en Europe. »

Cet article a déjà été une pierre d'achoppement pour la discussion, à ce qu'il paraît, dans les négociations avec l'Angleterre, depuis quelques années.

Quelle est la cause d'où est né cet article ? L'abus de pouvoir de la part d'agents subalternes qui s'emparaient de territoires sans en donner avis à la métropole, ou du moins sans en avoir même demandé l'autorisation au gouvernement indien! Or, on n'avait aucun sujet de plainte, sous ce rapport, à alléguer contre les Néerlandais. Et si l'on se ressouvient de ce qui venait de se passer si récemment dans les Indes, l'établissement fondé à Singapoere par Raffles se présente aussitôt tout naturellement à l'esprit; puis, la tentative de ce gouverneur au sujet de la baie de Semangca, et enfin celle du gouverneur de Poeloe Pinang relativement à la côte orientale de Sumatra. Le ministre Canning n'a-t-il pas reconnu en plein parlement: « I trust I shall not be supposed unkind in wishing to disparage those, who where employed in our own service; but I must state, that there was a view taken of the transaction by the subordinate agents of the East-Indian company, inconsistent with their capacity of subordinate agents. They questioned the policy of the treaty of 1814, and seemed more disposed to look into the stipulations, than to carry them into execution. »

Quel est le but de cet article? Ne plus faire dépendre l'établissement de comptoirs dans une des îles des Indes-Orientales de la volonté capricieuse d'agents subalternes, souvent peu pénétrés de l'esprit libéral qui a dicté ce traité, et du désir de prévenir toute difficulté. Cet article va même encore plus loin: il enlève aux chefs supérieurs dans les Indes britanniques et dans les Indes néerlandaises le droit d'accorder la permission d'établir tout nouveau comptoir. Les deux parties, pour obtenir une autorisation, sont renvoyées à leurs gouvernements respectifs en Europe.

Mais quelle est la portée de cet article? Qu'on lise aujourd'hui les journaux anglais, on y verra donner à cet article une extension qui remet complétement en question toutes les possessions de la Néerlande, hormis celles de Java, Sumatra, les Moluques et quelques autres îles nommées explicitement dans le traité et qui présentede nouveau cette affaire sous un jour douteux, quoique les deux parties reconnaissent en même temps qu'elle doit avoir une fin. Cette interprétation est-elle le véritable sens de cet article? Nous disons en toute conscience: non! Comment en effet, pourrait-elle représenter l'esprit de cet article, quand on considère que tant d'autres îles ne sont pas nommées dans le traité, et que cependant le drapeau néerlandais, déjà de temps immémorial, a été planté sur la totalité ou sur une partie du territoire de ces îles. Pour parler, par exemple, de Bornéo, il est incontestable qu'une grande partie de ses côtes est depuis longtemps sous le pouvoir néerlandais, et, en 1846, le gouvernement néerlandais a fait connaître d'une manière précise jusqu'où s'étend aujourd'hui sa possession sur Bornéo, tout en respectant le pouvoir des États indépendants du nord. C'est ainsi qu'il a donné un exemple frappant qu'il ne cherchait pas à exercer la suprématie dans l'Archipel; s'il fixe son territoire, c'est avec l'autorisation préalable du gouvernement en Europe, par un acte public, tandis qu'un particulier s'établit, de son gré, à ce qu'il paraît, au nord de Bornéo; il jette les fondements d'un nouvel établissement important dont, à la fin, il est reconnu le chef; mais que de complications furent la suite de cet acte de libre arbitre!

On aime à nous opposer le passage cité ci-dessus où il est reconnu « que la Néerlande renonce à tout projet de suprématie politique ou de commerce exclusif dans l'Archipel indien. »

Nous ne voulons pas affaiblir la force des expressions de la note anglaise. Toutefois, si des traités consentis

de bonne foi doivent être exécutés, nous avons le droit de demander en même temps que l'on apprécie sainement le véritable sens des mots.

Dans quel but nous supposait-on ce projet d'extension de pouvoir dans l'Archipel indien? Contre l'Angleterre? mais de la part des négociateurs, c'eût été une dérision. Il s'agira donc ici surtout de l'extension du pouvoir de la Néerlande, au détriment des États indigènes indépendants et au préjudice du commerce britannique, et ici nous demanderons où il a été dit que, forcés d'employer les moyens extrêmes en cas d'outrages envers notre pouvoir, nous ne pourrions maintenir notre honneur et nos intérêts, et soumettre l'un ou l'autre de ces États indigènes, si nous y étions conduits par la nécessité; car, s'il en était autrement, il n'existerait plus alors dans le traité de réciprocité politique. Pourquoi la Néerlande ne pourrait-elle pas faire ce que la Grande-Bretagne est pour ainsi direconstamment forcée de faire sur le continent asiatique depuis la signature du traité de 1824, où elle a presque sans relâche fait la guerre, étendu ses limites et acquis une puissance formidable, qui dans ces contrées est certes devenue une complète suprématie.

Suivant les promesses qui ont été faites, nous ne demandons aujourd'hui ni suprématie, ni exclusion à notre profit; mais nous voulons le maintien de nos possessions et la juste délimitation de notre territoire suivant l'esprit du traité, qu'avaient fait disparaître les points de contact territorial entre les deux puissances européennes. Nous voulons la civilisation, l'amélioration morale progressive, des populations soumises à notre pouvoir, et non de vaines conquêtes ou une suprématie chimérique sur des États indépendants.

Ce que nous ajoutons ici prouvera que chez nous les esprits les plus profonds et les plus éclairés ne pensent pas autrement à cet égard.

« L'exemple de la prospérité dont jouissent nos populations dans les Indes, — ainsi parle le comte de Hogendorp, qui proteste contre un esprit de conquête immodéré, — peut aussi exercer une grande influence sur l'esprit des princes et des chefs des contrées voisines. Notre exemple peut engager les princes et les peuples à se civiliser eux-mêmes; ils peuvent invoquer nos bons conseils à ce sujet et établir avec nous des relations commerciales qui avanceraient l'oeuvre de leur civilisation. De cette manière nous deviendrions les bienfaiteurs du grand Archipel et de sa nombreuse population; et du progrès de ces peuples et de leur civilisation résulteraient d'immenses avantages pour notre commerce et notre industrie, notre navigation et nos fabriques. Quelque nombreuses que soient ces îles, et Bornéo fût-elle la plus grande île du monde, il n'y aurait plus alors de limites pour le développement de notre industrie; le placement de nos fabricats et l'échange des précieux produits de notre sol,[1] ces salutaires relations commerciales nous apprendraient, ainsi qu'à ces peuples, que nous pouvons sans danger constamment étendre notre influence. Mais, au contraire, toute conquête a ses propres limites; l'étendue du territoire en rend la défense plus difficile et la possession moins certaine; le trop grand nombre de peuples soumis exige une surveillance plus inquiète de la part du gouvernement et le force à exercer une administration plus sévère; l'esprit de cette administration nuit à la soumission et à l'amour des sujets, de telle sorte que le système de conquête porte en lui-même le principe de sa destruction. Je pense que nous serons bien plus forts, quand sur notre territoire actuel, qui est déjà fort étendu, nous aurons civilisé les millions d'indigènes qui l'habitent et encouragé la culture, que si nous faisions de nouvelles conquêtes et dénaturions ainsi l'esprit de notre administration. L'exemple de l'Angleterre nous a fait voir clairement le danger de la conquête, et les Anglais eux-mêmes le reconnaissent aujourd'hui.

« Notre intérêt national exige que le gouvernement examine ici quelles bornes il veut mettre à l'étendue de notre territoire dans les Indes-Orientales. *C'est dans cet esprit qu'un article du traité avec l'Angleterre* a prescrit que de part et d'autre les deux administrations dans les Indes-Orientales n'établiraient aucun nouveau comptoir, sans préalablement en avoir obtenu l'autorisation de leur gouvernement en Europe. (Art. 6.) Je conclus de tout cet exposé et de l'examen de cette affaire que l'esprit de conquête est en contradiction avec les principes adoptés pour le mode d'administration. »

[1] Ceci a été écrit du temps de la réunion avec la Belgique.

Ainsi pensait un des hommes-d'État les plus éclairés de notre époque, et dont les idées viennent se réaliser aujourd'hui en Angleterre, et c'est ainsi qu'on comprend dans la Néerlande l'art 6 du traité. Si nous avons quelquefois dû avoir recours aux armes c'était uniquement pour réprimer la piraterie et maintenir notre pouvoir, et non pour conquérir une complète suprématie ou détruire des États indépendants, comme on a voulu le donne à entendre.

Tout en argumentant contre l'esprit de conquête immodéré, il résulte clairement de l'opinion de l'homme-d'État que nous venons de citer, qu'il laisse au gouvernement de la métropole de déterminer quelles sont les bornes qu'il convient de mettre à l'étendue de notre territoire dans les Indes-Orientales; et nous ferons remarquer qu'en parlant de l'Archipel indien, il désigne particulièrement Bornéo, ce qui prouve qu'il était bien convaincu de nos droits sur cette île.

Toutefois, nous reconnaissons volontiers qu'il existe dans les mots: mers orientales, archipel oriental, surtout par rapport à l'art. 6, une obscurité qu'il eût été facile de faire disparaître, si, en 1824 on avait établi une définition exacte des îles de cet Archipel. Il est constant qu'on était alors de part et d'autre animé d'un véritable esprit de conciliation, qui ne pouvait prévoir que tant de nouvelles difficultés s'élevassent plus tard, comme celles qui ont eu lieu sans aucun fondement, d'abord relativement aux droits sur les manufactures, ensuite assez spécieusement par rapport au territoire de Sumatra, qui incontestablement était reconnu comme notre possession, difficultés qui se représentent aujourd'hui au sujet de Laboean et d'une partie de Bornéo.

Mais, dit-on, la lettre de l'art. 6 donne cependant aux deux gouvernements en Europe le droit d'autoriser l'établissement de nouveaux comptoirs dans les îles orientales. Nous ne le contestons pas, bien entendu en qu'il s'agit de territoires d'où d'après les principes reconnus du droit des gens ou les termes positifs du traité, les parties contractantes ne seraient pas exclues; mais nous posons cette autre demande: Pourquoi cette disposition a-t-elle été insérée dans le traité? Et quand on cherche la signification de cet article, ne retombe-t-on pas sur le champ dans l'esprit du traité? N'était-ce pas pour éviter les difficultés qu'on avait rencontrées autrefois? La rédaction de l'article n'est-elle pas très réservée; ne vise-t-elle pas plutôt à la défense qu'à la permission? Pour prévenir toute difficulté, dit cet article: l'autorisation des gouvernements doit être donnée ***préalablement.*** Or, ce n'est pas la prise de possession d'une petite île isolée qui pourrait créer des difficultés; non, mais ce qui pourrait faire renaître les complications qu'on a voulu éviter, c'est le rapport qui s'établit entre cette prise de possession et celle qu'a opérée M. Brooke sur la côte septentrionale de Bornéo. Le but de l'art. 6 ne pourrait-il pas être dès lors entièrement méconnu? Ainsi cette salutaire mesure qui devait servir à porter remède au préjudice que des employés subalternes avaient souvent causé à la bonne intelligence, changerait de nature et produirait de nouveaux maux. Certes, nous ne prétendons pas nous établir dans les lieux que les Anglais possèdent en partie; vous, vous paraissez vouloir vous établir là où vous êtes en contact avec nous. Dans la délimitation de nos droits actuels sur Bornéo, nous avons respecté ceux des princes indépendants qui règnent dans le nord de cette île, et dans le voisinage desquels nous avons depuis longtemps des possessions; vous, à peine êtes-vous de deux ans sur la côte septentrionale de Bornéo, que vous prenez Laboean, qu'un particulier Anglais s'établit sur la côte septentrionale de Bornéo, et que les organes de votre presse vous excitent à étendre de plus en plus votre pouvoir. Vous avez, dites-vous, le droit pour vous; mais n'est-ce pas ici le: ***summum jus***, ***summa injuria;*** et en présence de ces faits, n'est-il pas facile de comprendre pourquoi la Néerlande ,sans qu'on puisse l'accuser de vues étroites ou mesquinnes, a dû voir avec regret la prise de possession de Laboean?

Mais examinons, en peu de mots, ce qui sur certains points a eu lieu à l'égard de ce traité.

Lors de la discussion du bill pour la ratification du traité, un des négociateurs de ce traité, le ministre Canning, a prononcé ces remarquables paroles: «The results of this treaty were — an admission of the principles of free trade — ***a line of demarcation was drawn***, ***separating our territories from theirs***, and ridding them of their settlements on the Indian continent. All these objects are now attained — we have obtaind Sincapore, ***we have got a free trade***, and in return we have give up Bencoolen.»

Le but principal de l'Angleterre, en consentant ce traité, — les paroles du ministre l'expliquent

clairement, — était d'obtenir la liberté du commerce dans l'Archipel indien; c'est pour cette raison qu'on abandonna Benkoelen que Raffles avait désigné comme une place dangereuse et insalubre et qu'on acquit Singapoere dont il avait à bon droit exalté l'importance politique et commerciale, et que le directeur de l'association des Indes-Orientales et de la Chine, M. Larpent, dans sa lettre du 1er. septembre 1837 au ministre Palmerston, appelle un entrepôt « from whence the native traders in the Eastern Archipelago are supplied with British manufactures. » Par ce port on s'assurait surtout du commerce que, suivant le traité, le ministre plaçait en première ligne. Ensuite il prononça ces paroles énergiques: «A line of demarcation was drawn, *separating our territories from theirs*, and ridding them of their settlements on the Indian continent..... » — paroles qui ne sont guère de nature à justifier un emploi trop étendu du pouvoir donné par l'art. 6.

Continuons le récit des faits.

Le bill rencontra peu d'opposition et la troisième lecture eut lieu sans division dans la Chambre des Communes.

Quelques membres de l'opposition, MM. Hume, Robertson, Bright et Forbes, se prononcèrent contre le bill: la plupart, par la raison que la restitution des colonies néerlandaises en 1814, qu'ils déploraient sincèrement, se trouverait par là confirmée, ou parce que, suivant leur opinion, par la cession de Benkoelen à la Néerlande, le commerce britannique avec la Chine pourrait, en temps de guerre, être inquiété par la Néerlande.

D'autres membres, tels que MM. Astell, Money et Trout, votèrent en faveur du bill. Ce dernier disait: «that the line of arrangement, which the treaty had sanctionned, had received the approbation of the commercial houses in India, who were interested in the trade of the Indian Archipelago.»

On sait, en effet, avec quel empressement les maisons de commerce donnèrent leur approbation à ce traité, par lequel elles atteignaient complétement leur but, la liberté du commerce dans nos possessions et dans les États indépendants des îles indiennes, dont Singapoere devint bientôt le siége principal des immenses relations.

Ainsi, le gouvernement britannique, le parlement et le commerce britannique dans les Indes, accueillirent avec empressement le traité.

Du côté de la Néerlande, on fit preuve du même esprit.

Le mémoire explicatif à l'appui du traité, présenté aux Chambres, disait:

« Le traité ouvre encore une nouvelle voie à *une grande liberté de commerce et de navigation*, en tant que de plus hauts intérêts n'exigent pas une exception momentanée, *une très utile séparation du pouvoir politique et en même temps* des mesures salutaires et prévoyantes *contre toute perturbation et violation du droit*, auxquelles a donné lieu, *malgré les efforts des gouvernements européens*, l'absence de dispositions bien définies. » Ces paroles se rapportent entièrement à la démarcation de limites dont avait parlé M. Canning et justifient bien le but de l'art. 6.

Les sections de la Seconde Chambre approuvèrent le traité et la plupart des membres n'eurent aucune objection à y faire. Le 25 mai le traité fut accepté à l'unanimité des suffrages.

C'est ainsi que, dans les deux pays, ce traité fut unanimement accueilli avec un même esprit de conciliation et de libéralité, et en cela la Néerlande, il faut le reconnaître, se montrait bien plus libérale que l'Angleterre.

La réciprocité de la liberté du commerce est assurément bien la lettre du traité; mais par le fait n'est-elle pas une illusion ? L'Angleterre fait le commerce dans ses immenses possessions du continent indien et dans les possessions néerlandaises; la Néerlande l'exerce seulement dans les siennes, et celui qu'elle fait avec le continent indien, par la nature même des choses, la puissance du commerce britannique le rend presque nul. L'Angleterre est en même temps la première nation manufacturière du monde, la Néerlande est presqu'exclusivement une nation commerçante. Depuis des années, par suite d'un trop grand développement de l'industrie en Angleterre, les fabricats britanniques sont particulièrement exportés dans l'Archipel indien; les nôtres peuvent peine à y entrer en concurrence.

Ainsi le principe de la liberté du commerce, que nous ne blâmons pas en lui-même, et qui par

les modifications déjà introduites ou à introduire dans les législations de plusieurs pays, sera de plus en plus étendu, répand sans recourir à la force, les bienfaits de la civilisation parmi des millions d'habitants; et considéré relativement au traité, le principe de la liberté du commerce est par le fait tout dans l'intérêt de l'Angleterre.

Dès lors, eût-on pu croire que dix ans après, dans la jouissance de ces avantages, des plaintes se feraient entendre, des objections seraient soulevées, plaintes qui en définitive furent en contradiction avec la lettre et l'esprit du traité? C'est pourtant ce qui a eu lieu.

Rappelons-nous qu'entre ces deux faits s'était accomplie en 1830 la révolution belge, qui ajouta bien des pertes du côté de la Néerlande.

Dans un mémoire de l'association des Indes-Orientales à Glasgow, du 17 Juin 1831, il était dit: «In consequence of the separation of Belgium from Holland, the memorialists presumes to think the present a favourable moment for obtaining a more liberal interpretation of the treaty by the king of Holland.»

Cette interprétation plus libérale faisait cependant allusion, comme on va le voir, à une prétention insoutenable.

Ce fut peu de temps après que les négociations relatives à la question belge en étaient venues à un certain point d'arrêt, que l'on entendit élever hautement ces plaintes et ces prétendus griefs si mal fondés.

Il s'agissait alors de la fameuse question des droits sur le commerce: il s'agissait de savoir si le gouvernement néerlandais avait le droit d'imposer de 25 pour cent les produits des manufactures étrangères, ***sous quelque pavillon qu'ils fussent introduits***, et si par là il ne transgressait et ne violait pas les conditions du traité. Le peu de fondement de ces assertions fut pleinement démontré dans les notes envoyées par le gouvernement néerlandais et dans divers écrits [1]. Il fut clairement établi que la Hollande était restée en dedans des limites de ses droits; qu'elle avait moins fait encore que l'Angleterre elle-même dans ses propres possessions des Indes. Aussi fallut-il que l'Angleterre cédât de son côté, et que la presse anglaise, reconnaissant qu'elle s'était laissé égarer par la jalousie d'une partie du commerce et les prétentions exagérées venues des Indes ou des districts manufacturiers, rendît loyalement hommage au bon droit de la Hollande.

Néanmoins, MM. Douglas, Anderson et C°. ne craignaient pas d'écrire, en 1831, au président du conseil de commerce: «Strange however as it may appear, neither the letter nor the spirit of this treaty has been acted upon by the Dutch government. On the contrary, both have been most outrageously evaded, and, as far as we learn, without any remonstrance on the part of the British Government».

A ces plaintes des négociants de Singapoere s'étaient empressés de joindre les leurs; et de 1831 à 1836 ce ne furent qu'adresses et mémoires pleins d'accusations tout aussi absurdes, comme si le traité avait été violé à l'égard des droits sur le commerce. La première dépêche officielle à ce sujet est datée du 20 décembre 1833, et à partir de ce moment la négociation dura plusieurs années; elle fut doub'ement épineuse à cause des difficultés politiques où se trouvait alors la Hollande. Feu le ministre Verstolk van Soelen et le ministre van Zuylen van Nyevelt surent repousser avec dignité, et souvent avec énergie des prétentions qui ne tendaient pas seulement à la suppression de droits équitablement imposés, mais même au remboursement de ce que, du côté des Anglais, on prétendait avoir payé de trop. A peine les négociations commençaient-elles à prendre une tournure plus favorable, que les commerçants de Singapoere ranimèrent la querelle par de nouvelles plaintes, par de nouvelles pétitions et de nouveaux mémoires: c'est au point que nous lisons dans un écrit signé par M. J. Hamilton et 25 autres commerçants (sept. 1836): «That your Petitioners have to complain that on the part of His Netherlands Majesty, there has been a long continued system of infringement of the commercial provisions of the Treaty, an infringement in no way justified by any previous acts of your Majesty, or of your Mayesty's

[1] Voy. *Appel à la Hollande*, 1836. — *On the Java questions*, 1836. — *Défense des droits de la Hollande* (Verdediging der regten van Holland) 1836, traduit en Anglais; et *Examen de l'esprit et de la tendance du traité du 17 mars* 1824 (Onderzoek naar geest en strekking van het traktaat van den 17 Maart 1824) par M. Lauts.

subjects, and which now has come to be so severely felt, *as to threaten with total destruction the trade carried on between Great Britain and His Netherlands Majesty's Eastern possessions! !*»

Le ministre et la presse néerlandaise prouvèrent par des faits et des chiffres la fausseté de ces assertions et de ces imputations.

En 1837, fut conclu entre les deux nations un traité de commerce et de navigation qui pouvait être regardé comme la fin de toutes difficultés commerciales. L'intelligence fut rétablie entere les deux nations; le commerce et la navigation reprirent une nouvelle vie; jamais peut-être les relations de commerce n'avaient été plus vives, plus animées; les communications par les bateaux à vapeur devenaient surtout très fréquentes et secondaient de part et d'autre l'industrie et l'agriculture. Elles vont toujours en progrès et prouvent combien les intérêts des deux pays sont intimes. C'est pour ces motifs que nous déplorons tout ce qui peut nuire aux relations et à la bonne entente des deux pays; c'est pour ces motifs que nous voyons avec peine trop promptement accueillir les assertions de quelques parties souvent intéressées et animeés d'un esprit qui, par le traité de 1824, aurait dû être pour bien longtemps comprimé. La question des droits était dès lors vidée. Mais en 1840 de nouvelles plaintes se firent entendre de Pinang; il était question de « aggressions of the Dutch in Sumatra. » On remit sur le tapis l'article 6 du traité à l'égard duquel cependant, depuis la conclusion du traité, il ne s'était élevé encore aucune difficulté, et qui jusqu'alors avait paru réunir toutes les conditions d'une disposition propre à prévenir tout démêlé territorial.

« Believing [1] the spirit and right meaning of this article was intented to curb the disposition to aggrandissement in the islands of the Eastern Archipelago by one power without the sanction of the other, we conceive the wording of it is somewhat at variance with our interpretation of its meaning and intent. If however the contracting parties of the treaty meant that the officers and agents of the Netherland kingdom were to have a prescriptive right to have possession of any or all of the ports and places on the coast of Sumatra under the sanction of their government without reference to, or obtaining the sanction of the British Government for such objects, and moreover their levying duties on the importation of British produce, or merchandise at a rate exceeding double the amount of the duties levied on their own subjects in further violation of the 2 d. article of the said article amounting to prohibition and non intercourse, such terms of the Treaty between the two countries are most deeply to be deplored.»

Les plaintes se renouvelèrent aussi à Singapoere; mais comme l'affaire des droits avait été réglée, et que les commerçants avaient dû reconnaître l'injustice de leurs prétentions, on donna une autre tournure aux récriminations. Le gouverneur, M. Bonham, écrivait le 15 Octobre 1840: « the Dutch Government has at present on Borneo three separate settlements, Pontianak, Sambas, Banjermassin, it possesses the whole of the island of Borneo and has a settlement at Makassar on the Celebes, where and in the whole neighbourhood, it exercises over the natives very powerful influence; and finally there can be little doubt it will have entire control over all the large and valuable island of Sumatra. »

On faisait sonner bien haut l'ambition de la Hollande à s'étendre; et tandis qu'on se plaît à nous dire actuellement que nous ne jouissons d'aucune espèce d'influence, on faisait alors de cette « very powerful influence » un point de difficulté, un véritable grief.

Ajoutez qu'en Angleterre même on n'était pas d'accord sur la signification positive de l'article 6. Le Directeur de l'Association des Indes-Orientales de Glasgow avait, au nom du collége qu'il représentait, refusé à l'Angleterre le droit de prendre seule possession de quelque territoire dans ces mers, et mis en doute le droit de la Hollande à cet égard. Selon lui, la tendance principale du traité est la liberté du commerce. Il soutenait: « that the terms of the Treaty of 1824 *imply* an obligation on the part of each of the contracting parties, to abstain from acquiring any new possessions in the Eastern Seas *without the sanction* of the other party. »

Cette assertion ne paraît pas si mal fondée, surtout si, au lieu de *sanction*, on place *délibération en commun;* car il faut avant tout faire ici attention au but déjà rappelé plus d'une fois de la stipulation, et à ce que renferme en général la note du gouvernement anglais, sous forme d'explication. « Les démêlés qui ont donné lieu à la négociation présente, sont de nature à ne pouvoir être que difficilement termi-

[1] Ce sont les propres paroles de M. Lorrain, directeur de la chambre de commerce Pinang (6 mars 1840).

nés par des règles positives; résultant pour la plupart de la jalousie et des soupçons, des actes des employés inférieurs, il n'est possible, pour les Gouvernements, d'y mettre fin, que par une déclaration franche de leurs intentions réciproques et par une DÉLIBÉRATION EN COMMUN *sur les principes à suivre en cette matière.* »

Lord Palmerston fit cependant répondre à l'Association de Glasgow, le 27 février 1841, par M. J. Backhouse: « Viscount Palmerston directs me to observe that a treaty can only be interpreted according to the general meaning of the terms in which it is written, and not according to what either party may choose have been the original intention with which such treaty was concluded. But the treaty of 1824 does not contain any stipulation by which the general right of every independent nation to form new settlements is renounced by either of the contracting parties. It is true that certain limitations and exceptions to the exercise of that right, with respect to certain specified districts, are recorded in articles IX and X; but those limitations cannot be strained by interpretation beyond their expressed and specified extent. »

C'est donc sur cette interprétation que se fonde l'événement de la prise de possession de Laboean.

Ce qui est fort remarquable ici, c'est que les organes de l'*East-Indian Association* ne se montrèrent pas le moins du monde satisfaits de cette interprétation rigoureuse. Malgré toutes les prétentions qu'ils allèguent contre la Hollande, ils ne peuvent se persuader que le traité, interprété selon l'esprit, puisse être entendu si largement. « It cannot however, écrivaient-ils encore le 17 avril 1841, have escaped your Lordship's observation that, though art. 6 of the treaty confers an unlimited power of acquiring territory, and must be so construed, there are other articles which tend to modify this right, and specially reserve existing interests of a commercial kind to the respecting contracting parties. In so far it must held that there is a mutual obligation implied that no act of neither party shall interfere to obstruct the commerce of the other. It appears from art. 1 as well as more fully from the diplomatic notes of the plenipotentiaries, that the treaty of 1824 had a *primary* reference to commercial rights and privileges, and that in the territorial changes and arrangements which were established by its provisions, the interest of commerce were intended to be principally cared for; therefore it is true, that by act. VI the Netherland authorities possess the right of acquiring territory by conquest; it is equally clear, from art. 3, that all commercial rights and privileges enjoyed by Great-Britain are to be preserved inviolate. Your Lordship will admit that this is a modification of the right of conquest of no small importance should it really be the case that there is no power in the treaty entitling this country to check the aggressive policy of Holland (!), there is assuredly a prohibition of all aggression on her part tending to interfere with British rigths of trade with the native powers. *This country has renounced her right to form settlements in Sumatra, Borneo and Celebes*, the richest and most important islands in the Archipelago, but she has distinctly provided that Holland shall not interfere with the freedom of her commerce to these quarters. To the extent of preserving her trade, Britain is entitled to interfere in Dutch conquest. »

Voilà certes des documents très importants qui témoignent de quelle manière, il n'y a que peu d'années, en Angleterre les parties intéressées entendaient elles-mêmes le traité; documents bien importants, en effet, car ils nous apprennent comment on pensait alors à l'égard des questions de territoire, toujours dans le sens des paroles de M. Canning. Est-il donc si étonnant, qu'en Hollande on soit encore attaché à l'esprit du traité, et qu'on y demande à l'histoire les renseignements les plus exacts sur les circonstances dans lesquelles le traité a été conclu.

Il serait peut-être convenable de donner ici l'historique des circonstances qui ont accompagné l'établissement de M. Brooke sur la côte septentrionale de Bornéo et par conséquent de l'affaire de Laboean, ce second fait n'étant que la suite du premier; mais, d'une part, ce serait dépasser les bornes que nous nous sommes prescrites dans ces observations, et d'autre part, il n'est guère possible encore de faire ce récit avec toute la précision requise; d'ailleurs, nous ne sommes pas initiés aux négociations encore pendantes; et c'est la connaissance seule de ces négociations qui peut servir de pierre de touche à tout exposé, à toute assertion. Enfin les négociations précédentes sur les affaires des Indes, depuis une douzaine d'années, nous ont suffisamment prouvé tout ce qu'il y avait d'épineux dans ces affaires pour la Hollande.

Il paraît positivement établi maintenant que des expéditions contre les pirates ont conduit à un établissement définitif; qu'un particulier anglais s'est acquis un certain pouvoir sur des provinces étendues et que bien des complications ont eu lieu avec des chefs indigènes, dont on ne saurait encore calculer les suites.

Quant à l'île de Laboean elle-mêmes, elle est de peu d'etendue; c'est la situation qui en fait toute l'importance. Ne commande-t-elle pas en effet toute la baie de Braunie, les bateaux à vapeur ne peuvent-ils de ce point se rendre en bien peu de temps à l'embouchure des autres rivières et à Sarawak ? La prise de Laboean n'est-elle pas en effet une garantie pour M. Brooke, et le territoire qui aujourd'hui relève de son pouvoir, ou enfin un premier pas vers la conquête de Braunie?

L'occupation de Laboean a donc dû causer la plus vive surprise dans notre pays: on y regardait de bonne foi cette île comme une dépendance de Bornéo; et, nous le répétons, ce n'est pas le fait isolé, consenti d'ailleurs, à ce qu'il paraît, par notre gouvernement, mais c'est la tendance que révèle le fait, qui a inquiété les esprits; on a considéré alors que depuis quelque temps déjà, et aujourd'hui surtout, les organes de la presse anglaise ont mis en avant des assertions dans lesquelles nos droits sur les îles de l'Archipel indien ont en général été assez légèrement mis de côté. On a vu dans l'occupation d'une île si voisine de Bornéo, un acheminement à s'établir de plus en plus en avant dans cette dernière île; c'était faire revivre des questions que tout le monde croyait définitivement résolues.

On s'en étonnait d'autant plus que de grands événements sont survenus dans les dernières années. D'une part, en effet, les Anglais, forcés, comme leurs organes les plus estimés l'ont démontré, par la nécessité des choses et le cours des événements, à reculer de plus en plus les limites de leur territoire sur le continent, les Anglais ont su dompter des nations belliqueuses avec un héroïsme, une énergie que doit reconnaître quiconque n'est pas resté étranger à l'histoire des dernières années ; ils ont su faire plier sous leurs armes victorieuses des puissances colossales et les rendre tributaires de leur empire; — d'autre part, ils ont fait tomber le mur qui séparait la Chine des autres pays; — ils ont définitivement pris pied dans le Golfe arabique, étendu leurs possessions au Cap et fait éprouver à la Nouvelle-Zélande la force de leurs armes. Que si, d'un coté, quelques-uns de leurs organes préviennent le gouvernement contre de nouvelles trop vastes conquêtes, il en est d'autres qui insistent pour que le pouvoir de l'Angleteree s'étende toujours davantage dans l'Archipel indien; d'un trait de plume ils contestent et suppriment des droits qui paraissaient irréfragables et qui, dans le doute, n'auraient pas dû du moins être traités avec une si inconcevable légèreté. C'est ainsi qu'il aurait fallu songer un peu plus aux suites et se pénétrer un peu mieux de l'esprit bienveillant et pacificateur qui a dicté le traité avec la Néerlande.

Nous ne voulons pas relever certaines sorties que quelques journaux anglais se sont permises à cette occasion; toutefois nous ne saurions laisser passer inaperçues les lignes suivantes :

« Ainsi, s'écrie le *Morning Chronicle* du 27 janvier, » ainsi notre premier établissement dans l'Archipel indien peut être considéré en ce moment comme fondé »; et il ajoute plus loin : « Cet état de choses amènera bientôt, nous le présumons, une enquête sur les prétentions des Hollandais relativement à ces vastes territoires de l'Archipel. Quand une nation civilisée s'attribue des droits de souveraineté, il faut qu'elle soit en état de protéger ceux qui consentent à être ses sujets. Jusqu'à ce jour la Hollande a été impuissante dans l'Archipel. Loin de pouvoir mettre les naturels à l'abri du pillage et de la captivité, elle a vu ses propres navires de guerre capturés et enlevés par les flibustiers (!). A l'avenir son commerce, de même que celui des autres nations, se trouvera exempt d'inquiétudes, grâce à la présence d'une escadre britannique!! » Que d'insinuations dans ce peu de lignes! Nous réfuterons bientôt ce que le journal dit de la piraterie et de la prétendue impuissance où se trouvent les Hollandais à protéger le commerce et à se faire respecter aux Indes. Quant à ces insinuations, c'est bien le cas de répéter avec le cardinal de Retz : « Le talent d'insinuer est plus utile que celui de persuader; parce que l'on peut insinuer à tout le monde, et que l'on ne persuade presque jamais personne. » Mais revenons en à l'affaire qui nous occupe.

Pour motiver quelque peu le sens qu'on a prêté en Hollande aux événements de Bornéo, et pour faire voir que nous avions raison, en commençant, de dire que l'on fait par trop revivre l'esprit qui animait déjà Raffles contre la Hollande, nous rapporterons l'extrait suivant du *Times* (2 octobre 1846):

«So rapid and extraordinary has lately been the development of incidents in the Indian Seas that the Oriental Archipelago and the adjacent continent of Australia bid fair to open as novel and interesting a field to British entreprise as the discovery of the Indies first offered to the Spaniards. A few short years ago the islands in question, though they had been known for centuries, and were daily coasted by English merchants and seamen, were regarded without interest or attention, and seldom mentioned but in connexion with some miraculous vegetable or gigantic reptile. Even the events of the war and the temporary occupation of one of these magnificent spots were insufficient to secure due consideration to the memorials of almost the only man who, in 1812, viewed the Indian Archipelago in the colours which it is assuming at present. For 30 years our traders continued to traverse this highway to our Eastern empire, without even a passing notice of the rich *diversoria* which opened their gates to them on every side, acquiescing in piratical ravages more insolent and inveterate than those of Sallee or Tunis, and content with a single post at the inlet of this vast region, which was all that the spirit and ability of a single Englishman could persuade his Government to secure from the marauding violence of native robbers, *or the jealous monopoly of an European rival.*

«*Now all things are changed, and if Sir* STAMFORD RAFFLES *could revive he would find the whole nation ready to embrace his opinions, and to carry out his projects* TO A POINT WHICH HE COULD HAVE HARDLY CONTEMPLATED HIMSELF. We seem suddenly cognizant of the fact that a region of enormous promise is ready to yield us the virgin treasures of its soil, — that islands so vast as to have baffled *the intruding spirit of the Dutch* and Portuguese, offer *in their undiscovered interiors and misconceived populations* an insatiable market for our goods, and an inexhoistible supply of native riches in return. At a period when competition and familiarity, concurring with the stimulus to more adventurous enterprise given by recent legislation, have made the old emporiums of the world appear stale and unprofitable, we are unexpectedly invited into a field of unbounded wealth and fabulous attraction which we seem never to have heard of before» etc.

Tout cela ne tend-il pas à éveiller un esprit de convoitise, à l'égard de Bornéo et de l'Archipel en général, peu en harmonie avec le but du traité et des droits acquis? Et certes nous n'avons pas encore fait choix ici des articles les plus durs pour notre nation ou blessant directement notre influence politique. Guidés que nous sommes du désir de ne point éveiller d'animosités, nous nous garderons d'en citer d'autres. Motivons pourtant notre opinion pourquoi dans les circonstances actuelles il est à désirer qu'on ne se laisse pas par trop engager en Angleterre à s'établir à Bornéo, simultanément avec les Néerlandais. Il s'agit, dit-on, de civiliser les sauvages, de relever ces peuplades barbares. Noble but assurément. Mais soyons justes; n'existe-t-il pas encore des millions d'individus incontestablement soumis à l'Angleterre, sur le continent comme dans les îles du grand océan, à la civilisation desquels il faudrait travailler avant tout? Pourquoi se charger par préférence de cette tâche à l'égard de quelques centaines de mille indigènes qui se trouvent à Bornéo? Pourquoi ne pas laisser cette mission à l'État qui possede déjà la plus grande partie de l'île? Civiliser un peuple, augmenter pour lui la masse des lumières, c'est là certes un but auquel il faut tendre. Mais y parviendra-t-on mieux quand deux peuples civilisés agiront à la fois sur le même territoire? N'y a-t-il à redouter entre eux ni choc d'intérêts, ni jalousie si facile à expliquer et jusqu'à un certain point à excuser? L'expérience, l'histoire ne donnent-elles pas ici le conseil tout opposé? Si, pour civiliser les indigènes, pour introduire le commerce et la prospérité dans ces contrées, on n'adopte point une marche lente et sûre, il faudra s'attendre à une série de guerres non-interrompues.

«We find ourselves in contact with a barbarous people whose habits of life are not only strongly exposed to the peaceful progress of commercial operations in their neighbourhood; but are also to ancient and to deeply rooted in the native character to be readily changed.» Ce sont là les expressions du *Globe* (2 octobre 1846) et il ajoute: «The princes of the peninsula of India *could not* remain at peace with us. Reckless oppression of their people, and robbery and extermination of each other has been their rule of conduct for ages; and to abandon it except on compulsion was impossible. As a near neighbour, and a superior power, to whom such proceedings were not only evil in principle but exceedingly inconvenient in practise, *we were compelled to interfere and ultimately to effectuate our interference by conquest.* Already we find ourselves in a very similar relation to the Sultan of Borneo. His chief subjects are pirates(?); but we cannot permit the continuance of their occupation.»

Ce n'est pas sans fondement, comme on le voit, que nous craignons ici le commencement d'hostilités sans

terme avec ces peuples. On se verra certes forcé, par la nature même des choses, à conquérir successivement chaque province; et les indigènes voyant flotter deux drapeaux dans leur île, auront assez de bon sens pour se réfugier tantôt sous la protection de l'un, tantôt sous celle de l'autre. De là mille difficultés sur les frontières, sur la division des peuplades, etc.; de là, par conséquent, un état de choses en parfaite contradiction avec l'esprit du traité, et avec le but qu'on s'est proposé par l'art. 6. Quelles suites funestes pour l'humanité et désastreuses pour les intérêts de la civilisation et du commerce n'entraînera pas en général la possession de colonies en commun! Il suffit de rappeler ce qui s'est passé à Haïti entre les Espagnols et les Français; au Canada, entre les Français et les Anglais; au Brésil, entre les Hollandais et les Portugais. Est-ce que par hasard les mêmes causes n'auraient plus les mêmes résultats? Et les indigènes, de leur côté, n'exciteront-ils, n'entretiendront-ils pas, dans l'espoir de recouvrer leur indépendance, la jalousie entre les deux peuples qui voudront se constituer leurs maîtres? Les fonctionnaires inférieurs, une fois la jalousie bien excitée, ne perdront-ils pas bien vite de vue l'importante mission qui leur aura été confiée? Ne serait-ce pas ainsi se replacer de plein gré dans les difficultés dont le traité de 1824 a voulu prévenir le retour?

Nous le demandons: ne serait-ce pas d'une politique plus saine, et conforme au traité, d'introduire la civilisation par degrés, plutôt que de devancer le temps et de vouloir tout obtenir de la violence? Certes, les négociateurs de la Néerlande l'ont bien reconnu dans leur note, et cette note, les négociateurs anglais se sont complu à reconnaître la justesse des vues qui y règnent. N'ont-ils pas dit «que la sûreté nécessaire au commerce comme aux individus, *semble ne pouvoir être établie que par l'exercice* MODÉRÉ *d'une influence européenne.*»

En s'immisçant trop ou trop tôt dans les affaires des indigènes, on courrait le danger de nuire à la cause qu'on veut faire triompher et de donner naissance à une série de difficultés. Il n'est pas hors de propos de rapporter ici les propres paroles du *Times* (9 octobre 1846): «Influence leads to intervention, and intervention leads to the successive establishment and deposition of all kinds of native dynasties, in the utterly hopeless expectation of securing a just or humane Government, till burdensome supervision, expensive occupation or unwelcome *conquest* crown the responsabilities incurred by simply opening a new port to commerce.»

Conquête sur conquête, telles sont les suites auxquelles il faut s'attendre en s'ingérant d'une manière prématurée dans les affaires des indigènes; il ne nous est pas possible de le démontrer plus clairement. Et ce serait cependant se placer en flagrante contradiction avec l'art. 6 du traité, qui, pris à la lettre et selon l'esprit, réclame la plus grande circonspection dans la fondation de nouveaux établissements. Il est à remarquer que le texte officiel hollandais fait même usage d'un mot dont la signification dans cet idiome est plus restreinte; il parle de *comptoirs* (kantoren), expression qui fait penser tout d'abord à une simple loge de commerce. A côté de cette prudente réserve que respire le contrat, il est étrange d'entendre le *Times* s'écrier: «It seems to be assumed as beyond a question that we may regulate the Borneo succession at our will», et d'autant plus étrange, que le même journal remarque: «it is hardly a creditable fact to refer to, that in Hindostan we have often regarded with such reference the regal rights of a vicious despot as to let him torture his subjects by hundreds, when a motion of our arm would have checked his deeds of blood.»

Si donc un des organes les plus accrédités de la presse anglaise reconnaît cette réserve pour le Hindostan, pourquoi, d'autre part, regarde-t-on avec une espèce de dédain en Angleterre les prudents efforts de la Hollande, pour guider les populations de l'Archipel dans la voie de la civilisation, pour introduire parmi elles des moeurs plus douces, plus humaines? Forcer les choses, ce serait se jeter volontairement dans une guerre d'extermination; car, et personne mieux que Raffles ne l'a démontré, le fanatisme et l'avidité ont si profondément enraciné l'amour du pillage dans ces populations insulaires, qu'il n'en est aucune qui ne s'y adonne plus ou moins. Le temps apportera sans doute beaucoup d'améliorations à cet état de choses; et l'emploi des bateaux à vapeur surtout nous donnera sur les indigènes une supériorité qui produira les meilleurs résultats. L'auteur que nous venons de citer disait encore dans son ouvrage que la civilisation des peuplades des grandes îles de l'Archipel était de mille ans arriérée relativement à Java. Maintenant on veut supprimer ces siècles, et faire un grief à la Hollande de ce qu'elle n'a pas fait assez pour civiliser ces mêmes peuplades.

Mais nous avons dit aussi que les motifs allégués par les journaux n'étaient point plausibles. En effet, quel degré d'importance le commerce britannique n'a-t-il pas atteint dans les possessions néerlandaises! Autant de fois que la malheureuse jalousie des négociants de Singapoere et des lieux environnants a élevé des plaintes, autant de fois aussi on a vu les chiffres en démontrer l'injustice. Donnons-en pour preuves les résultats de quelques années avant le traité.

En 1819, par exemple, 43 bâtiments néerlandais importèrent à Java, pour une valeur de fl. 1,843,144, et dans la même année 62 navires anglais importèrent dans cette île pour une valeur de fl. 3,378,406; ce qui fait les deux tiers de toute l'importation. Quelle différence en faveur de l'Angleterre!

En 1822, la valeur des laines et cotons importés d'Angleterre fut de fl. 1,948,753, et du Bengale, de fl. 1,402,346, ensemble fl. 3,351,099. Dans la même année, la valeur de ces mêmes fabricats importés de la métropole néerlandaise fut seulement de fl. 193,457, et de l'Archipel, de fl. 688,474.

En 1823, la valeur des laines et cotons importés de la métropole et de l'Archipel indien par des bâtiments néerlandais fut de fl. 1,232,002; par des navires anglais, de fl. 3,132,636, et en sus du Bengale, de fl. 1,168,283.

En 1824, l'année où fut conclu le traité, l'importation de ces mêmes produits offrit une valeur totale de fl. 3,856,641; dans laquelle figurait la métropole pour fl. 696,983, et l'Archipel indien pour fl. 893,193; l'Angleterre à elle seule, pour fl. 1,731,942, et le Bengale encore pour fl. 489,013.

Dans la même année, l'importation des produits de l'industrie nationale à Java fut d'un million et demi, et celle des produits de l'industrie anglaise, de trois millions! Était-ce là un décroissement dans les relations de commerce? et cependant des négociants anglais se plaignaient encore, et Sir S. Raffles vint de son plein gré s'établir à Singapoere, par la raison qu'il avoue dans ses Mémoires, que les Néerlandais entravaient le commerce de la Grande-Bretagne, alors que, quoique les colonies fussent retournées déjà depuis dix ans au pouvoir du gouvernement néerlandais, les deux tiers de l'importation y restaient toujours entre les mains des Anglais.

Le développement qui s'est opéré dans l'industrie belge pendant la période de 1825 à 1830, et la nouvelle impulsion donnée au commerce des provinces septentrionales du royaume des Pays-Bas par l'institution de la Société de Commerce, contribuèrent, il est vrai, à placer les choses dans une situation plus normale; et les événements politiques de 1830 et des années qui suivirent cette époque vinrent interrompre toutes les relations ordinaires; mais, par exemple, après 1833, nous voyons encore le commerce anglais s'accroître à Java. Les preuves en existent dans les documents fournis au parlement de la Grande-Bretagne. L'importation y est constatée en livres sterling de la manière suivante:

	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.
Des Pays-Bas. . . .	416,785	357,969	338,305	481,420	575,392
De la Grande-Bretagne.	304,610	367,394	271,300	276,541	337,633

Ainsi, en 1834, l'importation sous pavillon britannique excédait encore de 10,000 liv. sterl. l'importation sous pavillon néerlandais, et s'il y eut un décroissement pendant deux années, en 1837, cette même importation s'est de nouveau accrue d'une manière sensible. Et cependant les exigences et les plaintes augmentaient toujours dans une nouvelle proportion, et tout cela, alors même que le commerce néerlandais dans les possessions britanniques n'avait qu'une bien légère, voire même aucune importance.

« Selon les rapports officiels, a dit le ministre Verstolk van Soelen dans une note du 10 avril 1841, la valeur des marchandises importées à Java, de 1835 à 1839, sous pavillon britannique, monte:

Pour 1835 à la somme de fl. 2,840,684
» 1836 » » 2,747,298
» 1837 » » 2,931,312
» 1838 » » 4,237,893
» 1839 » » 3,517,763

« Le commerce britannique s'est donc sensiblement accru pendant ces dernières années, et il est dès lors inexplicable d'entendre ce même commerce se plaindre précisement à cette époque de traitements indus qu'il aurait éprouvé de la part des Pays-Bas.

« Il convient aussi de remarquer qu'outre le commerce qu'elle entretient directement avec les possessions néerlandaises d'outre-mer, la Grande-Bretagne jouit encore d'une part indirecte très-considérable dans le

commerce, en fournissant presque tout le fil de coton qui sert dans les Pays-Bas à la fabrication des étoffes destinées pour les Indes. On évalue par année cette quantité de fil au moins à 1,800,000 livres des Pays Bas, ce qui présente une valeur d'environ 2,500,000 florins.

« Il n'y a dans les Pays-Bas que trois filatures de coton, qui ne produisent qu'une très-petite partie du fil que les tisseranderies néerlandaises consomment. Comme il n'y a pas d'apparence qu'il soit donné plus d'impulsion ou d'extension à ces filatures, il s'ensuit que les manufactures de la Grande-Bretagne sont très-intéressées à l'accroissement du débit dans les Indes des produits des fabriques néerlandaises. Si, en outre, on considère que, suivant des renseignements authentiques, le fil anglais propre au tissage revient dans les Pays-Bas de 13 à 15 pour cent plus cher qu'en Angleterre, et que la fabrication néerlandaise est encore bien en arrière de celle d'Angleterre, il sera évident que le droit différentiel de $12^{1}/_{2}$ pct. existant dans l'Inde néerlandaise sur l'introduction des cotons, n'offre pas une protection trop forte pour manufactures des Pays-Bas, et que l'industrie anglaise peut concourir dans les possessions néerlandaises d'outre-mer, pour ainsi dire, sur un pied égal avec celle des Pays-Bas.

« L'état comparatif suivant des importations néerlandaises et anglaises dans l'île de Java, achèvera de prouver l'injustice des doléances que l'on produit aujourd'hui.

« Pendant les années 1837, 1838 et 1839, il est entré à Java des toiles et cotons de fabrication néerlandaise pour une valeur de	fl. 18,081,969
« La valeur du fil anglais employé à la fabrication de ces marchandises montant à	7,500,000
« Il en résulte que l'industrie des Pays-Bas a eu dans cette importation un intérêt de.	fl. 10,581,969
« La valeur des cotons anglais entrés à Java pendant ces mêmes années s'élève à la somme de.	fl. 8,746,959
« A laquelle il faut ajouter celle du fil anglais employé dans les Pays-Bas à la fabrication des toiles et cotons néerlandais expédiés pour Java.	7,500,000
« Ce qui donne pour la part des manufactures britanniques dans le commerce de Java, pendant les trois années en question, une somme de.	fl. 16,246,959

« L'industrie britannique a donc eu dans la consommation des étoffes de coton, à Java, pendant les trois années indiquées, une part plus forte de près de six millions que l'industrie des Pays-Bas, et rien ne justifie les griefs qui tendent à faire croire que la première y aurait éprouvé une diminution considérable, et moins encore une exclusion totale. Toutes ces considérations donneront sans doute au gouvernement de S. M. britannique l'entière conviction de la bonne foi que le gouvernement néerlandais met à exécuter le traité de Londres de 1824, et le soussigné se félicite de pouvoir ajouter que son gouvernement s'empressera toujours d'examiner les plaintes qui lui seront adressées, et de remédier sans perte de temps aux abus dont l'existence lui aura été démontrée. »

Nous ajoutons à ces données celles obtenues les années subséquentes.

L'importation pour compte de particuliers à Java s'est montée : [1]

	Des Pays-Bas.		De l'Angleterre.
En 1845	fl. 9,825,702		fl. 5,851,388
Moyennes de 1838–1842	11,295,182		» 3,862,206
En 1845 Moins	fl. 1,469,480	Plus	fl. 1,989,182

On voit par cette comparaison que l'importation des Pays-Bas a assez considérablement diminué, tandis que celle de l'Angleterre a augmenté dans une proportion remarquable. Nous reproduisons la remarque qui termine ces tableaux :

« Ces chiffres démontrent à l'évidence combien les assertions de plusieurs journaux anglais sont erronées, lorsqu'ils suggèrent que le commerce anglais dans nos possessions orientales va en déclinant. Tout au contraire, il se trouve proportionnellement dans une condition bien plus favorable que le commerce d'importation nationale. En 1845, le commerce anglais a dépassé de fl. 938,537 la moitié du commerce néerlandais, proportion qui, certes, ne se trouve pas balancée par notre commerce dans les possession britanniques. »

[1] Voir le *Moniteur des Indes*. 1re Partie, pag. 184.

En 1845, la valeur des toiles et tissus de coton importés de la métropole a été de fl. 6,123,499 (fabrication néerlandaise fl. 5,320,061); et celle des toiles et tissus importés de l'Angleterre, de fl. 4,410,308. La valeur des draps et autres étoffes de laine importés des Pays-Bas a été de fl. 233,547 (fabrication néerlandaise fl. 92,306); et celle des mêmes fabricats importés d'Angleterre, de fl. 112,429.

Nous pourrions, à ces données statistiques, en ajouter encore bien d'autres, mais ce serait trop s'étendre sur ce point. Les chiffres que nous venons de produire suffisent déjà pour démontrer combien sont mal fondées les assertions de quelques journaux anglais qui prétendent que la Néerlande ne cherche qu'à s'emparer pour elle seule de tout le commerce d'importation et à priver l'Angleterre de la part qui lui revient d'après la lettre et l'esprit du traité. A notre tour, nous attendons des organes de la presse anglaise qu'ils nous donnent les chiffres de l'importation néerlandaise dans les possessions britanniques; importation qui, cependant, doit résulter aussi de l'esprit et de la lettre du traité, mais qui, en présence de la supériorité du commerce de l'Angleterre et du nombre de ses fabriques, doit naturellement être presque nulle pour notre pays, et ce nonobstant le principe de réciprocité qui a dicté le traité. L'avantage est ici tout-à-fait du côté de l'Angleterre, et le principe de réciprocité, sous ce rapport, par conséquent illusoire pour nous. Ce que nous disons là n'annonce pas de notre part l'intention d'attaquer ce système de réciprocité en lui-même, mais il est bon de faire remarquer que par la nature même des choses *nos* colonies constituent notre rayon d'action presqu'exclusif dans ces parages; tandis que les Anglais ont *leurs* colonies *et* les *nôtres* comme centres d'activité. Dès lors, n'est-il pas de toute injustice qu'un esprit de convoitise se manifeste de plus en plus sur des îles qui, en grande partie, d'ailleurs, sont en notre pouvoir?

Cet esprit paraît encore bien plus injuste, bien plus mal fondé, lorsqu'on considère que trois ou quatre ports néerlandais de Bornéo sont des port-francs; et que dans le moment même, pour ainsi dire, où l'établissement de Laboean est formé, le port de Mangkasser, d'un intérêt si puissant pour le commerce, est déclaré également port-franc par le gouvernement des Pays-Bas, mesure libérale qui sera en premier lieu bien féconde pour l'industrie et le commerce anglais. — Il y a plus encore: presqu'au même moment il est donné par notre gouvernement un exemple, si ce n'est unique, du moins bien rare, dans les annales de l'histoire. La Néerlande s'efforce de faire ouvrir à toutes les nations commerçantes un marché jusqu'ici entièrement fermé au commerce du monde et dont depuis des siècles elle avait la possession exclusive: nous voulons dire le Japon[1]. Si cette tentative réussit, certes la Grande-Bretagne, surtout depuis son traité avec la Chine, en retirera, la première, les plus grands avantages. — Notre patrie a-t-elle mérité d'être taxée de mesquine et tracassière, comme nous venons de le voir avec peine dans quelques-uns des organes de la presse anglaise? — Est-ce que ceux-ci sont bien dans l'esprit et la tendance du traité, quand par exemple nous entendons un journal s'exprimer de la sorte: «Though the Archipelago is not yet half explored, we know that there is quite room enough for both the Dutch and ourselves; far more space than we can *occupy* to any profitable purpose and natural ressources; far more extensive than we can both bring into play in support of our commerce for a full century to come. The only danger to be apprehended is that of our quarrelling upon some technically difficulty, and we certainly see something of this danger at present in the disposition of the Dutch Governement to push its territorial claims very far beyond the scope of its ability to use or occupy what is claimed, and to wield the power it would *assume in a somewhat illiberal manner*. Timely negotiation, however, may ward off this danger[2]. »

Tout ce passage nous paraît très significatif; il explique clairement le but où tendent toutes ces plaintes sur le décroissement du commerce qu'on élève de divers côtés dans les Indes et en Angleterre; puissent les chiffres que nous avons donnés faire voir jusqu'à quel point notre conduite est vraiment *libérale* envers le commerce britannique. Puissent de tels arguments être pris en juste considération dans les négociations qui se poursuivent en ce moment.

Nous trouvons dans ce passage du *Globe* quelques mots qui ont rapport à une considération qu'on cherche, à ce qu'il paraît, à faire prévaloir, et que nous avons vu reproduire dans les journaux français: nous voulons dire l'État de la puissance de la Néerlande « *to use or occupy what is claimed.* »

[1] Nous avons vu avec satisfaction le *Journal des Débats* et d'autres journaux français applaudir à ces démarches du Roi des Pays-Bas et les apprécier comme elles le méritent.

[2] *Globe*, 30 Sept. 1846.

Certes la Néerlande, comparativement aux grandes puissances, a un petit territoire et une population peu nombreuse, et ce serait folie à elle que de chercher à s'élever au-dessus de ses forces; mais il y a quelque chose de subtil et en même temps de faux et d'insinuant à faire ce pays plus petit qu'il ne l'est en effet, et à chercher dans cette condition d'un État un prétexte pour exciter pour ainsi dire la convoitise. Un pays dont la population s'augmente annuellement de 30 à 35,000 ames suivant l'excédant des naissances sur les décès; qui depuis 1830 compte 460,000 habitants de plus; un pays qui de tous côtés cherche aujourd'hui des débouchés pour le surcroît de sa population; un pays où affluent tant d'habitants des contrées voisines si peuplées; un pays qui possède de grands capitaux et qui s'est en tout temps imposé des sacrifices énormes pour maintenir son crédit public; un pays célèbre autrefois par ses grandes entreprises et renommé pour la persévérance de son génie de colonisation: un tel pays ne saurait d'un trait de plume se voir déchoir dans son « *ability to use or occupy what is claimed.* »

Mais, dit-on, pourquoi n'avez pas cherché à établir un plus grand nombre de colonies? Les raisons en sont claires: d'abord, parce qu'après avoir obtenu la restitution des colonies, plusieurs années étaient nécessaires pour parvenir à les réorganiser; ensuite, parce que des difficultés de toute espèce exigèrent, après la séparation de la Belgique, la présence en Europe de presque toutes les forces de la Néerlande; et enfin, parce que le caractère national veut que le Néerlandais agisse avec circonspection et ne s'occupe de colonisation que quand il est assuré de bâtir sur des bases solides. L'histoire le confirme: la Néerlande n'est pas restée en arrière; le développement prodigieux de Java et d'autres possessions le prouve assez; seulement elle n'a point voulu embrasser trop à la fois. La circonspection sous ce rapport ne peut donner des titres à autrui. Tout appelle maintenant notre pays à prendre un essor plus étendu dans la colonisation. Aussi, de nouveaux projets dans les Indes orientales et occidentales mûrissent aujourd'hui et l'on peut compter avec confiance que le gouvernement et la nation en poursuivront l'exécution avec cette fermeté et cette *ability* que l'affaire exige.

Est-ce que l'on ne pourrait pas demander à l'Angleterre, avec sa population, ses richesses et sa puissance, si elle n'a pas aussi des territoires encore à cultiver et à peupler.

Nous le répétons, nous n'aimons nullement à présenter notre pays sous un aspect au dessus de sa puissance réelle; mais il est loin d'être équitable de lui donner un rang par trop inférieur. M. Macgregor dit même: « Although under Napoleon their commerce was nearly annihilated, that statesman will be greatly in error, who classes the kingdom of Holland among those which now stand low in political consequence. » Et il finit par tracer une comparaison frappante entre la Néerlande et l'Espagne beaucoup plus étendue et plus riche en ressources du sol, qui ne témoigne pas du tout en défaveur de notre pouvoir.[1] Quoi qu'il en soit de la puissance politique de la Néerlande, il est certain que sous le rapport de son industrie et ses produits, les relations commerciales de l'Angleterre avec cet État d'un rang secondaire sont très importantes, et surpassent en étendue celles qu'il entretient avec des États du premier ordre. Les chiffres suivants le prouvent d'une manière frappante.

TABLEAU DE LA VALEUR DES EXPORTATIONS DES PRODUITS ET DES MANUFACTURES DU ROYAUME UNI DE LA GR.-BRETAGNE.[2]

	TOTAL. Livres sterling.	à la Néerlande. Livres sterling.	à la France. Livres sterling.	à la Russie. Livres sterling.
1836	53,368,572	2,509,622	1,591,381	1,742,433
1837	42,070,744	3,040,029	1,643,204	2,046,592
1838	50,060,970	3,549,429	2,314,141	1,663,243
1839	53,233,580	3,563,792	2,298,307	1,776,426
1840	51,406,430	3,116,190	2,378,149	1,602,742
1841	51.634,623	3,610,877	2,902,002	1,607,175
1842	47,381,023	3,573,362	3,193,939	1,885,953
1843	52,279,709	3,564,720	2,534,898	1,895,519
1844	58,584,292	3,131,970	2,656,259	2,128,926

Au premier coup d'oeil que l'on jette sur ce tableau on s'aperçoit de la haute importance de l'exportation des produits de l'industrie et du sol du Royaume-Uni aux Pays-Bas. En effet, elle surpasse de plus d'un tiers celle de l'Angleterre à la France, et de plus de la moitié l'exportation de l'Angleterre à la Russie. A cette exportation annuelle constante de 3 à $3^1/_2$ millions de livres sterling de valeur il faut encore ajouter l'exportation directe de l'Angleterre aux Indes-Orientales ot Occidentales, non comprise dans ces chiffres.

En présence de si grands intérêts, à quoi servent toutes ces exclamations qui ne pourraient que blesser la sympathie et froisser les intérêts réciproques; pourquoi éveiller des discusions surannées sur des questions de territoire aux Indes, au moment même ou par le développement des communications, ces intérêts pourront s'accroître de jour en jour.

[1] Voir l'introduction au rapport précité.

[2] Dressé d'après les tableaux authentiques présentés au parlement du Royaume Uni et communiqués par le *Companion of the British Almanac*.

A ce reproche peu généreux d'impuissance et comme corollaire est venu se joindre celui de n'avoir pas su réprimer la piraterie. Une longue réfutation n'est pas ici nécessaire. Pour toute réponse il suffit de renvoyer aux articles écrits à ce sujet par M. Cornets de Groot, secrétaire du ministère des colonies et publiés dans notre recueil, et au résumé des mesures prises par le gouvernement néerlandais pour réprimer autant que possible la piraterie dans l'Archipel indien [1]. On y verra combien sont injustes et mal fondées les plaintes si souvent élevées à ce sujet; comment le gouvernement s'est acquitté avec zèle de cette tâche difficile et ce qu'il fait encore pour agir conformément aux stipulations du traité de 1824, et souvent même avec plus d'effet que la Grande-Bretagne avec sa puissance si formidable. Dans le temps, le gouvernement britannique fut exhorté par les organes de la presse à se montrer plus énergique dans l'emploi de ses moyens de répression contre la piraterie. N'a-t-on pas lu par exemple dans un journal ministériel, le *Courier*, au commencement de l'année 1837, et d'après les observations des journaux anglais dans les Indes, le passage suivant: « Il est vrai que dans les parages des Indes-Orientales on a constamment exercé la piraterie avec plus ou moins d'audace ; mais dernièrement le nombre des pirates s'est tellement accru, ils ont dirigé leurs excursions avec tant de hardiesse et avec un tel succès, qu'ils ont attiré l'attention générale. De tout ce que nous avons pu résumer des nouvelles données par les feuilles indiennes, nous nous contenterons, pour en dire le moins possible, de transcrire ces quelques mots: *qu'on a montré l'indifférence la plus incompréhensible au sujet de la propagation de cette plaie toujours croissante.* En 1824, nous nous sommes engagés par traité avec les Néerlandais à réprimer de concert la piraterie dans les mers orientales. Mais quant à nous, qui avons fait beaucoup de bruit de la prétendue infraction des Néerlandais aux traités qui réglaient notre commerce avec Java, il est dit dans ces feuilles indiennes que *nous n'avons presque rien fait pour accomplir la tâche* qui nous était imposée par le traité de 1824, quoique nous eussions plus d'intérêt que toute autre puissance à purger les mers de ces brigands. Le CANTON FREE PRESS *certifie que les efforts du gouvernement néerlandais pour réprimer la piraterie* MÉRITENT LES PLUS GRANDS ÉLOGES; mais que pour notre part nous n'avons rien fait, en sorte que la piraterie RÈGNE AVEC PLUS D'AUDACE DANS LE VOISINAGE DES ÉTABLISSEMENTS BRITANNIQUES QUE DANS CELUI DES POSSESSIONS NÉERLANDAISES. »

Mais le *Courier* en dit encore ailleurs davantage à ce sujet:

« Dans l'intérêt du commerce, qu'a fait notre gouvernement dans ces parages contre la piraterie? Pas un seul bâtiment de guerre anglais ne stationne dans la mer de la Chine, ni même à Singapoere, et c'est par hasard s'il en est un qui donne la chasse aux pirates. Les Américains, depuis leur sanglante affaire à Qualla Batoe, n'ont plus rien fait ici; on assure cependant que ces mers seront dorénavant une des stations des forces navales américaines; mais, en vérité, deux ou trois bâtiments de guerre auront une grande étendue à parcourir depuis le Cap de Bonne-Espérance jusqu'à la mer du Japon. Les Portugais, ainsi qu'on nous l'apprend, n'ont ici aucun armement quelconque. Les Espagnols ont à Manille un certain nombre de bâtiments appelés *pontinès* et servant à donner la chasse aux pirates malais qui infestent la mer au sud de l'île de Luçon. Un écrivain du *Canton Free-Press* a, d'une manière fort comique, réprésenté ces bâtiments comme très propres à la pêche des huitres et des tortues, mais nullement en état de reprimer le brigandage des écumeurs de mer. LES NÉERLANDAIS SEULS ONT DÉPLOYÉ UNE GRANDE ÉNERGIE POUR DÉTRUIRE LA PIRATERIE, ET LEUR ZÈLE A CET ÉGARD EST DIGNE DE TOUS ÉLOGES. *Dans les environs de Java et en général dans tous les parages qui avoisinent leurs possessions, ils ont purgé la mer de ces forbans, ou en grande partie réprimé leur audace.* EUX SEULS *ont su prendre des mesures efficaces pour délivrer ces mers de toute attaque des pirates,* et en faire ce que la volonté du Créateur a décidé qu'elles fussent, *la grande route des peuples!* »

A de pareils témoignages d'une partie de la presse anglaise et indienne elle-même, et qui montrent jusqu'à l'évidence que la Néerlande, malgré sa prétendue impuissance, a fait même plus que son devoir, que pourrions-nous ajouter de plus concluant, de plus significatif?

Et cependant, en 1845, on accusait toujours la Néerlande de négligence dans la répression du brigandage des corsaires! Encore tous les jours nous lisons dans les journaux anglais d'aussi ridicules accusations!

[1] Voir le *Journal de la Haye*, du 5 février; les journaux de commerce d'Amsterdam et de Rotterdam se sont empressés de tout temps de réfuter ces assortions.

Il est vrai qu'après 1837 l'Angleterre s'occupa plus sérieusement de chasser les pirates des mers indiennes ; ce fut après cette époque que la *Dido* et autres bâtiments y concoururent d'une manière éclatante, et naturellement pendant et après la guerre de Chine, époque à laquelle de plus grandes forces navales durent paraître dans ces mers. Mais les éloges décernés par le *Courier* et les journaux anglais dans les Indes au gouvernement néerlandais n'en perdent rien de leur grande signification aux yeux de tout homme impartial. Depuis 1837 le gouvernement néerlandais n'a cessé de poursuivre avec la même activité les corsaires dans la mer des Indes, et de nouveau il a contribué d'une manière efficace à donner la chasse à ces écumeurs de mer. On ne se souvient pas que depuis 1815 un bâtiment de commerce néerlandais d'Europe ait été attaqué par les pirates. La marine marchande anglaise, dans les mers de la Chine et autres parages, dans le rayon britannique, peut-elle en dire davantage ?

Nous doutons cependant qu'on puisse parvenir de sitôt à détruire entièrement cette plaie de la piraterie. La situation de ces mers, les nombreux repaires de ces pirates, l'esprit des populations qui se livrent à ce brigandage, le grand nombre de petites îles, de rochers et de récifs qu'elles habitent ; tous ces motifs exigeront encore plusieurs années avant que l'on parvienne à purger entièrement ces mers. La destruction de la piraterie y coûtera plus de peines que celle des corsaires de la Méditerannée qui résistèrent si longtemps.

Nous ne croyons pas devoir en dire davantage aujourd'hui sur ce sujet, surtout après tout ce que le *Moniteur* a publié à cet égard et ce qu'il doit même encore publier. Nous ferons seulement remarquer qu'en formulant ce reproche on a procédé d'une manière fort étrange. Des journaux anglais accusent les Néerlandais quand même : « Vous ne réprimez pas la piraterie, ou vous ne le faites que faiblement, car vous n'êtes pas assez puissants. » — Et si notre gouvernement envoie encore des expéditions plus considérables et mieux armées pour porter de plus rudes coups, par exemple, s'il châtie le Radja de Bali qui capture les hommes et les marchandises des navires échoués, ces journaux nous disent alors : « Vous agissez contre le traité, vous vous arrogez la suprématie. »

Résumons-nous en un seul mot :

Nous avons été dirigés en exposant ces considérations par le seul désir de chercher la vérité ; nous avons succinctement parcouru les anciens événements relatifs à nos colonies ; nous avons examiné les causes qui ont donné lieu aux principales dispositions du traité de 1824 ; nous nous sommes surtout efforcés de nous pénétrer de l'esprit qui en a dirigé les négociations ; nous n'avons point dissimulé les obscurités qui se rencontrent dans la lettre du traité, et qui prêtent à une interprétation plus ou moins large, ou plus ou moins restreinte ; nous avons fait voir combien de fois la Néerlande a été exposée aux accusations les moins méritées, soit relativement aux droits commerciaux, soit sur la question de la piraterie ; nous avons fait comprendre quels sacrifices la Néerlande a précédemment faits à l'Angleterre dans la question coloniale ; nous avons établi que l'esprit du traité est certainement d'éviter tout point de contact et par là le retour d'anciennes difficultés ; que la Grande-Bretagne a une forte part dans le commerce d'importation dans nos possessions et la conservera par la nature même des choses, tandis que la Néerlande est presque étrangère à toutes relations commerciales dans les Indes britanniques. — Nous avons fait remarquer quelles vastes contrées l'Angleterre a encore à exploiter et à coloniser, et quelles importantes conquêtes elle a faites sur le continent asiatique et au-delà de nos colonies dans le Grand-Océan, et nous avons exprimé le regret que, par égard pour la Néerlande, elle ne se soit point abstenue de prendre possession de l'île de Laboean. Nous avons protesté contre l'accusation que la Hollande se laisse guider par des vues étroites, et nous avons démontré que c'est la tendance seule du fait qu'on évalue ici ; et, nous le répèterons encore une fois, — car c'est de ce point de vue qu'il faut considérer la question, — ce sont les prétentions exprimées en cette circonstance, c'est le langage tenu par quelques journaux réputés ministériels en Angleterre, qui ont surtout fait une pénible sensation chez tous ceux qui sont sincèrement pénétrés des bienfaits d'une harmonie solidement établie entre les deux pays ; chez tous ceux qui voient dans la modération, dans l'équité et dans la juste appréciation des choses, les plus sûrs garants contre le renouvellement des difficultés et des différends, but unique vers lequel tend, et par l'esprit et par la lettre, tout le traité de 1824.

Puissent ces considérations, et bien d'autres, dans les négociations qui paraissent encore devoir avoir lieu, être prises à cœur pour la prospérité réelle des deux nations et le bien-être de l'humanité en général !

CHRONIQUE.

MÉMOIRES HISTORIQUES.

NOTICES HISTORIQUES SUR LES PIRATERIES COMMISES DANS L'ARCHIPEL INDIEN-ORIENTAL, ET SUR LES MESURES PRISES POUR LES RÉPRIMER PAR LE GOUVERNEMENT NÉERLANDAIS, DANS LES TRENTE DERNIÈRES ANNÉES, — PAR *Jhr.* J. P. CORNETS DE GROOT, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL AU MINISTÈRE DES COLONIES.

SECONDE PARTIE. 1830—1835.

(*Suite de la page* 276.)

Les pirates continuèrent à se montrer partout. On les aperçut, comme d'ordinaire, en 1832, dans le détroit de la Sonde; sur les côtes de Bantam; à la hauteur de Chéribon; et enfin, en novembre 1833, sur la côte méridionale de Java dans la baie de Soembreng.

A l'époque de 1830—1833, [1] les événements politiques, suites de la révolution belge, furent cause que l'embargo fut mis sur les navires néerlandais, et qu'on prit à Java des mesures de vigilance pour l'exécution desquelles les forces navales aux colonies durent rester disponibles. On ne négligea pourtant aucune des ressources que permettaient les circonstances. A cette époque, on fit venir de la Hollande de petits bateaux à vapeur bien armés. Les pirates qui se montrèrent à Chéribon, furent chassés par un des bateaux-croiseurs de cette résidence, après un combat acharné, dans lequel le commandant périt. Le second obtint du gouvernement un superbe *kléwang* (sabre indien) avec inscription, comme récompense de sa courageuse conduite.

Dans le but de protéger les Moluques et les autres parties de nos possessions dans l'Archipel indien, le commissaire-inspecteur reçut, en 1833, diverses instructions particulières.

Le nouveau sultan de Céram (île des Moluques), ayant prêté secours et protection aux pirates de ces contrées, fut conduit prisonnier à Java. C'était sans doute un acte de rigueur; mais c'est qu'aussi les pirates papous ne se contentaient plus de vendre à Céram les prisonniers qu'ils avaient faits dans d'autres îles; ils venaient offrir leurs propres compatriotes, qu'ils traînaient de marché en marché, accouplés deux à deux. [2]

A Célèbes, on fit choix de l'île de Tana Tjampéa, au sud de Saleyer, pour y établir des pirates, comme cultivateurs. C'était un projet dont le prince Daing Mangassing de Boneraté est l'auteur. D'un autre côté, une expédition contre les pirates partit de Bima et de Sumbawa. Sept de leurs bâtiments furent rencontrés et capturés en partie, à la hauteur de l'île de Soemadang. En cette occasion, quarante-deux prisonniers obtinrent la liberté.

A Sumatra, on parvint à faire décamper les pirates qui s'étaient établis sur la rivière de Jambi et dans les criques de Saba et des environs. Bientôt après, le gouvernement fit construire un fort sur les bords de la rivière de Jambi.

Quant à Bornéo, M. Kolff proposa d'expulser les pirates établis à l'embouchure de la rivière de Berou sur la côte orientale, et de châtier les pirates de l'île voisine de Poeloe Laut. -- Nous verrons que cette proposition fut adoptée et mise à exécution.

[1] La colonie coloniale se composait, en 1833, de deux bâtiments de garde, trois bricks, onze schooners et six chaloupes canonnières.

[2] Voir: *Notes prises pendant un voyage dans la partie orientale de l'Archipel indien* (Aanteekeningen gehouden op eene reis in het oostelijk gedeelte van den Indischen Archipel), insérées dans la VII[e] année du *Tijdschrift voor Neêrland's-Indië.*

En attendant nous allons faire suivre quelques considérations de feu M. J.N. Vosmaer, adressées au Gouverneur-général Van Den Bosch, en date du 25 novembre 1833.

«Si l'on excepte les bienheureuses contrées où l'influence des Européens est parvenue à réformer, pour ainsi dire, le caractère des indigènes, à le modifier au point que les vices primitifs de ces populations ne sont plus que des exceptions, on est forcé de reconnaître que les Indiens sont, en général, portés au brigandage. Qu'on ajoute à ces vices primitifs de leur caractère un orgueil entièrement mal placé, un naturel porté à l'indolence, une complète indifférence sur leur sort, une forme déplorable de gouvernement, une sorte de fanatisme religieux entretenu par la plus stupide crédulité, une civilisation fort arriérée, et l'on se trouvera avoir énuméré les principaux mobiles qui poussent des tribus entières à faire le métier de la piraterie, mais en même temps aussi les causes qui rendent la répression de ce fléau si difficile.

«En dépit de toutes les mesures prises jusqu'ici, le nombre des pirates n'a pas diminué, et cette circonstance jointe aux ressources qu'ils trouvent pour se procurer de meilleures armes, les rend assez redoutables. Ce sont là des faits qu'il est impossible de nier, que l'expérience nous a appris et d'où l'on peut déduire d'importantes conséquences, savoir: que leurs moyens de se procurer des armes et des munitions de guerre ont dû s'accroître d'une façon très-remarquable; et d'autre part que, quant à la résistance, aux obstacles qu'ils rencontrent en général dans leurs entreprises, les moyens de se procurer des munitions de guerre sont si nombreux, que toute mesure prise pour s'y opposer manquerait le but et n'apporterait aucun changement remarquable dans l'état des choses. Non-seulement ils peuvent se procurer à prix d'argent ces objets de première nécessité, mais ils en trouvent en plus ou moins grande quantité dans tous les bâtiments dont ils réussissent à s'emparer. Reste donc à nous occuper de l'autre point, je veux dire des moyens de réprimer vigoureusement cette puissance.

Quoique les pirates se soient dispersés à peu près sur toute l'étendue de l'Archipel indien, l'auteur de ce rapport se bornera aux tribus qui sortent de la partie orientale de cet Archipel.

«Et parmi ces pirates, les premiers dont nous ayons à nous occuper, sont les soi-disant Lanounais, originaires de Magindano; puis ceux de Soeloe et des Moluques; et parmi les derniers on compte les pirates de Tomiki ou Tobello, Taboenkoe, les Céramois, les Papous et en général ceux qui viennent de la partie orientale de l'Archipel, tous adonnés au plus affreux paganisme, et appartenant aux tribus les moins civilisées de ces parages. On peut être assuré que toutes ces tribus exercent leurs pirateries à l'est de Java. Ce que nous disons ici regarde aussi ceux de Magindano, en tant, du moins, qu'ils sont établis dans le détroit de Mangkasser. Tous ces pirates, par leur nombre et leur puissance, méritent de la part du gouvernement une sérieuse attention.

Quelque important qu'il puisse être, d'ailleurs, de connaître la situation et l'état de ces repaires, — et, pour cela, il faudrait nécessairement les avoir visités, — il n'en est pas moins utile d'étudier les pirates loin de chez eux; d'autant plus que c'est le véritable moyen de s'initier à leurs opérations. Avant tout, il faut remarquer que les pirates, compris sous le nom de Magindanais, dans quelque lieu, d'ailleurs, qu'ils se soient établis, doivent, en vertu des liens qui les unissent entre eux, ainsi que leurs principaux chefs, être regardés comme un peuple dispersé, qui considère comme sa patrie tout lieu qu'il choisit pour son séjour. Ces liens de parenté s'étendent à des tribus fixées dans l'intérieur de nos possessions, et surtout le long des deux côtes qui forment le détroit de Mangkasser. Il faut encore signaler sur la côte de Bornéo les établissements de Berou et de Boelongan, qui fournissent au commerce les objets les plus précieux. Ces produits descendent par eau de l'intérieur; on les transporte pour la plus grande partie dans les îles de Soeloe, où des bâtiments qui arrivent annuellement de Manille et des jonques chinoises viennent prendre leur cargaison. Sur la côte de Célèbes, ces pirates se sont établis à Tontoli. Cet endroit semble avoir pour eux beaucoup d'attrait. C'était jadis leur principal repaire; et avant que cet asile eût été détruit par nos marins et soldats, en 1822, c'était de là que toutes les pirateries étaient dirigées. Je crois qu'ils sont revenus s'y établir, ou du moins qu'ils y ont la plupart de leurs praux : quoi qu'il en soit, c'est du détroit de Mangkasser que nous viennent le plus grand nombre de pirates Magindanais. Ils se mettent en route vers la fin de la mousson d'ouest, afin de profiter du vent du nord, qui règne alors dans le détroit de Mangkasser, pour atteindre la côte méridionale de Célèbes. Ils visitent

d'ordinaire la baie de Mangkasser, où la petite île située au fond de cette baie leur offre une excellente retraite et un bon point d'observation sur toute l'étendue de la côte. La population du rivage est bien disposée à leur égard; ou du moins, soit impuissance, soit mauvaise volonté, on n'y fait aucun effort pour écarter les pirates. Parvenus à la hauteur du détroit de Saleyer, la plus septentrionale des trois îles leur fournit un autre point favorable à leurs projets de destruction. A cette époque, et pendant le temps du revirement, bon nombre de leurs praux croisent dans le détroit et dans le golfe de Boni, jusqu'à la hauteur de la pointe Patiéro. Souvent ils se rendent vers les côtes de la presqu'île sud-est de Célèbes, dans l'île de Kambyna ou Kabeina, et en général dans les îles Boeton, par le détroit de Tioro, jusqu'à la petite île de Laboean Belanda, située à l'entrée nord du détroit de Boeton. Comme ces parages sont fort fréquentés par les praux de commerce, c'est pour eux un excellent point d'observation; et les chances de pillage ne sont pas rares. C'est vers ce temps qu'on rencontre le plus souvent les pirates de Tobello, et que, contraints par les circonstances, les indigènes non-seulement vivent sur un pied d'amitié avec les Magindanais, mais même se mêlent désormais avec eux, et les suivent dans leurs divers mouvements. Vers la fin de la mousson d'est, ils quittent ces îles pour visiter Saleyer et les îles situées au sud de celle-ci, et si le vent leur est favorable, ils vont inquiéter les côtes de Mangary ou Floris, et les îles du détroit d'Allas. Leur séjour sur les côtes des îles méridionales dépend beaucoup des circonstances : pendant la plus grande partie de l'année, ils pourraient facilement regagner les îles septentrionales du détroit de Saleyer, la côte méridionale de Célèbes ou le détroit de Mangkasser. Les plus petits praux se hâtent de profiter de cette facilité pour le retour; il en est d'autres dont le séjour sur ces côtes, même dans les circonstances ordinaires, se prolonge quelquefois jusqu'à trois ans, sans qu'ils revoient leur patrie.

« On peut donc conclure de ce qui précède, que les mêmes pirates infestent, pendant la première moitié de l'année, les côtes de Célèbes et des îles voisines, et pendant la seconde moitié, les îles à l'est de Java. On aurait toutefois tort de croire que la côte de Célèbes fût délivrée des pirates pendant la seconde moitié de l'année, ou le sud de l'Archipel, pendant la première; car les pirates errent un peu partout; nous n'avons voulu qu'indiquer par là la route qu'ils prennent ordinairement, quand quelque autre entreprise n'exige pas ailleurs leur présence en masse. Il est une foule de circonstances qui contribuent à donner à leurs mouvements la plus grande irrégularité : on dirait par fois, et peut-être en est-il ainsi en réalité, que ces mouvements servent à l'accomplissement de quelque projet conçu et discuté d'avance, et qu'ils réunissent une bonne partie de leurs forces pour inquiéter certaines côtes et pendant un certain temps.

« Il en est du moins ainsi actuellement à l'égard des mers et des îles citées ci-dessus, qui sont à l'orient de Java. En effet, depuis trois ans, leurs expéditions semblent se diriger toutes vers ces parages; dans tous les cas, depuis la fin de la mousson d'est (1830), leurs principales forces ne se concentrent plus comme avant cette époque dans les îles de Bouton. Leur puissance s'est accrue insensiblement au sud de l'Archipel, favorisée sans doute par les circonstances; et il est étonnant quel nombre de praux il s'y trouve maintenant. S'il fallait indiquer la cause de ce genre de navigation, je croirais devoir l'attribuer à ce que, depuis quelques années, ils ont éprouvé des pertes assez considérables sur la côte de Célèbes et des îles voisines. La défaite qu'ils essuyèrent, en 1827, près de Tana Tjampéa, leur a donné la conviction que, sur tout autre point de la côte de Célèbes ou du voisinage, ils étaient exposés à des surprises semblables, et qu'ils ne pourraient plus compter sur une retraite sûre dans ces parages. En observant leurs mouvements depuis lors, on remarquera bien vite que les pirates n'ont plus de lieu de rassemblement déterminé, tout comme s'ils n'étaient pas encore entièrement d'accord sur le point le plus convenable à choisir pour lieu de départ de leurs expéditions. C'est, en effet, pour eux une chose d'importance majeure, et qui mérite toute l'attention possible, que de se choisir un lieu bien situé pour leur sphère d'action, éloigné du centre de notre puissance, pouvant les fournir d'eau douce et de tout ce qui est nécessaire à l'entretien et aux réparations de leurs bâtiments. Ils choisissent de préférence un endroit situé dans le voisinage de quelque île dont la fertilité leur offre une garantie de subsistance.

« Il paraît cependant qu'ils ont trouvé dans le détroit d'Allas une petite île, généralement connue sous le nom de Laboean Badja, qui leur sert actuellement de lieu de rassemblement et de retraite. Ces parages ne m'étant pas connus, il m'est impossible d'indiquer la véritable position de cette île ou de fournir quelques

renseignements sur cette localité. On m'a assuré cependant que l'île renferme une petite anse qui permet aux navires d'approcher de très-près du rivage, au point qu'il serait possible de détruire, à coups de canon, de la rade même, l'espèce d'établissement qu'ils ont fondé dans cette baie.

« Si, attaquant les pirates dans cet endroit, on parvenait à anéantir ou à disperser leurs forces, il en résulterait pour le bien général de grands avantages. Car, pour agir avec fruit contre les pirates, il faut leur faire une guerre incessante, ne leur laisser ni trève, ni repos, et surtout ne pas laisser passer de pareilles occasions, sans en faire usage. Dans des entreprises comme celle qu'on devrait diriger dans le détroit d'Allas, il faut agir par surprise et avec le plus grand secret, si l'on ne veut pas s'exposer à des mouvements infructueux. Tant à cause de son excellente situation que pour d'autres avantages, Mangkasser me paraît le lieu le plus propre à servir de point de départ à toutes les expéditions dirigées contre les pirates à l'orient de Java : c'est à Mangkasser qu'arrivent sans cesse les nouvelles relatives aux pirates; là encore on pourrait trouver des individus, qui connaissent les lieux où séjournent les forbans. On pourrait y envoyer un certain nombre de praux-croiseurs, — c'est l'espèce de bâtiments qui, jusqu'à présent, m'a paru la plus propre à agir contre les pirates, — et les mettre à la disposition du gouverneur de l'île.

Il était réservé à l'administration du Gouverneur-général J. C. Baud (1834—1836), depuis que l'horizon politique de l'Europe s'était éclairci, de tirer parti de tous les renseignements recueillis jusqu'alors. Il fut résolu de diriger chaque année une expédition contre les pirates. Dès le commencement de l'année 1834, le brick de S. M. la *Meermin*, de concert avec les schooners le *Janus* et le *Pilades* de la marine coloniale, furent envoyés à la découverte dans le voisinage de Bali et de Lombok. On savait que le schooner l'*Iris* en était venu aux mains avec dix-sept praux de pirates, près de l'île de Gilboan, au nord du détroit de Bali, et que ces mêmes forbans s'étaient rendus maîtres d'un autre schooner dont le nom est resté inconnu. En février, le sultan de Linga et le vice-roi de Riouw équipèrent cinquante bâtiments, attaquèrent, de concert avec trois bateaux-croiseurs du gouvernement, les pirates qui s'étaient fixés à l'embouchure de la rivière d'Indragiri, sur la côte orientale de Sumatra. Huit des principaux chefs de ces bandits furent faits prisonniers; trois d'entre eux furent exécutés à Linga, et les autres, condamnés pour le reste de leur vie aux travaux forcés. Le gouvernement envoya des présents aux deux princes, ainsi qu'à quelques officiers de leur suite, pour les récompenser de leur courageuse et énergique coopération.

En avril 1834, sur l'avis de M. Kolff, le gouvernement dirigea contre Batoe Poeti et Berou, sur la côte orientale de Bornéo, une expédition, qui, sous les ordres du capitaine de vaisseau A. Anemaet était composée de la corvette de S. M. la *Heldin*, du brick le *Siewa*, des schooners le *Castor* et le *Crocodile*, et de plusieurs praux-croiseurs. Malheureusement les pirates eurent vent de ce qui se préparait à Mangkasser, car c'était là que l'expédition devait se réunir; aussi les résultats ne répondirent-ils guère à l'attente générale. Cependant les principaux villages et les bâtiments des pirates furent brûlés; et l'on emporta tout ce qu'on trouva d'armes à feu. Plusieurs chefs indigènes, qui, jusqu'alors, avaient fait cause commune avec les pirates, firent acte de soumission, et parmi eux, les petits princes de Goenong Tabor et de Boelongan. On conclut, le 27 septembre 1834, avec le premier de ces princes, un traité par lequel il reconnaissait que Batoe Poeti et Berou, et les environs, appartenaient au gouvernement néerlandais, — et s'engageait à en éloigner les pirates et à protéger le commerce.

Il paraît, en outre, que le lieutenant de marine D. J. De Man, commandant le schooner le *Pilades* de la marine coloniale, rencontra, en août 1834, à l'est de Java, un brick auquel le capitaine avait mis le feu, plutôt que de l'abandonner aux pirates. Le nom du brick comme celui du capitaine sont restés inconnus.

Comme preuve de l'audace entreprenante des pirates, nous ferons suivre la déclaration assez remarquable faite à Mangkasser, le 22 septembre 1834, par Alexandre Bross qui, lors de la prise du schooner la *Maria Philippina*, avait eu le malheur de tomber entre les mains de ces écumeurs de mer.

« Pendant le mois d'août de l'an passé, je m'embarquai à bord de la *Maria Philippina*, commandée par M. Cramer, et se rendant de Mangkasser à Bali. A la hauteur de Bali-Tjolo, un corsaire attaqua notre bâtiment et s'en rendit maître, après un court mais violent combat.

« Quelques-uns des hommes de l'équipage perdirent la vie, et parmi eux le commandant du schooner :

ayant sauté à la mer au moment où les pirates abordaient le bâtiment, il fut atteint d'une lance, et, mortellement blessé, il disparut sous les flots.

« Je parvins avec huit matelots javanais à sauter dans la mer, afin de gagner le rivage à la nage, mais affaibli par une blessure que j'avais reçue au bras, je fus forcé de revenir à bord. Je me glissai dans la cabine et m'étant revêtu d'habillements pareils à ceux des indigènes (l'auteur de cetté ruse est créole de Mangkasser), je fus épargné par les pirates, auxquels je me donnai pour mahométan, erreur que favorisaient et mon travestissement, et la facilité avec laquelle ils m'entendaient parler les dialectes des Mandhares, des Mangkassares et des Bouginais.

« Je fus forcé, par des menaces, de leur indiquer l'argent et les effets qui se trouvaient à bord du bâtiment. Peu-à-peu les pirates me montrèrent plus de confiance, ils me donnèrent même le commandement de l'un de leurs praux.

« Dès lors je dus faire partie de leurs expéditions. Ils équipèrent une flotte forte de 190 voiles, qui était dirigée d'ordinaire sur les côtes de Bali et de Mangary. Nous touchâmes souvent à une petite île inhabitée, nommée Pangara Bawang.

« Un jour nous aperçûmes un navire européen; et dans la pensée que c'était un bâtiment marchand, parce qu'il était d'une couleur gris-brun que n'ont pas les vaisseaux de guerre, d'ordinaire proprement peints en noir, nous nous dirigeâmes à toutes voiles sur cette proie.

« Il parut cependant bientôt que c'était à un navire de guerre (le brick de S. M. la *Meermin*) que nous avions à faire. Les deux premières décharges parties du brick endommagèrent plusieurs praux et portèrent la mort à un bon nombre de pirates; une seconde bordée du brick coula à fond trois praux avec tout ce qui s'y trouvait. Il fallut songer à la fuite; et nous ne parvînmes à échapper qu'en abandonnant un praux-paduakan que nous avions capturé le jour précédent. Quelque temps après, les pirates parmi lesquels je me trouvais, avec une flotte de 80 voiles, en vinrent aux mains avec d'autres bandits de leur espèce qu'ils disaient être des pirates javanais, de ce qu'ils parlaient le javanais, et que leurs bâtiments avaient la forme des praux-mayang. Le combat dura vingt-quatre heures; il y eut sept praux de perdus, dont trois de nôtre côté.

« Je reçus ensuite du chef de la flotte, Kakarinbong, Arabe d'origine et petit-fils du fameux pirate Datoe Sariboe, l'ordre d'aller, de concert avec l'un des bâtiments, croiser en face de la baie de Bima, pour y attendre les bâtiments marchands. Il y avait quatre jours que nous étions en embuscade, lorsque nous découvrîmes le *Siewa*, brick de guerre de la marine coloniale; nous nous réfugiâmes aussitôt derrière l'une des îles. Mais, le danger passé, nous reprîmes notre station et nous capturâmes un praux-paduakan, venant de la baie de Bima et chargé de riz. Le praux fut conduit auprès de la flotte qui se trouvait alors près de la petite île de Pangara Bawang. Nous fîmes ensuite voile pour l'île de Kalaut Toea, située entre Tandjong Boenga et Boneraté.

« Pendant notre séjour dans la baie de Bima, il fut souvent question, entre moi et mes compagnons d'infortune, Mangkassares d'origine, de chercher une occasion de prendre la fuite. Enfin à Kalaut Toea, je fus échangé avec deux autres, par un certain Lamisa de Boneraté, contre un bol d'opium, et ensuite transporté à Saleyer. »

Bross déclara en outre qu'un certain Poea Kabay avait voulu rendre le même service à François Blazet, J. Rosenquist et L. Sietjes, qui se trouvaient depuis quatre ans entre les mains des pirates: mais la défiance des pirates envers Poea Kabay l'empêcha de réussir. Les quatre individus en question vivaient alors dans la petite île de Poloei prés de Mangary.

Sur la demande faite à Bross s'il n'avait pas d'autre particularité à communiquer, il ajouta qu'il avait assisté à une descente faite à Bali Bantamoe; mais que les pirates avaient été repoussés avec une perte considérable; — qu'il avait aussi été présent à la prise d'un paduakan chinois, près de Bali Kapoposan, à bord duquel se trouvaient les huit matelots javanais qui avaient sauté à la mer, lorsque la *Maria Philippina* fut capturée, et qui alors furent conduits à Java; — qu'il avait encore vu repêcher 26 grosses pièces de canon sur l'écueil de Pasi Layerang près de Kalaut Toea, où les pirates réparent leurs praux; enfin qu'il les avait vus retirer de l'eau 6 autres pièces sur un récif près de Sumbawa.

Le 24 octobre 1834, le colonel C. P. J. Elout, à la tête de 800 hommes et soutenu par une force navale aux ordres du capitaine de vaisseau Machielsen, s'empara du fort de Radja Gepéh, situé dans le district de Si Kampong, sur la côte orientale de la baie de Lampong. Toute cette contrée avait depuis plus de trente ans été en rebellion, tant contre l'ancien gouvernement néerlandais aux Indes, que contre le gouvernement anglais, pendant l'interrègne, sous l'influence du Radin Intan qui, après sa mort avait eu pour successeur le Radin Imba Kesoema, chef de l'union à Radja Gepéh. Jusqu'ici il avait été impossible à l'un comme à l'autre gouvernement d'y introduire la même organisation que dans les autres provinces des Lampongs. L'accord qui régnait entre les rebelles de Si Kampong et les pirates, rendait les premiers hostiles à toute administration régulière. L'expédition du colonel Elout mit fin à ces désordres. Le Radin Imba Kesoema avec quelques autres chefs prit la fuite et se plaça sous la protection du sultan de Linga: mais celui-ci les livra au gouvernement sur la sommation du lieutenant C. P. C. Steinmetz, actuellement résident à Sumatra. Ce fut assurément un coup sensible porté aux pirates.

Par un traité spécial conclu la même année, le sultan de Jambi, sur la côte orientale de Sumatra, s'engagea à réprimer la traite des prisonniers par les pirates, et à livrer ceux des coupables qui lui tomberaient entre les mains, au Gouvernement, qui, selon les expressions du traité, ***ne désirait rien tant que d'extirper toute espèce de piraterie*** (art. 13).

Nous rapporterons ici deux faits qui se sont passés dans la résidence de Riouw, et qui prouvent la sollicitude avec laquelle les autorités néerlandaises veillent sur le commerce, même sur celui des nations étrangères, et de quelle protection elles l'entourent contre les pirates.

Dans le courant de l'année 1830, un brick portugais, la ***Dourado***, échoua près de Poeloe Doewa, sur la côte nord-est de l'île de Bintang. C'était pendant la mousson du sud-est. Le résident, M. Elout, alors lieutenant-colonel, se rendit aussitôt au travers de l'île et par des chemins impraticables, sur le lieu de l'accident, avec un détachement de cinquante soldats et une troupe d'indigènes armés. On trouva le brick échoué, mais abandonné par l'équipage qui s'était rendu à Singapore. De grossiers et avides Chinois venus de l'intérieur de l'île, avaient déjà pris possession du navire naufragé et d'autre part des pirates jetaient sur cette carcasse un œil de convoitise, tous dans l'espérance de pouvoir piller l'opium qui s'y trouvait. Le résident avait ordonné aux praux en croisière, sous les ordres du commissaire du port M. A. Borgen, de se rendre sur les lieux; ils en vinrent aux mains avec les pirates et les Chinois, les chassèrent, prirent possession du brick et se mirent en rapport avec le résident et ses troupes qui étaient sur la côte.

Ce que l'on put parvenir à sauver du bâtiment en se servant de plongeurs et d'autres moyens, fut mis sous bonne garde pour être rendu au légitime propriétaire. On avait répandu le bruit qu'il se trouvait dans le brick plusieurs caisses de piastres; pendant des mois entiers, les recherches se poursuivirent avec activité; mais après de longs et infructueux efforts, il fallut rappeler nos gens que des fièvres malignes commençaient à attaquer sur cette partie entièrement inhabitée d'une côte insalubre de sa nature. — Passons au second fait dont nous connaissons plus de détails.

Le 3 février 1835, le résident *Jhr.* Hugo Cornets de Groot apprit qu'un navire anglais venait de faire naufrage sur la même côte, sur les rochers nommés Malang Berakit situés un peu plus à l'est que Poeloe Doewa. La mousson d'ouest, alors dans toute sa force, ne permettait pas de faire faire le tour de l'île aux praux-croiseurs, à cette époque la côte nord-est de Bintang étant très exposée à des bourasques violentes et à une grosse mer.

Accompagné d'un représentant du vice-roi de Riouw, du commissaire du port Borgen, du commis Steenhard et du capitaine ou chef des Chinois, le résident, bravant les difficultés de la route, se rendit aussitôt vers cette côte, avec un détachement de soldats de la garnison, les équipages de trois des praux-croiseurs et quelques indigènes: en tout soixante-dix à quatre-vingts hommes. Il ordonna qu'on prît du riz, des cochons, des poules et d'autres provisions (car la côte où l'on se rendait ne produit rien), ainsi que des nattes, des cannes et des cordes, afin de pouvoir élever des huttes sur les lieux mêmes. Aussitôt après son arrivée, il dépêcha un indigène au navire qu'on reconnut être échoué entre deux rochers, afin d'offrir l'assistance dont on pouvait disposer. Le messager

revint sans avoir rien fait; l'équipage du navire avait menacé de tirer sur lui, s'il faisait mine d'approcher. Alors le résident avec le commissaire du port se décida à traverser lui-même l'eau peu profonde qui le séparait du vaisseau. Les naufragés, reconnaissant qu'ils avaient à faire à des Européens, le reçurent. Le navire naufragé se trouva être un bâtiment de commerce anglais, d'une élégante construction et fin voilier, nommé le *Sylphe*. Il se rendait du Bengale en Chine avec mille caisses d'opium. Après avoir quitté le 30 janvier 1835 la rade de Singapore, il avait été jeté sur la côte par des vents violents du nord et par les courants. Il y avait déjà quelques jours qu'il était échoué: la position commençait à n'être plus tenable, car le navire, demi-plein d'eau, était tellement couché sur le côté, qu'on pouvait à peine se tenir debout sur le pont. L'arrivée du résident sauva l'équipage de la dangereuse position où il se trouvait; et, d'ailleurs, ceux à qui le repos et des rafraichissements étaient nécessaires, purent se rendre en toute sécurité sur le rivage. Les rochers de Malang Berakit n'étant distants de Singapore que de vingt lieues, le capitaine Wallace, aussitôt après le désastre, avait expédié sa chaloupe vers cette ville, et la corvette de guerre de la Compagnie, le *Clive*, s'était hâtée de venir au secours du *Sylphe*. Le capitaine de ce navire, M. John Craft Hawkins faillit perdre la vie sur la même côte; ayant voulu se rendre à bord du bâtiment naufragé, la violence des vagues fit chavirer la chaloupe qui le portait. Lui et ses matelots furent forcés tout en nageant, de retourner à la chaloupe, de la vider autant que possible et de la maintenir en la retenant avec les mains par le bord. Ils furent ainsi entraînés par la mer à un mille de distance vers un rocher rapproché de la côte, où ils demeurèrent jusqu'à ce qu'on fût venu du *Sylphe* à leur secours. Leur chaloupe fut poussée sur la côte de Bintang. Cet accident coûta la vie à un matelot. Le résident remarqua bientôt que des malveillants se montraient de temps à autre du côté de la terre et se voyaient avec dépit, par sa présence, dans l'impossibilité de tenter le pillage du *Sylphe*, comme ils l'avaient fait en 1830, lors du naufrage de la *Dourado*. Il est donc permis de croire que sans la présence des forces néerlandaises dont les couleurs flottaient au haut d'un arbre planté sur le rivage, le navire anglais aurait été en grand danger d'être pillé; d'autant plus que la violence des vents empêchait la corvette de s'approcher de la côte, à cause du peu de profondeur, et de secourir le *Sylphe*. Le vent soufflait avec une telle force les premiers jours, que deux personnes très-rapprochées l'une de l'autre ne pouvaient s'entendre qu'en criant.

Plus tard le capitaine Hawkins vint à terre visiter le résident; et le vent s'étant élevé avec une nouvelle violence, force lui fut de passer quelques jours sur le rivage dans la tente que le résident avait fait construire. Quelque temps après, il vint de Singapore une couple de bâtiments loués à cet effet, qui de concert avec le *Clive* transportèrent la plus grande partie de la cargaison à Singapore, où elle fut vendue à moitié-prix: on y transporta pareillement l'équipage, le gréement, les cordages et tout ce qu'on put retirer du *Sylphe*. Il fallut plusieurs mois pour tous ces travaux; car l'on ne put guère agir avec efficacité que quand la mousson d'est eut commencé. Le résident demeura quinze jours sur la côte; et en s'éloignant il laissa une garde, composée d'indigènes, qui, malgré les fièvres qui sévirent parmi eux, n'en protégèrent pas moins contre tout malveillant la carcasse du *Sylphe* et les naufragés. Le gouverneur anglais de Singapore reconnut l'efficacité des mesures prises par le résident de Riouw, comme le prouve, au reste, la lettre officielle de ce magistrat en date du 18 février 1835, n°. 46, à M. Cornets de Groot. En voici le contenu: [1]

«Sir! I have the gratification to inclose for your information, Extract of a letter to my adress, from Mess. A. L. Johnson and C°., a mercantile establishment and consignees at this port of the Barque *Sylph*, lately wrecked off the north east coast of Bintang, detailing in the highest terms the handsome manner, in

[1] «Monsieur, je suis charmé de pouvoir vous faire part d'une lettre qui m'est adressée par MM. A. L. Johnston et Ce., établissement marchand dans ce port et maison de correspondance du *Sylphe*, bâtiment échoué dernièrement sur la côte nord-est de Bintang. MM. Johnston et Ce. n'ont pas de termes assez élevés pour louer la belle conduite que vous avez tenue dans cette malheureuse circonstance. Le capitaine Wallace s'est aussi présenté chez moi et s'est plu à reconnaître l'assistance et les généreuses attentions que vous lui avez montrées, tant comme fonctionnaire que comme particulier, depuis votre arrivée sur la scène du désastre.»

«Je n'avais pas besoin de ces preuves pour me faire souvenir des services que vous avez rendus; mais je suis heureux qu'elles m'offrent une occasion de plus pour vous répéter que, moi personnellement et toute la colonie, nous savons reconnaître convenablement ces services.

«J'ai l'honneur d'être, Monsieur,» etc.

which you have behaved in this infortunate occasion. Captain Wallace also waited on me, and in the most gracefull manner acknowledged the ready assistance and kind attention, you have shewn him, both in your public and private capacity, since your arrival at the scene of the distressing disaster.

These acts on your part were not required to remind me, of the obligation I conceive this settlement to be under to you; it affords me however an additional opportunity of repeating how duly they are appreciated by myself and the community of the place generally.

I have the honour to be, Sir, your most obedient servant (*signed*) S. G. Bonham, *Acting Governor*.

Le *Sylphe* appartenait à deux commerçants de Calcutta, nommés Rustomjee Cowasjee, et J. D. Dow, l'un, Persan, et l'autre, Anglais, tous deux membres de la Compagnie d'assurance dans l'Inde anglaise. L'année suivante ils témoignèrent leur reconnaissance au résident en lui offrant un superbe vase en argent, travaillé à Calcutta, revêtu d'une inscription analogue à la circonstance, et accompagné d'une lettre de remerciements en date de Calcutta le 2 septembre 1836.

Voici ce que rapporte le *Chronicle* de Singapore dans son numéro du 24 septembre 1836. [1]

«We are indebted to the kindness of a friend for copy of the following letter from the parties who had an interest in he barque *Sylph*, when she was on the reefs off Bintang-Island, some twenty months ago, to M. De Groot, late resident at Rhio, conveying a handsome and valuable silver vase, as a memorial of the event and of the high appreciation, in which his conduct as a foreigner is held, for the prompt and effective cooperation in rendering that assistance and protection, without which the vessel in her then circonstances and position, would in all probability have fallen a prey together with a large proportion of her cargo, to pirates. The compliment is not more flattering than merited. We believe M. De Groot is now resident of Bezoeki, a district in Java, and is an old and very highly esteemed officer of the Dutch government.

«*To his Excellency H. Cornets de Groot, etc., etc., of his Netherlands Majesty's settlement of Rhio.*»

«Sire! We are desired by the insurance officers that were interested in the British barque *Sylph*, captain

[1] «Nous devons à la complaisance d'un ami la copie suivante d'une lettre adressée à M. De Groot, jadis résident à Riouw, par les armateurs intéressés dans le bâtiment le *Sylphe*, qui échoua il y a vingt mois environ sur les récifs de l'île de Bintang. Cette lettre accompagne un riche et superbe vase en argent qui doit perpétuer le souvenir de cet événement et la manière dont on a su apprécier la conduite que M. De Groot a tenue, comme étranger, par sa promptitude à venir d'une manière efficace au secours des naufragés. Sans cette assistance le navire dans la position et dans les circonstances où il se trouvait, serait, selon toute probabilité, avec une grande partie de la cargaison, devenu la proie des pirates. Le compliment n'est pas plus flatteur que mérité. Nous croyons que M. De Groot, actuellement résident de Bezoeki, district de Java, est un ancien officier qui jouit d'une haute estime auprès du gouvernement hollandais.»

«*A Son Excellence H. Cornets de Groot, gouverneur etc., etc. de l'établissement de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas à Riouw.*»

«Monsieur, nous sommes chargés par les bureaux d'assurance, qui étaient intéressés dans le *Sylphe*, capitaine Wallace, alors que ce bâtiment échoua si malheureusement sur la côte de l'île de Bintang, en janvier de l'année dernière, de vous faire parvenir leurs remerciements les plus vifs pour la protection accordée à ce navire, pendant qu'il était arrêté sur les rochers: grâce à ce secours la cargaison entière, d'une grande valeur, a pu être sauvée de la rapacité des pirates et des bandits qui infestent la côte; et le navire lui-même a pu être tiré de cette dangereuse situation.»

«Pour vous prouver d'une manière plus substantielle le prix que les soussignés attachent à votre belle conduite dans cette occasion, ils ont fait exécuter un vase en argent, en forme de coupe, que nous sommes chargés de vous prier d'accepter.»

«Le vase a été confié aux soins de M. Robert Wallace, aujoud'hui capitaine du *Cowasjee family*, qui fut chargé de le remettre MM. A. L. Johnston et Ce. à Singapore; cette maison vous le fera parvenir, et nous espérons apprendre en temps convenable que vous l'aurez reçu en parfait état.»

«Nous avons l'honneur, etc.»

INSCRIPTION DU VASE:

A Son Excellence Hugo Cornets De Groot, gouverneur et résident de l'établissement de S. M. le Roi de Pays-Bas à Riouw.

Ce vase est offert par les soussignés armateurs intéressés dans le navire anglais le *Sylphe* (capitaine Robert Wallace), comme une marque de leur reconnaissance et de leur estime pour la protection que Son Excellence a accordée au *Sylphe*, lorsque ce beau navire échoua, en janvier 1835, sur la côte de l'île de Bintang: protection qui empêcha que le navire avec sa riche cargaison ne devînt la proie des pirates qui infestent ces côtes.

«Le vase fut apporté à bord du *Cowasjee family* par le capitaine Wallace, ex-commandant du *Sylphe*. Le travail a été exécuté par MM. Pettar et Ce. de Calcutta, et se distingue par son élégance et le talent avec lequel il a été exécuté. Voici la description qu'en donne l'*Englishman* dans son numéro du 25 août:

«Le vase a plus d'un pied de haut. La forme est élégante et simple. D'un côté il offre une variété d'emblèmes nautiques et de trophées gracieusement disposés, et de l'autre une inscription qui rappelle le motif du présent. Le couvercle représente un marin anglais appuyé sur une ancre et autour du corps du vase une guirlande de fleurs distribuées et variées avec beaucoup de goût.»

Robert Wallace, at the time of her infortunatily getting a shore off the island of Bintang, in January last year, to tender you their warmest thanks, for the very efficient protection, you afforded to that vessel, during the time she was on the rocks, whereby the whole of her valuable cargo was saved from the rapacity of the pirates and robbers infesting the coast, and eventually the vessel also preserved from her perilous situation.»

«More substantially to evince the sense entertained by the underwriters for your handsome conduct on the occasion alluded to, they have caused to be prepared a silver vase in the form of a *cup*, of which we are requested to beg your acceptance.»

«Te cup has been delivered into the charge of captain Robert Wallace, now of the *Cowasjee family*, with instructions to leave it with Mess. A. L. Johnston and C^{e}. of Sincapore, by whom it will be forwarded to you, and we trust in due time to hear that you have received it safely.»

«We have the honour to be, Sir, Your Excellency's most obedient and humble servants,

Calcutta, 2 *Sept.* 1836. (*signed*) Rustamjee Cowasjee,
J. Dow.»

Inscription at the vase.

TO HIS EXCELLENCY

HUGO CORNETS DE GROOT,

GOVERNOR AND RESIDENT OF HIS NETHERLANDS MAJESTY'S SETTLEMENT OF RHIO.

This vase is presented by the underwriters and shippers, interested in the

British Barque Sylph

(Captain Robert Wallace.)

as a token of their thanks and esteem for the protection, afforded by His Excellency to that beautifull vessel, when on shore off the island Bintang in January 1835, whereby the vessel and the whole of the valuable cargo of opium were saved from the depredations of the pirates infesting those parts.

«The vase was brought down in the *Cowasjee family* by captain Wallace, late commander of the *Sylph*. The workmanship is by Merss. Pettar and C^{o}. of Calcutta, and is much commanded for elegance and ingenuity. The cup or vase is described in the *Englishman* of 29 August as containing:

«in its form simplicity with elegance. It is above one foot in height; — on one side, in relief are a variety of nautical emblems and tropes, gracefully disposed; on the reverse an inscription of the object of the gift. — The lid or cover represents a British sailor resting upon an anchor, and around the body of the vase, is a girdle of flowers very tastefully varied and distributed.»

Le journal de Java écrivait le 28 janvier 1837:

«Dans notre numéro du 21 mars 1835, nous avions annoncé au public que le *Sylphe*, bâtiment anglais, commandé par le capitaine Wallace, en destination pour la Chine, avait échoué sur la côte nord-est de Bintang, et qu'on avait réussi à sauver la riche cargaison, évaluée à 100,000 livres sterling, que ce navire avait à bord.

«Nous venons d'apprendre que la Compagnie anglaise d'assurance de Calcutta, voulant donner à M. H. Cornets de Groot, alors résident de Riouw et actuellement de Bezoeki, une preuve de sa reconnaissance pour le prompt et énergique secours porté à ce bâtiment, lui a fait parvenir un magnifique vase d'argent revêtu d'une inscription analogue à la circonstance. Notre résident, auquel le gouvernement avait déjà alors témoigné sa satisfaction, — car enfin, c'était par son zèle et par ses soins que la cargaison avait pu être sauvée, — M. de Groot a obtenu du gouvernement l'autorisation d'accepter ce présent.»

Après l'issue de l'affaire, le capitaine Hawkins, commandant de la corvette de guerre le *Clive*, entama un procès à Calcutta pour les droits de sauvetage, qui, selon les lois, sont très élevés. Il fut décidé que le capitaine recevrait pour lui personnellement 3000 livres sterling et que ses officiers et le reste de l'équipage partageraient entre eux 80,000 roupies.

M. le résident Cornets de Groot rendit encore, comme on le verra plus bas, de grands services, surtout pour réprimer les pirateries des sujets du sultan de Linga. Il fut en conséquence nommé

par le roi Chevalier de l'ordre du Lion néerlandais, distinction d'autant plus honorable, que M. de Groot est, que nous sachions, le seul fonctionnaire civil à qui pareille marque de satisfaction ait été donnée, à titre de récompense pour des services contre la piraterie.

En 1835, une expédition, sous les ordres du lieutenant de marine de 1ère classe, Van Schuler, fut équipée pour la seconde fois et dirigée spécialement contre Pagatan et Batoe Litjin, sur la côte sud-est de Bornéo, ainsi que contre les îles de Poeloe Swangie, Poeloe Laut, et les environs. L'expédition était composée du brick la *Dourga*, de la marine coloniale, des schooners le *Vliegende Visch* et le *Haai* et de quelques bateaux-croiseurs. Dans la dernière des îles citées on s'empara, le 25 mai, sur la rivière de Monomong, d'un grand nombre de praux de pirates et de pièces de canon. Les forbans furent poursuivis dans l'intérieur des terres, leurs habitations détruites et 156 personnes délivrées d'entre leurs mains. On fit voile ensuite pour la baie de Kloempang sur la côte de Bornéo, et de là pour la rivière de Tjantong, dans le pays de Bankahalan, résidence de Hadji Djawa, que l'on savait soutenir les pirates. Mais ce chef, ainsi que ses complices, avaient pris la fuite. Il fallut se borner à détruire leurs kampongs, à emmener leurs praux et 37 des prisonniers qu'ils avaient faits à Java et à Madura. Ce fut donc en tout 193 personnes qu'on arracha des mains des pirates et qu'on délivra d'un dur esclavage. On détruisit ou on emmena 63 praux de pirates et 19 bouches à feu. Onze chefs des forbans perdirent la vie. Les détails de cette expédition sont consignés dans le journal de Java du 19 août 1835. — Quelques années plus tôt, en 1831, cinq-cents pirates environ de l'île de Poeloe Laut avaient offert de se soumettre. Le gouvernement accepta leur soumission, et leur fit savoir qu'ils obtiendraient des terrains pour la culture à Banjermassin. Nous ignorons ce qui en est résulté. Pour en revenir aux événements de l'année 1835, nous trouvons consigné que les pirates séjournèrent en grand nombre dans les îles de Karimon, près de Java, et qu'ils en furent chassés par le schooner le *Zeemeeuw* et sept bateaux-croiseurs. De plus, le gouvernement de l'Inde néerlandaise, pour obtenir le plus de renseignements possibles sur les pirates et leurs repaires, fit dresser un formulaire de questions qu'on devait adresser à tous ceux qui parviendraient à échapper d'entre les mains de ces écumeurs de mer. C'est par ce moyen que le gouvernement acquit la pleine certitude que Linga servait toujours de retraite aux pirates: ce fut ce qui amena les mesures dont nous parlerons plus bas.

C'est à peu près vers cette époque, que M. J. N. Vosmaer, qui mourut l'année suivante, ayant découvert la baie de Kendari, sur la côte orientale de Célèbes, conçut le projet d'engager les pirates de Tobello et les Orang Badjo qui erraient de tous côtés pour pêcher la tortue et le tripang nécessaire à leur subsistance, à s'y fixer définitivement sous la protection du gouvernement. Ce projet, qui fut goûté par les autorités supérieures, est développé au long, du moins quant aux Orang Badjo, dans le 17ème volume des *Mémoires de la Société des arts et des sciences à Batavia* [1].

Il n'est pas sans importance de donner ici un tableau des forces dont se composait la marine coloniale, surtout pour la dernière partie de la période que nous traitons: nous faisons abstraction des navires de guerre de la flottille néerlandaise, au service du Gouverneur des Indes; et nous trouvons pour la marine coloniale seule:

2 corvettes de guerre, l'*Anna Paulowna* et la *Zwaluw;* la première, démolie en 1830 et la seconde, en 1836;

5 briks de guerre, l'*Orestes*, le *Siewa*, le *Haai* (vendu en 1834), la *Dourga* (qui se perdit en 1835) et le *Nautilus;*

10 schooners, la *Circé*, l'*Argo*, le *Pilades* et la *Daphné*, l'*Iris*, le *Brak*, le *Zeemeeuw* et le *Zéphyr*, ces quatre derniers furent vendus en 1831 et remplacés par la *Sirène*, le *Crocodile*, le *Caméléon* et le *Janus*, — le *Pollux*, vendu en 1834 et le *Windhond*, vendu en 1835.

12 petits schooners, la *Calypso*, le *Dolphijn* (pillé à Sumatra en 1836) le *Zwaluw* et le *Zeemeeuw*, tous mis en service, en 1832; le *Vliegende Visch*, le *Postillon*, le *Haai* et le *Hagedis*, mis en service en 1834, la *Niobé*, l'*Anadyomène*, le *Doris* et l'*Alcinoe*, mis en service en 1835;

[1] *Verhandelingen van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.* On peut trouver une notice biographique sur M. Vosmaer, dans le *Journal de Java*, nº. 53 de l'année 1836.

4 schooners de résidence, le *Vlieg* à Padang, vendu en 1834, la *Calypso* à Sambas, la *Bertha Wilhelmina* à Benkoelen, vendue en 1835, et la *Wilhelmina* à Pontianak, vendue en 1836;

6 chaloupes canonnières;

1 brick de résidence le *Sylph* à Padang, vendu en 1834;

1 cotter, l'*Equator*, à Pontianak, et enfin

47 bateaux-croiseurs, en station le long des côtes de Java et des possessions extérieures.

Comme nous l'avons remarqué déjà, la piraterie s'était fort accrue dans les parages de Linga, malgré les promesses faites par le sultan en 1831. Chaque année il s'y équipait un grand nombre de bâtiments qui rentraient chargés de butin. En 1835 on racheta à Soengy Pinang, dans le voisinage de Daï, chef-lieu de Linga, des individus qui y avaient été emmenés comme esclaves par les pirates. Ces méfaits avaient lieu, quoique le Radja Ali, frère du vice-roi de Riouw, eût reçu l'ordre de s'informer de tous les lieux où il y avait des Javanais réduits en esclavage, et de veiller à ce qu'ils fussent aussitôt mis en liberté. De plus, la même année encore, on recueillit à bord de l'*Ajax*, corvette de S. M., quelques Javanais qui avaient réussi à s'échapper d'entre les mains des pirates, à Rété, endroit sur la côte orientale de Sumatra qui relevait du sultan de Linga. Ces mêmes Javanais déclarèrent qu'il s'en trouvait encore une foule d'autres, dans différents endroits de la même côte, que les pirates tenaient en esclavage. Ces circonstances, ainsi qu'un rapport très-important, rédigé par l'adjudant-major Kolff, en date du 4 juin 1835 (en suite d'une résolution prise par le gouvernement le 11 mai précédent n°. 15) furent cause que M. J. C. Koopman, capitaine de vaisseau, et *Jhr.* H. Cornets De Groot, résident de Riouw, reçurent l'ordre de faire de sérieuses représentations au sultan. Ils devaient lui rappeler le traité renouvelé en 1830, par lequel il s'était solennellement engagé, lui et les grands de ses États, à contribuer de toutes ses forces à la répression et à l'extirpation de la piraterie; ils devaient enfin l'exhorter à faire mettre en liberté tous les Javanais qui se trouvaient comme esclaves dans ses États. Le sultan s'excusa sur son impuissance à s'opposer à la piraterie. Cependant quarante Javanais recouvrèrent leur liberté.

Le rapport de la commission et la lettre que M. Cornets de Groot écrivit ensuite sur ce sujet (en date du 18 octobre 1835) méritent à tous égards d'être consultés. « Le sultan, marquait le résident dans sa lettre, est également respecté et redouté de ses sujets; il a beaucoup d'influence, non-seulement dans ses États, mais aussi, comme si le traité de Londres de 1824 n'avait jamais existé, dans les États de Djohor, Pahang, Trengano et les endroits voisins de la presqu'île de Malacca. Il faut encore ajouter Salangor, Djambi, Indragiri et Kampar, où le sultan est regardé comme le premier des princes malais. Il est, en conséquence, permis de le regarder comme très-puissant. Je me tromperais fort, ou le sultan pourrait, en cas de besoin, réunir, en moins de deux mois, 10,000 hommes en état de porter les armes, et des bâtiments dont une longue habitude a familiarisé les équipages avec la mer. En détruisant les pirates et les praux, il se prive de la portion la plus énergique de ses sujets, il leur ôte leur moyen de subsistance. C'est pourquoi il demande avec tant de sollicitude qu'on pourvoie à leur bien-être, avant de songer à arracher l'ivraie. Une expédition à l'improviste, dirigée contre les retraites des pirates, pourrait devenir pour le sultan un prétexte de se défaire de tous les liens qui le retiennent encore : dans tous les cas, il faudra agir avec la plus grande prudence. »

Les Anglais nous reprochent de ne pas travailler assez à la répression de la piraterie: tout ce qui a été exposé dans cet aperçu peut nous servir de justification. Il ne sera pas hors de propos, d'entrer en des détails sur l'état des affaires dans les parages de Singapore et de Riouw : dans ce but, nous extrayons un passage du compte-rendu, dressé par le résident de Riouw pour l'année 1834. Le sultan de Linga avait envoyé quelques praux, pour transporter son beau-frère, Tonkoe-Oemar, à Trengano, sur la côte de la presqu'île de Malacca (et ainsi dans un lieu soumis à l'influence anglaise): les autorités anglaises avaient fait des plaintes au résident de ce que ces praux, à leur retour de Trengano, s'étaient rendus coupables de pirateries envers un Sampan-poekat, venant de Singapore. Voici comment le résident de Riouw s'exprimait à cet égard:

« Il est possible que cette piraterie ait été leur ouvrage, car la population de Riouw, de Linga et des dépendances est, en général, tout-à-fait *mauvaise;* il est donc possible que les sujets du sultan qui lui ont

servi de rameurs, à lui et à sa suite, ou qu'il a envoyés dans ces lieux, sont réellement coupables d'un pareil méfait. Mais le fait n'est pas *prouvé;* et l'on sait, — les Anglais le reconnaissent eux-mêmes, — qu'une multitude de ces bandits trouvent un asile *à Singapore même et dans les environs.* D'ailleurs, et c'est encore une question à laquelle il est difficile de répondre : le sultan en a-t-il eu connaissance? et ce qui serait décisif dans ce cas : ces abominables pirateries se font-elles par ses ordres? J'oserais pour ma part répondre négativement à la dernière question. Mais aussitôt que j'entendis des plaintes de ce genre, je n'ai jamais manqué de faire des représentations au sultan et d'exiger qu'on me livrât les chefs de pirates que je lui nommais.

« Je viens de dire qu'il se trouvait bon nombre de pirates *à Singapore même et dans les environs;* la chose est si connue, elle a été si souvent répétée, que le doute n'est plus possible à cet égard. On lit même dans une des dernières *Chroniques* de cette colonie, que le jeune Tommongong (fils de celui qui portait le même titre avant le partage de l'ancien empire malais), établi à Telok Blansa, village situé très-près de Singapore et dans la même île, s'adonne incessamment à la piraterie, et même qu'il a des confidents et des espions parmi les chefs de praux et la classe des tambang *dans la rade de Singapore!* Au moyen de cet espionnage, il est toujours averti du départ d'un praux richement chargé, mais mal équipé pour la défense.

« Je ne doute en aucune manière que les pirates de ces parages ne tirent d'ordinaire leur poudre et leur plomb en secret de Singapore, et que le butin provenu des prises n'y soit conduit en cachette, et vendu à bas prix ou échangé contre des munitions.

« Singapore et Riouw sont toutes deux entourées de pirates et de l'écume des populations avoisinantes. Cependant les pirateries sont plus funestes et plus fréquentes à Singapore qu'à Riouw, car le commerce de la première est beaucoup plus actif que celui de Riouw. — Il y a sans doute beaucoup de reproches à adresser aux Rajats dépendant de notre sultan; mais on aurait tort de rejeter tout sur leur compte. Le mal est partout : recéleurs et larrons s'entendent en secret partout; c'est ce qui rend l'extirpation de la piraterie si difficile. »

Voici, en résumé, ce que présente cette période de six ans, 1830—1835:

a. Pour la seconde fois on construisit une flottille de praux-croiseurs; — on obtint de précieux renseignements de MM. Prætorius, Du Buy, Smulders et de quelques autres résidents, du Pangeran Said Hassan Alhabassy, du major D. H. Kolff, de M. J. N. Vosmaer et de M. Bross; — on conçut et on exécuta le projet d'aller relancer les pirates jusque dans leurs repaires, et dans ce but, on fit venir d'Europe des petits bateaux à vapeur bien armés. On combatta les pirates de Jambi qui se virent obligés de décamper. Les années 1834 et 1835, enfin, furent remarquables par les expéditions dirigées tant contre les pirates de la côte des Lampongs, que contre ceux des mers de Linga, de Célèbes et de la côte orientale de Bornéo. Dans les Moluques, le sultan de Céram fut fait prisonnier, en châtiment de ses nombreuses pirateries. Le capitaine de marine J. C. Koopman et le résident H. Cornets de Groot furent députés au sultan de Linga pour lui rappeler ses engagements. Un navire anglais fut sauvé du pillage par les soins des autorités néerlandaises de Riouw.

b. Il s'établit, en 1831, une correspondance entre les gouvernements de l'Inde anglaise et de l'Inde néerlandaise. On s'engagea des deux côtés à réprimer la piraterie autant que possible. Il paraît cependant que le gouvernement néerlandais fut le seul à tenir à ses engagements.

c. Le projet conçu, en 1821, par M. Tobias, d'appliquer les pirates à l'agriculture, et renouvelé, en 1831, par M. Kolff, gagna plus de terrain. Cinq cents d'entre eux devaient, en 1831, être transportés dans ce but de Laut Poeloe à Banjermassin. En 1833, l'île de Tana Tjampéa, au sud de Célèbes, fut assignée pour une tentative de ce genre; et, en 1835, M. Vosmaer forma le dessein de les attirer dans la baie de Kendari, sur la côte orientale de Célèbes.

d. Pour réprimer la piraterie, on conclut aussi des traités avec le sultan de Linga, avec celui de Succadana, sur la côte occidentale de Bornéo et avec ceux de Goenong Tabor et de Boelongan sur la côte orientale; enfin avec le sultan de Djambi sur la côte orientale de Sumatra.

(La suite prochainement.)

ETHNOGRAPHIE.

HISTOIRE MODERNE.

Essai d'une description des îles de Bali et de Lombok, par M. le Baron P. Melvill de Carnbee, Lieutenant de la Marine Royale des Pays-Bas.

(*Suite de la page* 294.)

CHAPITRE CINQUIÈME.

Quelques épisodes de l'histoire moderne.

Nous avons cherché, dans le second chapitre de cet *Essai*, à jeter quelque lumière sur l'histoire ancienne de l'île de Bali, surtout afin d'en tirer quelques renseignements sur l'origine de la population. Nous avons eu recours à un manuscrit malais, « où l'on peut reconnaître, comme nous le disions, le même esprit qui caractérise les écrits historiques des indigènes. La vérité et les fictions y sont entremêlées et confondues d'une manière étrange; les plus monstrueuses traditions y sont présentées de bonne foi, comme faits historiques, et entrelacées de récits d'événements qui ont réellement eu lieu » etc. Malheureusement, ceci n'est pas seulement vrai quant aux écrits des indigènes qui traitent de l'histoire ancienne, mais même quant aux récits d'événements qui ne datent que de quelques années, et qui, pour ainsi dire, appartiennent à l'histoire de notre temps. Partout règne ce mélange de fictions romanesques et de vérité, qui rend si difficile, même après des études spéciales et approfondies, la tâche de celui qui cherche à dépouiller les faits réels et authentiques des invraisemblances sous lesquelles ils gisent comme ensevelis. Il n'est guère possible de donner une description historique quelque peu suivie, que des îles de l'Archipel indien qui, depuis l'arrivée des Européens dans ces parages, ont été occupées en tout ou en partie par eux, et où par conséquent l'on a pu recueillir et conserver des notices qui méritent toute confiance: pour les îles où jamais les Européens ne se sont établis, il faut se contenter des données que nous ont fournies les rares voyageurs qui ont visité ces lieux, en attendant qu'une étude plus approfondie, et la comparaison des écrits indigènes entre eux, aient mis les savants en état d'augmenter la somme de nos renseignements à cet égard. Nous sommes en droit d'attendre beaucoup de fruits du zèle pour l'étude qui commence à se réveiller aux Indes, et dont la mission de M. Friederich à Bali de la part de la *Société des arts et des sciences* à Batavia est une manifestation assez significative.

Les premiers voyageurs qui nous ont fourni quelques données, fort brèves d'ailleurs, sur Bali, sont: Sir Francis Drake, Thomas Cavendish et Cornelis Houtman. Drake nomme l'île, Baranete; il y passa quelques jours en février 1580, peu de temps après avoir vu son navire sur le point de se perdre sur un rocher contre lequel il était venu donner, et où pendant 24 heures il avait été en grand danger de périr. Il dépeint les habitants comme doués d'un naturel pacifique et obligeant, aux manières policées, et pleins d'honnêteté dans les rapports qu'il eut avec eux. Il trouva l'île fertile et abondamment pourvue de provisions et de raffraîchissements de toute espèce. [1]

Dans son voyage autour du monde, le capitaine Cavendish traversa le détroit de Bali en mars 1588, et jeta l'ancre, pour quelques jours, devant Balamboean, ville située sur la côte sud-est de Java, à peu de distance de la ville actuelle de Banjoewangi. Il y trouva quelques Portugais qui lui fournirent des particularités sur l'état du pays et sur les habitants. Ils lui firent, entre autres indications, part de l'usage existant dans le pays,

[1] Voir: *An historical account of all the voyages round the world, performed by English Navigators* t. I. London 1774. Valentijn rapporte par erreur à l'année 1597 la visite de Drake à Bali.

qu'à la mort du roi, on brûle son corps, et que ses cendres sont conservées. Cinq jours plus tard, toutes les femmes du prince défunt, quel qu'en soit le nombre, se rendent dans un lieu marqué d'avance. La première d'entre elles, celle qui occupait la première place dans les affections du roi, tient une boule à la main qu'elle jette devant elle. Toutes se rendent ensuite à l'endroit où la boule est allée tomber; et là, le crid à la main et la face tournée vers l'est, elles se frappent mortellement et tombent en poussant des gémissements, baignées dans leur sang.[1] Il résulte de ces détails, que cette même coutume des femmes de se sacrifier après la mort de leur époux, que nous avons signalée à Bali, existait aussi à Balamboean, à quelques particularités près. Il paraît même que le pays indépendant était gouverné par un prince balinais d'origine, et qu'il y avait le plus grand rapport à tous égards entre les deux pays. Cependant Cavendish ne semble avoir eu lui-même aucune relation directe avec Bali.

Lors du premier voyage que les Hollandais firent dans les Indes-Orientales, leurs trois vaisseaux abordèrent, en février 1597, dans plusieurs endroits de l'île de Bali, entre autres à Padang où ils jetèrent l'ancre par 25 brasses de fond, et qu'ils décrivent comme un excellent ancrage. D'après leurs observations, Padang était située par le 8° 33′ de latitude méridionale. D'après le récit des indigènes, dix-huit ans auparavant, un autre vaisseau européen avait visité la rade; ce ne peut avoir été que celui du célèbre Sir Francis Drake. Dans le chapitre précédent, nous avons résumé ce que les Hollandais ont rapporté sur l'île de Bali.[2]

Dubois, dans sa *Vie des Gouverneurs-Généraux*, donne un rapport détaillé de l'ambassade que le Gouverneur-général Brouwer envoya en 1633 au roi de Bali dont l'ouvrage de Valentijn ne fait, au reste, aucune mention. Le but de cette mission était de solliciter l'appui du souverain de Gilgil (Klonkong) dont l'autorité s'étendait alors sur l'île entière, contre le sultan de Mataram dans l'île de Java, démarche qui n'eut aucun succès. Les vaisseaux de l'ambassade jetèrent d'abord l'ancre dans la rade de Bouleling (Bléling), sur la côte septentrionale de l'île, d'où ils mirent à la voile pour Couterawas sur la côte orientale. Cette relation décrit la grande puissance du souverain de Bali, et l'on peut en conclure que l'île était déjà alors très-importante et sous quelques rapports civilisée. Les envoyés furent témoins du sacrifice que vingt-deux femmes firent de leur vie sur le bûcher qui consumait les restes de la reine-mère. Les détails que nous avons donnés à ce sujet dans le 3e chapitre, nous dispensent de rapporter le récit de cette cérémonie, dont les principaux détails sont, au reste, exactement les mêmes.[3] Les membres de l'ambassade qui traversèrent l'île depuis la côte

[1] Voir *An Historical account of all the voyages*, etc., Tom. Ier, London 1774. — Valentijn. *Oud en Nieuw Oost Indien*, Tom. IV, p. 52 — Crawfurd, *Indian Archipelago*, Tom. III; etc.

[2] Il est assez curieux de remarquer que cette même baie de Padang où les Hollandais jetèrent l'ancre en 1597, par 25 brasses de fond, n'a guère aujourd'hui qu'une profondeur de 2 à 3 brasses, et qu'elle est complétement inaccessible pour les grands bâtiments. Que la Padang d'alors soit bien réellement le même endroit que celle d'aujourd'hui existante sous ce nom, c'est ce qui résulte d'une foule de particularités. D'abord la position (8° 33′ lat. mérid.) correspond à peu de chose près à la latitude exacte de ce lieu. Ensuite il est dit de la rade qu'elle est sûre et commode; or, ce détail ne peut s'appliquer qu'à Padang, vu que tous les ancrages de l'île sont beaucoup moins recommandables. Notre opinion se trouve, en outre, pleinement confirmée par la relation de l'ambassade envoyée en 1633 à Bali. Le roi envoya aux navires qui avaient à bord les ambassadeurs, un lamaneur javanais pour les piloter à Padang ou à Couterawas, « *dans une bonne rade d'où l'on pourrait facilement se rendre à la cour.* » Or, Padang est le port le plus rapproché de Klongong (alors nommée Gilgil) où le roi faisait sa résidence. Le capitaine du vaisseau donna à la baie de Couterawas (Belaboean amok ?) la préférence sur celle de Padang « *dont l'entrée leur parut trop étroite.* » De toutes les baies situées sur la côte orientale de Bali, Padang est la seule dont l'entrée soit étroite; tous les autres ancrages sont des rades foraines. Il faut donc bien que la baie en question soit réellement celle qui porte encore aujourd'hui le même nom. Nous nous sommes quelque peu appesantis sur cette particularité à cause des changements considérables qui ont eu lieu ici. Une baie qui, en 1597, avait une profondeur de 25 brasses, soit 150 pieds, qui n'a plus aujourd'hui que 12 pieds d'eau, et a donc subi une diminution de 138 pieds, c'est là, certes, un fait assez remarquable! Sans doute, il faut chercher la cause de cette différence dans quelqu'un de ces terribles tremblements de terre ou dans quelqu'une de ces éruptions volcaniques si fréquentes dans ces contrées, et qui ont produit dans d'autres endroits de l'Archipel indien les mêmes résultats. La différence de profondeur est trop considérable pour qu'on puisse l'attribuer à un soulèvement résultant du travail des zoophytes. MM. Guimard et Quoi, naturalistes distingués, qui accompagnaient M. Dumont d'Urville dans ses voyages, ont reconnu, de nos jours, combien était erronnée l'opinion de plusieurs voyageurs, qui ont supposé que le travail des zoophytes partait des profondeurs immenses de l'Océan pour se terminer à sa surface. Selon ces savants, ces lithophytes n'établissent jamais leur demeure à une grande profondeur, où ils ne pourraient résister à la trop grande pression, et où ils seraient privés de l'action puissante de la lumière; mais ils commencent leurs étonnants travaux à quelques brasses seulement au-dessous du niveau de l'océan, en s'établissant, non pas sur un fond de sable, mais sur des hauts-fonds qui s'élèvent jusqu'à une petite distance de sa superficie. Si quelque grande rivière avait son embouchure dans cette baie, on pourrait attribuer l'exhaussement du fond au dépôt de matières que l'eau entraîne de la montagne. Mais tel n'étant pas le cas, il ne reste plus, pour expliquer ce phénomène, que l'action merveilleusement puissante des ignivomes, à propos desquelles nous avons déjà communiqué quelques particularités dans notre journal.

[3] Cette même solemnité, décrite dans l'ouvrage de Dubois, se retrouve encore dans Crawfurd, *Indian Archipelago*, Tom. III.

septentrionale, pour se rendre à Gilgil (Klonkong), remarquèrent sur cette route deux grands étangs ou lacs d'eau douce fort bonne, dont le principal, qui est sans fond et qui s'étend une lieue de chemin dans le pays entre les montagnes, a son flux et reflux comme la mer, et il y a, sur le bord, un volcan qui vomit continuellement de la fumée. La montagne de Gilgil, ajoute la relation, qui est la plus haute de l'île, produit, d'un côté, une grande quantité de bois de sandal, et de l'autre, renferme beaucoup de souffre. Voilà qui complète en quelque sorte ce que nous avons dit dans le premier chapitre de cet *Essai* sur les volcans de Batoer et d'Agoeng.

Jusqu'en 1670, remarque Valentijn, [1] l'île de Bali fut gouvernée par deux rois, qui de temps à autre se disputaient la souveraineté. Plus tard, toujours selon le même auteur, l'île fut gouvernée par plusieurs petits princes qui étaient tous subordonnés à un prince souverain. Ce dernier avait pour système de gouvernement d'empêcher autant que possible toute communication entre ses sujets et les nations étrangères, de crainte que ces rapports n'amenassent une guerre et la perte de son royaume. Le seul prince avec lequel il entretînt des relations d'amitié, était celui de Balamboean sur la côte Sud-est de Java, et cela par suite des liens de parenté qui unissaient les deux maisons régnantes.

Il ne paraît pas qu'il se soit fait quelque changement important, pendant les 150 dernières années dans le gouvernement de Bali; car aujourd'hui encore, et nous l'avons montré déjà, l'île est partagée en plusieurs petites principautés, qui toutes, plus ou moins, reconnaissent la suprématie du Déwa Agong de Klonkong.

Nous allons faire suivre ici quelques épisodes qui se rattachent à l'histoire des dernières années, et qui se trouvent épars dans les différents ouvrages nommés en tête de cet *Essai*, et nos propres notes prises pendant notre excursion dans ces parages. Nous avons cherché à en faire un tout qui eût la forme d'un récit suivi. Quant aux faits que nous nous proposons de rapporter, ils ont tous été racontés par des Européens dignes de foi et ont eu lieu, pour la plupart, au moment même où ils visitaient Bali et Lombok; ils méritent donc une pleine confiance. Quoique notre récit n'embrasse tout au plus qu'une période de quarante années, on y trouve plus de traits remarquables, soit de cruauté, soit d'héroïsme, que dans l'histoire d'une foule d'autres pays pendant des siècles. Nous espérons que nos efforts contribueront en quelque sorte à faire connaître ces riches contrées et à leur attirer toute l'attention qu'elles méritent.

Karang-Assem (Bali).

Au commencement de ce siècle, le prince régnant (*a*) de Karang-Assem (Bali) eut deux fils, savoir Agong Dahoeran (*b*) et Goesti Moerah Alitan Madei Karang (*c*). Le premier de ces deux frères eut à son tour trois fils: Agong Lanang (*g*), Goesti Kedéh Djelantok (*l*) [2] et Goesti Bagoes (*k*) [3]; l'autre frère eut six fils: Goesti Kedeh Karang (*d*), Anakh Agong Raï, Goesti Kedéh Kaloedan (*e*), Wahayan Karang-Assem (*f*), Anakh Agong Bagoes et Bagoes Karang.

Ce fut vers cette époque que l'armée du roi de Karang-Assem (Bali) occupa l'île de Sassak ou Lombok, et que le prince y établit son fils, Agong Dahoeran (*b*) comme roi, ou plutôt comme vice-roi. Après la mort du vieux prince (*a*), son second fils Goesti Moerah Alitan (*c*) lui succéda à Bali. Il conquit l'État de Bléling, en expulsa la caste régnante (celle des *Wasias*), et y plaça comme roi son second fils Anakh Agong Raï. L'aîné de ses fils, Goesti Kedéh Karang, lui ayant donné quelque sujet de mécontentement, fut exilé dans le royaume de Bléling.

A la mort de Goesti Moerah Alitan (*c*), il s'éleva dans le royaume de Karang-Assem de violentes querelles pour la succession au trône. D'après les dernières volontés du défunt, c'était le troisième de ses fils, Goesti Karang Kaloedan (*e*), qui devait lui succéder: et en effet ce jeune prince se déclara roi; mais son aîné, Goesti Kedéh Karang (*d*) lui disputa son droit, et fut soutenu dans ses prétentions par Wahayan Karang-Assem (*f*). Goesti Kedéh Karang (*d*), qui avait su gagner une puissante influence

[1] Voir: *Oud en Nieuw Oost-Indien*, t. III, 2me partie, p. 256.

[2] Le même probablement qui ailleurs est appelé Radja Ngoerah Pandji.

[3] C'est peut-être le même qui ailleurs s'appelle Withil.

dans le royaume de Bléling, sans trop s'inquiéter du roi. Anakh Agong Raï que son père y avait établi, se mit à la tête de 2000 hommes, et fit une invasion dans le Karang-Assem. Goesti Kedéh Kaloedan (*e*) périt dans un combat. Cependant Agong Dahoeran (*b*), roi de Karang-Assem (Lombok), voulut aussi faire valoir ses droits au trône de Karang-Assem (Bali), et fit en conséquence passer à Bali une puissante armée avec trois de ses fils. Ces princes eurent le dessus, et Agong Lanang (*g*), l'aîné d'entre eux, se fit même reconnaître roi de Karang-Assem (Bali).

Pendant ces événements, Déwa Pahang (*h*) avait succédé à son père à Bléling. Il avait pris une part active aux premières luttes pour la succession de Karang-Assem; et l'issue de cette guerre était loin de le satisfaire. Pour la seconde fois il conduisit une puissante armée dans le Karang-Assem, et parvint à chasser son parent de la plus grande partie de ses États et à se faire reconnaître roi de Karang-Assem à sa place. Ce Déwa Pahang paraît avoir été de moeurs fort dissolues. Comme preuve nous nous contenterons de rapporter le passage suivant extrait du récit d'Abdullah bin Mohamad el Mazrie, récit que nous avons fait connaître en partie dans le 2e chapitre de ce travail. « Déwa Pahang connut sa soeur Déwa Ayoe Kemoeroekan, qui était très-belle de taille et dont les oreilles étaient si amplement percées qu'elles lui touchaient aux épaules. Cette action de Déwa Pahang ne fut pas d'abord publiquement avérée; on doutait encore, et tous en parlaient. Lorsque Déwa Pahang devint roi de Karang-Assem, il se réjouit grandement. Certain jour, il assembla autour de lui tous les *Priaïs* et les *Mantris*, et ordonna qu'on fît venir un brahmane afin de lire l'histoire d'Ida Dalam Déwa Agong, l'un de ses ancêtres, qui était venu de Java et qui avait épousé sa soeur Déwa Agong Istri. Déwa Pahang dit là-dessus: « je suis l'exemple de celui-là de mes ancêtres qui avait épousé sa soeur et j'ai aussi épousé Déwa Ayoe Kemoeroekan (ma soeur). » Tous les Priaïs et les Mantris se montrèrent fort étonnés; et l'un des Priaïs s'écria: « l'histoire de cet homme des anciens temps, qui épousa sa soeur, est vraie, monseigneur; mais les hommes de ce temps-ci n'en agissent pas ainsi. » Il y avait alors un grand nombre de Bouginais auprès de Déwa Pahang; celui-ci leur demanda: « Y a-t-il aussi dans le pays de Bougies des rois qui épousent leurs soeurs? » Tous répondirent: « nous n'en avons trouvé aucun qui agisse de la sorte. » Déwa Pahang se tut, et tous retournèrent chez eux. Les *Priaïs* et les *Mantris* dirent alors: « N'y a-t-il donc plus de femmes dans le pays de Bali, que cet homme fasse une concubine de sa soeur? » Ils conjurèrent ensemble et, de concert avec les Bouginais, se rendirent à Bléling, abandonnant Déwa Pahang qui resta seul avec ses esclaves à Karang-Assem. »

L'animosité qui régnait entre Déwa Pahang et Agong Lanang paraît avoir été très violente. On raconte à Bali que le premier de ces princes, avant son invasion dans le royaume de Karang-Assem, fit savoir au roi Agong Lanang, que s'il parvenait à se rendre maître de sa personne, il boirait son sang, et que sa soeur ferait pareillement usage de ce sang pour s'en enduire les cheveux. La réponse d'Agong Lanang ne fut pas moins caractéristique; elle portait que s'il parvenait à se saisir de Déwa Pahang, il lui ferait couper la tête, et hâcher le corps en pièces; ajoutant que, si les dieux exauçaient son ardent désir, il leur élèverait un temple construit d'ossements humains et recouvert de peaux de la même origine. Le sort décida en faveur d'Agong Lanang. Profitant de l'abandon dans lequel se trouvait Déwa Pahang, par suite de l'inceste qu'il avait commis, il réunit pour la seconde fois tout le Karang-Assem sous un même sceptre, et se rendit maître de son ennemi. Le vainqueur tint parole, dit-on. Déwa Pahang fut hâché en pièces, et l'on en distribua quelque partie aux différents Radjas. Agong Lanang fit bientôt comprendre à ses sujets qu'il voulait aussi accomplir la seconde partie de son voeu, et dans le but de se procurer les peaux et les ossements humains nécessaires, il proposa de s'emparer de Bléling. Mais la proposition ne leur souriait guère plus que les moyens de la mettre à exécution: aussi, au lieu de suivre leur prince dans cette guerre, ils l'abandonnèrent et le forcèrent de se réfugier dans les bois. C'est là qu'il fit ce fameux sacrifice humain dont le souvenir s'est conservé jusqu'à aujourd'hui. Il égorgea sur l'autel de son dieu quinze personnes, selon quelques-uns, ou quinze *kilams* (demi-douzaines) selon d'autres. Les victimes furent principalement des enfants qu'on avait enlevés dans ce but, et dont les corps furent rôtis sur le lieu même et dévorés par le prince et par ceux de sa suite. Il s'agissait pour lui d'apaiser la colère des dieux, afin de recouvrer par leur secours les pays qu'il

avait perdus. Les plus modérés prétendent qu'on se contenta de couper et de dévorer le coeur des victimes. On frémit au récit de pareilles cruautés; on se demande si de telles horreurs sont encore possibles de notre temps!! Hâtons-nous d'ajouter cependant que ces atrocités ont excité l'indignation et le dégoût des Balinais eux-mêmes, et qu'Agong Lanang fut détrôné en châtiment de son incroyable inhumanité et forcé de chercher un asile à Lombok avec son fils Ida Ratoe (*n*) (1824). Les Balinais prouvèrent ainsi que la conduite d'Agong Lanang était contraire à leurs moeurs. Après l'expulsion de ce prince, l'autorité tomba entre les mains de son frère, Goesti Bagoes Karang-Assem (*k*). Agong Lanang ne se tint pas tranquille à Lombok, mais il s'efforça de faire valoir ses prétendus droits au trône de Karang-Assem (Lombok). Tous ses efforts furent infructueux; il mourut en 1837. Son fils, Ida Ratoe (*n*), fut plus heureux. Ayant su gagner à sa cause le roi de Karang-Assem (Bali), son oncle (*k*), qui vint en personne à son secours avec une armée de 10,000 hommes, il finit par recouvrer le royaume de Karang-Assem (Lombok) en 1838.

Il y avait eu imprudence de la part de Goesti Bagoes Karang-Assem à s'éloigner de ses États; car le roi de Bléling sut profiter de son absence pour envahir le Karang-Assem à la tête de forces considérables et pour s'y faire reconnaître comme roi sous le titre de Anakh Gedéh Ngoerah Karang-Assem. Du reste, Goesti Bagoes Karang-Assem éprouva à Lombok tant d'ingratitude de la part de ce neveu qu'il était venu secourir, qu'il se donna la mort vers la fin de l'année 1838.

Actuellement (1846) les royaumes de Karang-Assem (Bali) et de Bléling ont chacun leur gouvernement séparé. Le roi du premier de ces États porte le titre de Goesti Gedéh Ngoera Karang-Assem: c'est un frère du roi de Bléling; mais nous ignorons quel rapport de parenté il y a entre ce prince et son prédécesseur.

Bléling.

Au commencement de ce siècle, Goesti Moerah Alitan Madei Karang-Assem (*c*), prince régnant de Karang-Assem (Bali), conquit le royaume de Bléling, et en expulsa l'ancien roi Goesti Moerah Djelantok, de la race des *Wasias.* Le vainqueur établit son fils Anakh Agong Raï comme roi à Bléling. Mais ce prince, faible de caractère, ne sut pas se maintenir sur le trône: il fut chassé par son frère aîné Goesti Kedéh Karang (*d*). Ambitieux et entreprenant de sa nature, ce dernier prince ne sentit pas plutôt son influence sur l'équilibre politique de Bali, qu'il songea à étendre les bornes de son empire. Après la mort de son père (*c*), il commença par envahir le Karang-Assem: le roi, son frère (*e*), périt dans la lutte. Ensuite, peu content d'avoir à partager l'autorité suprême avec son frère Wahayan Karang-Assem (*f*), qui pourtant lui avait été d'un grand secours dans la guerre précédente, il n'hésita pas à s'en débarrasser par un meurtre, qui fut commis à Sangsit, et se trouva ainsi seul maître de Bléling.

Rassuré de ce côté, Goesti Kedéh Karang tourna ses regards vers l'ouest, sur la riche et fertile principauté de Djembrana, qui se trouvait alors jusqu'à un certain point sous la dépendance du roi de Badong; car c'était au nom de ce dernier, qu'un certain Bouginais y exerçait la principale autorité, tout en ayant l'air de la partager avec un Goesti, descendant de l'ancienne famille princière de Djembrana. Entreprenant comme il l'était, ce Bouginais avait su attirer dans le pays bon nombre de ses compatriotes. En 1818, leur nombre se montait à 1200 hommes en état de porter les armes. Par leur industrie et leur expérience, ils s'étaient emparés de toutes les branches de commerce. Leur bienfaisante influence augmentait la prospérité de la principauté, au grand détriment du royaume de Bléling.

Goesti Kedéh Karang regardait ces actifs voisins comme dangereux pour la tranquillité de ses États; il fit sentir au roi de Badong la nécessité où l'on se trouvait, selon lui, d'expulser les Bouginais de Djembrana, ajoutant qu'il se chargerait volontiers de cette tâche. Le roi de Badong, reconnaissant tout ce qu'il y avait de fondé dans les observations de son collègue, lui donna carte blanche: quant à lui, il préféra rester en dehors de tout débat. Goesti Kedéh Karang unit ses intérêts à ceux du prince de Djembrana opprimé par les Bouginais, lui promettant, en cas de succès, de le rétablir dans la jouissance de ses droits et de son indépendance. Il n'y avait, disait-il, aucun avantage pour lui personnellement

dans cette entreprise; seulement il voulait se débarrasser d'étrangers dont la puissance toujours croissante finirait par devenir dangereuse pour sa propre sûreté.

Selon qu'on en était convenu, Goesti Kedéh Karang entra à la tête de 10,000 hommes dans la principauté de Djembrana, et surprit les Bouginais dans Loloan, leur principale possession. Ils se défendirent avec un courage de lion; et se firent massacrer, avec femmes et enfants, jusqu'au dernier. Le chef de cette vaillante population refusa de se rendre; il s'enfuit dans sa propre maison, y mit le feu et périt dans les flammes également avec sa femme et ses enfants.

Le roi de Bléling ne songeait à rien moins qu'à tenir la parole qu'il avait donnée au Goesti de Djembrana. A peine son but fut-il atteint, qu'au lieu de rétablir le Goesti sur le trône de ses pères, il le fit mettre en prison, et, bientôt après, secrètement massacrer. Cependant, pour conserver les apparences, il plaça ostensiblement sur le trône le fils du malheureux Goesti, dont il fit son vassal, sous la surveillance de l'un de ses affidés. Goesti Kedéh Karang était haï et redouté de ses sujets à cause de sa cruauté, de sa dissimulation et de la jalousie qui faisait le fond de son caractère. Cependant il avait quelque chose de civilisé, d'agréable même dans son extérieur; ses manières se ressentaient des fréquents rapports qu'il avait eus avec les Européens, surtout les Anglais, qui visitaient à Bali de préférence les ports de ses États, et y faisaient quelque commerce. On dit que ce prince était tellement asservi à l'usage de l'opium, qu'il passait quelquefois jusqu'à deux fois vingt-quatre heures, plongé dans le plus complet engourdissement.

Le Goesti de Djembrana tenta à plusieurs reprises de secouer le joug qui pesait sur lui; il y réussit enfin, par suite d'une révolte générale qui éclata parmi le peuple, vers l'an 1818. Les femmes du roi de Bléling, au nombre de quarante, et tout ce qu'il avait de plus précieux, tombèrent au pouvoir des révoltés; lui-même perdit la vie dans cette circonstance. Le Goesti fut aussitôt reconnu par le peuple et rétabli dans la libre possession de Djembrana.

Après la mort de Goesti Kedéh Karang (*d*), le gouvernement de l'État de Bléling passa aux mains de son fils Déwa Pahang (*h*). Ce prince avait pour principale femme Ratoe Agong (*i*), fille de son oncle Goesti Kedéh Kaloedan (*e*). Il entreprit de nombreuses guerres contre le royaume de Karang-Assem, et, pendant un certain temps, il parvint même à réunir les deux États sous un seul sceptre. En faisant l'histoire de Karang-Assem (Bali), nous avons raconté au long celle de ce prince; nous avons fait voir ses mœurs dissolues, l'abandon et la haine qui en fut la suite, jusqu'au moment où le cousin germain de son père, Anakh Agong Lanang (*g*), le fit cruellement mettre à mort, et se replaça ainsi sur le trône de Karang-Assem.

Déwa Pahang (*h*) eut pour successeur à Bléling son cousin et beau-frère Madei Karang. Mais, comme les rois qui l'avaient précédé, ce prince s'attira la haine de ses sujets. Le mécontentement s'accrut au point qu'il fut déposé : on lui donna pour successeur le frère de son père, Gedéh Ngoerah Radja Ningrat. Ce prince, qui régnait encore en 1830, n'avait guère alors que 20 ans. Ce devait être un personnage assez insignifiant, dénué d'énergie et de talents. Indolent de caractère, puéril dans ses manières, borné d'esprit et sournois, il ne prenait absolument aucune part aux affaires de son royaume dont il laissait le maniement aux principaux nobles, et surtout à son favori, Goesti Anam, qui paraît avoir été doué de beaucoup de capacité, d'énergie et d'activité.

En 1837, le roi de Bléling s'appelait Anakh Agong Gedéh Ngoerah Karang-Assem. Nous ignorons quel était le caractère de ce prince, comme aussi les rapports de parenté qui l'unissaient au prince que nous venons de nommer. Tout ce que nous savons, c'est que, profitant d'une absence que Goesti Bagoes Karang-Assem (*k*), prince régnant de Karang-Assem (Bali), fit à Lombok, il envahit les États de ce dernier, et les ajouta à son propre territoire.

Nous ne savons guère mieux combien de temps les deux royaumes restèrent unis. Actuellement du moins (1846), les deux États ont chacun leur gouvernement séparé. Les princes régnants sont frères, et celui de Bléling porte le nom et le titre de Goesti Ngoerah Madei Karang-Assem.

Karang-Assem (Lombok).

L'île de Lombok paraît avoir jadis été tributaire de quelques princes de Sumbawa. Les habitants de Lombok et ceux du royaume de Karang-Assem (Bali) furent constamment en guerre les uns avec les autres

jusqu'à ce que le Ratoe Gedéh Ngoerah Karang-Assem, aussi appelé Agong Dahoeran (*b*) fit la conquête de Lombok, au commencement de ce siècle. Depuis cette époque, Lombok, ou du moins la plus grande partie de l'île, a été regardée comme une province du Karang-Assem (Bali) : et cependant il est rare que les souverains de cet État aient eu assez d'influence et de pouvoir, pour maintenir les deux royaumes sous leur autorité. Au contraire, le Karang-Assem de Bali et le Karang-Assem de Lombok ont presque toujours eu différents souverains, mais de la même famille. Le conquérant de Lombok établit sa résidence dans la ville actuelle de Karang-Assem, autrefois appelée Sassak, du nom primitif de l'île. Les divers princes de Lombok, comme ceux de Pegasang-an et de Pejoet-an et quelques autres moins considérables, restèrent subordonnés à celui de Karang-Assem (Lombok), parce que, trop faibles pour contrebalancer la supériorité de ce dernier, ils se rangèrent du côté du plus fort. Seul, le prince de Mataram avait assez de ressources pour maintenir un reste d'équilibre et conserver son indépendance. Après la mort d'Alitan (*e*), prince régnant de Karang-Assem (Bali), sa succession fut le sujet de guerres violentes. Agong Dahoeran (*b*) envoya une forte armée à Bali avec ses trois fils, pour prendre part à cette guerre; et l'aîné de ces princes Agong Lanang (*g*) auquel revenait le trône, du droit de primogéniture, réussit à vaincre ses cousins et à se faire reconnaître roi de Karang-Assem (Bali); tandis que, d'un autre côté, la mort de son père le rendait héritier du royaume de Lombok. Ce prince continua à faire sa résidence à Bali, et confia l'administration de ses États de Lombok à sa sœur Tjokoerda. Depuis ce moment, il eut sans cesse à lutter contre l'adversité. Pendant longtemps Déwa Pahang (*h*), roi de Bléling, usurpa le trône de Karang-Assem (Bali); et quand Agong fut parvenu à le recouvrer, il se rendit si odieux par son excessive cruauté, comme nous l'avons raconté ailleurs, qu'il ne lui resta bientôt plus d'autre ressource que de s'enfuir avec son fils Ida Ratoe. Dépouillé de ses États de Bali, il voulut reprendre en mains le gouvernement de Lombok; mais il fut encore ici cruellement déçu dans son attente. L'un des frères de son père, le Radja Ngoerah Pandji (*l*), avait fait cause commune avec sa sœur Tjokoerda, et s'était déclaré roi de Karang-Assem (Lombok), sous le titre de Radja Ngoerah Madei Karang-Assem Lombok. Le Goesti Lanang s'adressa au prince régnant de Mataram pour en obtenir des secours; mais celui-ci, instruit de ses méfaits, répondit par un refus, et le Radja Pandji (*l*) resta, depuis cette époque jusqu'à sa mort, arrivée en 1835, en paisible possession du gouvernement. Il laissa, pour lui succéder un fils qui prit le titre de Ratoe Goesti Ngoerah Pandji (*m*). L'autorité était proprement dit entre les mains de la princesse Tjokoerda, femme ambitieuse, qu'on haïssait et qu'on redoutait à la fois, à cause de son avidité, de sa tyrannie et de ses vices. Après la mort de son père Goesti Lanang, qui arriva en 1837, Ida Ratoe (*n*) profita du mécontentement général pour faire valoir ses droits au trône. Il sut enfin persuader au prince de Mataram de lui accorder des secours. Ce dernier, ne se sentant pas assez fort pour attaquer son puissant voisin, d'autant plus que les petits États de Pagasang-an et de Pejoet-an s'étaient rangés par crainte du côté du Karang-Assem, le prince de Mataram, disons-nous, fit part de ses projets au Goesti Bagoes Karang-Assem, prince régnant de Karang-Assem (Bali), et lui proposa d'unir leurs forces. Le Goesti Bagoes accepta cette proposition, et se mit lui-même à la tête d'une armée qu'on fait monter à 10,000 hommes. Le roi de Karang-Assem (Lombok), quoique plus puissant que celui de Mataram, comme nous l'avons déjà fait remarquer, devait finir par succomber dans une lutte si inégale depuis la réunion de ses deux adversaires. Il remporta cependant quelques avantages au commencement de la guerre; un moment la chance parut être en sa faveur; mais bientôt après ses ennemis regagnèrent l'avantage, bon nombre de ses sujets l'ayant abandonné et reconnu Ida Ratoe comme leur légitime souverain. De même les princes de Pegasang-an et de Pejoet-an, que la nécessité seule avait fait prendre parti pour le Ratoe Goesti Ngoerah Pandji, ne virent pas plus tôt la fortune l'abandonner, qu'ils se rangèrent du côté du prince de Mataram. Serré de toutes parts, le prince de Karang-Assem (Lombok) put dès lors prévoir quelle serait l'issue de la guerre. Il savait que, s'il tombait vivant entre les mains de ses ennemis, il n'avait aucune grâce à attendre d'eux. Réduit à l'extrêmité, il préféra se donner lui-même la mort. Certaine nuit qu'il se voyait assailli de toutes parts dans son palais fortifié, reconnaissant l'impossibilité où il se trouvait de prolonger plus longtemps la résistance, il résolut de mettre son funeste projet à exécution. Alors se passa une de ces scènes dont l'atrocité n'a guère eu d'égale. Après avoir fait massacrer ses enfants (la princesse Tjokoerda fut elle-même leur bourreau), il fit mettre le feu aux quatre coins de son palais, et périt dans les flammes avec plus de 300 personnes, ses parents et ses intimes pour la plupart. On assure qu'avant

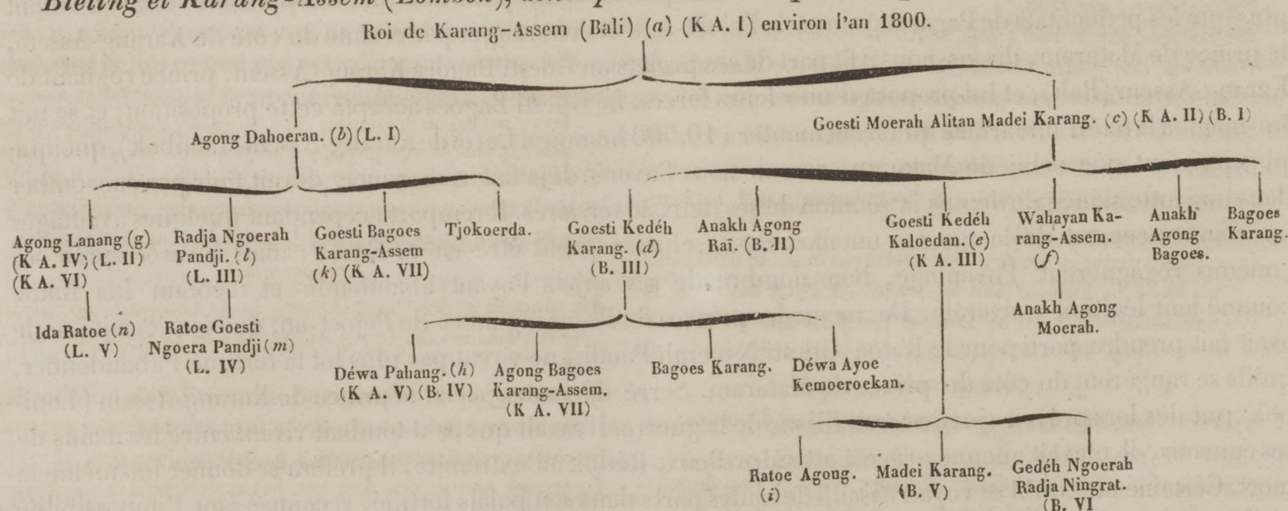
d'accomplir cet affreux sacrifice, ces malheureux s'étaient enivrés d'opium, et que, dans les transports de rage et de frénésie que cette ivresse excita en eux, on les vit dans les flammes, se précipiter l'un sur l'autre et se frapper mortellement en poussant leurs affreux cris d'*amok*. Aucune plume ne peut rendre l'horreur de ce massacre. Deux des neuf ou onze fils du Ratoe Goesti Ngoerah Pandji, âgés de 9 à 10 ans, sauvés, dit-on, par un serviteur fidèle, échappèrent au carnage.

Cette catastrophe mit fin à une guerre, qui, malgré son peu de durée, — 6 mois, vers la fin de 1837 et le commencement de 1838, — offrit nombre de traits d'héroïsme, de barbarie et de cruauté. Le prince de Mataram, qu'on dit avoir été un bon prince, juste et aimé de son peuple, y fut blessé mortellement d'une balle à la tête. Et ainsi Ida Ratoe (*n*) monta sur le trône de Karang-Assem (Lombok), sous le titre de Goesti Ngoerah Madei Karang-Assem.

La tranquillité ainsi rétablie ne fut pas de longue durée. Le roi de Bléling à Bali avait profité de l'absence du roi de Karang-Assem (*k*) pour envahir ses États et se faire proclamer roi à sa place. Le prince ou empereur de Klonkong, qui, à ce que l'on sait, s'attribue une espèce de suprématie sur les autres princes de l'île, avait approuvé cette invasion. Prévoyant que ce serait l'origine d'une nouvelle guerre, il voulut la prévenir et envoya secrètement aux princes de Karang-Assem (Lombok) et de Mataram, l'ordre de se défaire de Goesti Bagoes; et l'ingratitude de la part de ces deux souverains alla si loin, qu'ils se prêtèrent à cet odieux complot. Goesti Bagoes avait été averti, mais trop tard, du danger qui le menaçait. Il eût voulu punir Ida Ratoe de son indigne conduite; mais, ayant échoué dans cette tentative, et ne voyant pour lui plus d'issue favorable, il se donna la mort, vers la fin de 1838.

On pouvait croire désormais la tranquillité rétablie d'une manière durable. Il n'en fut rien. Quelques aventuriers, parmi lesquels on pourrait nommer des Européens avides de fortune, surent exciter une nouvelle fermentation dans les esprits, et décider le prince de Mataram à une déclaration de guerre contre Ida Ratoe, en mai 1839. Il y avait trop peu de temps qu'Ida Ratoe était monté sur le trône, pour opposer une résistance assez énergique. Après une lutte de quatre jours, il fut forcé de se mettre à la merci de son ennemi. Jeté dans les fers et emmené prisonnier, il fut secrètement mis à mort par le vainqueur, qui redoutait un revirement dans les affaires. Quant au prince de Mataram, il réunit l'île entière de Lombok sous son autorité, prit le nom de Goesti Ngoerah Ketoet Karang-Assem, et s'intitula roi de Salamparan, l'un des noms que porte l'île de Lombok. Cet état de choses a continué jusqu'à aujourd'hui; et c'est encore le même prince qui gouverne toute l'île.

Tableau des rois qui, dans les derniers temps, ont régné dans les États de Karang-Assem (Bali), Bléling et Karang-Assem (Lombok), ainsi que des liens de parenté qui les unissaient entre eux [1].



[1] Dans ce tableau les lettres (*a*), (*b*), (*c*), etc., ont rapport au texte afin d'en rendre la comparaison plus facile; les signes (K A), (B) et (L) désignent les souverains de Karang-Assem (Bali), de Bléling et de Karang-Assem (Lombok). Les chiffres I, II, III etc., indiquent l'ordre dans lequel ils se sont succédé.

(*La suite prochainement.*)

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES DES INDES-ORIENTALES.

TABLE DES MATIÈRES DU JOURNAL DES INDES-ORIENTALES NÉERLANDAISES (*Tijdschrift voor Neêrland's Indië*), publié à Batavia depuis 1838.

(*Suite de la page* 226.)

QUATRIÈME ANNÉE.

TOME I.

Mélanges. (Suite.)

TOME II.

Chronique.

Cosmographie.

Orographie.

Hypsométrie.

Climatographie.

Ethnographie.

Statistique.

Culture.

Commerce.

Mélanges.

CINQUIÈME ANNÉE.

Tome I.

Chronique.

Biographie.

Cosmographie. Orographie.

Ethnographie.

Statistique. Culture.

Mélanges.

Climatographie.

Iets over den invloed van het klimaat dezer gewesten op den Europeaan (Quelques mots sur l'influence du climat de ces contrées sur l'Européen), par M. le Dr. C. Swaving, pag. 210.

Topographie médicale.

Bijdrage tot de Geneeskundige Topographie van Batavia (Notice sur la Topographie physico-médicale de Batavia (suite)), par M. P. Bleeker, pag. 451.

Ethnographie.

Proeve van een Javaansch-Nederduitsch Woordenboek (Essai d'un dictionnaire javanais-hollandais), par MM. C. F. Winter et J. A. Wilkens, pag. 1.

Berigt omtrent bovenstaand Javaansch-Nederduitsch Woordenboek (Rapport sur le dictionnaire javanais-hollandais ci-dessus), pag. 78.

Zeden en gewoonten op het eiland Rottie (Moeurs et coutumes des habitants de l'île de Rotti — suite et fin), par M. G. Heijmering, pag. 81 et 353.

Regtspleging over de onderdanen van Z. H. den Soesoehoenan van Soerakarta (Procédure dans les états de S. A. le Soesoehoenan de Soerakarta), par M. C. F. Winter, pag. 99, 386 et 479.

Het boek der Nawolo-Pradhoto, in het Javaansch, met eene vertaling en aanteekeningen (Le livre de Nawolo-Pradhoto, texte javanais, avec traduction et notes), par M. le Dr. D. L. Mounier, pag. 261.

Kalilal et Daminahes, fables malaies, avec traduction, par M. P. P. Roorda van Eijsinga, pag. 435.

Eenige aanmerkingen over namen en titels op Celebes (Quelques observations sur des noms et des titres en usage à Célèbes), pag. 564.

Mélanges.

Verhaal van een kruistogt tegen de zeeroovers (Récit d'une croisière contre les pirates). par M. P. J. A. Bloys Van Treslong Prins, pag. 415.

Sampela, een tafereel van Bimaneesche zeden, gewoonten en karakters (Sampela, tableau des moeurs, des coutumes, et du caractère des habitants de Bima), par M. le Dr. W. C. H. Toe Water, pag. 400 et 549.

Tome II.

Hypsométrie.

Over de hoogte van eenige bergen in den Indischen Archipel (Mesure de la hauteur de quelques montagnes de l'Archipel indien), par M. H. D. A. Smits, pag. 436.

Orographie.

Togt naar den Salakh (Voyage au mont Salakh), par M. Zollinger, pag. 141.

Géographie.

Beknopt overzigt van het eiland Ternate (Aspect de l'île de Ternate), par M. J. S. Van Coevorden, pag. 195.

Topographie médicale.

Bijdrage tot de Geneeskundige Topographie van Batavia (Notice sur la topographie physico-médicale de Batavia (suite)), par M. P. Bleeker, pag. 97.

Ethnographie.

Vertaling van Javaansche stukken tot de regtspleging behoorende (Traduction de pièces javanaises appartenant à la procédure), par M. C. F. Winter, pag. 1.

Proeven eener metrische navolging van het maleisch gedicht Bidasari (Essai d'imitation métrique du poëme malais Bidasari), par M. le Dr. W. R. Van Hoëvell, pag. 37.

Naamlijst der Javaansche woorden, eigennamen, enz., welke voorkomen in de verhandeling over de regtspleging te Soerakarta (Liste de mots et de noms propres javanais qui se trouvent dans la dissertation sur la procédure à Soerakarta), par M. C. F. Winter, pag. 20.

Mededeeling der aan P. P. Roorda Van Eysinga opgedragene vervaardiging van een Maleisch-Nederduitsch Woordenboek (Communication sur la rédaction d'un dictionnaire malais-hollandais confiée à M. P. P. Roorda Van Eysinga), pag. 46.

Bespiegelingen over de Malijers (Considérations sur les Malais), par M. Jonathan Rigg, pag. 222.

Proeve over de Aroe-taal (Essai sur la langue des îles d'Aroe), par M. le Dr. J. F. G. Brumund, pag. 321.

Ruïnen van Java. Korte ontleding der steenen gedenkteekenen, welke de Hindoes op Java hebben achtergelaten (Ruines de Java. Analyse succincte des monuments en pierre, que les Hindous ont laissés dans l'île de Java), par M. Fr. Junghuhn, pag. 341.

Culture.

Iets over de eerste kultuur der Javasche koffij, voornamelijk in de vroeger onder dien naam bekende Jacatra en Preanger-landen (Quelques mots sur la première culture du café à Java, principalement dans les pays connus autrefois sous le nom de Jacatra et de Préanger), pag. 86.

Iets over de bereiding van kunstzwart (Quelqnes mots sur la fabrication de noir artificiel), par M. A. Pokrzywnicki, pag. 95.

Korte vergelijking van de Thee-kultuur in China met die op Java (Comparaison de la culture du thé en Chine avec celle de Java), pag. 247.

Industrie.

Bijdrage tot de kennis van het eiland Banka (Recherches sur l'île de Banka, par rapport surtout au mines d'étain), par M. S. Fraenkel, pag. 49.

Mélanges.

De Redactie van het Tijdschrift voor Neêrland's-Indië aan hare Lezers, bij het begin van den Zesden Jaargang van haren arbeid (La Rédaction du Journal des Indes-Orientales à ses lecteurs, au commencement de la sixieme année), pag. 177.

Toeloecabesie. Amboina en 1644. Roman historique, par M. W. L. Ritter, pag. 265 et 382.

De Lawoe. Een Fragment. (Le Lawoe; Fragment de poésie), par par M. J. Munnich, pag. 439.

(*La suite prochainement.*)

LE MONITEUR

DES

INDES-ORIENTALES ET OCCIDENTALES.

Première Partie.

SCIENCES, ARTS ET INDUSTRIE.

Avant de continuer la tâche que nous nous sommes imposée par la publication du *Moniteur des Indes*, nous nous empressons de témoigner ici notre sincère reconnaissance à tous ceux qui, soit par leur coopération, soit par leurs bienveillants conseils, ou par leurs souscriptions, ont jusqu'ici soutenu la publication de ce recueil, et d'exprimer en même temps l'espoir qu'ils continueront à nous prêter le même appui, afin de nous aider à consolider l'établissement de cette œuvre vraiment nationale.

La première année a été entourée de toutes les difficultés inhérentes à la nature même du sujet et que devait nécessairement produire la création d'un recueil périodique, enrichi de cartes et de dessins dont le travail et l'exécution demandent de grands frais; et ce recueil paraissant en français, on conçoit que la traduction des pièces originales, écrites dans la langue du pays, augmente nécessairement les soins de rédaction.

La pensée de la création de ce recueil périodique, l'idée principale qui l'a inspirée, celle de faire connaître au monde civilisé tant de trésors d'histoire, de littérature, de géologie et d'histoire naturelle, découverts autrefois et surtout ces derniers temps dans les possessions néerlandaises d'outre-mer; et, dans l'intérêt des sciences, du commerce et de l'industrie, de réunir entre elles par des rapports plus intimes, plus spéciaux, ces colonies et les nations étrangères, par le moyen de la langue qui est le plus généralement répandue; cette généreuse et utile pensée, revient à notre savant de Siebold, qui par ses précieux ouvrages sur le Japon s'est acquis une réputation si justement méritée.

Si l'on examine les publications de cette première année du *Moniteur des Indes*, nous espérons qu'on y aura déja trouvé bon nombre d'articles dignes d'attirer l'attention du savant, de l'homme politique, du négociant et de l'industriel; et qu'on y aura surtout remarqué cet esprit qui, sans prévention, a su faire valoir les nobles efforts des nationaux et des étrangers qui se sont distingués dans le domaine des sciences, ou ont concouru au maintien, à la prospérité et à la gloire des colonies néerlandaises, et a su faire apprécier ainsi les œuvres de tous ceux qui avaient droit à la reconnaissance publique et surtout à la reconnaissance de notre patrie.

Déjà, dans une précédente occasion [1], nous avons sincèrement avancé que mieux que personne nous reconnaissions les défauts, les imperfections dont notre travail pouvait encore être entaché; mais nous avons de justes raisons de croire, quand nous prenons en considération les sympathies toujours croissantes qui ont accueilli les publications de ce recueil périodique, aussi bien dans ce pays qu'à l'étranger, que l'on nous y aura vu introduire successivement les améliorations que nous ont fourni et les enseignements bienveillants de quelques hommes spéciaux et les résultats acquis par notre propre expérience. Nous continuerons à suivre la même marche, et autant que possible nous veillerons à ce que la rapidité de notre travail n'en nuise à la solidité et à la plus scrupuleuse exactitude.

Il a été bien flatteur pour nous de trouver, dans les divers renseignements qui nous sont parvenus des Indes-orientales et occidentales, et dans les encouragements qui nous ont été donnés tant ici qu'à l'étranger, la preuve certaine qu'on a su apprécier nos premiers efforts pour atteindre le but qui a donné naissance à ce recueil périodique; qu'on a rendu justice à l'esprit de nationalité et de modération qui a présidé à sa rédaction, et ajoutons que, pour une première année, la publication du *Moniteur des Indes* s'est répandue dans une progression assez remarquable.

Et maintenant nous ne pouvons rester en défaut d'exprimer ici plus directement notre reconnaissance pour l'assistance que nous ont accordée et nous continuent si généreusement ces actifs explorateurs de la science dans les Indes-orientales, MM. Van Hoëvell, Bleeker et autres membres de la Société des arts et des sciences

[1] Voir le *Moniteur des Indes*, Tome I, 1[ère] partie, page 223.

de Batavia, dont les travaux, comme savants et comme éditeurs et rédacteurs du Journal des Indes-orientales en langue hollandaise et d'un grand nombre d'autres ouvrages, ont répandu tant de lumière sur des matières qui ont acquis une valeur encore plus réelle depuis qu'elles ont été mieux connues.

Nous n'avons pas moins de gratitude à témoigner pour le concours que nous a prêté *Jhr.* J. P. Cornets de Groot, secrétaire-général du ministère des colonies, témoin les nombreux articles qui ont paru dans les publications de la première année; et pour les renseignements donnés, avec tant de bienveillance, dans l'intérêt de la science, par les ministères de la marine et des colonies. — Nous ne pouvons non plus passer sous silence ce que nous devons particulièrement pour la connaissance plus approfondie de nos possessions dans les Indes-occidentales, à M. De Veer qui a acquis sur ces contrées des notions si exactes, et à notre frère d'armes, le lieutenant de vaisseau, M. Wolfson qui, de retour des Indes-occidentales où il avait aidé à remplir une mission importante pour le commerce et l'industrie, a bien voulu enrichir notre recueil des résultats de son expérience pratique. Nous avons aussi été bien activement secondé par M. J. J. Belinfante, et par son concours pour la rédaction de différents articles et par la constance de ses soins comme éditeur du *Moniteur des Indes.* Nous lui en témoignons ici hautement toute notre reconnaissance.

Nous continuons à invoquer le même bienveillant concours et nous accueillerons toujours avec empressement toute communication relative aux colonies pouvant servir à enrichir la science, comme par exemple la description de la résidence de Pékalongan, par le Dr. Epp, qui nous est fort bien parvenue et que nous publierons bientôt.

Nous comptons toujours aussi sur la plume de celui qui a créé ce recueil et en a surveillé le développement primitif, M. de Siebold, que divers travaux d'une haute importance empêchent aujourd'hui, à notre grand regret, de se consacrer exclusivement à l'œuvre qu'il a commencée; et nous avons la certitude qu'il continuera surtout à traiter dans notre recueil cette partie de ses études qui lui est si chère, les affaires politiques et commerciales du Japon, les sciences physiques et ethnographiques de ce pays, — connaissances qui lui ont valu la réputation européenne dont il jouit — et qu'il achèvera l'intéressant travail dont il nous a donné les prémices.

La marine, la géographie et les sciences qui s'y rattachent, ainsi que la statistique, formant notre spécialité, il y aurait de l'imprudence de notre part à prendre sur nous la direction de ce recueil périodique sans l'assistance d'écrivains versés dans chacune des autres branches de la science; et, rassuré par une connaissance pratique acquise par un long séjour dans les Indes; entouré de nombreux matériaux qui n'attendent plus que la main qui doit les mettre en relief; et surtout nous guidant sur la marche constante que suivent les travaux de tant d'hommes éclairés dans nos possessions d'outre-mer et dans la métropole pour faire connaître les sources de prospérité, l'histoire et la situation de nos colonies, ces brillants joyaux de la couronne des Pays-Bas, nous osons accepter notre tâche avec plus de confiance et prendre sur nous, pour cette seconde année, la direction du *Moniteur des Indes* auquel nous avons consacré depuis un an nos forces et notre zèle.

Puissions-nous voir se consolider de plus en plus une entreprise dont l'importance peut devenir si grande, à une époque où des questions vitales pour différentes nations sont mises en rapport direct avec le développement de la prospérité et du bien-être de nos possessions d'outre-mer; à une époque où de merveilleuses inventions établissent des communications de plus en plus intimes entre les pays et les peuples; où partout de nouvelles contrées, prêtes à recevoir l'excédant des populations, attendent les bienfaits du commerce et de l'industrie; à une époque, où, suivant l'expression de notre grand homme d'État Van Hogendorp, le jour commence à paraître sur la situation de nos possessions d'outre-mer et s'y répand de plus en plus pour l'intérêt et la gloire du pays! Puissions-nous, dans une entreprise si grande et en même temps si difficile, continuer à rencontrer auprès des nationaux et des étrangers, un appui bienveillant pour un travail qui a pour bases l'amour des sciences, un zèle désintéressé, la recherche de la vérité et un sentiment chaleureux pour tout ce qui peut concourir à la grandeur de notre patrie!

LA HAYE,
1er mai 1847.

BARON MELVILL DE CARNBEE.

REVUE DES JOURNAUX DE JAVA.

1845. PREMIER TRIMESTRE.

ANNONCES ET NOUVELLES SCIENTIFIQUES.

ASTRONOMIE.

(N°. 1.) Dans la soirée du 30 décembre 1844, une comète a été observée par des habitans de Batavia. La tête ou noyau était distinctement visible à l'œil nu; mais la queue n'égalait ni en éclat ni en longueur la trainée lumineuse de la comète qui nous visita il y a près de deux ans. Celle du 30 décembre s'est montrée à une certaine hauteur au-dessus de l'horizon sud-ouest.

MÉTÉOROLOGIE ET GÉOLOGIE.

(N°. 7.) Le 2 janvier, après des pluies battantes, une colline de vingt pieds de haut sur cent quatre-vingt dix de long et soixante de large, s'est formée dans la *rawah* d'Ambarawa de la sous-résidence de Salatiga, près du village de Rowo Mayim, à l'endroit où la rivière de Pandjang se jette dans la *rawah* (marais).

Lorsque le sous-résident arriva sur les lieux, cette colline n'avait plus que six ou huit pieds de hauteur. Le soulèvement consistait en terre marécageuse et si molle que l'on ne pouvait la fouler sans s'y enfoncer. Auparavant déjà, ce singulier phénomène avait été remarqué dans d'autres endroits de la *rawah* d'Ambarawa. On ne l'attribue pas à des causes volcaniques, mais à l'action de l'eau qui se serait manifestée, soit par un gonflement et une pression résultées des grandes pluies, soit par une source cachée. Les soulevements de ce genre diminuent graduellement à partir du moment de leur naissance et finissent par disparaître. Toutefois, les indigènes ne manquent pas d'alléguer des forces surnaturelles pour expliquer ces miracles apparents. Ils les attribuent au fameux serpent Baroe Klinting, qui, suivant eux, se serait montré dans la nuit qui précéda l'apparition de la colline, en poussant des hurlements semblables à ceux que plusieurs hommes pourraient proférer simultanément.

(N°. 10.) Du 7 au 17 janvier, il est tombé, dans la résidence de Japara, de grosses pluies accompagnées de trombes et de bourrasques d'une force extraordinaire, qui ont causé plusieurs accidents et fait beaucoup de ravages.

(N°. 15.) Des averses continuelles, tombées dans la résidence de Kedoe pendant les derniers jours de janvier et les premiers jours de février, ont fait monter le Progo dix-sept pieds au-dessus de sa hauteur moyenne.

(N°. 22.) Sur la fin de février, de violentes averses ont inondé les résidences de Tegal et de Pékalongan, non sans faire beaucoup de mal en plusieurs endroits.

ÉRUPTIONS VOLCANIQUES ET TREMBLEMENTS DE TERRE.

(N°. 9.) Le 23 janvier, le Gedé, situé dans les Régences de Préanger, a de nouveau manifesté son activité destructive: depuis midi jusqu'à trois heures du soir, on a vu sortir du cratère de ce volcan une épaisse colonne de fumée, accompagnée d'un bruit souterrain.

(N°. 15.) Le 5 janvier, trois secousses assez fortes se sont fait ressentir dans le district Modjokarta de l'île de Java. Elles se succédaient rapidement en suivant une direction horizontale du Sud au Nord. Des indigènes dignes de foi assurent que ce n'est que le second tremblement de terre que l'on ait éprouvé depuis dix-sept ans dans ces contrées.

(N°. 22.) Le 5 mars, une nouvelle colonne de fumée et de cendre est sortie du cratère du Gedé; vers le soir, il est survenu un léger tremblement de terre qui, dans le même instant, s'est fait ressentir plus fort à Buitenzorg, mais sans causer d'accidents fâcheux.

(N°. 20.) Dans la soirée du 5 mars, sur les dix heures et demie, les habitans de Batavia ont également éprouvé un léger tremblement de terre. Ce phénomème qui s'est d'abord déclaré par des trépidations du sol courtes et successives, a pris ensuite un certain mouvement d'ondulation; quelques personnes même prétendent que le tremblement de terre fut précédé de bruits sourds et de mugissements souterrains. Il paraît que les trépidations ou ondulations étaient d'ouest ou d'ouest-quart-nord-ouest. L'agitation a duré 57 secondes. Le ciel était serein, mais silloné d'éclairs. On verra par les observations barométriques suivantes, portant sur les derniers jours, que le 3, à trois heures du soir, le baromètre était fort bas, le temps orageux et le ciel couvert.

OBSERVATIONS.	BAROMÉTRIQUES (millimètres)	ET THERMOMÉTRIQUES. (degrés centigrades.)
28 Février, trois heures du soir	759.65 —	27°. 5
1er Mars, huit heures du matin	762.00 —	26°. 8
1er Mars, dix heures du matin	762.00 —	27°. 6
1er Mars, deux heures et demie du soir	759.20 —	29°. 0
2 Mars, huit heures et demie du matin	761.80 —	25°. 0
3 Mars, huit heures du matin	759.75 —	27°. 0
3 Mars, dix heures du matin	760.00 —	28°. 4
3 Mars, trois heures du soir	757.60 —	29°. 6
4 Mars, huit heures du matin	760.20 —	27°. 8
4 Mars, dix heures du matin	760.50 —	28°. 6
4 Mars, deux heures un quart du soir	758.40 —	29°. 5
5 Mars, huit heures du matin	760.45 —	26°. 6
6 Mars, huit heures du matin	761.20 —	28°. 4
6 Mars, dix heures du matin	761.70 —	29°. 2
6 Mars, trois heures du soir	759.25 —	29°. 8
7 Mars, huit heures du matin	762.00 —	27°. 2
7 Mars, neuf heures du matin	762.50 —	28°. 0

HYDROGRAPHIE.

(N°. 2.) Le capitaine Broomfield Douglas, du schooner *Julia*, donne, par une lettre datée de Singapore le 16 décembre 1844, les détails suivants sur un récif dont il a fait la découverte: ce récif se trouve à quatre milles nautiques environ de distance au nord du cap Datoe (Tanjong Datoe) sur la côte nord-ouest de l'île de Bornéo. Il a près d'un quart de mille d'étendue. Par la marée haute, il porte quatre brasses et demie d'eau, mais comme en cet endroit le reflux est d'à peu près douze pieds, le récif n'a que deux brasses trois quarts par la marée basse. Le courant rapide qui va de la mer de Chine à la côte nord-ouest de Bornéo, rend cette chaîne de rochers très-dangereuse pendant la mousson de nord-est, même pour de petits navires.

Voici les observations faites à l'aide d'un compas azimutal:

Tanjong Datoe, Sud.
Poelo Telang Telang, S. 22$^1/_4$° E.
Le Cap Santoebong, S. 56$^1/_2$° E.

ETHNOGRAPHIE.

(N°. 7.) La Direction de la Société des arts et des sciences de Batavia continue d'enrichir son Cabinet ethnologique, par d'intéressantes acquisitions. C'est ainsi qu'elle vient de se procurer vingt statuettes de bois sculptées avec art et qui sont la reproduction de différentes personnes du drame, *wayang*, que l'on joue dans l'île de Bali.

TECHNOLOGIE.

(N°. 16.) Il n'y a pas longtems qu'on se demandait encore s'il serait possible d'utiliser l'invention de Daguerre dans les Indes néerlandaises; des expériences répetées n'avaient produit que des résultats peu satisfaisants. Mais l'arrivée de M. Adolphe Schaefer, en juin 1844, a levé tous les doutes. Les premiers essais qu'il a faits à Buitenzorg, l'ont confirmé dans la présomption que l'athmosphère de cette contrée, loin d'être un obstacle à l'action du daguerréotype, lui est au contraire éminemment favorable. Le cercle des travaux de M. Schaefer, dans les Indes, vient de prendre un développement intéressant pour la science. Jusqu'ici, les portraits avaient été sa principale occupation, et beaucoup de succès avaient attesté son talent en ce genre; mais il le quitte aujourd'hui pour daguerréotiper les statues en pierre qui décorent le cabinet d'antiquités de la Société des arts et des sciences de Batavia, ainsi que les statues que cette même Société vient d'acquérir et qui représentent les personnages du *wayang* balinais. Ensuite ces copies seront lithographiées et publiées avec un catalogue raisonné du cabinet d'antiquités. L'ouvrage contiendra près de cent figures de ce genre dont une partie sont déjà daguerréotypées. Nous apprenons qu'après avoir exécuté ce travail, M. Schaefer se propose de parcourir l'île de Java pour y copier les principaux monuments de la haute antiquité. Nous ne doutons pas du succès de sa mission, qui sera d'un grand intérêt pour l'archéologie, et nous espérons qu'elle pourra donner à M. Schaefer l'occasion de prouver sa reconnaissance à la Direction qui l'a secouru si efficacement dans son entreprise.

(N°. 25.) Fabrique de machines à vapeur et autres à Soerabaya.

Cet établissement compte déjà plusieurs années d'existence; mais il a pris une extension considérable depuis qu'il est devenu la propriété de M. Bayer. Le projet, conçu par cet habile mécanicien, de fonder à Java une fabrique de ce genre, est aussi méritoire que hardi; méritoire, parce que l'industrie javanaise demandait une semblable création; hardi, parce qu'il est difficile de trouver dans ce pays, même à prix d'argent, des ouvriers et des instruments convenables. Le fabricant, avant de pouvoir produire, est donc obligé de former les hommes et de confectionner les machines dont il a besoin.

La fabrique se compose d'une fonderie de fer, d'une fonderie de cuivre, d'un forge, de deux ateliers spéciaux, l'un pour les établis, l'autre pour les tours, d'une scierie de bois et d'une moulerie; il y a deux machines-à-vapeur en activité, des machines pour moulins-à-sucre, des presses pour fabriques de tabac. En un mot, M. Bayer fait tous les ouvrages en fer et en cuivre, que l'industrie de Java peut désirer.

MÉLANGES SCIENTIFIQUES.

N°. 6.) La Direction de la Société de Batavia a nommé à la présidence de la Société M. le baron W. R. Van Hoëvell, Docteur en théologie, vice-président de la Direction, en remplacement de feu S. Exc. le Gouverneur-général P. Merkus.

(N°. 12.) L'assemblée générale annuelle de la Société de Batavia, annoncée dans le *Javasche Courant* du 29 janvier, a eu lieu mardi dernier à sept heures du soir, sous la présidence de M. le Baron W. R. Van Hoëvell. La plupart des membres directeurs et une grande partie des membres ordinaires qui se trouvaient dans la capitale, assistaient à cette réunion. Le secrétaire ayant donné lecture du procès verbal de la dernière assemblée générale, M. Van Hoëvell lut un rapport détaillé de la situation sociale pendant l'année 1844, où les travaux de la Direction et leurs résultats étaient clairement mentionnés. L'espace ne nous permet pas de rendre intégralement tout ce que ce rapport renferme d'indications, de vues et de considérations importantes sur la linguistique, la géographie et l'ethnographie indigènes; mais pour donner quelque satisfaction a ceux qui n'ont pas pu se trouver à l'assemblée, nous essayerons de reproduire en substance la somme des communications faites par le president.

M. Van Hoëvell présente à l'assemblée générale le XXième volume des Oeuvres de la Société, comme un heureux résultat des travaux de la Direction pendant l'année 1844; il fait observer que ce volume ne le cède en intérêt à aucun des précédents. En effet, dit-il, le tôme actuel contient une nouvelle preuve du zèle déployé par Mr. Géricke dans l'étude de la langue javanaise, et cette preuve doit être d'autant plus précieuse à la Société, que l'élaboration du *Wiwoho*, par ce savant, lui vaut l'honneur d'avoir la première publié le texte javanais de ce poëme en Kawi. Le second article, de M. J. D. Van Herwerden, Résident de Madioen, présente des considérations très-instructives, et neuves pour la plupart, sur les montagnes de Tenger et sur leur remarquable population. Mais les travaux de la Direction ne se sont pas bornés à la publication du vingtième volume des *Oeuvres*. Elle a trouvé et réuni de nouvelles sources et de nouveaux matériaux pour des volumes futurs; et par ses soins la sphère d'action de la Société vient de recevoir tout le développement dont elle était susceptible. Ainsi, le Gouvernement, sur les instances de la Direction, a résolu de charger MM. Winter et Wilkens, à Solo, de la composition d'un dictionnaire étymologique de la langue javanaise, pour lequel ces philologues

distingués avaient réuni, depuis plusieurs années, une quantité de matériaux importants, et qui sera probablement publié par la Société. Ainsi, le savant M. Van Der Ham, à Solo, s'occupe de la rédaction d'un essai de comparaison entre le kawi et le javanais actuel (le *kromo* et le *ngoko*), d'une part, et le sanscrit, de l'autre; et M. Roorda van Eysinga, si connu par ses nombreux ouvrages, a promis à la Société l'élaboration scientifique d'un manuscrit javanais très-intéressant qui renferme l'histoire du pangerang Poeger. Par contre-coup, le décès de M. Toewater a, momentanément du moins, fermé les belles perspectives que son zèle pour l'étude des langues indigènes avait ouvertes à la Société.

On sait que M. Toewater préparait une chrestomatie des langues mangcassare et boeginaise qui devait être imprimée aux frais de la Société; que les types devaient être faits exprès à Batavia, et qu'une partie en existent déjà. Sur la demande de la Direction, M. Vetter, à Mangcassar, qui lors du séjour que M. Toewater fit dans cette ville, l'instruisit dans les langues de Célèbes, s'est déclaré prêt à publier les travaux laissés par son illustre élève.

Les missionnaires J. F. Becker et Hardeland ont offert un petit dictionnaire Hollandais-Dayak et Dayak-Hollandais, que la Direction a jugé digne d'être inséré dans un des prochains volumes des *Oeuvres de la Société.*

Les renseignemens donnés par le Président sur le Cabinet archéologique ne sont pas moins encourageants. Ce cabinet a reçu l'année dernière un accroissement considérable: neuf statues en pierre envoyées de la résidence de Pékalongan, dix de la division de Ledok, dix-huit objets en pierre de la résidence de Samarang et six monumens de la terre classique de Kedoe, tous admirables débris d'un passé digne de mémoire. Deux de ces morceaux de statuaire sont placés dans la salle et sous les yeux de l'assemblée: l'un est un groupe représentant avec la plus grande évidence le combat entre le vice personnifié par Mahishahoer, et la vertu active, sous les traits de Doerga; l'autre est l'image de Saracwati, déesse de l'imagination et de l'invention, épouse de Brama; elle est assise sur un paon, et n'a point d'autres attributs. Le gouvernement et quelques particuliers ont aussi fait don à la Société de divers objets d'archéologie qui seront successivement décrits et, s'il se peut, dessinés.

La Direction a fait beaucoup, dans l'année qui vient de s'écouler, pour la géographie et l'éthnographie indigènes. M. le docteur Bleeker, bibliothécaire de la Société et conservateur de son Musée, est parvenu, non sans de grandes peines, à mettre en ordre le cabinet consacré à ces deux sciences. Après avoir classé tous les objets dont il se compose, ce savant en dresse actuellement le catalogue. Entre autres accroissements remarquables, le cabinet s'est augmenté de dix-neuf statues en bois qui répresentent différents personnages du *wayang*, comme on le joue dans l'île de Bali. Cette collection fait partie de la succession de Mr. Huskus Koopman. Les statues sont mises sous les yeux de l'assemblée, et le président trace un parallèle entre ce *wayang* et des analogues, et surtout celui de Java, qui témoigne de la profondeur de ses vues dans cette partie de l'ethnologie javanaise. A cette occasion, il rappelle les armes, les vêtements et les meubles provenant des tribus *Dayak* de l'île de Bornéo, que M. Boudriot a offerts à la Société et qui aujourd'hui font partie de son cabinet.

Le musée d'histoire naturelle s'est également accru, surtout en minéraux réunis par le savant M. F. Junghuhn qui ne cesse pas de communiquer à la Société de précieuses découvertes, et par MM. Bleeker et Maiër, si dévoués à la science. Deux cents ouvrages environ, traitant de toutes sortes de spécialités artistiques et scientifiques, ont été ajoutés à la bibliothèque placée sous la garde particulière de M. Bleeker; l'imprimerie que la Société possède est en pleine activité; dès ce jour, elle exerce une salutaire et notable influence sur l'encouragement des sciences et des arts dans ces contrées; une imprimerie javanaise, commandée en Hollande par la Société, ne tardera à la mettre en état de publier de grands ouvrages en caractères de cette langue, et de stimuler avec plus de force encore l'étude des littératures javanaise et malaie. En attendant, la Direction a fait offrir aux Javanais quelques centaines d'exemplaires du *Wiwoho* et du *Romo* qu'elle a publiés; partout ces dons ont été reçus avec empressement.

Les finances de la Société, maintenues dans le meilleur ordre par M. Godefroy, trésorier, l'un des membres directeurs, sont dans une situation qui n'est nullement défavorable, et les expériences scientifiques que l'on a commencées offrent à cet égard des perspectives encourageantes.

La correspondance avec les savants étrangers a été animée, et de nouvelles relations, formées avec des institutions scientifiques célèbres, prouvent que la Société jouit toujours de la même réputation.

En terminant, l'auteur du rapport rend un juste hommage à la mémoire de plusieurs membres méritoires qui sont décédés dans l'année: M. le comte Van Den Bosch, membre honoraire; MM. Ontyd, Weyers et Van Der Meersch, membres correspondants; Elout, Van Der Meulen, Toewater et Eggers, membres ordinaires. Il insiste sur la grande perte faite en la personne de S. E. le Gouverneur-Général P. Merkus, qui comme membre, comme directeur, comme président et comme protecteur, a rendu de grands services à la Société: « En effet, dit M. Van Hoëvell, « si jamais il fallut à la science des Mécène, c'est dans ce pays « où ceux qui la cultivent sont si peu nombreux et si faiblement « encouragés. Comprenant ce besoin, l'excellent Gouverneur dont « nous pleurons la mort, accomplissait, même sous ce rapport, « la mission qu'il avait reçue; et les devoirs attachés à la plus « haute dignité des colonies ne lui faisaient pas oublier ceux dont « la Société l'avait chargé. » Le rapporteur finit cette dernière partie de son discours en signalant les mérites de feu M. J. C. Méder, membre de la Direction, et en adressant des remerciements au nom de la Société, à MM. Halewyn et Diederichs, lesquels, ayant quitté la ville, ont dû donner leur démission comme membres directeurs.

Le président, au nom de la Direction, propose ensuite, pour être nommés membres directeurs, les membres suivants de la Société:

M. le docteur J. F. W. Van Nes, conseiller des Indes, ancien membre-directeur de la Société.

M. le colonel J. Penning Nieuwland, chef de l'état major de l'armée des Indes-Orientales.

M. le Baron J. F. Hora Siccama, résident de Batavia.

M. le Baron W. C. E. De Geer, conseiller à la Haute Cour de l'Inde néerlandaise.

L'assemblée génerale ayant sanctionné ces nominations, les quatre candidats sont proclamés membres directeurs de la Société. MM. Van Nes et De Geer, présents à l'assemblée, reçoivent

les félicitations du Président. Ensuite l'Assemblée fait les nominations suivantes :

Membres correspondants, M. M. :

J. Geel, professeur extraordinaire à l'Académie de Leyde.

Le Docteur C. Gobée, chirurgien-major de première classe à Leyde.

J. van der Hoeven, professeur de zoologie à Leyde.

A. Rutgers, docteur en théologie et professeur de langues orientales à Leyde.

A. A. Sébastiaan, professeur de médecine à Groningue.

E. J. Diest Lorgion, docteur en théologie et prédicateur à Groningue.

Le docteur Bodel Nijenhuis, secrétaire de la Société de littérature néerlandaise à Leyde.

Le lieutenant de marine Baron P. Melvill de Carnbee, membre ordinaire de la Société.

A. Elink Sterk Jr., membre de la Société provinciale des Arts et des Sciences d'Utrecht.

J. J. F. Noordziek, conservateur-adjoint de la Bibliothèque royale à la Haye.

Membres ordinaires, M. M. :

J. O. Wynmalen, conseiller à la Haute Cour de l'Inde néerlandaise.

Le lieutenant-colonel R. G. B. de Vaynes van Brakel, Lieut. Colonel du Génie.

M. Rudolph, membre de la Chambre des Orphelins de Batavia.

P. W. B. de Wilde, docteur en médecine à Batavia.

J. L. A. Nieuwenhuisen, notaire à Batavia.

W. P. H. Kocken, resident-adjoint à Djocjokarta.

M. J. Köhler, résident-adjoint à Toeban.

Le docteur John Rick Couperus, avocat-fiscal près du Conseil de justice de Padang.

E. de Waal, rédacteur de l'*Indisch Magazijn*.

P. J. Maiër, pharmacien de deuxième classe.

Le docteur L. W. C. Keuchenius, premier commis du Procureur-général.

E. A. Schill, premier commis de la Direction des recettes-et-domaines.

A. M. Kottég, docteur en médecine.

F. Schumer, docteur en médecine à Batavia.

W. G. C. Geil, ingenieur civil de l'administration des eaux et bâtiments à Soerabaya.

F. H. C. van Motman, propriétaire terrien à Java.

W. R. van Motman, propriétaire terrien à Java.

De Gaay Fortman, prédicateur à Banda.

J. C. Heineken, négociant à Batavia.

Aucune proposition n'étant plus mise aux voix, le Président léve la séance dans une courte allocution, en invitant ses collégues à se livrer à de studieuses recherches sur les graves questions qui, grâce à la paix générale, sont à l'ordre du jour.

ANNONCES OFFICIELLES ET DOCUMENTS COMMERCIAUX.

MOUVEMENT DE LA NAVIGATION.

(No. 5.) Voici le nombre des navires hélés dans le détroit de la Sonde pendant l'année 1844.

En Janvier	20
En Février	26
En Mars	29
En Avril	50
En Mai	54
En Juin	66
En Juillet	84
En Août	69
En Septembre	62
En Octobre	56
En Novembre	59
En Décembre	52
Total de l'année	627 navires.

Dans ce nombre sont compris 282 bâtiments néerlandais, 217 anglais, 57 américains, 22 français, 15 hambourgeois, 14 suédois, 6 brêmois, 4 danois, 4 espagnols, 3 belges, 2 océaniens, 1 russe.

COMMERCE D'IMPORTATION.

(N°. 7.) Par Résolution du 18 Janvier N°. 16, le vice-président du Conseil et Gouverneur-Général intérimaire a pris des mesures tendant à limiter l'importation des monnaies de cuivre dans l'Inde-Néerlandaise. Sera permise toutefois celle des petites sommes qui pourraient être nécessaires à l'acquisition de provisions de bouche et autres, pour l'usage particulier de chaque navire, pourvu toutefois que les *duiten* à importer soient de coin néerlandais, qu'ils aient le poids voulu et tous les caractères de la vérité.

PILOTAGE.

(N°. 9.) Un nouveau Réglement de pilotage vient d'être promulgué par résolution du Vice-Président Gouverneur-Général intérimaire du 24 janvier, N°. 17. Nous reproduirons ceux des articles de ce réglement dont la connaissance est indispensable à M. M. les capitaines et commandants de vaisseaux étrangers qui, sous pavillon étranger, entrent dans le détroit de Soerabaya.

Art. 8. Il est interdit aux particuliers de piloter dans le détroit des vaisseaux ou des navires, hors le cas ou aucun des pilotes autorisés ne serait sorti.

Art. 9. Tous vaisseaux et navires pilotés par des particuliers à l'entrée ou à la sortie seront tenus de payer la moitié du droit de pilotage.

Art. 10. Pareillement, tous vaisseaux et navires tirant six pieds rhénans d'eau, ou plus, paieront la moitié du droit de pilotage, lors même que les capitaines auraient trouvé bon de ne pas prendre de pilotes.

Art. 11. Les navires étrangers ou portant pavillon étranger paieront double droit de pilotage.

Art. 16. Le tarif des droits de pilotage est reglé comme suit : Navires de 6 pieds de tirant, 20 florins, et ainsi de suite jusqu'aux navires de 24 pieds, qui paieront 176 florins. Pour chaque quart de pied de tirant au delà de 24, il sera dû 15 florins.

Art. 22. Les capitaines de navires seront tenus de délivrer un certificat de service aux pilotes qui les auront conduits à l'entrée ou à la sortie, etc.

(N°. 9.) Par Résolution du 27 janvier, N°. 1, a été entendu et trouvé bon ce qui suit:

Les résidents de Batavia, de Samarang et de Soerabaya sont

autorisé à permettre aux navires de toutes nations, lorsque la demande leur en aura été faite, d'entrer dans la rade de Grissée (près de Soerabaya), pour se radouber, mais seulement après avoir laissé leur chargement à Batavia, à Samarang ou à Soerabaya.

Par Résolution du 25 février 1845, il est déclaré:

Qu'en ce qui touche la rade du chef lieu Batavia, tous vaisseaux et navires, quel que soit le motif de leur attérissage, seront dispensés du paiement des droits d'ancrage, aussitôt qu'il aura été reconnu *qu'ils ne sont point venus pour faire du commerce* et qu'ils n'en ont point fait.

NOUVELLES ET FAITS IMPORTANTS.

PIRATERIE.

(N°. 12.) Au mois de janvier dernier, plusieurs pros de pirates se sont montrées sur les côtes de la résidence de Chéribon; elles ont surpris et pillé un bâtiment de commerce indigène à la hauteur de Lossarie.

Comme les croiseurs du Gouvernement N°s. 4 et 37, en station dans les mers de cette résidence, étaient hors de service pour cause de réparation, le résident de Chéribon a fait équiper deux forts pros *mayang* (bâtiments de commerce) sur lesquels on a transporté les armes et les munitions des dits croiseurs. Ces pros, portant les équipages des navires qu'ils étaient destinés à remplacer, ont pris le large le 12 janvier; trois jours après, ils ont rencontré l'un des pros de pirates et s'en sont emparés après un combat acharné. Cinq pirates ont été tués, et, de notre côté, trois matelots indigènes ont reçu de légères blessures.

Peu de tems après, une seconde rencontre a eu lieu près des îles Boompjes. Cette fois, nous avions à faire à deux pros; ils se sont sauvés par la fuite. Nous avons repris six petits pros qu'ils venaient de capturer aux environs d'Indramayoe et deux aborigènes de Chéribon.

(N°. 15.) Le sultan de Passir (Bornéo) a fait savoir aux autorités néerlandaises que les Orang-Badjoe, qui font la pêche aux biches de mer (*tripangs*) près des îles Balak-Balakan, situées dans le détroit de Mangcassar, ont découvert la coque d'un navire consumé par le feu jusqu'au niveau de l'eau, ainsi que des barres de fer et d'autres objets enterrés sur le rivage. On attribue ce méfait aux pirates de Solok qui fréquentent cet archipel pour y radouber leurs pros.

(N°. 22.) Des pirates ont été signalés le long des côtes de Pékalongan. A défaut des croiseurs du Gouvernement, deux grands pros (*mayang*) avec les forces nécessaires pour protéger la petite navigation et la pêche, ont été envoyés contre ces écumeurs de mer.

Le capitaine Deighton, du navire néerlandais-indien Rembang, arrivé le 6 mars de Ternate en rade de Batavia, annonce que la frégate espagnole *Espéranza*, de cinquante canons, vingt canonières et plusieurs bâtimens de moindre calibre sont prêts à appareiller du port de Samboeangan, possession espagnole dans l'île de Mindanao, pour détruire les repaires de pirates qui existent dans toutes les Soeloe, hormis la grande île de ce nom. Cette flotille porte deux mille soldats, divisés en trois compagnies régulières et en troupes fournies par les chefs des îles appartenant à l'Espagne. L'expédition commencera dès que les soixante embarcations de pirates qui sont allés en course seront de retour. On les traitera sévèrement: toutes les personnes au-dessus de dix ans dont on pourra s'emparer seront mises à mort, et les enfans au-dessous de cet âge seront emmenés prisonniers (?).

(N°. 24.) Des pirates infestent continuellement le rivage de la résidence de Japara et rendent ces parages très-dangereux pour les pêcheurs et les caboteurs.

SINISTRES MARITIMES.

(N°. 5.) Le 10 Janvier 1845, le navire anglais *Inglis*, capitaine Isacson, de 1600 tonneaux, venant de Bombay et destiné pour la Chine, a fait naufrage près d'Anjer. La cargaison consistait en 7000 balles de coton qui ont été partie déchargés et partie jetées à la mer. Quels que soient les efforts qui ont été faits, par ordre des autorités d'Anjer et par l'équipage de la frégate à vapeur Hécla il n'a pas été possible de sauver le navire; le 17, le capitaine et tout l'équipage, au nombre de 160 personnes, ont quitté leur bord. Le vaisseau néerlandais *Maximiliaan Théodoor*, capitaine Boelhouwer les a transportés à Batavia, où le capitaine Isacson est mort le 7 février.

PROMOTIONS.

(N°. 4.) Par Résolution du Vice-Président du Conseil, Gouverneur-Général intérimaire, du 7 janvier N°. 2, 47 officiers ont été promus à divers grades; de ce nombre sont les officiers supérieurs suivants:

Promus au grade de lieutenant-colonel:

Le major-adjoint J. H. Albrecht.

Les majors { J. W. D. Kobold, C. Montfoort, T. Poland.

Au grade de major:

Les capitaines { J. Tuoran, W. C. Kleyn, F. C. Van Hopbergen, L. A. Boers, W. Cramer.

(N°. 18.) M. Ph. A. Fromm, officier de santé de première classe, a été nommé, inspecteur de deuxième classe.

DÉCORATIONS.

(N°. 2.) Par Arrêté Royal du 29 juillet 1844, M. le lieutenant de marine de première classe J. W. F. Frucht, qui commanda l'expédition de 1843 contre les pirates dans les mers de Sumatra et de Sinkep, a été nommé chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais.

DÉMISSIONS HONORABLES ET PENSIONS.

(N°. 3.) M. le lieutenant-colonel G. F. Scharten, inspecteur des gardes nationales européenne et indigène, aide-de-camp de S. Exc. le Gouverneur-général; actuellement de retour en Hollande.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

La mesure par laquelle le vicaire apostolique Mgr. J. Grooff et ses assistants ont été éloignés de l'Inde néerlandaise fait beaucoup de sensation. Quelques feuilles blâment l'autorisation, donnée au pouvoir exécutif, de prendre de telles mesures sans qu'elles aient reçu la sanction du pouvoir judiciaire. D'autres, se fondant sur la raison d'État, approuvent la conduite du gouvernement. Les feuilles catholiques de leur côté la censurent au point de vue religieux. Une brochure intitulée: «Observa-«tions sur la mesure prise par le Gouverneur-général de l'Inde «néerlandaise, à l'égard du vicaire apostolique J. Grooff et de ses assistants [1]» expose la conduite de ce haut fonctionnaire, et donne copie de sa Résolution. L'auteur fait voir:

1°. Quelle est la situation des affaires ecclésiastiques de l'Inde;

2°. Que le Gouverneur-général n'a pas fait abus de pouvoir;

3°. Qu'il a agi dans l'intérêt de l'Église catholique-romaine elle-même.

Finalement il exprime le désir:

1°. qu'un homme sage et prudent soit mis à la tête de l'Église catholique-romaine de l'Inde;

2°. Que les droits du pouvoir temporel et ceux du pouvoir spirituel dans l'Inde soient réglés et distingués dans les Pays-Bas.

— Le *Nieuwe Rotterdamsche Courant* (Nouvelle Gazette de Rotterdam), édition des Indes-Orientales, communique aux habitants néerlandais de la colonie, dans son Numéro du 22 mai, la nouvelle suivante:

On racontait ces jours derniers que S. E. le Gouverneur-général de l'Inde néerlandaise allait être rappelé. Nous pouvons assurer de la manière la plus positive que ce bruit est dénué de tout fondement.

— On écrit de Paramaribo, 4 février:

Par suite de la sécheresse, qui dure ici depuis longtems, les bananiers ont beaucoup souffert. En conséquence le prix du riz s'est *élevé jusqu'à un chiffre extraordinaire.* Le gouvernement a vendu publiquement une cargaison de riz de la Caroline, bonne qualité, au prix de 40 à 43 cents le kilogramme. Le riz de Surinam, première qualité, s'est vendu de 45 à 46 cents la livre, monnaie et poids de Surinam. Une petite cargaison d'environ 50,000 kilogrammes de riz ordinaire brûlé des Indes-Orientales a rapporté aux planteurs 45 cents le kilogramme, payables en lettres de change à trois mois. Le Gouvernement britannique a défendu provisoirement toute exportation de riz de la Guyane anglaise.

La récolte des cotons est chétive, et celle du café ne sera pas non plus abondante. On taxe en ce moment le coton de 21 à 25 cents, et le sucre de $8^1/_2$ à $8^3/_4$. L'agio sur lettres de change de trois mois est à $23^0/_0$.

— Une lettre de Paramaribo du 2 mars fait un tableau désolant de la situation du pays. Il n'y était pas tombé de pluie depuis le mois d'Août. Partout on manquait d'eau et l'on se plaignait de la grande cherté des vivres de tous genres.

1) A La Haye, chez J. M. Van 't Haaf.

— Nous empruntons aux journaux de Surinam du 24 mars dernier, les nouvelles suivantes:

Son Exc. le gouverneur de la colonie, M. le baron Van Raders, qui le 14 mars dernier s'était embarqué sur le bateau à vapeur le Curaçao et avait quitté la rade de Paramaribo, accompagné de quelques employés supérieurs de la colonie, pour aller inspecter les établissements de Coppename et de Saramaca, était de retour le 23 à Paramaribo, fort satisfait de son voyage et de la situation des divers établissements qu'il avait visités. Déja le 14, S. Exc. avait inspecté l'établissement Batavia, où elle avait été reçue au débarcadère par le révérend prêtre catholique Hennicke qui avait saisi cette occasion de recommander de nouveau à la sollicitude du gouverneur les malheureux habitants de cette contrée, ces lépreux qui, repoussés de la société, ont trouvé dans l'établissement Batavia un refuge assuré et un adoucissement à leurs maux. Après avoir visité les terres de cette colonie qui ont eu beaucoup à souffrir de la sécheresse, le Gouverneur est retourné à bord du Curaçao et a continué son voyage.

Arrivé le 17 devant *Groningen*, le Gouverneur et sa suite ont débarqué sur le rivage et ont été complimentés à leur arrivée par le ministre évangélique Van Den Brandhoff, directeur de la colonie européenne, le co-directeur Van De Grappel, l'architecte Copyn et d'autres employés de la colonie. Conduit à la demeure de M. Van Den Brandhoff, le Gouverneur et les membres de la commisssion qui l'accompagnait, ont reçu l'accueil le plus cordial dans cette habitation où règnent l'ordre, l'union et l'affabilité la plus parfaite, comme un excellent exemple offert aux habitants de la colonie.

Le Gouverneur a ensuite inspecté les nouvelles constructions et les terres de la colonie; un ordre parfait et une propreté exquise règnent dans ces habitations nouvellement construites et les travaux de clôture qui entourent les terres et les plantations témoignent du zèle qui n'a cessé d'animer les travailleurs, en dépit des désastres qu'ils ont éprouvés et de l'affaiblissement de la santé du plusieurs d'entre eux. Il est à regretter qu'une constante sécheresse ait arrêté la végétation et détruit une partie des espérances des cultivateurs; mais ils ne sont pas découragés, et ils attendent avec confiance la saison des pluies qui réparera le mal et leur fera recueillir le fruit de leurs travaux.

Après le dîner qui eut lieu dans la maison du directeur de la colonie, le Gouverneur et sa suite se rendirent à l'église où se trouvaient réunis les habitants de la colonie. Après une courte exhortation du ministre évangélique, le Gouverneur demanda la permission de s'acquitter d'une mission qui était pour lui d'un haut prix, celle de remettre entre les mains du vénérable pasteur Van Den Brandhoff la décoration de l'ordre du Lion-Néerlandais que le Roi lui avait conférée, sur la proposition de Son Exc. le ministre des colonies. Grande fut la surprise du vénérable directeur de la colonie, lorsqu'il reçut des mains du Gouverneur, qui accompagna cette offre des paroles les plus cordiales, les insignes de l'ordre qui furent attachés sur sa poitrine

par l'aînée de ses filles, et la lettre que lui avait adressée le ministre des colonies et dans laquelle Son Exc. payait un juste tribut d'éloges au dévouement et au mérite civil du nouveau décoré.

Les nouvelles reçues le 8 avril des diverses contrées de la colonie s'accordent à dire que les pluies tombées depuis quelque temps font concevoir les plus belles espérances pour les plantations de cafiers. Les cafiers sont en pleine floraison et promettent une récolte abondante.

— Les nouvelles que nous recevons de Batavia sous la date du 31 mars 1846, annoncent que les affaires se trouvent dans une situation très-favorable; on s'attend à une excellente récolte de nos divers produits coloniaux. Les plantations de riz, de cannes à sucre et de cafiers se présentent sous le plus bel aspect. Les nouvelles mesures financières introduites par le Gouverneur-général exercent une action prompte et salutaire. Les récépissés du gouvernement sont reconnus comme moyen légal de paiement, la banque y a donné son adhésion et elle les accepte comme mode de libération. Elle a créé de nouveaux billets de banque (*banknoten*), qui seront acquittés par des récepissés. En effet, nous voyons dans les journaux de Java allant jusqu'au 1er avril dernier, qu'une résolution du Gouverneur-général, en date du 1er mars 1846, a sanctionné l'arrêté pris le 24 février par la banque de Java, relativement aux récepissés du gouvernement.

Par un autre arrêté, en date du 26 mars, le Gouverneur-général, en vertu d'une autorisation spéciale du Roi, a approuvé et confirmé le nouvel octroi et le réglement pour la banque de Java, publiés conformément à l'arrêté royal du 17 juin 1837. En vertu de ce nouvel octroi, la Banque est autorisée à émettre des billets d'une valeur respective de fl. 1000, fl. 500, fl. 300, fl. 200, fl. 100, fl. 50 et fl. 25, échangeables contre des récépissés du gouvernement créés par publication du 4 février 1846. Les autres dispositions de l'arrêté concernent le mode d'échange des billets contre les récépissés. L'art. 6 de l'arrêté annulle plusieurs dispositions du nouvel octroi, et l'art. 7 porte qu'aussi longtemps que le capital de la Banque n'aura pas atteint la somme de deux millions (montant de son fonds primitif) il ne pourra être fait aux actionnaires aucun partage de dividende.

— Depuis longtemps les vues du gouvernement s'étaient fixées sur la possibilité d'établir entre la législation des possessions néerlandaises dans les Indes-Orientales et celle de la métropole, une uniformité qui fût toutefois en harmonie avec la nature de tant de circonstances différentes.

Une commission chargée d'examiner cette importante question et de préparer tout ce qui pourrait en hâter la solution, fut instituée en 1839; elle a poursuivi sans relâche ses difficiles travaux, et, sa tâche terminée, elle n'a été dissoute qu'à la fin de l'année dernière.

Aujourd'hui, un arrêté royal en date du 16 mai 1846, après avoir pris l'avis des départements des colonies et de la justice et du conseil d'État, vient d'établir les dispositions législatives suivantes, savoir:

Les dispositions générales de la législation dans les Indes-néerlandaises;

Le réglement de l'organisation judiciaire et l'administration de la justice;

Les codes civil et de commerce et les dispositions concernant les délits en matière de faillite, et relativement à l'impuissance reconnue du débiteur, ainsi qu'à la demande de sursis de paiement.

Cette législation sera promulguée avant, ou au plus tard le 1er mai 1847, et mise en vigueur avant ou au plus tard le 1er janvier 1848.

Le Gouverneur-général est autorisé à y mettre la dernière main, et, après avoir obtenu l'approbation ultérieure du Roi, à faire mettre en même temps en vigueur:

Un réglement de procédure civile près la haute cour et les conseils de justice;

Un réglement d'instruction criminelle près la haute cour et les conseils de justice;

Et un réglement pour l'administration de la police, ainsi que pour les procédures civile et criminelle pour les indigènes et les personnes qui ont droit à l'indigénat.

Le Gouverneur-général est en outre chargé de faire rédiger un projet de code pénal pour les Indes néerlandaises, et de l'adresser sous le plus court délai possible dans la métropole, pour y être soumis à l'examen et revêtu de l'approbation royale.

M. le conseiller d'État Jhr. H. L. Wichers, qui a reçu mission spéciale du Roi d'assister le Gouverneur-général dans les mesures nécessaires pour l'application et la mise en vigueur de ces nouveaux codes, s'est embarqué le 20 mai à bord du bâtiment le *Rotterdam*, et a fait voile le 23 pour sa nouvelle destination.

— Un arrêté du Gouverneur-général des Indes-néerlandaises, en date du 28 février 1846, a décidé que les côtes méridionale, orientale et occidentale de l'île de Bornéo, où sont établies les autorités néerlandaises, formeront désormais un gouvernement particulier, et en conséquence a nommé Gouverneur de Bornéo M. A. L. Weddik. Les instructions nécessaires ont été données aux employés néerlandais dans l'île de Bornéo, afin qu'ils aient à obéir au gouvernenr nouvellement institué et à continuer jusqu'à nouvel ordre l'administration des contrées dépendant de leur district.

Les dispositions préliminaires de cet arrêté sont ainsi conçues: Considérant que les tentatives essayées jusqu'ici pour faire sortir la population indigène de Bornéo de sa situation arriérée, n'ont pas répondu au but qu'on s'était proposé, principalement par un manque d'unité des liens et des rapports entre les diverses subdivisions de ce pays; — que la commission envoyée dernièrement à Bornéo a fait connaître plus clairement encore, combien il était important, pour le développement régulier de l'administration et pour les intérêts de l'industrie et du commerce, d'utiliser de plus en plus les éléments que cette île possède; — considérant, enfin, que les connaissances acquises par cette commission sur la situation géographique et politique de Bornéo, ont mis le gouvernement à même de pouvoir arrêter la description de la division territoriale de ladite île; le Gouverneur-général, d'un commun accord avec le conseil des Indes, a décidé la réunion sous un seul pouvoir-administratif de ces diverses parties de Bornéo.

Nous reproduisons les dispositions de cet arrêté en ce qui touche la division territoriale de Bornéo.

1°. La côte occidentale de Bornéo comprend les deux résidences de Sambas et de Pontianak;

a. Sambas comprend le territoire de la côte, depuis Tanjong Datoe jusqu'a l'embouchure du Soengei Doerie, et les îles suivantes qui en dépendent, à savoir :

Poeloe Bahroe ; Poeloe Lomboekoetan ; Poeloe Penatha *besar* et *ketjil* ; Poeloe Kabong ; Poeloe Saloewar ; Poeloe Landias ; Poeloe Pika ; Poeloe Pontianak, et Poeloe Kambang, Poeloe Toewah et Poeloe Gading près de Palo ;

Dans l'intérieur, depuis le sommet du mont Pangie, le promontoire de Tanjong Datoe, passant par le sommet des montagnes Koewai et Djangoei, Raja et Goebang, jusqu'au mont Bajang, que l'on désigne aussi sous les noms de Krimbang, Baratjeh et Soenjang ; du mont Bajang à celui de Sebahoe et de Pandan, au Sebakkal et le Sempoeroe, et ensuite de Paoedjan le long de la rive gauche du Soengei Doerie jusqu'à la mer ;

Sous la domination de Sambas est compris seulement l'empire de ce nom.

b. La résidence de Pontianak comprend les côtes depuis l'embouchure du Soengei Doerie, jusqu'au mont Penampoengang (sur la côte méridionale), qui forme la frontière entre Matam et Kottawaringin, et de là, droit à la mer. Les îles suivantes en dépendent, à savoir :

Poeloe Setienjang, Damer, Penemboengon, Temadjoe, Datoe, Koembang, Malang Merakiet, Nanas, Antoe, Massa tiega, Karimata, Togong Perangien, Togong Krawang, Soemoer, Oemah, Aijer, Oebang, Pappan (quatre îles), Maladang (trois îles), Mentiegie, Lajak *besar* et *ketjil*, Pandan *besar* et *ketjil*, Lessing, Grissek, Batangoer, Genting, Bessie, Boerong (deux îles), Auwer (deux îles), Aroh-*laut* et *darat*, Seroetoe, Bilian, Boessong, Goenoeng, Genteng, Sarong gading, Boeloe (deux îles), Boelat Kebajang, Kerra, Lintang, Bakkou *besar* et *ketjil*, Karimata toewah, Boewan, Nibôn, Sokot Oeloi, Melapies (quatre îles), Boeleh, Genting, Sirih, Panambangan, Troessan Hadjie, Leman (quatre îles), Pelintoean, Salanama, Datoe, Djoanta, Katoeng, Penjam, Niboeng, Lalang, Agoen Pisang, Sambadien *laut* et *darat*, Tjampedak *laut* et *darat*, Tjibeh, Tjambedak-(Sud), Langgier, Pananggon, Tjoekoes, Toekang mangkoedan, Sawie, Djamboh, Koetjing, Nanas, Loekoetkerra, Djeras, Langan, Bauwat, Geilang, Penamboen, Mangkob et Batoe titie ;

Puis les frontières de Sambas, ainsi qu'il est indiqué plus haut, depuis l'embouchure du Soengei Doerie jusqu'au mont Baijang.

Ensuite la frontière des États feudataires et alliés de l'empire de Broenai longeant la rivière Kapoeas, indépendamment de points particuliers à indiquer plus tard, et sous la réserve des droits de souverainété de l'État sur les parties non encore occupées, est fixée provisoirement a partir des monts Baijang, passant par le sommet des montagnes d'où coulent au Nord les rivières qui se dirigent vers la côte de Broenai et au Sud celles qui se jettent dans le Kapoeas.

Puis passant par les monts Batoe Loepar et les monts où le bras gauche de la rivière du Kapoeas et les courants qui y affluent, prennent leur origine ; ensuite, dans la direction Est et Nord-Est jusqu'à la haute chaîne de montagnes qui forme la frontière du Berou, au point où le Berou est coupé par le parallèle de de 3° 20 latitude septentrionale.

Ensuite le territoire de Pontianak est limité, sauf une désignation spéciale ultérieure, par les montagnes qui déterminent la frontière intérieure du Berou, et au Sud, par les monts Anga-Anga, là où ces monts se réunissent avec la chaîne de montagnes connue sous le nom de *Keminting* (*Madei ou Punam*), et d'où coulent au Nord les courants qui se versent dans le Kapoeas, et au Sud, ont leur affluent sur la côte méridionale de Bornéo ; ensuite en passant par la chaîne de montagnes désignée sous le même nom, allant dans la direction Sud, Ouest et Ouest-Sud-Ouest jusqu'à la montagne Pabaringan Badakh, vers le mont Batoe Hadjie, le Penampoenan et de là à la côte en ligne directe.

Du territoire de Pontianak dépendent les districts: Pontianak, Mampawa, Landakh, Koeboe, Simpang, Soekadana, Matam, Tajan, Meliouw, Sangouw, Sekadouw, Sintang, Melawie, Sepapoe, Blitang, Silat, Salimbouw, Piassa, Jongkong, Boenoet, Malor, Taman, Ketan, Poenam et un cercain nombre de tribus nomades de Dajaks qui habitent dans l'intérieur du territoire désigné.

Parmi les royaumes ou districts ci-dessus nommés ressortissent immédiatement au gouvernement néerlandais, ceux de Sambas, Mampawa, Pontianak, Landakh, Koeboe, Simpang, Soekadana et Matam, tandis que les autres lui appartiennent médiatement.

2°. Jusqu'à ce que l'organisation de la côte orientale ait lieu, les royaumes et pays qui sont situés sur cette côte, restent réunis à la côte méridionale, et cette division contient la division de la côte méridionale et orientale, qui forme ainsi le territoire littoral, à partir de l'ouest de la rivière de Kottawaringen (désignée ci-dessus près de Pontianak), suivant la direction Est, Nord-Est et Nord, jusqu'au *Kampon* Atas, formant la frontière du royaume Boelongan, y compris les pays de Tidoeng ressortissant au Berou, et situés à environ 3° 20′ de latitude septentrionale :

Dans cette désignation sont comprises les îles suivantes, savoir :

Poeloe Damar, Poeloe Datoe, Poeloe Laut et adjacentes, Poeloe Laut ketjil, les Moresses, le Dwaalder, Poeloe Nangka et les îles de la côte, Poeloe Méang, Poeloe Mataka, Poeloe Bilang bilangan, Poeloe Bali Koekoep, Poeloe Maniboera, Poeloe Panjang, Poeloe Derawan, Poeloe Roba, Poeloe Samama, Poeloe Taba, Poeloe Kakabang et Poeloe Maratoewa.

Ensuite, dans l'intérieur, ainsi qu'il a été désigné dans la division Pontianak, à partir de la réunion des chaînes de montagnes Anga-Anga et Keminting vers l'Ouest et l'Ouest-Sud-Ouest jusqu'à la frontière déjà désignée du royaume de Kottawaringin.

Dans l'intérieur de ce territoire est situé le royaume de Banjermassin comme un état indépendant, très-intime allié et soumis, pour ce qui concerne les Orientaux étrangers et les Européens, à la juridiction néerlandaise ; ce royaume est limité ainsi qu'il suit :

Le long de la rive septentrionale de la Kween, transversalement par la rivière de Martapoera, en passant le Soengei Mésa, le long de la source du Soengei Bahroe et du Loembakh ; de là par Tambak Liniek vers Liamgangan, et le long de la rive droite de la Mertoea jusqu'à la montagne Pematon, passant par le sommet des monts qui coupent ces rivières jusqu'à la montagne Langopan et de la vers le Loeang (l'un et l'autre appartenant à la chaîne de montagnes Meratoes) ; allant du Loeang le long des sources des Soengeis Sentalan, Ajoen et Najoen et des Soengeis Nappo, Sibang et Pakkou jusqu'à l'endroit nommé Nanjon, et delà à l'opposé de Kwalla Mengkatip.

A l'opposé de Kwalla Mengkatip, le long de la rive orientale de la rivière Banjermassin jusqu'au Tjeroetjoe sur la Kween et ensuite le long de la rive septentrionale de la Kween elle même, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Dans le territoire de la division du littoral méridional et oriental, sont compris les royaumes Berou (formés de Boelongan, Goenong Teboer et Tandjong), Koetei, Passir, Tanah boemboe (où se trouvent : Bangkalaân, Tjingal, Menoengoel, Tjantong, Sampanahan, Poentoer laut, Batoe litjin, Koessan, Pagattan et Sambaban), Mendawie, Sampit, Pemboeang er Kottawaringin.

Le territoire du littoral méridional et oriental contient en autre les districts du gouvernement : Tanah Laut, Doessoen *oeloe* et *illier* Bekompei, Poeloe Peitak (petit Dajak), Kahajang (grand Dajak) et Kapoeas, et les autres lieux qui sont habités par diverses tribus de Dajaks dont il sera fait plus ample désignation.

Parmi les royaumes ci-dessus désignés ressortissent au gouvernement néerlandais : Berou, Tanah Boemboe, Tanah Laut, les Doessons, le grand et le petit Dajak et Kapoeas, Mendawei, Sampit, Pen-

boeng et Kottawaringin, et les autres appartiennent médiatement au pouvoir néerlandais.

Toutes les autorités et tous les employés établis dans l'île de Bornéo sont chargés, sur leur responsabilité, de veiller à ce que les droits de souveraineté de l'État sur les pays et districts, dans le rayon de leur résidence, soient respectés, et que les documents, contrats et traités sur lesquels ces droits sont basés, soient pris en considération et observés.

— On a reçu par l'*Overland-Post* des nouvelles de Batavia du 1er avril. Le nouveau gouverneur de Bornéo. M. Weddik, se rendra sous peu de temps à sa destination.

Quelques pirogues chinoises ont débarqué dans le district de Moeka Koening et leurs équipages, après y avoir commis plusieurs rapts, sont retournés à Singapore. Une vingtaine de Chinois du district Moeka Koening soupçonnés de complicité, se sont réfugiés à Singapore. Le gouvernement a reclamé leur extradition, mais jusqu'à présent les autorités de Singapore ne les ont pas encore livrés.

On voit par ce fait ce que valent les assertions du *Singapore Free Press* qui, dans un précédent numéro, prétendait que le gouvernement néerlandais cherche, au moyen de mauvais traitements, à purger ces contrées des malfaiteurs qui viennent peupler les districts soumis à l'autorité britannique.

Nous avons mentionné, il y a quelque temps, que deux bâtiments de Mangkassar, avaient été capturés par les autorités portugaises à Timor, sous prétexte d'avoir fait la traite des esclaves, mais qui, en réalité, avaient été chercher des ouvriers libres pour l'exécution de travaux agricoles à Mangkassar. Le gouvernement des Indes a, dès qu'il fut instruit du fait, ordonné au gouvernement de Mangkassar de faire à ce sujet une sévère enquête.

Le résident à Timor a reçu des instructions analogues. Bien que les deux bâtiments de Mangkassar aient été relâchés, le gouvernement s'occupe néanmoins des mesures à prendre afin d'écárter les entraves pareilles à celles que l'on a rencontrées dans les démarches à l'effet de se procurer des ouvriers libres, que le dévelopement de l'industrie à l'île de Célèbes rend nécessaires.

Le *Staats-Courant*, auquel nous empruntons ces nouvelles, termine ainsi :

« Nous pouvons ajouter à ceci que l'envoyé néerlandais près « la cour de Lisbonne, a été chargé par notre gouvernement de « porter à la connaissance du gouvernemcnt portugais, que de « notre côté on s'abstiendra de juger la manière d'agir des auto- « rités portugaises à Timor, jusqu'à ce que l'on connaisse le résul- « tat de l'enquête ordonnée. Mais on désire toutefois qu'il donne « immédiatement des ordres qui préviennent désormais des faits « pouvant entraîner des suites fâcheuses. » (*Journal de la Haye.*)

Le courier mensuel de l'Inde par l'Egypte à rapporté les journaux de Chine jusqu'au 25 Avril.

Les deux corvettes Françaises *Sabine* et *Victorieuse* avaient quitté la rade de Macao, et fait voile vers le Japon, où le contre-amiral Cécile devait les rejoindre à bord de la *Cléopâtre*, pour faire, disait-il, une *trouée* dans cet empire si exclusif à notre égard. Nous aimons à croire (dit le Journal *La Presse* N°. 3703) que M. Cécile n'agira en cela que d'après les instructions qu'il aura reçues du ministère de la marine; et, dans cette hypothèse, nous sommes certains à l'avance que son voyage au Japon n'aura rien que de pacifique et d'avantageux. Mais s'il devait en être autrement, et qu'à la faveur d'instructions vagues et peu explicites, le contre-amiral Cécile cédât au désir de faire de la diplomatie ou de la colonisation, l'exemple de ce qui s'est passé dans l'Océan Pacifique devrait inspirer un peu plus de rigidité envers ces actes arbitraires, dont le moindre inconvénient est de nous entraîner dans des difficultés sans nombre, et de forcer le gouvernement à en désavouer les auteurs, quelque honorable que soit, d'ailleurs, leur caractère personnel.

Si cette nouvelle est confirmée, l'amiral français, comme diplomate, aura pour adversaire le gouvernement le plus sage et le plus poli de l'Asie civilisée, qui par la fine politique, dont il a fait preuve depuis plus de deux siècles, a su conserver son système d'exclusion et son indépendance à l'égard de toutes les nations commerçantes. Comme amiral il aura à lutter contre les ouragans ou typhons, contre d'innombrables rochers, barrières naturelles de cet empire insulaire, et contre une nation qui, malgré une longue et constante paix, a conservé cet esprit chevaleresque et guerrier, tant célébré dans les fastes du Japon.

D. S.

ANNONCES.

(N°. 1). Le ministre des finances, ayant appris qu'il existait dans le public quelque incertitude au sujet de ce qu'il convient d'observer pour obtenir le plus d'avantage possible de l'institution de l'*Overland-Post*, pour l'expédition des lettres et journaux pour les Indes-Orientales-Néerlandaises, croit devoir porter à la connaissance du public la marche qu'il faut suivre à cet effet:

1°. Les lettres et journaux à expédier par l'*Overland-Post* sont reçus tous les jours dans les bureaux de poste du royaume;

2°. Quoique l'*Overland-Post* parte deux fois par mois d'Europe pour les Indes, nommément pour les colonies anglaises, la seconde ou dernière occassion de chaque mois est celle qui doit être choisie de préférence pour la correspondance avec les colonies néerlandaises, puisque cette poste est la seule qui, dans sa direction, s'approche de nos possessions asiatiques, c'est-à-dire, qu'elle va jusqu'à Singapore, où un des bateaux à vapeur de l'Etat, expédié par les soins du Gouvernement néerlandais dans les Indes, vient prendre régulièrement les lettres, vers l'époque de l'arrivée de la seconde poste mensuelle. Les lettres expédiées par l'*Overland-Post*, qui part dans la première quinzaine de chaque mois. restent au contraire en souffrance pour attendre le passage de la poste expédiée dans la seconde quinzaine;

3°. Quoique l'expédition des lettres pour l'*Overland-Post* puisse avoir lieu de différentes manières par l'entremise des bureaux de poste du royaume et même, au choix de l'envoyeur, par l'Angleterre, la voie allant directement par Paris et Marseille pour Alexandrie, est aujourd'hui celle qui mérite la préférence sur tout autre moyen d'expédition, et par conséquent elle doit être spécialement recommandée aux habitants du royaume;

4°. La poste dont il est ici question, partant de Londres le 24, passant à Paris le 25 et étant embarquée à Marseille le 28 de chaque mois, il suffit que les lettres des Pays-Bas soient expédiées assez à temps pour qu'elles puissent arriver le 25 de chaque mois à Paris où l'*Overland-Post* doit les prendre à son passage. Le dernier jour de départ est en conséquence fixé pour Amsterdam, La Haye, Rotterdam, Utrecht, etc. au 23, et pour les villes situées plus au Nord ou à quelque distance des grandes communications postales, à un ou à plusieurs jours plus tôt, en proportion de leur éloignement. Mais, comme il est toujours possible que la poste soit retardée en route par quelque accident imprévu, il convient, pour être plus certain de leur arrivée en temps utile à Paris, d'avancer au moins d'un jour l'envoi des lettres; en les faisant partir, p. e., des villes désignées ci-dessus, le 22 de chaque mois au plus tard;

5°. Les lettres pourront être adressées directement, et par conséquent sans autre intermédiaire, pour les colonies néerlandaises, mais en ayant soin d'indiquer clairement sur l'adresse la voie de l'expédition qu'on choisit, par exemple par les mots: *Overland via Marseille*, pour éviter toute erreur, sans toutefois perdre de vue les dispositions qui prescrivent l'affranchissement de ces lettres;

6°. Les lettres sont soumises à l'affranchissement pour le montant de la taxe due pour le transport depuis le lieu de l'expédition jusqu'à celui de la remise à la poste indienne, à Alexandrie, en Égypte. On peut obtenir des renseignements sur le montant de la taxe à payer dans chaque cas, au bureau du départ des lettres;

7°. Les journaux peuvent être envoyés par la même voie, pourvu qu'ils soient mis sous bande ouverte par les côtés, et qu'on acquitte la taxe d'affranchissement, montant, dans tous les bureaux de poste du royaume, à dix cents des Pays-Bas par feuille d'impression;

8o. L'arrivée de l'*Overland-Post* venant des Indes est sujette à trop de chances pour qu'il soit possible de fixer au juste l'époque de l'arrivée des lettres expédiées des colonies pour le royaume des Pays-Bas; cependant les mesures nécessaires ont été prises pour qu'immédiatement à leur arrivée à Marseille, les lettres soient expédiées avec la plus grande célérité et par la voie la plus courte, pour le lieu de leur destination; et le service en dehors de l'Europe est aujourd'hui tellement bien organisé que, s'il ne se rencontre aucun obstacle imprévu, on peut recevoir les lettres apportées par l'*Overland-Post*, vers l'époque fixée pour un nouveau départ, c'est-à-dire le 22 de chaque mois ou environ. Toutefois, vu la nature des choses, il ne peut être donné aucune certitude à cet égard.

LA HAYE, 6 *Mai* 1846.

Le Ministre des finances,
VAN HALL.

(No. 2). Une institution ayant pour but l'enseignement commercial et industriel s'est fondée dans la ville d'Amsterdam. Elle est administrée par M. P. Huidekoper, bourgmestre, par plusieurs membres du conseil des échevins, par M. P. Hartsen, président de la Chambre de Commerce, et par d'autres notables.

(N°. 3). Un établissement vient d'être créé à Delft avec l'approbation et la coopération de S. E. le Ministre des Colonies. Il a pour objet de fournir le logement, la nourriture et les autres soins matériels, aux jeunes gens dont les parents ou les tuteurs habitant soit les Indes néerlandaises, soit la métropole, veulent les placer à l'Académie Royale de Delft. A été nommé directeur de cet établissement M. J. K. de Witt, Docteur-ès-lettres et Docteur-en-droit, versé dans les langues javanaise et malaie, et capable par là, comme aussi par ses connaissances scientifiques, de diriger et d'assister dans leurs travaux les étudiants logés chez lui. Sans préjudice de la surveillance nécessaire et du réglement d'ordre, les jeunes gens, dont chacun aura sa chambre bien meublée, jouiront de toute la liberté que leur condition d'étudiants de l'Académie Royale de Delft permet de leur accorder.

Le prix du logement, de la nourriture, du blanchissage et

du service est fixé à 600 florins par an. La surveillance générale de la maison est confiée à MM. M. H. Van Berkel, Bourgmestre de la ville de Delft, et T. Roorda, professeur à l'Académie Royale, auxquels les parents et les tuteurs peuvent s'adresser.

(N°. 4). Les employés du ministère public ont reçu du Département de la Justice une circulaire relative à la permission de se rendre dans l'Inde néerlandaise, qui peut être donnée à des Néerlandais ou à des étrangers.

Cette circulaire porte que le Département des Colonies a seul qualité pour donner ladite permission. Celle de faire le voyage de Batavia ne peut donc être regardée comme suffisante lorsqu'elle n'a pas été délivrée par le Département des Colonies. Les commandants de navires de commerce qui transporteraient dans l'Inde des personnes non pourvues d'un passeport ainsi visé, seraient passibles d'une amende, et ces personnes elles-mêmes courraient le risque de ne pas être admises.

(N°. 5). La direction de la Société de commerce des Pays-Bas, conformément à l'art. 94 des statuts, fait publier un avis pour annoncer aux détenteurs d'actions que le dividende à distribuer pour l'année 1845 s'élève à 65 florins par action, dont le paiement s'effectuera à la Banque néerlandaise, à partir du 1er août prochain.

(N°. 6). Le prospectus d'un journal, écrit en langue hollandaise, ayant pour but de répandre la foi et les sentiments chrétiens dans les Indes Néerlandaises, vient de paraître à Batavia.

Cet ouvrage périodique sera publié par M. W. R. Van Hoëvell, docteur en théologie et ministre protestant dans cette ville, avec la coopération de MM. les prédicateurs des Indes-Néerlandaises, et au profit de la maison des orphelins de Parapattan.

D'après le programme les articles de ce journal religieux seront rangés sous les catégories suivantes :

1. Démonstrations de la réalité historique et de l'excellence morale de la personne du Christ.

2. Enseignements chrétiens, se rapportant surtout à la morale pratique.

3. Récits tirés de l'histoire ecclésiastique et de la vie chrétienne, relatifs surtout aux Indes.

4. Variétés, poésies chrétiennes, annonces, etc.

Ce journal devra paraître quatre fois par an. Le prix est de fl. 10 par année.

(N°. 7). PRODUITS DU JAPON NOUVELLEMENT INTRODUITS DANS LE COMMERCE.

ARAIKO, poudre végétale qui sert à conserver le teint. CIRE D'ISOTA; CIRE VÉGÉTALE (*ro*); CHAMPIGNONS (*sitake*); CHANVRE; JEGOMA, une sorte d'huile à vernir; KUTS', une sorte d'*arrowroot;* TÔSAKA et FUNORI, espèce de varech à gommer les étoffes, TSANTSIAU, imitation de nids d'oiseaux comestibles, aliment substantiel et délicieux. — Matières de teinture : Aï, une sorte d'Indigo; BENI, rouge végétal, fard que les femmes japonaises mettent sur leur visage. GOBAISI, noix de galle qui servent à teindre en noir. JAMAMOMO, écorce couleur d'olive; KARIAS, plante graminée qui sert à teindre en jaune et en vert; SIKON, racine à teindre en pourpre. — Médicaments nouvaux : BUKRIO, tubercule diurétique; KWATEI, herbe émétique; MAKURI, une sorte d'*Helminthochortos*, remède vermifuge; MOKSA (moxa), herbe que l'on fait brûler sur la peau des malades; SANKIREI, une espèce de Sarsaparil, remède antisiphilitique; ZIKUNSI, fruit vermifuge.

Des échantillons de ces produits, pour la plupart matières brutes, seront livrés gratuitement, sur la première demande (par lettres affranchies) à tout ceux qui s'obligent de faire parvenir les résultats de leurs recherches et des essais techniques, chimiques ou médicaux au bureau du *Moniteur*, d'où les envois seront faits avec toute promptitude. On peut se procurer au même bureau une brochure traitant de ces articles, intitulée : *Tentoonstelling van Japansche voortbrengselen en voorwerpen van nijverheid* (Exposition de produits bruts et de l'industrie du Japon) et imprimée au profit des pauvres de la ville de Leyde, au prix d'un florin.

(N°. 8). Aanteekeningen over het nut, door de bewoners van Java aan eenige planten van dat eiland toegeschreven uit berigten der inlanders zamengesteld. (Notices sur l'utilité de quelques plantes de l'île de Java d'après les renseignements fournis par les Indiens), par J. K. HASSKARL, *Amsterdam* chez. *Johannes Muller*, 1845. 1 vol. 8°. pages 8 et 136. Prix fl. 2.

(N°. 9). Lettre sur l'utilité des musées ethnographiques et sur l'importance de leur création dans les états européens qui possèdent des colonies ou qui entretiennent des relations commerciales avec les autres parties du monde, à M. EDME-FRANÇOIS JOMARD, par M. PH. FR. DE SIEBOLD, *Paris*, chez *Benjamin Duprat*, libraire de l'institut et de la Bibliothèque royale. 1843. Une centaine d'exemplaires est disponible au bureau du *Moniteur*. Prix un florin, au profit des pauvres de la ville de la Haye.

(N°. 10.) On demande à acheter les 6e, 10e et 18e volumes des oeuvres de la Société des Arts et des Sciences de Batavia. (**Verhandelingen van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen**). — S'adresser au bureau du *Moniteur*.

(N°. 11). Plantes nouvellement importées des Indes-Orientales et du Japon, que les honorables membres de la Société royale pour l'encouragement de l'horticulture dans les Pays-Bas peuvent se procurer par voie de souscription à l'etablissement d'horticulture de la Société à Leyde.

VÉGÉTAUX DE JAVA.

EVONYMUS JAVANICUS. *Bl.*

Ce bel arbre à feuilles luisantes et d'un vert léger, dont les plus jeunes sont nuancées de rouge, se recommande par sa belle croissance dans des serres chaudes.

HEDYCHIUM BOXBURGHII. *Bl.*

Cette espèce se distingue des autres de son genre par une floraison plus abondante et par des fleurs blanches et odoriférantes.

FLAGELLARIA MINOR. *Bl.*

Arbrisseau remarquable, semblable au Bambou, à feuilles vrillées (*fol. cirrhos.*) au haut des tiges, qu'on pile et qu'on trempe à Java, et dont on lave les cheveux pour les faire croître et leur donner du brillant.

PHOTINIA INTEGRIFOLIA. *Lind.*

Cette nouvelle espèce qui croît naturellement dans des contrées montagneuses du Nepal et de Java, pousse très-bien dans nos orangeries et pourra peut-être même passer l'été en plein air.

VÉGÉTAUX DU JAPON.

BROUSSONETIA KAEMPFERI. *Sieb.*

Le vrai arbre à papier du Japon.

FUNKIA GRANDIFLORA. *Sieb.*

Avec des fleurs blanches odoriférantes de 12 à 15 centimètres.

GALOA TRINERVIS. *Korthals.*

Un arbre toujours vert. à feuilles luisantes, ressemblant au *Menispermum laurifolium.*

HOYA ROTUNDIFOLIA. *Sieb.*

Cette espèce rare se distingue par ses grandes feuilles rondes et ses fleurs roses.

LIGISTRUM OVALIFOLIUM. *Hassk.*

Abrisseau délicieux, à fleurs nombreuses et à feuilles toujours vertes

LONICERA BRACHYPODA. *D. C.* var. *repens.*

Cette nouvelle plante rampante, dont les fleurs sentent la primevère, se recommande aussi comme végétal medicinal, la décoctlion de son bois étant en Chine et au Japon un célèbre antisyphilitique.

SPIRAEA BLUMEI. *Hassk.*

Arbrisseau nain, donnant beaucoup de fleurs, ressemblant à notre *Sp. chamaedrifolia.*

. . . . . . PRUNIFOLIA. *Sieb. et Zucc.* flor. pleno.

Ce pittoresque arbrisseau, qui au Japon atteint la hauteur de deux à trois mètres, quand il est en pleine floraison, a l'apparence d'un mai à fleurs blanches doubles.

La souscription sera close le 1 août prochain et la distribution des plantes à M. M. souscripteur aura lieu le 15 du même mois. S'adresser à l'Établissement d'Horticulture à Leyde.

DERNIÈRES NOUVELLES DES COLONIES ET DU COMMERCE COLONIAL.

La Haye, 25 juin.

L'*Overland-Post* de Java n'est pas arrivé; par ce que le bateau à vapeur de Chine, étant parti de Hongkong quelques jours plutôt qu'à l'ordinaire, a cette fois quitté Singapore le 2 du mois, c'est-à-dire avant l'époque de l'arrivée du pyroscaphe de Batavia, qui part le 1 de chaque mois de cette ville et arrive par conséquent à Singapore le 3 ou le 4.

Les derniers numéros du *Singapore Free Press*, allant jusqu'au 30 avril dernier, qui ont été apportés par l'*Overland-Post*, confirment la nouvelle déjà publiée par d'autres journaux de l'assassinat, par ordre du sultan de Borneo Proper, de plusieurs princes appartenant au parti soi-disant anglais.

Il paraît que le frère du sultan, Radja Moeda Hassim, qui précédemment avait exercé le pouvoir à Serawak, et le premier y avait eu des relations avec M. Brooke, après avoir cédé cette contrée à cet Anglais, avait quitté Serawak, et était retourné à Borneo Proper, où il avait été bientôt promu à la dignité de sultan Moeda. Il semblait vivre en bonne harmonie avec son frère le sultan qui l'avait ainsi élevé en rang et en dignité, lorsqu'au moment où l'on s'y attendait le moins, il a été assailli à l'improviste, lui et les siens, par ordre du sultan, et massacré avec toute sa famille. Un Malais, nommé Japper, au service d'un certain Pangerang Bahroedin, qui dans cette circonstance s'était fait sauter en l'air avec tous les siens par le moyen de la poudre, avait apporté cette nouvelle. Il avait été chargé par son maître d'apporter à M. Brooke une bague dont le sultan de Borneo Proper s'était rendu maître. C'est avec beaucoup de peine que ce Malais était parvenu à s'échapper.

Il paraît aussi que des ordres avaient été envoyés de Borneo Proper à Serawak à certain prince y demeurant, nommé Pangerang Macota, pour faire assassiner M. Brooke.

Ce même Malais avait été envoyé par M. Brooke avec le vaisseau de guerre anglais le *Hasard*, à Singapore, où il est arrivé et a donné connaissance des faits dont il avait été témoin.

Par suite de ces événements le sultan de Borneo Propre avait fait placer des fortifications sur la rivière, afin de pouvoir résister aux attaques qu'il attendait de la part des Anglais.

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ DE COMMERCE DES PAYS-BAS.

Mercredi dernier, 16 juin, a eu lieu à Amsterdam la 24me assemblée annuelle ordinaire du conseil d'administration de la Société de commerce des Pays-Bas. Le président a ouvert la séance par un discours suivi de l'exposé de la situation de la Société pendant l'année 1845. Il résulte de ce rapport que la valeur des denrées coloniales importées et vendues dans la métropole s'élève à fl. 51,625,000, somme qui surpasse la produit obtenu l'année précédente de plus de 6,760,000 florins.

Ce résultat provient de la vente, à savoir :

Café.	fl.	25,000,000.
Sucre.		16,670,000.
Thé de Java et de Chine. . . .		865,000.
Etain.		2,181,000.
Indigo.		4,424,000.
Cochenille.		119,200.
Epiceries.		2,140,000.

Le chiffre des importations en denrées coloniales est de 932,667 balles de café; 223,860 kanassers; 563 caisses de sucre; 12,623 caisses d'indigo; 8,419 caisses thé de Java et 8,986 caisses de thé de Chine.

Pour l'importation dans la métropole de ces denrées il a été employé 160 navires.

Pendant les cinq premiers mois de 1846, la Société de commerce a reçu, par 114 navires, 504,199 balles de café; 220,656 kanassers et 550 caisses de sucre; 6,607 caisses d'indigo et 2,191 caisses de thé de Java.

Les exportations pour les colonies pendant 1845, y compris les envois en espèces et marchandises pour le service de l'administration dans les Indes, s'élèvent à environ fl. 9,288,000. Cette somme se divise à-peu-près de la manière suivante :

Cotons écrus et blancs	pour	environ.	fl. 3,326,000.
Cotons imprimés	»	»	141,000.
Tissus	»	»	175,000.
Draps	»	»	42,600.
Cuivre laminé.	»	»	51,000.
Verreries	»	»	12,400.
Galons en or et argent	»	»	14,800.
Sacs à café	»	»	161,000.
Polimittes	»	»	145,000.
Fer en barres	»	»	12,000.

Le chiffre pour les cotons écrus et blancs surpasse celui de l'année précédente, d'environ fl. 900,000, et celui pour les cotons imprimés est également supérieur.

Ce résultat prouve de nouveau l'implusion salutaire que cette Société donne à l'industrie nationale.

La Société de commerce a affrété pendant l'exercice de 1845, 77,346 lastes, ce qui fait 6,000 lastes de plus qu'en 1844, et 14,000 de plus qu'en 1843. De tous les navires affretés par la Société de commerce 1844, il n'y en a qu'un seul qui ait fait naufrage.

La société a payé pour frais de transport une somme de fl. 10,889,000 et pour primes d'assurance, fl. 790,000.

Tels sont les principaux faits empruntés au rapport du président de la société. On voit que le mouvement de cette association dont les opérations sont si intimement liées au bien-être du pays, va toujours croissant, et qu'elle continue ses efforts pour obtenir l'extention du commerce, de la navigation et de l'industrie des Pays-Pas.

Le résultat n'est pas moins avantageux pour les actionnaires. Suivant la balance présentée par les commissaires, il sera réparti un dividende de 65 florins par action.

NOUVELLES COMMERCIALES.

Pour tenir nos abonnés au courant de la situation du commerce colonial nous donnerons chaque fois, sous cette Section, un extrait des nouvelles commerciales mensuelles publiées avec beaucoup d'exactitude et d'une manière très-utile au commerce, par la Rédaction du Journal le *Nieuwe Rotterdamsche Courant*, dans son Edition des Indes-Orientales.

Amsterdam, du 21 mai au 20 Juin.

Café. — Comme il s'est toujours trouvé des vendeurs pour le bon café ord. de *Java* au prix de 20½ c. par partie, et que les demandes ont diminué, les acheteurs se sont refroidis et l'on n'a plus accordé ce prix que pour la quantité strictement nécessaire. Le commerce a donc été fort insignifiant; les espèces blanches et blanchâtres ont seules pu s'écouler, un peu, au prix de 20½ à 21 c. Il y a un ou deux jours qu'environ 4000 balles, provenant de combinaisons, ont été débitées à 20 c.; il paraît que le placement n'en a pas été très-coulant, car on prétend qu'il est possible de s'en procurer encore. Le marché doit donc être consideré comme ayant baissé d'un ½ c., sans que pour cela l'envie d'acheter ait éprouvé la moindre augmentation. Il y a peu de demandes pour les espèces de *Sumatra* et des *Indes occidentales;* la première trouve parfois quelque débit à 15 c., mais ce prix n'est consenti que par occasion.

Sucre. — Depuis le dernier rapport 1132 kranjangs *Java*, N°s. 9 à 16 ont été débités en vente publique à raison de 25 à 31 fl., ce qui, si l'on prend en considération la qualité, doit être regardé comme ½ fl. au dessus des prix du 30 avril. Dans cette expèce on a pris encore, depuis ce temps, en vente publique 2698 kranjangs; cette vente publique a d'abord été differée et puis la marchandise a été entièrement retenue, comme appartenant à l'un de nos principaux fabricants à vapeur. Le sucre de *Surinam* a continué d'être recherché, et dans le cours de ce mois les prix se sont encore élevés d'un ½ à 1 fl. environ, surtout pour les espèces moyennes. La vente de 70,000 kranjangs et caisses de *Java*, annoncée pour le 25 de ce mois par la Société de Commerce Néerlandaise, étant plus petite qu'on ne pouvait s'y attendre d'après l'abondance de cet article, a contribué de plus à tenir le marché ferme, et l'on se promet de cette vente des résultats satisfaisants. Les sucres *raffinés* se sont maintenus pour les prix; il y a même eu par rapport à quelques espèces, un renchérissement de ½ fl., tandis que la quantité disponible a trouvé, journellement et sans peine, des acheteurs.

Thé. — Pour cet article il y a peu de demandes, nonobstant les prix extraordinairement bas; les importations considérables ont détruit toute confiance. Il n'y a aucun commerce de seconde main, mais de la première, on a débité encore ¹⁵¹/₄ caisses *Congo* apportées par le *Thétis* au prix de 90 à 100 c., prix qui est devenu le cours, et $^{1289}/_{4}$ caisses *Congo*, $^{140}/_{8}$ caisses *Souchon* et $^{220}/_{12}$ caisses *Oulon Souchon*, à des prix inconnus, mais très bas. La cargaison de la *Clara Anna Maria*, arrivée à Rotterdam, pour le compte du commerce Amsterdammois, n'a pas encore été offerte sur le marché. Il y a quelques jours, nous avons reçu de la Chine un chargement considérable par le navire *Chili*. Dans les Thés de *Java* il n'y a aucun mouvement.

Riz. — Durant les premiers jours, il n'y a eu dans cet article que peu de changement. De la première main on a débité, le 23 mai, les 9240 nattes de *Java* qualité ordinaire et bonne ordinaire, apportées par le *Prins Oscar* au prix de fl. 8½, et un ou deux jours plus tard 2971 balles de riz (tafelrijst), apportées de Rotterdam par le *Delftshaven*, à fl. 10 ⅝. Peu de jours après les demandes augmentèrent, tandis que de la seconde main on vendait beaucoup à des prix plus élevés. Le 5 de ce mois furent donc vendues, de la première main, 2784 balles de riz (tafelrijst) déchargées du *Dickie Sam* et 2150 balles apportées par le *Goede Verwachting*, à fl. 11 ⅝. Après ces transactions il n'y avait plus sur le marché de riz de Java. Depuis lors on a importé ici 1297 balles par le *Willem de Clerq*, 1757 balles par le *Theodora en Sara* et 2740 balles par le *Frederick*, parties qui sont encore à vendre. La hausse qui s'élevait à plus d' 1 florin, était causée par des nouvelles défavorables au sujet des pommes de terre encore en champ; mais comme il fut bientôt prouvé que cette crainte était mal fondée, les demandes diminuèrent, ce qui influa bientôt sur les prix, qui doivent être cotés maintenant d' ½ fl. à ¾ fl. plus bas.

Épices. — Le poivre a très peu de débit à raison de 15 à 16 c., et il ne s'est rien passé de remarquable. Il paraît qu'on a placé un petit nombre de parties de muscade à vil prix, et l'on prétend que la première qualité a été vendue au prix de 240 c.; cet article est toujours peu recherché. Le macis est sans débit et les prix sont tout à fait nominaux. Il n'y a également aucune demande pour les clous de girofle; on peut acheter l'*Amboine* en parties isolées pour 71 c., et le *Bourbon* est offert à raison de 50 c. La canelle de *Java* ne trouve pas non plus d'acheteurs, quoique l'on puisse s'en procurer encore, même au dessous du prix de la dernière vente publique.

Tabac. — Il a été mis en vente, le 15 de ce mois, 196 paquets de tabac de *Java*, importés par le *Dickie Sam;* ils étaient plus ou moins endommagés, 150 de ces paquets trouvèrent des acheteurs à raison de 17¼ c. à 41½ c.; les 46 paquets restants, ainsi que les 803 paquets de la même partie, qui étaient en bon état, ont été débités, hier, de la main à la main, à un prix inconnu qu'on suppose être, pour la partie saine, de 30 c. environ. Les 1895 paquets, importés par le *Heerjebhoy Rustomjee Patell* ont été annoncés en vente pour le 26 de ce mois et sont évalués comme suit: 64 paquets au prix de 64 c.; 912 paquets de 30 à 33 c.; 339 paquets de 25 à 29½ c.; 567 paquets de 20 à 24 c., et 68 paquets de 17 à 18 c. Par le *Frederick* ont été importés, encore ces jours derniers, 750 paquets, en sorte que, dans ce moment, les approvisionnements de Tabac de *Java* s'élèvent au total de 12132 paquets.

L'indigo, était assez demandé, tant pour la consommation que pour l'exportation, et différentes petites parties ont été placées, en entier, aux cours des dernières ventes.

Cochenille. — Il y a eu beaucoup de mouvement dans la Cochenille; les 74 caisses *Java*, importées par le *Delftshaven*, ainsi que les autres petites parties qui ont été offertes au marché, trouvaient facilement des acheteurs à des prix très fermes, et si la provision, surtout de *Java*, avait été plus grande, il y aurait eu encore plus de débit dans cet article.

La petite partie de Bois Sapan, apportée par le *Dickey Sam*, a été immédiatement achetée pour l'expédition à des prix augmentés. Cet article est rare et se soutient. Pour le Chanvre de Manille on donne fl. 65.

Il ne s'est pas fait beaucoup d'affaires dans les PEAUX des *Indes Orientales;* les premières qualités légères de *Java* sont toujours recherchées pour l'étranger. Les Peaux de Bengale, de Calcutta, de Bombay, et d'autres espèces de second ordre ne sont pas demandées.

On a importé de Batavia par la *Maria*, 66 tonneaux de TAMARINS, qui ont été affichés, mais qui, avant la vente publique, se sont écoulés sous main, à un prix inconnu, que l'on suppose être 7 fl.

On a débité en vente publique, il y a peu de jours, 34 surons CORTEX DE CHINE au prix de 31 à $33^{1}/_{2}$ c., et 13 surons de RHUBARBE ont en partie trouvé preneur, au prix de 59 à $60^{1}/_{2}$ c., en entrepôt.

ROTTERDAM, du 21 mai au 22 Juin.

CAFÉ. — Depuis nos dernières nouvelles la situation de notre marché ne s'est pas améliorée, mais le débit a diminué peu à peu et les demandes ont faibli. Le commerce a été très insignifiant et quoiqu'au commencement on soutînt le *Java* bon ord. de la Société, au prix de $20^{1}/_{2}$ c., quelques parties ont déjà été vendues dans les derniers jours à raison de 20 c.; cependant la plupart des teneurs ne sont pas disposés à le céder à ce prix et continuent d'exiger $20^{1}/_{2}$ c. Pour l'Allemagne on fait, en général, peu d'affaires, et comme les différends avec la Belgique ne sont pas encore terminés, le commerce de cet article en souffre aussi. On prétend, cependant, que les différends sont arrangés et que 7 millions de kil. de café *Java* seront de nouveau admis en Belgique, sur l'ancien pied. La nouvelle d'une diminution des droits d'entrée sur le café, en Russie, n'est pas encore reçue comme certaine et n'excerce par conséquent aucune influence. En fait d'importations particulières, on n'a débité qu'environ 560 balles de beau café vert de *Java*, pour un prix inconnu. Il est resté peu de chose des espèces bleues et vertes des dernières ventes publiques, mais aussi ont-elles été moins recherchées, en sorte qu'on pourrait bien encore s'en procurer contre 1 à $1^{1}/_{2}$ c. de prime. On a débité dans les derniers temps quelques parties de blanc à pâle-jaunâtre à raison de $21^{1}/_{2}$ à 23 c., mais ce commerce était insignifiant et pour lesdits prix l'on trouve toujours des vendeurs.

Pendant le mois de mai les ventes se sont composées de

8600 balles de *Java*, d'ord. à bon ord. à 20 ou 21 c.
3400 balles de *Java*, de blanc à pâle-jaunâtre à $21^{1}/_{2}$ ou 24 c.
2000 balles de *Java*, de bon à fin vert à 22 ou 27 c.
600 balles de *Sumatra*, blanc et vert à 15 ou $15^{1}/_{2}$ c.
300 balles de *St. Domingue*, d'ord. à bon ord. à 19 ou $19^{1}/_{2}$ c.
400 balles du *Brésil*, bon ord. à $17^{1}/_{2}$ ou $18^{1}/_{2}$ c.

Le *Sumatra* est toujours peu recherché, et cette espèce est presqu'entièrement opprimée par les prix bas du café *Java*. De temps en temps seulement on demande le verdâtre pour l'exportation. Les prix ne sont pas changés. Dans les qualités des *Indes-Occidentales* il y a eu également peu de débit, ce qu'il faut aussi attribuer, en grande partie, à ce que le marché du Brésil, pour lequel il y a quelque demande, est presqu'entièrement dégarni. Il y a suffisamment de *St. Domingue*, mais le débit en est fort insignifiant. La partie de café *Manille* apportée l'année précédente par le *Guisachan*, est encore à vendre.

Nous cotons aujourd'hui les prix suivants: *Java*, brun, 38 à 40 c.; jaunâtre et jaune, 23 à 28 c.; blanc, $21^{1}/_{2}$ a $22^{1}/_{2}$ c.; vert, $21^{1}/_{2}$ à 26 c., bon ord. blanc et verdâtre, 20 à $20^{1}/_{2}$ c.; ord., 19 à $19^{1}/_{2}$ c.; *Sumatra*, $14^{1}/_{2}$ à 15 c.; *St. Domingue*, ord. de couleur $17^{1}/_{2}$ à 19 c.; extr. ord. à bon ord. *Brésil*, $16^{1}/_{2}$ à $18^{1}/_{2}$ c. Le 31 mai la provision de café de la Société de Commerce dans tous les ports, s'élevait à 841,500 balles, contre 472,700 balles, à la même époque, en 1845.

Sucre. — Les importations par la *Prinses Sophia*, la *Maasnymph* et l'*Elshout*, formant ensemble 1794 kranjangs ont été offertes le 16 juin en vente publique, mais il n'a été possible d'écouler que 604 kranjangs, de la *Maasnymph*, couleur N°. 11 à 15, à raison de $27^{3}/_{4}$ à $30^{3}/_{4}$ fl., c'est à dire à un $^{1}/_{2}$ fl. au dessus des derniers prix de la Société de Commerce; tandis que les autres parties, couleur N°. 7 à 11, ont été retirées en masse du marché. Les 984 kranjangs par le *Twee Anthony's* sont tous retenus au prix actuel.

Hormis l'importation de 200 tonneaux de *Surinam* et de *Nickerie*, qui ont subi le même sort, il n'y a point eu de changement à remarquer dans la situation du marché, si ce n'est que les importations de la Société de Commerce vont toujours croissant. La provision de cette Compagnie dans tous les ports, s'élève actuellement à 170,000 kranjangs (y compris les 70,000 annoncés en vente). Le commerce journalier de détail, que nous pouvons estimer à 2000 kranjangs de *Java*, au moins, faisait voir toutefois quelles étaient les dispositions des acheteurs. En effet, les prix payés pour le sucre brun s'élevaient le plus souvent à $^{1}/_{2}$ fl. ou à 1 fl. au dessus de ceux de la dernière vente, et cela nonobstant les nouvelles de la récolte dans les Colonies des Indes-Occidentales et à Surinam, qui, depuis notre dernier rapport, sont beaucoup plus favorables.

Quant au THÉ, il n'y a presque pas eu d'affaires. Cet article était fort peu recherché, car même à des prix fort réduits on n'a pas pu réussir à le vendre. Les importations incessantes de la Chine et l'esprit lourd de la spéculation peuvent être considérées comme les causes de cette stagnation. D'ailleurs les détaillants sont amplement approvisionnés. Le chargement importé dans ce port par l'*Adrianus* et le *Jacobus*, lequel se compose de bonnes et de très-bonnes qualités, a été annoncé en vente pour le 24 de ce mois. On produira de plus en vente publique $^{107}/_{4}$ caisses *Congo*, par le *Woltemade*, évaluées de 50 à 55 c.; $^{97}/_{8}$, $^{100}/_{12}$ caisses *Souchon*, $^{215}/_{6}$ caisses *Ning-Yong Souchon*, $^{44}/_{12}$ caisses *Pouchon*, $^{87}/_{4}$, $^{577}/_{8}$ et $^{246}/_{6}$ Caisses *Uxim*, presque toutes importées de l'Amérique (droit 51 fl. moins $^{1}/_{10}$). Depuis notre dernier numéro, il n'y a pas eu ici de ventes en bloc. Le thé *Java* ne peut presque pas se vendre aujourd'hui; le *Schin* et le *Thunkay* sont encore ceux que l'on consomme le plus. Il est impossible, en ce moment, d'indiquer à quels prix on pourrait s'accorder parce qu'il ne se trouve point d'acheteurs.

RIZ. — On a remarqué de nouveau quelques nouvelles fluctuations dans cet article. Pendant la première quinzaine tout était tranquille; il ne se présentait que peu d'acheteurs; cependant, comme les teneurs restaient fermes et que la provision des commerçants en détail, et principalement celle de riz de *Java*, diminuait beaucoup, il n'y eut point de changement dans les prix, tandis que les qualités ordinaires trouvaient encore le plus d'acheteurs, quoique à bas prix. En bloc il ne s'est vendu, dans l'intervalle, que 120 tonneaux de nouveau *Caroline*, à raison de fl. $13^{1}/_{2}$. Quelques petites parties apportées de Londres ont aussi trouvé des acheteurs. Cependant, dans les premiers jours de

ce mois il y eut plus de demandes, per suite de la nouvelle que la maladie des pommes de terre s'était de nouveau manifestée dans quelques provinces, et que l'on avait découvert à la tige et à la feuille du seigle une rouille, qui faisait craindre une mauvaise moisson. Il s'ensuivit immédiatement une hausse et l'on réalisa en bloc 2000 balles de *Java* blanc, formant la moitié de la partie de la *Maria Johanna*, à raison de fl. $10^1/_2$. Un jour ou deux plus tard 4000 balles du même, formant la moitié de la cargaison du *Twee Anthony's*, changèrent de main au prix de fl. $10^1/_4$. En outre, plusieurs parties, pour la plupart du *Bengale*, importées de Londres et d'autres lieux furent achetées à prix forcé, et toutes les parties présentables, de différentes grandeurs, qui furent offertes en détail, trouvèrent facilement des acheteurs. En général les prix dépassaient ceux de la semaine précédente de fl. 1 ou de fl. $1^1/_2$. Cependant des nouvelles plus rassurantes, à l'égard de la situation des pommes de terre, firent immédiatement une légère impression sur le marché. De même les rapports concernant la maladie du seigle devinrent moins inquiétants; en sorte que la demande diminua beaucoup et que les prix subirent de nouveau une petite rétrogradation qui sans doute eût été plus considérable si le marché avait été mieux approvisionné. Néanmoins, les teneurs en gros restaient fermes et retenaient leurs parties, ou ne voulaient pas vendre aux prix accordés. Depuis notre dernier rapport on a importé 4623 balles par le *Crusador*, 5034 balles par l'*Artemise*, 5397 balles par la *Maria en Hillegonda*, et 361 balles par le *Willem de Clerq* (via Amsterdam). Ces parties, plus le restant d'environ 2000 balles par la *Maria Johanna*, et 4000 balles par le *Twee Anthony's*, forment actuellement toute la provision en gros de ces qualités. La grande comsommation à l'intérieur, ainsi que de temps à autre quelques demandes d'exportations entretiennent toutefois un commerce continuel, et dans les derniers jours on a importé beaucoup de petites parties de Londres, consistant en riz de *Bengale* et de *Siam*, qui ont trouvé des acheteurs, à raison de 8 fl. à $9^1/_2$. fl. Mais aujourd'hui tout est redevenu fort calme et l'on n'achète point au delà du nécessaire. On pourrait difficilement s'accorder maintenant, quant au riz de *Java*, au delà de $10^3/_4$ à $11^1/_4$ fl. pour l'*Indramayoe* et le *Kandanghauer;* au delà de $9^1/_2$ à 10 fl. pour le *Bécassie* et au de là de 8 à 9 fl. pour le *Carga*. A moins d'autres circonstances, nous considérons une baisse ultérieure comme inévitable.

Épices. — Calme extraordinaire. Le Poivre est toujours offert à $15^1/_2$ c., mais on ne peut pas obtenir ce prix. Dans le POIVRE *blanc* aucun débit; il est nominalement aux anciens prix. Les épices fines n'étaient pas du tout recherchées et par suite des instances de quelques teneurs on offrait déjà la Muscade N°. 1, à raison de 240 c.; l'on prétend que quelques parties ont éte débitées environ à ce prix. Le Macis est également sans acheteurs; l on côte nominalement le B. et l'E. à 240 et à 245 c. Dans l'article Clous de girofle il n'y a pas plus de débit; il se vend mal; on pût se procurer l'*Amboine* à 71 ou à 72 c. et le *Bourbon* à 50 ou à 51 c. La Canelle de *Java* n'était nullement recherchée, bien qu'on pût encore avoir les prix de la dernière vente. A Amsterdam il a été importé, par le *Willem de Clerq*, une partie de 141 paquets de Canelle de *Java* qui, dans ce moment, ne trouvera que bien difficilement des acheteurs; même à vil prix.

Tabac de Java. — Le commerce de cet article, depuis notre dernier rapport, s'est borné à 324 paquets (restant de l'*Olivier van Noord*, vente d'avril 1845), se composant pour la plupart de qualités ordinaires. Il ne se trouve pour ces espèces que peu d'acheteurs, et par conséquent elles doivent être débitées à des prix modiques. Nous doutons que de grandes parties de ces productions si communes puissent trouver des acheteurs à 14 c. Dans le détail il ne se passe presque rien; il n'y a que les bonnes qualités fines, qui soint plus ou moins recherchées et les approvisionnements de ce genre sont fort petits.

Les perspectives concernant les prix existants pour les qualités ordinaires et médiocres ne sont pas plus favorables, et la vente publique annoncée à Amsterdam pour le 26 de ce mois de 1895 paquets par le *H. R. Patell*, ainsi que la production au marché de 849 paquets par le *Dickey Sam*, contribuent pour leur part à amener ce résultat, les deux parties appartenant aux qualités que nous venons de mentionner ci-dessus, et, du reste, le commerce de détail étant encore abondamment pourvu.

Peaux. — Pour les Peaux de *Java* il n'est rien passé depuis l'importation de 985 pièces par l'*Elshout* et de 1000 pièces par la *Maria*.

La faute en est aux prétentions exorbitantes des propriétaires, quoique l'on ait fait pour ces parties une offre convenable. Le commerce de cet article sera probablement suspendue jusqu'à la fin de la vente de la Société de Commerce à Amsterdam, par souscription, fixée au lundi 22 juin prochain, et consistant en 1360 pièces par la *Helena*, 1000 pièces par le *Straat Bali*, et 750 pièces par l'*Isis*. Les dispositions pour cet article sont toujours favorables. Il continue d'être coté de 36 à 42 c. et pour une partie exquise on pourrait obtenir de 44 à 45 c. Les importations plus considérables à Amsterdam ont retenu les acheteurs, qui espéraient pouvoir s'approvisionner à un prix un peu moindre. Les Peaux de *Bali* manquent; la bonne qualité pourrait se vendre de 30 à 35 c. Les Peaux de *Buffle* sont difficiles à placer; notre provision ne se compose que de 500 Peaux égales blanches, de bonne qualité, qui se vendraient apparemment à 20 c. Pour le moment il n'y a pas d'acheteurs, en sorte que l'on ne pourrait pas obtenir plus de 18 c. Les Peaux de *Carabou*, non salées, sont toujours recherchées, à raison de 12 à 14 c.; nous manquons d'approvisionnements.

On demeura très-bien disposé pour l'Indigo de *Java* depuis les ventes, et l'on paie pour des lots courants de 10 à 20 c. de prime. On a importé chez des particuliers $^7/_2$ caises, qui ont été immédiatement vendues à prix fixes. Pour les ventes d'automne de la Société de Commerce, il est arrivé déjà 1000 caisses de différentes grandeurs.

Étain de Banka. — La vente de la Société de Commerce s'est terminée couramment; les 60,000 blocs ayant été vendus, avec beaucoup de concurrence, à raison de fl. $55^1/_4$, en une mise, à la maison L. J. Enthoven et C°., pour le compte de fondeurs d'étain de Cornwall et de marchands de métal de France. Le lendemain on racheta de cette même partie 30,000 blocs, à raison de fl. $59^1/_4$, à cette condition qu'il ne serait permis de rien apporter au marché, de l'autre moitié, dans l'espace de quatre mois, et rien audessus de fl. 59 dans les deux mois suivants. La demande et l'esprit de spéculation ayant été excité par cette transaction, on a consenti déjà, dans les derniers jours, pour environ 1000

blocs, le prix de fl. 60, et l'on pense généralement pouvoir s'attendre à une hausse.

Depuis nos dernières nouvelles il n'y a pas eu d'amélioration dans les Drogues; le marché est demeuré faible et nous devons même, en général, coter le prix plus bas.

Dans la Gomme Damar on a une nouvelle baisse, assez considérable; 31 caises, première qualité, ont été vendues à raison de 25 c. On peut en acheter encore à ce prix 100 caisses, importées à Amsterdam. Cependant on ne veut plus donner ce prix, en sorte que, dans ce moment, le plus grand prix de la première qualité ne doit pas être coté au dessus de 20 c. Le Tamarin est presque invendable. Le Camphre est toujours très peu recherché. On offre celui de *Chine* à 42½, sans trouver d'acheteurs. Il n'est pas possible d'indiquer le prix de celui du *Japon*, car les teneurs ne peuvent pas se résoudre à céder à prix si désavantageux. Comme la provision est partout abondante et surpasse de beaucoup les besoins, tandis que les marchés d'Angleterre continuent à se dégorger sur le continent, on ne peut pas, pour le moment, espérer la moindre amélioration. On a importé par l'*Adrianus en Jacobus*, environ 3000 nattes de Cannelle de *Chine*, de belle qualité qui ont été placées à 36 c. On considérait ce prix comme un prix assez beau; maintenant il semble impossible d'en obtenir un pareil. Il est arrivé à Amsterdam 640 caisses; mais elles n'ont pas encore été offertes au marché. La Cannelle en caisses est cotée de 37 à 38 c., pour la meilleure qualité.

La Cassia lignea vera est sans débit; on en a importé 100 paquets qui sont évalués à 18 ou 19 c. L'on attend sous peu de nouvelles importations de cet article. Le cours dépendra en grande partie de celui de la Cannelle de *Chine*. Gingembre en Confiture.— L'*Adrianus en Jacobus* ont importé 200 caisses de cet article, d'excellente qualité, qui ont été vendues à 51 c. Cependant on ne peut obtenir ce prix que pour la première et plus belle qualité; les espèces différentes de celle-ci, ne se vendent que très difficilement et ne peuvent être réalisées qu'à des prix très bas. Pour une partie de Gingembre ordinaire l'on a dû se contenter d'un prix de 36 c. On a vendu 134 balles de Radix China, à raison de fl. 5. La Cassia Fistula fl. 6 à 7. L'anis étoilé 28 à 30 c. Le Rhubarbe 25 à 130 c. Le Flores Cassia 35 à 37 c. Le Radix Galanga fl. 7 à 7½. La Gomme de benjoin, première qualité, 290 à 240 c., seconde qualité 220 à 150 c.; troisième qualité 130 à 80 c.; ordinaire 40 à 60 c. par ½ kilog.

Rotin. — Il y a eu de nouveau des importations considérables de cet article, et l'on en a offert de grandes quantités qui ont trouvé des prix fermes. A la fin les dispositions se refroidirent. Les ventes se composaient de 46104 bottes de fl. 10⅝ à 11½ et de 1023 bottes B. S. à fl. 8.

La provision actuelle se monte à 35000 bottes environ.

En Arac il ne s'est rien passé depuis le mois dernier. Cet article est plus faible que jamais et paraît ne plus être recherché du tout, depuis que les acheteurs se laissent tout à fait arrêter par les importations attendues aux Pays-Bas, de Java, et par celles destinées directement pour le Nord. Les 170 tonneaux apportés ici par les *Twee Antony's* ont été mises en magasins parce que les teneurs ne recevaient pas une offre suffisante. Il est arrivé encore à Amsterdam par le *Prins Frederik*, 100 tonneaux, que ne sont pas débarqués. Hormis les 270 tonneaux, que nous venons de nommer, on dit qu'ici et à Amsterdam sont encore attendus 450 tonneaux, après l'arrivée desquels la provision de notre pays s'élèvera à 900 ou 1000 pièces environ, ce qui surpasse de beaucoup les besoins. Pour cette raison l'on pense qu'ils seront réalisés au commencement à bas prix, surtout en cas que les teneurs se montrent un peu pressés et que la qualité de l'Arac attendu laisse quelque chose à désirer.

Prix-Courant de quelques Marchandises *à Batavia le 3 Janvier* 1846.

ENTRÉE.

ARTICLES.	par.	de.		à.		Remarques.
Beurre, ...	1/16	fl. 6	00	fl. 10	00	très abondant.
Bière, (holl. forte et légère)	½ pipe	35	00	55	00	
Bière, (angl. *pale ale*) . .	muid	100	00	115	00	
Cordages, ...	pikol	35	00	50	00	
Cuivre, (en feuilles) . .	pikol	115	00	120	00	
Eau, (de Seltz) . . .	panier	8	00	9	00	demandée.
Eau de vie, (cognac) . .	douz.	15	00	16	00	
Farine, (d'Amérique) . .	tonneau	25	00	26	00	
Fer, (d'Angleterre). . .	pikol	7	00	8	00	
Fer, (de Suède). . . .	pikol	13	00	13	50	
Fer blanc, ...	pet. caisse	28	00	30	00	
Fromages, (gras) . . .	pièce	4	00	5	50	recherchés.
Genièvre.	caisse	7	00	8	00	entreposé en grande quantité
Goudron, (de Suéde) . .	tonneau	11	00	12	00	
Huile, (de lin)	cruche	3	00	4	00	très abondante.
Jambons.	pièce	6	00	7	00	recherchés.
Papier, (propatriâ) . . .	rame	5	00	7	00	
Papier, (à lettres) . . .	rame	3	00	5	00	
Plomb, (en feuilles) . .	pikol	16	00	18	00	
Tabac, (de Chine) . . .	pikol	55	00	60	00	
Toile, (à voiles) . . .	rouleau	24	00	50	00	
Vin, (rouge)	caisse, 50 b.	20	00	22	00	
Vin, (idem)	muid	50	00	75	00	nominal.
Vin, (de Madère) . . .	pipe	400	00	800	00	demandé.

SORTIE.

ARTICLES.	par.	de.		à.		Remarques.
Arac, 1re qualité . . .	barique	fl. 35	00	fl.		
Arac, 2e » . . .	barique	25	00	30	00	
Bois, (de sandal) . . .	pikol	14	00	20	00	
Bois, (sapan de Bima) . .	pikol	6	50	7	00	
Café, (de Java) . . .	pikol	17	00	18	00	
Café, (de Padang) . . .	pikol	12	00	13	00	
Camphre, ...	cuve	75	00	80	00	
Cire, (de Timor) . . .	pikol	135	00	140	00	
Coton, (écru de Bali) . .	pikol	8	00	9	00	
Coton, (de Palemb.) . .	pikol	9	00	9	50	
Cuivre, (du Japon). . .	pikol	63	00			à la dernière vente.
Écaille, ...	pikol	1100	00	1300	00	
Étain, (de Banka) . . .	pikol	48	00	50	00	
Gambir, ...	pikol	10	00	12	00	
Gomme, (benjoin) . . .	pikol	85	00	95	00	
Gomme, (benjoin qual. inf.	pikol	35	00	40	00	
Indigo, ...	livre	3	00			
Muscade, (fleur de 1re qual.	pikol	150	00			
Poivre, (noir)	pikol	12	00	13	00	
Poivre, (long)	pikol	11	00	11	50	
Riz, (cargo).	*koyang*	150	00			
Riz, (blanc).	*koyang*	180	00			
Rotin, (rottan). . . .	pikol	5	00	5	50	
Sucre, 1re qualité . . .	pikol	13	50	14	00	
Sucre, 2 » . . .	pikol	11	50	12	00	
Tabac, (de Java) 1re qual.	*kodie*	400	00	500	00	
Tabac, (idem) 2e »	*kodie*	300	00	350	00	
Soie, (brute) 1re qual. .	caisse	1000	00	1100	00	



Lithographie de C.W. Mieling à la Haye.

REVUE DES JOURNAUX DE SURINAM ET DE CURAÇAO.

NOUVELLES ET FAITS IMPORTANTS.

On apprend que M. G. S. De Veer, secrétaire du gouvernement à Surinam, partira pour la métropole où il sera placé à la tête de la division des Indes-Occidentales, auprès du ministère des colonies.

— MM. J. W. E. F. Van Raders et D. L. Wolfson, lieuts. de la marine royale, ont été chargés par S. Exc. le gouverneur des Indes-Occidentales d'une mission du plus haut intérêt, dont ils se sont acquittés, sous tous les rapports, à la satisfaction de leurs chefs. Il importait de s'assurer de la vertu des nouveaux procédés pour la fabrication de sucre à Surinam et de s'entourer de lumières touchant la situation des cultures, de l'industrie coloniale et de l'économie rurale dans les colonies voisines anglaises et françaises. MM. Raders et Wolfson ont visité, à cet effet, la colonie de Surinam, Demerary, la Guadeloupe, la Granade et la Barbade, et ils ont consigné les résultats de leurs recherches dans un rapport étendu, dont l'importance a valu à ces Messieurs l'honneur d'une autorisation spéciale, de la part du gouvernement colonial, pour la publication de ce rapport. D'après le prospectus, que nous trouvons dans le *Curaçaosche Courant*, du 2 mai dernier, il formera un volume de 140 pages, au moins; plusieurs appendices et dessins y seront joints.

— Le 19 Juin il est parti pour la Hollande douze colons, qui, il y a un an, s'étaient fait inscrire au nouvel établissement de colonisation dit *Groningue*, situé aux bords de la Saramacca. Pour la plupart ces gens étaient peu propres au travail, indolents et même récalcitrants. Aussi l'on approuvait fort dans la colonie le renvoi de ces colons par le directeur de l'entreprise, le révérend M. A. Van den Brandhoff. Il n'y avait que les familles de Van Ravenswaay, dont on regrettât le départ, nécessité par des motifs domestiques.

Il nous est agréable de donner les meilleures nouvelles pour ce qui regarde l'état sanitaire du nouvel établissement, qui, dans le temps, a tant souffert des maladies. Depuis le 1 janvier dernier il n'y a eu que trois décès, et encore étaient-ce des personnes qui avaient été malades depuis leur arrivée.

Cette petite colonie de *Groningue*, comme les autres parties des Indes-Occidentales, a senti l'influence salutaire des pluies abondantes tombées après la sécheresse, qui s'est prolongée si longtemps. Aussi les colons espèrent qu'ils recueilleront bientôt les premiers fruits de leurs longs et pénibles travaux. On s'occupe maintenant de préparer les terres propres à la culture du tabac; les travaux pour celui du maïs sont presque achevés.

Rien ne s'oublie afin de fonder cet établissement colonial sur des bases solides. Dans les derniers jours de mai, le schooner *de Curaçaonaar* a apporté de Coppename à Groningue une cargaison de bois, destinée pour la confection de l'ameublement de l'église et de l'école. On pense pouvoir ouvrir bientôt cette école, à la tête de laquelle se trouve M. J. H. van Hateren.

— Quant à la sécheresse, dont nous venons de parler, la colonie de Surinam en a grandement souffert à la fin de l'année dernière et les trois premiers mois de l'année courante. On s'est vu dans la nécessité d'aller chercher des provisions pour Surinam au continent, où cependant l'on se trouvait, presque partout, dans la même conjoncture. Enfin le 7 mars dernier une forte pluie a commencé à Surinam qui a fait cesser la position pénible où se trouvait cette colonie.

L'île de Curaçao a eu aussi beaucoup à souffrir du manque presque total de pluie en 1845. Sur plusieurs plantations on n'avait plus d'eau et le maïs n'avait pas produit assez pour subvenir aux besoins de la semence de cette année. Cependant les nouvelles les plus récentes, de la fin de mai, sont beaucoup plus favorables; d'abondantes pluies ont dissipé les craintes quant au récolte prochain.

Aux établissemens de culture du gouvernement, *Fortuin*, *de Hoop* et *Plantenrust* on a tenu des notes régulières sur la quantité de pluie tombée en 1845. En voici les résultats:

	FORTUIN.	DE HOOP.	PLANTENRUST.
Janvier. . . .	0,037	0,079	0,025
Février. . . .	0,006	0,013	0,002
Mars	0.004	0,007	0,000
Avril	0,000	0,016	0,000
Mai. . , . .	0,000	0,016	0,000
Juin.	0,004	0,025	0,000
Juillet. . . .	0,048	0,022	0,033
Août.	0,000	0,007	0.004
Septembre. . .	0,000	0,007	0,000
Octobre. . . .	0,008	0,014	0,010
Novembre. . .	0,027	0,059	0,113
Décembre. . .	0,075	0,055	0,051
	Mètres 0,209	Mètres 0,320	Mètres 0,345

— Le 15 février dernier était un jour bien solennel pour l'île d'Aruba; l'on y célébrait la cérémonie de l'inauguration du temple de la communion évangélique (Protestants-unis), comptant 400 membres. Le ministre de Curaçao, M. A. J. K. Meyers, a prononcé, à cette occasion, un discours, dans lequel il exhorta le zèle des membres de ladite communion, et rendit hommage à S. Exc. le baron Van Raders, sous l'administration de qui cette oeuvre fut commencée, puis à M. R. H. Esser, gouverneur de Curaçao et à M. J. Jarman, commandeur actuel de Aruba.

— Le 26 février a eu lieu la distribution de prix aux élèves des différentes écoles de Paramaribo. Sur 622 élèves, 251 prix ont été décernés. C'est le ministre M. C. M. Moes, membre de la commission pour l'instruction, qui, à cette occasion, a prononcé un discours où il developpa l'importance des efforts que réclame

l'instruction de la jeunesse; puis est venu un rapport sur les travaux de la dite commission depuis 1842.

— Suivant une notification du gouverneur de Curaçao, du 6 mai dernier, la commission pour les écoles se composera, dorénavant, de six membres : 3 Protestants, 2 Catholiques et 1 Israélite portugais. Les deux membres les plus anciens en sortiront annuellement.

— Le Gouvernement de Surinam apporte toujours beaucoup de sollicitude à tout ce qui peut tendre à faire acquérir les moyens de guérison d'une maladie qui ne cesse de désoler cette colonie: la lèpre. M. G. C. B. Gravenhorst ayant traité avec bien du succès un individu déclaré suspect, S. Exc. le gouverneur lui a fait demander un rapport sur la nature de la maladie et sur le système de traitement qu'il avait suivi. Ce rapport sera publié. Le sommaire s'en trouve dans les journaux de Surinam. Il en résulte que M. Gravenhorst a fait un grand usage, dans ce cas, de l'aloé. Il y a déjà un an, un nommé Zwynsberg, de l'île d'Aruba, a été guéri par ce même moyen et cette guérison avait fait beaucoup de bruit dans le temps.

ANNONCES OFFICIELLES ET DOCUMENTS COMMERCIAUX.

ÉTAT CIVIL ET DES ESCLAVES.

— Pendant l'année 1845 il y a eu à PARAMARIBO : naissances 260; décès 418; il est arrivé 188 personnes; il en est parti 144; esclaves manumissés 120.

CURAÇAO 1845.

État civil:

Naissances : 448; 219 garçons, 229 filles; 6 jumeaux.
Décès : 245; 109 masc., 136 fem.; 3 morts-nés.
Mariages : 58, par lesquels sont légitimés 46 enfans.
Inscrits : 63 esclaves manumissés.

Esclaves:

Naissances : 141; 65 garçons, 76 filles; 2 jumeaux.
Décès : 97; 53 masc., 44 fém.

BONAÏRE 1845.

État civil:

Naissances: 42; 18 garçons, 24 filles.
Décès: 19; 7 masc., 12 fém.
Inscrits : 2 esclaves manumissés.

Esclaves:

Naissances: 34; 15 garçons, 19 filles.
Décès : 11; 4 masc., 7 fém.

ARUBA 1845.

État civil:

Naissances: 75; 34 garçons, 41 filles.
Décès : 26; 12 masc., 14 fémin.; 1 mort-né.
Inscrits: 7 esclaves manumissés.

Esclaves:

Naissances: 19; 11 garçons, 8 filles.
Décès: 6; 4 masc., 2 fém.

Ainsi pour ces trois îles, l'état civil et les esclaves pris ensemble le résultat général pour l'année 1845 est comme suit:

Naissances : 759; 372 garçons, 387 filles, dont 10 jumeaux.
Décès : 404; 189 masc., 215 fém.

Moins qu'en 1844 :

Naissances : 59. Décès : 71.

— COMMERCE ET NAVIGATION DE PARAMARIBO, en 1845.

Navires arrivés 136; partis 144.

Exportations	1844.		1845.	
Sucre . . .	35,413,280	liv.	29,787,267	liv.
Café. . . .	1,958,309	liv.	1,708,479	liv.
Coton. . . .	1,112,339	liv.	840,505	liv.
Cacao. . . .	72,616	liv.	104,295	liv.
Rhum . . .	30,754	gall.	20,356	gall.
Mélasses. . .	1,073,777	gall.	1,027,133	gall.

IDEM DE CURAÇAO ET DE BONAÏRE, 1845.

Navires arrivés	de ports d'Europe.	2,	jaugeant	246	tonn.
Idem	de l'Amérique Sept.	38,	jaugeant	4608	tonn.
Idem	de l'Amérique Mérid.	256,	jaugeant	13038	tonn.
Idem	de colonies occident.	256,	jaugeant	12810	tonn.
	Total général.	552,	jaugeant	30702	tonn.
Moins qu'en 1844.	. . . .	27,	jaugeant	4808	tonn.

Exportation de sel, 1845: de Curaçao	37,201 barils,	par 113 nav.
Exportation de sel, 1845: de Bonaire	41,102 barils,	par 46 nav.
Total général	78,303 barils,	par 159 nav.
Moins qu'en 1844.	83,316 barils,	par 8 nav.

— Le commerce de Paramaribo a repris de l'activité dans le premier trimestre de 1846. *Exportations* pour la *Hollande* : sucre 7,110,513 livres, café 3040 liv., coton 116,880 liv., cuivre vieux 3,491 liv., arrowroot 5,409 liv., rhum 4,311 gallons, sirop 75 gall., peaux 455 pièces, etc. Pour l'*Amérique-Septentrionale*, mélasses 227,977 gallons, cacao 18,030 liv., cuivre vieux 2,120 liv. Pour d'autres destinations : coton 89,230 liv., mélasses 4,766 liv., arrowroot 9 barils, etc.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

Le steamer *Batavia*, que le gouvernement a fait construire dans l'établissement des pyroscaphes à Fyenoord, pour faire le service régulier entre Batavia et Singapore, et dont le voyage d'essai dans la mer du Nord a pleinement réussi, sera mis en état de service et se rendra aux Indes au commencement du mois de septembre prochain.

— Le 27 juin dernier a eu lieu le premier examen public à l'Académie Royale de Delft des élèves, qui se destinent à la carrière administrative dans les colonies, et qui ont achevé le cours obligatoire de quatre années.

A cet examen présidait une commission nommée par S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, et y étaient joints MM. G. L. Baud, ancien directeur des cultures à Java, J. W. H. Smissaert, ancien résident de Samarang et D. Lenting, ancien ministre protestant à Batavia, maintenant à Zeyst.

MM. A. B. Cohen Stuart et W. A. Jellinghaus s'étaient fait inscrire, pour cet examen. Plusieurs questions leur furent soumises, relatives aux langues javanaise et malaie, les lois et les institutions de Java, la géographie et l'histoire des Indes-néerlandaises, la connaissance de leurs populations indigènes, le droit mahométan, la science de l'arpenteur-géomètre, la langue et la littérature néerlandaises. Ces deux élèves ont donné dans toutes les branches de l'enseignement tant de preuves éclatantes de savoir et de capacité, qu'à l'issue de l'examen la commission s'est empressée de leur annoncer qu'il avaient obtenu tous les suffrages et que leur diplome académique leur serait délivré.

L'année dernière, le nombre des livres ayant rapport à l'étude des diverses sciences qui ont fait l'objet de cet examen académique, a encore été augmenté. Le dictionnaire de la langue javanaise dont il a été plus d'une fois fait mention, composé par M. J. F. C. Gericke, et mis en ordre pour l'impression par M. le professeur T. Roorda, a déjà été publié en partie, et la bibliothèque de l'académie s'est enrichie de nouveaux ouvrages et manuscrits concernant la langue et la géographie des Indes-néerlandaises et la connaissance de leurs populations indigènes. (*Journ. de la Haye.*)

— Le célèbre voyageur et naturaliste, M. Maris, ancien consul de S. M. la Reine de Portugal au Texas, a été reçu en audience particulière par le Roi, le 19 juillet dernier, afin d'offrir à S. M. des présens que le Roi a daigné accepter. En même temps S. M. a acquis toute la superbe collection d'objets curieux, que M. Maris a rassemblé parmi les différents tributs indiens au Texas. Cette collection est la première en son genre arrivée en Europe.

— Nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs, l'exposé suivant des relations du commerce hollandais avec la Chine; exposé publié par la gazette officielle, et daté du 1 février dernier.

L'espoir qu'on avait conçu au commencement de 1845, à voir la navigation hollandaise avec la Chine, prendre une extension plus considérable que l'année précedente, ne s'est point réalisé. Bien que de hauts frêts aient été payés, il n'y a eu que cinq navires hollandais, chargés de thé, qui soient partis directement de la Chine pour la Hollande, et deux navires sont revenus par Java. A défaut de bâtiments hollandais, on s'est vu obligé d'avoir recours à un navire américain pour expédier une cargaison de 10,000 caisses de thé pour la Hollande.

Les frêts pour la Hollande étaient, en juillet 1845, de *ƒ* 130 avec 15 pct. et de *ƒ* 140 avec 15 pct. pour les navires en charge pour Java. Au mois de décembre on payait le frêt pour Rotterdam *ƒ* 155 avec 18 pct., et même au nouvel an chinois on offrait *ƒ* 180 avec 15 pct. L'on aurait sans doute payé ce taux pour la cargaison de thé qui a dû être expédiée par le bâtiment américain, dont nous venons de parler. Pour de navires de 200 tonneaux de Macao à Batavia, on a payé *ƒ* 6 à *ƒ* 7000. On voit ordinairement payer des frêts aussi élevés d'octobre à avril.

La communication de ces renseignements suffira, nous l'espérons, pour engager le commerce à expédier cette année, un plus grand nombre de navires, qui trouveront des cargaisons, non-seulement pour la Hollande et Java, mais aussi pour Manille et Bali.

IMPORTATIONS.

Quant aux *polémites* l'importation n'en a pas augmenté considérablement en 1845. Les prix se sont soutenus pour les bonnes sortes. Il y avait assez de difficulté à placer les qualités inférieures. Quoique les polémites de couleur ne soient pas en vogue, on a continué d'en faire une partie des cargaisons, à raison de 5 pct., voir même de 10 pct.

Dans le cours de l'année, quelques parties de polémites hollandaises ont été placées avec succès au Nord de la Chine et à des prix beaucoup plus élevés qu'à Canton. On pourrait placer de cet article annuellement: à Canton 5000, à Shanghai 3000 et à Amoy 600 pièces.

La consommation de *longells* est très grande. Le fabricat néerlandais n'entre dans l'importation que pour une partie bien legère; cependant il pourrait y participer considérablement, si l'on fabriquait les pièces de même largeur et de même longueur que les *longells* anglais, si on composait les mêmes assortiments, et si on y donnait le même emballage. Les fabriquans anglais font leurs *longells* spécialement pour la Chine, et les expéditeurs leur payent d'avance $^2/_3$ ou $^3/_4$ de la valeur. Les prix restent à peu-près stables entre 8 et 9 dollars.

L'importation de *draps* et *spanish stripes* n'a point produit de bons résultats. La vente se fait en général en échange contre du *thé;* aussi est il difficile d'en donner le prix. Toutefois il ne s'est élevé ordinairement qu'à dollar 1,15 par aune pour les *draps ordinaires* et *spanish stripes*. Pour ce qui regarde ces articles, les Anglais s'attachent plus à les donner à très bon marché que d'une bonne qualité; car les Chinois regardent plus à ce que leur coûtent les marchandises qu'à la qualité intrinsèque.

Pour la fabrication de *cotons imprimés*, d'*indiennes*, de *sarongs* et de *foulards* il est de toute nécessité de se conformer au goût des Chinois. Ici, il faut surtout avoir égard au patron, à la dimension en long et en large, à la lisière et à l'emballage.

L'importation en *couvertures de laine* a été peu considé-

rable. On pourrait en vendre ici chaque l'année plusieurs milliers de pièces, en rouleaux de 10 pièces.

On n'a importé que peu de *tapis*. On y recherche les tapisseries d'une dimension de *quatre cubits* Chinois en large sur *six* de longeur; on demande les belles et vives couleurs avec des *bordures* et des fleurs au milieu ou des tissus tous unis. Le tissu-tapis anglais ordinaire, de peu d'épaisseur, mais à fleurs bien vives, se vendent à raison de dollars 0,90, 1 à 1,25 le yard.

Quant au *fil d'or et d'argent* l'importation en est très restreinte et la consommation en paraît diminuer.

Les prix des *métaux* ne sont pas très elevés; toutefois ils présentent une bonne remise pour la Chine. Le *cuivre en feuilles* était fort demandé; et le prix était monté.

Dans le derniers temps l'attention s'est portée particulièrement sur les *lastings*. Des pièces de 31 yards de large sur 28 pouces du longeur, ont été vendus à raison de 14 dollars. Il se pourrait bien que les lastings remplaçassent les polémites, les Chinois tenant avant tout à ce que leurs habillements soient au meilleur marché possible.

Pour ce qui regarde les articles indiens, le *coton de Palembang* est très demandé. L'importation du *riz de Java* est diminuée; il semble qu'on n'y trouve pas son compte comme pour les riz de Bali, de Lombok et de Manille.

Le *rotin* (*rottan*) mérite de fixer l'attention du commerce. En 1845 on a obtenu pour le véritable rotin de Banjermassing dollars 3.80. Les parties importées de Batavia laissaient beaucoup à désirer, en ce qu'elles étaient trop mélangées de rotin de Padang.

Le *tripang* est un article de commerce produisant de grands avantages et fort recherché.

Les prix du *bois de sandal* sont en baisse.

L'importation d'*épiceries* était fort insignifiante, ainsi que celle d'*étain* et de *cuivre* du Japon. Le prix de *l'étain*, dollars 18, n'encourageait guère à de nouvelles expéditions. Le *cuivre* du Japon, accaparé généralement par les Parsees, était mieux coté; dollars 28.

Pour les *nids d'oiseaux*, les prix ne se sont point soutenus; le commerce en *camphre*, en *écaille* et en *cornes de rhinoceros* est diminué de beaucoup. Des *peaux* était rares. Les petites parties de peaux endommagées donnaient bon compte toutefois. Pour des *peaux* de Bali on a obtenu 8 dollars le picol. Les prix des *provisions* étaient en baisse.

Le prix de la *cochenille* avait atteint un taux élevé, inconnu jusqu'ici. Cependant il n'y avait pas eu de cochenille importé de Java.

EXPORTATIONS.

L'exportation du thé, sous pavillon néerlandais, et pour compte néerlandais, a été en 1845 moins active que l'année précédente.

Des lettres de change hollandaises ne pouvaient pas être placées à Canton, qu'en tant qu'elles fussent payables à Londres. Le cours des changes entre la Chine et Java n'était que nominal; il n'y avait pas de cours régulier. Il y était coté à *f* 3.50 argent et *f* 4 cuivre le dollar. Nous nous bornons de faire connaître encore quelques résultats généraux de l'état de commerce qui était joint à cet exposé.

L'importation sous pavillon hollandais à Canton et à Macao s'est faite par 20 navires, jaugeant 3,025 tonneaux; total de la valeur des articles importés: dollars 978,714.91. Des nids d'oiseaux pour 423,560 dollars, de l'étain pour 98,172, tripang pour 54,060 et du riz pour 37,380 dollars.

L'*Exportation* a eu pour résultat général une valeur de dollars 801,112.61. Le thé en formait l'article principal; on avait expédié entr'autres *Congo* 9,484 caisses, valeur 142,260 dollars, *Souchan* 6,473 caisses, valeur 148,879 doll., *Pouchon* 1,846 caisses, valeur 40,612 dollars. Les soieries y entraient pour 110 caisses, valeur 39,600 dollars.)

— Nous nous plaisons à faire part à nos lecteurs du plan, conçu récemment à Amsterdam, de fonder une *Société pour l'encouragement de l'agriculture et de l'industrie à Surinam.* Nos journaux de commerce d'Amsterdam et de Rotterdam sollicitent vivement le public de souscrire pour une entreprise, dont le but est de faire marcher la colonie de Surinam dans de meilleures voies et de pair avec les colonies étrangères dans l'Amérique. Voici le sommaire de plusieurs de leurs articles:

Au simple examen des statuts de cette société on reconnaît bientôt qu'on n'aurait pu l'établir sur des bases plus solides et sur un plan mieux conçu, plan qui témoigne de la circonspection qui a présidé à toutes les dispositions, et qui, à ce que nous apprenons, assure à cette entreprise, méritoire sous plus d'un rapport pour la cause publique, l'appui d'hommes éminents et de grands capitalistes. Déjà MM. R. le Chevalier, Jean Hodshon, G. C. Bosch Reitz, J. J. Kluppel, U. Wilkens, P. C. Gulcher, J. W. van den Broek, à Amsterdam, se sont réunis afin d'établir une société anonyme, au capital de cinq millions. Pour hâter la réalisation de ce projet, ils se sont empressés d'offrir des moyens d'y participer, égaux pour tous, première condition pour la bonne réussite d'une entreprise si vaste et si utile. Une des dispositions les plus efficaces pour atteindre d'heureux résultats et pour rendre productifs les capitaux qui maintenant reposent souvent sans fruit, les fondateurs de la société le disent avec justesse dans l'introduction des statuts, c'est la séparation totale de *l'agriculture*, proprement dite, de tout ce qui a rapport à la *fabrication* du sucre. Aussi, on établira dans plusieurs parties de la colonie de grandes raffineries, dites *centrales*, dans lesquelles les planteurs pourront faire convertir, à des prix modérés, leurs cannes en sucre. Pour ces raffineries, abandonnant la vieille ornière, si coûteuse et si peu en rapport avec les progrès de la science, on aurait recours aux nouveaux procédés de fabrication; l'expérience ayant prouvé que par les nouveaux systèmes, on produit plus de sucre, de meilleure qualité, et à moins de frais. Nul doute qu'il n'y en ait aussi de grands avantages à attendre pour les planteurs autant que pour la colonie en général. Ceux-ci ne seront plus obligés d'entretenir pour leur compte des fabriques, à système tout à fait arriéré et qui exigent des frais immenses; les esclaves seront affranchis de travaux pénibles et arriveront graduellement à l'émancipation, tandis que le commerce de Surinam prendra un nouvel essor. Le *Handelsblad* d'Amsterdam a donné des extraits d'une note de l'inspecteur des cultures à Surinam, qui lui-même a reconnu qu'il était hautement désirable et utile d'établir les raffineries centrales dont nous venons de parler; et, comme nous l'avons déjà dit plus haut, le rapport de MM. Raders et Wolfson, qui sera publié aux Indes-Occidentales, y parait non moins favorable.

D'après tous ce qui précède nos lecteurs comprendront tout l'intérêt que porte le *Moniteur des Indes* au succès de cette entreprise, et il espère pouvoir leur communiquer la nouvelle que la souscription, maintenant ouverte, sera remplie.

— La question de la colonisation d'Européens dans les parties les plus éloignées de nos Indes Orientales a été vivement agitée, ces jours-ci dans les journaux hollandais. Plusieurs publicistes considèrent l'île de Timor comme le point le plus propre pour cette colonisation; d'autres, au contraire, donnent la préférence à l'île de Bornéo, tant pour la salubrité que pour la richesse du sol. Ceux-ci sont d'avis que jamais on ne devrait choisir Timor, à cause de l'insalubrité de cet île. L'un de nos savants, qui a été longtemps aux Indes, principalement à Bornéo, a publié dans la *Nouvelle Gazette de Rotterdam* une série d'articles pour motiver son opinion, favorable pour la colonisation à Bornéo, et s'est vivement prononcé contre le projet d'un établissement à Timor. Il serait à désirer, dit la rédaction de cette feuille, qu'on pût diriger le flot de l'émigration dans cette voie.

— On apprend de bonne source que les ministres de l'intérieur et des finances ont déjà présenté leurs rapports favorables à la concession d'un chemin de fer entre Amsterdam et le port du Helder avec un embranchement sur Harlem, partant de Castricum. Ces plans sont soumis actuellement au ministre de la guerre, et on espère que ce projet, qui intéresse hautement le grand commerce, obtiendra l'approbation du gouvernement avant le départ de S. M. pour le Luxembourg et l'Allemagne. — Un autre projet, celui de faire un port à Scheveningue, paraît être près de sa solution.

— Plusieurs navires sont partis de ports néerlandais pour transporter des productions des colonies hollandaises à l'intérieur de l'Autriche. C'est ainsi que le 17 juin il est arrivé à Schweinfurt un bâtiment avec une cargaison de 1,700 cs. de sucre, destiné directement de Rotterdam pour Pesth.

— Il résulte de l'exposé de la situation de la province de la Hollande Septentr. en 1845, que le commerce des sucres, a présenté encore plus d'activité cette année, qu'en 1844. L'importation à Amsterdam montait à environ 75½ millions de kilos. Nonobstant les difficultés que la navigation a eu à surmonter, comme on s'attendait à Cuba à une diminution dans la production du sucre, le commerce du sucre raffiné était très-animé au commencement de l'année.

A Amsterdam on a importé en 1845 environ 610,600 balles de café, dont 567,360 des Indes Orient., 7848 de Surinam, 35,260 du Brésil, etc.

Les importations des cotons de l'Amérique Sept. ont beaucoup augmenté et les prix sont assez élevés.

Les prix du tabac ont monté d'abord, à cause des nouvelles, non confirmées depuis, d'une mauvaise année pour la plantation aux Etats-Unis. Ensuite les prix sont tombés considérablement. Toutefois le tabac de Java, en tant qu'il pourrait servir pour la fabrication de sigares, a trouvé des acheteurs à des prix assez élevés. Les importations du tabac ont surpassé celles de 1844, et ont monté à 11,286 barils *Maryland*, 394 barils *Virginy*, 676 barils *Kentucky*, et 13,789 paquets *Java*.

L'importation d'indigo a été de 1732 caisses de moins qu'en 1844. Les prix se sont bien soutenus.

— De l'exposé touchant la province de la Hollande méridionale il suit qu'en 1845 il est arrivé à Rotterdam de Java 94 navires, 22 de moins qu'en 1844; de la Chine 2 (comme en 1844) et de Manille 1 navire anglais. Les relations commerciales avec la Chine ont fixé, dans les dernier temps, l'attention particulière de quelques négociants. Au Kinderdyk on s'occupe à construire expressement deux bâtiments pour la navigation de la Chine.

Le commerce avec le Mexique était en pogrès; les navires destinés pour le commerce des Indes commencent à participer dans la navigation à l'Amérique. Il est parti 1 nav. pour Buenos-Ayres et 3 pour New-York. Les importations des Indes Orientales étaient, cette année aussi, les plus considérables (Pour les ventes de la Société de Commerce, nous en avons déjà donné les résultats, voir le *Moniteur*, pag. 14 de la 2e Partie).

Parmi nos productions coloniales, l'étain de Banka trouve toujours le plus de débit en France. Il n'y a été exporté que bien peu de café de Java, vu le prix élevé de cet article dans le pays-même. L'importation de sucre raffiné à St. Pétersbourg était très-considérable, mais comme l'Angleterre en avait obtenu exclusivement l'entrée, nos sucres devaient être renvoyés de ce port.

Le commerce de fromage a été très animé; pour le beurre ce sont les Indes Orientales qui entrent pour la plus grande partie dans l'exportation de cet article.

L'importation de peaux de Java, ainsi que de plusieurs autres ports sur la route des Indes, s'est élevée à 138,737 pièces.

Les prix du riz n'ont pu se soutenir au taux, auxquels cet article était monté dans la première quinzaine du mois d'août, à cause de spéculations extravagantes produites par la première nouvelle de la maladie des pommes de terre. Cependant le prix du riz est resté toujours à un taux assez élevé, surtout après les nouvelles reçues de Java qui laissent entrevoir un déficit dans la récolte de ce grain.

Voici le résultat de l'état de la navigation d'Amsterdam en 1845. Arrivés: 2433 navires, 229 de plus qu'en 1844. Comme les armateurs qui avaient envoyé en 1844 leurs bâtimens aux Indes, à l'aventure, n'en avaient point obtenu de résultats favorables, on n'y a envoyé en 1845 que 15 navires, 14 de moins que l'année précedente.

— Le 28 mai dernier il est parti de Harderwyk pour le Nieuwe Diep un détachement de 130 sous-officiers et soldats; commandant, le capitaine G. Schultens, le 1. lieutenant C. Leydekkers, de l'armée des Indes, le lieut. en second G. P. de Neve et l'officier de santé 3. cl. J. Eindhoven, pour se rendre à Java, par le navire *Johanna Maria Christina*. Un détachement de 100 hommes est parti par le navire *Elisabeth et Antoinette*, capt. H. Bezier. Ce détachement a pour commandant le capitaine H. G. Boon, 1. lieut. H. M. de Meyer, payeur-adjoint G. Dykmeester et officier de santé 3. cl. J. H. A. B. Riebentisch.

— Le *Times*, dans un de ses derniers numéros, rend un juste hommage au zèle que déploient depuis quelques années les Hollandais afin de répandre les lumières de la science dans leurs possessions d'outre-mer. Le journal de Londres fixe l'attention sur les publications périodiques, dont, nous aussi, nous avons déjà fait ressortir l'importance dans notre introduction. Le *Times* reconnaît combien les œuvres de la Société de Batavia et autres ont contribué à développer la connaissance de la langue chinoise, et surtout de l'ancienne langue kawi, si importante par son rapport intime avec le sanscrit.

ANNONCES.

INSERTIONS : 25 CENTS LA LIGNE.

(N°. 12.)

SOCIÉTÉ ROYALE

POUR L'ENCOURAGEMENT DE L'HORTICULTURE

DANS LES

PAYS-BAS

à

LEYDE.

La deuxième Assemblée Générale de la Société Royale pour l'Encouragement de l'Horticulture dans les Pays-Bas, aura lieu jeudi le 10 Septembre 1846.

Cette Assemblée aura le but de consulter sur les intérêts domestiques de la Société en général, et plus directement de délibérer sur les points suivants :

1°. Sur le Projet d'un Réglement de la Société.

2°. Sur le plan de l'extension de l'établissement d'Horticulture de la Société.

3°. Sur la revision des Articles obligatoires : 3, 6 et 8 (voir l'Annuaire de la Société pour 1844, pag. XXXI).

4°. Sur la proposition d'encourager les essais de la culture de plantes usuelles et des semences nouvellement importées du Japon.

La direction de la Société invite tous les Membres à venir assister à cette assemblée générale. Ceux d'entre les membres qui désireraient faire quelque proposition relative aux travaux de la Société, sont priés de la communiquer huit jours d'avance à la Direction.

L'Assemblée aura lieu à l'Hôtel du Lion d'or, rue *Breede straat* à Leyde, à deux heures après midi.

Le même jour on procedera à vendre à l'encan l'édition entière, la mère plante exceptée, des plantes nouvellement introduites du Japon et de Java qui ont été offertes par voie de souscription dans le prix-courant pour l'an 1845 et dont la souscription pour le nombre determiné ne fut pas encore complètée. Savoir: *Broussonetia Kaempferi*, Sieb., *Funkia grandiflora*, Sieb., *Galoa trinervis*, Korth., *Hoya rotundifolia*, Sieb., *Ligustrum ovalifolium*, Hassk., *Lonicera brachypoda*, DC. var. *repens.*, *Spiraea Blumei*, Hassk., *Spiraea prunifolia.*, Sieb. & Zucc., *flore pleno.*, *Hedychium Roxburghii*, Bl. et *Flagellaria minor*, Bl.

En outre on mettra en vente, de la même manière, les plantes suivantes : *Callicarpa japonica*, Th., *Morus Tôkwa* var. *macrophylla*, Sieb.[1] *Tradescantia discolor*, Sm. var. *Elatior*, Sieb. *Pancratium tubiflorum*, Schult., dont les trois premières plantes ont été récemment importées du Japon et la dernière de la Guyana néerlandaise. Ces plantes pour la plupart très fortes et bien établies seront exposées dès 8 à 11 heures du matin à l'établissement d'Horticulture de la Société, afin d'être examinées par MM. les Membres. La vente aura lieu au dit Établissement hors de la porte (Zijlpoort) de Leyde à 11 heures du matin.

Ainsi arrêté dans la séance du 23 Juillet 1846.

Ph. F. von Siebold,
Président.

J. Hoffmann,
Sécretaire.

[1] Cette espèce nouvelle de mûrier est la plus recherchée pour l'éducation des vers à soie dans l'empire du Japon à cause de la grandeur et de la qualité de ses feuilles. Elle se distingue par ses feuilles ovales, toutes entières, très tendres, 25 à 30 centim. de longeur et 25 centim. de largeur.

(N°. 13.) On demande à acheter le 2e volume de l'année première et les 1er et 2e volumes de l'année deuxième du Journal des Indes-Orientales (**Tijdschrift voor Nêerland's Indië**) ; s'adresser au bureau du *Moniteur des Indes.*

(N°. 14.) Les auteurs ou éditeurs des écrits de toute nature sur les possessions d'outre mer des Pays-Bas et sur le commerce colonial sont invités à en faire parvenir un exemplaire broché *gratis* et *franc de port* au Bureau du *Moniteur des Indes.* Le reçu sera constaté par l'insertion d'une annonce dans trois nos suivants du *Moniteur.*

(N°. 8.) Aanteekeningen over het nut, door de bewoners van Java aan eenige planten van dat eiland toegeschreven uit berigten der inlanders zamengesteld. (Notices sur l'utilité de quelques plantes de l'île de Java d'après les renseignements fournis par les Indiens), par J. K. Hasskarl, Amsterdam chez *Johannes Müller*, 1845. 1 vol. 8°. pages 8 et 136. Prix fl. 2.

(N°. 15.) A vendre les livres suivants. — Handboek voor de Kultuur en de fabricatie van thee (Manuel du cultivateur et du fabricant de thé) par J. J. L. L. Jacobson. *Batavia* 1843, 3 vol. in 8°. avec des tableaux et quelques planches (fl. 10).

— **An English and Japanese and Japanese and English Vocabulary.** Compiled from **Native** works by W. H. Medhurst. *Batavia*, printed by Lithography. 1830 (fl. 12.)

S'adresser au bureau du *Moniteur.*

(N°. 7). Produits du Japon nouvellement introduits dans le commerce.

Araiko, poudre végétale qui sert à conserver le teint. Cire d'Ibota ; Cire végétale (*ro*) ; Champignons (*sitake*) ; Chanvre ; Jegoma, une sorte d'huile à vernir ; Kuts', une sorte d'*arrowroot ;* Tôsaka et Funori, espèce de varech à gommer les étoffes ; Tsantsiau, imitation de nids d'oiseaux comestibles, aliment substantiel et délicieux. — Matières de teinture : Aï, une sorte d'Indigo ; Beni, rouge végétal, fard que les femmes japonaises mettent sur leur visage. Gobaisi, noix de galle qui servent à teindre en noir. Jamamomo, écorce de couleur d'olive ; Karias, plante graminée qui sert à teindre en jaune et en vert ; Sikon, racine à teindre en pourpre.

Médicaments nouveaux: Bukrio, tubercule diurétique; Kwatei, herbe émétique; Makuri, une sorte d'*Helminthochortos*, remède vermifuge; Moksa (moxa), herbe que l'on fait brûler sur la peau des malades; Sankirei, une espèce de Sarsaparil, remède antisiphilitique; Zikunsi, fruit vermifuge.

Des échantillons de ces produits, pour la plupart matières brutes, seront livrés gratuitement, sur la première demande (par lettres affranchies) à tous ceux qui s'obligent de faire parvenir les résultats de leurs recherches et des essais techniques, chimiques ou médicaux au bureau du *Moniteur*, d'où les envois seront faits avec toute promptitude. On peut se procurer au même bureau une brochure traitant de ces articles, intitulée: *Tentoonstelling van Japansche voortbrengselen en voorwerpen van nijverheid* (Exposition de produits bruts et de l'industrie du Japon) et imprimée au profit des pauvres de la ville de Leyde, au prix d'un florin.

(N°. 9.) Lettre sur l'utilité des musées ethnographiques et sur l'importance de leur création dans les états européens qui possèdent des colonies ou qui entretiennent des relations commerciales avec les autres parties du monde, à M. Edme-François-Jomard, par M. Ph. Fr. de Siebold, *Paris*, chez *Benjamin Duprat*, libraire de l'Institut et de la Bibliothèque royale; 1843. Une centaine d'exemplaires est disponible au bureau du *Moniteur*. Prix un florin, au profit des pauvres de la ville de la Haye.

(N°. 10.) On demande à acheter les 6e, 10e et 18e volumes des oeuvres de la Société des Arts et des Sciences de Batavia. (Verhandelingen van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen). — S'adresser au bureau du *Moniteur*.

(N°. 17.) La Société de Commerce a annoncé une vente publique de thé de java, qui aura lieu à Amsterdam le 25 août prochain, et se composera de: 281/4, 54/12 caisses Boey, 25/4 Congo Boey, 907/4, 80/12 Congo, 98/4 Kempoey, 713/4 Souchon, 61/4, 99/12, 24/32 Pecco, 491/4, 424/12 Thunkay, 357/4, 134/12 Hysantschin, 56/4 Hysant, 67/12 Uxim, 10/12, 69/32 Impérial et 64/32 Poudre à canon, se trouvant à Amsterdam. Et 121/4 caisses Boey, 854/4, 28/12 Congo, 66/4, 97/32 Souchon, 29/4 Soepoey, 40/4, 78/12 Pecco, 51/4, 42/12 Thunkay, 141/4, 37/12 Hysantschin, 30/4 Hysant, 14/12 Uxim, 6/12, 31/32 Impérial, 6/12, 10/32 Poudre à canon, se trouvant à Rotterdam. Toute cette provision est apportée de Java en 1845 et 1846.

— Pour les Cafés, les ventes d'automne auront lieu comme suit:

A Amsterdam, Lundi le 31 août 1846.

366,639 balles de café de Java, se trouvant à Amsterdam.

34,471 balles de café de Java, se trouvant à Dordrecht.

A Rotterdam, jeudi le 3 septembre 1846.

261,577 balles de café de Java, se trouvant à Rotterdam.

A Middelbourg, lundi le 7 septembre 1846.

33,141 balles de café de Java, se trouvant à Middelbourg.

La direction s'engage à ne point présenter au marché d'autre café avant ses ventes ordinaires du printemps de 1847.

(N°. 16.)

COUP-D'OEIL GÉNÉRAL

SUR LES

POSSESSIONS NÉERLANDAISES

DANS

L'INDE ARCHIPÉLAGIQUE,

PAR

C. J. TEMMINCK,

CHEVALIER DE L'ORDRE DU LION NÉERLANDAIS; DIRECTEUR DU MUSÉE ROYAL D'HISTOIRE NATURELLE; MEMBRE DE L'INSTITUT DES PAYS-BAS, AINSI QUE DE PLUSIEURS ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

TOME PREMIER.

LEIDE,

CHEZ A. ARNZ & COMP, ÉDITEURS.

1846.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Cet ouvrage sera publié en trois volumes, contenant:

le 1er volume, Java et ses dépendances.

le 2d volume, Sumatra, Bornéo, Célèbes.

le 3me volume, Halmaheira ou Gilolo, Timor, les Moluques, etc.

Chaque volume contient de 24 à 25 feuilles d'impression.

Le prix de chaque volume est de cinq florins des Pays-Bas.

DERNIÈRES NOUVELLES DES COLONIES ET DU COMMERCE COLONIAL.

La Haye, ce 26 juillet.

L'Overland-Mail, parti de Batavia le 29 Mai dernier, vient d'arriver.

S. Exc. le Gouverneur-Général a été indisposé, mais il est rétabli.

L'expédition de Bali est partie. Le gouvernement attendait encore l'arrivée des navires de transport *Flevo*, *Europe* et *Middelburg*, mais, ces bâtiments n'arrivant point, la résolution fut prise de faire partir l'expédition sans attendre plus longtemps et de louer les navires le *Koophandel*, la *Louisa* et la *Johanna Maria* à Batavia et le *Koning Willem II*, à Soerabaya. L'expédition se compose de 2000 hommes, et une batterie d'artillerie. 1400 hommes et la batterie, envoyés de Batavia, se sont embarqués le 25 mai. Les navires *Hugo Grotius*, *Johanna Maria* et *Waterloo* transporteront des troupes; le *Koophandel* servira de bâtiment de vivres et le *Louisa* transportera la batterie. Tous ces navires, guidés par un schooner de la marine royale, sont partis le 26 de Batavia pour Soerabaya, où ils seront joints par le *Koning Willem II*, la frégatte *Cérès*, quelques schooners et deux bateaux à vapeur. Le commandant de l'expédition est le lt. colonel Bakker. On disait que S. Exc. le Gouverneur-Général partirait aussi pour Soerabaya, afin d'être plus près du théatre des événements.

Il y avait divergence d'opinions quant au résultat de l'expédition; les uns pensent que les insulaires se retireront dans les montagnes et laisseront les Neérlandais se fatiguer en pure perte; ils pensent en outre qu'on a laissé trop de temps aux indigènes de Bali, pour se procurer des armes à feu; d'autres, au contraire, augurent du bien de cette entreprise et sont d'avis qu'à l'apparition de l'expédition les Balinois devront bientôt céder. En face de tant d'avis contraires, il faut attendre les évenements; toutefois on se plaint assez vertement des délais occasionés par le manque de navires de transports, et on espère que ces délais n'apporteront point d'obstacles à l'entreprise.

(Comme preuve de l'esprit qu'anime les populations voisines par rapport à cette expédition, il nous est agréable de pouvoir donner la nouvelle, que le roi de Salaparang (Lombok), ainsi que son fils, ayant appris que le gouvernement avait le projet d'envoyer des forces militaires contre les Balinois, se sont empressés d'envoyer cinq ambassadeurs, nommés Gusti Keloet Intaran, Gusti Keloet Moemboei, Penbekel Dawan, Penbekel Noersiman et Penbekel Fatimah, avec une suite nombreuse, à Batavia, afin de remettre des lettres de leurs Souverains, où ils se prononcent hautement contre les rois de Boliling et de Karang Assem (Bali). Ils les accusent d'avoir agi en traîtres envers les Néerlandais et d'avoir rompu les traités existants. Les dits ambassadeurs ont offert, au nom de leurs rois, du secours et de la coopération à notre gouvernement dans son projet de punir les princes ennemis. S. Exc. le Gouverneur-Général les a reçus en audience solennelle le 26 mai, à neuf heures du matin).

Le Raja Kassiman de Bali Badong se montre toujours favorable au gouvernement néerlandais.

— S. Exc. le Gouverneur-Général a pris, sous date du 9 mai, un arrêté très important. Considérant qu'il est désirable dans l'intérêt de la métropole et de ses colonies que la marine marchande des Indes soit bien organisée et proprement équipée pour le commerce et pour les relations de ces possessions d'outre-mer, et qu'elle puisse servir de moyen de transport pour les marchandises, les produits des colonies et les besoins du gouvernement, S. Exc. a nommé une commission afin d'examiner tout ce qui a rapport à la navigation néerlandaise aux Indes, à l'Est du cap de Bonne-Espérance, et au cabotage. Pris dans un sens le plus étendu cet examen devra embrasser la construction des navires, l'équipement, les taxes, les droits de charge etc. Cette commission est composée ainsi qu'il suit: Président, le contre-amiral M. E. B. Van den Bosch, commandant de la marine royale aux Indes, inspecteur de la marine; membres MM. L. Launy, directeur des revenus et domaines; C. F. Pahud, directeur des produits et magasins civils; P. Myer, procureur-général *par interim* près la Haute Cour; F. C. Engelbrecht, capitaine de vaisseau honoraire; L. M. F. Plate, président de la factorerie de la Soc. de Comm. à Batavia, et C. J. Loman, négociant à Batavia et directeur de la Société des Indes-Orientales d'administration et rentes viagères.

— Par résolution du 11 mai S. Exc. a prescrit que tous les dessins, esquisses, mémoires, notices ou autres, trouvés parmi les papiers délaissés par un membre défunt de la commission pour les sciences naturelles, seront rémis au chef de l'administration au lieu du décès qui les enverra au gouvernement.

— Sont nommés: secrétaire de la résidence de Soerabaya, H. J. Severyn Haesebroeck; idem des pays hauts de Padang P. J. van Breda; résid.-adj. à Padang C. Rodenburg; idem à Agam, P. T. Couperus; idem à Tanah Datar, H. Kleyn Van de Poll; chef civil de Koetei, et de la côte Est de Bornéo H. Van de Wall.

Démissions honorables de leurs fonctions, à leur demande: M. J. K. Hasskarl, botaniste au jardin botanique de Buitenzorg; le résid.-adj. de Priaman (côté Ouest de Sumatra) H. van Teylingen (remplacé *par interim* par le secrétaire des pays-hauts de Padang M. H. van Reyn).

Démission: l'ancien résident de Rembang M. J. W. Boers.

— Une mission a été confiée à M. J. F. W. van Nes, membre du conseil des Indes, dans les résidences de Soeracarta et de Djocjocarta.

— Le 6 avril a eu lieu une solennité militaire à Batavia; le lieutenant-général commandant de l'armée, a remis un drapeau au 13e bataillon d'infanterie de la part du Roi, et au nom du Gouverneur-Général. Pour la garnison, c'était un jour de fête. Les officiers se sont réunis à un diner, auquel ont assisté les autorités civiles, etc.

— Le *Nieuwe Rotterdamsche Courant* dément la nouvelle publiée par le *Singapore Free Press*, qu'un schooner de guerre danois aurait été capturé par des pirates. On avait aussi répandu la nouvelle que le schooner néerlandais, le *Caméléon*, avait été attaqué et pris par des pirates; ce fait est aussi dénué de fondement; on vient d'apprendre que ce schooner est arrivé plus tard à Soerabaya. (*J. d. l. Haye.*)

— Suivant les rapports officiels, il paraît que neuf bâtiments de pirates, dont le nombre s'est accru de cinq autres, ont eu la témérité de venir jeter l'ancre devant le chef-lieu d'un des districts de Banka. Le résident a de suite envoyé contre eux le schooner *De Haai*, ainsi que cinq croisières et cinq pirogues venant de Billiton et de Lepar. Le vieux *demang* de Koerauw (district de Koba), dont la femme était tombée aux mains des pirates, a de son propre mouvement envoyé contre eux cinq pirogues armées de cent hommes.

— Les recherches minéralogiques faites par le naturaliste Junghuhn dans la résidence de Bantam, ont eu pour résultat que les couches de charbon de terre, dont feu le naturaliste Horner avait découvert les indices, étaient beaucoup plus étendues que ce savant ne l'avait cru. Sur le bord de la mer, dans la partie méridionale de Bantam, on a trouvé de nouvelles couches de houille qui, suivant l'opinion de M. Junghuhn, surpassent en qualité celles précédemment découvertes. Cette houille est d'un noir très foncé, d'un beau brillant, plus dure, plus serrée, plus pesante et plus homogène dans ses parties, que toutes les autres sortes découvertes jusqu'ici à Java.

— Le 10 mars, le district de Pringkokoe, district Patjitan, a grandement souffert des inondations, qui ont détruit un village, nommé Tjandie. La vallée dans laquelle est situé ce village, a été inondée de toutes parts; l'eau y a monté à 15 pieds. Heureusement les habitants s'étaient sauvés avec leur bétail; mais les 12 habitations principales et 20 autres petites furent emportées par les flots. L'eau a fait aussi des ravages dans la résidence de Kadoe. Un grand pont a été emporté par la rivière Progo, à la hauteur de la grande route de Magelang à Tomongong.

— La population des côtes de Soemanap (île de Madura), a grandement souffert de maladies que l'on attribuait aux chaleurs excessives et aux miasmes provenant du sol. Non moins de 4,000 personnes ont été attaquées par ces maladies (fièvres ardentes et dyssenteries); 629 en sont mortes; les autres sont rétablies, à l'exception de 270, qui sont encore sous traitement.

Le 15 mai, après-midi, un tremblement de terre assez violent s'est fait sentir à Gorontalo, (résidence de Menado); il a duré près de 20 secondes, mais n'a point causé de dégâts importants.

— La récolte du riz, dans l'île de Java, est très-abondante cette année, et dans les endroits où elle n'a pas encore eu lieu, toutes les apparences sont très-favorables.

— La justice a prononcé sur le sort des personnes impliquées dans l'assassinat de Kamphuis et de sa famille, qui a eu lieu en décembre 1845 à Tjikandie Oediek. Des 384 personnes accusées, 25 ont été condamnées à mort, et 134 à des peines corporelles et aux travaux forcés, avec ou sans bannissement.

— Il a été accordé à M. Roselje et Cie. le droit exclusif d'importer de la glace aux Indes néerlandaises, pendant dix années.

— La troupe française, sous la direction de M. Robert, qui a donné plusieurs représentations à Samarang, est de retour à Batavia. Elle donne de grands opéras avec assez de succès.

— Dans le supplément du *Singapore Free Press*, du 21 mai dernier, se trouve la relation détaillée, faite par un certain Winslow, docteur en médecine, d'un voyage au Japon entrepris par un baleinier américain, sous la conduite du capitaine Mercator Cooper. Cette excursion avait pour but de transporter dans leur pays quelques naufragés japonais que ce capitaine avait recueillis en partie dans l'île de St. Pierre, au S. E. de Nippon, et en partie d'un bâtiment japonais échoué. Le capitaine Cooper avait fait voile directement vers Jedo, où il fut bien accueilli et remercié du service qu'il avait rendu.

Toutefois, il n'a été permis à aucune personne de l'équipage de descendre à terre, et le navire était sévèrement gardé et surveillé. On a même fait savoir au capitaine Cooper qu'il eût à ne pas revenir à Jedo, et que l'empereur aimerait mieux qu'on ne s'occupât pas du sort des naufragés japonais, que de voir les étrangers visiter son empire; et qu'en pareil cas il fallait remettre ces malheureux aux autorités néerlandaises. (*J. d. l. Haye.*)

Le *Moniteur des Indes* reviendra sur ce sujet.

NOUVELLES COMMERCIALES.

Amsterdam, le 21 juin—20 juillet.

Sucres. L'espoir que la vente publique serait favorable a même été surpassé. Les prix ont monté, en moyenne, de *f* 5 au dessus des prix du 1e avril. Aussi le taux de cet article s'est élevé de *f* 4 à *f* $4^1/_2$. Il était toujours très recherché, mais comme il n'y avait point de parties *Java* de première main au marché, les transactions se bornèrent à celles de la seconde main. Les sucres de nos Indes-Occidentales et ceux des colonies étrangères se ressentirent du mouvement en hausse. Dans les derniers jours il y a eu cependant de grands renforts au marché par les arrivages de nos Indes-Occidentales, de sorte que la première ardeur est un peu calmée, et que les prix des sortes moyennes ont un peu fléchi. Les demandes en *sucres raffinés* étaient fort actives; les prix se sont élevés de *f* $2^1/_2$ à *f* 3; l'on payait pour du bon *Mélis* *f* $37^1/_2$ et *f* 38; ils ont fini cependant par éprouver un léger mouvement de baisse (*f* $^1/_2$).

Café. Marché faible; commerce insignifiant, comme le mois précédent. Il y a eu quelques ventes de *Java* BS 1 à 3 à raison de $19^1/_2$ c. Ces Cafés provenaient encore de combinaisons, dont il se trouve toujours des vendeurs, ce qui rend cet article peu ferme. Le *Java-Vert* est toujours fort en faveur, mais très rare. Il y a eu une vente de café-*Sumatra* ordinaire à raison de $14^3/_4$; cette espèce n'est nullement recherchée. Il y a eu peu d'affaires dans les sortes des *Indes-Occidentales*.

Thé. Les prix de cette marchandise sont en baisse. Il n'y a presque point eu d'affaires. Le 9 juin 700 caisses de thé endommagé, apportées par la *Clara Anna Maria*, furent présentées en vente. Cette partie trouva des acheteurs, à des prix différents, d'après le plus ou moins de dommage éprouvé par la marchandise.

On attend maintenant la vente de la cargaison apportée par le *Chili*, annoncée pour le 30 juill. Il y a là de très bonnes sortes de thé vert.

Il n'y a point de mouvement dans le thé de Java. Par le navire *Sara Alida Maria* il est arrivé de Batavia, 1000/4 caisses *Souchon*, ainsi que 1200 caisses *Java*; les dernières, pour la Société de Commerce.

Riz. Ferme; au même prix, et sans affaires en seconde main. 5200 balles *Java*, apportées de Batavia ont été vendues à raison de *f* 9¾; ordre de Rotterdam. Au commencement de juillet, mouvement en hausse, par suite des nouvelles peu rassurantes relatives à la récolte des pommes de terre. La spéculation se réveillait. Le *Java* blanc *f* 10¾ à 11; le *Bengale* *f* 9½ à *f* 10; le *Siam* *f* 8½ à *f* 8¾.

Le navire *Johanna Christina* a apporté ces jours-ci 6100 balles de Batavia, qui, avec 1700 balles de riz (tafelrijst), font toute la provision de riz de *Java* en première main.

Épices. Elles offrent en général peu d'intérêt. On a placé un petit nombre de lots à raison de 15 à 16, d'après la qualité. On ne pourrait vendre qu'à un taux peu élevé.— On a placé quelques parties de muscade, et à la fin du mois il y a eu quelques demandes de l'étranger, ce qui a relevé un peu cet article. Il s'est fait quelques achats au prix de 245 à 250 c. de la première qualité; à ce prix toutefois on pourra facilement en acheter encore. Le macis est sans demande; prix nominaux. Il n'y a point eu de demandes non plus pour les clous de girofle; on peut acheter toujours l'*Amboina* à raison de 70 à 71 c. et le *Bourbon* à raison de 52 à 55 c. Canelle de *Java*: de même sans affaires, quoique l'on puisse s'en procurer toujours au dessous du prix de la dernière vente publique. Quant à la canelle de *Chine*, les 650 caisses, apportées directement de ce pays, par le *Chili*, ont été placées à 35 c.; prix très faible.

Tabac de *Java*. La plus grande partie de la cargaison, apportée par le *Heerseebhoy*, dont nous avons parlé dans notre précédent numéro, a été retirée à des prix de beaucoup au-dessus des prix cotés. Il n'y a eu que 64 paquets, de la meilleure qualité, qui ont été placés, à raison de 70 à 70½ c., ainsi que la partie avariée, formant 111 paquets, à raison de 25 à 36½ c.; 1720 paquets ont été retirés de 27½ à 50 c. et ont été vendus quelques jours après sous main. Aussi les 750 paquets, apportés par le *Frederick*, ont été placés immédiatement, à des prix ignorés. Les approvisionnements de tabac de Java s'élèvent maintenant à 12705 paquets.

Indigo. Peu d'affaires; plus demandé cependant. Dans les derniers jours, on en a acheté 25 caisses pour être expédiées.

Cochenille de *Java*. Les prix n'ont point varié, à défaut de provisions.

Quelques parties de Bois-Sapan ont été vendues sans peine.

Pour le Chanvre de Manille on donne *f* 65 et 72.

Peaux de *Java*. Fort en faveur. Demandes pour l'intérieur et l'étranger. Vente facile de 3300 pièces, pour les premières qualités à 47½ à 50 c.

Étain de *Banka*. Le prix de *f* 60 ne varie pas. Cet article est très rare sur ce marché.

On n'a vendu le 9 juillet qu'une partie de 53 surons de Rhubarbe au prix de 100 à 150 c., selon la qualité.

Huile-Cajaput: il a été vendu 66 bouteilles à raison de *f* 2 à *f* 2¾ par bouteille.

Rotterdam, du 23 juin au 20 juillet.

Café. Faible. Le *Java* ordinaire, offert à 20 c., ne pouvait pas trouver d'amateurs. Le prix a dû fléchir alors à Amsterdam, surtout pour la partie endommagée provenant de la combinaison; et bientôt l'on pouvait acheter des parties saines, dans les espèces blanches et jaunâtres, à raison de 19½ c. Toutefois, ce prix paraissait encore trop élevé. Peu de demandes de l'étranger. Les affaires pour l'Allemagne se portent pour la plupart sur les espèces de café vert au prix de 20 à 20½ c.; elles sont rares. Les demandes de la Belgique sont contrariées par la continuation des différends commerciaux. En général notre marché est lourd, par suite de la grande provision qui se trouve encore à Amsterdam qui est évaluée à plus de 150,000 balles et pour laquelle il y a toujours des vendeurs. Il paraît bien certain que la Société de Commerce a reçu de grands envois, montant à 920,000 balles environ; et qu'ainsi on a de grandes ventes d'automne à attendre. On les évalue à 600,000 balles, au moins. Aussi, on n'espère pas voir s'améliorer les prix dans les premiers temps; et l'on s'attend même, assez généralement, à un mouvement en baisse encore plus prononcé.

Pendant le mois de mai les ventes se sont composées de:

5600 balles de *Java* d'ord. à bon ordin.	à 20 à 21½	c.
1700 balles de *Java* de blanc à jaunâtre	à 21 à 23½	c.
1400 balles de *Java* de bon à fin vert	à 21 à 28½	c.
700 balles de *Sumatra* de blanc et jaunâtre	à 15 à 15½	c.
400 balles de *Brésil* d'ord. à bon ord.	à 17 à 18½	c.

Pour le *Sumatra* il y a surtout peu de demandes, cette espèce n'ayant qu'un débit très restreint; on ne pourrait vendre certaine partie qu'à raison de 14 à 14½ c. De temps à autre seulement on demande le verdâtre, de bonne qualité, mais il est assez rare; pour celui-ci il y aurait occasion de le placer à 15 c. Presque point de transactions dans les cafés des *Indes-Occidentales*. Les détenteurs de *St. Domingue* ne se présentent plus au marché. Le café de *Brésil* est presque épuisé.

Nous cotons aujourd'hui les prix suivants: *Java* brun de 37 à 38 c.; jaunâtre et jaune de 23 à 28 c.; blanc de 21 à 22 c.; verdâtre, à vert-fin de 22 à 28½ c.; bon ord. blanc et verdâtre de 19½ à 20 c.; ord. de 18½ à 19 c.; *Sumatra* de 14 à 15 c.; *St. Domingue* de 16½ à 18½ c.; *Brésil* de 16 à 19 c.

Sucre. — Affaires très actives provoquées par le taux élevé et inattendu de la dernière vente publique à Amsterdam. De la provision des sucres de *Java*, montant à 3500 kranjangs et caiss., on a placé 285 kranj. en première main, et 2000 kranj. environ en seconde main; les prix ont été en rapport avec ceux de la vente à Amsterdam, quelquefois au dessus.

Une cargaison de 1670 *Havana*-blond, apportée vers mi-Juin, s'est vendue immédiatement à raison de *f* 32.

La provision de la Société de Commerce, dans les différents ports, s'élève actuellement à 120,000 kranj. etc. Une vente publique vient d'être annoncée; l'issue de cette vente fixera mieux la tendance du marché un peu incertaine dans les dernières semaines, en présence des projets de lois présentés en Angleterre, qui aboutiront à une assimilation des droits d'entrée pour les sucres produits par le travail libre et par des esclaves.

Thé.—Affaires nulles; prix très faibles par suite des importations considérables et directes de la Chine et des ventes publiques consécutives qui s'ensuivirent. La cargaison du navire *Adrianus en Jacobus* n'a pu être placée qu'en partie; les bonnes et très bonnes qualités même ne trouvaient d'acheteurs qu'à des prix réduits. On a traité:

Le *Congo* superieur. . .	de 101 à 103	c.
Le *Congo*.	de 80 à 98	c.
Le *Soutchan* très fin . .	de 128 à 137	c.
Le *Blackleaf-Pecco* fin .	de 100 à 101	c.
Le *Hysant*	de 186 à 187	c.

Le *Hysant* très fin . . .	de	212	à	213	c.
Le *Soulang Hysant* fin .	de	203	à	210	c.
Le *Hysant Uxim* fin. .	de	140	à	161	c.
Le *Fine Uxim*	de	139	à	158	c.
Le *Impérial* fin. . . .	de	135			c.
Le *Impérial* très fin. .	de	135	à	139	c.
Le *Hysant, poudre à canon.*	de	175	à	181	c.
La *Poudre à canon* fin. .	de	142			c.

Même à des prix de beaucoup réduits on ne ferait point d'affaires quant au Thé de *Java*. On attend encore une vente publique d'ici à quelques semaines ; la provision de la Société de Commerce est de 4500 caises.

Riz. — Le peu d'affaires dans la première quinzaine, se sont bornées en général aux parties de *Bengale* et de *Madras*, de la seconde main, venant de Londres à raison de *f* 7$^3/_4$ à 10, selon la qualité. Les affaires ont repris de l'activité lorsque des bruits peu favorables commencèrent à se répandre touchant la récolte des pommes de terre. Les esprits se portèrent à la hausse et les prix montèrent immédiatement de *f* 1 à 1$^1/_2$. Non compris les grandes affaires, faites de la première main, nous avons à consigner de la seconde main :

2200 balles *Java* blanc, par le *Crusador* à *f* 10
1200 balles d'ord. (*Tafelrijst*) id. à *f* 11
1800 balles *Java* blanc par la *Maria Johanna* à *f* 10$^1/_2$
4000 balles *Java* blanc par les 2 *Anthony's* à *f* 10$^1/_2$

Lorsque les bruits touchant la situation des pommes de terre, se confirmèrent tant soit peu, et que les détenteurs de la petite provision de riz tinrent ferme, les prix s'élevèrent encore d'un florin ; aussi l'on apprit peu de jours seulement après les ventes, dont nous venons de parler, que les 627 balles de *Java* blanc, apportées par le navire *Johanna*, ont été reprises à *f* 11$^1/_2$ par spéculation, et que 3000 balles environ ont été revendues à raison de *f* 11$^1/_2$. Ces affaires se faisaient presqu'exclusivement par spéculation ; car, pour la consommation, on agissait avec grande prudence. On ne pouvait pas encore bien se fixer sur la marche que prendrait cet article. Dans les derniers jours, il y avait même un revirement léger en baisse. 2200 balles de *Java* blanc, apportées par *l'Artemise*, étaient placées à *f* 11$^1/_4$.

Épices. Le calme extraordinaire continue. Le poivre est offert à 15 et 15$^1/_2$ c., mais on ne peut obtenir ce prix ; d'autant moins que l'on veut forcer le placement d'une cargaison de 5000 picols environ, qui vient d'être apportée à Anvers par le nav. *Flora*, de Sumatra. — La muscade se vend à raison de 245 à 250 c. 1re. qualité. — Le macis, non demandé. La moitié des parties de muscade et de macis, achetées en un seul achât à la vente de la Société de Commerce de septembre dernier, est encore dans les mains des acheteurs ; et l'on prétend même que la partie de girofles, achetée alors pour Amsterdam, se trouve encore intacte. Aussi les prix des clous de girofles sont très faibles ; l'*Amboina* vaut 70 c., le *Bourbon* 53 c., et malgré cette grande différence, le Bourbon ne se vend que pour les petits besoins de la consommation. Il est indubitable que par suite de la grande provision de girofles de *Bourbon* et de *Cayenne* la consommation de l'*Amboine* est considérablement diminuée. — La canelle de *Java* se vend mal, quoique la provision de la Société de Commerce soit bien petite. Quant à la canelle de *Chine*, même absence de demandes. Les prix sont tombés, par suite de la vente d'une partie apportée par le *Chili* et par le mouvement en baisse sur le marché de Londres.

La provision d'épices de la Société de Commerce était :

au 1 juil. 1846		au 1 juil. 1845
1275	barils de noix de Musc.	1780
475	barils de Macis de Musc.	466
380	barils de Clous de Girofle	670

Tabac de *Java*. Petite provision. Les 750 paquets apportés d'Amsterdam, par le *Frédéric*, ont été achetés pour cette place à raison de 31 c. environ.

Peaux. Les prix se sont bien soutenus. Comme la provision manque, les premiers renforts trouveront bonne vente. Les prix sont de 38 à 46 c., et pour les parties assorties 52 c. Les Peaux de *Bali* sont demandées à 32, même à 36 c. Il n'y a que 500 pièces *de Peaux* de *buffles* au marché, offertes à 23 c.

L'étain de *Banka* est coté à *f* 60; mais on ne peut l'obtenir à ce prix. Provision de la Société de C. 52,767 blocs à Amsterdam, et 30,909 à Rotterdam ; puis 5229 blocs en mains particulières.

Drogues, calme plat. — Gomme Damar, nouvelle baisse de prix ; pour la meilleure qualité on n'offre que 11 à 19 c. — En Camphre, point d'affaires. — De la Cassia Lignea Vera, 100 paquets se sont vendus à 18 c.; on doute fort si l'on obtiendrait encore ce prix. — La Cassia Fistula de *f* 7 à 8. — L'huile de Cajaput de *f* 2$^1/_2$ à *f* 3. — La Gingembre de bonne qualité ne se trouve plus en première main ; on n'obtiendrait point les prix anciens; pour les qualités inférieures, point de chance pour les vendre. — La Rhubarbe, demandée. — Le Radix Galanga et le Tamarinde, sans variation de prix. — L'anis étoilé *f* 28 à 30 c. — Gomme Elastique *f* 14 à *f* 16. — Gomme benjoin, première qualité 290 à 240 c., seconde 220 à 150, troisième 180 à 80 c., ordin. 40 à 5 c. par $^1/_2$ livre.

Rotin. Diminution des importations; prix faibles, pour les qualités ordinaires, baissant de *f* 11$^3/_8$ à 9, et même à 8$^3/_4$; peu d'amateurs. Le rotin fort se soutient bien toutefois. 2000 bottes apportées par la *Johanna* ont été retirées. Provision: 14,000 bottes.

Arac. Le prix en est tombé considérablement, faute de demandes et de débouchés. On s'attend à des prix encore plus bas, surtout pour les qualités mediocres. Des 100 bariques de très bonne qualité, apportées par le *Prince Frédéric* à Amsterdam, on a placé 70, en partie pour Rotterdam; les 30 autres bariques toutes pour cette place.

Batavia, 25 mai.

Cotons. Point de stabilité dans les prix du mois de mars dernier. Après le départ des jonques siamoises, les demandes ont diminué, et les achats pour l'intérieur de cette île ont même diminué considérablement. On a placé quelques parties de Langelotts et de Cambrics anglais à vil prix. Cette tendance peu favorable a porté la factorerie de la Société de Commerce à baisser les prix du Madapolams hollandais, savoir: à *f* 6$^1/_2$ le $^5/_4$ blanchi, et *f* 8$^1/_4$ le $^6/_4$; il en est résulté que les vendeurs ont quitté la place. Tout au plus si l'on a fait quelques petites affaires. La factorerie a beaucoup baissé ses prix, à cause des grands renforts qu'elle attend. Toutefois, les $^7/_4$, tant blanchis que non-blanchis, trouveraient toujours des preneurs, à raison de *f* 10$^3/_4$ pour les premiers, et *f* 9$^3/_4$ pour les derniers. En *Sarongs* de la Hollande il y a des patrons peu en vogue sur le marché; aussi l'on n'a pu placer des parties les moins préférées qu'à raison de *f* 25, et même de *f* 22 le *codie*. De bons patrons

trouveraient encore preneur à *f* 28 ou *f* 30, les ***Kainpandjangs*** à raison de *f* 33 à *f* 35. Les couleurs rouges bien vives sont à préférer. En ***Slendangs***, les bleus sont demandés, à *f* 34 ou *f* 35 le *codie*. Les Foulards hollandais pourraient se vendre à *f* $5^1/_2$ la douzaine; les couleurs rouges surtout, car pour les couleurs bleues, ils ne trouvent point d'acheteurs. Les $^5/_4$ cotonets, *f* 12 à $12^1/_2$. Du coton-Adrianople rouge, la bonne qualité se place à raison de *f* 19 à *f* $19^1/_2$ les 5/4 ; pour le hollandais, au contraire, les prix ne sont que de *f* 17 à *f* 18. Depuis le départ des jonques, le fil rouge est moins demandé ; les jonques en ont pris de grandes parties à *f* 280 ou *f* 285 le ***picol***, toutes cependant de fabrication étrangère. Le fil hollandais est plus propre à la consommation de Java et des Moluques ; peu d'acheteurs; prix *f* 310 à *f* 315 le p. La provision de linge de table hollandais est encore assez considérable ; on ne peut obtenir que *f* 40 par douzaine. La saison est passée pour les couvertures de laine ; aussi les prix ne peuvent être considérés que comme nominaux. Les couvertures de Molton trouveraient bien des acheteurs ; mais la provision en est épuisée.

Polémites *hollandais* : *f* 90 nominal.

Draps. Presque point d'affaires ; les qualités ordinaires se vendent bien, mais à des prix très-bas.

Métaux. Le Fer de ***Suède*** se trouve seulement dans la seconde main et se vend petit à petit *f* 13 à *f* $13^1/_2$; une cargaison ne ferait tout au plus que *f* $11^1/_4$. Le fer ***anglais*** ne se vend ici que pour les besoins de notre consommation. Quant aux autres métaux, les cotes n'en sont que nominales. Les ***clous de cuivre***, dont on ne fait usage que pour la doublure des navires, ne peuvent être placés que difficilement sans les feuilles de cuivre, et suivent le cours du prix de ce métal.

Cuirs : très faibles. Des ***selles*** anglais à *f* 50; des atelages de voiture *f* 170 ; des atelages de tilbury, *f* 60 à *f* 65.

Verreries : peu demandées. La provision des sortes ordinaires est considérable ; une petite quantité de cristal fin, bien assorti, trouverait des acheteurs.

Miroirs. Il s'en trouve une grande quantité, ils sont difficiles à placer. Pour un miroir de 200/135 centim. on offrait *f* 400, pour un de 110/75 centim. *f* 100.

Lampes. Les lampes de table surtout sont en vogue.

Poteries. Des plats anglais, de 10 centim. à *f* 1 par douzaine. On pourrait placer quelques services de porcelaines.

Toile à voiles. Elles se vendent difficilement.

Quincailleries. Elles ne se vendent pas.

Cartes a jouer : en baisse, *f* 30 à *f* 35.

Papier : se vend aussi difficilement ; le bon papier à lettres, de peu d'épaisseur, et d'un assez grand format, trouverait cependant des acheteurs.

Provisions : peu demandées.

Beurre : celui arrivé récemment, *f* $9^1/_2$; celui d'importation antérieure, *f* $7^1/_2$.

En Vins rouges, la provision est toujours considérable, et l'on attend encore une cargaison de Bordeaux ; aussi l'on ne compte pas sur une amélioration des prix. Seulement par barique, et pour les très-bonnes marques, on peut obtenir de *f* 80 à *f* 85.

Le vin ***hollandais*** se ressent de cet état déprimé du marché. Il est difficile à placer. Pour le vin de ***Champagne***, il trouve moins d'acheteurs, à cause des importations continuelles.

La bierre est sans affaires de quelque signification ; la provision est très grande.

Huile d'olives : marché encombré : ne se vend que par petites quantités, à raison de *f* 10.

Genièvre. Peu en faveur ; on ne peut obtenir que *f* $9^1/_2$ par petites quantités, et pour des quantités quelque peu considérables on ne ferait que *f* 9, pour les meilleures qualités.

Farine de l'Amérique, *f* 30 à *f* 32.

Dans les provisions il se fait peu d'affaires.

En café-Java il y a pour toute provision quelques petites parties de ***Samarang;*** offertes à *f* 17, on n'a pu trouver des acheteurs. De ***Padang*** il se trouve ici une petite quantité, pour laquelle on demande toutefois *f* $13^1/_2$. Les nouvelles de l'intérieur ne sont pas favorables par rapport à la récolte de cette année ; en les résumant, on est fondé à croire qu'elle sera égale à celle de 1845, pour la quantité, mais inférieure pour la qualité, et l'on sait qu'alors il y a eu déjà un déficit sensible dans les bonnes qualités.

Sucre : point de provisions. La dernière vente se composait de 400 pic. ***Pekalongan***, de bonne qualité, à raison de *f* 11 à *f* $14^3/_4$. L'on n'attend guère des renforts de quelque importance avant juillet ou août.

Les nouvelles touchant la récolte de cette année sont bonnes en général, quoique par les pluies en rétard, la qualité des premiers envois laissent quelque chose à désirer.

Riz : mouvement en baisse. Pour le Riz de ***Bécassie*** on a payé *f* 140 à *f* 150. On s'attend à une bonne récolte. On a apporté cette semaine du Bengale 6000 picols, vendus immédiatement sous main. La qualité a été inférieure cependant.

Arac : plus en faveur. Coté de *f* 46 à *f* 48. Le nombre des distilleries est diminué de beaucoup.

La Gomme Damar est plus abondante ; *f* 18 le pic.

Peaux : demandées.

On dit que le gouvernement ne vendra plus la Poudre d'or, le Cuivre du ***Japon*** et le Camphre du ***Japon*** à Batavia, mais qu'il les consignera pour l'Europe, par l'entremise de la Soc. de Commerce.

La banque restreindra ses avances, ce qui fera diminuer les avantages de cet établissement.

Les traites pour l'Europe sont peu demandées ; cours de change : 95 pct. pour la Hollande ; *f* $12^3/_4$ par liv. st. pour Londres ; fr. 200 pour Paris.

Dollars *f* 3.10 ; doll. de Mexique *f* 3. De bons florins de la Hollande, agio 10 à 15 pct.



Lith. de A. van der Gant, à Leyde.

Gravé par D. Heyse, à la Haye.

NOUVELLES ET FAITS IMPORTANTS.

Le 29 juillet dernier a été conclu à La Haye le TRAITÉ DE COMMERCE ET DE NAVIGATION ENTRE LES PAYS-BAS ET LA BELGIQUE.

Nous croyons devoir enregistrer dans nos colonnes les articles qui ont rapport aux productions des Colonies.

Art. 14. Les marchandises suivantes, importées des Pays-Bas sous pavillon néerlandais ou belge, soit par mer, soit par rivières ou canaux, seront admises en Belgique, savoir:

1° Aux droits applicables aux *provenances* directes des lieux de production, sous pavillon belge:

a. Avec addition de 11 p. c., une quantité annuelle de sept millions de kilogrammes de café, originaire des colonies néerlandaises aux Indes-Orientales.

b. Une quantité annuelle de 180,000 kilogrammes de tabac en feuilles ou en rouleaux, originaire de pays situés hors d'Europe.

3°. Au droits des importations sous pavillon étranger, immédiatement inférieurs à ceux qui leur sont applicables, aux termes de la loi belge du 21 juillet 1844:

L'arack et le rhum en cercles,

Les bois sciés et non sciés de toute espèce, propres à la construction civile et navale,

La cannelle de toute espèce,

Les cendres gravelées,

Le coton en laine originaire de la colonie néerlandaise de Surinam,

Les épiceries,

L'étain brut,

Le gingembre sec ou confit,

Le poivre et le piment,

Les rotins,

Les tabacs des pays hors d'Europe,

Le thé, etc.

4o Au droit des importations des pays transatlantiques, autres que ceux de productions, sous pavillon du pays d'où l'importation se fait:

Le sucre brut de canne, originaire des colonies néerlandaises aux Indes-Orientales.

Il est entendu que la différence, résultant des stipulations qui précèdent, entre les droits réduits et les droits moins élevés du tarif actuellement en vigueur, en Belgique, sur les marchandises spécifiées plus haut, ne sera point augmentée pendant la durée du présent traité.

L'importation annuelle des 7 millions de kil. de café mentionnés au § 1er litt. *a*, ne pourra se faire que par les bureaux de douanes d'Anvers, de Liége et de Gand, dans les proportions suivantes, savoir:

Anvers.	4,550,000 kilogr.
Liége.	1,500,000 »
Gand.	950,000 »

Si au 1er novembre de chaque année, l'importation par l'un ou l'autre des bureaux désignés n'atteint pas les $^9/_{12}$ du chiffre lui qui est assigné dans la répartition qui précède, la différence sera reportée sur un ou deux autres bureaux.

La déclaration du changement apporté à la repartition primitive sera publiée dans le *Moniteur Belge*, avant le 15 novembre.

Dans le cas où la consommation moyenne annuelle du café en Belgique viendrait à s'accroître, la quantité de 7 millions de kil., admise comme minimum de ce qui peut être importé au droit de faveur, sera augmentée à l'expiration de chaque période quinquennale, la première commençant au 1er janvier 1844, de manière à conserver la proportion actuelle des $^7/_{17}$ du chiffre total de la consommation.

L'importation annuelle des 180,000 kil. de tabac mentionnée au § 1er litt. *b*, devra se faire par le canal de Bois-le-Duc à Maastricht, et par la Meuse ou le canal latéral, dont la construction est décrétée, à l'exception d'une quantité de 20,000 kil. qui pourra être importée par le bureau de Lommel (Grande Barrière).

Pour éviter toute erreur dans l'application des droits, les concessions faites par les dispositions qui précèdent, plus spécialement déterminées au tableau, litt. *A*, annexé au présent traité.

Art. 15. En retour des concessions faites par l'article précédent et particulièrement de celles qui sont relatives à l'admission en Belgique des produits des possessions néerlandaises aux Indes-Orientales, il pourra être exporté desdites possessions, par navires belges en destination de la Belgique, une quantité de 8000 tonneaux (4000 lasts) de denrées coloniales, aux mêmes droits que si elles étaient exportées par navires néerlandais en destination des Pays-Bas, sauf une addition de 11 p. c. desdits droits.

Quoique cette diminution de droit soit applicable aux rotins en bottes, et au bois de sapan, ces marchandises ne feront pas partie de la quantité de 8000 tonneaux (4000 lasts) ci-dessus mentionnée.

Art. 16. Les sujets et navires de la Belgique seront admis et traités dans les possessions néerlandaises aux Indes-Orientales, sur le pied de la nation la plus favorisée, tant à l'égard des marchandises qu'ils importent que de celles qu'ils exportent.

Art. 17. Si par la suite le gouvernement de S. M. le Roi des Pays-Bas manifestait l'intention d'autoriser l'introduction dans ses possessions aux Indes-Orientales, des produits de l'industrie et du sol belges, à des conditions plus favorables, que celles qui sont stipulées dans le présent traité, — autrement que par mesure d'application générale, — les parties contractantes s'entendront préalablement par une convention spéciale relativement à une réduction de la surtaxe qui, comparativement au régime appliqué au pavillon belge, frappe les denrées coloniales, importées directement de ces possessions en Belgique par navires des Pays-Bas, de manière à établir une juste compensation des avantages plus grands qui seraient accordés à la Belgique.

Art. 26. L'importation annuelle des quantités limitées de café, de tabac, de poisson frais, de morue et de céréales, dont l'introduction en Belgique est autorisée à des droits réduits, prendra cours le 1er janvier de chaque année.

Les quantités qui pourront être admises aux mêmes conditions pendant l'année 1846, seront établies dans la proportion du temps qui restera à s'écouler, à partir du jour de la mise à exécution du présent traité jusqu'au 1er janvier 1847.

Les dispositions qui précèdent sont également applicables aux marchandises dont l'exportation des Indes-néerlandaises en Belgique est autorisée à des droits réduits.

Art. 27. Les surtaxes établies par la loi néerlandaise du 9 mai 1846 et par l'arrêté de Sa Majesté le roi des Belges en date du 12 janvier 1846, cesseront d'être perçues à partir du jour où le présent traité sera mis à exécution.

Art. 28. Le présent traité aura force et vigueur jusqu'au 1er janvier 1854.

Toutefois chacune des hautes parties contractantes se réserve la faculté de le dénoncer pendant le temps qui s'écoulera d'ici au 1 janvier 1851 et dans le cas où il serait, de part ou d'autre, fait usage de cette faculté, le traité cessera d'être obligatoire et de sortir ses effets le 1 janvier 1852.

Si l'une ou l'autre des deux hautes parties contractantes ne l'a pas dénoncé par déclaration officielle au moins un an avant le 1 janvier 1854, il continuera à rester en vigueur une année en sus, et ainsi de suite d'année en année; jusqu'à ce qu'il ait été dénoncé au moins un an d'avance.

ANNEXE *A*.

TABLEAU *indiquant les réductions des droits qui résultent des dispositions de l'Article 14 du Traité de ce jour.* (Extrait).

Numéro des paragraphes.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	Bases des droits.	DROITS D'ENTRÉE. généraux suivant le tarif belge.	DROITS D'ENTRÉE. réduits suivant le traité.
			fr.	fr.
§ 1 *a*.	CAFÉ. Originaire des possessions néerlandaises aux Indes-Orientales, jusqu'à concurrence d'une quantité annuelle de 7 millions de kilogrammes.	100 kil.	15.50	9.99
§ 1 *b*.	TABACS, en feuilles ou en rouleaux, jusqu'à concurrence d'une quantité totale de 180,000 kilogr. par an, savoir:			
	» de Porto-Rico, de Havanne, de Colombie et d'Orénoque. . .	id.	17.50	15.00
	» de St.-Domingue et des Grandes-Indes.	id.	15.00	12.50
	» autres de pays hors d'Europe. .	id.	12.50	10.00
§ 3.	ARACK et RHUM, en cercles. . .	l'hect.	8.00	6.50
	CANNELLE de Chine et Cassia lignea.	100 kil.	30.00	26.00
	» de Ceylan et autres lieux. . .	le kil.	2.00	1.50
	COTON EN LAINE, originaire de la colonie néerlandaise de Surinam. .	100 kil.	2.25	1.70
	ÉPICERIES. — Macis, noix muscades, clous de girofle, autofles de girofle et autres épiceries non spécialement tarifées.	100 fr.	18.00	15 00
	ÉTAIN BRUT.	100 kil.	3.00	2.00
	GINGEMBRE. — Sec.	id.	30.00	25.00
	» Confit.	id.	50.00	40.00
	POIVRE et PIMENT	id.	19 00	17.00
	ROTINS bruts.	id.	3.50	2.50
	TABACS, en feuilles ou en rouleaux:			
	» de Porto-Rico, de Havanne, de Colombie et d'Orénoque. . .	id.	17.50	16.50
	» de St.-Domingue et des Grandes-Indes.	id.	15.00	14.00
	» autres de pays hors d'Europe. .	id.	12.50	11.50
	CÔTES DE TABAC.	id.	14.00	13.00
	THÉS.	id.	100.00	60.00
§ 4.	SUCRE brut de canne, originaire des possessions néerlandaises aux Indes-Orientales	id.	4.25	2.50

TABLEAU *comparatif de droits perçus à la sortie des possessions des Pays-Bas aux Indes-Orientales sur les principaux articles d'exportation.*

	BASES des droits.	DROITS D'EXPORTATION. SOUS PAVILLON NÉERL. Vers les Pays-Bas	SOUS PAVILLON NÉERL. Vers tout autre pays.	sous pavillon étranger.	sous pavill. belge.
1°. JAVA ET MADURA.					
Café	100 kil.	6 78	13 57	13 57	7 52
Cire.	100 fr.	2 00	2 00	4 00	2 22
Écaille de tortue.	100 fr.	2 00	2 00	4 00	2 22
Étain. . . .	100 kil.	6 78	13 57	13 57	7 52
Clous de girofle. .	100 kil.	32 22	64 45	64 45	35 76
Huile de coco et de pistache. .	100 kil.	5 09	5 09	10 18	5 65
Indigo. . . .	kil.	0 21	0 42	0 42	0 23
Muscades et macis. Macis.	100 kil.	33 92	» »	67 84	37 65
Muscades et macis. Musc. sauv.	100 fr.	2 00	2 00	4 00	2 22
Muscades et macis. Musc.	100 kil.	32 22	» »	64 45	35 76
Peaux et cuirs de buffle . . .	100 pièces	6 36	12 72	12 72	7 06
Peaux et cuirs de vache. . . .	100 pièces	8 48	16 96	16 96	9 41
Riz.	100 kil.	0 17	0 16	0 34	0 18
Rotins en bottes.	100 kil.	0 51	0 51	1 02	0 56
Sucre de Java, 1e et 2e qualité. .	100 fr.	0 00	0 00	6 00	0 00
Tabac de Java. .	100 fr.	2 00	2 00	4 00	2 22
Arack	100 fr.	0 00	0 00	6 00	0 00
Rhum. . . .	Le legger.	12 72	12 72	25 44	14 72
Poivre noir . .	100 kil.	3 39	6 78	6 68	3 76
Camphre de Java.	100 kil.	19 79	19 79	39 57	21 96
2° SUMATRA. (Côte ouest de)					
Café.	100 kil.	6 78	13 57	13 57	7 52
Écaille de tortue.	100 fr.	2 00	2 00	4 00	2 22
Clous de girofle. .	100 kil.	32 22	64 45	64 45	35 76
Huile de coco et de pistache. .	100 kil.	5 09	5 09	10 18	5 65
Muscades et macis. Macis. .	100 kil.	33 92	» »	67 84	37 65
Muscades et macis. muscad. sauvages	100 fr.	2 00	2 00	4 00	2 22
Muscades et macis. musc. aut.	100 kil.	32 22	» »	64 45	35 76
Peaux et cuirs de buffle. . . .	100 pièces.	6 36	12 72	12 72	7 06
Peaux et cuirs de vache. . . .	100 pièces.	8 48	16 96	16 96	9 41
Poivre noir. . .	100 fr.	0 00	0 00	6 00	0 00
» blanc. .	100 fr.	5 09	5 09	10 18	5 65
Riz.	100 kil.	0 17	0 34	0 34	0 18
Rotins. . . .	100 kil.	0 51	0 51	1 02	0 56
Souffre. . . .	100 kil.	1 70	1 70	3 39	1 89
Sucre de Sumatra.	100 fr.	0 00	0 00	6 00	0 00
Tabac »	100 fr.	2 00	2 00	4 00	2 22
Arack »	100 fr.	0 00	0 00	6 00	0 00
Casse	100 kil.	3 39	3 39	6 78	3 76
Camphre de bar .	100 kil.	169 60	169 60	339 20	188 25

—Dans l'exposé des motifs du projet de loi destiné à sanctionner ce traité, le ministre des affaires étrangères belge dit, entr'autres :

Les premières propositions faites, de part et d'autre, révélèrent qu'une distance considérable existait entre ce que chacune des deux parties demandait et ce qu'elle paraissait disposée à concéder.

Ce n'est qu'après une laborieuse négociation, conduite pendant cinq mois, interrompue et reprise plusieurs fois, et par une succession lente de concessions réciproques, que les plénipotentiaires sont arrivés à la conclusion du traité soumis aujourd'hui à la sanction de la législature.

Dans un traité entre la Belgique et les Pays-Bas, la diversité des intérêts indiquait d'avance les objets sur lesquels devaient porter les efforts des deux parties.

La Belgique devait s'appliquer principalement à obtenir des conditions favorables pour le placement des produits de ses nombreuses industries; une sécurité complète à cet égard, pour le présent et pour un long avenir, devait être, pour elle, un résultat essentiel à atteindre.

Du côté des Pays-Bas, les avantages à rechercher devaient porter sur le commerce des productions de ses colonies, sur le bétail et sur la pêche.

Les plénipotentiaires belges placèrent d'abord la négociation sur le terrain le plus large. Ils proposèrent de rétablir les principaux avantages dont les Pays-Bas jouissaient sur le marché des provinces belges, avant 1830, à la condition de rétablir les principaux avantages dont la Belgique était en possession, avant 1830, sur le marché de la Hollande et de ses colonies.

Le succès d'une négociation placée sur ce terrain dépendait de la solution que le gouvernement des Pays-Bas donnerait à la question du commerce belge avec Java. Le traité que les Pays-Bas ont conclu avec la Grande-Bretagne, le 17 mars 1824, permettait-il au gouvernement néerlandais d'admettre les produits belges dans les Indes-Orientales à des droits moindres que ceux qui frappent les produits anglais ?

Nous avions pensé que le traité du 17 mars 1824 ayant été conclu avec le royaume des Pays-Bas pendant que la Belgique en faisait partie, plaçait celle-ci dans une position exceptionnelle à l'égard de l'application de ce traité aux nations étrangères. Ce qui confirmait cette opinion, c'est que le protocole du 27 janvier 1831, signé par le ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne, reconnaissait l'admission de la Belgique au partage du commerce avec Java, sans que l'Angleterre eût pu prétendre à ce partage en vertu du traité de 1824.

En second lieu, nous n'ignorions pas que le gouvernement des Pays-Bas avait constamment refusé, depuis 1824, de se rallier, en principe, à l'interprétation restrictive que l'Angleterre voulait donner à l'art. 2 du traité de 1824.

En troisième lieu, un système complet, mais à l'abri des difficultés que le traité du 17 mars 1824 pouvait soulever, se présentait : c'était celui par lequel les produits belges, après avoir acquitté en Hollande les droits du tarif, seraient nationalisés pour être importés dans les colonies des Pays-Bas, comme produits néerlandais.

Les plénipotentiaires des Pays-Bas, sans se prononcer sur la valeur des raisons présentées à l'égard de la portée du traité de 1824, déclinèrent absolument toute discussion sur ce point.

Le système de la naturalisation de nos produits en Hollande ou de quelques-uns d'entre eux ne fut pas considéré comme irréalisable, mais son application immédiate fut déclarée impossible.

L'art. 17 est rédigé dans l'éventualité de cette réalisation. Le principe de l'admission des produits belges aux colonies néerlandaises, soit directement, soit par la nationalisation et autrement que par mesure d'application générale, ce principe important est ecrit dans le traité, et ce n'est que lorsqu'il sera applicable que la Belgique admettra, en compensation, la réduction ou la suppression de la surtaxe différentielle qui frappe le navire néerlandais arrivant de Java en Belgique.

L'art. 16 place la Belgique, à l'entrée comme à la sortie des possessions néerlandaises aux Indes-Orientales, sur le pied de la nation la plus favorisée. Aucune faveur nouvelle ne peut être accordée à une nation sans que la Belgique ne soit appelée à la partager.

L'art. 15 est plus important; il constitue une dérogation formelle au système colonial hollandais en faveur du commerce et de la navigation belges.

J'ai dit tout-à-l'heure que le navire néerlandais, venant de Java en Belgique, n'était pas assimilé au navire belge. Cependant, nous avons obtenu la suppression presque complète des droits différentiels de sortie à Java, en faveur des navires belges, et pour une exportation de 8,000 tonnes, indépendamment des rotins et des bois de sapan (de teinture), qui forment les objets ordinaires d'arrimage et d'encombrement pour les retours des Indes.

Un tableau annexé indique les droits du tarif général à la sortie de Java et ses droits réduits appliqués aux navires belges en destination de la Belgique. (*Voir plus haut.*)

L'importance de cette clause du traité est facilement appréciable : les navires belges, faisant le commerce avec les Indes, les Philippines, la Chine, Singapore, Sumatra et Java, auront désormais des retours assurés aux Indes néerlandaises, et nos opérations industrielles vers ces différentes contrées de la mer des Indes en recevront nécessairement de l'accroissement.

Cette stipulation de l'art. 15 du traité forme une compensation, jusqu'à un certain point, de l'exception relative aux sept millions de kilogrammes de café provenant des entrepôts néerlandais, et elle est destinée à en amoindrir les résultats. En effet, la consommation du café de Java est limitée, en Belgique, à un chiffre qui a très-peu varié depuis dix ans : ne peut-on pas croire que la quantité de café de culture libre, importée directement de Java en Belgique par navires belges, restreindra d'autant la quantité à introduire des entrepôts néerlandais, ou du moins empêchera cette introduction de s'étendre ? [1]

Ces importations de denrées coloniales des Indes-Orientales ne seront pas non plus sans influence sur notre commerce de transit vers l'Allemagne, en augmentant la variété des produits coloniaux sur le marché belge.

Sans doute, il eût été préférable qu'une limite de quantité ne fût pas fixée, mais le chiffre de 8,000 tonnes, sans y com-

[1] La production de café de culture libre à Java atteint, depuis quelques années, un chiffre considérable. Les négociants belges pourront former des contrats avec les planteurs et obtenir cette denrée à des prix réduits. Ce café sera importé directement dans no ports, par navires belges, à 9 fr. les 100 kilog. Le café acheté par la *Maatschappij* et introduit en Belgique des entrepôts néerlandais jusqu'à concurrence de 7 millions de kilog. paiera fr. 9 99, sans compter les frais d'entrepôt et les autres que ce détour occasionne.

(*Note du ministre belge.*)

prendre les rotins et les bois de sapan, correspond à une navigation belge vers l'Inde de 25 à 30 navires, si le tonnage est calculé sur 300 tonneaux, de 15 à 20 navires, s'il est calculé sur 500 tonneaux.

Or, depuis 1839, il n'est entré dans les ports belges, venant de Singapore, des Philippines et de Java et Sumatra, qu'un nombre beaucoup plus restreint de navires nationaux, de 15 à 20 navires s'il est calculé sur 500 tonneaux.

Comme la marine belge ne comprend que peu de navires appropriés au commerce des Indes, la quantité limitée de 8,000 tonnes et plus, sera difficilement atteinte avant plusieurs années.

La durée irrévocable du traité est de cinq ans et demi, et sa durée probable est de huit ans, avec prolongation indéfinie, sauf dénonciation. C'est le traité le plus long terme que la Belgique a conclu avec les nations européennes; c'est par ce côté que le traité revêt une grande importance.

Nos concessions principales consistent : en exceptions à la loi du 21 juillet 1844; en réductions de droits sur le poisson, le bétail, dans le maintien de l'avantage accordé antérieurement pour une quantité de 12 millions de kilog. de céréales, venant du duché de Limbourg, et en un avantage concédé sur les perches de sapin, pour l'étançonnage dans les houillères, importées du même duché.

Nous les examinerons successivement, ainsi que d'autres moins importantes.

Nous maintenons, pendant la durée du traité, les réductions de droits consenties temporairement par la loi du 21 juillet sur 7 millions de kilog. de café provenant des colonies néerlandaises aux Indes-Orientales et sur 180,000 kilog. de tabacs en feuilles ou en rouleaux, originaires de pays situés hors d'Europe.

Nous concédons en outre quelques réductions de moindre portée sur différents articles de commerce des Indes-Orientales et sur quelques objets venant du Nord. Il en est stipulé une également sur les bois sciés et non sciés, importés par le Rhin et originaires des états du *Zollverein :* ces bois sont admis aux mêmes conditions que s'ils étaient introduits sous pavillon du *Zollverein*, en vertu du traité du 1er septembre 1844.

Nous avons déjà fait remarquer que les avantages concédés relativement aux objets de commerce des Indes-néerlandaises trouvent leur compensation dans les réductions de droits que nous obtenons à l'exportation des produits de ces possessions néerlandaises sous pavillon belge.

Quant aux articles qui viennent du Nord, tels que le bois, les cendres gravelées, les graines oléagineuses, etc., les concessions que nous faisons, ne nuisent pas à notre navigation, qui fréquente peu la Baltique.

Nous nous hâtons d'aller au-devant d'une objection qui a déjà été faite à l'occasion d'autres traités et qui ne manquera pas de se reproduire. On prétendra que nous enlevons au pavillon belge et aux importations directes, la protection que nous avons voulu leur assurer par la loi du 21 juillet 1844. C'est là, Messieurs, une erreur qu'il importe de redresser. Rappelons d'abord qu'un des effets prévus de cette loi doit être de faciliter la conclusion de traités avec les puissances étrangères. Ensuite, ne perdons pas de vue que les exceptions concédées n'embrassent qu'un certain nombre d'articles; qu'elles sont restreintes par la limitation des quantités pour quelques-uns d'entre eux, et qu'en général elles laissent encore subsister sur ces articles, en faveur de la navigation directe ou transatlantique, sous pavillon belge, des avantages qui n'existaient pas avant la loi du 21 juillet 1844. Le principe fondamental de cette loi est donc conservé et son application n'est restreinte que là où l'exige un plus grand intérêt, qui est entré dans les prévisions du législateur. Sauf cette dérogation justifiée, l'application de la loi est maintenue dans toute son étendue.

Pour faire mieux ressortir l'encouragement qui reste encore à notre pavillon et aux importations directes des pays de productions, sur les articles à l'égard desquels des concessions sont faites aux Pays-Bas, je communique à la chambre un tableau qui indique la protection dont jouissait le pavillon belge avant la loi du 21 juillet sur les mêmes articles, et celle qui subsistera en sa faveur après la mise à exécution du traité du 29 juillet. (*Voir plus haut.*) Je fais d'ailleurs cette remarque essentielle, qu'antérieurement l'avantage accordé au pavillon national ne favorisait pas la navigation transatlantique et tendait plutôt à la restreindre, puisqu'il s'appliquait aux importations beaucoup plus faciles et plus promptes que dans les entrepôts européens.

Il n'échappera pas non plus à votre attention que ces exceptions ne touchent pas aux articles importants de notre commerce avec l'Amérique, tels que les cotons autres que ceux de Surinam, les cuirs, les cafés autres que les 7 millions à importer des Pays-Bas, les sucres autres que ceux de Java, les riz, etc. — Il est un article cependant, le tabac, à l'égard duquel nous désirions conserver tous les avantages que la loi des droits différentiels attribue aux arrivages directs des lieux de production. Des membres du commerce d'Anvers ont fait différentes démarches auprès du gouvernement, qui s'est efforcé d'atteindre ce but; mais il n'a pu réussir à écarter cette demande du gouvernement des Pays-Bas. — Du reste, on ne doit pas s'exagérer la portée de la réduction de 1 fr. par 100 kilog., stipulée en faveur des entrepôts néerlandais. — La protection accordée à l'importation directe des pays de production n'est pas actuellement, comme on a paru le croire, de fr. 2,50 en principal. Pour les tabacs de l'Amérique septentrionale, c'est-à-dire pour ceux qui forment la plus grande partie des importations en Belgique, cette protection n'est que de fr. 1,25. En effet, le droit sur les tabacs importés directement des lieux de production sous pavillon belge, est de 10 fr. les 100 kilog.; il est de fr. 11,25 lorsque l'importation s'en fait des entrepôts européens par mer, sous les mêmes pavillons, et de 11,50, ou 25 centimes de plus, lorsqu'elle aura lieu des entrepôts des Pays-Bas sous pavillon néerlandais, avec le bénéfice du traité.

On remarquera, en outre, que la surtaxe qui grève l'importation des tabacs des entrepôts des Pays Bas sous pavillon national, est encore de fr. 1,50, par rapport aux importations qui se font directement de l'Amérique septentrionale, sous pavillon de Belgique ou des États-Unis, tandis qu'avant la loi du 21 juillet 1844, époque à laquelle les réclamants déclarent que le commerce du tabac était prospère en Belgique, aucune espèce d'avantage n'existait en faveur des importations directes. — Les observations qui précèdent s'appliquent, à plus forte raison, aux tabacs de Porto-Rico, de Havane, de Colombie et d'Orénoque.

D'autres dispositions de l'art. 14 sont réglementaires. Elles ont pour but de prévenir toutes contestations et ne sont d'ailleurs que la reproduction des mesures qui étaient antérieurement

prescrites au sujet de l'importation des quantités de café, de tabac et de céréales, admises à des droits réduits.

Ainsi que pour les 7 millions de café, l'admission des 12 millions de céréales du Limbourg, au quart du droit général suivant la loi du 31 juillet 1834, était une clause indiquée d'avance dans un traité éventuel avec les Pays-Bas. — La disposition de l'art. 23, relative à cet objet, rétablit simplement le régime antérieur à l'arrêté de représailles du 12 janvier dernier; toutefois, sur les instances des plénipotentiaires néerlandais, il a été stipulé qu'une quantité de 3 millions de kilogrammes de céréales pourrait être importée sur la Meuse. — Le gouvernement n'a pu se refuser à cette modification. — Au point de vue de l'agriculture, il importe assez peu que ces 3 millions entrent par la Meuse ou par une autre voie, et sous le rapport des besoins de l'arrondissement de Verviers, il est à remarquer que le chemin de fer, qui, aujourd'hui, met cet arrondissement en communication facile et économique avec les marchés de l'intérieur, lui donne toute la sécurité désirable pour l'approvisionnement des subsistances.

— Le traité a été discuté dans tous ses détails par les chambres belges. Les discours de M. Osy, député d'Anvers, et M. le ministre des affaires étrangères ont surtout fixé l'attention. Nous en donnons les extraits suivans :

M. Osy a dit, entr'autres:

« Je conçois les réclamations de la Hollande pour avoir un droit protecteur et de faveur pour les immenses productions de ses colonies aux Indes, mais il ne fallait rien accorder qu'en compensation par des droits différentiels en Hollande pour les produits de votre industrie et de vos mines; mais nous avons fait la grande faute, au lieu d'accorder par suite de négociations, de donner à la Hollande gratuitement des faveurs, et je vous le disais en 1844, lorsque je suis resté seul pour m'y opposer: «On ne vous en tiendra aucun compte, et pour avoir quelque faveur, vous aurez d'autres concessions à faire.»

« Le traité qui vous est soumis, vous le prouve à l'évidence.

« La faveur des 7 millions de kil. de café est non-seulement conservée, mais vous garantissez à la Hollande de lui donner les 7/17mes de votre marché de café à un droit qui est 15 francs par tonneau plus bas que les arrivages des pays de production par navire étranger, et seulement 1 franc par 100 kilog plus élevé que vos propres importations des pays de production.

« Ainsi, 7 millions ne suffisent plus, vous garantissez à la Hollande presque la moitié de votre consommation, de manière que si, dans quelques années, la consommation du café vient à être de 21 millions au lieu de 17, les importations au petit droit seront de 9 millions au moins.

« Si vous n'aviez pas accordé cette faveur gratuitement, vous auriez eu des chances de faire un traité de commerce avec le Brésil; mais cet empire, pour les cafés, étant le véritable rival de Java, devra rejeter toutes vos ouvertures, avant de l'avoir mis sur le même pied que la Hollande. Si cette faveur avait été accordée par des compensations, vous auriez obtenu du Brésil des faveurs pour vos industries, et vos industriels auraient trouvé un grand marché à exploiter dans l'Amérique du Sud, et depuis deux ans les circonstances étaient très-favorables pour négocier, l'Angleterre n'ayant plus de traité de commerce avec le Brésil; mais la faute faite par la loi du 21 juillet, nous a fait perdre un temps précieux, et voilà l'Angleterre qui va admettre les sucres produits par les esclaves, prend sur nous les devants, et, avant peu, fera avec le Brésil un traité avantageux; et nous, n'ayant plus rien à offrir, nous continuerons d'être repoussés. Voilà le résultat d'un don gratuit fait à la Hollande, au lieu de l'avoir fait par négociation et contre des compensations.

« Je ne me suis jamais fait illusion sur ce vote de l'unanimité contre moi seul; et je me féliciterai toujours d'avoir été conséquent, mais je déplore d'avoir eu raison si promptement.

« Outre la faveur gratuite des cafés, vous aviez encore accordé (mais seulement avec une voix de majorité) de pouvoir introduire 180,000 kil. de tabac par la Meuse au petit droit de 10 fr. au lieu de 15 fr., ou 11 fr. 50 introduit directement des pays de production.

« Comme pour les cafés, la Hollande ne vous a tenu aucun compte de cette faveur gratuite; vous avez été obligés de lui accorder, d'après la loi des droits différentiels. Déjà l'élévation du droit sur les tabacs a considérablement réduit chez nous cette branche de commerce et d'industrie, qui seule avait profité des événements de 1830. Aussi, nos importations d'un millier de boucaux ont été jusque près de 10,000; mais depuis la nouvelle loi d'impôt sur les tabacs, nous sommes de nouveau descendus à 4,000; et par la nouvelle faveur accordée à la Hollande, nos importations directes diminueront encore, car nos fabrications seront largement fournis par la Hollande.

« On me répondra qu'avant 1840, il n'y avait qu'un droit différentiel de 107 fr., ce qui est moins que la protection actuelle. Mais alors le droit étant minime, nous pouvions faire les assortiments nécessaires pour fournir les marchés voisins, tandis qu'aujourd'hui, un impôt de 11 fr. 50 sur une marchandise valant ordinairement 30 fr., on ne paie le droit que lorsqu'on met en consommation, et nous ne pouvons plus faire nos assortiments pour l'étranger. La Hollande, par-contre, peut faire les assortissements nécessaires pour l'Allemagne, la Suisse et la Belgique, et par ses commis-voyageurs inondera votre marché, et vos fabriques seront directement fournies par la Hollande, et cette grande branche de commerce et d'industrie dépérira de plus en plus.

« La Hollande ne s'est pas bornée à réclamer le même droit pour tous les tabacs de ses entrepôts au droit moyen, mais y a ajouté: les épices, les potasses, les cotons de sa colonie occidentale, l'étain, le thé, les graines, les suifs, les huiles de baleine et même le stockvisch, produit de son commerce avec le Norwége. En outre, les bois sciés et non sciés peuvent également être importés au droit moyen et comme les étrangers du pays de production.

« Au Brésil et à St-Domingue nous ne pouvons plus que chercher l'appoint nécessaire à notre consommation de café, car presque la moitié nous sera importée à un très-petit droit d'un port voisin, et encore c'est un commerce de boutique, car les commis-voyageurs de Rotterdam et d'Amsterdam vont de boutique en boutique et non offrir des lots de 100 balles comme vend la *Maatschappy* des Pays-Bas, mais les vendent en détail; et pas encore chez les grands épiciers de vos grandes villes, mais je les ai rencontrés dans des boutiques de vos plus petites communes du pays wallon et du pays de Liége, et je pense que c'est également le cas dans les Flandres.

« Maintenant avec la faveur accordée sans limite pour les tabacs, les épices, et quantité d'autres produits, ces commis-voyageurs feront de même, et ils diront: Vous avez un petit droit de plus à

payer, mais c'est compensé par les frais de magasinage, de commission et de courtage de vos ports de mer, et nous vous envoyons ces marchandises directement et sans faire de frais dans vos grandes villes.

«Anvers est trop puissant et trop bien placé pour qu'on puisse l'abattre, mais le gouvernement donne la main à la Hollande afin de nous faire le plus de tort possible.

«Il est vrai que les changements à la loi hollandaise de juin 1845 accordent à nos industries quelques faveurs différentielles, mais combien de temps cela durera-t-il? Si vous nuisez à la France et à l'Angleterre, ces puissances, en vertu des traités de commerce de 1837 et 1840, réclameront les mêmes faveurs, en offrant quelques compensations, et la Hollande est tenue de les accorder et les droits différentiels disparaîtront pour vous.

«Il me reste à parler de la légère faveur accordée aux Indes hollandaises par une réduction des droits de sortie.

«Nous avons aujourd'hui 4 navires faisant le commerce des grandes Indes, et par les raisons que j'ai détaillées, nos armateurs n'augmenteront pas leurs constructions, de crainte que par de nouveaux changements à vos lois de douane on ne nous retire les petits avantages qui nous restent [1].

«N'ayant aucun avantage aux Indes hollandaises pour les produits de notre industrie, nous ne pourrons lutter à Batavia avec l'Angleterre, et ainsi nous devons porter nos marchandises de sortie à Manille ou sur d'autres points de l'Inde, et si on trouvait le marché de Java pour les retours plus avantageux que celui de Manille, on y prendra quelques marchandises; mais je suis bien persuadé que d'ici à 1854, nous ne chercherons pas 2,000 tonneaux en moyenne et par an, d'autant plus que la faveur qu'on nous accorde pour les droits de sortie, devra être accordée sans compensation à l'Angleterre, en vertu de l'article 1er du traité de commerce du 17 mars 1824 entre les Pays-Bas et l'Angleterre.

«Comme déjà les produits libres à Java ne sont pas très-importants, nous nous trouverons là en concurrence avec les Anglais, et nonobstant la réduction des droits de sortie, le gouvernement des Indes prendra souvent des mesures, pour concentrer toutes les marchandises des Indes sur les marchés hollandais. Encore dernièrement le change sur la mère-patrie était à 75 cents des Pays-Bas pour un florin des Indes; pour éviter les exportations pour d'autres ports que ceux de la Hollande, le gouvernement a fait fournir des traites pour plusieurs millions au change de 95 p. c.; cette différence de 20 p. c. a empêché les spéculations et les exportations pour d'autres ports que ceux de la Hollande.

«Aussi je considère cette seule concession obtenue pour le commerce belge, comme bien insignifiante; nous y attachons bien peu de prix.

«Je conviens que la convention donne de la stabilité et quelques légers avantages aux produits de vos mines et de vos industries, et, sous ce rapport, je vois avec plaisir la convention qui vient d'intervenir, entre deux puissances, qui sont faites pour s'entendre et avoir des relations suivies. Mais le commerce et la navigation, ainsi que la pêche, sont rudement frappés, et si je ne considérais que les intérêts de vos ports de mer et l'industrie de la province d'Anvers (pour les tapis et les draps communs), je devrais rejeter la convention, parce que dans mon opinion, dans l'intérêt général du pays, il n'y a pas de compensation; voyant le grand prix qu'on attache à cette convention, je ne veux pas me séparer de nos honorables collègues des autres parties du pays, et j'espère que dans d'autres circonstances, lorsque nous aurons des avantages à demander au gouvernement pour trouver des compensations aux sacrifices que nous faisons aujourd'hui, nous trouverons les représentants des arrondissements manufacturiers et des mines aussi conciliants que nous, députés de votre métropole commerciale, nous le sommes aujourd'hui.»

M. le ministre des affaires étrangères a répondu à M. Osy. Voici le discours du ministre, sauf quelques considérations préliminaires:

«Messieurs, l'honorable M. Osy a prétendu que les ports belges supportaient les sacrifices du traité, sans que nous ayons obtenu des compensations équitables. Il a reproché au traité de détruire la loi du 21 juillet 1844, la loi des droits différentiels.

«Messieurs, je suis d'abord étonné de voir que ce soit un membre qui a voté contre la loi des droits différentiels, si j'ai bon souvenir, qui vienne reprocher au gouvernement de l'avoir détruite. Mais, messieurs, on oublie trop que la loi des droits différentiels avait en vue un double but. Le premier but était de favoriser nos relations directes, notre navigation directe avec les pays transatlantiques, sans doute; mais la loi avait un autre but aussi important que celui-là, et que le gouvernement a sans cesse indiqué comme celui qu'il espérait atteindre le premier; c'était de faire de cette loi le moyen de négociations avec les nations maritimes.

Messieurs, ce résultat n'a-t-il pas été amplement atteint? Avant 1844, avant la loi des droits différentiels, il faut le reconnaître, le gouvernement belge n'était parvenu, sauf la convention française de 1842, à conclure que quelques traités de navigation dont la portée n'était pas très-grande au point de vue de l'intérêt maritime belge.

Depuis la loi de 1844 nos relations commerciales sont fixées par des traités à long terme avec trois grandes nations maritimes: avec le *Zollverein* par le traité du 1er septembre, avec les États-Unis et avec le royaume des Pays-Bas par le traité qui est maintenant soumis à vos délibérations.

Deux de ces traités, au moins, on ne peut pas le contester, sont sortis de la loi de 1844. Il est clair que par le traité du 1er septembre nous n'avons accordé au *Zollverein* qu'un seul avantage: c'est un avantage de navigation par l'assimiliation des navires du *Zollverein* aux navires belges. Or, n'est-il pas clair que si nous n'avions eu à offrir au *Zollverein* que l'avantage de 10 p. c. qui existait en faveur de la marine belge avant la loi de 1844, jamais nous n'aurions obtenu pour notre métallurgie l'importante concession que le traité du 1er septembre renferme?

Le traité avec les États-Unis étant un traité maritime, la loi de 1844 n'a pas été sans influence sur les conditions de ce traité.

«Mais le traité du 29 juillet avec la Hollande, qui est le complément de notre traité du 1er septembre, au point de vue de nos relations avec le Nord, n'aurait pu certainement être conclu aux conditions qu'il consacre et que je considère, avec presque toute la chambre, comme favorables, si nous n'avions pas eu comme base de la négociation l'exception même de 7 millions de kilog. de café, qui a été sanctionnée par la loi du 21 juillet 1844.

«J'affirme donc que les deux grands traités internationaux, le traité avec l'Allemagne et celui avec le royaume des Pays-Bas,

1 *Voir le tableau ci-après. Réd.*

sont sortis de la loi de 1844, et que sans cette loi nous n'aurions pas pu les conclure aux conditions qui nous ont été faites.

«Messieurs, ces traités et spécialement celui du 29 juillet, ont-ils détruit la loi du 21 juillet 1844, comme l'honorable M. Osy semble le prétendre?

«D'abord, messieurs, veuillez ne pas oublier que dans le traité du 29 juillet les articles principaux sur lesquels la loi des droits différentiels repose, sont complétement mis en dehors des concessions qui ont été accordées aux Pays-Bas. Ainsi, les cafés du Brésil, les sucres du Brésil et de la Havane, les cuirs de Rio, les cotons en laine et les riz des Etats-Unis, c'est-à-dire tous les objets d'échange qui concernent le continent américain, et en vue desquels la loi du 21 juillet a surtout été votée, ces objets ne font pas partie du traité. Aucune concession, excepté celle relative au tabac, sur laquelle je reviendrai tout-à-l'heure, n'est faite sur ces articles importants.

«Relativement aux objets d'échange qui sont déterminés dans le traité, il suffira, messieurs, de jeter un coup d'œil sur le tableau qui forme un annexe de l'exposé des motifs pour être convaincu qu'il reste à la navigation nationale, sur ces articles mêmes, une protection triple, quintuple et souvent décuple de celle qui existait avant la loi du 21 juillet 1845.

«On semble croire, messieurs, que par le traité avec les Pays-Bas, nous avons assimilé le navire néerlandais au navire belge pour les importations des articles dénommés dans ce traité. Mais c'est là une profonde erreur. Nous avons accordé certaines faveurs que j'apprécierai tout-à-l'heure; mais il n'y a pas d'assimilation entre les deux pavillons; la navigation maritime belge conserve, je le répète, une protection quatre, cinq et dix fois plus considérable sur ces articles que celle qui existait avant la loi des droits différentiels, et cette protection de navigation antérieure à la loi de 1844 paraissait suffisante à la chambre de commerce d'Anvers.

«Relativement aux intérêts maritimes, nous avons fait aux Pays-Bas trois genres de concession.

«Le plus grand avantage (et l'honorable membre veut bien le reconnaître), c'est le maintien de l'exception relative aux 7 millions de kilogrammes de café des entrepôts hollandais. Mais, messieurs, est-il jamais venu à l'esprit de quelqu'un de croire que, dans les négociations avec la Hollande, nous aurions pu ne pas maintenir ces exceptions? Elles ont été consacrées comme temporaires par la loi de 1844, mais le gouvernement a déclaré lui-même que s'il ne leur donnait qu'un caractère temporaire, son but était non pas de les révoquer, mais d'en faire l'objet de négociations futures, et le gouvernement a bien prévu, puisque c'est là une des bases sur lesquelles repose le traité favorable que nous avons conclu avec le royaume des Pays-Bas.

«Messieurs, c'est une étrange exagération de dire que parce que nous admettons 7 millions de kilogrammes de café des entrepôts hollandais à un droit réduit, la loi des droits différentiels elle-même est sapée par sa base et n'existe plus. On a souvent répondu à cette allégation; on a dit que la loi des droits différentiels agissait sur une importation de plus de 100 millions; or, comment croire qu'une exception à l'égard de 7 millions de kilog. de café puisse détruire une loi qui a pour fondement une importation de 100 millions de kilogrammes?

«Mais, messieurs, à l'égard du café lui-même, la consommation générale du pays est de 17 millions de kilogrammes; les Pays-Bas figurent dans cette importation pour 7 millions, le Brésil et Haïti pour 8 millions; les Etats-Unis et l'Angleterre pour 2 millions. Ainsi, sans tenir compte du transit, qui déjà en 1844 s'élevait pour le café à 5 millions de kilog., et qui peut doubler d'ici à quelques années, sans tenir compte du transit, nous avons pour élément d'un traité avec le Brésil, par exemple, 15 millions de kilog. de café, sans parler d'un objet beaucoup plus important encore, c'est-à-dire des sucres. Or, avec une pareille base, des négociations très-fructueuses avec le Brésil sont certainement possibles.

«L'honorable M. Osy vous a dit, messieurs, que la concession qui est faite sur le tabac est dangereuse et peut enlever à Anvers une partie du marché de tabac qui, selon lui, a déjà été restreint par la loi financière de 1843.

«Je vais faire connaître à la chambre les faits, et ils sont de telle nature qu'il est impossible de soutenir avec quelque apparence de raison que la légère modification apportée à la loi des droits différentiels à l'égard de l'article *tabacs*, puisse exercer une influence nuisible sur les importations des entrepôts hollandais.

«Ainsi, avant la loi du 21 juillet 1844, aucune distinction de provenance ou de pavillon n'existait pour l'importation par les rivières ou par terre. Dès-lors, le tabac des entrepôts hollandais pouvait être introduit par la Meuse sans aucun droit différentiel, dans les provinces de Liége, de Limbourg et de Luxembourg. Avant la loi de 1844, il n'existait aucune distinction de provenance pour l'importation par mer, sauf la faveur assez insignifiante de 10 p. c., qui était accordée au navire national.

«Eh bien, messieurs, pour l'importation par mer, le droit étant, avant la loi de 1844, de 2 fr. 50, la faveur de 10 p. c. ne s'élevait qu'à 25 cent, par 100 kilog. Or, par le traité du 29 juillet, un droit différentiel de 1 fr. 50 subsiste à l'importation des tabacs des entrepôts néerlandais.

«Comment peut-on croire que les importations de ces entrepôts puissent augmenter sous l'influence d'un droit de 1 fr. 50, lorsqu'elles ont diminué sous l'empire d'un droit de 25 centimes?

«La diminution qui a été accordée pour les tabacs provenant des entrepôts néerlandais, n'est que de 1 fr.; le droit a été réduit de 5 fr. à 4, c'est-à-dire qu'il y a une différence d'un quart de cent par demi-kilogramme. Or, je le demande (et je crois qu'à Anvers même l'opinion générale est conforme à celle que j'exprime), cette différence insignifiante peut-elle avoir la moindre influence sur le marché de tabac à Anvers?»

«Le troisième genre de concessions concerne les Indes-Orientales. Or, messieurs, les articles sur lesquels nous avons accordé aux Pays-Bas le droit des importations directes des pays de provenance par navires étrangers, ces articles sont de tres-peu d'importance; c'est l'étain, la cannelle, les épiceries, etc. Deux articles pouvaient seuls avoir une certaine importance pour les intérêts belges : c'étaient le thé et le sucre.

«Pour le thé, la protection reste de moitié. Les provenances des entrepôts néerlandais paieront 60 fr., tandis que le thé, nous arrivant par navires belges directement des lieux de production, n'en paiera que 30. Cette protection est bien suffisante.

«Pour le sucre, on s'est trompé en croyant qu'il s'agissait dans le traité du sucre de toute provenance; la concession ne concerne que le sucre de Java, et le régime auquel le traité soumet ce sucre provenant des entrepôts néerlandais, est celui des importations des lieux autres que ceux de production par navire étran-

ger; c'est la troisième catégorie du tarif, c'est-à-dire 2 fr. 50 au lieu de 0 fr. 01 c. que paie le navire national.

«Cette disposition ne peut créer un danger pour nos relations directes. Je crois qu'à Anvers il n'existe aucune inquiétude à cetégard.

«Messieurs, je soutiens que notre situation, relativement au commerce des Indes, sera, après le traité, infiniment plus favorable qu'elle ne l'était avant le traité, grâce à la concession que nous avons obtenue, par la suppression presque complète des doits de sortie pour une quantité de 8,000 tonnes au moins de produits des colonies des Indes-Orientales néerlandaises.

«L'honorable M. Osy a fait assez bon marché de cette concession. Il nous a dit que la situation de notre navigation de long cours était telle que nous ne profiterions pas, ou que nous ne profiterions que très-peu de la faveur que le traité nous accorde.

«L'honorable membre me permettra de lui rappeler ce qui s'est passé, lorsque le gouvernement a proposé à la chambre, dans la loi des droits différentiels, l'exception relative aux 7 millions de kilog. de café; et l'honorable membre reconnaîtra que la thèse qu'il soutient aujourd'hui est complétement en opposition avec celle qu'il soutenait alors. D'abord l'exception proposée avait souri à l'honorable M. Osy, mais son impression a changé, et il a fait de cette exception le texte de son accusation contre la loi des droits différentiels.

« Je vais lui démontrer maintenant que sa première impression était juste et qu'il avait très-bien fait d'accueillir par un sourire favorable l'exception des 7 millions de kilog., si son argumentation de 1844 était sérieuse.

«Le gouvernement soutenait alors que l'exception ne nuisait en rien au système des droits différentiels; nous disions à l'honorable membre et à ses amis que jamais on n'avait songé à vouloir faire reposer la loi des droits différentiels sur les importations de café java; nous soutenions que le café java avait en Belgique une consommation assurée et qui ne pourrait être modifiée de beaucoup par des droits différentiels. Le café java satisfait à d'autres besoins que le café brésil.

«Les honorables membres, députés d'Anvers, nous répondaient: «Là n'est pas la question; si la loi des droits différentiels n'avait pas été altérée, si les 15 fr. 50 avaient été maintenus par rapport aux entrepôts néerlandais, nous serions allés chercher directement des cafés à Java.»

«Voici ce que disait l'honorable M. Osy:

««En ajoutant au droit de 9 fr. le droit de sortie à Java, le navire belge aura à payer 24 fr. 81 c.; tandis que le café java importé de Hollande par pavillon belge et au droit de 10 fr. aura seulement 20 fr. 45 c. à payer. Ainsi l'amendement de M. le ministre est au détriment du pavillon national de 4 fr. 36 par 100 kil.; tandis qu'avec le droit de 15 fr. 50 c. nous aurions sur les Hollandais du bénéfice de 1 fr. 14 c.»»

«L'amendement de M. le ministre, s'écriait M. Osy, peut se traduire par ces mots: Vous n'irez pas à Batavia, vous resterez tributaires de la Hollande!

«Tous les membres de la députation d'Anvers, excepté l'honorable M. Cogels, ont soutenu cette thèse. Répondant à une interpellation de l'honorable M. Delfosse, l'honorable M. Cogels disait: «Fasse le ciel que le café de Java nous vienne en ligne directe! Mais je ne pense pas que la Hollande veuille bouleverser son système colonial; elle pourra nous faire d'autres concessions; mais pour celle-ci, n'y comptez pas.»

«Eh bien, il ne me sera pas difficile de démontrer à l'honorable M. Osy que la suppression presque complète des droits de sortie a précisément le même effet que le rétablissement du droit de 15 fr. 50 c. qu'il a tant regretté.

«Le droit de 15 fr. 50 c. qui frappait primitivement les provenances des entrepôts hollandais, a été réduit à 10 fr., c'est-à-dire que nous aurions dû, pour pouvoir faire le commerce direct avec Java, d'après M. Osy, augmenter de 5 fr. 50 c. le droit différentiel concédé exceptionnellement à la Hollande.

Or, la suppression du droit de sortie à Java que nous avons obtenue sur le café, équivaut à 6 fr. 05 c., c'est-à-dire, que le droit différentiel de 15 fr. 50 c. se trouve rétabli et même au-delà. Si donc l'argumentation de l'honorable M. Osy, en 1844, était fondée, si elle était sérieuse et sincère, il est évident que l'exception obtenue, quant aux 8,000 tonnes de denrées coloniales, est une compensation à l'exception de 7 millions de kilogrammes de café destinée à en restreindre les effets.

Si l'argumentation était vraie en 1844, le commerce direct avec Java pourra se faire, et nous ne serons plus tributaires des entrepôts néerlandais. Si vous n'y allez pas, ce ne sera pas la faute du traité, mais la faute du commerce lui-même.

Messieurs, il eût été certes désirable de ne pas maintenir l'exception des 7 millions de kilogrammes de café; mais vous n'auriez pas obtenu les concessions industrielles qui vous ont été accordées.

Mais ce que je maintiens, et il sera difficile de prouver le contraire, c'est que, toujours dans l'hypothèse du maintien des exceptions relatives aux 7 millions de kilog. de café et aux 180,000 kilog. de tabac, le traité du 29 juillet fait à Anvers une position plus avantageuse qu'avant la rupture de nos relations, le 5 janvier dernier, parce que nous avons maintenant une compensation que nous n'avions pas alors, et que les autres concessions, relatives à la Baltique et aux Indes, n'ont qu'une faible importance.

— *Le traité a été adopté par la Chambre des Représentans belges, le* 12 *août, par* 65 *voix contre* 6; adopté ensuite par le sénat, *les ratifications ont été échangées*, *le* 20 *août, à La Haye.*

— Ce traité est toujours le grand sujet des discussions dans les journaux des deux pays. Des feuilles hollandaises critiquent surtout l'art. 15 du traité, en vertu duquel une quantité de 8,000 de denrées coloniales pourra être exporté de nos colonies par navires belges, aux mêmes droits que si elles étaient exportées par navires néerlandais, sauf une addition de 11 p. c. desdits droits. Les feuilles hollandaises craignent des effets nuisibles de cette disposition pour notre navigation particulière.

De l'autre côté, la plupart des feuilles belges prétendent que cette disposition sera en grande partie illusoire, vu le peu de navires belges faisant le commerce des Grands Indes, ou aussi la concurrence des Hollandais, des Anglais, etc.

Le *Journal de La Haye* défend le traité. Il dit, entr'autres:

On a également prétendu que les avantages susdits n'offrent pas une compensation suffisante pour les sacrifices accordés par les Pays-Bas. On s'est plu à les décrier comme n'ayant aucune valeur.

Il importe surtout de réfuter cette assertion.

Il est incontestable que l'admission de sept millions de kilog. de *café Java* aux droits de l'importation directe sous pavillon belge, sauf une légère augmentation, est une concession d'un très-grand intérêt pour le commerce néerlandais. Par elle, le marche belge lui reste constamment ouvert, et un débit certain lui

y est assuré. On oublie, à ce qu'il semble, que la loi belge du 21 juillet 1844 permettait cette importation seulement pour une période de deux années, et qu'au-delà de ce terme les cafés Java tombaient dans la catégorie des importations des entrepôts d'Europe, ce qui constituait une différence de fr. 7,99 par 100 kilog.

Le maintien de la faveur, accordée temporairement, valait, sans contredit, un sacrifice. Sous ce rapport, nous en appelons en toute confiance aux personnes spécialement intéressées dans cette branche de commerce.

Les *tabacs* ont toujours formé un article assez considérable d'exportation des Pays-Bas pour la Belgique. Antérieurement à la loi du 21 juillet 1844, la différence en faveur des importations directes en Belgique n'était que de 25 centimes par 100 kilogr. La loi susdite porta cette différence à fr. 2,50. Le traité l'a réduite à fr. 1,50 c. sans compter la quantité de 180,000 kilogr. qui peut être importée aux droits des importations directes des lieux de navigation sous pavillon belge. Les droits sur les tabacs, autres que ceux d'Europe, étant de 10 à 15 fr. par 100 kilogr. en Belgique, le droit différentiel à payer en surplus pour les tabacs venant des Pays-Bas, ne se monte pas encore à 12 p. c. sur les droits d'entrée, et ne forme, par rapport au prix, qu'une différence d'environ 3 p. c. sur les qualités les plus inférieures, qui ne valent environ que 50 fr. les 100 kilogr.

Sous l'empire de la loi des droits différentiels de 1845, l'importation des Pays-Bas en Belgique des tabacs non fabriqués, s'est montée encore à 737,213 kilog., soit 1/5 environ de la totalité des importations, tandis qu'en 1843, elles se montaient à 1,091,984 kilogr., mais elles ne formaient que 1/9 des importations totales. La réduction de droits sur cet article n'est donc nullement insignifiante. Elle constitue, en faveur de nos ports, un très-grand avantage sur les autres marchés européens, avantage dont notre commerce ne manquera certainement pas de profiter, puisqu'avec une différence plus grande, la part proportionnelle de nos exportations s'est déjà considérablement accrue.

La réduction des droits sur les *thés*, place de fait nos entrepôts dans la catégorie la plus favorable. La Belgique ne recevant presque pas de thés par la voie directe sous pavillon national, nos marchés sont favorisés de 40 fr. les 100 kil. sur tous les autres marchés intermédiaires, soit d'Angleterre, soit d'Amérique, et n'auront à soutenir que la seule concurrence des importations directes en Belgique sous pavillon étranger, concurrence peu redoutable pour eux dans les circonstances actuelles. En 1842 il a été importé en Belgique:

De Singapore.	18,005 kil.	Des États-Unis	7,435 kil.
De la Chine.	*nihil.*	Des Pays-Bas.	5,174 »
De l'Angleterre.	43,130 »		

En 1843.

De Java et de Singapore	4,508 »
De la Chine	*nihil.*
De l'Angleterre	53,717 »
Des États-Unis	*nihil.*
Des Pays-Bas.	10,325 »

En 1844.

De Java et de Manille.	660 kil.
De la Chine	*nihil.*
De l'Angleterre	49,249 »
Des États-Unis	3,416 »
Des Pays-Bas.	12,997 »

Des observations de même nature pourraient se faire à l'égard des autres articles pour lesquels les droits différentiels ont été réduits. Afin de ne pas entrer dans trop de détails, nous nous bornerons à faire remarquer que toutes ces réductions constituent un avantage bien réel pour le commerce des Pays-Bas, puisque, la Belgique n'ayant qu'une marine peu nombreuse, la plupart de ses importations sont soumises au paiement des droits dûs pour l'entrée sous pavillon étranger, et qu'ainsi dans presque tous les cas, les ports néerlandais se trouvent de fait dans la catégorie la plus favorisée. La position des pavillons des pays avec lesquels la Belgique a conclu des traités de récipocité, tels que les États-Unis et le *Zollverein*, constitue seule une exception défavorable à nos ports, en ce que leur pavillon est assimilé au pavillon belge pour les importations directes. Mais pour les importations des articles dénommés des entrepôts intermédiaires, la position de nos ports est bien réellement favorisée.

Les chiffres cités plus haut prouvent jusqu'à la dernière évidence, que cette faveur n'est nullement illusoire [1].

— L'*Observateur autrichien* fait les réflexions suivantes au sujet du trajet effectué par le bateau *Amsterdam et Vienne :*

« La grande idée, conçue il y a plus de 1000 ans par l'empereur Charlemagne, reprise et exécutée par le roi Louis de Bavière, de relier au moyen d'un canal le Danube au Rhin, la mer du Nord à la mer Noire, vient d'être réalisée par l'entreprise hardie et bien calculée des marchands d'Amsterdam, et par le concours efficace qu'ils ont trouvé auprès des gouvernements et des populations de tous les pays riverains.

Le bateau est d'une construction élégante et solide à la fois ; il a une longueur de 95 pieds ; son chargement est d'environ 88 quintaux et se compose en grande partie de sucre et de café pour différentes maisons de cette ville.

Le 18 juin, à 1 heure de relevée, il a quitté le dock d'Amsterdam ; le 22 au matin il est arrivé à la douane d'Emmerich, où, par suite d'un malentendu actuellement écarté et dont il n'y a plus lieu de craindre le retour, il a dû rester jusqu'au 9 juillet. Le 15 juillet il est arrivé à Mayence, le 22 à Wurzbourg, le 27 à Bamberg, le 2 août à Ratisbonne, le 5 à Engelhartszell, à la frontière d'Autriche, le 7 à Linz et le 8 à Nussdorf, à l'entrée du canal de Vienne. Ainsi, le trajet entier a duré 52 jours, dont il faut déduire 27 pour le temps que le bateau s'est arrêté en route, de sorte que le trajet proprement dit s'est effectué en 25 jours. Plus tard, quand les obstacles dont est toujours entouré le début d'un pareil voyage seront écartés, on pourra sans inconvénient faire régulièrement en trois ou quatre semaines le trajet d'Amsterdam à Vienne.

Les deux capitaines du bateau sont MM. Jean Baumann d'Amsterdam et Adam Geiger d'Aschaffenbourg. Hors les deux capitaines, il n'y avait à bord, à l'exception des pilotes côtiers qui changeaient de distance en distance, qu'un maletot d'Amsterdam à Francfort, et deux depuis cette dernière ville jusqu'à Vienne.

Puisse cette entreprise être couronnée d'un plein succès et ouvrir à nos produits un nouveau marché avantageux. »

[1] Le *Handelsblad* annonce que l'on vient de soumettre à l'approbation du Roi les statuts de la *Société de Surinam pour l'amélioration de l'agriculture et de l'industrie.* Si l'établissement de cette Société est autorisé, les fonctions de commissaires seront remplies par MM. Le Chevalier, Hodshon, Bosch-Reitz et Kluppel, et celles de directeurs par MM. U. Wilkens, P. G. Gulcher et Van den Broek.

COMMERCE SOUS PAVILLON BELGE AVEC JAVA ET MADURA de 1840 à 1844.[1]

IMPORTATIONS SOUS PAVILLON BELGE.

	1840	1841	1842	1843	1844
Montres et instruments.	*f* 1726	*f*	*f* 485	*f*	*f*
Porcelaines, Poteries.	....	3962	2074		15
Livres, musique et instruments de musique.	....	....	1468	25	50
Fer blanc ouvré et autre	....	1803	....		
Verreries, cristaux, etc.	....	....	2074	3510	355
Modes, quincailleries	1161	142	1213		51
Habillements	....	....	686	351	126
Cuivre ouvré et autre	....	9643			
Draps et étoffes de laine	367				
Toileries	62,980	60,026	6941	2972	2600
Soieries					150
Vivres.	390	4582			50
Fournitures de bureau.			2546		
Avitaillement pour les navires.		1430	384		...
Médicamens	....			50	
Tabac, sigares		220	734		
Meubles	224		234	300	
Teintures.		2532			
Houilles.			1124		
Vins, etc.		2040	6707		18
Fer ouvré et autre et machines	6416	7541	393		
Armes de luxe et poudre à canon de chasse	....	....	450		
Savon.		1035			
Bougies de spermacéti			1886		
Différents articles		1442	2378		
		96,398			3415
Numéraire.		78,050			5000
	f 73,264	*f* 174,448	*f* 31,777	*f* 7208	*f* 8415

EXPORTATIONS SOUS PAVILLON BELGE.

	1840		1841		1842		1843		1844	
	picols	valeur	picols	valeur	picols	valeur	picols	valeur	picols	valeur
Café.	9	*f* 297	3039	*f* 91,182	820	*f* 20,090	12,798	*f* 255,955	9029	*f* 198,638
Riz.	290	1305	6000	27,000	6943	34,715	8475	46,613	2205	15,435
Bois de Sapan.					100	550				
Teintures.								2500		
Rotin.			160	960	142	852	50	350	727	5816
Étain.	400	18,400								
Sucre.	8484	114,534	3812	45,744	6061	66,671	1911	24,843	360	5040
Écail.									6½	9100
Arac.									1 legg.	45
Cannelle.					276	34,500				
Cassia.							340	5440		
Poivre.	442	7947			407	7326				
Benjoin									8 picols	472
Indigo.					276 liv.	828	3060 liv.	9180		
Vivres, etc.		25				120				200
Peaux de vache et de buffle	700 pièc.	1575			3210 pièc.	4815	3100 pièc.	5900	1380 pièc.	2760
Quincailleries										100
Oiseaux de paradis									50	220
Produits de Chine						125				225
Produits du Japon etc.						125		320	200	1177
		f 144,083		*f* 164,886		*f* 170,717		*f* 351,101		*f* 239,228

NAVIGATION SOUS PAVILLON BELGE.

Arrivés. . . 1 nav. j. 136 lasts j. 1 nav. j. 137 lasts 2 nav. j. 460 lasts 1 nav. j. 250 lasts 4 nav. j. 1204 lasts
Sortis. . . 1 » » 136 » » 1 » » 137 » 1 » » 141 » 2 » » 443½ » 4 » » 1117 »

[1] A l'occasion des discussions qui ont eu lieu touchant le traité entre les Pays-Bas et la Belgique, et dont nous donnons des détails dans la présente livraison, nous avons dressé le tableau du commerce et de la navigation de la Belgique avec Java et Madura, pendant les années 1840—1845.
Red. du *Moniteur des Indes*.

— D'après des nouvelles de Vienne, du 9 août, le bateau en fer néerlandais ***Amsterdam en Weenen***, capitaine Boumann, y est arrivé ce jour, à dix heures du matin. Ce navire a fait le voyage d'essai du trajet direct par voie intérieure d'Amsterdam à la capitale d'Autriche. Il a fait ce voyage par les rivières et les canaux en 51 jours; toutefois il faut en déduire 26 jours de délais sur différents points que n'auront plus à subir, nous l'espérons, ceux qui voudront suivre cet exemple. Comme partout en Allemagne, l'équipage de ce navire a été accueilli en Autriche par des manifestations qui témoignaient de tout l'intérêt que porte le gouvernement et la population de cet empire à une entreprise aussi hardie pour nouer des relations de commerce entre divers états. L'*Amsterdam en Weenen* a été remorqué de Linz à Nussdorff par un pyroscaphe de la Société danubienne qui avait été envoyé à cet effet en témoignage de sympathie.

Le 8 août, à six heures du soir, le navire arriva à Nussdorff, et des salves furent tirées par tous les pyroscaphes autrichiens qui avaient arboré le pavillon néerlandais. De flots immenses des populations voisines étaient accourus pour assister au spectacle inconnu d'un navire arrivé directement d'Amsterdam par la voie intérieure. Le ministre néerlandais à Vienne, M. le baron Van Heeckeren s'est rendu le soir au bord du navire. Le lendemain de bonne heure, il fit le trajet de Nussdorff à la capitale, par le canal du Danube, accompagné de plusieurs embarcations, montées par des membres de la Confrérie des bateliers de Vienne. Ces embarcations étaient pavoisées des couleurs néerlandaises, et il s'y trouvait des musiciens militaires qui, par l'exécution de plusieurs pièces, rendaient cette scène encore plus animée. Tous les bâtiments dans le canal du Danube montraient le pavillon néerlandais, et s'empressaient, de prouver par des salves réitérées, combien ils se réjouissaient du succès de cette entreprise. Les bords du canal étaient couverts de milliers d'hommes qui accueillaient de joyeuses acclamations le navire hollandais, dont on admira généralement les bonnes proportions. Le capitaine et son équipage reçurent ensuite des compliments et des marques non équivoques de bienveillance de plusieurs employés supérieurs autrichiens et des membres du corps diplomatique, qui attendirent le bâtiment au bord du fleuve, ainsi que des directeurs de la Société et de la Confrérie dont nous avons parlé plus haut. La Confrérie des bateliers surtout s'était fait un plaisir de donner le plus grand éclat à l'ouverture de cette navigation intérieure de long cours. Le pont suspendu qui conduit au quartier Léopold, et au-dessous duquel le navire a jeté l'ancre, était décoré de festons, de guirlandes et de drapeaux; le navire était orné des couleurs d'Autriche, de Bavière et des Pays-Bas. Le 9 il sera déchargé, et dans quelques jours, il remontera le Danube.

Par une coïncidence assez curieuse, les nouvelles de la Méditerranée annonçaient l'heureuse arrivée d'un navire autrichien à Gênes, de retour d'un voyage aux Grandes Indes. C'est l'*Elisabetha*, de Trieste, chargée d'une cargaison de poivre, qui la première a fait flotter le pavillon autrichien dans les parages de Sumatra, où elle fut très-bien reçue par les indigènes.

— Nous avons déjà parlé d'un navire américain qui, ayant sauvé des naufragés japonais, les avait ramenés dans leur pays. Ce navire, capitaine Cooper, vient d'arriver à Amsterdam, et le ***Handelsblad*** donne les détails curieux suivants touchant la visite de ce bâtiment au Japon

« Le capitaine Cooper étant à la pêche au nord de ces îles, eut le bonheur de sauver onze Japonais d'un rocher, et onze autres qui s'étaient jetés dans une petite barque prête à couler.

« Après un voyage de neuf jours le long des côtes du Japon, le capitaine réussit à mettre à terre deux des naufragés, mais le temps violent ne lui permit pas d'en faire autant pour les autres. Le lendemain, il débarqua encore deux hommes, mais forcé de reprendre le large, il jeta l'ancre trois jours après à l'entrée de la baie de Jédo.

« Trois jonques de l'empereur venaient porter la permission d'y entrer. Toutefois, retenu par un grand calme, le lendemain 370 à 380 jonques, montées chacune de 15 à 30 hommes et bien armées, remorquèrent le navire et l'amenèrent devant une ville, la seconde résidence de la province, où il fut gardé par trois files de jonques, à une distance de 10 à 12 pieds seulement, ce qui rendit la position de ces embarcations assez critique, lorsque le navire fut agité par le flux.

« L'affluence du peuple fut très-grande à bord; on s'empressa de mesurer le bâtiment, les mâts, les vergues, tout enfin jusque dans les moindres détails; on fit des dessins de tous les objets, de même que plusieurs portraits des hommes de l'équipage; on prit des informations sur la situation des autres parties du monde; on examina les cartes géographiques, les planches etc.

« Cependant les Japonais se gardaient bien d'accepter le plus petit présent, comme aussi ils n'osèrent rien donner; ils portèrent constamment la main au cou, en signe qu'ils étaient sûrs d'être mis à mort, s'ils acceptaient ou donnaient la moindre chose. Le gouverneur, quoique parent de l'empereur, et qui d'abord avait promis d'envoyer quelques objets désirés, refusa le lendemain, en faisant le même signe expressif.

« Le navire, d'après les ordres de l'empereur, était resté trois jours dans la baie, et avait servi d'objet de curiosité pour le peuple, qui était accouru par milliers sur le rivage; enfin le capitaine reçut l'ordre de partir par une lettre expresse, lue par le gouverneur en présence de cinq officiers supérieurs, et traduite en hollandais par l'interprète. Cette traduction fut remise par écrit au capitaine.

« On avait soin de lui envoyer une grande quantité de provisions, et on lui remit les armes qui n'avaient pu rester à bord; mais l'impétuosité du temps l'empêchait d'appareiller.

« Le lendemain les 370 ou 380 jonques remorquèrent le navire de nouveau; ces embarcations firent une file de plus d'un mille anglais de longueur. C'est ainsi que le navire quitta le port, dans lequel jamais bâtiment étranger n'avait été toléré.

« La lettre, qui a été remise à l'interprète, porte littéralement ce qui suit :

« J'ai appris, par la bouche des naufragés, que ces naufragés de notre pays ont été ramenés par votre navire, et qu'ils y ont été bien traités. Mais d'après notre loi ils ne peuvent être reçus que livrés par des Chinois ou des Hollandais; néanmoins dans le cas présent on fera une exception, parce que le retour de ces naufragés doit être attribué à l'ignorance de cette loi; dans l'avenir ils ne seront donc plus reçus, mais devront être traités rigoureusement, quoiqu'ils soient ramenés; voila ce que vous devez savoir et ce que vous devrez dire à d'autres.

« Comme, par suite du long voyage, les provisions, le bois et l'eau manquent à bord, votre prière est accordée, et tout cela vous sera donné.

« Aussitôt après la reception de cet ordre, le bâtiment devra

partir, et ne point rester près d'ici, mais retourner au plus vite dans son propre pays. »

— Une correspondance de Batavia, publiée par l'*Amsterdamsche Courant*, explique les délais dont on s'est plaint dans le dernier temps pour les envois de lettres par le *landmail*. Ces délais sont la suite de ce qu'on n'expédie pas au temps voulu. Les lettres pour les Indes *via* dudit *mail*, devront être expédiées le 22 de chaque mois au plus tard; il s'entend qu'on doit attendre aussi longtemps que possible, afin de donner les nouvelles les plus récentes. La même correspondance se plaint de ce qu'on écrit les lettres pour les Indes sur du papier trop léger et trop mince; on s'expose à ce qu'elles s'égarent. Du reste, à Batavia, une lettre peut avoir le poids d'un gramme sans payer pour cela plus de port.

— M. Waghorn est parti pour l'Égypte, afin de diriger les nouveaux essais pour faire passer le *landmail* par l'Allemagne.

— Le service entre la Chine et Ceylan et l'Angleterre se fera bientôt par deux steamers de 1,200 tonneaux et d'une force de 400 chevaux. L'intérieur est disposé expressément d'après les exigences du climat tropical, ce qui sera une amélioration notable en comparaison du peu de comfort qu'offrent les bateaux à vapeur dont on s'est servi temporairement pour cette ligne; toutefois on doit convenir que les derniers bâtiments qui ont ouvert ce trajet de l'avoir toujours parcouru en bien peu de temps, même pendant la plus grande violence de la mousson, lorsque d'autres steamers se trouvaient obligés de retourner au port.

— Les journaux de Java nous donnent les détails suivants sur la réception faite aux envoyés des princes de l'île de Lombok (voir le *Moniteur*, 2e partie, pag. 26).

Les envoyés, accompagnés du maître des cérémonies et du régent, ont été introduits dans la salle d'audience et présentés par le résident-adjoint M. Van Hogendorp et par quatre employés supérieurs de l'administration générale désignés pour cette cérémonie. Le ministre d'état, Gouverneur-général, assisté du Secrétaire-général M. C. Visser, et entouré de ses aides-de-camp, a reçu les ambassadeurs. Des détachements d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie étaient rangés devant le palais, et au moment où les lettres de créance ont été remises au Gouverneur, il a été tiré un salut de onze coups de canon.

Après que ces lettres de créance fussent interprètées par le secrétaire De Lannoy, Son Exc. le Gouverneur-général fit répondre à ces envoyés qu'il avait reçu avec satisfaction de la part des princes de Lombok des preuves d'une amitié et d'une fidélité dont il n'avait jamais douté; que ces princes devaient avoir la conviction que les traités conclus entre eux et le gouvernement néerlandais ne pouvaient leur assurer que secours, protection et amitié; que lui, gouverneur, attachait beaucoup de prix à l'opinion exprimée par ces princes, qu'ils trouvaient juste la guerre entreprise contre Bali; qu'il ne se propose nullement d'être à charge à ses amis et alliés; que pour cette expédition il a compté sur ses propres forces militaires, mais que cependant, il lui serait très-agréable que ses amis et alliés donnassent publiquement des preuves de leur sympathie, en ajoutant à l'expédition quelques bâtiments armés et portant le drapeau de Lombok, afin que les habitants de l'Archipel indien acquissent de plus en plus la conviction que le Gouvernement néerlandais est aussi juste qu'il est puissant.

On se proposait de donner le 29 avril, au palais de Buitenzorg, une fête en l'honneur des envoyés de Lombok, avant qu'ils retournassent auprès de leur souverain.

L'état sanitaire de la population européenne à Amboine s'était amélioré pendant le dernier semestre de l'année dernière.

L'épidémie qui dans le district de Salatiga, résidence de Samarang, sur une population d'un peu plus de 1200 âmes avait fait mourir 50 personnes, et qu'on attribue à une influence atmosphorique, commence à perdre de son intensité.

Dans l'empire du sultan de Soemanap (île de Madura) une violente épidémie a attaqué parmi les habitants des côtes plus de 4,000 personnes, dont 629 ont succombé à la maladie.

Les nouvelles arrivées de Mangkasser ont appris que le roi de Boni, Aroe Panjoe, était mort dans le courant de novembre dernier et que Aroe Poegie et sa femme avaient reçu le titre de roi et de reine. (*J. d. l. Haye.*)

— D'après un des derniers numéros du *Singapore Free Press*, le steamer anglais Phlegeton était de retour à Singapore le 29 mai. M. James Brooke, à bord de ce navire, avait cotoyé Bornéo Proper et visité plusieurs rivières. Toutefois il n'a pas osé s'approcher de la capitale de Bornéo Proper, parcequ'il avait appris qu'on avait élevé des fortifications sur les bords de la rivière et que des armements considérables avaient été faits.

Il paraît que l'escadre anglaise, sous les ordres de l'amiral Sir J. F. Cochrane, se soit rendu à Bornéo le 19 juin; cette escadre se compose des navires Agincourt, Royalist, Iris, Ringdove, et des steamers Spitefull et Phlegeton. On avait le projet de construire à Serawak une église, une école et une maison pour les missionnaires. En parlant de ce projet le *Singapore Free Press* rend un juste hommage aux efforts du Gouvernement néerlandais à Bornéo, et loue beaucoup les mesures prises par lui dans le même but, celui de répandre la réligion chrétienne parmi la population indigène.

— Le capitaine de marine D. Byl de Vroe vient d'être nommé commandant de la corvette de la marine royale *Ajax* et des forces navales néerlandaises qui se trouvent dans les parages des Indes-Occidentales.

DERNIÈRES NOUVELLES DES COLONIES ET DU COMMERCE COLONIAL.

Nous avons reçu des nouvelles de Batavia du 23 juin.

Les troupes expéditionnaires de Bali étaient partis de Soerabaya, le 9 juin.

M. Reijnst est chargé du gouvernement *ad-intérim*, pendant l'absence de S. Exc. le Gouverneur-général qui, comme on sait, s'est rendu à Soerabaya pour être plus près des opérations militaires.

Notre correspondant de Batavia nous écrit encore les détails suivants de l'expédition contre Bali.

L'expédition se dirigera d'abord contre le roi de Bléling. Le lieu du débarquement paraît être fixé dans la proximité du village de Bléling, situé sur la côte Nord de Bali, à environ trois milles de distance de la capitale du royaume. [1] Les profondeurs à cette partie de la côte permettent les navires d'approcher le rivage de très-près; cette circonstance favorable les mettra à même de seconder le débarquement des troupes et de canonner le village de Bléling. La capitale Singa Radja est défendue par des murs en pierres de 8 pieds de haut, qui forment les rues et entourent plusieurs habitations. Le *kraton* (palais du prince) est également construit en briques. L'on prétend que les rois de Bléling et de Karang-Assam réunis, peuvent mettre 30,000 hommes sous les armes. Il paraît certain que ces deux princes ont fait des achâts considérables de fusils et de munitions à Singapore, et qu'ils n'ont rien négligé pour exercer leurs troupes.

Les troupes expéditionnaires forment un nombre d'environ 1,700, savoir: 400 européens, 700 indigènes, 100 nègres, et 500 madurais. L'artillerie se compose de 9 pièces de canon.

En outre, la division maritime pour le débarquement compte 612 hommes et 39 pièces de canon. Elle se compose du pyroscaphe *Bromo*, des bricks *Huzaar* et *Windhond*, des schooners *Kameleon* et *Niobe*, de 12 pros canonnières et de 6 pros *mayang*.

L'escadre de réserve qui accompagne l'expédition est composée de la frégate *Ceres*, des pyroscaphes *Merapi* et *Vesuvius*, des schooners *Circe*, *Argo*, *Sylph* et *Zephyr*, et du brick-aviso *Pylades;* en tout 645 hommes et 70 pièces de canon. Les navires de commerce loués pour le transport des troupes sont: le *Hugo Grotius*, le *Waterloo*, la *Johanna Maria*, la *Louise*, le *Soolo*, le *Koophandel* et le *Willem II*.

Suivent les noms des officiers de l'expédition :

Armée de terre.

Le lieutenant-colonel G. Bakker, commandant en chef.
Le capitaine K. P. Schimpf, chef d'état-major.
Le lieutenant en second J. J. Van der Straten, aide-de-camp.
L'enseigne de vaisseau Jacob, officier d'ordonnance du G.-G.
Le baron Van Aersen van Beyeren, secrétaire particulier du G.-G.

Le 7ᵉ bataillon d'Infanterie.

Le major C. A. De Brauw.
Le lieutenant-adjoint C. H. J. De Gaaij Fortmann.
Les capitaines: J. L. De Salis, F. J. Berg, J. Lion, J. T. Lomon, E. A. Van Kempen, F. V. Houtbourg.
Les lieutenants en premier: C. A. F. W. Wollweber, G. B. Becking, H. Godtschalk, E. C. F. Happé, R. L. Meenderink, W. P. J. Verster.
Les lieutenants en second: J. Tilmont, C. J. Van Leeuwen, H. G. De Wolf van Westerroode, M. Van Rees, A. Van der Lande, G. H. De Grouw, J. A. W. Van Winsheijm, G. Nieborg, J. M. Hartje, P. Van Swieten, Yske (aide-de-camp du G.-G.).

La moitié du 14ᵉ bataillon d'Infanterie.

Le major L. A. Boers.
Les capitaines: F. P. L. Froije, J. C. Leijfeld, J. A. L. Rieker.
Les lieutenants en premier: J. B. Van der Ven, J. Schert, O. K. H. Van Heemskerk.
Les lieutenants en second: J. H. De Bosson, A. De Veer de Rochemont, C. J. A. De Quaij, G. L. C. C. Van Vugt, G. S. J. J. D. Bijl de Vroe.

Artillerie.

Le capitaine W. K. H. Feuilletau de Bruijn.
Les lieutenants en premier: H. Valckenier et H. F. Henkel.
Les lieutenants en second: J. Seelig et J. W. E. Kuijpers.

Officiers de santé.

Officier de 1ᵉ classe T. A. A. Schmitt.
Officier de 2ᵉ classe E. W. Muller.
Officier de 3ᵉ classe E. C. M. L. Ten Kate van Loo.

Administration.

L'intendant-adjoint M. Nordman.
Le payeur J. F. Mumkes.

Marine.

Le contre admiral E. B. Van den Bosch, commandant en chef.
Le lieutenant de vaisseau G. Fabius, aide-de-camp.

La division de débarquement.

Le pyroscaphe *Bromo :* Le capitaine de corvettte A. J. De Smit Van den Broecke.
Le lieutenant de vaisseau Baron W. De Constant Rebecque.
Les Enseignes de vaisseau: C. A. Vreede, J. F. Sandifort et J. M. De Jongh.
Les aspirants de 1ᵉ classe : Baron C. A. L. H. Van Heeckeren, F. E. Von Weiler et J. J. A. D. Phaff.
L'officier de santé 2ᵉ classe F. G. L. Salbach.
L'officier d'administration 2ᵉ classe J. E. Kempe.
L'aspirant administrateur J. E. K. Van der Heijden.
Le bric *Huzaar :* Le lieutenant de vaisseau F. Sluijter.
Les enseignes de vaisseau : J. W. Steiger, et B. H. Houck.
L'aspirant de 1ᵉ classe Comte A. Van Limburg Stirum.
L'officier de santé 2ᵉ classe K. Buwalda.
L'administrateur-adjoint J. J. Hoogenstraaten.
Le bric *Windhond :* Le lieutenant de vaisseau H. Wipff.
L'enseigne de vaissean R. H. Tideman.
L'officier de santé 3ᵉ classe J. H. Rosemeier.
L'administrateur-adjoint W. H. Boerman.
Le schooner *Kameleon :* Le lieutenant de vaisseau L. F. Van Hoogenhuize.
L'enseigne de vaisseau J. A. Van Ommen.
L'aspirant de 1ᵉ classe J. C. Oudraat.
L'officier de santé de 3ᵉ classe G. F. F. Riessland.
L'aspirant administrateur G. C. Daum.
Le schooner *Niobe : ? ?*

[1] Comparez notre Carte de cette île dans le nº 4 du *Moniteur*.

L'escadre de réserve.

La frégate *Ceres :* Le capitaine de vaisseau J. Enslie.
Les lieutenants de vaisseau : P. A. Talma, G. H. Buschman.
Les enseignes de vaisseau : J. N. Huys, A. J. Van Kuijk Wittermans et J. A. Van de Velde.
Les aspirants de 1e classe : W. F. Van Erp Taalman Kip, W. Enslie, D. H. Buijs, P. F. Bezemer, et A. N. L. Koops.
Le lieutenant en 1r des mariniers H. De Haan Hugenholtz.
L'officier de santé de 1e classe A. B. Marinkelle.
Idem. de 3e classe W. Velds.
L'officier d'administration 1e classe D. W. Hartman.
L'administrateur-adjoint W. C. Valentini.
L'aspirant administrateur P. G. Ebell.
Le pyroscaphe *Merapi :* Le capitaine de corvette W. T. Baars.
Le lieutenant de vaisseau S. Faber Huijs.
Les enseignes de vaisseau : T. Kreekel, C. L. J. d'Hamecourt, J. L. C. Mazel, Baron K. G. W. Van Wassenaar.
Les aspirants de 1e classe : A. Van de Poll, P. J. De Girard de Mielet van Coehoorn, P. N. Quarles van Ufford.
L'officier de santé 2e classe J. C. Dumont.
L'officier de l'administration 2e classe J. J. Tam.
L'aspirant administrateur J. P. Runckel.
Le pyroscophe *Vesuvius :* Les lieutenants de vaisseau C. G. Van Hoogenhouck Tulleken, et M. Van Vreeland.
Les enseignes de vaisseau J. Van Gogh, et J. Osti.
L'officier de santé 2e classe A. Syzier.
L'officier d'administration R. J. C. Verboom.
L'aspirant administrateur S. Zeegers.
Le schooner *Circe :* Le lieutenant de vaisseau G. Klinkert.
L'enseigne de vaisseau A. P. E. Van Meurs.
Le schooner *Argo :* Le lieutenant de vaisseau J. H. Matthijsen.
L'enseigne de vaisseau M. L. Moggenstorm.
L'aspirant de 1e classe A. M. Pont.
L'officier de santé de 3e classe J. G. Slieker.
L'administrateur-adjoint C. H. P. Van Es.
Le schooner *Sylph :* ? ?
Le schooner *Zephir :* Le lieutenant de vaisseau P. J. Clyver.
L'enseigne de vaisseau H. D. Slegt, et W. K. Van Gennep.
L'Officier de santé de 3e classe H. De Roos.
L'administrateur-adjoint R. Eusden.
L'aviso *Pylades :* ? ?

— *Nominations officielles du* 27 *mai au* 24 *juin:*

gouverneur des îles Moluques, le général-major M. J. B. Cleerens, résident des régences de Préanger;

résident de ces régences, M. P. J. Overhand, résident de Banjoemaas;

résident de Soerakarta, le baron W. C. E. De Geer, conseiller à la haute cour de justice des Indes;

résident de Banjoemaas, M. F. H. Doornik, résident de Kedoe;

résident de Kedoe, M. M. D. C. A. Van Hogendorp, résident-adjoint de Buitenzorg;

résident de Passoeroeang, M. D. A. Varkevisser, résident de Tegal;

résident de Tegal, M. J. A. Vriesman, résident de Kediri;

résident de Kediri, M. H. M. Le Roux, employé en retraite, en dernier lieu résident de Banka;

résident de Ternate, M. C. M. Visser, employé en retraite, en dernier lieu inspecteur des cultures;

résident de Banda, M. W. L. Van Geuricke, résident-adjoint de Patjitan;

résident-adjoint de Banjoewangi (Bezoeki), M. G. P. Schonck, controleur de 1e classe des cultures;

résident-adjoint de Buitenzorg, M. H. C. Van der Wijck, résident-adjoint de Salatiga;

résident-adjoint de Salatiga, M. W. W. Van Woelderen, employé en retraite, en dernier lieu résident-adjoint de Tjilatjap;

résident-adjoint de Pontianak (Bornéo), le baron D. W. J. C. Van Lynden, référendaire à la secrétarie générale;

résident-adjoint de Tjilatjap, M. D. C. Noordziek, commis supérieur auprès de la direction des revenus et domaines; il est remplacé dans ces fonctions par M. E. A. Schill, 1er commis auprès de la même direction;

résident-adjoint de Rau (à la côte occid. de Sumatra), M. T. H. J. Neischer, controleur de 2e classe;

conseiller à la haute cour des Indes, M. P. Brunsveld van Hulten, fiscal auprès de la cour de justice de Samarang; il est remplacé dans ces fonctions par M. J. H. Donker Curtius, conseiller de ladite cour;

conseiller à la cour de Samarang, M. J. A. Leemans, 1er clerc juré auprès la haute cour des Indes, qui, à son tour, est remplacé à Samarang par M. H. W. Du Perron, secrétaire et fiscal du tribunal ambulatoire dans la division occidentale;

secrétaire et fiscal de ce tribunal, M. L. J. J. Verenet, employé de 1e classe;

conseiller à la cour de justice de Batavia, M. J. R. Couperus, conseiller à la cour de Padang;

fiscal de cette cour M. F. L. Anthing, 1er clerc juré auprès la cour de justice de Batavia; il est remplacé dans ces fonctions par M. M. A. Meertens;

premier médecin de la ville de Batavia, M. D. Peereboom Voller, qui comme médecin dans la même ville est remplacé par M. W. F. Steenstra Toussaint;

premier secrétaire-adjoint du gouvernement, M. T. C. Rose, jusqu'à là secrétaire-adjoint;

secrétaire-adjoint du gouvernement, M. J. C. De Lannoy, maintenant commis supérieur à la secrétarie générale;

résident-adjoint, magistrat et fiscal à Palembang, M. F. J. P. Storm van 's Gravesande, qui y remplissait les fonctions de secrétaire;

secrétaire de la résidence de Palembang, M. W. Castens, employé en retraite;

Démissions honorables accordées à:

M. P. Jeekel, gouverneur des îles Moluques;

M. C. L. Hartman, résident de Soerakarta; D. F. H. Helbach, résident de Ternate et B. Velsinck, résident de Banda.

Démission: M. J. L. Mulder, commandant de Saleyer (Mangkasser).

— S. Exc. le Gouverneur-général des Indes néerlandaises a arrêté que le payement des traitements, soldes, pensions, indemnités et autres qui avaient lieu auparavant en argent, se feront dorénavant à Java et à Madura pour le montant nominal en récépissés.

— Le maître des postes à Batavia aura le titre de *Directeur des postes à Batavia*, sans que pour cela il y ait rien de changé dans son traitement ou dans sa pension éventuelle.

— Avec le dernier *landmail* était arrivé à Batavia M. Modderman, employé de 1e classe; il s'est rendu immédiatement à Buitenzorg.

— La récolte à Java pendant l'année 1845 s'est montée à:
632,601 picols de café.
892,615 picols de sucre.
1,354,606 livres (d'Amst.) d'indigo.
On calculait la récolte probable pour l'année 1846 à:
902,401 picols de café.
903,300 picols de sucre.
1,702,350 livres (d'Amst.) d'indigo.

Dans ces chiffres ne sont pas compris les produits considérables pour compte particulier.

— Les nouvelles touchant la maladie épidémique dans la résidence de Kedoe, et surtout dans les environs du mont Merbaboe sont peu favorables. Jusqu'au 29 mai 588 personnes en étaient mortes et le nombre des malades se montait, à cette époque, à 1160.

— La petite vérole s'était déclarée à Bandong dans la résidence de Préanger; immédiatement des mesures ont été prises pour secourir les personnes souffrantes.

— Des tremblements de terre et de mer se sont fait sentir le 25 janvier à Ternate et le 27 avril à Timor; heureusement on n'a pas eu de désastres à la suite de ces phénomènes.

— Dans la résidence de Benkoelen à Sumatra, l'eau de plusieurs rivières est monté jusqu'à une hauteur peu commune et a inondé les terres adjacentes; quelques indigènes ont péri à cette occasion.

— Pour le voyage annuel au Japon le gouvernement néerlandais à Java a loué cette fois-ci la frégate *Fanny*, capitaine C. W. Flens, d'Amsterdam.

— Le bateau à vapeur *Koningin der Nederlanden* a été loué temporairement par le Gouvernement pour le transport des lettres par voie du *landmail* à Singapore; ce bâtiment était arrivé à Batavia le 13 juin.

— Le schooner côtier néerlandais *Bal Gair Jati* après avoir touché un récif dans la baie de Bantam a été tellement endommagé par une tempête qu'on s'est résolu à le démolir.

— On écrit de Canton du 9 avril, que la corvette de la marine royale française *Sabine*, qui se trouvait à Macao à la date mentionnée, serait envoyée au Japon, afin de s'assurer du sort de l'équipage d'un baleinier français, que l'on présumait avoir échoué à la côte du Japon.

— Le 24 avril le schooner anglais *Heroïne*, capt. Mackenzie, a échoué contre un rocher dans le détroit de Torres. Trois matelots ont péri; les autres hommes de l'équipage ont été transportés sain et sauf à Batavia à bord d'un autre navire.

D'après des bruits, répandus à Batavia, Mangkasser, à l'île de Célèbes, serait déclaré port- franc.

On s'entretenait aussi d'une modification projetée dans le tarif colonial, et entr'autres d'une diminution du droit de sortie pour le café.

INDES OCCIDENTALES.

— Nous venons de recevoir les journaux de Surinam jusqu'au 7 juillet. Ils font des éloges on ne peut plus flatteurs de M. G. S. De Veer qui, après une longue carrière parcourue avec bonheur dans les Indes-Occidentales, vient d'être appelé à la tête de la division pour les affaires des Indes-Occidentales au département des colonies. M. De Veer en dernier lieu a rempli les fonctions de secrétaire du gouvernement à Surinam, dans laquelle il est remplacé *ad-intérim* par M. J. A. E. Lisman, conseiller aux cours de justice civile et militaire. Les habitants de Surinam, tout en déplorant le départ de M. De Veer, aiment à croire qu'il ne cessera pas d'être utile aux intérêts de cette colonie.

« Nous le félicitons, dit un journal, de la tâche honorable qui lui a été confiée dans la métropole. Ses talents, son expérience, ses connaissances de la situation locale, des besoins et des ressources des possessions neérlandaises dans l'Amérique nous sont autant de garanties qu'il réalisera l'attente du gouvernement. Nous avons l'espoir que ses qualités et sa coopération active produiront beaucoup de bien pour cette colonie. » (M. De Veer est arrivé au Helder le 18 août avec sa famille à bord du navire la *Wilhelmina*.)

— D'après des nouvelles particulières de Surinam d'une date récente M. Lans, l'inspecteur des cultures, est parti pour la métropole. Sur son retour il touchera à l'île de Cuba, où il se propose d'examiner les grands établissements de sucre fondés par MM. Ayestaran, Diago et d'autres planteurs, et dans lesquels ont été appliqués avec le plus grand succès, les appareils connus de MM. De Rosne et Cail.

— Les mêmes nouvelles donnent des détails sur la situation de l'établissement Groningue aux bords de la Saramacca, dirigé par M. Van den Brandhoff. On dit cette situation des plus favorables et on se promettait beaucoup de bien de l'arrivée de 150 nouveaux colons.

NOUVELLES COMMERCIALES.

Amsterdam, le 20 août.

Café: Point de changement sensible dans les prix très-faibles. Peu de commandes de l'étranger. Le café-*Java* ordinaire s'est fait à $19\frac{1}{4}$ et $10\frac{1}{2}$ c.; le bon ordinaire à 20 c. Il ne se passait rien à la première main; pour compte particulier on a eu un renfort de 3569 b. par *Henricus Gerardus;* le *Radius*, qui avait apporté de Batavia 4743 pic. les portera à l'Amérique. L'annonce des ventes de la Société de Commerce n'a point eu d'influence sur les prix, parce que la quantité annoncée ne depassait pas l'attente. Le café-*Sumatra* plus demandé; quelques parties trouvèrent des preneurs à raison de *ƒ* 15 ou $15\frac{1}{2}$, selon la qualité. Point de transactions dans les sortes des *Indes-Occidentales*.

Sucre: Cet article a présenté beaucoup d'activité, surtout à cause du placement facile des sucres raffinés. Aussi l'annonce de la grande vente de la Société pour le 2 septembre n'a point nui au marché. De différentes transactions nous mentionnons:

568 kranj.	Java, nº. 11 environ	à	*ƒ* 31
140 kranj.	Havane blond inférieur	à	*ƒ* 34
364 kranj.	id. ordinaire	à	*ƒ* $29\frac{1}{2}$
200 kranj.	id. ordinaire	de	*ƒ* 28 à $29\frac{1}{2}$

Quelques parties de *Surinam* se sont bien vendues. Le mouvement en hausse c'est déclaré surtout depuis la dernière quinzaine.

Thé: Nouvelle baisse; ce qui a donné l'éveil à l'esprit de spéculation. Aussi de grandes quantités de *Congo* et de *Souchon* ont été prises par les spéculateurs; quelques commandes de l'étranger paraissaient aussi donner plus d'élan à cet article. Pour le thé-*Java*, les prix restaient très-faibles, ce dont on augurait peu de bien pour les ventes de la Société. On a placé le 30 juillet dernier du thé-*Japon* vert (40/12, 100/16 et 158/32) à raison de 46 à 54 c., certes pour cette belle qualité, des prix hors de ligne.

Voici les prix obtenus lors de la vente de la cargaison du *Chili*, le 30 juillet.

			cents.			vendus.	non-vendus.
	3611/4 caises *Congo*	de	58	à	81	453	—
	90/8 caises *Congo*	de	76	à	93	9	—
	811/12 caises *Congo*	de	61	à	72	57	—
	657/4 caises *Souchon*	de	56	à	59	82	—
	570/12 caises *Souchon*	de	52	à	57	40	—
	100/8 caises *Souchon*	de	99	à	100	10	—
	479/4 caises *Souchon*	de	105	à	113	42	18
	388/4 caises *Souchon*		150		—	—	49
	225/8 caises *Songlo*		90		—	22	—
	980/8 caises *Songlo*	de	60	à	80	12	85
1060/8,	684/12 caises *Songlo*						
	106/4 caises *Thunkay*		80		—	—	13
	164/4 caises *Hyantsschin*	de	59	à	96	20	1
	331/4 caises *Hysant*	de	160	à	180	32	16
	62/4 caises *Hysant*	de	191	à	195	5	3
26/8,	20/12 caises *Hysant*	de	201	à	225	5	—
	200/12 caises *Uxim*	de	110	á	120	13	1
145/4,	162/8 caises *Uxim*	de	125	à	146	35	2
	21/8 caises *Uxim*	de	200	à	214	3	—
108/8,	33/12 caises *Impérial*	de	160	à	200	35	8
60/4, 78/8,	34/12 caises *p^{dre} à canon*	de	145	à	190	22	42

Riz : D'abord il y avait un mouvement en hausse de $f\,^{3}/_{4}$, à cause de la provision peu considérable. On payait le *Java*-blanc *f* 11 à 12; *Bengale* $f\,10^{1}/_{2}$ *f* 11 et le *Siam* $f\,9^{1}/_{2}$ à $9^{3}/_{4}$. Ensuite il se fit un leger revirement au marché. Le 7 août on a placé 6100 mattes, pour la plupart Java-ordinaire, par la *Johanna Catharina* à des prix non connus, mais que l'on présume de $f\,10^{1}/_{2}$ à *f* 11. Les teneurs sont fermes ; ce qui soutient cet article. Il y a eu un nouveau renfort au marché, savoir 2000 b. par le *Maximiliaan Theodoor*, de Batavia, qui est encore intact.

Pour les *épiceries*, il y a eu peu d'affaires. Le 17 sept. il y aura une vente de noix de muscade 1000 bar. ; du macis 500 ; des girofles 699; de la cannelle-Java 4 paquets ; du poivre 839 b.

Tabac-Java : Le 22 Juillet il y a eu une vente de 221 paquets, dont 122 paquets ont été placés à raison de $13^{1}/_{2}$ à 21 c. Depuis il n'y a pas eu d'affaires. Le stock actuel en première main, s'élève à 10221 paquets.

Peaux des Indes-Orient : Il n'y avait point de demandes que pour les qualités moyennes. Cependant les renforts reçus en dernier lieu de Java promettent plus d'activité.

Étain de Banka : Quoique cet article présente peu d'activité, le prix ne s'affaiblit pas ; il est toujours coté de $f\,59^{1}/_{2}$ à 60.

Rotterdam, le 20 août.

Café : Marché calme ; point de ventes que pour les besoins de la consommation et aux anciens prix ; on a fait quelques parties de Java ordinaire à $19^{1}/_{2}$ c. ; et pour la bonne qualité à 20. Le café *Sumatra* était plus en faveur, surtout pour le Sumatra-vert ; on pouvait le placer à 15, voir même à $15^{1}/_{2}$.

Les ventes au le mois de juillet se sont composées comme suit :

4500 balles	*Java*	ord. à bon ord.	de 20		c.
1000 »	»	blanc à jaunâtre	» 20	à $23^{1}/_{2}$	»
1000 »	»	vert et verdâtre	» $20^{1}/_{2}$	» 27	»
300 »	*Sumatra*	blanc et jaunâtre	» 15	» 16	»
300 »	*St.Domingo* et *Brésil*,	ord. et bon. ord.	» $17^{1}/_{2}$	» 18	»

Stock du café dans les mains de la Société dans tous les ports, au 31 juillet dernier: 928,000 balles ; en 1845, 147,100 balles. Du stock actuel, 695,828 balles sont annoncées pour les ventes d'automne. La connaissance de ces ventes n'influait en rien sur notre marché ; les résultats dépendront des commandes de l'étranger. La nouvelle reçue de l'Amérique de l'entrée libre accordée aux cafés des Indes Orient. néerl. n'a point produit de changement dans les prix ; toutefois on reconnaît que cette modification du tarif américain ne puisse avoir qu'une influence favorable sur le produit à l'avenir.

Sucre : Les grandes ventes de la Société annoncées pour le mois de septembre, et qui se composent de 89,918 canass. et kranj. Java, imprimait une nouvelle activité à cet article. L'adoption de la loi sur les sucres en Angleterre a une influence favorable par rapport à cet article. On a placé entr'autres :

1622 caisses Havana brun et blond; prix inconnus.

1526 kranj. Java, par *Loopuit*, n°. 14 environ, à raison de *f* 32.

1190 can. et kranj. Java, par *Elshout* et *Prinses Sophie* (non vendus en juin et juillet dernier) à $f\,29^{1}/_{2}$.

Stock, en mains particulières: 1800 pièces Java. En général le marché est ferme.

Thé : Marché très lourd. Presque point de transactions. On s'attend à des prix très bas aux ventes prochaines de la Société.

Riz : L'incertitude qui règne encore par rapport à la récolte des pommes de terre influe sur cet article. Les pertes essuyées l'année dernière rendent les négociants et les détaillans très-prudents. Un mouvement en hausse de $f\,^{1}/_{2}$ s'est opéré dans la seconde main. On a placé au mois de juillet 24550 balles et 650 bar. ; les prix diffèrent de 9 à $15^{1}/_{2}$ selon la qualité. La majeure partie de ces ventes se composaient de riz-*Java*, blanc et blanc-inférieur (12,500 balles), à raison de $10^{1}/_{2}$ à $12^{1}/_{2}$.

Il vient d'arriver un renfort de 5268 balles par le *Anthony*.

Pour ce qui regarde les *Épiceries*, les affaires étaient peu signifiantes.

Tabac-*Java* : Peu animé. La provision en est très-petite. On a reçu du tabac nouveau de Havanne de bonne qualité; ce qui nuit au tabac-Java. On attend 177 paquets de Manille, par le *Celebes*, qui se vendront bien, du moins si la qualité répond à l'attente.

Indigo *Java* : Demandé.

Peaux : On a placé 1500 pièc., par *Loopuit*, de Batavia. La moitié se composait de Bali, à des prix tenus secret, présumés de 36 ou 37 c. Les peaux de vache des Indes sont toujours demandées; les renforts, que l'on attend, se placeront aussi à des prix assez élevés. On a reçu 750 pièces de peaux de *buffle* de 8 kil. environ; la qualité en était bonne, ce qui a fait placer ces peaux à raison de 12 c.

Étain *de Banka* : Les 1576 blocs par *Antoinette Maria* sont vendus ; prix inconnu ; on le présume de *f* 59. Le prix est toujours coté à *f* 60.

Gingembre *de la Chine* : Mouvement en baisse, à cause des grandes quantités arrivées dans les derniers temps.

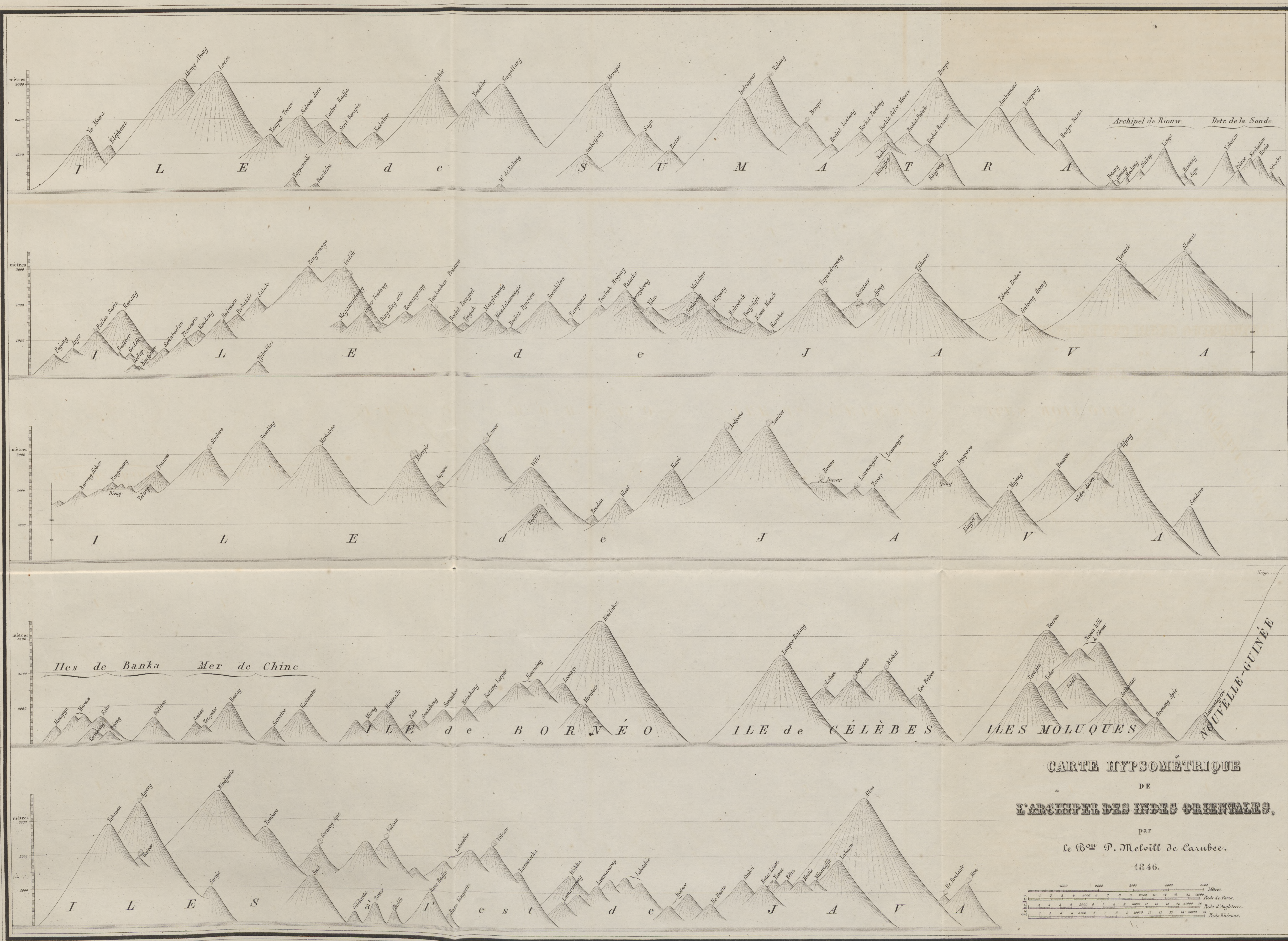
Gomme Élastique : Plus de demandes.

Bois-Sapan : *f* 9 à $9^{1}/_{2}$; racine, idem *f* 7 à $f\,7^{1}/_{2}$.

Rotin : On en reçut peu ; mais on plaçait beaucoup de la provision ancienne.

Arac : Peu d'affaires, par défaut de débouchés. On s'attend à des prix très-bas. On a reçu 100 leggers, par le *Anthony*.

On écrit de Macao que le navire *Castor*, capt. de Noodt, partira pour Amsterdam le 10 juin, chargé d'une cargaison de thé, qui se compose de : Congo 2667/4 et 502/8 c., Souchon 675/4 et 2010/8 c., Pecco 158/4 et 48/32 c., Pecco-orange 57/8 et 716/32 c., Hysant 94/4 et 20/32 c., Uxim 210/8 et 10/32 c., Thunkay 59/4 et 673/8 c., Joosjes Gk. 40/8 c., dito Fk. 87/8, 384/32 et 100/64 c. total 3646/4, 3601/8, 1178/32 et 100/64 caisses.



Gravé par D. Heyse, à la Haye.

Lith. de A. van der Gant, à Leyde.

NOUVELLES ET FAITS IMPORTANTS.

TABLEAUX

DU COMMERCE DE LA BELGIQUE AVEC JAVA ET SUMATRA,[1] 1840—1844.

IMPORTATION EN BELGIQUE.

		Unités.	1844.		1843.		1842.		1841.		1840.	
			Total.	Par navires belges.	Total.	Par navires belges.	Total.	Par navires belges.	Total.	Par navires belges.	Total.	Par navires belges.
Matières premières.	Indigo.	Kilogr.	1,780	»	1,448	»	813	»	71	»	»	»
	Joncs, rotins, roseaux et bamboux bruts.	Kilogr.	18,333	3,210	30,700	30,700	10,500	5,000	10,516	»	»	»
	Cuirs secs.	Kilogr.	9,353	»	»	»	1,000	»	29,560	»	2,226	»
	Bois de teinture.	Kilogr.	11,374	»	82,800	64,300	56,581	5,100	21,200	»	16,485	»
	Graisses.	Kilogr.	805	»	»	»	125	»	80	»	»	»
	Étain non ouvré.	Kilogr.	»	»	»	»	»	»	24,607	»	»	»
	Écaille de tortue brute.	Francs.	»	»	»	»	»	»	2,600	»	»	»
	Fonte de fer en gueuses.	Kilogr.	»	»	»	»	»	»	27,860	»	»	»
	Mitraille de cuivre.	Kilogr.	»	»	»	»	»	»	1,716	»	»	»
Denrées.	Café.	Kilogr.	1,104,183	149,016	489,025	166,806	154,381	125,343	37,965	»	564	»
	Poivre.	Kilogr.	408,333	»	8,409	»	30,057	»	121	»	24,631	»
	Sucres bruts.	Kilogr.	270,304	»	467,398	180,057	233,552	58,876	1,465,425	»	304,884	»
	Riz.	Kilogr.	265,065	108,397	851,349	696,524	678,849	111,286	464,085	»	»	»
	Cannelle de la Chine	Kilogr.	3,639	»	18,884	18,884	18,085	»	4,996	»	»	»
	Thé.	Kilogr.	194	»	4,431	1,960	11	»	26	»	10	»
	Fruits confits.	Francs.	1,320	1,320	706	706	152	152	595	»	»	»
	Coquillages.	Francs.	»	»	130	130	450	250	965	»	935	»
Objets fabriqués.	Cigares.	Kilogr.	34	»	72	72	»	»	56	»	»	»
	Habillements et modes.	Francs.	320	320	570	570	255	25	»	»	»	»
	Mercerie.	Francs.	100	»	2,392	2,392	30	30	1,961	»	5	»
	Meubles.	Francs.	100	»	2,205	2,205	»	»	1,473	»	50	»
Autres articles.		Francs.	6,376	1,500	22,185	12,182	77,450	177	»	»	2,534	»

EXPORTATION DE LA BELGIQUE.

			1844.		1843.		1842.		1841.		1840.	
			Total.	Par navires belges.	Total.	Par navires belges.	Total.	Par navires belges.	Total.	Par navires belges.	Total.	Par navires belges.
Matières premières.	Huiles de graines.	Hectol.	38	38	40	40	»	»	»	»	»	»
	Zinc.	Kilogr.	500	500	70,000	70,000	»	»	»	»	»	a
	Acier.	Kilogr.	»	»	»	»	18,257	18,257	»	»	»	»
	Charbon de terre.	Kilogr.	3,000	»	183,400	183,400	170,000	170,000	12,000	12,000	5,000	»
	Fer forgé en barres, verges et carillons.	Kilogr.	»	»	8,888	8,888	»	»	»	»	62,366	»
	Marbre et pierres à repasser.	Francs.	»	»	»	»	1,290	1,290	»	»	200	»
Denrées.	Boissons distillées et vins.	Hectol.	21	»	140	140	»	»	fr. 20,771	fr. 20,771	fr. 74	»
	Sucres (raffinés).	Kilogr.	420	205	490	490	»	»	»	»	»	»
	Bière.	Hectol.	»	»	30	30	»	»	»	»	»	»
	Viandes.	Kilogr.	1,342	»	1,280	1,230	1,742	1,742	995	995	»	»
	Fromages	Kilogr.	»	»	2,336	2,336	2,493	2,493	2,312	2,312	»	»
Objets fabriqués.	Toiles et autres tissus.	Francs.	4,900	»	»	»	340	340	6,575	6,575	»	»
	Tableaux.	Francs.	2,000	2,000	300	300	»	»	200	200	»	»
	Verreries et cristalleries.	Kilogr.	»	»	1,481	1,481	39,698	39,698	»	»	fr. 8,360	»
	Armes portatives.	Francs.	120	»	»	»	3,736	3,736	»	»	»	»
	Tissus de coton.	Kilogr.	»	»	3,780	3,780	1,891	1,891	3,810	3,810	70,106	»
	Draps.	Kilogr.	»	»	10,339	10,339	»	»	»	»	»	»
	Clous.	Kilogr.	»	»	9,775	9,775	2,240	2,240	»	»	»	»
	Papier.	Francs.	»	»	5,800	5,800	3,000	3,000	»	»	2,500	»
	Cuivre ouvré.	Francs.	»	»	»	»	»	»	»	»	6,300	»
	Horloges et pendules.	Francs.	»	»	»	»	1,025	1,025	»	»	4,500	»
	Habillements et modes.	Francs.	»	»	4,400	4,400	1,150	1,150	»	»	»	»
	Meubles.	Francs.	»	»	»	»	»	»	340	340	»	»
	Brosserie.	Francs.	»	»	1,500	1,500	3,400	3,400	»	»	»	»
	Chapeaux.	Francs.	»	»	2,500	2,500	450	450	»	»	»	»
	Parfumerie.	Francs.	»	»	2,500	2,500	700	700	»	»	»	»
	Instruments de musique.	Francs.	»	»	»	»	1,800	1,800	»	»	»	»
	Chandelles et bougies.	Kilogr.	»	»	»	»	505	505	»	»	»	»
	Passementerie.	Francs.	»	»	»	»	2,475	2,475	»	»	»	»
Autres articles.		Francs.	2,160	28	2,651	2,651	3,184	3,184	193	193	2,999	»

[1] Dans le dernier numéro du *Moniteur* nous avons donné un Tableau du Commerce de Java et Madura avec la Belgique, dressé d'après les documents officiels publiés à Batavia. Nous avons cru intéressant d'insérer dans ce Numérodes Tableaux plus détaillés du Commerce de la Belgique avec Java et Sumatra, tirés de pièces officielles publiées par le Gouvernement Belge. Réd.

RÉSUMÉ.

	1844.		1843.		1842.		1841.		1840.	
	Valeurs en francs.		Valeurs en francs.		Valeurs en francs.		Valeurs en francs.		Valeurs en francs.	
	TOTAL.	PAR NAVIRES BELGES.	TOTAL.	PAR NAVIRES BELGES.	TOTAL.	PAR NAVIRES BELGES.	TOTAL.	PAR NAVIRES BELGES.	TOTAL.	PAR NAVIRES BELGES.
Importation en Belgique.	2,313,381	269,171	1,653,917	847,403	912,275	280,520	1,463,920	»	251,491	»
Exportation de la Belgique.	15,883	6,632	386,606	386,606	123,833	123,833	71,107	71,107	723,071	»
	NOMBRE.	TONNAGE.	NOMBRE.	TONNAGE.	NOMBRE.	TONNAGE.	NOMBRE.	TONNAGE.	NOMBRE.	TONNAGE.
Navires entrés en Belgique. — Belges.	1	250	3	1,169	1	282	»	»	»	»
Navires entrés en Belgique. — Villes anséatiques. .	1	227	»	»	»	»	»	»	»	»
Navires entrés en Belgique. — Anglais.	2	717	2	724	1	532	2	1,015	1	358
Navires entrés en Belgique. — Américains. . . .	2	717	»	»	»	»	1	408	»	»
Navires entrés en Belgique. — Suédois et Norvégiens.	»	»	»	»	1	314	»	»	»	»
Navires entrés en Belgique. — Danois.	»	»	»	»	»	»	1	221	»	»
Navires sortis de Belgique. — Belges.	»	»	2	1,133	1	282	1	235	»	»
Navires sortis de Belgique. — Danois.	»	»	»		»	»	»	»	1	221

— Dans une assemblée générale de la société du *Yacht-club royal Néerlandais*, qui a eu lieu le 2 septembre à Rotterdam, diverses questions ont été examinées. Il a été entr'autres décidé qu'il serait formé un corps de rameurs choisis parmi les garçons pris dans la classe du peuple. Le but de cette institution est d'encourager et de développer les dispositions des jeunes gens pour la marine marchande ; la Société se réserve de prêter son concours à ceux qui, sortant de cette école pratique, voudraient entrer dans les escadres de la marine marchande. Un pareil projet ne peut que contribuer puissamment à former de bons marins.

— On apprend que le roi a accordé à la compagnie du chemin de fer de Hollande la concession nécessaire pour construire un embranchement de la station de Schiedam à Rotterdam.

— Le bateau à vapeur le *Batavia*, commandé par le lieutenant de la marine royale M. L. C. H. Anemaet, destiné pour le service entre Batavia et Singapore, est parti pour sa destination le 11 septembre dernier.

— La corvette *l'Argo* et le brick le *Merkuur* seront mis en service, le 1er octobre prochain.

— Le mouvement d'émigration de la Hollande pour l'Amérique devient de plus en plus prononcé. A Nieuwleuze, entr'autres, plusieurs familles, jouissant d'un certain bien-être, se sont décidées à vendre leurs propriétés et à s'embarquer pour le Nouveau Monde. Il y en a qui ont une petite fortune de *f* 8 à 10,000.

Les journaux du pays, ainsi que des écrits spéciaux, s'efforcent de démontrer l'intérêt puissant qu'il y a pour le gouvernement et la Hollande, à conduire ce mouvement d'émigration vers nos propres colonies.

— Le lieutenant-colonel Van Der Eb, Gouverneur des possessions néerlandaises à la côte de Guinée, est arrivé à La Haye. M. Van der Eb a résidé quinze ans à ladite colonie.

— La Hollande vient de perdre une de ses notabilités commerciales ; M. Starkenborg Van Straten est mort ces jours derniers aux eaux de Hombourg en Allemagne. Il a succombé dans toute la force de l'âge, et sa mort est vivement déplorée par ses compatriotes. Fils d'un épicier sans fortune, il se rendit très-jeune à Java, s'y créa quelques ressources et revint dans sa patrie s'établir comme armateur. Ce premier résultat atteint, ses opérations grandirent rapidement, et il devint en quelque années l'armateur le plus considérable et le plus considéré de la ville d'Amsterdam. M. Van Straten faisait en dernier lieu naviguer douze navires destinés au voyages des Indes, et était devenu possesseur d'une fortune évaluée à plusieurs millions de florins.

— Le 31 août est mort, à La Haye, à l'âge de 78 ans, M. P. De Munnick, référendaire près du ministère des colonies et chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais.

— Les journaux autrichiens donnent quelques details sur le voyage du trois-mâts triestin l'*Elisabetha*, arrivé à Gènes avec un chargement de poivre, venant de Sumatra (Voir le *Moniteur*, 2 part. pag. 41). L'*Elisabetha* a été très-bien reçue dans ces parages ; un des chefs qui s'est rendu à bord, a demandé au capitaine de lui faire présent d'un drapeau autrichien, qu'il voulait garder, disait-il « pour saluer, à leur arrivée, les navires autrichiens qui visiteront ces parages ».

— Le missionnaire protestant Roettger, que ses fonctions appelaient en 1834 à Riouw, a fait, à son retour, l'éloge de l'accueil plein d'humanité que ses collègues et lui, avaient reçu du radja pendant un séjour de huit ans. En reconnaissance de cette bienveillante réception, faite à un sujet prussien, il engagea S. M. le roi a envoyer au radja divers présents, consistant en girandoles, pendule avec jeu, vase avec un colibri artificiel, et deux pièces d'étoffes en or et en argent., le tout accompagné d'une lettre autographe du roi. Le prédicateur Roettger partit lui-même, en 1844, pour porter ces présents. Voici la description des cérémonies qui eurent lieu lors de la remise des présents, ainsi que la traduction de la réponse du radja à la lettre autographe du roi :

Memorandum. Ce jourd'hui, 15 janvier 1846, ont été remis par Roettger les présents et la lettre de S. M. le roi de Prusse, destinés à S. A. R. le radja Ali de Riouw.

A neuf heures et demie, dit M. Roettger, je me suis rendu à la résidence de Hadji-Ibrahim, régent de S. A. R., qui avait été informé de la cérémonie. Je fus reçu accompagné de la musique, et conduit jusque dans la résidence. Là, je trouvai les notables et les anciens du peuple en grand gala, un prince de Bugini, un comte (Onkou); douze chefs étaient assis au milieu de la salle, et me saluèrent amicalement.

Les porteurs de lances et de baldaquins, les corps de musiques et des chanteurs étaient rangés en haie. La lettre du roi fut placée sur une assiette d'or, couverte de velours brodé d'or, tandis que je me revêtais de mon costume de missionnaire. Le cortége se mit ensuite en mouvement; le vieux Onkou ouvrait la marche et portait la lance de l'empire ornée d'un croissant en or, d'une étoile et d'une queue de cheval blanche et rouge. A deux pas de Onkou, suivaient deux à deux les notables. Ils portaient aussi des lances et des queues de cheval. Ils avaient, en outre, la scapula sur l'épaule gauche. Derrière ces treize personnes venaient les secrétaires de la cour, porteurs de la lettre. Lui et moi, nous étions sous un baldaquin de soie blanche; à ma droite, marchait le régent Hadji-Ibrahim, et à ma gauche le prince de Bugini : mais ces deux derniers, étant du sang royal, marchaient sous un baldaquin royal. Le cortége était fermé par des porteurs de lances et de queues de cheval rouges, et par des chœurs de chanteurs. Une foule immense suivait. A moitié du chemin, environ à six minutes de distance de la résidence du régent, une salve de treize coups de pièces de six fut tirée en l'honneur de S. M. le roi de Prusse. Pendant que le cortége s'avançait vers le palais, un second salut de pièces de douze eut lieu, et le chœur de musique et des chanteurs se fit entendre.

Devant le palais se tenaient les frères de S. A. R. Abdullah et Djoumahal. Ils me remirent l'assiette en or et la lettre et me conduisirent à l'audience de leur frère le radja qui était revêtu de ses vêtements de grande cérémonie. Je lui remis la lettre qu'il prit et décacheta. Il me pria de lui en donner lecture en langue allemande. Mais comme c'était une lettre royale, il me plaça sur l'épaule gauche la *scapula* richement brodée en or; puis je lui traduisis la lettre en lange malaise. Alors on entendit la treizième salve. S. A. R., profondément émue, s'écria: «Oh! si je pouvais remercier moi-même ton noble et généreux monarque pour ces hauts témoignages d'amitié!» Après la cérémonie, nous fûmes conduits dans la salle à manger. Le radja parla beaucoup du bonheur que lui causait cette haute distinction. Il s'informa de la santé du roi de Prusse, de son âge, de sa taille, et fit des questions sur la reine, les princes et princesses de la famille royale. J'avais eu soin d'apporter le portrait de S. M. Je le lui présentai et il l'examina longtemps; une larme s'échappa de ses yeux. «Que Dieu te bénisse mon cher frère,» dit-il, «et t'accorde la paix et une longue vie.»

Ici il s'arrêta. «Que je m'estimerais heureux,» continua-t-il, «si ton auguste monarque me créait chevalier de l'Aigle rouge, honneur qu'il a conféré à M.Rochussen, Gouverneur-général des Indes-hollandaises.» Il demanda ensuite si des navires prussiens abordaient l'île, et ce qui distinguait leurs pavillons. Je lui répondis que c'était l'Aigle noire. «Bien,» répliqua-t-il. «La pendule et les girandoles feront connaître à mon peuple l'Aigle prussienne, afin que mes sujets respectent un navire arrivant sous ce pavillon. Je me considèrerais comme très-heureux si je pouvais jamais prêter secours et assistance à un bâtiment appartenant à mon frère, le grand roi de Prusse.»

Le même soir, les hauts personnages de la famille du radja, de même que les fonctionnaires civils et militaires hollandais, furent invités à un banquet. Le lustre, le vase et les girandoles sont déjà placés dans la grande salle du festin.

Lettre du radja Ali-Riouw à S. M. le roi de Prusse.

«Reçois les plus profonds remercîments pour la lettre sincère qui est sortie d'un cœur généreux et d'une âme pure, et qui contient des félicitations et des témoignages d'honneur. Reçois-les de moi, Radja-Ali, souverain de Riouw, afin que cette lettre et les présents qui l'accompagnent te soient remis, parviennent devant toi et dans ta main. C'est pourquoi je prie le Seigneur qui gouverne l'univers, mon cher ami et puissant roi de Prusse, qui siéges sur le trône de ton royaume, si illustre par la puissance et la majesté au milieu de l'Allemagne, de t'accorder une vie calme et longue, et de te maintenir longtemps, mon cher ami, dans ton gouvernement, qui est si juste, et de te bénir de génération en génération. Maintenant il faut que je te dise quelque chose de notre ami chéri, à qui je remets un petit cadeau pour toi, en reconnaissance de ta bonté, qui est si agréable pour moi; car notre amour constant que nous témoignons réciproquement à d'autres, nous l'avons toujours témoigné à notre ami très-cher, au père Roettger, à qui nous devons une profonde reconnaissane, et que nous avons en conséquence appelé notre cher ami.

«Je me crois à peine digne de son amitié. C'est pourquoi nous prions le Dieu de la terre de remplir mes espérances, afin que toi, mon très-cher ami, tu reçoives le père Roettger comme ton ami très-cher, car nous avons été onze ans ensemble à Riouw, du temps heureux où vivait mon père, Abdul-Rachman, jusqu'à ce jour et sans interruption, et l'amitié et l'harmonie ont toujours régné entre nous. C'est pourquoi je désire, grand roi de Prusse, le placer entre toi et moi, et je fais des vœux pour son bonheur. Je regrette vivement que le père Roettger retourne dans son pays, car je ne puis point faire pour lui ce que je désirerais, attendu que je ne suis pas depuis longtemps sur le trône; mais je suis convaincu que toi, mon ami très-cher, tu voudras bien recevoir mon cadeau favorablement, attendu que je ne connais pas les usages et les cérémonies de toi, grand roi de Prusse; et, en conséquence, agrée-le comme signe sincère de mon amitié, quelque insignifiant qu'il soit, surtout si on le compare aux cadeaux que tu m'as faits.

«Donné au palais de Riouw, le 29 du mois de mouharam (janvier), l'année 1262 de l'hégire.»

Ce cadeau, envoyé au roi de Prusse, se compose d'un poignard ayant un fourreau d'or, et de lances avec des ornements d'or.

— Par arrêté royal du 11 décembre 1845 le traitement de congé pour les lieutenants des forces de terre des Indes a été fixé comme suit:

f 1250 par an pour un lieut.en 1er. *f* 1050 par an pour un lieut.en 2d.	de l'état-major général, de la cavalerie, de l'artillerie, de l'administration militaire et du service de santé.
f 1200 par an pour un lieut.en 1er. *f* 1000 par an pour un lieut.en 2d.	des états-majors locaux et de l'infanterie.

— L'inspecteur-général du service de santé pour les armées de terre et de mer fait un appel aux pharmaciens du pays qui voudraient se rendre aux Indes comme pharmaciens de 2e classe. Ceux qui désirent entrer au service en cette qualité, sont priés de se présenter par requête écrite sur timbre, et expédiée franco, avant le 31 octobre, audit inspecteur-général à La Haye. Sur un avis ultérieur de l'inspecteur-général, les postulants devront se présenter en personne pour donner les preuves de leur capacité.

Le grade de pharmacien de 1re classe s'obtient après un examen ultérieur que l'on doit subir aux Indes.

Les pharmaciens de 2e classe aux Indes jouissent: 1° d'un traitement de *f* 2,000, outre le logement, ou l'indemnité de logement, et les fourrages pour quatre chevaux; 2° dans la métropole pendant leur séjour, d'un traitement de *f* 900 par an; 3°. d'une gratification de *f* 380 et d'une avance de *f* 670, faisant ensemble *f* 1,050 à toucher avant le départ, cette somme devant servir pour l'achat d'équipement et de livres; 4°. du rang de 1er lieutenant d'état-major de l'armée des Indes.

— S. Exc. le Gouverneur-général des Indes-Orientales, par arrêté du 28 mai, a prescrit que dorénavant dans toutes les écoles du gouvernement aux Indes il sera donné l'instruction *gratuite* à tous les enfants chrétiens, dans tous les lieux où il ne se trouve point d'école spéciale pour les pauvres.

— Jeudi, le 28 mai dernier, a eu lieu dans l'église dite *Willemskerk* l'examen public des orphelins de Parapattan. Bien que dans les derniers temps les circonstances n'eussent point été favorables pour l'enseignement, les enfants avaient fait des progrès assez marquants. La situation financière de l'établissement était satisfaisante, grâce à l'intérêt constant que lui porte le gouvernement, et à l'esprit philantropique du public aux Indes. Aussi la direction s'est vue à même d'acquérir une maison spacieuse très-propre pour cet établissement. On assure que cette maison sera tout-à-fait appropriée à sa destination vers le mois de septembre.

— Dans une assemblée générale et publique de la Société des Sciences de Batavia, qui a eu lieu dans la soirée du 4 juin dernier, M. J. Munnich, officier de santé, a ouvert un cours d'anatomie populaire, en se servant pour l'explication, du cadavre artificiel de M. le docteur Anzoux. Dans une introduction il a développé le but qu'il se propose, et la méthode qu'il a adoptée. Il s'est attaché surtout à démontrer que ni la philosophie, ni la morale, par leurs systèmes n'ont résolu d'une manière satisfaisante le problème de la nature de l'homme, et que c'est de l'expérience seule qu'on peut attendre de bons résultats. Il se propose d'examiner avec son auditoire le corps humain, dans ses lois, sa nature et ses mouvements.

— Le 5 et le 6 juin dernier ont eu lieu à Batavia les courses de printemps du ***Batavian Race-Club***. On aurait pu s'attendre à une plus grande concurrence d'amateurs; toutefois ce n'est pas la froideur des amateurs qu'on doit accuser, mais la maladie qui règne parmi les chevaux. On a vu même plusieurs chevaux de bonne race paraître pour la première fois dans la lice, parmi lesquels le cheval arabe *lord Bateman*, appartenant à M. Pryce, a remporté le premier prix et le *Governor's Cub*. L'affluence des curieux était considérable les deux jours, et la fête était rendue plus animée par des divertissements publics.

— On sait que la navigation dans le détroit de Torrès est très-dangereuse. Dans le *Shipping Gazette and Syndey General Traders-List*, du 4 avril, nous trouvons, entr'autres, des détails du voyage par ce détroit, de la *Héroïne*, cap. Mackenzie, le même navire qui s'est perdu sur un récif de corail, le 24 avril dernier, naufrage dont nous avons déjà fait mention à la page 45 de la 2e partie du *Moniteur*. Le même journal reproduit une annonce de la gazette du gouvernement, par laquelle S. Exc. le gouverneur de la Nouvelle-Galles communique aux capitaines de navires qui se rendent à Sydey par le détroit de Torrès, son intention de faire transporter à l'île de Booby une nouvelle provision de vivres, pour servir aux naufragés dans ces parages. S. Exc. invite les commandants de navires qui passeront près de cette île à en faire autant, pour que la provision reste complète. Les explications nécessaires pour trouver ces provisions sont déposées à l'endroit de l'île de Booby, nommé le *Post-Office*.

— D'après des nouvelles de Paramaribo, du 14 juin, le gouverneur de Surinam a fait une proclamation, contenant les conditions auxquelles on pourra obtenir en location et pour être cultivées des terres appartenant à l'État. Chaque habitant de la colonie, qui s'adresse à cet effet à l'administration, et contre lequel il n'existe pas de motif pour lui refuser cette faveur, pourra obtenir des terres qui lui seront assignées par l'administration. Chaque lot sera provisoirement d'un hectare, à raison de *f* 10 de fermage par année, payable par trimestre. Ces terres pourront être prises à fermage pour trois années au moins et pour dix ans au plus. Il ne pourra pas avoir lieu de transfert de fermage sans en donner connaissance à l'administration.

— Les journaux de Curaçao font mention d'un exercice militaire sur une grande échelle qui avait eu lieu dans le port de cet île le 4 mai dernier. Il s'agissait de la fermeture de l'entrée de ce port qui, depuis 1834, n'avait point été pratiquée. Dès sept heures du matin, la garnison se trouvait sous les armes; à huit heures on ferma l'entrée du port, et l'on tendit les chaînes; pendant cette opération, les batteries firent un feu croisé bien nourri. Des deux côtés du port, les troupes étaient rangées en bataille; à huit heures dix minutes le feu avait cessé. Les troupes se retirèrent, et en six minutes de temps le port fut de nouveau ouvert.

Une foule considérable de spectateurs assistait à cette expérience pratique qui s'est faite avec une parfaite précision. On a eu de nouveau la preuve qu'en cas de besoin le port de Curaçao pouvait être instantanément fermé et vigoureusement défendu.

DERNIÈRES NOUVELLES DES COLONIES ET DU COMMERCE COLONIAL.

EXPÉDITION DE BALI.

Des insultes réitérées, faites au pavillon néerlandais dans les parages de Bali et en dernier lieu les infractions aux engagements entre le Radja de Bléling et le Gouvernement indien, ont porté le Gouverneur-général des Indes à ordonner une expédition contre ce prince, et à charger le Commissaire M.J. F. F. Mayor d'accompagner l'expédition, et de transmettre le manifeste comme ultimatum du Gouvernement; ce commissaire avait ordre de passer aux moyens coërcitifs si, après un intervalle fixé, il n'était pas donné une réponse, ou que la réponse parut insuffisante.

Ce manifeste fit savoir à Goesti Ngoerah Modei Karang faisait Assam, prince de Bali-Bléling :

que, par ses procédés inexplicables et insultants envers le Gouvernement des Indes-néerlandaises, il en avait perdu l'amitié et la protection, et que l'heure avait sonné où le Radja allait faire l'expérience que, s'il est inépuisable en longanimité, le gouvernement, quand tous les moyens de persuasion restent sans effet, possède dans son armée de terre et de mer des moyens efficaces de faire respecter son autorité et d'obtenir satisfaction de toute insulte;

que déjà le Sieur Ravia de Ligny, résident-adjoint de Banjoewangi, commissaire extraordinaire du gouvernement, et plus tard le commissaire Mayor, résident de Bezoeki, ont communiqué au Radja de Bléling quels sont les griefs qui existent contre lui :

1. d'avoir violé les engagements du 26 novembre 1841 et et 8 mai 1843, et d'avoir refusé à plusieurs reprises de ratifier ses déclarations antérieures, portant que l'état de Bléling, dont l'administration lui était entièrement abandonnée, forme une partie intégrante des Indes-néerlandaises et se tronve par conséquent sous la souveraineté de la Néerlande;

2. que la population de Djembrana, sous l'autorité de Bléling, s'est rendue coupable en janvier 1844, d'avoir pillé un navire sous pavillon néerlandais, propriété d'un sujet des Indes-néerlandaises, et que l'indemnité promise n'avait pas encore été fournie;

3. de n'avoir pas reçu avec le respect qui leur est dû, les envoyés du gouvernement; de ne les avoir pas accueillis ni traités comme ambassadeurs d'un Gouverneur-général des Indes néerlandaises, mais plutôt comme des personnes ennemies;

4. d'avoir laissé sans réponse une lettre à lui adressée par le Gouverneur-général;

5. De ne pas faire arborer le pavillon néerlandais dans les occasions déterminées et les formes requises.

Que bien loin de savoir gré des bons avis, de profiter des exhortations qui lui étaient données, et de satisfaire aux droits équitables et légitimes du Gouvernement, le Radja n'a pas même fourni donné les explications satisfaisantes pour excuser ses procédés; qu'au contraire il les a réitéré ces procédés blessants pour le Gouvernement et préjudiciables aux opérations paisibles du commerce, dont les navires et les cargaisons devaient trouver un sûr asile sous le pavillon néerlandais;

que le Gouverneur-général avait donné les ordres nécessaires à une partie de l'armée et des forces navales de se porter sur Bali, afin d'exiger et d'obtenir par les armes la satisfaction et les garanties refusées à la voie des négociations;

que, cependant, avant d'employer les moyens de coërcition une dernière occasion serait offerte au Radja de détourner les maux qui menaçaient sa personne, sa maison, ses sujets et les étrangers qui se trouvent dans ses états, et de rentrer dans les relations d'amitié et de faveur avec le Gouverneur-général, en admettant les stipulations suivantes :

a. De signer dans les trois fois 24 heures une nouvelle convention par laquelle l'administration de son pays lui serait laissée, sous condition de reconnaître la souveraineté du gouvernement des Indes néerlandaises; de supprimer le pillage des navires échoués, et de s'engager à interdire la piraterie et l'esclavage ainsi qu'à protéger le commerce.

b. De fournir les indemnités équitables pour subvenir aux dépenses qu'entraîne cette expédition. Si les moyens de fournir ces indemnités n'étaient pas présentement en la puissance du Radja, le payement en pourrait être ajourné de manière que la liquidation en fut effectuée par dixième chaque année, soit en numéraire, soit en tel produits de Bali dont il serait convenu plus tard.

c. De recevoir dans ses états un corps d'occupation, jusqu'à liquidation définitive des frais de la guerre; l'entretien du corps d'occupation étant à la charge du Radja.

Que si ces conditions n'étaient pas acceptées dans les trois fois vingt-quatre heures, les troupes néerlandaises débarqueraient immédiatement sur ses états et les conséquences en retomberaient sur la tête du Radja de Bléling, comme se les étant attirées lui-même; sur les grands de ses états qui, par leurs conseils, l'auraient égaré, sur tous les sujets de Bali et les étrangers y établis, qui seraient traités en ennemis; tandis que ceux qui recevraient les troupes néerlandaises en amies et alliées seraient épargnés dans leurs personnes et leurs biens.

Que ce seraient là les suites malheureuses de la position hostile dans laquelle le Radja de Bléling s'est placé vis-à-vis le gouvernement néerlandais et de sa persévérance dans cette voie;

que toutefois le Gouverneur-général nourrissait l'espoir que le Radja, avant le terme fatal, prendrait la seule voie qui pût détourner ces déplorables conséquences et conduire à une durable pacification.

D'après le rapport ci-joint (*Litt. A en B*). du lieut.-colonel G. Bakker, commandant les troupes de l'expédition de Bali, envoyé le 26 juin 1846 à son Exc. le lieut.-général, commandant en chef de l'armée des Indes, il résulte que ce manifeste a été porté à Bléling sous pavillon parlementaire et qu'il y a été reçu,

mais que cette première démarche n'a conduit pour réponse qu'à la demande d'un délai de dix jours ; demande que le commissaire du gouvernement n'a pas cru pouvoir admettre, de sorte que le commencement des hostilités était attendu pour le 28 juin.

Le 2 juillet, le contre-amiral, commandant la marine dans les Indes, apporta à Soerabaya l'heureuse nouvelle, qu'après d'infructueuses négociations, la descente avait eu lieu et que les redoutes ennemies de Bléling avaient été prises, comme le prouvaient les trophées que cet officier présenta au Gouverneur-général.

Les efforts combinés des autorités militaires et de l'autorité civile de Soerabaya ont eu un plein succès; ils ont réuni au moment donné devant Bléling tous les vaisseaux chargés du transport de l'armée et des troupes auxiliaires fournies par les sultans de Madura et de Soemanap, ainsi que par le Régent de Pamakassan. On a remarqué encore, que lors de l'arrivée de l'escadre, elle a été ralliée par une frégate marchande armée, envoyée par les princes de Salaparang pour prendre part aux hostilités contre Bléling, sous pavillon de Lombok, d'après les désirs exprimés par le Gouverneur-général [1]).

Le lieutenant-général commandant l'armée des Indes et le contre-amiral commandant la flotte ont envoyé au Gouverneur-général les rapports ci-joints (*litt. C. D. E. F.*) à la date du 1 et 2 juillet.

Le Ministre d'état Gouverneur-général vient de donner un ordre du jour (*Litt. G*), qui a été lu avec les formalités d'usage et salué des salves de l'artillerie en garnison à Soerabaya.

A.

Soerabaya, 1 *juillet* 1846.

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint la copie d'une lettre (n°. 66) du lieut.-colonel, commandant l'expédition de Bali; je n'ai rien y à ajouter.

Le Lieut-général, commandant l'armée des Indes,
(*Signé*) Cochius.

Pour copie conforme,
Le Sécrétaire général,
(*Signé*) C. Visscher.

A Son Excellence le Ministre d'État, Gouverneur-général des Indes néerlandaises.

B.

A bord du pyroscaphe le Bromo, *en rade de Bléling, le* 26 *juin* 1846.

J'ai l'honneur de faire à Votre Excellence le rapport de tout ce qui s'est passé dans le corps expéditionnaire depuis son départ de Bezoeki.

Après avoir quitté la rade de Bezoeki dans l'après midi du 20, le *Bromo* accompagna l'escadre jusqu'au 22: alors son commandant donna le commandement des transports au commandant du schooner de la marine royale le *Huzaar*, et, prenant la *Louisa* à la remorque, il continua de se diriger sur Bléling: le 23, à 9 heures du matin, le *Bromo* y arriva en rade et jeta l'ancre ainsi que la *Louisa*.

A notre arrivée sur la rade de Bléling, nous remarquâmes le long du rivage des palissades de bambou, derrière lesquelles, en tant que nous pouvions le voir, des retranchements en terre venaient d'être elevés; sur le devant du village, on avait construit une bâtisse en forme de flèche; s'il y avait là aussi des ouvrages en terre, on n'en est pas encore bien sûr; nulle part on ne découvrit de canons.

L'arrivée du *Bromo* ne semblait pas inquiéter beaucoup la population de Bléling, car personne ne fit semblant de s'en apercevoir, et chacun continua tranquillement ses travaux ordinaires, ou la promenade.

Après un coup de canon, parti du *Bromo*, on arbora sur terre le pavillon de Bléling; c'est un pavillon blanc bordé d'une raie rouge.

Sur la rade se trouvait un *wankang* chinois qui hissa le pavillon hollandais: son commandant vint à bord du *Bromo*, et c'est lui qui fut chargé par le commissaire Mayor de porter le manifeste, de le remettre au Bandar avec prière de le faire parvenir au Radja de Bléling.

Le Chinois revint bientôt en annonçant que le Bandar n'avait pas osé se charger de ce document, sans autorisation de la part du Radja, qu'il ferait demander; il avait rendu le document avec promesse de nouvelles ultérieures.

Le 24, le fils du Bandar vint à bord, apportant l'avis que le Radja n'avait pas été accessible, vu qu'il se trouvait en prière, et le Bandar fit savoir en même temps qu'il croyait nécessaire que le manifeste fût remis avec quelques formalités d'usage.

Le commissaire Mayor résolut alors de faire remettre le manifeste par deux de ses hommes, munis d'un *payong*, signe parlementaire, avec l'invitation au Bandar de le faire parvenir au Radja.

Cela arriva à 8 heures du matin, et alors avait commencé le délai de 3 fois 24 heures donné au Radja.

Dans l'après-midi du 24, vers les 5 heures, une pirogue venant de l'ouest débarqua une pièce de canon, qui fut portée dans les redoutes mentionnées à l'est du village: elle était sans affût, et, à ce qu'on a pu voir, c'était une pièce de trois: ce qu'elle est devenue, et où elle fut mise en batterie, c'est ce qu'on n'a su découvrir.

La flottille de chaloupes croisières avec le schooner de S. M. le *Kameleon* arrivèrent en rade dans la soirée.

Depuis le moment que nous sommes à l'ancre, il s'est fait sur le rivage un mouvement continuel d'allées et de venues d'hommes armés de lances, mais fort peu, d'armes à feu: ces gens, selon toute vraisemblance, ont été appelés à la défense de leur pays.

Dans la matinée du 25, les Balinais s'occupaient activement à faire un épaulement à l'est des fortifications déjà mentionnées. Le commandant de l'expédition navale envoya alors une chaloupe armée avec un officier, afin de sommer les travailleurs de cesser leurs travaux sous la menace de faire feu.

Cet avertissement n'eut pas de suite: l'officier fut provoqué de descendre à terre avec sa troupe: on ne craignait pas le feu, etc.

Lorsque la chaloupe fut revenue à bord, le commandant du *Bromo* résolut de donner suite à ses menaces. Il fit tirer un coup de mitraille d'une pièce de 80 sur les travailleurs; ce qui en tua

[1]) Voir les pages 26 et 42 de la 2de Partie au *Moniteur des Indes.*

ou blessa plusieurs. Cela n'empêcha pourtant pas, qu'à un autre endroit, tout près du premier, on ne continuât les travaux, et un second coup de canon fut nécessaire pour les disperser; alors ils s'enfuirent de tous côtés et ils ne se sont plus montrés.

Après ces deux coups de canon le mouvement sur le rivage a beaucoup diminué; maintenant, les curieux ne se font plus voir et la côte semble entièrement abandonnée.

Dans l'après-midi de ce jour le *Vesuvius* ayant à bord le contre-amiral, revint sur la rade avec le vaisseau *Willem II* à la remorque: dans la soirée la plupart des navires de transport vinrent en rade et les autres étaient en vue.

Ce matin il manquait encore quelques bâtiments, qui cependant étaient en vue, mais le calme plat ne leur permettra pas de se trouver en rade avant la soirée, de sorte que le débarquement des troupes ne pourra se faire avant le 28, quoique le terme fatal expire déjà le 27.

Au moment ou j'écris cette dépêche, le fils du Bandar revient à bord, apportant une lettre au commissaires Major; le Radja demande un délai de dix jours afin de consulter sur nos propositions l'Empereur de Klongkong.

Le commissaire lui a fait savoir par une réponse écrite et remise au Bandar, que sa demande ne saurait être admise et que les trois fois 24 heures expirées, s'il n'y avait point de réponse satisfaisantes les hostilités commenceraient aussitôt.

Le lieutenant-colonel, commandant l'expédition de Bali
(*Signé*) J. Bakker.
Pour copie conforme,
Le lieutenant en 2d., faisant fonctions d'aide-de-camp du lieutenant-général commandant l'armée des Indes.
(*Signé*) Uhlenbeck.
Pour copie conforme,
Le secrétaire-général,
C. Visscher.

A Son Excellence le ministre d'État Gouverneur-général des Indes-néerlandaises à Soerabaya.

C.

Soerabaya, 2 *juillet* 1846.

C'est avec une vive satisfaction que j'adresse à Votre Excellence le rapport provisoire du lieutenant-colonel Bakker, sur l'heureux débarquement de nos troupes, à l'est du village de Bléling dans la matinée du 28 juin, suivi de la prise du village après une forte résistance; le lendemain nos troupes se sont avancées jusqu'a Singa-Radja, résidence ordinaire du prince de Bléling, qu'elles ont prise; puis elles y ont mis le feu; le même jour encore elles ont été camper devant Bléling.

L'armée et la marine ont rivalisé de zèle à remporter cette victoire.

J'aurai l'honneur de présenter plus tard à Votre Exc. un rapport circonstancié de tous les événements, ainsi que de mettre sous vos yeux les noms de ceux qui ont mérité des récompenses. Toutefois je crois devoir recommander à Votre Exc. le lieut.-colonel Bakker, qui de nouveau vient de s'acquitter avec gloire d'une mission difficile et répondu pleinement à la confiance que j'avais mise en lui comme habile officier supérieur.

Le lieutenant-général, commandant l'armée des Indes,
(*Signé*) Cochius.
Pour copie conforme,
Le secrétaire-général,
C. Visscher.

A Son Excellence le ministre d'État Gouverneur-général des Indes néerlandaises à Soerabaya.

D.

Bivouac de Bléling, 29 *juin* 1846.

J'ai l'honneur d'annoncer à Votre Exc. que l'attaque du village fortifié de Bléling a eu lieu hier et que nous devons la victoire à la valeur de nos troupes, soutenues par la coopération énergique de la marine.

La résistance que nous avons essuyée était loin de notre attente : des ouvrages de défense, en apparence bien faibles, masquaient des batteries assez fortes; après la prise de la place 60 pièces de grandeur et de calibre divers ont été trouvées sur les lieux.

C'est avec une bien vive satisfaction que je puis rapporter à Votre Exc. que toutes les troupes, officiers et soldats des divers corps, étaient animées du plus grand enthousiasme et que toutes ont rivalisé à maintenir la gloire de nos armes.

Cependant nous avons à déplorer dans l'attaque de Bléling la perte d'un officier indigène des troupes auxiliaires de Madura, de 3 militaires européens et de 5 indigènes de moindre rang; parmi les blessés se trouvent le capitaine Hautbourgh, le lieutenant aide-de-camp Von Stampa et 27 militaires de grades inférieurs de diverses nations.

La perte de l'ennemi ne peut être évaluée avec quelque certitude, mais on peut assurer que le nombre des morts et des blessés a été considérable, car sur tout le terrain où l'ennemia a été aux prises avec nos troupes il se trouve des morts, sans parler de ceux qui ont été abandonnés dans le village fortifié.

Les opérations du premier jour se ont bornées à la prise du Kampong, non seulement parce que cette conquête nous avait coûté beaucoup de temps, mais surtout parce qu'elle avait harassé nos troupes à qui il fallait quelque repos afin de se préparer à la marche sur Singa Radja, qui vient d'avoir lieu aujourd'hui.

Ce matin les troupes sous mes ordres se sont portees sur Singa Radja. En y arrivant nous trouvâmes une faible résistance. Après avoir tiré quelques coups de canon et d'obusiers, qui mirent bientôt le feu au village situé en avant du Kraton (palais fortifié), l'attaque de notre infanterie fut continuée avec le même enthousiasme que la veille, et couronnée d'un tel succès que les défenseurs acharnés de ce poste chercha bientôt son salut dans la fuite, abandonnant entièrement le Kraton et le Kampong du Radja, sans que de notre côté nous ayons à déplorer une seule perte.

Le Kraton et le Kampong viennent d'être livrés aux flammes.

J'aurai l'honneur d'adresser plus tard à Votre Excellence un rapport détaillé des opérations, et à cette occasion je regarderai comme un devoir de faire connaître ceux qui se sont distingués. J'ose espérer que Votre Excellence voudra bien excuser la brièveté du rapport de ce jour.

En terminant, je crois devoir porter à la connaissance de Votre Excellence que la marche sur Tebonkos, que j'avais arrêtée de concert avec le commandant de la Marine, vient d'être

ajournée jusqu'à ce que le contre-amiral ait eu l'honneur de s'entendre à ce sujet avec Votre Excellence.

Le lieutenant-colonel commandant l'expédition de Bali,
(*Signé*) J. Bakker.

Pour copie conforme,
Le lieutenant en 2^d. faisant fonctions d'aide-de-campdu lieutenant-général commandant l'armée des Indes.
(*Signé*) Uhlenbeck.

A Son Excellence le lieutenant-général commandant l'armée des Indes.

Pour copie conforme,
Le secrétaire-général,
G. Visscher.

E.

A bord du pyroscaphe le Vesuvius, *en rade de Soerabaya, juillet* 1846.

C'est avec un profond sentiment de reconnaissance envers le Tout-Puissant que j'accomplis la tâche agréable qui m'est dévolue, comme commandant de nos forces navales dans ces parages, d'annoncer à Votre Exc. que les armes de S. M. ont triomphé dans l'expédition dirigée contre le royaume de Bléling.

L'expédition des forces réunies de terre et de mer a commencé ses opérations militaires le 28 juin au matin, contre le Kampong si populeux, ou, pour mieux dire, les fortifications de Bléling, et, après une vive résistance de la part des habitants, cette place, soutenue dans l'intérieur par les Balinais, était déjà le même jour, à midi, prise d'assaut par nos troupes; l'ennemi, qui était campé en grand nombre dans la plaine autour de notre armée, a été battu sur tous les points par nos soldats ou repoussé par le canon de la marine royale, et la crainte inspirée par nos armes était telle, que nous n'avons rencontré aucune résistance dans notre marche sur Singa Radja et que le Radja a pris la fuite. Son palais et son Kraton ont été la proie des flammes.

Les troupes de terre sont de retour de cette dernière expédition, et les détachements envoyés des vaisseaux de guerre pour occuper Bléling pendant l'absence de nos soldats, sont retournés à bord.

La flotte de transport est à l'ancre à proximité et dans un lieu sûr; les vaisseaux de guerre qui font partie de l'expédition et ceux de l'escadre auxiliaire sont aussi à l'ancre dans leur station; toutes les mesures sont prises afin de s'assurer, conformément aux ordres de Votre Exc., une bonne position, et on doit s'attendre à ce que le prince de Bléling, aujourd'hui vaincu, et le prince de Karang-Assam, fassent bientôt leur soumission.

Cette conquête ne s'est pas faite sans que nous ayons éprouvé des pertes importantes. La marine déplore la mort du lieutenant de vaisseau Van Hoogenhuize, commandant du schooner royal le *Kameleon* et de la division des chaloupes canonnières. Au moment où il s'occupait du débarquement des troupes, il reçut une blessure mortelle à la tête: un coup l'atteignit lorsqu'à une portée de pistolet du rivage il jetait l'ancre devant Bléling, si bien fortifié et si courageusement défendu.

Tous les bâtiments qui ont pris part au bombardement de Bléling, savoir: le pyroscaphe le *Vesuvius*, sur lequel flottait mon pavillon, le *Bromo*, les schooners le *Huzaar* et le *Windhond*, ont eu plusieurs morts et plusieurs blessés; parmi ces derniers se trouve l'enseigne de vaisseau C. A. Vreede.

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport du capitaine-lieutenant De Smit van den Broecke, et je puis donner à Votre Exc. l'assurance que l'armée de terre et de mer s'est efforcée à l'envi, le 28 juin dernier, de maintenir l'honneur du pavillon et du drapeau qui lui était confié.

Le contre-amiral commandant des forces navales de S. M. dans les Indes-Orientales, et inspecteur de la marine,
E. B. Van Den Bosch,

A Son Exc. le ministre d'État Gouverneur-général des Indes néerlandaises.

Pour copie conforme,
Le secrétaire-général,
C. Visscher.

F.

A bord du pyroscaphe royal le Bromo, *en rade de Bléling, le* 28 *juin* 1846.

J'ai l'honneur de faire à V. E. le rapport suivant sur les événements de ce jour dans à l'expédition de Bléling:

Après que tous les chaloupes désignées pour le débarquement eurent été envoyées la veille vers les navires de transport, ceux-ci se trouvèrent, ainsi que le prescrivaient mes instructions, aujourd'hui à la pointe du jour, snr 4 lignes de front vers l'endroit du débarquement. Dès qu'il fit assez jour pour distinguer la plaine, où aucun ennemi ne se montra, je donnai aux chaloupes désignées pour le débarquement le signal d'aborder, et aux navires, celui d'ouvrir le feu contre l'ennemi, c'est-à-dire contre les *bentings* (fortifications) derrière lesquels l'ennemi se tenait caché.

Vers les 7 heures, toutes les troupes du gouvernement, avec quatre pièces de canon, les chevaux de l'artillerie et tous les accessoires, étaient débarquées, et elles s'établirent aussitôt dans les rizières; les chaloupes allèrent ensuite chercher les troupes auxiliaires, les bagages, etc. des bâtiments qui avaient également débarqué vers les 8 heures et demie. En ce moment se montra une grande force ennemie sortant de la forêt à l'est de la plaine, mais qui fut dispersée par le feu bien nourri de la frégate royale la *Ceres* qui, suivant les ordres de V. E., avait pris ce poste, et qui fut d'un grand secours pour les troupes débarquées; tandis que du côté de l'ouest de la plaine, je fis bombarder les *bentings* avec les canons de la *Ceres* et ceux des schooners le *Huzaar* et le *Windhond;* l'ennemi se défendit vaillamment au moyen de pièces de petit calibre que nous n'avions pas d'abord aperçues. C'est grace au peu d'habileté de l'ennemi à se servir avantageusement de cette artillerie, que nous avons pu conserver notre position, sans courir le danger de voir la moitié de mon équipage mise hors de combat.

A dix heures un quart j'entendis nos tirailleurs s'approcher du principal *benting* près de la rivière, et peu après je vis donner le signal convenu avec le lieutenant-colonel Bakker (incendier quelques maisons) afin de mettre toute la prudence nécessaire dans la direction de notre feu. Aussi depuis une demi-heure le *benting* avait-il été réduit au silence et abandonné, et j'y expédiai 70 hommes de l'équipage pour enclouer les pièces de canon qui se trouvaient dans le *benting*, et, s'il était possible, en prendre possession avec l'aide de nos tirailleurs et s'y maintenir jusqu'à l'arrivée des autres troupes. Cette tentative ne réussit pas: l'ennemi, qui avait fait reculer un instant les tirailleurs, dès

qu'il eut aperçu nos chaloupes aborder, se jeta de nouveau dans le *benting* et reçut nos troupes avec un feu si énergique de mousqueterie et de mitraille, qu'on jugea prudent de retourner à bord. Dans cette attaque nous avons eu quelques morts et quelques blessés; parmi ces derniers se trouve l'enseigne de vaisseau C. A. Vreede, commandant du détachement; toutefois, suivant la déclaration du médecin, la blessure n'est pas mortelle.

A 11 heures et demie nous remarquâmes que nos troupes prenaient possession du *benting;* j'envoyai alors de nouveau à terre le détachement de débarquement comme renfort, et peu après le pavillon néerlandais y fut hissé.

Une partie des troupes s'établirent dans le *benting* afin de servir de point de communication entre le commandant des troupes de l'expédition et les navires, tandis que par une nouvelle attaque des tirailleurs, les pièces placées en batterie plus à l'ouest, furent réduites au silence; deux ou trois de ces pièces furent canonnées par le pyroscaphe royal le *Vesuvius*, le schooner le *Kameleon* et quelques croisières.

Sur la demande du commandant des troupes expéditionnaires de lui prêter assistance pour se maintenir en possession du rivage, on a, suivant vos ordres, mis à sa disposition pour y rester toute la nuit, les forces nécessaires des bâtiments faisant partie de l'escadre auxiliaire.

Il y a eu sur tous les bâtiments de la division de débarquement qui se trouvaient sous mes ordres, quatre morts, quatre hommes mortellement blessés, quatre grièvement blessés et quatorze blessés légèrement, parmi lesquels se trouve blessé mortellement, le lieutenant de vaisseau Van Hoogenhuize, commandant du schooner royal le *Kameleon*, et l'enseigne de vaisseau C. A. Vreede légèrement blessé.

Le capitaine-lieut. de marine, commandant la division de débarquement.

De Smit van den Broecke.

Au contre-amiral commandant de la force navale aux Indes-Orientales, en rade de Bléling.

Pour copie conforme,
Le Secrétaire-général,
C. Visscher.

G.

ORDRE DU JOUR.

Le roi de Bléling (Bali) a porté atteinte à la propriété de la Néerlande; il a insulté notre pavillon et offensé notre gouvernement en violant les traités existants.

N'ayant pas obtenu la satisfaction que j'avais réclamée, le maintien du pouvoir néerlandais et l'honneur national exigeaient que cette arrogance fût châtiée, et que l'offense fût vengée.

Je confiai cette tâche honorable à une partie de notre vaillante armée de terre et de mer dans ces contrées; elle s'en est dignement acquittée; l'expédition préparée avec soin a complétement réussi.

Les troupes de débarquement, protégées vigoureusement par les navires de guerre, ont mis pied à terre, le 28 juin, sans grandes difficultés, et bien que l'ennemi, par le nombre de ses troupes ainsi que par ses fortifications, offrît plus de résistance qu'on ne s'y était attendu, ses positions, tant du côté de la mer que sur terre, furent attaquées avec une telle énergie que la victoire n'a pas été longtemps douteuse; et Bléling, ravagé en grande partie, se trouve en notre pouvoir.

Le lendemain, l'ennemi découragé n'offrait plus qu'une faible résistance, lorsque nos troupes s'avancèrent vers Singa Radja, capitale et résidence du radja de Bléling; le palais (le *Kraton*) de ce prince devint la proie des flammes; lui-même, suivant ce qu'on a appris, accompagné de quelques partisans, se réfugia dans les montagnes.

Les pertes de l'ennemi sont considérables, les champs sont couverts de cadavres.

De notre côté les pertes sont minimes, mais néanmoins déplorables; l'armée et la flotte comptent quelques braves de moins.

Tous les soins possibles seront portés aux blessés qui arriveront ici à bord du navire adjoint à cette fin à l'expédition.

Je félicite du résultat glorieux de ce fait d'armes, l'armée de terre et de mer qui s'est de nouveau si vaillamment acquittée de sa mission; ce sera un devoir bien doux à mon cœur d'en rendre compte au Roi, et dès que j'aurai reçu des rapports ultérieurs plus détaillés, je ferai connaître à S. M. ceux qui ont été dans l'occasion de se distinguer.

En attendant, je témoigne dès à présent ma haute satisfaction aux commandants, officiers et soldats qui ont fait partie de l'expéditon.

Le ministre d'État Gouverneur-général, commandant-en-chef des forces de terre et de mer à l'est du Cap de Bonne-Espérance.

Rochussen.

Pour copie conforme,
Le Secrétaire-général,
C. Visscher.

Outre la communication de ces importants documents, les journaux de Java nous apportent encore la nouvelle suivante:

Le 9 juillet 1846, le commissaire néerlandais a conclu à Bléling avec les princes de Bléling et de Karang-Assam des traités qui sont dejà envoyés à l'approbation du Gouverneur-général. Les principales dispositions de ces traités contiennent, outre le renouvellement de la déclaration que le territoire de ces deux princes forme une partie des possessions néerlandaises dans les Indes, la reconnaissance de S. M. le Roi des Pays-Bas à titre de chef souverain, la promesse de protéger notre commerce, l'engagement de s'opposer avec énergie à la piraterie, et non seulement d'abolir l'usage de déclarer bonne prise en cas de naufrage le navire échoué et le chargement, mais en pareil cas de prêter secours et assistance, moyennant un certain droit de sauvetage pour avoir gardé et conservé le chargement du bâtiment naufragé, et enfin, de soutenir par tous les moyens possibles le gouvernement néerlandais dans ses efforts pour réprimer la piraterie, le rapt et le commerce des esclaves. De son côté le gouvernement néerlandais s'engage envers ces princes, s'ils exécutent fidèlement les conventions qui leur sont imposées, à ne point s'immiscer dans l'administration intérieure de leur pays, qui leur est abandonnée sans aucune condition.

Par un autre traité le prince de Bléling reconnaît qu'il tient du pardon et de la générosité du gouvernement néerlandais la restitution de son pays, dont le gouvernement néerlandais était devenu entièrement seigneur et maître par le droit de la guerre; et il s'engage, en premier lieu, à payer les frais de l'expédition,

ainsi que ceux de construction d'un fort et d'entretien de la garnison qui y sera maintenue comme garantie jusqu'au paiement complet des frais de la guerre; et en second lieu, à abattre dans le délai de trois mois toutes les fortifications qu'il avait élevées et à n'en construire aucune autre sur les mêmes lieux.

Il résulte de correspondances particulières que les Balinais ne pouvaient pas s'imaginer que les Hollandais osassent faire une descente. On dit que M. King, négociant anglais, Sabundar d'Ampanam à Lombok, et qui était de l'expédition d'après le désir des Radjahs de cette île, a rendu un service éminent au commissaire hollandais. Les Radjahs de Bléling et Karang-Assam qui, après leur défaite, s'étaient enfuis dans la montagne, refusaient d'en descendre pour signer les conditions de paix. M. King, quoique vu de mauvais oeil par les princes de Bali, à cause de ses relations avec ceux de Lombok, se présenta pour se rendre auprès des princes fugitifs et les faire descendre de leur lieu de retraite. Il s'y rendit tout seul, sans armes, et sut adroitement pousser les Radjahs à se rendre sur la côte et à ratifier les dispositions du traité, qui mettait un terme à cette guerre. Le Gouverneur-général a écrit à M. King une lettre de remerciements pour ce service important.

D'après d'autres correspondances le Radja de Bléling aurait à payer pour frais de guerre *f* 225,000, et celui de Karang-Assam *f* 75,000.

Les nouvelles particulières que nous avons reçues de Java, donnent encore les détails suivants sur l'expédition de Bali.

«Le kampong (village) de Bléling était défendu au nord, du côté de la mer, par un retranchement composé de deux rangées de troncs d'arbres liés fortement ensemble avec des bambous, et l'espace intermédiaire était rempli de pierres et de claies [1]). Dans ce retranchement on avait menagé des embrasures pour environ 50 pièces de canon de différents calibres près desquelles étaient postés les tirailleurs. Au côté-est du kampong deux batteries étaient élevées et construites de la même manière.

«Il eût été impossible d'attaquer une pareille fortification de front; aussi fut-il décidé de faire canonner le village par les navires, tandis que les troupes de terre débarqueraient plus à l'est.

«Le 28 juin le débarquement se fit avec le plus grand ordre, sous la protection du canon des navires. La première ligne composée de douze chaloupes croisières, sous les ordes de l'enseigne de vaisseau J. F. Van Ommen, avait à bord la 2e colonne des troupes de débarquement; chacune de ces croisières était armée d'une pièce de canon, pour déblayer le rivage, en cas de résistance. Après cette ligne, à 300 mètres de distance environ, venait la seconde ligne composée des grandes chaloupes des navires, commandée par l'enseigne de vaisseau J. F. Sandifort; ces chaloupes avaient à bord la 1re colonne des troupes, et avaient ordre de passer entre la 1re ligne et de commencer le débarquement sous la protection du feu des chaloupes croisières. A cette ligne succédait l'artillerie sur des radeaux remorqués par des pros mayang et enfin suivaient toutes les autres chaloupes disponibles, portant la 3e colonne des troupes et formant la troisième ligne des embarcations sous les ordres de l'enseigne de vaisseau W. C. A. B. P. Arriëns.

«Les troupes débarquées se rangèrent suivant les ordres reçus et se disposaient à tourner le village du côté du Sud; cependant, une masse d'ennemis s'étant montrée sur le flanc droit, rendit nécessaire un changement de front sur la droite. On se forma ensuite sur trois colonnes, en avancant avec beaucoup de peine à travers les rizières.

«La 1e colonne sous les ordres du major C.A. DeBrauw reçut l'ordre d'attaquer Bléling; et les 3e et 2e colonnes, commandées par le major L. A. Boers et le capitaine J. F. Loman, celui de protéger ce corps sur l'arrière et le flanc gauche.

«La 1e colonne, s'avancant au pas de charge sur le village, avait déjà atteint la grandroute, lorsqu'elle eut à endurer un feu meurtrier d'une batterie ennemie qu'on n'avait pas aperçue auparavant. En même temps un grand nombre de Balinais armés de lances fondant sur nos troupes, elles furent contraintes de se replier sur la 3e colonne, qui avait pris position au sud de Bléling. Le lieutenant E. C. F. Happé couvrit ce mouvement de retraite par une fusillade bien nourrie.

«Ce fut pendant cette attaque que le capitaine F. V. Houtbourgh reçut trois coups de lance et un coup de fusil et ne fut sauvé que par le courage et le dévouement du lieutenant Van Weerden assisté du soldat Stevens. Etant arrivé à l'extrémité sud du village on y trouva la 3e colonne ainsi que la batterie d'artillerie, sous les ordres du capitaine W.K.H. Feuilletau de Bruijn, qui avait réussi, non sans bien de la peine, à passer un ravin profond et à se poster très-avantageusement. Le feu bien dirigé de cette batterie tint l'ennemi en échec.

«Pendant ce temps, pour faire une diversion à l'attaque des Balinais, un détachement de marins tenta le débarquement; ces braves furent assaillis par un grand nombre d'ennemis et essuyèrent une perte notable. Le lieutenant de vaisseau L.F. Van Hoogenhuize (commandant du schooner le *Kameleon*) et quelques marins furent tués, et les enseignes de vaisseau C.A. Vreede (commandant du détachement) et J. M. De Jongh et plusieurs hommes furent blessés.

«Cependant la 2e colonne remportait de grands avantages sur le flanc gauche, débusquait l'ennemi de ses positions du sud, emportait quelques batteries; elle profita de ces succès pour avancer et poursuivre l'ennemi, et elle était sur le point d'attaquer un petit village près du kraton (palais du roi) lorsqu'elle reçut l'ordre de se porter au secours de la 1e colonne. Cette dernière colonne renouvela l'attaque de Bléling et fut secondée par les autres troupes. Le feu de l'artillerie chassa l'ennemi de ses retranchements du côté sud, et les obus de la flottille ayant mis le feu dans le village, toutes les positions furent bientôt abandonnnées. L'ennemi prit la fuite de tous côtés et nos troupes bivouacquèrent sur le champ de bataille.

«Pendant la nuit les Balinais tentèrent quelques attaques, mais il furent repoussés.

«Le lendemain nos troupes marchèrent sur Singa-Radja; l'ennemi étant en pleine déroute, elles rencontrèrent peu de résistance; elles livrèrent la capitale aux flammes et revinrent camper devant Bléling.

«Pendant ces deux jours nos troupes se sont couvertes de gloire et ont remporté une victoire complète.

[1] Nous lisons dans une autre relation d'un témoin oculaire :

Ces fortifications avaient une épaisseur de 1½ à 3 mètres et une hauteur de 19 à 20 pieds; en général elles surpassaient de beaucoup l'idée qu'on s'était formée des moyens de défense adoptés par ces insulaires.

« Le 5 juillet le roi de Karang-Assam arriva à Bléling pour faire acte de soumission au Gouvernement néerlandais, et cet exemple a été suivi par le roi de Bléling.

« La population se fiant à notre promesse qu'elle n'avait plus rien à redouter, demeure tranquille et revient peu à peu de l'intérieur de l'île.

« Le gouverneur-général s'est rendu à Bali et a été reçu avec le plus grand enthousiasme par notre armée de terre et de mer.»

(Une autre correspondance nous apprend qu'à la réception de la nouvelle de cette victoire, les habitants des villages de Sangsit et de Tebonkos se sont soumis à l'autorité néerlandaise.)

Dans le *Staats-Courant* (Gazette officielle du Gouvernement) du 29 septembre nous lisons un rapport détaillé de l'expédition de Bali, spécialement en ce qui regarde la part active qu'y a prise notre marine royale. Ce rapport du contre-amiral Van Den Bosch au Ministre de la Marine, confirme les faits dont nous avons fait mention ci-dessus, et en outre, un état des morts et des blessés du corps de la marine. Nous en faisons suivre les noms :

Morts immédiatement ou à la suite de leurs blessures : le lieutenant de vaisseau L. F. Van Hoogenhuize, les matelots européens W. De Kuijp et N. Schravesande, le marinier J. Maat et J. De Bruyn et trois matelots indigènes.

Blessés grièvement : les matelots européens S. Van Veen et C. Rottier, les marins E. C. H. Ebers, J. Aarsen et J. Hamelink.

Blessés légèrement : les enseignes de vaisseau C. A. Vreede et J. M. De Jongh, les matelots européens H. Symens, P. L. A. Louwenstein, W. Van Marle, S. Van Oostrem, H. W. Fortbach, L. Van Den Berg, H. C. Muller, les mariniers J. C. Boijaard, H. A. Versteeg, P. Van Der Stok, P. Keijzer et un matelot indigène.

Les journaux de Java du 8, 11 et 15 juillet, contiennent les détails suivants (que nous empruntons au *Journ. de la Haye*) sur le séjour du Gouverneur-général à Soerabaya :

SOERABAYA, 29 Juin 1846.

Depuis quelques jours les habitants de Soerabaya ont le plaisir de posséder parmi eux le ministre d'État Gouverneur-général des Indes.

Le 26 de ce mois, à la pointe du jour, on signala d'Oedjong Panka, l'approche du *Merapi*, à bord duquel se trouvait Son Exc. La force du flux permit à ce magnifigue navire à vapeur de passer par le détroit de Madura et de se porter, le long du fort dit *Erfprins*, vers notre ville ; Son Exc. fut ainsi à même de juger ce chenal, dont l'écoulement continuel inspire tant d'inquiétude pour le bien-être de notre ville comme port de guerre et de commerce ; nous croyons que ce grave sujet, ainsi que d'autres objets d'une haute importance touchant nos établissements maritimes et la navigation à la vapeur en général, sont la cause principale qui a engagé le Gouverneur-général à se rendre ici en personne. Du reste le moment était fort bien choisi, car le voisinage de cette contrée avec celle de Bali, offre à Son Exc. l'occasion de prescrire d'ici les mesures que les circonstances pourraient exiger.

A 9 heures du matin, le *Merapi* jeta l'ancre devant notre ville et fut salué par les salves d'honneur ; tous les navires qui se trouvaient ici en rade étaient pavoisés de leurs pavillons nationaux. Le résident, le capitaine de la marine, l'inspecteur du port et le commandant de la division militaire se rendirent à bord du pyroscaphe pour complimenter Son Exc. et pour l'accompagner en ville. Descendue a terre, Son Exc. accompagnée du secrétaire-général C. Visscher et de sa suite, prit place dans un magnifique carosse, et, escortée d'un détachement de cavalerie, entra dans la ville au milieu de la population et de la garde communale qui s'était rangée sur la place où devait arriver le Gouverneur. Son Exc. reçut ensuite les autorités civiles et militaires, et les notabilités de la ville.

Le soir, ainsi que les jours suivants, les hauts fonctionnaires et d'autres personnages de distinction furent invités au dîner de Son Exc.; un arc-de-triomphe brillamment illuminé, et la musique de l'état-major qui exécutait les plus beaux morceaux d'harmonie, ajoutaient encore à l'éclat de la fête.

Le lendemain Son Exc. alla visiter différents établissements publics, les entrepôts, les magasins destinés à recevoir les produits coloniaux du pays, etc. La présence du lieutenant-général Cochius et du général-major Van Der Wijck, ainsi que la prochaine arrivée du contre-amiral Van Den Bosch qui a accompagné l'expédition de Bali, nous font espérer qu'on s'occupera de l'importante question des travaux de fortification et du port de cette ville.

Le 28, après avoir assisté au service divin et visité les environs de la ville, Son Exc. a donné une audience publique, et le soir a eu lieu une magnifique soirée dansante.

SOERABAYA, 2 juillet 1846.

Le Gouverneur-général se trouve encore ici, et a continué d'examiner avec le plus vif intérêt tous les établissements dont l'amélioration pourrait contribuer à augmenter notre prospérité publique, ainsi que les travaux de toute la ligne de fortification et la nouvelle caserne de cavalerie.

Hier, Son Exc. accompagnée du lieutenant-général Cochius et du général-major Van Der Wijck, a visité le parc d'artillerie et l'arsenal, le chantier de la marine et les ateliers de fabrication de machines à vapeur et autres mécaniques appartenant à M. Bayer.

Dans l'après midi on signala le pyroscaphe le *Vesuvius*, portant le pavillon du contre-amiral Van Den Bosch, et peu de temps après cet officier arriva à l'hôtel de Simpang, pour apporter en personne la nouvelle de l'heureux résultat de l'expédition de Bali et de Singa-Radja. Le contre-amiral remit entre les mains de Son Exc. les drapeaux pris à l'ennemi.

Un grand dîner eut lieu ensuite a l'hôtel du résident. Le corps de musique fit entendre l'air de *Wilhelmus* et l'air national. Des toasts furent portés au Roi, à la patrie ; son Exc. porta un toast à l'armée de terre et de mer, qui par sa vaillance et sa fidélité vient d'ajouter une nouvelle page glorieuse à nos fastes militaires. Ces toasts furent accueillis avec le plus vif enthousiasme.

Le soir a eu lieu l'enterrement du lieutenant de marine de première classe Van Hoogenhuize, mort des blessures qu'il avait reçues dans les attaques contre les Balinais. Le corps de ce brave marin a été inhumé dans l'intérieur de la citadelle.

Le gouverneur a ensuite rendu visite à madame Bakker pour la féliciter de l'heureux résultat de l'expédition, auquel son mari, le lieutenant-colonel Bakker, a si puissamment contribué.

SOERABAYA, 6 juillet 1846.

Le Gouverneur-général se trouve encore parmi nous et a journellement des conférences, soit avec les autorités de la ville, soit avec les habitants, pour s'enquérir des moyens d'augmenter notre prospérité. Son Exc. a visité tous les environs de notre ville. Hier, elle a assisté à un tournoi donné par les indigènes, auquel 300 personnes ont pris part.

Avant-hier Son Exc. a fait une petite excursion à Grissee, où elle a été reçue avec tous les honneurs dus à son rang. Après avoir reçu les fonctionnaires et les habitants européens, les régents de Grissee, Lamongan et Sedayoe, les chefs des Chinois et des Arabes, Son Exc. a examiné en détail la prison, le port et les tombeaux des

chefs indigènes, si renommés par leur antiquité et leur magnificence, et est ensuite retournée à Soerabaya.

Dans la nuit du 4 est arrivé ici le schooner de guerre royal le *Zephyr*, sous le commandement du lieutenant de vaisseau P. J. Clijver, ayant à bord 40 pièces de canon de bronze, ainsi que des munitions de guerre prises à l'ennemi lors de l'attaque de Bléling et de Singa-Radja.

On attend encore un plus grand nombre de canons de bronze. Les canons de fer qu'on y a trouvés en grande quantité ont été encloués et jetés à la mer.

Soerabaya, 10 juillet 1846.

Le 7 au matin, le Gouverneur-général, accompagné du lieutenant-général Cochius, du secrétaire-général et du résident Pietermaat, s'est rendu à Modjokerto. Le résident-adjoint de Modjokerto, M. Tromp, a été au-devant du Gouverneur-général et a accompagné Son Exc. dans l'inspection qu'elle a été prendre de l'écluse et des travaux hydrauliques de Melierip. Son Exc. a manifesté sa haute satisfaction de ces importants ouvrages.

L'après-midi, Son Exc. a été examiner le nouveau moulin à riz perfectionné, de M. Van Hogendorp; le soir il y a eu un grand dîner chez le résident-adjoint, auquel ont été admis les fonctionnaires néerlandais et indigènes, quelques fabricants et autres notables habitants.

Le lendemain matin, Son Exc. est retournée à Soerabaya par la nouvelle route de Modjosarie, et comme le premier jour, a visité quelques fabriques de sucre.

Le 8 au soir, la société *Concordia* a offert au Gouverneur-général un grand bal que Son Exc. a bien voulu accepter, Le bâtiment et le jardin de la société étaient brillamment illuminés; on a surtout remarqué un arc-de-triomphe avec le chiffre du Gouverneur-général et les armes de Son Exc. placées avec goût au milieu d'un trophée qui décorait la grande salle de la société splendidement éclairée.

Les principaux habitants de Soerabaya, ainsi que les chefs indigènes, les notables Chinois et Arabes, assistaient à cette réunion.

Après le souper, qui eut lieu à onze heures, Son Exc. le Gouverneur-général quitta vers minuit la fête qui dura jusqu'au matin.

Hier, 9 juillet, les sultans de Madura et de Soemanap avec leurs fils, ainsi que l'Adipatti, Régent de Pamakassan furent successivement admis en audience auprès du Gouverneur-général.

La suite qui accompagnait ces princes, était nombreuse et brillante.

Le soir, à 7 heures, a eu lieu à l'hôtel du résident un splendide dîner de soixante-deux couverts. Au dessert, Son Exc. proposa un toast en l'honneur du Roi; les paroles prononcées en cette occasion par le Gouverneur-général excitèrent un enthousiasme général que partagèrent complétement les hauts personnages, qui, comme suzerains du Roi, exercent le pouvoir à Madura.

Le sultan de Madura proposa ensuite un toast à la santé du Gouverneur-général et exprima en même temps les sentiments les plus sincères de fidélité et d'attachement au gouvernement néerlandais et les sympathies les plus vives pour la personne de S. Exc. Le Gouverneur-général répondit à ce toast en proposant celui des princes de Madura qu'il avait le plaisir de recevoir.

Son Exc., dit entre autres choses a ce sujet que déjà ses prédécesseurs lui avaient appris à connaître les brillantes qualités de ces princes et leur fidélité au gouvernement, mais que la conviction qu'il venait lui-même d'en acquérir lui était doublement agréable, aujourd'hui qu'ils venaient d'en donner de nouvelles preuves, en mettant à la disposition du gouvernement des troupes auxiliaires bien exercées qui, sous la conduite de leurs valeureux fils que Dieu a épargnés, viennent de concourir à la glorieuse conquête de Bléling et de Singa Radja. Son Exc. ajouta que les liens qui unissaient les princes de Madura au gouvernement néerlandais, étaient indissolubles; qu'il ne cesserait de compter sur leur fidélité et leur assistance, chaque fois qu'il en aurait besoin, comme à leur tour ils pouvaient compter sur son amitié et sur sa protection, et finit par leur souhaiter une heureuse vieillesse et la continuation d'un règne prospère.

Ces toasts furent suivis du bruit des fanfares et des chants nationaux.

A la splendeur de ce banquet et à la noble cordialité qui y a régné, on a pu juger que cette réunion était aussi agréable au Gouverneur-général qu'à ses illustres hôtes.

Dans le cours de la même journée, Son Exc. accompagnée du général Cochius, avait été visiter le grand hôpital, et avait interrogé avec le plus touchant intérêt les blessés de l'expédition de Bali, tant officiers que soldats et marins qui s'y trouvaient déjà.

Ce matin, le Gouverneur-général a encore visité d'autres établissements publics, savoir la grande caserne, celle des Djayang Sekars, l'église catholique, le magasin d'habillements et l'école de la ville. Son Exc. a exprimé aux curateurs et à l'estimable instituteur Rademaker sa haute satisfaction sur le mode d'enseignement et les progrès des élèves.

Son Exc. s'est aussi rendue au chantier de la marine pour y examiner les canons et autres munitions de guerre conquis à Bali.

On dit que Son Exc. a signé différents arrêtés relatifs à la navigation et à la mise à exécution de ces grands établissements de commerce et de navigation qui sont en rapport direct avec la prospérité et l'avenir de notre populeuse cité; ainsi, tout porte à croire que la présence du Gouverneur-général à Soerabaya aura eu pour cette ville les plus heureux résultats.

Son Exc. donne ce soir son audience d'adieu aux autorités civiles et militaires et se dirige demain matin de bonne heure sur le Probolingo pour y inspecter les travaux du port, et de là s'embarquer à bord du *Merapi*. Avant de retourner à Batavia,le Gouverneur-général se rendra à Bléling pour se convaincre en personne de la situation des affaires de l'expédition et de l'état des négociations.

Au sujet du voyage du gouverneur-général à Bali, on lit dans la partie officielle de la Gaz. de Java du 18 juillet les détails suivants:

Parti de Soerabaya le 11 de ce mois à six heures du matin, Son Exc. le Gouverneur-général, après avoir visité sur sa route une fabrique de sucre, est arrivé le même jour sur les onze heures à Passoeroeang.

Son Exc. a reçu les fonctionnaires et les principaux habitants de Passoeroeang qui s'étaient réunis à l'hôtel du résident, et après y avoir accepté le déjeuner qui lui avait été offert, a continué son voyage.

A la frontière de Probolingo, Son Exc. reçut les traités de paix conclus le 9 avec les princes de Bali et de Karang-Assam.

Arrivée à Probolingo, le Gouverneur-général inspecta les travaux du port et se rendit ensuite à bord du navire à vapeur le *Merapi*, qui se dirigea immédiatement sur Bali-Bléling.

Arrivée le jour suivant à trois heures après-midi dans la rade de Bléling, Son Exc. invita à sa table le contre-amiral commandant des forces navales de S. M. dans les Indes-Orientales et inspecteur de la marine et les autres officiers supérieurs de terre et de mer.

Le même jour, Son Exc. a fait publier aux troupes réunies l'ordre du jour dont nous donnons plus bas la traduction.

Le 13 au matin, le Gouverneur-général a inspecté les troupes et les fortifications conquises sur l'ennemi, et après avoir visité à bord les différents bâtiments de guerre et reçu quelques envoyés de Bléling et de Karang-Assam, Son Exc. a offert un déjeuner aux officiers commandants des troupes de terre et de mer. Quarante-deux personnes ont assité à ce déjeuner, parmi lesquelles se trouvaient les *Pangerangs* de Madura et de Soemanap; Son Exc. a proposé en l'honneur de S. M. un toast qui a été accueilli avec un vif enthousiasme.

Sur les cinq heures de l'après-midi on leva l'ancre et le *Merapi* fit route pour Batavia où Son Exc. est arrivée le 17, à huit heures du matin.

ORDRE DU JOUR.

Officiers, sous-officirs, soldats et matelots, composant l'expédition de Bali!

En même temps que vous commenciez votre glorieuse expédition, je m'occupais non loin de vous d'assurer les mesures qu'il aurait pu être nécessaire de prendre.

Aujourd'hui que vous avez accompli cette tâche d'une manière si éclatante, je me rends au milieu de vous pour juger par moi-même des dangers que vous avez courus, des fatigues que vous avez essuyées et pour vous exprimer tout à la fois l'intérêt que je vous porte, et mon approbation.

Vous l'avez méritée, cette approbation, et vous vous êtes conduits d'une manière digne de vous. Vous avez maintenu l'honneur des armes néerlandaises et rétabli le pouvoir méconnu du gouvernement. Vous avez prouvé ce que peut une bonne discipline unie au courage et à l'amour de la patrie.

C'est au milieu de vous, sur le terrain conquis par votre courage sur l'ennemi et au nom de notre valeureux Souverain, que je vous remercie des faits glorieux accomplis par vous.

Par mon arrêté de ce jour, j'ai promu le commandant des troupes de débarquement, le lieutenant-colonel G. Bakker, au grade de colonel.

Une partie des troupes de l'expéditon restera provisoirement ici pour assurer l'exécution des conditions du traité de paix; l'autre partie retourne dans ses cantonnements.

Si la défense de l'honneur national et des intérêts de la Patrie réclamait encore une fois votre concours, je compte toujours sur vous.

Vive le Roi!

Batavia, 17 Juillet 1846.

Aujourd'hui de grand matin, les saluts d'usage avaient signalé l'arrivée dans la rade du navire à vapeur le *Merapi*, ayant à bord Son Exc. le Gouverneur-général, venant de Bléling.

Le commandant de la rade se rendit de suite au devant du pyroscaphe pour y complimenter Son Exc. et prendre ses ordres; une commission composée du résident de Batavia, du commandant militaire et de l'inspecteur du port s'était aussi dirigée vers la rade, afin d'accompagner Son Exc. jusqu'au débarcadère.

Au moment où Son Exc. le Gouverneur-général, suivi de ses aides-de-camp et de la commission, quitta le pyroscaphe pour descendre dans la chaloupe, les vaisseaux de guerre en rade firent les saluts d'usage que répétèrent les batteries de la côte, dès que la chaloupe entra dans la rivière.

Arrivée au débarcadère, SonExc. fut complimentée par le vice-président du conseil des Indes, le président des deux hautes cours de justice, le directeur-général des finances, et, en l'absence des deux commandants des forces de terre et de mer, par le chef de l'état-major et l'administrateur-en-chef de la marine. Escortée par un détachement de cavalerie, Son Exc. accompagnée du vice-président du conseil des Indes et suivi des hauts fonctionnaires et des officiers qui s'étaient rendus au débarcadère, s'est rendue à son hôtel de Ryswyk, où le Gouverneur-général a été salué par 21 salves d'honneur et reçu par les membres du conseil des Indes, le procureur-général, le directeur des moyens et des domaines, le président de la chambre des comptes, les membres des deux hautes cours de justice, le président du conseil de justice, le commandant et le major de la garde communale (*Schuttery*) de Batavia, les officiers supérieurs de l'armée et de la marine, les membres de la chambre des comptes, les ministres des diverses communions religieuses et les présidents de la factorerie de Commerce et de la banque de Java.

Les troupes de la garnison se trouvaient rangées en haie devant l'hôtel de Son Exc. à Ryswyk, et une partie du corps des *papangers*, au lieu du débarcadère.

La nouvelle de la victoire de Bali a produit partout en Hollande un sentiment bien vif de satisfaction. « Notre armée valeureuse des Indes et notre brave marine (voilà comment s'exprime la *Nouvelle Gazette de Rotterdam*) ont cueilli de nouveaux lauriers. L'expédition a été couronnée du succès le plus brillant. L'honneur de la Néerlande, méconnu par le Radja de Bali, a été sauvé, et la violation des traités par lesquels ce prince reconnaissait la souveraineté néerlandaise, a été sévèrement punie. Les Balinais, au nombre de 30,000, attaqués par 2000 seulement des nôtres, ont été mis en déroute, après avoir essuyé une perte bien importante. Bléling, et la capitale Singa-Radja sont restés en notre pouvoir. Le Radja s'est réfugié dans les montagnes. Une partie de nos troupes restera à Bali jusqu'à paiement entier des frais de la guerre, stipulé par le traité de paix.

« Certes, la patrie a à déplorer la perte de plusieurs de ses défenseurs; mais c'est une consolation pour leurs amis, qu'ils ont trouvé la mort en s'acquitant glorieusement de leur devoir, et en défendant les droits et l'honneur de la patrie.

« Nous aimons à croire que cette victoire aura une influence des plus salutaires sur les populations indigènes de l'Archipel Indien; influence d'autant plus importante, que l'île de Bali est située au milieu de nos possessions orientales, près de Java, dans des parages où notre pouvoir n'a jamais été assez solidement établi (?) et où, surtout dans les derniers temps, il avait reçu des atteintes qui appelaient un prompt, et sévère châtiment.

« Au point de vue commercial le résultat de cette expédition est aussi très-important, Bali étant une île de l'archipel Indien très-peuplée et très-productive. Enfin cette issue heureuse contribuera indubitablement à prouver au monde que la Néerlande n'est pas dégénérée et qu'elle ne se laisse pas insulter impunément. »

La feuille de Commerce d'Amsterdam dit ce qui suit :

« Il n'y a pas de Hollandais qui n'ait appris avec une joie bien légitime la nouvelle importante reçue par voie du Landmail.

« Notre victoire sur les princes pirates de Bali a été complète; ces contrées, d'un intérêt si puissant pour notre commerce et notre influence politique, ont éprouvé la force des armes hollandaises; toute modération était épuisée et toute condescendance ultérieure eût été traitée de faiblesse.

« Honneur à ceux qui ont contribué à cet heureux résultat, hommage à la mémoire de ceux qui l'ont payé de leur vie!

« Des hommes initiés aux circonstances locales n'ont point douté de ce succès; toutefois les nouvelles précédentes étaient de nature à présager des difficultés encore plus grandes que celles qu'on a eu à surmonter. Mais la vigueur qui, en dernier lieu, a présidé à cette expédition, a empêché les Balinais de se fortifier et de s'approvisionner davantage. Déjà l'ennemi n'était point à mépriser; il avait sous les armes 30,000 hommes, bien fournis d'artillerie et de fusils; c'est un peuple plus belliqueux qu'aucun autre dans les Indes; puis il y avait des difficultés de terrain à surmonter; mais des mesures bien combinées, et la conduite énergique des forces de terre et de mer ont triomphé de tous ces obstacles.

« Nous avons déjà fait connaître l'importance commerciale de Bali et la nature locale du pays: nous ne croyons pas devoir en faire ressortir l'intérêt politique. Le premier coup-d'oeil sur la carte le fait voir; c'est une des clefs de nos possessions les plus

importantes, et de la mer de Java. Aussi l'opposition armée, l'insulte au pavillon néerlandais n'y pouvait être tolérée plus longtemps, sans mettre en danger ce qu'il importe le plus a conserver dans ces contrées lointaines, l'influence morale; or, déjà notre modération était mal expliquée. Au surplus ce fait d'armes ne doit pas être considéré isolément; il a une signification plus haute : il prouve que, bien que par suite des vicissitudes du monde on ne puisse assigner à la Néerlande son rang d'autrefois, la Néerlande possède toujours et la volonté et la force de conserver intact l'héritage que lui ont transmis l'héroïsme et les sacrifices infinis de tant d'illustres aïeux.»

— Les dernières nouvelles de Java contiennent quelques renseignements au sujet des affaires religieuses dans la colonie des Indes-Orientales; en voici la substance :

Le Gouverneur-général, ayant reçu un arrêté royal du 9 mai dernier qui retire la nomination royale aux prêtres catholiques A. Grube, H. J. Cartenstadt et J. A. Van Dijk, a pris, sous la date du 18 juillet, les dispositions suivantes :

1°. Cet arrêté royal sera porté à la connaissance des trois personnes qu'il concerne, et l'art. 4 de l'arrêté du Gouverneur-général du 19 janvier dernier (qui avait chargé temporairement les prêtres susdits de la direction des intérêts spirituels des communautés catholiques de Samarang, de Batavia et de Soerabaya) est rapporté à l'instant même.

2°. Les prêtres susdits recevront l'ordre de remettre les biens, deniers et papiers ecclésiastiques aux administrations des églises respectives, lesquelles sont chargées, conjointement avec les chefs des administrations locales, de conserver ces biens, papiers etc. et de prendre soin des églises.

3°. Les mêmes prêtres seront invités, en tant qu'ils ne séjournent pas à Batavia, à se rendre au plus tôt dans cette capitale pour y apprendre les dispositions ultérieures du Gouverneur-général à leur égard; il leur est accordé transport gratuit à cette destination, de sorte qu'ils pourront se servir des chevaux de poste du gouvernement.

— On apprend que M. Senn Van Basel, notre consul-général à Canton, a demandé un congé pour se rendre en Hollande, dans l'espérance d'y rétablir sa santé défaillante.

— Il nous est agréable de pouvoir donner des nouvelles favorables quant à la récolte prochaine du riz. On la considérait comme assurée. Dans la plûpart des résidences le prix moyen était modéré au mois de juin.

— On a des nouvelles plus rassurantes relativement aux fièvres épidémiques qui règnent dans la résidence de Kadoe. Quoique le nombre des malades fût toujours en s'augmentant, la maladie avait perdu de sa malignité et la mortalité était moins grande.

— Aux côtes-sud et est de Bornéo l'on avait commencé l'exploration régulière d'une mine de houilles, à laquelle on avait donné le nom de *de Hoop*. Cette exploration paraît être conduite par le membre de la commission des sciences naturelles le dr. Schwaner, assisté de MM. Von Gaffron et Comblen. Les travaux avaient été entravés d'abord par une maladie qui s'est déclarée parmi les travailleurs; mais on espérait de pousser cette affaire bientôt avec vigueur.

— On mande de Palembang que les démêlés qui avaient divisé pendant quelque temps le sultan de Jambi et le pangerang depatti, Raden Tabon, avaient cessé, le dernier étant venu rendre hommage au sultan.

— La population du district de Semangka, au Lampong, (Sumatra) avait laissé apercevoir une tendance quelque peu hostile, travaillée qu'elle était par de faux bruits concernant le meurtre à Tjikandi Oedik, au mois de décembre dernier.

— Ont été déclarés exempts de droits, à l'arrivée directe de Curaçao par navires néerlandais, aussi les articles suivants : laines, gomme-adragant, arrowroot, pèles d'oranges, nois de cocos, café, confitures, tabac, cigares, tabac en poudre, indigo, bois jaune et huile-carpat. — Résolution de S. Exc. le Ministre des finances, du 1 sept. 1846, n°. 39.

NOUVELLES COMMERCIALES.

LA HAYE, 19 septembre.

Nous avons fait connaître l'acceptation par les chambres américaines, le 3 août 1846, du bill qui exempte de droits d'entrée le café-Java importé des Pays-Bas par navires néerlandais ou américains. Le secrétaire de la trésorerie a adressé, sous la date du 28 août, à tous les receveurs de droits de douane les instructions relatives à l'exécution immédiate de ce bill, et au mode de remboursement autorisé par ce même bill des droits déjà perçus. La circulaire du secrétaire de la trésorerie contient entre autres les dispositions suivantes : le secrétaire de la trésorerie étant autorisé par la seconde partie du bill à restituer à qui de droit le montant des droits qui auraient été perçus depuis le 30 août 1842 jusqu'au 11 septembre 1845 sur le café importé des Pays-Bas par navires américains, chaque receveur des droits de douane devra examiner la validité de la réclamation qui lui sera adressée; cette réclamation trouvée en due forme et conformément aux dispositions de la seconde partie du bill, une déclaration signée du receveur et du capitaine de navire, et dans laquelle il sera fait mention des particularités de l'affaire et du montant de la restitution à opèrer, sera remise au réclamant et envoyée par lui à la trésorerie. Si cette déclaration est trouvée exacte, la réclamation sera vérifiée dans les bureaux de la trésorerie, et après approbation le montant de la somme à payer par la trésorerie sera touché par la réclamant, ou par son agent et fondé de pouvoirs légalement autorisé. Il est dit aussi dans cette circulaire, qu'attendu que cette restitution de droits n'a trait qu'à l'importation qui a eu lieu par navires américains, le département de la trésorerie ne peut appliquer la disposition de la seconde partie du bill qu'aux seuls navires américains.

AMSTERDAM, 21 septembre.

CAFÉ. Les résultats des ventes d'automne ont été plus favorables en général qu'on s'y était attendu. Quoique la Société ne voulût pas donner les sortes ordinaires au-dessous de 20 c. elle n'a pas retenu des 700,000 b. plus de 200,000 environ, qui même auraient trouvé des acheteurs, en diminuant le prix d'un demi-cent. Les bonnes sortes sont vendues et pour quelque lots on a payé $^1/_2$ à 1 cent de bénéfice sur les prix des dernières ventes, surtout pour les cafés verts.

SUCRE. Marché ferme, à cause du peu de provision des sucres de Surinam. La grande sécheresse qui a regné dans cette colonie a produit une diminution dans les importations de 5000 balles en comparaison de l'année dernière; ce déficit pourrait bien

s'élever à 8000 à la fin de l'année. Le sucre raffiné se maintient en bonne position et très-animé; le peu de parties disponibles paralyse les affaires; à livrer elles n'ont pas eu d'importance et le marché est très-faiblement pourvu. Le candi est plus recherché et en hausse.

Thé. Les ventes à la fin d'août ont eu des résultats bien plus satisfaisants qu'on ne l'avait cru. Tout les lots ont trouvé des acheteurs. Bien que les prix fussent toujours peu élevés, ils étaient au-dessus de la taxation.

Quant au *thé chinois*, le marché était toujours très-lourd.

Riz. Les prix ont avancé d'un florin environ. Quoique la consommation ne soit pas très-grande encore, on désire de nouveaux envois, vu la diminution de la provision de notre marché et des marchés à l'étranger. Il vient d'arriver 5000 picols par le *Hertogenbosch* à Dordrecht, qui trouveront bientôt des acheteurs.

Épices. Le poivre, plus demandé; on obient 17 cents pour la bonne qualité. Les prix de la *cannelle-Java* ont diminué de beaucoup à la dernière vente de la Société; on l'attribue au peu d'ordres reçus de l'étranger.

A la vente publique tenue le 17 septembre par la Société de commerce, on a retiré 1000 barils de noix de *Muscade* en un lot à 200 c.; les 560 barils de *Macis* ont été vendus à 185 en un lot; les 500 barils de *clous* retirés à 60 c., en un lot; la *cannelle* de Java a été vendue: n°. 1, 32 fardelles à 200 c., n°. 20, 410 dito à 130 c.; n°. 3, 321 dito à 83; n°. 4, 15 dito de 71 à 75 c. et 4 paquets poussière à 66 c. Des 839 balles *poivre* 590 ont été vendues à $18^1/_2$ et 249 dito 17 à $17^1/_2$ c.

Tabac-Java. Lors de la dernière vente les bonnes sortes ont valu $18^1/_2$ à 21 c. 400 boucauts Kentucky exposés aux enchères, ont été vendus de 9 à $12^1/_4$ c. ou en moyenne à 10 cents. 1323 paquets Java exposés en vente publique se sont tous écoulés de $21^1/_2$ à 60 c. Les 252 autres paquets se sont vendus de $18^1/_2$ à 21 c. pour les sortes saines et les avariées de $13^1/_2$ à $20^1/_2$ c. Les 100,000 cigares Havana ont trouvé preneurs de $f\,40^1/_2$ à $f\,43$.

La provision de tabac en première main se monte à 8375 paquets.

Indigo-Java. Quelque peu demandé; les prix se soutiennent; dans les derniers jours il y avait même tendance à la hausse.

Étain-Banka. Il n'y en a eu que de petites parties de vendues, à raison de $f\,60$; toutefois on tient ferme à ce prix.

Peaux *de vaches de Java*. Presque tous les envois ont trouvé des acheteurs. Les 2500 *peaux de buffle*, expédiées par le *Radius*, ne sont pas encore au marché.

Rotterdam, 21 septembre.

Café. Il ne se faisait presque pas d'affaires avant les ventes de la Société. La Société tient ferme au prix de 20 c., ce qui empêchait un mouvement de baisse plus prononcé; mais cela faisait aussi qu'un grande partie ne pouvait se vendre. Les bonnes sortes cependant trouvaient des acheteurs à des prix assez élevés Ce qui contribuait à tenir les prix si fermes, c'est que la Société donnait l'assurance de ne point mettre en vente les cafés retenus cette fois-ci, et si cela avait lieu l'année prochaine, de ne rien vendre au-dessous des prix actuels. Toutefois l'impressiou favorable, produite par cette assurance, n'était pas de longue durée; car l'on pouvait obtenir de différents numéros à raison de 20 c., même des ventes antérieures. Par suite de l'abondance actuelle de cafés il ne se présente pas de spéculateurs dans cet article. Il n'y a que le café-vert qui soit très-recherché et même on payait $^1/_2$ à 1 c. d'avance sur différentes quantités. — Aux ventes de Middelbourg il y avait beaucoup d'acheteurs.

Résultat de la vente tenue à Middelbourg le 7 septembre:

N°. 1.	7100 balles Java	21 c.	N°. 7.	5459 balles Java	20 c.
N°. 2.	2792 balles Java	20 c.	N°. 8.	2123 balles Java	$20^1/_2$ c.
N°. 3.	2101 balles Java	$19^1/_2$ c.	N°. 9.	840 balles Java	20 c.
N°. 4.	4000 balles Java	20 c.	N°. 10.	577 balles Java	19 c.
N°. 5.	3150 balles Java	$19^1/_2$ c.	N°. 11.	2 balles Java	
N°. 6.	5000 balles Java	20 c.			

le tout a été vendu pour la consommation.

Il paraît que le prix de 20 c. sera celui qui, à quelques oscillations près, restera le prix courant de cette année.

Les transactions en cafés d'Amérique étaient à peu près nulles; point de provision de café-*Brésil*, et pour le *St.-Domingue*, on tient le prix trop élevé ou on le retire du marché.

Les ventes pendant le mois d'août se composaient de:

6000 balles *Java* ord. à bon ordinaire	à 20 c.	
1200 balles *Java* blanc à jaune	à $20^1/_2$	à 24 c.
500 balles *Java* verdâtre à bon verd	à $20^1/_2$	à 26 c.
800 balles *Sumatra*	à $15^1/_2$ c.	
8590		

Thé. Marché très-faible, à cause des importations considérables et les ventes réïtérées qui ont abondamment fourni la seconde main. Cependant on attend encore une cargaison de la Chine par le *Castor*, et des envois ultérieurs; ce qui fait peu espérer de voir se relever cet article. Point de transactions dans le thé-*Java*, hors les ventes de la Société à Amsterdam.

Sucre. Comme l'on s'y attendait, les acheteurs n'ont point fait défaut aux dernières ventes, qui se composaient de 89,918 kranjangs. Toute cette quantité a été placée; les prix allaient en augmentant, de sorte qu'à la fin les prix se trouvaient bien égaux à ceux de la vente précédente. On présume que presque la moitié a été prise pour l'exportation; et pour ce qui regarde l'autre partie, ce sont MM. C. De Bruyn et fils, raffineurs à Amsterdam, qui ont acheté 28,000 lots. Point d'achats par spéculation. L'article ne s'est pas ressenti du mouvement en baisse au marché de Londres.

Voici le résultat de la vente publique susdite tenue le 2 sept. par la Société de Commerce.

	Standard.	Cranjangs.	Vendus — Bon à fort.		Prix M.	Vendus — Faible.		Prix M.	Vendus 25 juin 1846. — Bon à fort. Prix M.	Vendus 25 juin 1846. — Faible. Prix M.
Brun foncé	N°. 1	—	—		—	—		—	—	—
»	2	—	—		—	—		—	—	—
»	3	—	—		—	—		—	—	—
Brun.	4	35	—		—	—		—	f 26 1/2	f 26 1/4
»	5	713	f 27 3/4 à	—	f 27 3/4	f 26 á	27 3/4	f 27 1/4	27 1/2	26 1/4
Brun clair. . . .	6	2656	28 3/4	28 1/2	28 1/4	27 3/4	28 3/4	28 1/4	28	26 3/4
»	7	2349	28	29 1/2	28 3/4	27 3/4	29	28 1/4	28 3/4	27 3/4
»	8	6751	28 1/2	30 1/4	29 1/2	28 1/2	29 3/4	29	29	29
Blond.	9	5828	29 1/2	31 1/2	30 1/4	28 3/4	31 1/2	29 3/4	29 3/4	28 1/2
» »	10	4326	30 1/4	31 1/4	30 1/2	29	31 1/2	30 1/4	31	29 1/4
» »	11	2277	31 1/4	33	31 3/4	30 3/4	31 1/2	31	31 3/4	—
Gris, ...	12	3252	32 1/4	33 3/4	32 1/2	32 1/2	—	32 1/2	32 1/4	—
»	13	7977	32	34	33 1/4	31 1/4	32 1/4	31 3/4	33 1/2	30 1/2
Mi-blanc.	14	10559	32 1/4	35 1/4	34	31 1/2	34	32 1/4	33 3/4	32
»	15	16328	33 1/2	36 1/2	35 1/4	32 1/2	35 1/2	33 1/2	35	32 1/4
Blanc.	16	8859	34 1/2	37 1/4	36	33 3/4	36 1/2	35 3/4	35 3/4	34 1/4
»	17	5257	35 1/2	37 1/2	36 1/2	34 3/4	36	35 1/4	36 3/4	—
»	18	2713	35 1/4	37 3/4	37	36 1/4	38	37 1/2	37 1/2	—
»	19	3118	36 1/4	39	38	37	38 1/4	38	—	—
» , , . . .	20	1376	38 1/4	42	39 3/4	—	—	—	39 1/2	—

Riz. Ferme et presque sans provisions. On a payé au milieu de sept. le caroline nouveau *f.* 17, le vieux *f.* 26. Java pelé de table *f.* 15 à 15 1/2 ; non pelé de *f.* 14 à 14 1/2 , Java pelé *f.* 14 1/4 à 14 1/2 ; non pelé *f.* 13 à 13 1/2 ; Bengale jaune *f.* 10 1/2 d°. blanc *f.* 11 à 12, suivant la qualité.

On a fait de première main 6253 balles Java, par ***Elise Susanne***, à *f.* 12 ; 770 halles Java blanc par ***Ceres***, à *f.* 13 et 400 barils ordinaire Caroline nouveau à raison de 15 à 17 1/2.

Les 5268 balles Java, par ***Anthony***, tenus à *f* 13, forment troute la provision en première main. On attend chaque jour un enfort de 3200 balles, par le ***Celebes***.

Cet article est très-recherché à cause des nouvelles peu satisfaisantes relatives à la récolte des pommes de terre et du mouvement en hausse aux marchés étrangers, surtout à celui de Londres, où les prix sont *f.* 1 à 1 1/2 au-dessus des nôtres.

Épices. Marché très-calme ; le *poivre* seul était plus recherché.

Tabac *de Java*. Point d'affaires. Toute la provision consiste en 172 paquets, restant des ventes de mai dernier.

Étain-*Banka*. Se tient ferme à *f.* 70 et n'est pas à acheter en dessous de ce prix.

Coton. Il ne se fait rien, faute de marchandise ; il y a pourtant quelque demande.

Indigo. Le Java reste en faveur. Les ventes de la Société auront lieu le 1er oct. prochain.

Batavia, *le* 26 *juillet*.

La situation du commerce d'importation n'est pas favorable. Il se manifeste de plus en plus une tendance à réaliser les provisions de la plupart des articles qui se trouvent emmagasinés depuis plusieurs mois. Voilà ce qui a produit une nouvelle baisse, peu encourageante pour les expéditeurs. Ce mouvement est surtout bien prononcé dans les *toiles*. — Il y a eu quelques difficultés pour ce qui regarde la fixation de la quantité des traites demandées pour le mois de juillet, quantité qui se trouvait être le double de celle requise au mois précédent. Bien que d'abord le gouvernement eût refusé la somme désirée (*f* 650,000), elle a été accordée depuis. Cette hésitation pourtant n'a pas produit un effet salutaire.

— Le 4 juillet a eu lieu à Batavia une vente de 200 picols clous de girofle, qui ont rapporté, en moyenne, *f* 86.75 par picol.

Le 11 juillet a eu lieu une vente publique de nids d'oiseaux, pour compte du gouvernement : en voici les résultats :

par 1/2 picol 1re qualité *f* 3400,37
2e qualité 2718,68
3e quali.é 1407,05

La quantité mise en vente a été de 1re qualité 1000 kilos .
2e qualité 875 kilos 3e qualité 1375 kilos

Notre marché a présenté les derniers mois peu d'activité.

Café-*Java* : se soutient à *f* 18 ; comme des bruits se répandent d'une diminution dans les droits de sortie, les teneurs se tiennent fermes, d'autant plus que les cafés de l'intérieur commencent à arriver. — On a pris ce mois 3500 à 4000 picols de café-***Padang***, pour ordre américain, à *f* 12 et 1/8 ; pour un seul lot de qualité inférieure on a payé *f* 12 1/2.

Sucre. De la récolte nouvelle il n'en vient à notre marché que des fabriques chinoises dans les environs de Batavia ; il trouve des acheteurs à *f* 12 1/8 ; le bon Jacatra et le Bekassie blond ordinaire à *f* 13. L'opinion est toujours favorable à cet article ; 5/m. picols sont à livrer à Soerabaya ; au mois de décembre et de janvier prochain, on a offert vainement *f* 13 pour le N°. 16 et *f* 11 pour N°. 12, avec une petite avance.

Riz : très-rare au marché ; il se soutient au prix de *f* 140. La récolte nouvelle commence à nous arriver. On n'en charge presque point pour l'Europe.

Arac : d'après les contrats à terme le prix en est de *f* 45 ; cependant la ***Susanna Maria Catharina*** a reçu une cargaison de 150 leggers environ, pour compte particulier, à raison de *f* 46.

Poivre : plus offert, ainsi que

Le Gomme Dammar, dont les bonnes qualités sont cotées maintenant à *f* 16.

Gomme-Benzoin : il y en a une petite quantité au marché à *f* 90.

Peaux. Peu d'affaires. Notre provision est restreinte aux peaux de buffles, à raison de *f* 200.

Cours d'Echange, 95 pct.

LES FRUITS DE JAVA.



Dessiné d'après nature par J. Schnell.

Lithographie de C.W. Mieling à la Haye.

1. Doeren ou Kadoe (*Durio zibethinus*)
2. Mangies ou Mangoe (*Garcinia Mangostana*)
3. Doekoe (*Lansium domesticum*)
4. Jamboe bol (*Jambosa macrophylla*)
5. Jamboe biedji (*Psidium pyriferum*)
6. Jamboe ayer (*Cerocarpus aqueus*)
7. Salak (*Zalacca edulis*)
8. Nangka (*Artocarpus integrifolia*)
9. Ramboutan ou Toentcen (*Nephelium lappaceum*)
10. Bliembing manies (*Averrhoa Carambola*)
11. Boea nonna (*Anona reticulata*)
12. Sirie Kaya (*Anona asiatica*)
13. Soekon ou Tiemboel (*Artocarpus incisa*)
14. Manga minjala (*Mangnifera indica*)
15. Manga wangie (*Mangnifera var.*)
16. Manga kawehneh (*Mangnifera var.*)
17. Namnam (*Cynometra Cauliflora*)
18. Djerock matjan (*Citrus Decumana*).
19. Semanka (*Citrullus vulgaris*)
20. Pisang (*Musa paradisiaca*)
21. Djerockmanis (*Citrus lamettiformis*)
22. Djerock djepan kitjil (*Citrus nobilis var. microcarpa*)
23. Klappa (*Cocos nucifera*)
24. Delima (*Punica granatum*)
25. Nannas (*Ananassa sativa*)
26. Bahego (*Cucurbita verucosa*)
27. Katiang peĕĕh (*Parkia speciosa*)
28. Terong boddas (*Solanum esculentum*)
29. Terong hoemboet (*Solanum nigrum*)
30. Nangka hollanda (*Anona muricata*)
31. Gedang ou Papaya (*Carica Papaya*)
32. Teboe ou Tiwoe (*Saccharum officinarum*)
33. Laboe (*Lagenaria idolatrica*)
34. Tarattah gedeh (*Nelumbium speciosium*)
35. Pala (*Myristica fragrans*)
36. Awi apoes (*Bambusa apus et var.*)
37. Boea Saauw (*Sapota Achras*)

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

Le Roi, dans le discours d'ouverture de la session des États-Généraux, le 19 octobre, a dit, entr'autres:

« Je continue d'apporter une sollicitude toute particulière à la prospérité de nos possessions d'outre-mer. Quelques produits y ont été frappés de stérilité, mais la nouvelle récolte s'y présentait sous un aspect favorable.

« Deux princes de l'île de Bali avaient outragé notre drapeau et violé les traités. La valeur de nos troupes de terre et de mer a réprimé cette témérité, rétabli notre pouvoir méconnu, et assuré les intérêts de la navigation et du commerce.

« Nos armées de terre et de mer continuent à mériter mes éloges.

« Le projet d'augmenter la marine de l'État par l'emploi des pyroscaphes de guerre fait le sujet de mes délibérations. »

— Le Gouvernement a communiqué à la Seconde Chambre des États Généraux différents projets de loi, entre autres celui déterminant l'emploi de l'excédant des finances coloniales pour 1845, qui, suivant l'art. 59 de la Loi Fondamentale, doit être réglé par la loi. Il résulte de ce projet de loi, que l'excédant pour l'année 1845 s'élève à la somme de fl. 4,738,311.11$^{1}/_{2}$, qui servira à couvrir en partie les dépenses du budget de l'état de cette année.

L'exposé des motifs qui accompagne ce projet de loi fait connaître que les comptes généraux et supplementaires de l'excédant en question, tels qu'ils ont été réglés par la commission nommée à cette fin, conformément à l'arrêté royal du 29 septembre 1841 et approuvés par l'arrêté royal du 20 juin 1846, porte le total de la somme provenant des ventes des produits des Indes-Orientales à . . . . fl. 32,929,505.35
et les autres recettes à 174,841.18

Total des recettes. . . fl. 33,104,346.53

Sur cette somme il a été affecté aux dépenses suivantes :

a. Rente pour 1845 à la Société de Commerce des Pays-Bas, d'un capital de 10 millions . . . . fl.	450,000.00
b. Restitution à cette même Société pour les versements à la caisse coloniale	8,238,218.21
c. A la même Société le solde du compte d'intérêts courants . . .	247,046.77
d. Numéraire envoyé aux Indes et payé en traites tirées par le Gouverneur-général. . . .	4,000,000,00
e. Pour des marchandises envoyées	2,472.798.00
f. Diverses dépenses coloniales.	2,312,425,96
g. Subside accordé aux Indes-Occidentales . .	561,106.77$^{1}/_{2}$
Transport des recettes.	fl. 33,104,346.53.
h. Subside accordé aux possessions sur la côte de Guinée	100,632.67$^{1}/_{2}$
i. Le retrait des billets de la banque de Surinam, conformément à l'arrêté royal du 25 décembre 1845.	150,000.00
k. Service de remorque sur le Wahal. . . .	33,807.02$^{1}/_{2}$
l. Rentes de la dette des Indes-Orientales pour 1845.	9,800,000.00
Total des dépenses. . .	fl. 28,366,035.41$^{1}/_{2}$

En déduisant les dépenses des recettes, il résulte que l'excédant s'élève à. . . fl. 4,738,311.11$^{1}/_{2}$

laquelle somme a été versée dans la caisse de l'État.

Le rendemeut net des fl. 32,929,505.35 a été obtenu par la vente des produits coloniaux suivants:

Café . .	758,946$^{69}/_{100}$ pic.	à f 0.23$^{35}/_{100}$	la $^{1}/_{2}$ ℔ d. P.-B.	f 13,989,256.64
Sucre. .	760,320$^{18}/_{100}$	» » 0,37$^{91}/_{100}$	» ℔ »	10,242,698.59
Indigo. .	12,421$^{18}/_{1000}$	» » 3,10$^{1}/_{2}$	» $^{1}/_{2}$ N. p. »	3,879,842.10
Noix muscade. .	5,267$^{748}/_{1000}$	» » 2,36	» » » »	1,237,442,72
Macis .	1.244$^{332}/_{1000}$	» » 2,45	» » » »	298,944.85
Clous de girofle.	2,736$^{792}/_{1000}$	» » 0,80$^{1}/_{2}$	» » » »	219,603.14
Canelle.	1,373$^{28}/_{1000}$	» » 1,38$^{1}/_{2}$	» » » »	185,897.51
Savon-Muscat	34$^{92}/_{1000}$	» » 0,6[illegible]$^{1}/_{4}$	» » » »	1,648,94
Poivre. .	3,415$^{4}/_{100}$	» » 0,17$^{1}/_{2}$	» » » »	40,190.41
Id. à queue	118$^{87}/_{100}$	» » 0,32$^{1}/_{4}$	» » » »	3,240.62
Thé. . .	3,997$^{783}/_{1000}$	» » 0,73$^{3}/_{4}$	» » » »	205,062.98
Cochenille. .	282$^{718}/_{1000}$	» » 3,33$^{1}/_{2}$	» » » »	99,952.68
Soie . .	2$^{858}/_{1000}$	» » 14,50	» N. p. »	1,850.69
Gomme élastique	11$^{68}/_{100}$	» » 12,50	» 50 N.p. »	150.14
Étain. .	43,356$^{88}/_{100}$	» » 43,70	» » » »	1.982,652.53
Cuivre japonais.	5,320$^{64}/_{100}$	» » 57,13$^{1}/_{2}$	» » » » .	308,730.87
				fl. 32,697,165.41
Différence en moins des frais fixés par le contrat. .				232,339.94
			Total. .	fl. 32,929,505.35

— Le Roi, par arrêté du 29 septembre, a autorisé le ministre des colonies, M. Baud, à accepter et à porter les insignes de grand'croix de l'ordre de Léopold, que lui a conféré S. M. le roi des Belges.

— S. M. a conféré, par arrêté royal du 1er octobre dernier, les insignes de chevalier de l'ordre du Lion-néerlandais à M. le baron W. R. Van Hoëvell, ministre protestant à Batavia. Tous ceux qui sont quelque peu à la hauteur des travaux scientifiques aux Indes, savent combien elle est méritée, cette distinction. Comme un des rédacteurs d'une des meilleures revues qui aient paru à Batavia, ainsi que par les autres travaux assidus auxquels il s'est livré depuis plusieurs années, M. Van Hoëvell a rendu de grands services aux sciences, services reconnus même à l'étranger.

On annonce la publication d'un nouvel écrit, dû à la plume de ce savant, relatif à l'île de Bali, où il s'efforce de démontrer combien il est désirable de propager de plus en plus le christianisme dans nos possessions d'outre-mer.

— Le Roi a chargé S. Exc. le ministre de la marine d'exprimer aux officiers de la marine MM. Van Raders et D. L. Wolfson la satisfaction du gouvernement pour rapport, que ces Messieurs, ont fait touchant l'industrie et l'agriculture aux colonies françaises et anglaises dans les Indes-occidentales en général, et spécialement sur les différents systèmes de fabrication du sucre.

— M. Lans, inspecteur-général des cultures au Surinam, vient de revenir dans la métropole.

— Le 1er octobre, on a mis en activité de service au Helder la corvette de la marine royale l'*Argo*, commandée par le capitaine de vaisseau C. Van Der Hart. Ce bâtiment doit se rendre aux Indes-orientales pour remplacer la corvette le *Boréas*.

— Le même jour, à Hellevoetsluis, a été également remis en activité de service le brick le *Mercuur*, commandé par le capitaine-lieutenant de marine, baron Van Cats de Raet, et qui est destiné à remplacer aux Indes-occidentales le brick le *Lynx*.

— Le 6 octobre ont eu lieu les premières courses d'essai sur la section du chemin de fer hollandais de La Haye à Delft.

— Le ministre des colonies vient de porter à la connaissance du commerce que l'ordre a été envoyé au Gouverneur-général des Indes-néerlandaises, d'apporter la modification suivante au tarif des droits d'entrée à Java, à Madura et sur la côte occidentale de Sumatra:

Dorénavant les *habillements confectionnés* de laine et de coton, payeront dans la règle un droit d'entrée de 20 pour cent de la valeur, augmentée de 30 pour cent; mais s'ils sont importés par navires néerlandais et pourvus de certificats d'origine néerlandaise, aussi bien pour la *matière première* que pour la *façon*, ces objets payeront seulement 10 pour cent de la valeur, toujours augmentée comme ci-dessus; et, dans le cas où ils seraient importés par navires néerlandais et seulement pourvus d'un certificat constatant la *confection* dans la Néerlande, ils seront soumis à un droit de 12 pour cent.

Le Gouverneur-général devra faire appliquer cette modification à tous les habillements exportés de la métropole depuis le 15 octobre.

— Le journal l'*Overyssel* rapporte qu'un troisième navire ayant à bord des émigrés hollandais pour l'Amérique, est sur le point de faire voile pour le Nouveau-Monde. Le mouvement d'émigration se porte de plus en plus vers les Etats-Unis. Aussi les publicistes hollandais s'efforcent-ils de démontrer la nécessité de le diriger vers nos propres colonies. Un des écrivains les plus populaires de la Hollande, M. Heldring, a traité cette matière à fond dans une publication qu'il vient de mettre au jour. Ce travail est intitulé: *De la colonisation à l'intérieur et à l'étranger par rapport au paupérisme*. Il part du système de classification des pauvres. Il traite de l'émigration aux Indes et la conseille fortement, tant dans des vues d'économie politique, que dans l'intérêt de la civilisation.

— Des publicistes hollandais se sont plaints de plusieurs lacunes dans le mode de l'administration ou de la législation qui entrave le commerce, et ils ont aussi reproché à notre grand commerce et à notre navigation de long cours en général, ce manque d'énergie et d'esprit d'entreprise qui leur pourraient assurer plus d'avantages aux Indes, en dépit même des lacunes ou des vices de législation. Nous en trouvons une preuve nouvelle, dit l'*Overyssel*, dans une communication du directeur des revenus et des domaines, M. Launy, qui se plaint de ce que, contrairement à l'attente qu'on en avait eue, la situation de notre commerce avec la Chine, n'a pas été favorable en 1845. Il s'en faut bien que les résultats surpassent ceux de 1844. Il faut en chercher la cause dans le peu de navires sous pavillon hollandais qui ont visité les ports chinois.

On a lieu de s'en étonner, car le Gouvernement n'a pas cessé de fixer l'attention sur le commerce avec la Chine. Les marchands n'ont pas même voulu profiter des frets élevés qui ont été payés à Singapore pour le transport des marchandises pour la Chine. Les résultats obtenus par le peu de navires hollandais qui ont visité les ports de ce pays, ont prouvé pourtant qu'il y a bien plus de bénéfices à faire en se rendant à la Chine qu'en se tenant exclusivement au voyage entre la métropole et Java.

Les articles de l'Archipel indien les plus recherchés en Chine, sont: le coton de Palembang, le rotin, le tripang, les peaux, la cochenille; les prix de tous ces articles y sont assez élevés.

— Le ministre des colonies, en vertu des ordres reçus du Roi, a porté à la connaissance du commerce que le Gouverneur-général aux Indes néerlandaises a obtenu des instructions pour encourager *le transport du riz pour les Pays-Bas* par navires hollandais, aux mêmes dispositions favorables accordées par la communication officielle de novembre 1845, dispositions qui auront force de loi pendant tout le cours de l'année prochaine.

— Nous lisons dans le *Handelsblad*:

« Il y a quelques jours la nouvelle a été repandue que S. M. le Roi s'était plu à sanctionner les statuts de la Société pour favoriser l'industrie et l'agriculture au Surinam.

Le but de cette Société est d'encourager par l'établissement de fabriques centrales la séparation de l'agriculture des travaux de fabrique aux plantations.

Ce plan a été applaudi généralement après l'ouverture de la souscription; et, bien que l'on ait fait quelques remarques sur des questions secondaires, personne n'a élevé la voix contre le point capital.

Toutefois il y avait une objection qui semblait ne pas être tout-à-fait dénuée de fondement; on avancait que si le plan était si recommandable, les Anglais l'eussent bien adopté dans leurs colonies occidentales.

Or, on a maintenant la certitude que les Anglais ont l'intention d'adopter tout-à-fait le même plan, ce qui résulte d'un écrit publié récemment à Londres.

Cet ouvrage traite de l'établissement de fabriques de sucre centrales dans le district de Metcalf à l'île de Jamaïque, et l'auteur vient de se rendre en Angleterre pour assurer le succès de cette entreprise. Dans la Guyane anglaise aussi, d'après deux brochures de M. v. Griesheim, on pense très-sérieusement à ériger des fabriques centrales.

Au commencement de son ouvrage l'auteur cite l'opinion d'Adam Smith que, d'après les règles d'une saine économie politique dans une société bien organisée, l'agriculteur doit être uniquement agriculteur, et le fabriquant, uniquement fabriquant. Il dit ensuite, qu'aux Indes-occidentales l'on a perdu tout-à-fait de vue cette règle, l'agriculteur y étant en même temps fabriquant, et le fabriquant en même temps agriculteur.

Il dit encore que les frais les plus élevés d'une plantation ne sont point occasionnés par l'agriculture, mais par les travaux de la fabrication; que le concours de l'agriculture et des fabriques dérobe aux plantations un grand nombre de laboureurs; et il résume ainsi les avantages qui doivent résulter de la séparation:

1°. Economie de la main d'oeuvre, en ce qu'on n'a pas besoin des 30 ouvriers au moins qui sont nécessaires dans une fabrique.

2°. Moyen d'envoyer plus de laboureurs aux champs et de planter ainsi plus de cannes à sucre.

3°. Faculté pour les planteurs de s'adonner presqu'exclusivement aux soins de l'agriculture, les fabriques ne donnant plus tant de soucis aux planteurs;

4°. Avantage immédiat d'être déchargé des frais énormes de l'entretien des fabriques;

5°. Augmentation et amélioration du sucre, produit par les appareils nouveaux dont on fera usage dans les fabriques centrales pour la fabrication du sucre;

6°. Avantage pour tous les intéressés aux plantations; car, les plantations produisant plus, les bénéfices augmenteront.

Dans les appendices, qui accompagnent cet écrit, on remarque plusieurs lettres des planteurs les plus influens de l'île de Jamaïque qui tous acceuillent vivement le plan de la centralisation.

Les brochures de M. von Griesheim font entrevoir les mêmes avantages; aussi nous ne les repèterons pas; nous nous bornerons à reproduire le passage suivant, qui nous a frappé: « that a centralisation of the sugar manufactories on the principle mentioned would do away with a host of existing abuses and that for this reason alone it behoves the proprietors of plantations to contribute all in their power towards the founding of such establishments as soon as possible. »

Nous avons cru ne pas faire chose inutile en faisant connaître à nos lecteurs quelques passages d'un écrit intéressant d'un étranger. Certes tout ce qui peut contribuer à éclairer une matière d'un si puissant intérêt, sera acceuilli chez nous aussi; et les fondateurs de la Société pour favoriser l'agriculture aux colonies occidentales trouveront une satisfaction en voyant qu'on partage leurs vues sur cette matière en Angleterre, où assurément on s'entend aux intérêts pratiques.»

— Le 15 octobre, a eu lieu une réunion de membres de la Société pour la propagation des Saintes Écritures à Amsterdam.

M. Domela Nieuwenhuijs a fait le rapport sur les travaux de cette Société pendant 1845. Il en résulte, pour ce qui regarde les Indes, que la Société avait alloué une somme de *f* 1000 pour les écoles de Célèbes et de Timor; que l'on avait envoyé aux Indes une traduction javanaise des Evangiles de St. Luc et de St. Jean, et des Actes des Apôtres; qu'on imprimait l'Evangile de St. Matthieu, traduit en javanais, à Delft, sous les yeux du professeur Taco Roorda; que, par les soins du professeur Veth, on imprimait également en Hollande, et que l'on envoyait en grand nombre aux Indes, le Psautier en langue bas-malais, dont on avait reçu le manuscrit de la Société succursale de Soerabaya; qu'une commission spéciale s'occupait de faire les recherches nécessaires dans le même but afin d'envoyer un député à Célèbes, pour y étudier les langues de Boegi et de Mangkassar, et un autre député, aux pays des Battas (Sumatra).

La Société avait reçu, entr'autres, de la section de Surinam *f* 500; du Cap de Bonne-Espérance, *f* 200; de la Société chrétienne à Soerabaya, *f* 50, et de celle de Batavia *f* 500.

— Un ouvrage intéressant vient de paraître à La Haye, sur le système de défense des colonies néerlandaises, écrit par un ancien officier supérieur de l'armée des Indes. L'auteur y développe comme le meilleur système de défense, non de se borner à l'île de Java seule, mais d'embrasser toutes nos possessions au moyen d'une flotte considérable de canonnières et d'autres petits navires, qui entraveraient les forces ennemies, dans tous les détroits et sur tous les points, où de grands bâtiments ne peuvent être bien utiles. Pour l'île de Java, il veut la défendre par des corps d'armée; et il se montre l'antagoniste du système des forts, qu'il croit être dangereux pour la sûreté de ces possessions lointaines. L'auteur espère qu'on fera un examen approfondi de son système, qu'il a motivé d'une manière calme, digne du sujet important qu'il traite.

— Nous apprenons avec plaisir que M. J. Schnell, à qui nous devons la planche des *fruits de Java*, insérée dans le dernier numéro du *Moniteur des Indes*, a l'intention de faire paraître à Amsterdam ou à La Haye, une collection de six gravures coloriées, en grand format, représentant les principaux fruits des Indes, dessinés d'après nature. Cette collection aura pour titre: *Het Vruchtmandje van Java, of verzameling der voornaamste vruchten der Indische gewesten.* Nous avons eu l'avantage de voir l'ouvrage de M. Schnell, et nous pouvons assurer qu'il ne laisse rien à désirer tant pour ce qui regarde l'exactitude que sous le rapport d'une belle exécution. C'est le premier ouvrage dans ce genre que nous connaissions, et nous pouvons recommander d'avance cet album à tous les amateurs et connaisseurs.

— Les journaux de Groningue rapportent que M. Bakker, le commandant en chef des forces qui ont triomphé à Bali, est natif de cette ville, où son vieux père et d'autres membres de sa famille demeurent encore.

ANNONCES.

Le voyage aux Indes, par le chemin d'Egypte, étant de plus en plus généralement suivi, nous avons cru intéressant de faire connaître à nos lecteurs les derniers programmes des grandes Sociétés, établies en Angleterre, pour le service régulier entre l'Europe et les Indes-Orientales et Occidentales. — Chaque fois qu'il s'opèrera des changements dans ces services, nous aurons soin de les mentionner dans notre journal.

INDES-ORIENTALES.

PENINSULAR AND ORIENTAL STEAM NAVIGATION COMPANY.

Établie et sanctionnée par décret royal en 1840.

Offices, N°. 51, St. Mary-Axe, à Londres, et N°. 57, High Street, à Southampton.

Le port de Southampton est le lieu de départ et d'arrivée des bateaux à vapeur de la Peninsular and Oriental Steam Navigation Company.

Voici les lignes de communication par la vapeur embrassées par les opérations de la Compagnie :

L'INDE ET LA CHINE.

Bombay (en correspondance avec les navires à vapeur de Suez de la Hon E.J.Company).	De Southampton le 3 de chaque mois, à 2 heures P. M. NB. Quand le 3 tombe le dimanche, le départ a lieu à 9 heures, A. M.
Ceylan, Madras et Calcutta.	De Southampton le 20 de chaque mois, à 2 heures P. M. NB. Quand le 20 tombe le dimanche, le départ a lieu à 9 heures A. M.

Pinang, Singapore et Hong Kong.	De Southampton le 20 de chaque mois, à deux heures. P. M. NB. Quand le 20 tombe le dimanche, le départ a lieu à 9 heures A. M.
Malte et Alexandrie; comme aussi Naples, Livourne, Civita-Vecchia, Gènes, etc. en correspondance avec les navires à vapeur de la Compagnie Napolitaine.	De Southampton le 3 et le 20 de chaque mois, à deux heures P. M. NB. Quand les dates marquées ci-dessus tombent le dimanche, le départ à lieu à 9 heures, A. M.
La Corogne, Vigo, Oporto, Lisbonne, Cadix et Gibraltar.	De Southampton le 7, 17 et 27 de chaque mois. Quand les dates marquées ci-dessus tombent le dimanche, le départ est remis au lundi.
Constantinople, Samsoun, Sinope et Trebizonde, touchant à Gibraltar, Malte, Athènes et Smyrne.	De Southampton le 3 de chaque mois, à deux heures P. M. NB. Quand le 3 tombe le dimanche, le départ a lieu à 9 heures A. M.

Le cadre actuel des navires de la Compagnie est comme suit :

	Tonneaux.	Force de chevaux.	Stations.
Hindostan, capt. R.Moresby. J.N.	1800	520	Entre Calcutta, Madras, Ceylan et Suez.
Bentinck, capt. A. Kellock. . .	1800	520	
Precursor, capt. Harris, H. C. S.	1800	520	
India.	1800	300	
Oriental, capt. J. Soy. . . .	1673	450	Entre Southampton, Malte et Alexandrie.
Ripon. (En équipement). . .	1300	450	
Pottinger. (En équipement. . .	1225	450	
Braganza.	1000	300	Entre Ceylan et Pinang, Singapore et Hong Kong.
Lady Mary Wood.	650	250	
Achilles.	1000	420	Pour le service de l'Espagne, de l'Italie et de la Méditerranée.
Tagus.	900	300	
Ariel.	850	300	
Erin	800	280	
Tiber. (En équipement). . .	700	260	
Royal Tar.	700	260	
Montrose.	650	240	
Iberia.	600	200	
Pacha.	550	210	
Madrid.	500	160	
Queen.	450	140	

Pour le passage des voyageurs par l'Egypte.

Atfeh	Bateau remorqueur sur le . .	Canal. de Mahmoudiéh.
	Bateaux pour les passagers, id.	Idem.
Cairo, Lotus	Bateaux à vapeur en fer sur le . . .	Nil.

NOMS DES AGENTS DE LA COMPAGNIE.

En Angleterre.

Falmouth.	W. et E. C. Carne.	Manchester.	E. Langston.
Southampton.	J. S. Sparkes.	Glasgow. .	G. et J. Burns.
Southampton.	T. Hill.		

A l'étranger.

Aden . .	L. Thomes.	Madras. .	Robert Franck.
Alexandrie.	James Davidson.	Malte. . .	O. C. Edmond.
Athènes .	Green et Dixon.	Oporto .	A. Miller.
Cadix. .	Hijos de Pedro de Zulueta.	Pinang. .	
Calcutta .	J. R. Engledue.	Singapore .	Spottiswoode et Conolly.
Ceylan (Galle).	le capit. Twynam.	Samsoun. .	
		Sinope . .	
Constantinople.	Hanson et Ce.	Smyrne. .	W. Longridge.
Constantinople.	Le capitaine B. Ford.	Suez . .	Le capit. W. Lindquist. H. C. S.
La Corogne.	E. Santos, Vice-Consul de S. M.	Syra . .	R. Wilkinson, Consul de S. M.
Gibraltar. .	W. J. Smith.	Vigo. . .	Menendez et Barcena.
Hong Kong.			
Lisbonne	J. Vanzeller et fils.		

LES INDES ET LA CHINE PAR L'ÉGYPTE.

Durée moyenne du passage de l'Angleterre à Bombay, 35 jours, à Ceylan 42 jours, à Madras 45 jours, à Calcutta 48 jours, à Hong Kong 54 jours.

NB. La Peninsular and Oriental Steam Navigation Company fait des engagements pour le passage direct à Ceylan, à Madras et à Calcutta (comme aussi à Pinang, à Singapore et a Hong kong), y compris les dépenses du passage par l'Egypte.

PINANG, SINGAPORE ET HONG KONG, (Une fois par mois).

Par les bateaux à vapeur de la Compagnie (avec un contrat pour la poste aux lettres avec le Gouvernement Britannique).

De Southampton à Alexandrie le 20 de chaque mois, par les navires à vapeur de la Compagnie *Oriental* ou. . . . . .

De Suez à Ceylan par les navires à vapeur *Hindostan*, *Bentinck* ou *Precursor*, et de Ceylan à Hong Kong par les navires à vapeur *Lady Mary Wood* ou *Braganza*.

Tarif général du voyage, y compris le passage par l'Egypte.

	Entre l'Angleterre et Pinang.	Singapore.	Hong Kong.
Pour une place dans une des cabines générales, pour un homme. . .	£ 147	£ 157	£ 182.

Les réglements relatifs aux bagages, etc. sont donnés plus bas.

CEYLAN, MADRAS ET CALCUTTA. (Une fois par mois).

Par les navires à vapeur de la Compagnie avec un contrat avec le Gouvernement Britannique.

De Southampton à Alexandrie le 20 de chaque mois, par les navires à vapeur de la Peninsular and Oriental Steam-Navigation Company *Oriental* et . . . . , et de Suez par ses navires à vapeur le *Hindostan*, le *Bentinck* et le *Precursor* partant environ le 10 de chaque mois.

Un médecin expérimenté se trouve à bord de chaque navire.

Tarif général du passage (y compris le passage par l'Egypte).

	Entre l'Angleterre et Ceylan.	Madras.	Calcutta.
Une place dans les cabines générales pour un homme. . . .	£ 125	£ 130	£ 140
Une place dans les cabines générales pour une dame.	135	140	150
Pour un Monsieur avec sa dame, dans une cabine.	320	330	350

Les tarifs ci-dessus sont augmentés à mesure des agréments que l'on désire.

Enfants voyageant avec leurs parents.

Au dessous de deux ans, l'enfant ne payera que les dépenses du passage par l'Egypte, et du service à bord montant à.	£ 12	£ 12	£ 12
Au-dessus de deux ans et au-dessous de six ans.	47	52	62
Au-dessus de six ans et au-dessous de dix ans.	67	72	82

Domestiques des voyageurs.

Domestiques indiens.	30	35	40
Domestiques européens.	50	55	60

Pour de grandes familles on accorde des diminutions sur les prix ci-dessus marqués.

Le prix du passage comprend le service, la table, les vins, etc. pour les passagers de première classe. Les bateaux à vapeur sont pourvus de literie, de linge, et de tout ce qui regarde la fourniture de la cabine, aux frais de la Compagnie, service compris. Les frais du transport par l'Egypte sont aussi compris dans les prix mentionnés, à l'exception des dépenses de nourriture, d'hôtellerie, et de surplus de bagage, qui sont portés en compte séparé par l'Egyptian Transit Company.

Les domestiques demandant des pour-boire seront destitués du service de la Compagnie.

Le paiement du prix de passage doit avoir lieu, la moitié au moment de l'inscription du voyageur, et le reste quinze jours avant l'embarquement. Le voyageur qui, avant le départ du navire, renonce à la place qu'il a retenue, perd la moitié du prix de cette place.

Bagage. Les voyageurs jouiront dans les navires de la Compagnie seulement, du transport gratuit de leurs bagages dans les proportions suivantes: les voyageurs de première classe jusqu'à concurrence de 3 cwt. (environ 152 kilos) par personne; les enfants et les domestiques $1^1/_2$ cwt. (76 kilos). La Compagnie ne peut s'engager à recevoir un surplus de bagage, à moins qu'il ne soit embarqué à Southampton, trois jours avant le départ.

Le prix du surplus de bagage, est de £ 2 par cwt. (50 kilos) entre Suez et l'Inde, et de £ 1 par cwt, entre l'Angleterre et Alexandrie.

Toute malle ou caisse doit porter le nom du propriétaire et du lieu de sa destination.

Les voyageurs qui mettront des marchandises dans leurs bagages, s'exposeront à les voir saisir par les douaniers. Comme la place du chargement est limitée, aucun bagage ne peut être admis à bord excepté celui appartenant aux voyageurs embarqués.

La Compagnie n'est pas responsable des dommages ou des pertes de bagages, ni des délais accidentels, occasionnés par des circonstances imprévues, ou provenant de circonstances résultant du service des navires du Gouvernement.

Le prix du transport des chiens est fixé à £ 10, non compris les frais de nourriture à raison de 1 sch. (fr. 1,24) par jour et des frais en Egypte.

Passage par l'Egypte.

Le transport par l'Egypte est effectué sous la direction de l'Egyptian Transit Company. M. James Davidson, à Alexandrie, l'intendant général de la Peninsular and Oriental Steam Navigation Company en Egypte, procurera toute assistance et facilité désirable aux voyageurs; ce fonctionnaire, ou un de ses employés, les accompagnera dans ce voyage.

La distance entre Alexandrie et Suez est parcourue maintenant en 60 heures y compris le séjour d'une nuit au Caire, ainsi que les repos aux stations entre le Caire et Suez.

Le voyage se fait comme suit : Première station—d'Alexandrie à Atféh, distance 48 milles, par le canal de Mahmoudiéh, dans de grands bateaux de passage, remorqués par le bateau

à vapeur ***Atféh*** de la Peninsular and Oriental Steam Navigation Company. Seconde station—d'Atféh à Boulac, (le port du Caire) 120 milles, sur le Nil, par des navires à vapeur en fer, fort commodes. Troisième station — du Caire à Suez; 70 milles, dans des voitures de la meilleure construction.

A l'arrivée à Suez les voyageurs se rendront chez le capitaine W. Lindquist H. C. S., l'agent de la Companie, qui prètera toute assistance pour l'embarquement à bord du navire à vapeur en destination de Ceylan, Madras et Calcutta.

BOMBAY, (une fois par mois).

De Southampton à Alexandrie par un des navires à vapeur de la Compagnie (en correspondence avec le bateau à vapeur *l'Iberia*, entre Malte et Alexandrie); pour la poste et les dépèches avec un contrat avec le Gouvernement de Sa Majesté Brittannique, et par Suez à Bombay par les navires à vapeur de l'Honorable East India Company.

Le bateau à vapeur de l'Honorable East India Company transporte les voyageurs et les postes de Suez à Bombay, et part de Suez environ le 22 de chaque mois.

TARIF DU PASSAGE.

De Southampton à Alexandrie.

Une place dans les cabines générales pour une Dame ou un homme. . . . . £ 40 0 0

Enfants voyageant avec leurs parents.

Un enfant au-dessous de deux ans ne payera rien.

Au-dessus de deux ans.	£ 5.	0.	0.
Au-dessus de deux ans et au-dessous de six.	10.	0.	0.
Au-dessus de six ans et au dessous de dix. .	20.	0.	0.

Les enfants au-dessous de six ans n'auront pas droit à des places séparées, mais devront partager celles de leurs parents.

Domestiques des voyageurs.

Domestiques européens	£ 21.	0	0.
Domestiques indiens.	15.	15.	0.

Les frais d'un passage direct de l'Angleterre à Bombay sont comme suit:

	Pour une Dame	Pour un Monsieur.
De Southampton à Alexandrie, comme ci-dessus.	£ 40. 0.	£ 40. 0.
Passage par l'Egypte, par la voie de l'Egyptian Transit Company à Alexandrie.	12. 0.	12. 0.
Passage de Suez à Bombay . . .	60. 0.	55. 0.
	£ 112. 0.	£ 107. 0.

Passage par l'Egypte. (voyageurs pour Bombay).

Comme la Peninsular and Oriental Steam Navigation Company n'a pas de navires à vapeur de Suez à Bombay, elle ne fait des arrangements avec les voyageurs que jusqu'à Alexandrie. Arrivés dans cette ville les voyageurs payeront le montant du passage par l'Egypte £ 12 première classe; £ 8 pour les enfants; £ 10 pour les domestiques (femmes); et £ 8 pour les domestiques (hommes) à l'Egyptian Transit Company. M. J. Davidson, l'intendant en Egypte de la Peninsular and Oriental Company, prètera toute assistance possible aux voyageurs. Pour d'autres particularités, regardant le passage, voir plus haut.

En arrivant à Suez, les voyageurs s'adresseront pour le passage à Bombay dans les navires à vapeur de l'Honorable East India Company, à M. Levick, vice-consul brittannique, et chez le cap. W. Lindquist, agent de la Peninsular and Oriental Company.

MALTE ET ALEXANDRIE, avec un contrat avec le Gouvernement Britannique (en correspondance avec les navires à vapeur de la Neapolitan Company à Malte pour Messine, Naples, Livourne, Civita-Vecchia, Gènes, etc.; et avec les navires à vapeur de S. M. britannique pour les Iles Ioniennes).

Départ de Southampton, pour les voyageurs, le 3 et le 20 de chaque mois.

Départ de Southampton, pour les marchandises, le 20 de chaque mois.

La durée du voyage à Malte est de dix jours environ, y compris six heures de délai à Gibraltar.

Tarif du prix de passage par le navire à vapeur partant le 3 du mois.

	Première place.	Seconde place.	Domestiques.
Entre l'Angleterre et Malte. . .	£. 27. 10. 0.	£ 18. 18. 0.	£ 15. 15. 0.
Entre l'Angleterre et Alexandrie .	40. 0. 0.	26. 0. 0.	21. 0. 0.

Tarif du prix de passage par le navire à vapeur partant le 20 du mois.

Entre l'Angleterre et Malte. . .	34. 0. 0.	23. 0. 0.	15. 15. 0.
Entre l'Angleterre et Alexandrie .	46. 10. 0.	30. 15. 0.	21. 0. 0.

LIGNE D'ESPAGNE.

Pour La Corogne, Vigo ou Oporto, Lisbonne, Cadix et Gibraltar; avec un contrat pour la poste avec le Gouvernement de S. M. britannique.

Les navires à vapeur partent de Southampton à 2 heures P. M. le 7, 17 et 27 de chaque mois.

Quand les dates ci dessus nommées tombent le dimanche, les navires à vapeur partiron le lundi.

Tarif des prix de passage.

		Premiere classe.		Seconde classe.	
		Passage.	Service.	Passage.	Service.
De Southampton à	La Corogne.	£ 10. 0.	10 s.	7. 0.	5 s.
	Vigo. .	12. 0.	10 s.	8. 0.	5 s.
	Oporto. .	13. 0.	10 s.	8. 15.	5 s.
	Lisbonne.	15. 0.	10 s.	10. 0.	5 s.
	Cadix. :	17. 10.	10 s.	11. 15.	5 s.
	Gibraltar.	19. 0.	10 s.	12. 10.	5 s.

Les enfants au-dessous de dix ans, avec leurs parents, paient la moitié des prix ci-dessus marqués; au-dessous de trois ans, ils ne payeront rien.

Les prix marqués comprennent la table et les vins, pour la première classe des voyageurs ; et pour les voyageurs de seconde classe, les provisions sans les vins.

	Pour des voitures.	Des chevaux, excepté le fourrage et les soins.	Des chiens excepté la nourriture.
Prix pour Lisbonne.	£ 12. 12. 0.	£ 10. 10. 0.	s 15.
Prix pour Gibraltar.	13. 13. 0.	11. 10. 0.	20,

Bagage. — Les voyageurs peuvent emporter 2 cwt. (102 kilos environ) de bagage personnel ; pour le surplus ils payeront à raison de 1 s. (fr. 1,24) par pied cubic.

La durée du voyage de Southampton est de trois jours à La Corogne, de cinq jours à Lisbonne et de huit jours à Gibraltar.

(Le gouvernement Espagnol a établi des voitures de poste capables de tenir quatre personnes partant de La Corogne pour Madrid trois fois par semaine et parcourant cette distance en trois jours ; le prix d'une place dans ces voitures est de Rs. 540 ou de £ 5 10 environ.)

LIGNE DE CONSTANTINOPLE.

Constantinople, *Sinope*, *Samsoun* et *Trébisonde*, touchant à *Gibraltar* et à *Malte*.

Tarif du passage à Constantinople . £ 41.
A Constantinople et de retour. . . £ 72.

Le tarif ci-dessus décrit, comprend la table, le vin, le service, etc. et 3 cwt. (152 kilos) de bagage personnel. Le surplus de bagage à raison de 20 s. par cwt. (50 kilos).

Le prix pour les voyageurs de seconde classe et pour les domestiques, sont moindre d'un tiers et comprennent aussi les provisions, mais sans les vins ; et la moitié du bagage accordé aux voyageurs de première classe.

INDES-OCCIDENTALES.

ROYAL MAIL STEAM PACKET COMPANY.

Les navires à vapeur de la Compagnie partent de à 2 heures P. M., le 2 et le 17 de chaque mois, et si ces dates tombent au Dimanche, le départ est fixé au jour suivant.

Offices à Londres. — A l'office de la Compagnie, 55, Moorgate-Street.

Offices à Southampton MM. Duffell et Dunlop.

VOYAGES ATLANTIQUES.

Prix des places.

Départ par bateau à vapeur. **Retour par bateau à vapeur.**

Départ de Southampton ; chaque mois.	DESTINATION.	Une chambre séparée à l'arrière.	Dans une chambre double à l'arrière ou une chambre séparée à l'avant.	Chaque place dans une chambre double à l'avant.	Arrivée à Southampton, chaque mois.	DÉ QUEL ENDROIT.	Une chambre séparée à l'arrière.	Dans une chambre double à l'arrière ou une chambre séparée à l'avant.	Chaque place dans une chambre double à l'avant.
le 2 et le 17	Antigoa	£ 45	£ 40	£ 35	le 7 et le 21	Antigoa.	£ 47	£ 41	£ 35
le 2 et le 17	La Barbade.	42	37	32	le 7 et le 22	La Barbade.	47	41	35
le 2 et le 17	Bermuda	55	50	45	le 7	Bermuda.	35	30	25
le 17	Carthagènes. . . .	60	55	50	le 7	Carthagènes.	55	50	45
le 17	Chagres.	60	55	50	le 7	Chagres	55	50	45
le 2 et le 17	Démérary.	45	40	35	le 7 et le 22	Démérary.	47	41	35
le 2 et le 17	La Dominique. . . .	45	40	35	le 7 et le 22	La Dominique . . .	47	41	35
le 2 et le 17	La Grenade	45	40	35	le 22	Tayal	17	17	17
le 2 et le 17	La Guadeloupe. . . .	45	40	35	le 7 et le 22	La Grenade	47	41	35
le 2	La Havane	56	51	46	le 7 et le 22	La Guadeloupe. . . .	47	41	35
le 2 et le 17	Jacmel.	50	45	40	le 7	La Havane.	50	40	35
le 2 et le 17	La Jamaïque. . . .	50	45	40	le 7 et le 22	Jacmel.	50	45	40
le 2 et le 17	La Martinique . . .	45	40	35	le 7 et le 22	La Jamaïque. . . .	50	45	40
le 2 et le 17	Madère	30	26	22	le 7 et le 22	Madère.	65	60	55
le 2 et le 17	Montse rat	45	40	35	le 7 et le 22	La Martinique. . . .	47	41	35
le 2 et le 17	Nassau.	60	55	50	le 7 et le 22	Montserrat.	47	41	35
le 2 et le 17	Nevis.	45	40	35	le 7	Nassau.	50	40	35
le 2 et le 17	Porto Rico	45	40	35	le 7 et le 22	Nevis	47	41	35
le 2 et le 17	St. Jago de Cuba. . .	55	50	45	le 7 et le 22	Porto Rico.	47	41	35
le 2 et le 17	St. Kitt's.	45	40	35	le 7 et le 22	St. Jago de Cuba. . .	50	45	40
le 2 et le 17	St. Lucia	45	40	35	le 7 et le 22	St. Kitt's.	47	41	35
le 2 et le 17	St. Thomas.	45	40	35	le 7 et le 22	St. Lucia	47	41	35
le 2 et le 17	St. Vincent.	45	40	35	le 7 et le 22	St. Thomas	47	41	35
le 17	Santo Martha. . . .	60	55	50	le 7 et le 22	St. Vincent	47	41	35
le 17	St. Jean de Nicaragna	60	55	50	le 7	Santa Martha . . .	55	50	45
le 2	Tampico	67	62	57	le 7	St. Jean de Nicaragua.	55	50	45
le 2 et le 17	Tobago.	45	40	35	le 7	Tampico.	62	55	50
le 2 et le 17	Tortola	45	40	35	le 7 et le 22	Tabago.	47	41	35
le 2 et le 17	Trinidad.	45	40	35	le 7 et le 22	Tortola.	47	41	35
le 2	Vera Cruz	65	60	55	le 7 et le 22	Trinidad.	47	41	35
					le 7	Vera Cruz.	60	55	50

Pour le grand passage des navires à vapeur—et le reste par des navires à voiles.

le 2	La Guayra	£ 50	£ 45	£ 40	le 7	La Guyara	£ 50	£ 45	£ 40
le 2	Porto Cabello. . . .	50	45	40	le 7	Porto Cabello. . . .	50	55	40
le 2	Honduras.	60	45	40	le 7	Honduras.	60	50	45

Un médicin expérimenté se trouve à bord de chaque navire.

VOYAGES INTERMÉDIAIRES DANS LES COLONIES.

Prix en dollars d'argent.

PLACES.	Antigoa.	La Barbade.	Bermuda.	Carthagènes.	Chagres.	Demerary.	La Dominique.	La Grenade.	La Guadeloupe.	La Havane.	Honduras.	Jacmel.	La Jamaïque.	La Guayra.	La Martinique.	Montserrat.	Nassau.	Nevis.	Porto Cabello.	St. Juan de Porto Rico.	St. Jago de Cuba.	St. Kitt's.	St. Lucie.	Santa Martha.	St. Thomas.	St. Vincent.	St. Juan de Nicaragua.	Tampico.	Tobago.	Tortola.	Trinidad.	Vera Cruz.
Antigoa		30	70	90	105	60	15	30	10	95	115	55	70	55	15	10	† 80	10	60	30	75	10	20	85	20	25	120	* 140	45	20	45	* 135
La Barbade	25		90	105	120	30	20	15	25	105	130	55	70	40	20	25	†100	30	45	50	90	30	15	100	40	15	140	150	15	40	25	145
Bermuda	185	200		135	150	230	190	200	185	60	120	130	100	225	190	180	40	180	230	150	120	180	190	130	155	195	170	115	215	165	215	110
Carthagènes	120	135	140		20	165	125	135	120	75	95	65	50	160	125	115	100	115	165	85	55	115	125	15	90	130	40	130	150	100	150	115
Chagres	140	155	†160	30		185	145	155	140	80	115	85	70	180	145	135	105	135	185	105	75	135	145	45	110	150	20	135	170	120	170	130
Demerary	50	30	115	115	130		45	25	50	115	140	65	80	50	45	50	125	55	55	75	100	55	40	110	65	35	150	160	20	65	30	155
La Dominique	15	30	80	90	105	50		25	10	95	115	55	70	50	10	15	† 90	20	55	40	75	20	10	85	30	20	125	*140	45	30	40	*135
La Grenade	25	25	90	90	105	40	20		25	90	115	40	55	25	20	25	†100	30	30	50	75	30	15	85	40	10	125	135	30	40	15	130
La Guadeloupe	10	30	75	90	105	55	10	30		95	115	55	70	55	10	10	† 85	15	60	35	75	15	15	85	25	25	125	*140	45	25	45	*135
La Havane	135	150	70	80	80	180	140	150	135		60	80	50	175	140	130	25	130	180	100	70	130	140	80	105	145	80	55	165	115	165	50
Honduras	195	210	130	145	160	240	200	210	195	60		140	110	235	200	190	85	190	240	160	130	190	200	140	165	205	160	115	225	175	225	110
Jacmel	75	90	95	55	70	120	80	90	75	60	80		20	115	80	70	85	70	120	30	40	70	80	50	45	85	90	105	105	55	105	100
La Jamaïque	85	100	105	35	50	130	90	100	85	40	60	30		125	90	80	65	80	130	50	20	80	90	30	55	95	70	85	115	65	115	80
La Guayra	60	75	80	120	135	105	65	70	60	110	145	85	85		65	55	† 90	55	10	40	105	55	65	115	30	70	155	*170	90	40	90	*165
Madère	125	100	190	205	220	130	120	115	125	205	230	155	170	140	120	125	†200	130	145	150	190	130	115	200	140	115	240	250	115	140	130	245
Martinique	15	30	80	90	105	50	10	20	10	95	115	55	70	45		15	† 90	20	50	40	75	20	10	85	30	20	125	*140	45	30	25	*135
Montserrat	10	30	70	90	105	60	20	30	15	95	115	55	70	55	20		† 80	10	60	30	75	10	20	85	20	25	125	* 140	45	20	45	* 135
Nassau	155	170	50	105	120	200	160	170	155	20	80	100	70	195	160	150		150	200	120	90	150	160	100	125	165	140	75	185	135	185	70
Nevis	15	35	65	90	105	60	25	35	20	95	115	55	70	60	25	10	† 75		65	25	75	5	25	85	15	30	·125	*140	50	15	50	*135
Porto Cabello	65	80	85	125	140	110	70	75	65	115	150	90	90	15	70	60	† 95	60		45	110	60	70	120	35	75	160	*175	95	45	95	*170
St. Juan de Porto Rico	40	60	65	90	105	90	45	55	40	95	115	55	70	80	45	35	† 75	35	85		75	35	45	85	20	50	125	*140	75	25	70	*135
St. Jago de Cuba	105	120	125	55	70	150	110	120	105	60	80	50	20	145	110	100	85	100	150	70		100	110	50	75	115	90	105	135	85	135	100
St. Kitt's	15	35	65	90	105	60	25	35	20	95	115	55	70	60	25	10	† 75	5	65	25	75		25	85	15	30	125	*140	50	15	50	*135
St. Lucie	20	25	85	90	105	45	10	15	15	95	115	55	70	40	10	20	† 95	25	45	45	75	25		85	35	10	125	*140	40	35	25	*135
Santa Martha	110	125	130	10	30	155	115	125	110	70	90	55	40	150	115	105	95	105	155	75	50	105	115		80	120	50	125	140	90	140	110
St. Thomas	30	45	50	90	105	75	35	45	30	80	115	55	70	70	35	25	60	25	75	10	75	25	35	85		40	125	* 140	60	10	60	*135
St. Vincent	25	25	90	90	105	45	15	10	20	95	115	50	65	35	15	25	†100	30	40	50	75	30	10	85	40		125	* 140	40	40	25	*135
St. Jean de Nicaragua	160	175	†180	50	20	205	165	175	160	80	115	105	75	200	165	155	105	155	205	125	95	155	165	65	130	170		135	190	140	190	130
Tampico	210	225	140	155	155	255	215	225	210	75	135	155	125	250	215	205	100	205	255	175	145	205	215	155	180	220	175		240	190	240	15
Tabago	35	25	100	100	115	20	30	10	35	100	125	50	65	35	30	35	†110	40	40	60	85	40	25	95	50	20	135	145		50	20	140
Tortola	30	45	60	90	105	75	35	45	30	90	115	55	70	70	35	25	† 70	25	7	20	75	25	35	85	10	40	125	*140	60		60	*135
Trinidad	40	35	105	105	120	40	35	15	40	105	130	55	70	40	25	40	†115	45	55	65	90	45	25	100	55	25	140	150	40	55		145
Vera Cruz	205	220	140	150	150	250	210	220	205	70	130	150	120	245	210	200	100	200	250	170	140	200	210	150	175	215	170	115	235	185	235	

Les chiffres marqués de † indiquent l'argent de passage entre les places mentionnés *via* St. Thomas. — Les chiffres marqués de * indiquent l'argent du passage entre les places *via* La Grenade.

DERNIÈRES NOUVELLES DES COLONIES ET DU COMMERCE COLONIAL.

La Haye, 29 *octobre*.

Le *landmail* de septembre qui devait arriver le 22 ou le 23 du mois, ne vient d'arriver qu'aujourdhui, au moment même où nous allions mettre la dernière feuille de notre journal sous presse. Les inondations dans le midi de la France ont occasionné ce retard. Il ne nous reste que le temps nécessaire d'extraire les nouvelles les plus importantes qui nous sont parvenues par le dit *mail*.

La *Gazette de Java* du 22 août contient le texte des traités de paix, conclus le 9 juillet avec les radjas de Bléling et de Karang-Assam et qui ont été ratifiés par S. Exc. le Gouverneur-général.

Par ces traités, qui sont à peu près du même contenu, les radjas déclarent reconnaître de nouveau leurs royaumes comme dépendances des Indes néerlandaises, et S. M. le Roi des Pays-Bas, représenté par son Gouverneur-général, comme leur suzérain. Ils font la promesse solennelle qu'ils ne céderont jamais leurs provinces à aucune autre nation européenne, et de ne jamais conclure aucun traité avec des puissances étrangères, sans le consentement formel du gouvernement néerlandais. Par un des articles d'un traité ultérieur, conclu avec le roi de Bléling, ce prince déclare que le Gouvernement des Indes néerlandaises, par le droit de conquête, est devenu le maître de son royaume et qu'il ne l'a recouvré que par la grâce et la générosité du Gouvernenr-général. En outre ce prince s'engage à payer les trois quarts des frais de guerre qui ont été occasionnés par l'expédition. Le roi de Karang-Assam s'engage de son côté à payer l'autre quart dans ces frais.

Par ces traités, les deux princes nommés s'engagent encore à soutenir, autant qu'il en dépendra d'eux, le gouvernement néerlandais dans ses efforts afin de reprimer la piraterie et de protéger le commerce. Des mesures énergiques ont été prescrites pour l'abolition de la traite des esclaves et pour assurer l'assistance nécessaire aux naufragés à l'île de Bali.

Le gouvernement néerlandais, de son côté, déclare s'abstenir de toute intervention dans l'administration intérieure de ces royaumes, et, pour autant que ces princes observent les articles des traités conclus, de ne pas établir de postes dans leur territoire.

— Le 15 août sont arrivés en rade de Batavia les navires le *Hugo Grotius* et le *Waterloo* ayant à bord le 7e bataillon d'infanterie, sous les ordres du major De Brauw, qui a fait partie de l'expédition de Bali. Ces bâtiments ont fait le voyage de Bléling à Batavia en quatre jours seulement.

— On sait que l'intrépide capitaine Hautbourg, après avoir été blessé grièvement devant Bléling avait été transporté du champ de bataille, et qu'on avait d'abord peu d'espoir de le conserver en vie. Ses compagnons d'armes ont appris avec grande joie que depuis sa situation s'est beaucoup améliorée. Après cette bonne nouvelle cependant, nous sommes désolés d'apprendre que son brave lieutenant J. Van Weerden qui par son courage le sauva à Bléling est mort peu de jours après son retour à Batavia.

— Le Gouverneur-général a promu au grade de lieutenant-colonel les majors C. A. De Brauw et A. A. Frissart; au grade de major les capitaines J. A. Veenhuizen et J. H. Derks.

— Les dernières nouvelles des Lampongs font mention d'une mutinerie contre le pouvoir néerlandais dans le district Semangka. Des bruits malveillants avaient été repandus par rapport au triste évènement à Tjikandi-Oedik, au mois de décembre dernier et l'on suppose que ce soulèvement dans les Lampongs en a été la suite. Le commandant de ce district, en apprenant cette nouvelle, s'est rendu dans la baie de Semangka (dite Keizersbaai), à bord d'une chaloupe croisière, mais il a dû renoncer à debarquer à cause de la disposition hostile des habitants. Certain Dalam Mangkoe Negara, qui déjà une fois avait suscité des troubles, paraît avoir eu la main dans ce mouvement. Le commandant, voyant ses efforts inutiles pour retablir la tranquilité, s'est rendu sur les lieux à la tête de 250 hommes armés. Le 29 juillet il a été attaqué par les revoltés près du kampong (village) de Tioemmengang; cependant il réussit à les repousser et à prendre le kampong, où il fit démolir les retranchements des insurgés. Il en fit autant dans le kampong Tekamponghalam dont les habitants s'étaient rangés du côté de Dalam Mangkoe Negara. A la suite de ces succès, le commandant espérait être à même de retablir bientôt la paix dans tout le district.

— Par arrêté du 29 juillet dernier, le Gouverneur-général a déclaré entièrement libre de droits l'exportation du bois de sandal, à l'île de Timor.

— Nominations par S. Exc. le Gouverneur-général: directeur des cultures M. L. W. H. De Munnick, inspecteur des cultures; secrétaire de la résidence de Pékalongan, M. L. N. van Meeverden; commandant de Boele Comba et Bonthain (Célèbes) M. J. F. Scholten, commandant-adjoint dans les districts des Lampongs; pasteur de l'église protestante à Padang, M. F. C. Van Der Meer van Kuffeler, pasteur à Soerakarta; pasteur à Soerakarta, M. J. F. G. Brumund, pasteur à Padang.

— Décédé à Batavia M. J. C. Romswinckel, ancien conseiller des Indes.

— On sait que S. E. le Gouverneur-général M. Rochussen, lors de son séjour à Soerabaya, s'est empressé de prendre connaissance en personne de la situation des ouvrages de ce port de commerce et de guerre, et de conférer avec les commandants du génie et de la marine pour se décider sur les grands travaux à exécuter pour le bien du commerce et la défense de ce point important. On apprend maintenant que S. Exc. vient de nommer deux commissions, pour faire un examen ultérieur sur les lieux, et pour aviser aux meilleurs moyens de réaliser les améliorations dont on a reconnu l'urgence. Sont nommés membres de la première commission, chargée de l'examen à Soerabaya, MM. Velsberg, capitaine de vaisseau, surintendant pour la navigation à vapeur aux Indes; Geil, ingénieur du Waterstaat; Dibbets, major du génie; et Jansen, enseigne de vaisseau. La seconde commission, qui sera chargée de l'intendance supérieure, et qui résidera à Batavia, est composée de MM. le lieutenant-général Cochius, commandant en

chef de l'armée des Indes; le général-major Van Der Wyck, chef du génie; le contre-amiral Van Den Bosch, commandant en chef de la marine royale, et Tromp, ingénieur en chef du Waterstaat.

— Démission honorable et pension ont été accordées au capitaine du service des Indes-Orientales, H. H. C. A. Von Aussen Janssen, se trouvant en congé dans la mère patrie.

— Le lieutenant F. R. de Seyff, du 5e régiment d'infanterie, est placé dans l'infanterie de l'armée des Indes, et sont nommés officiers de santé de 3e Classe MM. J. J. Lindgreen et J. G. X. Broekmeijer.

— D'après des nouvelles particulières, données par le journal l'*Overyssel*, M. Weddik, ancien commissaire-inspecteur à Bornéo, Riouw et Linga, nommé récemment gouverneur de la première île, avant de se rendre à son poste, fera encore un tour aux Moluques, en qualité de commissaire. Le brick le *Pylades* serait destiné pour ce voyage.

— On écrit de Banjermassing que M. Lambert Pierre Camblin de Liége, ancien employé dans la fabrique de M. Cockerill, qui a pris service dans l'armée coloniale, vient de découvrir des couches de charbon de terre dont la qualité surpasse celle des charbons anglais. Le Gouverneur-général a alloué une somme de 50,000 florins à l'exploitation de cette mine.

— Le 2 juillet dernier, la cour de justice de Batavia a tenu une séance générale, dans laquelle M. J. Van Slingelandt, conseiller de cette cour, qui, à sa demande, venait de recevoir sa pension de retraite, s'est démis solennellement de ses fonctions. D'après la gazette de Java, le président de la cour a rendu l'hommage le plus flatteur au caractère intègre et aux lumières de ce magistrat qui a parcouru une carrière publique d'un demi-siècle. M. Van Slingelandt a répondu d'une manière touchante à ce discours.

— La société pour la propagation des Saintes Ecritures a tenu sa première séance à Batavia, le 10 juillet, sous la présidence de M. H. J. Hoogeveen, membre du conseil des Indes. M. le Dr. Van Hoëvell, a prononcé à cette occasion, un discours qui lui a valu d'honorables suffrages.

— On a formé le projet d'établir à Batavia une *Société d'Harmonie* qui s'attacherait surtout à favoriser l'étude de la musique classique, tant des compositeurs anciens que modernes. Aux personnes qui annonceraient d'heureuses dispositions l'on donnerait l'occasion d'apprendre la musique gratis.

— Le *Singapore free press* donne les détails suivants sur l'expédition anglaise à Bornéo:

«Le commandant de l'escadre, l'amiral Cochrane, arrivé devant Bornéo Proper, a voulu entrer en pourparlers avec le Sultan, au sujet des violences commises sur les rajahs protégés par M. Brooke. Il demanda à remonter la rivière avec son escadre; mais le Sultan ne voulut donner cette autorisation que pour une seule chaloupe. L'amiral se décida alors à employer des mesures énergiques. Le *Phlegeton* prit cinq navires de guerre à la remorque et leur fit remonter le fleuve. Lorsque les navires se furent approchés des forts, les Malais firent feu de leur artillerie, tuèrent deux matelots anglais et en blessèrent sept. Le *Phlegeton* répondit par des fusées et des boulets.

» Les matelots du navire l'*Iris* ayant été débarqués, firent une attaque, et, après avoir encloué les canons, démolirent les batteries. Les navires ont continué alors à remonter la rivière jusqu'à la ville de Broeni, où un autre fort, abandonné par les Malais après quelques décharges, fut pris et occupé. Le 10 juillet, un détachement de soldats de marine et de matelots a fait une expédition dans l'intérieur du pays qui a duré quatre jours, mais les Malais n'ont pu être atteints. Après le retour de l'expédition, les navires restèrent encore quelque temps dans la rivière, et quittèrent le fleuve le 25 juillet, allant jeter l'ancre devant Poelo-Laboean. Le butin de guerre consiste en cinquante-sept canons, parmi lesquels vingt-sept sont en beau bronze. L'amiral devait ensuite appareiller pour reprendre la station de la Chine.»

— On mande de Bon-Aire, septembre dernier, que la culture du nopal se trouvait dans une situation très-favorable. Il paraît que cette culture y réussira mieux qu'à Curaçao.

Le produit du sel est très abondant à Bon-Aire.

— Les nouvelles suivantes nous sont parvenues de Surinam:

Pendant huit mois, depuis le mois d'août 1845 jusqu'avril de cette année, cette colonie a été désolée par une sécheresse extrême. Ce phénomène, heureusement très-rare, auquel la population ne s'était pas attendue, a produit beaucoup d'embarras; il était très-difficile de se procurer de l'eau potable pour les hommes et les bêtes, et on a dû recourir au filtrage de l'eau de rivière dans les distilleries de rhum. Toutes les branches de l'agriculture s'en sont ressenties, et la production restreinte des articles du grand commerce a fait retourner des navires sans cargaison, ou bien on les a retenus très-longtemps avant qu'ils pussent être chargés.

Ce qui a pesé surtout sur la population, c'est le manque de vivres; presque sur toutes les plantations il y a des champs de bananes, suffisant d'ordinaire aux besoins tant des agriculteurs que des classes inférieures à Paramaribo; les bananes, aussi bien que les grains, les riz, les légumes, etc., étant perdus pour la plus grande partie, on a dû recourir aux colonies voisines, où cependant l'on ne pouvait faire des achats qu'à des prix très-élevés, la sécheresse y ayant causé de grands dommages à la récolte et par suite des exportations qui avaient eu lieu aux États-Unis.

Toutefois l'état sanitaire de la population n'a laissé rien à désirer pendant tout ce temps; il paraît, au contraire, que les provisions importées des autres colonies, quoique bien chères, y ont influé favorablement; cela prouverait en faveur de l'opinion de ceux qui considèrent l'usage trop fréquent de bananes, comme nourriture principale, comme nuisible, surtout quand on ne laisse pas mûrir ce fruit. L'épidémie qui d'abord avait tant désolé les colons au bord de la Saramacca, avait cessé tout-à-fait, et on ne comptait que peu de malades et de cas de décès.

La saison des pluies, qui commence au mois d'avril, avait eu une influence salutaire sur le règne végétal; il n'y avait plus disette, mais on présageait que les suites défavorables de la sécheresse se feraient sentir encore l'année prochaine.

— Les journaux de Surinam jusqu'à la fin d'août nous apprennent que S. Exc. le Gouverneur commence à faire exécuter les grands travaux projetés pour exciter le zèle de la population libre et pour donner plus d'essor à la culture. Il s'agissait en premier lieu de creuser un canal du Steenbakkers-gracht jusqu'à la Saramacca. Les invitations du Gouverneur, M. le baron Van Raders, aux habitants pour se rendre à ces travaux, furent reçues assez froidement d'abord. Il ne se laissa pas décourager cependant, et, par sa sollicitude personnelle, par la promesse de rénumérations et d'autres moyens puisés dans sa longue expérience, il sut éveiller enfin l'énergie des habitants assoupie trop longtemps. Aussi, dans les derniers jours d'août, on voyait se

présenter aux travaux, plus de 80 personnes qui, bientôt à l'envi, mettaient la main à l'œuvre. Nul doute que les efforts du Gouverneur ne soient couronnés du meilleur succès. Voilà ce que c'est que d'avoir à la tête d'une entreprise un homme capable, et qui ne se laisse pas rebuter par des contre-temps ou par la faiblesse d'esprit des masses. Les journaux de Surinam aiment à voir dans cette entreprise un acheminement à une situation meilleure, si ardemment désirée pour une colonie dont les annales constatent des époques si mémorables de prospérité et de succès. Un grand pas vient d'être fait; l'activité commence à s'éveiller. Il est à désirer qu'elle reprenne de plus en plus son ancienne vigueur; qu'on aide l'habile Gouverneur, tant dans la colonie que dans la métropole, à accomplir le but qu'il se propose, et qu'on ne se lasse pas de combattre les préjugés qui, malheureusement, ont eu une large part dans les causes de la décadence de cette colonie. La Société pour favoriser l'industrie et la culture, qui vient de se former dans la mère-patrie, peut contribuer puissamment à atteindre ce résultat.

— Une publication du Gouverneur de Surinam, en date du 27 août dernier, apporte quelques modifications au mode de procédure en matière criminelle et correctionnelle, en attendant l'introduction d'une réforme judiciaire qui rende l'administration de la justice dans la colonie plus en harmonie avec celle de la métropole. Par cette publication, la procédure se trouve simplifiée: dorénavant toutes les contraventions et tous les délits, contre lesquels la loi prononce une amende ou un emprisonnement d'une année au plus, ou des dommages-intérêts, seront jugés par une commission prise dans le sein de la cour de justice établie à Paramaribo, dite la cour des petites affaires, sauf appel, et à l'exception des causes qui devront être jugées par la cour, en vertu de dispositions spéciales.

Pour les délits ou affaires de nature correctionnelle, dont la cour a connaissance, et qui sortent des limites de la compétence de la commission pour les petites affaires, tant pour les personnes libres que pour les esclaves, ils seront jugés dorénavant, après avoir été instruits par des commissaires, d'après le mode de procédure prescrit par le réglement des anciens tribunaux pour les petites affaires, du 21 juillet 1828.

La cour prononcera toujours dans ces délits.

La cour pourra donner le pouvoir au ministère public de rendre applicable le même mode de procédure aux affaires de simple vol et de désertion d'esclaves, sans circonstances aggravantes.

— M. J. Ellis, commis en chef à la secrétairie-générale de Surinam, vient d'être nommé secrétaire du conseil pupillaire.

— Le 8 août, est décédé à l'établissement de Groningue (colonie de Surinam) M. J. Van De Grampel qui, depuis une année seulement, remplissait les fonctions d'administrateur en second de la colonisation européenne au Surinam.

— L'officier de Santé 3e Cl. de l'armée en Hollande M. J. Corver, a été nommé Officier de Santé 2e Classe dans l'armée des Indes-Occidentales.

NOUVELLES COMMERCIALES.

AMSTERDAM, 21 *octobre*.

CAFÉ. Peu d'affaires. Mouvement en baisse; les prix de Java ordinaire tombaient de 20 c. à $19^1/_2$, puis à 19 c. On ne s'attend pas à une situation meilleure cette année.

Les verts sont assez fermes cependant; surtout le Sumatra vert est recherché; il est coté à $15^1/_2$.

On a fait de première main 1000 balles St.-Domingue à 18 cwt.

SUCRE BRUT. On n'a rien fait en dehors des ventes publiques de Surinam; depuis ces ventes, on a fait diverses parties des lots retirés aux prix des enchères. On cote: Surinam *f* 22 à 31; Havane brun et blond *f* 25 à 37; blanc *f* 38 à 46; Brésil Muscovadoes *f* 23 à 34; dito blanc *f* 31 à 37; Java *f* 24 à 39; Manille *f* 25 à 34.

Plus tard on a fait encore 200 barriques Surinam de *f* 26 à 29; les autres, sans affaires. — D'abord on s'attendait à une hausse, mais l'annonce d'une vente de 48,817 kranj. et 195 caisses Java, par la Société de Commerce, vente de beaucoup plus grande qu'on ne l'avait attendu, fit fléchir les prix.

Raffinés. Dans le commencement du mois, la demande était bien restreinte; on n'a fait qu'une partie lumps à vapeur livrables en novembre. Depuis, les raffinés ont repris de l'activité; on a enlevé tout ce qui était disponible en novembre et au comptant; les prix n'ont pas subi de variations.

THÉ. Marché très-faible. On a fait quelques parties *Congo*, à 70c.

Le 14, il y a eu une vente de thés provenant des lots retenus aux ventes antérieures.

La seconde main est très-bien fournie; les prix du thé-*Java* sont très-faibles. Le *Thunkay* entreposé, un peu recherché.

RIZ. On a écoulé, le 13 octobre, aux enchères 5,300 balles Java blanchâtre non pelé à *f* 12 les parties saines, et de *f* 10 à $11^3/_4$ cond. de Rotterdam, les parties avariées. — Puis les 1,860 sacs Java ord. blanchâtre ont été payés *f* $12^1/_4$.

La demande reste assez suivie pour la consommation, voir même pour l'exportation. Le 17, le Caroline *f* 16 à 17, de table pelé *f* $14^1/_2$ à 15, Java pelé *f* 13, non pelé *f* 12; Italie *f* 11 à $11^1/_2$; Madras *f* $10^1/_4$, Siam *f* $9^3/_4$. — Dans les derniers jours on a reçu par le *Brazil* 3000 picols de Batavia, et par le *Francis Whitney* environ 7500 ℔, qui sont encore intactes. En général les prix ont diminué depuis le mois dernier d'environ *f* 1.

ÉPICES. Sans affaires importantes. *Noix de muscade*, no 1 250 à 245 c., 2e et 3e sortes 185 c. et 4e sorte 80 c. *Macis* D. 215 à 210 c. *Clous de girofle* 65 à 70 c. *Canelle de Java :* plus demandée; 10 à 15 c. au-dessus des prix de la dernière vente.

TABAC. Moyenne des parties livrées au marché: $31^3/_4$. A ce prix environ, on a fait 1200 paquets Java. On vient de recevoir 1231 paquets par le *Leeuw* et 2730 par le *Brazil*.

COTON. Demande animée à des prix en hausse. On a vendu dans le commencement du mois 96 balles Amérique avarié de $26^1/_2$ à 31 c. Les détenteurs exigent des prix trop élevés.

COCHENILLE-*Java*. 10 à 20 c. au-dessus des prix de mai dernier.

INDIGO-*Java*. Recherché; mouvement en hausse. (Voyez le résultat de la vente à Rotterdam ci-dessous.)

ÉTAIN-*Banka :* le prix reste à *f* 60; peu de demandes. En dernier lieu il paraissait reprendre de l'activité.

PEAUX. — Voici le résultat de la vente du 30 Sept. où tout s'est couramment vendu :

1055	pièces Fernambouc et Bahia salés secs.	de 22	à $28^1/_2$	c.
757	» » » »	» 22	» 30	»
385	» B. A. salés, Newfoundland et Nouvelle Orléans . . .	» 11	» 17	»

946 pièces	Java salés secs, les sains .	. de $31^{1}/_{2}$	à $39^{1}/_{2}$ c.	
	les avariés.	. » 20	» $33^{1}/_{2}$ »	
202 »	Fernambouc et Bahia. . .	. » 19	» $22^{1}/_{2}$ »	
27 »	Carraques.	. » 19		

ROTTERDAM, 21 *octobre*.

CAFÉ. La contenance ferme de la Société de Commerce n'a point produit l'effet qu'on en attendait. Il n'y avait pas de demandes, quoique l'on pût acheter à raison de 20 c. Au prix de 19 c., seulement les acheteurs commençaient à se montrer. Les verts sont plus recherchés. ***Sumatra***, 15 à $15^{1}/_{2}$ c. ***St. Domingo***, 17 à $17^{1}/_{2}$ c. extr. On a reçu une cargaison de ***Brésil***, de 2700 balles : comme ce café manquait totalement, la moitié de cette cargaison a été placée sans peine, à $19^{3}/_{4}$ c. extr.

Les ventes de café se sont montées à 188,800, au mois de septembre dernier.

Stock de la Société dans tous les ports le 1er octobre : 494,300 balles, contre 460,500 le 1er octobre 1845.

SUCRE BRUT. Calme ; il ne se présente rien en seconde main, et les parties en première main sont tenues à des prix trop élevés. Les importations se sont élevées du 1er janvier au 30 septembre à 111,850 kranjangs, et le stock en première main est de 9000 kranjangs. Les autres sortes manquent presqu'entièrement.

Il n'y a pas de demandes, et l'on peut difficilement établir la position des prix, qui se dessinera à la prochaine vente de la Société de commerce.

Les affaires importantes qui ont eu lieu à Anvers, ont raffermi la position de cet article.

Stock de la Société dans tous les ports, y compris les quantités mises aux enchères, 70,000 pièces.

Raffinés. La demande est calme ; les affaires seraient plus actives si les raffineurs diminuaient de leurs prétentions. Le candi, très-rare et cher.

THÉ. Prix très-faibles. Voici le résultat de la vente publique qui a eu lieu le 7 octobre :

Importation 1846. — Droit fl. 12. — Marque Drie Gebroeders.

CONGO.			Lots vend.	Lots ret.
34.	200/4k.	66 à 67	25	—
35.	200 »	66 » 67	25	—
36.	101 »	66 » 67	23	—
37.	100 »	86 » 87	12	—
38.	100 »	86 » —	12	—
39.	150 »	86 » 87	19	—
40.	150 »	86 » —	19	—
41.	158 »	63 » 64	20	—
42.	157 »	64 » —	20	—
43.	104 »	63 » 64	13	—
44.	105 »	63 » 64	13	—
KEMPOEI SOUCHON.				
45.	72/4k.	104 à 108	9	—

SOUCHON.			Lots vend.	Lots ret.
47.	87/4k.	100 à 101	11	—
48.	104 »	106 » 109	13	—
49.	114 »	74 » —	2	12
50.	114 »	75 » —	—	14
51.	116 »	75 » 77	—	—
52.	117 »	75 » —	—	15
53.	106 »	67 » 68	13	—
54.	106 »	75 » —	2	11
55.	85 »	70 » —	—	11
56.	86 »	70 » 76	11	14
57.	16 »	65 »	2	—
58.	81 »	61 » 62	—	10
PECCO HUNGMOEY.				
59.	7/4k.	99 à —	1	—

RIZ. Plus calme et en baisse, par suite des nouvelles plus favorables concernant la récolte des pommes de terre. Le stock en première main est de 12,500 balles Java et 150 tiercons Caroline.

On a fait de première main 3,157 balles Java blanchâtre par le ***Célèbes***, et 817 par la ***Margaretha Ida*** à *f* 12.

Ferme, mais sans affaires en première main. En seconde main on cote : Caroline nouveau *f* $16^{1}/_{2}$, Java de table pelé *f* 15 ; Java pelé *f* 14, non pelé *f* 13.

ÉPICES. Toujours le même calme. La ***canelle de Java*** ne pouvait pas soutenir la concurrence de celle de Ceylan pour les bonnes sortes, et de la canelle de Chine, pour les sortes inférieures.

TABAC. Peu d'affaires. Les ventes du 14 octobre ont donné le résultat suivant : de 271 boucauts Maryland, 11 vendus à $12^{1}/_{4}$ c., 8 à 12 c., et le restant retiré de 12 à $12^{1}/_{2}$ c., 178 paquets Manille, 5 vendus à $46^{1}/_{4}$ c., et le restant retiré et invendu ; 146 paquets Java, 71 vendus de 24 à $28^{1}/_{2}$ c., et le restant retiré.

INDIGO. Recherché avec tendance en hausse. On n'en acheterait que difficilement avec 5 à 10 c. de bénéfice. — Les nouvelles du Bengale reçues dernièrement par le Landmail ont influé avantageusement sur cet article. Aussi, avant les ventes publiques, 60 caisses environ trouvaient des acheteurs à des prix plus élevés.

La vente s'est faite très couramment et le tout a été vendu dans la proportion suivante avec les prix de mai :

Ord. . . .	de 245 et au-dessous	avec hausse de	20 à 30 c.
Ord. moyen. .	230 à 265	»	15 » 45
Moyen . . .	300 » 340	»	20 » 40
Bon et fin moyen	345 » 375	»	30 » 50
Fin	380 et au dessus	»	50 » 70

Le résultat est le même qu'à Amsterdam, seulement les ord. moyens ont été payés moins chers.

La Cochenille a été vendue de 10 à 20 cents au dessous des prix du mois de mai.

PEAUX. Ont été faits 3000 pièces par ***Elise Susanne*** à $42^{1}/_{2}$ c. Cote : ***Vache*** 35 à 42 c., ***Bali*** 30 à 36 c., ***peaux de buffle*** 19 à 21 c., ***carabou*** 12 à 14 c.

ÉTAIN-***Banka***. On a fait quelques petites parties à *f* 60, et de fortes quantités on ne les obtient pas à $59^{3}/_{4}$.

Stock de la Société à Amsterdam . .	65,135	blocs
à Rotterdam. . .	37,753	»
	102,888	blocs

En outre, il se trouve 2133 blocs en main de particuliers à Rotterdam.

CAMPHRE. Mouvement en hausse, comme aux marchés anglais.

CANELLE de Chine : bonne qualité en caisses 38 à 40 c. ; plus animée.

ROTIN. Plus demandé, à raison de *f* 13 les bonnes qualités.

BATAVIA, 25 *août*.

CAFÉ. Peu d'affaires ; ***Java*** *f* $16^{1}/_{2}$, ***Padang*** *f* 12. — RIZ. Mouvement en hausse ; la 1re sorte du riz blanc on le tient à *f* 140—145, la 2e sorte à 125—130 ; à Soerabaya, blanc *f* 160, et carga *f* 130—140. SUCRE. Demandé, surtout pour l'exportation pour l'Angleterre. — ARACK, *f* 40 la 1re qualité. — GOMME ***Copal***. Abondant ; *f* 16 à 24 p. picol. — PEAUX ***de Buffles*** : on n'en peut obtenir que de petites parties à raison de *f* 155 par 100 pièces de 15 livr. — POIVRE *f* 13 la bonne sorte des Lampongs. — ROTIN : le bon Banjermassing *f* 5 à 6.

CARTE GÉNÉRALE DES POSSESSIONS NÉERLANDAISES AUX INDES OCCIDENTALES, PAR LE Bon P. MELVILL DE CARNBEE, 1846.



Gravé par D. Heyse, à la Haye.

Lith. de A. van der Gant, à Leyde.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

La seconde Chambre des Etats-Généraux, dans ses séances des 26 et 27 octobre, a discuté l'adresse en réponse au discours du trône. Il y est dit, entr'autres passages :

§ 3. C'est avec satisfaction que nous avons appris que les difficultés que notre commerce éprouvait avec les Etats-Unis d'Amérique, par suite des droits élevés dont était frappé le principal de nos produits coloniaux, sont écartées aujourd'hui de la manière la plus désirable.

§ 4. Au sujet du traité de commerce et de navigation conclu dernièrement avec la Belgique, nous croyons devoir exprimer le voeu que ce traité puisse présenter d'heureux résultats pour notre commerce, notre industrie et nos possessions d'outre-mer.

§ 5. Puisse arriver bientôt l'époque où un système de commerce plus libéral ne nous forcera plus à avoir recours à cette protection qu'on a cherchée jusqu'ici dans les traités de commerce et de navigation.

§ 6. Nous espérons que la prochaine récolte dédommagera nos colonies de la stérilité qui, l'année dernière, a frappé quelques-uns de leurs produits.

§ 7. La prospérité de ces colonies est pour nous du plus haut intérêt; nous attachons un grand prix à ce que rien ne soit négligé de ce qui peut améliorer leur situation intérieure, établir sur un bon pied leurs rapports avec la métropole et conserver intactes ces possessions si riches des Pays-Bas.

§ 8. Aussi avons-nous appris avec joie, relativement à l'île de Bali, que l'outrage fait à notre pavillon et la violation des traités n'étaient pas restés impunis, mais qu'on avait rétabli le pouvoir méconnu et assuré en même temps les intérêts de la navigation et du commerce. Nous exprimons avec empressement nos remerciments et notre reconnaisance aux troupes de terre et de mer qui ont contribué à ce résultat d'une manière si glorieuse. »

Lors de la discussion sur le § 7, M. Van Rijckevorsel a pris la parole. Il regrette l'absence des ministres. Il aurait voulu demander des éclaircissements sur ce qui s'est passé à Bornéo. Il rappelle que l'année dernière il avait interpellé le gouvernement au sujet de l'établissement des Anglais dans cette île. S. Exc. le ministre des colonies avait répondu que notre gouvernement avait demandé là-dessus des explications au cabinet britannique. Depuis on a appris qu'une expédition anglaise avait attaqué et démoli plusieurs forts des princes indigènes, et avait pris un grand nombre de pièces de canon. L'orateur désirerait savoir si M. Brooke, qui a conduit cette expédition anglaise, doit être considéré comme simple particulier, et ce qu'on a fait de notre côté au sujet de cette entreprise importante. L'orateur se borne à faire ces questions, afin que les ministres soient à même d'y répondre ultérieurement.

M. Van Goltstein applaudit à ce paragraphe de l'adresse, qui contient de grandes vérités sur lesquelles il importe de fixer l'attention du gouvernement. En développant ses idées, l'orateur émet l'opinion que la situation des colonies laisse beaucoup à désirer. Pour les colonies occidentales, il se fonde sur le rapport, fait dans l'avant dernière session, et où se trouvent constatés les embarras qui ont résulté des vices d'administration. L'orateur demande l'abolition de l'esclavage dans nos possessions de l'Amérique. Dans les Indes-Orientales aussi des difficultés ont résulté du système qu'on y a adopté. De grandes améliorations y seraient à désirer. Le pouvoir temporel s'est immiscé même dans les affaires de religion. L'orateur insiste sur l'établissement d'institutions plus libérales, de garanties plus solides pour la liberté personnelle et la sûreté des biens, et il finit par des considérations sur la saine économie politique, qui demande que les colonies ne soient point exploitées pour ainsi dire en faveur de la métropole, mais traitées en sociétés dont les intérêts ne doivent point être frustrés.

M. Duymaer van Twist, membre de la commission de la rédaction de l'adresse, répond que la commission s'est efforcée de laisser intacte la question fondamentale et de rédiger ce paragraphe d'une manière prudente, afin de ne point soulever des questions qui certes ne sauraient être décidées par une adresse.

La Chambre a approuvé cette manière de voir, en adoptant le paragraphe sans autre discussion ultérieure.

Les paragraphes 8 et 9 sont adoptés, sans même aller aux voix.

Quant au paragraphe 10, relatif à la marine, M. de Kempenaer propose, comme amendement, le mot: « promptement » à celui de *bientôt*.

Une petite discussion s'engage sur la valeur de ces deux expressions; puis l'amendement est réjété à la majorité de 33 voix contre 13. Le paragraphe est ensuite adopté à l'unanimité.

— Lors de la discussion du projet de loi concernant l'excédant du budget colonial, plusieurs membres de la Seconde Chambre des Etats-Généraux ont soulevé des questions sur l'administration des colonies, la portée de l'art. 59 de la Constitution, la Banque, Bornéo, et l'affaire de M. Grooff, évêque catholique expulsé de Java, etc.

Nous nous bornons maintenant à donner quelques détails sur ces deux dernières questions.

Pour celle de Bornéo, c'étaient surtout MM. Van Rijckevorssel et Van Goltstein qui s'étendaient sur cette affaire. Le premier de ces orateurs rappelait les paroles prononcées à une occasion précédente par S. Exc. le ministre des colonies. Il a fait entr'autres, la remarque, que, déjà en 1813, un certain J. Heens a envoyé une mémoire au lieutenant-gouverneur Raffles dans lequel des prétentions furent suggérées en faveur des Anglais établis à la partie la plus septentrionale de Braunie, fondées sur une prétendue cession faite par le sultan de ce pays; que toutefois l'Angleterre n'a jamais, ni par la convention de 1814, ni par le traité de 1824, fait valoir ces prétentions.

» On était convaincu alors, dit M. Van Rijckevorssel, que toutes les îles et tous les îlots de l'Archipel Oriental appartenaient à la souveraineté de la Néerlande, et que l'Angleterre n'avait aucun droit sur ces possessions. Il n'y avait que Pinang et Singapore d'exclus. Voilà l'esprit et la tendance du traité de 1824.

» Voilà aussi pourquoi les Anglais cédaient la factorerie du fort Marlborough et de toutes leurs possessions de Sumatra. » L'orateur se fonde sur l'art. 11 dudit traité, par lequel l'Angleterre renonce à toute représentation contre l'occupation de l'île de Billiton par les Pays-Bas, et ceux-ci renoncent, de leur côté, par l'art. 12, à toute répresentation contre l'occupation de Singapore par les Anglais. L'Angleterre a encore promis de n'ériger aucun comptoir sur les îles de Karimon, Battam, Bintang, Linga *ou aucune des autres îles situées au sud de Singapore*, ni de conclure avec leurs chefs des traités.

» D'après l'esprit incontestable du traité, dit-il, toutes les îles de l'Archipel Oriental, celles sur lesquelles, à une époque antérieure, l'Angleterre aurait pu faire valoir quelques droits, devraient appartenir aux Pays-Bas, tandis que l'Angleterre occuperait la terre ferme. »

L'orateur se fonde encore sur la note des négociateurs britanniques annexée au traité de 1824, où il est dit expressément que ce traité devait terminer toutes les contestations qui avaient existé depuis deux siècles entre les deux pays.

Même en prenant l'art. 12 à la lettre, le droit sur l'île de Bornéo est de notre côté; car cette île est située pour la plus grande partie au sud du détroit de Singapore.

L'orateur rappelle ensuite les tentatives de M. Brooke pour s'établir à Bornéo-Proper, puis les expéditions anglaises dans ces contrées, la prise en possession de Laboean, etc. « Il n'est plus question maintenant, s'écrie-t-il, de l'établissement d'un sujet anglais comme simple particulier; la marine anglaise a agi dans ces parages; une expédition a eu lieu, qui se trouve intimement liée à l'établissement de M. Brooke. Il est en même temps résident ou employé du sultan de Braunie et sujet d'une puissance qui fait la guerre à ce prince.

» D'après l'art. 3 du traité de 1824, les Pays-Bas ont le droit de demander la communication des conventions faites par le sultan de Bornéo-Proper et l'Angleterre. »

L'orateur se croit obligé d'interpeller le ministre sur la situation de cette affaire et sur les négociations avec le cabinet de Londres à ce sujet. Il espère que les intérêts des Pays-Bas seront maintenus avec énergie et dignité.

Il s'étend ensuite sur la valeur de toutes nos possessions aux Indes, que l'on devrait mettre à la hauteur de la situation florissante de Java. L'île de Bornéo surtout doit éveiller toute notre attention; elle possède tous les éléments de prospérité.

La victoire de Bali fait honneur au gouvernement et à nos forces de terre et de mer. On doit profiter de cet événement pour nouer des relations de commerce avec cette île, fondées sur les intérêts mutuels. Toutes ces riches possessions doivent être utilisées par des exploitations et d'autres moyens, en faveur du commerce en général et du bonheur de la métropole, qui, par contre, doit faire rejaillir par degrés les lumières de la civilisation sur ces contrées qui, dès lors, seront le plus intimement liées à la Hollande.

Quant à la question de Bornéo, le ministre des colonies, M. Baud, s'est exprimé, d'après la gazette d'état, comme suit:

« Messieurs, la crainte que les droits des Pays-Bas aux Indes Orientales soient compromis, a donné lieu à de vives protestations dans le cours de cette discussion. Si, d'un côté, j'admets l'esprit de ce qu'on a avancé, je crois devoir me réserver, d'un autre côté, une opinion différente pour ce qui concerne des faits.

» L'échange de notes continue toujours entre les cabinets de Londres et de La Haye relativement à la question de Bornéo. Dans ces circonstances, il est contraire aux usages parlementaires de demander ou de donner des explications complètes. Aussi me bornerai-je à quelques observations générales. Je ne pourrai peut-être pas éviter tout-à-fait de toucher à la question capitale, mais cela ne m'arrêtera pas, parce que je considère désirable de tempérer l'opinion extrême qui existe, à ce sujet, auprès de plusieurs personnes dans la Chambre et hors de son sein.

» Chaque négociation entre des puissances de forces inégales a ses difficultés particulières, mais ces difficultés ne font qu'augmenter, lorsque la partie la plus faible élève des prétentions qu'elles ne saurait fonder sur des preuves irréfragables. Dans la question qui nous occupe, Messieurs, voici la règle qui a été suivie strictement par nous. Nous nous sommes limité aux protestations qui peuvent être déduites clairement de l'esprit du traité de 1824.

» Ce traité doit son origine surtout à des contestations entre des employés subalternes; contestations issues de la possession simultanée de quelques contrées; et elles furent si vives que, par exemple, à Sumatra, une force armée, envoyée par le gouverneur anglais de Benkoelen, pour soutenir le sultan de Palembang dans des démêlés avec le pouvoir néerlandais, fut désarmée par nos militaires et envoyée à Batavia.

» C'est à de pareils conflits qu'on a voulu mettre une terme une fois et pour toujours, en faisant cesser à jamais la possession simultanée. Une séparation complète de territoire a été établie au moyen d'échanges. Les possessions anglaises à Sumatra furent cédées aux Pays-Bas. Ceux-ci cédaient aux Anglais leurs possessions sur le continent des Indes et la presqu'île de Malacca.

» Toute tentative d'une des parties pour faire revivre désormais la possession simultanée serait contraire à l'esprit manifeste du traité. Depuis des temps bien reculés, une très-grande partie de Bornéo(1) est soumise à la souveraineté ou au pouvoir suzerain de la Néerlande. Un établissement anglais sur la partie indépendante de cette île devrait être considéré comme contraire au traité de 1824. Ainsi on verrait renaître un état de choses, que ce traité a voulu faire cesser.

» Pour ce qui regarde la question de Laboean, elle se présente sous un tout autre aspect. Située au-dehors du cercle, que l'on considère communément comme la sphère territoriale de la Néerlande, cette île n'a pas été possédée ni même visitée par nous. S'il y a des habitants à Laboean, j'ose avancer en toute sécurité que jamais nous n'avons eu des relations avec eux de nature politique, ni même des rapports commerciaux. Nous ne pourrions donc nous opposer à la prise en possession de Laboean, en nous fondant sur le traité de 1824.

» Nous n'avons nullement perdu l'espoir de convaincre l'Angleterre que le véritable sens du traité est bien tel que je viens de l'envisager. Cependant, à l'égard de Bornéo, des communications tranquillisantes ont été reçues. On aime à croire de la loyauté britannique qu'on y persistera. »

Quant à l'affaire de M. l'évêque Grooff, d'après la gazette d'état S. Exc. a dit:

« J'aurais désiré, Messieurs, que l'on n'eût point agité ici la question ecclésiastique soulevée à Java. Il y a des principes dans

(1) Voir, entr'autres, la Notice sur Banjermassin, par M le Baron Van Capelle, dans la première partie de ce numéro du *Moniteur des Indes*.

l'Etat et dans l'Eglise qui ne se tolèrent que lorsqu'ils ne se rencontrent pas face à face. Or, il n'est pas prudent de provoquer de telles rencontres. On s'est écarté de cette ligne de conduite à Java. On a avancé des points, et on s'est hasardé à la discussion de questions qui ont encouru aussi la désapprobation de Rome. Les principes que j'ai en vue viennent d'être agités encore dans cette enceinte. Cela m'est d'autant plus pénible qu'il est question d'une Eglise à laquelle je n'appartiens pas. Aussi m'efforcerai-je, dans la réponse à laquelle je me crois obligé, d'observer cette discrétion qui importe encore plus dans les circonstances que je viens de vous décrire.

» Depuis l'établissement de nos ancêtres aux Grandes-Indes, on a adopté un principe général, celui d'imposer aux ministres chrétiens dans toutes les îles de l'Archipel Oriental, où l'islamisme intolérant est professé par la majorité de la population, les réserves nécessaires pour empêcher les troubles qui seraient inévitables si on leur laissait tout-à-fait libre la sphère de leurs travaux dans une société constituée si différemment de la nôtre. Ceci s'applique aux trois principales îles de l'Archipel. L'île de Java surtout est habitée par des millions de Mahométans dont le fanatisme est toujours excité par leurs prêtres qui font des pélérinages à la Mecque, et qui, près de la tombe du faux prophète, s'enflamment continuellement et en reviennent imbus de nouveaux préceptes d'intolérance et de haine contre les Chrétiens. Cette situation existait déjà dans les siècles précédents, lorsque le protestantisme était la religion d'état de la république des Provinces-Unies, et lorsque l'on n'avait pas d'églises catholiques aux Grandes-Indes. Déjà alors on suivit le principe de soumettre les ministres à la surveillance continue du gouvernement colonial. Les statuts de Batavia en font foi; ils disent textuellement que ceux qui s'écarteraient des prescriptions données à cet égard, pourraient être renvoyés par le gouvernement, sans que celui-ci *fût tenu d'en rendre aucun compte*. De ce qu'aujourd'hui la religion catholique a aussi ses prêtres et ses églises aux Indes néerlandaises, il n'est rien changé à cet état de choses. Il existe les mêmes dangers que dans les siècles antérieurs. Ils existent même à un plus haut degré. Il est d'un intérêt majeur de se tenir aux principes introduits précédemment, si l'on ne veut pas compromettre le repos de possessions dont la prospérité et le bien-être importent tant à la Néerlande. Non-seulement le gouverneur-général doit avoir le pouvoir de s'opposer à un esprit de prosélytisme imprudent, mais il doit pouvoir veiller aussi à ce que les prêtres mahométans, toujours portés à exciter les masses, ne trouvent point de motif plausible dans la contenance et dans la conduite du gouvernement par rapport aux ecclésiastiques chrétiens, pour faire accroire à la population que des projets de conversion soient sur le point d'être mis à exécution, soit de la part du gouvernement, soit avec son consentement. On a toujours considéré les ecclésiastiques, du moins ceux qui sont entretenus par le trésor colonial, en quelque façon comme des employés coloniaux, c'est-à-dire comme des personnes qui se sont soumises positivement au système du gouvernement. Le gouverneur-général ne restait pas étranger à leurs nominations et à leurs déplacements: c'était pour lui un moyen de s'éclairer sur leurs travaux et de veiller plus efficacement contre un zèle imprudent, de la part des protestants, lorsque les gouverneurs-généraux professaient la religion catholique; du côté des catholiques, lorsque les employés supérieurs appartenaient à l'église réformée. Et il n'y a pas lieu de s'en étonner; tous les chrétiens établis aux Indes furent convaincus de l'utilité de ces dispositions; mais de tout temps aussi le pouvoir s'arrêta aux portes du sanctuaire. Aller plus loin (les catholiques peuvent en être bien sûrs), ce serait s'exposer à être frappé de la plus forte désapprobation. Cela, en effet, serait incompatible avec la liberté religieuse, tandis qu'il est bien en harmonie avec cette liberté que les ecclésiastiques de tous les cultes se considèrent comme admis à Java sous la condition d'être assujétis aux mesures *extérieures*, nécessaires pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité.

» Le chef ecclésiatique renvoyé de Java, a donné le premier exemple d'opposition à ces principes. Je suis profondément convaincu, Nobles et Puissants Seigneurs, qu'ils doivent être maintenus sans aucune atteinte, et que c'est toujours d'après ces principes que les ecclésiastiques chrétiens doivent être admis à Java. »

Répondant aux observations de quelques membres de la Chambre, le ministre a dit de nouveau que le gouvernement n'avait nullement l'intention d'entraver le moins du monde la liberté religieuse, mais qu'il ne pouvait considérer comme une atteinte à cette liberté la surveillance qu'il veut conserver.

« Le pouvoir politique aux colonies, dit S. Exc., se gardera bien de toute atteinte à la liberté religieuse des habitants; mais à côté de cette liberté, qui ne se rapporte qu'à l'intérieur du sanctuaire, doivent rester nécessairement intactes les soins extérieurs que demande le maintien de la tranquillité publique. Aussi le gouvernement doit-il garder à l'avenir cette surveillance, ce pouvoir qui ont existé jusqu'ici. Le maintien de ces principes est si nécessaire, ma conviction à l'égard d'un point si important pour les colonies est si profonde, que, plutôt que d'en dévier, je me croirais obligé de déposer mon portefeuille. »

(Le projet de loi a été adopté, à la majorité de 27 voix contre 13.)

— Le lieutenant-général baron Van Geen, qui s'est acquis une si belle renommée par l'expédition de Célèbes, et par la part qu'il a prise ensuite à la guerre de Java et aux événements de 1830—32, vient de décéder à sa maison de Rijswijk. Il était un de nos généraux les plus anciens, et occupait ce grade depuis 1815. On sait que M. Van Rijneveld a décrit l'expédition de Célèbes en 1825, où le brave Van Geen a déployé une si grande activité, et dont l'heureux résultat a grandement contribué à la consolidation de notre pouvoir aux Indes Orientales.

— On écrit de Rotterdam que, le 4 de ce mois, on a fêté en cette ville le 90e anniversaire de M. A. Van Hoboken van Rhoon en Pendrecht en Cortgene. Un grand nombre de navires marchands en rade avaient hissé leurs pavillons, et les canons du navire la *Sara Lydia* annonçaient le jour anniversaire de cet homme laborieux, à qui le commerce et la navigation ont de si immenses obligations, que sa fête est considérée par ses concitoyens comme une fête publique. M. Van Hoboken jouit d'une santé excellente, et a assisté aux fêtes que l'on donnait en son honneur. (*J. de La Haye.*)

— Le *Times* a publié, ces jours derniers, la lettre suivante, qui lui a été communiquée par la Société des Indes-Orientales et de la Chine:

« Monsieur,

» Je prends la liberté de vous faire savoir, pour en informer la Société des Indes Orientales et de la Chine, que j'ai reçu des

nouvelles de M. Brooke, à la date du 31 août dernier. D'après ces nouvelles, il paraît qu'enfin les affaires de Bornéo prennent une tournure satisfaisante. A la suite de la démonstration que venait de faire à Bornéo le contre-amiral sir Thomas Cochrane, M. Brooke jugea prudent de ne rejeter aucune ouverture convenable que pourrait faire le sultan. Ce dernier, étant revenu dans la ville de Bornéo, a adressé à S. M. une lettre de repentir dans laquelle il implore le pardon et l'oubli du passé, et promet de se bien comporter à l'avenir. Le sultan a également ratifié tous ses engagements antérieurs, en sorte que, lorsque sir Thomas Cochrane prendra possession de l'île de Laboean, conformément aux instructions qu'il a reçues de lord Palmerston par le mail de juillet dernier, le gouvernement de S. M. ne rencontrera aucun obstacle, s'il veut, sans tarder, fonder un établissement sur ce point important.

» Vous apprendrez avec plaisir que les membres de la famille du rajah Moeda-Hassim, qui vivent encore, sont à Sarawak, sous la protection de M. Brooke.

» Je suis, Monsieur, etc.,

» Henry Wise.

» *Agent de James Brooke, Esq.* »

A John Stikeman, Esq., secrétaire de la Société des Indes-Orientales et de la Chine, à Londres.

(On remarquera, dit le *Journal de La Haye*, que cette nouvelle, en tant qu'elle se rapporte à Labooan, ne contredit en rien ce que M. le ministre Baud a dit à la Seconde Chambre des Etats-Généraux. D'après le discours du ministre des colonies, le gouvernement des Pays-Bas n'a jamais réclamé contre l'établissement des Anglais à Laboean.)

— Les journaux de Hong-Kong donnent quelques détails nouveaux sur l'expédition de l'amiral Cochrane à Bornéo. Lorsque les batteries qui défendaient l'approche de la ville de Brauni (autrement dit Bornéo-Proper) eurent été enlevées par les marins débarqués du bateau à vapeur le *Phlégéton*, le sultan de Brauni, nommé Omar Ali Sassouddin, se réfugia dans l'intérieur de l'île, avec tous ses nobles. Une colonne de quatre cents hommes, débarquée des navires anglais, se mit à leur poursuite, en brûlant toutes les huttes qu'elle rencontra sur son chemin. Le *Phlégéton* continuait en même temps à remonter la rivière.

Dans un village où l'on n'avait jamais vu de bateaux à vapeur, l'apparition du *Phlégéton* répandit une panique universelle. Les Malais, ayant attaché un morceau d'étoffe blanche au bout d'une pique, vinrent à la rencontre des marins du *Phlégéton*, qui hissa aussitôt le pavillon blanc. L'amiral se rendit à un rendez-vous convenu sur une petite colline verte, pavoisée de drapeaux bleus, blancs et rouges. Après quelques pourparlers, les Malais furent désarmés, et les canons encloués.

Le *Phlégéton* reprit alors sa route. A un tournant de la rivière, on découvrit une batterie de dix pièces servies par des Malais. A l'approche du bateau, ils firent feu de leurs pièces, mais les marins anglais s'emparèrent de la batterie.

Après le retour de l'expédition, l'amiral publia une proclamation qui invitait les habitants à reprendre leurs travaux; puis, il réunit à bord du *Spiteful* les principaux chefs; il les détermina à renoncer à la piraterie et au commerce des esclaves; il invita en même temps les nobles à organiser un gouvernement. Sans détrôner le sultan, ils ont choisi pour régent un chef nommé Pommermein, investi de l'autorité réelle, et qui l'exercera sous la surveillance de certains chefs dévoués à l'Angleterre.

A l'aide de ces arrangements, on a garanti, au moins pour quelque temps, la sécurité de l'établissement de M. Brooke à Sarawak, et placé sous sa dépendance le sultan de Brauni.

— Le nombre des lettres portées par le pyroscaphe le *Vesuvius*, le 27 juillet, de Batavia à Singapore, pour être expédiées par le *landmail*, se montait à près de 1500, non compris les lettres pour d'autres destinations aux Indes.

— Le tremblement de terre qu'on avait éprouvé, le 25 janvier à Ternate, avait été ressenti également aux îles adjacentes, et surtout à Menado. Le 27 avril, un tremblement de terre avait eu lieu à Timor. Pendant les secousses, la mer fut agitée d'une manière extraordinaire : l'eau montait et tombait tour à tour de 4 pieds rhénans; l'eau dans les puits avait une hauteur peu commune. Dans la partie méridionale de Ternate, on entendait un grand bruit souterrain. Le bâtiment anglais le *Rochester* avait éprouvé un tremblement de mer à 50 milles de distance au nord-est de Mortay.

— Dans les premiers mois de cette année, des pirates se sont montrés de nouveau dans l'archipel des Moluques; ils ont même enlevé des hommes, surtout près de Gorontalo, à Céram et les îles Aroe. Ils se sont montrés aussi à Sambas, où ils ont pris quelques petits bâtiments de commerce indiens et ont fait esclaves les équipages. On dit que ces pirates sont de Soeloe et de Magindano, voire même de Célèbes. On avait appris que sept bâtiments des pirates avaient été capturés par l'expédition anglaise contre Bornéo-Proper.

— On apprend que le très-révérend M. L. J. Van Rhyn, inspecteur des missions néerlandaises aux Indes, est arrivé à Batavia, le 16 août dernier. Le missionnaire M. Jellesma, qui, jusqu'ici, résidait à Céram, lui a été assigné pour compagnon de voyage.

— Les journaux néerlandais ont parlé il y a quelque temps d'une demande au gouvernement faite par M. Van Vliet, afin d'obtenir une concession pour construire un chemin de fer à Java. On apprend que la réponse donnée au pétitionnaire porte que le Roi, le Gouverneur-général entendu, a décidé qu'à aucune personne ou société particulière il ne sera donné concession pour des chemins de fer aux Indes néerlandaises.

— Le journal l'*Overijssel* nous apprend que plusieurs jeunes gens s'appliquent à Delft, sous la direction de l'habile professeur M. Bleekrode, aux connaissances nécessaires en géologie et en minéralogie, et qu'après avoir complété leurs études pratiques à Frieburg et à Newcastle, ils seront envoyés aux Indes-Orientales, car depuis longtemps on s'est aperçu que plusieurs de nos îles dans l'Archipel indien contiennent des métaux et des minéraux, dont, par une inconcevable négligence, on n'a tiré parti ni dans les époques antérieures, ni dans les derniers temps, à l'exception de l'étain de Banka. Les montagnes de la Guyane néerlandaise, dont la formation paraît être semblable à celle du Brésil, méritent d'être explorées sous le rapport géologique et minéralogique. On espère que le ministre des colonies ne perdra pas de vue cette question si importante.

— D'après ce qu'on mande au *Handelsblad*, l'administration des pauvres de la religion réformée à Utrecht serait d'avis d'a-

dresser une pétition motivée au Roi pour conduire le mouvement d'émigration vers nos possessions orientales sur une grande échelle et sous l'approbation du gouvernement, fondée sur une mesure législative et générale.

— Une Société a été établie, en 1829, à La Haye dans le but de favoriser l'instruction chrétienne parmi les esclaves et les autres habitans payens de Surinam. Cette Société a produit d'heureux résultats d'abord; le montant peu élevé de la contribution (*f* 2.50) fit accroître bientôt le nombre des membres, et la direction était à même d'envoyer régulièrement des fonds à Surinam et de faire l'acquisition d'une plantation et des embarcations à tentes pour les frères moraves à qui la propagation de la foi chrétienne est confiée par ladite Société. La direction a vu dans le dernier temps s'affaiblir l'intérêt qu'on avait porté naguère dans ses travaux, affaiblissement produit par des idées erronées qu'on avait conçues sur les résultats peu favorables pour la tranquillité de la colonie que l'on devrait craindre d'une émancipation intellectuelle des esclaves. Les directeurs de la Société ont prouvé ces jours-ci que, tout au contraire, l'instruction des nègres ne fait qu'augmenter les garanties du repos de la colonie, en ce que les nègres instruits montrent bien plus d'amour et de respect pour leurs maîtres ou leurs administrateurs que n'en montrent les autres. Aussi ladite Société se plaît-elle à espérer que cette expérience fera revivre l'intérêt pour son œuvre toute philanthropique.

— Le journal de Copenhague, le ***Kjöbenhavnes-Post*** nous apprend que l'essai d'une colonisation danoise aux îles de Nicobar a tout-à-fait échoué. Des lettres de ces îles, du 22 avril, et de Poeloe Pinang, du 6 août, donnent la nouvelle que les Danois et les Chinois, destinés pour cette colonisation, avaient été attaqués par la fièvre, dont plusieurs étaient morts; cette maladie avait beaucoup nui à la réalisation du projet, qui devint impossible, lorsque le découragement et le mauvais vouloir se fut emparé de l'esprit des colons et des directeurs eux-mêmes. C'est avec peine qu'on bâtit deux ou trois maisons. Le pyroscaphe le *Ganges*, capitaine Aschlund, qui avait porté une partie de cette expédition aux îles Nicobar, a dû mettre à la voile pour Poeloe Pinang (côte de Malacca), et délaisser les colons, pour lesquels on n'entrevoyait que le sort le plus triste.

— D'après les journaux de Surinam du 18 septembre, les travaux de construction du nouveau canal avançaient rapidement; 200 hommes libres prenaient journellement part à ces travaux, et 36 femmes libres s'occupaient à débarrasser les rives du canal de l'immense quantité de bois que les travailleurs avaient abattue avant la cérémonie d'inauguration du 31 août.

DERNIÈRES NOUVELLES DES COLONIES ET DU COMMERCE COLONIAL.

La Haye, 30 *novembre*.

Le landmail d'octobre ayant été en retard d'une semaine, la publication du présent numéro du ***Moniteur des Indes*** a dû être différée de quelques jours, afin de donner encore les nouvelles importantes reçues par cette occasion. Ces nouvelles, datées de Batavia le 30 septembre, portent ce qui suit:

Par arrêté du 9 septembre, S. Exc. le Gouverneur-général des Indes Orientales, désirant faciliter le développement du commerce et de l'industrie des îles appartenant aux Indes néerlandaises, par l'érection d'un grand établissement central de commerce d'échange, et considérant que la ville de Mangkasser par sa situation favorable, sa belle rade et l'activité des transactions de la ville paraît être préférable pour ce but à tout autre lieu des Indes néerlandaises, et d'autre part afin de lever tous les obstacles qui entravent la pleine et entière jouissance des avantages naturels que possède Mangkasser, ou qui restreignent la navigation et le commerce, a pris les dispositions suivantes:

1°. Le port de Maugkasser, à dater du 1 janvier 1847, deviendra port-franc. Toutes les marchandises, de quelque nature et sous quelque pavillon que ce soit, y pourront être importées ou en être exportées, libres de droits, soit de charge, soit de tonnage, de port ou d'ancrage, et sans que les marchands puissent être assujétis à quelque formalité relativement aux droits d'entrée ou de sortie.

2°. Le réglement sur l'importation, la vente et la possession d'armes à feu et de poudre à canon arrêté le 8 août 1828, n°. 26, (*Bulletin des Lois* n°. 58) est rapporté pour le port et la ville de Mangkasser; l'importation et l'exportation de munitions de guerre y est permise.

3°. L'importation et l'exportation de l'opium n'y est point sujette à des droits ou restrictions; toutefois les marchands d'opium devront se soumettre aux dispositions locales, établies pour assurer le paiement de l'impôt sur cet article.

4°. Les jonques chinoises déchargeant à Mangkasser, n'auront plus à payer les droits dits *recognitiegelden*, mentionnés à l'art. 20 de l'arrêté du 28 août 1818 (*Bull.* n°. 58) et dans la résolution du 4 octobre 1819, n°. 20 (*Bull.* n°. 76), ni l'impôt en faveur de l'hôpital chinois, prescrit par la résolution du 5 mars 1832 n°. 1 (*Bull.* n°. 11).

5°. Dans les autres lieux situés dans les districts du gouvernement près de Mangkasser il ne sera plus perçu de droits d'entrée ou de sortie sur les marchandises importées ou exportées de ce port par bâtiments indiens; les bâtiments équipés à l'européenne n'y seront pas admis.

6°. Le gouverneur de Mangkasser pourra accorder à des étrangers la liberté de demeurer dans cette ville pour cause de commerce, jusqu'à retrait de cette faveur.

(*Le Singapore Free Press* en communiquant à ses lecteurs cet arrêté important, dit que cette mesure doit être considérée comme un premier pas de fait par le gouvernement néerlandais dans la voie d'un nouveau système d'administration pour ses colonies aux Grandes Indes. Cette feuille voit dans la déclaration de Mangkasser comme port-franc, une des mesures les plus importantes qui aient été prises depuis longtemps par le gouvernement néerlandais. Non seulement le *Free Press* attache beaucoup

d'intérêt à cette mesure en elle-même; mais encore il pense qu'elle aura une très grande influence sur le commerce des pays environnants, ainsi que sur le commerce de Singapore.

La feuille anglaise attribue l'affranchissement du port de Mangkkasser à un but politique, celui de prévenir les autres nations européennes dans la prise de possession de ces contrées. Au surplus le *Free-Press* est d'opinion que cette mesure n'aura pas d'avantage considérable ou immédiat pour le commerce hollandais, et qu'elle sera désavantageuse pour Singapore.

Il s'entend que nous ne faisons que consigner ici l'opinion du journal anglais).

— On parle beaucoup à Batavia d'un changement général du tarif.

— S. Exc. le Gouverneur-général, par arrêté du 24 septembre, a réglé l'organisation de la Haute Cour militaire pour le temps que M. H. L. Wichers, présidera les deux cours. — Sont nommés par le même arrêté, vice-président de la Haute Cour et de la Haute Cour militaire aux Indes M. P. Mijer, conseiller en ces deux cours et chargé temporairement des fonctions de procureur-général et d'avocat-fiscal; membre de la Haute Cour militaire, le conseiller M. J. O. Wijnmalen.

MM. C. Hultman et P. Mijer sont déchargés, avec remerciments, le premier, des fonctions de président, le second, de celles de procureur-général de la Haute Cour et d'avocat fiscal, fonctions qu'ils continueront cependant à remplir jusqu'à ce que M. H. L. Wichers, conseiller d'état, soit à même de présider la Haute Cour des Indes néerlandaises.

—Les pirates de Soeloe continuent toujours à infester divers parages. Il paraît même qu'ils se sont hasardés plus loin que d'ordinaire. On sait que ces écumeurs de mer sont des gens très hardis et on se plaint que le gouvernement espagnol ne fasse rien pour châtier les pirates de Soeloe, ce véritable fléau des îles Philippines.

— Les feuilles de Pinang de 3 octobre rapportent que cinq pirates malais des plus redoutables ont été pris par la chaloupe canonnière la *Penelope* et ils ont été livrés entre les mains de la justice.

— Le gouvernement néerlandais continue à veiller à ce que les chefs indigènes aux Indes se gardent bien de toute participation à des actes de piraterie. On avait appris que le radjah de Potta, qui relève du sultan de Bima, s'était rendu maître des objets appartenant aux naufragés du bâtiment la *Chadelie*. Il avait de plus donné refuge à l'équipage mutiné du brick l'*Eagle* de Batavia, et s'était arrogé le droit de tenir esclaves des naufragés et de s'approprier leurs biens, quoique son souverain, le sultan de Bima, lui eût positivement nié un tel droit. Comme les remontrances de ce prince n'aboutissaient à rien, le gouvernement néerlandais s'est cru obligé d'insister plus fortement. Il a envoyé, au mois de janvier dernier, le schooner de la marine royale le *Lansier* dans les parages de Bima. On trouva le sultan dans des dispositions les plus raisonnables; il reconnut tout ce que la conduite du radjah de Potta avait de coupable, et se chargea de le punir. Il envoya, en effet, au mois de mai, une expédition composée de deux bâtiments et de seize praux, montés par mille hommes, contre le radjah, qui, après l'arrivée de ces forces, fut démis de ses dignités par le sultan.

Au mois de juin, le *Lansier* apparut de nouveau à Bima pour obtenir de lui la satisfaction promise par le sultan. Elle fut donnée, le 14 mai, en toutes formes entre les mains du capitaine-lieutenant M. P. Bruining, commandant du *Lansier*, qui dans cette occasion montra autant de modération que de dignité, en considération de ce que le radjah est allié aux plusieurs familles très-élevées du royaume : aussi, résolut-on de se contenter d'une indemnité et d'excuses, pourvu qu'elles fussent publiques et données solennellement. On n'ôta pas même son crids au radjah. Le radjah a donné la satisfaction désirée d'une manière qui ne laissa pas de faire la plus grande impression sur la population. Le commandant du *Lansier* avait réuni, à cet effet, le 14 mai, tous les chefs des kampongs, et il avait amené avec lui un détachement de flanqueurs qui, comme les hommes de son équipage, tous armés de fusils, entouraient le pendoppo désigné pour cette solennité peu commune.

Au temps convenu, le sultan, avec sa suite nombreuse, apparut, et fut reçu avec tous les honneurs dus à son rang.

Le radjah destitué s'approcha en tressaillant, exprima son repentir, et implora de la manière la plus humble le pardon de sa conduite coupable. En ce moment, le capitaine M. P. Bruining déclara, au nom du gouvernement des Indes, que l'expression de son repentir serait tenue pour vraie et sincère; qu'il croyait le radjah assez puni, et que pardon et oubli étaient accordés, en signe de quoi le capitaine lui tendit la main; puis le radjah put reprendre sa place au milieu des Mantries.

Lorsqu'on quitta la rade de Bima, les saluts ordinaires furent donnés de part et d'autre.

— Le 2 septembre, à cinq heures du matin, il y a eu une nouvelle éruption du *Mérapi*. Le volcan a lancé des flammes et de la fumée pendant une heure; toute la montagne était obscurcie, et une heure après commença à Salatiga une pluie de cendres, qui continua jusqu'à minuit. Le *Mérapi*, depuis cette éruption, a vomi de grandes masses de lave enflammée qui coulent dans une direction sud-sud-ouest dans le ravin le Waarak. Pendant la nuit, on voit de Djocjacarta la cime de la montagne tout en feu, et on aperçoit très-distinctement les colonnes de feu et de fumée. Tout ce travail du volcan est accompagné d'un bruit sourd et de coups de tonnerre. On n'a point observé de variations extraordinaires dans l'atmosphère, et on n'a pas de malheurs à déplorer.

— D'après des nouvelles du Banjermassin, le sultan de ce royaume Mohamad Adil vient de mourir; son successeur et fils unique légitime, Mohamad Adil Halipatoel Moeminim, étant mineur, une régence a été nommée avec l'approbation du Gouverneur-général.

—M. R. F. Van der Niepoort, agent de la Factorerie de la Société de Commerce à Samarang, est décédé en cette ville. Le commerce regrette bien vivement cet homme laborieux qui, depuis la fondation de la Société, a été un de ses employés les plus estimés.

— Le beau navire le *Koning der Nederlanden*, capitaine J.W. Retgers, jaugeant 800 tonneaux, en destination de Batavia, s'est brisé, le 7 septembre, contre un rocher de corail près de Poeloe Dapoer, en vue de la rade. On craint que ce bâtiment ne soit entièrement perdu.

Amsterdam, 25 *novembre*.

Café. Depuis la dernière quinzaine cette fève semble se relever un peu. D'après des bruits une partie de 25,000 balles aurait été réalisée à raison de $19^1/_2$ à 20; mais on n'en sait rien de positif.

On trouve toujours des vendeurs de Java ordinaire à $19^1/_2$ c. Il n'y a presque plus de café vert au marché; il n'est pas demandé non plus; le jaune et jaunâtre ne se vendent presque pas aux prix de la dernière vente; *Sumatra* se soutient à $15^1/_2$ ou 16; la provision en est très restreinte; il en est de même du café des Indes Occidentales. Le 18 nov. 76 barriques et 601 balles café Surinam ont été exposées aux enchères, et vendues de $4^3/_4$ à 8; le brisé s'est payé $3^5/_8$ à $4^1/_4$; on a retiré les 17 barriques Laguayre à 27 c., les 69 dito Cuba de 28 à 29 c., et les 24 dito St. Yago à 36 c.

Sucre. Depuis les résultats favorables de la vente de sucre *Java*, tenue par la Société le 29 octobre dernier, cet article est plus recherché. Ladite vente consistait en 58817 cranjangs et 195 caisses qui trouvaient presque tous des acheteurs pour les fabriques du pays. Les prix s'élevaient au dessus de la taxation; ils ont monté de *f* 1 à *f* $1^1/_2$.

Tabacs. Voici le résultat des ventes publiques de 3 novembre: 300 canastres Varinas vendus de 33 à $36^1/_2$ c., et 130 boucauts Maryland, 27 vendus de $14^1/_2$ à $29^1/_2$ c., le restant retiré de $10^1/_2$ à 26; 200 paquets Porto-Rico, le sain vendu de $11^3/_4$ à $25^1/_4$ c., légèrement avarié de $11^1/_4$ à $17^3/_4$ c., l'avarié à fortement avarié de $7^1/_2$ à $12^3/_4$ et 10 surons St. Domingue vendus à $32^3/_4$ c.

On a encore fait de première main 48 surons Havane.

Les ventes du 10 nov. qui consistaient en 6599 paquets Java: 5,175 en ont été vendus de $9^1/_2$ à 15 c. et 1,424 retirés de $8^1/_2$ à 14; les 138 paquets Java pour couverture ont été retirés à 70 c.

On a peu fait en dehors de ces ventes.

Thé. Très peu en faveur; les transactions se bornent à la consommation. Le marché semble pourtant un peu moins déprimé.

Cacao. On a vendu aux enchères 320 balles St. Domingue avarié de 11 à $21^1/_2$ c. en consommation.

Riz. Comme la spéculation dans cet article est éteinte, il n'y a plus d'autres affaires que pour les besoins de la consommation et quelques demandes peu importantes de l'étranger. Le blanc Java se vend à *f* $11^1/_2$ à 12, Java riz de table *f* $12^1/_2$ à 13, Bengale, jaune à blanc *f* $9^1/_2$ à *f* 11, Madras *f* 10, Caroline *f* 15 à *f* 16.

Epices. Peu recherchées. *Poivre*, brun $16^1/_2$ à 18 c., blanc 30 à 35 c., *Noix de muscade* n°. 1, 245 c, n°. 2 et 3, 185 c., n°. 4 80 c., *Macis* D, 205 c., E, 200 c., *Clous de girofle* d'Amboine, 2ᵉ sorte 65 c., 3ᵉ sorte 60 c., *Bourbon* 50 c.

Indigo-*Java*. Toujours en faveur. Il y a eu bien des affaires dans cet article. Les sortes les plus demandées étaient le moyen et le bon moyen. Les prix n'ont point varié.

Etain-*Banka*. Se tient à *f* 60; peu d'affaires.

Peaux. Voici le résultat de la vente publique du 10 novembre:

2456 pièces Java secs, genisses de 3 à 5 kil., plus ou moins avariées, vendues, lots 1 à 14 de 20 à $44^1/_2$ c., et lot 14 à 9 c.

1,620 pièces Buffles et Carabou de 6 à 8 kil. plus ou moins avariées vendues de $12^1/_2$ à $16^1/_2$ c

2,167 des Indes Occidentales salés secs avariés, vendus de $6^1/_2$ à 1.

27 pièces diverses avariées à 21 c., 15 pièces de à 20 c. et 152 pièces Fernambouc et Bahia salés secs avariés vendues de 14 à 17 c.

La vente de 16,000 pièces des Indes-Orientales du 20 novembre a eu pour résultat:

3060	Vachettes Java		vendu de	$22^1/_2$	à	$42^1/_2$ c.
3475	» »		» »	$24^1/_2$	»	$47^1/_2$ »
4481	» »		» »	22	»	$37^1/_2$ »
2200	» »		» »	$23^1/_2$	»	36 »
2500	Buffles de Java		» »	15	»	21 »
505	» »	et Carabou	»	$15^1/_2$	»	17 »
4200	Vaches de Java		»	26	»	35 »
661	» »	marque K	»	$18^1/_2$	»	26 »
225	» »	» KK	»	$18^1/_2$	»	25 »
327	» »	» M	»	20	»	$25^1/_2$ »
323	» »	» BK	»	$16^1/_2$	»	26 »
100	» »	» L	»	$21^1/_2$	»	$26^1/_2$ »

200 pièces Fernambouc et Bahia salés secs ont été vendues de 20 à $26^1/_2$ c.

Rotterdam, 25 *novembre*.

Café. Le même calme a continué depuis le mois dernier. Le café-*Java* se trouvait dans une position déprimée. Il en restait toujours de la combinaison d'Amsterdam à raison de $19^1/_2$ c. La demande était bien restreinte et se bornait à la consommation du pays; celle pour l'étranger était peu animée. Ici l'on tient le bon Java ordinaire à 20 c.; quelques transactions se sont faites à raison de $19^1/_2$ c., mais c'était pour compte d'Amsterdam.

Voici le relevé des ventes d'octobre:

2500	balles de café-*Java*	ord. à bon ord. . .	à	$19^1/_2$	à 20 c.
1200	»	» blanc à blanc jaunâtre	»	20	» 25 »
500	»	» verdâtre à bon vert .	»	20	» 24 »
1400	»	*Sumatra* blanc verdâtre et jaune	»	15	» 16 »
2700	»	*Brésil* bon à fin ord. . . .	»	$19^3/_4$	» — E.
2900	»	*St. Domingue* ordin. à très-bon	»	17	» 19 »

Stock de la Société de Commerce dans tous les ports le 1ʳ novembre, 494,300 balles contre 483,500 balles à la même période en 1845. Point d'importations au mois d'octobre. Le Brésil et St. Domingue manquent.

Sucre. Le résultat favorable de la vente du 29 octobre à Amsterdam a rendu le marché plus ferme. Les nouvelles du sinistre à Havanna imprimaient un mouvement plus prononcé en hausse au marché. Les prix montaient de *f* 1 à *f* $1^1/_2$. Les sucres raffinés surtout étaient fermes.

On a fait le 10 nov. 1455 cranjangs Java à *f* $33^3/_4$, et le 17 nov. 253 cranjangs Java ex *Marie Julie* à *f* 31, conditiou de la Soc. de Commerce.

Stock de la Société dans tous les ports le 29 novembre, 14,400 cranjangs.

Thé. Comme il n'y a pas de provision en première main, et que la seconde main est toujours bien fournie, il n'y a pas eu de transactions importantes dans cet article. L'esprit de spéculation semble être éteint pour le moment. Depuis quelques jours il y a plus de demandes pour les petits besoins de la consommation du pays. Le *Thunkay* bon ordinaire se vend encore, dans les numéros de 70 à 80 c.; dans les autres sortes le marché est très-faible. On attend à chaque instant une cargaison de 6000/4 caisses, pour la plupart du thé noir, par le navire néerlandais le *Castor;* ce qui fait que pour les sortes noires le marché se ranime pas non plus.

Voici les prix ordinaires du thé

	Chinois.	Java.
Bali	40 à 50 c.	35 à 45 c.
Congo	60 » 115 »	50 » 65 »
Kempoey	70 » 90 »	50 » 70 »
Souchon	45 » 150 »	45 » 65 »
Pecco	160 » 225 »	150 » 200 »
Thunkay	70 » 90 »	65 » 85 »
Hysantschin	50 » 70 »	40 » 60 »
Hysant	140 » 200 »	110 » 130 »
Uxim	60 » 135 »	70 » 90 »
Imperial	140 » 220 »	130 » 150 »
Poudre à canon . . .	140 » 200 »	140 » 150 »

Riz. Peu de changements dans les prix, qui se soutenaient par la contenance ferme des vendeurs. Les acheteurs, au contraire, restaient très réservés; ils n'avaient que peu de confiance dans cet article. La consommation en est bien insignifiante, et la demande de l'étranger très restreinte. Aussi, bien que la provision en seconde main en soit diminuée de beaucoup, et que celle de première main ne consiste qu'en 10,000 balles, les prix restent lourds. Dans les derniers jours toutefois il y a eu quelque amélioration, mais elles ne paraît être que momentanée.

Epices. Presque point de transactions. Quant au poivre, la demande ordinaire d'automne était de peu d'importance. Les prix sont cotés à $15^1/_2$ et $17^1/_2$. Il y a encore de grandes parties au marché qui ont été achetées l'année dernière en spéculation. *Noix de muscade* n°. 25 à 245 c. *Macis* D à 205 c., E à 210 c. *Clous de Girofle d'Amboine* 62 a 65 c., *Bourbon* 48 à 50 c, *Cayenne* 50 à 52 c.

Cannelle *de Java*, Peu recherché; coté à 30 et 45.

Tabac-*Java*. Sans affaires; le stock s'est accru de 1000 boucauts Maryland, par le *Cheasepeak*, dont partie a été transitée pour l'Allemagne. La moyenne des prix à la dernière vente était de 25 c.

Peaux. Le commerce dans cet article est peu animé. 2,507 peaux des Indes Orientales par la *Marie Julie* ont été réalisés à 41 c. On s'attend à une amélioration de prix, par suite de la continuation de la guerre à Buenos-Ayres qui paralysera les envois. Les peaux de *buffle* se vendent à 19 jusqu'à 22 c. Les peaux de *Bali* à 32 jusqu'à 36 c.

Etain-*Banca*. 200 blocs se sont faits à *f* 60. On pourrait toujours acheter à ce prix. De la grande opération, dont il restait encore 30,000 blocs au marché, 5000 ont été expédiés ces jours-ci pour Londres, où l'on semble avoir besoin d'étain.

Stock de la Société de Comm. à Amsterdam 65,135 blocs et à Rotterdam 38,720. La provision en première main (particulière) ne se montre guère qu'à 1700 blocs.

Arac. Les prix plus avancés des autres spiriteux semblent influer enfin quelque peu sur cet article.

Indigo-*Java*. Toujours recherché. La provision en est bien restreinte. Les prix ont avancé de 10 c.

Rottins. Peu d'importations; plus de demandes.

TABLEAU DÉTAILLÉ DES MARCHANDISES IMPORTÉES À JAVA ET MADURA EN 1845 AVEC CERTIFICAT D'ORIGINE NÉERLANDAISE.

Fayence	*f* 11,526
Fer blanc ouvré.	1,500
Livres, musique et instr. de musique.	15,654
Verreries et cristalleries.	25,357
Ouvrages d'or et d'argent et id. en fil.	15,095
Passementerie	7,683
Horloges et instruments.	1,895
Habillements	7,386
Cuivre ouvré et non ouvré. . . .	165,651
Fer ouvré et non ouvré.	47,004
Mercerie.	3,134
Draps et étoffes de laine. . . .	92,306
Toileries.	5,320,061
Plomb	1,987
Zinc	1,300
A reporter . .	*f* 5,717,642
Report . .	*f* 5,717,642
Meubles.	86,774
Modes, parfumeries.	6,669
Briques.	8,399
Médicaments et drogueries	1,365
Provisions de bouche.	350,090
Voitures, cuirs et sellerie	10,562
Avitaillements	34,127
Fournitures de bureau.	163,571
Cartes à jouer	1,386
Futaille	58,254
Teintures.	54,904
Vins et autres boissons.	589,366
Sacs à café	115,692
Autres	1,156
	f 7,233,965

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

—Pour récompenser les officiers, sous-officiers et soldats qui se sont distingués dans l'expédition contre les districts des VII Kotta, des III Kotta, de Soengie Pagoe, et des XII Kotta, sur la côte occidentale de Sumatra, à la fin de 1844 et au commencement de 1845, S. M. le Roi a accordé les décorations suivantes:

Chevalier de l'ordre militaire de Guillaume, 3e *classe*, le lieutenant-colonel J. Van Swieten, du 1er bataillon d'infanterie, précédemment chevalier du même ordre de 4e classe;

Chevaliers du même ordre, 4e classe :

L. J. M. Smets, 1er lieutenant, aide de-camp du commandant militaire de la côte occidentale de Sumatra; A. S. Andresen, capitaine-adjoint de l'état-major; le 1er lieutenant-adjudant W. Heymans; le capitaine G. F. E. Raes; le capitaine J. Tichelaar; les sergents R. A. W. C. Manger, J. Meyer, et J. Van Gils; le caporal A. Van den Berg et le flanqueur J. Looten, tous appartenant à l'arme de l'infanterie.

Chevaliers de l'ordre du Lion néerlandais :

Le lieutenant-colonel d'infanterie J. B. J. Sutherland; l'officier de santé de 2e classe D. A. Borck; le premier lieutenant pensionné d'infanterie P. Thouloup, chargé de l'administration des affaires civiles des XIII Kotta.

Il sera fait *mention honorable* dans un Ordre de jour spécial adressé à l'armée des Indes néerlandaises et à celle des Pays-Bas, des officiers, sous-officiers et soldats suivants:

L. Rysendaal, 1er lieutenant faisant les fonctions d'aide-de-camp près le commandant dans les pays hauts de Padang; le major A. Bernhardt; les capitaines C. Van Sommeren Brand, L. J. Krol, J. C. De Veer et J. S. Koster; les premiers lieutenants T. S. A. Hoffman, J. H. Nieuland, H. Cobet et T. Van de Grampel; le lieutenant en second J. L. Diederiks; tous appartenant à l'arme de l'infanterie; l'employé surnuméraire W. Schminke; le sergent-major F. Kroes; le sergent D. H. Zylstra; les caporaux J. Kien, A. M. Colsch, A. Van der Ver et A. G. Singelenberg; le flanqueur J. G. H. Einholtz; tous appartenant à l'arme de l'infanterie; le canonnier de seconde classe, H. J. Lorentz; et il sera fait mention que, dans cette *mention honorable,* a été omis le caporal C. J. P. Hussem du 1er bataillon d'infanterie, à cause de sa mort survenue depuis.

— Pour récompenser ceux qui se sont distingués dans l'expédition de Bali contre les princes de Bléling et de Karang-Assem, les 28 et 29 juin 1846, S. M. le Roi a accordé les récompenses suivantes:

Le lieutenant-colonel d'infanterie commandant l'expédition, G. Bakker, promu extraordinairement par le Gouverneur-général des Indes néerlandaises, en récompense des services signalés rendus par lui dans cette occasion, au grade de colonel d'infanterie, *confirmé dans ce grade*, et en même temps nommé *chevalier de l'ordre militaire de Guillaume*, 3e *classe*.

Chevaliers de l'ordre militaire de Guillaume, 4e *classe :*

Le capitaine d'infanterie, chef d'état-major K. P. Schimpf; le premier lieutenant de cavalerie, aide-de-camp du commandant de l'armée des Indes, S. Von Stampa; le capitaine de la garde nationale, officier d'ordonnance du Gouverneur-général des Indes néerlandaises, J. P. baron Van Aerssen Beijeren van Voshol; le major C. A. De Brauw; le second lieutenant-adjudant J. Van Der Straaten; les capitaines F. V. Hautbourg, J. L. De Salis, J. P. Lomon et J. C. Leyfeldt, tous appartenant à l'arme de l'infanterie; le capitaine d'artillerie W. K. H. Feuilletau de Bruijn; les lieutenants en premier E. C. F. Happé et C. A. F. W. Wollweber, tous deux appartenant à l'arme de l'infanterie; le premier lieutenant d'artillerie H. F. Henkel, les premiers lieutenants des sapeurs D. J. Uhlenbeck et W. F. K. Bischoff van Heemskerk; les seconds lieutenants d'infanterie J. Tilmont et J. Van Weerden (ce dernier décédé depuis); les sergents-majors M. Wendelaar Bonga, H. C. C. Van de Polder et W. F. A. Eckhardt; et le sergent F. A. Wolf; tous appartenant à l'arme de l'infanterie; le sergent d'artillerie J. K. Knepper, le sergent des sapeurs W. Borst; le caporal d'artillerie H. Kappers; les flanqueurs J. B. Stobbe, L. Stevens et A. Van Riel; et le canonnier H. Van Der Wal.

Chevaliers de l'ordre du Lion néerlandais :

Le lieutenant-colonel d'infanterie, inspecteur des gardes nationales, des djayangsékars et pradjoerits, le major d'infanterie L. A. Boers; l'officier de santé de 1re classe M. A. Schmitz, et l'officier de santé de 2e classe E. W. Muller;

Il sera fait *mention honorable* dans un ordre du jour spécial adressé à l'armée des Indes-néerlandaises et à celle des Pays-Bas, des officiers, sous-officiers et soldats dont les noms suivent:

Le second lieutenant-adjudant C. H. J. De Gaay Fortman; les capitaines J. Lion, E. A. Van Kempen et F. J. Berg; les premiers lieutenants O. K. H. Van Heemskerk et G. B. Becking; les seconds lieutenants M. Van Rees, G. Nieborg, C. J. Von Leeuwen, A. A. Yske, G. S. J. J. D. Byl de Vroe, J. H. De Bosson, A. De Veer de Rochemont et G. L. C. C. Van Vugt, tous appartenant à l'arme de l'infanterie; les seconds lieutenants d'artillerie J. Seelig et J. W. E. Kuipers; les adjudants sous-officiers E. L. A. G. Van Der Smissen et J. H. Schaank; les sergents-majors K. F. Schultze et J. F. Bacherus; les sergents J. L. E. Bourcourd, E. Van Gilsa, C. A. Ochter et V. J. Speltie; tous appartenant à l'arme de l'infanterie; le sergent d'artillerie J. De Leeuw; le sergent des sapeurs K. P. Maas; le caporal d'infanterie R. S. Korma; le caporal d'artillerie J. Van den Wittenboer; le caporal des sapeurs B. J. H. Huysink; les flanqueurs A. M. Van Vliet, D. J. Délaissé, S. Ter Heyden, W. Lipp, L. A. Kraffert et F. De Scheuter; le canonnier J. Bongers et le sapeur H. Van den Eynde; — le capitaine F. P. L. Froyé, le second lieutenant S. M. Hartje, et le flanqueur F. Markloff, ne sont pas compris dans cette mention honorable à cause de leur mort survenue depuis.

Commandeur de l'ordre militaire de Guillaume, le contre-amiral E. B. Van Den Bosch, commandant des forces navales dans les Indes-Orientales et inspecteur de la marine.

Chevalier de l'ordre militaire de Guillaume 3e *classe*, le capitaine-lieutenant de marine A. J. De Smit van den Broecke, commandant du pyroscaphe royal le *Bromo*.

Chevaliers du même ordre, 4e classe:

Le capitaine de marine J. Enslie, commandant de la frégate royale la *Ceres;* le lieutenant de marine de 1re classe C. G. Van Hoogenhouck Tulleken, commandant du pyroscaphe royal le *Vesuvius;* le lieutenant de marine de 1re classe F. Sluijter, commandant du brick royal le *Huzaar;* le lieutenant de marine de 1re classe G. Fabius, aide de-camp du contre-amiral, commandant des forces navales de S. M. dans les Indes-Orientales; le lieutenant de marine de 1re classe M. Van Vreeland, faisant les fonctions d'officier en premier à bord du pyroscaphe royal le *Vesuvius;* le lieutenant de marine de 2e classe, J. A. Van Ommen, à bord du schooner royal le *Kameleon;* le lieutenant de marine de 2e classe J. W. Steiger, à bord du brick royal le *Huzaar;* le lieutenant de marine de 2e classe C. A. Vreede, à bord du pyroscaphe royal le *Bromo;* le lieutenant de marine de 2e classe F. 's Jacob, officier d'ordonnance du Ministre d'État Gouverneur-général des Indes-Néerlandaises; et le matelot de 1re classe T. T. de Haan, à bord du schooner royal le *Kameleon.*

Chevaliers de l'ordre du Lion néerlandais:

Le lieutenant de marine de 1re classe H. Wipff, commandant le brick de S M. le *Windhond;* et le lieutenant de marine de 1re classe W. baron De Constant Rebecque, officier en premier à bord du pyroscaphe royal le *Bromo.*

Il sera fait *mention honorable* dans un ordre du jour adressé à tous les corps de la marine royale aux Indes et dans les Pays-Bas, des officiers et marins suivants:

Les lieutenants de marine de 1re classe P. A. Talma, officier en premier à bord de la frégate royale la *Ceres;* G. H. Buschman, commandant du schooner royal le *Kameleon;* les lieutenants de 2e classe, J. F. Sandifort et J. M. De Jongh, à bord du pyroscaphe royal le *Bromo;* R. H. Tideman et W. C. A. B. P. Arriëns, à bord du schooner royal le *Windhond;* les officiers de santé de 2e classe F. G. L. Salbach et K. Buwalda, à bord du pyroscaphe le *Bromo* et du schooner royal le *Huzaar;* l'officier d'administration de 2e classe J. E. Kempe, à bord du pyroscaphe le *Bromo;* l'administrateur-adjoint G. C. Daum, à bord du schooner royal le *Kameleon;* le quartier-maître G. J. Thoman, à bord du pyroscaphe royal le *Bromo;* le 3e charpentier J. Bosman, à bord du schooner royal le *Kameleon;* le sergent des mariniers F. B. Nieuwenhuis, à bord du pyroscaphe le *Vesuvius;* et le matelot de 1re classe J. Terbeek, à bord du brick royal le *Huzaar.*

— Il a plu à S. M. le Roi de faire les promotions suivantes dans le corps de la marine royale comptant du 1er janvier 1847.

Capitaines de marine:

Les capitaines-lieutenants J. P. Wouters, et J. F. D. Bouricius; cette promotion n'occasionne aucune nouvelle charge pour le trésor.

Capitaines-lieutenants de marine:

Les lieutenants de 1re classe, C. J. Eeg, J. L. Van Hasselt, D. Van Der Hart, le baron A. Collot d'Escury et J. C. F. Van Maanen; cette dernière promotion sans augmentation de traitement.

Lieutenants de marine de 1re classe, les lieutenants de marine de 2e classe: T. Hansen; W. A. De Gelder; C. P. De Brauw; A. D. S. Clarkson et H. P. Arkenbout Schokker.

Lieutenants de marine de 2e classe, les enseignes de 1re classe: A. A. A. Gaijmans; K. F. R. Andrau; F. H. W. Van De Velde; H. P. Van Boneval Faure, le baron C. A. L. H. Van Heeckeren; W. F. Van Erp Taalman Kip; *Jhr.* A. R. A. M. Clifford Kocq van Breugel; J. C. Oudraat; W. O. A. Van Bennekom; *Jhr.* F. E. Von Weiler; G. H. Bakker et W. F. L. De Vriese.

— Le ministre des finances vient de donner une nouvelle extension à la liste des articles qui jouissent de la franchise de tout droit d'entrée, lorsqu'ils sont importés de la côte de Guinée par navires néerlandais. A l'avenir cette liste comprendra également le *coton*, le *bois de teinture* et l'*écail*

— Le 13 septembre, un traité de commerce et de navigation a été conclu entre les Pays-Bas et la Russie. L'art. 1er est de la teneur suivante:

« Il y aura liberté réciproque de commerce et de navigation pour les navires et sujets de Sa Majesté le Roi des Pays-Bas et ceux de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies dans toutes les parties de leurs états respectifs où la navigation et le commerce sont permis à présent ou seront permis à l'avenir aux sujets et navires de quelque autre nation. »

L'art. 7, § 4° porte ce qui suit: « De plus, Sa Majesté le Roi des Pays-Bas consent à ce que les produits du sol et de l'industrie de la Russie jouissent, à leur importation dans les colonies néerlandaises, de tous les avantages et faveurs qui sont actuellement ou qui seront par la suite accordés aux produits du sol et de l'industrie de toute autre nation européenne la plus favorisée, et qu'en tout point, les bâtiments russes soient dans les colonies néerlandaises, à leur entrée, pendant leur séjour, ainsi qu'à leur sortie, sans distinction s'ils arrivent sur lest ou avec chargement, de tout port quelconque, traités comme ceux de toute autre nation européenne la plus favorisée.

« En outre, Sa Majesté le Roi des Pays-Bas s'engage à faire jouir les navires russes de tout avantage ultérieur, qu'il serait dans le cas d'accorder aux bâtiments d'une autre nation par rapport à la navigation indirecte, et cela sans aucune restriction ni compensation, etc. »

Par l'art. 8, S. M. le Roi des Pays-Bas déclare que les primes, remboursements de droits, ou autres avantages de ce genre, accordés par les lois du pays à l'importation ou à l'exportation par bâtiments nationaux, seront accordés de même lorsque l'importation ou l'exportation directe se fera par bâtiments russes. S. M. l'Empereur de toutes les Russies déclare non applicable l'ukase du 19 juin 1845 au commerce direct ou indirect et à la navigation soit directe ou indirecte du royaume des Pays-Bas.

— Mercredi 9 décembre, a eu lieu à Amsterdam une assemblée générale des actionnaires de la Société de Commerce des Pays-Bas, ayant droit de vote.

Le président ouvre la séance par un long et important discours dans lequel il expose l'historique de la Société de Commerce depuis l'année 1824, époque de sa fondation, jusqu'à l'année 1846. Le but de cette Société a été principalement le développement de la construction navale, de la marine marchande, des fabriques et du commerce, surtout dans leurs rapports directs avec le commerce dans les Indes néerlandaises. Lorsqu'on se rappelle quelle était la situation de ces diverses branches de commerce et d'industrie à l'époque de la fondation de la Société, et quand on considère les changements que cette institution y a apportés, nul doute que la création d'une telle Société ne fût non-seulement alors utile, mais encore qu'elle n'ait complétement

répondu à la pensée de son auguste fondateur, celle de donner une nouvelle vie au commerce et à l'industrie.

La preuve incontestable de cette vérité se trouve dans les opérations de la Société elle-même, qui, sous divers rapports, a répandu tant de bienfaits dans les Pays-Bas. Par elle une nouvelle vie a été donnée au commerce, de nouvelles sources de prospérité ont été ouvertes, qui ne se sont plus taries depuis, quels qu'aient été les obstacles et les désastres contre lesquels elle ait eu à lutter dans les premières années.

Après les événements de 1830 et la séparation des deux parties du royaume, la Société de Commerce fut encore ce qu'elle devait être. Elle conclut avec le gouvernement une convention par laquelle elle se chargeait spécialement du transport dans la Métropole des produits des Indes néerlandaises et d'établir le marché principal de nos produits coloniaux dans les Pays-Bas. La construction navale acquit un développement extraordinaire, et même plus étendu qu'il n'était utile ou nécessaire. De toutes ces mesures il surgit dans toutes les branches de la prospérité publique une activité dont on trouverait difficilement ailleurs de pareils exemples. L'histoire de la culture dans les Indes a prouvé la nécessité d'y consacrer d'importants capitaux, et les avantages qui en sont résultés sont incontestables.

En effet, depuis l'époque de sa création, la Société de Commerce a affrété 830,000 lasts, payé pour frais de transports fl. 121,000,000 et pour primes d'assurance fl. 15,000,000, et importé dans la métropole 12,000,000 de balles de café et 8,000,000 de picols de sucre, sans compter l'étain et les épiceries.

C'est surtout depuis 1831 que ce développement dans toutes les branches de commerce et d'industrie a été fort significatif; depuis cette époque il a été importé dans les Pays-Bas plus de 100,000 caisses d'indigo de Java.

Pour donner à cet accroissement d'importation des produits coloniaux une marche réglée, progressive et stable, il devient nécessaire de recourir à des ventes périodiques qui établissent un marché général et constant dans la Métropole.

L'influence exercée par la Société de Commerce ne s'est pas bornée dans les Indes à l'accroissement de l'importation des produits coloniaux; l'industrie nationale a aussi trouvé auprès d'elle un puissant appui : on en peut donner pour preuve l'établissement d'importantes fabriques de coton et d'autres fabriques.

Il faut donc reconnaître que tous ces faits prouvent incontestablement que la Société de Commerce a répondu au but de son institution par l'impulsion et le développement qu'elle a donnés à toutes les branches de la prospérité nationale. Le président félicite les membres de la Société qui, pendant tant d'années, ont concouru à obtenir de pareils résultats, des succès qui, avec l'aide du Tout-Puissant, ont récompensé leurs efforts.

Sous un autre point de vue, les actionnaires ont de justes motifs d'être satisfaits du placement de leurs capitaux. Ils ont touché non seulement les intérêts de leurs fonds, mais encore pendant onze ans un important dividende. En outre, la Société possède un fonds de réserve montant à fl. 9,200,000. Ce fonds, en y ajoutant les intérêts annuels et les autres avantages qui s'y rattacheront pendant les trois années qui restent encore à courir jusqu'au 31 décembre 1849, époque de l'expiration de sa durée constitutive, l'élèvera à plus de fl. 11,500,000.

De pareils résultats donnent l'espoir bien fondé, que dans cette séance générale de ses actionnaires la Société, appelée à décider sur la question de sa durée, se prononcera pour la prolongation.

Le président donne ensuite connaissance à l'assemblée des propositions arrêtées dans le conseil de l'administration, savoir :

1° La prolongation de la durée de la Société pour une seconde période de vingt-cinq ans, à partir du 31 décembre 1849 jusqu'au 31 décembre 1874;

2° Arrêter pour bases du nouvel acte notarié à intervenir entre les actionnaires pour la durée de vingt-cinq ans de la Société, les articles du contrat primitif, approuvés par l'arrêté royal du 2 mai 1831, en tant qu'ils sont encore applicables, et en observant les prescriptions du Code de commerce, la garantie royale cessant en même temps;

3° Le capital de la Société pour la seconde période de sa durée, est fixé à *trente-quatre millions cinq cent mille florins*, montant de son capital actuel de *vingt-trois millions*, augmenté de *cinquante pour cent*, à la formation duquel le fonds de réserve, tel qu'il se comportera au 31 décembre 1849, est jugé suffisant;

4° A ceux des actionnaires qui préfèreraient le remboursement de leurs capitaux, ainsi que de leur part dans le fonds de réserve au 31 décembre 1849, il sera donné la faculté de faire connaître par écrit leurs intentions, pendant la durée de treize semaines qui sera fixée ultérieurement par la direction, autorisée en même temps à faire quelques exceptions à cette mesure, si les circonstances les faisaient juger nécessaires. Ce remboursement s'effectuera par la direction de la Société en ce qui concerne la quote-part dans le fonds de réserve, après que la balance du compte de 1849 aura été établi, ce qui ne pourra avoir lieu qu'après le premier semestre de 1850;

5° Par contre, ceux des actionnaires qui désirent faire partie de la nouvelle Société d'après les bases désignées, devront, durant le même laps de temps (13 semaines) pour lequel la direction se réserve la même faculté, faire présenter leurs actions aux bureaux de la direction à Amsterdam, ou de ses agents à Rotterdam, Dordrecht et Middelbourg, pour être estampillées. Après l'expiration du terme fixé, les actions qui n'auront point été présentées à l'estampille, seront rangées au nombre de celles dont le remboursement sera demandé à la fin de l'année 1849;

6° Le conseil de la Société de Commerce des Pays-Bas est autorisé, en vertu des présentes résolutions, à faire au nom de cette assemblée, tout ce qu'il jugera nécessaire pour leur exécution, à rédiger l'acte d'association, à convoquer les actionnaires pour la signature de cet acte, et à le soumettre, conformément à la loi, à l'approbation du Roi.

Ces propositions ont été acceptées à l'unanimité des membres présents.

— On lit dans le *Journal de La Haye*, du 6 décembre :

« Des nouvelles de Chine, arrivées par une correspondance particulière, annoncent que deux navires de guerre américains ont fait voile pour Jédo, capitale du Japon, à l'effet de conclure un traité de commerce avec ce pays. Si les souverains des différentes îles dont se compose cet empire ne s'y prêtent pas de bonne grâce, les Américains paraissent décidés à les y contraindre. »

Déjà en 1837, le navire américain le *Morisson*, commandé par le capitaine Ingersoll, a entrepris le voyage au Japon dans

l'espérance d'entamer avec cet empire des relations commerciales. Sept naufragés japonais qui, par des circonstances singulières, avaient été réunis à Macao, se trouvèrent alors à bord de ce navire, pour lequel le commandant se promit un bon accueil; il avait foi en même-temps dans le succès de ses espérances, en reconduisant ces malheureux dans leur patrie. Ayant jeté l'ancre dans la baie de Jédo, le navire fut aussitôt forcé par le canon des Japonais de s'éloigner. Il fit donc voile pour la côte méridionale du Japon, la province de Salsuma, où il réussit à se mettre en relation avec les indigènes.

Les sept naufragés furent débarqués, et interrogés par un fonctionnaire japonais, qui envoya leur déposition à Kagosima, capitale du prince de Salsuma.

Quelques jours après, une réponse peu favorable arriva de Kagosima, et fut même soutenue par une force armée; des coups de fusil et de canon chassèrent le navire américain de son ancrage, le forcèrent de prendre le large, et de retourner à Macao.

Il est certain que cette réponse qui, du reste, n'a pas transpiré dans le public, n'était d'une autre teneur « que dans aucun port de l'empire japonais, excepté celui de Nagasaki, des navires étrangers ne seraient admis, et que des sujets japonais, qu'ils aient fait naufrage dans quelque pays que ce soit, ne pourraient être reconduits dans leur patrie que par des navires néerlandais ou chinois. »

Une réponse pareille a été donnée également en 1792, à l'officier de la marine russe Laseman, qui, par ordre de l'impératrice Catherine, avait ramené des naufragés japonais à Shatsmaje, le port principal de Jédo — et une ordonnance de la même nature fut transmise à l'ambassadeur russe Von Resanow, en 1805.

Quant à ce qui concerne l'expédition américaine pour le Japon, nous sommes d'avis qu'elle ne parviendra pas, par la force des armes, à conclure un traité de commerce avec ce pays pacifique, tandis que nous désapprouvons hautement ses opérations stratégiques, dirigées contre les soi-disant souverains des différentes îles, qui, n'étant que des vassaux subordonnés aux lois fondamentales de l'empire, doivent s'abstenir, sous peine de mort, de toute politique et de commerce étranger. DE. S.

— On lit dans le *Staats-Courant* du 11 décembre:

« Le journal le *Tijd*, *Noord-Hollandsche Courant*, dans son numéro du 1er de ce mois, prétend avoir reçu une lettre de Batavia, renfermant ce qui suit:

«« Dans le traité, conclu avec Dipo Negoro, l'on trouve littéralement ce qui suit: *Le gouvernement néerlandais s'engage, en outre, solennellement, à s'opposer, par tous les moyens en son pouvoir, à la propagation de la religion chrétienne.* »»

« Enhardi par le silence qu'a tenu le gouvernement touchant cette nouvelle absurde, ce journal, dans son numéro du 8 décembre, joint le non-sens au mensonge. — On accusera peut-être ce jugement de sévérité, mais doit-il en être autrement lorsqu'il s'agit de fables, contredites par des faits historiques généralement reconnus, et qui, dès-lors, ne sauraient avoir d'autre origine que l'ignorance ou la malveillance.

« Lorsque Dipo Negoro, délaissé de la plupart de ses adhérents et n'ayant plus de refuge, en 1830, courait risque à chaque moment d'être pris par nos soldats, qui le pressaient vivement, il se rendit auprès du lieutenant-général De Kock, pour s'entendre sur les conditions de sa soumission. Il évita toutefois pendant un mois, sous le prétexte du jeune mahométan, d'avoir un entretien définitif, et chercha encore une fois à renforcer son parti: aussi le lieutenant-général De Kock crut-il de son devoir de pousser l'affaire à une crise qui ne manqua pas d'arriver le 28 mars 1830. Un témoin oculaire,[1] après avoir dit que le lieutenant-général De Kock témoignait à Dipo Negoro qu'il eut à se déclarer sans plus de détours, sur la marche qu'il pensait suivre relativement à sa soumission, décrit cette crise comme suit:

« Le Prince rebelle répondit qu'il n'était pas venu à cette fin, mais uniquement pour rendre visite au général en chef, comme cela était convenable en ce moment, et que, du reste, il n'était nullement préparé à traiter d'affaires. Le général en chef lui fit entendre qu'une réponse de cette nature était non-seulement peu propre à lui donner satisfaction, mais, au contraire, de justes motifs de surprise, puisqu'après toute la patience, qu'il avait eu envers Dipo Négoro, il avait dû s'attendre à ce que celui-ci n'aurait eu rien de plus pressé, que de déclarer nettement quelles étaient ses prétentions, afin de faire cesser un état de choses si onéreux pour le gouvernement et si funeste au pays en général.

« Cette réponse ne parut faire aucune impression sur le chef des rebelles, qui répéta assez flegmatiquement qu'il ne s'était point préparé à traiter d'affaires en ce moment, et qu'il désirait retourner chez lui pour y réfléchir. Cependant le général en chef lui fit observer de nouveau qu'il fallait en venir à une décision, que le bien-être des troupes et celui de la population javanaise lui tenaient à cœur au point que, depuis longtemps, il n'avait d'autre pensée que celle de mettre fin à cette guerre malheureuse, et que le Ciel lui en ayant accordé une occasion favorable, il ne pouvait se permettre de la laisser échapper en admettant des promesses aussi vagues que celles de Dipo Négoro; qu'au contraire, il se voyait obligé de l'inviter à lui faire connaître en termes précis quelles étaient ses vues, et de quelle manière il se flattait de terminer enfin cette longue guerre.

« Pour toute réponse, Dipo Négoro se plaignit de la façon dont il se voyait traité; il prétendit avoir la faculté de se retirer dans les montagnes et les forêts, s'il ne pouvait en venir à un accommodement avec le gouvernement. Mais voyant que la résolution du général en chef était inébranlable, il s'entretint quelque temps avec ses prêtres. Se tournant ensuite vers le général en chef, il lui déclara qu'il ne formait d'autre vœu que celui de se voir à la tête de la religion mahométane dans l'île de Java, avec le titre de sultan, et que pour toute autre stipulation il s'en rapportait à la générosité du gouvernement. Avant de répondre, le général en chef ordonna à son chef d'état-major de faire avancer les troupes, jusque devant l'hôtel de la résidence. Cet ordre ayant été exécuté, le général en chef dit à Dipo Négoro que sa conduite avait fait pressentir au général que ses intentions n'étaient nullement conformes à la position où il se voyait réduit, et que des prétentions, telles qu'il en élevait en ce moment, étaient trop extravagantes pour mériter l'attention du gouvernement; que, d'ailleurs, une demande, comme celle qu'il venait de reproduire, et qui n'avait pas même, en 1827, été jugée digne de la moindre considération,

1 Mémoires sur la guerre de l'île de Java de 1825 — 1830, par le major Chevalier F. V. A. De Stuers, pag 181 et suiv.

ne pouvait, à plus forte raison, être admise en ce moment; que Dipo Négoro savait fort bien que le gouvernement avait de tout temps accordé sa protection au Sultan de Djocjocarta et à l'Empereur de Soeracarta, et qu'il ne lui était pas moins connu que ces souverains étaient eux-mêmes les seuls chefs suprêmes de tout ce qui concerne la religion dans leurs états.

«Dipo Négoro répliqua que si on n'acquiescait pas à la demande qu'il venait de faire, le gouvernement pourrait en agir avec lui selon son bon plaisir, mais que, pour ce qui le concernait luimême, il était résolu à ne jamais se désister de cette réclamation.

«Le général en chef lui fit observer encore, que dans ce cas Dipo Négoro ne pouvait plus lui inspirer la moindre confiance, et qu'alors il serait forcé de l'envoyer à Batavia comme prisonnier d'état, pour y attendre la disposition que le Gouverneur-général prendrait à son égard.

«Dipo Négoro protesta contre cette mesure, et demanda avec véhémence ce que le gouvernement prétendait lui accorder. On se borna à lui déclarer, qu'à cette heure toute réclamation de sa part n'était plus de saison; qu'il ne méritait plus ni confiance ni considération; que s'il avait formé le vœu modéré de vivre sur un pied analogue à sa dignité de prince, mais tranquille, sans s'ingérer dans aucune entreprise ambitieuse, ou bien s'il avait déclaré vouloir aller en pélerinage à la Mecque, le gouvernement serait venu généreusement à son secours, mais qu'en ce moment la tranquillité de Java exigeait que Dipo Négoro fût à jamais éloigné d'un pays où il avait répandu si longtemps la désolation.»

«Cette déclaration faite, Dipo Négoro fut désarmé et emmené prisonnier dans un lieu, où il vit encore comme *prisonnier d'Etat.*

«Ainsi il n'y a pas de traité de conclu avec Dipo Négoro. Il était tombé dans nos mains, alors qu'il n'avait plus de forces. Les conditions qu'il voulut poser, furent rejetées comme inadmissibles. Dans ces conditions, il ne fut nullement question de la religion chrétienne. En ouvrant l'ouvrage d'un autre témoin oculaire,[1] et en lisant ce qu'il rapporte surtout dans le 4e volume, pag. 286 et suiv., touchant la soumission de Dipo Négoro, tout le monde sera convaincu que ledit article du *Tijd* n'est qu'un conte aussi méprisable que mal inventé.»

— La capitale a perdu ces-jours ci un de ses citoyens les plus estimés: M. P. Hartsen, un des soutiens les plus zélés du commerce d'Amsterdam, président de la chambre de commerce et de fabriques, qui unissait des connaissances profondes dans l'économie politique à l'amour pour les arts et les sciences, et qui protégea en même temps avec la plus grande noblesse et la plus large libéralité les institutions charitables. A l'étranger aussi on a rendu hommage aux qualités et aux lumières de ce véritable homme de bien.

— Parmi les grandes entreprises de navigation à la vapeur établies en Angleterre la compagnie péninsulaire et orientale occupe le premier rang par l'importance des lignes qu'elle dessert et par le nombre de bâtiments qu'elle possède. (Voir le *Moniteur des Indes*, 2e Partie, pag. 66). Il résulte du rapport présenté le 8 décembre dans l'assemblée sémestrielle des actionnaires, que la situation de la compagnie est des plus satisfaisantes; que les recettes du dernier exercice annuel du 1er octobre 1845 au 30 septembre 1846, ont dépassé de plus de 19,000 livres sterl., celles de l'exercice précédent, et qu'enfin la compagnie est en mesure d'établir deux nouvelles lignes de bateaux à vapeur entre Singapore et Calcutta et Singapore et Hong-Kong et Sanghai. Pour cet objet, une émission de 500,000 livres st. d'actions nouvelles aura lieu si le gouvernement anglais en accorde l'autorisation. Cette compagnie fondée il y a six ans, dessert la ligne de Bombay et de Calcutta à Suez, et d'Alexandrie à Southampton, en faisant échelle à Malte, Gibraltar, Cadix, Lisbonne et Oporto; elle possède 21 steamers, savoir: trois de 1,300 tonneaux et d'une force de 520 chevaux, un de 1,600 tonn. et de 450 chev., 3 de 1,300 tonn. et de 500 chev., 4 de 1,000 tonn. dont un ayant des machines de la force de 500 chev., 1 de 420 et 2 de 300 chev. et 10 dont le tonnage varie de 900 à 550 et les machines de 300 à 200 chevaux. La compagnie fait construire en ce moment 2 steamers de 1,200 tonn. qui porteront des machines de la force de 500 chevaux et 4 autres qui jaugeront 1,000 tonneaux et auront des machines de 400 chevaux. A la suite du rapport présenté, l'assemblée a fixé le dividende du dernier semestre à $4^1/_2$ p. c., ce qui porte à 8 p. c. le dividende de l'année entière. La confiance des actionnaires dans la direction est si grande qu'ils n'ont pas même fait imprimer les états financiers.

La compagnie est d'avis de diminuer les frais du transport entre diverses stations au printemps prochain.

— Le conseiller-d'état, M. H. L. Wichers, chargé d'une mission spéciale aux Indes par rapport aux nouveaux codes à y introduire, est arrivé à Batavia, le 14 septembre dernier.

— Le Gouverneur général des Indes-Orientales a pris les arrêtés suivants:

En date du 29 août 1846, il est enjoint aux autorités locales à Java, d'après la résolution de 12 août 1835, no. 1 (*Bull. d. Lois* no. 37), de ne point s'opposer à ce que les Chinois et autres étrangers Orientaux s'établissent à l'intérieur de Java, là où il n'existe pas encore de quartiers séparés pour eux; mais de veiller à ce qu'ils s'établissent dans des lieux séparés dans les chef-lieux des résidences, les grandes divisions de celles-ci ou les régences, ou dans les districts, situés avantageusement pour le commerce, et où la permission accordée aux Chinois et autres Orientaux étrangers de s'y fixer ne saurait faciliter la fraude. Des exceptions pourront être faites à cet égard pour les terres appartenant à des particuliers.

— En date du 30 août 1846 ont été déclarées appliquables pour l'île de Banka les dispositions en vigueur à Java, relativement à l'arrivée et le domicile de nouveau-venus de la Chine, et ce d'après les arrêtés du 14 novembre 1837, no. 1 (*Bull. d. Lois,* no. 581 et du 20 octobre 1838, no. 7 (*Bull. d. Lois,* no. 70).

— Le 15 août dernier, une violente incendie a réduit en cendres un des plus beaux et des plus peuplés villages du district de Bangil, dans la résidence de Rembang.

— On a des nouvelles peu favorables quant à la récolte du riz dans la résidence de Chéribon. Des dégats énormes y ont été causés par des insectes. La population souffre beaucoup de ce contre-temps. Le gouvernement a pris des mesures pour soulager les cultivateurs et a donné des ordres pour qu'on cultivât d'autres produits de première nécessité.

— Le 11 septembre, le général-major baron Von Gagern était de retour à Batavia de son voyage à l'île de Sumatra.

[1] Recueil de rapports officiels, touchant la guerre de Java de 1825 à 1830, par le général-major Baron Nahuijs van Burgst.

— Nous avons donné dans notre précédent numéro la nouvelle de la perte du beau navire le *Koning der Nederlanden*. Ce bâtiment était chargé d'une partie des matériaux destinés pour la construction du dock flottant de Soerabaya. On espère toutefois que cette construction ne sera pas retardée par ce contre-temps, parce que le navire le *Prins Frederik der Nederlanden*, chargé de la partie la plus essentielle des matériaux nécessaires, est arrivé à Batavia et en est reparti immédiatement pour sa destination. On se flatte aussi de sauver quelques matériaux du navire échoué.

— Les dernières nouvelles reçues de Bornéo annoncent que la population de Dayaks, dans le pays de Landakh, soumise au pouvoir néerlandais, a été attaquée d'un côté par les Chinois de Mander, et de l'autre par la population de Serawak. On dit que M. James Brooke avait informé le Panumbahan de Landakh des projets de la population de Serawak. (Le royaume de Landakh ressortissant immédiatement au pouvoir néerlandais, et les limites du territoire ayant été clairement définies par l'arrêté du Gouverneur-général du 28 février 1846 (Voir *le Mon. d. Indes*, 2e Partie, pag. 9), il est problable que le gouvernement s'intéressera à cette affaire, et ne permettra point que les pays sous sa domination soient envahis par des étrangers, quels qu'ils soient).

— La sollicitude toute particulière du gouverneur de Bornéo en vue de la civilisation des habitants de Banjermassin ne laisse pas d'avoir déjà d'heureux résultats : les mariages sont plus fréquents et l'instruction dans les écoles se propage de plus en plus.

— Le 4 septembre, le général-major Cleerens, gouverneur des Moluques, avait pris le pouvoir en mains.

— L'officier de santé 2e classe P. Bleeker a été nommé secrétaire de la Société des Arts et des Sciences à Batavia.

— Le 26 septembre dernier a eu lieu à Sérang (résidence de Bantam) l'inauguration d'un temple chrétien. M. le baron Van Hoëvell, ministre protestant à Batavia, a prononcé un discours, à cette occasion solennelle, qui avait attiré un public nombreux.

— La société philharmonique à Batavia a tenu une assemblée générale, le 11 septembre, sous la présidence de M. Launij; ont été nommés membres de la direction sous ce président, MM. P. A. Schill, Philippeau, Rueb, trésorier, Vernede, Smulders, Wessels, secrétaire, Van Rees et Tiedeman. Cette société naissante veut encourager les études musicaes aux Indes par des concours, l'instruction gratuite pour les classes moins élevées, etc. Le commencement est d'un bon augure pour cette société qui compte déjà plus de 150 membres à Batavia. On a grandement applaudi au projet du président de prier le Gouverneur-général d'en accepter le protectorat.

— Le *Weekblad van het Regt* (journal de droit hollandais) rend compte, dans son numéro du 26 novembre dernier, d'une procédure qui a pour fond une affaire qui a éveillé grandement l'attention du public dans la mère-patrie aussi bien que dans les colonies. On ne saurait s'en étonner, attendu que l'honneur national y était en cause, et que les suites en ont été assez remarquables.

Voici l'affaire dont il s'agit. Il y a trois ans le Gouverneur-général des Indes-Occidentales, M. Elias, donna l'ordre au procureur-général de Surinam d'instruire l'affaire d'un traitement des plus durs que M. Röperhoff, membre du conseil colonial, aurait fait subir à un esclave centenaire. La Cour de justice à Surinam n'ayant pas approuvé cet ordre, il était impossible au ministère public de l'exécuter. Toutefois, des bruits relatifs au prétendu mauvais traitement ne laissaient pas d'être divulgués, et vinrent naturellement à la connaissance de M. Röperhoff. Celui-ci s'adressa au Gouverneur-général pour savoir qui était son accusateur, afin qu'il pût se justifier. Refus du Gouverneur-général, et demande nouvelle et plus pressante de la part de M. Röperhoff, qui, furieux d'être en butte à une accusation sourde, se permit d'écrire dans sa requête : « que, si le Gouverneur-général persistait dans son refus de nommer le calomniateur, il le tiendrait lui-même pour tel, et qu'il pousserait cette affaire jusque devant la Haute Cour des Pays-Bas. » Par suite de ces expressions, le Gouverneur-général, par résolution du 11 septembre 1843, frappa de suspension M. Röperhoff. Opposition fut faite à cette mesure par les autres membres du conseil colonial, dans une adresse à S. Exc. où ils le priaient d'une manière respectueuse, mais énergique, de retirer cette mesure, prise contre un homme d'un rang élevé, chef d'une maison de commerce très-estimée, et qui était non seulement administrateur, mais en même temps propriétaire de plantations importantes, puis membre du conseil colonial, honoré en cette qualité de la confiance du Roi, et jouissant de l'estime toute particulière de l'ancien Gouverneur-général, ainsi que de toute la population de la colonie. Les petitionnaires se fondèrent sur ce qu'il serait bien facile à leur collègue suspendu de détruire l'accusation calomnieuse d'avoir maltraité un esclave, une fois que son accusateur et la plainte bien précise lui seraient connus, comme il venait de le demander à juste titre. On sait les suites de cette pétition du conseil : les membres honoraires en furent renvoyés tous, et l'affaire eut un grand retentissement dans la métropole, lors de l'adresse des propriétaires à la Seconde Chambre des Etats-Généraux [1] et contribua fortement à ébranler la bonne harmonie entre le pouvoir de la métropole et les personnes les plus influentes à Surinam.

Toutefois la cause première de tout ce mouvement, le prétendu traitement brutal infligé à un esclave très-âgé, à la plantation *Resolutie*, par un membre du conseil colonial, était devenue de notoriété publique, d'autant plus qu'une relation en avait été donnée dans une lettre adressée au ministre des affaires étrangères anglais et qui avait été transmise au parlement britannique avec toute la correspondance de 1843 relative à la traite; cette lettre a servi de texte à plusieurs journaux anglais et hollandais, tant en Europe que dans les colonies, pour déclamer contre le traitement qu'avaient à endurer les esclaves à Surinam. En même temps on s'aperçut de l'origine de toutes ces accusations; on commença à voir clairement qui était la personne qui avait dévoilé toutes ces violences et accusé à l'ombre M. Röperhoff: on entendit toutefois prôner la noblesse de son caractère, son zèle philantropique en faveur des esclaves à la cause desquels il s'était dévoué : on s'étonna de plus en plus, lorqu'on vit que c'était un homme d'un caractère public, commissaire anglais à la cour mixte pour juger des affaires de la traite à Paramaribo, M. Schenly, qui avait cru devoir écrire la lettre accusatrice en question. On n'en savait que penser dans la mère-patrie. Assurément on ne se dissimulait pas combien étaient extravagantes les prétentions du commissaire anglais de vouloir s'immiscer dans des affaires hors de sa compétence; assurément on présumait quelque stratagême dans son zèle pour délivrer des ouvriers prétendus libres des mains de leurs « cruels » maîtres, et l'on en voulait au

[1] Voir le Recueil des délibérations de la Chambre sur cette adresse.

Gouverneur-général de ce qu'il accordait trop de terrain au commissaire anglais; mais que celui-ci pût s'abaisser à jeter, sans preuves irrécusables, de l'odieux sur un membre du conseil colonial, généralement estimé jusqu'alors, et d'un caratère irréprochable, qu'il pût le vouer pour ainsi dire à l'exécration du monde civilisé, voilà ce qu'on ne pouvait pas croire. Bientôt par les journaux de Surinam aussi M. Shenley fut reconnu sinon comme l'instigateur caché, du moins comme l'accusateur en cette affaire dans des écrits destinés à être publiés. M. Röperhoff ne resta pas en défaut de poursuivre le commissaire devant la Cour de justice de la colonie. Or, si l'accusation de mauvais traitements et de cruauté dirigés contre un compatriote d'un caractère irréprochable a affecté péniblement le coeur hollandais, l'issue de ce procès est d'autant plus satisfaisante, qu'elle rétablit tout-à-fait l'honneur de l'accusé, et qu'elle dévoile, dans cette affaire du moins, l'homme qui a tenté de noircir sous bien des rapports la nation néerlandaise.

Voici maintenant le compte rendu de cette cause remarquable, qui a été jugée devant la cour de justice de Surinam.

Audience du 28 juin 1846. Président Me J. H. De Friderici.— Injure.— G. L. Röperhoff, demandeur, contre E.W. Harrington Shenley, défendeur et défaillant.

Le demandeur a motivé sa plainte et a pris la conclusion suivante:

Que dans une lettre écrite le 14 aout 1843 au comte d'Aberdeen, et qui se trouve annexée à la correspondance des commissaires anglais à Sierra Leona, Havana, Rio de Janeiro, Surinam, le Cap de Bonne-Espérance, la Jamaïque, St. Paul de Loando et Boa-Vista, relativement à la traite, du 1er janvier au 31 décembre, communiquée aux deux chambres du parlement britannique, et répandue généralement par l'impression, le défendeur s'est permis d'écrire « qu'un membre du conseil colonial, nommé « Röperhoff, qui possède une plantation de 5 à 600 esclaves, a fait « infliger à un nègre plus que centénaire la peine horrible dite le « *Spaansche bok;*

« Qu'apparemment ce nègre ne survivrait pas à ce traitement « cruel et que le Gouverneur-général M. Elias était résolu « de faire poursuivre cet homme (M. Röperhoff), d'après « la loi. »

Que le défendeur, dans une lettre datée du 15 sept. 1843, en tout analogue à la précédente, a écrit au comte d'Aberdeen: « que « le Gouverneur M. Elias avait frappé de suspension les deux mem- « bres du conseil colonial, Röperhoff et Vreudenberg, ces deux « grands criminels, dont il avait fait connaître les cruautés en- « vers les esclaves dans sa lettre du 14 août 1843; »

Qu'il appert évidemment que le défendeur s'est rendu coupable d'injures graves envers le demandeur et que dès-lors celui-ci est en droit de le poursuivre en justice;

Par ces motifs le demandeur a conclu comme suit:

Que par arrêt de cette Cour le défendeur sera déclaré avoir injurié d'une manière grave le demandeur et condamné en outre à une amende honorable et profitable:

Honorable, en comparant à l'audience de cette Cour à l'effet d'y demander, la tête découverte, et de manière que tout le monde puisse l'entendre, excuse au demandeur, si celui-ci veut y être présent, et déclarer qu'il ressent une peine des plus vives de s'être servi des expressions injurieuses précitées, envers le demandeur; qu'il tient et reconnaît comme homme d'honneur, et qu'il ne saurait alléguer rien de reprochable quant à sa conduite et son caractère;

Et *profitable*, en versant dans la caisse de l'administration centrale en faveur de la société pour la propogation de la religion chrétienne parmi la population esclave et payenne à la colonie de Surinam, district de Paramaribo, une somme de *f* 10,000, plus ou moins, à l'arbitrage de la Cour;

Qu'ensuite l'arrêt à prononcer sera déclaré exécutoire, nonobstant appel, sans caution, et avec condamnation du défendeur aux dépens.

Le défendeur, quoique cité pour comparaître à l'audience de cette Cour du 10 février 1845, a fait défaut, ce dont le demandeur a demandé acte, en premier défaut, et à son profit, avec réserve de tous ses droits.

Avant que l'acte de défaut demandé fût accordé et que la seconde citation fût permise, intervint le Gouverneur-général des Indes Occidentales néerlandaises, par résolution du 11 février 1845, se fondant sur l'article 58 du réglement sur la direction du gouvernement de ces possessions, et suspendit le cours de cette affaire pour une année, après l'expiration de laquelle cette procédure pourrait reprendre son cours ordinaire. La Cour a fait valoir cette suspension, quoique le Gouverneur (l'arrêté royal du 14 mai 1845, no. 43, promulgué le 29 octobre 1845, n'existait pas encore) n'en eût nullement le droit. Il invoqua l'art. 58 du réglement général de 1828, mais ce réglement tout entier est abrogé positivement par le réglement de 1832 sur la direction du gouvernement.

La période prescrite étant expirée le 23 février 1846, le demandeur requit que la déclaration de défaut demandée par lui l'année précédente, fût accordée alors par la Cour.

Pendant toute la durée de la suspension, il n'y eut point de décision du département des colonies: aussi l'acte de défaut a-t-il été rendu par disposition de la Cour du 25 février, et une seconde citation en justice eut lieu. Nouveau défaut de la part du défendeur; ce dont il a été donné successivement acte en second et troisième défaut, et au profit du demandeur comme de droit; la Cour admettant celui-ci à poursuivre en *intendit* ou plainte vérifiée.

Il résulte des pièces fournies que C. J. ter Braak, chirurgien dans le district de Cottica, le 15 août 1843 a examiné la situation dudit nègre, et établi que celui-ci avait reçu, par suite d'un délit peu important, vingt coups au plus avec de petites branches de tamarinde, laquelle exécution n'avait eu lieu que pour main tenir l'ordre, et seulement pour la forme; qu'aussi elle fit si peu de mal au nègre, que le même jour il put travailler comme de coutume, et qu'elle n'eut pour lui aucune suite fâcheuse.

Cet examen fait, le demandeur adressa une requête au Gouverneur, qu'il présumait avoir envoyé la plainte contre lui au procureur-général. Le Gouverneur, jugeant que cette requête était formulée en des termes blessants pour le respect qui lui est dû, suspendit G. L. Röperhoff de ses fonctions de membre du conseil colonial, en attendant les mesures que le gouvernement suprême de la métropole pourrait prendre à son égard, et ne prenant provisoirement pas de décision au sujet de sa requête.

Le demandeur, par acte devant notaire du 11 janvier 1845, somma le défendeur de déclarer qu'il se reconnaissait l'auteur

des lettres en question et qu'il les avait écrites avec l'intention de les faire imprimer, ou du moins avec la certitude qu'elles seraient imprimées dans *l'Anti-slavery-reporter,* et dès-lors rendues publiques.

La Cour, ayant entendu et pris en considération tout ce qui précède, a prononcé le 23 juillet 1846:

Que le défendeur doit être considéré, en droit, comme l'auteur des deux lettres, adressées au comte d'Aberdeen, en vertu du caractère officiel du travail imprimé où elles ont été reproduites, travail publié par ordre du gouvernement britannique et renfermant la correspondance des commissaires anglais chargés de surveiller les mesures contre la traite, avec le sécretaire d'état susdit; et en outre parce que le défendeur, quoique interpellé légalement à cet égard, n'a pas donné de réponse à ces interpellations;

Que le contenu de ces deux lettres est très offensant pour le demandeur, en ce qu'il y est désigné comme le délinquant principal, quant aux mauvais traitements d'esclaves, et que le fait qui lui est imputé, s'il s'en était rendu coupable, ne l'eût pas non seulement livré au mépris de ces concitoyens, mais eût occasionné une poursuite criminelle contre sa personne, voir même sa condamnation;

En outre, que le contenu de ces lettres est calomnieux pour le demandeur, attendu qu'il est prouvé par ce qui précède, que le demandeur ne s'est point rendu coupable du fait à lui imputé, et qu'il n'a pas été suspendu de ses fonctions de conseil colonial pour ce fait, mais à cause des termes irrespectueux de sa requête au Gouverneur-général des possessions néerlandaises occidentales;

Que, d'après le droit ici en vigueur, il ne pourra y avoir lieu à une action publique, pour ce qui regarde l'injure ou la calomnie, commise par écrit contre des particuliers, mais que la personne injuriée et calomniée, même si l'injure ou la calomnie a eu lieu par une lettre à un tiers, pourra agir civilement contre celle qui a injurié et calomnié pour obtenir l'amende honorable et profitable que de droit;

Qu'il y avait d'autant plus de motifs *in casu* pour que le demandeur agît de la sorte, qu'il ne pouvait lui être inconnu que l'accusation portée dans ces lettres contre le demandeur deviendrait publique;

Que la question de savoir si le demandeur, qui, lors de cette injure était domicilié ici en sa qualité de commissaire de la part de Sa Majesté britannique à la cour mixte contre la traite, pouvait être jugé par le juge colonial, ne saurait être soulevée en cette cause, attendu que, s'il devait y avoir exception d'incompétence, une pareille exception, *ratione personae,* ne saurait être considérée *ex officio* par le juge comme moyen de défense;

Que, d'après le droit ici en vigueur, le montant de l'amende, en cas d'injure ou de calomnie, est laissé à l'arbitrium du juge et doit être fixé d'après la position respective qu'occupent dans la société, l'injurié et le calomnié, ainsi que la personne qui a injurié;

Que, lors de l'injure, le demandeur appartenait à la classe la plus élevée des habitants de cette colonie, et que le défendeur occupait ici un poste considérable au nom du gouvernement anglais;

La Cour faisant droit au demandeur:

Déclare le defendeur coupable d'injures graves envers le demandeur, le condamne à une amende *honorable* et *profitable;*

Honorable, en ce que le défendeur aura à comparaître à l'audience de la Cour, à l'effet d'y faire, la tête découverte, de manière que tout le monde puisse l'entendre, ses excuses au demandeur, si celui-ci y veut être présent, et déclarer qu'il ressent une peine bien vive d'avoir fait usage des expressions injurieuses précitées envers le demandeur, qu'il tient pour un homme d'honneur, sur qui il ne sait rien de défavorable eu égard à sa conduite et son caractère;

Et *profitable*, en ce que le défendeur aura à verser dans la caisse de l'administration centrale, en faveur de la société de la propagation de la religion chrétienne parmi la population esclave et payenne dans la colonie de Surinam, district de Paramaribo, une somme de 5,000 florins;

En outre condamne le défaillant aux frais de ce procès;

Déboute le demandeur de ses autres conclusions contre le défaillant.

— Le 1er décembre S. M. a reçu en audience de congé S. Exc. M. le baron de Boislecomte, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi des Français près la Cour des Pays-Bas. On apprend que le Roi a fait remettre à S. Exc. avant son départ, les insignes de Grand Croix de l'ordre de la Couronne de Chêne.

On sait que ce diplomate s'est vivement intéressé pendant son séjour aux Pays-Bas à tout ce qui pouvait le mettre à la hauteur du commerce et de l'industrie de ce pays et de la situation des Indes. Un travail très estimé de sa main a même été imprimé à Paris par rapport à notre commerce colonial. On regrette beaucoup le départ de ce diplomate éclairé et estimable. Le baron de Boislecomte, déjà pair de France, a été créé comte et envoyé en Suisse où l'appellent des questions bien difficiles.

Le comte de Bussière, qui remplace le comte de Boislecomte, est arrivé à la Haye.

— Nous empruntons ce qui suit aux rapports sur la situation des îles de Curaçao, Bon-Aire, Aruba, St.-Martin, St.-Eustache et Saba, pendant l'année 1845:

Curaçao, le chef-lieu du gouvernement de toutes les îles mentionnées ci dessus, depuis sa séparation administrative d'avec Surinam, a un fort commerce de transit; l'élève du bétail, les chantiers de navires et d'autres branches d'industrie y sont en voie de prospérité. Les produits de l'agriculture servent à la consommation intérieure. Le sel est le principal article d'exportation. Il s'exporte en grande quantité et il est recherché pour sa bonne qualité.

Depuis 1837 le gouvernement a introduit différentes nouvelles branches d'industrie et d'agriculture qui ont été exploitées avec zèle aussi bien à Curaçao qu'aux îles de Bon-Aire et d'Aruba, qui forment avec le chef-lieu une seule administration.

La culture du nopal pour la nourriture de la cochenille, dont le premier essai a été fait à Curaçao, et qui ensuite a été continuée dans les deux îles, a obtenu une grande extension à Bon-Aire. Le produit, qui en 1844 ne fut que de $502^1/_2$ livres s'est élevé en 1845, à $2406^1/_2$ livres et on l'évalue pour l'année courante à 9000 livres. L'établissement de Guatemala à Bon-Aire a fourni en 1845, d'une surface de $2^1/_2$ bonniers contenant 14,500 plantes de nopal, 1644 livres de cochenille qui ont été vendues fl. 4389.99. La grande sécheresse exerce une fâcheuse influence sur cette culture.

L'aloès, qui est un produit originaire de ces îles et dont la

culture n'a rien à redouter de la chaleur, a été livré au commerce depuis 1837; cette plante a livré l'année dernière 21,100 livres de résine qui trouve un débouché favorable en Angleterre et en Amérique. La culture de l'aloès est susceptible d'une plus grande extension, cette plante étant employée dans la médecine, dans les distilleries comme le suragat pour le houblon; et, au moyen de procédés chimiques on en tire différentes substances pour la teinture ou la peinture.

Les salines du gouvernement ont reçu une grande extension, surtout à Bon-Aire où elles ont produit en 1845 la somme de fl. 23,307, et il en a été exporté en outre 27,307 barriques par Curaçao.

Le commerce de transit a augmenté considérablement la prospérité de Curaçao; l'année dernière 530 bâtiments, jaugeant 30,765 tonneaux, ont visité ce port; parmi ces bâtiments il y en avait 4 d'Amsterdam et 1 de Liverpool; les autres venaient ou de l'Amérique du Nord, ou de ports des Indes-Occidentales, sous différents pavillons.

Les articles importés ou passés en transit par ces navires, consistaient en café, tabac, sucre, rhum, cacao, genièvre et autres spiritueux, vins, fromage, etc.

Peaux de vache, 3491 pièces. — Peaux de chèvre, 2974, paquets de 50 pièces. — Bois de teinture, 1828 tonneaux. — Bois d'acajou et autres bois durs, 2086 pièces. — Bois pour la construction navale, 2691 pièces. — Lattes, 847 pièces. — Poix, goudron, résine et graisse, 137 tonnes. — Maïs, 37,836 boisseaux. — Farines de diverses espèces, 8500 barriques. — Fer en barre, en feuille et fer à cerceaux 8846 livres. — Cuivre en barre, en feuille et à cerceaux 2435 livres. — Paille pour chapeaux, 6432 paquets. — Poudre à canon, 650 tonneaux.

L'élève des bestiaux s'est établi de la manière suivante :

	Curaçao.	Bon-Aire.	Aruba.
Chevaux.	295	8	54
Anes.	1802	124	412
Mulets	2	»	1
Bêtes à cornes . . .	2471	109	137
Moutons.	31,365	885	3272
Chèvres.	17,702	4234	5330
Cochons.	447	28	18

Le croisement des races de moutons, quoique s'opérant lentement, fait des progrès, notamment à Bon-Aire dans les troupeaux appartenant au gouvernement, qui, à la fin de 1845, se composaient de 595 têtes. La laine qu'on obtient est de bonne qualité.

L'île de St.-Martin est divisée en deux parties dont l'une appartient à la Néerlande et l'autre à a France. Philipsburg est la ville principale de la partie néerlandaise.

Outre les articles de consommation cette île exporte une quantité assez importante de sucre, rhum, mélasse et sel. On y compte 18 plantations de cannes à sucre et 26 terrains potagers. La sécheresse qui a duré pendant les dernières années a considérablement nui à la récolte de la canne. Cette récolte a produit l'année dernière, 426,736 livres de sucre, 7,387 gallons de rhum et 7,837 gallons de mélasse. Le manque de pluie ne faisait pas espérer un plus heureux résultat pour la récolte prochaine, mais on s'attend à trouver un dédommagement dans le produit des salines.

Le commerce et la navigation sont de peu d'importance à l'île de St.-Martin. On y a fait quelque peu le commerce d'échange avec les Américains du Nord qui importent les articles nécessaires aux plantations et aux besoins de la vie, et prennent en échange du sel et des produits coloniaux.

L'exportation a été de 376,736 livres de sucre, 4387 gallons de rhum, 5837 gallons de mélasse et $162^{1}/_{2}$ barils de tamarin.

L'île de St.-Eustache, autrefois si florissante par son commerce, n'a presque pas de plaines et, à cause de ses contrées montagneuses, offre peu de facilité pour l'agriculture. Depuis l'entier déplacement du commerce, cette place a beaucoup perdu et périclite de plus en plus. Les baleiniers de l'Amérique du Nord visitent de temps à autre l'île de St.-Eustache; leur commerce se borne à la simple importation d'articles de consommation et à l'exportation de quelques parties de sucre et de *jams*, sorte de produits de cette île.

La récolte a été assez satisfaisante l'année dernière, mais on avait peu d'espoir pour la récolte suivante, à cause de la sécheresse qui avait constamment régné.

Saba n'est qu'un grand rocher qui s'élève au milieu des flots de la mer, et n'offre aucune terre à la culture. Aussi les habitants de cette île ne s'occupent-ils que de la pêche de la baleine, dont ils échangent les produits dans les colonies voisines contre des articles de consommation. (*Journ. de la Haye.*)

— On apprend qu'il a plu à S. M. le Roi de nommer M. le docteur J. Hoffmann, translateur du gouvernement pour le japonais. Quiconque sait quelles grandes connaissances M. Hoffmann a su acquérir dans les langues japonaise et chinoise applaudira certes à un tel choix. Le mérite transcendant de ce savant a été reconnu à l'étranger, entr'autres dans le *Recueil Asiatique*, qui a su si bien l'apprécier.

— Dans l'un des numéros de l'*Allgemeine Zeitung* d'Augsbourg du mois dernier, nous avons remarqué un article où le *Moniteur des Indes* était jugé d'une manière qui, sous tous les rapports, n'était rien moins qu'exacte Nous avons réfuté cet article (dans le n°. 343 dudit journal du 6 décembre) et nous reproduisons ici notre lettre.

« Le *Moniteur des Indes-Orientales et Occidentales* a été annoncé de Paris dans le supplément du n°. 290 de votre journal. Cette annonce est trop superficielle et trop partiale pour faire connaître convenablement à l'Allemagne savante un journal spécial comme le nôtre, et pour diriger son attention sur cette publication. L'annonce est trop froide pour exciter un chaleureux intérêt en faveur d'une entreprise hardie et pénible, dont le but est de détruire le mur de séparation qui, littérairement parlant, a existé jusqu'à présent entre la Hollande et ses colonies, d'une part, et le reste du monde savant de l'autre; une entreprise qui, sur un sol néerlandais, a posé la première pierre d'un siége nouveau pour la cosmographie et l'ethnographie, et d'un port franc pour le commerce et l'industrie accessible à tous ceux qui possèdent la clef de la langue universelle. Enfin l'annonce est inexacte, et l'estimation qu'on y fait de notre journal, comme de l'un des produits ordinaires de la presse, entièrement fausse. « La grande faute qui semble s'attacher à cette entreprise, remarque le critique, c'est le peu d'extension du journal.» — La rédaction a agi sagement en ne s'engageant qu'à des livraisons mensuelles de trois feuilles d'impression in 4°. avec une lithographie; cependant jusqu'à

ce jour, elle a donné la moitié en sus de ce qu'elle avait promis [1], ainsi que des planches in-folio. Le prix, remarque encore le critique, est comparativement trop élevé; mais des cartes de pays situés hors de l'Europe, comme celles que publie le *Moniteur des Indes*, sont précieuses et ont une valeur durable; et certes des livres écrits en français ne se composent pas avec la même *facilité* en Hollande que dans la capitale du monde de la presse. Du reste, pour ce qui regarde l'extension du contenu de notre journal, l'espace a été uniquement calculé pour les possessions de la Hollande hors de l'Europe et pour son commerce maritime. S'il paraît sous un manteau étranger, il n'en est pas moins, il n'en doit pas moins être un journal néerlandais, mais qui dans sa spécialité à un champ vaste à explorer; et le plan de notre journal, tel qu'il se trouve dans le prospectus, prouve que nous avons embrassé toute l'étendue de ce champ fertile à la fois pour la science, la navigation, le commerce et l'industrie.

Du reste, le critique reconnaît l'importance de l'apparition du *Moniteur des Indes;* mais il semble avoir reconnu moins clairement la tendance de la rédaction, qui est d'aspirer à la vérité statistique avec une consciencieuse exactitude, comme cela résulte indubitablement de notre prospectus: «Une profonde piété scientifique,» y est-il dit, «nous engage» etc. — «notre intention est de faire luire sur nos colonies le flambeau de la vérité, par la publication de matériaux et de documents authentiques; c'est là le but de tous nos efforts»; — aussi ne pouvons nous nous expliquer cette dure assertion: *on peut à peine espérer d'y trouver la vérité tout entière sur l'état des contrées de l'autre côté de la mer.* — Notre journal n'est point un organe ministériel comme les *Annales maritimes et coloniales,* qui paraissent à Paris par ordre du ministère de la marine; mais, comme la confiance, que l'on a en la bonté de nos vues et nos principes dans la publication d'un journal colonial, et en particulier notre probité littéraire reconnue nous ouvrent l'accès des archives de l'état et des portefeuilles des particuliers, il peut certes nous être permis de dire que nous publions des faits pour la plupart encore ignorés, qui doivent enrichir la science, et déjà l'on sait quels nobles services tombés dans l'oubli, nous nous sommes fait un devoir de rappeler au grand jour.

Nous ajoutons ici un prospectus et une table des matières contenues dans les sept premières livraisons; et nous vous prions de les insérer dans votre excellent journal de la manière la plus convenable au but que nous poursuivons; — il nous semble que se serait de reproduire le *texte original.* Par là vous nous rendrez et au monde littéraire, un véritable service [1].

Ce n'est pas une tâche facile que de fonder un journal de cette nature en Hollande; pour que le succès consolide cette entreprise, il lui faut une puissante coopération de l'étranger. A la rigueur la nation hollandaise n'a pas besoin du *Moniteur des Indes*, — elle a ses journaux, — et le Gouvernement fait beaucoup déjà en y souscrivant et en lui venant en aide par ses communications de statistiques et de nouvelles d'une autre nature. Par contre, un journal comme le *Moniteur* est de la plus haute importance pour les pays étrangers, auxquels il sert de correspondant littéraire en Hollande, en leur communiquant un sommaire de la littérature néerlandaise aux colonies, — auxquels il sert d'agent de commerce dans les deux Indes en leur fournissant des données authentiques pour leurs spéculations commerciales. C'est donc surtout à l'étranger que notre nouveau journal doit rencontrer un accueil reconnaissant, qu'il doit être encouragé, soutenu par des souscriptions. Que votre excellente feuille, qui est elle-même un vrai trésor pour la cosmographie, l'ethnographie, la statistique, le commerce et l'industrie, soit donc au dehors l'organe qui plaide la cause et favorise la publication du *Moniteur des Indes-Orientales et Occidentales* que nous venons de créer.

1 Les neuf Numéros du *Moniteur des Indes* devraient contenir, d'après le Prospectus, 27 feuilles d'impression, — ils en contiennent 40.

1 La Réd. de l'*Allg. Zeitung* promet dans une note de revenir sur ce sujet.

DERNIÈRES NOUVELLES DES COLONIES ET DU COMMERCE COLONIAL.

La Haye, 31 *décembre.*

(Le Landmail de novembre ne vient d'arriver qu'au moment de mettre cette feuille sous presse. Nous nous empressons toutefois d'en faire les extraits ci-dessous.)

— S. Exc. le ministre des finances a présenté avant hier aux Etats-généraux le budget biennal de 1848 et 1849.

Le chiffre total des dépenses y est porté

pour 1848 à *f* 71,573,486.76½

» 1849 » - 71,177,718.16½

Les intérêts pour la dette intégrale des Indes-Orientales, qui formaient précédemment une dépense séparée, sont portés maintenant au budget de l'état et s'élèvent à une somme de *f*3,300.000. L'exédant des finances des Indes se monte à *f* 14,538,311.

S. Exc., en présentant le budget, a fait un exposé de la situation financière de l'état. Il l'a démontrée comme bien prospère. La conversion de la rente est réglée; l'arriéré, couvert; la dette contractée avec la Société de Commerce est remboursée et l'échange des anciennes pièces de monnaie, presque entièrement terminé. Ainsi le crédit public est rétabli d'une manière légale et il est assis sur des bases solides. Il n'existe aujourd'hui aucun déficit et à moins de circonstances imprévues, ce déficit n'est pas non plus à redouter pour l'avenir; et il est à présumer que l'excédant des Indes sera quelque peu au dessous de l'estimation.

S. Exc., dans le cours de son exposé, s'est exprimée d'une manière satisfaisante sur la situation de l'état du commerce et de la navigation. D'après les données statistiques communiquées par le ministre, le nombre des navires arrivés dans les différents ports du royaume en 1844, s'est monté à 5,831, jaugeant 876,791 tonneaux.

En 1845 ce nombre s'est accru jusqu'à 6571 navires, mesurant 938,896 tonneaux, et en 1846 le nombre a encore augmenté de beaucoup. Déjà on compte, d'après les derniers rapports officiels, 7792 navires, jaugeant 1,168,236 tonneaux. A la vérité, une grande partie de cette augmentation doit être attribuée aux importations de grains; cependant l'augmentation d'un tiers du chiffre total de la navigation depuis 1844 ne saurait être attribuée uniquement à cette cause, mais doit être le résultat d'un

mouvement progressif de notre commerce en général. En 1845 la flotte marchande nationale a augmenté de 54 navires, jaugeant 3367 lasts, et en 1846, de 67 navires, mesurant 4586 lasts, déduction faite des navires mis hors de service.

— Nous lisons dans le journal de commerce d'Amsterdam une requête présentée au Roi, par MM. Nahuijs Van Burgst, A. De Wilde, G. Vriese, J. Buyn et J. Kruseman, tendant à obtenir un privilége pour la colonisation de Bornéo. Ils se proposent, sous l'approbation du gouvernement, d'ériger une Société anonyme à cet effet, afin de donner ainsi une direction avantageuse pour la métropole et les colonies au mouvement de l'émigration qui se prononce depuis quelque temps aux Pays-Bas. — Le journal de commerce appuie fortement ce projet, à l'exception d'une clause, d après laquelle cette société excluerait toutes les autres compagnies de même nature à Bornéo.

— L'arrêté du Gouverneur-général des Indes Orientales qui déclare Mangkasser port-franc (voir le précédent numéro du *Moniteur*) a produit une grande satisfaction tant dans la métropole qu'à l'étranger. Cet arrêté est salué comme une preuve nouvelle de l'introduction d'un système libéral de commerce aux Indes.

— Nous donnerons plus tard des relevés quinquennaux sur *le Commerce de Célèbes*; voici maintenant les chiffres généraux pour les importations et les exportations de cette île pendant les cinq dernières années.

IMPORTATIONS.

	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.
Produits d'Europe et d'Amérique. .	f 887	f 414	f 5,995	f 1,370	f 400
De l'Ouest des Indes et du Bengale .	70	»	»	»	»
De la Chine, de Manille et de Siam.	216	»	5,954	188	1,067
De l'Archipel Oriental.	436,362	424,964	423,989	515,721	375,965
TOTAL . .	f 437,535	f 425,378	f 435,938	f 517,279	f 377,432

EXPORTATIONS.

	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.
Produits de l'Archipel Oriental. .	f 210,791	f 180,764	f 193,109	f 179,769	f 255,062
De l'Ouest des Indes et du Bengale.	3,269	846	6,302	5,153	2,603
De la Chine, de Manille et de Siam.	15,371	18,611	23,778	23,182	20,368
De l'Empire du Japon.	»	48	10	747	»
D'Europe et d'Amérique. . . .	147,683	164,324	222,420	262,189	223,029
TOTAL . .	f 377,114	f 364,593	f 445,619	f 471,040	f 501,062

Extraits des nouvelles reçues par le Landmail de novembre.

— Par suite de la chaleur extrême il y avait beaucoup de malades à Java. Les hôpitaux étaient encombrés tant d'Européens que d'indigènes. Le thermomètre montait quelquefois à l'ombre à plus de 100 degrés.

— Le 30 septembre dans l'après-dîner, on a ressenti une légère secousse de tremblement de terre dans les résidences de Batavia et de Buitenzorg; une autre secousse, également légère, a été éprouvée la nuit suivante.

— Le *Singapore Free-Press* du 6 novembre mande que S. Exc. le Gouverneur-général néerlandais s'est empressé d'acquiescer à la demande de l'administration locale de Singapore, d'offrir l'occasion aux marchands de ce port de profiter du navire hollandais qui transporte les lettres pour l'Europe, afin de pouvoir répondre aux lettres de Java. Ce navire restera ainsi un jour de plus à Singapore.

— Des nouvelles particulières de Bali, données par la *Nouvelle Gazette de Rotterdam*, assurent que les Balinais refusent d'exécuter les traités conclus avec eux. Le *Free-Press* de Singapore confirme ces nouvelles. Le pyroscaphe de la marine royale *le Vesuvius* et la fregatte *la Cérès* restent toujours stationnés à Bali. *Le Bromo*, capit.-lieut. Smith van den Broecke, a reçu l'ordre de les rejoindre.

— D'après les nouvelles les plus récentes de Bornéo, tout y était tranquille.

On s'attendait à la prise en possession de Laboean par les Anglais, mais seulement, du moins pour le présent, comme station maritime.

— Ont été nommés: M. L. Launy, commissaire du gouvernement près la banque de Java.

M. J. E. Bernard, assistant-résident de Hila et Larike (Moluques).

M. C. L. Von Valentini, receveur-général à Amboina.

Mis à la disposition du conseiller d'état Jhr. M^e. H. L. Wichers, chargé d'une mission spéciale aux Indes, M^e. A. J. Bake.

— Démissions honorables ont été accordées à M. J. B. Van de Velde et M. F. J. Van Stralendorff.

— Promotions: Au rang de capitaine d'infanterie et aide-de-camp de S. Exc. le Gouverneur-général le lieutenant en premier A. T. C. List.

Au rang de lieutenant en premier d'artillerie le lieutenant en second W. F. G. L. Boellaard.

Démission honorable: le capitaine d'infanterie W. L. Baudoin.

Démissions: les lieutenants en premier de l'infanterie K. J. Schenk et K. H. Bollaerts, et le lieutenant en second J. J. H. Eymael.

NOUVELLES COMMERCIALES.

AMSTERDAM, 19 *décembre*.

CAFÉ. Le marché n'a pu tenir ferme après la vente de 8,000 b. Java à raison de 19½ à 20 c. Il n'y a point eu de transactions importantes dans le courant du mois; toutefois les détenteurs ne lâchent pas au-dessous de 20 c. Le Sumatra se prend toujours à 15 ou 16 c.

Stock de la Société de Commerce dans tous les ports au 1er décembre: 526,400 bal., contre 519,000 à la même époque de l'an dernier.

THÉ. Peu d'affaires. Le thé chinois noir ordinaire plus en faveur. Toute la provision en est prise à 70 c. pour la consommation intérieure, et même à des prix plus élevés pour l'étranger. On croit que cet article reprendra plus de faveur, du moment que les droits de consommation en Angleterre seront diminués effectivement. Le Congo-fin a trouvé aussi des acheteurs. Le thé-Java, au contraire, a été toujours dans une situation déprimée. Cela ne changera pas, jusqu'à ce que le thé chinois monte davantage, lorsqu'on fera plus d'usage du thé de Java. Les grandes quantités de thé chinois récemment arrivées ne seront livrées au marché que lors des ventes d'automne de l'année prochaine. Les 10 caisses Tégel, présentées aux enchères par la Société, le 24 no-

vembre dernier, ont été vendues presque toutes à raison de 54 à 42 c.; mais pour la rareté seulement, car cette qualité n'est point du tout goutée ici; on n'en fait usage que pour la mettre en poudre et la mêler avec du thé ordinaire.

TABAC. Point de transactions en première main. Stock 5817 paquets, dont 2050 par le *Brésil* et 1222 par le *van Speyk*.

SUCRE (BRUT). Faute de parties disponibles, les affaires étaient restreintes. La cargaison du *van Speyk*, se montant à 1725 cranjangs Java, a été vendue à raison de *f* 29 à *f* $33^{1}/_{2}$, ce qui dénote un mouvement en hausse de $^{3}/_{4}$ à *f* 1 depuis les ventes d'octobre. On cote: Java brun *f* 25 à 29, Java jaune 30 à 32, Java gris 33 à 35 et Java blanc 36 à 39.

Sucre raffiné. Bien que la saison fût déjà avancée, les transactions étaient très animées; presque toutes les parties disponibles pour être livrées mi-décembre, ont été vendues coulamment. Plus tard le commerce se voyait restreint à la consommation; les prix tiennent ferme cependant.

RIZ. Le même calme; peu d'affaires. Le Java pêlé était tant soit peu recherché, mais les prix n'en montaient pas pour cela. Le riz de table pelé, qu'on payait en novembre dernier *f* $14^{1}/_{2}$, est baissé d'un demi florin au moins; le prix du non-pêlé est de *f* 11; Caroline *f* 15; Milanais *f* 11 à $11^{1}/_{2}$; Italien *f* 10 à $10^{1}/_{2}$; Bengale *f* $10^{1}/_{2}$ à 11; Brésil *f* 10 à $10^{1}/_{2}$; Siam *f* 9.

EPICES. Point d'affaires. *Noix de muscade* nr. 1, 245 c.,; nr. 2 et 3, 180 à 185 c.; nr. 4, 75 c. — *Macis* 210 c. — *Clous de girofle* 65 à 68 c. — *Poivre* $16^{1}/_{2}$ c. — *Canelle de Chine* 40 c. — Le *piment* manque au marché; on pourrait obtenir *f* 24. — Le *gingembre* manque également; on pourrait obtenir la 1e qualité de 60 à 65 c., la 2e qualité de 45 à 55 c.

INDIGO. Les prix se soutiennent bien, quoiqu'il n'y ait eu de vendues que 100 caisses environ depuis un mois. Java fin viol. et bleu *f* 4.40 à *f* 4.60; bon violet et bon rouge v. *f* 3,50 à *f* 4; moyen *f* 3.25 à *f* 3.60.

Bois *de Sapan* *f* $9^{3}/_{4}$.

PEAUX. Marché très calme. De nouveaux renforts ont été reçus via Londres. Le 16 il y a eu une vente de 4,000 pièces vachettes de Java et cuirs de Bali, dont les bonnes sortes sont prises à raison de 45 à 32 c.

COTON. D'abord le marché était assez lourd; puis, au commencent du mois, les grandes transactions à Liverpool le ranimèrent; surtout étaient les espèces américaines plus recherchées. Les sortes des Indes-Orientales cotées de 23 à 30 c.

ARAC. Prix inconnus, qui ne paraissent pas être au dessous de *f* 130.

ETAIN *de Banca*. Toujours au même prix de *f* 60, qui paraît être trop élevé pour animer les acheteurs.

ROTTERDAM, 17 *décembre*.

CAFÉ. La situation faible du marché doit être attribuée en partie à la saison déjà avancée et à l'expédition entravée par l'hiver. Le Java ordinaire demandé à $19^{1}/_{2}$ c.; toutefois on ne pouvait rien obtenir au dessous de 20c. Le Sumatra se tient à 16c. Voici les résultats des ventes depuis un mois:

3,600 b. *Java* ord. à bon ord.	à $19^{1}/_{2}$	à $20^{1}/_{2}$ c.
1,100 » » blanc à jaunâtre	» 20	» 25 »
1,200 » » verdâtre à vert fin	» 20	» $28^{1}/_{2}$ »
1,000 » *Domingue* bon ord.	» $17^{1}/_{2}$	» 18 E.
1,800 » *Brésil* bon ord. blanc.	» 18	» — »
500 » *Laguayra* fin	» $27^{1}/_{2}$	» — »

Plus de Brésil au marché.

THÉ. Plus d'affaires en seconde main, et à de meilleurs prix. Le Congo a fixé particulièrement l'attention. La cargaison du *Castor*, arrivé à Amsterdam, est destinée en grande partie pour cette place, et sera mise aux enchères au printemps prochain.

Le 16 il y a eu ici une vente aux prix suivants:

Congo, d'assez bonne qualité.	56 à 57 cs.
Souchon, id.	70
Hysanchin, très bon.	60
» »	94
Bali »	50
Souchon, très bon, Pecco, moindre	104
Pecco, assez bonne qualité.	141
Tonkay, très bon et fin.	93
Hysant, assez bon et tendre.	105
Uxim, très bon.	130
Joosjes, très bon et fin.	150

SUCRE (brut). Peu de transactions. La provision disponible en première main, ne consiste qu'en 140 can. Les prix se soutiennent. Id. *raffiné*. Les affaires sont restreintes, par suite de la saison avancée. Les fabriquants ne veulent pas toutefois, céder aux prix offerts.

RIZ. Les transactions se bornèrent à la consommation. Les ventes au mois de novembre consistaient en 2,900 b., dont 800 blanc Java, à *f* 12. Les prix présentent une baisse de plus d'un demi-florin. — Stock au 1r décembre 12,000 b.

EPICES. Il ne s'y traitait rien de remarquable.

PEAUX. De nouveaux renforts ont été reçus.

INDIGO. En faveur pour les sortes courantes.

ETAIN *de Banca*, à *f* 60, sans demande.

BATAVIA, 31 *octobre*.

Le commerce d'importation était peu important. Par suite des grands renforts reçus depuis quelque temps, le marché est déprimé. DRAPS, fins *f* $4^{1}/_{2}$ à *f* 5, ordinaires *f* 3. *Polémites hollandais* *f* 80. *Calicots*, blancs, $^{5}/_{4}$ *f* $5^{3}/_{4}$, $^{6}/_{4}$ *f* 7, $^{7}/_{4}$ *f* $9^{1}/_{4}$; non-blanchis $^{5}/_{4}$ *f* $5^{1}/_{4}$, $^{6}/_{4}$ *f* $6^{1}/_{2}$, $^{7}/_{4}$ *f* $8^{1}/_{2}$. *Andrinople*, rouge *coton* uni $^{5}/_{4}$ *f* 17 à *f* 19, id. *fil* *f* 275. *Sarongs* $^{6}/_{4}$ *f* 28 à 29. Kaindpaudjougs $^{6}/_{4}$ *f* 31 à 32.

FER *de Suède*, plus demandé; hausse d'un demi-florin. Coté à *f* 12. CUIVRE en feuilles *f* 110 à 112. ZINC *f* 30. ACIER *f* 13 à 14.

PROVISIONS. Si les importations de *beurre* et de *fromage* ne surpassent pas les besoins, on pourrait s'attendre d'ici en quelques mois à un mouvement en hausse. *Beurre* *f* 8 à *f* 9; *fromage* de Gouda *f* 5; de Leyden, *f* 4; d'Edam *f* $1^{1}/_{4}$.

Boissons, *verreries*, *fayence*, etc. marché surchargé.

Le commerce des *produits coloniaux* se bornait principalement au *riz* et au *sucre*. Au commencement du mois on a reçu de Bali environ 3000 pic. de *riz* blanc, qui ont été pris à raison de *f* 135 le koyang. Plusieurs ordres ayant été reçus par le Landmail de Hollande, 200 koyangs de riz de *Bantam*, très bonne qualité, se sont vendus à *f* 145; quelques jours plus tard, 100 koyangs de la même qualité à *f* 155. La provision de riz de *Bekassie* a été placée à *f* 150. Les sortes blanches de *Batavia* ne se vendent pas au-dessous de ce prix. La provision disponible en est très restreinte. Le riz d'*Indramayoe* se vend à raison de *f* 170 à *f* 175 le koyang.

SUCRE: peu de transactions hormis celles pour compléter les cargaisons de quelques navires anglais et hambourgeois. Les num. 15 et 14 étaient pris de préférence. *Pecalongan*, blanc ordin. *f* $14^{1}/_{2}$. *Jacatra*, beau blond *f* 13. Le Stock consiste surtout en bonnes sortes de sucre blanc; mais elles sont très-peu en faveur, parce qu'elles ne sauraient servir actuellement pour l'Angleterre.

CAFÉ. *Padang*, *f* $12^{1}/_{2}$; *Java* *f* $16^{1}/_{2}$.

PEAUX, *f* 210 par 100 pièces.

Cours d'échange, pour les Pays-Bas 95 pCt., pour Londres *f* 13 par l. st.

ILES MOLUQUES.

2

1



Lith. de A. van der Gant a Leyde

1. Vue des îles de Neïra et Goenong Api, prise d'Orang dalang, station élevée à l'île de Grande-Banda. 2. Le Goenong Api vu à petite distance du côté nord.

D'après les dessins d'après nature de M. le Colonel Chevalier de Stuers.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

La Haye, *ce* 25 *janvier* 1847.

— On apprend que le Dr. Hoffman, résidant à Leyde, s'est décidé à refuser la place de professeur de langues chinoise et japonaise qui lui avait été offerte à Londres, pour accepter les fonctions de translateur auprès du gouvernement néerlandais; afin de pouvoir consacrer ses talents à l'avenir à sa patrie adoptive.

— Par arrêtés du roi du 16 décembre dernier il a été donné démission honorable, d'après sa demande, à M. C. F. Heusch, de ses fonctions de directeur des mines à la côte de Guinée, et a été nommé lieut. en 1er à ladite côte le lieut. en second M. M. A. Orth, actuellement en congé.

On apprend que l'expédition pour l'exploration des mines à la côte de Guinée partira sous peu, et que le gouvernement ne néglige rien pour s'entourer des lumières nécessaires sous le rapport géologique et métallurgique, afin de faire réussir cette entreprise importante qui relèvera, espère-t-on, une colonie coûteuse jusqu'ici, mais qui pourtant renferme tant d'éléments de prospérité dans son sein.

— M. le comte de Hogendorp, membre du conseil des Indes neérlandaises, vient d'être nommé officier de la Légion-d'Honneur.

— Le journal *de Tijd* assure que l'affaire de l'évêque M. Grooff vient de recevoir une solution; qu'il ne retournera pas aux Indes-Orientales, mais qu'il partira pour Surinam, chargé d'une mission extraordinaire, en qualité de visitateur apostolique; et qu'un coadjuteur lui sera adjoint, qui dirigera le vicariat de Java. M. Grooff ferait déjà ses préparatifs pour se rendre à sa destination aux Indes-Occidentales.

— On se rappelle que le navire néerlandais *Jan Hendrik*, parti de Rotterdam pour Batavia, échoua dans la nuit du 25 mai 1845 sur le rocher de St. Paul, et qu'une partie de l'équipage fut sauvé par le capitaine Roxby de la marine marchande anglaise. On sait aussi qu'une boîte en or avec une inscription relative à cet événement fut remise au capitaine anglais de la part du Roi. Mais un fait moins connu, c'est qu'une autre partie de l'équipage du navire dut son salut à l'humanité du colonel Ignacio Correa de Vasconcellos, président de la province Seara, qui envoya un bâtiment de guerre, commandé par l'officier de la marine brésilienne, José Marie Rodriguez, pour porter secours et assistance aux malheureux échoués sur les rochers de St. Paul. Le Roi vient de récompenser ces signalés services rendus par ces deux officiers. Le colonel Ignacio Correa de Vasconcellos a été nommé commandeur de l'ordre de la Couronne de Chêne, et le lieutenant Rodriguez, chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais.

— Voici comment le *Staats-Courant* s'exprime touchant les dernières nouvelles reçues de Bali: «Suivant les rapports du 25 septembre, reçus du commissaire du gouvernement qui était resté à Bali, les princes de Bléling et de Karang-Assem se seraient montrés peu disposés à tenir ce qu'ils avaient promis, lorsque nos troupes quittèrent Bali. Cependant, le 1er octobre, ont été échangées les conventions conclues avec ces mêmes princes.»

Le Journal de Commerce d'Amsterdam publie une lettre d'une date plus récente, d'après laquelle une nouvelle expédition deviendrait nécessaire.

— Le journal officiel donne le tableau suivant de la SITUATION, *au* 30 *septembre* 1846, *des divers* PRODUITS *recueillis et problablement encore à recueillir dans l'île de Java, pour le* COMPTE DU GOUVERNEMENT, *provenant de la récolte de* 1846.

PRODUITS.		Dejà recueillis.	Problablement encore à recueillir.	TOTAL.	*Observations.*
Café.	Picols.	781,533	96,045	878,178	L'état des plantations est en général fort-satisfaisant.
Sucre.	»	428,847	456,386	885,233	Il reste en outre à la disposition du fabricant 140,500 pic. La situation de la récolte est en général satisfaisante.
Indigo.	℔ Amst.	846,521	693,346	1,539,867	La situation de cette récolte commeci-dessus.
Thé.	»	693,024	341,857	1,034,881	La situation des arbrisseaux est en général des plus florissantes.
Cannelle.	»	159,132	59,014	218,146	L'état des plantations est satisfaisant.
Cochenille.	»	19,549	25,802	45,351	Problablement il restera à la disposition du fabricant 21,287 livres d'Amst. La situation des nopals est en général satisfaisante.
Poivre.	»	251,625	1,875	253,500	La situation des plantations est satisfaisante.

Quant au tabac, la quantité présumée à la disposition du fabricant sera de 1,156,250 livres d'Amsterdam. La situation de la récolte est en général satisfaisante.

Culture pour COMPTE DE PARTICULIERS *à Java.*

PRODUITS.		Suivant l'état ci-dessus il sera probablement mis à la disposition des fabricants des produits du gouvernement.	PRODUCTION PARTICULIÈRE NETTE.		TOTAL.
			Déjà reçu.	Encore à recevoir.	
Café	picols.	»	84,366	59,123	143,489
Sucre. . . .	»	140,300	178,805	90,314	409,419
Indigo . . .	℔ Amst.	»	3,311	1,875	5,186
Thé	»	»	»	»	»
Tabac . . .	»	1,156,250	»	5	1,156,255
Cochenille.	»	21,287	»	»	21,287

Observations. Dans l'énumération des *produits nets pour particuliers* jusqu'au 30 juin 1846, est aussi comprise la récolte de 1845. Quatre résidences ayant été en retard de fournir les renseignements nécessaires, cette énumération n'est pas complète. C'est sans doute à cette cause qu'il faut attribuer la faiblesse du chiffre pour les produits de la culture de l'indigo.

— On se rappelle les crimes épouvantables qui ont été commis pendant la nuit du 12 au 13 décembre 1845 à Tjikandi Oedik et dont M. Kamphuis, sa femme et cinq de ses huit enfants sont devenus les victimes. Les individus arrêtés à la suite de ces crimes viennent d'être jugés; ils étaient au nombre de 200, dont 25 ont été condamnés à mort, et 134, à des peines diverses; 41 ont été absous. La sentence du tribunal a été commuée à l'égard d'un grand nombre de ces criminels, et notamment à l'égard de 12 des condamnés à mort; les 13 autres ont été exécutés sur le théâtre de leurs crimes.

— D'après des nouvelles officielles reçues de St. Pétersbourg du 20 décembre, les *crushed lumps* pourront être importés en Russie pendant le cours de 1847 aux mêmes conditions et stipulations qui ont été en vigueur pendant 1846.

— Voici la loi belge qui modifie les droits de douane belge sur les cuirs et les peaux.

Article unique. Le tarif établi par la loi du 21 juillet 1844 (*Bulletin officiel*, n°. 149) est remplacé par les dispositions suivantes, en ce qui concerne les cuirs bruts ou non apprêtés (grandes peaux):

<table>
<tr><td colspan="2">CUIRS ET PEAUX
BRUTS OU NON APPRÊTÉS.
(Grandes Peaux (a)</td><td colspan="2">DROITS D'ENTRÉE
par 100 klg.</td><td>DE SORTIE.</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Pavillon national.</td><td>Pavillon étranger.</td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>francs.</td><td>francs.</td><td>francs.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Verts, salés ou non</td><td>importés directement des pays hors d'Europe .</td><td>0.01</td><td>0.50</td><td rowspan="2">5.00</td></tr>
<tr><td>d'ailleurs ou autrement.</td><td colspan="2">1.00</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Secs, salés ou non</td><td>importés directement des pays hors d'Europe .</td><td>0.01</td><td>0.60</td><td rowspan="2">12.00 (b)</td></tr>
<tr><td>d'ailleurs ou autrement.</td><td colspan="2">1.50</td></tr>
</table>

(*a*) Par grandes peaux, on entend les peaux de cheval, de bœuf et de taureau, de bouvillon et taurillon, de buffle et de bison, de vache et de génisse, d'âne et de mulet, d'éléphant, ainsi que celles de chien marin ou d'autres grands animaux de mer.

(*b*) Le droit de 12 francs par 100 kil. est applicable non-seulement aux cuirs et peaux (*grandes peaux*) désignés ci-contre, mais aussi généralement aux cuirs et peaux de toute autre espèce, secs, salés ou non, en tant qu'ils soient bruts ou non apprêtés. Pour les peaux de lapin et de chevreau en poils, fraîches ou sèches, brutes ou non préparées, le droit de sortie est de 50 fr. par 100 kil. Il sera triple pour ces mêmes peaux préparées ou non apprêtées.

MARINE NÉERLANDAISE.

Le cadre de la marine royale néerlandaise se composait au 1er janvier 1847 comme suit: amiral commandant de la flotte S. A. R. le Prince Frédéric des Pays-Bas; vice-amiraux 3, parmi lesquels le ministre de la marine J. C. Rijk; contre-amiraux 3; capitaines 23, parmi lesquels S. A. R. le prince Henri des Pays-Bas; capitaines-lieutenants 30; lieutenants de 1re classe 100; lieutenants de 2e classe 180; aspirants de 1re classe 60; aspirants à l'institut de marine 85; total 485.

Infanterie de marine (*mariniers*): colonel commandant du corps 1; lieutenant-colonel 1; major 1; capitaines 10; lieutenants en premier 14; lieutenants en second 19; total 46.

Ingénieurs de la marine: ingénieurs en chef 4; ingénieurs de 1re classe 4; ingénieurs de 2e classe 8; total 16.

Officiers de santé de 1re classe 7; idem de 2e classe 37; idem de 3e classe 36; officiers de santé des dépots de l'infanterie de marine 4; total 84.

Officiers de l'administration de 1re classe 10; idem de 2e classe 20; idem de 3e classe 20; administrateurs-adjoints 30; clercs 30; total 110.

Ministère de la marine: secrétaire général 1; référendaires 2; commis en chef 2, commis 12; commis adjoint 18; total 35.

L'état général de la flotte se compose de: vaisseaux de ligne de 1re classe (de 84 canons) 2; idem de 2e classe (de 74 canons) 5; frégattes de 1re classe (de 60 et 54 canons) 3; frégattes de 2e classe (de 44 à 32 canons) 14; frégattes rasées (de 28 canons) 3; corvettes à deux ponts (de 28 et 26 canons) 13; corvettes (de 22 et 20 canons) 3; bricks de 1re classe (de 18 et 12 canons) 12; bricks de 2e classe (de 14 et 8 canons) 6; schooners (de 14 à 5 canons) 21; pyroscaphes (de 8 à 3 canons) 15; navires de transport (de 6 canons) 3; total 100 navires et 2314 canons.

En outre 75 canonnières de 3 à 5 canons et le navire d'instruction pour les aspirants de marine.

La flotte en activité de service se compose de: frégattes de 1re classe 1; idem de 2e classe 5; corvettes à deux ponts 6; bricks de 1re classe 6; idem de 2e classe 5; schooners 17; pyroscaphes 9; navires de transport 2; total 51; puis 17 canonnières et 1 navire d'instruction.

Dans ce nombre se trouve pour le service aux Indes-Orientales: frégattes de 2e classe 1; corvettes à deux ponts 3; bricks de 1re classe 2; idem de 2e classe 1; schooners 14, pyroscaphes 4, total 25.

Pour le service aux Indes-Occidentales corvette à deux ponts 1, bricks de 1re classe 3, idem de 2e classe 4, schooners 2, navires de transport 2, total 12.

NAVIGATION.

—La marine marchande néerlandaise, au 1er janvier 1847, se composait de 370 frégattes, barques et bricks, jaugeant 108,334 lasts, et de 3 autres, dont le tonnage n'était point connu; de 4 bateaux à vapeur; de 830 galjots, kofs, tjalks et smacks, jaugeant

85,292 tonneaux, ou à peu près 43,000 lasts, et de 42 autres dont le tonnage n'était pas connu. Ainsi toute la marine marchande des Pays-Bas peut être évaluée à 1250 navires environ, jaugeant 150,000 lasts.

Arrivages dans tous les ports des Pays-Bas.

	Navires.	Tonneaux.
1844	5831 . .	876,791
1845	6571 . .	938,896
1846 (11 mois et demi) . .	7792 . .	1,168,236

— Pendant 1846 le nombre des navires arrivés à Amsterdam s'est élevé à 2812 : 386 de plus qu'en 1845. Parmi les navires arrivés on compte d'Archangel 96, de Bergen 28, de Bremen 133, de Dantzig 147, de Drammen 131, de Kœnigsberg 96, de Stettin 54, de Hambourg 293, de St. Petersbourg 170, de Riga 113, d'Odessa 36, de Londres 64, de New-Castle 112, de Sunderland 110, de Hull 62, d'Anvers 6, de Vénise 8, de Gênes 11, de Smirne 7, de Baltimore 9, de New-York 12, de Nickeri 5, de Java 113, de Surinam 41, de Curaçao 5, de la Havane 11, de la Chine 3, de l'Océan Pacifique 1, etc.

— Le nombre des navires entrés pendant 1846 dans la Meuse (Rotterdam etc.) a été de 2683; sortis, 2796.

Parmi les navires entrés on compte d'Archangel 73, Bergen 29, Kœnigsberg 34, Copenhague 10, Libau 25, Memel 11, Dantzig 24, St. Pétersbourg 87, Riga 131, Rostock 34, Stettin 41, Straalsund 13, Hambourg 18, Londres 332, Liverpool 165, Glasgow 32, Grangemouth 169, Guernsey 5, Yersey 3, Hull 149, New-Castle 138, Cardiff 31, Douvres 9, Dundee 6, Newport 17, Yarmouth 35, Bordeaux 18, Hâvre 46, Nantes 18, Dunquerque 46, Oporto 6, St. Ubes 11, Messine 7, Palermo 3, Odessa 9, Triëst etc. 15, Baltimore 11, Boston 4, Nouvelle-Orléans 2, Nouvelle-York 23, Philadelphie 2, St. Domingue 1, Surinam 3, Java 52, la Chine 3, Padang 1.

Parmi les navires sortis on compte, pour Java, 92 (40 de plus que pour les arrivages), pour la Chine 1, pour Surinam 2, pour Curaçao 1.

MANGKASSER PORT-FRANC.

Nous croyons devoir faire connaître les opinions émises par plusieurs journaux tant nationaux qu'étrangers au sujet de la mesure importante récemment prise par le gouvernement des Indes.

La *nouvelle Gazette de Rotterdam* émet son opinion de la manière suivante :

« L'arrêté du Gouverneur général des Indes-néerlandaises qui déclare Mangkasser port-franc est d'un intérêt majeur, tant pour les avantages qui pourront en résulter que pour les projets qui s'y rattachent, d'après ce qu'on dit, et que nous espérons vivement voir se réaliser. Célèbes et toutes les îles de l'Archipel oriental, voire même les Moluques, nous sont actuellement à charge, coûtent beaucoup d'argent et ne rapportent aucun avantage ni à l'état ni aux habitants. Ainsi toute tentative pour le développement du commerce et pour avancer par ce moyen la civilisation des indigènes ne saurait être que profitable pour les populations indiennes, pour le commerce et l'industrie de la Néerlande et avantageuse pour les finances de l'état. Jusqu'ici les peuples de l'Archipel oriental n'avaient pas de point central pour la vente de leurs marchandises; il n'avaient pas de marché, où ils trouvassent acheteurs pour leurs articles et où ils pussent les échanger contre les objets dont ils ont besoin. Ils devaient pour cela se rendre à un des ports de Java, ou bien à Singapoere, tandis que si les Anglais avaient établi un port franc à Laboean ou à Bornéo, ils y auraient cherché certainement ce point central de commerce d'échange qui leur manquait. Maintenant Mangkasser deviendra cet entrepôt important; déjà les Chinois y viennent prendre les provisions des indigènes; toutes les populations des Grandes Indes[1] y afflueront pour y jouir de la liberté commerciale qui leur est accordée si libéralement; et l'on peut s'attendre à voir venir s'y établir des marchands des Pays-Bas ou de Java, qui y feront fleurir le commerce. L'importance de Singapoere y perdra, et un établissement à Laboean ou Bornéo offre maintenant aux Anglais bien moins de chances de succès qu'auparavant, car à Mangkasser il existe déjà un fond de commerce, dont on n'à qu'à élargir les bases; cette ville a des magasins, des établissements commerciaux, qui ailleurs doivent encore être fondés; le climat y est très-sain, et nos relations avec la population sont assez pacifiques, depuis que la guerre a été heureusement terminée par le général Van Geen.

« Le dépit qui perce assez clairement dans les raissonnements des journaux de Singapoere, au sujet de cet événement important pour le commerce, prouve que les marchands y entrevoient tout ce que l'affranchissement de Mangkasser peut avoir de désavantageux pour leurs relations. Ces journaux prétendent toutefois que la Néerlande n'en tirera pas grand profit. Nous osons contredire d'avance cette prévision. Les franchises données au port de Mangkasser ne dussent-elles même pas avoir d'autre avantage que de répandre la civilisation parmi les populations de Célèbes, fruit incontestable de cette mesure, l'arrêté du Gouverneur-général produirait certes déjà des effets très-salutaires et devrait emporter les suffrages. M. Van Den Bosch, dans sa description des possessions néerlandaises en Asie, en Afrique et en Amérique, dit que les habitants de la partie méridionale de Célèbes sont les meilleurs et les plus intrépides marins de tous les peuples indiens et « que cette population, une fois plus éclairée par les lumières de la civilisation, se signalerait très avantageusement. » Mais pour le commerce particulier aussi, dit cet auteur, l'île de Célèbes est d'une haute importance. Les Chinois qui s'y livrent paient pour ce commerce au gouvernemeet 70 à 75,000 piastres annuellement. Aussi est-il bien facile à comprendre que les avantages que l'on y pouvait obtenir à cette époque (M. Van Den Bosch écrivait en 1818) ne sauraient être considérés comme minimes; or, combien ces avantages ne s'accroîtront-ils pas encore du moment que le port de Mangkasser devient le siége principal du commerce de l'Archipel des Grandes Indes. Les premiers profits seront, à la vérité, pour le commerce chinois et indien international, beaucoup plus que pour le commerce européen. Mais celui-ci en éprouvera plus tard les fruits salutaires.

« Mangkasser peut devenir ainsi pour l'Archipel des Grandes Indes ce que les ports de Java sont pour l'Archipel de la Sonde. La navigation entre l'Europe et la Chine se fait, une partie

1 Par Grandes Indes on entend la partie orientale de l'Archipel des Indes, les Moluques, Célèbes, Timor, etc.

partie de l'année, le long des côtes de Célèbes. Pour cette saison du moins Célèbes peut devenir pour cette navigation ce que Laboean pourrait être pour l'autre partie de l'année. Les avantages que promet l'érection de Mangkasser en port-franc ne sauraient donc pas être de peu d'importance et certes ils peuvent devenir très-considérables quand les projets qui s'y rattachent, se réalisent. Déjà on assure que les travaux préparatoires sont exécutés pour la construction du chemin de Menado à Mangkasser, c'est-à-dire toute l'étendue de Célèbes (?) Ce plan une fois exécuté, cette île peut devenir un second Java. Le giroflier, le muscadier et le poivre y sont aussi heureusement cultivés que la canne à sucre, le riz et le chanvre. On y trouve en abondance du coton d'une qualité supérieure. L'île produit également un café dont la fève est d'une qualité aussi bonne qu'à Java; en outre on y trouve du bois d'ébène magnifique etc. Le tabac n'attend qu'une culture active pour être d'une qualité aussi recherchée que celle des Philippines. Célèbes est riche en minéraux, surtout à Menado, et dans la partie septentrionale de l'île on rencontre du fer, du cuivre et de l'or. On y trouve aussi de l'écaille de tortue. La race chevaline de Mangkasser est très-estimée. Le sol du pays est fertile, et entrecoupé de rivières. Mangkasser a une très-bonne rade et un port des plus sûrs. Avec de tels éléments de prospérité, on peut concevoir facilement quels fruits naîtront de l'ouverture de ce port dès que les communications intérieures y aboutiront et que la civilisation répandra ses bienfaits dans ces contrées.

« L'affranchisement de Mangkasser ne laissera pas de produire un autre avantage. Déjà depuis longtemps on parle de lever le monopole aux Moluques, et certes rien de plus désirable. On ne conçoit pas pourquoi le gouvernement le maintient encore. Il se comprend que l'on y regarde, avant de sacrifier un monopole dont on tire de grands profits; mais que l'on hésite à le sacrifier en présence de pertes et de désavantages réels, voilà ce qui est inconcevable. Une fois le commerce aux Moluques déclaré libre, ce à quoi on devra venir un peu plus tôt, un peu plus tard, Mangkasser sera nécessairement l'entrepôt central de tous les riches produits de ces îles. Comme le commerce fleurira alors, et de tous côtés quelle affluence à ce marché! Déjà les Bouginais font le commerce et la pêche du tripang, si recherché des Chinois. M. De Graaf, à Mangkasser, à lui seul, a plus de 100 navires en mer pour cette branche active de commerce. On n'aura plus à porter cet article à Singapoere; il pourra s'obtenir au marché de Mangkasser, où ce commerce et cette industrie accroîtront encore insensiblement. La cire de Timor, le bois de sandal, les nids d'oiseaux si recherchés y trouveront un débouché facile; en un mot, si le gouvernement veut y contribuer, le développement de la puissance productive et les forces du commerce éveillées dans tout l'Archipel des Grandes Indes pourront être les suites heureuses de cette déclaration de Mangkasser comme port franc.

« Nous croyons donc que cette résolution est un grand fait, qui ouvre une perspective très avantageuse pour le commerce; certes la métropole en profitera considérablement quand le chemin de Menado à Mangkasser sera exécuté et le commerce aux Moluques affranchi en même temps. Espérons que le gouvernement ne restera pas à mi-chemin. »

— Le *Journal de commerce d'Amsterdam* applaudit aussi à cette mesure, et en présage déjà les plus heureux résultats, si le commerce sait satisfaire le goût des populations indiennes dans les couleurs vives des étoffes, etc.

— Le *Singapore Free-Press*, s'occupant de la mesure qui déclare libre le port de Mangkasser, s'exprime ainsi:

« Un récent arrivage de Batavia vient de nous apprendre une des plus importantes mesures que le gouvernement néerlandais dans l'Inde ait prises depuis plusieurs années. On doit peut-être la considérer comme le premier pas de fait dans une nouvelle voie. Mais alors même qu'on ne le considèrerait qu'en lui-même, le fait de l'ouverture d'un port libre à Mangkasser est de la plus haute importance, soit relativement à l'effet que cette mesure produira sur les états environnants et sur le commerce, soit relativement à l'influence qu'elle exercera sur Singapoere. Le gouvernement néerlandais semble donc avoir complétement renoncé à la politique qu'il a suivie jusqu'à ce jour à l'égard de cette partie de l'Archipel. Quant aux motifs qui ont déterminé la Néerlande à faire de Mangkasser un port libre, nous n'en connaissons que ce qu'en a dit le gouverneur-général dans sa publication. Il est évident que les raisons qu'il donne ne sont pas les seules; et nous en découvrirons bien quelques autres. Le Gouverneur-général de l'Inde néerlandaise est un homme trop sagace pour avoir ignoré que l'Angleterre et la France avaient l'intention de fonder de nouveaux établissements dans cette partie du monde.

« L'Angleterre voulait seulement avoir sur la côte de Bornéo une station pour ses paquebots et ses navires: mais nos voisins ne veulent pas croire que nous n'avons pas des desseins plus vastes, et ils pensent qu'une fois établis à Bornéo, nous jetterons les yeux vers le sud-est et voudrons renouer nos relations avec Célèbes. »

— Le journal anglais le *Daily-News* dit que l'établissement du port libre de Mangkasser par le Gouverneur-général des Indes néerlandaises a donné lieu à des sentiments de surprise, à des soupçons et à des félicitations. Quelques personnes voient dans cette mesure un piége, d'autres un acte d'envie, et d'autres enfin l'attribuent à une pensée libérale, à l'adoption d'un système de liberté commerciale. Ce journal croit qu'en réalité ces trois motifs existent; mais s'il y a esprit de rivalité, c'est l'esprit d'une rivalité honorable, et si les Hollandais profitent de la mesure, les autres nations en profiteront certainement aussi. La feuille anglaise continue ensuite ainsi son appréciation :

« Il y a longtemps que les publicistes hollandais ont fait la remarque que les habitants de Célèbes n'étaient pas, comme les Javanais, portés à l'agriculture, mais que leur inclination leur faisait préférer la vie maritime. Les Hollandais, dans l'intérêt de leur commerce d'épices, avaient toujours posé comme base de leurs traités avec les habitants de Célèbes, qu'ils s'abstiendraient de tout commerce et de toute navigation. Telles sont entr'autres les conditions du *contrat de Bongay*. Le peuple de Célèbes s'est toujours révolté contre ces conditions, et ces révoltes ont eu pour effet de diminuer considérablement les profits que les Hollandais tiraient de leurs colonies à épices.

« Le gouverneur Van Der Capellen, ayant visité toutes ces îles, acquit la conviction que l'ancien système devait être réformé. Il y apporta en effet de grandes modifications, par l'abolition entr'autres des lois relatives à la destruction des arbres à épices. L'im-

portation et l'exportation par les indigènes furent soumises à des droits, et le résultat de ce nouveau système fut de quintupler en cinq années les revenus de ces colonies.

«L'ouverture du port de Mangkasser n'est que la continuation de système de réforme de M.Van Der Capellen ; c'est sans doute aussi une invitation adressée aux Bouginais de fréquenter Mangkasser plutôt que Singapoere, avec la promesse qu'ils y trouveront des marchandises anglaises en même temps que des marchandises hollandaises. Singapoere offre, il est vrai, un grand avantage à cause de sa situation sur la route des Indes en Chine; mais les Hollandais peuvent dire que Mangkasser est mieux situé pour se rendre de l'Europe en Chine. Si à ce grand avantage se joint le fait que les habitants de Célèbes et des pays voisins de Mangkasser sont les plus entreprenants et les plus commerçants de tous les peuples malais, et qu'ils sont les plus habiles à se procurer tous les articles de luxe estimés en Chine, on doit craindre que Mangkasser ne devienne un rival pour Singapoere dans le commerce avec la Chine. L'établissement projeté de Laboean qui nous offrirait une succursale de Singapoere, leur a fait ouvrir les yeux et les ont décidés à nous faire concurrence à leur tour en déclarant libre le port de Mangkasser. Ainsi, si les Hollandais nuisent à notre commerce, ce sera de bonne guerre.

« Que les marchandises soient placées sous la protection du pavillon anglais ou du pavillon néerlandais, que ce soit l'Angleterre ou le gouvernement hollandais qui fasse les frais de l'établissement, peu importe, pourvu que nos négociants et leurs marchandises soient admises sur le même pied que ceux des Pays-Bas, conformément au décret du Gouverneur-général des Indes néerlandaises.

« Nous sommes convaincus que les efforts et les capitaux du commerce britannique contribueront pour beaucoup à augmenter l'importance de Mangkasser ; remarquons aussi que si la mesure dont nous parlons est favorable à notre commerce, elle ne le sera pas moins à nos voisins des Pays-Bas ; car, quoiqu'ils soient doués de la prudence qu'avaient leurs pères et de l'esprit d'entreprise qui distinguait si fort leurs ancêtres, nous savons par expérience que le concours du commerce anglais n'est pas sans utilité pour frayer et établir de nouvelles voies au commerce des autres peuples de l'Europe.

«Quoi qu'il en soit, la mesure que vient de prendre le gouvernement néerlandais amènera nécessairement tout un changement de système. Il ne peut exister ni exclusion ni monopole dans le voisinage d'un port libre. La marine britannique tout entière ne suffirait pas pour les maintenir parmi les îles innombrables de l'Archipel. Un grand pas a été fait, le reste viendra de soi-même; et nous pouvons déclarer que surtout sous ce point de vue nous accueillons avec satisfaction une mesure qui plus que toute autre contribuera à favoriser les intérêts des deux nations, et à établir leurs relations sur un pied de bienveillance réciproque si éminemment avantageuse à l'une et à l'autre. »

— Le *Globe* de Londres apprécie de la manière suivante la mesure que vient de prendre le Gouverneur-général des Indes néerlandaises en déclarant Mangkasser port franc.

« La portée de cette mesure, en ce qui regarde notre position dans l'Archipel, peut être considérée sous deux points de vue ; en premier lieu, sous le rapport de ses résultats immédiats, et en second lieu, comme indiquant des dispositions libérales de la part du gouvernement néerlandais, et la probabilité de nouvelles concessions à cet esprit de liberté commerciale qui introduit de larges modifications dans notre politique coloniale et qui est indubitablement d'accord avec les véritables intérêts des deux gouvernements.

« La situation de Mangkasser est bonne : placé près de l'extrémité sud ouest d'une péninsule allongée qui se projette de l'île de Célèbes dans la mer de Java, à environ 250 milles du point le plus proche de Bornéo, et à 500 [1] milles environ du point nord-est de Java, il se trouve directement sur la ligne de navigation à vapeur projetée entre Singapoere et Sydney ; un port-franc ne pourrait donc être mieux situé pour faciliter l'établissement de cette ligne de communication.

« Nous n'avons que de données incomplètes sur l'intérieur de Célèbes et sur les ressources de son sol. La superficie est le tiers de celle de Bornéo, mais sa forme irrégulière en rend l'accès beaucoup plus facile ; et, bien que la superficie soit de 73,000 milles carrés, la même à peu près que celle de la Grande-Bretagne. il n'est peut-être pas un point de cette vaste surface qui soit à plus de 50milles de la mer et il en est fort peu qui en sont éloignés de plus de 20 à 30 milles.

« Autant que nous pouvons en juger par les renseignements que nous possédons, Célèbes diffère des autres îles de l'Archipel en ce qu'il ne s'y trouve aucune forêt. Ces masses épaisses de joncs et de bois de haute futaie qui couvrent le pays à Bornéo et ailleurs d'un réseau impénétrable, qui s'étendent sur le cours des fleuves et jusque sur le rivage de la mer, ne se rencontrent pas à Célèbes. De vastes plaines unies ou légèrement accidentées, couvertes d'herbes ou de bruyères, s'étendent dans l'intérieur du pays et offrent des pâturages abondants aux chevaux, et au gibier qui pullule dans l'île. On évalue la population à 3 millions d'âmes. [2] La péninsule méridionale à l'extrémité de laquelle est bâti Mangkasser est la plus peuplée, ce fait est attribué à la salubrité de cette partie de l'île. Plusieurs nations indépendantes habitent Célèbes, et il paraît que leurs gouvernements ont des formes plus régulières que ne le ferait supposer l'état peu avancé de la civilisation dans ce pays.

« Les chefs sont appelés au pouvoir par l'élection, ou gouvernement par droit héréditaire sous des limites imposées par des chefs inférieurs, lesquels sont les représentants d'une assemblée populaire. Toutes la population reconnaît jusqu'à un certain point l'autorité des Hollandais qui ont toujours eu un pied dans l'île depuis qu'ils en ont expulsé les Portugais en 1660, à la seule exception de la période de 1812 à 1816, pendant laquelle nous avons occupé les possessions hollandaises dans l'Inde.

«Le commerce de l'île est jusqu'à ce jour assez insignifiant. Les habitants sont renommés pour la fabrication d'une étoffe remarquable par sa finesse et sa durée. Mais comme ils ne connaissent pas l'art de la teinture, ils ne peuvent pas lui donner ces nuances brillantes et variées qui sont si estimées dans l'Orient ; aussi il est probable que la connaissance des manufactures anglaises porterait l'industrie du pays sur d'autres branches. Les importations n'ont consisté jusqu'à ce jour qu'en un petit nombre

[1] Cette distance n'est que de 240 milles.

[2] Nous l'avons évaluée à 1,379,000 âmes.

d'articles produits des îles voisines et reçus en échange des produits que viennent prendre quelques jonques chinoises, tels que nids d'oiseaux, écailles de tortues, arêtes de requins, etc.; les autres articles de commerce sont l'opium, le bétail, les peaux et l'or; ce dernier article se trouve en petites quantités dans le sable de quelques-unes des rivières de l'île: la plupart des souverains de Célèbes monopolisent le commerce de tous les articles importants et ce système a eu pour effet d'arrêter l'élan du commerce dans l'île.

«Le point principal auquel nous devons nous attacher pour examiner l'utilité immédiate de notre admission à Mangkasser est de savoir si l'on trouvera de la houille dans cette colonie. Nous ne sommes point encore fixés à cet égard. Mais le gouvernement hollandais est aussi intéressé que nous à faire cette recherche. Si ce point est résolu affirmativement, ce sera un encouragement de plus à l'établissement de la ligne de *steamers* projetée; et pour créer à Mangkasser même une station qui devra faire de cette colonie un des principaux centres du commerce de l'Archipel qui grandit chaque jour.

«La mesure que vient de prendre le gouvernement néerlandais sera-t-elle suivie d'autres mesures du même genre? c'est ce qu'il est difficile de préjuger. Mais il faut reconnaître que ce premier acte fait d'autant plus d'honneur au gouvernement qui l'a posé, qu'il a suivi de près les différends relatifs à Laboean et Bali.»

— Pour répandre quelque lumière sur la nature du commerce de Célèbes nous avons dressé les tableaux détaillés du commerce entre les îles de Célèbes et de Java, que nous faisons suivre aux considérations des différents journaux.

TABLEAUX QUINQUENNAUX DU COMMERCE DE CÉLÈBES.

IMPORTATION A JAVA.

	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.
Prod. de l'Europe et de l'Amérique.					
Fayence. . . .	»	»	»	*f* 140	»
Verreries et cristall.	»	*f* 400	*f* 216	111	»
Habillements . .	»	»	10	»	»
Cuivre ouvré et non-ouvré . . .	»	»	3,649	»	»
Toiles et tissus de coton . . .	*f* 128	14	»	405	*f* 400
Draps et étoffes de laine. . . .	»	»	820	620	»
Vins, etc. . .	29	»	1,300	»	»
Fer ouvré et non-ouvré et machines. . . .	470	»	»	» 94	»
Savon. . . .	260	»	»	»	»
TOTAL. .	*f* 887	*f* 414	*f* 5,995	*f* 1,370	*f* 400
Prod. de l'Ouest des Indes et du Bengale.					
Toiles	*f* 50	»	»	»	»
Étoffes de laine .	20	»	»	»	»
TOTAL. .	*f* 70	»	»	»	»
Prod. de la Chine, de Manille et de Siam.					
Fayence . . .	»	»	*f* 40	»	»
Quincailleries .	»	»	20	»	*f* 67
Ouvrages laqués, etc.	»	»	162	»	»
Toiles.	*f* 136	»	»	»	»
Papiers. . . .	66	»	2,528	128	»
Cigares de Manille.	»	»	60 livres 240	»	»
Poêles d'acier. .	»	»	»	60	»
Thé.	»	»	30	»	»
Soieries . . .	10	»	2,884	»	»
Soie (écru). . .	»	»	»	»	1 picol 1,000
Divers articles. .	4	»	50	»	»
TOTAL. . .	*f* 216	»	*f* 5,954	*f* 188	*f* 1,067

	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.
Prod. de Archipel Oriental.					
Benzoïn. . . .	»	»	»	$^{25}/_{100}$ picols 13	»
Écorces, etc. . .	*f* 1,451	*f* 3,144	*f* 3,397	3.868	*f* 6,556
Provisions de bouche	13,932	4,920	3,397	9,524	4,589
Gambir. . . .	»	107 picols 1,070	»	4 picol 40	»
Ouvrages d'or et d'argent. . .	40	»	1,492	»	276
Or en poudre. .	79 tails 5,530	55 tails 4,950	221 tails 20,995	78 tails 7,410	»
Résine. . . .	»	»	»	110 picols 770	$7^{40}/_{100}$ picols 59
Boiserie. . . .	309	30	1,089	68	32
Idem (de Sandal)	$769^{7}/_{100}$ picols 19,227	$9^{60}/_{100}$ picols 394	$457^{3}/_{4}$ picols 8,240	$105^{10}/_{100}$ pic 1,682	»
Peaux. . . .	698 pièces 1,018	80 pièces 85	»	192 pièces 251	230 pièces 390
Coton (écru) . .	$440^{97}/_{100}$ pic. 4,410	»	»	»	7 picols 70
Cuivre ouvré . .	2,037	2,380	1,583	1,491	2,234
Quincailleries . .	7,324	»	488	1,016	»
Café.	66 picols 1,452	$358^{1}/_{2}$ picols 6,453	$1713^{71}/_{100}$ pic. 23,992	593 picols 8,895	$761^{50}/_{100}$ pic. 10,661
Toile	51,636	64,043	46,672	25,895	35,246
Nattes, etc. . .	350	12	238	740	392
Noix de muscade.	»	»	$15^{15}/_{100}$ pic. 1,970		$2^{70}/_{100}$ 378
Macis.	»	»	$3^{8}/_{100}$ pic. 431	$^{50}/_{100}$ picol 70	»
Médicaments, etc.	1,574	3,624	3,668	4,810	2,611
Huile (de coco et de katjang). . .	4,680	17 picols 408	$18^{70}/_{100}$ pic. 486	$791^{50}/_{100}$ pic. 18,996	$75^{80}/_{100}$ picols 1,743
Huiles (fines). .	990	1,632	564	1,281	267
Chevaux. . . .	983 têtes 74,255	2136 têtes 176,905	1476 têtes 99,440	62,810	69,061
Nacre de perle. .	248 picols 7,440	120 pic. 3,600		»	» 25
Oiseaux de paradis	»	58		»	
Poivre	»	»		160 pic. 2,400	»
Rotins. . . .	430 picols 2,150	130 picols 650	$128^{1}/_{2}$ pic. 899	$251^{70}/_{100}$ id. 1,762	358 pic. 2,148
Riz.	1946 picols 6,812	3442 id. 12,047	$746^{80}/_{100}$ pic. 2,987	$6436^{50}/_{100}$ id. 32,183	2227 id. 11,135
Écaille de tortue .	»	$1^{10}/_{100}$ id. 1,540	$3^{71}/_{100}$ pic. 4,823	$1^{64}/_{100}$ id. 2,132	$^{19}/_{100}$ id. 247
Tripang. . . .	2553 picols 89,355	1621 id. 56,735	1122 pic. 39,270	$3968^{46}/_{100}$ id. 138,896	$2787^{50}/_{100}$ id. 139,375
Tabac.	»		»	$18^{81}/_{100}$ id. 211	$9^{44}/_{100}$ id. 202
Suif.	»	»	1 pic. 15	»	41 id. 574
Nids d'oiseaux. .	$4^{79}/_{100}$ pic. 4,790	$^{66}/_{100}$ pic. 660	$2^{415}/_{1000}$ pic. 2,415	$1^{49}/_{100}$ id. 1,490	$6^{53}/_{100}$ id. 6,530
Cire.	$1046^{88}/_{100}$ id. 120,391	$633^{34}/_{100}$ id. 72,833	$969^{76}/_{100}$ pic. 139,645	$1215^{37}/_{100}$ id. 170,152	$494^{88}/_{100}$ 64,334
Noix sauvages. .	$41^{3}/_{100}$ id. 2,203	$62^{10}/_{100}$ id. 2,793	$483^{71}/_{100}$ pic. 13,071	9,048	11,295
Soieries . . .	»	»	»	20	1,463
Divers articles. .	13,006	3,998	2,722	7,797	3.972
TOTAL. .	*f* 436,362	*f* 424,964	*f* 423,989	*f* 515,721	*f* 375,865

RÉCAPITULATION.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.
Produits de l'Europe et de l'Amérique.	*f* 887	*f* 414	*f* 5,995	*f* 1,370	*f* 400
Prod. de l'Ouest des Indes et du Bengale	70	»	»	»	»
Prod. de la Chine, de Manille et de Siam.	216	»	5,954	188	1,067
Prod. de l'Archipel Oriental. . .	436,362	424,964	423,989	515,721	375,865
TOTAL GÉNÉRAL.	*f* 437,535	*f* 425,378	*f* 435,938	*f* 517,279	*f* 377,332

EXPORTATION DE JAVA.

	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.
Produits de l'Archipel-oriental.					
Fayence. . .	*f* 359	*f* 285	*f* 2,762	*f* 996	» *f*
Anisette. . .	1185 caisses 12,354	518 caisses 5,180	30 caisses 300	1028 caisses 9,361	6,838
Arac. . . .	312 legger 18,720	$136^{1}/_{2}$ legger 8,190	245 legg. 12,250	188 legger 7,520	297 legger 10,395
Benzoin. . .	$4^{92}/_{100}$ picols 271	»	$15^{1}/_{2}$ picols 884	$30^{50}/_{100}$ pic. 1,830	13 picols 780
Provisions de bouche . . .	1,373	2,666	1,086	1,931	1,247
Gambir . .	»	»	»	4 picols 92	»
Or et argent ouvré.	»	»	2,480	630	1,887
Or en poudre, etc.	»	»	»	»	78 tails 7,800
Boiserie. . .	3,842	3,295	2,051	4,273	3,732
Peaux. . . .	»	»	60 pièces 90	121 pièces 242	»
Indigo. . . .	15 livres 49	»	30 livres 90	»	»
Dents d'éléphant.	72	»	$^{66}/_{109}$ picols 136	»	48
Coton (écru). .	112 picols 1,232	$48^{77}/_{100}$ picols 536	1 picols 11	$75^{50}/_{100}$ picol 831	171 picols 1,881
Café. . . .	53 picols 1,590	»	»	»	»
Cuivre ouvré. .	20,867	19,186	42,625	47,929	64,652
Quincailleries. .	2,416	1,615	1,008	1,302	2,299
Toiler. et fil de cot.	46,098	41,925	31,698	47,136	40,370
Nattes. . . .	356	290	277	46	290
Médicaments, etc.	148	593	3,618	103	12
Huile de coco et de katjang . .	104 picols 2,184	1 picol 25	94 picols 2,632	$134^{11}/_{100}$ picols 3,621	$58^{25}/_{100}$ picols 1,573
Huiles fines . .	»	116	»	165	102
Chevaux. . .	»	»	»	»	250
Poivre (rond) .	5 picols 90	$6^{1}/_{2}$ picols 117	$48^{70}/_{100}$ picols 877	$13^{50}/_{100}$ picols 216	»
Rotins. . . .	»	»	»	»	51 picols 357
Riz.	$1246^{10}/_{100}$ id. 5607	302 picols 1,510	1292 picols 7,106	50 picols 350	449 picols 2,694
Clous de girofle.	»	$^{80}/_{100}$ id. 64	»	$^{50}/_{100}$ picols 45	»
Noix de muscade.	»	»	$^{30}/_{100}$ picols 42	»	»
Écaille de tortue.	»	»	$^{1}/_{2}$ picols 700	»	$^{16}/_{100}$ picols 220
Sucre (en poudre).	$488^{36}/_{100}$ pic. 5860	$661^{69}/_{100}$ picols 7,279	$872^{47}/_{100}$ picols 11,342	$853^{32}/_{100}$ picols 11,946	$1167^{5}/_{100}$ picols 16,340
Tabac. . . .	$213^{7}/_{40}$ kodi 74,611	$217^{4}/_{40}$ kodi 81,413	$146^{20}/_{40}$ kodi 56,403	$71^{10}/_{40}$ kodi 27,075	$200^{24}/_{40}$ kodi 80,240
Suif. . . .	7 picols 126	»	»	»	»
Étain. . . .	»	3 picols 144	$6^{1}/_{2}$ picols 325	5 picol 250	»
Tripang . . .	»	»	»	»	$1^{50}/_{100}$ picols 90
Teintures . .	724	»	8	410	88
Cire. . . .	»	»	»	»	$1^{30}/_{100}$ picols 182
Fer ouvré. . .	8,902	311	3,006	4,525	3,240
Savon (de noix).	80	»	»	»	»
Divers articles. .	2,860	6,024	6,302	6,944	7,455
TOTAL. .	*f* 210,791	*f* 180,764	*f* 193,109	*f* 179,769	*f* 255,062
Prod. de l'Ouest des Indes et du Bengale.					
Toileries. . .	*f* 1,497	*f* 720	*f* 3,442	*f* 1,248	*f* 350
Sémences . .	10	»	300	3,000	»
Sacs (goeni). .	7048 pièces 1,762	»	»	»	»
Savon. . . .	»	»	»	705	820
Soieries. . .	»	»	2,560	»	238
Divers articles .	»	126	»	200	1,195
TOTAL. .	*f* 3,269	*f* 846	*f* 6,302	*f* 5,153	*f* 2,603
Prod. de la Chine, Manille et Siam.					
Fayence . . .	*f* 333	*f* 462	*f* 1,103	*f* 769	*f* 3,437
Provis. de bouche.	996	537	264	2,746	1,853
Fil d'or et d'argent	»	»	400	2,340	320
Quincailleries. .	1,905	1,221	340	1,291	2,771
Cuirs. . . .	1,034	336	332	390	342

	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.
Toileries. . .	»	500	»	128	»
Médicaments. .	200	76	406	356	208
Papier. . . .	857	887	739	348	980
Payongs . . .	1,167	1,417	868	20	80
Poëles d'acier .	188	1,161	446	1,383	2,180
Cigares de Manille	13 caisses 560	»	10 caisses 350	»	»
Thé. . . .	2,112	3,668	1,633	2,191	784
Tabac. . . .	40 picols 1,750	1 picols 61	15 picols 434	1 picol 75	»
Teintures. . .	48	263	303	100	362
Soieries. . . .	300	966	715	2,711	605
Soie (écrue) . .	2 picols 2,800	$4^{60}/_{100}$ picols 5,980	$7^{80}/_{100}$ picols 10,140	2,400	2 picols 2,400
Articles divers. .	1,121	1,076	5,305	5,934	4046
TOTAL. .	*f* 15,371	*f* 18,611	*f* 23,778	*f* 23,182	*f* 20,368
Prod. du Japon.	»	*f* 48	*f* 10	*f* 747	»
Prod. de l'Europe et de l'Amérique.					
Fayence et porcel.	*f* 373	*f* 522	*f* 3,914	*f* 3,239	*f* 1,302
Livres, instrum. de musique, etc.	551	1,539	»	1,677	»
Verreries. . .	2,291	3,149	4,506	3,355	972
Ouvrages d'or et d'argent. . .	»	50	»	210	121
Quincaillerie. .	1,653	2,825	1,402	1,273	2,181
Draps et étoffes de laine. . . .	1,160	431	10,044	6,938	4,082
Cuirs et scellerie.	490	654	1,523	107	485
Plomb . . .	115	1,897	388	1,228	184
Toileries et étoffes de coton . .	91,862	99,748	148,500	165,264	148,105
Meubles. . .	567	2,606	126	182	1,585
Modes, etc. . .	1,368	3,301	1,375	1,662	1,970
Provis. de bouche.	7,240	4,745	3,739	6,440	6,042
Avitaillements pour navires.	17	1,387	»	275	»
Houille. . . .	»	»	»	9,600	»
Acier ouvré et non ouvré. . .	540	1,253	1,026	1,247	3,199
Armes de luxe et poudre à canon.	»	»	150	»	»
Fer ouvré et non-ouvré. . .	16,807	19,517	12,975	22,197	6,389
Vins, etc. . .	18,791	16,542	18,247	28,030	27,560
Articles divers .	3,858	4,158	14,505	8,885	18,852
TOTAL. .	*f* 147,683	*f* 164,324	*f* 222,420	*f* 262,189	*f* 223,029
RÉCAPITULATION.	1841	1842.	1843.	1844.	1845.
Produits de l'Archipel Oriental.	*f* 210,791	*f* 180,764	*f* 193,109	*f* 179,769	*f* 255,062
Produits de l'Ouest des Indes et du Bengale. . .	3,269	846	6,302	5,153	2,603
Prod. de la Chine, Manille et Siam.	15,371	18,611	23,778	23,182	20,368
Prod. de l'empire du Japon. .	»	48	10	747	»
Prod. de l'Europe et de l'Amérique.	147,683	164,324	222,420	262,189	223,029
TOTAL GÉNÉRAL .	*f* 377,114	*f* 364,593	*f* 445,619	*f* 471,040	*f* 501,062

En communiquant ces tableaux, nous croyons devoir observer que le commerce entre Célèbes et Java ne forme qu'une faible partie du commerce général de Célèbes. Le commerce principal de cette île se fait avec Singapoere, Riouw et d'autres ports de l'Archipel. Il nous manque des données exactes à cet égard.

QUESTION DE SUCRE.

IMPORTATION DU SUCRE HOLLANDAIS EN ANGLETERRE.

Sous le titre de *Dispute avec la Hollande*, le journal anglais l'*Economist* de Londres publie un article important qui repose sur l'opinion émise dans le temps par la *Nouvelle Gazette de Rotterdam* et que nous reproduisons d'après le *Journal de la Haye*.

«Une discussion s'est élevée entre notre gouvernement et celui de la Hollande, relativement aux droits de ce dernier, d'après un traité, semblable aux traités espagnols, mais bien mieux défini et moins compliqué.

En formulant la loi sur les sucres de la dernière session, on voulait permettre l'importation des sucres raffinés étrangers, soumis à un droit d'entrée correspondant à celui dont était frappé le sucre brut. L'objection fut élevée par les raffineurs anglais, qu'une loi aussi générale admettrait les sucres raffinés de la France, de la Belgique, de la Hollande et de l'Allemagne. Afin d'éviter ce résultat, et, d'aprés la pensée du gouvernement, de limiter le droit d'importer les sucres raffinés dans les pays éloignés où l'on cultive cet article, et où l'on sait fort bien que le sucre n'est pas raffiné pour le commerce, il fut stipulé que le sucre raffiné ordinaire et de 1[re] qualité, admis respectivement au droit minime de 28 sh. et de $31^1/_2$ sh., devrait être le produit du sol et de l'industrie des pays d'où on l'exportait. Un peu de réflexion aurait dû montrer à M. Wood qu'il était futile de chercher à faire une pareille différence. La France, la Belgique, et l'Allemagne cultivent la betterave et en fabriquent une grande quantité de sucre raffiné; si donc les prix dans ces pays et en Angleterre étaient tels qu'il y eût avantage à envoyer leur produit sur le marché anglais, ils pourraient y importer le sucre de betterave raffiné, et importer chez eux du sucre étranger pour leur propre consommation; si, au contraire, la différence des prix n'offrait aucun avantage à l'importation, la stipulation serait inutile. Et à l'égard de la Hollande cette clause, introduite pour satisfaire aux réclamations des raffineurs anglais, sera également illusoire; car, quoique la Hollande ne cultive pas la betterave et ne fait que raffiner le sucre étranger, néanmoins la Hollande a avec nous un traité, par lequel nous sommes forcés de recevoir ses produits sous les conditions les plus avantageuses. Ainsi, si nous admettons les sucres raffinés du Brésil, de Cuba ou de Belgique à un droit inférieur, nous sommes de même obligés d'admettre le sucre raffiné de la Hollande aux mêmes droits; et la Hollande a résolu de faire valoir ce droit.

Une quantité de sucre raffiné hollandais a été importée à Londres, et on a cherché à la faire entrer au droit le plus bas dont sont frappés les sucres étrangers; de là, refus des officiers de la douane de l'admettre. Le représentant hollandais en a fait l'objet d'une réclamation au ministre des affaires étrangères, et l'affaire attend une solution.

Nous ne pouvons mettre un instant en doute la réponse que fera lord Palmerston à une telle demande, lorsque sa seigneurie aura bien considéré les obligations de ce traité, quoiqu'il paraisse que le gouvernement ne les reconnaissait pas au moment où l'on a rédigé la loi sur les sucres, aucune stipulation n'ayant été introduite dans la loi à l'égard des exceptions qui pouvaient surgir par l'opération des traités.

Voyons quels sont nos droits respectifs, et quelles sont nos obligations. Notre traité avec la Hollande date du 27 octobre 1837, et contient la clause suivante:

«Les marchandises qui sont les produits de l'un des deux pays «importés dans l'autre, soit par terre soit par mer, ne seront «pas frappées d'un droit plus élevé que ne le sont les marchan- «dises du même genre produites par un autre pays ou en pro- «venant, et Sa Majesté la reine du Royaume-Uni de la Grande «Bretagne et de l'Irlande, et Sa Majesté le Roi des Pays-Bas, «s'engagent par le présent traité à n'accorder aucune faveur, «privilége, ou immunité en matière de commerce et de navi- «gation, qui ne seront pas également, et en même temps «concédés aux sujets des deux hautes parties contractantes.»

Aucune expression ne pourrait expliquer plus explicitement les obligations mutuelles des deux gouvernements. Si, donc nous réduisons les droits sur le sucre raffiné, les produits de quelque pays étranger que ce soit, nous sommes également obligés de le faire pour le sucre raffiné hollandais. Le premier point à établir est, que le sucre, quel qu'en soit le lieu de production, doit être considéré comme produit du pays où il est raffiné.

1° Par le 5[me] paragraphe de l'acte de navigation (loi sur la navigation) il est distinctement dit: «que toute marchandise sera considérée comme le produit du pays où elle a été fabriquée.» Personne ne peut avancer que le sucre raffiné n'ait point été soumis à un procédé de fabrication qui lui donne le droit d'être considéré comme production du pays où ce procédé a lieu, sans faire allusion au pays producteur. Comme cas analogue, nous pouvons remarquer que la farine fabriquée au Canada, quoique provenant de blé importé d'un pays étranger, et affranchi de tout droit à son importation au Canada, fut toujours admise dans ce pays-ci comme produit du Canada et comme article fabriqué. D'ailleurs, même le sucre raffiné dans ce pays-ci exprès pour la réexportation (et qui par conséquent ne paie pas de droits d'entrée), est classé comme produit de fabrication anglaise.

Mais s'il y avait le moindre doute à cet égard, nous renverrons nos lecteurs au document émanant du bureau du commerce, daté du 23 avril 1839, en réponse à une réclamation où cette question fut nécessairement traitée. Voici les principaux points de ce document.

Conseil privé du bureau du commerce.

Whitehall, 23 *Avril* 1839.

«Ensuite, il paraît à leurs seigneuries, que, comme les droits dans la table de l'Acte des Possessions, ne sont point applicables aux manufactures de la Grande Bretagne, le sucre raffiné dans le Royaume-Uni, quoique raffiné *in bond*[1] doit être considéré, comme il l'est en effet, de manufacture anglaise; à moins que (comme pour le cuivre fondu *in bond*) la loi ne lui ait conservé son caractère étranger.

A l'égard de cette partie de l'Acte des Possessions où il est défendu d'importer le sucre étranger dans certaines colonies, leur seigneuries sont d'opinion, que le sucre raffiné en Angleterre, doit, dans

1 *In bond* signifie marchandise soumisse au contrôle de la douane, et dont on n'a pas payé les droits; ainsi le sucre brut peut être importé en Angleterre, y être raffiné et en être réexporté franc de droits.

certaines colonies, être considéré et traité comme produit anglais; à moins qu'il n'y ait quelque clause dans la loi, pour conserver une distinction entre le sucre raffiné, dont la matière première provient d'un pays étranger ou des possessions britanniques.

Si le succès avait suivi ce moyen d'arriver à un résultat satisfaisant, aucune distinction n'aurait pu se faire entre les différentes quantités de sucre exporté, soit au port d'exportation, soit a celui d'importation; et leurs seigneuries sont d'avis que, dans toutes les clauses sur ce point, le but de la législature était que le sucre étranger pût sortir de ce pays avec le titre de produit de fabrique anglaise.

En effet, sans cela un des grands avantages du système de raffiner *in bond*, c'est-à-dire l'exportation pour les pays étrangers, pourrait être nul. Ces mêmes pays étrangers qui par des traités, seraient obligés d'admettre nos productions aux droits les plus favorables et seraient donc forcés de recevoir le sucre ainsi raffiné (à moins que le sucre ainsi réexporté ne fût considéré comme produit étranger), pourraient avec justice refuser de l'admettre comme objet de fabrique anglaise, et par là nous causer un grand préjudice.

Il parait donc parfaitement clair qu'a l'exportation pour les pays étrangers, il n'y a aucune nécessité de préciser dans les documents du bureau l'origine de la matière première. Ils sont également d'avis que quand la destination est une des colonies anglaises de l'Amérique, les produits doivent y être reçus, à l'égard des droits, comme manufactures anglaises, d'où il suit, qu'aucune question ne peut s'élever dans la colonie, dont la décision exigerait une connaissance de l'origine de la matière première. Et à l'égard des colonies où le sucre étranger est prohibé, il est bien connu que le but de cette prohibition est d'empêcher que les colonies, où la betterave est cultivée, ne deviennent les intermédiaires du transport frauduleux du sucre étranger dans ce pays, comme produit de ces colonies.»

Signé, J. D. Hume. J. T. Baring, etc.

Ce document est spécifique, et répond exactement au sujet en discussion. Non seulement il reconnaît le sucre raffiné comme un produit de fabrique, et par conséquent comme produit du pays où il est fabriqué, mais aussi sans faire la moindre allusion à l'origine de la matière première dont il est fabriqué.

Ce qui précède nous conduit à considérer la valeur de la futile et fallacieuse distinction qu'avait en vue M. Wood, en formulant la loi des sucres, afin d'exclure de nos marchés le sucre raffiné hollandais. La loi admet au droit le moins élevé, le sucre raffiné «produit du sol et de l'industrie de tout pays étranger.» Le chancellier (ministre des finances) dit qu'il y a par conséquent deux conditions nécessaires pour donner au sucre étranger le privilége d'être admis aux droits les plus favorables: qu'il soit non seulement raffiné dans le pays d'où il est importé, mais en même temps le produit de son sol. Serait-il juste d'ajouter une pareille stipulation à l'égard d'un pays auquel nous sommes liés par un traité antérieur et solennel.

Ne suffit-il pas de prouver que, le produit (manufacturé) de tout autre pays étranger étant admis à un droit inférieur, la Hollande peut par son traité exiger les mêmes avantages? Les droits que confère ce traité ne peuvent être restreints par aucune stipulation ou condition ultérieure insérée dans nos actes du parlement, à laquelle la Hollande n'a pas participé. Nous ne pouvons y insérer aucune condition opposée à la lettre de ce traité. A l'égard des pays avec lesquels nous n'avons pas de traités antérieurs, il nous est libre d'admettre leurs produits avec les restrictions voulues, mais la Hollande étant en possession d'un tel traité, nous ne devons pas chercher à y échapper par de nouvelles stipulations. Il suffit qu'un article quelconque soit le produit de la Hollande pour assurer son admission aux conditions les plus favorables; et d'après l'opinion émise avec tant de clarté dans le document déjà cité qui émane du bureau du commerce, nous n'avons pas le droit de rechercher l'origine de la matière première dont il est fabriqué.

Quand, pour la première fois, nous avons passé une loi autorisant l'entrée du sucre (le produit du travail libre) nous aurions pu faire valoir en réponse à la demande faite par la Vénézuèla et les Etats-Unis pour l'admission de leur sucre (quoique produit du travail des esclaves), la condition spéciale par laquelle nous avons admis celui de Java, tout aussi bien que celle que nous avançons à l'égard de la Hollande, — la stipulation en faveur des sucres raffinés à Cuba ou au Brésil; condition qui ne fut point envisagée par le traité et n'y fut point insérée.

La Hollande n'a qu'un seul devoir à accomplir: prouver que l'article présenté à notre douane *est* le «*produit*» de la Hollande, pour lui donner le droit d'être admis aux conditions les plus avantageuses. Nous n'avons nullement le droit de rechercher les conditions de la fabrication, ni l'origine de la matière brute. Un tel subterfuge est indigne d'un grand Etat.

Supposons un cas parfaitement analogue dans les réglements douaniers de la Hollande à notre égard. Nous exportons pour ce pays une grande quantité de toile et de fil de coton qui à l'entrée paient un droit de quatre pour cent. Or, depuis quelque temps la Hollande a cultivé une amitié toute spéciale avec les Etats-Unis où le café de Java importé de l'Europe est admis à des conditions très favorables Supposons maintenant que le gouvernement hollandais fit passer une loi déclarant que la toile et le fil de coton, produit du sol et de l'industrie de tout pays étranger (ce qui en pratique ne pourrait s'appliquer qu'aux Etats Unis), seraient admis franc de droits; l'Angleterre se soumettrait-elle à une telle évasion de son droit bien établi de faire admettre ses marchandises en Hollande aux mêmes conditions que celles des Etats Unis? Nous ferions éclater notre indignation contre un aussi misérable prétexte, pour éluder les conséquences d'un traité librement consenti. L'affaire des sucres raffinés de la Hollande et notre loi sur les sucres de la dernière session sont parfaitement analogues.

Mais avec un ministre des affaires étrangères du courage moral et de l'intégrité de lord Palmerston, quand la ligne de conduite qu'il doit suivre est tracée avec tant de clarté, et avec lord Clarendon (dont les nobles sentiments d'honneur national sont si bien connus), comme ministre du commerce, et en considérant l'opinion bien décidée du gouvernement actuel, quand il était dans l'opposition, de notre conduite lâche et inexcusable vis-à-vis de l'Espagne, nous n'avons pas le moindre doute que la demande faite par le ministre hollandais ne soit accueillie aussitôt par notre gouvernement. Les traités nationaux sont des contrats solennels entre les souverains eux-mêmes auxquels il est du devoir de leur ministres de donner effet.»

— On lit dans l'*Amsterdamsche Courant*:

«Depuis plusieurs années ce fut ici un grand sujet de discussion que le système servant de base à l'impôt sur le sucre. D'un côté on a prétendu que la restitution de l'accise lors de l'exportation nuisait aux intérêts de la consommation intérieure; d'un autre côté, on a soutenu que cette restitution était favo-

rable aux fabriques à vapeur et devait amener insensiblement la ruine des fabricants qui suivent encore l'ancien mode de raffinage. Quoi qu'il en soit du plus ou du moins de fondement de ces deux opinions, on sait comment, il n'y a pas longtemps, la législation sur cette matière a été ici changée et modifiée, ainsi que cela a eu lieu en Belgique, où les raffineries étaient depuis longtemps en souffrance. — Cependant il est un fait qu'on ne peut révoquer en doute, c'est que dans ces dernières années l'exportation du sucre raffiné, surtout pour la Méditerranée, s'est considérablement accrue; cette exportation s'est composée principalement de sucres fabriqués à la vapeur. Cet accroissement de l'importation favorise les intérêts de nos armateurs qui trouvent par là un emploi régulier de leurs kofs et autres légers bâtiments, résultat d'autant plus avantageux que dans la plupart des ports de la Méditerranée et de la Mer-Noire ces bâtiments trouvent facilement des retours pour le Canal et la Baltique.

Le chiffre de la navigation dans la Méditerranée a beaucoup augmenté depuis dix ans, et cet accroissement est dû principalement à l'exportation de plus en plus active des sucres raffinés. On sait qu'à Gênes, Livourne, Naples, Messine, Trieste, Syra, Smyrne et Constantinople, nos sucres sont préférés aux sucres anglais et que les produits de notre fabrication ont aujourd'hui presque écarté la concurrence. La statistique suivante suffira pour justifier cette assertion.

Navires expédiés pour la Méditerranée et la Mer-Noire en

	Total.	Pav. néerlandais.	Pav. étrangers.
1837.	52	32	20
1838.	73	31	42
1839.	73	37	36
1840.	103	59	44
1841.	102	64	38
1842.	111	46	65
1843.	128	60	68
1844.	146	75	71
1845.	128	86	42
1846.	191	110	81

QUESTION JAPONAISE.

— Nous avons reproduit, pages 11 et 85, Seconde Partie du *Moniteur*, quelques nouvelles concernant l'expédition française et américaine au Japon, publiées par différents journaux; nous y avons examiné ces récits et avancé notre opinion sur les assertions erronées qu'on a émises à ce sujet. Maintenant, nous avons sous les yeux des rapports détaillés, qui nous révèlent les résultats de la campagne de l'été dernier par l'amiral Cécille dans la mer du Japon, et de l'apparition du Commodore Biddle devant Jedo, capitale de cet empire.

Le but des représentants de ces deux puissances maritimes a été d'une nature bien différente. L'amiral français se dirigea de son propre mouvement vers le Japon et mouilla avec ses navires dans les eaux de Nagasaki dans l'intention de faire connaître à la cour de Jedo, «que la France aussi possède de grands navires de guerre, montés par des équipages aguerris, qui savent faire respecter les droits de leur pays et les intérêts de leurs concitoyens»[1].

[1] *Journal des Débats* du 5. janvier 1847.

Le commodore américain, au contraire, porteur d'une lettre du président des Etats-Unis, avait été chargé d'établir des relations commerciales entre ces deux pays limitrophes du Grand Océan[1].

Les deux amiraux, représentants de la force navale de leurs nations, se sont acquittés de leur mission avec autant de prudence que de dignité, et si ni l'un ni l'autre n'ont remporté des avantages réels dans cette affaire, ils ont du moins donné au Japon une haute idée de leurs forces maritimes, et provoqué évidemment des méditations sérieuses sur l'influence politique de leurs pavillons dans les mers de la Chine et du Japon, et par conséquent éveillé de nouveau l'attention du monde sur la question vitale de l'affranchissement du commerce de l'empire japonais.

Nous applaudissons au succès politique de l'expédition improvisée de l'amiral Cécille, qui, par sa démonstration tout amicale, a su pourtant se faire respecter chez cette fière nation, et nous admirons le calme du commodore Biddle, par lequel il a certainement plus imposé à la cour de Jedo, que par des coups de canon dont le commodore a si sagement reconnu l'impuissance morale, en face de la nécessité qui, dans l'intérêt de l'avenir, lui faisait la loi de se retirer; mais rendons d'abord hommage au Roi Guillaume II, qui, le premier, s'adressa à la cour de Jedo, dans l'intérêt commercial du monde entier, ainsi que dans celui de la nation japonaise elle-même, attachée par un dévouement séculaire à la Hollande; qui, le premier, a fait les démarches les plus libérales qu'un Chef d'Etat d'une nation commerçante ait jamais pu faire en faveur des autres puissances maritimes; qui enfin, il y a trois ans, a écrit des lettres graves et sérieuses à l'empereur du Japon, *dans l'intérêt commun de la liberté commerciale.*

Ce fait d'une si haute importance, l'initiative en est due aux sentiments nobles et généreux de notre Souverain.

Nous ne saurions donc plus longtemps différer de constater cette action et de l'inscrire dans nos pages, destinées non seulement à faire luire le flambeau de la vérité sur nos colonies et sur les pays transmarins avec lesquels nous entretenons des relations commerciales, mais aussi à venger les intérêts des colonies et ceux de la nation, des fausses imputations de l'ignorance[2].

Aujourd'hui nous croyons le moment arrivé d'interposer l'autorité littéraire qu'on a bien voulu nous reconnaître, en affirmant ce fait honorable, jusqu'à présent défiguré par les assertions hasardées des différents journaux étrangers, et nous le signalons comme une action hors de tout soupçon d'intérêt égoïste de la part de la nation hollandaise, qui cependant en remportera l'honneur et en recueillera les fruits, à mesure que son gouvernement persévèrera dans cette voie et déploiera au moment décisif, toute l'énergie que commande la question.

DE S.

Voici maintenant la manière dont le *Journal des Débats* rend compte de la visite faite par l'escadre française commandée par l'amiral Cécille, au port de Nangasaki.

«Parti du port Melville le 18 juillet, l'amiral Cécille mouillait avec ses navires, le 28 du même mois, à Nangasaki, le seul port du Japon ouvert à des Européens: les Hollandais. Lorsque la force des circonstances semble entraîner aujourd'hui

[1] *Times* du 31. décembre 1846.

[2] Voyez l'introduction du *Moniteur*, page III.

vers ces parages toutes les puissances commerciales et maritimes, lorsque la Hollande fait de nouveaux efforts pour développer ses relations avec ce pays, lorsque le commodore américain va le visiter et porter à son souverain un message du président des Etats-Unis, lorsqu'il paraît certain que l'amiral Cochrane y est allé montrer le pavillon britannique, lorsqu'il est plus que probable qu'avant peu l'Angleterre tentera de faire brèche dans cet empire impénétrable, que n'eût-on pas dû reprocher à un amiral français qui n'aurait paru dans ces mers que pour y garder un honteux incognito? L'amiral Cécille avait à sa disposition de plus grands moyens qu'aucun des officiers envoyés avant lui dans ces parages; c'était pour s'en servir sans doute. Il devait donc conduire ses bâtiments dans les eaux du Japon; seulement, comme il n'avait pas d'instructions spéciales, il ne pouvait pas négocier; en fait, il n'y a pas même songé. Et en tout cas il devait présenter la France aux Japonais comme une puissance pacifique, sinon amie, et c'est ce qu'il a fait.

Le 28 juillet au matin, les navires avaient à peine mouillé leurs ancres dans les eaux de Nangesaki, qu'ils se voyaient entourés par une multitude de bateaux chargés de curieux, de marchandises, de légumes, de volailles, de vivres frais qu'on venait offrir à la vente. Dans le nombre, quelques embarcations, mieux ornées que les autres, portaient des officiers qui montèrent à bord avec leur suite, sans défiance comme sans hauteur. Il venaient demander à l'amiral, au nom des lois du pays et dans l'intérêt de leur propre vie à eux mêmes, de ne faire aucune tentative pour descendre à terre. D'ailleurs ils étaient fort polis, s'engageaient à fournir aux bâtiments tout ce dont ils pourraient avoir besoin, et se montraient particulièrement curieux de visiter ces puissantes machines de guerre inconnues à la plupart d'entre eux. L'amiral les fit conduire partout, ordonna qu'on leur montrât tout dans le plus grand détail, les installations, les approvisionnements, les manœuvres, les canons, les armes et jusqu'à la manière dont nous nous en servons; il garda à dîner quelques-uns d'entre eux, qui ne se retirèrent qu'assez tard.

Pendant la nuit, toute la côte s'éclaira d'une multitude de feux et de fanaux; on remarquait un grand mouvement à terre, et surtout dans les forts et les batteries dont le beau port de Nangasaki est partout entouré. Toutefois il ne s'agissait, du côté des Japonais, que de simples mesures de surveillance; car dès la pointe du jour, le lendemain, les visiteurs de la veille et d'autres plus nombreux encore revinrent à bord. Tout se passa comme le jour d'avant: c'était toujours la même politesse, la même attitude pacifique et la même curiosité à examiner tout ce qui frappait les regards.

Quand ils furent à bout de questions, quand ils eurent bien pris toutes leurs notes, car parmi eux il y avait un certain nombre de scribes qui ne cessèrent d'écrire toute la journée, l'amiral leur annonça sur le soir qu'il avait complété ses vivres, et qu'il allait en conséquence appareiller pour continuer sa campagne.

Tel est le simple et exact récit de cette visite, qui, pour avoir été courte, n'en aura pas moins son effet. Si les tentatives que font en ce moment de hardis missionnaires français pour pénétrer au Japon sont couronnées de succès, si le malheur voulait qu'un de nos baleiniers qui depuis quelques années vont poursuivre la baleine jusque dans les mers du Japon, fût jeté par la tempête sur ces côtes peu hospitalières, ou si enfin quelque circonstance grave se présentait, la cour de Jedo sait maintenant, par les rapports de ses officiers, que la France possède aussi de grands navires de guerre, montés par des équipages aguerris qui savent faire respecter les droits de leur pays et les intérêts de leurs concitoyens.»

— Nous trouvons dans une feuille anglaise (*le Times*) sur la mission dont le commodore Biddle avait été chargé par le président des Etats-Unis près l'empereur du Japon, des détails intéressants. C'est avec un vaisseau de ligne de 80 canons, accompagné d'une frégate, que le commodore s'est présenté dans la rade de Jedo. Les vaisseaux américains avaient à peine jeté l'ancre, qu'ils ont été environnés de quelques jonques armées et d'une multitude de petites embarcations portant, les unes, deux hommes, et le plus grand nombre, conduites par un seul homme, non à la rame, mais avec un seul aviron placé à l'arrière du canot. Deux officiers sont montés à bord du vaisseau portant le pavillon du commodore; ils ont posé sur l'avant et sur l'arrière du navire un petit bâton surmonté d'une espèce de banderolle. Le commodore, qui les avait laissés faire, aussitôt qu'il eut appris que ces enseignes indiquaient une défense de communication soit avec la terre, soit entre les deux navires, les fit élever, sans que les officiers japonais s'y opposassent. Dès que la chaloupe du vaisseau voulut se rendre à bord de la frégate, les petites embarcations se pressèrent autour d'elle, mais lui firent place au moment où le commodore donna l'ordre de passer outre; ces embarcations laissèrent le passage libre. La lettre du président dont le commodore était porteur, fut expédiée au palais de l'empereur à peu de distance du lieu où se trouvaient les navires américains. En attendant la réponse, les officiers japonais s'entretinrent avec le commodore par le moyen d'un interprète japonais qui parlait parfaitement le hollandais. Leurs manières étaient polies et indiquaient l'intention de ne blesser en rien les étrangers avec lesquels ils étaient en rapport. Il n'y avait rien en eux qui rappelât l'obséquiosité et l'astuce des Chinois. Après quelque temps la réponse arriva; on ne dit point si elle fût verbale ou écrite, mais elle rejetait les propositions d'établir entre les deux nations des relations commerciales. Les vaisseaux américains levèrent l'ancre, et, comme il y avait peu de vent, le commodore accepta la remorque qui lui fut offerte des bateaux à rames jusqu'à sa sortie du port.

REVUE GÉNÉRALE DU COMMERCE COLONIAL ETC., PENDANT L'ANNÉE 1846.[1]

AMSTERDAM.

Cafés. — A la fin de 1845 le marché était peu animé, aucune partie de quelque importance ne pouvait se placer à 21 cents, mais dès les premiers mois de 1846 une grande amélioration se manifesta dans ce produit colonial, à la nouvelle que la Société de Commerce ne mettrait pas en vente aux adjudications du printemps des quantités au-delà de 200,000 balles. Des demandes de Chéribon furent faites immédiatement au prix de 22 cents, mais cette espèce ne pouvant se trouver qu'avec peine, les ventes en furent assez bornées.

Les parties importées en janvier pour compte particulier ont été :

Par le *Johan Jacob*	4244	balles.
» le *Cheribon*	1374	»
» le *Van Galen*	3407	»
» le *Pieter Florisz.*	6291	»
Total	15316	balles.

De ces quantités importées il fut vendu en janvier et dans les premiers jours de février environ 6000 balles au prix de 21 à $24^1/_2$ cents, mais la vente commençant bientôt à fléchir, il devint difficile de faire d'autres placements, quoiqu'on ait encore vendu dans la première quinzaine de mars environ 700 balles à 21 cents. Le 24 mars eut lieu la vente combinée dont les prix furent côtés à $22^1/_2$ cents. En avril le mouvement s'est borné à une vente de 4000 balles importées pour compte particulier, aux prix de 20 à $21^1/_2$ cents le Java, et de 15 cents le Sumatra.

Malgré ces dispositions peu favorables à la vente, les adjudications du printemps se terminèrent avec avantage; la Société de Commerce prenant en considération la situation du marché, se montra moins ferme dans les prix, en sorte que toutes les parties trouvèrent des acheteurs. Après l'adjudication on fit encore quelques demandes de Chéribon au prix de 20 cents. Les 33,000 balles réservées lors de l'adjudication du 24 mars 1846, furent réalisées à la fin d'avril au prix de 20 à $21^1/_2$ cents. Les prix devinrent plus fermes à mesure que le marché semblait être moins actif; on eut des acheteurs à $20^1/_2$ ct. avec une avance de 1 à $^1/_2$ ct. pour les qualités supérieures. Dans les mois suivants le marché éprouva les mêmes fluctuations, et lorsqu'à la fin de juillet la Société de Commerce annonça qu'elle mettrait en vente à l'automne la quantité considérable de 696,000 balles, cette nouvelle n'exerça aucune influence sur le marché et n'augmenta pas l'empressement des acheteurs.

On s'était généralement flatté que la Société de Commerce aurait vendu un peu en dessous des prix taxés, afin de faciliter l'écoulement d'une aussi grande partie et de donner plus d'activité à cet article qui est en état de souffrance depuis longtemps; et les esprits se trouvaient d'autant plus confirmés dans cet espoir que la récolte se présentait à Java sous un aspect favorable. Mais à l'adjudication du 31 août on eut déjà la preuve du contraire, car la Société maintint ses prix et retint même un tiers de ses cafés. Cependant les besoins étaient plus grands qu'on ne s'y était attendu; 500,000 balles ont été promptement placées, et moyennant un léger rabais tout aurait été vendu. A la fin d'octobre les prix se sont assez bien maintenus et les besoins semblèrent même augmenter. En novembre le bruit courut que quelques spéculateurs réaliseraient environ 25,000 balles au prix de $19^1/_2$ à 20 cents, mais on a seulement appris avec certitude qu'on avait vendu 8,000 balles. Depuis ce temps la vente s'est bornée aux besoins journaliers.

Nous faisons suivre ce rapide aperçu du tableau des importations et des stock pendant ces dernières années :

	Importations.		*Stock.*
1843. . .	590,653 balles.	644 ton.	393,550 balles.
1844. . .	657,000 »	535 »	340,100 »
1845. . .	592,000 »	445 »	288,509 »
1846. . .	394,741 »	121 »	415,335 »

La vente du Surinam a été de peu d'importance l'année dernière. L'importation au mois de novembre a été seulement de 1300 balles, qui ont été vendus aux prix de 24 à 40 cents suivant la qualité. Le Brésil de bonne qualité aurait trouvé facile débit; on en a vendu en février et mars environ 1000 balles aux prix de 19 à $21^1/_2$ cents.

Coton. — Les exportations de l'Amérique du Nord ont été moindres cette année et les nombreux achats qui ont eu lieu à Anvers et à Liverpool pour le compte du commerce d'Amsterdam, prouvent clairement qu'ils n'ont pas suffi pour exécuter les ordres d'achat qu'avaient donnés les fabriques étrangères.

Cuirs. — Les importations en toutes sortes de cuirs durant 1846 se sont élevées à 171,113 pièces; le stock au 1er janvier 1846 était de 13,693 »

184,806 pièces, dont

12,237	ont passé en transit.
	Les importations consistaient en :
27,796	Buenos-Ayres et Montevideo, secs.
6,096	» » » salés.
8,308	Rio-Grande, secs.
286	» salés.
8,133	Fernambouc-Bahia, secs et salés.
68,449	bœufs de Java.
7,445	buffles de Java.
44,600	Bengale, Calcutta, Madras, Bombay, Afrique, etc.
Total 171,113.	

Stock au 31 décembre 1846 :

4,700	Buenos-Ayres et Montevideo, secs.
518	Valparaiso et Brésil.
1,327	Cavacques, St.-Marthe, Honduras, etc.
2,630	Fernambouc.
20,824	bœufs de Java.
673	buffles de Java.
22,000	Bengale, Calcutta, Madras, Bombay, etc.
Total 52,672	pièces.

[1] Nous avons extrait cette revue générale des journaux de commerce d'Amsterdam et de Rotterdam et du *Journal de la Haye*.

Cet approvisionnement était bien supérieur à celui des années antérieures.

SUCRE BRUT. — La vente faite en avril 1846, à Rotterdam, par la Société de Commerce, a constaté une baisse de 2 à 5 florins suivant la quantité, tandis que la vente de février avait présenté une hausse de 4 florins. Toutefois le marché s'est amélioré plus tard et dans les ventes de juin et septembre, il y a eu une hausse de 4 florins comparativement au prix obtenu en avril. A la vente du 29 octobre toutes les parties ont été promptement placées. 14,000 cranjangs et canastres Java ont eté vendus pour compte particulier à peu près aux mêmes prix. 321,059 cranjangs et canastres et 768 caisses sucre Java ont été vendus par la Société de Commerce aux pris suivants.

Vente du 26 février	fl. $24^1/_4$	à	$38^3/_4$
» » 30 avril	$19^1/_4$	»	$36^1/_2$
» » 25 juin	$26^1/_4$	»	40
» » 2 septembre	26	»	42
» » 29 octobre	$23^1/_4$	»	$38^1/_4$

Les autres sortes ont suivi la même marche et subi les mêmes fluctuations. L'importation de Surinam a été moins considérable que les autres années; on évalue cette diminution à 10,000 tonneaux; elle provient de la grande sécheresse qui a régné si longtemps dans cette colonie.

Il a été importé cette année 14 millions de livres.

Stock du sucre brut, au 31 décembre 1846 :

Surinam . . .	100	tonneaux.
Havane. . . .	2,000	caisses.
Java.	15,080	cranjangs et canastres.

SUCRE RAFFINÉ. — L'exportation de cet article a eu lieu l'année dernière de la manière suivante :

Melis et Lumps,	par mer	39,300,000
»	par rivière	1,000,000
Candi,	par mer	340,000
»	par rivière	155,000
Bâtard,	par mer	565,000
	Total environ	$41^1/_4$ millions.

L'année précédente elle avait été de $41^1/_4$ millions.

Les demandes ont été toute l'année en proportion avec les quantités importantes offertes sur le marché, et les envois pour la Russie ont été aussi actifs que l'année précédente. Cependant les expéditions n'ont pas été si importantes que l'on s'y était attendu; l'exportation directe pour la Russie n'a pas dépassé $6^1/_2$ million kilos; tandis que l'exportation pour l'Angleterre a été de 13 millions kilos. — Dans les prix il y a eu une fluctuation de $3^1/_2$ à 4 florins entre la baisse en avril, mai et juin et la hausse en août et septembre. Depuis cette époque le marché a cessé d'être aussi actif et par suite les prix ont fléchi. Pour la saison d'hiver ils s'établissent aujourd'hui dans la proportion ci-après :

	Au 31 *décembre* 1845.		*Au* 31 *décembre* 1846.	
Mélis 1°.	fl. 65	à 48	fl. 44	à 46
» Fin 2° . . .	39	» 41	38	» 39
Beau	37	» 38	$36^1/_2$	» 37
Bon	35	» 36	$34^1/_2$	» 36
Ordinaire.	$34^1/_2$	» —	$33^1/_2$	» 34
En morceaux. . . .	35	» 40	34	» 39
Lumps fin.	$32^1/_2$	» 34	34	» 35
» moyen . . .	31	» 32	33	» 33
» ordinaire. . .	30	» $30^1/_2$	$31^1/_2$	» $32^1/_2$
Candi blanc	50	» 75	50	» 75
» jaune	42	» 48	39	» 46
» brun	37	» 41	38	» 38
Sucre bâtard, . . .	25	» 35	22	» 34
Sirop	29	» —	$30^1/_2$	» —

THÉ. — Les importations de l'année 1846 ont été calculées de la manière suivante :

A Amsterdam.		*A Rotterdam.*	
	25,800/4 caisses dont 3,600/4 Java.		15,050/4 caises dont 5,300/4 Java.
Stock au 31 déc. 1845	7,400	Stock au 31 déc. 1845	7,000
	33,200		22,050
Vente	30,050	Vente	11,850
Stock. au 1r janv. 1847	3,150/4 caises dont 420/4 Java.	Stock. au 1r janv. 1847	10,200/4 caises dont 4,300/4 Java.

Les prix actuels des qualités en consommation s'établissent ainsi :

Boei . . .	35	à	50 ct.	Songlo . .	70	à	100 ct.
Congo . .	55	»	140 »	Tonkay . .	65	»	140 »
Kempoey. .	60	»	130 »	Hysanschin .	50	»	120 »
Souchon . .	50	»	220 »	Hysan . .	120	»	220 »
Pouchon. .	30	»	120 »	Uxim. . .	70	»	200 »
Pecco. . .	150	»	350 »	Joosjes . .	130	»	250 »

Il est à présumer que les prix monteront quelque peu après la saison d'hiver; mais il n'y pas d'apparence qu'ils montent considérablement, en ce que la cargaison du *Castor* est encore à vendre et que l'on attend, d'ici à peu de temps, trois cargaisons au moins.

TABAC. — Le *Varinas* n'a pas encore été cette année importé directement des lieux d'origine; les quantités reçues indirectement, étant de qualité ordinaire, ont été vendues à bas prix.

L'importation directe du Portorico a été de 1,887 paquets, la plupart de faible qualité; de cette partie 1,485 paquets ont été placés à très bas prix.

Havane. — L'approvisionnement des bonnes vieilles sortes étant entièrement épuisé, les premiers arrivages de la nouvelle récolte ont trouvé promptement des acheteurs à des prix élevés. Ces ventes ayant suffi en partie aux besoins du commerce, les quantités importées après cette époque n'ont plus obtenu les mêmes

prix. Quelques faibles parties ont été apportées de Cuba et vendues sitôt leur arrivée.

Le commerce de tabac de Java a été très considérable : il a été placé 20,000 paquets tant en vente publique que de gré-à-gré. L'importation du tabac de Java a été environ du 22,000 paquets, en 1845 elle n'avait été que de 14,000 paquets.

400 paquets de Manille sont arrivées à Rotterdam ; une partie y a été vendue pour le compte du commerce d'Amsterdam. Les prix ont été assez avantageux comparativement avec ceux des tabacs de Manille et de Cuba.

Les prix du Maryland qui s'étaient soutenus au commencement de l'année, ont fléchi quelque temps après surtout dans les qualités ordinaires.

L'importation du tabac de Virginie s'est bornée à 148 boucauds.

Celle du Kentucky, n'ayant été que dans des qualités ordinaires, il n'y a eu que des ventes à bas prix.

Tabac indigène. — Les affaires ont été importantes dans cet article provenant autant des anciennes récoltes que de celle de 1845, et les prix élevés se sont maintenus.

La nouvelle récolte est d'une fort belle qualité, mais la quantité sera moins considérable que celle de l'année dernière. Les prix de vente sont fort élevés et se maintiennent.

Principales marchandises exportées en 1845 *et* 1846,

D'AMSTERDAM vers LE RHIN.

MARCHANDISES.	1845.	1846.
	Quintaux.	*Quintaux.*
Café	247,889	237,192
Sucre brut	183,606	217,349
» mélis	37,676	20,430
» lumps	—	212
» Candi	5,068	2,848
Epices	2,520	3,681
Tabac hollandais	3,970	4,572
» américain	31,024	30,405
» Portorico et Varinas . .	7,247	7,223
» côtes	19,922	16,806
» fabriqué	3,191	2,694
Cuirs salés	2,072	2,172
» secs	11,125	7,730
Coton	45,709	48,866
Riz	21,904	25,598
Epiceries	1,482	1,730
Drogueries	5,063	7,337
Boissons fortes. . . . , . .	4,343	5,890
Grains	81,944	1,394,272
Huile de navette et de lin . . .	26,993	29,611
» de baleine et de foie . . .	49,198	45,399
Goudron	14,200	5,729
Indigo	4,508	4,449
Garance.	216	3,172
Graines	75,359	11,129

ROTTERDAM.

IMPORTATIONS *et* STOCK *de différents articles.*

		Stock au 1er Janvier 1846.	Importation en 1846.	Stock au 31 décembre 1846.
CAFÉ, *Indes Orient.*	balles.	176200	334700	223800
Indes Occid	»	7900	29800	1500
SUCRE, Brut et autres	barriques.	495	1783	—
Java	canast. et caisses.	9236	142849	11297
Brésil	caisses.	85	62	—
Havane	»	—	5187	—
Manille	»	7640	—	—
divers	balles, etc.	—	434	—
THÉ	caisses, 1/4.	6835	16540	10274
RIZ	balles.	2300	109600	8600
	barils.	700	2850	750
POIVRE	balles.	2700	6650	2300
NOIX DE MUSCADE	barriques.	—	612	380
MACIS	»	—	201	80
CLOUS DE GIROFLE	»	—	384	—
TABAC, *Maryland*	»	7822	4773	3496
Virginie	»	4934	754	4001
Kentucky	»	1336	386	602
Queues	»	133	79	—
Java	paquets	4435	3375	357
COTON, *Georgie*	balles.	1727	7019	691
Nouvelle-Orléans. . .	»	1286	8842	—
Mobile	»	—	720	—
Virginie	»	—	—	—
Carthagène	»	—	183	—
Surinam.	»	114	125	—
Nickeri	»	100	90	—
St. Domingue. . . .	»	—	91	—
Suratte	»	396	9128	282
PEAUX, *Buenos Ayres*	pièces.	—	1690	550
Fernambouc	»	—	4788	792
Java, Vachettes.	»	—	29642	3000
» *Buffles*	»	3413	5984	—
Manille »	»	—	—	—
» *Vachettes* . .	»	—	—	—
Calcutta	»	1223	3270	3183
Rio-Grande.	»	—	1500	1500
ÉTAIN, *Banka*	blocs.	32605	46387	42138
INDIGO, *Java*	caisses	1226	5784	925
Bengale	»	—	897	—
COCHENILLE	caissons.	—	209	12
RÉSINE, brun	barriques.	2737	6467	1027
jaune	»	70	637	76
QUERCITRON	barils.	30	58	—
Bois de TEINTURE, *Espagnol, Campèche*	tonn.	310	230	140
St Domingue, Jamaique	»	695	1347	387
Jaune	»	3	531	195
Sapan	»	—	40	—
CURCUMA	balles.	3886	326	3584
PLOMB, *Américain*	pièces.	—	11201	—
Anglais.	»	290	19334	2600
Espagnol	»	—	13379	3116
HUILE *de Baleine du Sud* . . .		2250	26800	—
Groenl. blanche de *Baleine*	»	100	—	50
» *Chien de mer.* .	»	50	—	50
Chiens de mer anglais .	»	25	150	—
Archangel	»	—	620	—
HUILE DE PALME	barils.	—	451	—
HUILE DE COCO	»	16	668	—
SALPÊTRE	balles	310	3469	—
	barils.	—	90	—

Nous extrayons d'une revue générale sur le commerce du Tabac à Rotterdam en 1846, ce qui suit :

Quoique la consommation du Tabac-*Java* soit en progrès il ne paraît pas être encore un article du commerce direct ; ce que l'on doit attribuer à ce que cette sorte ne soit pas connue davantage et à d'autres circonstances. Aussi les prix ont constamment décliné. Le marché était cependant bien fourni de belles qualités propres à

couvrir les cigares; ces qualités donnaient quelques bénéfices; mais pour les moyennes et ordinaires, les importations ne se faisaient qu'avec des pertes considérables. Toutefois ces premiers contre-temps ont eu cela de favorable que la consommation de ce tabac, tant à l'intérieur qu'à l'étranger, a augmenté. Les très bonnes et fines qualités ne se trouvent pas actuellement dans le commerce; les détenteurs retiennent encore plusieurs parties.

Manille. Depuis 1845 seulement ce tabac est connu sur notre marché; mais il y est devenu bien en vogue; les prix montèrent un moment jusqu'à 1,25 c. Par suite des importations plus régulières les prix ont décliné, et on peut obtenir maintenant cet article à raison de 40 à 80 c., suivant la qualité. L'odeur agréable de ce tabac l'a fait choisir pour couverture de cigares. Notre marché en est peut-être le mieux assorti. Il est bien fourni de cigares de Manille; ce qui a rendu les prix bien modiques; 3e supérieur, *f* 36; 4e supérieur, *f* 30.

Indigo-*Java*. Au commencement de l'année il se passait bien peu d'affaires dans cet article. Aux ventes du printemps il y avait plus de demandes; aussi la plus grande partie en fut vendue; les adjudications, de la Société de Commerce n'étaient pas considérables, ce qui fit prendre assez coulamment la provision, à peu près au même prix que l'année précédente. Comme ces ventes avaient répondu généralement aux besoins et comme la situation de cet article n'éveillait pas l'esprit de spéculation, les prix restaient stationnaires pendant l'été, avec peu de transactions, par suite de la provision limitée. Au mois de septembre on reçut des nouvelles des Indes anglaises défavorables pour le récolte de l'indigo, ce qui fit prendre la plus grande partie de notre approvisionnement, 100 caisses environ, à des prix plus élevés de 20 à 30 c. Les ventes d'automne, par la même cause, ont eu un résultat bien favorable. Les prix avaient monté depuis le printemps de 20 à 50 c. Les qualités supérieures de Java étaient en faveur, surtout par suite de la provision très restreinte. Le stock sur notre place est toujours limité; la plus grande partie a été vendue pour compte étranger, particulièrement pour la Russie.

L'importation de petites caisses continue, comme on le voit par les données suivantes pour les quatre dernières années.

10 Avril	1843	Amst.	1734/1	643/2 en /4 cais.	250 à 460 cs.
12 »	»	Rott.	888/1	214/2 » /4 »	270 » 450 »
19 Sept.	»	Amst.	1364/1	1488/2 » /4 »	220 » 445 »
22 »	»	Rott.	1079/1	3115/2 » /4 »	230 » 440 »
			5065/1	5460/2 et /4 caisses.	

Ensemble 10525 caisses.

22 Avril	1844	Rott.	680/1	2705/2 et /4 cais.	140 à 430 cs.
25 »	»	Amst.	829/1	3935/2 » /4 »	170 » 435 »
17 Sept.	»	Rott.	75/1	3495/2 » /4 »	220 » 475 »
20 »	»	»	194/1	1723/2 » /4 »	220 » 500 »
			1778/1	11858/2 et /4 caisses.	

Ensemble 13636 caisses.

21 Avril	1845	Amst.	413/1	4619/2 et /4 cais	195 à 465 cs.
24 »	»	Rott.	374/1	4256/2 » /4 »	220 » 420 »
22 Sept.	»	Amst.	463/1	3063/2 » /4 »	240 » 440 »
25 »	»	Rott.	348/1	1556/2 » /4 »	185 » 410 »
			1598/1	13494/2 et /4 caisses.	

Ensemble 15092 caisses.

4 Mai	1846	Rott.	331/1	2872/2 en /4 cais.	115 à 465 cs.
7 »	»	Amst.	817/1	3877/2 » /4 »	180 » 465 »
28 Sept.	»	»	556/1	2646/2 » /4 »	200 » 430 »
1 Oct.	»	Rott.	343/1	1978/2 » /4 »	210 » 445 »
			2047/1	11373/2 et /4 caisses.	

Ensemble 13,420 caisses.

Stock de la Société de Commerce à Rotterdam:
—/1 756/2 et 4 caisses par le *Johan Jacob*. Netto 600 pic.,
contre 85/1 870/2 en /4 caisses. » 800 » A°.P°.

Et à Amsterdam:
138/1 2/2 et /4 caisses par l'*Orion*.
157/1 162/2 » /4 » » la *Koningin der Nederlanden*.

295/1 164/2 et /4 caisses, — contre 328/1 299/2 et /4 caisses l'année dernière.

Les importations d'Indigo *Java* pour la Société de Commerce consistaient en 5325 caisses (589/1, 4376/2) et pour compte particulier, en 459 caisses, dont 149 caisses seulement ont été destinées pour notre marché. Cette provision, jointe à celle restée de l'année dernière, a été placée à des prix assez considérables. On attend encore pour compte particulier 32 caisses.

Stock de la S. de Comm.	756 caiss.	contre	955 caiss.	l'an. dern.
De l'importation directe	34 »	»	152 »	» »
D'adjudications précéd.	135 »	»	119 »	» »
	925 caiss.	contre	1226 caiss.	l'an. dern.

Cochenille-*Java*. Marché assez élevé au printemps; 20 à 40 c. pour les bonnes qualités, 10 à 20 c. pour les qualités inférieures. Il n'y a point eu d'importation particulière cette année. Les importations considérables en Angleterre ont fait monter les prix sur notre marché de 10 à 20 c.

La Société de Commerce a mis à l'enchère 379 caisses; ce qui fait 59 caisses de plus qu'en 1845, et 114 de moins qu'en 1844.

Stock à notre marché: 12 caisses de ventes antérieures; 15 caisses par *le Zeemanshoop*, et 49 caisses par *l'Orion*, destinées pour les ventes du printemps.

TABLEAUX COMPARATIFS.

CAFÉ.

Adjudications par la Société du Commerce, cours des prix et stock de 1835 à 1846.

Années.	ADJUDICATIONS. Amsterdam. — Balles.	Rotterdam. — Balles.	Middelb. — Balles.	Total. — Balles.	PRIX. Du café-Java, bon ordinaire aux enchères du printemps. Cents.	De l'automne. Cents.	STOCK au 31 décembre. Amsterdam. — Balles.	Rotterdam. — Balles.	Dordrecht. — Balles.	Middelb. — Balles.	Total. — Balles.
1835	210100	168500	16800	395700	33 à 34	35^5 à 36	120000	80000	19000	——	219000
1836	259700	240300	23900	523900	33 » 33^5	29^5 » 30	130000	92500	8500	——	231000
1837	336900	286100	11900	634900	27 » 28	22^5 » 23^5	84900	102500	9100	——	196500
1838	367700	315100	13500	696300	30 » 30^5	26 » 26^5	93500	86600	5500	9900	195500
1839	357100	311900	15200	684200	31^5 » 32	32^5 » 33	130200	111300	21300	9600	272400
1840	467500	367200	18900	853600	30 » 30^5	26^5 » 27	160100	125600	——	4600	290300
1841	547700	437500	13100	998300	26^5 » 27	26 » 26^5	167900	109400	——	2800	280100
1842	512400	379000	31500	922900	24 » 24^5	23 » 23^5	153400	131200	5900	19200	309700
1843	564200	421500	33200	1018900	21^5 » 22	20 » —	290700	194000	39700	22700	547100
1844	574900	415700	27300	1017900	21^5 » —	22 » —	290600	195500	19300	22800	528200
1845	540100	363700	21800	925600	22 » 22^5	23^5 » —	281000	164200	36600	34900	516700
1846	*515200	*347100	33200	*895500	20 » —	20 » —	* 295600	*214400	*30100	21000	*561100

* Sont compris dans ces chiffres les 200,000 ball. environ retenues aux ventes d'automne de 1846.

THÉ.

Importations, transit en 1846 et stock au 31 décembre 1845 et 1846, de cet article à Rotterdam et Amsterdam.

SORTES.	IMPORTATIONS ET TRANSIT EN 1846. De Java par la Soc. de Comm. Rott.	Amst.	Directement de Canton et de Java. Rott.	Amst.	De Londres et New-York, etc. Rott.	Amst.	Total. Rott.	Amst.	STOCK EN PREMIÈRE MAIN. Au 31 décembre 1845. Rott.	Amst.	Au 31 décembre 1846. Rott.	Amst.	En main de la Soc. de Comm. 31 décemb. 1846. Rott.	Amst.
Boey et Congo Boey 1/4 caiss.	534	327	535	327	—	—	535	327	209	52	363	61	363	46
Congo. . . . . »	1477	914	6901	10626	68	—	6969	10626	2838	2640	3436	252	609	43
Kempoey. . . . »	467	71	661	286	—	—	661	286	—	98	467	71	467	71
Souchon. . . . »	1353	676	4454	6481	50	—	4504	6481	1110	1344	3089	422	1267	103
Pouchon et Padri . »	—	—	89	93	—	17	89	110	25	1037	72	351	—	—
Hungmoey et Soepoey. »	218	—	294	24	—	—	294	24	715	454	189	—	189	—
Orange Pecco et Olong. »	—	—	144	130	—	—	144	130	—	—	54	134	—	—
Pecco et B. L. Pecco. »	265	122	593	1231	—	—	593	1231	425	539	442	195	186	27
Songlo et Thunkay. »	269	647	576	3711	—	—	576	3711	363	325	373	444	197	24
Hysantschin. . . »	475	494	627	764	—	—	627	764	295	16	423	19	315	19
Hysant. . . . »	315	55	477	1046	—	—	477	1046	6	169	334	333	285	42
Uxim. . . . . »	19	34	312	1023	87	—	399	1023	680	883	736	780	11	10
Impérial. . . . »	11	15	153	261	—	—	153	261	—	13	64	4	2	4
Poudre à canon. . »	6	8	232	323	—	—	232	323	—	10	133	44	1	—
Divers. . . . . »	—	—	119	—	168	—	—	—	169	40	119	—	—	—
TOTAL 1/4 caiss.	5409	3363	16167	26326	373	17	16540	26343	6835	7620	10274	3110	3892	389

Adjudications de NOIX DE MUSCADE, *de* MACIS *et de* CLOUS DE GIROFLE, *par la Société de Commerce, de 1835 à 1846 et Stock de ces articles.*

Années.	ADJUDICATIONS et PRIX. Noix de muscade. Barils mis à l'enchère à Amst.	Rott.	Prix des Noix No. 1. Print. Cents.	Autom. Cents.	Macis. Barils mis à l'enchère à Amst.	Rott.	Prix du Macis D. Print. Cents.	Aut. Cents.	Clous de girofle. Barils mis à l'enchère à Amst.	Rott.	Prix des Clous de Girofle. Print. Cents.	Aut. Cents.	STOCK au 31 décembre. Noix. Barils. Amst.	Rott.	Macis. Barils. Amst.	Rott.	Clous de girofle. Barils. Amst.	Rott.
1835	732	557	345	312	280	202	277	255	583	460	53	51	—	90	—	30	—	100
1836	311	555	312	315	42	390	201	230	—	525	51	60	90	410	40	80	205	240
1837	1003	381	250	252	217	164	200	205	474	—	50	58	203	165	95	105	170	190
1838	656	371	219	238	234	228	202	155	581	383	57	59	148	480	41	100	—	60
1839	1147	630	230	211	233	210	156	155	170	499	73	56	156	250	98	145	—	—
1840	515	214	200	182	68	259	130	155	—	—	—	75	622	150	102	40	—	—
1841	987	—	161	—	309	—	128	—	—	880	85	56	366	324	98	42	350	360
1842	317	1068	142	150	5	422	103	135	239	624	51	54	310	180	172	148	80	170
1843	759	1115	130	108	388	251	105	93	319	260	53	53	—	—	—	—	—	—
1844	790	—	195	181	406	—	170	159	174	—	72	66	190	160	40	25	40	270
1845	—	1435	—	262	—	445	—	250	—	644	—	81	—	—	—	—	—	—
1846	1000	—	—	222	360	—	—	185	500	—	—	66	750	380	152	80	—	—

INDIGO-JAVA et COCHENILLE-JAVA.

Adjudications *par la Société de Commerce, cours et stock.*

INDIGO.

Années.	Importation d'Indigo-Java à Rott.	Stock au 31 décembre.	Adjudications à Rotterdam.	Cours des Prix.	Années.	Importation d'Indigo-Java à Amst.	Stock au 31 décembre.	Adjudications à Amsterdam.	Cours des Prix.
	caiss.	caiss.	caiss.	cents.		caiss.	caiss.	caiss.	cents.
1833	191	—	174	300 à 415	1833	620	80	792	175 à 465
1834	549	—	449	250 » 425	1834	640	110	444	200 » 410
1835	1060	460	546	205 » 385	1835	1452	1000	603	185 » 380
1836	1244	164	1445	160 » 490	1836	1020	600	1355	200 » 525
1837	1379	314	1185	150 » 505	1837	1674	475	1709	175 » 505
1838	1807	848	1268	175 » 520	1838	3073	887	2376	165 » 520
1839	2696	1285	2370	280 » 600	1839	2055	500	2684	250 » 605
1840	2735	963	2816	125 » 620	1840	3923	1240	2950	135 » 560
1841	4636	2026	3459	165 » 535	1841	4555	1350	4241	105 » 525
1842	2796	894	3762	105 » 480	1842	4712	2310	3694	90 » 495
1843	7337	2742	5296	230 » 450	1843	5842	2888	5229	220 » 460
1844	6486	1561	6955	140 » 475	1844	8519	3336	6681	170 » 500
1845	6521	1226	6534	185 » 420	1845	6787	1075	8558	195 » 465
1846	5784	925	5524	115 » 465	1846	8179	744	7896	180 » 465
			41783					49212	

COCHENILLE.

			caisses.	cents.				caisses.	cents.
Amst.	29 mars	1836.	5	435 à 535	*Amst.*	19 sept.	1843.	51	225 à 330
»	15 mai	1838.	3	360 » 400	*Rott.*	22 »	»	195	100 » 365
»	10 avril	1840.	14	310 » 380	»	22 avril	1844.	69	185 » 325
Rott.	22 sept.	»	18	210 » 335	*Amst.*	25 »	»	239	220 » 380
Amst.	25 »	»	13	200 » 365	*Rott.*	17 sept.	»	80	265 » 350
»	2 avril	1841.	19	175 » 385	*Amst.*	20 »	»	105	290 » 355
»	24 sept.	»	28	175 » 330	»	21 avril	1845.	93	220 » 380
Rott.	28 »	»	77	145 » 365	*Rott.*	24 »	»	23	225 » 355
»	5 avril	1842.	14	250 » 280	»	25 sept.	»	204	200 » 395
Amst.	8 »	»	88	105 » 280	»	4 mai	1846.	128	100 » 425
Rott.	16 sept.	»	81	175 » 330	*Amst.*	7 »	»	144	295 » 420
Amst.	21 »	»	79	200 » 335	»	28 sept.	»	100	225 » 410
»	10 avril	1843.	92	215 » 345	*Rott.*	1 oct.	»	7	185 » 375
Rott.	12 »	»	87	205 » 340					
			618	caisses.				1438	caisses.

Total 2056 caisses.

Pour les qualités nous donnons le tableau suivant des résultats de la vente de 343/1, 1978/2 et 1/4 caisses Java et 7 caisses Cochenille, tenue par la Société de Commerce l'automne dernier:

AMTERDAM. 28 sept. 1846.	ROTTERDAM. 1 oct. 1846.	MARQUES.	INDIGO JAVA.	VALEUR. Mai 1846.	RESULTAT. AMSTERDAM.	RESULTAT. ROTTERDAM.
				Cents.	Cents.	Cents.
17 c.	13 c.	A	Violet cuivré, fort cuivré, cuivré ordinaire.	220 à 245	200 à 285	245 à 275
30 c.	116 c.	AA	Ordinaire à moyen violet rouge et violet cuivré.	245 à 300	265 à 320	260 à 325
8 c.	5 c.	AAA	Ordinaire à rouge vif et violet cuivré	255 à —	280 à 300	275 à —
47 c.	29 c.	G	Violet cuivré, ordinaire et rouge fort et cuivré.	170 à 260	240 à 280	210 à 285
1723 c.	1207 c.	B	Rouge et cuivré à fin violet rouge et fin violet	250 à 325	280 à 360	270 à 355
110 c.	325 c.	CC	Fin violet et fin violet rouge.	325 à 330	340 à 380	325 à 375
203 c.	292 c.	D	Moyen rouge et violet cuivré.	255 à 330	275 à 360	275 à 345
3 c.	37 c.	E	Fin rouge, et fin violet rouge	330 à 345	350 à 355	340 à 380
704 c	131 c.	BB	Ordinaire à moyen rouge, cuivré et moyen violet. . . .	280 à 240	295 à 400	310 à 360
49 c.	38 c.	BBB	Fin rouge et fin violet.	345 à 380	360 à 430	355 à 400
6 c.	8 c.	C	Fin rouge, fin violet et violet pourpre.	400 à 420	419 à 430	400 à 445
81 c.	26 c.	F	Ordinaire violet et cuivré, fin rouge, ordinaire cuivré. . .	170 à 300	260 à 325	220 à 310
221 c.	94 c.	O	Couleur inégale.	180 à 325	205 à 360	220 à 350
3202 c.	2521 c.					
ÉCHANT.	**AMSTERDAM.**	**ROTTERD**	**COCHENILLE JAVA.**			
1	44 c.	4 c.	Bon grain. . . . blanche et blanchâtre.	380 à 400	380 à 390	375 à —
2	33 c.	2 c.	Moyen. . . . . grise, argentée.	365 à 380	355 à 380	300 à —
3	7 c.	—	Petit . . . . . argentée.	330 à 350	720 à 350	— à —
4	7 c.	—	Petit en poudre . . argentée.	280 à 290	240 à 255	— à —
5	1 c.	—	Moyen. . . . . gris-noir	330 à —	330 à —	— à —
8	3 c.	—	Zacatille, assez bon grain. noire et noirâtre.	340 à 420	340 à 410	— à —
9	1 c.	—	Moyen. . . . . de qualité inférieure	260 à —	280 à —	— à —
BS	5 c.	1 c.		— à —	225 à 335	185 à —
	101 c.	7 c.				

ÉTAIN DE BANCA.

IMPORTATIONS.

	De la Société de Commerce néerl.		Importations particulières.		
	Amst.	Rott.	Amst.	Rott.	TOTAL.
pendant 1839	38246	30670	2180	8465	79498 blocs.
» 1840	19682	16717	4450	4204	45053 »
» 1841	39963	32808	2609	1684	77064 »
» 1842	48430	44970	396	986	94782 »
» 1843	41585	28141	4640	6439	80805 »
» 1844	45526	45095	—	—	90631 »
» 1845	58077	40229	3494	5760	107560 »
» 1846	59782	44798	—	—	105571 »

STOCK.

	De la Société de Commerce néerl.		En mains de particuliers.		
	Amst.	Rott.	Amst.	Rott.	TOTAL.
Ult. Déc. 1839	11400	6200	—	5700	23300 blocs.
» » 1840	5351	—	1575	5800	12726 »
» » 1841	10581	9174	592	6607	26954 »
» » 1842	16129	19255	—	6236	41620 »
» » 1843	7164	5266	—	7616	20046 »
» » 1844	27115	20174	—	5648	52937 »
» » 1845	39117	24522	2691	8088	74418 »
» » 1846	68736	39391	—	1959	110079 »

REVUE COMMERCIALE D'ANVERS.

COTONS. Les importations de l'année qui vient de finir ont été d'environ 30,000 balles tout compris, soit 13,000 balles de moins que l'année dernière ; on conçoit alors que par suite de l'exiguité de nos provisions, les arrivages se sioent trouvés insuffisantes pour fournir amplement à l'approvisionnement de nos fabriques ; et que, quelle que soit la hausse exorbitante qui a eu lieu vers la fin de l'année dernière et au commencement de celle-ci, les propriétaires d'usine se voient dans la nécessité de subir les prix du jour.

La situation des CAFÉS est plutôt ferme que stationnaire ; nous avons quelques affaires à enregistrer au commencement de l'année ; on a traité en tout environ 6,500 balles, dont la majeure partie se compose de Brésil et de Java aux cours du jour.

L'existence actuelle est de 48,000 balles Java, 2,000 Sumatra, 3,000 St.-Domingue, 14,000 Brésil et 850 triage. A l'exception du Brésil et du St.-Domingue, la provision était moins considérable l'année dernière, mais cette différence porte sur le Java. Nous avions, au mois de janvier de l'année 1846, 18,000 balles Java, 3,000 balles Sumatra, 10,000 St.-Domingue, 30,500 Brésil et 1,500 triage.

Le total des importations directes et indirectes, en 1846, n'a été que de 250,000 balles, tandis qu'elles s'étaient élevées l'année précédente à 307,000 balles : différence en moins pour 1846, 57,000 balles, et cette différence résulte des importations directes et des Etats-Unis, qui ont été beaucoup moins considérables qu'en 1845. Les arrivages de la Hollande ont, au contraire, dépassé ceux de 1845 de 30,000 balles.

L'article CUIRS n'a pas bougé pendant le commencement de l'année 1847 ; les achats ont été pour ainsi dire nuls.

Les arrivages de 1846 sont bien inférieurs à ceux de 1845. On peut s'en faire une idée par les chiffres qui suivent : 1846 : 341,840 Buenos-Ayres et Montevideo secs, 9,365 d°. d°. salés, 57,541 Rio et Rio Grande secs, 10,991 d°. d°. salés, 25,365 Fernambouc, Maragnan, Bahia et Paraïba, 52,186 côtes du Chili, Californie et Mexique, 43,970 vachettes et buffles des Indes. Total 541,166. 1845 : 525,362 Buenos-Ayres et Montevideo secs, 105,998 d°. d°. salés, 66,888 Rio et Rio-Grande secs, 9,665 d°. salés, 20,754 Fernambouc, Maragnan, Bahia et Paraïba, 57,523 côtes du Chili, Californie et Mexique, 112,009 vachettes et buffles des Indes. Total 989,099 pièces. Ce qui établit une différence en moins pour 1846 de 447,933 pièces.

Nos provisions actuelles se résument en : Buenos-Ayres et Montevideo secs 82,000 pièces, d°. d°. salées 3,800, d°. Rio secs et salés, 27,400, d°. Maragnan, Fernambouc etc. 10,500, des côtes du Chili, 28,000, d°. vachettes, chevaux et buffles 20,600 d°.

Les BOIS DE TEINTURE sont stationnaires ; il n'y a pas de fluctuation dans les cours et aucune demande sérieuse ne se fait remarquer. Le marché manque de Sapan.

Le RIZ semble vouloir se relever ; soit besoins réels ou spéculation, on a fait quelques affaires dans les dernier temps ; il s'est écoulé près de 2,800 balles dans lesquelles le Piémont figure pour 1,600 balles et 200 et quelques tierçons Riz Caroline. Les prix sont un peu plus fermes.

Nos provisions sont de 3,400 tierçons Caroline et environ 27,000 balles des Indes et Piémont. L'année dernière à pareille époque elles étaient de 4,900 tierçons Caroline et seulement 11,000 balles des Indes. Les importations de 1846 n'ont pas dépassé 5,450 tierçons de la Caroline et 79,000 balles des Indes et Piémont, l'année précédente elles s'étaient élevées à 11,800 tierçons et Caroline et 80,000 balles de diverses sortes.

Malgré l'importance des ventes publiques, les SUCRES bruts ont donné lieu à quelques achats par contrat privé ; on a cité un millier de caisses Havane blond aux cours du jour, lesquels restent stationnaires. On a eu le 14 janvier une nouvelle vente publique de 2,500 caisses pour cause d'avarie, il en a été vendu dans la première semaine pour le même motif 500 et quelques caisses qui ont atteint les prix de fr. 31 25 à 33 par 50 kil. en entrepôt libre.

Un renfort de 770 caisses nous est parveuu de New-York, par la *Francisca*, ce qui établit nos provisions à 11,600 caisses Havane blond, 600 d°. Brésil, 70 canastres Java, 5,800 nattes Manille brun, 1,500 Fernambouc blanc, blond et brun et 500 barils divers. L'année 1845, au commencement de janvier, nous avions 11,500 caisses Havane blond, 200 d°. blanc, 280 Brésil, 12,000 Manille et 150 barriques divers.

Les arrivages de l'année dernière se composent comme suit : environ 88,000 caisses Havane, 2,000 d°. Brésil, 1,600 canastres Java, 26,400 sacs Fernambouc et nattes Manille et 2,300 barriques et barils divers. En 1845 les importations de la Havane ont été moins élevées, mais en revanche les sacs et nattes, ainsi que les barriques et barils ont dépassé de beaucoup l'année 1846. En voici le résumé : Sucre Havane 55,200 caisses, Brésil 3,450 d°. canastres, Java 800, sacs et nattes Fernambouc et Manille, 66,000, barriques et barils divers 7,950.

La vente publique de TABAC qui a eu lieu dans les premiers jours de l'année, a donné d'assez bons résultats ; environ 300 boucauts Kentucky et Virginie, ont été adjugés à des prix assez satisfaisants. Après la vente un petit lot d'une 30ᵉ de boucauts Virginie et Kentucky, a trouvé preneurs aux cours du jour.

Les existences actuelles sont réparties comme suit : 1,700 boucauts Virginie, 3,400 d°. Kentucky, 1,600 d°. Maryland, 19 d°. côtes, 380 belles Havane et 150 surons St.-Domingue. A pareille époque en 1846, la provision était de 1,900 boucauts Virginie, 2,500 d°. Kentucky, 300 d°. Maryland, 19 d° côtes, 150 balles Havane, 80 d° Portorico, 70 surons St.-Domingue et 200 balles divers.

Les importatious de l'année 1846 sont de : Virginie 2,100 boucauts, Kentucky 5,600 d°, Maryland 2,300 d°, côtes 11 d° Havane 1,950 balles, Portorico 200 balles, Varinas 80 canastres, St.-Domingue 400 surons, divers 1,200 balles.

Les ventes opérées en 1846 s'élèvent à : 3,380 boucauts Kentucky, 2,270 d° Virginie, 480 d° Maryland, 1,100 balles Havane, 50 canastres Varinas, 130 surons St.-Domingue et 1,200 balles divers.

Les achats en ÉPICES sont de nulle importance, le marché

manque de Piment : il existe sur place environ 10,000 balles Poivre Sumatra, l'année dernière nous n'avions que 3,000 balles.

On ne fait presque rien en THÉ et les cours offrent rarement des fluctuations de prix. Il existe sur place environ 800 caisses de toutes sortes, contre 500 caisses l'année dernière à la même date.

Les TEINTURES sont généralement délaissées. Le marché d'INDIGO est nul.

IMPORTATIONS *par mer à* ANVERS *du* 1er *janvier jusqu'au* 31 *décembre* 1836—1846.

ANNÉES.	CAFÉ.	COTON.	POIVRE.	RIZ.		THÉ.
	Balles.	Balles.	Balles.	Barils.	Balles.	Caisses.
1836	113717	33308	8901	9962	1296	5123
1837	203608	28631	7862	7197	19818	1993
1838	188840	39134	8131	5463	23972	4295
1839	179798	23261	9072	8620	61933	1428
1840	191026	53044	6893	9424	35443	741
1841	139783	40916	9078	5983	38511	1680
1842	263931	33705	23252	8382	25391	2888
1843	152498	43233	679	9051	48514	2567
1844	246656	34955	8638	14566	16481	2137
1845	211891	42450	17847	11688	79690	2592
1846	126168	30700	17157	5383	78864	1314

ANNÉES.	SUCRE.					TABAC.	
	Havana. Caisses.	*Brésil.* Caisses.	Sacs, Tierçons.	Barils et bariques.	Canast.	Barils.	Balles, sur. etc
1836	53218	*Hav.*	90643	1127	10448	8553	946
1837	56607	et	117508	809	6219	8069	1512
1838	61923	*Brésil.*	29890	1529	919	5773	1834
1839	50218	1460	33690	1956	15144	4027	7390
1840	75034	1560	20829	869	3339	7394	1790
1841	52847	2582	43064	864	7915	9061	1871
1842	51860	2442	13922	1745	5131	12954	3707
1843	66482	2178	82446	4998	2959	15609	2570
1844	90310	4883	61975	1015	1186	4715	2977
1845	54956	3548	65552	7833	834	7523	2689
1846	87824	2135	26218	2225	1229	10151	4226

DERNIÈRES NOUVELLES DES COLONIES ET DU COMMERCE COLONIAL.

BATAVIA, 28 *novembre*.

— Les nouvelles de Bali sont très-rassurantes. On ne s'attend plus à des hostilités. Les radjas de Bléling et de Karang-Assem ont présenté leurs excuses de l'attitude peu amicale qu'ils avaient prise après la conclusion des traités. Les indigènes reprennent leurs travaux ordinaires, et même à peu de distance du fort récemment construit, les Balinais s'adonnent à la culture du riz. La population ne désire que la paix et la tranquillité, propres à faire fleurir le commerce. Or, comme le gouvernement néerlandais n'a pas d'autre désir, l'ardeur belliqueuse de quelques chefs ne nuira plus à la bonne entente avec les habitants.

— En général les nouvelles reçues par le landmail de novembre sont très-pacifiques. Les démêlés avec les Djajaks de Landakh et les Chinois de Mander à Bornéo sont terminés.

— Le gouvernement a formé le projet d'un établissement à Batoe Api (dans la partie méridionale de Bornéo) où l'on vient de découvrir à une profondeur de 55 pieds rhénans une couche de charbons de terre. A Tanah Laut, situé dans la même contrée, on a découvert du minérai de fer magnétique, dont l'exploitation promet le meilleur succès.

— S. Exc. le Gouverneur-général a établi à Kottawaringin (Bornéo) un fonctionnaire néerlandais, qui, le 25 août, a arboré le drapeau néerlandais en ce lieu avec les solennités d'usage.

— Le Dr. M. C. M. Schwaner, membre de la commission des sciences naturelles, doit entreprendre, au commencement du mois de novembre, seul, sans encorte militaire, un voyage de Banjermassin à l'intérieur de Bornéo. Il tâcherait d'aller jusqu'à Pontaniak et de transverser ainsi l'île dans toute sa largeur. — Le lieutenant en second Van Kessel devrait faire un voyage de découverte dans la direction ouest de Bornéo.

— La perte du navire néerlandais le *Céram* dans le détroit de Sunda a fait prendre en considération à Batavia l'érection d'un fanal à Anjer. — On n'a pu sauver les débris du navire le *Koning der Nederlanden.* Il paraît qu'ils ont été jetés à la côte de Sumatra, à peu de distance de Bliembing, où les indigènes s'en sont emparés.

— Il paraît que le gouvernement des Indes a formé le projet d'établir un service régulier de bateaux à vapeur entre Singapoere et Mangkasser. On espère que ce service sera très-avantageux pour le nouveau nouveau port franc.

— Le 2 novembre, la régence de Modjokerto (résidence de Soerabaya) a été désolée par un ouragan, accompagné de tonnerre et de fortes pluies, qui a fait de grands ravages, en 14 dessas. Plus de 100 habitations ont été détruites ou entraînées. Une femme indigène a été tuée par la chute d'un arbre; une autre a été blessée cruellement par l'écroulement de sa demeure.

—Dans la soirée du 17 novembre, la foudre est tombée dans le blockhaus de la lunette n° 1, à Samarang, qui, depuis 1834, servait de magasin à poudre à canon importé pour compte particulier. Le magasin, renfermant plus de 3,100 livres de poudre, a sauté. Des quatre gardiens javanais deux ont été tués, les deux autres ont reçu de légères blessures. Le bâtiment des douanes, situé près du blockhaus, est endommagé par ce désastre.

— Ont été nommés :

Me G. Umbgrove, inspecteur des cultures.

M. T. Modderman (qui dans le temps a été chargé d'une mission en Chine), inspecteur à la disposition du directeur des moyens et domaines.

M. J. Alting Siberg, résident-adjoint de Japara.

Me P. A. Schill (greffier de la Haute-Cour des Indes), conseiller de ladite Cour.

Me A. Prins (membre de la Cour de Justice de Batavia), greffier de la Haute-Cour.

Me D. A. Junius van Hemert (président de la Cour à Padang), juge ambulant (*ommegaand regter*) à la division de l'ouest.

Me M. W. Van der Jagt (membre de la Cour de Samarang), président de la Cour à Padang.

Me W. F. G. J. baron d'Ablaing van Giessenburg (secrétaire et officier de justice à Samarang), membre de la Cour à Soerabaya.

Me J. R. Kronenberg (secrétaire et officier de justice à Soerabaya), membre de la Cour à Samarang.

Me P. T. Van Braam van Son, secrétaire et officier de justice à Samarang.

Me H. C. Nolthenius, membre du tribunal de Soerabaya.

M. F. A. Loudon (j. r. d. à Batavia), clerc-adjoint juré près de la Haute-Cour des Indes, et

Me J. H. Coster, premier clerc juré de la cour de Soerabaya.

Me D. B. Bal rentre, selon le désir par lui exprimé, dans ses fonctions de membre ordinaire de la Cour de Justice de Batavia.

M. C. J. Loman Jz., d'après sa demande, est déchargé de ses fonctions de membre de la commission pour l'amélioration de la navigation des côtes des Indes.

M. T. Modderman est nommé secrétaire de cette commission.

Me J. Loudon est admis comme avocat et procureur auprès des Hautes-Cours des Indes et de la Cour de Justice à Batavia.

— Dans l'armée, ont été nommés :

Commandant du régiment de cavalerie des Indes, le lieutenant-colonel de ce régiment W. Tieman.

Major de ce régiment, le capitaine J. Heijn.

Capitaine, le lieutenant en premier E. F. comte Bentheim Tecklenburg Rheda.

Par arrêté du 5 novembre, le lieutenant-colonel-adjoint J. H. Albrecht, qui remplit les fonctions de sous-chef de l'état-major, a été chargé provisoirement des fonctions de chef de l'état-major, et il est remplacé dans sa première qualité par le capitaine d'infanterie K. P. Schimpf.

Le colonel J. J. Perié, démis honorablement, à sa demande, du commandement du régiment de cavalerie des Indes; il demeurera chargé du commandement des troupes de l'ancienne première grande division militaire.

— Cette année, plusieurs expéditions de croisières ont eu lieu de Mangkasser contre les pirates, pour ne point les laisser prendre haleine après les expéditions récentes, couronnées d'heureux résultats.

Les nouvelles mesures coërcitives ont eu, en général, du succès.

Entr'autres, le schooner de la marine royale le *Lansier*, capitaine-lieutenant P. Bruining, a sauvé trois navires du commerce indiens, attaqués par deux praux de pirates. Ces praux se voyaient renforcés par cinq autres; le schooner les poursuivit, mais infructueusement, par suite d'un grand calme qui survint.

On sait que ces écumeurs de mer trouvent secours et soutien auprès de quelques populations de l'Archipel, et ayant découvert cette année qu'un indigène, nommé Oea Salena, établi à l'île de Floris, prêtait assistance aux pirates, on résolut de l'en punir.

Le sultan de Sumbawa demanda son extradition au chef d'Allas, où demeurait Oea Salena; sur son refus, le sultan, de concert avec le gouvernement néerlandais, contraignit non seulement ce chef à lui livrer le coupable, mais encore à comparaître devant lui, pour demander pardon à son prince. Oea Salena fut jugé et puni d'après les lois du pays, et l'on croit que cet exemple contiendra pour longtemps ses complices ordinaires.

Parmi les moyens les plus efficaces pour réprimer la piraterie, l'expérience l'a démontré, on doit compter celui des postes militaires dans les lieux, réputés comme les repaires ordinaires de ces forbans; et l'on désigne Pangereboan, Teran et Bari, situés à la côte nord-ouest de Floris, tous relevant du sultan de Bima. Ces contrées étaient habitées autrefois par des aborigènes de Bima; ils en furent chassés par les pirates qui y ont trouvé un asile.

Sur deux de ces points, Bari et Teran, il sera établi des postes militaires. D'après les protestations du gouverneur de Mangkasser au sultan de Bima, ce prince enverra, à la fin de la mousson nord-est, une soixantaine de soldats dans chacun de ces lieux, y fera élever un benting armé de quatre pièces, et le sultan tiendra ces postes en bon état aussi longtemps qu'une population n'y aura pas pris pied et ne sera à même de contenir ces flibustiers.

Ces mesures, ainsi que les expéditions faites sous la direction du capitaine-lieutenant Bruining, auront probablement une influence des plus salutaires dans les mers du sud et du sud-est de Célèbes.

— Le 19 novembre a eu lieu l'inauguration de la nouvelle maison d'orphelins à Rijswijck, qui remplacera celle de Parapattan. L'infatigable M. Van Den Hoëvell a prononcé un discours de circonstance.

— Le 27 novembre est arrivé en rade de Batavia le navire américain le *Chilo*, capitaine Basset, de Boston, chargé presque totalement de glace. Cette cargaison avait été destinée d'abord, par spéculation, pour Singapore; mais à peine le capitaine Basset était-il arrivé à Batavia, que plusieurs personnes insistèrent si vivement pour qu'il déchargeât sa cargaison, qu'il se rendit enfin à ce désir.

L'on sait que, depuis longtemps, l'importation de glace dans les pays tropicaux s'est effectuée avec le meilleur succès. L'essai qu'on en a fait à Calcutta avait réussi si bien, qu'en peu de temps l'exemple fut suivi. De grandes importations de glace ont eu lieu depuis, et l'usage de la glace est même devenu fréquent aux Indes-Britanniques, aux Indes-Occidentales et à la Nouvelle-Hollande. Le capitaine Basset susmentionné a transporté déjà plusieurs cargaisons de glace au Bengale, et toujours avec succès.

— Le *Singapore Free Press* dit qu'à la fin de novembre les deux bâtiments l'*Iris* et le *Wolf*, de la marine anglaise, d'après les ordres reçus de S. Exc. Sir J. F. Cochrane, sont partis pour Laboean afin de prendre possession de cette île au nom de S. M. la reine d'Angleterre. Ladite feuille assure que les instructions du gouvernement britannique ne tendraient ni à inviter les colons à s'y établir, ni à les exclure, c'est-à-dire que la faculté d'y résider serait tacite. Aussi s'attend-t-on à voir partir de Singapoere nombre de marchands pour Laboean; déjà un navire équipé par des négociants chinois les a devancés.

— On a des nouvelles de Paramaribo, du 23 novembre. S. Exc. le Gouverneur, accompagné du capitaine de vaisseau, commandant de la marine royale aux Indes-Occidentales, M. Bijl de

Vroe, le Dr. Mandré et d'autres personnes, a visité, le 15 dudit mois, la nouvelle colonie de Groningue, où il a été reçu par le directeur, le révérend M. Van Den Brandhoff. Le lendemain S. Exc. a visité plusieurs colons, et il s'est entretenu avec plusieurs colons, de leurs intérêts et leurs espérances pour l'avenir. C'est avec la plus grande satisfaction que S. Exc. s'est convaincue du zèle qui anime plusieurs de ces colons et de leur aptitude à cultiver leurs jardins. Les plantes de nopal qui leur ont été distribuées il y a à peine cinq mois, avaient déjà assez bien réussi; quelques-unes même furent jugées assez avancées pour recevoir la cochenille. S. Exc. le Gouverneur avait apporté plusieurs de ces insectes, et présidait à la première instruction donnée aux colons sur cette culture toute nouvelle pour eux.

Vers midi, S. Exc. a donné audience à tous ceux qui voulaient l'entretenir de leurs intérêts. Après avoir accepté le dîner du directeur de la colonie de Groningue, S. Exc. visita le terrain et les tracés de la nouvelle ville projetée de Columbia, située non loin des nouvelles plantations. Ce terrain est remarquable par sa fertilité. Revenu à Groningue, le Gouverneur a rendu visite à d'autres colons, et, le jour suivant, il a poursuivi sa tournée en descendant la Saramacca. — Arrivée à terre à la plantation *Mijn Vermaak*, S Exc. fut reçue par M. de Viefeld, administrateur de cette plantation et de celle de *Catharina Sophia*, située vis-à-vis de la première. S. Exc. s'empressa d'examiner à la *Catharina Sophia* les nouvelles batteries de fabrication de sucre, d'après le système ordinaire, établi par M. Kenswil; S. Exc. en fut très satisfaite. Par la reprise des anciens travaux, il régnait beaucoup plus d'activité à la plantation, qui avait été entravée par la cessation de ces travaux par suite des essais du système nouveau. La distillation du rhum était également reprise. L'inspection de la plantation *Myn Vermaak* a prouvé à S. Exc. que la culture du nopal y pourra réussir.

A deux heures du matin, S. Exc. repartit pour Paramaribo, où elle arriva arrivé le 19. Elle y trouva un Espagnol recommandé à S. Exc., venu de Guatimala où, pendant plusieurs années, il a étudié la culture du nopal. S. Exc., après s'être convaincu des connaissances spéciales de cet étranger, a cru devoir l'engager au service du gouvernement pour instruire les colons à Groningue et autres lieux de la colonie de Surinam, dans une culture qui n'y fait que naître, et qui, si elle réussit, promet une nouvelle vie aux possessions d'Amérique de la Néerlande.

— L'*Amsterdamsche Courant*, dans son numéro du 21 janvier, donne un coup-d'œil sur la situation de Surinam pendant l'année qui vient de s'écouler. L'auteur présente cette situation comme défavorable par suite de la grande sécheresse qui a régné dans ladite colonie. Il agite ensuite la question de la centralisation, de la séparation des fabriques et de l'agriculture, et il paraît peu porté pour les nouveaux appareils pour la fabrication de sucre. La *Nouvelle Gazette de Rotterdam*, dans son numéro du 28 janvier, donne une réponse à cet article qui nous semble bien plus à la hauteur des circonstances, quant à la fabrication des sucres et aux questions qui s'y rattachent. L'auteur de cette réponse dit, entre autres observations, que depuis longtemps le gouvernement lui-même a introduit le nouveau système à Java, et que plusieurs fabriques y sont en pleine activité. C'est à juste titre aussi qu'il fixe l'attention sur la fabrication du sucre par les nouveaux appareils à Cuba, et il fait observer que le commerce donne la préférence aux sucres de Java et de Cuba. On ne saurait prétendre que l'essai à Surinam ait rien prouvé de définitif à l'égard du système lui-même. Si la fabrique à la plantation de la *Catherina Sophia* n'a pas encore répondu à l'attente qu'on en a conçue et a dû être fermée, c'est qu'un concours de circonstances malheureuses, le décès des ingénieurs ou ouvriers, a entravé sa marche. Il est à espérer que l'on ne se laissera pas rebuter par ce contretemps, et, comme dit la lettre dans la gazette de Rotterdam, que l'on ne privera pas la colonie de Surinam des bienfaits d'inventions nouvelles qui peuvent ranimer cette colonie jadis si importante, d'autant plus que le Brésil se prépare à entrer en lice. Nous croyons pouvoir renvoyer nos lecteurs à l'article qui a paru dans le *Moniteur des Indes*, sur la centralisation, etc., à Surinam, dans la 1re Partie, pag. 93.

NOUVELLES COMMERCIALES MENSUELLES.

AMSTERDAM, 25 janvier.

CAFÉ. Beaucoup plus ferme, par suite de la grande vente qui a eu lieu le 1er janvier (voir les nouvelles de *Rotterdam*). *Java* 21 c.; *Sumatra* $16^1/_2$ c. Peu de transactions dans les sortes des Indes Occidentales, faute de provision. Les importations de *Surinam* étaient très-insignifiantes, pendant la dernière année.

SUCRE *Brut*. Le marché a été très calme depuis la fin de l'année 1846.

Raffiné. Nonobstant la saison défavorable, les ventes étaient assez importantes, pendant les dernières semaines. Aussi les prix ont-ils monté de *f* 1.

THÉ. La situation du marché reste faible, et les prix vont en déclinant. Le *Souchan*, retenu en juillet dernier à 1,50 c., se vend maintenant à 1,33 c. Le *Congo* ne se prend pas même à 60 c.; le *Pecco* à 1,05 et 2,00 c.; le *Hysant* et le *Poudre à canon* à 1,50 c.

RIZ. Depuis le commencement de l'année il y a un mouvement prononcé en hausse pour cet article, par suite des demandes reçues de l'étranger. La première main tint ferme; ce qui fit avancer encore les prix et produisit un mouvement très animé en seconde main et par spéculation. Le *Java* et les sortes ordinaires fixèrent surtout l'attention. L'approvisionnement peu considérable limita cependant de beaucoup les transactions. Les prix ont monté depuis quelques semaines de $f\,1^1/_2$ et même de *f* 2 pour les sortes ordinaires; les qualités supérieures n'entrent que pour peu dans cette hausse. Comme les demandes de l'étranger continuent, on prévoit un mouvement encore plus prononcé en hausse. On a fait, dans les derniers jours, 500 balles à *f* 13, 600 pêlé de table à $f\,14^3/_4$.

EPICES. Les affaires sont nulles.

GINGEMBRE. Calme, aux derniers prix.

La situation de cet article s'est enfin améliorée.

ROTTERDAM, 23 *janvier*.

CAFÉ. — La Société de Commerce a vendu le 1er de ce mois 100,067 balles des parties retirées aux dernières ventes, soit la moitié aux prix de la vente et le restant à $^1/_2$ cent au dessus, savoir:

Déposé à Rotterdam :

N°. 25.	22,841	balles retir.	à 20	c.
» 26.	3,736	» »	» 20	»
» 28.	7,610	» »	» 20	»
» 29.	3,831	» »	» 20	»
	38,018			

Déposé à Amsterdam :

N°. 8.	5,000	balles retir.	à 21	c.
» 9.	5,590	» »	» 20	»
» 15.	2,414	» »	» 20	»
» 16.	13,085	» »	» 20	»
» 17.	7,305	» »	» 20	»
» 37.	1,685	» »	» 20	»
» 39.	5,346	» »	» 20	»
» 40.	2,927	» »	» $19^1/_2$	»
» 43.	3,128	» »	» 20	»
» 46.	8,553	» «	» 20	»
» 48.	1,581	» »	» $19^1/_2$	»
» 49.	969	» »	» $19^1/_2$	»

Déposé à Dordrecht :

N°. 4.	4,495	balles retir.	à 20	c.
Total . . .	62,049	»		

Total général 100,067 balles.

L'affaire importante conclue par la Société de Commerce est pour compte d'une seule maison d'Amsterdam. Elle a produit une sensation sur notre place et les détenteurs se sont retirés, voulant attendre l'effet qu'elle produira sur les marchés étrangers. Il y avait plusieurs acheteurs et le Java bon ord. se trouvait difficilement à 20 1/2 c. On tient en définitive à 21 c. Sumatra 16 1/2 c. à 17 ferme ; il s'est fait quelques affaires à ce prix. La Société de Commerce a retiré du marché les 100,000 balles restant des parties non vendues aux dernières ventes pour les comprendre dans ses prochaines ventes du printemps.

Sucres *bruts et raffinés.* — Sans affaires par suite de l'interruption de la navigation.

Thé. — Sans variation ; les affaires se bornent aux besoins.

Riz. — Au commencement de l'année cet article présentait un grand calme, avec peu d'affaires. A des prix en baisse il y avait eu beaucoup d'amateurs, mais les vendeurs maintinrent fermement la cote. Depuis des demandes se succédèrent de Londres et d'ailleurs, ce qui produisit bientôt une amélioration dans les prix. La seconde main est presque épuisée. Le Riz de Java *f* $13^1/_2$ à 14.

Tabac. — La clôture de la navigation paralyse les affaires.

Coton. — Sans affaires par le même motif.

Indigo. — Reste en faveur.

Tabac. Il n'y aura problablement pas de grandes ventes qu'au printemps. La saison actuelle s'oppose à de transactions de quelque importance.

Peaux. Les grandes importations récentes et la saison ont fait monter le stock à 35,000 pièces.

Étain *de Banka*, *f* 60.

Indigo *de Java.* Affaires actives, à des prix assez élevés ; pendant la première quinzaine de l'année 150 caisses ont été prises aux prix du jour.

Cochenille. Les sortes moyennes et ordinaires sont cotés à des prix peu élevés. Les importations pour compte du gouvernement ont décliné depuis deux années ; celles pour compte particulier, au contraire, ont progressé.

Bois de Sapan. Marché très ferme ; le stock en est presque épuisé.

Batavia, 28 *novembre.*

Les toileries hollandaises se trouvent toujours dans une situation déprimée par suite des grands renforts qu'on a reçus depuis un mois à notre marché. Les *madapollam* et les *calicots* écrus aussi sont plus faibles ; on les achète même à *f* 5 et *f* 6 pour $^5/_4$ et $^6/_4$. Le marché est également surchargé d'*étoffes de laine*, et surtout de draps.

Fer *suédois :* une partie de 2,400 picols, envoyée d'Amsterdam, a été réalisée à raison de *f* $11^3/_4$; et une partie de 1,200 picols, reçue directement de la Suède, n'a pu être placée jusqu'ici.

Acier. Marché faible ; c'est à peine si l'on obtient *f* 12.

Cuivre : les feuilles hollandaises sont plus recherchées, à *f* 110 et 112.

Les importations de provisions étaient de peu d'importance pendant le mois passé en proportion avec le grand nombre de navires hollandais arrivés. Le *beurre* se paie à *f* 10. — On attend une augmentation des prix du genièvre, par suite de l'approvisionnement. On cote *f* $7^1/_2$ E. — Quant aux vins, le marché est surchargé ; il se place très-difficilement, excepté la marque de *Baour et Comp.* de Bordeaux, dont les importations sont placées totalement, à raison de *f* 11. *Champagne :* marché bien fourni, *f* 22. — Bière *hollandaise :* sans demande ; la marque *Valk* se payait *f* 40. — Eau de Seltz *f* 7 à $7^1/_2$. — Eau de Cologne : surchargé *f* 1 à *f* $1^3/_4$.

Les verreries, fayence, miroirs, parfumeries, etc., ne se vendent presque pas, par suite de la grande provision.

L'arrivée de plusieurs navires cherchant de l'affrètement, ainsi que les nouvelles reçues d'Europe, ont ranimé le commerce de *produits coloniaux.* Le riz et le sucre surtout fixèrent l'attention. Du premier article, après l'arrivée du mail de septembre, presque tout ce qui était disponible en *Batavia - blanc* fut acheté par spéculation à raison de *f* 165 le koyang ; le riz *de table d'Indramayoe* s'est payé *f* 190 (les sacs y compris) ; aujourd'hui on payerait *f* 5 à *f* 10 de plus. Quelques transactions de sucre ont eu lieu pour la Suède et Hambourg ; pour les bonnes sortes de Chéribon et Pékalongan on payait *f* $14^1/_2$ à 15. — On achetait des qualités inférieures dans la même proportion pour l'Angleterre.

On attend bientôt plus de navires du nord de l'Europe ; ainsi ne croit-on pas à une baisse dans les sucres.

Café : nominal, et sans commerce. *Java*, *f* $16^1/_2$; *Padang* *f* 12.

Poivre : avec peu de demandes à *f* $11^1/_2$ ou *f* 12.

Indigo, 1re qualité, *f* 2.85 ; 2e, *f* 2.00.

Peaux *de Buffle*, *f* 200 ; *vachettes*, *f* 220.

Arac, *f* 44. — Tabac : peu d'affaires.

Cours de l'échange pour la Hollande 95 pct. ; pour Londres, *f* 13, très-animé.

Longitude Orientale du Méridien de Greenwich.

Échelle de mètres

SUMATRA

MER DE JAVA

Iles Karimon Java

Bawéan

MADURA

Détroit de Madura

Détr. de la Sonde

BALI

MER DES INDES

CARTE DE L'ILE de JAVA

par

LE BARON P. MELVILL DE CARNBEE.

1847.

Longitude Orientale du Méridien de Paris.

Gravé par D. Heyse à la Haye.

Lith. de A. van der Gant à Leyde.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

BUDGET COLONIAL.

Le gouvernement vient de communiquer aux Chambres les états d'évaluation pour les finances des colonies, service 1846—47.

A. INDES ORIENTALES, SERVICE 1846.

RECETTES.

1. Affermages	*f* 15,464,290
2. Contributions foncières et impôts territoriaux	- 11,784,844
3. Impôts divers.	- 7,710,452
4. Commerce et culture	- 8,014,834
Evaluation du produit de la vente des marchandises coloniales dans la métropole:	
Café: 982,974 pic. à *f* 16.69 ½ p. pic. . . .	- 16,410,751
Clous de girofle: 568,700 liv. d'Amsterdam à *f* 0.60 le ½ kil.	337,124
Clous de girofle (*moernagelen*): 2000 liv. d'Amsterdam à *f* 0.60 id.	1,186
Noix muscade: 326,277 liv. d'Amsterdam à *f* 1.40 le ½ kil.	451,304
Id. (maigres): 40,000 liv. d'Amsterdam à *f* 1.40 le ½ kil.	55,328
Macis: 90,910 liv. d'Amsterdam à *f* 1.40 le ½ kil.	125,745
Id. concassé: 9,090 liv. d'Amsterdam à *f* 1.40 le ½ kil.	12,572
Noix concassées: 33,333 liv. d'Amsterdam à *f* 0.30 le ½ kil.	9,880
Indigo: 1,702,350 liv. d'Amsterdam à *f* 2.53 le ½ kil.	- 4,255,263
Sucre 919,797 pic. à *f* 11.88 le pic. . .	- 10,927,188
Thé 1,071,416 kil. à - 0.40 le ½ kilo. . .	- 423,423
Poivre 2,850 pic. à - 10.50 le pic. . .	- 29,925
Étain 59,555 id. à - 47.47 id. . .	- 2,827,076
Cochenille 45,775 liv. d'Amst. à 2.80 le ½ kil.	- 126,627
Cannelle 241,230 id. à - 1.32 id.	- 314,600
Cuivre du Japon: 6769 pic. à *f* 68.38 le pic. .	- 462,864
Or en poudre: 2000 onces.	- 66,000
Camphre: 800 balies à *f* 84.81 le balie. . .	- 67,848
5. Recettes extraordinaires	- 580,468
6. Recettes de Sumatra	- 2,164,121
Total des recettes de l'administration coloniale	*f* 82,623,713

Dont le montant des ventes aux Pays-Bas: *f* 36,904,704 et des recettes aux Indes: *f* 45,719,009.

Le montant général augmente encore

1°. par plusieurs recettes spécifiées dans les tableaux, de	1,879,161
2°. par le montant du capital administratif au dessus de la somme fixée de *f* 12½ millions, de	431,427
Ensemble des recettes. . .	*f* 84,934,301
Pour balancer les recettes et les dépenses aux Indes on évalue qu'il sera nécessaire d'affecter une somme provenant des ventes de produits dans la métropole, montant à	11,626,834
Evalution totale des recettes .	*f* 96,561,135

DÉPENSES.

1°. Gouvernement général.	*f* 482,000
2°. Département de la justice.	- 507,896
3°. Colléges d'administration	- 282,020
4°. Police et autres administrations. . . .	- 3,486,170
5°. Agriculture, culte, sciences et arts. . .	- 507,291
6°. Département des constructions civiles . .	- 503,000
7°. Finances et cultures.	- 48,673,157
a. pour les dépenses générales. . . *f* 3,439,554	
b. frais de culture, etc. - 33,194,905	
c. frais d'expédition pour la Néerlande. - 1,193,200	
d. rentes. . . . - 10,845.498	
8°. Département de la guerre.	*f* 8,715,903
9°. Id. de la marine	- 1,838,190
10°. Pensions et établissements de bienfaisance.	- 1,081,567
11°. Dépenses diverses.	- 2,436,117
12°. Dépenses imprévues.	- 500,000
13°. Dépenses extraordinaires.	- 500,000
14°. Dépenses pour Sumatra	- 2,422,890
Total des dépenses pour l'administration coloniale.	*f* 71,949,801

dont aux Indes: *f* 58,574,274 et aux Pays Bas: *f* 13,375,527.

Les dépenses suivantes doivent y être ajoutées:

1°. Payements pour compte d'autrui.	*f* 1,865,761
2°. Le montant de ce dont le capital administratif est au dessous de la somme fixée de *f* 12½ millions, dont ⅖ en argent et ⅗ en cuivre.	- 389,623
3°. Ce qui reste à couvrir des dépenses mises en rapport avec les recettes aux Indes, savoir: *f* 3,248,551 en argent et *f* 8,378,283 en cuivre, ou *f* 6,981,902 en argent . . .	- 10,230,453
Total des dépenses. .	*f* 84,435,638
Les recettes étant évaluées à	96,561,135
L'excédant se monte à	*f* 12,125,497

Il résulte d'un état spécifique de l'usage à faire de la somme pour les dépenses coloniales dans la métropole, que l'on évalue: pour le commerce du Japon, les sacs à goenie etc. *f* 930,537; rentes des dettes coloniales *f* 9,800,000; rentes de la dette contractée envers la Société de Commerce *f* 450,000; service de la guerre *f* 590,167; dépôt du recrutement colonial *f* 284,504; troupes supplémentaires *f* 75,840; service de la marine *f* 313,711; pensions *f* 418,000; traitements d'attente *f* 140,000; institution civile des veuves et orphelins *f* 185,360; id. militaire *f* 82,200 etc.

Ces évalutations sont aussi divisées en argent et en cuivre.

Dans le courant de l'année 1846 le Gouverneur-général des Indes-Orientales a supprimé pour le service le florin en cuivre. Par suite de cette suppression les sommes indiquées ci-dessus subiront des changements; toutefois, en présence des prescriptions de la loi fondamentale à cet égard, S. Exc. le ministre des

colonies n'a point voulu retarder l'envoi aux Chambres des états dont nous venons de donner un aperçu.

Les états relatifs aux autres possessions coloniales se rapportent au service 1847.

En voici les résultats :

	Recettes.	Dépenses	Subsides de la caisse des Indes Orientales.
Surinam . .	f 901,847.00	f 1,051,847.07	f 150,000,00
Curaçao, etc. -	182,120.50 -	381,872.63 -	199,752.13
St. Eustache. -	12,437.00 -	22,788.00 -	10,351-00
St. Martin. -	15,843 43½ -	24,079.72½ -	8,231.29
Côte de Guinée -	106,261.29 -	105,168.89	Ce qui présente

pour la colonie d'Afrique un excédant de f 1,092,40.

Pour ce qui regarde la colonie de *Surinam*, on n'a pas encore fixé les dépenses pour l'essai d'une colonisation d'Européens qui, en 1847, doivent être couvertes par un subside extraordinaire de la caisse des Indes-Orientales.

Quant à notre établissement de Guinée, un subside y est affecté pour l'exploitation systématique des mines d'or.

— Le gouvernement a pris les mesures suivantes au sujet des billets de la Banque de Surinam :

1°. Les billets de banque seront remplacés par la monnaie néerlandaise sur le pied indiqué ci après;

2°. L'échange de ces billets se fera d'abord au moyen d'une conversion volontaire contre des billets du trésor colonial, dont le remboursement s'effectuera par le tirage au sort, et ce, *un tiers*, huit jours après la conversion, et les *deux autres tiers*, avant ou jusqu'au 31 décembre 1849;

3°. Les billets du trésor porteront intérêt de 5 pour 100 et doivent être reçus en paiement dans la colonie pendant les années 1847, 1848 et 1849;

4°. Les billets de banque seront anéantis après la conversion, et sous aucun prétexte il n'en sera émis de nouveaux;

5°. Les billets du trésor ne seront émis que pour amortir le papier de la banque de Surinam.

La situation de la circulation du numéraire à Surinam sera donc comme suit :

Il y a encore en circulation en billets de banque pour une valeur de fl. 1,500,000, qui seront échangés contre des billets du trésor de la même valeur de fl. 1,50 0,000, portant intérêt de 5 p. c., et dont il sera remboursé, au comptant, après la conversion, un tiers ou fl. 500,000, somme qui est prête à être expédiée. Le remboursement des deux autres tiers contre des espèces sera effectué avant le 31 décembre 1849. Ce remboursement se fera au moyen de l'excédant des finances coloniales, de manière que pendant les trois années 1847, 1848 et 1849, il sera envoyé à cette fin une somme de fl. 333,333,33, ce qui, au bout de trois ans, fera le million qui reste à rembourser.

— Le mouvement commercial de la Néerlande avec la Belgique pendant 1846 donne, entr'autres, les résultats suivants :

		Kilos.
Importation de	Café en Belgique	6,157,597
	Riz »	1,304,887
	Tabacs non fabriqués d'Europe, Virginie, Maryland et Amér.-septentr.	896,719
	Tabacs fabriqués etc.. carottes, en poudre, etc	22,634

Les 6,157,597 kilos de café se répartissent ainsi :

janvier.	476,802	juillet. . . .	531,383
février	11,265	août	2,215.590
mars.	71,293	septembre . .	713,659
avril	84,141	octobre . . .	1,041,856
mai.	241,282	novembre . .	408,822
juin.	260,067	décembre . .	101.437

Par contre, il a été exporté pour la Néerlande de la Belgique, entre autres :

	1846.
Armes portatives, ...	330,448
Charbon de terre, ...	124,011
Fer. — Fonte ouvrée, ...	207,010
» Ouvrages de fer battu, ...	263,771
» Clous, ...	1,965,330
Machines et mécaniques. — Appareils complets en fer, ...	189,762
Tissus de coton, [1].	659,710
Tissus de laine. — Draps et étoffes similaires. .	91,829
Tissus de laine. — Autres que les draps, . . .	21,413
Tissus de lin, de chanvre et d'étoupe, [2]. . . .	304,525
Verreries. — Verre à vitres.	1,188,567
Zinc laminé, ...	320,083

— Le *Journal de la Haye* donne sur le mouvement du commerce et de la navigation sur le Rhin une revue intéressante où il est dit :

De tout temps le commerce rhénan a été pour les Pays-Bas une des parties les plus importantes de son commerce, et il est du plus haut intérêt d'en suivre le mouvement. Cette importance s'est accrue d'une manière très-remarquable dans les dernières années. Elle est due en partie à des causes extraordinaires et à des circonstances passagères. Ainsi qu'il y a plusieurs années on avait vu sous l'heureuse influence du traité de 1839, qui fut de courte durée, l'exportation des sucres prendre un si grand développement, de même il y a une couple d'années on vit le transit des fers devenir une des branches principales du commerce rhénan. L'année dernière, le transit des étoffes dites *Twist* fut très-considérable, par suite des modifications apportées au tarif du *Zollverein*, et depuis deux ans la mauvaise récolte des céréales et des pommes de terre a imprimé un grand mouvement à la navigation rhénane.

Il est aussi des causes constantes qui concourent à une plus grande activité dans les relations du commerce rhénan. D'abord, les moyens de transport sur le Rhin sont devenus plus rapides. L'ouverture de canaux et de chemins de fer dans l'intérieur de l'Allemagne a beaucoup contribué au développement de ce mouvement commercial, et la remorque à la vapeur n'y a pas moins efficacement contribué. Autrefois, et il est encore des personnes qui se le rappellent, on regardait comme un fait extraordinaire qu'un navire néerlandais s'avançât au-delà de Cologne. Aujour-

1 Les 659,710 kil. de tissus de coton exportés aux Pays-Bas, en 1846, se répartissent ainsi, 19,186 en janvier, 32,340 en février, 80,529 en mars, 92,202 en avril, 68,508 en mai, 47,286 en juin, 26,868 en juillet, 20,956 en août, 121,715 en septembre, 87,132 en octobre, 26,325 en novembre et 26,683 en décembre.

2 Les 304,523 kil. de toiles, exportés aux Pays-Bas en 1846, se répartissent ainsi, 3,200 en janvier, 13,117 en février, 28,899 en mars, 16,022 en avril, 22,940 en mai, 30,014 en juin, 19,349 en juillet, 28,440 en août, 52,840 en septembre, 27,559 en octobre, 37,987 en novembre et 21,156 en décembre.

d'hui il n'est pas une place importante depuis Emmerik jusqu'à Strasbourg qui ne soit visitée par nos bâtiments. Mannheim est déjà devenu un entrepôt pour notre commerce; notre navigation avec Francfort est très-active, et l'année dernière le Danube a salué pour la première fois le pavillon néerlandais.

Le journal donne ensuite un *état comparatif des marchandises expédiées*, *en* 1845 *et* 1846, *directement d'Amsterdam au canal de St. Louis*, *Mannheim*, *Coblence*, *Cologne*, *Dusseldorf*, *Duisbourg*, *Wesel et Francfort s/Main*. Nous en extrayons ce qui suit:

DÉSIGNATION DES ARTICLES.	1845.		1846.	
	Quintaux		Quintaux	
Cacao.	847	46	1,326	34
Drogueries.	5,063	34	7,337	28
Peaux salées.	2,072	16	2,172	05
» sèches.	11,125	48	7,730	34
Coton.	45,709	15	48,866	47
Café.	247,889	06	2,371,192	37
Cuivre.	9,028	06	6,962	32
Epiceries	1,482	23	1,730	02
Riz.	21,905	02	25,598	27
Sucre brut.	183,606	25	217,349	07
» mélis	37,676	07	20,430	46
» lomps.	» »	»	212	43
» candi.	5,068	17	2,848	39
Salpètre.	3,071	09	4,810	34
Épices, Piment.	258	33	538	08
» Macis.	230	28	201	25
» Clous de girofle.	225	21	274	48
» Noix muscade.	113	47	87	13
» Cannelle.	692	05	1,032	48
» Poivre	1,002	07	1,549	20
Tabac indigène.	3,960	41	4,572	47
» Américain.	31,024	34	30,405	32
» Portorico et Varinas.	7,247	12	7,223	12
» Côtes.	19,922	00	16,806	43
» Fabriqué	3,191	26	2,694	21
Thé.	174	29	157	29
Étain	4,353	12	1,791	43
Teintures. Indigo.	4.508	48	4,449	04
» Garance	216	41	3,172	03
» Sumac	1,366	04	1,122	07
» Bois de teinture.	24,975	05	18,460	35
» Articles divers.	16,476	39	17,550	41
Total.	1,057,177	21	2,278,849	42

Il a été expédié par le Rhin en 1845 et 1846 directement à Amsterdam:[1]

DÉSIGNATION DES ARTICLES.		1845.	1846.
		Quintaux.	Quintaux.
Cuivre.		1,229	705
Pierres	Meules.	20,272	23,017
	Pavés.	90,587	343,255
	Ciment.	112,024	109,420
	Diverses	12,465	14,860
Charbon de terre.		143,266	118,756
Fer. Ouvrages de fer et d'acier.		57,299	28,373
Total.		733,903	936,969

ÉTAT *des marchandises expédiées d'Amsterdam de l'année* 1829 *à* 1846 *inclusivement:*

Année.		Quintaux.	Kilos.	Année.		Quintaux.	Kilos.
1829	Total	243784	4.	1838	Total	724113	30.
1830	»	365786	46.	1839	»	767697	40.
1831	»	448109	42.	1840	»	1030822	39.
1832	»	519070	3.	1841	»	984896	20.
1833	»	589302	38.	1842	»	1038287	22.
1834	»	684255	42.	1843	»	1321526	2.
1835	»	651218	7.	1844	»	997624	28.
1836	»	666473	41.	1845	»	1057177	21.
1837	»	700058	38.	1846	»	2278849	42.

[1] Dans cet état ne sont pas comprises les marchandises arrivées du Rhin par Arnhem.

Il appert de ces relevés que l'exportation d'Amsterdam en 1846 a été le double de celle de l'année précédente. Cet excédant provient presque exclusiment de la quantité de grains expédiés; quant aux autres articles d'exportation on n'a remarqué ni stagnation ni diminuation. — Les marchandises arrivées par le Rhin ont offert un chiffre plus élevé en 1846 qu'en 1845. Mais cette augmentation est de peu d'importance, attendu qu'elle provient en grande partie de l'article *pavés*. — Ce qui est fort remarquble en 1846, c'est le chiffre de l'importation du *sucre raffiné*. Nous ne nous rappelons pas qu'avant nous on ait fait cette observation. Sans doute que ces quantités étaient en destination pour Hambourg ou la mer Baltique.

Le transport des marchandises venant des Pays-Bas, en destination pour l'Allemagne par le Rhin, a été comme suit:

En					En				
1832	1,754,000	quint. ou	43,850	l.	1840	2,556.000	quint. ou	63,900	l.
1833	1,459,000	»	46.475	»	1841	2,962,000	»	74,050	»
1834	1,772,000	»	44,300	»	1842	3,402,000	»	85,050	»
1835	1,856,000	»	46,400	»	1843	5,181,000	»	129,525	»
1836	1,701,000	»	42,525	»	1844	3,534,000	»	88,950	»
1837	2,023,000	»	50,575	»	1845	3,087,000	»	77,175	»
1838	2,385.000	»	59,625	»	1846	5,760,000	»	140,000	»
1839	2,276,000	»	56,900	»					

Nottre commerce sur le Rhin a donc été 1846 beaucoup plus considérable que pendant les trois années 1832, 1833 et 1834 ensemble.

Avant 1832, notre commerce rhénan fut encore plus insignifiant, il ne s'élevait qu'à 1 million de quintaux ou 25,000 lasts par an. En 1846 Rotterdam seul a expédié par ce fleuve presque autant de marchandises qu'en 1832 et 1833 Amsterdam, Rotterdam, Dordrecht et Utrecht n'en ont expédié ensemble.

Dans un état relatif aux marchandises transportées à Rotterdam par le Rhin en 1846, se trouvent indiquées:

DÉSIGNATION DES ARTICLES.	KILOS.	DÉSIGNATION DES ARTICLES.		KILOS.
Manganèse.	5006221	Pierres	Meules.	940314
Bois	472490		Pavés.	2225000
Treffle	1115202		Ciment.	923100
Quincailleries.	590722		Diverses	291546
Cuir	111965	Charbons de terre		1365032
Manufactures	575063	Teintureries.		1144805
		Vins		1338494
		Articles divers		3853586
		Total.		23876112

Par contre, il a été exporté de Rotterdam pendant la même année 1846.

DÉSIGNATION DES ARTICLES.	Kilos.	DÉSIGNATION DES ARTICLES.	Kilos.
Cacao.	66531	SUCRE, Mélis.	201848
Produits chimiques.	713493	» brut.	11108272
Drogueries	593952	TABAC d'Amér. en baril.	2332389
Bois de teinture.	1619051	» » en canassers, etc.	829604
» de construction.	667007	» » fabriqué.	206100
PEAUX, sèches.	627169	» Java en paquets	62333
» salées	7335	Étain.	536542
Coton.	5726202	Twist.	7116158
Café	9457960	TEINTURES, Cochenille	17143
Cuivre.	207912	» Indigo.	541468
Epiceries.	365735	» Garance	1125247
Mécaniques, machines à vapeur, locomotives, etc.	655687	» Sumac	967228
Manufactures.	917105	» diverses	742619
Riz.	1745303	FER, barres, etc,	4978735
Salpètre	740739	» brut.	15814212
ÉPICES, Macis, clous de girofle, noix muscade.	97027	» et acier ouvré	307628
Cannelle, poivre, etc.	243882	Graines.	1321672
SUCRE, Candi.	320515	Soufre	1543750
» Lomps.	17882	Articles divers.	4317497
		Total.	134870656

Il résulte de ces divers états qu'outre le commerce de Dordrecht et autres ports rhénans, le commerce total des Pays-Bas avec les provinces rhénanes a été en 1846.

Exportations :	d'Amsterdam. . .	2,278,849 quintaux.
	de Rotterdam. . .	2,697,413 »
	Total. . .	4,976,262 quintaux.
Importations :	d'Amsterdam. . .	936,969 quintaux.
	de Rotterdam. . .	477,522 »
	Total. . .	1,414,491 quintaux.

— On lit dans la *Gazette Universelle* d'Augsbourg un article fort intéressant sur les relations de commerce entre l'Union douanière et les Pays-Bas. Nous reproduisons cet article, d'après le *Journal de La Haye:*

On sait par les journaux que différentes chambres de commerce dans les Etats riverains du Rhin se sont adressées à leurs gouvernements respectifs au sujet du traité conclu le 29 juillet dernier entre les Pays-Bas et la Belgique. Ces chambres de commerce désignaient ce traité comme lésant les intérêts du commerce du *Zollverein* de la part des Pays-Bas, et demandaient que leurs gouvernements adoptassent des mesures de représailles. La chambre de commerce de Stuttgardt a également adressé une pétition au ministère des finances dans laquelle il est dit que le traité hollando-belge frappe plusieurs produits de l'industrie wurtembourgeoise, à leur importation dans les Pays-Bas, de droits plus élevés que ces mêmes produits venant de la Belgique. Cette espèce de mépris, y est-il dit, pour les intérêts du *Zollverein*, lui doit paraître d'autant plus offensant et plus inique, que la Hollande sait que l'Allemagne méridionale achète presque toutes les denrées coloniales pour sa consommation dans des ports néerlandais. Aussi la chambre de commerce de Stuttgardt croit-elle que l'honneur et l'intérêt bien entendu du *Zollverein* exigent impérieusement que l'on prenne des mesures de représailles contre la Hollande, et à cette fin elle conseille l'adoption des droits différentiels.

Il est vrai que le traité du 29 juillet favorise différents produits belges aux dépens de ceux du *Zollverein ;* aussi notre intention n'est-elle nullement de déclarer inopportunes les démarches faites par les chambres de commerce; mais nous croyons pouvoir affirmer que leurs plaintes, en tant qu'elles renferment une accusation contre la Hollande, reposent sur l'ignorance de différentes circonstances, que des renseignements venant des meilleures sources nous mettent à même d'éclaircir.

Au commencement de l'année 1846, le gouvernement des Pays-Bas fit connaître au cabinet de Berlin le plus vif désir de conclure avec le *Zollverein* un traité de commerce; il lui communiqua en même temps quelques points principaux sur lesquels les négociations à entamer devaient se baser. Le cabinet de Berlin accepta avec bienveillance la proposition, et demanda au cabinet de La Haye des renseignements sur les concessions que les Pays-Bas feraient au *Zollverein.* Le cabinet de La Haye lui fit parvenir, immédiatement après, le projet d'un traité de commerce dont voici les principales dispositions:

Les Pays-Bas supprimeraient le droit fixe (droit qu'ils perçoivent sur le Rhin hollandais) ou le diminueraient; ils permettraient l'importation dans leurs possessions d'outre-mer de certains produits du *Zollverein* sous les mêmes conditions et aux mêmes droits que s'ils étaient d'origine néerlandaise, pourvu qu'à leur importation dans les Pays-Bas on acquittât les droits d'entrée, et que leur transport aux Indes s'effectuât au moyen de navires néerlandais; les Etats du *Zollverein* jouiraient, relativement aux droits d'entrée, de sortie et de transit, dans les Indes-néerlandaises, des droits et privilèges dont jouissent les nations les plus favorisées, et plusieurs produits de l'industrie du *Zollverein* pourraient même être importés aux Indes à des droits moindres que les mêmes produits d'autres nations.

Ces concessions importantes furent offertes au *Zollverein* de la part des Pays-Bas qui demandaient seulement que le *Zollverein*, de son côté, supprimât ou diminuât les droits de navigation sur le Rhin, et qu'il abaissât également les droits d'entrée dont différents produits de l'industrie néerlandaise sont frappés.

Après plusieurs mois, le gouvernement prussien répondit aux propositions du gouvernement des Pays-Bas. Cette réponse était « que ces propositions préliminaires n'étaient pas de nature à « former la base des négociations d'un traité définitif. »

Dès que le gouvernement néerlandais connut la réponse du cabinet de Berlin, il conclut un traité avec la Belgique. Il était facile de prévoir que la proposition du cabinet de La Haye relative à la suppression des droits de navigation rhénane ne serait pas favorablement accueillie à Berlin, parce qu'on y craindrait beaucoup trop que cette suppression ne portât préjudice aux intérêts des ports rhénans prussiens. Mais nous croyons ne devoir pas laisser passer cette occasion de faire remarquer que c'est le cabinet de La Haye qui a pris l'initiative pour la conclusion d'un traité entre les Pays-Bas et le *Zollverein*, traité à la réalisation duquel les Etats de l'Allemagne méridionale ont vainement travaillé pendant plusieurs années.

La navigation libre sur tout le Rhin est d'autant plus nécessaire à toute l'Allemagne méridionale, que le Rhin a été de tout temps et restera toujours le fleuve qui rapproche le plus, et de la manière la plus économique, cette partie de l'Allemagne de la mer, et par conséquent des colonies.

De ce que l'embouchure de ce fleuve dont la navigation nous offre tant de facilités, appartient à un Etat étranger, conclure que nous devons désormais nous approvisionner de denrées coloniales et des matières premières pour notre industrie dans des ports de la Baltique, n'est en définitive rien autre chose que de nous forcer à acheter à des prix plus élevés les articles de notre consommation, et cela, uniquement au profit de quelques ports de la Baltique, et à mettre ainsi de fait, l'industrie de l'Allemagne méridionale hors d'état de concourir avec celle des pays plus rapprochés de ces ports. Il n'y a pas de réseau de chemins de fer, quelque complet qu'il soit, pas de système de transport par terre, qui puissent compenser les avantages que la navigation du Rhin offre aux pays situés dans l'intérieur de l'Allemagne méridionale, quoi qu'on puisse attendre et souhaiter d'une marine marchande allemande.

Le Weser, l'Elbe et l'Oder, avec les ports maritimes qui les avoisinent, ne sont guère propres à nous mettre promptement et de la manière la plus économique possible, en relation avec les nations d'outre-mer pour leur offrir en échange les produits de notre industrie. Or, toute mesure qui contribue à entraver pour nous la navigation rhénane et nous réduit à la nécessité de nous servir des fleuves éloignés et de leurs embouchures, est contraire à la nature

même des choses, et ne peut dans aucun cas être en harmonie avec les intérêts de notre commerce et de notre industrie; et, quoiqu'ils ne puissent que se réjouir sincèrement des efforts que fait la Prusse pour engager les ports maritimes de la Baltique et la ville libre de Hambourg à faire partie du *Zollverein* et à ouvrir leurs ports à ce dernier, les Etats de l'Allemagne ne cesseront jamais de regarder leurs relations commerciales et les intérêts de leur industrie intimement liés au Rhin, et désireront, comme ils l'ont fait jusqu'ici, avoir avec les Pays-Bas des relations en rapport avec leur commerce et leur industrie, sans pour cela porter préjudice aux intérêts des Etats de l'Allemagne septentrionale.

Le gouvernement des Pays-Bas, en faisant des propositions pour la conclusion d'un traité de commerce avec le *Zollverein*, a donc pris l'initiative pour la réalisation du désir naturel et unanime de l'Allemagne méridionale, et nous aurions souhaité que ses propositions préliminaires eussent été prises plus sérieusement en considération, et qu'on ne les eût pas repoussées à cause de quelques points sur lesquels, du reste, le champ des négociations était ouvert.

— Le 26 mars dernier a eu lieu, à Amsterdam, une assemblée des actionnaires de la Société d'encouragement de l'agriculture et de l'industrie au Surinam. Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de démontrer l'utilité d'une pareille institution ayant pour but de relever nos possessions d'Amérique. C'est à regret que avons appris que ladite Société n'a pu se former. M. Lipman dans un discours étendu a fait connaître les motifs qui en ont empêché la constitution. Nous reviendrons sur ce sujet.

— Le Gouverneur-général des Indes Orientales, conformément aux arrêtés royaux qui ont investi M. le conseiller d'État H. L. Wichers de la présidence de la Haute Cour de justice des Indes-néerlandaises pendant la durée de son séjour, avec mission d'assister le Gouverneur-général dans la mise en vigueur des nouveaux codes, a enjoint à tous les départements d'administration civile et militaire, colléges et autorités dans les Indes-néerlandaises, de donner à M. H. L. Wichers, sans délai et avec la plus grande exactitude, tous les renseignements que ce haut fonctionnaire jugera utiles et nécessaires dans l'intérêt de sa mission.

DERNIÈRES NOUVELLES DES COLONIES.

BATAVIA, 31 *janvier* 1847.

Les nouvelles de Bali présentent les princes de cette île toujours peu disposés à se tenir aux engagements conclus après l'expédition de l'année dernière. Ils manifestent même des intentions plus hostiles. Aussi parle-t-on plus que jamais d'une nouvelle expédition qui aurait lieu au mois d'avril.

— S. Exc. le Gouverneur-général, par un arrêté du 1[er] janvier, a fixé un nouveau tarif général pour le port de lettres et les imprimés expédiés par le landmail. Le taux du port a été diminué; au lieu de fl. 2.16 (cuivre) qu'on payait pour une lettre de la Hollande, on paie maintenant fl. 1.60. Les journaux paieront 10 cents par feuille d'impression.

— Par arrêté du 31 décembre dernier, l'importation libre du pady et du riz a été accordée dans toutes les possessions néerlandaises aux Indes. Cet affranchissement de droits restera en vigueur pendant toute l'année 1847, et sera général pour tous les lieux de provenance et pour tous les pavillons.

— Par arrêté du 17 janvier, le gouvernement s'est déclaré responsable, du moins en règle générale, du paiement du produit des objets vendus par les établissements publics dits *Vendu-kantoren.*

— On mande de la résidence de Tegal que, dans la division de Buitenzorg il régnait une grande sécheresse et un vent sud-ouest, ce qui influait défavorablement sur les plantations de riz.

Il y avait beaucoup de malades au Tegal.

Dans la résidence de Kadoe, au contraire, les maladies épidémiques avaient grandement diminué.

— Ont été nommés:

Le commis en chef de la secrétairie générale, M. J. Esser, inspecteur-adjoint des cultures;

Le résident de Batavia, M. *Jhr.* J. F. Hora Siccama, directeur des produits et des magasins civils;

Le secrétaire du directeur-général des finances, M. P. Van Rees, résident de Batavia (provisoirement);

Le conseiller aux cours de justice, M. D. G. Reitz, président de la chambre des orphelins à Batavia;

Le commis en chef de la chambre des comptes, M. H. G. Wittenrood, vendumeester à Batavia;

M. J. H. De Waal, secrétaire du directeur-général des finances.

— Démission honorable a été accordée, sur sa demande, à M. J. De Man, capitaine-lieutenant, de ses fonctions de directeur de l'établissement maritime d'Onrust. Le lieutenant de la marine, M. J. M. Kuijp, a été chargé provisoirement de ces fonctions.

— Le ministre protestant de 1[re] classe à Soerabaya, M. J. H. Van Rossem, sur sa demande, a été pensionné.

— Le colonel pensionné de l'infanterie, M. L. Du Perron, a été nommé membre de la Haute-Cour militaire de l'Inde néerlandaise.

— La barque la *Sophia Fraser*, capitaine Mc. Kellar, arrivée le 9 décembre à Singapore, avait subi une violente tempête pendant son voyage d'Amoy audit port. Au milieu du danger, un différend s'est engagé parmi plus de 300 coelies chinois qui se trouvaient à bord; ils se sont entretués ou blessés cruellement. On compte 31 morts, et presque tous les Chinois restés en vie ont été blessés. Ils ont été envoyés à l'hôpital de Singapore. On poursuit cette affaire.

Le 3 janvier, on a vu arriver à Riouw deux chaloupes montées par 21 hommes du bâtiment hambourgeois le *Johns*, capitaine Gagzo, qui a échoué contre un récif au point nord-ouest de Bintang. Après avoir lutté pendant trois jours et trois nuits contre les courants, et, après avoir tâché vainement d'atteindre Singapore, ils s'étaient sauvés à Riouw, où ils ont trouvé tout le secours et toute l'assistance que demandait leur situation.

— Le *Handelsblad* a reçu, d'une maison de commerce d'Amsterdam, des renseignements sur la culture de l'indigo à Java. Il est dit dans cette communication:

«Les journaux anglais ont annoncé qu'on allait entièrement cesser à Java la culture de l'indigo. Cette nouvelle n'est point exacte. On a bien fait examiner avec soin si la culture de l'indigo ne présentait pas dans différents lieux des difficultés pour les Javanais, et si elle n'occasionnait pas des pertes pour le gouvernement; on a l'intention de remédier aux difficultés qui pourraient être signalées, au besoin même on restreindrait la culture de l'indigo et l'on donnerait un plus grand déve-

loppement aux autres branches de l'industrie agricole; mais jamais il n'a été question de renoncer entièrement à la culture de l'indigo. Tout au contraire, des explorations sont aujourd'hui poussées avec activité afin de s'assurer si, à Sumatra et dans les îles environnantes, la culture de l'indigo ne pourrait pas s'établir, de manière qu'on pût se flatter que si une diminution dans ce produit avait lieu à Java, elle serait compensée dans nos autres prossessions. »

— On lit dans le *Times*, du 24 janvier:

« Le landmail nous apporte la nouvelle importante que l'île de Laboean et ses dépendances a été incorporée dans les possessions britanniques; le pavillon anglais y a été arboré, le 18 décembre, avec le cérémonial d'usage, en présence de quelques chefs de Bornéo et d'un grand nombre de Malais. A cette occasion, il a été ratifié un traité entre le gouvernement anglais et le sultan de Bornéo tendant: 1°. à conclure une amitié durable; 2°. à la cession perpétuelle de Laboean à la couronne de la Grande Bretagne; et 3° à s'entendre mutuellement afin de prendre des mesures efficaces pour extirper la piraterie. Il paraît qu'un grand nombre d'indigènes de Bornéo sont déjà disposés à s'établir à Laboean; mais, faute d'instructions du gouvernement anglais à cet égard, on ne leur en a pas accordé la permission. Il régnait des maladies parmi les équipages des bâtiments anglais en station à Laboean, et, à ce qu'on dit, le capitaine Gordon est mort par suite des fatigues qu'il a eu à supporter; on attribue sa mort aussi aux miasmes qui s'élèvent des bas-fonds, près de la côte, qui viennent d'être mis à sec. On attribue également à cette cause, ainsi qu'à l'usage imprudent de fruits du pays, ces maladies qui se sont déclarées parmi les équipages; mais nullement à l'influence pernicieuse du climat; l'expérience a, au reste, suffisamment démontré, par l'établissement de M. Brooke à Sarawak, qu'en y observant la prudence ordinaire, Bornéo est tout aussi salubre que les autres contrées tropiques de l'ouest; on a même lieu de présumer que l'île de Laboean présente encore plus d'avantages sous ce rapport que le continent.

Le *Singapore Free Press* discute la question de la colonisation de Bornéo. Tout en admettant qu'un pareil projet aurait beaucoup de chances de succès, il pense qu'il serait bon de limiter les efforts de l'Angleterre d'abord au développement de Laboean. *Une fois cette île devenue le centre d'un commerce actif, l'influence des Anglais sur les indigènes de Bornéo et des îles de l'Archipel pourrait d'autant mieux s'accroître.* La possession de cette île donne une occasion heureuse d'augmenter le commerce des produits du sol; et sa situation en rapport avec les Indes et l'Australie permet d'établir un commerce qui probablement deviendra d'année en année plus avantageux et plus important, et qui, en même temps, consolidera les colonies les plus coûteuses et les plus éloignées de l'Angleterre. Il paraît que toutes ces considérations sont si bien reconnues aujourd'hui, que l'importance qu'on y attache accroîtra à chaque pas que l'on fera pour réaliser ces avantages. »

— On mande d'Alger qu'une commission de trois membres partirait sous peu de ce port pour Java, dans l'intention d'examiner sur les lieux les cultures introduites par les Hollandais.

— Les journaux des Indes-Occidentales vont jusqu'au 23 janvier dernier.

Nous avons fait mention plusieurs fois des travaux commencés par ordre du gouverneur de Surinam, M. Van Raders, au canal de Kwatta. Ces travaux avaient été suspendus par ordre du ministre des colonies, ordre motivé, à ce qu'il paraît, par des considérations financières. Maintenant on apprend que le gouverneur M. Van Raders a avisé de faire exécuter ces travaux au moyen de fonds particuliers, et il a fait lui-même de grands sacrifices pour réaliser le but qu'il s'était proposé, de ranimer l'énergie des ouvriers libres. Les habitants de la colonie sont également appelés à concourir à cette œuvre et à s'engager à mettre à la disposition du Gouverneur les fonds qu'ils veulent approprier à cette fin. Plusieurs membres du conseil colonial ont déjà répondu à cet appel, et veulent contribuer efficacement à aider le Gouverneur dans ses intentions louables, en attendant des dispositions ultérieures de la métropole.

— Le Gouverneur de Surinam, sous d'autres rapports aussi, ne dément pas sa réputation, si bien établie à Curaçao, d'administrateur infatigable et persévérant. Il poursuit son œuvre de l'introduction de plusieurs nouvelles branches d'agriculture dans nos possessions continentales de l'Amérique. Les journaux publient plusieurs rapports sur le nouveau système de fabrication de sucre dans les colonies anglaises, sur l'introduction de la salsepareille de Honduras à Surinam, etc.

— Par résolution du 18 janvier, le Gouverneur a affranchi provisoirement des droits l'importation des bêtes et des machines pour les travaux agricoles.

— La disette qui avait désolé Surinam, de même que les autres colonies transatlantiques pendant 1846, paraît avoir cessé. Les mesures extraordinaires arrêtées dans le temps pour rendre plus facile l'introduction de denrées alimentaires des colonies anglaises, viennent d'être retirées.

— Une lettre particulière de Curaçao, du 8 décembre 1846, porte que, depuis la mi-septembre jusqu'au commencement de décembre, on avait eu une saison très-pluvieuse, chose fort rare à cette île. La cochenille était en progrès.

COMMERCE.

BATAVIA, 31 *janvier*.

Il y a eu peu d'affaires pendant le mois écoulé. Le stock des manufactures de coton s'est accru encore; aussi ne s'attend-t-on pas si tôt à une hausse des prix. La factorerie a en ce moment pour une valeur de trois millions de ces articles en magasin, et elle en attend encore davantage, de même que les maisons particulières. Dans les autres articles d'importation il ne s'est fait non plus de transactions importantes; le Mule-Twist, Cambrai fin et Shirting, seuls, sont plus demandés.

Le commerce d'exportation n'a pas été animé non plus, par suite de la petite provision. Le *Riz* de table est coté à *f* 175, 180. — *Café* peu au marché; le Java à *f* 18, 20; Sumatra *f* 11 1/2, 12. — *Indigo*, 1e sorte *f* 3. — *Noix muscade* 1e sorte, *f* 150 à *f* 160; 2e *f* 110 à *f* 120. — *Poivre* noir, *f* 11 à 11 1/2. — *Sucre*, 1e sorte, *f* 15 à 15 1/4; 2e, *f* 12 à 12 1/4; 3e, *f* 11 à 11 1/2. — *Tabac*, 1e sorte, *f* 400 à *f* 450; 2e sorte, *f* 300 à *f* 325 par kodi. — *Étain de Banka*, *f* 45 à *f* 50 p. picol. — *Peaux:* vachettes les 100 pièces, *f* 190 à *f* 220; de buffle, *f* 125 à *f* 150. — Cours d'échange aux Pays-Bas, 95 pct.

AMSTERDAM, 20 *mars*.

Café. — Voici le résultat de la vente publique de la Société de Commerce des Pays-Bas, qui a eu lieu avant-hier:

	Nº.	Balles.			Cents.		
A.	8	6699	Java	blanc Préanger	22	à	—
	14	1053	»	jaunâtre gris.	21	»	21½
	16	5061	»	ord. blanc	20½	»	—
	17	7302	»	ord. blanchâtre	20½	»	—
	18	2282	»	dito dito roussâtre.	20½	»	—
	19	24420	»	ord. blanc verdâtre.	20½	»	21
	42	9136	»	verdâtre un peu roussâtre.	20½	»	—
	47	2720	»	ord. dito dito	20	»	—
D.	8	2346	»	ord. blanc tirant au vert	20½	»	—
	9	3884	»	verdâtre un peu roussâtre.	20½	»	—
A.	1	998	»	brun	36½	»	—
	2	1000	»	jaune gris.	25½	»	—
	3	1760	»	Préanger jaune	25½	»	—
	4	2086	»	jaunâtre	25	»	—
	5	1171	»	jaunâtre gris Havana	24½	»	—
	6	4182	»	bon blanc	22	»	23
	7	5720	»	blanc	21	»	—
	8	19147	»	ord. blanc	21	»	—
	9	3392	»	blanc grisâtre	21½	»	—
	10	2980	»	Préanger blanc	21	»	—
	11	3151	»	blanc ord.	20	»	—
	12	19320	»	blanc ord. Havana	20	»	21½
	13	4968	»	vert roussâtre	22	»	—
	14	20768	»	verdâtre	21½	»	—
	15	5265	»	bon vert I.-Occid.	22	»	—
	16	2832	»	Préanger vert	22	»	—
	17	7575	»	dito roussâtre	21	»	—
	18	3069	»	verdâtre I.-Occid.	20½	»	—
	19	7268	»	verdâtre ord.	20½	»	—
	20	7756	»	dito Havana	20	»	—
	21	1856	»	verdâtre gris	21½	»	—
	22	4100	»	bleu fin	31	»	—
	23	70	»	bleu bon	31	»	—
	24	1700	»	vert fin	30	»	—
	25	750	»	vert I.-Occid.	29	»	29½
	26	401	»	dito dito	29½	»	—
	27	50	»	vert, fève petite	27½	»	—
	28	2002	»	vert I.-Occid.	28	»	—
	29	1201	»	dito dito inférieur	28	»	28½
	30	1700	»	vert I.-Occid. roussâtre.	27½	»	28
	31	2800	»	vert I.-Occid.	27	»	—
	32	2300	»	id. inférieur	23½	»	—
	33	4100	»	bon vert dito.	23½	»	—
	34	1700	»	verdâtre	22½	»	—
	35	4300	»	vert I.-Occid.	23½	»	—
div.	sort.	4804	»		19½	»	35
D.	1	3135	»	verdâtre	21	»	—
	2	4053	»	id. ordin.	21	»	—
	3	6265	»	vert. fin I.-Occid.	29	»	—
div	sort.	1100	»		20	»	23

Le tout a été vendu.

Après le résultat favorable de la vente, le marché s'est maintenu en bonne position.

Tabac.— Le Maryland, ferme; les autres sortes, sans variation.

Coton. — Très faible : on a fait néanmoins 200 balles Amérique de 37½ à 39 et 22 balles Surinam à des prix bien soutenus.

Sucre brut. — Tant en vente que de gré-à-gré, on a écoulé 1,300 barriques Surinam de fl. 28 à 36. — Faute de marchandise disponible, on n'a rien fait en autres sortes. La cote n'a pas varié.

Raffinés. — On a fait quelques affaires à des prix en hausse, le marché est très ferme et les affaires seraient encore plus importantes si les marchandises ne manquaient pas. On cote melis prima, fl. 45 à 46; fin déc., fl. 43 ; beau, fl. 40 , 42; bon, fl. 39 à 39½; ord., fl. 28½; lomps, fl. 36 39; melis à vapeur, fl. 39 à 43.

Riz. — Au commencement de la semaine la demande s'est soutenue tant pour la consommation que pour l'exportation et 750 balles Java trouvèrent acheteurs à fl. 15; plus 11,000 balles de table non pelé vendues, sous voiles à prix non connus. 250 tierçons Caroline ont été placés aux cours du jour. Depuis lors on n'a plus rien fait, mais les prix restent fermes.

Indigo. — Plusieurs parties ont trouvé un prompt placement à des prix en faveur.

ROTTERDAM, 12 *mars*.

Café. — Voici le résultat de la vente de 161,321 balles café Java, tenue ajourd'hui par la Société de Commerce des Pays-Bas :

No.	balles.	cents.			lots vend.	No.	balles.	cents.			lots vend.
1.	1,219	34½	à	35	12	15.	19,363	20½	à	—	194
2.	1,486	26½	»	—	15	16.	11,205	20½	»	—	112
3.	3,201	23½	»	—	32	16*	23,621	20½	»	—	236
4.	2,589	21½	»	—	26	17.	9,760	20	»	—	98
5.	4,521	21	»	—	43	18.	2,777	21½	»	—	28
6.	15,347	21	»	—	154	19.	1,270	20½	»	—	13
7.	3,384	21	»	—	34	20.	4,104	—	»	—	41
8.	855	29½	»	—	9	21.	823	25½	»	20½	9
9.	925	25	»	—	9	22.	1,002	23½	»	—	10
10.	4,413	23	»	—	14	23.	557	29	»	—	6
11.	2,619	21½	»	—	26	24.	926	27½	»	—	9
12.	1,241	27½	»	—	12	25.	564	27½	»	—	6
13.	4,954	25	»	—	50	26.	330	28½	»	—	3
14.	4,984	21½	»	—	50	27.	7,431	23	»	—	75
14*	15,851	21	»	—	159	—	1,415	—	»	—	15

Déposées à Middelbourg :

No.	balles.	cents.			lots vend.	No.	balles.	cents.			lots vend.
1.	5,420	21	à	—	34	4.	1,296	27	à	27½	13
2.	2,597	20½	»	—	26	5.	664	29	»	—	7
3.	5,057	21	»	—	51						

On a fait ajourd'hui de première main la cargaison Brésil par la *Vesta*, de Rio-Janeiro, arrivée la semaine dernière, soit 3,451 balles, beau à fin ord. à 21½ c. entr.

Sucre brut. — On a écoulé aux enchères 260 barriques Surinam de fl. 29 à 33¾ ; soit ½ fl. au-dessus des prix payés au commencement de la semaine. Dans les autres sortes on n'a pas cité d'affaires, mais les prix sont très fermes.

Raffinés. — Les prix haussent lentement, par suite de la rareté de la marchandise, et la demande est soutenue pour le Mélis commun. On cote 3e sorte Mélis en papier fl. 38 à ½; bonne à très bonne seconde fl. 39 à 40; beau 40½ à 42.

Thés. — Fermes.

Riz. — Reste en faveur; la faiblesse du stock empêche les affaires importantes. Les prix, sans variations.

Tabac. — On a peu fait en présence des prétentions élevées des détenteurs et de la faiblesse de notre avoir en Maryland. Les autres sortes de l'Amérique du nord, également mieux tenues.

Coton. — Sans affaires.

Indigo. — Reste en faveur et ferme.

Étain banca. — Offert à fl. 60.

MOUVEMENT DU COMMERCE DE SINGAPORE
de 1844 *jusqu'à* 1846.

Nous avons donné dans le numéro précédent du *Moniteur* (Ie Partie, pag. 288) les tableaux concernant le commerce de Singapore et Bali pendant 1835 et 1836. Nous sommes à

même maintenant de communiquer les données les plus récentes sur le commerce de ce port. Il en ressort une augmentation très importante, surtout dans les relations avec les possessions néerlandaises. Le *Times*, dans son numéro du 6 mars dernier, dit qu'à peu d'exceptions près tous ces chiffres sont plus élevés que depuis les six dernières années.

IMPORTATIONS.

	1844—45.		1845—46.	
	Marchandises.	Numéraire.	Marchandises.	Numéraire.
Siam	580,303	2,245	440,848	11,397
Cochin China	476,182	8,543	604,215	14,786
Péninsule malaie, côte orientale	410,031	763,717	362,363	766,907
Péninsule malaie, côte occidentale	12,614	9,768	11,368	10,755
Sumatra	419,553	249,680	481,981	221,073
Bornéo	524,943	294,873	548,737	543,467
Bali, Lombok et Sumbawa	399,124	54,382	482,109	78,281
Célèbes et autres îles orientales	507,887	81,958	893,028	238,530
Iles voisines et autres	176,425	53,825	174,635	115,462
	3,313,062	1,518,991	4,005,284	2,000,658
	1,518,991		2,000,658	
Roupies de la Compagnie.	4,832,053		6,005,942	

EXPORTATIONS.

	1844—45.		1845—46.	
	Marchandises.	Numéraire.	Marchandises.	Numéraire.
Siam	404,691	168,574	471,083	95,651
Cochin China	562,589	2,272	752,946	9,655
Péninsule malaie, côte orientale	853,821	261,135	1,035,166	124,888
Péninsule malaie, côte occidentale	22,756	6,429	24,880	6,523
Sumatra	317,436	191,453	412,073	112,752
Bornéo	617,022	118,181	793,775	148,852
Bali, Lombok et Sumbawa	248,388	73,543	452,738	39,127
Célèbes et autres îles orientales	626,349	62,636	1,001,672	116,463
Iles voisines et autres	128,695	66,070	281,702	65,130
	3,781,747	950,293	5,236,755	719,041
	950,293		719,041	
Roupies de la Compagnie.	4,732,040		5,945,796	

Les totaux généraux de six années présentent un commerce d'importation d'une valeur de 30,473,296 roupies de la Compagnie, contre un commerce d'exportation de 30,684,699 roupies. Dans l'importation, les marchandises entrent pour 21,344,485 roupies, et le numéraire, pour 9,128,811 roupies; dans l'exportation, les marchandises ont une valeur de 25,372,732 roupies et le numéraire, une valeur de 5,311,967 roupies. « On observera — dit le *Times* — que, tant pour l'importation que pour l'exportation, le commerce avec Bornéo constitue une partie bien importante du commerce de Singapore. »

1.

2



1. Vue de l'île de Ternate. 2. Vue du terrain volcanique à Lahendang, dans la résidence de Menado *(île de Célèbes)*. C'est en explorant ce lieu que le Comte Charles de Vidua de Conzano eut le malheur d'enfoncer la jambe dans la bourbe bouillante *(le 16 août 1830)*; accident qui entraîna la mort de cet illustre voyageur.

D'après les dessins d'après nature de M. le Colonel Chevalier de Stuers.

